

Paléographie latine

125 Fac-similés en phototypie

accompagnés de transcriptions et d'explications
avec un exposé systématique de l'histoire de l'écriture latine

par le

Dr. FRANZ STEFFENS

Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse)

Edition française

d'après la nouvelle édition allemande

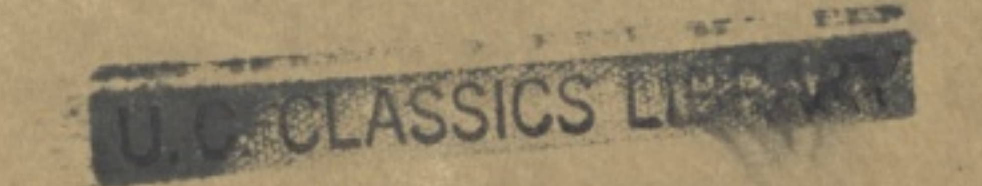
par

REMI COULON, O. P.

1910

TRÈVES s/M
Imprimeurs et Editeurs
SCHAAR & DATHE, Sté p. Actions.

PARIS
Libraire-Editeur pour la France
H. CHAMPION, Quai Malaquais 5.



Paléographie latine

125 Fac-similés en phototypie

accompagnés de transcriptions et d'explications
avec un exposé systématique de l'histoire de l'écriture latine

par le

DR. FRANZ STEFFENS
Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse)

Edition française

d'après la nouvelle édition allemande

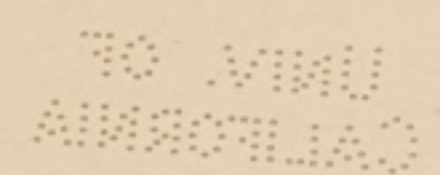
par

REMI COULON, O. P.

1910

TRÈVES S/M
Imprimeurs et Editeurs
SCHAAR & DATHE, Sté p. Actions.

PARIS
Libraire-Editeur pour la France
H. CHAMPION, Quai Malaquais 5.



A la mémoire

de

Monseigneur

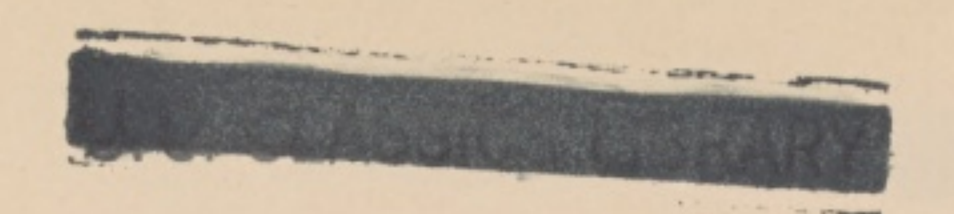
Antonio Ceriani

Ancien Préfet

de

l'Ambrosienne à Milan.





Préface.

Les planches que nous publions ici contiennent, dans un ordre chronologique, des exemples de l'écriture latine et des écritures qui en dérivent depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIII[e] siècle. Elles montrent comment l'écriture, au cours des siècles, s'est développée chez les Romains et plus tard chez les divers peuples d'Occident, et quelles furent, pour chaque période et pour chaque pays, les notes caractéristiques de cette écriture.

Dans le choix des exemples, nous nous sommes surtout appliqués à illustrer les périodes de transition et l'origine de nouvelles écritures. Nous avons envisagé aussi bien l'écriture des livres que celle des documents, car il faut connaître l'une et l'autre pour comprendre l'évolution des différents genres d'écritures. Les nombreux documents que nous mettons à contribution — pontificaux, impériaux ou privés — peuvent servir aussi, par là même, à l'étude de la Diplomatique.

Le texte, qui accompagne chaque planche, donne de brèves notices sur le contenu, l'âge et l'origine du document. Puis viennent des explications sur le caractère de l'écriture en général, sur la forme des lettres isolées, sur les abréviations, les ligatures, la séparation des mots et des phrases et sur quantité d'autres points qui, dans l'étude des manuscrits et des documents, méritent de fixer l'attention. Enfin, le texte de la planche elle-même se trouve reproduit, et cela tout à fait littéralement; pourtant dans l'usage des grandes et petites lettres, dans la séparation des mots et des phrases on a suivi la façon moderne d'écrire; nous ne tenons pas compte de la différence de l'**s** long et de l'**s** rond non plus que d'autres petites différences, par ex. dans la manière d'écrire l'**a**, le **d**, l'**i**; lorsque ces différences ont une importance paléographique, nous le signalons dans les explications; nous distinguons **u** et **v** sans tenir compte du texte, de telle sorte que **u** n'est employé que pour la voyelle et **v** seulement pour la consonne (sauf pour les noms propres, que nous reproduisons exactement, tels qu'ils sont dans le texte). Les abréviations sont résolues et les lettres introduites par nous dans les exemples de l'époque ancienne — jusqu'au commencement de la minuscule gothique — sont rendues en cursive.

Le but poursuivi dans notre traité a été de fournir une introduction pratique à l'étude de la paléographie latine. Nos lecteurs y apprendront à déchiffrer les anciens textes et à transcrire correctement les abréviations et les ligatures, à fixer l'origine et l'évolution des différentes sortes d'écritures, à reconnaître les forces latentes agissant en elles, à distinguer les caractéristiques de chaque écriture, et à marquer l'époque et autant que possible le lieu d'origine de chaque manuscrit. Enfin l'étude de la paléographie doit aussi nous aider «à comprendre et à corriger les erreurs, qui se sont glissées dans la tradition de certains textes fixée par l'écriture, erreurs amenées par une écriture plus ancienne ou d'un caractère spécial, et à cause de cela difficile à lire et de fait mal comprise» (Voir Ludwig Traube, dont tous les amis de la paléographie déplorent la mort prématurée, *Vorlesungen und Abhandlungen,* Munich 1909, p. 3).

La plupart de nos planches reproduisent les manuscrits et les documents originaux et de grandeur naturelle. Quelquefois cependant nous avons été amenés, par le format du travail et aussi pour rendre l'ouvrage d'un prix accessible, à ne donner les spécimens que sous un format réduit ou à n'en publier que des fragments. Les reproductions pour la plupart ont été faites sur des photographies prises par nous-mêmes sur les originaux; beaucoup pourtant sont dues à l'amabilité de savants bienveillants; un petit nombre, en particulier pour la période la plus ancienne, a été emprunté, avec la permission des éditeurs, à des reproductions déjà publiées. Nous avons d'ailleurs toujours cité les ouvrages auxquels ces emprunts ont été faits.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidé dans ce travail, particulièrement à MM. les bibliothécaires et archivistes qui, avec la meilleure grâce, nous ont permis de prendre des photographies de manuscrits et de documents. Notre reconnaissance s'adresse avant tout à MM. Ratti, préfet de l'Ambrosienne à Milan; E. Motta, bibliothécaire de la Trivulziana à Milan; P. Ehrle, S. J., préfet de la Vaticane à Rome; Dom Amelli, O. S. B., jadis bibliothécaire de Montecassino; le professeur Martini, directeur de la bibliothèque nationale à Naples; le Dr. Fava, directeur de la section des manuscrits à Naples; le professeur Barone, archiviste à Naples; Dom Leone Mattei Cerasoli, O. S. B., bibliothécaire de la Badia di Cava près de Salerne; Don Antonio Spagnolo, bibliothécaire du chapitre à Vérone; le Comte Eusebio Güell y Lopez à Barcelone; le directeur de la bibliothèque royale de l'Escurial; Léopold Delisle, directeur honoraire de la bibliothèque nationale à Paris; Henri Omont, conservateur du département des manuscrits à Paris; P. Van den Gheyn, S. J., conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale de Belgique; A. E. J. Holwerda, directeur du musée des antiquités à Leyde; Sir Edward Maunde Thompson, directeur du British Museum; Hubert Hall du Public Record Office de Londres; F. J. H. Jenkinson, bibliothécaire de la bibliothèque de l'université de Cambridge; T. K. Abbott, bibliothécaire de Trinity College à Dublin; le Dr. Lager, conservateur de la bibliothèque de la cathédrale de Trèves; G. Könnecke, archiviste d'état à Marburg; l'Abbé Willibald Hauthaler à Salzburg; Mgr. Schmid von Grüneck, évêque de Coire; le Dr. Fäh, conservateur de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall; Johannes Bohl, autrefois archiviste de l'abbaye de Saint-Gall; le Dr. Werner, conservateur de la bibliothèque cantonale de Zurich; le professeur von Mülinen, conservateur de la bibliothèque de la ville de Berne; le Comte Max Diesbach, conservateur de la bibliothèque du canton et de l'université de Fribourg en Suisse; Tobie de Raemy, conservateur des archives cantonales de Fribourg; le Père Bernhard Fleury, bibliothécaire du couvent des Cordeliers à Fribourg. C'est aussi avec reconnaissance que nous rappelons les noms des défunts qui nous prêtèrent un amical appui : Son Excellence le Prince Trivulzio à Milan; le professeur Dr. Keuffer, conservateur de la bibliothèque de la ville à Trèves; le Comte Malaguzzi-Valeri, directeur des archives d'état à Milan; le Père Denifle, O. P., sous-archiviste du Saint-Siège à Rome; le recteur Dingels à l'Hospice Cues-sur-Moselle; le professeur Dr. Holder, bibliothécaire, et Joseph Schnewly, archiviste à Fribourg en Suisse; le professeur Dr. Ludwig Traube à Munich; enfin Mgr. Antonio Ceriani, à la mémoire duquel cet ouvrage est dédié.

Fribourg en Suisse, Juillet 1910.

Concordance

des planches de notre 2e édition allemande et de l'édition française avec les planches de la 1ère édition allemande et du supplément (= S.).

2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.
Ière Partie		Ière Partie		IIe Partie		IIe Partie		IIIe Partie		IIIe Partie	
1	1	26b	25a	48a	S. 24a	65	104	87a	71	108	85
2	2	27a	25c	48b	39	66a	55a	87b		109	S. 42
	3	27b	25b	49a	30b	66b	54	88	S. 36	110a	86a
3	4	27c		49b	S. 24b	67	S. 30	89	S. 37		86b
4	101		26	50	S. 25	68a	62a		72a	110b	87a
5	5	27d	27	51	S. 26	68b	45a	90	72b	111	88
6	6	28	S. 10	52a	43b	68c	62b	91	73		89
7	7		29	52b	49a	68d	62c	92	S. 38		90
8	8	29a	S. 11b	53a	44b	69	S. 31	93	74	112	S. 43
9	9	29b	30a	53b	49b	70a	56a	94	75	113	92
10	S. 1	30	S. 12	53c	40b	70b	56b	95	76	114	91
11	11. 12	31	S. 13		41		57	96	77	115	S. 44
12a	10	32	S. 14		42a	70c	58a	97a	78	116	93
12b	S. 2	33	37		42b		58b	97b		117	S. 45
	13	34a	38a		43a	71a	42c	98	S. 39	118	94
	14	34b			44a	71b	59a	99	S. 40	119a	95a
	15	35	S. 16		45b		59b	100a	79	119b	
13	S. 3	36	S. 17		45c	72	60	100b			95b
14	S. 4	37	31		46	73	61	101	83	120	96
15	S. 5	38	32	54	103	74	S. 32	102	80	121	S. 46
16	S. 6	39	S. 18	55	102	75	105	103a		122	97
17	S. 7	40	S. 19	56	48	76	63	103b	81	123a	98a
18	S. 8	41	S. 20	57	47	77	S. 33	104	82a		98b
19	16	42a	S. 15b	58	S. 47	78	64		82b		98c
20	17	42b	38b	59	50	79	65	105a	82c	123b	
21a	S. 15a		S. 21a	60	S. 28	80	66	105b	87b		99
21b	28	43a	33a	61	S. 29	81	67	106	S. 41	124	S. 47
22	19		33b	62	52	82	68	107	84	125	100
23a	20	43b	S. 21b		51a	83	S. 34				
23b	21	43c	S. 21c	63a	51b	84	S. 35				
23c	18a	44a	33c	63b		85	69				
24	S. 9		34	63c	55b	86	70				
25a	S. 11a	44b	40a	64	53						
	22	45a	35								
25b	23	45b	36								
26a	24a	46	S. 22								
	24b	47	S. 23								

Concordance

des planches de la 1ère édition allemande et du supplément (= S.) avec les planches de la 2e édition allemande et de l'édition française.

1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	1ère éd.	2e éd.	Suppl.	2e éd.	Suppl.	2e éd.
Ière Partie		Ière Partie		IIe Partie		IIe Partie		IIIe Partie		IIIe Partie					
1	1	22		36	45b		63b	71	87a	87b	105b	S. 1	10	S. 23	47
2	2	23	25b	37	33	52	62		87b	88	111	S. 2	12b	S. 24a	48a
3		24a	26a	38a	34a	53	64	72a		89		S. 3	13	S. 24b	49b
4	3	24b			34b	54	66b	72b	90	90		S. 4	14	S. 25	50
5	5	25a	26b	38b	42b	55a	66a	73	91	91	114	S. 5	15	S. 26	51
6	6	25b	27b	39	48b	55b	63c	74	93	92	113	S. 6	16	S. 27	58
7	7	25c	27a	40a	44b	56a	70a	75	94	93	116	S. 7	17	S. 28	60
8	8		27c	40b	53c	56b	70b	76	95	94	118	S. 8	18	S. 29	61
9	9	26		41		57		77	96	95a	119a	S. 9	24	S. 30	67
10	12a	27	27d	42a		58a	70c	78	97a	95b		S. 10	28	S. 31	69
11	11	28	21b	42b		58b			97b		119b	S. 11a	25a	S. 32	74
12	11	29		42c	71a	59a	71b	79	100a	96	120	S. 11b	29a	S. 33	77
13		30a	29b	43a		59b			100b	97	122	S. 12	30	S. 34	83
14		30b	49a	43b	52a	60	72	80	102	98a	123a	S. 13	31	S. 35	84
15		31	37	44a		61	73		103a	98b		S. 14	32	S. 36	88
16	19	32	38	44b	53a	62a	68a	81	103b	98c		S. 15a	21a	S. 37	89
17	20	33a	43a	45a	68b	62b	68c	82a	104		123b	S. 15b	42a	S. 38	92
18	23c	33b		45b		62c	68d	82b		99		S. 16	35	S. 39	98
19	22	33c	44a	45c		63	76	82c	105a	100	125	S. 17	36	S. 40	99
20	23a	34		46		64	78	83	101	101	4	S. 18	39	S. 41	106
21	23b	35	45a	47	57	65	79	84	107	102	55	S. 19	40	S. 42	109
				48	56	66	80	85	108	103	54	S. 20	41	S. 43	112
				49a	52b	67	81	86a	110a	104	65	S. 21a		S. 44	115
				49b	53b	68	82	86b		105	75	S. 21b	43b	S. 45	117
				50	59	69	85	87a	110b			S. 21c	43c	S. 46	121
				51a		70	86					S. 22	46	S. 47	124
				51b	63a										

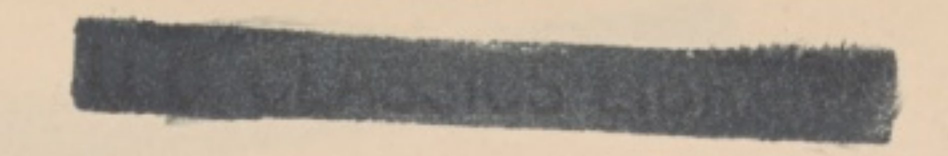


Table des matières.

Introduction.

Planches.

Ière Partie.

IIe Partie.

IIIe Partie.

Addenda et Corrigenda.

Pl. 3. Au paragraphe sur les *apices* et sur l'I allongé, ajouter : voir J. Christiansen, *De apicibus et I longis inscriptionum latinarum*, Diss. Kiel 1889.

Pl. 10a. L'écrit de Ernst Kornemann a pour titre : *Die neue Livius-Epitome aus Oxyrhynchus*. Text und Untersuchungen (dans *Beiträge zur alten Geschichte*, 2e fasc., Leipzig 1904).

Pl. 10b. Dans les explications, col. I, lignes 12 et 13, il faut lire : Seuls, le Vergilius Sangallensis et Augusteus, les fragments du Vergilius Veronensis et du Lucain de Vienne et de Naples, sont écrits en *quadrata*. Voir l'introduction, p. III.

Pl. 15. A ajouter à la description : voir aussi E. Chatelain, *Les palimpsestes latins* (dans *Ecole pratique des Hautes-Etudes*. Section des sciences historiques et philologiques. Annuaire 1904, Paris 1905, p. 5—12).

Pl. 17. Voir la recension de l'édition de Fotheringham par E. Schwartz dans *Berliner philologische Wochenschrift*, 26, 1906, col. 744.

Pl. 39. Voir aussi la reproduction du diplôme par Giuseppe Bonelli, *Codice paleografico Lombardo*, pl. 7, Milan 1908. Dans le texte à la fin de la ligne 9 Bonelli lit : prece[p] et au commencement de la ligne 10 : tum; ligne 15 : herede nostro; ligne 17 : quandoq[ue]. Sur le facsimile de Bonelli on voit nettement qu'un trait d'abréviation oblique et allongé, formant coulée, termine le dernier mot du document *(fel)*; ce mot doit donc être rendu par Fel*iciter*.

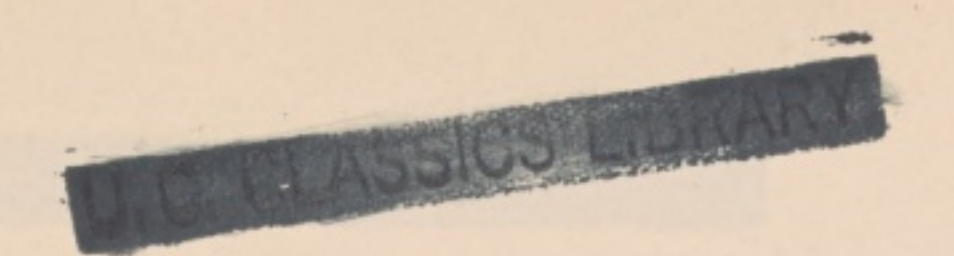
Pl. 42a. Dans le titre au lieu de A. D. 779 lire A. D. 779—797. — Dans la description, ligne 3, au lieu de la phrase «Comme on avait coutume ....» il faut lire : D'après une communication de M. E. A. Loew on avait coutume de commencer ces tables avec la première année de ce cycle lunaire de 19 ans, dans lequel tombe l'année courante; il est donc à supposer que le manuscrit trouve sa place entre les années 779 et 797. (De fait 779 est la première année d'un cycle lunaire. La table pascale se trouve continuée jusqu'en 835, c'est-à-dire jusqu'à la fin du 3e cycle lunaire.)

Pl. 50. Dans la description ajouter à la littérature : Stokes et Strachan, *Thesaurus Palaeohibernicus*, vol. II, Cambridge 1903.

Pl. 54b. Les mots en marge, en notes tironiennes *(terram nec senescere nec fatigari)* forment le titre du 1er chapitre du 2e livre. Ils se retrouvent par exemple dans le Codex Columella de Naples (voir pl. 115b) et dans l'édition de Venise de 1528; il s'y trouve cependant une addition : *terram nec senescere nec fatigari, si stercoretur*. — Dans le texte, ligne 26, dans *vicae* **a** est barré à ce qu'il semble; il faut donc lire *vice*.

Pl. 66b. A la note de la col. 2 il faut ajouter : à ce qu'il semble, il faut lire *dantem*.

Pl. 69. Dans la description ligne 9, lire Pétau au lieu de Petau. — A ajouter à la littérature : Voir aussi M. Lauer, *Annales de Flodoard*, introduction, p. XLV.



INTRODUCTION.

Avant-Propos.

Les Romains avaient reçu leur écriture des Grecs, par l'intermédiaire des colonies grecques de l'Italie méridionale et de la Sicile. Ces colonies — Kyme, Neapolis, Rhegion, Zankle, Naxos, Katane, Leontinoi et d'autres — étaient essaimées de Chalcis en Eubée : aussi les monuments les plus anciens de l'écriture latine ont-ils tout à fait les formes caractéristiques de l'alphabet chalcidien, qui appartenait au groupe occidental de l'alphabet grec (voir pl. 1. Sur l'alphabet des colonies chalcidiennes et sur le plus ancien alphabet latin, consulter A. Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets*, 4e édit., Gütersloh 1887, p. 116; en outre, l'article «Alphabet» de Joh. Schmidt, dans *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft.* Nouvelle édition, par les soins de G. Wissowa, Stuttgart, depuis 1894, I, colonne 1612; et l'article «Alphabetum» de F. Lenormant, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, depuis 1877, I, p. 215).

L'écriture latine de l'époque primitive, jusqu'au début de l'ère chrétienne, ne nous est connue que par des inscriptions. L'histoire de son développement relève donc de l'épigraphie. Nous nous contenterons de signaler ici brièvement les rapports de l'alphabet latin avec l'alphabet grec et les changements qui se sont produits dans le cours des siècles.

Le **C** est la forme arrondie du Gamma, que l'on trouve déjà dans l'écriture des colonies chalcidiennes. Pourtant il cessa de représenter la gutturale douce du Gamma et prit le son dur du **K**, et supplanta **K**; il n'a conservé le son du Gamma que dans les abréviations des plus anciens noms, conservées traditionellement : **C** = *Gaius* et **CN** = *Gnaeus*. **K** devint une lettre *supervacua* (comme l'appelle Marius Victorinus); il ne subsista que dans quelques abréviations, comme **K** ou **Kal** = *Kalendae*, **K** = *Kaeso*, **K. C.** = *calumniae causa* (voir pl. 114, dans la transcription en bas).

Le Zeta cessa d'être en usage de bonne heure. Dans la série de l'alphabet la nouvelle lettre **G** prit sa place. Cette lettre fut inventée pour exprimer la gutturale douce. Elle se forma du **C** auquel s'ajouta un trait final.

Pour le son de **F** on se servait de l'ancien signe du *digamma* grec, conservé dans l'alphabet chalcidien.

Pour indiquer l'aspiration on se servait du signe de l'Eta : **H**.

P portait en haut un crochet ouvert, rond ou angulaire.

Q est l'ancien Koppa grec (le Koph de l'alphabet sémitique); il se trouvait aussi dans l'écriture des colonies chalcidiennes.

R avait tout d'abord, comme dans l'alphabet chalcidien, deux formes : la forme du Rho grec, avec une simple panse (comme **P**), et une autre forme où un trait était ajouté à la panse; plus tard la seconde forme triompha, le trait fut alors allongé et il en resulta l'**R** latin.

De même **V** eut tout d'abord, comme dans l'alphabet chalcidien, une double forme : **Y** et **V**; la forme **V** subsista seule et cette lettre servit aussi bien pour la voyelle que pour la consonne (pour **U** aussi bien que pour **V**).

X (ou **+**) est le Chi de l'alphabet grec; déjà les groupes occidentaux de l'alphabet grec usaient de ce signe comme **x**.

Les signes des trois articulations aspirées — Theta, Phi, Chi — furent supprimés; ils ne trouvèrent d'emploi que comme nombres (voir le chapitre sur les chiffres romains). Lorsque plus tard on chercha à indiquer l'aspiration dans les mots tirés du grec, on écrivit **th**, **ph**, **ch**.

Les lettres Psi et Omega de l'alphabet grec de plus tard, ne se retrouvent pas dans l'alphabet latin; elles n'existaient pas dans l'alphabet chalcidien.

Au temps de Cicéron on emprunta de nouveau Ypsilon *(y graecum)* et Zeta à l'écriture grecque, et l'on s'en servit pour les mots et les noms propres empruntés à l'idiome hellénique; ils furent placés à la fin de l'alphabet.

Ainsi l'alphabet des Romains comptait 23 lettres : 21 latines, dont la dernière était **X** (Quintilien l'appelle *ultima nostrarum*) et 2 grecques :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y Z.

Notre alphabet moderne a 25 lettres, 2 de plus que l'alphabet romain. Au XVIIe siècle, dans l'écriture minuscule, on distinguait nettement **i** et **j**, **u** et **v** — et de même dans l'écriture majuscule **I** et **J**, **U** et **V** — : depuis lors **i** marque le son de **I** et **j** celui de Jot, **u** le son de **U**, **v** celui de Vau. (**i** bref et **j** long, ainsi que **u** rond et **v** pointu étaient depuis longtemps en usage, pourtant ils n'étaient pas nettement distingués : chaque forme exprimait tantôt le son de la voyelle, tantôt celui de la consonne; voir pl. 121 et 124.) — A noter que l'alphabet allemand a 26 lettres, y compris le double **v** (**w**, **W**). Il se compose de deux **v** entrelacés; on le trouve assez souvent depuis le XIe et XIIe siècle dans les mots allemands et anglais (pl. 74 et 78b).

Les plus anciens monuments manuscrits de l'écriture latine, que nous connaissons, remontent au 1e siècle de l'ère chrétienne; ce n'est donc qu'à partir de cette époque que l'on peut suivre le développement de l'écriture écrite. La paléographie, dans le sens restreint du mot, ne traite que de cette écriture écrite, non des inscriptions ciselées ou gravées. Elle cherche avant tout à distinguer les divers genres d'écritures qui se sont developpés au cours des siècles et à connaître les changements survenus dans chaque genre d'écriture, soit dans le caractère d'ensemble des lettres soit dans les lettres considérées isolément. En outre, elle cherche à déterminer, quand et où chaque genre d'écriture a pris naissance et comment il s'est répandu. De plus, elle enseigne l'histoire des systèmes d'abréviation, en usage à chaque époque, dont la connaissance est si nécessaire pour la lecture des manuscrits anciens.

Littérature générale.

a) Epigraphie latine.

Th. Mommsen, *Die unteritalischen Dialekte,* Leipzig 1850.

Fr. Ritschl, *Priscae Latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis lithographis repraesentata,* Berlin 1862. Avec cinq *Supplementa,* maintenant réunis dans Ritschl, *Opuscula* IV, 494.

E. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae. A Caesaris dictatoris morte ad aetatem Iustiniani,* Berlin 1885. — *Römische Epigraphik* (dans Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft,* 2e édit., Munich 1892).

R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine,* 1884—1885, 3e édit., Paris 1898.

S. Ricci, *Epigrafia latina,* Milan 1898.

b) Ecriture latine.

Jean Mabillon, *De re diplomatica libri VI,* in quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam et stilum; quidquid ad sigilla, monogrammata, subscriptiones ac notas chronologicas; quidquid inde ad antiquariam, historicam, forensemque disciplinam pertinet, explicatur et illustratur. Accedunt commentarius de antiquis regum Francorum palatiis, veterum scripturarum varia specimina, tabulis LX comprehensa, nova ducentorum, et amplius, monumentorum collectio. Opera et studio domni Iohannis Mabillon, presbyteri ac monachi ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri. Paris 1681. 1709. Naples 1789.

Scipione Maffei, *Istoria Diplomatica,* Mantoue 1727 (et d'autres ouvrages).

(Toustain et Tassin), *Nouveau traité de diplomatique,* où l'on examine les fondements de cet art: on établit des règles sur le discernement des titres, et l'on expose historiquement les caractères des bulles pontificales et des diplômes donnés en chaque siècle, avec des éclaircissements sur un nombre considérable de points d'histoire, de chronologie, de critique et de discipline; et la réfutation de diverses accusations intentées contre beaucoup d'archives célèbres, et surtout contre celles des anciennes églises, par deux religieux Bénédictins de la congrégation de S. Maur, Paris 1750—1765. — Edition allemande de J. C. Adelung et A. Rudolph: *Neues Lehrgebäude der Diplomatik,* Erfurt 1759—1769.

Ulrich Friedrich Kopp, *Palaeographia critica,* Mannheim 1817—1819.

Comte de Bastard d'Estang, *Peintures et ornements des manuscrits,* Paris 1835—1848.

Natalis de Wailly, *Eléments de paléographie,* Paris 1838.

J. B. Silvestre, *Paléographie universelle.* Collections de facsimilés d'écriture de tous les peuples et de tous les temps, Paris 1839—1841. — Edition anglaise de F. Madden, *Universal Palaeography,* Londres 1850.

Alphonse Chassant, *Paléographie des chartes et des manuscrits du XIe au XVIIe siècle,* Evreux 1839; 8e édit. Paris 1885.

Th. Sickel, *Monumenta graphica medii aevi ex archivis et bibliothecis imperii Austriaci collecta,* Vienne 1858—1882.

Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale,* Paris 1868—1881.

W. Wattenbach, *Anleitung zur lateinischen Paläographie,* Leipzig 1869; 4e édit. 1886. — *Das Schriftwesen im Mittelalter,* Leipzig 1872; 3e édit. 1896.

The Palaeographical Society. *Facsimiles of Manuscripts and Inscriptions.* Edited by E. A. Bond, E. M. Thompson and G. F. Warner, I. Series, Londres 1873—1883, II. Series, 1884—1894.

The New Palaeographical Society. Officers and Editors: E. M. Thompson, G. F. Warner, F. G. Kenyon. Londres, depuis 1903.

W. Arndt, *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Paläographie,* Berlin 1874; 3e et 4e édit., par les soins de M. Tangl, 1897—1907.

Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des chartes, Paris 1880—1887.

Ernesto Monaci, *Facsimili di antichi manoscritti per uso delle scuole di filologia neolatina,* Rome 1881—1892. — *Archivio paleografico italiano,* Rome, depuis 1882.

Album paléographique ou Recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales, reproduits en héliogravure d'après les originaux des bibliothèques et des archives de la France, avec des notes explicatives, par la Société de l'Ecole des chartes (avec introduction de L. Delisle), Paris 1887.

Cesare Paoli, *Programma scolastico di Paleografia latina e di Diplomatica,* Florence 1883; 3e édit. 1901. — Edition allemande de K. Lohmeyer, *Grundriss zu Vorlesungen über lateinische Paläographie und Urkundenlehre,* Innsbruck.

Girolamo Vitelli e Cesare Paoli, *Collezione Fiorentina di facsimili paleografici greci e latini,* Florence 1884—1897.

Emile Chatelain, *Paléographie des classiques latins,* Paris 1884—1897.

Fr. Blass, *Paläographie, Buchwesen und Handschriftenkunde* (dans Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft,* 2e édit., Munich 1892).

Isidoro Carini, *Sommario di Paleografia,* 4e édit., Rome 1889.

Maurice Prou, *Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations,* 2e édit., Paris 1892. — *Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle,* Paris 1904.

Edward Maunde Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography,* Londres 1892; nouvelle édition, 1903.

G. Friedrich, *Ucebná kniha palaeografie latinské,* Prague 1898 (en bohémien).

A. Chroust, *Monumenta palaeographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters,* Munich 1899—1906.

F. Carta, C. Cipolla e C. Frati, *Monumenta palaeographica sacra,* Turin 1899.

Reusens, *Eléments de paléographie,* Louvain 1899.

W. Schum – H. Bresslau, *Die schriftlichen Quellen* (dans G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie,* 2e édit., Strasbourg 1904).

B. Bretholz, *Lateinische Paläographie* (dans Aloys Meister, *Grundriss der Geschichtswissenschaft,* Leipzig 1906).

Carlo Cipolla, *Codici Bobbiesi della biblioteca nazionale universitaria di Torino,* Milan 1907.

J. van den Gheyn, *Album Belge de paléographie.* Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits Belges (VIIe—XVIe siècles), Jette-Bruxelles 1908.

Ludwig Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen,* éd. par Franz Boll, Munich, I, 1909.

Une liste détaillée des nouveaux ouvrages de paléographie se trouve dans Gabriel Meier, *Die Fortschritte der Paläographie mit Hilfe der Photographie* (dans *Centralblatt für Bibliothekwesen,* XVII, 1900, p. 1. 113. 191. 255).

I.

Histoire de l'écriture latine.

On peut diviser l'histoire de l'écriture latine en cinq périodes et distinguer ainsi cinq groupes d'écritures :

A. Les écritures de la période romaine;
B. les écritures nationales;
C. la minuscule carolingienne;
D. la minuscule gothique;
E. l'écriture humanistique et la gothique moderne.

A. Les écritures de la période romaine.

De cette époque nous connaissons cinq écritures différentes :

1. La capitale;
2. l'ancienne cursive romaine;
3. l'onciale;
4. la nouvelle cursive romaine;
5. la demi-onciale.

1. Ecriture capitale.

Pl. 2. 3. 6. 7. 10 b. 12. 19.

L'écriture capitale des manuscrits est formée d'après la capitale des inscriptions; le trait pourtant en est plus libre, plus léger. On distingue la capitalis quadrata et la capitalis rustica.

Le Vergilius Sangallensis et le Vergilius Augusteus pl. 12, nous offrent des exemples de la capitalis quadrata. Les lettres affectent une forme à peu près carrée; de hauteur égale, elles paraissent comme rangées entre deux lignes parallèles; seuls **F** et **L** dépassent un peu la ligne supérieure et la queue de **Q** la ligne inférieure; souvent leurs traits fermes et droits sont ornés de lignes de fuite.

Les planches 3, 10 b, 19 contiennent des exemples de la capitalis rustica. Les lettres sont tracées d'une façon plus courante et plus vive; d'ordinaire, elles sont plus hautes que larges et les barres sont légèrement ondulées. **A** manque d'ordinaire de la traverse, les barres de **E**, **F**, **L**, **T** sont courtes. **B** aussi bien que **F** et **L** dépassent souvent la ligne supérieure; de même la queue de **G** et de **L** aussi bien que celle de **Q** et le trait final de **N** et de **V** descendent souvent au-dessous de la ligne de base. Cette forme de capitale était préférée à la *quadrata*; en effet, des manuscrits en capitale qui nous sont parvenus, la grande majorité est en *rustica*, il n'y a que le Vergilius Sangallensis et Augusteus, et les fragments du Vergilius Veronensis et du Lucain de Vienne et de Naples, qui soient écrits en *quadrata*. Le nom de «*rustica*», qui plus tard fut donné à cette écriture, ne nous paraît pas juste, car elle est aussi belle et bien formée, souvent même plus belle que la solennelle et raide *quadrata*.

La capitale semble avoir persisté comme écriture vigoureuse et familière aux écrivains jusqu'au VI[e] siècle. Elle fut employée, en particulier, pour les œuvres poétiques et pour les discours de Cicéron. Plus tard on chercha quelquefois à la dessiner d'après des modèles anciens (par exemple, dans le Sedulius de Turin du VII[e] siècle et dans le psautier d'Utrecht du IX[e] siècle). A l'époque carolingienne souvent on se servait de la capitale pour une ou plusieurs pages des manuscrits de luxe. On continuait à l'employer toujours (à côté d'autres formes de lettres) pour les titres de livres et de chapitres, et pour les initiales (pl. 23 c. 25 a. 29 b. 36. 37. 46. 47. 51 b. 52 b. 55 etc.). Elle subsiste encore aujourd'hui dans les majuscules de l'écriture latine des livres imprimés.

Les abréviations sont rares. Nous ne notons que **Q.** pour *que* et **B.** pour *bus*. Quelquefois à la fin des lignes **M** est remplacé par un trait ou par un trait avec un point, **N** par un simple trait. Dans le manuscrit parisien du poète chrétien Prudentius, transcrit à la fin du V[e] ou au début du VI[e] siècle, on trouve — ainsi que dans les autres manuscrits chrétiens — les abréviations des *Nomina sacra*.

Ligatures. Souvent plusieurs lettres, en particulier à la fin des lignes, sont unies, par ex. : **AE**, **NT**, **VM**. Ces litterae ligatae se rencontrent aussi dans les inscriptions et médailles (voir pl. 2, médailles 2. 8, et pl. 7, col. IV, ligne 7 et col. II, ligne 8).

Séparation des mots et des phrases. Certains manuscrits, tels que le papyrus d'Herculanum et aussi une partie du Vergilius Romanus, ont leurs mots séparés par des points (ce que nous voyons aussi dans les inscriptions. Voir pl. 3. 19; comp. pl. 7). Dans d'autres manuscrits les mots se suivent sans séparation aucune *(scriptura continua)*; quelquefois des points ou d'autres signes y ont été mis plus tard. La distinction des phrases est souvent marquée dans certains manuscrits par des points ou d'autres signes (pl. 3. 10 b). Au début d'un nouveau paragraphe on rencontre parfois un signe de paragraphe (pl. 3). Souvent chaque page commence par une lettre agrandie (pl. 10 b. 12 b).

Les deux formes de capitale se retrouvent aussi dans les inscriptions. La *quadrata* se rencontre particulièrement dans l'écriture des grands monuments; c'est pour cette raison que Hübner l'a dénommée *scriptura monumentalis*. La *rustica* s'employait surtout pour les documents gravés sur le bronze (*acta*) et aussi pour des inscriptions peintes soit sur le blanc des parois, soit sur des tablettes de bois; d'où le nom que Hübner lui a donné de *scriptura actuaria* (voir *Exempla scripturae epigraphicae*, p. LIII); mais la *rustica* se rencontre souvent aussi sur les monuments et il n'est pas rare non plus d'y rencontrer unies *quadrata* et *rustica* (pl. 7).

Le papyrus *de bello Actiaco* (pl. 3), découvert à Herculanum, nous offre le plus ancien exemple de lettres capitales écrites. Des codices sur parchemin il n'y a que le Vergilius Mediceus à nous fournir par sa finale une base d'appréciation de son âge : il fut écrit avant 494. Sur les dates des manuscrits en capitale voir L. Traube, *Das Alter des Codex Romanus des Virgil* (dans les *Strena Helbigiana*, Leipzig 1900, p. 307); Fr. Ehrle dans son introduction à *Picturae, ornamenta, complura scripturae specimina codicis Vaticani 3867, qui codex Vergilii Romanus audit, phototypice expressa*, Rome 1902; K. Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*, Leipzig 1900, chapitre VII; voir aussi C. Wessely, *Über das Alter der lateinischen Kapitalschrift in dem Fragment N. 23 der „Schrifttafeln zur älteren lateinischen Paläographie"* (dans *Studien zur Paläographie und Papyruskunde*, Leipzig 1901, p. I).

En dehors des ouvrages paléographiques signalés p. II, on trouvera de nombreux exemples d'écriture capitale dans Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum*, Heidelberg 1876—1879.

Dans le supplément au I[e] volume des *Vorlesungen und Abhandlungen* de L. Traube, p. 157, Paul Lehmann a donné une liste des manuscrits écrits en capitale encore conservés et connus. Il note 4 manuscrits en capitale *quadrata* et 23 en *rustica*; il donne de plus le lieu d'origine, toutes les fois que cette origine peut être établie, et la bibliothèque d'origine, c'est-à-dire le lieu le plus ancien où s'est trouvé conservé le manuscrit, enfin les ouvrages où se trouvent des descriptions et des reproductions de ces manuscrits.

2. Ancienne cursive romaine.

Pl. 4. 5. 8. 9.

A côté de l'écriture soignée des livres, les Romains avaient une écriture tracée «en courant», dont ils usaient particulièrement dans le commerce ordinaire de la vie, par exemple pour les quittances, pour les lettres, pour les annonces écrites sur les murs. Les «graffiti», (inscriptions murales), les tablettes de cire et les fragments de papyrus, trouvés en ces derniers temps, nous ont conservé des exemples de cette écriture. On lui a donné le nom d'écriture vulgaire ou commerciale, mais communément on l'appelle, d'après sa forme, écriture cursive (*scriptura cursiva*; l'écriture des livres est appelée, d'après sa forme, posée ou droite, *scriptura erecta*). Les anciens l'appelaient *littera epistolaris,* pour la distinguer de la *littera libraria* ou *littera libralis* (voir Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen,* I, 6, note 2). La cursive romaine eut primitivement une autre forme que plus tard, au IVe, Ve et VIe siècle; d'où la distinction entre ancienne cursive et cursive nouvelle.

L'ancienne cursive romaine est aussi appelée cursive majuscule; en effet, elle n'est autre chose qu'une écriture majuscule écrite rapidement. Elle se caractérise 1. par la forme courante des lettres, 2. par la tendance à la liaison entre les lettres (ligatures), 3. par la hauteur inégale des lettres.

1. La forme des lettres est plus courante et plus simple que dans la capitale soignée. Dans beaucoup de lettres les traits secondaires sont laissés de côté et seuls les traits essentiels sont conservés. A raison de la rapidité de l'écriture souvent les lettres sont arrondies, qui dans la capitale sont angulaires.

Dans l'**a** il manque le trait du milieu (la traverse); la haste droite dépasse de beaucoup celle de gauche.

b n'a plus la panse supérieure, et celle du bas est placée (ce qui est singulier) du côté gauche.

La haste de gauche du **d** est arrondie, la panse de droite est poussée fort haut.

Dans **e** on a omis les barres du haut et du bas; il y a seulement la barre du milieu (la languette); la haste est recourbée.

La queue du **g** est un peu allongée.

Dans **h** la haste de droite n'est conduite qu'à mi-hauteur et souvent elle est tracée d'un seul coup de plume avec la traverse.

Dans **m** et **n** les jambages sont arrondis et ondulés.

p n'a qu'un très petite panse, quelquefois même celle-ci est remplacée par un petit trait.

q est formé d'un petit cercle, mais avec une longue queue, oblique.

r a une grande épaule, la queue de l'écriture capitale est supprimée.

s est plutôt tiré en long qu'en large; généralement il est fait de deux traits légèrement recourbés.

t vers la base est souvent recourbé à droite.

u est arrondi en bas.

Cette description des lettres se rapporte surtout au papyrus Claudius (pl. 4).

Sur les tablettes de cire et aussi dans les «graffiti» sur les murs, où les lettres étaient tracées avec le *stilus,* le trait des lettres est naturellement plus raide que dans les papyrus, de même les traits sont moins arrondis. Parmi les lettres des tablettes de cire, on remarquera surtout **e** et **m** : **e** est tracé avec deux traits verticaux, **m** avec quatre (planche 5).

2. Les ligatures. Dans les plus anciens exemples de cursive, la plupart des lettres sont indépendantes et séparées les unes des autres; il n'y en a que quelques-unes, l'**e** en particulier, qui souvent soient unies aux lettres suivantes, mais d'une façon assez lâche et sans changement de forme (pl. 4. 5). Pourtant les tablettes de cire de Transylvanie, du IIe siècle de notre ère, ont de nombreuses ligatures, dans lesquelles le trait final d'une lettre constitue le trait initial de la lettre suivante (pl. 8). Le papyrus de l'an 166 possède aussi quelques ligatures (pl. 9).

3. La hauteur inégale des lettres. Il est important de noter que déjà dans cette cursive ancienne le rapport des lettres entre elles s'est fortement modifié : les traits de certaines lettres dépassent de beaucoup la hauteur habituelle, d'autres au contraire descendent fort au-dessous de la ligne de base; à remarquer en particulier **b, d, f, h, q, r.** Ainsi se fait jour la distinction entre lettres longues et lettres courtes, qui, plus tard, est faite d'une façon systématique dans la cursive nouvelle.

On abrège, selon l'ancien système romain de suspension, les pronoms, les formules et les mots qui reviennent souvent.

Séparation des mots et des phrases. Dans le papyrus Claudius il y a de petits intervalles entre les mots et des points; le commencement des nouveaux paragraphes est en saillie sur la marge (pl. 4, col. II, ligne 2; col. III, ligne 10). De même dans les tablettes de cire on trouve souvent un petit intervalle ou un point entre les mots (pl. 5. 8); pourtant dans les tablettes de cire de l'année 142 et dans le papyrus de l'année 166 la séparation des mots est le plus souvent omise. Le commencement des nouveaux paragraphes, aussi bien dans les tablettes de cire que dans le papyrus en question, est marqué de diverses façons (pl. 5. 8. 9).

Reproductions d'écritures cursives sur tablettes de cire : Joh. Ferd. Massmann, *Libellus aurarius,* sive tabulae ceratae et antiquissimae et unicae Romanae in fodina auraria apud Adrudbanyam oppidulum Transsylvaniae nuper repertae, Leipzig 1841. G. de Petra, *Le tavolette cerate di Pompei* (dans les *Atti della Reale Accademia dei Lincei,* Rome 1875—1876). Th. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum,* vol. III, p. 921—960. C. Zangemeister, *Corpus inscriptionum latinarum,* vol. IV, *Supplementum.*

Reproductions d'inscriptions murales : C. Zangemeister, *Inscriptiones parietariae Pompeianae Herculanenses Stabianae* (dans le *Corpus inscriptionum latinarum,* vol. IV). G. B. de Rossi, *Roma sotterranea,* et *Inscriptiones christianae urbis Romae.* Fiorelli, *Notizie degli scavi,* Rome 1887 et années suivantes.

Reproductions de cursive de papyrus : C. Wessely, *Schrifttafeln zur älteren lateinischen Paläographie,* 1898 (on y trouve beaucoup d'exemples extraits de la collection de papyrus de l'archiduc Rainer). Grenfell and Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri,* Londres depuis 1898, et *Greek Papyri, Series II, New Classical Fragments and other Greek and Latin Papyri,* Oxford 1897.

Dans le *Centralblatt für Bibliothekwesen,* XVI, Leipzig 1899, p. 341, sous ce titre : *Lateinische Papyri,* Max Ihm a donné une énumération des manuscrits latins en cursive.

C. Wessely surtout a donné un aperçu de la littérature des papyrus dans *Studien zur Paläographie und Papyruskunde,* Leipzig, depuis 1901. Voir aussi U. Wilcken, *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete,* Leipzig, depuis 1900.

3. Ecriture onciale.

Pl. 10a. 14. 15. 17. 18. 21. 37. 48b. 53a.

L'écriture onciale se distingue de la capitale par le caractère arrondi de ses lettres. Elle est issue de la capitale, sous l'influence de l'ancienne cursive. Les lettres caractéristiques sont **A, D, E, H, M, Q, V** — lettres qui ont aussi dans la cursive un autre caractère que dans la capitale.

Lettres isolées de l'onciale.

Dans les plus anciens manuscrits le côté gauche de l'**A** se compose de deux traits allongés et fins, formant un angle; plus tard ce côté gauche forme une courbe ou une panse.

Dans le **D** les traits de droite et de gauche sont tous deux arrondis.

La haste de l'**E** est arrondi; il y manque les deux barres d'en haut et d'en bas; ainsi **E** ressemble à l'epsilon grec oncial.

La haste de droite de **H** n'arrive qu'à mi-hauteur; elle est tracée d'un coup de plume avec le trait du milieu.

Les angles supérieurs de l'**M** sont arrondis, les traits latéraux descendent tout droit (c'est la forme ancienne) ou bien ils décrivent une courbe en dedans (c'est la forme plus récente).

Q a une queue verticale, allongée.

Le premier trait de **V** est arrondi à la base.

Nous avons vu que dans la capitale les lettres, avec peu d'exceptions, étaient de même hauteur. Dans l'onciale il n'y a plus cette régularité. Non seulement **F, L, Q** dépassent les lignes, mais aussi **D, G, H, P, R.**

L'onciale, laissant à la main une plus grande liberté d'allure, se prêtait beaucoup mieux à l'écriture à la plume que la capitale rectiligne et anguleuse. C'est pourquoi elle devint l'écriture des *Codices,* tandis que la capitale resta l'écriture des inscriptions. L'onciale, à ce qu'il semble, reçut sa première formation au IIIe et IVe siècle de notre ère;

elle s'affirma et persista comme une écriture vigoureuse et familière aux écrivains jusqu'au début du IX[e] siècle. A l'époque carolingienne on chercha à la remettre en honneur et à s'en servir pour les manuscrits de luxe. On l'employa surtout, pour mettre en relief le début des livres ou des chapitres (pl. 45. 46. 47a); souvent même on écrivit en onciale des livres entiers. De même que la capitale, l'onciale — soit seule, soit mélangée à d'autres formes de lettres — a toujours été en usage pour les titres et initiales; elle subsiste aujourd'hui encore en beaucoup de formes de nos majuscules latines (pl. 33. 36. 42). La forme onciale de l'**a** l'emporta aussi dans la minuscule carolingienne et domine aujourd'hui encore dans l'écriture latine imprimée. De même la forme onciale du **d** s'introduisit dans la minuscule carolingienne, et elle fut généralement adoptée dans la minuscule gothique; elle domine aujourd'hui encore dans l'écriture gothique; elle est souvent aussi employée dans l'écriture latine courante d'aujourd'hui à côté de la forme droite.

En dehors de la belle onciale des calligraphes, qui nous est le mieux connue, il y avait aussi une onciale mélangée de formes minuscules et plus simple. C'est ainsi qu'était écrit l'épitome de Tite-Live découvert en Egypte, le fragment de la *formula Fabiana* également découvert en Egypte et le Gaius de Verone (pl. 10a. 14. 18). Cette onciale simple a souvent une forme penchée, tendant à la cursive (pl. 14); on la rencontre en particulier dans les notes marginales (pl. 17. Sur cette forme d'onciale voir Thompson, *Handbook*, p. 196).

Dans les anciens codices en onciale les abréviations sont rares. On trouve d'ordinaire — comme dans les manuscrits en capitale — **Q.** = *que* et **B.** = *bus*; de plus, à la fin des lignes **M** est souvent remplacé par un trait, ou par un trait avec un point, et **N** par un simple trait. Un plus grand nombre d'abréviations se trouve dans les notes marginales de la chronique d'Eusèbe-Jérôme (pl. 17). Les manuscrits chrétiens ont les abréviations des *Nomina sacra*. Il n'y a que les manuscrits de droit qui soient riches en abréviations de diverses sortes (pl. 14. 18; voir le chapitre sur les *Notae iuris*).

Des ligatures se présentent surtout à la fin des lignes. L'**E** cédillé *(E caudata)*, résultat de l'union **AE**, se trouve déjà dans un écrit en onciale du VI[e] siècle (Commentaire de saint Jérôme sur le livre de l'Ecclésiaste, dans la bibliothèque de l'Université de Wurtzbourg; voir Chroust, *Monumenta palaeographica*, livr. V, pl. 3, l. 15).

Séparation des mots et des phrases. Dans les anciens manuscrits les mots se suivent sans séparation aucune; plus tard on commence peu à peu à laisser des intervalles. La plupart du temps les phrases sont séparées par un petit espace, et souvent par un point. Les phrases nouvelles commencent généralement par une lettre agrandie; les nouveaux paragraphes commencent à la ligne et la première lettre agrandie fait saillie sur la marge. De même souvent chaque page commence par une lettre agrandie. Dans le Gaius de Vérone, à la fin des paragraphes, on a parfois deux points, ou deux points et un trait ondulé (:~), ou seulement un trait ondulé (pl. 18; voir Studemund, *Gaii institutionum* etc., p. XXV).

Le nom *unciales litterae* se rencontre pour la première fois dans le prologue de S. Jérôme au livre de Job : *Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos, vel uncialibus ut vulgo aiunt litteris onera magis exarata quam codices : dummodo mihi meisque permittant aut pauperes habere schedulas, et non tam pulchros codices, quam emendatos.* Cependant on ne sait pas quel genre de lettres S. Jérôme voulait exactement désigner par là. On suppose communément qu'il avait en vue de grandes lettres en général. Telle était aussi l'opinion de Mabillon; sous le nom de *unciales* il comprenait toutes les lettres majuscules (*De re diplomatica*, lib. I, cap. XI, 4). Toustain et Tassin pour la première fois distinguent entre *capitalis* et *uncialis* dans le sens moderne : *par écriture onciale, nous entendons la majuscule de forme ronde et distinguée de la capitale par certains éléments* (*Nouveau traité*, II, 506 et III, 141).

Les onciales **D** et **E** se rencontrent déjà au II[e] siècle dans les écritures cursives (pl. 9); **M** onciale se trouve quelquefois en des inscriptions du II[e] siècle (Zangemeister, *Corpus inscriptionum latinarum*, vol. III, p. 965). Le plus ancien exemple connu d'écriture onciale se trouve dans le papyrus de l'épitome de Livius découvert en Egypte, et que l'on fait remonter au III[e] siècle (pl. 10a). Il est à remarquer que dans ce même papyrus on rencontre déjà des formes minuscules pour **B**, **D**, **M** et que quelques autres lettres, comme **F**, **P**, **Q**, **R** se rapprochent de la forme minuscule. L'inscription de Dioclétien de l'année 301 (pl. 11) renferme également des lettres onciales et minuscules.

Il y a un certain nombre de manuscrits en onciale, qui fournissent des critères extérieurs pour déterminer leur âge, par ex. : l'évangéliaire de Verceil, attribué à l'évêque Eusèbe de Verceil († 371); la chronique d'Eusèbe-Jérôme, conservée à Oxford (pl. 17); la table pascale de Zeitz, qui a été écrite peu après 447 (Mommsen dans les Mémoires de l'Académie de Berlin de l'année 1862, Berlin 1863, p. 537); le Codex Victor, à Fulda (pl. 21a); le Codex Amiatinus (pl. 21b); le Codex Prosper d'Aquitaine, à Trèves, de l'année 719 (Zangemeister-Wattenbach, pl. 49); le Codex de l'Ambrosiana avec les dialogues de Grégoire-le-Grand, écrit en 750 (Palaeographical Society, pl. 121); l'évangéliaire d'Autun de l'année 754 (pl. 37). On remarquera aussi les deux dernières lignes de la pl. 20, de l'année 509/10. Enfin le manuscrit du *Liber pontificalis* de Lucque, écrit vers 800 (pl. 48b), nous offre un des derniers exemples d'une onciale vigoureuse.

Jusqu'ici les opinions sur la date des manuscrits en onciale non datés varient beaucoup entre elles. Voici d'après Chatelain des critères qui peuvent servir à fixer la date de ces manuscrits : Au V[e] siècle **H**, **L**, **N** n'ont aucun trait d'ornement; les barres de **F**, **T** sont petites; la panse de **P** est petite et non fermée; la panse supérieure de **R** est petite et atteint à peine le milieu de la haste. Pour **M** et **N** à la fin des lignes on a très souvent un trait, souvent aussi un trait avec un point au-dessous, et ce signe d'abréviation se trouve en haut à droite de la voyelle précédente (pas pourtant dans tous les manuscrits). Les cahiers sont numérotés au bas de la dernière page, à droite. Les manuscrits dont les pages sont à double colonne, ont quelquefois la pointe du compas marquée entre les colonnes, au milieu, usage propre peut-être à l'Afrique ou à l'Espagne. — Les manuscrits du VI[e] siècle sont la plupart du temps en parchemin très fin. **F**, **L**, **T** sont plus larges qu'au siècle précédent; la barre inférieure de **F** est presque aussi grande que la barre supérieure; **L** se termine quelquefois par une petite queue ou par un point; la barre du **T** est plus longue du côté gauche que du côté droit et elle porte un trait d'ornementation; la panse du **P** est plus grande, et pas toujours fermée; de même la panse supérieure de **R** commence à être plus grande; le troisième trait de **N** porte en haut un trait d'ornementation. Les cahiers sont numérotés comme auparavant à la dernière page, en bas de la marge, à droite. — Au VII[e] siècle le parchemin parfois encore est fin, pourtant le plus souvent, il est épais et ridé. Les hastes supérieures de **H** et de **L** portent un petit trait d'ornement; le trait inférieur de **L** a la plupart du temps une queue; dans l'**N** le premier trait aussi bien que le troisième est orné; le plus souvent la panse de **P** est fermée; la panse de l'**R** devient plus grande; la barre du **T** est plus grande et sa partie gauche est fortement recourbée vers le bas (en particulier à la fin du siècle). La numérotation des cahiers se fait encore au bas de la marge, à droite, sauf vers la fin du siècle. De plus en plus les copistes de ce siècle accusent leur manque de culture et leur ignorance de la grammaire. — Au VIII[e] siècle les traits supérieurs d'ornementation de **H** et de **L** deviennent plus grands; le trait inférieur de **L** se termine d'ordinaire par une longue queue; la première boucle de l'**M** est souvent fermée et le trait du milieu repose souvent sur une petite barre; le trait du milieu de l'**N** n'atteint ni le sommet du premier jambage ni le pied du troisième, d'où il suit que **N** a à peu près la forme de l'**H** capital; la panse de **R** est démesurément grande et descend jusqu'au milieu de la haste; à la barre de **T** pend à droite et à gauche un petit trait; de temps en temps **T** a la forme minuscule. Les cahiers sont désormais numérotés au bas de la marge, au milieu. De même les copistes de cette époque, jusqu'au règne de Charlemagne, sont aussi peu instruits qu'au siècle précédent. (Voir E. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*. Pars prior. Paris 1901.)

On trouve de nombreux exemples de l'écriture onciale, en dehors des collections mentionnées page II, en particulier dans l'ouvrage déjà cité de M. E. Chatelain, *Uncialis scriptura* etc. et dans Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum*.

Dans le supplément à Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, p. 171—261, composé par P. Lehmann (sur les annotations de L. Traube), on trouve un index fort utile des manuscrits en onciale qui sont conservés. 390 manuscrits y figurent, avec des notes sur le lieu d'origine, sur la bibliothèque, où chaque manuscrit était primitivement conservé, ainsi que sur les ouvrages qui en donnent des descriptions et des reproductions (voir plus haut p. III).

4. Nouvelle cursive romaine.

Pl. 11. 13. 16. 22. 23. 23b. 24.

Dans l'histoire de l'écriture latine cette cursive est de la plus haute importance, c'est d'elle, en effet, que sont issues l'écriture demi-onciale et les écritures nationales ainsi que la minuscule carolingienne, et ses lettres contiennent les formes essentielles des petits alphabets, dont nous nous servons aujourd'hui encore pour les livres imprimés et pour l'écriture courante. Ce n'est que peu à peu qu'elle sortit de l'ancienne cursive, au cours du III[e] et IV[e] siècle. Malheureusement les exemples nous manquent qui nous permettraient de suivre pas à pas cette évolution; on trouve pourtant quelques formes de transition dans l'inscription de Dioclétien *de pretiis rerum venalium*, ainsi que dans les inscriptions funéraires de notre planche 11 et dans la lettre latine de la planche 13. On remarquera particulièrement **a**, **b**, **d**, **g**, **r**, **s**.

La nouvelle cursive romaine nous est surtout connue par les

papyrus de Ravenne et les fragments d'écriture récemment découverts en Egypte (pl. 13. 22; voir aussi la signature du correcteur dans le Codex Hilarius de 509/10, pl. 20).

Elle se caractérise, comme l'ancienne, 1. par la forme courante des lettres, 2. par la tendance à la liaison entre les lettres (ligatures), 3. par la hauteur inégale des lettres. Mais toutes ces marques caractéristiques sont ici, dans la nouvelle cursive, plus fréquentes et plus saillantes.

1. La forme des lettres accuse une main fort légère qui écrit rapidement ou «en courant». En outre la plupart des lettres ont fortement changé leur forme et beaucoup ont un grand nombre de formes variées. C'est l'effet de la rapidité de l'écriture et de la tendance à former les lettres de façon à faciliter les liaisons avec les lettres voisines.

2. Les ligatures. La nouvelle cursive se distingue aussi par des ligatures nombreuses et caractéristiques. Pour pouvoir écrire plus rapidement, on liait les lettres de beaucoup de façons. Ce sont ces ligatures qui rendent difficile la lecture de la cursive, mais on doit s'y appliquer parce qu'elles sont le type des ligatures des écritures nationales et de l'ancienne minuscule carolingienne, et elles nous aident à comprendre ces ligatures des temps postérieurs. Deux ligatures romaines ont subsisté jusqu'à nos jours : & (= et) et, dans l'écriture gothique, ſt (= st). Voir la forme primitive de & pl. 13.

3. La hauteur inégale des lettres. Le caractère le plus typique de la nouvelle cursive c'est la distinction entre lettres longues et lettres courtes. Au premier coup d'œil on la reconnaît par les traits allongés de beaucoup de lettres. **a**, **m**, **n**, **o**, **t**, **u** sont d'ordinaire courtes; **b**, **d**, **h**, **k**, **l** montent haut, **g**, **p**, **q** descendent bas; **c**, **e**, **i**, **r** et les lettres **x**, **y**, **z** n'ont aucune grandeur déterminée : leur forme est tantôt longue, tantôt demi-longue, tantôt brève; enfin **f** et **s** vont souvent aussi bien au-dessus qu'au-dessous des lignes. Dans la nouvelle cursive nous avons donc le premier alphabet minuscule *(scriptura minuta)* et c'est à bon droit qu'on l'a désignée du nom de cursive minuscule. Dans la capitale les lettres étaient rangées comme entre deux lignes parallèles; la cursive majuscule et l'onciale accusaient déjà une forte tendance à rompre ces lignes et un certain nombre de lettres allaient, tantôt plus tantôt moins, au-dessus ou au-dessous des deux lignes; enfin les lettres dans notre cursive minuscule paraissent comme rangées entre quatre lignes parallèles : généralement les lettres courtes sont comprises entre les deux lignes du milieu; de même les panses ou boucles des lettres longues sont comprises entre ces deux lignes du milieu; mais ces lettres lancent leurs hastes et leurs queues jusqu'aux lignes extrêmes en haut ou en bas, ou tout au moins elles s'en rapprochent (car les hastes et les queues ne sont pas toujours d'égale longueur).

Lettres isolées de la nouvelle cursive.

Le trait droit de l'**a** ne dépasse plus le trait gauche; celui-ci est aussi grand que le trait droit et en est indépendant; l'**a** ressemble ainsi à l'**u** et a la forme ouverte qui, plus tard, subsista dans les écritures nationales (la planche 22 montre comment l'**a** se distingue de l'**u**). Souvent l'**a** a une forme réduite et est placé plus haut que les autres lettres. Les planches 11a et 13 montrent le passage de la forme ancienne à la forme nouvelle.

La haste de **b** (comme aussi celle de **d**, **h**, **l**) est composée de deux traits, poussés en haut et en bas et souvent formant une coulée. Au IVe et Ve siècle parfois encore la boucle du **b** est du côté gauche, comme dans l'ancienne cursive (pl. 13).

La plupart du temps **c** est grand et souvent fait de deux traits; ce **c** cursif est précurseur du grand **c** ou du **c** brisé des écritures nationales.

Le trait droit du **d** est d'ordinaire vertical; au lieu de s'unir au trait gauche, il se courbe vers la droite sans toucher le trait gauche, et se prolonge souvent au-dessous de la ligne; **d** a donc ici la forme droite, qu'il a conservée jusqu'à nos jours dans l'écriture latine.

e prend une forme longue et une forme brève. La boucle supérieure est souvent fermée : ainsi **e** a un œil.

f n'a pas de barre en haut; la haste est légèrement recourbée vers la droite, en haut.

La partie supérieure du **g** qui dans la capitale et l'onciale constituait le corps de la lettre, est dévenue très petite, la queue, au contraire, est longue et forte; avec le temps cette queue n'est plus formée d'un seul trait avec la partie supérieure, mais elle est faite d'un coup de plume indépendant : c'est le passage au **g** à queue développée de la demi-onciale et de la minuscule (voir l'évolution du **g** pl. 11. 13. 22).

i est tantôt bref, tantôt long ou demi-long.

l est la plupart du temps arrondi à la base; souvent pourtant il est anguleux comme dans la capitale.

m a la forme minuscule; le premier trait, qui dans l'onciale n'était qu'un trait latéral, est devenu maintenant indépendant, avec un coup de plume en haut. Le dernier trait descend tout droit ou est un peu recourbé à l'intérieur.

n aussi a la plupart du temps la forme minuscule et il est formé comme l'**m**; souvent pourtant il a la forme majuscule.

Souvent les lignes de l'**o** se croisent en haut.

p, comme plus tard dans les écritures nationales, a tantôt une forme petite et tantôt une forme grande.

La queue du **q** est très longue.

r est bref ou il est long et descend au-dessous de la ligne. Quand **r** est isolé, l'épaule est ondulée et finit en se tournant vers le haut; quand **r** est en ligature, l'épaule se détache de la haste en formant avec elle un angle droit ou un angle aigu : ce sont les deux formes de l'**r** que l'on rencontre plus tard dans les écritures nationales (**r** droit et **r** pointu). Souvent l'épaule de l'**r** prend très bas de sorte que la haste de l'**r** paraît fourchue (comparer la forme de l'**r** dans l'écriture pointue insulaire, pl. 32. 50. 54). **r** ressemble beaucoup à l'**s** (notre planche 22 montre comment il faut les distinguer).

s a une forme courte et une forme allongée. Il n'est plus ondulé, mais se compose plutôt d'un trait vertical qui, en haut, décrit un arc vers la droite; il a un coup de plume à peu près au milieu, là où dans l'ancienne cursive prenait le trait supérieur oblique; ce coup de plume est souvent allongé et presque indépendant et forme en bas avec le trait principal un angle aigu : on peut y voir l'origine de l'**s** fourchu, dont la forme est caractéristique de l'écriture pointue insulaire (voir pl. 32. 50. 54).

La haste du **t** décrit en bas une courbe à droite; souvent elle se recourbe d'abord vers la gauche, avant de se diriger vers la droite. Primitivement la barre du **t** est horizontale, plus tard, à gauche, elle s'incline : le **t** prend ainsi la forme que l'on rencontre plus tard dans les écritures nationales (comp. le grand **t** de l'écriture latine courante d'aujourd'hui).

La plupart du temps **u** a la forme d'onciale : le premier jambage est arrondi à la base, le second est droit; de plus on rencontre quelquefois déjà le petit **v** pointu, imitant la forme de capitale (voir pl. 23a); souvent **u** est suscrit, mais réduit de forme; il prend souvent alors la forme d'un trait ondulé (voir le petit **u** dans l'ancienne cursive, pl. 4).

Cursive impériale. Une forme particulière de la nouvelle cursive se développa dans la chancellerie impériale à Constantinople. On l'appelle cursive impériale (pl. 16). On a découvert de nouveaux fragments de cette cursive impériale parmi les papyrus de la collection de l'archiduc Rainer (N° 523; reproduction de C. Wessely, *Schrifttafeln* etc., N° 25).

Demi-cursive. On employa aussi la cursive comme écriture de manuscrit, pourtant avec quelque changement : les traits des hastes supérieures et inférieures ne sont pas aussi grands, les lettres sont plus fortes et plus serrées; les hastes supérieures sont souvent faites de deux traits, comme dans les documents, mais ces traits se tiennent d'ordinaire si serrés l'un contre l'autre qu'ils semblent ne former qu'un seul trait fort et annoncent déjà les hastes supérieures à forme de massue de l'époque suivante. Pour certaines lettres telles que **g**, **l**, **n** souvent les formes majuscules sont préférées (pl. 23b. 24). On peut désigner cette écriture du nom de demi-cursive. Dans l'histoire



de l'écriture elle joue un rôle important; en effet, l'écriture de manuscrit de trois écritures nationales en est immédiatement issue (voir l'ancienne écriture italienne pl. 25b, l'écriture mérovingienne pl. 25a, l'écriture visigothique pl. 35a).

Pour les abréviations voir pl. 22. On remarquera en particulier l'abréviation des finales par un trait oblique.

On trouve des reproductions des documents de Ravenne en particulier dans l'ouvrage de Gaetano Marini, *I Papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, Rome 1805. Pour les fragments latins de la collection de papyrus de l'archiduc Rainer, voir *Führer durch die Ausstellung* (édité par J. Karabacek), Vienne 1894, p. 122 et 127. Il y a aussi beaucoup de reproductions de cette collection dans l'ouvrage cité déjà plusieurs fois de C. Wessely, *Schrifttafeln zur älteren lateinischen Paläographie*, Leipzig 1898, Nos 14. 16. 17. 18. 19. 21; quelques-uns de ces fragments sont datés des années 317. 396. 398. On trouvera d'autres indications de littérature dans les ouvrages déjà cités (au chapitre de l'ancienne cursive romaine).

5. Ecriture demi-onciale.

Pl. 20. 23c. 46.

La demi-onciale est issue de la cursive romaine : les lettres de cette cursive sont tracées avec art et les formes en sont belles, fermes et bien proportionnées. Cependant quelques lettres, surtout dans les anciens manuscrits, ont assez souvent des formes onciales, l'**N** majuscule en particulier se maintint longtemps.

D'ordinaire, la demi-onciale, surtout primitivement, a les lettres grandes et larges; à la regarder superficiellement, elle ressemble fort à l'onciale. Elle en diffère pourtant essentiellement : l'onciale, en effet, est une écriture majuscule, tandis que la demi-onciale est une écriture minuscule; de plus, dans l'onciale, quoiqu'elle subisse l'influence de la cursive en quelque sorte, les lettres correspondent généralement à celles de la capitale; la demi-onciale, au contraire, emprunte la plupart des formes de ses lettres à la cursive.

Les lettres les plus caractéristiques de la demi-onciale sont **a**, **g**, **n**, **r**.

Certaines lettres de la demi-onciale, telles que **b**, **d**, **m**, **r**, **s**, se rencontrent déjà au IIIe et IVe siècle (voir l'épitome de Tite-Live, pl. 10a, le décret de Dioclétien et l'inscription funéraire de Gaudentia, pl. 11, ainsi que le fragment *de formula Fabiana*, pl. 14). L'âge d'or de la demi-onciale va du Ve au IXe siècle. Il est à remarquer qu'en général les codices en demi-onciale qui nous sont parvenus renferment des ouvrages de littérature chrétienne. Evidemment les chrétiens l'employaient de préférence pour leurs livres religieux.

Demi-onciale de Tours. Au IXe siècle la demi-onciale fut imitée avec grand succès à l'école calligraphique de l'abbaye de S. Martin de Tours et on s'en servit aussi bien pour les manuscrits en entier que pour quelques pages, les débuts de livres ou de paragraphes. Du reste, elle ne se distingue de la minuscule carolingienne du même temps que par la forme des lettres mentionnées ci-dessus (**a**, **g**, **n**, **r**) et par la rondeur et ampleur des lettres (pl. 46. Voir L. Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 32, Paris 1885).

Lettres isolées de la demi-onciale.

Le trait de droite de l'**a** est vertical. La panse de gauche est grande et aussi haute ou peu s'en faut que le trait de droite; en beaucoup de manuscrits de l'époque primitive cette panse est ouverte ou à demi-ouverte en haut; **a** ressemble à un **c** et **i** juxtaposés. — On rencontre aussi quelquefois la forme de l'**a** oncial.

Les panses de **b**, **d**, **p**, **q**, dans les manuscrits anciens, sont ouvertes, plus tard elles sont fermées. A partir du VIIe siècle les hastes de **b**, **d**, **h**, **l**, **p**, **q** sont la plupart du temps ornées.

Le plus souvent **e** est fermé en haut par la languette, dans les manuscrits anciens pourtant il est souvent ouvert (comme dans l'ancienne onciale). **e** se tient entre les lignes du milieu ou dépasse la ligne médiane supérieure.

f n'a pas en haut de barre, mais la haste est recourbée vers la droite.

La tête du **g** est formée d'un trait droit ou ondulé; la queue est grande et ouverte à gauche. **g** ressemble au **z** allemand allongé d'aujourd'hui.

i et d'autres lettres, comme **m**, **n**, **r**, **u**, ont souvent une petite ligne de fuite ou tout au moins portent un coup de plume.

l est recourbé en bas, quelquefois pourtant ses lignes forment un angle droit, comme dans la capitale.

m se compose de trois jambages verticaux, unis en haut; le dernier jambage se retourne fortement à gauche, en dedans, comme dans l'onciale.

n la plupart du temps a la forme majuscule.

L'épaule de l'**r** est longue et dans beaucoup de manuscrits descend très bas.

s d'ordinaire se compose de deux traits : le premier est vertical, l'autre est oblique; le trait oblique décrit un grand arc vers la droite.

La haste du **t** d'ordinaire est recourbée vers la droite, en bas; souvent elle se recourbe d'abord vers la gauche, avant de se diriger vers la droite. En beaucoup de manuscrits la barre du **t** s'incline en avant.

u a la forme ronde; souvent il est suscrit, mais alors il est réduit.

Les abréviations répondent en général à celles des manuscrits en onciale. Dans le palimpseste d'Autun, contenant un commentaire de droit, on trouve employées les *Notae iuris* (voir ci-dessous). Traube cite une demi-onciale à Vérone LIII (51), «où un système limité de notes juridiques a reparu» (*Paläographische Anzeigen* dans *Neues Archiv*, 26, p. 235).

Ligatures. Plus fréquemment que dans l'onciale nous trouvons les lettres reliées entre elles. Les languettes de **e** et de **f** en particulier, la tête de **g**, l'épaule de **r** et la barre de **t** sont souvent liées avec les lettres suivantes. Quelques lettres changent en même temps de forme : ainsi dans certaines liaisons **e** est grand, ouvert et comme brisé, **i** est prolongé au-dessous de la ligne; dans le Codex Hilarius de S. Pierre (pl. 20), au lieu de **ae** on a quelquefois ę cédillé (on en trouve un exemple pl. 136, ligne 9, du Facsimile de la *Palaeographical Society*).

Séparation des mots et des phrases. Dans les manuscrits anciens les mots se suivent sans interruption, plus tard de plus en plus on laisse un intervalle entre les mots. Les phrases et les membres de phrases sont la plupart du temps séparés par un petit espace; les phrases nouvelles commencent souvent par une lettre agrandie, les nouveaux paragraphes par une lettre, qui avance en marge. Comme signe de ponctuation on trouve souvent un point.

Mabillon ne connaît pas encore le nom de demi-onciale (*semiuncialis*). Maffei non plus, à notre connaissance du moins. Toustain et Tassin pourtant consacrent à la demi-onciale un grand chapitre et en notent excellemment les caractéristiques. Ils l'appellent *écriture demi-onciale ou écriture mixte* (*Nouveau traité*, III, 204).

De tous les manuscrits en demi-onciale connus les fragments du commentaire aux Institutions de Gaius, découverts par Chatelain en 1898 dans la bibliothèque du séminaire d'Autun semblent être les plus anciens. Chatelain fait remonter ces fragments au Ve siècle (*Journal des Savants*, 1898, p. 378; *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1898, p. 383; P. Krüger, *Der Kommentar zu Gaii Institutiones in Autun*, dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, romanistische Abteilung, 24, Weimar 1903, p. 375).

Parmi les manuscrits en demi-onciale qui sont datés, citons : Les *Fasti consulares* du Codex LV (53) de Vérone, commencés en 487 (Zangemeister-Wattenbach, pl. 29/30); le Codex Hilarius aux archives de Saint-Pierre de Rome, collationné en 509 ou 510 (pl. 20); le Codex XXXVIII (36) de Sulpice-Sévère dans la bibliothèque du chapitre de Vérone, de l'année 517 (Zangemeister-Wattenbach, pl. 32; Arndt-Tangl, 3e édit., pl. 34a); le commentaire sur les épitres de S. Paul, à Montecassino, lu en 570 (pl. 23c).

Pour déterminer l'âge des manuscrits non datés, voici les critères, que Chatelain nous donne : Au Ve siècle **a** est un peu plus petit que les autres lettres brèves, ou bien il est oblique. **e** est assez grand et a la forme d'onciale. Les hastes supérieures de **b**, **d**, **h**, **l** et les hastes inférieures de **p**, **q** n'ont aucun trait d'ornement. Le premier jambage de **N** est un peu plus long que le second. La panse de **q** est souvent plus large que haute. Dans les liaisons *ci* et *li* **i** se prolonge souvent au-dessous de la ligne. Les cahiers sont numérotés par un chiffre ou une lettre, placé en bas de la dernière page dans le coin de droite. — Au VIe siècle le plus souvent **e** a la forme de minuscule. Le jambage du milieu de **m** (au moins dans la première moitié du siècle) n'a pas encore de ligne de fuite. Les lettres longues ne sont point encore ornées. La barre du **t** s'incline quelquefois en avant. Pour **m** et **n** à la fin des lignes on a un trait horizontal d'abréviation, sur la voyelle qui précède et le plus souvent sans point. **l** et **i** ne forment pas ligature. — Au VIIe siècle on commence à orner les hastes supérieures et inférieures. Le jambage du milieu et souvent aussi le premier jambage de l'**m** ont en bas une petite ligne de fuite. **u** commence souvent avec une petite ligne. Pour **m** et **n**, vers la fin du siècle, on a un trait d'abréviation non seulement à

la fin mais aussi au milieu de la ligne. Au commencement du siècle, l'orthographe est encore assez bonne, mais à la fin elle est mauvaise. — Au VIII[e] siècle nous voyons les hastes inférieures et supérieures ornées de plus en plus; le jambage du milieu de l'**m** repose souvent sur une petite ligne de fuite. Le trait oblique de l'**N** majuscule prend assez bas, à gauche. Le trait vertical du **t** finit quelquefois tout droit, en bas (c'est-à-dire sans courbe). **m** et **n** sont abrégés non seulement à la fin mais aussi au milieu de la ligne. Les cahiers sont numérotés d'ordinaire en bas, au milieu de la dernière page. Les copistes montrent peu de connaissance de la grammaire; ils confondent **e** et **i**, **i** et **o**, pas cependant dans tous les manuscrits. (Voir E. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata.* Pars altera, Paris 1902.)

On trouvera des reproductions de manuscrits en demi-onciale en particulier dans l'ouvrage cité plus haut de E. Chatelain et dans les *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum* de Zangemeister et Wattenbach.

B. Ecritures nationales.

1. Les anciennes écritures italiennes:
   a) L'ancienne cursive italienne;
   b) l'écriture curiale;
   c) l'ancienne écriture italienne de manuscrits;
   d) l'écriture lombardique.
2. L'écriture mérovingienne.
3. L'écriture visigothique.
4. L'écriture insulaire (irlandaise et anglo-saxonne).

Après la chute de l'Empire romain, on continua dans tous les pays d'Occident, à se servir des écritures romaines : de la capitale, de l'onciale et de la demi-onciale pour les manuscrits, de la cursive dans le commerce ordinaire de la vie, de la demi-cursive pour les manuscrits plus ordinaires. La capitale, l'onciale et la demi-onciale (les écritures des calligraphes) conservèrent leurs anciennes formes, mais la cursive subit bientôt de graves changements et prit selon les pays des formes différentes (tout comme la langue latine dans les pays romans). Ainsi l'on vit se développer en Italie la cursive italienne, la curiale, l'écriture italienne de manuscrits et l'écriture des duchés longobards de l'Italie méridionale; en France l'écriture mérovingienne et en Espagne l'écriture visigothique. L'écriture insulaire (irlandaise et anglo-saxonne) fait exception à cette évolution; elle ne procède pas de la cursive, mais de la demi-onciale. Toutes ces écritures sont des écritures minuscules, comme la cursive dont elles sont issues; de même l'écriture insulaire est essentiellement une écriture minuscule (comme la demi-onciale), encore que souvent elle renferme quelques lettres majuscules.

On donne à ces écritures du haut moyen âge le nom générique d'écritures nationales; on donne pourtant aujourd'hui un autre sens qu'autrefois à ce nom : on sait, en effet, aujourd'hui que ces écritures nationales ne sont pas des produits spontanés, comme on le supposait jadis, mais que toutes sont issues de l'écriture romaine; cependant il est évident que chaque nation, dans le cours des siècles, a donné à l'écriture un caractère spécial.

Mabillon distinguait cinq écritures nationales différentes : la *Romana, Gothica* (ancienne espagnole), *Saxonica* (anglo-saxonne), *Langobardica, Franco-gallica seu Merovingica*; et il croyait, que chacune de ces écritures avait été inventée par ces peuples. Scipione Maffei de Vérone (1675—1755) protesta contre cette assertion et soutint, au contraire, qu'il n'y avait pas d'écritures nationales, mais que ces écritures n'étaient que des variations des trois genres de l'écriture romaine : de la majuscule, de la minuscule, de la cursive. Les Bénédictins, Toustain et Tassin, tout en reconnaissant, que au fond l'idée de Maffei était juste, soutenaient pourtant que l'on pouvait tout de même parler d'écritures nationales, car encore que ces écritures aient la même origine romaine, les formes en sont pourtant fort différentes : «Le quatrième système, que nous substituons aux précédents, fait descendre de la seule romaine toutes les écritures, qui depuis quinze cents ans eurent cours en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Les Goths, Wisigoths, Francs, Saxons, Lombards, loin d'apporter, ou plutôt d'introduire une écriture qui leur fût propre, adoptèrent celle des peuples vaincus .... Mais l'ignorance, la décadence des arts, et le mauvais goût, qu'entraînèrent après elles ces nations indisciplinées, firent dégénérer les écritures, comme tous les arts. Bientôt chaque royaume se distingua par une écriture différente de celle de ses voisins .... Par l'exposé de ce dernier système, l'on voit que nous sommes d'accord avec M. le marquis Mafféi sur plusieurs points essentiels .... Mais sur bien des conséquences, qu'il tire des principes qui nous sont communs, nous ne nous croyons pas obligés d'entrer dans ses vues .... Quand par exemple, il s'efforce d'abolir toutes les dénominations d'écriture : mérovingienne, lombardique, gothique ou wisigothique, saxonne, caroline et gallicane, comme si c'étaient des termes, qui ne fussent bons qu'à induire en erreur, nous réclamerons toujours contre une prétention si singulière. Pourvu qu'on ne nie pas que toutes ces écritures viennent de la romaine, ces dénominations sont très utiles pour déterminer les divers genres et espèces d'écritures, dont on veut parler. Ce serait tout confondre que d'appeler seulement romaines toutes les sortes de cursives, que nous voyons dans les mss. et les diplômes. A la faveur de ces dénominations, et des notions qu'elles renferment, jointes aux exceptions, qu'apporte nécessairement la succession des siècles, on peut encore fixer à peu près l'âge des mss. et encore plus sûrement le texte» (*Nouveau traité,* III, 8—11).

Sur cette controverse et sur les travaux de ces grands paléographes — Mabillon, Maffei, Toustain et Tassin — on pourra consulter la notice intéressante de L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen,* I, p. 24—56.

1. Anciennes écritures italiennes.

Après l'époque romaine, l'on vit surgir en Italie plusieurs genres d'écritures, tous issus de la nouvelle cursive romaine. On en peut distinguer quatre principaux:

a) L'ancienne cursive italienne;
b) l'écriture curiale;
c) l'ancienne écriture italienne de manuscrits;
d) l'écriture lombardique.

a) Ancienne cursive italienne.

Pl. 39.

Cette écriture est généralement appelée lombardique, parce qu'on la croyait inventée par les Lombards. En réalité, elle n'est autre chose que la nouvelle cursive romaine continuée. Elle ne se trouve pas seulement dans les documents du royaume lombard (568—774), mais aussi dans les documents des provinces italiennes, qui n'étaient pas sous la domination lombarde, et après la chute du royaume lombard elle demeura longtemps encore l'écriture commune en l'Italie. Nous la connaissons surtout par les actes notariés. C'est dans les duchés lombards de Bénévent, Capoue, Salerne et en d'autres provinces du sud de l'Italie qu'elle se maintint le plus longtemps. Lorsque les Normands se furent emparés de ces duchés (1062 et 1077), la minuscule carolingienne y fut introduite, mais les notaires continuèrent à se servir pour leurs actes de l'ancienne cursive. Finalement l'empereur Frédéric II. l'interdit en 1220 et de nouveau en 1231. Malgré cette défense, on la rencontre encore dans les actes notariés du sud de l'Italie, vers la fin du XIV[e] siècle (voir N. Barone, *Contributo allo studio della tachigrafia curialesca napolitana,* p. [6], dans les *Memorie della R. Accademia di Archeologia* etc., Naples 1908).

L'ancienne cursive italienne a en général le même caractère que la nouvelle cursive romaine : les traits en sont très courants, les ligatures nombreuses, les hastes inférieures et supérieures très développées, cependant elle est d'ordinaire plus petite, plus irrégulière et plus entrelacée. Il va sans dire qu'elle varie beaucoup dans les différentes provinces.

On ne connait dans l'original aucun document royal lombard. Le seul, qui autrefois passait pour original, le «praeceptum» d'Aistulf de l'année 755, à Bergame, est selon toute probabilité une copie de la même époque (pl. 39).

La première ordonnance de Frédéric II. contre l'ancienne écriture des notaires, de l'année 1220 est perdue; la seconde, de l'année 1231, est ainsi conçue:

Consuetudinem quam olim in aliquibus regni partibus audivimus obtinere, dilucida constitutione cassantes decernimus, instrumenta publica et quaslibet cautiones per litteraturam communem et legibilem per statutos a nobis notarios scribi debere, scribendi modo, qui in civitate Neapolis, ducatu Amalfiae ac Surrenti atque per eorum pertinentias hactenus servabatur, omnino sublato (Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici II.*, Paris 1852—1861, vol. IV, p. 56).

Reproductions et littérature. G. Marini, *I papiri diplomatici*, Rome 1805. Porro, *Codex diplomaticus Langobardiae*, Turin 1873. *Tabularium Casinense*, Montecassino 1887—1891. *Codex diplomaticus Cavensis*, nunc primum in lucem editus, curantibus DD. Michaele Morcaldi, Mauro Schiani, Sylvano de Stephano, O.S.B., Milan, Naples, Pise 1873—1893. M. Russi, *Paleografia e Diplomatica de' documenti delle province Napolitane*, Naples 1883. E. Monaci, *Carte Lombarde e Veronesi* (vol. III de l'*Archivio paleografico italiano*). O. Piscicelli-Taeggi, *Saggio di scrittura notarile per gli studi paleografici. I curiali di Amalfi, Gaeta, Napoli, Sorrento*, Montecassino 1893. On trouvera surtout de belles et nombreuses reproductions dans l'ouvrage de Giuseppe Bonelli, *Codice paleografico Lombardo*, riproduzione in eliotipia et trascrizione diplomatica di tutti i documenti anteriori al 1000 (secolo VIII) esistenti in Lombardia, Milan 1908. On trouvera aussi quelques Facsimile dans K. Voigt, *Beiträge zur Diplomatik der langobardischen Fürsten von Benevent, Capua und Salerno*, Goettingue 1902.

Voir aussi la liste des Facsimile de documents en cursive de la haute Italie et de l'Italie centrale dans H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, I, p. 909, note 2.

b) Ecriture curiale.

Pl. 58. 62. 73. 76.

Cette écriture est surtout celle de la chancellerie pontificale pendant le haut moyen âge; mais nous la rencontrons aussi dans les actes des notaires romains. Elle est également issue de la nouvelle cursive romaine. On ne sait ni quand ni comment elle se développa avec ses formes caractéristiques; les plus anciens documents originaux de la fin du VIIIe siècle et du commencement du IXe nous la montrent déjà parfaite. Elle se conserva jusqu'au début du XIIe siècle. On distingue entre curiale ancienne et curiale nouvelle.

Curiale ancienne (pl. 58. 62). Les lettres sont grandes, larges et droites. Les hastes tant inférieures que supérieures sont très longues. Les lignes sont fort distantes les unes des autres. L'écriture produit une impression solennelle.

Les formes les plus caractéristiques de la curiale sont celles des lettres **a**, **e**, **q**, **t**.

Lettres isolées.

a est large et ouvert; sa forme rappelle l'omega de la minuscule grecque.

e se compose d'un cercle, dont les lignes se croisent en haut; aussi il est facile de le confondre avec **o**; souvent pourtant au-dessus du cercle se trouve un petit œil.

q a une forme caractéristique, évidemment issue de la forme majuscule.

r a, comme dans toutes les écritures nationales, une forme ronde et une forme pointue.

t, comme **e**, se compose d'un cercle, dont les lignes se croisent en haut; il se distingue pourtant de l'**e** par le caractère horizontal des lignes qui se croisent, tandis que la première ligne de l'**e** est verticale.

Curiale nouvelle (pl. 73. 76). Au cours du XIe siècle peu à peu l'écriture curiale subit une transformation. Ses formes devinrent plus petites et aussi plus gracieuses. De plus en plus elle subit l'influence de la minuscule carolingienne qui dominait déjà depuis longtemps dans la haute Italie et dans l'Italie centrale comme écriture de manuscrits. C'est l'époque, où la chancellerie pontificale commença à se servir de parchemin au lieu de papyrus, ce qui favorisa la transformation de l'écriture. Sous Benoît VIII. (1012—1024) les bulles sur papyrus alternent avec celles sur parchemin (la bulle sur parchemin, la plus ancienne que nous connaissions, délivrée pour le monastère de San Sepolcro et conservée aux archives d'état à Florence, est de 1013); sous les papes suivants les bulles sur papyrus devinrent toujours plus rares; après le milieu du XIe siècle elles disparaissent tout à fait (la dernière bulle sur papyrus qui soit conservée, délivrée pour Hildesheim et qui se trouve aux archives de Hanovre, est de 1020—1022: en voir le Facsimile dans Arndt-Tangl, pl. 80; en 1057 on cite pour la dernière fois une bulle sur papyrus).

Après que, sous Clément II. (1046—1047), la minuscule carolingienne eut été introduite dans le texte des documents pontificaux, la curiale n'en demeura pas moins longtemps encore en usage à côté de la minuscule. Les copistes, qui avaient été formés à Rome, s'en tinrent fermement à la curiale, les copistes étrangers, surtout ceux qui étaient alors employés à la chancellerie, lorsque les Papes séjournaient hors de Rome, employaient la minuscule. Quelques scribes usaient d'une écriture mixte où les éléments de la curiale se combinaient avec les formes de la minuscule.

Le dernier Pape, sous lequel, en dehors de la minuscule, ait été employée la curiale, est Pascal II. (1099—1118; voir pl. 76). Sous Calixte II. (1119—1124) on rencontre une écriture mixte, dont les lettres sont généralement empruntées à la minuscule, certaines lettres au contraire et quelques ligatures, par exemple l'**a** ouvert et *ri* et *ti*, sont empruntées à la curiale. Sous Honorius II. (1124—1130) la curiale ne se présente plus (voir pl. 80).

La curiale se rencontre aussi, un peu modifiée, dans beaucoup de documents privés de Rome du Xe au XIIIe siècle. On ne conserve aucun exemple d'une époque plus ancienne; les documents les plus anciens qui soient connus remontent à la seconde moitié du Xe siècle. Dans ces documents d'ordre privé la curiale se conserva encore longtemps, après qu'elle fut bannie de la chancellerie pontificale; on en connaît encore des exemples du commencement du XIIIe siècle.

Il est à noter que certains documents de l'Italie méridionale, par exemple de Gaëte, de Naples et d'Amalfi, ont quelques lettres caractéristiques de la curiale, en particulier la forme oméga de l'**a** (voir par ex.: B. Russi, *Paleografia e Diplomatica* etc., Naples 1883, pl. 7. 9. 12).

Le document le plus ancien qui nous soit parvenu de la chancellerie pontificale est une lettre d'Adrien I. de l'année 788; elle est conservée aux archives nationales à Paris (reproduite par Tardif, *Archives de l'Empire. Facsimile de chartes et diplômes mérovingiens et carlovingiens*, Paris 1866, N° 87, et par Pflugk-Harttung, pl. 101); le second document le plus ancien est un privilège de Pascal I. de l'année 819, à l'archevêché de Ravenne (le début et la fin ont été reproduits par A. Gloria, *Compendio delle lezioni teorico-pratiche di Paleografia e Diplomatica*, tavole, Padoue 1870, pl. 22, et par Pflugk-Harttung, pl. 1).

Reproductions et littérature. W. Diekamp, *Zum päpstlichen Urkundenwesen des XI., XII. und der ersten Hälfte des XIII. Jahrhunderts* (dans *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 3, 1882, p. 565). J. Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum Romanorum*, Stuttgart 1885; et *Die Bullen der Päpste bis zum Ende des XII. Jahrhunderts*, Gotha 1901. Cardinal Pitra, *De epistolis et registris Romanorum pontificum* (dans *Analecta novissima Spicilegii Solesmensis.* Altera continuatio, t. I, 1885). Mas Latrie, *Les éléments de la diplomatique pontificale* (dans *Revue des questions historiques*, 39, 1886). E. Mühlbacher, *Kaiserurkunde und Papsturkunde* (dans le 4ème volume de suppléments des *Mitteilungen des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, 1893, p. 499). E. Monaci, *Monumenti paleografici di Roma* (vol. II de l'*Archivio paleografico italiano*). L. M. Hartmann, *Ecclesiae S. Mariae in Via Lata tabularium*, Vienne 1895—1901. Kehr, *Eine Hersfelder Papyrusurkunde* (dans *Göttinger gelehrte Nachrichten*, 1906, p. 11); *Über eine römische Papyrusurkunde im Staatsarchiv zu Marburg* (dans *Abhandlungen der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Phil.-hist. Klasse, Nouvelle série, vol. I, N° 1, Berlin 1896—1897); et *Scrinium und Palatium* (dans le 6ème volume de suppléments des *Mitteilungen des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, 1900, p. 93). Niccolò Rodolico, *Note paleografiche e diplomatiche sul Privilegio pontificio*, Bologna (sans année d'édition). L. Schmitz-Kallenberg, *Die Lehre von den Papsturkunden* (dans A. Meister, *Grundriss der Geschichtswissenschaft*, I, Leipzig 1906, p. 180).

Sur d'autres reproductions et ouvrages voir W. Diekamp, *Die neuere Literatur zur päpstlichen Diplomatik* (dans *Historisches Jahrbuch* de la société Görres, 4, 1883, p. 210, 361, 681).

c) Ancienne écriture italienne de manuscrits.

Pl. 25 b. 27. 33. 34. 42. 48 a.

Cette écriture nous est connue surtout par les manuscrits de Bobbio, Lucques, Vérone, Novare et d'autres écoles calligraphiques de l'Italie du nord. Elle est issue de la demi-cursive romaine. Au VIIe et VIIIe siècle elle est fortement cursive et riche en ligatures, plus tard ses formes sont plus fermes, plus régulières et le nombre des ligatures diminue.

Dans le nord de l'Italie l'ancienne écriture italienne fut supplantée au cours du IXe siècle par la minuscule carolingienne. Elle se maintint plus longtemps dans l'Italie méridionale; c'est là qu'elle

se transforma dans la belle écriture lombardique (voir ci-dessous).

On remarquera en particulier qu'en beaucoup de manuscrits du nord de l'Italie les notes tironiennes romaines et les abréviations des manuscrits de droit romains sont employées dans une large mesure. Les plus anciens manuscrits, qui se distinguent par le nombre d'abréviations de cette sorte, viennent de Bobbio, d'où l'on peut conjecturer que cette innovation est due aux moines irlandais de ce monastère (voir ci-dessous le chapitre sur les abréviations du moyen âge).

d) Ecriture lombardique.

Pl. 68. 75.

Cette écriture eut cours surtout dans les abbayes bénédictines de Montecassino, La Cava, S. Maria dell'Albaneta, S. Sofia de Benevent, S. Liberatore alla Maiella et dans d'autres abbayes des duchés lombards de l'Italie méridionale. C'est l'ancienne écriture italienne se développant sous une forme calligraphique spéciale. Elle atteignit son apogée à Montecassino au XIe siècle sous les abbés Theobaldus, Richerius, Fredericus et Desiderius. Dans le cours du XIIe siècle elle devint trop maniérée : la brisure des traits fut exagérée et la distinction entre les traits forts et les traits déliés devint par trop marquée. Elle se maintint longtemps, même après que la minuscule carolingienne se fut introduite dans les écoles calligraphiques de ces abbayes. On la rencontre encore dans un manuscrit, contenant un commentaire de l'abbé Bernard Ayglerius († 1282) sur la règle de S. Benoît.

Il n'est pas rare de rencontrer cette écriture, mais un peu altérée de forme, aussi dans les chartes de l'Italie méridionale.

Ce qu'il y a de caractéristique dans cette écriture c'est la forte brisure des lettres, la forme archaïque de l'**a**, **e**, **r**, **t** et le signe ondulé d'abréviation pour **m**.

1. Brisure des lettres. **i** et les jambages de l'**m**, **n**, **u** commencent par un trait fort, oblique, tourné vers la droite, puis vient un délié tourné vers la gauche et de nouveau un trait fort dirigé vers la droite. De même les lignes des lettres rondes sont brisées; d'où ces lettres affectent des formes anguleuses. Il n'y a que les hastes des lettres longues qui soient droites.

2. Forme archaïque des lettres **a**, **e**, **r**, **t**. Ces quatre lettres se signalent, comme dans toutes les écritures nationales, par des formes caractéristiques.

Lettres isolées.

Dans la période primitive **a** prend la forme ouverte, plus tard il affecte d'ordinaire la forme du **cc** fermé.

d la plupart du temps a la forme ronde.

e a la grande forme brisée et dépasse d'ordinaire les lettres brèves.

La panse supérieure aussi bien que la panse inférieure du **g** est ouverte; plus tard souvent la panse supérieure est fermée.

La panse de **h** est brisée par en bas et retournée vers la droite.

i est souvent très long, en particulier au commencement des mots; il est facile de le confondre avec **l**; ce dernier pourtant décrit une courbe en bas vers la droite, tandis que l'**i** est droit.

o affecte la forme de losange.

r la plupart du temps a la forme de ligature allongée et pointue; on trouve la forme ordinaire à la fin des mots et en d'autres endroits où **r** n'est pas lié aux lettres suivantes.

La barre du **t** est fortement penchée en avant; dans les manuscrits anciens elle ne descend pas jusqu'à la ligne de base et n'adhère pas à la haste; plus tard, elle descend jusqu'à cette ligne et se lie en bas à la haste, de sorte que **t** ressemble à **a**; il s'en distingue ordinairement en ce qu'il se termine en haut par un trait droit, tandis que **a** porte un crochet oblique.

3. Signe ondulé d'abréviation pour **m**. Ce signe se rencontre aussi bien à la fin des mots qu'à la fin des syllabes : il se compose le plus souvent d'un trait ondulé, vertical ou oblique.

Autres abréviations. Pour *que* et *bus*, on a **q** et **b** avec un point et un trait; le même signe se rencontre pour la finale *us*. Souvent pour *est* on a la note tironienne (comme dans l'écriture insulaire).

Ligatures. Elles se forment particulièrement à l'aide des languettes de **e** et de **f**, de l'épaule de l'**r** et de la barre de **t**. De même les ligatures avec **i** sont nombreuses, par ex. : *ei, fi, gi, li, ri, ti*; il faut signaler aussi *nt, sp, st*. Dans la ligature *ti* **t** prend la forme d'epsilon, quand il a le son de **z**, la forme ordinaire, quand il a le son de **t** (voir pl. 22).

Liaison de boucles. Il y a à remarquer que dans l'écriture lombardique s'est formée une nouvelle manière de lier les lettres entre elles, c'est la liaison de boucles. Dans ces sortes de liaisons (que l'on rencontre déjà à l'état isolé dans le manuscrit de Vienne Tab. I 430*, écrit à Fulda vers 816 en caractères anglo-saxons) les lettres finissant par un trait rond pénètrent dans la lettre suivante, lorsque celle-ci commence par un trait rond; voir par exemple *da, pa, po, pt* pl. 68a, lignes 1. 3. 8. (Voir Wilhelm Meyer de Spire, *Die Buchstaben-Verbindungen der sogenannten gotischen Schrift,* dans les *Abhandlungen der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen,* Phil.-hist. Klasse, Nouvelle série, vol. 1, N° 6, Berlin 1896—1897.)

Reproductions et littérature. Oderisio Piscicelli-Taeggi, *Paleografia artistica di Montecassino,* 1876—1882. *Bibliotheca Casinensis,* Montecassino, depuis 1873. Voir de plus les ouvrages mentionnés ci-dessus au chapitre de l'ancienne cursive italienne. Niccolò Rodolico, *Genesi e svolgimento della scrittura langobardo-cassinese* (dans l'*Archivio storico italiano,* Florence 1901). A. Moriniello, *Della scrittura longobarda nelle sue diverse fasi,* Rome 1906. Voir aussi les Facsimile du manuscrit de Léon d'Ostie (écrit vers 1100) dans Chroust, *Monumenta palaeographica,* Munich, livr. X, 2, et Arndt-Tangl, *Schrifttafeln* etc., 3e édit., pl. 38.

2. Ecriture mérovingienne.

Pl. 25a. 28. 29. 37. 38. 40. 41. 43. 44. 49a. 59.

Mabillon désignait sous ce nom l'ancienne écriture du royaume franc *(scriptura merovingica seu franco-gallica)*. Elle fut surtout en usage dans les chancelleries des rois mérovingiens et des premiers carlovingiens; elle se rencontre aussi, mais un peu altérée de forme, dans les actes privés et dans beaucoup de livres. Elle est issue de la nouvelle cursive romaine.

L'écriture des diplômes des rois mérovingiens (pl. 28) est très irrégulière et embrouillée. Les lettres sont d'inégale grandeur. Elles sont étroitement serrées les unes contre les autres et fortement entrelacées. Les hastes supérieures et inférieures sont d'une grandeur démesurée et empiètent souvent sur les lignes voisines. D'ordinaire les mots ne sont pas séparés. Il n'y a pas de réglage et les lignes ne sont pas droites. Les lettres de la première ligne, qui ne contient d'ordinaire que le nom et le titre du roi avec l'adresse, sont allongées.

L'écriture des diplômes des rois carlovingiens (pl. 40. 41. 59) est plus régulière et plus lisible; les lignes sont plus droites, les ligatures sont moins nombreuses, les lettres mieux séparées et plus indépendantes les unes des autres. La minuscule carolingienne, qui, sous Charlemagne, l'emporta comme écriture de manuscrits, prit aussi une influence de plus en plus marquée sur l'ancienne écriture des diplômes. Celle-ci pourtant subsista dans la chancellerie royale jusque sous Louis-le-Germanique.

Dans les anciens documents privés l'écriture est également grossière et sans art. Pourtant déjà sous Pépin on a des documents qui accusent une main sûre et exercée (pl. 38). Sous Charlemagne l'écriture des actes privés devient de plus en plus parfaite; elle se rapproche de l'écriture de manuscrit et passe enfin à la minuscule carolingienne. C'est précisément dans les documents privés, qui la plupart du temps sont datés, qu'on peut le mieux suivre le passage à la minuscule carolingienne (pl. 44; voir aussi 53c).

L'écriture mérovingienne de manuscrits est issue de la demi-cursive romaine (pl. 25a. 29. 37. 43. 49a; voir le manuscrit de S. Avit de Vienne, pl. 24, qui marque le passage de la demi-cursive romaine à l'écriture mérovingienne). Les formes de lettres sont plus fortes, plus régulières que dans l'écriture de diplôme et les hastes

supérieures et inférieures sont moins grandes. Les hastes supérieures sont souvent appuyées en forme de massue. Souvent les finales manquent de lignes de fuite. Dans la seconde moitié du VIIIe siècle, l'écriture devient plus soignée et ainsi se prépare son évolution vers la minuscule carolingienne. Autrefois les paléographes regardaient comme lombardiques un grand nombre de manuscrits mérovingiens, en particulier ceux qui étaient issus de Corbie et d'autres monastères du nord de la France (pl. 49a). L. Traube, le premier, a dénoncé cette opinion comme fausse (Traube, *Perrona Scottorum, ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte und zur Paläographie des Mittelalters,* dans les *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München,* année 1900, Munich 1901, p. 472).

Lettres isolées.

a revêt cinq formes : 1. Souvent il est ouvert et ses deux traits en haut sont droits, comme dans l'**u**, ou ils ne sont que légèrement recourbés : dans cette forme, il est facile de confondre **a** avec **u**; il s'en distingue pourtant par son trait droit dont la base est fortement recourbée vers la droite et qui s'unit généralement avec la lettre suivante (comme dans la cursive romaine); de plus, en haut, les traits de cet **a** sont pointus (pl. 40. 44a). 2. Souvent, par contre, le trait droit de l'**a**, en haut, est recourbé vers la droite : alors **a** ressemble à **ic** (pl. 29a. b. 40). 3. Le plus souvent le trait droit aussi bien que le trait gauche est recourbé en haut vers la droite : alors **a** ressemble à deux **c** (pl. 25a. 37). 4. Quelquefois le trait gauche est fortement recourbé en haut et adhère au trait droit : alors **a** ressemble à l'**a** de la demi-onciale ou à l'**a** de notre écriture courante d'aujourd'hui; cette forme se rencontre très souvent dans le manuscrit de Grégoire de Tours, de Corbie (Paris 17655; voir *Album paléographique,* pl. 12; Prou, *Manuel,* pl. 1). 5. Quelquefois déjà on rencontre la forme issue de l'onciale, qui triompha plus tard dans la minuscule carolingienne et qui aujourd'hui encore domine dans l'écriture latine imprimée (pl. 29a. 38. 44). — Souvent en ligature **a** est placé au-dessus des autres lettres brèves, mais sous une forme petite et ouverte. — Au lieu de la diphtongue **ae** on a souvent **ę** cédillé ou **e** simple.

La panse de **b** est souvent très petite; souvent au-dessus de la panse il y a un petit trait, qui sert de liaison avec les lettres suivantes (pl. 29a).

Ou bien **c** est petit et simple, ou il est grand et semble fait de deux **c** placés l'un au-dessus de l'autre (la forme brisée).

d a d'ordinaire la forme droite, issue de la cursive romaine, plus rarement la forme ronde, issue de l'onciale; la haste descend la plupart du temps fort au-dessous de la ligne; la panse est ouverte en haut, quand elle est liée à la lettre précédente.

Ordinairement dans la première période **e** a la forme fermée d'epsilon et dépasse les lettres brèves. Sans doute cette grande forme fut conservée si longtemps ici comme d'ailleurs dans d'autres écritures nationales, parce que dans cette forme la languette de l'**e** se pouvait lier facilement avec le sommet de la lettre suivante. Déjà le copiste du document de l'année 757, pl. 38, cherche maintes fois à atteindre ce même but en donnant à la languette du petit **e** une direction oblique vers le haut (voir par ex. : *de rebus,* 1; *meorum, de iure meo,* 3; *maneat,* 6).

La tête du **g** est souvent composée d'un trait ondulé, mais souvent ce trait forme en avant une boucle tantôt fermée et tantôt demi-ouverte; cette boucle est faite de bien des façons; en souvenir de l'ancienne forme, le **g** porte en haut, à droite, un petit trait par où il est possible de le relier aux lettres suivantes; ainsi s'explique le petit appendice qu'aujourd'hui encore on donne au **g** dans les imprimés d'écriture latine. La queue du **g** est d'ordinaire ouverte.

Souvent, surtout au commencement des mots, **i** est très long, comme une lettre avec une haste; de même en ligature il est long et descend au-dessous de la ligne; souvent en haut et quelquefois aussi en bas il est un peu appuyé, ou bien il a une petite ligne de fuite; souvent cette ligne n'est que légèrement indiquée.

Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** tombe la plupart du temps droit ou se trouve quelque peu recourbé vers l'intérieur et il finit en pointe. Souvent pourtant il est recourbé vers l'extérieur ou il a une ligne de fuite; souvent du moins cette ligne est légèrement indiquée. **n** a souvent la forme majuscule.

Les lignes de l'**o** d'ordinaire se croisent en haut et **o** ressemble alors au chiffre arabe **8** ouvert; c'était aisé par là d'unir **o** aussi bien avec la lettre qui précède qu'avec celle qui suit; plus tard la ligne de droite dépasse souvent celle de gauche : alors **o** ressemble à un delta grec de la minuscule moderne.

La panse de **q** est souvent ouverte en haut, surtout lorsque **q** est lié à la lettre précédente.

Lorsque **r** se trouve seul, il a la forme droite; en ligature il a la forme pointue. **r** et **s** sont fort ressemblants. Pourtant l'épaule de l'**r**, comme dans la cursive romaine, décrit une courbe vers le haut; le trait final de l'**s**, au contraire, forme un arc tourné vers le bas. Les deux lettres se trouvent brèves ou longues ou de moyenne grandeur, selon les manuscrits.

La plupart du temps la barre du **t** s'incline fort bas en avant, à peu près jusqu'au milieu de la haste; souvent cette barre inclinée touche la haste. En certaines ligatures **t** a la forme d'epsilon (voir le paragraphe sur les ligatures, pl. 22).

Le premier jambage de l'**u** décrit souvent en haut une courbe à gauche (par conséquent en dehors); mais souvent la courbe va à droite (donc en dedans); souvent les deux jambages de l'**u** sont appuyés en haut. Parfois **u** se trouve suscrit, mais alors il est réduit. Dans les anciens manuscrits, **u** a parfois la forme d'un trait ondulé allant de haut en bas, surtout quand il est suscrit; souvent cet **u** ondulé est placé au milieu des autres lettres. Le plus souvent cet **u** ondulé se rencontre dans les finales *ur* et *us.* Pl. 43a, ligne 6, on trouve un **v** pointu et suscrit.

Dans le manuscrit déjà signalé de Grégoire de Tours **y** a une petite forme pointue, avec un point au milieu (comme dans le mot *synodum,* pl. 27d, ligne 9).

Voir la forme de **z**, pl. 38, ligne 7. 14. 15, et pl. 44a, ligne 10. 11.

Abréviations. Pour les syllabes *bus* et *que* on a d'ordinaire **b** et **q** avec un point et une virgule (pl. 38, 3. 11); sur notre pl. 29b, 11. 17 on a **b** avec une grande virgule, **q** avec deux points ou un point-virgule. Pour *que* on a parfois **q**, dont la queue se trouve coupée d'un trait allongé et oblique, par exemple dans le manuscrit déjà cité de Grégoire de Tours (Paris 17655) : cela explique peut-être l'abréviation pour *que* (= *quae*) pl. 43a, 12 et 44a, 2 (comparer avec la forme pour *qui* dans les manuscrits espagnols pl. 35a. 36). — **m** se trouve remplacé par un trait horizontal et ondulé non seulement à la fin des lignes, mais aussi à l'intérieur de la ligne et même à la fin des syllabes dans le corps du mot (pl. 29b, 11; 37, 11; 38, 5. 10). — Les finales *us* et *um* et aussi d'autres finales sont souvent, surtout dans les chartes, remplacées par un long trait oblique ou par une coulée (pl. 38, 1; 44b, 1; comparer avec les abréviations du document de Ravenne pl. 22). — On trouve partout les abréviations par contraction des *Nomina sacra.* — Dans les anciens diplômes royaux on trouve quelquefois pour *per* l'abréviation qui est d'ordinaire usitée pour *pro* (voir la même forme d'abréviation dans les manuscrits espagnols, pl. 66b). — Dans la seconde moitié du VIIIe siècle, aussi bien dans les documents que dans les manuscrits, les abréviations deviennent de plus en plus nombreuses : on rencontre la suspension syllabaire, les abréviations pour *per, prae, pro,* celles des pronoms relatifs, de plus on trouve ē pour *est,* ēē pour *esse* etc. On remarquera que pour *vel* on trouve ūl : c'est donc d'après le principe de la contraction qu'on fait cette abréviation, tandis que dans les manuscrits de droit on a ū (d'après le principe de la suspension) et dans les manuscrits insulaires et de Bobbio on a **l** avec une barre (pl. 32. 33. 34a). Pour *quod* aussi on trouve d'ordinaire l'abréviation faite par contraction : q̄d. On notera surtout que la finale *us* aussi bien que la finale *ur* sont quelquefois remplacées par un crochet rond, comme dans les manuscrits de droit et ceux de Bobbio (pl. 38, 11; 44a, 2; 44b, 3. 8. 9). Le copiste de Saint-Gall Winithar connaît aussi la note tironienne pour *con* (voir les explications, pl. 43a). —

Le signe commun d'abréviation varie de forme selon les manuscrits : dans certains, il se compose d'un trait oblique, ondulé; en d'autres d'un trait horizontal, ondulé; dans d'autres enfin, on trouve les deux formes.

Dans l'écriture mérovingienne nombreuses sont les ligatures avec changement de lettres. Souvent aussi les lettres sont reliées entre elles d'une façon simple, sans altération de formes.

Séparation des mots et des phrases. Dans les anciens manuscrits la séparation des mots est très imparfaite, plus tard elle s'améliore et en certains manuscrits elle est à peu près parfaite. Les phrases nouvelles commencent d'ordinaire par une lettre plus développée ou par une lettre capitale ou onciale. Dans le manuscrit de Corbie, pl. 49a, les lettres au commencement des vers sont empruntées aussi bien à la capitale qu'à l'onciale. De même les titres des chapitres et souvent aussi la première ligne des chapitres sont écrits en onciale ou en capitale ou avec un mélange des deux (pl. 29b, 19; 49a, 9. 10). Les initiales ont soit une ornementation simple (pl. 29b, 20; 49a, 11), soit représentent des dessins fantastiques de poissons ou d'oiseaux (par exemple dans le manuscrit de Luxeuil, pl. 25a, et dans celui de Grégoire de Tours, Paris 17655, tous deux du VII[e] siècle). Le point constitue d'ordinaire le signe de ponctuation; dans le manuscrit de Luxeuil (pl. 25a) souvent la grande pause est marquée par une virgule, la petite par un point. A la fin des paragraphes on a souvent des signes spéciaux (pl. 29b, ligne 24; pl. 43a).

Reproductions et littérature. A. J. Letronne, *Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne, sur papyrus et sur vélin,* Paris 1845—1846; continué par J. Tardif, *Archives de l'Empire. Facsimile de chartes et diplômes mérovingiens et carlovingiens,* Paris 1866. G. H. Pertz, *Diplomatum imperii,* t. I, Hanovre 1872 (dans les *Monumenta Germaniae historica*). *Musée des archives départementales,* Paris 1878. L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius,* Paris 1875; *Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Epinal,* Paris 1878; *Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque royale de Belgique,* Paris 1884; *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Luxeuil copié en 625,* Paris 1886. H. Sybel et Th. Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen,* Berlin 1880—1891, livr. I. III. VII. Beaucoup de beaux exemples d'écriture mérovingienne se trouvent aussi dans les œuvres déjà mentionnées de Arndt-Tangl et de Chroust, et dans l'*Album paléographique.* Voir aussi Ph. Laur et A. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens.* Facsimilés phototypiques aves notices et transcriptions. Préface par Maurice Prou. Paris 1908.

3. Ecriture visigothique.

Pl. 35. 36. 49b. 66b.

C'est l'écriture qui se développa en Espagne, après sa conquête par les Visigoths. Elle est issue de la nouvelle cursive romaine. L'âge d'or de l'écriture visigothique (appelée aussi *toletana* ou *gothica*) se place aux VIII[e], IX[e], X[e] et XI[e] siècle. Seule l'écriture des manuscrits visigothiques est belle et soignée; l'écriture des documents resta laide pendant des siècles, avec des formes cursives, surchargées de ligatures et difficiles à lire. Au IX[e] et au début du X[e] siècle l'écriture visigothique de manuscrits est forte, large et ronde, plus tard ses formes se font plus fines et en même temps plus anguleuses.

Vers l'année 1091 un concile tenu à Léon, sous la présidence du cardinal Rainer (plus tard Pascal II.) décida que désormais les livres liturgiques ne seraient plus écrits *in littera toletana,* mais *in littera gallica.* Le résultat fut que la minuscule carolingienne — la *littera gallica* — fut de plus en plus employée pour les manuscrits non-liturgiques, pour les diplômes royaux et les actes privés, et finalement, vers le milieu du XII[e] siècle, elle supplanta presque complètement la *toletana.* En Catalogne, où les rapports d'ordre politique et religieux avec la France étaient plus étroits qu'ailleurs, la minuscule eut la prédominance dès le IX[e] et X[e] siècle (pl. 66a).

L'écriture visigothique est caractérisée par la forme de la lettre **g** et par la forme des signes d'abréviation pour *bus, que, per,* **m.** — Les lettres **a, e, r, t** ont des formes qui ressemblent à celles des autres écritures nationales. Les hastes supérieures des lettres sont souvent appuyées fortement ou ornées. Les lettres, commençant par un jambage droit, telles que **i, m, n, p, u,** sont le plus souvent appuyées en haut; les lettres, qui finissent sur la ligne de base par un jambage droit, comme **i, m, n, u,** ont la plupart du temps une petite ligne de fuite.

Lettres isolées.

a est largement ouvert et par là se confond facilement avec **u**; il s'en distingue, comme dans la cursive romaine, surtout par son trait final qui décrit une courbe vers la droite et entre en liaison avec la lettre suivante, tandis que le trait final de l'**u** est droit et reste séparé; de plus, en beaucoup de manuscrits, les traits de l'**a** en haut sont pointus; anciennement **a** est souvent suscrit, avec une forme oblique caractéristique, comme dans la cursive romaine. Pour **ae** on a **e** pl. 35a et 36 et 49b; en d'autres planches on rencontre aussi **ae** et l'ę cédillé (pl. 35b. 66b).

d prend aussi bien la forme droite que la forme ronde.

e en ligature dépasse les lettres brèves; la languette est grande; l'œil est ouvert ou fermé.

g est la lettre la plus caractéristique de l'écriture visigothique : il ressemble à **q.** Cette forme est issue de la forme onciale : la boucle supérieure est ouverte par en haut, la queue est longue et droite ou un peu tournée à gauche; **g** se distingue de **q** surtout par sa boucle, qui est ouverte. Voir la forme de transition pl. 36.

Très souvent **i** est long et appuyé en haut, surtout au commencement des mots; il ressemble à **l**; cette lettre pourtant décrit une courbe à sa base vers la droite et se lie d'ordinaire avec la lettre suivante, **i,** au contraire, est droit et demeure séparé.

r est petit et a la plupart du temps la forme pointue de ligature; on rencontre l'**r** simple à la fin des mots et surtout dans la liaison *ri*; il ressemble fort à l'**s**, pourtant son épaule est tournée en haut, tandis que le trait final supérieur de l'**s** regarde en bas (comme dans la cursive romaine).

La barre du **t** se penche fortement en avant et adhère à la haste comme dans l'écriture lombardique; par là **t** ressemble beaucoup à l'**a** fermé. En ligature **t** a souvent la forme d'epsilon.

u est souvent suscrit en forme réduite (pl. 36, ligne 29, il a la forme pointue).

Il y a aussi à remarquer les formes des lettres majuscules dans l'écriture visigothique (pl. 36).

Abréviations. La forme de l'abréviation pour *bus* et *que* est caractéristique : elle se compose d'un trait vertical ondulé, qui se place sur **b** et **q**; ce trait ressemble à un petit **s** rond. On retrouve souvent le même signe pour la finale *us* en général et aussi pour **m**, pl. 49b.

m et **n** sont remplacés à la fin des mots et des syllabes soit par une simple barre, soit par une barre avec un point suscrit; dans beaucoup de manuscrits on fait une différence entre les abréviations pour **m** et pour **n** : pour **m** on a une barre et un point, pour **n** une simple barre (pl. 35b. 36. 66b).

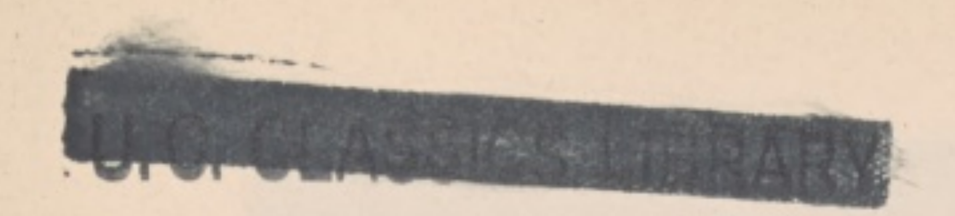
Une barre ou une barre surmontée d'un point sont aussi employées comme signe commun d'abréviation.

L'abréviation pour *per* revêt la plupart du temps la forme qui, en d'autres écritures, est usitée pour *pro* (comp. la forme pour *per* dans les documents mérovingiens); *pro* ordinairement n'est pas abrégé : il est écrit tout au long ou bien on écrit **p** avec un signe général d'abréviation. — L'abréviation pour *qui* a souvent la forme, que l'on trouve en d'autres écritures pour *quod* (pl. 35a. 36). — L'abréviation pour *vel* est faite d'après le principe de la contraction : ūl (comme dans l'écriture mérovingienne).

On remarquera les abréviations par contraction $\overline{\text{aum}}$ = *autem,* $\overline{\text{idt}}$ = *id est,* $\overline{\text{ppr}}$ ou $\overline{\text{pptr}}$ = *propter,* $\overline{\text{sct}}$ = *sicut,* $\overline{\text{nsr}}$, $\overline{\text{nsi}}$ etc. = *noster, nostri* etc. (Traube, *Perrona Scottorum,* dans *Sitzungsberichte der Akademie zu München,* année 1901, p. 513; et *Paläographische Anzeigen,* dans *Neues Archiv,* 26, 1901, p. 234. 237).

Enfin il faut encore noter que dans les manuscrits latins d'Espagne on trouve une forme spéciale pour le nombre **XL**, c'est-à-dire **X** avec un petit crochet placé en haut et à droite (voir cette forme dans le manuscrit mérovingien, pl. 25, ligne 8).

Les ligatures sont nombreuses, comme dans toutes les écritures nationales. On notera la ligature *it* pl. 36, ligne 7, et *it* et *eius* pl. 66b, col. I, 16 et col. II, 4.



Séparation des mots et des phrases. D'abord la séparation des mots est imparfaite, dans la suite elle s'améliore. Dans le manuscrit, d'où est prise notre reproduction, pl. 66 b, les phrases sont séparées par un petit espace blanc; comme signe de ponctuation pour la grande pause on a un point avec un crochet rond assez distant, pour la petite pause on a un point; les phrases nouvelles commencent le plus souvent par une lettre majuscule, les nouveaux paragraphes par une lettre majuscule agrandie, en saillie sur la marge, les nouveaux chapitres ont des initiales ornées. Dans d'autres manuscrits, on rencontre souvent d'autres signes de ponctuation, par exemple deux points obliques pour la grande pause, un point avec un trait oblique par-dessus pour la petite pause.

Orthographe. Les copistes visigoths écrivent pour la conjonction *cum* d'ordinaire *quum*; pour la préposition cependant ils écrivent *cum*. On trouve aussi *persequutio* pour *persecutio*, *quiquumque* pour *quicumque*, *quur* pour *cur*. Souvent **v** est remplacé par **b**; on a par exemple *fabores* pour *favores*, *rogabit* pour *rogavit*, *salbator* pour *salvator*, *vibendo* pour *vivendo*. Souvent **h** est supprimé; on a par exemple *ac* pour *hac*, *auriunt* pour *hauriunt*, *mici* pour *michi*, *nicil* pour *nichil*, *pulcerrima* pour *pulcherrima*, *uiusmodi* pour *huiusmodi*.

Les pointes du compas, pour le réglage des lignes, ont laissé leurs traces, pl. 66 b, au milieu des feuillets, entre les colonnes.

La prohibition de l'écriture visigothique par le concile de Léon est ainsi rapportée par Lucas Tudensis, évêque de Tuy, dans son *Chronicon Hispaniae* (achevé vers 1236) : *statuerunt, ut scriptores de cetero gallicam litteram scriberent et praetermitterent toletanam in officiis ecclesiasticis, ut nulla esset divisio inter ministros ecclesiae Dei.* C'est certainement, avec cette restriction *(in officiis ecclesiasticis)* qu'on doit aussi entendre les paroles souvent citées de l'archevêque Rodrigo Ximenès de Tolède : *ibidemque celebrato concilio cum Bernardo toletano primate multa de officiis ecclesiae statuerunt, ut etiam de cetero omnes scriptores omissa littera toletana, quam Gulfilas Gothorum episcopus adinvenit, gallicis litteris uterentur* (dans le traité *De rebus Hispaniae*, lib. VI, cap. 29, terminé en 1243; il semble même que Rodrigo se soit servi du texte de Lucas Tudensis. Sur ces deux écrivains voir Gams, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, vol. 3, 1re partie, Ratisbonne 1876, p. 8. 147. 151. L'assertion de Rodrigo, que l'évêque «Gulfilas» ait inventé la *littera toletana*, repose naturellement sur une erreur). On s'explique que le concile de Léon ait été amené à s'occuper de l'écriture par le fait qu'à cette époque, la liturgie romaine remplaça l'ancienne liturgie de Tolède ou mozarabe; on dut par conséquent veiller à la confection de nouveaux livres liturgiques; d'où le débat sur l'écriture à choisir (l'ancienne écriture visigothique ou la nouvelle écriture carolingienne?). Les moines français de Cluny surtout, qui, vers ce temps, déployaient une grande activité dans le nord de l'Espagne, étaient ardents propagateurs de la liturgie romaine. De même, l'archevêque de Tolède, mentionné par Ximenès, Bernard d'Agen, auparavant abbé de Sahagun au royaume de Léon, avait été moine à Cluny. Or, ces moines étaient habitués à l'écriture carolingienne ou franque, et c'est dans cette écriture qu'étaient écrits les livres liturgiques romains que l'on devait copier pour les églises d'Espagne. On comprend facilement, qu'ils préférassent l'écriture carolingienne. — Du reste, les Mozarabes de Tolède (c'est-à-dire les chrétiens, qui avaient subi la domination maure) après qu'Alphonse VI. se fut emparé de Tolède (1085) avaient obtenu le privilège de pouvoir conserver leur liturgie et c'est cette liturgie qui a subsisté jusqu'à nos jours; on l'appela liturgie de Tolède ou mozarabe, et, semble-t-il, c'est de là que vint plus tard aussi à l'ancienne écriture espagnole l'appellation de *toledana* ou *moçarava* (voir A. Morel-Fatio dans l'article cité ci-dessous).

En ce qui concerne l'introduction de l'écriture franque dans les documents, le paléographe Muñoz y Rivero fait les remarques suivantes : Dans les documents d'Alphonse VI. de Castille (1065—1109) domine encore l'écriture visigothique, pourtant on rencontre déjà des exemples de minuscule franque. Sous la reine Urraca (1109—1126) on emploie l'une et l'autre écriture; l'écriture franque se rencontre plus souvent dans les documents de Castille et de Léon, l'écriture visigothique est plus fréquente dans les documents émanés de la reine pendant son séjour en Galicie. Sous le règne d'Alphonse VII. (1126—1157) l'écriture franque est presque communément employée, pourtant la *littera gotica* n'est pas encore totalement abolie. — C'est vers 1120 que la minuscule franque commence à faire son entrée dans les documents privés. C'est dans la province éloignée de la Galicie que l'écriture visigothique se maintint le plus longtemps; on l'y rencontre encore dans des documents de la fin du XIIe siècle.

Reproductions et littérature. Estevan de Terreros y Pando, *Paleografia española*, Madrid 1758. Andrés Merino, *Escuela paleographica*, Madrid 1780. L. Delisle, *Manuscrits de l'abbaye de Silos acquis par la Bibliothèque Nationale;* et *Les manuscrits de l'apocalypse de Beatus* (dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris 1880). J. Muñoz y Rivero, *Manual de Paleografia diplomatica española de los siglos XII al XVII*, Madrid 1880; et *Paleografia visigoda*, Madrid 1881 (voir la critique de cet ouvrage par Morel-Fatio dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 43, 1882, p. 235); et *Chrestomatia palaeographica. Scripturae hispanae veteris specimina.* P. Ewald et G. Loewe, *Exempla scripturae visigoticae XL tabulis expressa*, Heidelberg 1883. — Sur les manuscrits espagnols en général voir P. Ewald, *Reise nach Spanien im Winter von 1878 auf 1879* (dans *Neues Archiv*, 6, 1881, p. 219); Isidoro Carini, *Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare*, Palermo 1884; R. Beer, *Handschriftenschätze Spaniens*, Vienne 1894 (tiré-à-part des *Sitzungsberichte der Akademie zu Wien*).

4. L'écriture insulaire (irlandaise et anglo-saxonne).

Pl. 21 a (les gloses). 26. 30. 31. 32. 50. 54. 57 a. 65. 71 a. 83 a.

Cette écriture, elle aussi, est issue de l'écriture romaine, non pas de la cursive, comme les autres écritures nationales, mais de la demi-onciale. Selon toute vraisemblance, elle fut introduite en Irlande au Ve et VIe siècle en même temps que le christianisme. Les livres, apportés du continent en Irlande par S. Patrice et d'autres missionaires chrétiens et qui servaient soit au service divin soit à l'instruction — sacramentaires, évangiles etc. — sans doute étaient écrits en demi-onciale (voir ci-dessus le chapitre sur la demi-onciale); ainsi s'explique que les Irlandais apprirent à connaître surtout ce genre d'écriture et qu'ils l'imitèrent, lorsqu'ils commencèrent à copier ces livres. Mais avec le temps la demi-onciale romaine prit en Irlande certaines formes spéciales et ainsi naquit l'écriture nationale irlandaise. Cette écriture est ou ronde ou pointue. L'écriture ronde cessa d'être employée dès le IXe siècle. L'écriture pointue traversa tout le moyen âge; au XIe et XIIe siécle elle reçut une forme stéréotypée que plus tard on continua à imiter (pl. 83 a); elle est encore employée aujourd'hui pour les textes gaéliques.

Grâce aux missionaires irlandais, cette écriture se répandit aussi au nord de l'Angleterre chez les Anglo-Saxons. Ces derniers apprirent aussi à connaître l'écriture romaine, au sud, par les missionaires venus de Rome (le Pape Grégoire-le-Grand, d'après Bède, *Historia ecclesiastica*, I, 29, envoya *codices plurimi* à l'archevêque Augustin); de même les pélerins anglo-saxons sans doute rapportèrent souvent des manuscrits du continent; mais c'est l'écriture ronde et l'écriture pointue des Irlandais qui fut généralement adoptée. Naturellement cette écriture prit en Angleterre une forme un peu différente qu'en Irlande; pourtant en beaucoup de manuscrits la différence est très minime, et souvent il est difficile de distinguer si un Codex est d'une main irlandaise ou anglo-saxonne. On peut dire que l'écriture anglo-saxonne se distingue de l'écriture irlandaise en général par la rondeur accentuée et la libre allure des lettres. L'écriture ronde, en Angleterre (comme en Irlande), cessa d'être en usage au IXe siècle. L'écriture pointue se maintint dans son ancienne forme jusqu'au Xe siècle. Ensuite, sous l'influence de la minuscule carolingienne et à la suite d'une réforme de l'écriture, qui, de nouveau, remit en honneur certaines lettres de l'écriture ronde, il se produisit une grande transformation : l'écriture pointue devint plus ronde et plus large (pl. 71 a). Peu après le milieu du Xe siècle on commença à employer pour les textes latins la minuscule carolingienne; l'écriture nationale fut pourtant longtemps encore en usage pour les textes anglais; c'est seulement après la conquête de l'Angleterre par les Normands (1066), que nous ne la voyons presque plus usitée pour les manuscrits.

Les missionaires irlandais propagèrent aussi sur le continent l'écriture de leur patrie. Les monastères qu'ils y fondèrent, devinrent, tout le monde le sait, autant de centres d'art et de science où l'on mettait tout son zèle à recueillir et à copier les anciens manuscrits. De là vient que dans les bibliothèques du continent, aujourd'hui encore, on retrouve tant de Codices de main irlandaise. Les centres les plus renommés étaient entre autres Luxeuil en Franche-Comté, Saint-Gall en Suisse, Bobbio près de Piacenza en Italie, Wurtzbourg en Allemagne. Mais, ainsi qu'il fallait s'y attendre, peu à peu les moines irlandais et leurs écoles subirent, dans leur façon d'écrire, l'influence de la contrée où ils vivaient. On eut ainsi des écritures mêlées, qui d'une part accusent la main de copiste irlandais et de l'autre la nouvelle patrie du scribe (pl. 27 a, b. 57 a. 65).

Au VIIe et VIIIe siècle des missionaires vinrent aussi d'Angleterre sur le continent : saint Willibrord, saint Boniface et d'autres; eux aussi emportaient l'écriture de leur pays, qu'ils enseignèrent là où ils fondèrent des monastères. C'est surtout l'école calligraphique de Fulda qui nous offre des exemples de l'écriture anglo-saxonne du continent (pl. 54).

On distingue donc quatre groupes de manuscrits insulaires :

1. Les manuscrits irlandais d'Irlande;
2. les manuscrits anglo-saxons d'Angleterre;
3. les manuscrits irlandais, écrits sur le continent;
4. les manuscrits anglo-saxons, écrits sur le continent.

Dans le haut moyen âge on appelait l'écriture insulaire *scriptura scottica*, du nom de *Scotti* qui désignait les Irlandais (il y a encore aujourd'hui des églises en Allemagne qu'on appelle «Schottenkirchen»). Mabillon l'appelait *scriptura saxonica* (du nom des Anglo-Saxons). L. Traube, pour la distinguer de l'écriture du continent, l'appelle écriture insulaire. Les Irlandais eux-mêmes semblent avoir donné à leurs lettres le nom de *litterae tunsae* (Traube, *Perrona Scottorum*, (dans *Sitzungsberichte der Akademie zu München*, année 1900, Munich 1901, p. 470. 533).

L'écriture ronde (pl. 30. 31) fut surtout employée pour les livres liturgiques et pour la Sainte-Ecriture. Elle a les lettres grandes et larges de la demi-onciale, avec de très petites hastes supérieures et inférieures. La lettre **r** en particulier est caractéristique, avec son épaule fortement penchée; les lettres **b** et **l** se font remarquer par la courbure de leurs hastes vers la gauche. **a** et **g** ont la forme de demi-onciale. Les traits verticaux, et particulièrement les hastes supérieures sont généralement appuyées en haut, en forme de triangle. Certaines lettres, telles que **d**, **e**, **n**, **r** et en particulier **s**, ont souvent la forme onciale.

L'écriture pointue (pl. 32. 54) n'est qu'une modification de l'écriture ronde. Ses lettres sont plus longues que larges, la plupart du temps elles sont plus petites et plus serrées que dans l'écriture ronde et les hastes inférieures finissent en pointes effilées. Caractéristiques sont les lettres **a**, **f**, **g**, **r**, **s**. Les hastes supérieures, comme dans l'écriture ronde, ont d'ordinaire une ornementation triangulaire. Certaines lettres ont quelquefois la forme onciale; souvent en particulier on trouve l'**s** rond. L'écriture pointue est manifestement née du besoin qui se faisait sentir de lettres plus simples, plus courantes et que l'on put tracer plus rapidement que l'écriture ronde, avec une plus grande économie d'espace et de frais. Elle devint donc naturellement l'écriture de commerce, comme la cursive du continent et elle fut généralement employée pour les chartes. Elle fut aussi, au IX[e] siècle, adoptée comme écriture des manuscrits. Dans les manuscrits, d'ordinaire, elle est plus régulière et plus soignée que dans les chartes.

Il y a des manuscrits, où les lettres ne sont ni aussi rondes, ni aussi larges que dans l'écriture ronde; d'autre part, elles ne sont ni aussi pointues, ni aussi serrées que dans l'écriture pointue (pl. 50b, 2[e] col.).

Lettres isolées.

Dans l'écriture ronde **a** prend la plupart du temps la forme demi-onciale : la boucle de gauche ressemble souvent à un **c** ou à un **o**. Dans l'écriture pointue **a** a une forme anguleuse en haut.

Les hastes de **b** et **l** d'ordinaire décrivent une forte courbe à gauche avant de faire la courbe à droite.

d prend aussi bien la forme ronde, issue de l'onciale, que la forme droite provenant de la demi-onciale, plus souvent pourtant il a la forme ronde. C'est là un caractère frappant, car l'écriture, en général, est issue de la demi-onciale.

En ligature **e** est notablement plus haut que les lettres brèves. Après le X[e] siècle pourtant l'**e** haut devint rare (pl. 71a).

f souvent ne dépasse pas la ligne médiane supérieure et n'a qu'une haste inférieure; et le plus souvent le trait du milieu (la languette) repose sur la ligne de base (la ligne médiane inférieure). La haste porte en avant un coup de plume; celui-ci, dans l'écriture pointue, est si grand et descend si bas, que **f** est comme fourchu.

La tête du **g** se compose d'une barre droite ou ondulée (comme dans la demi-onciale).

N majuscule a un trait de milieu presque horizontal.

La panse de **p** est très souvent ouverte, en bas, et se termine par un point ou un petit trait, en particulier à l'époque primitive.

L'épaule de l'**r** souvent descend si bas qu'il est facile de confondre **r** avec **n**; pourtant l'épaule de l'**r** décrit en bas une forte courbe vers la droite, tandis que le trait final de l'**n** est droit. Dans l'écriture pointue, le trait principal de l'**r** descend au-dessous de la ligne et se termine par une fine pointe, comme l'**s**.

L'**s** long porte d'ordinaire en avant un fort coup de plume, qui, dans l'écriture pointue, est souvent si grand et descend si bas que l'**s** est comme fourchu (comme l'**f**). Dans l'écriture pointue **s** descend au-dessous de la ligne et souvent dépasse aussi la ligne supérieure; il se termine en bas par une fine pointe. En beaucoup de manuscrits il est facile de le confondre avec **r**, pourtant l'arc supérieur de **s** regarde en bas, comme dans la cursive romaine, tandis que l'épaule de l'**r** se retourne vers le haut. Souvent on rencontre l'**s** rond majuscule.

La haste verticale du **t** décrit ordinairement, comme dans la demi-onciale, une courbe à gauche avant de s'incliner vers la droite. La barre est souvent ondulée et vers la fin se retourne en haut.

Souvent **u** est suscrit, mais réduit de forme (pl. 26a, col. 1, ligne 11; pl. 26b, 14).

L'**y** est fort employé dans les textes anglais; il a maintes formes.

Les Runes de l'alphabet anglo-saxon. En plus des lettres de l'alphabet latin, les Anglais avaient trois lettres, qui servaient à marquer les consonnes qu'on écrit aujourd'hui **th** et **w**. Pour **th** on avait en premier lieu un petit **d** oncial, dont la haste est traversée par un trait oblique (pl. 31, col. I, ligne 4, 5, dans la glose); ce signe se rencontre jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. En second lieu on avait pour **th** la «Dorn-Rune», signe qui d'après Wimmer serait issu du **D** capital latin (pl. 31, col. II, ligne 1, en marge, dans la glose); cette rune se retrouve encore dans les manuscrits du XV[e] siècle, mais il a alors une forme semblable au **p** ou à l'**y** (pl. 115a, ligne 2 et 82). Pour **w** on se servait de la «Wen-Rune», signe fort semblable au **p** latin; plus tard cette rune fit place à la nouvelle lettre **w**; on le rencontre quelquefois encore dans un manuscrit, exécuté vers 1300. Voir la «Dorn-Rune» et la «Wen-Rune» dans l'alphabet runique, pl. 53b : le 3[e] et 8[e] signe. Quant à l'emploi de ces trois lettres voir W. W. Skeat, *Twelve Facsimiles of old English Manuscripts*, p. 6. 7, et W. Keller, *Angelsächsische Paläographie*, p. 42. Voir aussi L. F. A. Wimmer, *Die Runenschrift*, traduit du danois par F. Holthausen, Berlin 1887.

Abréviations. Les manuscrits insulaires possèdent en dehors des abréviations ordinaires un nombre remarquable d'abréviations, empruntées en partie aux notes tironiennes et en partie aux abréviations des manuscrits juridiques.

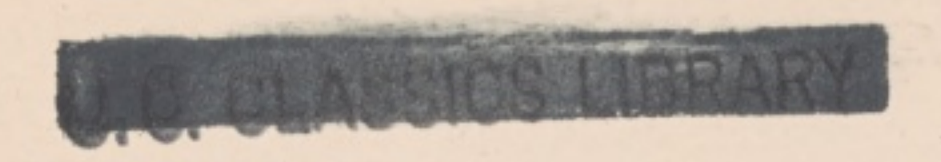
Abréviations provenant des notes tironiennes.

A cette catégorie appartiennent les signes pour *con* et pour *et* (pl. 32. 50). Dans les textes anglais le signe pour *et* est aussi employé pour *and (ond)* (pl. 31, col. I, ligne 1, 3, dans la glose).

De même le signe pour *autem* provient évidemment de l'écriture tironienne. Il se compose d'un **h** — un des signes tironiens pour **a** — et d'un petit trait oblique comme signe auxiliaire; ce trait est placé soit en haut, soit à droite de la panse de l'**h** (pl. 32, 4. 19). Dans l'évangéliaire de Maeseyck en Belgique, le signe auxiliaire au-dessus de l'**h** se compose de deux virgules rondes, jointes à la panse de l'**h**, en haut (voir le Facsimilé dans Reusens, *Eléments de paléographie*, pl. X, ligne 23). Voir là-dessus le chapitre «les abréviations du moyen âge» dans la suite de notre introduction.

De même le signe pour *est* provient manifestement des notes tironiennes, il est pourtant quelque peu modifié : dans ces notes, en effet, il se compose d'un trait horizontal avec un point à côté (—.); ici, au contraire, dans l'écriture insulaire, il se compose d'un trait horizontal ou oblique avec un point suscrit et un autre souscrit (pl. 32. 16. 21). Comparer le signe qui est employé pour *est* dans le Codex Ambrosianus L. 99, sup. : ici aussi deux copistes ont fait un trait avec un point au-dessus et un autre au-dessous (pl. 33. 34b); un troisième copiste ne fait qu'un trait avec un point suscrit (pl. 34a, 3).

Le signe pour *eius* semble aussi être issu des notes tironiennes : il ressemble à un grand **C** retourné, au milieu duquel on a ajouté un trait horizontal (pl. 32. 50a). La note tironienne pour *eius* ressemble également à un **C** retourné, pourtant on a au-dessus du **C** le trait auxiliaire (voir Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, p. 69).



L'abréviation pour *vel* se compose de la lettre **l**, traversée d'une barre (pl. 32. 50a); cette abréviation fut formée probablement en rapport avec la note tironienne pour *vel* : celle-ci se compose, en effet, de la lettre **l**, à laquelle on a ajouté en haut un petit **u** (Chatelain, *Introduction* etc., p. 44).

Abréviations issues de manuscrits de droit.

A cette catégorie appartiennent les abréviations pour les prépositions *per, prae, pro* et pour les pronoms relatifs. Cependant le plus souvent pour *per* on a **p** avec un petit trait oblique ajouté à la panse (comparer pl. 27c; pl. 32 et pl. 54a, l'abréviation pour *per* a la forme habituelle). — Souvent, pour distinguer *quae* de la particule *que*, on a **q** avec trois points (pl. 32. 54a). On remarquera aussi la forme de l'abréviation pour *quam* et *quia* pl. 32 et pl. 65, III, 36.

L'abréviation pour *inter* dérive aussi des *Notae iuris* (voir pl. 50b, I, 16 et ci-dessous la table des abréviations juridiques).

Le signe pour *ur*, consistant en un petit crochet arrondi, que nous voyons surtout ajouté au **t** (= *tur*), est issu également des manuscrits de droit (pl. 50. 65). L'abréviation pour *tur*, dans laquelle un trait oblique coupe la barre du **t**, ne semble être qu'une modification de ce signe. — D'ordinaire *us* est écrit tout au long, ou bien on a un point-tiret, comme dans *bus* (pl. 50. 65).

Dans les manuscrits insulaires on trouve aussi des exemples de l'abréviation par suscription d'une lettre (pl. 50. 65).

Enfin, il y a encore à mentionner le signe pour *enim*, composé de deux traits verticaux, coupés par une barre (pl. 32). Dans les manuscrits juridiques pour *enim* on a **N** majuscule avec un **I** dedans (voir ci-dessous la table des abréviations juridiques).

Toutes ces abréviations se retrouvent aussi dans les manuscrits de Bobbio, que l'on date de la fin du VIIe siècle et du VIIIe siècle (voir pl. 27. 33. 34). Il serait intéressant de savoir si les moines irlandais de Bobbio apportèrent avec eux d'Irlande la connaissance de ces abréviations, ou bien s'ils les inventèrent à Bobbio et les introduisirent ensuite dans leur pays (voir ci-dessous le chapitre sur les abréviations du moyen âge).

Ligatures. De même que dans la demi-onciale du continent, dans l'écriture insulaire **e**, en particulier, entre souvent en ligature avec la lettre suivante, et **i** avec la précédente. On trouve par exemple *eg, ei, em, en, er, es, et, fi, ri, si, ti*. En ligature **e** dépasse de beaucoup les lettres brèves, **i** descend au-dessous de la ligne de base. Dans les textes anglais pour **ae** on a soit **ae** soit **ę**. Très souvent aussi on a des ligatures, dans lesquelles les lettres sont placées soit au-dessus soit au-dessous d'autres lettres (pl. 32. 57a. 65. 83a. Comparer les manuscrits de Bobbio dans lesquels on trouve aussi des ligatures de ce genre : voir pl. 33).

Accents. Ce qu'il y a aussi de caractéristique dans l'écriture insulaire c'est le fréquent emploi d'accents (pl. 26a. 31. 50. 65. 71a). Ces accents ne sont autre chose qu'une continuation des *apices* romains (comp. pl. 3. 4); ils indiquent donc qu'une voyelle est longue; on les employait de préférence dans les mots monosyllabiques et dans la finale *is* du Datif-Ablatif pluriel. Mais plus tard, lorsque l'on eut oublié la signification primitive des *apices*, on s'en servit aussi pour faire ressortir les petits mots et les préfixes, même quand la voyelle est brève. Enfin, on employait souvent l'accent pour marquer l'accent tonique. (Voir Wolfgang Keller, *Über die Akzente in den angelsächsischen Handschriften*, dans *Prager deutsche Studien*, 8e livr., Prague 1908. Voir aussi les travaux de Paul Sievers qui y sont cités, *Die Akzente in althochdeutschen und altsächsischen Handschriften*, Berlin 1906; L. Schmitt, *Die Akzente in altenglischen Handschriften mit Berücksichtigung der Akzente im Lateinischen und Althochdeutschen*, Diss. Bonn 1907.)

Séparation des mots et des phrases. Dans les manuscrits anciens la séparation des mots est très imparfaite, plus tard elle s'améliore. Les phrases sont séparées par un espace blanc et souvent par un point. On aime à terminer les phrases et surtout les paragraphes par de nombreux points et virgules.

Ornementation des manuscrits. Les manuscrits tant irlandais qu'anglo-saxons se signalent par leurs initiales caractéristiques, richement ornées et de belles couleurs. Le système d'ornementation consiste surtout dans des filets de points, des lignes et des rubans artistiquement entrelacés. Souvent aussi on y mêle des dessins d'animaux fantastiques : chiens, oiseaux, serpents. Les copistes irlandais en particulier excellèrent dans ce genre d'ornementation et montrèrent dans ces dessins un génie d'invention surprenant. Ils ne réussirent pas aussi bien dans la représentation de figures humaines, pour lesquelles ils se servaient également de lignes géométriques. — Les nombreuses initiales simples, que l'on rencontre dans les manuscrits insulaires, en général, sont entourées de points rouges (pl. 30. 31).

Parmi les manuscrits irlandais, qui fournissent des critères extérieurs pour déterminer leur âge, nous avons l'antiphonaire de Bangor, de 680 à 691 (pl. 26a); les évangiles de Mac Regol, écrits vers 800 et aujourd'hui à Oxford, Bodleian Library (*Palaeographical Society*, pl. 90); «the Book of Armagh», Codex contenant des fragments du Nouveau Testament et d'autres écrits dont le copiste, à ce qu'il semble, fut Ferdomnach, mort en 844 (*National Manuscripts of Ireland*, I, pl. 25—29); les évangiles de Maelbrigte de l'année 1138 (pl. 83a). — Parmi les manuscrits irlandais célèbres et non datés nous citerons : le *Codex Usserianus* de la bibliothèque de Trinity College à Dublin, avec des fragments de l'Itala, du VIe ou VIIe siècle (*Pal. Soc.*, II, pl. 33); l'évangéliaire de Kells (pl. 30); l'évangéliaire de St. Chad, aujourd'hui aux archives du chapitre de Lichfield, en Angleterre, que l'on fait remonter au commencement du VIIIe siècle (*Pal. Soc.*, pl. 20. 21. 35); le Priscien de Saint-Gall (pl. 50).

Le plus ancien comme le plus beau manuscrit anglo-saxon est l'évangéliaire de Lindisfarne (pl. 31). Parmi d'autres manuscrits, offrant un critère extérieur pour la détermination de la date, nous citerons le *Martyrologium poeticum* de Bède 811—814 (*Pal. Soc.*, pl. 165); le *Liber Vitae* de Durham, liste de bienfaiteurs composée vers 840 (*Pal. Soc.*, pl. 238); un Codex de Winchester, avec une Table pascale, écrit, semble-t-il, avant 863 (*Pal. Soc.*, pl. 168); un psautier latin, écrit vers 969 (*Pal. Soc.*, pl. 188. 189); le *Liber pontificalis* de S. Dunstan, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale à Paris, de la fin du Xe siècle (pl. 71a); une chronique anglo-saxonne, écrite environ vers 1045 (*Pal. Soc.*, pl. 242). — On a conservé aussi beaucoup de chartes anglaises datées.

Parmi les nombreux Codices d'écriture irlandaise, copiés sur le continent *(libri scottice scripti)*, nous citerons en particulier le Codex 363 de la bibliothèque de la ville de Berne (pl. 65), et l'évangéliaire gréco-latin de Saint-Gall (pl. 57a).

Parmi les Codices d'écriture anglo-saxonne, exécutés sur le continent, nous citerons l'histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable, écrite vraisemblablement vers 737 à Echternach (pl. 32); le cartulaire de Fulda, achevé vers 828 (pl. 54a), et le manuscrit de Columella, qui se trouve à présent à l'Ambrosiana à Milan (pl. 54b).

Reproductions et littérature. J. O. Westwood, *Palaeographica Sacra Pictoria*, Londres 1843—1845, et *The Miniatures and Ornaments of Anglo-Saxon and Irish Manuscripts*, Londres 1868. F. Keller, *Bilder und Schriftzüge in den irischen Manuscripten der schweizerischen Bibliotheken* (dans *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1851). E. A. Bond, *Facsimiles of Ancient Charters in the British Museum*, Londres 1873—1878. J. T. Gilbert, *Facsimiles of National Manuscripts of Ireland*, Dublin et Londres 1874—1884. W. B. Sanders, *Facsimiles of Anglo-Saxon Manuscripts*, photozincographed by command of Her Majesty Queen Victoria . . . Ordnance Survey Office, Southampton 1878—1884. *Catalogue of Ancient Manuscripts in the British Museum, Part II., Latin* (ed. E. M. Thompson et G. F. Warner), Londres 1884. M. Stokes, *Early Christian Art in Ireland*, Londres 1887. W. W. Skeat, *Twelve Facsimiles of Old English Manuscripts*, Oxford 1892. J. H. Gallée, *Altsächsische Sprachdenkmäler*, Leyde 1894/1895. F. G. Kenyon, *Facsimiles of Biblical Manuscripts in the British Museum*, Londres 1900. W. Keller, *Angelsächsische Paläographie. Die Schrift der Angelsachsen mit besonderer Rücksicht auf die Denkmäler in der Volkssprache* (dans *Palästra. Untersuchungen und Texte aus der deutschen und englischen Philologie*, 43, 1 et 2). — Voir aussi les chapitres sur l'écriture irlandaise et anglo-saxonne dans Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography*, p. 236 et 244; de plus Thompson, *The History of English Handwriting, A. D. 700—1400*, dans *Transactions of the Bibliographical Society*, volume V, Londres 1901; et les nombreux Facsimile dans les publications de l'ancienne et de la nouvelle *Palaeographical Society*.

C. La minuscule carolingienne.

Pl. 45. 47. 51. 52. 53. 55. 56. 60. 61. 63. 64. 66a. 67. 69. 70. 71b. 72. 74. 77. 78—85. 87.

Cette belle écriture — ordinairement appelée minuscule carolingienne ou minuscule franque ou simplement minuscule — se rencontre pour la première fois dans les manuscrits du royaume franc, à la fin du VIII[e] siècle. C'était l'époque où l'art, la science et la vie religieuse, sous la protection de Charlemagne, prenaient un nouvel essor. On se mit alors avec zèle à recueillir les manuscrits qui avaient survécu de l'antiquité et à les copier, et il fut tout naturel aussi de s'appliquer dès lors à écrire avec plus de soin. Grâce aux fréquents rapports qu'on avait avec l'Italie, on s'était de nouveau familiarisé avec de beaux modèles de l'ancienne écriture capitale des Romains, de l'onciale et de la demi-onciale et on imitait ces genres d'écriture avec grand succès. Pourtant la principale réforme calligraphique porta sur l'écriture vulgaire du pays, c'est-à-dire sur l'écriture mérovingienne, qui était la plus familière aux vieux copistes : on perfectionna cette laide écriture et on obtint une minuscule qui se distinguait par sa simplicité, sa netteté et sa beauté. On employa cette minuscule non seulement pour les manuscrits ordinaires, mais aussi pour les livres de luxe et bientôt elle supplanta complètement tous les autres genres d'écriture. C'est cette minuscule qui aujourd'hui encore sert de base à notre écriture latine d'impression.

Le foyer de la vie artistique et scientifique de cette époque était l'école palatine *(schola palatina)*, à laquelle Charlemagne prodigua un intérêt personnel et à laquelle il incorpora les hommes les plus instruits de la France et de l'étranger. C'est probablement dans cette école que la réforme de l'écriture commença; en tout cas elle doit avoir eu une part prépondérante à son développement. De cette école vraisemblablement sont sortis plusieurs des plus anciens manuscrits de luxe de l'époque carolingienne. Et il est à noter, que le plus ancien exemple daté de la minuscule carolingienne se trouve dans un Codex, écrit à la demande de Charlemagne et de son épouse Hildegarde (pl. 45a; comp. pl. 45b). D'ordinaire, l'école palatine avait sa résidence à Aix-la-Chapelle, mais souvent ses membres accompagnaient le roi dans ses voyages.

La nouvelle minuscule se répandit avec une rapidité surprenante dans toutes les provinces du royaume franc, et aussi, avec le temps, dans les pays voisins : en Italie, en Espagne, en Angleterre. Partout elle remplaça les écritures nationales (sauf en Irlande), et elle devint l'écriture dominante en occident. Dans la haute Italie et dans l'Italie centrale on la trouve comme écriture de manuscrits déjà dès le IX[e] siècle. Dans les bulles pontificales elle fut employée pour la première fois sous Clément II. (1046—1047; voir p. IX). Dans le sud de l'Italie elle eut longtemps à lutter avec l'écriture lombardique (voir p. VIII—X). Elle s'introduisit en Angleterre au X[e] siècle, tout d'abord pour les textes latins; à la fin du XI[e] siècle, après la conquête normande, elle y fut bientôt adoptée généralement (voir p. XIII). En Espagne on la rencontre d'abord dans la Marche espagnole (pl. 66a); dans les autres provinces elle fut introduite à la fin du XI[e] siècle et elle devint prédominante à peu près vers le milieu du XII[e] siècle (voir p. XII).

Origine de la minuscule carolingienne. Les lettres de la minuscule dérivent de l'écriture vulgaire dite mérovingienne. Ainsi se reproduisait la même évolution que nous avons déjà observée dans le développement de l'onciale et de la demi-onciale : ces écritures tiraient aussi leurs formes caractéristiques de l'écriture vulgaire de leur temps (voir p. IV et VII). On a voulu soutenir que la minuscule carolingienne était issue de la demi-onciale romaine; mais le caractère d'ensemble de la minuscule aussi bien que la forme de certaines lettres isolées (voir par exemple celle de l'**a** et du **g**), de plus la forme des ligatures et le manque des traits d'ornement sont autant de preuves contre cette hypothèse. L'emploi fréquent de l'**N** majuscule ne peut être cité comme preuve en faveur de la demi-onciale, car l'**N** majuscule se retrouve aussi dans l'écriture mérovingienne (pl. 29b). Là où l'on employait la demi-onciale, c'est-à-dire à l'école calligraphique de Tours, on savait fort bien distinguer les deux écritures : à côté de la minuscule on aimait à employer la demi-onciale pour mettre en relief la première ligne des livres ou des chapitres, et pour les prologues (pl. 46. 47). Il est vrai d'ailleurs que l'une et l'autre écriture sont fort apparentées et ont entre elles une grande ressemblance; mais ceci résulte de leur origine commune, car toutes deux sont issues de la cursive romaine : cependant la demi-onciale a été directement formée de cette cursive, tandis que la minuscule l'a été indirectement par l'intermédiaire de l'écriture mérovingienne.

Marques caractéristiques de la minuscule carolingienne. Contrairement à l'écriture mérovingienne, la minuscule cherche tout d'abord à rendre toutes les lettres indépendantes les unes des autres; elle laisse donc de côté les ligatures compliquées et sépare les lettres; là où elle lie les lettres, elle le fait par de simples lignes de liaison, qui ne comportent aucun changement de forme.

En second lieu elle donne aux lettres des formes régulières et bien déterminées.

Histoire de la minuscule carolingienne.

Minuscule carolingienne primitive. La réforme de l'écriture ne s'accomplit pas, cela va de soi, sans lutte ni d'une manière uniforme dans toutes les écoles du royaume franc. Longtemps encore, aussi bien dans les manuscrits que dans les documents, on conserva certaines ligatures et formes archaïques de lettres. Elles se trouvent surtout dans la minuscule, appelée carolingienne primitive, pour la période comprenant à peu près le dernier quart du VIII[e] siècle et le premier quart du IX[e] siècle (pl. 45. 47. 51. 52a). Dans cette minuscule primitive les hastes supérieures sont d'ordinaire appuyées, en forme de massue; **a**, **c**, **e**, **g**, **t** ont souvent encore des formes mérovingiennes; les panses de **d** et **q** souvent sont très larges; le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** manque souvent de ligne de fuite et il n'est pas rare qu'il soit recourbé en dedans; **n** a souvent la forme majuscule; les abréviations n'ont pas encore toutes des formes fixes; on trouve encore un certain nombre d'anciennes ligatures.

Dans le cours du IX[e] siècle la minuscule se perfectionna de plus en plus en acquérant plus de régularité et en se débarassant davantage des anciennes traces de l'écriture mérovingienne : alors commence la période de la minuscule perfectionnée. En général ses lettres ont une apparence forte et belle. Les hastes supérieures perdent de plus en plus leur forme de massue. L'**i** et le dernier jambage de **m**, **n**, **u** ainsi que les hastes de **d** et de **h** ont plus fréquemment qu'auparavant des lignes de fuite formant un angle aigu ou un angle droit; souvent d'ailleurs ces lignes manquent encore ou bien il n'y a que des coups de plume : **i** et **u** portent souvent aussi en haut un petit coup de plume. Parfois encore on rencontre des formes archaïques et des ligatures, en particulier l'**a** ouvert et la forme **cc** de l'**a**, de plus le **g** ouvert et la ligature *rt*.

La minuscule du X[e] siècle. L'évolution de la minuscule se poursuit lentement. Les formes archaïques deviennent plus rares. Les hastes supérieures d'ordinaire n'affectent plus la forme de massue. Cependant, en certains manuscrits, on rencontre encore l'**a** ouvert et la ligature *rt*. Pour le reste l'écriture accuse souvent les tristes conditions politiques et économiques du X[e] siècle : elle est souvent négligée et grossière. Les copistes sont moins exercés dans leur art et ont moins de sens artistique que ceux du IX[e] siècle (voir Th. Sickel, *Das Privilegium Otto I. für die römische Kirche vom Jahre 962,* Innsbruck 1883).

La minuscule du XI[e] siècle. De nouveau l'on écrit avec plus de soin et plus de goût. Les hastes supérieures ont souvent des traits d'ornements, même quelquefois déjà elles sont fourchues. Quelques nouveautés importantes se sont introduites : 1. Souvent à la fin des mots on commence à employer le petit **s** rond au lieu de l'**s** long; 2. on introduit le **W** ou **w** dans les mots allemands; 3. on commençe à indiquer parfois la séparation des mots à la fin des lignes par un trait d'union; 4. on fait un plus grand usage des abréviations qu'auparavant.

On trouve toujours encore, mais rarement, quelques ligatures anciennes.

La minuscule du XIIe siècle. En ce siècle la minuscule carolingienne atteignit l'apogée de son développement. Les lettres ont une belle apparence, les mots sont bien séparés. Presque toutes les lettres commencent et finissent par une légère ligne de fuite; très souvent les hastes supérieures sont fourchues. On commence à donner des traits diacritiques au double **i**, pour le distinguer de l'**u**, et plus tard quelquefois on donne aussi à l'**i** simple un trait diacritique. Les abréviations deviennent toujours plus nombreuses et plus variées. Une innovation importante se fait jour, qui plus tard devait avoir de grandes conséquences : les arcs arrondis des lettres sont de plus en plus remplacés par des arcs pointus (forme d'écriture qui se rencontre quelquefois déjà au XIe siècle); les lettres prennent donc un aspect anguleux et ainsi se trouve préparé le passage à la minuscule gothique.

A propos de ce développement de la minuscule entre le VIIIe et le XIIe siècle il faut observer qu'il y avait des copistes, des écoles calligraphiques, voire même des contrées entières qui souvent conservaient longtemps d'anciennes formes d'écritures, qu'on avait ailleurs abandonnées. Et naturellement les scribes, vieux, conservaient l'écriture de leur jeunesse. Par contre, certains copistes innovaient sur leurs contemporains. Il s'ensuit — et cela vaut aussi pour les autres genres d'écritures — que l'on ne peut donner des règles absolues pour déterminer la date des manuscrits d'après leurs caractères paléographiques; celles que l'on propose ne doivent être reçues qu'avec précaution et en ayant égard aux conditions de lieux et de personnes.

Ecoles calligraphiques.

De même que l'on peut par un examen attentif des manuscrits en minuscule, qui sont datés, arriver à déterminer d'une manière approximative l'âge des manuscrits non datés, de même souvent il est possible de déterminer d'une façon exacte ou tout au moins avec vraisemblance, à quelle école calligraphique ou à quelle province un manuscrit appartient. Dans chaque école la minuscule acquit une empreinte particulière qui se trahit généralement dans le trait de plume, dans les formes de certaines lettres, les ligatures et les abréviations, ainsi que dans le goût artistique; lorsque l'on connaît ces divergences locales, on a une base pour déterminer si un manuscrit appartient à telle ou telle école.

Par exemple, les manuscrits de Saint-Gall ainsi que ceux de Reichenau ont un caractère qui les distingue de tout autre manuscrit (voir pl. 52a. 53c. 63a. 63c. 70a. 70b; voir aussi pl. 44 de l'époque de transition).

Les manuscrits de l'école palatine de Aix-la-Chapelle accusent un caractère semblable à celui de Saint-Gall, mais pourtant distinct sous divers rapports (voir pl. 45a. 45b. 53a).

Nous sommes particulièrement bien renseignés sur l'écriture de l'école calligraphique de Tours, grâce à la célèbre étude de L. Delisle : *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle* (voir pl. 46. 47. 55).

On appelle *écriture franco-saxonne* l'écriture de certains manuscrits du nord de la France caractérisée par la petite dimension des lettres et par l'ornementation des manuscrits, qui est faite d'après des modèles anglais. A cette catégorie de manuscrits appartient la bible de S. Paul à Rome (voir L. Delisle, *L'évangéliaire de Saint-Vaast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne du IXe siècle*).

Beaucoup d'écoles calligraphiques allemandes nous sont aujourd'hui connues, grâce aux belles et nombreuses reproductions de Chroust, *Monumenta palaeographica* : les écoles de Bamberg, d'Eichstaet, de Fulda, Lorsch, Ratisbonne, Reichenau, Salzbourg, Saint-Gall, Würtzbourg. On trouve aussi dans Chroust des reproductions de manuscrits de Rhétie, de France (Amiens, Cluny, Corbie, Reims, Stablo-Malmedy, Saint-Vaast, Tours), d'Italie (Bobbio, Montecassino), d'Angleterre et d'Irlande.

La minuscule diplomatique. Pl. 64. 67. 72. 82.

La réforme de l'écriture carolingienne trouva tout d'abord son application dans les manuscrits. Les chancelleries royales usèrent longtemps encore pour les diplômes de l'écriture mérovingienne. Sous Louis-le-Pieux (814—840) le notaire Hirminmaris et ses collègues commencèrent à se servir de la minuscule pour la ligne de la date; sous Louis-le-Germanique (840—876) elle fut finalement adoptée pour le texte lui-même par le notaire Hebarhard (voir pl. 64; comp. Th. Sickel dans *Kaiserurkunden in Abbildungen*, texte, p. 160). La minuscule des diplômes royaux, jusqu'au XIIIe siècle, renferme pourtant beaucoup de formes spéciales; de là son appellation de minuscule diplomatique. On retrouve 1. les hastes supérieures, grandes et légèrement inclinées; 2. l'écriture allongée de la première ligne et de la ligne du *Signum* et de la *Recognitio*; 3. certaines formes archaïques de lettres (**a** ouvert, **c** grand et brisé, **r** allongé et finissant en pointe, **t** avec barre cursive); 4. quelques ligatures de la période précédente (en particulier *ct, et, rt, st*). 5. On continue à donner à certaines lettres en haut ou en bas des traits d'ornementation (à **f**, à l'**s** long, souvent aussi à **e**, **g**, **p**, **q**); 6. on continue à faire le signe commun d'abréviation en forme de nœud (signe d'abréviation diplomatique).

Minuscule papale. Pl. 80. 81.

La minuscule carolingienne ne s'introduisit dans les documents pontificaux que très tard. On la rencontre d'abord dans les signatures des chanceliers dans la ligne de la date (voir le privilège de Jean XIII. de l'année 967 dans Pflugk-Harttung, *Specimina selecta*, pl. 8, facs. 2; voir aussi la date de notre pl. 73 et les signatures et la date pl. 76). Enfin à l'époque des Papes allemands Clément II. (1046—1047) et Léon IX. (1048—1054) elle fut introduite aussi dans le texte des bulles elles-mêmes. Sous les Papes suivants du XIe siècle, elle fut souvent employée à côté de la curiale (voir p. IX). Sous Honorius II. (1124—1130) elle finit par prédominer et supplanta la curiale. On imita la minuscule diplomatique des diplômes impériaux, mais avec le temps on donna à la minuscule papale une forme bien plus belle et plus artistique. Ses lettres sont bien formées, les hastes supérieures sont modérément grandes, les hastes inférieures sont petites. Toutes les hastes sont légèrement ondulées : les hastes supérieures décrivent une légère courbe vers la droite, les hastes inférieures vers la gauche. Dans les privilèges solennels la première ligne est en écriture allongée; les lettres **f** et **s** ainsi que les ligatures *ct* et *st* sont ornées de boucles, le signe commun d'abréviation a la forme d'un nœud. Dans les ligatures *ct* et *st* les deux lettres **c** et **t**, ainsi que **s** et **t** sont fort distantes l'une de l'autre et réunies par une longue barre. Le début des paragraphes est signalé par des initiales en saillie. Dans les documents ordinaires l'écriture est plus simple, non ornée et elle se rapproche davantage de l'écriture de manuscrits.

Minuscule des chartes privées. Pl. 53c. 63c. 66a. 78. 85.

De très bonne heure la minuscule carolingienne fut adoptée pour les chartes privées, par exemple à Saint-Gall après l'an 820 (pl. 53c). L'écriture des chartes privées, en général, imite l'écriture des manuscrits, souvent pourtant le trait en est plus libre, les lettres sont moins serrées, les lignes sont plus espacées les unes des autres, les hastes supérieures et inférieures sont un peu plus longues et plus ondulées. Au XIe siècle les grands seigneurs ecclésiastiques et laïques commencent à imiter pour leurs documents la minuscule diplomatique, par exemple dans l'ornementation des hastes, dans l'usage du signe d'abréviation diplomatique et dans l'allongement de quelques mots à la première ligne (pl. 78b. 85).

Lettres isolées.

La forme de l'**a**, issue de l'écriture onciale, encore rare dans l'écriture mérovingienne, devient prédominante dans la minuscule carolingienne. Beaucoup de manuscrits et documents pourtant ont un **a** plus simple, dont le trait droit ne dépasse pas la panse de gauche, mais est droit ou très peu incliné; dans cet **a** simple la panse de gauche est ordinairement grande et monte très haut, souvent jusqu'à la hauteur du trait droit, comme dans la demi-onciale et dans l'écriture insulaire (pl. 66a. 69). Cette forme simple de l'**a** ressemble à l'**a** cursif de l'écriture d'aujourd'hui. — Dans la minuscule primitive on rencontre encore souvent deux formes mérovingiennes archaïques : l'**a** ouvert et l'**a** avec la forme de **cc**; l'**a** ouvert ressemble à l'**u**, ses deux traits, en haut, sont droits ou légèrement inclinés et finissent en pointe; dans la forme de **cc** les traits de l'**a** en haut sont recourbés en forme de **c**

(pl. 45b. 51). La forme **cc** disparut de très bonne heure. De même l'**a** ouvert dans le cours du IXe siècle devint de plus en plus rare, mais parfois il se rencontre encore dans les manuscrits du Xe siècle, par exemple dans le psautier de S. Hubert, en Belgique, écrit entre 908 et 920 (*Palaeographical Society*, pl. 94), et dans le commentaire de Raban Maur, écrit après 948 (*Palaeographical Society*, série II, pl. 109); la chancellerie impériale le conserva le plus longtemps et on le rencontre encore dans les diplômes du XIIe siècle (pl. 72. 82).

Dans les manuscrits anciens **c** porte quelquefois encore un coup de plume ou il a la forme brisée, comme dans l'écriture mérovingienne; c'est dans les diplômes royaux et les bulles pontificales que cette forme s'est conservée le plus longtemps (pl. 67. 80). Parfois **c** est substitué au **t** là où **t** a le son de **z**, particulièrement au XIIe siècle (*negociis, iniusticiam*, pl. 78).

Dans la première période **d** la plupart du temps a la forme droite, quelques copistes pourtant lui préfèrent le **d** rond oncial ou emploient tantôt l'une et tantôt l'autre forme (pl. 51b. 52a. 52b. 78). Au XIIe siècle on commence à employer de plus en plus le **d** rond (pl. 81a. 81b. 84. 85).

D'ordinaire **e** est petit, arrondi, avec l'œil fermé; il se rapproche de l'**e** moderne. Primitivement, la languette est souvent très longue et horizontale; plus tard elle est ordinairement oblique et tournée en haut; elle sert fréquemment de lien pour réunir l'**e** à la lettre suivante.

f, en beaucoup de manuscrits, n'a que la haste supérieure (63a, c); en d'autres il a une haste supérieure et inférieure (pl. 46. 51b. 53). Il ressemble à l'**s** de forme longue; toutefois il s'en distingue par sa petite languette au milieu; cette languette sert souvent à lier **f** à la lettre suivante.

Beaucoup de copistes de la première période laissent ouverte soit la boucle supérieure (la tête), soit la courbe inférieure (la queue) du **g**, soit l'une et l'autre, d'autres les ferment; plus tard on ferme d'ordinaire la tête. Mais il est à noter que l'on trouve la tête ouverte encore dans des manuscrits du Xe siècle (pl. 70a). La queue est quelquefois fermée par un trait oblique (pl. 81b). Dans le document de 1162, pl. 85, la queue est ouverte et son trait final est horizontal et ondulé (forme, qu'on trouve souvent, plus tard, dans l'écriture gothique).

La panse de **h**, dans la première période, ne descend pas au-dessous de la ligne de base, plus tard elle est un peu prolongée; voir les manuscrits de 1029 (pl. 71b), de 1137 (pl. 79b), et les documents de 1159 (pl. 78b) et de 1162 (pl. 85). — Dans le document de 1159, l'**h** une fois est remplacé par un esprit dur grec (pl. 78b, ligne 18), usage qui, d'après Wattenbach, se vérifie souvent dans les manuscrits du IXe au XIIIe siècle (*Anleitung*, p. 51. Comparer pl. 48b, lignes 22. 24, dans les corrections).

Dans la première période, **i**, surtout au commencement des mots, souvent encore est très long (pl. 53c). Quelques copistes, au commencement du XIIe siècle, mettent de petits traits sur l'**i** double; c'était pour distinguer les deux **i** de l'**u** (car la ligne de fuite qu'on donnait à l'**i** était si grande que le premier **i** de l'**i** double semblait être le premier jambage de l'**u**). Les premiers exemples, qui se trouvent sur nos planches, sont des années 1114 et 1127 (pl. 79a. 80). Dans les diplômes impériaux allemands on trouve ces signes diacritiques sur l'**i** double depuis 1110. Dans le cours du XIIe siècle on commença aussi (bien que rarement) à mettre un trait sur les **i** isolés, en particulier quand **i** se trouve avec **m**, **n**, **u**, car dans ces cas, il y avait aussi danger de confusion (voir des exemples dans les mots *enim* et *vivant* dans un manuscrit d'environ 1130, reproduit par Reusens, *Eléments de paléographie*, pl. 25). De plus, on allongeait souvent le second **i** du double **i** (ainsi que l'**i** après **m**, **n**, **u**) au-dessous de la ligne de base et on lui donnait une légère courbure vers la gauche; aussi à la fin des mots on aimait d'allonger l'**i** (voir les planches du XIIe siècle 78b. 80. 85).

Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n**, dans la première période, finit souvent encore en pointe et décrit quelquefois une courbe en dedans (pl. 51a), le plus souvent pourtant, il a une petite ligne de fuite, et plus tard, il se recourbe souvent vers la droite (pl. 47. 71b). Quelquefois **m** a une forme qui revient à l'onciale (pl. 78. 81a).

Dans la première période, **n** a parfois la forme de majuscule (pl. 51).

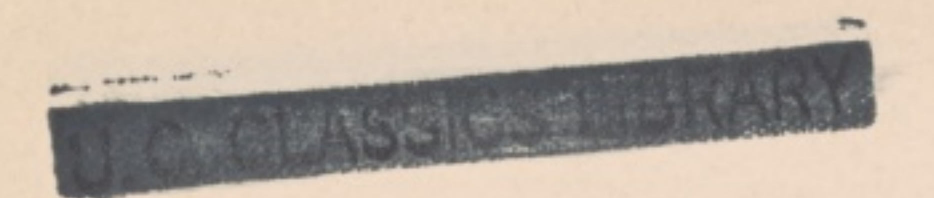
r a diverses formes : tantôt il est bref comme les petites lettres, tantôt il est plus ou moins long et dépasse la ligne de base. Surtout dans les diplômes on retrouve souvent l'**r** allongé (pl. 67. 72). Le trait principal de l'**r** est droit et vertical ou bien, à la base, il est (dans certains manuscrits et documents) un peu retourné vers la gauche; souvent, en bas, il finit en pointe; au XIIe siècle il a souvent, en bas, une ligne de fuite, à droite (pl. 79a). Dans la première période, l'épaule de l'**r** se compose d'une ligne ondulée assez grande; plus tard cette ligne devient plus petite et souvent elle est brisée; souvent l'épaule ne se compose que d'un point (pl. 77. 78b. 79a). La ligature *or*, dans le manuscrit de Godesscalc, a déjà la forme ronde, qui représentait primitivement le trait final de l'**R** majuscule (pl. 45a, col. II, ligne 13; comp. pl. 42b, ligne 21). Dans la suite, cette forme devint de plus en plus fréquente dans la syllabe *or* (pl. 79a. 85). — On rencontre çà et là l'**R** majuscule.

Jusqu'au XIe siècle **s** a d'ordinaire la forme longue; en beaucoup de manuscrits cet **s** long n'a que la haste supérieure; en d'autres manuscrits il a aussi bien la haste inférieure que la haste supérieure. On ne retrouve que rarement l'**s** rond, en particulier dans la ligature *ns* et *us* (pl. 47. 63c). Enfin au XIe siècle quelques copistes introduisent à la fin des mots un petit **s** rond indépendant, et cette façon d'écrire s'étendait de plus en plus au XIIe siècle (pl. 72. 77; voir aussi le manuscrit de Liège de 1034, dont Reusens donne un Facsimile : *Eléments de paléographie*, pl. 21). Au XIIe siècle quelques copistes emploient aussi l'**s** rond quelquefois au commencement et dans le corps des mots (pl. 78b. 81a. 81b. 85; on le retrouve assez souvent dans le diplôme de Louis VI. de l'année 1113, reproduit dans l'*Album paléographique*). Toutefois, à côté de l'**s** rond on trouve à cette époque aussi l'**s** long à la fin des mots. L'**s** rond prend souvent une forme allongée, développée, et souvent, sous cette forme, il est suscrit, surtout à la fin des lignes (pl. 78b. 79a. 82. 84).

La barre du **t** est ordinairement droite ou légèrement ondulée, il n'y a que dans la minuscule carolingienne primitive et dans la minuscule diplomatique qu'elle penche souvent en avant, comme dans l'écriture mérovingienne (pl. 45b. 52a). Dans certaines écoles calligraphiques de la première période la haste verticale décrit une large courbe à gauche, avant de se recourber à droite (comme dans la demi-onciale et l'écriture insulaire). Le plus souvent la haste se trouve tout entière au-dessous de la barre, cependant on trouve dès le IXe siècle des exemples isolés où la haste coupe la barre et la dépasse un peu; cela se présente plus souvent au XIe et au XIIe siècle (pl. 72. 78a). **t** est très long dans les ligatures *ct* et *st* (pl. 67. 78b. 85).

Le plus souvent **u** a la forme ronde aussi bien pour marquer le son de la voyelle **U** que pour le son de la consonne **V**. Mais déjà au IXe siècle on trouve chez quelques copistes la forme pointue du **v** — également pour indiquer l'un et l'autre son — et cela d'ordinaire au commencement ou à la fin des mots; à partir du Xe siècle la forme pointue devient plus fréquente, même dans le corps des mots (pl. 52b. 63c. 77. 81a). Le nombre **V** a le plus souvent la forme pointue. D'après Sickel, dans les manuscrits italiens, le **v** pointu au Xe siècle et dans la première moitié du XIe siècle était à peine connu; dans la seconde moitié du siècle le **v** pointu se répandit rapidement (*Das Privilegium Otto I. für die römische Kirche vom Jahre 962*, Innsbruck 1883, p. 33. Comp. aussi le document de la comtesse Mathilde, pl. 78).

Pour le son du **w** dans les mots allemands d'abord on écrit **uu** (pl. 44b. 63c. 64. 69); plus tard on écrit aussi **vu**, et au XIe et XIIe siècle on a souvent **vv** (pl. 77). Dans un document de Guillaume le Conquérant de l'année 1072 on voit pourtant le nom *Wilelmi* écrit dans le texte avec deux **V** entrelacés (= **W**; dans la signature du document le nom est écrit avec **uu**; de même les autres signatures du document portent **uu**; voir *Palaeographical Society*, pl. 170). Dans les documents du *Codex traditionum* de Saint-Pierre de Salzbourg, écrits entre 1090 et 1100, on trouve aussi souvent le **W** (Chroust, *Monumenta palaeographica*, livr. VIII, pl. 4). Dans les mots anglais du *Domesday Book* on a le grand et le petit **w** (pl. 74). Au XIIe siècle on écrit de plus en plus **w** (pl. 78b. 80. 82. 84. 85).



z a diverses formes. Les barres du haut et du bas sont ou droites ou ondulées. Souvent la barre inférieure est tellement recourbée qu'elle paraît être la panse de l'**h**, si bien que le **z** ne se distingue de l'**h** que par la barre supérieure (pl. 53c. 63c. 84). Le trait oblique du milieu est tantôt grand, tantôt petit.

Les majuscules dans la minuscule carolingienne. Ainsi que c'était déjà l'usage dans l'écriture mérovingienne, on employait d'ordinaire de grandes lettres pour les titres des chapitres et au début des phrases. Ces lettres étaient empruntées partie à l'alphabet de la capitale, partie à l'alphabet oncial, mais souvent aussi on se servait de lettres minuscules, en leur donnant une grande dimension; voir par ex. le grand **n** minuscule dans le manuscrit de 1114 (pl. 79a, 4. 7), le grand **m** minuscule dans le document de 1150 (pl. 84, I, 20 etc.), et le grand **a** minuscule dans le document de 1162 (pl. 85, 19); on rencontre souvent en particulier un grand **e**, délié (pl. 47. 52b. 63c. 84; il se retrouve déjà dans l'écriture mérovingienne pl. 37, col. II, 8. 18). Au XII[e] siècle on commença à renforcer les grandes lettres, en doublant leur traits (pl. 80 : voir **A** ligne 2, et **S** ligne 15; pl. 85 : voir **A** ligne 7. 26, et **T** ligne 9. 13). — Primitivement les noms propres commencent par une petite lettre (pl. 45b. 51a. 51b. 53c. 60); plus tard ils commencent tantôt par une grande, tantôt par une petite lettre (pl. 63c. 69. 77); finalement ils ont d'ordinaire une grande lettre (pl. 74. 84). Dans notre diplôme de l'année 1053, pl. 72, toutes les lettres des noms propres sont écrites en petites majuscules; le même usage se trouve dans beaucoup de noms du *Domesday Book* anglais (pl. 74).

Abréviations. Dans la première période les copistes ne connaissaient que peu d'abréviations et en faisaient un usage modéré. Plus tard peu à peu ils apprirent à en connaître un plus grand nombre et se mirent à en employer de plus en plus. D'abord on donne à certaines abréviations des formes diverses, plus tard on applique des règles déterminées et communément acceptées. En général, ces abréviations sont empruntées aux abréviations romaines de suspension, aux notes tironiennes, et aux abréviations des manuscrits de droit et des livres chrétiens. Deux signes nouveaux pourtant ont été introduits : le signe spécial pour *ur* et le signe spécial pour *er* et *re*. (Sur ces signes et sur les abréviations dans la minuscule carolingienne en général voir ci-dessous le chapitre sur les abréviations du moyen âge.)

Ligatures. Dans la minuscule carolingienne primitive on retrouve encore beaucoup d'anciennes ligatures. Quelques unes, telles que *ra, re, ri, ro, rs,* disparurent bientôt (pl. 51a. 52a. 53c). — *nt* et *rt* se rencontre encore quelquefois au X[e] siècle (pl. 51a. 52b. 60. 63c). — De même *fi, hi, mi, ni, ti* et d'autres se rencontrent longtemps encore (pl. 53c. 63c. 80). — *ct, st, et* se sont conservés le plus longtemps. Lorsque les lettres de *ct* furent écrites séparément, un vestige de la ligature subsista : **t** conserva une forme allongée; de plus, souvent il portait en haut un trait d'ornement (pl. 78b. 85). — La ligature *st* restait toujours en usage; l'arc de liaison de l'**s** et du **t** était d'ordinaire rond, pourtant à la fin du XI[e] siècle il commence à être souvent pointu (comp. pl. 81b). Dans les diplômes impériaux et dans les privilèges pontificaux solennels, les deux lettres de *ct* ainsi que celles de *st* sont fort distantes l'une de l'autre et réunies par une longue barre (pl. 72. 80). — Dans la première période on emploie la ligature **&** tant pour la conjonction *et* que pour la syllabe *et* au commencement, au milieu et à la fin des mots, et souvent d'une façon surprenante (pl. 51. 63c); peu à peu cette ligature devint plus rare au commencement et dans le corps des mots, mais on la retrouve encore à la fin des mots au XI[e] et XII[e] siècle (pl. 72. 78b). Au XII[e] siècle, à sa place on trouve de plus en plus la note tironienne pour *et* (pl. 74. 85). Maintes fois la ligature prend une forme qui montre que l'on avait perdu de vue son origine primitive. On l'emploie aussi pour *etiam,* mais avec un trait par-dessus (pl. 85).

La ligature *or* était surtout employée dans l'abréviation pour *orum*; dans la syllabe simple *or* elle est d'abord plus rare, au XII[e] siècle pourtant elle devient de plus en plus fréquente (pl. 45a. 53c. 72. 78b. 79a).

Pour **ae** et **oe** on a très souvent une ligature ou un ę cédillé — *e caudata,* également issue d'une ligature : la queue, en effet, avait primitivement la forme d'un petit **a** — ou on a un **e** simple. A partir du X[e] siècle l'ę cédillé domine en beaucoup de manuscrits; mais au XII[e] siècle l'**e** simple devient de plus en plus fréquent et à la fin du XII[e] siècle il supplante presque complètement tant l'ę cédillé que les diphthongues **ae** et **oe** (pl. 79a. 79b. 85). Dans les bulles pontificales l'ę cédillé disparaît déjà sous Alexandre III. (1159—1181); il ne se retrouve dans les bulles de ce Pontife que dans les signatures des cardinaux. Dans la chancellerie impériale il se conserve jusqu'au XIII[e] siècle (voir Denifle, *Specimina palaeographica* etc., p. 15). Souvent ę se trouve là où l'on devrait avoir un **e** simple, par exemple *ęcclesia, ęloquencia, ęvangelia* (pl. 79a. 85). Voir sur l'ę çédillé Ulysse Robert, *Note sur l'origine de l'ę cédillé dans les manuscrits* (dans les *Mélanges Havet,* pp. 633—637).

Au XII[e] siècle on rencontre souvent une liaison de **d** et de **e**, dans laquelle **e** se trouve en haut dans la haste du **d** rond (pl. 78b. 84. 85). Souvent **b** et **e** sont unis de la même façon.

Voir aussi les multiples ligatures pl. 83c et 84.

Dans les noms propres allemands on trouve souvent une ligature spéciale : un petit **v** pointu au-dessus de l'**O** (pl. 63c. 84).

Jusqu'au XII[e] siècle on retrouve parfois encore d'anciennes ligatures de lettres majuscules, en particulier à la fin des lignes, par exemple *NS, NT, US, UT* (pl. 74. 77. 78a. 79a).

Les liaisons de boucles sont rares dans la minuscule carolingienne; ce n'est que dans la seconde moitié du XII[e] siècle qu'elles deviennent nombreuses, en particulier dans les manuscrits italiens. Souvent les boucles ne sont que serrées les unes contre les autres. De même les lettres **bb** et **pp** sont liées de façon que la boucle de la première lettre se trouve unie au jambage vertical de la seconde. (Pl. 78a. 81. 85.)

Séparation des mots et des phrases. Dans la minuscule carolingienne on cherche à mieux séparer qu'auparavant les mots et les phrases. Dans une poésie, Alcvin avertissait les copistes de s'appliquer à mettre le sens des textes en relief par la ponctuation (par *cola, commata, puncti*; Dümmler, *Poetae latini aevi Carolini,* I, 320). La séparation des mots néanmoins ne se perfectionna que peu à peu; en particulier les prépositions et d'autres petits mots longtemps furent joints au mot suivant. — En fait de ponctuation on n'arriva pas à un système unique. Un certain nombre d'écrivains se contentaient de mettre un point pour toutes les pauses, grande, moyenne ou petite; d'autres s'efforçaient de marquer les différentes pauses par des signes différents. En dehors du point, on rencontre souvent, en particulier, pour la petite pause ou la pause moyenne, un signe consistant en un point avec un trait oblique par-dessus (pareil à notre signe d'exclamation; pl. 63a. 70a. 71b. 77. 79a); il se retrouve déjà dans le psautier de Charlemagne, à Vienne, écrit avant 797 (Chroust, *Monumenta palaeographica,* livr. XI, pl. 4); ce signe manque encore dans la bible d'Alcvin de Zurich, il n'y a que des points, mais une main plus récente, en beaucoup de chapitres, a ajouté des traits sur les points. En dehors du simple point, à la fin des phrases et des paragraphes beaucoup de copistes avaient diverses combinaisons de points et de virgules; par exemple, une virgule à côté d'un point, ou une virgule au-dessous d'un point (pareil à notre point-tiret), ou deux points et une virgule, ou deux ou trois points etc. (pl. 45a. 45b. 53a. 56c. 63b). — On commençait une phrase nouvelle par une lettre majuscule; entre deux phrases on laissait un espace blanc. — Grâce aux anciens grammairiens, on connaissait aussi la manière des Grecs en fait de ponctuation : un point au pied des lettres pour la petite pause *(subdistinctio),* un point à mi-hauteur des lettres pour la pause moyenne *(distinctio media),* enfin, un point en haut de la lettre pour la pause finale *(distinctio finalis)*; mais cette façon de marquer la ponctuation fut rarement employée, probablement parce qu'elle ne s'adaptait pas bien aux lettres de la minuscule; certains copistes pourtant employèrent le point d'en haut et de plus celui d'en bas ou le point moyen (pl. 63a. 70. 77). — Voir la forme des points d'interrogation, pl. 46. 60. 79a. — Voir les signes de paragraphes, pl. 85.

Traits d'union. Au XIe siècle quelques scribes commencent à mettre un simple trait à la fin des lignes, lorsque le dernier mot est séparé et réparti sur deux lignes. Au XIIe siècle on emploie ce trait plus souvent (pl. 78 a. 78 b. 79 a). Quelquefois on ne se contente pas de mettre un trait à la fin de la première ligne, mais on en met aussi un autre au commencement de la ligne suivante.

Ornementation des manuscrits carolingiens. Voir H. Janitschek, *Geschichte der deutschen Malerei*, Berlin 1889, et *Die künstlerische Ausstattung des Ada-Evangeliars und die karolingische Buchmalerei* (dans *Die Trierer Ada-Handschrift*, Leipzig 1889, p. 63); de plus F. F. Leitschuh, *Geschichte der karolingischen Malerei, ihr Bilderkreis und seine Quellen*, Berlin 1894; Swarzenski, *Denkmäler der süddeutschen Malerei des frühen Mittelalters* (1^e partie : *Die Regensburger Buchmalerei des 10. und 11. Jahrhunderts*, Leipzig 1901; 2e partie : *Die Salzburger Malerei von den ersten Anfängen bis zur Blütezeit des romanischen Stils*, Leipzig 1908). Voir aussi Fr. Wickhoff, *Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Österreich* (en Tyrol, à Salzbourg, en Carinthie etc., Leipzig, depuis 1905).

On ne connaît aucune ordonnance de Charlemagne sur l'écriture; et aucun modèle d'écriture de quelque école carolingienne ne nous a été conservé. Il faut bien supposer «que le perfectionnement de l'écriture ne s'est pas produit grâce à un modèle determiné, mais s'est trouvé assuré par le soin, la pratique et le goût des copistes. Le copiste novice apprenait du copiste exercé, ainsi on avançait continuellement dans les différents *scriptoria*» (K. Menzel, dans *Die Trierer Ada-Handschrift*, p. 4).

L'ordonnance de Charlemagne, concernant les livres, a trait surtout à l'amélioration du texte des livres ecclésiastiques : le 23 Mars 789 il donnait une *Admonitio generalis*, dans laquelle les ecclésiastiques sont exhortés à donner tous leurs soins pour faire copier correctement les livres saints : *Psalmos, notas, compotum, grammaticam per singula monasteria vel episcopia et libros catholicos bene emendate; quia saepe, dum bene aliqui Deum rogare cupiunt, sed per inemendatos libros male rogant. Et pueros vestros non sinite eos vel legendo vel scribendo corrumpere; et si opus est evangelium, psalterium et missale scribere, perfectae aetatis homines scribant cum omni diligentia* (A. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, I, 22, cap. 72, p. 60, dans les *Monumenta Germaniae historica*).

Alcvin, qui longtemps fut l'âme de l'école palatine de Charlemagne, composa un traité sur l'orthographe, il n'y parle pourtant pas de la forme que doivent affecter les lettres. De même dans sa poésie dédiée aux copistes, il ne fait que la recommandation suivante : *Correctosque sibi quaerant studiose libellos, — Tramite quo recto penna volantis eat. — Per cola distinguant proprios et commata sensus, — Et punctos ponant ordine quosque suo, — Ne vel falsa legat taceat vel forte repente — Ante pios fratres lector in ecclesia.*

Reproductions et littérature. L. Delisle en de nombreux travaux a traité des écoles calligraphiques de l'époque carolingienne et de beaucoup de manuscrits séparément; citons : *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle*, Paris 1885 (*Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 32); *Mémoires sur d'anciens Sacramentaires* (ibid., t. 31); *L'Evangéliaire de Saint-Vaast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne du IXe siècle*, Paris 1888. — Sur l'origine et les premiers développements de la minuscule carolingienne voir K. Menzel dans *Die Trierer Ada-Handschrift*, Leipzig 1889, p. 3; Th. Sickel, *Prolegomena zum Liber diurnus*, p. 18 (tiré à part des *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Wien*, section phil.-hist., vol. 117, Vienne 1889); Sickel émet ici l'opinion qu'il faut vraisemblablement rechercher à Rome l'origine de la minuscule; voir au contraire Traube dans *Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie, 1891*, Munich 1892, p. 428, et dans *Neues Archiv*, 27, 1902, p. 281. — C'est surtout dans le grand ouvrage déjà cité de A. Chroust, *Monumenta palaeographica*, Munich 1890—1906, que l'on se renseignera le mieux sur le caractère de la minuscule dans les écoles calligraphiques allemandes. — Sur les manuscrits en minuscule du IXe siècle en Italie voir V. Lazzarini, *Il codice Antoniano 182*, Padoue 1903; C. Cipolla, *L'antica biblioteca Novaliciense e il frammento di un codice delle omelie di S. Cesareo*, Turin 1894 (Estratto dalle *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, série II, tom. 44); V. Federici, *La „Regula pastoralis" di S. Gregorio Magno nell' Archivio di S. Maria Maggiore* (*Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde*, 15, 1901, p. 12). — Sur la minuscule en Espagne voir J. Muñoz y Rivero, *Manual de paleografía diplomatica española de los siglos XII al XVII*, 2e éd., Madrid 1890. — Sur la minuscule en Angleterre voir Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography*, p. 267. — E. Hildebrand, *Svenska skriftprob fran Erik tid till Gustav III.* donne des échantillons d'écriture d'après les documents et les manuscrits de Suède de 1135—1520. Kr. Kalund nous présente des spécimens d'écritures d'après les documents et manuscrits du Danemark du XIIe—XVIe siècle : *Palaeografisk Atlas*, Copenhague 1905.

D. La minuscule gothique.

Pl. 86. 89. 92—113. 115 a.

Contrairement à la minuscule carolingienne, caractérisée par les formes rondes et larges, la minuscule gothique se distingue par les formes pointues et anguleuses des lettres; de plus ses lettres sont plus hautes que larges, elles sont plus serrées et plus étroitement liées entre elles; la distinction entre les traits forts et les déliés est plus apparente. Cette écriture se développa peu à peu et insensiblement à l'époque précisément où, en architecture, l'arc rond fit place à l'ogive. La tendance vers les formes pointues qui se manifesta déjà chez quelques scribes du XIe siècle, s'accusa toujours de plus en plus dans le cours du XIIe siècle, en particulier à partir du milieu de ce siècle. A la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle nous voyons déjà beaucoup de scribes adhérer méthodiquement à cette manière d'écrire : ils brisent tous les traits ronds des lettres. Bientôt les scribes, dans certains manuscrits, font une double brisure des traits au lieu d'une. Cette double brisure apparaît déjà à la fin du XIIe siècle, ce n'est que plus tard pourtant qu'elle se fit plus complète, en particulier dans les Missels et les autres livres liturgiques; de là le nom d'écriture de Missel; les Allemands lui donnent aussi le nom de «Textur» (parce qu'elle ressemble à un tissu); les Français l'appellent *lettre de forme* (pl. 101. 104. 111). De cette écriture sortit plus tard l'écriture plus simple, communément adoptée par les imprimeurs allemands, qu'on appelle «Fraktur» (pl. 101. 104. 106. 111).

La cursive gothique. Dans la minuscule gothique, on distingue de nouveau la cursive de l'écriture de manuscrits (comme dans l'écriture des Romains). La cursive gothique se développa au cours du XIIIe siècle; comme autrefois la cursive romaine, elle a les traits couramment écrits et les lettres étroitement liées. Pour lier les lettres on se servait des coups de plume et des lignes de fuite, que l'on prolongeait et multipliait. C'est alors qu'on commença à écrire beaucoup de lettres, voire même des mots entiers, d'un seul coup, sans lever la plume. — Ce qu'il y a surtout de caractéristique dans cette cursive c'est la forme des lettres longues. On cherchait à les pourvoir toutes de lignes de liaison et au lieu de hastes droites on leur donnait des boucles ou des lacets (pl. 92. 96. 97 a. 97 b. 99). C'est l'origine des boucles dont on se sert aujourd'hui encore communément dans l'écriture allemande courante et aussi dans beaucoup de lettres de l'écriture latine courante. Nous voyons une forme intermédiaire entre ces boucles et les hastes droites d'autrefois dans les hastes courbées, que l'on rencontre souvent dans les écritures du XIIe et XIIIe siècle (pl. 78 b. 94 a. 99. 103). — Dans cette cursive les lettres **m**, **n**, **u** subirent un grand changement au XIVe siècle. Les jambages de **m** et de **n** étaient auparavant reliés en haut par une courbe arrondie comme les jambages de l'**u** l'étaient en bas; maintenant on les unit par des traits droits déliés, tracés en diagonale de bas en haut. Par conséquent on ne pouvait plus distinguer ces lettres les unes des autres et finalement il devint nécessaire d'ajouter à l'**u** un crochet pour le distinguer de l'**n**. (Pl. 100 a. 100 b. 105 a. 105 b. 107 b. 113 b. 118 b; comparer les **m**, **n**, **u** allemands d'aujourd'hui avec les **m**, **n**, **u** latins.) — La forte brisure des lettres, caractéristique de l'écriture gothique de manuscrits, était moins propre à une écriture légère et rapide, c'est pourquoi la cursive gothique conserva toujours beaucoup de formes rondes.

Il existe entre l'écriture des Missels, anguleuse et soignée, et l'écriture cursive de nombreuses variétées d'écriture gothique : la brisure est tantôt plus et tantôt moins accentuée; les lettres sont tantôt plus et tantôt moins tracées couramment; l'écriture en est tantôt plus soignée et tantôt plus négligée. Une forme de l'écriture donc se rapproche davantage de l'écriture des Missels, une autre de la cursive. (Pl. 96 b. 97. 103. 105 etc.)

Le XIIIe siècle marque l'apogée de l'écriture gothique. A cette époque les lettres, d'ordinaire, sont belles et bien formées, les formes pointues ne sont pas exagérées, les lettres ne sont point trop serrées les unes contre les autres, le nombre des abréviations est modéré, les signes d'abréviation sont nets de forme. Au cours du XIVe et XVe siècle



le plus souvent les lettres deviennent plus pointues et plus serrées, assez souvent l'écriture est négligée et irrégulière, souvent il est impossible de distinguer certaines lettres, telles que **c**, **e**, **t**, de plus **n** et **u**, **b** et **v**; la forme générale des lettres devient plus raide, les abréviations augmentent et leurs signes ont souvent des formes indistinctes. Ce qui contribua à gâter ainsi l'écriture, ce fut l'usage du papier, qui (encore une rareté au XIIIe siècle) fut employé pour les livres (pas pour les documents) de plus en plus au XIVe et XVe siècle.

C'est dans le nord de la France que la minuscule gothique semble s'être développée tout d'abord. A la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle elle s'étendit à tous les pays occidentaux, et l'on peut dire qu'elle devint prédominante au XIIIe et XIVe et au commencement du XVe siècle. Mais de même que l'architecture gothique eut dans chaque contrée certains caractères particuliers, de même l'écriture gothique reçut partout une empreinte nationale. Au XVe siècle les humanistes revinrent à l'écriture carolingienne, et ce sont eux qui donnèrent à l'écriture pointue (comme d'ailleurs au style ogival) le nom de gothique, c'est-à-dire de barbare. Ce terme n'implique bien entendu aucune relation avec les anciens Goths.

L'écriture des diplômes royaux suivit le développement de l'écriture de manuscrits. Au cours du XIIIe siècle elle perdit les caractères spéciaux qui la distinguaient dans les siècles antérieurs : les grandes hastes supérieures et inférieures, l'ornementation des traits de la fin, les signes d'abréviation en forme de nœud, les lettres allongées. Par là elle se rapprochait de l'écriture de manuscrits, tout en conservant un tracé plus libre et des traits plus ondulés. Il y a certains diplômes royaux qui sont tout à fait rédigés en cursive, d'autre part beaucoup de diplômes royaux imitent l'écriture de manuscrits (pl. 96. 107a).

L'écriture des bulles papales suivit aussi en général le développement de l'écriture de manuscrits. Pourtant à Rome, comme d'ailleurs en Italie, on conserva plus longtemps les formes rondes de l'ancien temps. Au XIIIe siècle, la minuscule papale est très régulière, élégante, bien proportionnée, d'un tracé léger, avec des hastes supérieures et inférieures légèrement ondulées. C'est dans les privilèges solennels qu'elle atteint son plus haut degré de beauté. — Au XIIe siècle, on commençait à donner aux bulles papales des formes particulières selon que le sceau de la bulle se trouvait fixé par un cordon de «soie» ou de «chanvre». (Pl. 88. 91. 94; voir Paul Maria Baumgarten, *Die Entwicklung der neuzeitlichen Bullenschrift,* dans *Römische Quartalschrift,* 1909, p. 16.)

Pour les chartes privées on emploie d'ordinaire soit la cursive gothique, soit une forme se rapprochant plus ou moins de l'écriture de manuscrits (pl. 89. 93. 99. 100. 108).

Lettres isolées.

a est en premier lieu oncial, mais cet **a** oncial prit bientôt une forme caractéristique : dans la seconde moitié du XIIIe siècle certains copistes commencent à faire retomber le trait de droite qui passe au-dessus de la panse de gauche, jusqu'à ce qu'il touche cette panse, de sorte que **a** reçoit une seconde panse superposée à l'inférieure; au XIVe siècle cet **a** à double panse devient de plus en plus fréquent, au point qu'on dit qu'il est caractéristique pour ce siècle. (Pl. 96a. 96b. 97a. 97b. 98. 100. 104; à noter que déjà dans le privilège pontifical de 1234, pl. 91, on trouve des exemples isolés de cette forme de l'**a**.) Souvent on trouve une autre forme de l'**a** oncial : le trait de droite est tellement allongé en haut, que sa forme se rapproche de celle du **d** droit (pl. 89; on rencontre cette forme déjà dans des documents du XIe et XIIe siècle). En second lieu **a** prend beaucoup plus souvent qu'auparavant la forme simple : le trait de droite ne dépasse pas en haut la panse de gauche, et cette panse monte fort haut; cette forme est particulièrement employée dans certaines liaisons, par exemple dans *ra* et *ta,* et dans la cursive, et dans les écritures qui se rapprochent de la cursive, de sorte qu'on peut l'appeler la forme cursive de l'**a** gothique (pl. 89. 99. 100a. 103. 107a. 107b). Enfin, dans certains manuscrits du XVe siècle **a** revêt encore une troisième forme caractéristique (voir pl. 113a. 115a).

Très souvent **c** est susceptible d'être confondu avec **e** et **t**; il se distingue d'ordinaire de l'**e** en ce que son crochet commence en haut à angle droit, tandis que le crochet de l'**e** forme un angle aigu et est oblique (pl. 106. 107b); il se distingue souvent de **t** en ce que son crochet se trouve en haut, tandis que celui de **t** se trouve plus bas que la pointe de la haste (pl. 108. 110a). A partir du XIIIe siècle **c** est toujours de plus en plus employé à la place de **t**, là où **t** a le son de **z**, par exemple dans les finales *tia* et *tio* (pl. 96b). Au XIVe siècle **c**, en beaucoup de manuscrits, perd sa courbe inférieure, et sa haste tombe tout droit; c'est de cette forme qu'est issue plus tard la forme du **c** de l'écriture allemande courante, et qui ressemble à l'**i** (pl. 113a. 113b).

Le **d** rond au XIIIe siècle a toujours de plus en plus la préférence, le **d** droit disparaît complètement de beaucoup de manuscrits. Spécialement dans les textes italiens, français et allemands le **d** droit n'est plus employé que rarement; en beaucoup de manuscrits d'Italie et de France on observe la règle suivante : «Devant les lettres rondes **a**, **e**, **o** et l'**r** rond on emploie le **d** rond, devant l'**i**, **u**, **n** (**m**, **r**), qui ont des lignes verticales, on emploie le **d** droit.» (Voir W. Meyer, *Die Buchstaben-Verbindungen* etc., p. 17; voir plus haut p. X). La forme du **d** rond se modifie notablement dans la cursive gothique : d'abord la hampe se trouve en haut recourbée vers la droite; puis elle se trouve fort prolongée en bas, de façon à former une boucle; dès lors on change la manière d'écrire le **d** et on forme sa boucle d'après le même procédé que nous employons aujourd'hui encore dans l'écriture courante : on regarde le trait extérieur qui est secondaire comme trait principal et on forme la boucle à l'intérieur de la lettre (pl. 92. 96. 100).

Dans la cursive gothique **e** prend souvent au lieu de l'œil un simple crochet ou un trait oblique; plus tard ce crochet est souvent séparé du trait principal (pl. 95. 107b. 110a. 110b). Là où antérieurement dans les textes latins on avait **ae**, **oe** ou ę cédillé, dans l'écriture gothique on n'a d'ordinaire qu'un simple **e**.

La queue du **g** est souvent faite (comme déjà à la fin du XIIe siècle) d'une grande ligne ondulée; elle est tantôt ouverte, tantôt fermée; souvent elle est fermée par un trait spécial oblique ou par une coulée. (Pl. 96a. 96b. 97b.)

La panse de l'**h** de plus en plus est prolongée au-dessous de la ligne. A la fin du XIIIe siècle, dans la cursive, souvent la haste de **h** a une boucle comme **b** et **l**. (Pl. 93. 96. 97a. 97b. 100a.)

L'**i** double a d'ordinaire deux traits diacritiques. Au commencement du XIIIe siècle, le trait diacritique sur l'**i** isolé est encore rare, mais dans le cours du siècle il devient de plus en plus fréquent; en beaucoup de manuscrits on le trouve placé sans règle tantôt ici, tantôt là, dans d'autres on le rencontre surtout là où **i** est accompagné de **m**, **n**, **u**. Vers le milieu du XIVe siècle, on commence à mettre parfois un point sur l'**i**, au lieu du trait; vers la fin du XIVe et au XVe siècle on préfère de plus en plus le point (le premier exemple fourni par nos planches se retrouve dans un manuscrit de 1339 : voir pl. 104). L'usage de la minuscule carolingienne de prolonger, en beaucoup de cas, l'**i** au-dessous de la ligne de base, est conservé dans l'écriture gothique. On prolonge spécialement le second **i** dans l'**i** double et l'**i** au commencement et à la fin des mots. (Pl. 93. 113b.)

Le trait final de l'**m** et de l'**n** à la fin du mot est souvent prolongé au-dessous de la ligne (pl. 92. 97b). Plus tard **m** est souvent remplacé par un trait ondulé (pl. 101. 109a).

Pour marquer la modification de la voyelle radicale dans **ō** dans les mots allemands on met un petit **e** sur l'**o** ou deux traits obliques ou un simple point ou un trait (pl. 100a. 107a. 110a. 111). — Un manuscrit anglo-normand de la fin du XIIe siècle porte régulièrement pour *oe* et *eo* un **o** coupé d'un trait oblique (L. Delisle, *Notice sur un psautier latin-français du XIIe siècle,* dans *Notices et extraits des manuscrits* etc., t. XXXIV, 1891). Une forme semblable pour *oe* se trouve déjà, à maintes reprises dans l'écriture anglo-saxonne d'Aelfric; elle est aussi en usage dans les langues du nord et se retrouve aussi vers le milieu du XIVe siècle dans des livres de la basse Allemagne (Wattenbach, *Anleitung,* p. 105).

p a souvent en bas un trait d'ornement (pl. 99. 104).

L'écriture gothique a deux formes de **r** : l'**r** droit et l'**r** rond. L'**r** droit la plupart du temps est petit, souvent pourtant il descend au-dessous de la ligne (pl. 96b. 97a); il a trois formes principales : 1. la hampe verticale est simple et droite et l'épaule prend en haut, à angle aigu (pl. 101); 2. la hampe semble divisée en deux : elle est munie d'un trait latéral, prenant en bas sur la ligne et se dirigeant obliquement vers le haut et servant de liaison avec l'épaule; il semble que ce soit là le point de départ de l'évolution qui plus tard devait conduire a l'**r** avec double trait vertical, qu'on a aujourd'hui dans l'écriture gothique allemande; souvent l'épaule de l'**r** est supprimée, on a seulement le trait latéral oblique; cette forme se retrouve en particulier dans la cursive (pl. 96a. 100a. 100b); 3. la hampe, à la base, est fortement recourbée vers la droite (pl. 89. 91. 93. 115a). — L'**r** rond n'est autre chose que l'**r** dans l'ancienne ligature *or*. Avec le temps il devint une lettre indépendante. De même cet **r** a des formes variées: le plus souvent on a l'ancienne forme, où la partie supérieure de l'**r** est formée d'une petite courbe, ouverte à gauche, et à la base de laquelle adhère un trait horizontal ou oblique; fréquemment pourtant il ressemble au ȥ bref d'aujourd'hui de notre écriture latine; en effet, souvent aussi bien en haut qu'en bas il a un trait horizontal. (Pl. 101. 113a. 113b. 115a.)

Au XIII[e] siècle l'**s** rond est toujours de plus en plus employé à la fin des mots, mais on rencontre encore toujours l'**s** long. Au commencement et dans le corps des mots **s** rond est d'abord rare; ce n'est que plus tard qu'il devient plus fréquent. Sa forme subit de grandes transformations : au commencement il a la même forme que notre **s** moderne de l'impression latine, il est donc ouvert en haut et en bas; puis il devient fermé en haut ou en bas ou des deux côtés à la fois; c'est pour cela qu'il affecte souvent la forme du chiffre arabe **8** (pl. 96b. 108); en beaucoup de manuscrits il a la forme d'un **B** majuscule latin (pl. 107a). Souvent déjà sa forme se rapproche de l'**s** final dans la gothique courante moderne (pl. 92. 96). Parfois aussi on rencontre un **s** rond, étiré (pl. 101. 109a).

La haste du **t** coupe la barre plus souvent qu'auparavant et la dépasse un peu. Il est souvent difficile de distinguer **t** de **c**, la barre étant placée tout à fait ou en majeure partie sur le côté droit de la haste. Souvent la haste du **t**, en bas, descend tout droit et n'a pas de courbe. (Pl. 100a. 112.) Dans la liaison **tt**, le premier **t** en beaucoup de manuscrits, a la forme de **c**, surtout dans les manuscrits italiens. (Pl. 100b, ligne 3. 103. 105. 107b. 113a.)

Pour **u** et **v** le plus souvent encore on a la forme ronde, rarement la forme pointue; cependant vers la fin du XIII[e] siècle l'usage devient de plus en plus fréquent de mettre le **v** pointu au commencement des mots, l'**u** rond au milieu et à la fin, mais toujours sans distinction de son (pl. 96a. 96b. 100a. 104. 107a). Dans la cursive le **v** pointu est ordinairement arrondi vers la base (pl. 100a. 108). Plus tard, **v** a une forme plus grande avec un long trait initial; ce trait souvent forme une boucle; il faut pour cela avoir soin de ne point confondre **v** avec **b** (pl. 100. 108. 110a). — Pour distinguer **u** de **n** quelques scribes commencent vers la fin du moyen âge à placer au-dessus de l'**u** un crochet (voir pl. 118b). — Pour marquer la modification de la voyelle radicale dans **ū** dans les textes allemands on place un petit **e** au-dessus de l'**u**, ou deux traits ou deux points, dont la forme rappelle souvent encore et clairement son origine de l'**e**; souvent aussi on mettait un trait ou un simple point au-dessus de l'**u**. (Pl. 107a. 110a. 111.)

Souvent aussi **w** a les traits initials allongés, comme **v**; on risque alors facilement de le confondre avec **ll** ou **lb** (pl. 113b, ligne 26).

y dans les textes anglais et français est mis très souvent pour **i**, en particulier dans les diphtongues et au commencement des mots. De même dans les textes allemands, à partir du XIV[e] siècle, **y** est employé de plus en plus. (Pl. 107a. 111. 113b.)

z, dans l'ancienne écriture gothique, a d'ordinaire une queue (pl. 107a. 110a). On remarquera la forme du **z** dans le Codex de Dante, pl. 103 : d'après Wattenbach cette forme se retrouve particulièrement en France et en Italie; c'est de cette forme qu'est sorti le **ç** français (**c** cédillé), qui s'est détaché de **z** (*Anleitung*, p. 66). Cette forme se trouve déjà dans la bulle d'Innocent III. pl. 88.

Les lettres majuscules, dans l'écriture gothique, se rencontrent plus souvent qu'auparavant non seulement au commencement des phrases et dans les noms propres, mais aussi pour signaler les mots importants, et souvent sans règle aucune, en particulier au XIV[e] et XV[e] siècle, pour toute espèce de mots. On rencontre souvent des lettres de demi-grandeur dont la forme ne permet pas de reconnaître si elles représentent des majuscules ou des minuscules. Les majuscules sont toujours de plus en plus ornées et renforcées, avec des doubles traits et des entre-lacs de toutes sortes. Souvent les majuscules sont formées de petites lettres agrandies et ornées. (Pl. 89. 96a. 96b. 100a. 108.)

Abréviations. Dans la minuscule gothique on fait un bien plus grand usage des anciennes méthodes d'abréviation que dans la minuscule carolingienne. Les signes d'abréviation au XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle sont formés avec soin et netteté, plus tard au contraire ils sont souvent négligés et à cause de cela difficiles à déchiffrer. Pour ne pas avoir à lever la plume, souvent à la fin du XIII[e] siècle et à l'époque suivante on relie le signe d'abréviation avec la lettre finale ou avec une autre lettre du mot, ce qui amène souvent une grande transformation du signe. (Pl. 96b. 97a. 97b. 100a. 107b. 108.) — Dans l'autographe de S. Thomas d'Aquin pl. 95 et dans le traité théologique pl. 98 les mots qui se répètent souvent sont abrégés de telle façon que seule la première lettre est écrite, ayant à sa droite et en haut la dernière lettre suscrite, ou bien plusieurs lettres initiales et finales sont écrites de cette façon. Cette méthode d'abréviation, plus tard, est communément adoptée. (Pl. 100b. 110b.) — Au XIV[e] siècle l'usage se répandit de plus en plus de remplacer certaines finales par un trait vertical ou oblique; souvent ce trait forme une boucle. (Pl. 92. 100b. 107b. 108. 110b.) — (Sur les abréviations dans l'écriture gothique voir ci-dessous le chapitre sur les abréviations du moyen âge.)

Ligatures. La minuscule gothique est aussi caractérisée par ses nombreuses liaisons de boucles. Ces ligatures (que nous avons appris à connaître tout d'abord dans l'écriture lombardique : voir p. X) se rencontrent déjà dans la minuscule carolingienne du XII[e] siècle (voir p. XIX), mais ce n'est qu'au XIII[e] siècle qu'elles devinrent d'un emploi plus commun. On suit la règle déjà mentionnée p. X : «Lorsqu'une lettre se termine par un trait rond (comme **o**) et que la lettre suivante commence par un trait rond (comme **o**), ces deux traits ronds ne sont pas séparés, mais au contraire sont écrits l'un dans l'autre.» Ainsi se trouvait créé un moyen d'unir les lettres rondes qui jusqu'alors avaient été inabordables. Souvent aussi des lettres rondes sont écrites dans des lettres droites. (Pl. 89. 93. 98. 101.) — La minuscule gothique se distingue aussi par le fréquent emploi de la ligature des lettres avec l'**r** rond. Tandis qu'auparavant on ne mettait l'**r** rond qu'après **o**, on l'écrit souvent maintenant après d'autres lettres, finissant avec un trait rond, par exemple après **b**, **d**, **g**, **h**, **p**, **v**, et enfin, ainsi qu'on l'a dit plus haut, on traite l'**r** comme une lettre indépendante, qui peut être employée partout. (Pl. 96b. 98. 99. 113a. 113b. Voir W. Meyer, *Die Buchstaben-Verbindungen der sogenannten gotischen Schrift*, p. 6. 7. 19.)

Des anciennes ligatures on trouve toujours celle de *st*. Celle de *ct* est plus rare; comme vestige de l'ancienne ligature, **t** conserve en beaucoup de manuscrits une haste allongée (pl. 93. 96b. 100a). De même la ligature & devient rare, on lui préfère la note tironienne pour *et*. On rencontre encore quelquefois les ligatures *be* et *de*, dans lesquelles **e** se trouve inscrit en haut de la haste de **b** ou **d**. (Pl. 89; voir p. XIX, col. II, en haut.)

Séparation des mots et des phrases. La séparation des mots est en général faite d'une façon régulière, pourtant il y a encore des manuscrits dans lesquels les prépositions et d'autres petits mots sont quelquefois unis au mot suivant (pl. 93. 95. 103). Comme signe de ponctuation on a, d'ordinaire, pour la grande pause un point (et la phrase suivante commence par une majuscule), pour la petite pause un point avec un trait oblique suscrit (notre signe d'exclamation) ou un simple trait oblique. Souvent aussi un simple point marque la petite pause, mais alors il n'y a pas de grande initiale. Les phrases interrogatives ont le point d'interrogation. A la fin des documents on a souvent d'autres signes de ponctuation. (Pl. 91. 92. 96a. 101. 103b.) —

Au XVe siècle souvent pour la pause moyenne (et aussi pour la petite pause) on a un double point; cet usage se retrouve dans la première bible de Gutenberg, et il s'est conservé jusqu'à nos jours dans les Missels et les Bréviaires. — Avec le temps les signes des paragraphes prirent la forme d'un grand C. C'est de plus en plus l'habitude au XIIIe siècle de mettre des initiales coloriées alternativement en rouge et en bleu. (Pl. 93. 95. 98. 102. 111.)

Traits d'union. Au XIVe siècle, parfois au lieu d'un simple trait d'union on a un trait double, ce qui se présente plus souvent au XVe siècle. Ces traits d'union en beaucoup de manuscrits font défaut. (Pl. 108. 113b.)

L'ornementation des manuscrits atteint au XIVe et XVe siècle son plus haut degré de splendeur (voir les ouvrages sur l'histoire de l'art).

L. Bethmann, en faisant la description des manuscrits du monastère du Mont Saint-Michel, en Normandie, parle ainsi de l'écriture gothique dans le nord de la France : «Ici la forme de l'écriture est en avance sur tout le reste de l'Europe, au moins d'un demi-siècle. A voir le manuscrit de Sigebert et le cartulaire ainsi que les autres manuscrits du même temps, sans hésiter, on les attribuerait au XIIIe siècle; la forme brisée des lettres et les initiales filetées (avec les dessins dentelés des marges et les nuances au lieu des beaux traits dilatés d'autrefois) — tout accuse le XIIIe siècle, et pourtant ils appartiennent, les dates en font foi, au XIIe siècle. Il est intéressant à noter que le même développement s'observe aussi en architecture; en effet, à ce moment précis le gothique est déjà dans son plus bel épanouissement, tandis qu'en dehors de la Normandie il n'apparaîtra que beaucoup plus tard. J'ai très souvent noté cette analogie dans le développement de l'écriture et de l'architecture; dans l'histoire de cette dernière on a encore trop peu tenu compte des manuscrits, dont on pourrait encore tirer grand profit.» (*Reise durch die Niederlande, Belgien und Frankreich*, dans l'*Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, 8, p. 94.)

De nombreuses reproductions d'écriture gothique se trouvent dans les collections de planches, signalées p. II. Nous signalons encore W. Schum, *Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium saeculi IX—XV*, Berlin 1882; Reusens, *Éléments de Paléographie*, Louvain 1899; J. Flammermont, *Album paléographique du nord de la France*, Lille 1896; O. Posse, *Die Lehre von den Privaturkunden*, Leipzig 1887; R. Thommen, *Schriftproben aus Handschriften des XIV.—XVI. Jahrhunderts*, Bâle 1888; Piscicelli-Taeggi, *Paleografia artistica di Montecassino*, Montecassino 1876—1882 (comprenant un mémoire sur la *scrittura gotica corale*).

Sur l'ornementation des manuscrits gothiques voir entre autres H. N. Humphreys, *The Illuminated Books of the Middle Ages* etc., Londres 1849; Kobell, *Kunstvolle Miniaturen und Initialen aus Handschriften des 4. bis 16. Jahrhunderts*; A. Lecoy de la Marche, *Les manuscrits et la miniature*, Paris, nouvelle édition; W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, dans le chapitre : *Malerei*; H. Janitschek, *Geschichte der deutschen Malerei*, dans le chapitre : *Herrschaft und Blüte der nationalen Stile im Mittelalter*; Henry Martin, *Les miniaturistes français*, Paris 1906; G. Vitzthum, *Die Pariser Miniaturmalerei von der Zeit des hl. Ludwig bis zu Philipp von Valois*, Leipzig 1907. Beaucoup d'autres ouvrages sont cités par Gabriel Meier, *Die Fortschritte der Paläographie* etc. (dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 17, 1900) dans le chapitre : *Miniaturen*, p. 258, et par A. Hortzschansky, *Bibliographie des Bibliotheks- und Buchwesens*, Leipzig, depuis 1904.

E. L'écriture humanistique et la gothique moderne.

A partir du XVe siècle, on distingue dans l'Europe occidentale deux groupes d'écriture : l'écriture humanistique, ronde, fondée sur l'ancienne minuscule carolingienne, et l'écriture gothique, pointue, issue de la minuscule gothique du moyen âge.

1. L'écriture humanistique.

Au XIVe et XVe siècle, à l'époque de la renaissance des études classiques en Italie, on commença à prêter une plus grande attention aux écritures dans lesquelles les œuvres des classiques latins avaient été conservées et quelques humanistes commencèrent à imiter, en copiant les anciens manuscrits, la minuscule carolingienne, ronde. C'est ainsi que cette minuscule fut de nouveau connue et mise en honneur. De plus en plus elle fut en faveur, on commença de s'en servir pour des écrits de tous genres, on l'enseigna dans les écoles, la chancellerie pontificale l'adopta pour ses brefs et elle ne tarda pas à être généralement imitée en Italie. On l'appela *littera antiqua horum temporum*, en italien *lettera antica nuova* ou simplement *antica*. D'autres noms lui furent aussi donnés : *rotonda*, *tonda*, et aussi *romana* (parce qu'on croyait que c'était l'écriture des anciens Romains). Les imprimeurs la désignent d'ordinaire du nom d'écriture *antiqua*, les paléographes préfèrent le nom d'écriture humanistique ou d'écriture de la renaissance. Ce retour à l'écriture ronde, en Italie, fut facilité par ce fait que même à l'époque de la prépondérance du gothique, les lettres avaient conservé une certaine rondeur. De même que le style gothique, l'écriture pointue fut alors appelée «gothique», c'est-à-dire barbare (voir plus haut, p. XXI, col. I, en haut).

Comme on le sait, le centre des études humanistiques au XIVe et XVe siècle fut Florence; c'est là aussi, à notre connaissance, que dans la première moitié du XVe siècle, se retrouvent les exemples les plus anciens de l'écriture humanistique. Parmi les premiers savants qui en firent usage, citons les humanistes Niccolò Niccoli (1364—1437), Francesco Poggio Bracciolini (1380—1459) et Ambrogio Traversari (1386—1439).

En 1465 Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz, qui avaient établi dans le monastère de Subiaco la première imprimerie italienne, introduisirent l'écriture humanistique aussi dans l'impression. Cet exemple fut suivi par Nicolas Jenson à Venise (1470—1480) et par d'autres imprimeurs en Italie. C'est précisément sous forme de caractères d'imprimerie que cette écriture dès lors se répandit en Europe. En France, elle supplanta toutes les autres écritures d'impression vers le milieu du XVIe siècle, dans les Pays-Bas et en Angleterre vers la fin du XVIe siècle, en Suède, Norvège et Danemark dans le cours du XIXe siècle. En Allemagne, pendant longtemps, elle ne fut employée que pour les livres en langue étrangère, maintenant pourtant on l'emploie pour les ouvrages de tous genres; elle a la préférence dans les ouvrages proprement scientifiques, il n'y a que dans la belle littérature, dans les écrits populaires, dans les livres d'enseignement et de prières et dans les journaux que l'écriture gothique est encore employée.

Dans l'écriture humanistique on peut distinguer trois groupes : a) l'écriture humanistique de livres, b) la cursive humanistique, c) l'écriture italienne de chancellerie.

Parmi les Codices les plus anciens qui soient datés et en écriture humanistique, citons : le Valerius Flaccus de la Laurentiana, à Florence, écrit en 1429 (Vitelli e Paoli, *Collezione Fiorentina*, pl. 48); l'Epitome de Justin de l'Histoire de Trogue Pompée, au British Museum, écrit en 1433; le Cicéron du British Museum, écrit en 1444 (*Palaeographical Society*, I, pl. 252, et II, pl. 97). — Ambrogio Traversari (appelé aussi Ambrosius Camaldulensis) invitait son frère, en ces termes, à chercher à imiter la belle écriture des anciens manuscrits : *Ne illud quidem te admonere desisto, uti non negligas eamque litterarum quam optimam atque perpulchram olim ac felicissimam tibi comparare; studeasque priscam illam in scribendo imitari puritatem ac mundiciem. Quod tunc adsequere facilius, si ex emendatissimis antiquorum codicibus quidquam tibi transcribendum delegeris utque omnia ad unguem exemplar imitare* (sic). Voir Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, p. 270, extrait des *Ambrosii Traversarii epistolae*, ed. Mehus, p. 1010. — La première école calligraphique de Florence, où l'on cultiva l'écriture humanistique, fut fondée par Niccolò Niccoli, cité plus haut, grand collectionneur de livres et à qui la Laurentiana doit ses plus anciens manuscrits (voir la lettre du Préfet de la Laurentiana, N. Anziani, dans L. Delisle, *Mémoire sur l'École de Tours*, p. 6).

a) L'écriture humanistique de livres.

Pl. 114. 115b. 124c.

Ce furent surtout les manuscrits du XIe et XIIe siècle qui servirent de types à l'écriture humanistique de livres. Beaucoup d'humanistes imitèrent cette ancienne écriture avec une telle exactitude et une telle perfection qu'il est difficile de distinguer leurs manuscrits des Codices carolingiens. La plupart des copistes pourtant conservèrent certaines formes de lettres et certaines habitudes, qui s'étaient communément implantées dans la minuscule gothique, par exemple, le point sur l'i, l'r rond (à côté de l'r droit), l's rond, le t allongé, la forme pointue du v au commencement des mots. C'est à ces particularités et à d'autres, comme aussi au trait général de l'écriture et à la différence du parchemin que l'on distingue facilement les manuscrits humanistiques.

L'époque la plus florissante pour l'écriture humanistique de livres est le XV[e] siècle. Au XVI[e], en effet, on l'écrit plus rarement, car l'imprimerie, inventée vers l'année 1450, se chargea de la multiplication des livres. Elle a survécu jusqu'à nos jours dans l'*antiqua* de l'impression latine.

Lettres isolées.

a prend d'ordinaire la forme onciale. Pour **ae** et **oe** on a de nouveau soit la diphtongue soit une ligature; on a aussi l'ę cédillé et l'**e** simple; avec le temps ces dernières formes disparaissent.

d, de nouveau, est droit le plus souvent.

i est surmonté quelquefois d'un trait, le plus souvent pourtant il porte un point. Dans l'**i** double le second **i** ordinairement est allongé, pourtant à côté de **ij** on rencontre aussi **ii**. Au XVII[e] siècle, pour l'impression, on se servit toujours de plus en plus de l'**j** long au commencement des mots, et l'usage se forma peu à peu de n'employer l'**i** bref que pour la voyelle **i** et **j** pour la consonne Jot. — Comme majuscule **I**, au commencement des mots, ou bien est tout entier sur la ligne ou bien se trouve prolongé au-dessous de la ligne. Dans l'impression, primitivement, on n'a qu'un **I** vertical, sur la ligne, mais vers la fin du XVI[e] siècle on trouve aussi le **J** allongé. Au XVII[e] siècle les deux formes sont distinguées, c'est-à-dire **I** marque la voyelle **I** et **J** la consonne Jot (voir ci-dessous le chapitre sur la cursive humanistique).

r a de nouveau la forme droite, rarement la forme ronde; mais plus tard beaucoup de scribes préfèrent la forme ronde.

s de nouveau est souvent long à la fin des mots, pourtant souvent aussi il est rond; plus tard c'est la forme ronde qui triomphe. Finalement l'**s** rond a partout la préférence, tant au commencement des mots qu'à la fin.

La haste du **t** dépasse la barre, mais d'ordinaire elle n'arrive pas à la hauteur des lettres longues. **t** a donc une forme demi-longue.

Primitivement on donne à **u** et **v** d'ordinaire la forme ronde (qui prédominait dans la minuscule carolingienne que l'on cherchait à imiter), pourtant au commencement des mots on emploie souvent la forme pointue. Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, on rencontre plus fréquemment dans les livres imprimés le **v** pointu au commencement des mots, pourtant il s'emploie toujours encore pour les deux sons de **u** (voyelle) et de **v** (consonne). Ce n'est qu'au XVII[e] siècle que les deux formes commencèrent nettement à se distinguer : on employa alors **u** pour le son de la voyelle et **v** pour le son de la consonne. — Au commencement, pour la majuscule, on ne connaissait que le **V** pointu (la forme de l'ancienne lettre capitale des Romains). Ce n'est qu'à la fin du XVI[e] siècle que l'on rencontre à l'état isolé l'**U** rond; au XVII[e] siècle l'usage se répandit de plus en plus de distinguer entre **U** et **V** : **U** est employé pour le son de la voyelle; **V** fut souvent employé pour les deux sons, et au XVIII[e] siècle, sous l'influence de l'humanisme renaissant, beaucoup d'imprimeurs retournèrent au seul **V**. (Voir E. Horn, *Zur Orthographie von U und V, I und J,* dans le *Centralblatt für Bibliothekwesen,* 11, 1894, p. 385.)

Pendant longtemps la lettre **w** fut traduit par **uu**, puis par **vu** et **vv**; ce n'est que plus tard que **w** reparut. — Pour le **W** majuscule on employa **VV** et **Vu**, puis aussi **Vv**, et ce n'est que plus tard que l'on retourna à **W**.

Les majuscules étaient employées au commencement des phrases, dans les noms propres et dans les titres. Primitivement les scribes les employaient aussi à leur gré, ou pour mettre un mot en relief. D'ordinaire on leur donnait la forme de l'ancienne capitale romaine.

Les abréviations étaient fortement limitées et avec le temps on les mit tout à fait de côté.

Comme ligatures, en plus de *st,* de nouveau on rencontre souvent *ae, oe, ct* et *et,* comme autrefois. De même les liaisons de boucles se retrouvent souvent dans les anciens manuscrits, plus tard cependant elles se font plus rares.

Pour les signes de ponctuation voir ci-dessous le chapitre sur la cursive humanistique.

b) La cursive humanistique.

Pl. 116a. 116b. 117. 118a. 123b.

Au XV[e] siècle, en Italie, on forma aussi une écriture cursive ronde, inclinée vers la droite. Pour cette cursive on ne trouvait aucun modèle dans la minuscule carolingienne (qui était essentiellement une écriture de livres); on transforma donc les lettres de l'écriture de livres en leur donnant une forme cursive; en outre on adopta certaines lettres de la cursive gothique alors en usage (par exemple **a** cursif simple, **d** rond, **r** rond, **v** arrondi). Il s'ensuit que dans la cursive humanistique on retrouve, à côté des lettres carolingiennes, des lettres gothiques. Comme l'écriture humanistique de livres, cette cursive humanistique se distingue par sa netteté et sa beauté; les traits pourtant en sont plus courants et les liaisons de lettres meilleures, ce qui fait qu'elle était plus facile à écrire. De même que l'écriture humanistique de livres, elle fut imitée bientôt aussi hors de l'Italie et de plus en plus; d'abord on ne l'employait d'ordinaire que pour les textes latins, mais plus tard on l'employa pour toute espèce d'écriture et avec le temps elle devint l'écriture commune des pays qui avaient adopté pour l'impression l'écriture humanistique de livres. En Espagne elle devint prédominante au milieu du XVI[e] siècle, en France au commencement du XVII[e], en Angleterre et dans les Pays-Bas vers le milieu du XVII[e], en Suède, en Norvège et en Danemark dans le cours du XIX[e] siècle. De même dans les pays de langue allemande elle se propagea beaucoup, pourtant elle est encore considérée comme «écriture latine».

Aldus Manutius, à Venise, se servit aussi de la cursive humanistique pour l'impression d'une édition de Virgile et de Pétrarque en 1501. Ses lettres, dont les caractères avaient été gravés par Francesco Griffo de Bologne, font l'effet d'avoir été imitées de l'écriture des brefs pontificaux (voir Nicola Barone, *Cenno paleografico del terzo periodo della storia della scrittura latina,* Naples 1899, p. 6). Au XVI[e] siècle, on aimait beaucoup cette cursive pour l'impression des livres; plus tard elle fut employée surtout pour les notes, les introductions, les tables des matières et les citations et aussi pour mettre en évidence certains mots. En France, ces lettres cursives portent aujourd'hui encore d'après leur origine le nom d'*italiques*; en Angleterre elles sont appelées *italics.*

Il y a beaucoup de genres differents de l'écriture cursive humanistique. Elle est tantôt plus raide et tantôt plus courante de forme, la liaison des lettres est tantôt plus tantôt moins parfaite. Dans l'impression et dans les manuscrits elle se rapproche de l'écriture humanistique de livres, dans les documents elle se rapproche de l'écriture courante d'aujourd'hui. Dans la seconde moitie du XVIII[e] siècle elle fut fortement modifiée par les calligraphes anglais, et elle fut enseignée communément dans les écoles au XIX[e] siècle comme «écriture anglaise».

La principale différence entre l'écriture courante moderne et l'ancienne cursive humanistique consiste dans le trait plus libre, dans une plus grande finesse des traits déliés et dans la liaison plus parfaite des lettres. La finesse des traits résulta de l'emploi de plumes pointues qu'on, en écrivant, appuyait tantôt plus tantôt moins, tandis qu'auparavant on se servait de plumes émoussées, qui, d'après la direction du coup de plume formaient des traits forts ou déliés. Pour arriver à mieux lier les lettres entre elles, on les marquait toutes de petits traits de liaison : beaucoup de hastes étaient dotées de boucles et l'on ajoutait au point final de **b**, **o**, **v**, **w** de petits crochets. (Voir F. Soennecken, *Das deutsche Schriftwesen* etc., p. 24.)

Lettres isolées.

Contrairement à la forme onciale de l'**a** des livres on donnait à l'**a** de la cursive la forme simple, comme dans la cursive gothique; le trait de droite ne s'élève pas au-dessus de la panse; celle-ci est grande et atteint la hauteur du trait de droite. (Pl. 116b. 117.)

Primitivement **d** le plus souvent affecte la forme droite (comme dans la minuscule carolingienne), plus tard c'est la forme ronde qui de nouveau est beaucoup employée (comme dans la minuscule gothique).

Primitivement **e** était formé de plusieurs coups de plume, ce n'est que plus tard, qu'on commença à l'écrire d'un seul coup de plume, comme nous l'écrivons aujourd'hui (pl. 117a. 117b).

f, tantôt en haut tantôt en bas, porte une boucle; souvent, plus tard, il a une boucle à la fois en haut et en bas.

La panse de l'**h** se recourbe à droite, en dehors; ainsi sa liaison avec la lettre suivante peut s'établir facilement.

Primitivement **i** a quelquefois un trait diacritique, mais plus tard il porte d'ordinaire un point; le second **i** de l'**i** double fut pendant longtemps prolongé au-dessous de la ligne. Au cours du XVIIe siècle l'**j** long dans la cursive, comme dans l'écriture de livres, devint d'un usage toujours de plus en plus fréquent au commencement des mots et il finit par se distinguer nettement de l'**i** bref : dès lors **j** marque la consonne (le Jot) et **i** la voyelle. — Vers le même temps aussi on commença à distinguer dans la majuscule entre l'**I** sur la ligne et le **J** prolongé au-dessous de la ligne, pourtant cette distinction fut moins strictement observée et aujourd'hui encore il y a des écoles qui ne distinguent pas entre **I** bref et **J** long. — En Allemagne, plus tard, les philologues réussirent à bannir des textes latins cette distinction de l'**i** bref et de **j** long : **j** long fut écarté, **i** bref, de nouveau, fut employé aussi bien pour la consonne que pour la voyelle.

m, à la fin des mots, a souvent la forme d'un trait ondulé (pl. 117a).

La panse de **p** est recourbée vers la droite; on l'écrivait souvent tout d'un trait avec la haste, sans lever la plume. Souvent on liait la panse à la lettre suivante, en donnant une boucle au trait final.

Primitivement l'**r** droit avait la préférence (comme dans la minuscule carolingienne), pourtant beaucoup d'écoles employaient souvent aussi l'**r** rond; celui-ci a maintenant une autre forme qu'auparavant : le trait horizontal ne se trouve plus mis en bas mais en haut et la courbe n'est pas ouverte à gauche, mais à droite (pl. 116b, ligne 1 : *accrescat*). C'est la forme de l'**r** ressemblant au petit **z** dans l'écriture gothique qui constitue le passage à cette nouvelle forme (voir page XXII). C'est de cet **r** rond qu'est sorti l'**r** rond employé aujourd'hui dans l'écriture latine courante à côté de l'**r** droit.

Pour pouvoir lier plus aisément l'**s** rond à la lettre précédente, on lui donna un trait oblique délié (pl. 117a. 117b. 118a). D'autre part la tendance à rendre aussi bien la courbe supérieure que la courbe inférieure susceptible de liaison fit que l'on donna souvent une boucle à l'**s** soit en haut soit en bas ou même des deux côtés à la fois; on affectionnait particulièrement cette forme pour le premier **s** de l'**s** double; sous cette forme l'**s** ressemble tout à fait à l'**h** minuscule allemand (pl. 117b, ligne 2 : *essi*).

Souvent **t** était écrit comme lettre longue, mais le plus souvent comme lettre de demi-longueur. Ou bien la barre coupe la haste, ou bien elle est placée du côté droit.

Chez beaucoup de copistes humanistes **u** reprend d'abord la forme ronde (voir le bref de 1472, pl. 116a); pourtant d'autres copistes, suivant l'écriture gothique, mettent souvent le **v** pointu au commencement des mots (voir le bref de 1512, pl. 116b). On eut plus tard pour **v** deux formes : une forme tout à fait pointue et une autre à base arrondie (voir la forme pointue pl. 116c, ligne 9. 10; la forme arrondie pl. 117b, ligne 2. 3). Au cours du XVIIe siècle on distinguait nettement l'**u** rond et le **v** pointu : dès lors **u** marque la voyelle et **v** la consonne (le Vau). — A partir du XVIIIe siècle beaucoup de philologues allemands cherchèrent de nouveau à écarter cette différence dans les textes latins : ils bannirent le **v**, pour employer toujours l'**u** rond; heureusement ils y eurent moins de succès que dans la suppression du **j** long (voir ci-dessus).

x souvent fut écrit d'une autre façon qu'auparavant : on le composa d'un **c** retourné (ɔ) et d'un **c** ordinaire, accouplés ensemble.

Plus tard aussi **y** eut sa forme un peu changée; sa haste inférieure d'ordinaire forme une boucle.

z a aussi bien la forme brève que la forme longue (avec une haste inférieure); la forme brève fut adoptée dans la plupart des écoles. Souvent **z** dépasse la ligne supérieure médiane.

Les lettres majuscules imitent la capitale romaine. Souvent aussi elles imitent la forme des grandes lettres gothiques.

Abréviations. Au XVe et XVIe siècle on fait souvent encore usage d'abréviations, moins fréquemment il est vrai que dans l'écriture gothique. Mais peu à peu on commença à écrire complétement toutes les lettres; on réserva les abréviations pour certains mots se répétant souvent et pour les titres. On usa surtout de la méthode d'abréviation consistant à placer les dernières lettres plus haut que les autres; on donna souvent à ces lettres une forme plus réduite avec un ou deux points par-dessous, par ex. : *mon*^{rii} *s*^{ti} *Galli (= monasterii sancti Galli), occ*^{ne} *(= occasione), opp*^{ne} *(= opportune).* Voir aussi les exemples pl. 116b, et dans la lettre italienne pl. 122.

En général, la ponctuation est mieux marquée qu'auparavant. Pour la grande pause on a un point, suivi d'une grande lettre. Souvent aussi pour la petite pause on a un point, mais suivi d'une petite lettre. Pour la petite pause on employait encore quelquefois le point d'exclamation, comme dans la minuscule carolingienne et gothique (pl. 114, 6), plus souvent pourtant on a un simple trait (pl. 116a, 4. 116b, 1). Primitivement ce simple trait était sur la ligne (comme dans l'écriture gothique), mais plus tard il se trouva moitié sur la ligne et moitié au-dessous, et finalement il reçut la même forme et position que notre virgule actuelle (pl. 116c. 118a. 122). Dans un bref de Léon X. de l'année 1516, en plusieurs passages, pour la petite pause et la pause moyenne on a un point-tiret, en d'autres passages on a deux points. De même dans la lettre de l'année 1562, pl. 122, on a une fois un point-tiret et une fois deux points (ligne 3. 8). Dans son ouvrage *Orthographiae ratio* Aldus Manutius, le Jeune, publia en 1566 un chapitre *Interpungendi ratio,* dans lequel se trouvent marqués les divers degrés de notre ponctuation moderne : *semicirculus* (virgule), *punctum semicirculo impositum* (point-tiret), *geminatio puncti* (deux-points), *unicum punctum* (point). De même dans le bref de Paul V. de l'année 1606, pl. 116c, on trouve la virgule, le point-tiret, les deux-points et le point; mais ils n'ont pas encore une signification établie. — Au XVe et XVIe siècle on aime à employer les deux-points; on en use aussi bien pour la petite que pour la moyenne pause, quelquefois aussi pour la grande pause (pl. 115b. 116a. 116b. 116c. 117a). Ce signe est issu à ce qu'il semble, du signe de l'écriture gothique, composé d'un point avec un trait par-dessus (le point d'exclamation) : à la place du trait on fit un point, d'où les deux points (voir l'une et l'autre forme pl. 117a).

c) L'écriture italienne de chancellerie.

Pl. 116c. 122.

Cette écriture est une variété de la cursive humanistique. On la rencontre au XVIe siècle dans la correspondance de la secrétairerie d'état des Papes, dans les lettres des nonces, dans beaucoup de brefs pontificaux et en général dans les écrits des chancelleries italiennes. Naturellement selon les contrées en Italie elle admet certaines différences; d'où les appellations données par les maîtres d'écriture de *lettera Romana, Napolitana, Fiorentina, Veneziana, Milanese, Bergamasca* etc. Pour certaines variétés on a les noms de *lettera notaresca, lettera mercantile* etc. Avec quelque changement de forme, cette écriture se répandit bientôt aussi en dehors d'Italie, en particulier en Espagne et en France; en Espagne elle reçut le nom de *bastardilla, bastarda,* en France on l'appela *escriture italienne bastarde à la française* ou simplement *écriture bâtarde,* parce qu'elle était un composé d'éléments de diverses écritures. Les notes caractéristiques de cette écriture de chancellerie sont les traits ondulés et libres des lettres et les extrémités appuyées des hastes. A cause des têtes appuyées des hastes, cette écriture est souvent appelée en Italie *testeggiata* (*testa* = tête). En général les lettres sont rondes, souvent pourtant on trouve des formes pointues. On rencontre le **d** rond à côté du **d** droit, l'**e** avec l'œil fermé à côté de l'**e** avec crochet séparé, et l'**r** droit à côté de l'**r** rond. Voir pour les lettres isolées les explications pl. 116c. 122.

L'écriture des bulles pontificales. Il faut encore ici brièvement mentionner une autre espèce d'écriture en Italie, l'écriture moderne des bulles pontificales (appelée aussi *littera sancti Petri* et en italien *scrittura bollatica*), dont l'origine pourtant est tout à fait différente de l'écriture humanistique. Au XVe et XVIe siècle on employait pour les bulles l'écriture gothique, sous la forme

qu'elle avait prise dans les siècles précédents dans la chancellerie pontificale (pour les brefs, au contraire, ainsi qu'il a été dit, on adopta l'écriture humanistique). Dans la seconde moitié du XVIe siècle les scribes de la chancellerie apostolique commencèrent à donner à cette écriture gothique des formes tout à fait caractéristiques, qui la distinguent de tout autre genre d'écriture. Ce qu'il y a surtout de spécial, ce sont les traits appuyés, brisés et entrelacés. Avec le temps l'écriture des bulles devint si illisible qu'on se voyait obligé d'y ajouter un *transumptum* en écriture ordinaire pour les intéressés. A Rome, les copistes croyaient que c'était l'ancienne curiale pontificale que l'on devait conserver, eu égard à sa vénérable antiquité. Léon XIII. la supprima finalement en 1878. (Pl. 125.)

2. L'écriture gothique moderne.

Après l'invention de l'imprimerie (vers le milieu du XVe siècle) on laissa de plus en plus aux imprimeurs le soin de la publication des livres. On n'écrivit donc plus l'écriture gothique de manuscrits. C'est la cursive gothique qui devint l'écriture usuelle. Cette écriture pourtant ne s'est maintenue jusqu'aujourd'hui que dans les pays de langue allemande; dans les autres contrées elle s'est vue supplantée par la cursive humanistique (voir ci-dessus le chapitre sur l'écriture humanistique).

La cursive gothique reçut dans chaque pays des formes nettement nationales, aussi peut-on parler d'une écriture gothique française, anglaise, allemande et d'autres pays. Si l'écriture humanistique n'avait pas été adoptée, aujourd'hui, selon toute vraisemblance, nous aurions un grand nombre d'écritures nationales différentes, d'une lecture difficile, comme dans le haut moyen âge, avant que la minuscule carolingienne ne fut venue supplanter les écritures nationales.

a) La cursive gothique française.

Pl. 119a. 119b. 123a.

En France, la cursive gothique subsista dans la chancellerie royale jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Chez les notaires et greffiers elle se conserva beaucoup plus longtemps; dans leurs actes, cette écriture a souvent une forme absolument détestable, à peine lisible (Giry l'appelle *cursive déformée et dégénérée, qui semble au premier aspect un griffonnage indéchiffrable :* voir *Manuel de diplomatique,* p. 519); ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'elle devint plus lisible.

La cursive gothique française se signale par une grande variété de formes de lettres. Les formes de **a**, **r**, **s** sont surtout caractéristiques (voir les explications des planches).

Sur les abréviations dans les textes français voir L. A. Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises,* 5e éd., Paris 1884, et *Paléographie des chartes et des manuscrits du XIe au XVIIe siècle,* 8e éd., Paris 1885; M. Prou, *Manuel de paléographie, . . . suivi d'un dictionnaire des abréviations françaises,* p. 353—383.

On trouvera beaucoup de reproductions d'écritures gothiques françaises dans *Le Musée des archives départementales,* Paris 1878. D'autres Facsimile se trouvent dans A. Bourmont, *Lecture et transcription des vieilles écritures, Manuel de paléographie des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles,* Caen 1881; L. Delisle, *Album paléographique,* Paris 1887; J. Kaulek et E. Plantet, *Recueil de fac-similés pouvant servir à l'étude de la paléographie moderne,* Paris 1889; M. Prou, *Recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle,* Paris 1892, et *Nouveau recueil de fac-similés* etc., Paris 1896, et *Recueil de fac-similés . . . . du Ve au XVIIe siècle,* Paris 1904.

b) La cursive gothique anglaise.

Pl. 120. Comp. pl. 115a.

En Angleterre la cursive gothique se maintint jusqu'au XVIIe siècle. Mais de plus en plus elle devait céder à la cursive humanistique et à une écriture semblable, l'écriture bâtarde française. Pourtant on conserva longtemps encore à la chancellerie royale et dans les tribunaux de justice certaines formes de l'ancienne écriture gothique. La «Chancery-hand» aujourd'hui encore est employée en certains documents. La «Court-hand» (écriture des tribunaux de justice) se retrouve jusqu'au règne de Georges II. (1727—1760).

Certaines formes spéciales de l'écriture gothique anglaise se retrouvent déjà dans des documents anglais de la fin du XIVe siècle, par ex. : la forme **O** de l'**e** et la forme allongée de l'**r**. Pourtant avec le temps ces particularités et d'autres s'accusèrent toujours davantage (voir notre reproduction pl. 120 et les explications).

Sur la cursive gothique anglaise voir E. M. Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography,* le dernier chapitre avec les paragraphes *English Chancery-hand, English Court-hand*; A. Wright, *Court-Hand restored or the Student's Assistant in reading old deeds, charters, records, etc.,* nouvelles éditions de Scott et Davey (*A Guide to the collector of historical documents* etc.), Londres 1891, et de Ch. Tr. Martin, Londres 1892.

c) La cursive gothique allemande.

Pl. 118b. 121. 124a. 124b.

La cursive gothique allemande («Deutsche Kurrentschrift») reçut son caractère spécial à la fin du XVe et au XVIe siècle. Dans nos reproductions, c'est le document de Maximilien I., de l'année 1513 (pl. 118b), qui offre le premier exemple d'une écriture allemande; on le comparera avec la copie du document concernant Jean Guttemberg de 1465, qui offre encore le caractère de la cursive gothique commune du XVe siècle (pl. 113b).

Comme toute cursive, la gothique allemande a ses traits légers et courants avec les lettres étroitement liées. Beaucoup plus encore que la cursive gothique du moyen âge, elle affectionne les lignes droites et les angles aigus. Les panses des lettres ont d'ordinaire la forme ovale. Des déliés longs assurent la liaison des lettres. Les hastes supérieures et inférieures ont d'ordinaire des boucles. Beaucoup de lettres sont divisées en deux parties, réunies entre elles par un crochet : voir **a**, **g**, **q**, **r**, **v**, **w**, **y**; les débuts de cette forme de lettres remontent du reste jusqu'au XVe siècle : la forme de l'**a**, en particulier, se retrouve déjà dans les documents de l'empereur Sigismond (1410—1437).

Au XVIe siècle la cursive allemande a souvent encore des formes raides et épaisses, rappelant l'écriture de livres, avec le temps pourtant les traits deviennent plus légers, plus coulants. Le **b** et l'**o** qui auparavant ne souffraient aucune liaison avec la lettre suivante, sont maintenant munis d'un petit crochet qui rend cette liaison facile. De même le trait du milieu de l'**f** et le trait inférieur de **k** et de **t** prennent la forme d'un crochet de liaison. — Ce qu'il y a aussi de caractéristique dans la cursive allemande c'est la grande variété des lettres majuscules.

A côté de la cursive ordinaire il se développa en Allemagne une écriture de chancellerie, appelée simplement «Kanzlei» (chancellerie), forme hybride, tenant le milieu entre la cursive et l'écriture de livres (voir pl. 121b. 124b).

Lettres isolées (voir ci-dessous la table des huit alphabets).

Dans l'**a** on ajoute en haut un petit trait, unissant la boucle de gauche avec le trait de droite. La modification de la voyelle dans **ae** (comme aussi dans **oe** et **ue**) est indiquée ou par un petit **e** suscrit ou par un petit crochet ou par deux traits ou deux points (**ä**, **ö**, **ü**).

La haste de **b** a d'ordinaire une boucle. Plus tard le trait final de **b** prend un petit crochet qui sert de liaison avec la lettre suivante.

Le trait principal de **c** tombe d'ordinaire tout droit. Primitivement **c** porte en haut un crochet horizontal, comme auparavant; plus tard cependant ce crochet est négligé et **c** ne se compose plus que d'un trait droit avec un léger coup de plume oblique et une ligne de fuite (tout à fait comme **i**; **c** ne se distingue de l'**i** que par l'absence du point).

d a la forme ronde. Il se termine d'ordinaire par une boucle, qui souvent descend fort bas et se trouve prolongée pour la liaison avec la lettre suivante.

Le trait principal de l'**e** tombe le plus souvent tout droit. Au XVIe siècle **e** a en haut soit un grand œil de caractère particulier soit un petit crochet oblique. Plus tard il porte en haut un petit trait parallèle au trait principal, auquel ce petit trait est relié par un trait délié; finalement ce trait secondaire est devenu aussi long ou à peu près que le trait principal; il en est résulté la forme bizarre d'aujourd'hui, dans laquelle **e** est fait de deux traits verticaux et de trois traits déliés

obliques. — Il n'y a que l'**E** majuscule avec sa grande boucle en haut et le trait du milieu qui rappelle l'ancienne forme de l'**e** avec œil et languette.

f va aussi bien au-dessus qu'au-dessous des lignes médianes. La plupart du temps, en haut, il a une boucle et au milieu un petit crochet. — **F** majuscule rappelle l'ancienne forme ondulée de l'**f**.

La tête du **g** est reliée à la queue par un petit crochet (comme dans **a**). Cette tête a la forme de l'**o**.

Peu à peu **h** prend une forme longue, étirée, avec des traits tant inférieurs que supérieurs formant des boucles. La brisure du milieu rappelle la forme ancienne. Cette brisure ne se trouve plus dans l'écriture d'aujourd'hui.

Au commencement sur l'**i** on a encore de temps en temps un trait diacritique, plus tard cependant on a régulièrement un point; quelquefois aussi on a un petit crochet. Dans l'**i** double, le second **i** se prolonge au-dessous de la ligne. Souvent les deux **i** sont liés de façon à ressembler à un **y**. Souvent aussi **i** simple, surtout au commencement des mots, est prolongé au-dessous de la ligne; souvent il dépasse en même temps la ligne supérieure médiane; il est difficile alors de reconnaître s'il est majuscule ou minuscule. La différence de son entre **i** (avec le son de **I**) et de **j** (avec le son de Jot) ne s'établit que dans la seconde moitié du XVII[e] siècle (voir plus haut le chapitre sur la cursive humanistique). **j** aussi bien que **i** a d'ordinaire un point. — De même dans la majuscule beaucoup de scribes distinguent entre **I**, au-dessus de la ligne, et **J** prolongé au-dessous de la ligne; d'autres ne font aucune distinction. Dans l'impression gothique on n'a pas réussi à former de caractères majuscules spéciaux pour les deux sons.

La forme de **k** a subi maintes modifications. Il a en bas un crochet pour la liaison avec la lettre suivante.

o porte en haut un petit crochet, tout comme **b**.

La boucle de **p** maintenant se fait d'une tout autre façon qu'auparavant. Le trait inférieur du **p** forme une boucle. (Voir les formes de transition pl. 118b, 9. 13.)

Dans **q** la panse est liée à la haste par un petit crochet, comme dans **g**. La panse a la forme de l'**o**.

Au début on se servait aussi bien de l'**r** rond que de l'**r** droit; plus tard c'est l'**r** droit qui prédomine. Cet **r** droit se compose de deux traits verticaux, reliés entre eux, à la base, par un petit crochet.

L'**s** rond se retrouve régulièrement à la fin des mots et des syllabes. Il a diverses formes; ou bien il a la forme d'une lettre brève ou bien il dépasse la ligne médiane supérieure. L'**s** long se retrouve au commencement et dans le corps des mots; sa haste va aussi bien au-dessus qu'au-dessous des lignes médianes. L'**s** long finit ordinairement en haut par un arc; ce n'est qu'à une époque plus récente qu'on lui a donné la forme moderne où toute trace de l'ancien arc a disparu.

Avec le temps **t** se trouve de plus en plus prolongé vers le haut: il a une demi-haste supérieure ou une tout entière. La haste, la plupart du temps, en bas, tombe droit. En avant **t** porte un long trait délié, oblique, qui le lie à la lettre précédente. La barre se trouve placée de plus en plus bas, jusqu'à ce qu'elle atteigne à peu près le pied de la haste; finalement elle prend la forme d'un crochet.

Au-dessus de l'**u**, pour le distinguer de l'**n** on a d'ordinaire un crochet. Ce crochet se retrouve souvent aussi sur le **v** quand il a le son de **U**. Le **v** est composé de deux parties, réunies en bas par un petit trait. Au XVI[e] siècle on écrit encore le **v** au commencement des mots et l'**u** rond dans le corps des mots et cela d'ordinaire indifféremment tant pour le son de **U** que pour le son de Vau. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVII[e] siècle qu'une différence fut introduite: **u** fut réservé pour la voyelle et **v** pour la consonne. Dans l'ouvrage de G. Könnecke, *Bilderatlas zur Geschichte der deutschen Nationalliteratur*, 2[e] éd., Marbourg 1895, p. 176. 185. 186. 192, les manuscrits de Martin Opitz, de l'année 1638 et de Frédéric de Spee († 1635), ont toujours le **v** au commencement des mots; au contraire l'édition de Paulus Gerhardt de l'année 1656 et le manuscrit de Christian Gryphius († 1706) portent **v** seulement pour la consonne et **u** seulement pour la voyelle.

w n'est pas seulement employé pour le son de We, mais souvent aussi pour le son de **u**, en particulier dans les diphtongues (*fraw* = *frau; new* = *neu; lewten* = *leuten*, pl. 121a). En ce cas on a souvent par-dessus un crochet, comme sur **u**: voir *getrewer*, pl. 118b, 3. On a aujourd'hui encore une trace de cette façon d'écrire dans l'abréviation *Ew.* = *Euer.*

x porte en haut une boucle et en bas un grand trait recourbé, ouvert à droite (voir la forme de **X** comme chiffre, pl. 118b, 16).

On a encore longtemps, comme dans le bas moyen âge, une préférence marquée pour **y**, qui remplace très souvent **i**. Il subsiste, jusqu'au siècle passé, surtout dans les petits mots, tels que *bey, frey, sey*. On trouve souvent **y** avec un ou deux points.

Très souvent **z** va aussi bien au-dessus qu'au-dessous des lignes médianes, surtout au commencement des mots (pl. 118b); aujourd'hui il ne va d'ordinaire qu'au-dessous de la ligne; son trait inférieur forme une boucle.

Les lettres majuscules (appelées «Versalien») ne sont pas seulement employées au commencement des phrases et pour les noms propres, mais aussi pour attirer l'attention du lecteur sur certains mots et souvent tout à fait ad libitum et sans règle. Il ressort des plaintes d'écrivains du XVII[e] siècle que les imprimeurs, en particulier, aimaient à multiplier les majuscules, parce qu'ils croyaient que c'était un ornement de l'écriture allemande. Vers la fin du XVII[e] siècle, l'usage s'établit d'écrire tous les substantifs avec une majuscule, particularité qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui dans les textes allemands (pl. 124a. 124b). La forme des majuscules subit de grandes modifications. On aimait à en rendre les formes très compliquées; souvent on les chargea de tant d'ornements qu'il devint presque impossible d'en distinguer la forme primitive. (Voir pl. 121b, lignes 6. 7. Pl. 121d; et les initiales pl. 124a et 124b.) Beaucoup de majuscules prirent la forme de minuscules agrandies, par ex.: **A**, **G**, **P**, **Q**, **V**, **W**, **Z** (voir **A** et **G** pl. 124a). D'autres majuscules rappellent par leur forme les anciennes majuscules ou minuscules, par ex.: la forme de **H** et **R**. (Voir la table des huit alphabets ci-dessous.)

Les abréviations sont rares dans les textes allemands. Un trait horizontal remplace souvent les lettres **m** et **n**, ou bien **e** dans les syllabes *em* et *en*. En second lieu on a souvent un trait vertical ondulé ou un crochet arrondi pour **r** ou *er, re, ir, ri*. Troisièmement on a l'abréviation par lettres suscrites: souvent les lettres finales sont suscrites, mais souvent aussi les lettres dans le corps du mot. Enfin on remarquera les abréviations qui reviennent souvent: *dz* = *daz* ou *das*; *wz* = *waz* ou *was*; *vm̄* = *umb*; *vn̄* = *unde* ou *und*; et **v**, coupé d'un trait oblique, pour *ver*.

Ligatures. La lettre **s**, en particulier, entre en de nombreuses ligatures. *st* se lie de la même façon que plus de mille ans auparavant dans la cursive romaine (pl. 118b, ligne 5; comp. pl. 22). Une ligature nouvelle, fort en faveur, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours est **sz**: au début **z** se trouvait dans cette ligature à peu près placé au milieu de l'**s** long (voir pl. 113b, ligne 8. 12. 13); plus tard il se trouve en haut de l'arc de l'**s** long avec lequel il est tracé d'un seul coup de plume. Cette ligature est surtout employée à la fin des mots et des syllabes, quelquefois pourtant aussi au milieu du mot (voir pl. 124a, ligne 3. 8). Pour *ss* on a souvent une ligature formée de l'**s** long avec **s** arrondi. On a aussi les ligatures *sa, se, so, sch, sp*. Voir d'autres ligatures: *ff, pp, sch, tt* (pl. 121c. 124a).

Pendant longtemps la ponctuation fut imparfaite et irrégulière. Pour la grande pause on a d'ordinaire un point et la phrase suivante commence par une grande lettre. Souvent aussi le point se trouve pour la petite pause; après vient une petite lettre. Très longtemps on conserva le trait oblique au-dessus de la ligne; il se trouve d'ordinaire pour la petite pause, plus rarement pour la grande pause; ce n'est que peu à peu qu'il passa au-dessous de la ligne, et devint la virgule moderne (pl. 121a). On usait beaucoup aussi des deux-points et cela aussi bien pour la petite que pour la moyenne et souvent aussi pour la grande pause. Beaucoup de copistes et d'imprimeurs n'emploient aucun signe. Il faut noter l'explication que Nicolas de Wyle, d'Esslingen,

donnait en 1462 de sa méthode de ponctuation. Dans la dédicace à sa traduction d'*Euriolus und Lucretia* d'Aeneas Silvius, il déclare que quiconque veut comprendre son livre, doit faire attention «aux virgules, aux points et distinctions», qui s'y trouvent, c'est-à-dire / : . ? (). Puis il explique : la virgule signifie la petite pause, les deux-points marquent la pause moyenne; le point marque la pause forte; le signe d'interrogation signifie que ce qui précède a le sens d'une interrogation; «là où quelque chose se trouve entre deux lignes recourbées comme ici (Jhesus cristus) on a une parentesis, du nom latin, ou interposicio.» (Voir les parenthèses rondes pl. 121a, ligne 3. 4). — Vers la fin du XVI[e] siècle on rencontre pour la première fois le point surmonté d'un trait comme point d'exclamation (!), appelé aussi point d'admiration. Au XVII[e] siècle peu à peu la ponctuation se régularise et se perfectionne. Le soin qu'apportaient à la ponctuation des livres imprimés les Aldes de Venise, et les règles posées par Aldus Manutius le Jeune ne furent pas, à ce qu'il semble, sans influence pour ces progrès en Allemagne (voir p. XXV). Dans une lettre *de distinctione et interpunctione* Juste-Lipse distingue le *comma* (la virgule), le *semicolon* (le point-tiret), le *colon* (les deux-points) et le point. Le point-tiret est souvent employé maintenant à la place des deux-points; l'usage des deux-points, au contraire, devient prédominant, quand on cite un texte; pour la petite pause, au lieu du trait oblique placé au-dessus de la ligne, on a plus souvent maintenant la virgule; pour la première fois on trouve les tirets (traits suspensifs). Le premier, Gottsched, *Deutsche Sprachkunst*, Leipzig 1748, demande expressément que les deux-points soient employés pour les textes cités. Joh. Christoph Adelung, qui passe pour être le fondateur de la ponctuation allemande moderne, parle ainsi dans sa *Sprachlehre für Schulen*, 1781, au sujet de l'usage des deux-points : on les met après le premier membre de la proposition, si celui-ci est très long (autrement on se sert du point-tiret), de plus on s'en sert pour les citations, et enfin pour les énumérations; le point-tiret sépare les membres de phrases d'une certaine longueur et la virgule s'emploie dans tous les autres cas. (Voir Alexandre Bieling, *Das Princip der deutschen Interpunktion nebst einer übersichtlichen Darstellung ihrer Geschichte*, Berlin 1880.)

Pour la division des mots à la fin des lignes on se sert de deux traits d'union horizontaux ou obliques (pl. 118b. 121a. 124a. 124b).

Le plus célèbre maître d'écriture allemand du XVI[e] siècle, dont les modèles d'écriture furent, pendant longtemps, considérés comme classiques, est Johann Neudörffer de Nuremberg. Notre planche 121 donne trois reproductions de ses modèles d'écritures. Il eut un disciple dans la personne de Wolfgang Fugger de Nuremberg; la quatrième reproduction de notre planche 121 donne un de ses modèles. C'est avec raison que Soennecken porte ce jugement sévère sur ces maîtres d'écriture et d'autres calligraphes allemands : «Ils mettaient leur gloire à faire des lettres compliquées et embrouillées; ils oubliaient ainsi tout à fait le but de l'écriture. Il faut reconnaître la patience et persévérance qu'ils ont montrées dans leurs travaux, mais quand nous comparons leurs efforts avec ceux de leurs contemporains en Italie, en France, en Angleterre, il faut avouer qu'ils sont fort en retard.» (F. Soennecken, *Das deutsche Schriftwesen und die Notwendigkeit seiner Reform*, Bonn-Leipzig 1881, p. 12.) — Michel Baurenfeind passait pour le plus grand maître d'écriture du XVIII[e] siècle et on l'appelait «le père de l'art d'écrire»; nos reproductions de la pl. 124 offrent de ses modèles. Son écriture allemande se rapproche de la cursive allemande moderne. Baurenfeind s'inspira aussi de beaucoup de beaux exemples de cursive latine, d'écriture italienne de chancellerie, d'écriture française et hollandaise auxquelles il rendit sincèrement hommage; il était surtout plein d'admiration pour la bâtarde française et il déclarait qu'en fait d'écriture «les Allemands devaient laisser le *prae* à la nation française». Malheureusement il ne se laissa pas aller pour autant à recommander l'écriture ronde comme devant être admise communément. Et l'Allemagne continue aujourd'hui encore de conserver deux genres d'écriture, avec huit alphabets, tandis que toutes les autres nations se contentent d'un seul genre d'écriture, avec quatre alphabets (voir ci-dessous la table des huit alphabets).

On trouvera de nombreux exemples de gothique-allemande dans G. Könnecke, *Bilderatlas zur Geschichte der deutschen Nationallitteratur*, 2[e] éd., Marbourg 1895; R. Thommen, *Schriftproben aus Handschriften des XIV.—XVI. Jahrhunderts*, 2[e] éd., Bâle 1908; Joh. Ficker et O. Winckelmann, *Handschriftenproben des XVI. Jahrhunderts nach Strassburger Originalen*, Strasbourg, à partir de 1902.

Nous donnons ici les huit alphabets qui s'enseignent aujourd'hui dans les écoles allemandes. Il y en a quatre latins et quatre allemands. On distingue :

1. Les majuscules de l'impression latine,
2. „ „ „ l'écriture latine,
3. les minuscules de l'impression latine,
4. „ „ „ l'écriture latine,
5. „ majuscules de l'impression allemande,
6. „ „ „ l'écriture allemande,
7. „ minuscules de l'impression allemande,
8. „ „ „ l'écriture allemande.

1. A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
2. A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
3. a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
4. a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z
5. A B C D E F G H J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
6. A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
7. a b c d e f g h i j k l m n o p q r ſ s t u v w x y z
8. a b c d e f g h i j k l m n o p q r ſ s t u v w x y z

II.

Les abréviations dans l'écriture latine.

Nous distinguons :

A. Les abréviations de l'époque romaine;

B. les abréviations du moyen âge.

A. Les abréviations de l'époque romaine.

Dans les écritures de l'époque romaine, on rencontre cinq genres d'abréviations :

1. Abréviations par suspension;
2. notes tironiennes;
3. abréviations par contraction;
4. abréviations des manuscrits de droit;
5. chiffres romains.

1. Les abréviations par suspension.

Le mode d'abréviation le plus ancien, en usage chez les Romains, consistait à n'écrire que la première lettre du mot (ou plusieurs lettres, là où une seule eût prêté à confusion). On écrivait, par exemple, **C.** pour *Gaius,* **CN.** pour *Gnaeus,* **S.** pour *Spurius,* **SER.** pour *Servius,* **SEX.** pour *Sextus.* Ces abréviations on emploie surtout pour les prénoms et titres des personnes et pour les formules qui reviennent souvent et dans les diverses classes d'inscriptions et documents. Ces abréviations sont désignées sous le nom de *litterae singulares* ou *singulae litterae* (voir pl. 114, p. 2, ligne 19 et p. 1, ligne 12); on les appela plus tard *sigla* (sigles; ce nom se retrouve dans le *Codex* de Justinien, I, 17, 2, § 22).

Dans l'ancien temps les mots étaient abrégés de la même façon, qu'ils fussent au singulier ou au pluriel. Pourtant à partir du Ier et IIe siècle après J.-Ch. peu à peu l'usage se répandit de marquer le pluriel en doublant les lettres. D'abord on redoublait la lettre autant de fois que le nombre de personnes mentionnées contenait d'unités; plus tard on s'habitua à considérer le redoublement de la lettre comme la marque du pluriel, sans y attacher l'idée d'un nombre plutôt que d'un autre. Si l'abréviation se composait de plusieurs lettres, d'ordinaire on doublait la dernière. Ainsi on écrivait **DD.NN.** pour deux *domini nostri,* **DDD.NNN.** pour trois *domini nostri,* **AVGG.** pour deux *Augusti,* **AVGGG.** pour trois *Augusti,* **CAESS.** pour *Caesares,* **IMPP.** pour *imperatores,* **VV.CC.** pour *viri clarissimi.* — Avant Dioclétien l'abréviation pour *consul* ou *consules* était **COS.** (pl. 5, ligne 13. 23; pl. 6, ligne 3; pl. 8, ligne 20), quelquefois seulement au IIIe siècle on écrivit **CONS.**; au temps de Dioclétien pourtant on commença à écrire **CONSS.** pour *consules* et on s'en tint communément à cette façon d'écrire; **CONS.** au contraire ne désigna plus désormais qu'un seul consul. (Voir G. B. de Rossi, *Inscriptiones christianae Urbis Romae,* I, p. XXIII; Th. Mommsen, *Livii Codex Veronensis,* dans *Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin,* 1868, Berlin 1869, p. 158, et dans les *Prolegomena* de l'édition du *Theodosianus,* pag. CL. Comp. la forme de l'abréviation pl. 11, reproduction a et b.)

Souvent le féminin était désigné en retournant la lettre à gauche, par ex. : ꟻ = *filia* ou *femina,* ꟼ = *puella* ou *pupilla.* Le plus souvent on a Ɔ pour *Gaia,* dans la formule Ɔ.L. = *Gaiae libertus, liberta* (= *mulieris libertus, liberta).*

Au IIe siècle de notre ère se présentent des cas isolés de la suspension syllabaire (on écrit l'initiale de chaque syllabe). Dans la suite, cette méthode d'abréger les mots devint d'un usage de plus en plus fréquent. On trouve **FCR** = *fecerunt,* **HRD** = *heredes,* **MS** = *menses,* **MN** = *minus,* **PR** = *parentes.*

Après le mot abrégé on a d'ordinaire dans l'ancien temps un point comme signe de l'abréviation; très souvent pourtant ce point fait défaut. Au IIe et IIIe siècle on commença de temps en temps à marquer l'abréviation en mettant une barre au-dessus du mot abrégé; plus tard cela se pratiqua de plus en plus (pl. 7, ligne 3; pl. 8, ligne 3. 24; pl. 22). Quelquefois la barre ne se trouve pas au-dessus du mot, mais est mise en travers (voir l'inscription de Gaudentia, pl. 11).

Les abréviations romaines nous sont surtout connues par les inscriptions et les médailles (voir pl. 2. 6. 7). Dans les manuscrits romains qui nous sont parvenus, on rencontre le plus souvent **B·** pour *bus* et **Q·** pour *que.* Primitivement l'abréviation pour *bus* n'était employée que pour le datif et l'ablatif pluriel de la troisième déclinaison, plus tard on l'employait quelquefois pour *bus,* en général; dans le Livius de Vienne, par exemple, on a une fois Ahenobarb. = *Ahenobarbus.* Primitivement aussi l'abréviation pour *que* n'était employée que pour la conjonction *que,* quelquefois pourtant elle est employée aussi dans d'autres cas; par exemple dans le Vergilius Mediceus on a neq.am = *nequeam* (voir Cipolla, *Codici Bobbiesi,* pl. VI, facsimile 3, ligne 289); et dans le Bembinus de Térence on a neq.o = *nequeo* (voir Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen,* p. 139, notes 1. 2.) Voir aussi *q.remus* sur notre pl. 14 a, 16.

On doit aussi ranger, parmi les abréviations par suspension, la suppression de **m** et de **n** à la fin des lignes. On imitait ainsi les manuscrits grecs, dans lesquels le *ν* final se trouve remplacé par une petite barre. Dans les manuscrits les plus anciens l'abréviation se trouve indiquée par une barre, placée en haut à la suite de la lettre qui précède l'omission, à l'endroit où est supprimé **m** ou **n**; plus tard la barre se trouva placée au-dessus de la dernière lettre écrite. Au-dessous de la barre, on a souvent un point et dans beaucoup de manuscrits il y a cette différence que pour **m** on a une barre et un point tandis que pour **n** on n'a qu'une barre (pl. 12 b). Un des plus anciens exemples connus de suppression de l'**m** se trouve à la fin de la ligne d'une inscription de Philocalus, le *quadratarius* bien connu du Pape Damase, dans le mot *parentum* (L. Traube, *Hieronymi Chronicorum codicis Floriacensis fragmenta,* Leyde 1902, p. VII). Primitivement **m** et **n** n'étaient supprimés qu'à la fin des lignes, plus tard aussi à l'intérieur des lignes à la fin des mots et enfin même à l'intérieur des mots. (Voir sur la suppression de l'**m** et de l'**n** Traube, *Nomina sacra,* p. 241.)

Il faut ici encore attirer l'attention sur l'abréviation de la finale par un trait oblique, au-dessous de la ligne; dans nos planches cette abréviation se rencontre pour la première fois dans la signature du correcteur du Codex Hilarius de l'année 509/10 et dans le document de Ravenne de l'année 572 (pl. 20. 22).

Signalons, en terminant, encore quelques autres abréviations par suspension : incip. ou inc. = *incipit*; expl. = *explicit* (pl. 20); s s = *supra scriptus*; q s = *qui supra* (pl. 8. 22).

M. Valerius Probus, qui vivait dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, a composé sur les abréviations un traité dont nous avons encore un fragment (voir pl. 114. Comp. Th. Mommsen, *Notarum laterculi*, dans Keil, *Grammatici latini*, IV, p. 267 et 315). — Voir sur les abréviations en général J. L. Walther, *Lexicon diplomaticum*, abbreviationes syllabarum et vocum in diplomatibus et codicibus a saeculo VIII ad XVI usque occurrentes exponens, 1e éd. Goettingue 1745—1747, 2e éd. Ulm 1756; C. Zell, *Handbuch der römischen Epigraphik*, 2e éd. Heidelberg 1874; L. A. Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, 5e éd., Paris 1884 (Chassant fut le premier à parler d'*abréviations par suspension*). Voir de plus Zanino Volta, *Delle abbreviature nella paleografia latina*, Milan 1892; Adriano Cappelli, *Lexicon abbreviaturarum*, Milan 1899. Sur les sigles en particulier voir E. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, Prolegomena p. LXXII, et *Römische Epigraphik* (dans I. Müller, *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft*, 1e vol.); R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*. Voir de plus les tables de chaque volume du *Corpus inscriptionum latinarum*. On trouve de nombreux exemples de sigles dans notre planche de médailles romaines (pl. 2) et dans les planches 5. 6. 7. 8. 9.

2. Les notes tironiennes.

Pl. 56. 54b (note marginale). 55 (dans les gloses). 40 et 41 (dans le signe de recognition).

Les notes tironiennes (ainsi appelées du nom de Tiron, affranchi de Cicéron) se composent, ordinairement, d'un signe principal *(signum principale)*, et d'un signe auxiliaire *(signum auxiliare)*. Le signe principal est exprimé, en général, par la première lettre du mot ou par plusieurs lettres. Le signe auxiliaire marque la terminaison des mots. Les notes tironiennes sont tirées ou des lettres capitales ou des lettres cursives. Quand les notes sont formées simplement par un signe principal — représentant soit un mot indéclinable, soit un mot usuel employé en nominatif, soit un verbe usuel employé à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent — on peut les considérer comme des abréviations par suspension; mais les lettres, la plupart du temps, ne sont pas écrites tout au long, mais seulement indiquées, il n'en est donné qu'un trait caractéristique. D'après le mot que les notes doivent représenter, aussi la position du signe, la direction, les formes de liaison, tout est différent. Le signe auxiliaire a une forme plus petite que le signe principal. En dehors des lettres on employait encore pour le signe auxiliaire de simples traits ou points, qui étaient placés tantôt à un endroit et tantôt à un autre du signe principal.

Le témoignage le plus important sur l'histoire de cette sténographie romaine se retrouve dans Isidore de Séville, qui au chapitre 22 du 1er livre des *Origines* écrit : *Vulgares notas Ennius primus mille et centum invenit. Notarum usus erat, ut quidquid pro contione aut in iudiciis diceretur, librarii scriberent complures simul astantes, divisis inter se partibus, quot quisque verba et quo ordine exciperet. Romae primus Tullius Tiro Ciceronis libertus commentatus est notas, sed tantum praepositionum. Post eum Vipsanius Filagrius et Aquila libertus Maecenatis alius alias addiderunt; denique Seneca contractu omnium digestoque et aucto numero opus effecit in quinque milia. Notae autem dictae, eo quod verba vel syllabas praefixis characteribus notent et ad notitiam legentium revocent. Quas qui didicerunt, proprie iam notarii appellantur.* (Voir pl. 33.)

Ces quelques phrases dont le texte et la teneur n'offrent pas peu de difficultés sont vraisemblablement, en substance, de Suétone, qui d'après une tradition rapportée par Suidas, aurait composé un livre περὶ τῶν ἐν τοῖς βιβλίοις σημείων. La dernière phrase est empruntée au traité de S. Augustin *De doctrina christiana* : Augustin y parle des diverses inventions de l'homme qui sont utiles et précieuses pour la vie et il dit que les chrétiens doivent aussi s'en servir; à ces choses, continue-t-il, appartiennent en particulier les lettres *(litterarum figurae)*, sans lesquelles nous ne pouvons lire, et la diversité des langues .... De ce genre sont aussi les *notae; quas qui didicerunt, proprie iam notarii appellantur.* (Voir Traube, *Die Geschichte der tironischen Noten bei Suetonius und Isidorus*, dans l'*Archiv für Stenographie*, 53, Berlin 1901).

La première mention de l'emploi de «signes» pour la transcription d'un discours, se trouve chez Plutarque dans la Vie de Caton le Jeune (Cato min. 23); on se demande pourtant si les signes dont il s'agit chez lui sont bien les «notes tironiennes». Plutarque raconte : «Le discours (celui que Caton prononça contre Catilina dans la séance du senat du 5 Décembre de l'an 63 avant J.-Ch.) a été conservé, dit-on, par ce fait que le consul Cicéron avait eu soin d'apprendre auparavant aux scribes les plus habiles des signes, qui par le moyen de traits menus et brefs (ἐν μικροῖς καὶ βραχέσι τύποις) donnaient le sens de beaucoup de lettres, et il avait placé ces scribes en divers endroits de la curie. Car ils n'avaient encore formé aucun sténographe, ni n'en possédaient, mais c'est la première fois qu'ils entrèrent dans cette voie.» (Voir Th. Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, Vienne 1867, I, p. 328, note 4.)

De l'époque romaine il ne nous est parvenu aucun écrit en notes tironiennes, mais de leur usage on fait souvent mention. Elles servaient surtout à mettre par écrit les discours prononcés soit au sénat soit au forum et pour les débats de tout genre.

Parmi les exemples les plus anciens de notes, qui nous soient parvenus, se trouvent celles des diplômes royaux mérovingiens et carolingiens. Elles accompagnent le plus souvent la souscription du référendaire; dans les diplômes carolingiens elles se placent dans la ruche à la fin de la ligne de recognition. Ces notes donnaient d'ordinaire le nom de celui qui a collationné, relu ou souscrit le diplôme; souvent aussi elles mentionnent le nom de celui de qui émanait l'ordre de dresser le diplôme, ainsi que des ambassadeurs à la demande desquels le diplôme a été obtenu (pl. 40. 41). Il y a aussi des documents où on rencontre des notes dans le chrismon, au début du texte, et à la suite de la date ainsi qu'à la fin du texte. Quelquefois aussi on a des notes au verso des documents. Vers la fin du IXe siècle les notes deviennent de plus en plus rares dans les diplômes; la connaissance des notes se perd; beaucoup de scribes de la fin du IXe siècle et du Xe siècle remplacent les notes par des signes quelconques ou bien ils copient mécaniquement les notes de documents antérieurs (pl. 59. 64). — On conserve encore des manuscrits (surtout des psautiers) de la période carolingienne, qui sont en tout ou en partie écrits en notes (pl. 56a). Les notes sont souvent mêlées à l'écriture ordinaire ou bien ne sont employées que pour les gloses ou les notes marginales (pl. 54b. 55. 56c). — Les notes se présentent quelquefois aussi dans les documents privés; les documents issus de Touraine au Xe siècle se signalent d'une façon particulière par cet usage des notes (A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, p. 523). La connaissance des notes n'était point encore tout à fait disparue au commencement du XIe siècle, ainsi que le montrent, entre autres, les manuscrits d'Adémar de Chabannes († 1034; voir L. Delisle, *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, Paris 1896, p. 38, tiré à part des *Notices et extraits* etc., t. XXXV).

Le Lexicon Tironianum, remontant à l'antiquité romaine et qui nous a été conservé en 14 manuscrits de l'époque carolingienne, est de première valeur pour la connaissance des notes. La plupart de ces 14 manuscrits sont du IXe et du Xe siècle; six se conservent à la bibliothèque Nationale à Paris, deux à Leyde, un à Genève, dans la bibliothèque du monastère de Goettweig, à Cassel, à Londres, à la Vaticane, à Wolfenbüttel; un quinzième, le Codex Pistorianus, dont Gruter s'était servi pour son édition du Lexicon, périt dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870. De plus, on a encore quelques fragments du Lexicon (pl. 56b). Le plus souvent dans ces manuscrits les notes sont réparties en six «Commentarii», et chaque commentaire à son tour est divisé en chapitres; quelques manuscrits pourtant ont une division un peu différente; mais il semble que tous descendent d'un seul manuscrit original. Le manuscrit qui passe pour le plus ancien et le meilleur est celui de Cassel, de la fin du VIIIe siècle ou du commencement du IXe; ensuite vient celui de Goettweig, du commencement du IXe siècle, puis celui de Paris Ms. lat. 190, que l'on donne comme étant de la fin du IXe siècle. A quelles époques les diverses parties de ce Lexicon furent composées, on l'ignore; en tout cas, ce n'est que peu à peu qu'il arriva à son volume actuel — il compte plus de 13000 notes. D'après Zangemeister, la première partie remonte aux premiers temps de l'empire, le fond se réfère à Tiron lui-même et c'est par «Puteoli», le lieu d'origine de Tiron, que commence le paragraphe

géographique; la guerre des Gaules de César est spécialement exploitée; sous Marc-Aurèle la collection reçut des additions : la liste des empereurs va jusqu'à Pius; plus tard on y ajouta les mots chrétiens, attribués en partie à S. Cyprien; enfin de nouvelles additions furent faites à l'époque carolingienne. (Voir Zangemeister, *Geographie des römischen Galliens und Germaniens nach den Tironischen Noten,* dans *Neue Heidelberger Jahrbücher,* 2, 1892, p. 1.)

Il y a aussi quelques manuscrits avec descriptions de notes qui nous sont parvenus de l'époque carolingienne; ils étaient, à n'en pas douter, destinés à l'enseignement. Le plus important est le manuscrit de la bibliothèque Nationale, à Paris, Ms. lat. 1597 A (voir Christian Johnen, qui, le premier, a attiré l'attention sur ce manuscrit et a donné un Facsimile des quatre premières pages, *Zwei tironische Handschriften der Pariser Nationalbibliothek,* dans l'*Archiv für Stenographie,* 56, 1905, p. 84. 113. 145; P. Legendre, *Un Manuel tironien du Xe siècle,* Paris 1905; G. Gundermann, *Ein altes Lehrbuch der Tironischen Noten,* dans l'*Archiv für Stenographie,* 57, 1906, p. 273. 312). — Dans ces descriptions de notes on procède ainsi : on va des signes simples aux signes composés et les notes difficiles sont ramenées à des notes connues. Voici les termes techniques en usage pour désigner les signes principaux dans leur forme caractéristique et leurs modifications et les diverses places qu'ils occupent (G. Gundermann, l. c., p. 313) :

1. Noms des lettres,
2. *nota* = signe principal de la note,
3. *titula* = signe d'abréviation, consistant en un trait horizontal,
4. *punctum* = simple point,
5. *quod est* = tel qu'il est, sans modification,
6. *acutum* (et *diversum*) = pointu et allongé,
7. *pressum* = épais et court,
8. *longum* (et *sursum*) = allongé (en haut),
9. *latum* = allongé (horizontalement),
10. *inclinum* (ou *inclinatum*) = oblique,
11. *demissum* (ou *dimissum* ou *demes*) = allongé en bas,
12. *excussum* (ou *scussum*) = étiré en haut vers la droite,
13. *inversum* = retourné,
14. *pronum* (et *ad dentem*) = couché,
15. *volutum* = roulé vers la fin,
16. *dimidium* = partagé en deux,
17. *ipsum* ou *is* (d'après Gundermann cet *is* serait la forme latine vulgaire pour *ipse*); *ipsum* a la valeur de *idem*, de sorte que le sens serait «le même» ou bien «d'un seul trait»; c'est le contraire de *tangit* (voir ci-dessous).

Pour la place du signe auxiliaire par rapport au signe principal, on a les termes suivants (G. Gundermann, l. c., p. 318) :

1. *super* = au-dessus, au milieu,
2. *subtus* = au-dessous, au milieu,
3. *super caput prius* = au-dessus, en avant (à droite),
4. *super caput posterius* = au-dessus, en arrière (à gauche),
5. *subtus caput prius* = au-dessous, en avant (à droite),
6. *subtus caput posterius* = au-dessous, en arrière (à gauche),
7. *ante* = en avant (à droite) au milieu (à mi-hauteur),
8. *post* ou *post notam* = en arrière (à gauche) au milieu (à mi-hauteur),
9. *ad faciem* = en haut, en avant (à droite),
10. *ad aurem* = en haut, en arrière (à gauche),
11. *ad pedem* = en bas (sur la ligne) en avant (à droite),
12. *post pedem* = en bas (sur la ligne) en arrière (à gauche),
13. *in gremio* = au milieu dans la note,
14. *per notam* = la note est coupée au milieu,
15. *per caput* = la note est coupée en haut,
16. *per pedem* = la note est coupée en bas,
17. *tangit* = le signe auxiliaire touche le signe principal, la plupart du temps à mi-hauteur.

Comme il ressort de ces termes, l'image du corps humain a été transféré aux signes principaux et auxiliaires. Par rapport à notre façon de regarder les lettres, dans cette description la différence d'orientation est à remarquer : la direction, en effet, n'est pas dénommée par rapport au lecteur, mais bien par rapport à celui qui écrit, dont les lettres pour ainsi dire cheminent en avant comme un voyageur; ainsi la lettre regarde en avant, le visage à droite; son dernier trait est donc en avant, le premier en arrière; c'est pourquoi on appelle «en avant» ce que nous disons «en arrière» et vice versa (G. Gundermann, l. c., p. 318).

Voici quelques exemples de descriptions de notes empruntées au manuscrit parisien 1597 A (là où nous mettons le signe = se trouve dans le manuscrit la note) :

Ad acutum = *Am* (*am* est donc rendu par le même signe que *ad,* mais pointu et allongé),

Quam pressum = *Ad,*

Ce inversum = *Con,*

I latinum = *In* (ainsi donc la majuscule **I** est mise pour *in*),

Titula *in* ipsum = *Et* (*et* est rendu par un trait horizontal uni au signe pour *in*),

Titula *quam* ipsum = *Etiam,*

Si punctum ad aurem = *Sive* (*sive* se trouve rendu par le signe de *si* avec un point en haut, en arrière).

Ita punctum ad pedem = *Ita tamen,*

Is titula per notam = *Enim* (*enim* est rendu par la note pour *is,* coupée au milieu par un trait horizontal).

Il faut encore remarquer que l'auteur de ces descriptions avait totalement perdu la notion que les éléments des notes sont les lettres de l'alphabet latin; il ne voit plus en elles que des signes conventionnels (voir M. Tangl, *Neues Archiv,* 31, 1906, p. 286). — Sur les autres manuscrits avec description de notes voir W. Schmitz, *Commentarii* etc., texte, et *Zum mittelalterlichen Unterrichte in den tironischen Noten* (dans *Neues Archiv,* 23, 1897, p. 260).

Hormis de petites différences, les notes des manuscrits et des documents concordent généralement. Il y a quelque temps pourtant, C. Cipolla et plus tard J. Havet découvrirent dans des documents du nord de l'Italie, du Xe siècle (en particulier à Asti), des exemples d'un système syllabaire de notation tironienne. Ce système consiste en ce que chaque syllabe est représentée par un signe. Quelques-uns de ces signes répondent tout à fait à ceux de la notation ordinaire, mais ils sont groupés d'une nouvelle façon. On forma de plus des signes tout à fait nouveaux. — Cette découverte a finalement livré la clef de l'écriture chiffrée de Gerbert d'Aurillac (qui fut plus tard le Pape Silvestre II.). Cette écriture chiffrée répond tout à fait à la notation syllabaire de l'Italie du nord. Sans nul doute Gerbert a été initié à ce système d'écriture, quand il était abbé de Bobbio (982). Il s'en servait dans le livre de brouillons de ses lettres, dont on a encore plusieurs copies; une fois Pape il ajoutait aussi quelques notes de ce genre à côté de la formule de salutation *Bene valete* de ses bulles. — De même en France et en Espagne on a découvert des traces d'un système de notation syllabaire. (Voir C. Cipolla, dans *Miscellanea di storia Italiana,* t. XXV, 1887 et t. XXVIII, 1890; Julien Havet, *La tachygraphie italienne du Xe siècle,* et *L'écriture secrète de Gerbert,* Paris 1897, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XV, 1897 et dans les œuvres complètes de Havet, 1896, vol. II; A. Meister, *Die Anfänge der modernen diplomatischen Geheimschrift,* Paderborn 1902, p. 5; E. Chatelain, *Introduction* etc., p. 152; voir aussi sur la tachygraphie syllabaire de Gerbert le mémoire dans le *Schriftwart,* 1899, p. 25, cité par C. Dewischeit dans l'*Archiv für Stenographie,* 57, 1906, p. 328.)

Johannes Trithemius († 1516) fut le premier dans les temps modernes à attirer de nouveau l'attention sur les notes tironiennes; il avait acquis un manuscrit qui contenait de ces signes, dont il publia une trentaine dans sa *Polygraphia* (1508). En 1603 J. Gruter publia à Heidelberg le Lexicon Tironianum dont nous avons parlé plus haut; il parut en appendice à l'ouvrage *Inscriptiones antiquae totius orbis Romani,* sous ce titre : *Notae Tullii Tyronis ac Annaei Senecae sive characteres, quibus utebantur Romani veteres in scriptura compendiaria ubi litera verbum facit;* la même année une seconde édition parut, en appendice à l'édition de Sénèque par A. Schott; une troisième (où les signes sont réduits de plus de moitié) parut à Amsterdam en 1707. Mabillon n'a fait allusion aux notes qu'en quelques phrases seulement. C'est Carpentier qui tenta le premier d'en donner une explication méthodique (*Alphabetum Tironianum seu notas Tironis explicandi methodus,* Paris 1747). Les éditeurs du *Nouveau Traité* consacrèrent un grand chapitre aux notes tironiennes; sentant

pourtant l'insuffisance de leur exposition, ils exprimèrent le regret que jusqu'ici ces signes n'aient été de la part de personne l'objet d'une plus grande attention; pour pouvoir les déchiffrer sûrement, disaient-ils, il faudrait d'abord en donner une liste méthodique. Ce travail fut enfin entrepris au commencement du XIX[e] siècle par Ulrich Friedrich Kopp, qui, le premier, reconnut la vraie nature des notes et les règles présidant à leur formation; deux volumes de son grand ouvrage *Palaeographica critica* (Mannheim 1817) étaient consacrés aux notes; le premier volume (*Tachygraphia veterum exposita et illustrata*) traite de l'origine et de la signification des notes, le second contient un *Lexicon Tironianum*, dont la première partie donne les notes dans l'ordre de leur valeur alphabétique, avec transcription littérale; le second une liste alphabétique des mots avec renvois à l'endroit où les notes qui les expriment se trouvent dans la première partie. — Plus récemment Th. Sickel a contribué grandement à l'étude des notes (voir entre autres ses interprétations de notes dans les *Acta Karolinorum*, Vienne 1867, I, 326, et dans le texte des *Kaiserurkunden in Abbildungen*; de plus son mémoire *Das Lexicon Tironianum der Goettweiger Stiftsbibliothek* dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, 38, 1861, p. 1).

Un des plus érudits en notes tironiennes, à notre époque, était Wilhelm Schmitz, directeur du Gymnase de Cologne; il a étudié la plupart des Codices renfermant des notes et il a consigné les résultats de ses recherches en de nombreux ouvrages et mémoires. Une partie de ses travaux est réunie dans un volume intitulé *Beiträge zur lateinischen Sprach- und Literaturkunde*, Leipzig 1877. Son œuvre maîtresse est intitulée : *Commentarii notarum Tironianarum, cum prolegomenis, adnotationibus criticis et exegeticis notarumque indice alphabetico*, Leipzig 1893; on y trouve une nouvelle édition du Lexicon Tironianum ci-dessus mentionné, d'après le manuscrit de Cassel, enrichie de nombreuses variantes, avec suppléments d'autres codices; de plus, il y a un index alphabétique des transcriptions de toutes les notes, où l'on trouve la note de chaque mot de la collection. Après cet ouvrage, le plus important travail de Wilhelm Schmitz a pour titre : *Miscellanea Tironiana* (sur le Codex Vaticanus latinus reginae Christinae 846, Leipzig 1896). Schmitz avait aussi l'intention de publier un Lexicon Tironianum méthodique, c'est-à-dire une édition critique du sujet déjà traité par Kopp sous le même titre; ce projet pourtant ne fut pas réalisé. — En France Jules Tardif, d'Arbois de Jubainville et Julien Havet se signalèrent surtout par leurs recherches sur les notes tironiennes. La meilleure introduction à l'étude des notes est aujourd'hui le livre d'Emile Chatelain, *Introduction à la lecture des Notes tironiennes*, Paris 1900. On y trouve pag. IX—XVI une liste des traités sur les notes.

Parmi la plus récente littérature sur le sujet, nous signalerons : Ferd. Ruess, *Über die Tachygraphie der Römer*, Munich 1879, et *Die tironischen Endungen*, 1889; O. Lehmann, *Das tironische Psalterium der Wolfenbütteler Bibliothek*, Leipzig 1885; A. Mentz, *Die Stenographie zur Zeit der Karolinger* (dans *Archiv für Stenographie*, 55, 1903, p. 225); E. Chatelain et A. Spagnolo, *La tachygraphie latine des manuscrits de Verone* (dans *Revue des bibliothèques*, 12, 1902. 15, 1905); Luigi Schiaparelli, *Tironische Noten in den Urkunden der Könige von Italien aus dem 9. und 10. Jahrhundert* (dans *Archiv für Stenographie*, 57, 1906, p. 209); P. Legendre, *Etudes tironiennes* (dans *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, 165); M. Jusselin, *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens* (dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 68, 1907, p. 481); enfin les nombreux mémoires de M. Tangl : *Die tironischen Noten in den Urkunden der Karolinger* (dans *Archiv für Urkundenforschung*, I, Leipzig 1907, p. 87—166); *Eine Messe in tironischen Noten* (dans *Archiv für Stenographie*, 58, 1907, p. 326); *Der Entwurf einer unbekannten Urkunde Karls d. G. in tironischen Noten* (dans *Mittheilungen des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, 21, 1900, p. 344) etc. On trouvera encore beaucoup d'autres mémoires sur les notes tironiennes dans l'*Archiv für Stenographie* et dans le *Schriftwart*. — Sur l'histoire des notes voir Zeibig, *Geschichte und Literatur der Geschwindschreibkunst*, 2[e] éd., Dresden 1878, et *Nachträge*, 1899; Moser, *Allgemeine Geschichte der Stenographie vom klassischen Altertum bis zur Gegenwart*, I, 1889. Voir aussi A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, p. 519—524.

3. Les abréviations par contraction (Nomina sacra).

Ces abréviations sont dues aux calligraphes chrétiens. On les rencontre tout d'abord dans les anciens manuscrits de la Bible. On y imitait les abréviations des manuscrits de la Bible en grec. Dans ces manuscrits grecs on trouve 15 abréviations; les plus usitées sont: $\overline{\Theta C}$ = θεός, $\overline{KC}$ = κύριος, $\overline{IC}$ = Ἰησοῦς, $\overline{XC}$ = Χριστός, $\overline{\Pi NA}$ = πνεῦμα.

Parmi les variantes de ces abréviations, on remarquera en particulier $\overline{IHC}$ = Ἰησοῦς et $\overline{XPC}$ = Χριστός; on les rencontre déjà dès le commencement (L. Traube, *Nomina sacra, Versuch einer Geschichte der christlichen Kürzung*, Munich 1907, p. 114).

On écrivait donc aussi dans les traductions latines de la Bible: $\overline{\mathrm{DS}}$ = *deus*, $\overline{\mathrm{IHS}}$ = *Iesus*, $\overline{\mathrm{XPS}}$ = *Christus*, $\overline{\mathrm{SPS}}$ = *spiritus*. Comme on le voit, pour le nom *Iesus Christus* on n'adoptait pas seulement le mode d'abréviation des Grecs mais aussi quelques lettres grecques.

Traube explique cette manière d'imitation en ces termes : «Il est à supposer qu'avant S. Jérôme un traducteur, en présence du texte grec qu'il devait rendre en latin, ait accompli la transformation graphique des Nomina sacra. En effet, cela ne peut être que l'œuvre d'un homme qui n'était guère plus éloigné du grec que du latin et qui cherchait à remplacer le grec par le latin, en un mot non par un calligraphe quelconque, ni par un lecteur ordinaire, mais par un traducteur.» (Traube, l. c. p. 135.)

A cette ancienne liste de contractions latines destinées à représenter les noms sacrés s'ajoutèrent au IV[e] siècle $\overline{\mathrm{DNS}}$ ou $\overline{\mathrm{DMS}}$ = *dominus*, au V[e] siècle $\overline{\mathrm{SCS}}$ = *sanctus*, au commencement du VI[e] siècle (dans la phrase *domini nostri Iesu Christi* etc.) $\overline{\mathrm{NI}}$, $\overline{\mathrm{NO}}$, $\overline{\mathrm{NM}}$ = *nostri, nostro, nostrum* (l. c. p. 146—236).

Au V[e] et VI[e] siècles, d'autres mots ecclésiastiques, abrégés auparavant par suspension, furent abrégés par contraction, par ex. $\overline{\mathrm{pbi}}$, $\overline{\mathrm{pbo}}$ etc. = *presbyteri, presbytero* etc., $\overline{\mathrm{eps}}$ = *episcopus*, dia$\overline{\mathrm{cs}}$ = *diaconus*, re$\overline{\mathrm{us}}$ = *reverentissimus*, omni$\overline{\mathrm{ps}}$ = *omnipotens* (l. c. p. 245).

Vers le même temps les abréviations par contraction s'introduisirent aussi dans les manuscrits d'un contenu profane. «Le calligraphe chrétien d'alors,» comme le remarque Traube, «était déjà devenu le principal propagateur de la littérature romaine ancienne et nouvelle. Il copiait aussi bien les livres de droit et Virgile que les Evangiles et Cyprien. Cela avait une double conséquence pour l'écriture. Les formes abrégées des noms sacrés étaient employées là où elles n'avaient que faire; on écrivait dans Virgile *d$\overline{s}$ nobis haec otia fecit*» (voir pl. 19, les explications), «et on appelait l'empereur d$\overline{\mathrm{ns}}$» (voir pl. 20, en bas). «Puis on était amené à faire des abréviations analogues en beaucoup d'autres cas. Ce n'est qu'alors qu'on peut dire, que l'abréviation par contraction est pratiquée par principe. Jusque là on n'avait que peu de mots déterminés, que l'on abrégeait par contraction; maintenant on pratique la contraction comme méthode générale pour abréger les mots à côté de l'abréviation par suspension, et cette nouvelle méthode commence à supplanter la méthode plus ancienne» (l. c. p. 237). Comme exemple de contraction chez les Juristes citons : p$\overline{\mathrm{po}}$ = *praefectus praetorio* (auparavant on avait P. P. ou PR. PR.). Voir d'autres exemples dans la table d'abréviations de droit (p. XXXIII, N° 3). Dans les documents on abrégeait de cette façon en particulier les mots *heres* et *supra scriptus* (pl. 22).

Ces abréviations par contraction reposent sur un nouveau principe : alors que dans les abréviations par suspension on ne donne que le commencement du mot, ici on donne aussi la fin, il n'y a que l'intérieur du mot qui soit supprimé. Il en résulte un grand avantage : dans la suspension, en effet, le cas du mot ou la forme verbale doivent être suppléés par le lecteur; dans la contraction, au contraire, les flexions sont données, d'où l'on ne peut avoir aucun doute sur la forme à lire.

Le signe de la contraction était une barre placée au-dessus du mot abrégé. Cette barre primitivement ornait en grec les mots hébraïques ou les formes grecques issues de l'hébreu et en latin les mots hébraïques et grecs.

Le dernier ouvrage du regretté professeur L. Traube, *Nomina sacra*, nous renseigne très bien sur l'histoire si intéressante de cette méthode d'abréviation. Selon Traube, il faut considérer le système grec de contraction comme une innovation judéo-hellénistique, et le système latin comme une dérivation du système grec, et la multitude des formes latines de contraction au moyen âge comme une suite du développement de ce principe nouveau (l. c. p. 15). Dans les manuscrits hébraïques le saint nom de Dieu, qui ne devait point être nommé, était représenté par quatre lettres (le tétragramme). Lorsque l'on traduisit en grec les livres saints des Juifs, on rendit aussi le tétragramme par un mot, dans lequel également plusieurs lettres étaient omises, de sorte qu'il n'offrait pas un sens complet. Dans le texte grec des Septante le plus souvent le tétragramme est rendu par $\overline{KC}$ = κύριος (ce n'est pas une traduction de Jahwé mais d'Adonai; cela s'explique parce que les Juifs évitaient effectivement de dire Jahwé et préféraient de dire Adonai). Parfois aussi pour Jahwé on a $\overline{\Theta C}$ = θεός. «Au lieu du nom saint, incommunicable, on donnait un nom moins saint, encore celui-ci n'était-il point écrit avec toutes ses lettres, mais dans une forme telle qu'une partie du mot n'était pas exprimée . . . . . Ainsi la théologie et la foi populaire, en s'efforçant de donner au nom de Dieu une forme grecque répondant le plus parfaitement possible à l'original hébraïque, avaient découvert inconsciemment un nouveau principe graphique. Cette découverte était tombée du ciel chez les Juifs hellénistiques, comme d'après la tradition l'invention du verre et de la pourpre chez les Phéniciens» (l. c. p. 30—32). Voir aussi la conférence de Traube à l'Académie de Bavière, le 4 février 1899, parue dans *Vorlesungen und Abhandlungen*, sous le titre *Lehre und Geschichte der Abkürzungen*, p. 129; de plus voir son mémoire sur l'antiquité du Codex Romanus de Virgile dans *Strena Helbigiana*, Leipzig 1900, p. 307; enfin son histoire de l'abréviation de *autem* (*Paläographische Anzeigen* dans *Neues Archiv*, 26, p. 232) et de *noster* (*Perrona Scottorum* dans les compte-rendus des séances de l'Académie bavaroise 1900, p. 469). Comparer le compte-rendu, que Krumbacher donnait du livre de Traube, *Nomina sacra* (dans l'*Allgemeine Zeitung*, supplément du 18 et 19 décembre 1907, reproduit de nouveau dans *Populäre Aufsätze*, Leipzig 1909).

4. Les abréviations des manuscrits de droit (Notae iuris).

Parmi les manuscrits de l'époque romaine, qui nous sont parvenus, ceux des jurisconsultes se signalent par la grande variété de leur abréviations. On n'y rencontre pas seulement des abréviations obtenues par suspension, mais aussi beaucoup d'autres reposant sur des méthodes tout à fait nouvelles; en outre on y rencontre employées régulièrement beaucoup d'abréviations qui ne se présentent dans les autres manuscrits et dans les inscriptions qu'à l'état isolé :

1. Souvent la finale des mots est omise et l'abréviation est marquée par un petit crochet arrondi, ressemblant à notre virgule; ce crochet se trouve placé en haut, à droite, à côté de la dernière lettre. Ce signe annonce celui qui plus tard à Bobbio, en Irlande et en Angleterre sera employé pour *ur* et dans l'écriture carolingienne primitive tant pour *ur* que pour *us* et finalement seulement pour *us* (voir pl. 34. 46. 51a. 52a).

2. Souvent on trouve employée la suspension syllabaire : la première lettre de chaque syllabe est écrite et sur le mot abrégé se trouve une barre horizontale.

3. Parfois dans les mots abrégés on trouve ajoutée la désinence du nom ou de l'adjectif : c'est ainsi que la méthode d'abréviation des manuscrits chrétiens — l'abréviation par contraction — se trouve introduite dans les manuscrits de droit.

4. L'abréviation par lettres suscrites est usitée, en particulier, pour la désinence, mais aussi en général en beaucoup d'autres cas. Ainsi se trouve inaugurée cette méthode d'abréviation par lettres suscrites qui plus tard devait être si fréquemment employée. La lettre suscrite a une forme réduite. C'est d'ordinaire la lettre finale qui est suscrite, mais souvent une lettre du corps du mot.

5. Certains mots ou syllabes qui reviennent souvent sont abrégés, par un trait oblique qui coupe la dernière lettre écrite. (Voir des exemples de ce genre d'abréviation aussi dans l'inscription funéraire de Gaudentia, pl. 11.)

6. On use très souvent des abréviations des pronoms relatifs et des conjonctions commençant par la lettre **q**, ainsi que des abréviations des prépositions commençant par **p**. Quelques-unes de ces abréviations, telles que *quae* et *prae* sont faites selon le système général de la suspension, d'autres pourtant sont spéciales.

7. Les signes pour *con* et *contra* sont empruntés aux notes tironiennes, pourtant leur forme a subi un grand changement. On remarquera de quel emploi sont ces signes en certains mots.

8. On notera enfin certaines abréviations d'un genre particulier, figurant dans notre table en dernier lieu. Dans certains cas la première et la dernière lettre du mot sont écrites (on a donc une abréviation par contraction); on remarquera en particulier l'abréviation pour *esse*, qui revient si souvent. En d'autres cas une lettre est placée au milieu d'une autre : voir *enim, nihil, nisi, xis, xisti.*

Table des abréviations des manuscrits de droit.

1.	3.	5.	7.
C' = cum	BFIO = beneficio	B = ber	[illegible] = con
D' = dem, dum	hDE = herede	D = divus	[illegible] = contra
E' = eius	hDES = heredes	IT = inter	AT, AY = actio
h' = hoc	hDUM = heredum	L = lex, licet	[illegible]SS = consulibus
M' = mus	hDIB. = heredibus	N = nam	ZUSIA = controversia
N' = nec	hTATEM = hereditatem	R = res, rubrica	E7NEM = emptionem
P' = pos, post	N = nostra	SS = sestertium	FIDZ = fideicommissorum
R' = rum	TT = testamentum	S = sed, set	SE7DUM = secundum
S' = sed, set	TT = testamenti	T = ter	UINDIZNEM = vindicationem
T' = tur	TT = testamento	TR = trans	
2.	4.	6.	8.
AT = autem	M = mihi	Q = quae	N, EN = enim
DD = deinde	M = modo	Q, Q = quam, quan	N = nihil
MG = magis	N = nunc	QQ = quamquam	N = nisi
QD = quidem	N = noster	Q, Q = quod	N, N = nam
QQ = quoque	P = pri	Q = quia	EE = esse
QU = quamvis	P = potest	P = per	O = on, opor, oporte
SN = sine	Q = qua	P, P = prae, pre	A°, AO = actio
TM = tamen	Q = qui	PTQ = praeterquam	Q° = quaestio
TT = tantum	T = tunc	P = pro	* = xis, xisti
UU = veluti, velut	U = vero	PP, PP = propter	

Les abréviations des manuscrits de droit nous sont connues aussi bien par des manuscrits où elles furent pratiquement usitées que par des collections de *Notae iuris*.

Le manuscrit le plus important qui soit encore conservé est un palimpseste de la bibliothèque du chapitre de Vérone, dont la première écriture contient les Institutions de Gaius (pl. 18). Le manuscrit a été dernièrement reproduit tout entier en phototypie par le bibliothécaire de la bibliothèque du chapitre, Antonio Spagnolo : *Gai Codex Rescriptus Bibliothecae Capitularis Ecclesiae Cathedralis Veronensis cura et studio eiusdem Bibliothecae custodis phototypice expressus*, Leipzig 1909.

— Un second manuscrit de droit important est celui de la bibliothèque Vaticane Cod. lat. 5766, appartenant autrefois au monastère de Bobbio (quelques feuillets se trouvent à la bibliothèque de Turin). Th. Mommsen en fit une édition par Facsimile, dont les caractères imitent parfaitement les lettres de l'original : *Codicis Vaticani N. 5766 in quo insunt iuris anteiustiniani fragmenta quae dicuntur Vaticana exemplum addita transcriptione notisque criticis* (dans *Phil.-hist. Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin* de l'année 1859, Berlin 1860, p. 265). Ce manuscrit est aussi palimpseste. Mommsen suppose que l'ancienne écriture onciale, renfermant les *Fragmenta iuris*, remonte à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle. Mommsen donne aussi une table des notes contenues dans le Codex (p. 385—388). Notre table donnée plus haut des abréviations de droit est basée sur cet index et sur celui de Studemund fait sur le Codex de Gaius. — Parmi les fragments d'autres manuscrits de droit, contenant des *Notae iuris*, à mentionner : *Fragmentum de iure fisci* à Vérone (édité par P. Krüger, Leipzig 1868); *Fragmentum institutionum Ulpiani* à Vienne (également édité par P. Krüger dans *Kritische Versuche im Gebiete des römischen Rechts*, Berlin 1870); *Fragmentum de formula Fabiana* dans la collection de l'archiduc Rainer (voir pl. 14); le fragment du commentaire aux Institutions de Gaius, découvert par Chatelain en 1898 à la bibliothèque du séminaire d'Autun (voir E. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*, pars altera, Tab. I, Paris 1902); *Zwei neue Bruchstücke aus Ulpians Disputationen in Strassburg* (édités par O. Lenel dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Berlin 1903, p. 923, et 1904, p. 1156); *Weitere Bruchstücke aus Ulpians Disputationen* (O. Lenel, dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, Romanistische Abteilung, 25, 1904, p. 368).

Les collections les plus importantes des *Notae iuris*, qui soient encore conservées, ont été réunies par Th. Mommsen et publiées sous le titre de *Notarum laterculi* dans le 4e vol. de Keil, *Grammatici latini*, Leipzig 1862, p. 267. Ces collections sont désignées soit du nom de la bibliothèque où elles se trouvent, soit du nom de celui qui le premier les a réunies, soit enfin du premier éditeur moderne. Les plus correctes sont les *Notae Lugdunenses* du Codex XVIII. 67 F de la bibliothèque publique de Leyde, en Hollande; ce Codex remonte au VIIIe siècle; les notes sont intitulées : *Incipiunt glose iure.* Les autres collections les plus anciennes portent dans Mommsen la dénomination de *Notae ex codice reginae* (du Codex 1128 de la bibliothèque de la reine Christine de Suède, au Vatican); *Notae iuris a Magnone collectae* (réunies et dédiées à Charlemagne par l'archevêque Magno de Sens); *Notae Lindenbrogianae* (éditées par Fridericus Lindenbrogius ou Tiliobroga, 1599); *Notae Vaticanae* (de diverses copies des Codices 1128 et 1462 reginae, au Vatican); *Notae Papianae et Einsidlenses* (ainsi appelées parce que Papias les publia dans son glossaire édité en 1053; celui qui a réuni les notes du Codex 326 de la bibliothèque d'Einsiedeln prit comme base de sa collection les Notae Papianae, mais il les augmenta des notes de Valerius Probus, sur un manuscrit plus complet que ceux qui nous sont parvenus de Valerius Probus; voir pl. 114).

L'emploi des *Notae iuris*, au Ve et VIe siècle, fut défendu pour les manuscrits de recueils de lois. Dans les actes du sénat *de Theodosiano publicando* en 438 on lit : *Huic codici, qui faciendus a constitutionariis, notae iuris non adscribantur* (voir l'édition du *Theodosianus* de Th. Mommsen et de P. M. Meyer, vol. I, p. 3, Berlin 1905; la décision du sénat, qui précède immédiatement et qui d'après Mommsen se rapportait aussi aux notes tironiennes était ainsi conçue : *Ne constituta interpolentur, omnes codices litteris conscribantur*). De fait, les manuscrits du *Theodosianus* qui ont été conservés n'ont ni dans le texte ni dans les rubriques presque aucune des *Notae iuris*; on les emploie pourtant dans les titres et les signatures; la défense ne visait donc que le texte même des constitutions et les rubriques. On observe aussi la même différence dans les manuscrits les plus anciens du *Breviarium Alaricianum*, recueil de lois visigothiques, qui a pour base le code Théodosien. Les abréviations des titres et signatures du *Theodosianus* et du *Breviarium* correspondent en général à celles des collections des *Notae iuris* mentionnées ci-dessus (et qui d'après Mommsen furent justement compilées pour faire mieux comprendre le *Theodosianus* et le *Breviarium* aux jurisconsultes de l'époque postérieure). — L'empereur Justinien lui aussi à plusieurs reprises fit des ordonnances contre les *Notae*. Dans la constitution *Tanta* de l'année 533 il statuait : *Eandem autem poenam falsitatis constituimus et adversus eos, qui in posterum leges nostras per siglorum obscuritates ausi fuerint conscribere. Omnia enim, id est, et nomina prudentium et titulos et librorum numeros per consequentias litterarum volumus, non per sigla manifestari; ita ut qui talem librum sibi paraverit, in quo sigla posita sint in qualemcunque locum libri vel voluminis, sciat inutilis se esse codicis dominum. Neque enim licentiam aperimus ex tali codice in iudicium aliquid recitare, qui in quacunque sua parte siglorum habet malitias.* (Voir la seconde *Praefatio Digestorum* et le *Codex* Justinien, I, 17, 2, § 22; comp. les Constitutions *Deo auctore*, § 13, et *Omnem*, § 8, dans la première *Praefatio Digestorum*, et la Constitution *de emendatione Codicis D. Iustiniani et secunda eius editione*, qui commence *Cordi*, § 5). Isidore de Séville mentionne la défense des empereurs dans son chapitre *De notis vulgaribus* et *De notis iuridicis* (voir notre pl. 33, dans le texte, en bas).

5. Les chiffres romains.

Les chiffres ont été en l'Italie, dit Mommsen, le point de départ des abréviations des mots. On employait les signes des nombres **I, V, X** déjà, avant que l'alphabet ne fut reçu. Ils marquent les nombres d'après les doigts : **I** figure le doigt étendu, **V** la main ouverte et **X** les deux mains ouvertes. Après l'introduction de l'alphabet on forma les signes pour **100, 1000** et **50** en se servant des signes des trois articulations aspirées de l'alphabet gréco-chalcidique *Θ, Φ, Χ* (Theta, Phi, Chi), qu'on n'avait pas reçus dans l'alphabet latin. (Voir Th. Mommsen, dont nous suivons les explications, *Zahl- und Bruchzeichen*, dans la Revue *Hermes*, 22, 1887, p. 596; voir plus haut, p. I.)

On n'a conservé aucun exemple de l'ancien signe latin pour **100** (issu du *Θ* grec). Il est à supposer que sa forme correspondait au signe étrusque pour **100** qui lui aussi était imité du *Θ* grec : un cercle avec une croix au milieu. Plus tard, lorsque la tendance prévalut d'assimiler les chiffres à la forme des lettres, cet ancien signe fut supplanté et remplacé par **C**, commençant le mot *centum*. Cette transformation se produisit, lorsque le **C** eut déjà perdu le son de Gamma (voir plus haut, p. I).

Le signe pour **1000** consistait, comme *Φ*, en un cercle coupé d'un trait vertical. Plus tard ce signe fut un peu allongé, comme on le voit dans les tablettes de cire de Pompei, pl. 5, ligne 1, et dans la chronique d'Eusèbe-Jérôme, pl. 17, ligne 7. 23. — A l'époque de César, une nouvelle manière d'écrire s'introduisit : pour mille et les multiples de mille on se servit du chiffre simple surmonté d'une barre; on eut ainsi $\overline{\text{I}}$ = **1000**, $\overline{\text{II}}$ = **2000**, $\overline{\text{X}}$ = **10000**, $\overline{\text{XV}}$ = **15000**, $\overline{\text{L}}$ = **50000**, $\overline{\text{C}}$ = **100000**, $\overline{\text{D}}$ = **500000**. Sur les tablettes de cire de Pompei, qui datent du temps de Néron, c'est l'ancienne méthode d'écriture qui domine, pourtant la nouvelle se fait jour de temps en temps. — **M** est l'abréviation de *mille* et *milia*, par ex. dans l'expression **M. P.** = *milia passuum*; mais jamais les Romains ne l'employèrent comme chiffre; on ne trouve jamais, par exemple, **MM** pour **2000**.

Le signe pour **500** s'obtenait par la division du cercle signifiant mille : **IↃ** ou **D**. Souvent on le distiguait de la lettre **D**, en le coupant d'une barre.

Pour **10000** on traçait un cercle autour du cercle marquant déjà mille : **CCIↃↃ**; pour **100000** deux cercles : **CCCIↃↃↃ**. Primitivement on ne dépassait pas le chiffre **100000** (*non erat apud antiquos numerus ultra centum milia, et hodie multiplicantur haec ut deciens centena aut saepius dicatur*, Pline, Hist. nat., XXXIII, 133). D'après le même système, pour **5000** on trace un demi-cercle autour de **IↃ** : donc **IↃↃ**, pour **50000** deux demi-cercles : **IↃↃↃ** (voir pl. 5, ligne 1). Pour *quingenta milia* on eut plus tard un signe particulier, ressemblant à **Q**.

Le million que l'on exprimait, en parlant, par multiplication, se trouvait désigné, conformément au language, par un chiffre entouré de trois traits, deux verticaux et un horizontal (à droite, à gauche et en haut) : $\overline{|\text{X}|}$ = *decies (centena milia)*, $\overline{|\text{L}|}$ = 5000000, $\overline{|\text{D}|}$ = 50000000.

Le signe pour **50**, primitivement, ainsi que la lettre pour Chi, avait la forme d'une ancre renversée (semblable à un **T** retourné); plus tard il prit tout à fait la forme d'un **T** retourné (**⊥**), et finalement la forme de **L**. Cette forme se retrouve déjà dans une inscription du commencement du temps d'Auguste (voir Ritschl, pl. 90 G).

VI est représenté par un signe particulier dans les tablettes de cire de Transylvanie, dans les inscriptions chrétiennes et plus tard dans les manuscrits mérovingiens (voir le signe dans Gundermann, *Die Zahlzeichen*, p. 30, figure 10, IV, 2—5; à comparer le signe de notre pl. 11b, ligne 4).

Pour distinguer les chiffres des lettres, on commença au temps d'Auguste à placer une barre au-dessus des chiffres (pl. 5, 12. 23; 8, 19; pourtant dans les dates du calendrier longtemps on omit cette distinction : voir pl. 5, 11, 24). Comme on mettait aussi une barre au-dessus du chiffre simple pour lui donner le sens de mille etc. (voir plus haut), il en résulta souvent une équivoque, que l'on semble avoir supportée sans rien tenter pour la corriger. La plupart du temps on pouvait voir par le contexte comment il fallait lire.

Les chiffres romains placés côte à côte d'ordinaire doivent être additionnés (**VI** = **6**, **XII** = **12**, **LX** = **60**). Plus tard cependant, conformément au language *(undeviginti, duodeviginti, undecentum)* et dans une mesure plus étendue, souvent on écrivait un certain nombre de chiffres de telle sorte qu'il faut ôter le premier chiffre du reste, par exemple **IV** = **4**, **IX** = **9**, **XIIX** = **18**, **XIX** = **19**, **XL** = **40**, **XC** = **90**, **CD** = **400**. Pourtant il n'y a que **I**, **X** et **C** qui peuvent être ainsi employés, jamais **V**, **L** et **D**.

1/2 était désigné par **S**, initiale de *semis*. D'où pour le mot *sestertius (= semis tertius)* le signe : **IIS**. En effet, le sesterce primitivement

était 2 as $1/2$, la quatrième partie d'un denier, qui, au début, comme son nom l'indique, se composait de 10 as. Pour distinguer ce signe — qui était devenu une abréviation pour le mot *sestertius* — du chiffre, on le coupait par une barre (il a souvent la forme de **HS** parce que la barre n'atteint que **II**). Pour la même raison on coupait aussi d'une barre le signe **X**, lorsque celui-ci était employé pour le mot *denarius* (pl. 5, 1; 8, 4).

Voir des exemples de chiffres romains dans Ritschl, *Priscae latinitatis monumenta epigraphica*, p. 114; Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, Prolegomena, p. LXX; Ernest Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, Paris 1901, col. 743. — K. Zangemeister a tenté une autre explication des chiffres romains : voir son mémoire *Die Entstehung der römischen Zahlzeichen* (dans *Sitzungsberichte der Akademie zu Berlin*, 1887, p. 1011). Mommsen a jugé cette tentative comme malheureuse (*Zu den römischen Zahl- und Bruchzeichen*, dans *Hermes*, 23, 1888, p. 152). — Une nouvelle interprétation des chiffres a été donnée par Gundermann. A son avis les chiffres italiques auraient une origine orientale : voir son mémoire *Die Zahlzeichen*, Giessen 1899, Programme de l'Université.

B. Les abréviations du moyen âge.

1. Les abréviations dans les écritures nationales.

Les manuscrits du haut moyen âge — du temps des écritures nationales — en général ont peu d'abréviations. Pourtant les manuscrits anglais et irlandais font exception : ils se distinguent par un grand nombre et par une grande variété d'abréviations (voir le chapitre sur l'écriture insulaire p. XIV). De même beaucoup de manuscrits anciens, provenant du monastère de Bobbio dans l'Italie septentrionnale, se distinguent par leur grand nombre d'abréviations. Ce monastère, comme on le sait, a été fondé en 614 par S. Columban, Irlandais, et ses moines étaient, en grand nombre, des Irlandais. Parmi les Codices de Bobbio les plus connus, citons le Cod. Neapolitanus IV A 8, aujourd'hui conservé à la bibliothèque nationale de Naples, le Cod. Vindobonensis lat. Nr. 16, aujourd'hui à Vienne, le Cod. Ambrosianus L. 99 sup. et le Cod. Ambrosianus C. 105 inf., aujourd'hui à l'Ambrosienne de Milan (voir les reproductions pl. 27c. 27d. 33. 34). Dans ces Codices en plus de nombreuses abréviations basées sur la suspension et la contraction on en trouve beaucoup d'autres empruntées aux notes tironiennes et aux manuscrits de droit. Elles méritent d'être considérées à part.

Abréviations empruntées aux notes tironiennes.

Tout d'abord nommons les signes pour *con* et *et* : d'ordinaire ils ont tout à fait la même forme que dans les notes (voir pl. 33. 34). — Dans les Cod. Neapolitanus et Vindobonensis pour *contra* on a ɔɔ.

De même les signes pour *autem* et *est* sont manifestement issus des notes tironiennes, encore que leur forme ne répond pas tout à fait à celle des notes (comp. les notes tironiennes pour *autem* et *est* dans Chatelain, *Introduction* etc., p. 41 et p. 72). Il pourrait être que les copistes de Bobbio aient déjà trouvé ces formes dans d'autres anciens manuscrits; mais il est tout aussi possible qu'ils aient choisi ces formes nouvelles à dessein ou par méprise. Leur signe pour *autem* se compose de la note tironienne pour **a** — qui ressemble à un **h** — et d'un petit trait auxiliaire; ce trait se trouve placé soit en haut sur la panse de **h** (dans le Neapolitanus et le Vindobonensis : voir pl. 27c, ligne 5), soit en bas, au pied de la panse (dans l'Ambrosianus L. 99 et C. 105 : voir pl. 33 et 34. Parfois on rencontre la seconde forme avec le sens de *aliter* en marge des manuscrits carolingiens, en particulier pour les variantes du texte, par ex. dans César, *De bello gallico*, Paris lat. 5763, de Fleury-sur-Loire : voir Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 46; avec le sens de *autem* on trouve le même signe dans un manuscrit de Cicéron *De oratore* provenant de l'abbaye du Mont Saint-Michel, aujourd'hui à la bibliothèque publique d'Avranches : voir Chatelain, l. c., pl. 19). — Le signe pour *est*, qui dans les notes tironiennes est fait d'un trait horizontal avec un point à côté (—·), à Bobbio se compose d'un trait horizontal surmonté d'un point (∸); souvent le point se met aussi bien au-dessous que par-dessus le trait (÷); dans l'Ambrosianus L. 99 (pl. 33. 34) un des copistes a adopté la première forme, deux autres la seconde; on voit ainsi que la forme du signe alors n'était pas encore fixée. Dans le Neapolitanus et le Vindobonensis on a, au lieu de la note, l'abréviation ē (pl. 27c, ligne 6).

De même les signes pour *eius* et *vel* semblent issus des notes tironiennes : le signe pour *eius* (pl. 34) ressemble à un **C** renversé, au milieu duquel on a ajouté un trait horizontal (la note tironienne ressemble également à un **C** renversé; pourtant le trait, qui est ajouté, se trouve placé au-dessus du **C** : voir Chatelain, *Introduction* etc., p. 69). — L'abréviation pour *vel* se compose de la lettre **l**, barrée au milieu d'un trait (la note tironienne pour *vel* se compose également de la lettre **l**, à laquelle se trouve adjoint, en haut et à gauche, un petit **u** : voir Chatelain, *Introduction* etc., p. 44). Il paraît du moins que la note tironienne fut cause qu'on adopta cette forme spéciale d'abréviation de *vel*, dans laquelle ce n'est pas la première, mais la dernière lettre qui joue le rôle principal (voir pl. 33. 34).

Abréviations empruntées aux manuscrits de droit.

A cette catégorie appartiennent, en premier lieu, les formes abrégées des pronoms relatifs et d'autres mots commençant par **q** : *quae, quam, quia, quod*. Souvent on avait encore pour *quae* une autre forme : **q** avec trois points en forme de triangle (pl. 33 I, 15; 34a, 27. 28). L'abréviation pour *quam* se compose de **q** dont la queue est traversée par un trait oblique, ondulé; l'abréviation pour *quia* lui ressemble, pourtant le trait est droit (pl. 34b, ligne 5. 9. 11. 33; comparer les deux formes pl. 32).

A cette catégorie appartiennent aussi les formes abrégées des prépositions, commençant par **p** : *per, prae, pro*. Cependant *per* ne se présente pas toujours abrégé par un **p** à queue tranchée, mais souvent surmonté, à droite, d'un petit crochet (on rencontre cette forme dans le Cod. Neapolitanus et Vindobonensis : voir pl. 27c, l. 1 et 2). Dans un très vieux manuscrit du VII[e] siècle (Ambrosiana O 210 sup., reproduit par Chatelain, *Introduction* etc., pl. XIII) on voit que souvent le trait oblique est tracé immédiatement au-dessous de la panse ou même qu'il coupe cette panse; c'est sans doute cette façon d'écrire ou une semblable qui plus tard a fourni aux copistes l'occasion d'introduire la nouvelle forme d'abréviation : ils ne gardèrent que la partie du trait qui se prolongeait au-dessus de la panse, ils laissèrent tomber l'autre partie. (Comparer la forme d'abréviation pour *per*, pl. 34, l. 3. 4).

C'est aussi des manuscrits de droit qu'est issu le signe pour *ur* dans la syllabe *tur* : un petit crochet arrondi, placé soit en haut et à droite de **t** soit au-dessus de **t** (pl. 33. 34). On trouve le petit crochet quelquefois aussi sur **c** = *cum* et sur **m** = *mus*. Pour *us* on ne se sert pas du crochet; *us* est écrit tout au long, ou bien on a à sa place deux points ou un trait ondulé (pl. 33. 34; dans le Cod. Neapolitanus on a par ex. : dicem : = *dicemus*; naturellement, on retrouve souvent, comme dans les autres manuscrits, **b** : = *bus*).

On a des exemples de suspension syllabaire dans dx̄ = *dixit*; p̄p̄ = *propter*.

Très souvent on a l'abréviation par lettres suscrites, en particulier dans les mots qui commencent par la lettre **q** (*qui, quo, homo, modo, vero, mihi, tibi* etc. : voir pl. 27c. 27d. 33. 34).

Pour *enim* on a deux traits verticaux, coupés par une barre (pl. 34a, 6. 20); cette forme est manifestement issue de l'abréviation de droit, dans laquelle **i** est intercalé entre les barres de **N** (voir la table des abréviations de droit p. XXXIII, N° 8).

La forme abrégée pour *esse* (ēē) est également empruntée à la forme des manuscrits de droit (pl. 34a, 4).

Dans le Cod. Neapolitanus parfois *dixit* est rendu par un **d** rond, traversé d'un trait (comp. avec les abréviations de droit p. XXXIII, N° 5).

La forme abrégée de *haec* est faite de **h** surmonté d'une barre.

Pour *hic* on écrit **h** avec **i** suscrit. L'abréviation pour *hoc* se compose de **h** et d'un point, placé à côté ou au-dessus de la panse de **h** (pl. 27c, ligne 8; pl. 34a, 4; 34b, 2). *Sed* est abrégé de la même façon : **s** avec un point ou un petit crochet placé à côté de l'**s**. Dans le Cod. Neapolitanus nombreuses sont les finales remplacées par un ou deux points. (Dans les manuscrits de droit, comme nous avons vu, les finales sont souvent remplacées par un petit crochet arrondi : voir notre table p. XXXIII, N° 1). — Enfin, notons que dans le Cod. Neapolitanus pour *huius* on a **h** avec la haste coupée d'un trait oblique.

On a aussi emprunté aux manuscrits de droit la forme d'abréviation pour *inter* : l'**i** long tranché par une barre oblique (voir la table p. XXXIII, N° 5; comp. pl. 50b I, 16).

Toutes ces abréviations répondent essentiellement à celles des manuscrits irlandais et anglo-saxons et il n'y a pas de doute qu'elles aient toutes une origine commune dans une seule et unique école calligraphique. Mais où? En Irlande, en Angleterre ou dans quelque monastère irlandais ou anglo-saxon du continent? Il nous semble qu'il ne faut pas chercher cette école ailleurs qu'à Bobbio : c'est dans ce monastère irlandais qu'on réunit d'abord les abréviations des anciens manuscrits romains, qu'on les imita et que c'est de là qu'elles se répandirent en Irlande et en Angleterre. A l'époque romaine chaque méthode d'abréviation ne servait qu'à une catégorie déterminée de livres : ainsi les manuscrits des classiques employaient les anciennes abréviations romaines par suspension, les manuscrits chrétiens les abréviations des *Nomina sacra*, les manuscrits de droit les *Notae iuris*; en outre dans certains manuscrits on se servait des notes tironiennes. Le grand mérite des moines de Bobbio est d'avoir porté leur attention sur toutes ces diverses méthodes d'abréviations et d'avoir cherché à les faire toutes entrer sans distinction dans leurs manuscrits. Ils n'ont pas découvert de nouvelle méthode, ils n'ont fait qu'employer toutes les méthodes de l'antiquité romaine. Ils devinrent ainsi, en ce qui regarde les abréviations, comme les intermédiaires entre l'antiquité et le moyen âge.

Cette hypothèse que Bobbio et non pas quelque autre école calligraphique d'Irlande ou d'Angleterre ait pour la première fois réuni les abréviations insulaires, repose sur plusieurs considérations. Nous voyons, en effet, que ces abréviations, en majeure partie, sont empruntées aux manuscrits romains de droit et aux notes tironiennes. Or, c'est un fait, qu'à Bobbio on possédait des manuscrits de droit; l'un d'eux nous est même parvenu (il a été édité par Mommsen sous le titre de *Fragmenta iuris anteiustiniani Vaticana* : voir ci-dessus p. XXXIV, 1ère col.). Il y avait aussi à Bobbio le *Theodosianus* de Turin qui fut brûlé en 1904 (voir les reproductions chez Cipolla, *Codici Bobbiesi*, I, pl. VII et VIII. Comp. ci-dessus p. XXXIV, 2e col.). De même des études récentes ont montré qu'à Bobbio l'on connaissait les notes tironiennes et l'on s'en servait : il y avait là un système particulier de notes, s'écartant en plusieurs points au système ordinaire que nous connaissons par les manuscrits carolingiens (voir Chatelain, *Introduction* etc., p. 117—120 et pl. XIII; voir aussi ci-dessus p. XXXI). Mais à notre connaissance jamais on a entendu que des manuscrits romains de droit aient été transportés et étudiés en Irlande, pas plus qu'on y ait fait usage de notes tironiennes.

S'agit-il de l'âge des manuscrits? Ceux de Bobbio ne le cèdent pas aux manuscrits irlandais ou anglais. Malheureusement aucun des manuscrits de Bobbio n'est daté; pourtant le Neapolitanus (composé aujourd'hui de feuillets isolés) offre un point de repère pour déterminer approximativement son âge et l'on croit qu'il appartient à la fin du VIIe siècle (voir ci-dessous). On y rencontre déjà en abondance les abréviations insulaires. De même dans l'Ambrosianus C. 105 inf., écrit vers l'an 700, on rencontre beaucoup d'abréviations (pl. 27d). Au contraire le Codex d'Irlande le plus anciennement daté — l'Antiphonaire de Bangor, écrit entre 680 et 691 — n'a que le signe insulaire pour *autem* et de plus les abréviations pour *per* et *pro*, mais dans leur forme habituelle (comp. pl. 26); "The Book of Kells", attribué à la fin du VIIe siècle (autant que les Facsimile de la Palaeographical Society permettent une conclusion) ne porte que le signe pour *autem* (voir notre pl. 30). "The Gospels of St. Chad" à Lichfield, du commencement du VIIIe siècle, ont le signe pour *autem* et l'abréviation pour *per*; l'Evangéliaire de Lindisfarne, écrit entre 698 et 721, a les signes pour *autem, eius, est* et l'abréviation pour *per* (voir notre pl. 31). Ce n'est que dans le courant du VIIIe siècle que les abréviations insulaires deviennent plus nombreuses dans les manuscrits d'Irlande et d'Angleterre (pl. 32).

Il y a aussi à remarquer que dans les manuscrits de Bobbio beaucoup de ces abréviations n'en sont encore qu'à la première phase de leur développement et ont des formes de transition, tandis que dans les manuscrits d'Irlande et d'Angleterre, elles ont des formes plus définitives.

Une partie des manuscrits de Bobbio nous est aujourd'hui beaucoup mieux connue qu'auparavant grâce au beau travail de Carlo Cipolla, *Codici Bobbiesi della biblioteca nazionale universitaria di Torino* (vol. I de la *Collezione paleografica Bobbiese*), Milan 1907. Parmi ses Facsimile les plus importants pour l'histoire des abréviations citons les fragments du Neapolitanus IV A 8 : pl. I, X, XI, XXXVI, XLII. Cipolla partage l'opinion de Pertz, Duchesne et Mommsen qui datent la seconde écriture — les feuillets, en grande partie, sont des palimpsestes — de la fin du VIIe siècle; ce sont les fragments du *Liber pontificalis* qui donnent un point de départ pour cette date : en effet, en tête on a une liste des Papes, de Pierre jusqu'à Conon († 687); puis il y a une place libre. On suppose donc que cette copie du *Liber pontificalis* a été faite sous le successeur de Conon, le Pape Sergius I. (681—701). Mommsen aussi a donné une reproduction du Neapolitanus (*Gestorum pontificum Romanorum* vol. I, *Libri pontificalis* pars prior, Berlin 1898, pl. 4, dans les *Monumenta Germaniae historica*). E. Monaci dans l'*Archivio paleografico italiano*, II, 63, 64, 65, a donné trois reproductions des feuilles du même Codex, contenant le Charisius. Sur ce manuscrit voir aussi G. H. Pertz dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, V, 1824, p. 74; L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, Paris 1886—1892, Introduction, p. CLXXVI. — Le Vindobonensis plusieurs fois cité, Cod. lat. N° 16, est attribué au VIIIe siècle. On en a des reproductions dans Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 153; dans Chroust, *Monumenta palaeographica*, livr. XI, pl. 2. 3; dans Bick, *Wiener Palimpseste, I : Cod. Palat. Vindobonensis 16, olim Bobbiensis* (dans *Sitzungsberichte der Akademie zu Wien*, 159, 1908). Comparer notre reproduction pl. 23c. — Plusieurs de nos planches sont des reproductions de l'Ambrosianus L. 99 sup. (pl. 33. 34). — La pl. 27d donne un specimen de l'Ambrosianus C. 105 inf.

Voir sur les abréviations de Bobbio W. M. Lindsay, *The Bobbio Scriptorium : its early minuscule Abbreviations* (dans *Zentralblatt für Bibliothekwesen*, 26, 1909, p. 293—306); Fr. Steffens, *Ueber die Abkürzungsmethoden der Schreibschule von Bobbio* (dans *Mélanges Chatelain*).

2. Les abréviations dans la minuscule carolingienne et gothique.

Dans la minuscule carolingienne primitive on trouve peu d'abréviations. De même dans la minuscule perfectionnée du IXe et Xe siècle elles ne sont pas nombreuses. Au XIe siècle elles deviennent plus nombreuses; mais ce n'est que dans le cours du XIIe siècle qu'on les rencontre en grand nombre et de formes très variées. D'abord on abrège, en particulier, par suspension et contraction; on se sert souvent aussi des abréviations pour *per, prae, pro* et de quelques autres. Avec le temps, on en vint à se servir de presque toutes les abréviations anciennes qu'on trouve dans les manuscrits de Bobbio et dans les manuscrits irlandais et anglais. Il est donc probable qu'on a appris à connaître ces abréviations par des scribes de Bobbio ou par des scribes irlandais et anglais. Le monastère de Saint-Gall et d'autres monastères du continent fondés par des Irlandais et Anglais peut-être ont été les intermédiaires; en effet, peu après l'an 750 les copistes de Saint-Gall connaissaient beaucoup de ces abréviations (pl. 38. 43a. 44). Pourtant toutes les abréviations de Bobbio ne passèrent pas dans la minuscule, il y eut plutôt un choix : entre autres on laissa de côté les signes pour *autem, eius, est*.

Le système des abréviations du moyen âge est parfaitement établi dès la fin du XIIe siècle. C'est au XIIIe, XIVe et XVe siècle qu'on fait l'usage le plus étendu des abréviations. Dans les écoles en même temps que l'art de tracer les lettres, on enseignait celui d'abréger; c'était une partie essentielle de l'écriture. Aussi partout, en général, on trouve les mêmes méthodes d'abréger. Pourtant quelques écoles calligraphiques pour certains cas avaient adopté une méthode spéciale. Du reste pour chaque discipline on trouve des abréviations particulières : pour la philosophie et la théologie (pl. 95. 98), pour le droit (pl. 106), pour les mathématiques (pl. 105b), pour la médecine (voir les abréviations pour la médecine, du XVIIe siècle, dans Cappelli, *Lexicon Abbreviaturarum*, p. 427).

D'une part, on peut considérer les abréviations du moyen âge d'après leur développement historique — comme nous avons fait plus haut pour les abréviations de l'époque romaine et pour les écritures nationales. On peut aussi les considérer comme un système complet et les classer simplement d'après la façon dont elles sont formées. Ce second point de vue assure un meilleur résultat. Nous diviserons donc les abréviations médiévales (sans tenir compte de leur évolution historique) en six classes :

1. Abréviations par suspension;
2. abréviations par contraction;
3. abréviations par lettres suscrites;
4. abréviations par signes spéciaux;
5. abréviations propres à certains mots;
6. chiffres romains et chiffres indo-arabes.

1. Les abréviations par suspension consistent dans la suppression de la fin du mot.

Les *litterae singulares* sont surtout employées pour les inscriptions, médailles et sceaux. Quelques exemples : **A. D.** = *anno Domini,* **D. O. M.** = *Deo optimo maximo,* **R. I. P.** = *requiescat in pace,* **S. R. E.** = *sanctae Romanae ecclesiae,* **S. R. I.** = *sacri Romani imperii.* D'ordinaire après ces sigles on a un point.

Dans les manuscrits on se sert en particulier des sigles pour les mots qui reviennent souvent; souvent après on a un point, souvent aussi la lettre est enfermée entre deux points, par ex. **·i·** = *id est,* **·n·** = *enim,* **·q·** = *quasi,* **·s·** = *scilicet.* D'autres sigles de cette sorte sont distingués la plupart du temps par une barre, par ex. **c̄** = *con,* **ē** = *est,* **n̄** = *non,* **s̄** = *sunt*; parfois aussi ces sigles, en outre de la barre, sont accompagnés d'un ou deux points. (Pl. 46. 47. 52 b. 81 b. 84. 92).

On continue à abréger régulièrement la finale *bus* et la particule *que,* comme dans les anciens manuscrits romains. Mais au lieu d'un point qui auparavant suivait **b** et **q**, on a d'ordinaire dans la minuscule deux points, ou un simple crochet ou plus souvent encore un point-virgule. Plus tard le point-virgule fut d'ordinaire tracé d'un seul coup de plume, de sorte que le signe d'abréviation ressemble à un 3 arabe. (Pl. 47; 60 b II, 1; 92, 3. 10.)

Le *sed* (qui dans les manuscrits de droit était rendu par **s** avec un crochet — voir la table des *Notae iuris,* p. XXXIII — et à Bobbio par **s** avec un point) dans la minuscule est quelquefois reproduit par **s** avec un crochet (pl. 52 b, 15). Plus tard au lieu du crochet on a un point-virgule (pl. 74 I, 44, 49; 84). Cette abréviation a peut-être donné l'idée de remplacer *et* en beaucoup d'autres mots par un point-virgule, par ex. dans **deb;** ou **d;** = *debet,* **h;** = *habet,* **l;** = *licet* ou *libet,* **o;** = *oportet,* **p;** = *patet,* **pl;** = *placet,* **t;** = *tenet,* **vi;** ou **v;** = *videlicet.* (Pl. 98. 99. 105 b. En Angleterre on a encore aujourd'hui **viz** = videlicet = namely.)

Pour *hoc* on a **h** avec un point au-dessus de la boucle (pl. 83 c I 25; 90, 6; comp. l'abréviation de droit p. XXXIII, N° 1, et l'abréviation de Bobbio, p. XXXVI). Dans l'abréviation pour *haec,* on a une barre au-dessus de **h**. Nous signalerons encore, que pour *hic* on a **h** avec **i** suscrit.

Pour *ut* on a quelquefois **u** ou **v** avec un point suscrit (pl. 90, 41. 43).

m et **n** sont remplacés par une barre aussi bien à la fin des mots qu'à la fin des syllabes.

L'abréviation de la finale par un trait oblique, passant sous la ligne, est employée primitivement dans beaucoup de finales, par ex. pour *dum, mus, nus*; plus tard elle ne se présente que dans la finale *orum*; plus tard elle est usitée pour *rum* en général. (Pl. 52 a, 18; 93, 2. 16).

La suspension syllabaire est très souvent employée, en particulier dans les syllabes terminées par *em, en, er, is.*

Le signe de la suspension est le plus souvent un trait horizontal ou oblique ou vertical (droit ou ondulé), placé sur la dernière lettre (on appelle ce trait *titulus* ou encore *titula, titellus* ou *titella*). Dans les mots où la dernière lettre a une haste supérieure, le trait souvent tranche cette haste. L'usage devient de plus en plus fréquent au XIIIe et XIVe siècle de marquer certaines finales, en particulier *is,* par un trait vertical ou recourbé et lié à la dernière lettre; souvent ce trait forme coulée. (Pl. 92. 100 b. 107 b. 108. 110 b.)

Le sigle **o**, traversé d'un trait, signifie dans les nécrologes et sur les pierres tombales *obiit* ou *obitus.* — Le sigle **R**, également coupé d'un trait, a diverses significations : *recepit, registrata, require, requirendum, respondeo, respondetur, responsorium, rubrica* etc.

On remarquera aussi les sigles **hd** que l'on rencontre là où il manque quelque chose dans un texte; ils signifient : *hic deest.* Les sigles **hp** ou d'autres semblables, leur correspondent en marge des manuscrits; ils signifient : *hic ponas* (ces deux formules se retrouvent écrites tout au long dans un passage du manuscrit romain du *Liber diurnus* : voir Th. Sickel, *Prolegomena zum Liber diurnus,* dans *Sitzungsberichte der Akademie zu Wien,* 117, p. 26). Au lieu de **hp** on rencontre aussi **hl** et **hs**, qui doivent se lire, semble-t-il, *hic legas* et *hic scribas.* Sur notre pl. 84 là où il manque quelque chose on a simplement **h** et où se trouve le complément **d**.

Au XIIe siècle, la chancellerie pontificale pris l'habitude de ne pas écrire tout au long les noms des destinataires des lettres, mais de mettre seulement les initiales. D'autres chancelleries imitèrent cette manière d'écrire et au XIIIe siècle Maître Ludolf de Hildesheim, dans son manuel *Summa dictaminum* la propose comme règle à suivre (Rockinger, *Quellen und Erörterungen zur bayrischen und deutschen Geschichte,* 9, p. 363). Voir pl. 81 a, 10; 81 b, 1; 85, l. 4; 91, l. 3. Les initiales sont mises d'ordinaire entre deux points. Puis l'usage s'introduisit de supprimer même les initiales du nom et de ne plus conserver que les deux points (*gemipunctus.* Pl. 94 a, 1; 94 b, 1; 96 b, 1.)

2. Les abréviations par contraction consistent dans la suppression, à l'intérieur du mot, d'une ou de plusieurs lettres. Dans les manuscrits du moyen âge, ce sont les plus nombreuses. On peut dire qu'autant, à l'époque romaine, on abrégeait surtout par suspension, autant le moyen âge abrégea par contraction. Ainsi que nous l'avons marqué plus haut, les contractions se distinguent surtout des suspensions en ce qu'elles donnent les finales et facilitent ainsi la lecture. A une époque où le latin avait cessé d'être la langue maternelle des scribes et des lecteurs, c'était d'une grande importance. De là vient que beaucoup de mots, qui dans les manuscrits romains ou du commencement du moyen âge étaient abrégés par suspension, dans la minuscule perfectionnée le sont par contraction. Il en résulta aussi que quelques formes d'abréviations prirent une autre signification qu'auparavant. Ainsi *tm̄,* qui dans le système d'abréviation par suspension syllabaire signifiait *tamen,* doit se lire maintenant *tantum*; pour *tamen* au contraire on a *tn̄.*

L'ancienne abréviation pour le nom *Iesus Christus* ($\overline{\text{IHS}}$ $\overline{\text{XPS}}$) est rendue dans la minuscule par $\overline{\text{ihs}}$ $\overline{\text{xps}}$. Lorsque, au IXe siècle, le sens philologique s'accrut, beaucoup de copistes érudits se méprirent à propos de l'S ou ſ latin dans ces abréviations. Ils le remplacèrent par le **C** grec (sigma) de sorte que toutes les lettres du nom étaient grecques : $\overline{\text{IHC}}$ $\overline{\text{XPC}}$. On eut également pour la minuscule : $\overline{\text{ihc}}$ $\overline{\text{xpc}}$. A ce qu'il semble, ce sont les copistes insulaires qui, les premiers, introduisirent cette forme d'écrire le nom de Jésus-Christ. Cela amena les scribes parfois à substituer **c** à **s** aussi dans d'autres mots; ainsi dans $\overline{\text{epc}}$ = *episcopus,* $\overline{\text{ompc}}$ = *omnipotens,* $\overline{\text{spc}}$ = *spiritus.* (Voir Traube, *Nomina sacra,* p. 161. 166). — *Christus, Christi* est souvent rendu par **x** avec la lettre finale suscrite (pl. 85, 2; 110 b, 11).

Nous rappelons encore ici l'attention sur deux abréviations : qm̄ = *quoniam* et qn̄ = *quando.*

Sur les abréviations par contraction on pourra consulter les travaux de Traube mentionnés plus haut (p. XXXII); de plus W. M. Lindsay, *Contractions in early Latin Minuscle manuscripts,* Oxford 1908 (*St. Andrew's University Publications,* N° V).

3. Abréviations par lettres suscrites. Primitivement ces abréviations sont rares, mais avec le temps elles deviennent de plus en plus nombreuses. Elles apparaissent de préférence dans les mots qui commencent avec la lettre **q** (pour *qui, quo* etc.).

Dans les traités de philosophie, de jurisprudence et de théologie, les termes qui reviennent fréquemment sont abrégés de telle sorte

que la première ou les premières lettres seules sont données et la dernière ou les dernières sont tracées à un niveau plus élevé que les premières, à droite. Cette façon d'écrire devint plus tard d'un usage général. On l'emploie encore aujourd'hui. (Pl. 52b. 90. 95. 98. 100b. 105b.)

4. Abréviations par signes spéciaux.

a) L'**a** suscrit. L'**a** était déjà souvent suscrit, dans les manuscrits de droit, dans les syllabes où l'**a** se trouvait (voyez *qua* dans le tableau p. XXXIII, N° 4). Dans la cursive romaine et dans les écritures nationales **a** avait la forme ouverte, et c'est dans cette forme que l'**a** a été suscrit pendant tout le moyen âge. On l'employait surtout pour *ra* et *ar* (mais parfois aussi pour d'autres syllabes où **a** se trouvait). Les scribes, qui ne connaissaient plus son origine, souvent lui donnèrent la forme d'un trait ondulé et l'employèrent souvent pour *er* et aussi pour l'**r** simple; il se retrouve avec ce sens surtout dans les manuscrits italiens. A partir du XIIIe siècle l'**a** ouvert est souvent fermé par une barre. Il a dans certains manuscrits la forme de deux traits séparés ou de deux points; il se retrouve sous cette forme dans le «Catholicon» de Guttemberg. (Pl. 74. 89. 90. 92. 97a. 98. 99. 101.)

b) Le signe ɔ = *con* est issu des notes tironiennes. Il est rare dans la première période (on abrège d'ordinaire *con* par suspension, c'est-à-dire par c̄ : voir pl. 46), ce n'est qu'au XIIe siècle qu'il devient plus fréquent. On l'emploie aussi pour *com, cum* et *cun* (et pour la première syllabe du mot *cognosco*). Il est placé sur la ligne de base, au rang des lettres brèves; il se distingue du signe pour *us* en ce que ce signe est placé au-dessus des mots (du reste, la plupart du temps le signe pour *con* a une forme plus grande que le signe pour *us*). Plus tard son trait final est souvent prolongé au-dessous de la ligne de base. — *contra* est souvent rendu par le signe pour *con* avec un **a** ouvert suscrit. — Dans les manuscrits philosophiques et théologiques le signe pour *con* est souvent employé avec un **o** suscrit pour *contrario*. — En Italie, le même signe avec une barre par-dessus est aussi usité pour *condam (quondam)*.

c) Le signe pour *et* est issu, lui aussi, des notes tironiennes. Au début ce signe se trouve rarement (d'ordinaire pour *et* on a la ligature **&**), ce n'est qu'à partir du XIIe siècle qu'on le rencontre plus souvent et il supplante cette ligature dans l'écriture gothique. Il a maintes formes. Au XIIIe siècle, dans les manuscrits de beaucoup de pays, il a un petit trait au milieu. (D'après Cesare Paoli ce trait de milieu se présente dans les manuscrits allemands, français et anglais : voir *Die Abkürzungen in der lateinischen Schrift des Mittelalters*, traduit par K. Lohmeyer, Innsbruck 1892, p. 22. En fait, d'ordinaire, il ne se trouve pas dans les manuscrits italiens dont nos planches donnent des reproductions : voir pl. 101, 3; 103, 3; 106, 10; 109a II, 27, note marginale; voir pourtant des exceptions dans les gloses du Virgile de Petrarca, pl. 101, lignes 32 et 64.) Ce signe n'est pas seulement employé pour la particule *et*, mais aussi pour la finale *et*, par ex. dans *licet*. Lorsqu'il y a un trait par-dessus, il signifie *etiam*. (Pl. 74. 78b. 79a. 80. 81. 84. 89. 90.)

d) Le signe pour *rum* n'est pas autre chose que l'**r** rond tranché par un trait vertical ou oblique. (Pl. 79a).

e) et f) Les signes pour *ur* et *us*. Le petit crochet, pareil à une virgule, qu'on trouve dans les manuscrits de droit pour les finales de différentes sortes et dans les manuscrits de Bobbio pour *ur*, remplace dans les manuscrits de la première période carolingienne aussi bien *ur* que *us*. Pourtant en plusieurs Codices, écrits vers 800, on donne une forme un peu différente à ce signe quand il doit avoir le sens de *ur* : on ajoute au-dessous du crochet un petit trait horizontal ou oblique, tandis qu'on emploie le petit crochet pour *us* sans aucun changement. Cette distinction dans le cours du IXe siècle devint générale. Le signe pour *ur* primitivement ressemble à l'**r** rond; nous ne savons pas pourtant si cette forme résulte réellement d'une assimilation à l'**r** rond (dont on ne se servait autrefois que dans la ligature *or*) ou bien si c'est par hasard que le crochet a pris cette forme de l'**r** rond. Avec le temps ces deux signes subirent des modifications assez importantes. — Le signe pour *us* sert aussi à exprimer *os* (et quelquefois *ost*, dans le mot *post*). En beaucoup de manuscrits du nord de la France et des contrées voisines du IXe au XIe siècle, ce même signe est aussi employé à la fin des mots pour **s** seul (voir les notes de Delisle, de Vries et Traube dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 67, 1906, p. 591 et 68, 1907, p. 426). Ce signe se retrouve souvent aussi pour **s** seul dans un nécrologe du XIIe siècle, écrit en grande partie à Villars-les-Moines près Fribourg, en Suisse : voir Gustave Schnürer, *Das Necrologium des Cluniacenser-Priorates Münchenwiler (Villars-les-Moines)*, Fribourg 1909, p. 2. — D'autre part, dans un sacramentaire de Liège du Xe siècle on a souvent pour *us* un **s** rond au-dessus de la ligne (Chroust, l. c., livr. XI, pl. 10). — Le signe pour *ur* remplace quelquefois **r** seul, en particulier dans les manuscrits italiens (pl. 90. 92). (Voir pl. 46. 47. 51a. 52a. 52b. 60. 63c. 79b, 1. 100a, 8; comp. les reproductions de la bible de Rado à Vienne et de celle d'Alcvin à Bamberg, dans Chroust, *Monumenta palaeographica*, livr. XI, pl. 6 et livr. XVIII, pl. 4, explications.)

g) Le signe pour *er* et *re* — un trait ondulé allant de haut en bas — est issu de la forme ondulée du signe commun d'abréviation; cette forme était surtout employée, quand le signe d'abréviation se trouvait avec des lettres à hastes supérieures. En effet, en beaucoup de manuscrits du XIIe siècle et encore plus tard ce trait ondulé sert aussi bien de signe commun d'abréviation que de signe spécial pour *er* et *re*. De même les lettres *ir* et *ri*, qui autrefois étaient rendues par **i** suscrit, sont remplacées plus tard souvent par un trait ondulé. A noter la forme, que ce signe prend dans la syllabe *ser* (pl. 107, 19. 21). (Pl. 74. 78b. 81b. 82. 85. 89. 100b, 11.)

De temps en temps on rencontre aussi dans les manuscrits en minuscule les signes insulaires (ou de Bobbio) pour *autem, eius, est*, mais seulement chez les copistes qui d'une façon ou de l'autre se trouvèrent en relation avec les écoles calligraphiques des Irlandais ou Anglais sur le continent. (Pl. 53b, 6; 60, explications; 79a). — La forme abrégée de *vel* — **l** coupé d'un trait horizontal — se rencontre souvent (pl. 52b, 3. 15; 63b; 79a, 25; 90, 23; 99, 7); d'ordinaire pourtant pour *vel* on a la contraction ūl (pl. 90, 26).

5. Abréviations propres à certains mots.

a) Abréviations des pronoms relatifs et d'autres mots commençant par **q** (comp. la table des *Notae iuris* pag. XXXIII, col. 6). Pour *quae* ou *que* (= *quae*) on a q̄, comme dans les anciens manuscrits de droit. — *quod* est également souvent abrégé comme dans les manuscrits de droit. Souvent pourtant on trouve l'abréviation par contraction : q̄d, et quelquefois on a *qd* avec la lettre **o** suscrite (pl. 47 II, 5; 82, 4; 85, 6; 90, 33). — *qui* la plupart du temps est rendu par **q** avec un **i** suscrit. Souvent pourtant on a une forme d'abréviation nouvelle : la queue de **q** est tranchée par une barre. (Pl. 52a, explications; 72, 15; 78, 6; 79, 32; 90, 2; 115b, 24). Les manuscrits italiens, semble-t-il, affectionnent cette dernière forme d'abréviation; elle se rencontre déjà dans l'écriture mérovingienne de notre document de Saint-Gall de l'année 757 (pl. 38, 12). Dans les *Notae iuris* cette même forme signifie *quam* (voir la table pag. XXXIII, col. 6). — Pour *quam* on a beaucoup de formes : la plupart du temps **a** est suscrit, et la queue est coupée d'un trait oblique, ou bien ce trait oblique ressemble tout à fait à celui de l'abréviation pour *quod*; souvent aussi on a *qm* avec **a** suscrit. L'ancienne forme des *Notae iuris*, dans laquelle la queue est coupée d'un trait ondulé, est rare. (Pl. 79a, 6; 85, 21; 93, 4; 97b, 13; 100a, 8; 100b, 3; 109a, 7). La forme des *Notae iuris* pour *quia*, à la première période, est rare (voir des exemples pl. 51a et 61); ce n'est qu'au XIIe siècle qu'on la rencontre plus souvent (pl. 90, 15; 97b, 19). — Pour *quantum* on trouve souvent la forme d'abréviation que les *Notae iuris* ont pour *quod*, avec **m** suscrit.

b) Les abréviations des prépositions, commençant par la lettre **p**, ont en général la même forme que dans les *Notae iuris*. Pour *pre* (= *prae*) on a **p** surmonté d'une barre horizontale ou d'un trait ondulé, comme autrefois; mais plus tard on a souvent un trait ondulé allant de haut en bas, c'est donc le même signe que pour *re*. **p** à queue tranchée ne signifie pas seulement *per*, mais aussi *par* et *por*. (Pl. 90, 16; 99, 5. 7. 8.)

c) Autres abréviations d'un genre particulier. Pour *erga* on a souvent **g** avec **a** suscrit, pour *ergo* **g** avec **o** suscrit, pour *igitur* **g** avec **i** suscrit (pl. 85, 23; 105 b, 14). — Pour *enim* on rencontre souvent le signe que nous avons appris à connaître dans les manuscrits de Bobbio : deux traits verticaux, coupés par une barre. Mais plus souvent on a la forme de suspension : **·n·** (pl. 83 II, 12).

6. Chiffres romains et chiffres indo-arabes.

a) Chiffres romains. Pour distinguer les chiffres des lettres, on mettait souvent, comme déjà à l'époque romaine, un trait par-dessus; mais plus souvent on y ajoutait un point, ou bien on mettait les chiffres entre deux points. Souvent la finale est écrite au-dessus du chiffre. (Pl. 76, 26; 91, 25.) — Sur les uns, plus tard, on mit (tout comme sur la lettre **i**) des traits diacritiques, puis des points, et l'on prolongea le dernier un au-dessous de la ligne. Souvent le second un est allongé même quand il est suivi d'autres uns; c'est sans doute là un rappel de la façon d'écrire l'**i** double. (Pl. 78 b, 21. 22; 91, 25.) — La plupart du temps **V** a une forme pointue, mais souvent une forme ronde, correspondant à l'**u** oncial; dans ce cas, il est facile de le confondre avec **II** (pl. 38, 17; 44 b, 14; 53 c, 18; 54, 6; 64, 11). Dans la cursive gothique, **V** est tracé d'un seul coup de plume et arrondi en bas; sous cette forme il ressemble beaucoup à **X**, tracé également d'un coup de plume. (Pl. 108, 3; 118 b, 16.)

Pour les multiples de cent on mettait autant de **C** qu'il y avait de cent, par ex. **CCC** = 300; plus tard on mit souvent **C** au-dessus du chiffre simple qui indique, combien il y a de cent, par ex. $\mathbf{III}^{\mathbf{c}}$ = 300. De même les multiples de mille sont indiqués par la répétition de **M** ou par suscription d'un petit **M**, par ex. **MMM** ou $\mathbf{III}^{\mathbf{m}}$ = 3000. On a aussi la façon romaine d'écrire : $\overline{\text{III}}$ = 3000, $\overline{\text{XXX}}$ = 30000. Le signe pour 1000, à une époque reculée, a souvent encore la forme archaïque que nous voyons sur nos reproductions pl. 5, 1 et 17, 7. — De même que l'on mettait **C** et **M** au-dessus des chiffres, souvent aussi en France et en Flandre on suscrivait **XX** pour 20; on écrivait donc $\mathbf{IIII}^{\mathbf{XX}}$ = 80 = *quater viginti*, en français quatre-vingts, en flamand *vierwaerf twintich* (voir Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 148).

Le plus souvent pour 4, 9, 40, 90 on écrit **IIII**, **VIIII**, **XXXX**, **LXXXX**, rarement **IV**, **IX**, **XL**, **XC**. Sur les horloges l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours d'écrire toujours **IIII**.

Pour marquer $^1|_2$ on se servait primitivement de la lettre **S** (= *semis*); plus tard souvent le chiffre **I** fut barré d'un trait; de même un des traits de **V** et **X** fut barré pour signifier $4\frac{1}{2}$ et $9\frac{1}{2}$.

Dans les anciens comptes on trouve souvent un signe, composé d'un **i** avec le signe d'abréviation pour *us* : il signifie *minus*. Il sert à indiquer que l'on doit retrancher quelque chose de la somme précédente, par ex. : CXXVIII lb. XII s. minus III = 128 librae, 11 solidi, 9 denarii. (Voir Thommen, *Schriftproben*, pl. 4.)

Sur le système particulier en usage à la chancellerie pontificale pour indiquer les nombres, voir les explications pl. 125.

b) Chiffres indo-arabes. Les premiers exemples connus des chiffres indo-arabes se trouvent dans le Cod. Vigilanus en Espagne (Escorial d I 2), écrit en 976 au monastère d'Albelda, et dans le Cod. Emilianus (Escorial d I 1), écrit en 992 à San Millan de la Cogolla près de Burgos. Les chiffres se trouvent là comme appendice aux chapitres du IIIe livre des *Origines* d'Isidore de Séville sur les chiffres romains, avec l'explication suivante : *Item de figuris arithmeticę. Scire debemus Indos* (Ms. in indos) *subtilissimum ingenium habere et ceteras gentes eis in arithmetica et geometria et ceteris liberalibus disciplinis cedere* (Ms. concedere). *Et hoc manifestum est in nobem figuris, quibus designant unumquemque gradum cuiuslibet gradus. Quarum hec sunt forme* (Ms. forma) : **9 8 7 6 5 4 3 2 1** (voir P. Ewald, *Palaeographisches aus Spanien*, dans *Neues Archiv*, 8, 1882, p. 357). Le zéro manque. Dans ce texte on attribue donc l'invention des chiffres aux Indous. Les écrivains arabes anciens disent aussi que les chiffres viennent des Indes. D'après les recherches d'Isaac Taylor les chiffres viendraient du Pendjab, contrée en-deça de l'Indus, et que Darius avait réduite en satrapie perse. En effet, d'après Isaac Taylor, les chiffres représentent les initiales des noms de nombres dans l'écriture indo-bactrienne. Nous connaissons l'alphabet de cette écriture surtout par la célèbre inscription du roi Asoka du IIIe siècle avant J.-Ch. Cette écriture était issue de l'écriture iranienne, qui à la suite de la conquête de Darius s'était répandue dans les Indes; à son tour cette écriture était fille de l'écriture araméenne, qui avait dominé dans la vallée de l'Euphrate après la suppression de l'écriture cunéoforme. Le chiffre **5**, d'après Taylor, serait la lettre indo-bactrienne **p**, l'initiale du mot sanscrit *panchan*, en grec *πέντε*, cinq; le chiffre **4** ne serait que l'initiale de *chatur*, en latin *quatuor*, quatre; le chiffre **7** serait l'initiale de *saptan*, sept. (I. Taylor, *The Alphabet*, Londres 1883, vol. 2, p. 263.)

Dès la fin du VIIIe siècle les Arabes apprirent à connaître les chiffres (Woepcke, *Mémoire sur la propagation des chiffres indiens* dans le *Journal asiatique*, XVI, 1863, p. 446). Au temps du calife Almamun (813—833) Abu Djafar Mohamed Ben Musa Alkharismi (c'est-à-dire originaire de Kharism, près de Khiva) écrivit un traité sur l'arithmétique, qui nous a été conservé dans une traduction latine. On a découvert aussi un abrégé de cet écrit, dont l'auteur Johannes Hispalensis (appelé aussi Joannes de Luna) était un savant juif vivant en Espagne et qui sur l'ordre de l'archevêque Raymond de Tolède entreprit entre 1130 et 1150 une traduction d'ouvrages arabes. (Le traité aussi bien que l'abrégé ont été édités par le prince Baldassare Boncompagni, *Trattati d'Aritmetica. I. Algoritmi, De numero Indorum. II. Johannis Hispalensis, Liber Algorismi De practica Aritmetice*, Rome 1857.)

La connaissance des chiffres passa d'Espagne en France, en Angleterre et en Allemagne. Nous savons que Gerbert d'Aurillac (plus tard Pape sous le nom de Sylvestre II.) a connu les *novem numerorum notae vel caracteres* (A. Nagl, *Gerbert und die Rechenkunst des zehnten Jahrhunderts*, dans les *Sitzungsberichte der Akademie zu Wien*, 116, p. 861). Le manuscrit allemand le plus ancien, qui soit connu, et qui contienne des chiffres, remonte à l'année 1143 (il se trouve maintenant à Vienne, dans la Hofbibliothek N° 275; voir Th. Sickel, *Monumenta* etc., VIII, 16; A. Nagl, *Über eine Algorismus-Schrift des XII. Jahrhunderts und über die Verbreitung der indisch-arabischen Rechenkunst und Zahlzeichen im christlichen Abendlande*, dans *Zeitschrift für Mathematik und Physik*, partie historico-littéraire, 34, p. 129. 161; M. Curtze, *Über eine Algorismus-Schrift des 12. Jahrhunderts*, dans les *Abhandlungen zur Geschichte der Mathematik*, VIII, supplément au vol. 42 de la *Zeitschrift für Mathematik und Physik*, Leipzig 1898; Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, 4e éd., pl. 26 a). Il y a aussi plusieurs manuscrits d'Allemagne de la fin du XIIe siècle, qui contiennent les chiffres : l'un, aujourd'hui à Heidelberg, provient du monastère de Salem sur le lac de Constance (édité par M. Cantor dans la *Zeitschrift für Mathematik und Physik*, 10, p. 2); le second, Cod. 14733 à Munich, était primitivement à S. Emmeram à Regensburg (*Monumenta Germaniae historica*, Scriptores XVII, 578 et pl. III; Arndt, *Schrifttafeln*, 2e éd., pl. 23 b). Ainsi l'on voit que les chiffres étaient déjà connus dans la seconde moitié du XIIe siècle en plusieurs endroits de l'Allemagne. Longtemps encore pourtant ils ne furent connus que des savants. Voir aussi A. Huemer, *Zur Einführung des indisch-arabischen Zahlensystems in Frankreich und Deutschland* (dans la *Zeitschrift für die österr. Gymnasien*, 55, 1904, p. 1093); L. Jordan, *Materialien zur Geschichte der arabischen Zahlzeichen in Frankreich* (dans *Archiv für Kulturgeschichte*, 3, 1905, p. 155).

Leonardo de Pise (appelé aussi Fibonacci = *filius Bonacii*) s'est acquis un mérite spécial en ce qui concerne la propagation des chiffres. Il apprit à les connaître à Bugea dans le nord de l'Afrique (aujourd'hui Bougie, dans la province de Constantine) où son père remplissait l'office de scribe dans un établissement Pisan; au cours de voyages en Egypte, en Syrie, en Grèce, en Sicile et en Provence, il s'enquit partout dans ces différents pays, des méthodes en usage pour compter. En 1202, il publia son fameux ouvrage *Liber Abaci*. Il y signalait, en particulier, l'utilité pratique de la méthode de calcul avec les chiffres arabes pour l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, et c'est justement dans cette arithmétique appliquée que gît l'importance spéciale de son ouvrage (M. Cantor, *Geschichte der Mathematik*, vol. 2, p. 3; A. Nagl, l. c., p. 142. Le travail de Leonardo a été imprimé par Baldassare Boncompagni, *Scritti di Leonardo Pisano matematico del secolo*



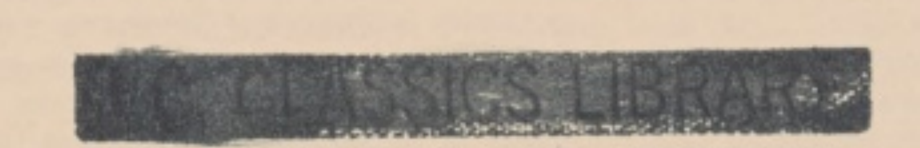
decimoterzo, Rome 1857—62). En Allemagne Adam Riese (né en 1492 à Staffelstein près Bamberg) mérita bien de la science en travaillant à introduire les nouvelles manières de compter avec les chiffres arabes. De là l'expression usitée en Allemagne : «D'après Adam Riese». Le système indo-arabe est surtout important en ce qu'il ne comporte que dix signes (neuf unités et zéro) et que les autres nombres ne sont que des compositions de ces dix signes; dans ces compositions, chaque signe a une valeur double : une valeur absolue et une valeur relative, d'après la place qu'il occupe dans le groupe : le dernier chiffre à droite marque les unités, chaque place en allant vers la gauche multiplie par dix la valeur du chiffre.

Il ressort d'un *Statuto dell' arte di cambio* à Florence qu'en Italie déjà au XIIIe siècle, l'on fait usage des chiffres; dans ce *statuto* il est défendu aux commerçants de s'en servir dans leurs livres. La raison de cette défense, répétée souvent depuis, est d'ordre juridique : l'usage des chiffres romains était devenu un droit coutumier et l'introduction des chiffres arabes portait atteinte à l'authenticité des livres de commerce devant les tribunaux. En Allemagne aussi le conseil de la ville de Francfort défendit en 1494 à ses employés de se servir des chiffres arabes dans les livres de compte du conseil (Nagl, l. c.). Au XVIe siècle pourtant peu à peu ils furent généralement adoptés. Dans les livres, qui ne servaient pas au commerce, nous les trouvons, à l'état isolé au XIIIe siècle, plus fréquemment au XIVe; au XVe siècle, ils sont généralement connus. (Voir des exemples des années 1286, 1346, 1404, 1496 sur les planches 98, 105a, 110b, 118a.)

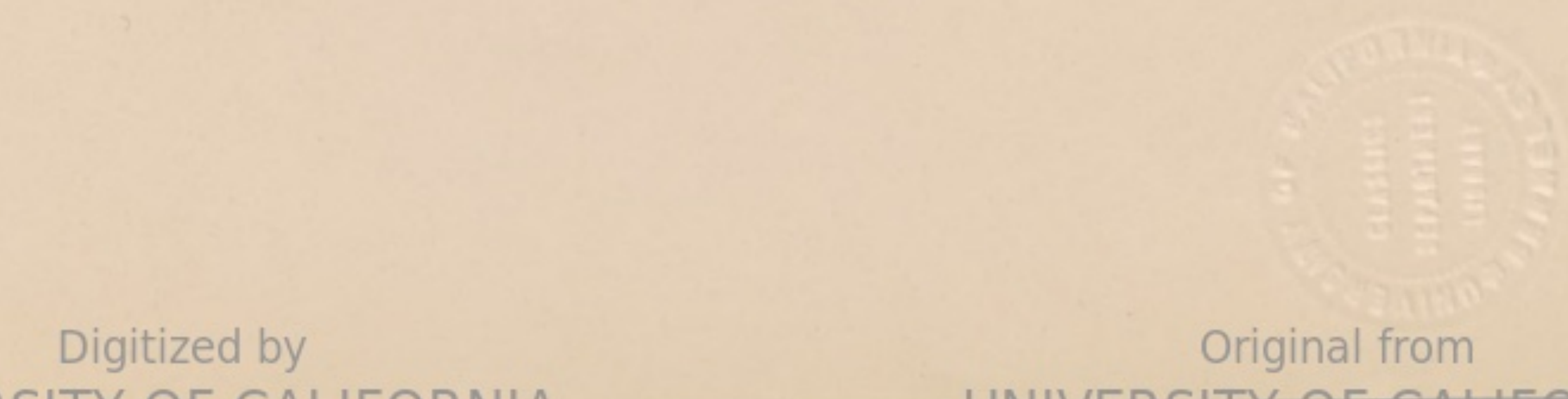
Souvent chiffres romains et chiffres arabes étaient employés côte à côte, quelquefois même on rencontre les deux dans le même nombre; c'est ainsi que nous avons lu sur un vitrail à Fribourg en Suisse : **M·Vc·XXX4**; à côté il y a **1534**. Sur les fonts-baptismaux de la cathédrale de Strasbourg il y a **·MCCCCLIII·** et à côté **·1453·**.

Chiffres isolés. D'après Leonardo de Pise, le zéro, chez les Arabes s'appelait *zephirus*; dans le Codex de Vienne, du XIIe siècle, on l'appelle *ciffra*. C'est de là que vient notre terme *chiffre*, employé aujourd'hui pour tous les chiffres indo-arabes et aussi pour les signes romains de nombres. — Dans les Codices de Vienne et de Munich du XIIe siècle mentionnés plus haut **3** a la forme d'un trait vertical, auquel adhère à droite une petite barre placée au milieu. — En France, en Angleterre et en Allemagne **4** au commencement a une autre forme qu'en Italie (voir pl. 98 II, 17; comp. pl. 118a, 9, où **4** est fait selon la manière italienne). La forme italienne supplanta les autres formes à la fin du XVe siècle (Nagl, l. c. p. 135).

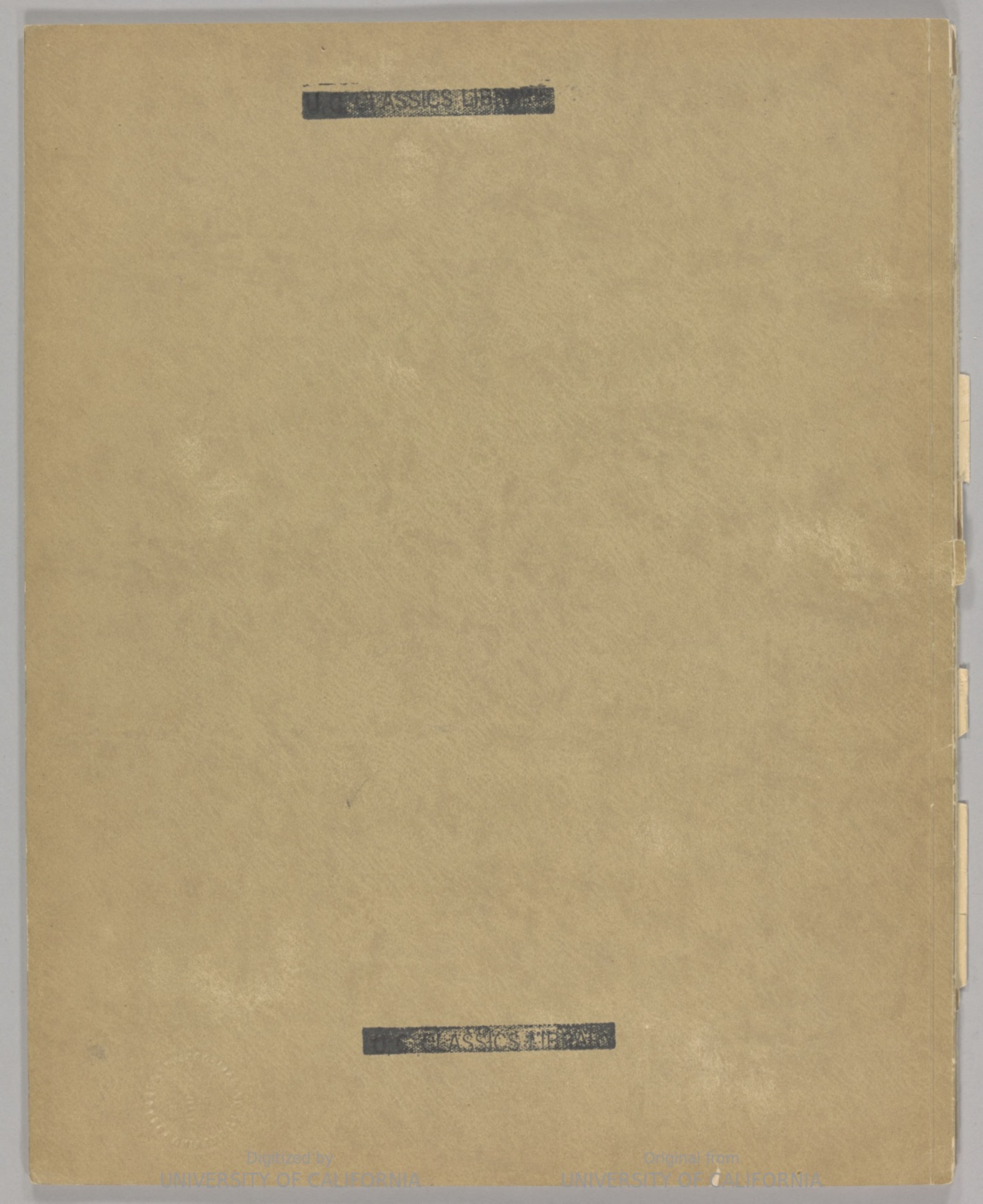
Enfin, disons encore quelques mots des signes mathématiques d'un commun usage dans l'art du calcul. D'après ce que l'on sait les signes pour *plus* et *minus* (+ et —) se trouvent pour la première fois dans Widmann d'Eger; pourtant il ne les présente pas comme une nouveauté, il dit seulement : *was — ist das ist minus und das + das ist mer* (Joh. Widman, *Behende und hübsche Rechnung auf allen Kauffmannschafft,* Leipzig 1489, cité par Cantor, l. c. p. 211). — Le signe pour la racine carrée tient sa forme actuelle de Michael Stifel dans l'édition du *Coss* de Rudolff de 1553 (Cantor, l. c. p. 409); c'est sans doute l'**r** allongé de la cursive gothique et qui représente l'initiale du mot *radix.* — Le signe d'égalité (=) a été pour la première fois introduit par Robert Recorde; en effet il n'y a rien de plus égal que deux traits parallèles (*The Whetstone of witte,* 1556, cité par Cantor, l. c. p. 440). — Le signe de la multiplication (×) se rencontre pour la première fois chez William Oughtred dans son traité *Clavis mathematica,* 1631. Oughtred introduisit aussi pour les proportions un signe composé de quatre points (::). Entre les deux quantités mises en proportion il place un point. **a** · **b** :: **c** · **d** signifie donc chez lui qu'**a** est à **b** comme **c** est à **d** (Cantor, l. c. p. 658). Plus tard au lieu du simple point on eut un double point et au lieu de quatre points on eut le signe d'égalité (**a** : **b** = **c** : **d**). — L'angle couché qui signifie qu'une grandeur est plus petite ou plus grande qu'une autre ($<$ et $>$), se retrouve dans un ouvrage intitulé *Artis analyticae praxis,* composé par Thomas Harriot († 1621) et édité pour la première fois par Walter Warner 1631 (Cantor, l. c. p. 721). Voir Cantor, *Geschichte der Mathematik,* 2e édition, 1894—1901; Tropfke, *Geschichte der Elementar-Mathematik,* depuis 1902.



[redacted]



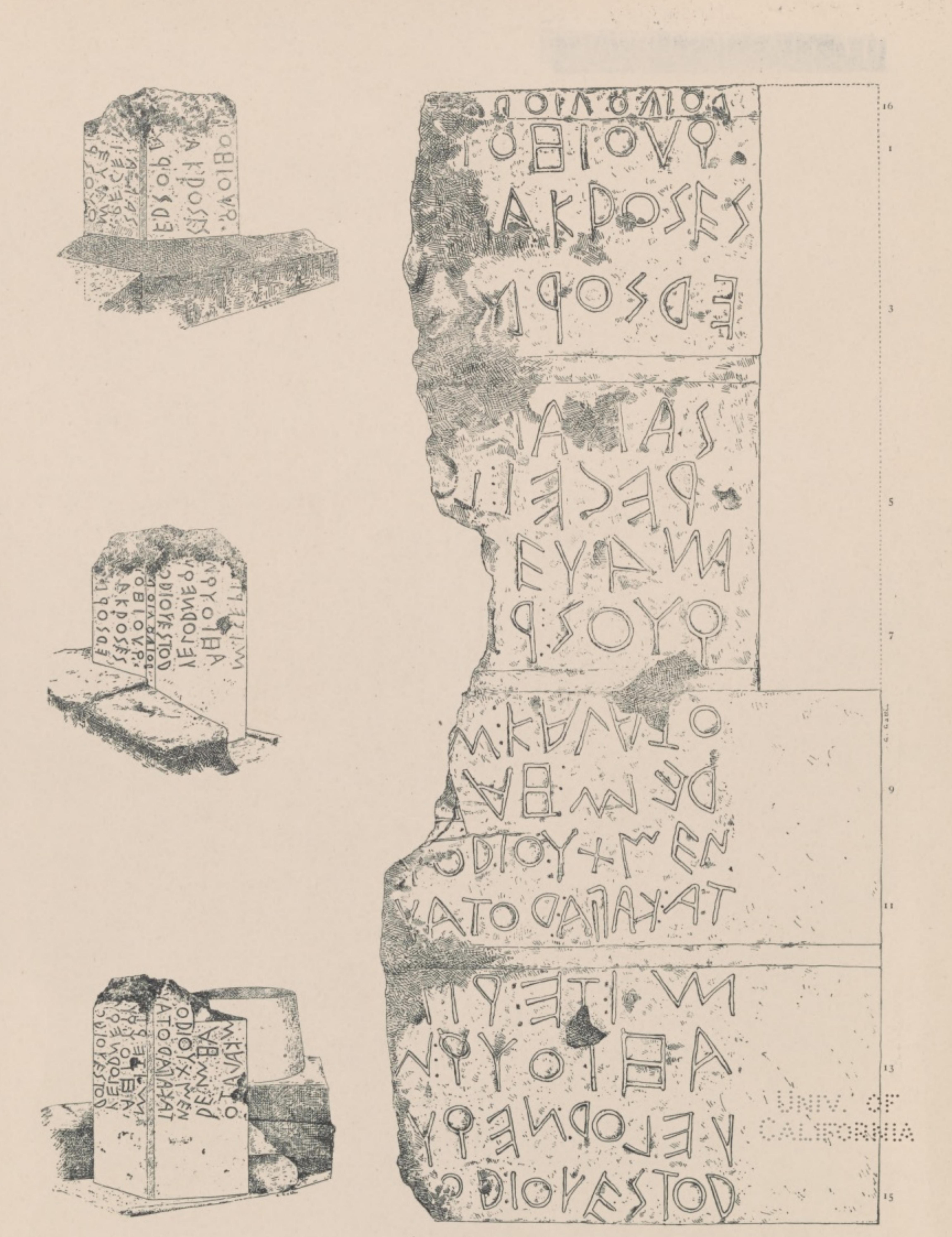




PLANCHES

I

1



Saec. VI. vel V. ante Chr. — La plus ancienne inscription romaine.

Rome, Forum Romanum.

Saec. VI. vel V. ante Chr. — La plus ancienne inscription romaine.

Rome, Forum Romanum.

La plus ancienne inscription romaine connue. Elle se trouve sur une stèle en tuf, qui à la suite des fouilles faites en 1899 au Forum Romain, fut découverte dans le voisinage de l'Arc de Triomphe de Septime-Sévère, au milieu des ruines d'anciennes constructions. Cette stèle semble avoir été primitivement à peu près de hauteur d'homme et de forme pyramidale, actuellement il n'en reste plus que la base, haute de 60 cm environ. Quelques savants pensent que cette inscription remonte à l'époque des Rois, l'opinion générale pourtant est qu'elle date des premiers temps de la République. Le *rex*, dont il est fait mention (5e ligne) est vraisemblablement le *rex sacrorum* et non un roi dynastique, le mot *kalator* qui se trouve plus bas désigne en effet un serviteur du Pontifex maximus (lignes 8 et 9). De la comparaison avec les plus anciennes inscriptions étrusques, il ressort qu'on peut faire remonter notre inscription au VIe ou au Ve siècle avant J.-Ch., mais elle permet aussi de la faire remonter plus haut jusqu'au temps des Rois. (Voir E. Lattes, *Di alcune concordanze paleografiche fra l' iscrizione arcaica del Foro Romano, la grande iscrizione di S. Maria di Capua e le etrusche più antiche,* dans la Revue *Atene e Roma,* 1900, p. 194.)

L'inscription a trait à la sainteté du lieu : l'imprécation est prononcée contre quiconque oserait profaner le sanctuaire. Selon une conjecture de Comparetti on pourrait ainsi reconstituer le texte de la première phrase : *Quoi honce loqom sciens violasid, sacros esed.* Puis vient une ordonnance où il est parlé d'un *rex*, de *kalator*, de *iumenta* et d'*iter* : probablement c'était là un lieu de passage, et l'accès en était soumis à certaines restrictions. — Comparetti croit qu'il s'agit de la garde et de l'inviolabilité des rostres et que c'était par là qu'on y accédait; d'autres pensent qu'il s'agit du prétendu tombeau de Romulus ou de quelque autre sanctuaire.

Nous devons les reproductions et la transcription du texte à l'obligeance de M. le Professeur Domenico Comparetti, qui nous a permis de les emprunter à son mémoire : *Iscrizione arcaica del Foro Romano.* Les reproductions sont faites sur des photographies que Gamurrini, le premier, fit paraître d'après des moulages dans les *Notizie degli scavi* (1899) et que Comparetti, après un examen plus approfondi, a complétées et corrigées. Les petites reproductions donnent la stèle *in situ,* vue de divers côtés, telle qu'elle a été retrouvée; la grande reproduction présente les lignes groupées sur un plan horizontal. Sur cette inscription dont on a tant parlé, voir Gamurrini et Ceci, dans *Notizie degli scavi* (1899), p. 151; de plus Hülsen, dans *Berliner Philologische Wochenschrift,* t. 19 (1899), pp. 1001 et 1531; Keller, ibid. t. 20 (1900), pp. 698, 1116, 1244, et dans *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes in Wien,* t. 4 (1901), Supplément p. 47.

L'inscription s'étend sur les quatre faces de la stèle debout; pour pouvoir la lire on devait en faire le tour. Une ligne (16) se trouve écrite sur l'arête émoussée, entre le 4e et le 5e côté. Manifestement les lignes ont du être gravées sur la pierre horizontalement, avant que la stèle n'ait été dressée. Elles se trouvent maintenant dans une position verticale, courant de bas en haut et de haut en bas. La 1e ligne, ainsi qu'on l'admet communément, commence sur le côté qui n'a que trois lignes. Le premier mot est *quoi.* La 1e ligne va de droite à gauche (de bas en haut pour celui qui regarde la stèle); la 2e ligne va de gauche à droite, la 3e de nouveau va de droite à gauche et les lignes se suivent ainsi presque toutes à la façon des bœufs qui tirent la charrue (écriture boustrophédone). Ce n'est pas là pourtant une règle toujours observée : ainsi, les lignes 6 et 12 qui devraient aller de gauche à droite, vont au contraire de droite à gauche. De plus, il faut remarquer que les lignes 8, 9, 16 ont leurs lettres retournées, la tête en bas : façon d'écrire que l'on retrouve aussi dans les inscriptions étrusques, dans lesquelles les lettres de la ligne qui va en sens contraire sont retournées. Quelques lettres n'ont pas toujours la forme qu'elles devraient avoir, d'après la direction de la ligne : voir **S** et **A** en divers endroits (2. 3. 6. 7), de plus **F** (4) et **E** (6).

L'écriture est grecque, mais la langue, latine. C'est l'écriture des colonies gréco-chalcidiques du sud de l'Italie, adoptée par les Romains. Toutes les lettres de l'alphabet latin primitif s'y trouvent, à l'exception du **B**. **C**, la forme arrondie du Gamma, sert pour le **G** (5). Voir aussi les formes de l'**H** (1. 9. 13), de l'**M** (6. 9. 10), du **P** (11), du **Q** (1. 7), de l'**R** (2. 3), de l'**X** (2. 10). **V** a deux formes : **Y** et **V** (1. 7. 10. 13. 14. 15).

La ponctuation se fait par 3 ou 2 points qui séparent entre eux les mots ou les lettres (2. 5. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 14. 15). En quelques endroits, il est difficile de dire s'il s'agit d'un point ou d'une détérioration de la pierre. — Au-dessus de la 10e ligne se trouve un trait marquant peut-être que là commence une ordonnance nouvelle (répondant aux «Paragraphos» des Inscriptions grecques et des Papyrus).

Parfois on a fait des corrections : ainsi à la 11e ligne **I** a été ajouté à **P**; à la 16e, **OIV** a été corrigé en **OVI**; à la 13e de **Y** on a fait **Q**, cependant on reconnait aisément les traces de l'**Y**.

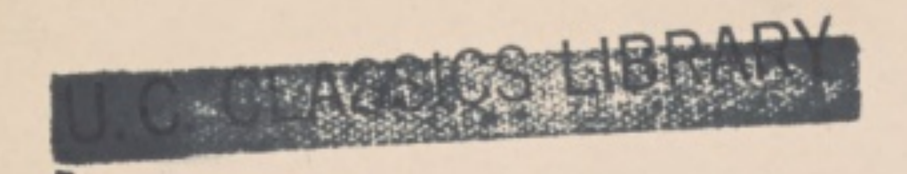
(Dans la transcription, les lettres dont la lecture n'est pas tout à fait certaine, ou qui sont mutilées, sont mises entre parenthèses; les lettres qui ont été restituées d'après le sens sont placées entre crochets.)

............DOIAOAIO(B)	16	(b)o[vioviod	16
..............(M)OBIOVϘ	1	quoi ho(n)[ce	1
................AKPOS⁝ES		........s]akros es-	
................(D)ϘOSDE	3	ed sord................	3
................A(IF)AS		..........a(i f)as	
..............PECEI⁝(LO)	5	regei (lo)	5
................EYAM		mave................	
........(I)Ϙ⁝SOYϘ	7	quos r(i)...............	7
..........M⁝KALATO⁝		........m kalato-	
..............(B)AB⁝MEP	9	rem ha(b)..............	9
..........(I)ODIO⁝Y+MEN		........(i)od iouxmen-	
.........VATOD⁝AПAK⁝AT	11	ta kapia[d] dota v......	11
.............M(I)I⁝ET⁝Ϙ(PE)		m. iter (pe)[r...........	
..............(M)ϘYOIBA	13	........(m) quoi ha-	13
............KELOD⁝NEϘY		velod nequ[oi...........	
..........(O)D⁝IOVESTOD	15	........o[d] diou estod.	15



circa **300 ante Chr. — 200 post Chr. — Inscriptions sur des médailles romaines.**

Milan, Casa E. Gnecchi.



circa **300 ante Chr. — 200 post Chr. — Inscriptions sur des médailles romaines.**

Milan, Casa E. Gnecchi.

Les monnaies de notre planche appartiennent à la célèbre collection de MM. Ercole et Francesco Gnecchi de Milan, qui avec la meilleure grâce, en ont mis les moulages à notre disposition. Les plus anciennes datent du IVe ou du IIIe siècle avant J.-Ch., c'est-à-dire du temps où les Romains commencèrent pour la première fois à faire graver des inscriptions sur les monnaies; les plus récentes appartiennent à l'époque de Septime-Sévère (193—211 après J.-Ch.). On peut donc voir sur notre planche la forme des lettres des monnaies pendant une période d'environ 500 ans. On se sert toujours de la capitale. Voir sur les plus anciennes monnaies la forme développée de l'**M** et la petite forme de l'**O**; le **P** est ouvert; voir de plus les nombreux monogrammes ou ligatures (*litterae ligatae, nexus*), par exemple les Nos 2. 5. 8. Les monnaies romaines ont de nombreuses abréviations. La forme la plus courante d'abréviation consiste à ne donner que la première ou plusieurs des premières lettres du mot, souvent suivies d'un point (*litterae singulares* ou *singulariae*; sigles). Parfois il n'y a que la terminaison des noms qui soit omise, par exemple, aux Nos 2. 8.

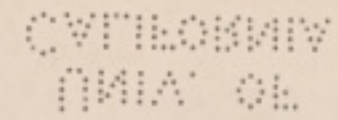
1. Argent. Pièce frappée en Campanie entre 342 et 211 avant J.-Ch. — Roma.
2. „ Denier de la famille Fonteia. 112 avant J.-Ch. — Caius Fonteius. Roma.
3/4. „ Pièce frappée en Campanie entre 342 et 211 avant J.-Ch. Droit et revers. — Roma.
5. „ Famille Valeria. 81 avant J.-Ch. — Caius Valerius Flaccus imperator ex senatus consulto. Hastati, Principes.
6. „ „ Axia. 69 „ „ — Roma.
7. „ „ Junia. 89 „ „ — Decimus Silanus Luci filius. Roma.
8. „ „ Aburia. 129 „ „ — Marcus Aburius. Roma.
9. „ „ Numonia. 43 „ „ — Caius Numonius Vaala.
10. „ „ Pomponia. 64 „ „ — Quintus Pomponius Musa.
11. Or. „ Cassia. 42 „ „ — Caius Cassius imperator.
12. „ „ Domitia. 42—36 „ „ — Ahenobarbus.
13. „ „ Aemilia. 43 „ „ — Marcus Lepidus triumvir reipublicae constituendae.
14. „ „ Julia. 43 „ „ — Caius Caesar triumvir reipublicae constituendae (Auguste).
15. Argent. „ Atia. 40 „ „ — Quintus Labienus Parthicus imperator.
16. Or. „ Junia. 44—42 „ „ — Brutus imperator.
17. „ Auguste. 6 après J.-Ch. — Caesar Augustus divi filius pater patriae.
18. Argent. Famille Pompeia. 43—35 avant J.-Ch. — Magnus Pius imperator iterum (frappée par Sextus Pompée. Tête de Pompeius Magnus).
19. Or. Jules César. 43 avant J.-Ch. (frappée par Auguste). — Caius Caesar dictator perpetuo pontifex maximus.
20. „ Auguste. 20 avant J.-Ch. — Caesar Augustus.
21/22. Or. Néron. 51 après J.-Ch. — Droit: Neroni Claudio Druso Germanico consuli designato.
Revers: Equester ordo principi iuventutis.
23/25. Bronze. Caligula (37—41). — Droit: Caius Caesar Augustus Germanicus pontifex maximus tribunicia potestate.
Revers: Senatus populusque romanus patri patriae ob cives servatos.
24. Or. Vitellius (69). — Aulus Vitellius Germanicus imperator Augustus tribunicia potestate.
26. „ Néron (54—68). — Nero Claudius Caesar Augustus Germanicus tribunicia potestate imperator.
27. Argent. Vespasien (69—79). — Vespasianus Augustus Caesar.
28. Bronze. Trajan (98—117). — Imperator Caesar Nerva Traianus Augustus Germanicus pontifex maximus.
29. Or. Trajan (père de l'empereur Trajan). — Divo Traiano patri Augusti.
30. Bronze. Plotina (épouse de Trajan). — Plotina Augusta imperatoris Traiani.
31. Or. Hadrien (117—138). — Imperatori Caesari Traiano Hadriano optimo Augusto Germanico Dacico Parthico.
32. Bronze. Hadrien. — Hadrianus Augustus consul III pater patriae.
33. Or. Aelius (mort 137). — Aelius Caesar.
34. Bronze. Antoninus Pius (138—161). — Antoninus Augustus Pius pater patriae tribunicia potestate consul IIII.
35. Or. Antoninus Pius. — Antoninus Augustus Pius pater patriae tribunicia potestate consul III.
36. Bronze. Marc Aurèle. 145 ou 146. — Aurelius Caesar Augusti Pii filius consul II.
37. Or. Commode. 175. — Commodo Caesari Augusti filio Germanico.
38. Bronze. Commode (180—192). — Marcus Commodus Antoninus Pius Felix Augustus Britannicus.
39/41. Argent. Sept. Sévère. Frappée en Asie-Mineure — Droit: Imperator Caesar Lucius Septimius Severus Pius Augustus.
Revers: Imperator Caesar Lucius Septimius Severus Pius Augustus
40. Or. Septime Sévère (193—211). — Lucius Septimius Severus Pertinax Augustus imperator VIII.
42. Bronze. Julia Domna (épouse de Septime Sévère). — Iulia Augusta.

TVMQ[...]EMQVO·NOXIATVRBACOIRET·
PRAEBERETQVE·SVAE·SPECTACVLATRI[...]TIAMORTIS
QVALISADINSTANTIS·ACIES·CVM[...]ARANTVR·
SIGNATVBAE·CLASSESQVE·SIMVLTERRESTRIBVSARMIS·
EST·FACIES·EAVISA·LOCI·CVMSAEVACOIRENT
INSTRVMENTANECIS·V[...]IO·CONGESTAPARATV
VND[...]QVE·SIC·ILLVC·CAMPO·DEFORME·CO[...]CTVM
OMNE·VAGABATVR·LETIGENVS·OMNE·TIMORIS·

[...]ACET[...]ERRO·T[...]IS LENEM
AVTPENDENT[...]IS·CERVICIBVS·ASPIDE·MOLLEM·
LABITVRIN·SOMNVM·TRAHITVRQVE·LIBIDINE·MORTIS·
PERC[...]SIT[...]LATV·BREVIS·HVNC·SINE·MORSIBVS·ANGVIS·
VOLNERE·S[...]V·T[...]VI·PARS·INLITA·PARVA·VENENI·
OCIVS·INTEREMIT·LAQVEIS·PARS·COGITVR·ARTIS·
IN[...]RSAEPTAMANIMAM·PRESSIS·EF[...]VNDERE·VENIS·
I[...]MERSISQVE·F[...]ETO·CLAVSERVNT·GVTTVRA·FAVCES·
[...]AS·INTER·STRAGES·SOLIO·DESCENDIT·ET·INTER

31 ante Chr. — 79 post Chr. — Carmen de bello Actiaco. Ecriture capitale.

Naples, Museo Nazionale.



31 ante Chr. — 79 post Chr. — Carmen de bello Actiaco. Ecriture capitale.

Naples, Museo Nazionale.

Fragment de papyrus provenant d'Herculanum avec un poème sur la bataille d'Actium. Le nom du poète n'est pas connu. Le combat ayant eu lieu l'an 31 avant J.-Ch., et la destruction d'Herculanum l'an 79 après J.-Ch., il s'en suit que ce papyrus a été écrit dans l'intervalle. Ces fragments ont été retrouvés avec environ 2000 autres rouleaux de papyrus, grecs pour la plupart, vers le milieu du XVIII[e] siècle, au cours de fouilles pratiquées dans une villa, près d'Herculanum. Au cours du XVIII[e] et du XIX[e] siècles, de nombreux Fac-similés de ces papyrus ont été publiés dans les *Volumina Herculanensia.* En 1802, un Anglais, John Hayter, avec la permission du gouvernement napolitain et sous les auspices et aux frais du prince de Galles (plus tard, Georges IV), entreprit de dérouler et de déchiffrer un certain nombre de ces papyrus; après un travail de plusieurs années, il fit graver sur cuivre d'après ses dessins le poème *De bello Actiaco* et d'autres papyrus. En 1810, le prince de Galles fit don de cette collection à l'Université d'Oxford. En 1885, Walter Scott en fit paraître un catalogue sous le titre *Fragmenta Herculanensia. A descriptive Catalogue of the Oxford copies of the Herculanean Rolls together with the texts of several papyri accompanied by facsimiles. Edited, with introduction and notes* by Walter Scott. Oxford, Clarendon Press. C'est de cet ouvrage que nous avons extrait, avec la bienveillante permission des représentants de la Clarendon Press, nos deux Fac-similés. Sur le texte du poème, voir Baehrens, *Poetae latini minores* I, 212.

Capitale. Les lettres sont semblables à celles des inscriptions, elles sont pourtant plus légères et plus courantes : Ici on se servait de la plume et du papyrus, tandis que là on faisait usage du ciseau sur le marbre. A l'exception de l'**F**, **I** et **Q**, les lettres ont généralement la même hauteur, il s'en trouve pourtant de temps en temps qui dépassent un peu la ligne soit en haut, soit en bas. Quelques unes comme **H**, **I**, **L**, **P**, **T** ont, soit à la tête soit au pied, un léger coup de plume (2. 3. 11).

Lettres isolées. La traverse de l'**A**, les barres horizontales de l'**E** et de l'**F** sont d'ordinaire obliques (2. 7). Les barres horizontales de l'**F** sont petites et la haste descend souvent au-dessous de la ligne (5. 7. 15. 16). La queue du **G** est très petite (4. 6. 8). La seconde haste de l'**H** est plus petite que la première (11. 12). **M**, **N** et **U** sont très développés (1. 2. 3). La panse du **P** est petite et ouverte (2). La queue du **Q** est longue et descend au-dessous de la ligne (1. 2). La panse supérieure de l'**R** est petite (1. 2). **S** est plutôt tiré en long qu'en large (3. 4). La barre du **T** est petite (1. 2). **U** a souvent une forme, annonçant déjà l'écriture onciale; en effet, le bas du premier jambage est fortement arqué (1. 2. 3). La forme de l'**X** est régulière (1).

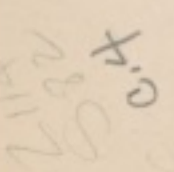
Souvent l'on trouve sur les voyelles longues de petits traits (*apices*); par contre **I** long a une forme allongée ou doublée (3. 4. 6).

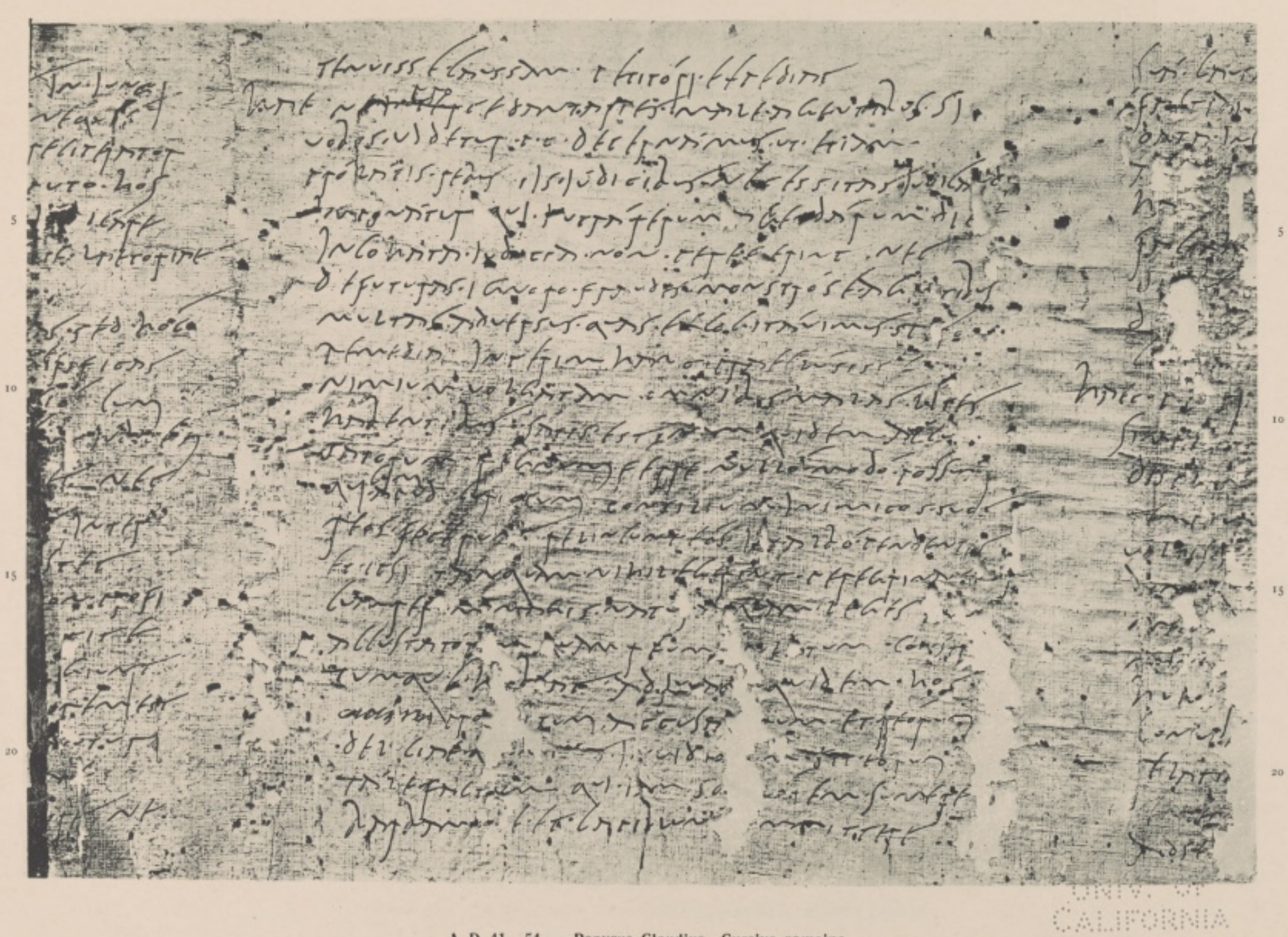
Séparation des mots et des phrases. Les mots sont séparés les uns des autres par des points, à mi-hauteur. Comme signe de ponctuation on emploie à la fin de beaucoup de vers un trait oblique, et une fois (2) deux traits. — Au commencement de la 17[e] ligne, il y a un signe de paragraphe, pour indiquer une nouvelle division (il répond aux paragraphes des manuscrits grecs).

(Les lettres qui, par suite du mauvais état du papyrus, ont disparu en tout ou en partie et que l'on a pu restituer sont, dans la transcription, placées entre crochets.)

. . . ctumq[ue] . . . m quo [no]xia [t]urba co[i]ret
Praeberetque suae spectacula tr[is]tia mortis.
Qualis ad instantis acies cum [t]ela parantur,
Signa, tubae, classesque simul terrestribus armis
Est facies ea visa loci, c[u]m saeva coirent
Instrumenta necis v[ar]io congesta paratu:
Und[i]que sic illuc campo deforme co[a]c[t]um
Omne vagabatur leti genus, omne timoris.

. . . . acet . . . . . . [f]erro, tu . . is . . le ven . . . .
Aut pendent[e su]is cervicibus aspide mollem
Labitur in somnum trahiturque libidine mortis
Perc[u]lit [ad]flatu brevis hunc sine morsibus anguis,
Volnere seu t[e]nui pars inlita parva veneni.
Ocius interem[i]t; laqueis pars cogi[t]ur artis
In[ter]saeptam animam pressis effundere venis;
I[n]mersisque f[r]eto clauserunt guttura fauces.
[H]as inter strages soli͗ descendit et inter





A. D. 41 — 54. — Papyrus Claudius. Cursive romaine.

Berlin, Kgl. Museen, Ägyptische Urkunden, P. 8507.

4

A. D. 41—54. — Papyrus Claudius. Cursive romaine.

Berlin, Kgl. Museen, Ägyptische Urkunden, P. 8507.

C'est un fragment de papyrus, de provenance égyptienne. Le fragment tout entier mesure 28,5 × 65 cm. Le *recto* du papyrus porte une écriture latine, en trois colonnes, le *verso* une écriture grecque, que l'on croit du 1er siècle après J.-Ch. Notre Fac-similé reproduit la seconde colonne de l'écriture latine, la mieux conservée, avec la fin de la première et le commencement de la troisième colonne. Le papyrus a été édité par Gradenwitz et Krebs dans *Ägyptische Urkunden aus den Königlichen Museen zu Berlin. Griechische Urkunden,* II, Berlin 1898, p. 254. 255. 256, N° 611 (voir aussi *Berichtigungen und Nachträge,* p. 357). Ont traité de ce papyrus: Blass, *Literar. Centralblatt,* 1897, N° 21, et Mitteis, *Zur Berliner Papyruspublication* II, dans *Hermes,* 32, 1897, p. 639. — Il s'agit de fragments de deux *Orationes principis in senatu habitae.* Les éditeurs les croient du temps de Claude (41—54), car, d'une part, il est fait mention des cinq décuries de juges de Caligula, d'autre part on ne tient encore aucun compte du senatus-consulte de Turpillius, de l'an 61, contre les artifices malveillants des dénonciateurs. Le style aussi, d'après eux, serait du temps de Claude. Voici le contenu d'après Mitteis : « On s'élève contre cet abus, que les procès criminels sont suspendus par le fait de l'entrée en vacances des tribunaux, ce qui, à n'en pas douter, prolonge la douloureuse angoisse des inculpés et, comme il ressort des motifs, n'est qu'un pur artifice de dénonciateurs méchants. C'est pourquoi les causes criminelles pendantes seront aussi désormais, *prolatis rebus,* traitées jusqu'à conclusion. Du reste, semble-t-il, au commencement de la 3e colonne se trouvait encore une autre proposition. » Nous devons le Fac-similé à l'amabilité de M. le Professeur L. Traube de Munich.

Ancienne cursive romaine. Les lettres sont d'une écriture légère et courante, et généralement un peu inclinées à droite; leur forme répond à l'écriture capitale; mais en beaucoup pourtant les traits accessoirs sont laissés de côté, on ne conserve que les essentiels; souvent aussi les lettres qui dans l'écriture capitale sont angulaires sont ici arrondies. La distinction entre lettres longues et lettres courtes apparaît déjà fort nette : ainsi, certaines lettres sont toujours courtes, comme **m**, **n**, **o**, **u**, d'autres sont tantôt longues, tantôt courtes, comme **e**, **i**, **s**, d'autres enfin dépassent régulièrement la ligne, en haut comme **b**, **d**, **h**, et d'autres en bas comme **f**, **q**, **r**. On a donc ici le point de départ de l'écriture minuscule. Si l'on compare cette écriture avec celle des tablettes de cire, on voit que le tracé sur le papyrus est plus franc, les traits ont plus de mouvement et ils sont plus arrondis : les lettres se traçaient sur les tablettes de cire avec le *stilus,* tandis qu'ici on s'est servi du *calamus.*

Lettres isolées. Le jambage droit de l'**a** commence par un trait légèrement incliné, presque horizontal, puis s'infléchit fortement vers la partie inférieure; la traverse manque (*caussam,* 1; *hae,* 2). **b** n'a que la boucle inférieure, et encore du côté gauche, de sorte que l'on est induit à lire **d**, cependant **d** a ici une tout autre forme (*agentibus,* 2; *vobis videtur,* 3; *barbam,* 22). **e** est tantôt long, tantôt bref et fait d'un seul ou de deux traits (*caussam,* 1; *procedant,* 2; *iudicibus,* 4). Le trait gauche dans le **d** est arrondi; celui de droite déborde celui de gauche qu'il coupe quelquefois (*procedant,* 2; *videtur, decernamus,* 3). Généralement **e** est long et fortement arrondi, les barres font défaut en haut et en bas; la languette se rattache souvent aux lettres suivantes (1. 2). **f** descend au-dessous de la ligne (7. 12). La queue du **g** est faite d'un petit trait, ondulé et horizontal (*agentibus,* 2; *ignoro,* 7). La seconde haste de l'**h** n'a que la moitié de sa hauteur; elle est faite d'un seul coup avec la traverse (*hae,* 2; *incohata,* 6). **i** a la forme longue, demi-longue et brève; d'ordinaire, il est long au commencement et à la fin des mots, bref au milieu (*petitori,* 1; *si,* 2; *qui, inimicos,* 13; cf. *iis,* 4; *ipsi,* 15; *qui,* 21). Voir **l** (*male,* 2; *prolatis,* 4). Voir **m** qui souvent à la fin des mots a le dernier jambage allongé (*caussam,* 1; *regnum,* 12; *reorum,* 19). Voir **n** (1. 2). **o** est ordinairement très petit (1. 2. 3). Le **p** n'a pas de boucle en haut, mais seulement un petit trait; en bas la haste infléchit vers la droite (*petitori expediat,* 1). **q** a la queue très longue et oblique (*quas,* 8; *tanquam,* 15). La haste de l'**r** descend bien au-dessous de la ligne, l'épaule de l'**r** consiste généralement en une barre placée à côté ou au-dessus de la haste, ou la coupant; quelquefois, au commencement des lignes l'épaule de l'**r** est grande et ondulée; on ne retrouve plus la queue de l'écriture capitale (*petitori,* 1; *intra rerum,* 5; *remedia,* 9; *reos,* 14). L'**s** est tantôt long, demi-long ou court; il est plutôt tiré en long qu'en large; souvent il semble fait d'un seul coup de plume, généralement pourtant il est fait de deux traits de plume (1. 2. 3. 4. 10. 17). La haste du **t** est dans sa partie inférieure ou droite ou courbée vers la droite (1. 2. 3). **u** est fait d'une boucle ronde, ouverte vers le haut; il est le plus souvent très petit et souvent aussi est lié aux lettres suivantes (1. 3. 4. 21). Voir **x** (*expediat,* 1).

Souvent il y a des accents (1. 3. 4).

Abréviations. Voir les sigles pour *patres conscripti* (3, et colonne III, 10).

Liaison des lettres. La plupart du temps les lettres sont séparées les unes des autres, quelques unes pourtant, l'**e** en particulier, sont liées avec les suivantes : voir *en, am, et* (1), et *ant, et, ma* (2).

Séparation des mots. Les mots sont séparés par de petits espaces blancs et par des points.

Voir les corrections aux lignes 2. 13. 19.

A la 2e ligne de la IIe colonne et à la 10e ligne de la IIIe colonne, il y a un mot, qui avance en marge.

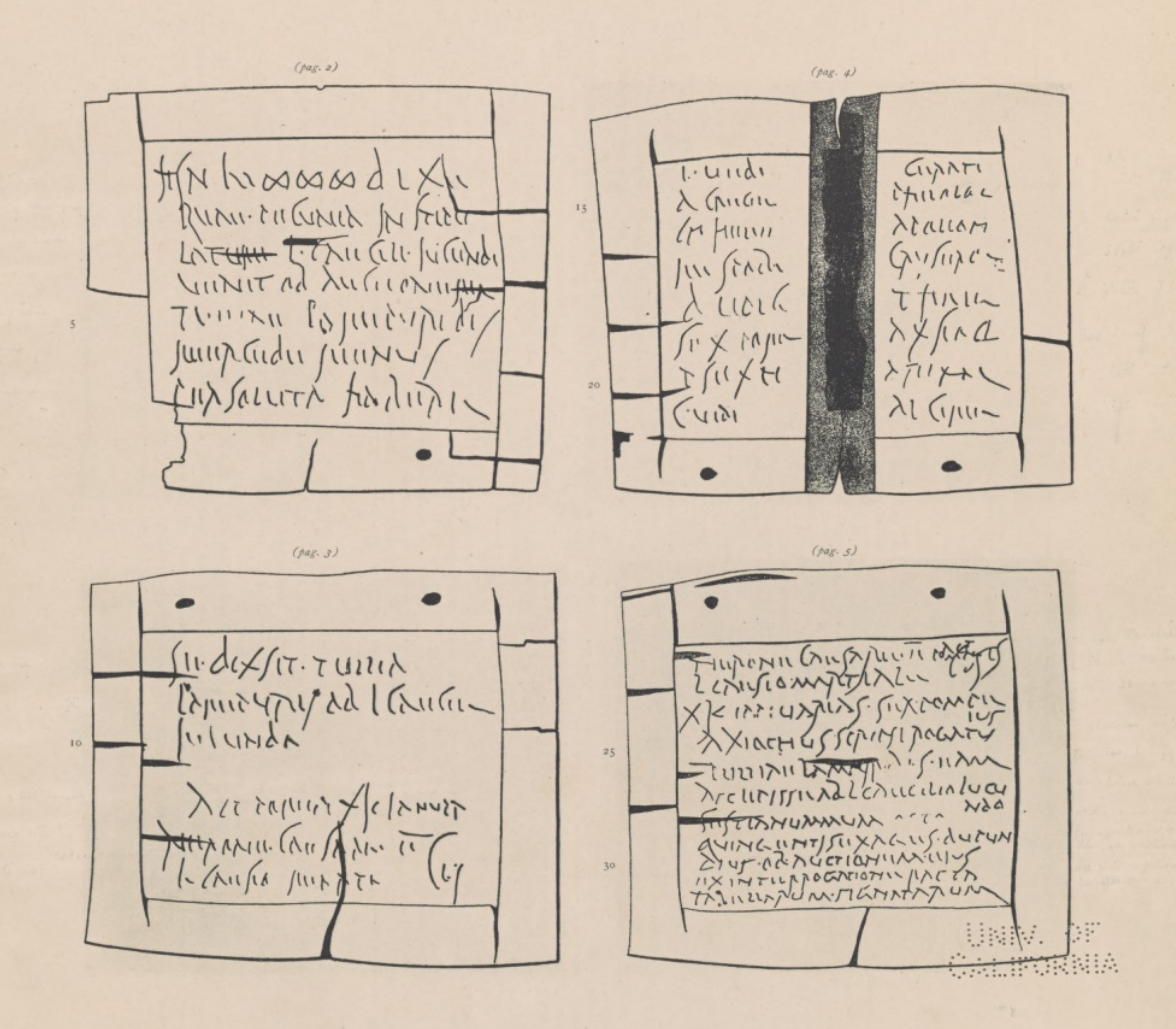
(Dans la transcription on a reproduit aussi les accents et les points qui se trouvent dans l'original.)

. . in . iungi
. . nequis
. . reciperator
. . puto . hos
. . iúdicare
. . is . Laetoriae
. .
. . as . sed . hóc
. . irificas
. . ció . cum
. . m . iúdicem
. . et . nec
. . s . inter
. . stet
. . on . profi
. . cite
. . giunt
. . órem . est
. . antur
. . ae
. . ore . ne

tenuisse . caussam . petitóri . expediat
hae . ne . procedant[1]) . artes . male . agentibus . si
vobis . videtur . *patres Conscripti* . decernámus . ut . etiam
prólátis . rebus . iis . iúdicibus . necessitas . iudicandi
imponátur . qui . intrá . rerum [.] agendárum . dies
incohata . iud[i]cia . non . peregerint . nec
defuturas . ignoro . fraudes . monstróse . agentibus
multas . adversus . quas . excogitávimus[2]) . sp[e]ro
remedia . interim . hanc . praeclúsisse
nimium . volgatam . omnibus . malas . lites
habentibus . satis . est . nam . quidem . accu-
satórum . regnum . ferre . nulló . modó . possum
qui . cum[3]) . apud . curiosum . consilium . inimicos . suos
reos . fecerunt . relincunt . eós . in . albó . pendentes
et . ipsi . tanquam . nihil . egerint . peregrinantur
cum . rer[u]m . magis . natura . quam . leges . [tam]
accustatór[e]m[4]) . quam . reum . [.]ulatum . constr[ic]-
tumque . h[a]beat . adiuvam[. .] . quidem . hoc
. . . . . . [5]) pro[pós]itum . accusa[to]rum . et . reorum
del[i]ciae . q[uia . minu]s . invidio[s]um . sit . eorum
tale . factum . qui . iam . sq[a]lorem . sumere
barbam[qu]e . et . capillum . [su]mmittere

suá . caus . .
fastidiu . .
data . ins . .
a[. . . .]cat . .
hanc . . .
faciam . .
di[e]bus . .
d . . . . n . .
caussa . . .
haec . *patres Conscripti* . si . . .
simpliciter . . .
displicent . . .
templum . . .
voltis . s . .
dum . qu . .
mem . .
min . .
huius . . .
consule . .
relati . . .
senten . .
adse . .

[1]) *inter* est barré et l'on a écrit *pro* au-dessus. [2]) Pour *excogitabimus*. [3]) *cum* a été écrit après-coup au-dessus de la ligne. [4]) Pour *accusatorem*. [5]) Six lettres environ ont été barrées.



A. D. 57. — Tablettes de cire de Pompéi.

Naples, Museo Nazionale.

A. D. 57. — Tablettes de cire de Pompéi.

Naples, Museo Nazionale.

Tablettes de cire de Pompéi avec des quittances (*perscriptiones*). Trois tablettes de bois étaient réunies en forme de livre. Les couvertures, c'est-à-dire le premier côté de la première tablette et le second côté de la troisième n'étaient pas enduits de cire et ne portaient non plus d'écriture. Il n'y a donc que les côtés 2, 3, 4 et 5 qui soient écrits. Les côtés 2 et 3 contiennent un protocole dressé devant témoins sur une déclaration verbale de Tullia Lampyris, où celle-ci reconnaît avoir reçu de L. Caecilius Jucundus la somme de 8562 sesterces, représentant le montant d'une vente publique, déduction faite de la provision. Le 4e côté porte les noms et les sceaux des témoins de cette déclaration. La reconnaissance se trouve répétée sur le 5e côté, mais dans une autre forme et écrite d'une autre main : Sex. Pompeius Axiochus déclare au nom de Tullia Lampyris qu'elle a bien reçu cette somme, etc. (Sur d'autres tablettes de ce genre, le destinataire a de sa propre main écrit cette seconde quittance, d'où le nom de chirographes.) On fermait la quittance principale, écrite sur le deuxième et troisième côté, en pliant la première tablette sur la seconde et, en les nouant ensemble par des fils. Grâce à la quittance extérieure de la troisième tablette, on pouvait toujours prendre connaissance du contenu de la quittance principale, sans avoir à l'ouvrir. Une rainure pratiquée dans l'épaisseur du bois, au milieu du 4e côté, qui portait les noms des témoins, laissait passer les fils tenant fermées la première et seconde tablette; c'est sur ces fils qu'étaient apposés les sceaux en cire des témoins. On peut encore y voir la trace des fils. Exceptionnellement les noms des témoins se trouvent ici gravés sur la cire; dans la plupart des *perscriptiones*, le quatrième côté ne portait pas de cire, et les noms se trouvaient écrits sur le bois, à l'encre. Les noms sont au génitif — *sigillum* est à compléter — à gauche sont écrits le *praenomen* et le *nomen*, à droite le *cognomen*.

La date correspond au 23 Décembre 57 de notre ère. — Notre ‹ Triptychon › fait partie des *libelli* qui furent découverts au cours des fouilles faites à Pompéi, en 1875, dans un coffre de bois chez L. Caecilius Jucundus, banquier, qui remplissait l'office publique de commissaire-priseur. — Nous devons à la bienveillance de M. C. Zangemeister d'avoir pu emprunter le dessin (et la transcription du texte) au supplément du IVe volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, pag. 334 et 335, No XL.

Ancienne cursive romaine. La plupart des lettres sont empruntées à l'écriture capitale, pourtant, elles sont gravées dans la cire d'une manière agile et courante. Comparer cette écriture avec la cursive sur papyrus, de la même époque, planche 4. A remarquer la différence de main, du côté 5 et des autres côtés. A remarquer aussi la différence entre les lettres longues et brèves; quelques unes ont une forme où l'on surprend les commencements de l'écriture minuscule (par exemple **b**, **d**, **s**).

Lettres isolées. L'**a** n'a pas de traverse et le jambage de droite dépasse de beaucoup celui de gauche (2. 4). **b** ressemble fort à **d**, sa haste pourtant dans le haut s'incline vers la gauche, tandis que celle du **d** est droite (3. 4). **c** est très grand (2. 3). La forme de l'**e** surtout est remarquable, elle se réduit à deux hastes (2). **f** n'a qu'un trait court et oblique en haut (31). La seconde haste de l'**h** est abrégée dans l'écriture de la première quittance (7. 15). **i** a souvent une forme allongée (2. 3). L'**m** des côtés 2 et 3 est fait d'un long trait suivi de trois plus petits (3. 6), dans la seconde quittance du côté 5, il a la forme capitale (23. 24). **n** a toujours la forme capitale (2). L'**o** est fait de deux traits concaves (4. 7). La tête du **p** est faite d'un trait oblique (2. 5). La haste de l'**r** descend beaucoup au-dessous de la ligne, le trait de l'épaule n'est plus brisé comme dans les capitales, mais simplement recourbé (5. 6). L'**s** la plupart du temps consiste dans une ligne légèrement ondulée (2. 6); sur le côté 5, l'**s** se rapproche quelquefois de l'**s** allongé de l'époque suivante et se trouve fait de deux traits (27. 30). **u** se rapproche souvent de la forme adoptée plus tard dans l'écriture onciale (2. 7).

Le chiffre **II** aux lignes 12 et 22 se distingue par un trait horizontale. Dans la date, aux lignes 11 et 24, il n'y a pourtant aucun trait sur l'**X**. A remarquer à la première ligne le signe pour *sestertius* : il est fait du chiffre **II** et de la lettre **S** (= *semis*), coupés d'un trait horizontal; le sesterce était primitivement = $2^1/_2$ as, c'était la quatrième partie du denier, qui valait au commencement 10 as. — Sur les chiffres représentant 5000 et 1000 voir dans l'Introduction le chapitre « Des chiffres romains ». — Nous croyons qu'il faut lire : *Sestertiorum nummorum* (ou *sestertiûm nummûm*) *octo millia* etc.; mais les Romains se servaient aussi d'une autre expression : *sestertia octo millia*; dans l'une et l'autre forme *sestertius* était considéré comme adjectif. Nous croyons aussi que **DLXII** doit se lire : *quingentos sexaginta duos (nummos vel sestertios)*. Dans Columella, *De re rustica*, III. 33 on lit en effet, pour 3480 sesterces : *Sestertia tria millia et quadringenti octoginta nummi* (voir E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, Paris 1901, col. 755).

Séparation des mots. Les lettres sont placées côte à côte, chacune isolée. Les mots sont séparés souvent par de petits espaces blancs, quelquefois aussi par des points (3. 24).

(pag. 2)

Sestertiorum nummorum ↀↀ∞∞∞DLXII
quae pecunia in stipu-
latum *Luci* Caecili Iucundi
venit ob auctionem
Tulliae Lampuridis,[1])
mercede minus
persoluta, habere

(pag. 3)

se dixsit Tullia
Lampyris ab *Lucio* Caecili[o]
Iucundo.
Act*um* Pomp*eis* X *kalendas* Ianuar*ias*
Nerone Caesare II
Lucio Caesio Marti[ale] *consulibus*.

pag. 4)

L. Vedi	Cerati
A. Caecili	Philolog[i]
Cn. Helvi	Apollon[ii]
M. Stabi[2])	Cryserot[is]
D. Volci	Thalli
Sex. [P]om.	Axsioc.
P. Sexti	Primi
C. Vibi	Alcimi

(pag. 5)

Nerone Caesare II   Act*um* Pompeis[3])
Lucio Caesio Martiale *consulibus*
X *kalendas* Ianuarias Sex*tus* Pompeius
Axiochus scripsi rogatu
Tulliae Lampyridis, eam
accepisse ab *Lucio* Caecilio Iucundo
sestia[4]) nummum[5]) octo [milia]
quingenti sexages dupun-
dius[6]) ob auctionem eius
ex interrogatione facta
tabellarum signatarum.

---

[1]) Plus loin, lignes 9 et 26, le nom s'écrit *Lampyris*. [2]) On pourrait lire aussi *Stobi*. [3]) *Actum Pompeis* a été ajouté après coup. [4]) Pour *sestertiorum*. [5]) C'est peut-être la forme contractée *nummûm* (= *nummorum*). [6]) Pour *quingentos sexaginta dupondium*. *Dupundius* est ici pour *duos sestertios* (voir la somme à la première ligne).



A. D. 93. — Diplôme militaire romain.

Sofia, Musée National.

A. D. 93. — Diplôme militaire romain.

Sofia, Musée National.

Diplôme militaire, consistant en deux plaques de bronze. Il a été trouvé près du village de Negovanovci, dans le district de Widin. Les plaques mesurent 17 cm de hauteur sur 14,6 cm de largeur; la première pèse 341 grammes, la seconde 459. Notre Fac-similé est un peu réduit.

Les diplômes militaires étaient composés de deux plaques de bronze réunies et reliées au moyen de fils de métal; elles formaient ainsi un Diptychon avec deux faces intérieures et deux faces extérieures. Sur les faces intérieures (2 et 3) se trouvait le document principal. Sur l'une des faces extérieures (4) étaient gravés les noms des témoins, et à la rencontre des extrêmités des fils de métal, traversant les deux trous du milieu des plaques, étaient imprimés les sceaux en cire des témoins. On ne pouvait donc, sans rompre les sceaux ou les fils, ouvrir le Diptychon. Néanmoins, on pouvait toujours prendre connaissance du contenu du document, car le texte s'en trouvait répété sur l'une des faces extérieures (1), à découvert. Le texte extérieur de notre diplôme correspond mot pour mot au document intérieur, sauf qu'il y a, à la fin, une indication de lieu plus précise. Plutôt que le document intérieur, le document extérieur était destiné à la lecture, c'est pour cela que d'ordinaire il était gravé avec le plus grand soin, tandis que les faces intérieures l'étaient négligemment.

Notre diplôme contient une copie, déclarée conforme par sept témoins, d'un décret de l'empereur Domitien, du 16 Septembre 93, dont l'original était exposé à Rome au temple d'Auguste, aux termes duquel les vétérans de trois ailes et de neuf cohortes — et parmi eux L. Cassius de Larisa, de la première cohorte de Cispadie — obtenaient leur congé honorable (*honesta missio*) avec le droit de *civitas et conubium.* — L'année du décret se trouve déterminée par les titres de Domitien. Le mois d'Octobre (ligne 21) porte le nom de Domitianus, nom que l'empereur Domitien lui-même avait donné à ce mois (voir Suétone, *Domit.* 13, et la chronique d'Eusèbe-Jérôme : *Duo menses aliter appellati, September Germanicus et October Domitianus*).

Avec l'aimable autorisation de MM. E. Bormann et O. Benndorf nous avons emprunté les Fac-similés et la transcription du texte aux *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes in Wien* I (1898), où M. E. Bormann parle en détail de ce diplôme et d'autres trouvés récemment. Les reproductions sont prises de photographies que M. Dobrusky, Directeur du Musée National à Sofia, a fait faire. Voir sur les diplômes militaires en général Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum,* III, 842; Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae,* p. 285; L. Regnier, *Recueil de diplômes militaires,* 1876; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine,* 1890, p. 264; Reusens, *Éléments de paléographie,* 1899, p. 372.

Dans l'écriture du document extérieur, on remarquera l'**M** développé, le **P** ouvert, la longue queue de **Q**, la grandeur du **T**, dont la barre dépasse souvent les autres lettres (16. 17. 20).

Dans le document intérieur l'écriture de la seconde face est très lisible, mais elle n'est pas aussi régulière et les barres y sont souvent négligées; il est difficile de distinguer l'un de l'autre **I**, **E**, **F**, **L**, **T**. **O** est souvent plus petit que les autres lettres (2. 4). Le premier jambage de l'**U** est tout à fait oblique, le second jambage est à peu près droit (2. 3).

La 3e face est écrite d'une façon tout à fait hâtive. Nous suppléons les mots illisibles en nous servant du document extérieur (sans les mettre entre crochets).

Les noms des témoins sur la 4e face sont gravés en traits grands et distincts; cependant souvent c'est à peine si l'on peut reconnaître les barres.

Les mots sont abrégés selon l'ancienne méthode romaine : il n'y a que les premières lettres qui soient écrites (*litterae singulares*).

Les chiffres sont surmontés de traits sauf pour les dates du calendrier (I, 3. 21; II, 3. 22).

(pag. 1)

Imp*erator* Caesar divi Vespasiani f*ilius* Domitianus
Augustus Germanicus, pontifex maximus,
tribunic*ia* potestat*e* XIII, imp*erator* XXII, co*nsul* XVI,
censor perpetuus, p*ater* p*atriae*,
equitibus et peditibus, qui militant in alis tri-
bus et cohortibus novem, quae appellantur
II Pannoniorum, et Claudia nova, et praeto-
ria, et I Cilicum, et I Cisipadensium, et I Cretum,
et I Flavia Hispanorum milliaria, et I Antio-
chensium, et II Gallorum Macedonica, et IIII
Raetorum, et V Gallorum, et V Hispanorum, et
sunt in Moesia superiore sub Cn*aeo* Aemilio Cica-
tricula Pompeio Longino, qui quina et vice-
na stipendia aut plura meruerunt, item di-
missis honesta missione emeritis stipendiis,
quorum nomina subscripta sunt, ipsis liberis
posterisque eorum civitatem dedit et conubi-
um cum uxoribus, quas tunc habuissent, cum
est civitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum
iis, quas postea duxissent, dumtaxat singuli
singulas. *Ante* d*iem* XVI k*alendas* Domit*ianas*
T*ito* Pomponio Basso L*ucio* Silio Deciano co*nsulibus*.
Cohort*is* I Cisipadensium, cui praest
L*ucius* Cilnius [L*uci*] f*ilius* Pom*ptina* Secundus,
pediti
L*ucio* Cassio Cassi f*ilio* Larisen*o*.¹)
Descriptum et recognitum ex tabula aenea,
quae fixa est Romae in muro post templum
divi Aug*usti* ad Minervam.

(pag. 2)

Imp*erator* Caesar divi Vespasiani f*ilius* Domitianus
Aucustus²) Germanicus, pontifex maximus,
tribunic*ia* potestat*e* XIII, imp*erator* XXII, co*nsul* XVI,
censor perpetuus, p*ater* p*atriae*,
equitibus et peditibue,³) qui militant in alis tri-
bus et cohortibus novem, quae appellantur II
Pannoniorum, et Claudia nova, et praetoria,
et I Cilicum, ci⁴) I Cisipadensium, et I Cretum, et I
Flavia Hispanorum milliaria, et I Antio-
chensium, et II Gallorum Macedonica, et
IIII Raetorum, et V Gallorum, et V Hispa-
norum, et sunt in Moesia superiore
sub Cn*aeo* Aemilio Cicatricula Pompeio Lon-
cino,⁵) qui quina et vicena⁶) stipendia

(pag. 3)

aut plura meruerunt, item dimissis
honesta missione emeritis stipendiis,
quorum nomina subscripta sunt, ipsis li-
beris posterisque eorum civitatem de-
dit et conubium⁷) cum uxoribus, quas tunc
habuissent, cum est civitas iis data, aut, si qui
caelibes essent, cum iis, quas postea duxissent,
dumtaxat singuli singulas. *Ante* d*iem* XVI k*alendas* Domit*ianas*
T*ito* Pomponio Basso L*ucio* Silio Deciano co*nsulibus*.
Cohort*is* I Cisipadensium, cui praest
L*ucius* Cilnius [L*uci*] f*ilius* Pom*ptina* Secundus,
pediti
L*ucio* Cassio Cassi f*ilio* Larisen*o*.¹)
Descriptum et recognitum ex tabula ae-
nea, quae fixa est Romae.

(pag. 4)

Q*uinti* Orfi Cupiti
C*ai* Jul[i] Saturnini
Q*uinti* Aemili Soterichi
L*uci* Pulli Sperati
Cn*aei* Egnati Vitalis
L*uci* Pulli Heraclaes
P*ubli* Cauli Vitalis

¹) Ou *Larisensi.* ²) Pour *Augustus.* ³) Pour *peditibus.* ⁴) Pour *et.* ⁵) Pour *Longino.* ⁶) Après *vicena*, il semble qu'il y ait eu primitivement deux **s**. ⁷) Au lieu de **b**, il y a une autre lettre que l'on a tenté de corriger.



Saec. II. ineunte. — Inscription votive sur marbre.

7

Saec. II. ineunte. — Inscription votive sur marbre.

Cette inscription fut découverte en 1885 à la suite de travaux de voierie dans le voisinage du Monte Testaccio, à Rome. Le marbre était brisé en plusieurs endroits, pourtant on réussit à en retrouver tous les morceaux que l'on réunit. Une société, répondant au nom de *Collegium salutare*, avait dédié ce monument au *Numen* de la maison impériale. Les noms de tous les membres de cette société s'y trouvent gravés par ordre alphabétique. Le marbre mesure 60 cm de hauteur, sur 100 de largeur. Il ne s'y trouve aucun nom d'empereur, non plus que de date consulaire, mais il est permis de conclure d'après le caractère de l'écriture et d'autres critériums que l'inscription remonte au temps d'Adrien (117—138). Parmi les personnes faisant partie de ce collège et qui manifestement appartenaient à la domesticité impériale, il ne se trouve que deux Ulpius et un Aelius (ligne 4; col. 1, 14; col. 5, 15); plus communs sont les noms d'Antonius, de Claudius et de Julius, qui rappellent les plus vieilles familles impériales; de l'autre côté, il manque encore le nom d'Aurelius, qui appartient à une période postérieure; il faut aussi remarquer que l'expression de *Caesar noster*, dont on se sert ici (3), sous Antonin le Pieux n'est plus usitée ou du moins très rarement. Voir sur cette inscription W. Henzen dans le *Bullettino dell' Istituto di Corrispondenza archeologica*, 1885, p. 137, et dans le *Bullettino della Commissione archeologica communale di Roma*, 1885, p. 51. Avec l'aimable permission de M. le Professeur Giuseppe Gatti, nous empruntons notre Fac-similé au dernier Bulletin mentionné ci-dessus, tavola VI.

L'inscription offre un exemple des *litteras capitales quadratae* et en même temps des *capitales rusticae*. On pourra comparer avec elle la *scriptura quadrata* et *rustica* des planches 12 et 19, écrite sur parchemin. Dans l'écriture dite rustique les lettres sont plus hautes que larges; les barres de l'**E**, **F**, **L**, **T** sont très petites et ces lettres sont très faciles à confondre avec **I**. Certaines lettres sont quelquefois allongées et passent par-dessus les autres: **C**, **I**, **T**, **Y**.

Lettres isolées de la *scriptura rustica*: **A** a une traverse comme dans la *quadrata*, mais de temps en temps, elle est omise, ou n'est plus reconnaissable (*Stachus*, col. 3, 8; *Menander*, col. 5, 9); le jambage de droite dépasse souvent celui de gauche (col. 1). La panse supérieure du **B** est plus petite que l'inférieure (col. 2). Une fois **C** se prolonge au-dessus de la ligne (*Iucundus*, col. 3, 13). Les barres de l'**E** sont si petites que souvent on ne le distingue de l'**I** que par la languette (col. 3). La barre supérieure de l'**F** se trouve d'ordinaire plus à gauche qu'à droite (col. 3). La partie inférieure du **G** se relève et se termine par un trait fort (*Agathobulus, Logismus*, col. 1, 7. 15). **I** quelquefois dépasse la ligne supérieure (*Felicis*, col. 1, 16). Le pied de l'**L** est la plupart du temps très petit (col. 4). Le trait oblique de l'**N** dépasse d'ordinaire la haste de gauche (*Antonius*, col. 1, 11. 12). **O** est fortement oval (*Victor*, col. 3, 14. 15). **P** a la panse petite et ouverte (col. 4). La barre du **T** est plus longue du côté gauche que du côté droit; souvent elle est toute du côté gauche; souvent aussi, elle a une inclinaison légère; **T** dépasse très souvent les autres lettres (col. 4 et 5). **Y** dépasse aussi quelquefois les autres lettres (*Lamyrus*, col. 2, 12).

Voir l'abréviation pour *nostri*: elle est indiquée par un trait placé au-dessus de l'**N** (ligne 3); du reste il n'y a pas de signes spéciaux pour les abréviations.

PH (*Telesphor*, col. 2, 8) et **TH** (*Corinthus*, col. 4, 7) forment ligature.

Les mots sont séparés par des points.

Il est à remarquer que les lettres finales des noms, par raison d'harmonie, se trouvent placées à la fin des colonnes.

Numini domus Aug*usti* sacrum
Aesculapio et saluti Aug*usti* collegium salutar*e*
loco adsignato ab proc*uratore* patr*imonii* Caes*aris* n*ostri* Asolo
fecerunt Felix ver*na*, Aspergus Regianus, Vindex
ver*na*, vilici prediorum Galbanorum et pleps,
imm*unes* Actalius Ianuarius, Ulpius Sextianus, Cluturius Secundus,

Annius Agathobulus	Bassus Italici	Decius Eutyches	Iulius Corinthus	Sempronius Docimus
Antonius Trophimus	Babullius Telesphor	Decidius Stachus	Lucretius Blastus	Servilius Athenio
Annius Hymnus	Cluturius Pothinus	Eusebes Felicis	Licinius Maritimus	Severius Menander
Antonius Trypho	Cluturius Theotimus	Eusebes Caes*aris* ver*na*	Manlius Verus	Terentius Epaprodit*us*
Antonius Menander	Claudius Frugi	Flavius Alcimus	Martialis Veri	Terentius [E]leuther
Antonius Epaphr[o]ditus	Claudius Lamyrus	Felix Anni	Onesimus Sextiani	Titius Eutychus
Actalius Crescens	Clodius Eutychus	Iucundus Caes*aris* ver*na*	Philetus Caes*aris* *servus*	Turrania Marcia
Aelius Asclepiades	Claudia Zoe	Iulius Victor	Philetus Caes*aris* ver*na*	Valerius Agilis
Attius Logismus	Cornelius Euschemus	Iulius Victor Iun*ior*	Planius Maximus	Ulpius Eutyches
Alpinus Felicis	Claudius Elainus	Ianuarius Caes*aris* ver*na*	Romanus Caes*aris* ver*na*	Vettia Eutychia
	Claudia Auxesis	Iunius Nemertes	Secundus Caes*aris* ver*na*	

(pag. 2)

(pag. 4)

(pag. 3)

(pag. 5)

A. D. 142. — Tablettes de cire de Transylvanie.

Blasendorf, collection privée.

A. D. 142. — Tablettes de cire de Transylvanie.

Blasendorf, collection privée.

Tablettes de cire, trouvées en 1855 dans une ancienne mine d'or près de Vöröspatak, en Transylvanie. Comme dans les tablettes de Pompéi, il n'y a là aussi que les faces intérieures des tablettes qui soient enduites de cire et écrites. Les faces 2 et 3 contiennent le document principal, d'après lequel Dasius Breucus achetait de Bellicus Alexandri pour la somme de 600 deniers un esclave du nom d'Apalaustus; Vibius Longus se portait caution; le vendeur déclarait avoir reçu le prix. Sur la face 4, on voit, au milieu, la place pour les sceaux et pour les fils qui tenaient ensemble les deux premières tablettes; à droite, se trouvent les noms des témoins, à gauche commence le document extérieur. La face 5 porte la conclusion du document extérieur : le contrat est répété mot pour mot; ici beaucoup de mots sont écrits tout au long, qui, dans le document principal, sont abrégés; l'écriture ressemble beaucoup à celle du document principal, pourtant la forme différente de certaines lettres, par exemple du **g**, de l'**s**, de l'**x**, comme aussi la façon différente d'écrire les noms propres (1. 21. 13. 39. 18. 44), prouve que cette écriture est d'un autre copiste. La date correspond au 16 mai 142 de notre ère. Avec la bienveillante permission de M. le Professeur Th. Mommsen, nous avons emprunté les Fac-similés (et la transcription du texte) aux dessins du *Corpus inscriptionum latinarum* III, pag. 940—943, N° VII.

Ancienne cursive romaine. L'écriture ressemble à la cursive des tablettes de cire de Pompéi (voir pl. 5), pourtant l'élément cursif apparaît beaucoup plus développé. En particulier, on remarquera les nombreuses ligatures, qui ordinairement sont faites de telle façon, que le trait final d'une lettre sert en même temps de trait initial à l'autre : voir par exemple *er* et *um* dans le mot *puerum* (2) et dans les mots *tum fuerit* (12). Dans le document extérieur *ti* est quelquefois écrit comme on le rencontre souvent dans les écritures postérieures : **i** tient à la barre du **t** et se prolonge en bas (30. 36). Voir aussi *ci* et *ri* (39. 44. 26. 32. 40). Cette liaison des lettres rend la lecture très difficile. Une autre difficulté se trouve dans la ressemblance de beaucoup de lettres : **a** et **r**, **b** et **d**, **c** et **p**, **e** et **u**, **o** et **u** souvent se distinguent à peine. L'écriture est plus serrée que dans les tablettes de Pompéi, et elle est un peu inclinée vers la gauche; ici aussi se fait remarquer la distinction entre les lettres longues et les lettres courtes; quelques lettres ont déjà la forme minuscule.

Lettres isolées. Ce qui a été dit à propos de la planche 5 vaut aussi pour la plupart des lettres de nos tablettes. Une seule fois **b** a la panse inférieure à droite (4), mais régulièrement elle se trouve à gauche (1. 3). **d** a une forme qui se rapproche tantôt de l'onciale, tantôt de la minuscule (3. 5. 11. 14. 25). La queue du **g** dans le document principal est placée haut et se trouve séparée de la panse (3. 6. 15), dans le document secondaire elle est liée à la panse et s'allonge en bas (24. 30. 42). **m** est fait de trois traits (6). **p** est tantôt court, tantôt long; souvent il passe au-dessus de la ligne; la haste en bas, est recourbée vers la droite; **p** a la forme que l'on rencontre plus tard si souvent dans l'écriture cursive (1. 7. 8. 35). **q** a la forme minuscule (1. 5. 7. 35). **s** est plus allongé dans le document secondaire que dans le principal (1. 2. 21. 23). Voir la forme de l'**x** dans le document principal (4. 8. 11) et dans l'autre document (26. 34).

On se sert des abréviations particulièrement pour les formules. Des points accompagnent souvent ces abréviations. Pour le mot *natione*, **n** se trouve surmonté d'un trait (3. 24). Voir le signe pour « denier » ligne 4, 17, 26, 42 : il est composé du signe pour dix (= X as), traversé d'un trait pour le distinguer du chiffre. Aussi, le chiffre 500 est barré (4. 17. 26; sauf la ligne 42, où **d** a la forme de capitale).

Séparation de mots et de phrases. Les mots sont parfois séparés par un petit espace blanc et de temps en temps aussi par des points (13. 30. 36). Les phrases dans le document principal sont nettement séparées (7. 14); dans le document secondaire, l'espace blanc est très petit (32. 40) et une fois manque complètement (37). A plusieurs reprises, aux nouveaux paragraphes, la première lettre empiète sur la marge (5. 28. 42) et une fois, dans les deux documents, un grand espace blanc a été ménagé (16. 42).

(pag. 2)

Dasius Breucus emit mancipioque accepit
puerum Apalaustum, sive is quo alio nomine
est, n*atione* Grecum, apocatum pro uncis duabus,
denariis DC de Bellico Alexandri, f*ide* r*ogato* M. Vibio Longo.
Eum puerum sanum traditum esse[1]) furtis noxaque
solutum, erronem fugitium caducum non esse
prestari: et si quis eum puerum q*uo* d*e* a*gitur*,
partenve quam quis ex eo evicerit, q*uo* m*inus*
emptorem s*upra* s*criptum* eunve ad q*uem* ea res pertinebit
uti frui habere possidereq*ue* recte liceat:
tunc, quantum id erit quod ita ex eo evic-
tum fuerit,

(pag. 3)

t*antam* p*ecuniam* duplam[2]) p*robam* r*ecte* d*ari* f*ide* r*ogavit* Dasius Breucus,
Bellicus Alexandri. Id[em] fide sua esse [d*ari* f*ide* p*romisit*
iussit Vibius Longus.

Proque eo puero q*ui* s*upra* s*criptus* est, pretium
eius *denarios* DC accepisse et habere se dixit
Bellicus Alexandri ab Dasio Breuco.

Act*um* Kanab*is*[3]) leg*ionis* XIII g*eminae* XVII kal*endas* Iunias
Rufino et Quadrato co*nsulibus*.

(pag. 4)

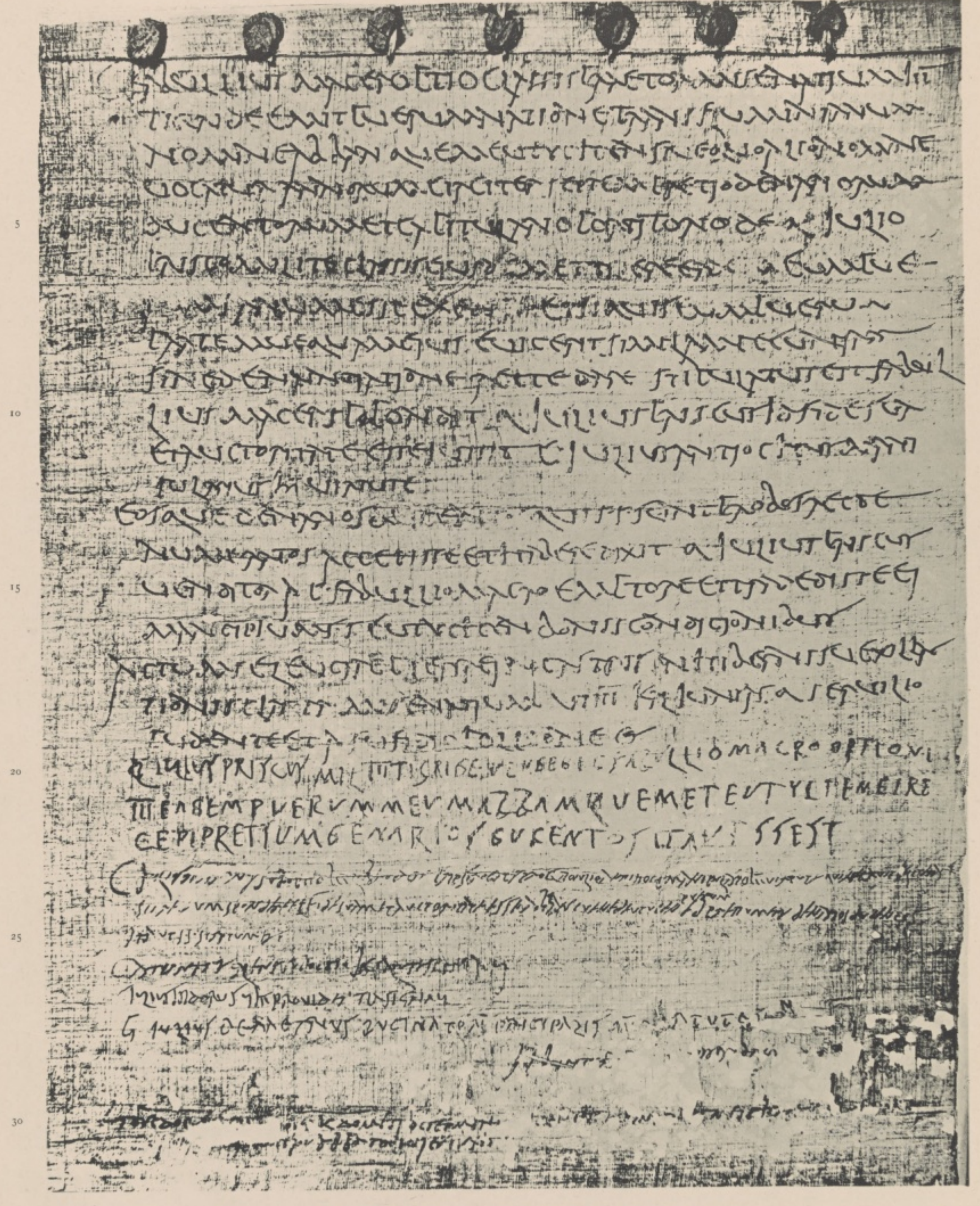
Dassius Breucus [emit man-]
cipioque accepit [pu]e[rum]
Apalaustum, sive is quo ali[o]
nomine est, n*atione* Grecum, a[po-]
citatum[4]) pro uncis duabus,
denariis DC de Bellico Alexandri,
f*ide* r*ogato* M. Vibio Longo.
Eu[m puer]um sanum traditum
[esse] furtis noxaque so-
[lutu]m, erronem fugiti-
vum kaducum non esse
prestari: et si quis eum pu-
erum, q*uo* d*e* a*gitur*, partemve
quam quis ex eo evicerit,

Appi Procli vet*erani*
leg*ionis* XIII g*eminae*
Antoni Celeris
Iul*i* Viatoris
Ulpi Severi-
ni
L. Firmi Primiti-
vi
M. Vibi Longi
fideiussor*is*
Bellici Alex[a]n-
dri vendit*oris*

(pag. 5)

quo minus emptorem s*upra* s*criptum* eumve ad quem ea res
pertinebit uti frui habere possideretque rec-
te liceat: unc,[5]) quantum id erit, quod ita ex eo e-
victum fuerit, tantam pecuniam duplam
probam recte f*ide* r*ogavit* Dassius Breuci, d*ari* f*ide* p*romisit* Bel-
licus Alexandri. Idem fide sua esse iussit M.
Vibius Longus.
Proque eo puero, qui s*upra* s*criptus* [est, pr]etium eius *denarios* DC acc[e-]
pisse et habere se dix[i]t Bellicus Alexand[ri]
ab Dassio Breuci.

[1]) *esse* est écrit par-dessus. [2]) *duplam* est écrit par-dessus. [3]) Sur *Kanabae* ou *Canabae* voir Th. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum* III, p. 182. [4]) Peut-être faut-il lire *apochatum*. [5]) Pour *tunc*.



A. D. 166. — Document sur papyrus. Cursive romaine.

Londres, British Museum. Papyrus CCXXIX.

A. D. 166. — Document sur papyrus. Cursive romaine.

Londres, British Museum. Papyrus CCXXIX.

Contrat de vente sur papyrus. Grandeur : 36,5×27 cm. Avec l'aimable permission de M. Ed. Maunde Thompson, nous empruntons le Facsimilé et la transcription du texte aux *Facsimiles of Manuscripts and Inscriptions* de la Palaeographical Society II, 190. Voir, en particulier, sur ce papyrus A. Schulten, *Ein römischer Kaufvertrag auf Papyrus aus dem Jahre 166 n. Chr.*, dans la Revue *Hermes*, 32, 1897, p. 273—289. Le contrat est rédigé d'abord sous une forme objective : C. Fabullius Macer, *optio* de la trirème Tigris de la flotte de Misène, a acheté d'un *miles* de la même trirème, Q. Julius Priscus, au prix de 200 deniers, avec l'impôt de vente, un esclave de l'âge de 7 ans, du nom d'Abbas ou Eutyches (avec la clause de garantie contre les risques de l'*edictum aedilicium* et de l'éviction, avec stipulation de la *simpla pecunia* — restitution du prix de vente — pour le cas d'éviction); C. Julius Antiochus, *manipularius* de la trirème Virtus, s'est porté caution; le vendeur déclare avoir reçu le prix d'achat et avoir livré l'esclave en bon état. Après la date vient une répétition du contrat et de la quittance, cette fois d'une rédaction personelle et manifestement écrite de la propre main du vendeur. Il dit : J'ai vendu mon esclave etc. et reçu l'argent. Puis viennent la signature du répondant ou mieux de son représentant Titianus, car le répondant ne sait pas écrire, et les signatures de trois témoins, toutes de leur propre main sous une forme personelle, avec le mot *signavi*. A la ligne 29, il y a des caractères grecs, mais on ne peut en reconnaître le contenu. Les lignes 30 et 31 portent une date et quelques mots en grec.

La Date romaine (17), de Seleucia Pieriae en Syrie, où la flotte était à l'ancre, correspond au 24 Mai 166 de notre ère. La Date grecque (30) donne l'année 274, d'après une ère de la ville de Séleucie, qui commençait l'an 108 avant le Christ (voir Eckhel, *doctrina numorum veterum*, III, 327); le mois syro-macedonien Artemisius répond au mois de mai romain (voir Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, 434); les chiffres par lettres de la date (δ̅ο̅ς̅) sont reconnaissables au trait qui les surmonte; ils sont dans un ordre renversé. Les mots qui suivent la date échappent à une sûre interprétation; il s'agit vraisemblablement de la quittance délivrée par celui qui affermait les impôts; on en trouve, en effet, de semblables sur d'autres documents de la partie grecque de l'Empire (Schulten, l. c. 287).

« La marge supérieure du papyrus est de 2 cm environ repliée du côté écrit; sur la surface repliée sept sceaux sont mis sur les fils qui ferment le pli. Sur les sceaux sont reconnaissables deux fois une Victoire, une figure drapée, un rameau (?), un lion et un bouquetin; le septième signe ne peut être déchiffré. La façon d'apposer les sceaux n'est pas ce qu'il y a de moins intéressant dans le document. Alors que sur les tablettes de cire de Pompéi et de Transylvanie les noms des témoins sont placés à côté des sceaux (voir planches 5 et 8), ici, au contraire, les sceaux et les noms des témoins sont sans relation. . . . Cette façon de sceller, c'est-à-dire l'usage d'apposer les sceaux sur la marge repliée du document, est grecque. . . . Jusqu'ici la marge repliée et scellée n'a pas encore été déployée, mais sans doute, on y trouverait comme dans les documents grecs, une répétition de l'élément principal du document. Il y a donc aussi dans ces documents une *scriptura exterior* et *interior*, mais il est à remarquer que la partie ouverte est plus détaillée : elle porte le contrat proprement dit; la partie close, plus courte, devait servir seulement à prouver, le cas échéant l'authenticité. . . . Aux sept sceaux correspondent les cinq signataires, c'est-à-dire le vendeur, le *fideiussor* et les trois témoins. Les deux autres sceaux sont manifestement celui de l'acheteur et de ce Titianus qui a signé pour le *fideiussor*. Les sept sceaux n'ont ainsi de commun avec les sceaux primitifs des témoins, que le nombre. Ils appartiennent en majeure partie aux personnes qui ont pris part à la ratification du contrat. C'est le passage à la pratique moderne d'après laquelle les seuls contractants apposent leurs sceaux. » (Schulten, l. c. 275, 283, 284, 285.)

Dans l'écriture de ce papyrus on reconnaît diverses nuances de l'ancienne cursive romaine. L'écriture du contrat lui-même a conservé en général la forme de la capitale écrite couramment; voir en particulier l'**m** et l'**n** (1. 2); pourtant **m** a une fois la même forme que dans le Papyrus Claudius de la planche 4 (*puerum*, 7); **d** et **e** sont en onciale, et **u** se rapproche aussi de la forme onciale (1. 2. 4. 5); **b**, **q**, **r**, **s** se rapprochent de la minuscule comme dans les tablettes de cire (1. 2. 3. 10); **p** a une grande et une petite forme (1. 2. 4). — Dans la signature du vendeur, les formes anciennes de l'écriture capitale dominent; **b** et **s** ont la forme cursive; **d** ressemble au **d** onciale; la queue du **g** est longue. — Dans les signatures du répondant et des deux premiers témoins, la cursive apparaît le plus développée : l'écriture de Titianus (23—25) est serrée et penchée à droite; **e** est formée d'une haste avec une languette; à remarquer dans l'écriture d'Isidorus la forme arrondie de l'**u** et sa liaison aux lettres suivantes (*Iulius*, 27; comparer la forme de l'**u**, de la planche 4). Le troisième témoin, Demetrius, se tient davantage à la forme ancienne des lettres capitales, comme Priscus (28).

Voir la forme singulière des abréviations pour *triere* (1. 12. 21; écrit tout au long à la ligne 6) et pour *centurio* (27); le signe pour *centurio* a de la ressemblance avec le signe pour *con* et *contra* des manuscrits des juristes (voir dans l'Introduction la table de ces abréviations).

Liaisons. Souvent les lettres sont légèrement unies les unes aux autres, mais ce n'est que par exception que les liaisons sont faites d'un trait et que les lettres changent de forme (voir les derniers mots des lignes 8. 9. 11. 16).

Séparation de mots et de phrases. Ce n'est que rarement que les mots sont séparés. Pour les nouveaux paragraphes la première lettre avance sur la marge (13. 17).

Caius Fabullius Macer, optio classis praetor*iae* Misenatium *triere* Tigride, emit puerum natione transfluminianum nomine Abban, quem Eutychen, sive quo alio nomine vocatur, annorum circiter septem, pretio denariorum ducentorum et capitulario portitorio de *Quinto* Iulio Prisco milite classis eiusdem et triere eade[m]. Eum puerum sanum esse ex e[dicto], et si quis eum puerum partemve quam eius evicerit, simplam pecuniam sine denuntiatione recte dare stipulatus est Fabullius Macer, spopondit *Quintus* Iulius Priscus. Id fide sua et auctoritate esse iussit *Caius* Iulius Antiochus manipularius *triere* Virtute.

Eosque denarios ducentos qui s*upra* *scripti* sunt probos recte numeratos accepisse et habere dixit *Quintus* Iulius Priscus venditor a *Caio* Fabullio Macro emptore et tradedisse ei mancipium s*upra* *scriptum* Eutychen bonis condicionibus.

Actum Seleuciae Pieriae in castris in[1]) hibernis vexillationis clas*sis* pr*aetoriae* Misenatium viiii kal*endas* Iunias *Quinto* Servilio Pudente et A*ulo* Fufidio Pollione co*nsulibus*.

Quintus Iulius Priscus mil*es* *triere* Tigride vendedi *Caio* Fabullio Macro, optioni *triere* eadem, puerum meum Abbam, quem et Eutychen, et recepi pretium denarios ducentos ita ut s*upra* *scriptum* est.

Caius Iulius Titianus (?) suboptio *triere* Libero Patre et ipse[2]) rogatus pro Gaio Iulio Antihoco manipulario *triere* Virtute, qui negavit [se] literas scire, eum spondere et fide suam et auctoritate esse Abban, cuen ed[3]) Eutycen, puerum[4]) ed pretium eius denarios ducentos, ita ut s*upra* s. scr[i]ptum[5]) est.

Caius Arruntius Valens suboptio *triere* Salute signavi.

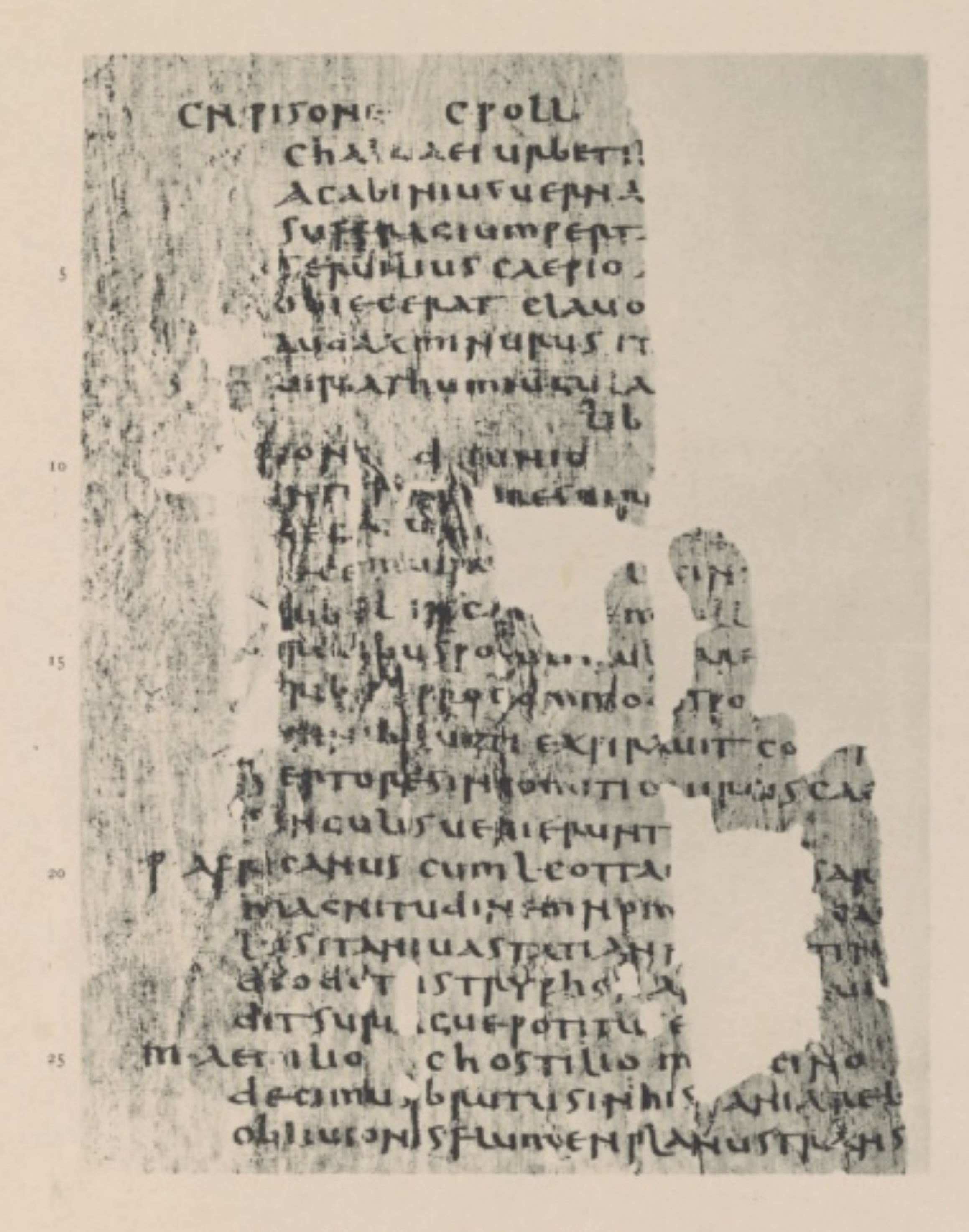
Gaius Iulius Isidorus *centurio* *triere* Providentia signavi.

Gaius Iulius Demetrius bucinator pri[n]cipalis *triere* [Vi]rtute signavi.

. . . .

Ἔτους δ̅ο̅ς̅ Ἀ[ρτεμισ]ίου δ̅κ̅ Δομέτιος Γερμανὸ[ς μ]ισθωτὴς κυιντα[νὸ]ς Μεισηνατῶν ἐκ . . . κα τῇ πρά[σει τοῦ παιδ]είου Ἄββα τοῦ καὶ Εὐτύχου

[1]) *in* est à barrer. [2]) Erreur pour *scripsi*. [3]) Pour *quem et*, voir ligne 21. [4]) *puerum* est écrit au-dessus de la ligne. [5]) Avant *scriptum* se trouve s., qui est le sigle pour *scriptum*.



Saec. III. — Papyrus trouvé à Oxyrhynchus.
Londres, Egypt Exploration Fund.



ACUELUTILENTISCYCLOPESFULMINAMASSIS
CUMPROPERANT·ALII·TAURINIS·FOLLIBUSAURAS
ACCIPIUNTREDDUNTQUE·ALIISTRIDENTIATINGUNT
AERALACU·GEMITINPOSITISINCUDIBUSANTRUM
ILLISINTERSESEMAGNAUIBRACCHIATOLLUNT

Saec. IV. — Vergilius Vaticanus. Capitalis rustica.
Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. Lat. 3225.

Saec. III. — Papyrus trouvé à Oxyrhynchus.

Londres, Egypt Exploration Fund.

Fragments de 8 colonnes d'un rouleau de papyrus, qui furent découverts en 1903 par Grenfell et Hunt à Oxyrhynchus, en Egypte. Ils contiennent un épitome des livres 37—40 et 48—55 de l'histoire romaine de Livius (donc aussi un fragment des livres perdus de cet auteur). Les événements sont rangés par ordre chronologique suivant les années des consulats. Chaque colonne représente à peu près un livre. Notre reproduction donne la colonne 8 des fragments; le texte correspond aux années 139, 138 et 137 avant J.-Ch., du livre 54 et 55. — Le papyrus est doublement intéressant, parce que plus tard on employa le revers pour une copie, en écriture grecque, de l'épître de S. Paul aux Hébreux (voir le Fac-similé à la planche 47 de la New Palaeographical Society). On trouva ces fragments réunis avec beaucoup de documents en écriture cursive, appartenant aux IIe, IIIe et IVe siècles (pour la plupart au IIIe siècle). L'épître aux Hébreux appartiendrait à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle, l'épitome de Livius, avec une grande vraisemblance, serait donc du IIIe siècle. Le papyrus a été publié pour la première fois par Grenfell et Hunt dans *The Oxyrhynchus Papyri,* part IV, p. 90—116, No 668, et (l'épître aux Hébreux) p. 36—48, No 657, Londres 1904. C'est à cet ouvrage qu'avec l'aimable permission de la Societé ‹ The Egypt Exploration Fund › nous avons emprunté notre reproduction. Voir aussi la description et la reproduction des colonnes 1 et 3 dans les Fac-similés de la New Palaeographical Society, planche 53, Londres 1905; voir aussi Kornemann, *Beiträge zur alten Geschichte,* Supplement 2, Leipzig 1904.

Ecriture onciale, avec mélange de lettres minuscules. Les lettres sont formées avec beaucoup de soin et de régularité. Les traits principaux sont très forts, les traits secondaires fins. **A**, **E**, **H**, **U** ont la forme onciale, **B**, **D**, **M** la forme minuscule; quelques autres lettres aussi, telles que **F**, **P**, **Q**, **R** se rapprochent de la forme minuscule. Beaucoup de lettres montent au-dessus de la ligne: **B**, **D**, **H**, **L**, et d'autres descendent au-dessous: **F**, **P**, **Q**, **R**. Aussi cette écriture rappelle-t-elle déjà beaucoup la demi-onciale (voir pl. 20); elle appartient aux écritures mixtes.

Lettres isolées. Le jambage droit de l'**A** est fort, les traits de gauche, formant un angle aigu, sont fins (2. 3). **B** est minuscule (2. 3). **D** est minuscule; la haste est forte et droite, la panse est large (23. 24). La languette de l'**E** onciale est longue et fine (2. 3). La forme de l'**F** se rapproche de la minuscule: la barre supérieure est petite et légèrement recourbée, la languette est fine et longue (4. 20. 27). La queue du **G** est très petite (8. 19). **H** est oncial (2. 8). Le pied de l'**L** est tantôt à angle droit, tantôt arrondi; **L** monte au-dessus de la ligne et souvent aussi descend un peu au-dessous; en haut, il y a d'ordinaire un petit coup de plume (1. 25. 27). **M** est minuscule (4. 20). **N** est majuscule; le premier jambage est très long et descend au-dessous de la ligne; le trait oblique prend un peu au-dessous du sommet du premier jambage et se termine environ au milieu du second jambage; donc il n'est que légèrement incliné et **N** ressemble au grand **H** (1. 20. 21). **O** est souvent petit (20). La panse de **P** et de **Q** est très petite (1. 4). **R** a la forme minuscule de la demi-onciale (2. 3). **S** a la forme majuscule, pourtant souvent le trait supérieur forme angle, comme dans la cursive (1. 19. 20). **T** a la forme majuscule, sa barre est fine (17. 18). **U** est oncial (2. 3). Voir **X** et **Y** (17. 23).

En dehors des abréviations habituelles pour les prénoms et pour les titres, on trouve lib. = *liber*, et une fois omnib. = *omnibus* (17). Masiniss. = *Masinissae*, pass. = *passa* (voir la planche de la Palaeographical Society). Les abréviations sont suivies d'un point (20. 25).

Liaisons. La languette de l'**E**, celle de l'**F** et la barre du **T** cherchent ordinairement à se relier aux lettres voisines (2. 3. 4. 20).

Les mots sont quelquefois séparés les uns des autres par un espace blanc (6. 20).

Pas de ponctuation. Les lignes où sont donnés les consuls de l'année, avancent sur la marge, et les premières lettres sont un peu plus fortes que les autres (1. 20. 25).

C*naeo* Pisone C*aio* Polli[o[1]) co*nsulibus*
Chaldaei urbe til[2]) . . .
A*ulus* Cabinius[3]) verna[e . . . . . rogationem tulit
suffragium per ta[bellam ferri. . . .
Servilius Caepio a[b equitibus quos periculo
obiecerat clavo [ictus . . .
Audax Minurus [D]ita[lco . . .
Viriathum iugula[verunt.
Lib*er* [LV
[P*ublio* Sci]pione D*ecimo* Iunio [co*nsulibus*
interfectores[4]) Viri[athi . . . . praemium
negatum. C[um Scipionem (?) Nasicam et
decemviru[m[5]) co*nsules*] Licini[us et Curiatius
trib*uni* pl*ebis* in car[cer]em [c]oll[ocarent, . . .
precibus populi mul[t]a re[missa. . . .
trib*unus* pl*ebis* pro commodis pop[uli . . .
omnib*us* lucti[6]) expiravit. Co[. . . . . de-
sertores in comitio virgis cae[si sestertiis
singulis[7]) venierunt.

(La suite, à la seconde colonne.)

(Suite de la première colonne.)

P*ublius* Africanus cum L*ucium* Cottam [accu]sar[et . . .
magnitudinem nom[inis . .] . cae[. . .
Lusitani vastati. An[8]) N[uman]tin[is clades accepta.
Diodotus TryphonAn[tioc]hum [regem occi-
dit Suriague[9]) potitus e[st.
M*arco* Aemilio C*aio* Hostilio M[an]cino [co*nsulibus*
Decimus Brutus in Hispania re b[ene gesta
Oblivionis[10]) flumen planus[11]) trans[ivit.

---

[1]) Il faudrait: *M. Popillio.* [2]) Pour *urbe et Italia.* [3]) Pour *Gabinius.* [4]) Pour *interfectoribus.* [5]) Pour *Decimum Brutum.* [6]) Pour *(ab omnibus) luctus.* [7]) *sestertiis singulis = sestertio nummo singuli.* [8]) Pour **a.** [9]) Pour *Syriaque.* [10]) Pour *Oblivionem.* [11]) Pour *primus.*

Saec. IV. — Vergilius Vaticanus. Capitalis rustica.

Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. Lat. 3225.

Une page du *Vergilius Vaticanus.* Grandeur de la feuille: 22,5 × 20 cm. Notre Fac-similé contient *Georgica* IV, 170—174, avec une image représentant la forge des Cyclopes. Le manuscrit est célèbre pour ses 50 peintures qui rappellent tout à fait l'époque classique de l'art romain et appartiennent à ce qui nous est parvenu de mieux de la peinture romaine. En raison de ces images, on fait remonter le manuscrit au IVe siècle. Il fut d'abord la propriété de Gioviano Pontano de Naples, puis celle du cardinal Pietro Bembo, plus tard il appartint à Fulvio Orsini qui le légua à la Bibliothèque Vaticane où il entra en 1602. Voir la description dans *Fragmenta et picturae Vergiliana codicis Vaticani 3225 phototypice expressa,* Rome 1899 (1er volume des *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi iussu Leonis PP. XIII, consilio et opera curatorum bibliothecae Vaticanae*). Voir aussi P. de Nolhac, *Le Virgile du Vatican et ses peintures* dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques,* t. XXXV, Paris 1897, p. 673. Nous devons le Fac-similé à l'amabilité du Préfet de la Bibliothèque Vaticane, le R. P. Franz Ehrle.

Cette écriture est appelée scriptura capitalis rustica. Elle n'a pas le caractère solennel, monumental, de la capitalis quadrata, mais elle n'en est pas moins belle. Les lettres sont d'un trait facile, aisé: généralement les fines lignes qui terminent les barres de l'**E**, **F**, **L**, **T**, qui distinguent la *quadrata*, font ici défaut; les barres sont d'ordinaire très petites. Cette sorte de capitale convenait mieux pour une écriture rapide que la *quadrata*; aussi est-elle employée dans presque tous les *codices* qui nous sont parvenus, en écriture capitale. Il n'y a que deux exceptions: le *Vergilius Augusteus* et le *Vergilius Sangallensis*, qui sont écrits en *quadrata* (voir pl. 12; un autre exemple de *rustica*, pl. 19).

Lettres isolées. **A** n'a pas de traverse (1). La panse supérieure du **B** et de l'**R** est très petite et quelquefois ouverte (2. 4). **F** et **L** dépassent les autres lettres en hauteur (1. 2). **G** se termine soit par un gros point, soit par un trait descendant au-dessous de la ligne (3. 4. 5). La traverse de l'**H** se trouve au-dessus du milieu et coupe ordinairement le premier jambage (5). Le dernier trait de l'**N** descend souvent au-dessous de la ligne (1. 2). **O** est fait de deux traits; on aperçoit aussi dans les autres lettres rondes qu'elles ont été tracées en plusieurs fois (1. 2). **P** a une petite panse ouverte; au pied de la haste il y a une petite barre transversale (1. 2). La barre du **T** est légèrement recourbée (1. 2). Le premier trait de l'**U** est fort et presque recourbé, comme dans l'écriture onciale, le second est fin (1. 2).

Abréviations. Notre Fac-similé ne présente aucune abréviation; sur d'autres pages, on rencontre parfois **B.** pour *bus* et **Q.** pour *que*, soit avec un point, soit plus communément avec une virgule, à droite, en haut. A la fin des lignes, on trouve quelquefois un trait pour **M**.

Pas de séparation des mots. La séparation des phrases et souvent aussi des mots se marque par un point, placé soit en haut, soit à mi-hauteur des lettres. Quelques uns de ces points semblent avoir été faits par le copiste lui-même, la plupart sont l'œuvre du correcteur qui revoyait avec grand soin le manuscrit aussitôt achevé. — La première lettre des pages est plus grosse.

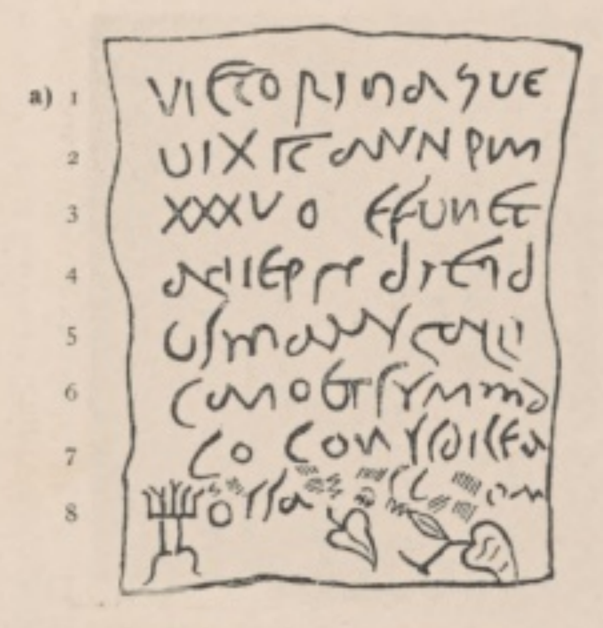
A la ligne 2 et 5, se trouvent des corrections.

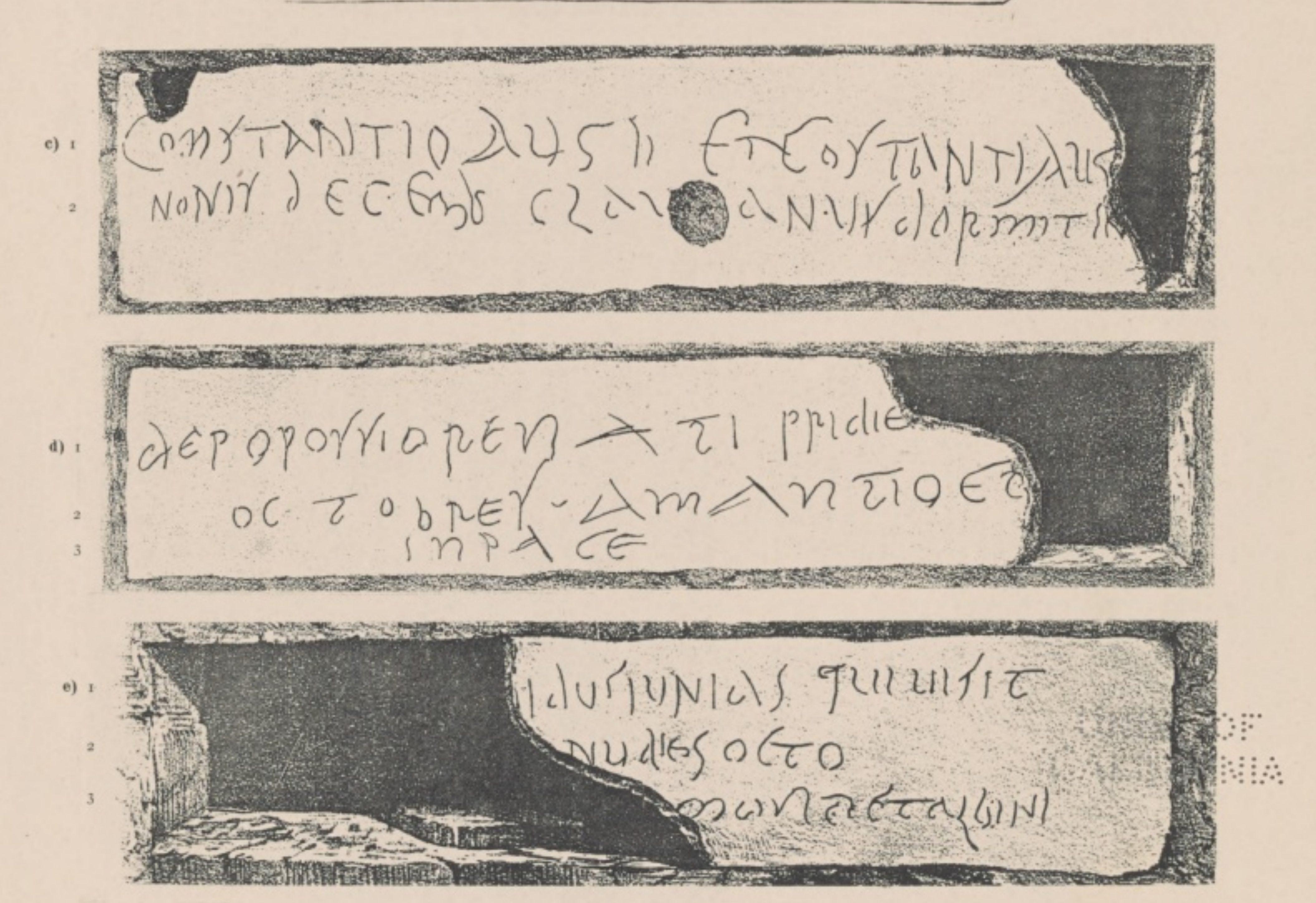
En haut, à la marge et au-dessus des pages, on retrouve de temps en temps des traces du titre du livre.

(Fervet opus, redolentque thymo fragrantia mella.)
1 Ac veluti lenti[1]) Cyclopes fulmina massis
2 Cum properant, alii[2]) taurinis follibus auras
3 Accipiunt redduntque, alii stridentia tingunt
4 Aera lacu; gemit inpositis incudibus antrum;
5 Illi[3]) inter sese magna vi bracchia tollunt
(In numerum versantque tenaci forcipe ferrum:
Non aliter, si parva licet componere magnis,
Cecropias innatus apes amor urguet habendi
Munere quamque suo grandaevis oppida curae
Et munire favos et Daedala fingere tecta.)

---

[1]) Pour *lentis.* [2]) Correction d'*aliti.* [3]) Correction d'*illis.*





A. D. 301. — Inscription de l'édit de Dioclétian De pretiis rerum venalium.

Athènes, Musée National.

A. D. 330—346. — Inscriptions sépulcrales.

A. D. 301. — Inscription de l'édit de Dioclétien De pretiis rerum venalium.

Athènes, Musée National.

Fragment d'une inscription, trouvée en 1889 dans les ruines d'une église byzantine de Platée, en Grèce. Elle contient le préambule de l'édit de Dioclétien *De pretiis rerum venalium* de l'année 301. Du côté droit, les lettres sont effacées, car la pierre avait servi de pavé à cette église. Elle mesure 135 cm de hauteur; la largeur, en haut, est de 80 cm, en bas de 83,5; l'épaisseur du marbre est de 1,8. Le texte est rempli de fautes; il est visible que le *quadratarius* ne comprenait pas l'écriture de son modèle; dans les notes à la transcription nous avons corrigé quelques unes des fautes qui détruisent le sens. Voir la description de la plaque dans Tarbell et Rolfe, *Papers of the American School of classical studies at Athens (American Journal of Archaeology)*, 1889, p. 428; et dans Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum* III, 801 et 1909. Avec l'aimable permission de M. Ed. Maunde Thompson, nous empruntons notre Fac-similé et la transcription du texte aux *Facsimiles of Manuscripts and Inscriptions* de la Palaeographical Society II, 127.

L'écriture est un mélange de lettres onciales, minuscules et cursives. De même, deux autres fragments de cet édit, retrouvés à Halicarnasse et à Samos, portent une écriture semblable (voir *Corpus inscriptionum latinarum* III, 1924).

Lettres isolées. **A** a la forme capitale, sans traverse (9). Le **B** n'a qu'une panse en bas; comme souvent il a une courbe vers la gauche, il rappelle le **B** de l'écriture irlandaise (9). La forme onciale du **D** se rapproche de la minuscule, la haste est à peu près verticale (9). **E** est oncial (9). **F** est cursif (9). La queue du **G** est allongée; il ressemble à un **S** rond et l'on voit par là comment le **g** minuscule est sorti du grand **G** (1). Le second jambage de l'**H** n'a qu'une demi-hauteur (9). Le pied de l'**L** descend obliquement (6). **M** se rapproche de la forme minuscule; le dernier jambage décrit la plupart du temps une courbe à droite (9). **N** est majuscule; le trait oblique du milieu prend ordinairement au milieu du premier jambage (8. 9). **Q** a la forme minuscule, sans descendre toutefois au-dessous de la ligne (4. 5). **R** est majuscule et le plus souvent plus grand que les autres lettres (8). **S** est cursif (5. 6). **T** décrit une courbe en bas vers la droite (8). **U** est ordinairement arrondi en bas (9); s'il vient après **Q**, il est plus petit et se trouve tout en haut (4. 5).

Les mots sont souvent séparés. A la ligne 5, où commence une nouvelle phrase, se trouve un petit espace blanc. A la ligne 9, on trouve une feuille de lierre; elle n'a ici aucune signification; dans le modèle, elle remplissait vraisemblablement un espace blanc à la fin d'une ligne.

1 gules et huniversis reos atrocissimae inhuman[itatis] . . . .
2 am dio[1]) rerum necessitate desiderata prorump[imus] . . . .
3 bo aut superillou medillae nustrae[2]) interven[tus] . . . .
4 tur qui tt[3]) annorum reticentiam nustram . . . .
5 luerunt. Quis enim adeo oatumsi[4]) pector[is] . . . .
6 possit, inmo non senserit in venalibus re[bus,] . . . .
7 conversationem tractantur, in tantum se . . . .
8 rapiendi ne[c] rerum copia nec annorum uertatib[us][5]) . . . .
9 officia exercitus[6]) ☙ habent, dubium non sit se[mper] . . . .

[1]) Pour *diu*. [2]) Pour *superfluo medellae nostrae*. [3]) Pour *tot*. [4]) Pour *optumsi*. [5]) Pour *ubertatibus*. [6]) Pour *exercitos*.

A. D. 330—346. — Inscriptions sépulcrales.

Nous empruntons ces inscriptions aux dessins de G. B. de Rossi, dans son 1er volume des *Inscriptiones christianae urbis Romae*. Elles sont, au point de vue paléographique, d'un haut intérêt. En effet, elles sont d'une époque où s'est fait le passage de l'ancienne cursive romaine à la récente et justement, hormis quelques petits fragments, nous n'avons de cette époque aucun monument manuscrit. Ces inscriptions sont datées suivant l'ancienne méthode romaine, c'est à dire par les noms des consuls. Quelques lettres ont une grande ressemblance avec celles de l'édit de Dioclétien; en général pourtant l'écriture se rapproche beaucoup plus de la cursive et elle a fait un grand pas vers la minuscule.

a) **A. D. 330.** (Naples, Museo Nazionale.) Dans de Rossi, p. 37, N° 38.

De Rossi remarque dans les *Addenda et Corrigenda* au 1er volume de son œuvre, p. 574, que les signes, qui se trouvent au-dessous de l'inscription, désignent une secte juive. L'inscription a été aussi mise à contribution par Mommsen, *Inscriptiones Regni Neapolitani latinae*, N° 7148.

Lettres isolées. Le trait gauche de l'**a** est rond; il part du haut de la gauche (autant qu'il semble), et descend en bas pour remonter vers la droite (1. 2. 5); d'où une plus grande indépendance du trait gauche : c'est le passage à l'**a** ouvert de la cursive. **d** se rapproche de la forme minuscule (4). **e** est oncial (1). **f** est cursif (3). **m** se rapproche de la minuscule (5. 6). **n** aussi en quelques endroits se rapproche de la minuscule (1. 3), il a pourtant aussi la forme majuscule (2). **q**, **r**, **s** sont cursifs (1. 4. 5. 6. 8). Le bas de l'**u** est tantôt pointu, tantôt arrondi (1. 2. 3).

1 Victorina que
2 vixit ann*is* pl*us* m*inus*
3 XXXV defunct-
4 a die pridie id-
5 us Maias Galli-
6 cano et Symma-
7 co cons*ulibus* dilea (?)
8 ossa . . . . . . om

b) **A. D. 338.** (Rome, Museo Capitolino.) De Rossi, p. 43, N° 50.

Les premières lignes sont gravées en écriture capitale, la quatrième ligne a été ajoutée après coup, en plus petite écriture. Autrefois, cette 4e ligne passait pour l'exemple le plus ancien d'onciale et de cursive et les paléographes lui prêtaient une grande attention. De fait, même aujourd'hui, elle est encore intéressante. C'est une écriture de transition où se trouvent mêlées les formes anciennes et nouvelles. Plusieurs lettres, telles que **a**, **e**, **l**, **u** ont la forme que l'on rencontre dans les *codices* en onciale; d'autres ont la forme minuscule, qui est caractéristique pour la demi-onciale, comme **b**, **d**, **m**, **r**; d'autres encore ont la forme plutôt cursive, comme **f** et **s**. La languette de l'**e** se lie régulièrement aux lettres suivantes. Dans la ligature avec **l**, **i** se trouve plus bas que les autres lettres. Voir la forme du chiffre **VI**. — Le **d** barré signifie à la 3e ligne *diebus*, à la 4e *depositae*. A la 3e ligne, on rencontre une feuille de lierre; après les abréviations **AN** et **M**, dans la même ligne, on trouve un point.

1 Anime innocen-
2 ti Gaudentiae que vi-
3 xit an*nis* V m*ensibus* VII d*iebus* XXI. In pace.
4 Mercurius pater filiae d*epositae* VI. idus Novemb*ris* Urso et Polemio co*nsulibus*.

c) **A. D. 339.** (Rignano, Cimitero di Teodora, Via Flaminia XXVI. ab Urbe lapide.) De Rossi, p. 45, N° 55.

Cette inscription et les suivantes de la Catacombe de Rignano sont gravées sur la pierre, qui scelle le tombeau dans le mur.

Lettres isolées. **b** et **d** se rapprochent de la minuscule (2). **g** a une longue queue, qui par une ligne ondulée se rattache au trait horizontal (1) : il ne manque donc plus que le trait horizontal soit tracé séparément pour avoir le **g** de la demi-onciale. **m** a tantôt la forme d'onciale, tantôt la forme de minuscule (2). **n** n'a qu'une seule fois la forme minuscule (*Constantio*, 1); d'ordinaire il est majuscule. Voir la forme de l'**r** et de l'**s** (2). **u** est oncial (1. 2).

1 Constantio Aug*usto* II et Costanti Aug*usto* [co*nsulibus*]
2 nonis Decemb. Clau[di]anus dormit in [pace].

d) **A. D. 345.** (Rignano.) De Rossi, p. 57, N° 86.

Dans la reproduction du texte, de Rossi a complété plusieurs mots d'après une copie faite en 1745, alors que la pierre était en meilleur état. On remarquera en particulier la forme de **b**, **d**, **m**, **n**, **p**, **r**, **s**.

1 Depopossio Renati pridie [kal*endas*]
2 Octobres Amantio et [Albino co*nsulibus*].
3 In pace.

e) **A. D. 346.** (Rignano.) De Rossi, p. 59, N° 90.

Là aussi de Rossi a complété plusieurs mots d'après la copie de 1745. A remarquer en particulier la forme de **a**, **b**, **d**, **m**, **n**, **s**, **u**.

1 . . . . . [dep] . . . . idus Iunias, qui visit
2 [annos VII me]n*ses* V dies octo
3 [post cons*ulatum* A]manti et Albini.

St Gaul in Chatelain

ENVMSTRVEREETFLAMMISADOLEREPENATES
MALIAETOTIDEMQ·PARESAETATEMINISTRI
IBVSMENSASONERANTETPOCVLAPONVNT
ONETTYRIIPERLIMINALAETAFREQVENTES
ENERETORISIVSSIDISCVMBEREPICTIS
ANTVRDONAAENEAEMIRANTVRIVLVM
RANTISQ·DEIVVLTVSSIMVLATAQVEVERBA
AMQ·ETPICTVMCROCEOVELAMENACANTHO
ECIPVEINFELIXPESTIDEVOTAFVTVRAE
MENTEMNEQVITARDESCITQVETVENDO
ISSAETPARITERPVERODONISQ·MOVETVR
BICOMPLEXVMAENEAECOLLOQ·PEPENDIT
AGNVMFALSIINPLEVITGENITORISAMOREM

INPOSVITNATVRALOCISQVOTEMPOREPRIMVM
DEVCALIONVACVVMLAPIDESIACTAVITINORBEM
VNDEHOMINESNATIDVRVMGENVSERGOAGETERRAE
PINGVESOLVMPRIMISEXTEMPLOMENSIB·ANNI
FORTESINVERTANTTAVRIGLAEBASQ·IACENTIS
PVLVERVLENTACOQVATMATVRISSOLIB·AESTAS
ATSINONFVERITTELLVSFECVNDASVBIPSVM
ARCTVRVMTENVISATERITSVSPENDERESVLCO
ILLICOFFICIANTLAETISNEFRVGIBVSHERBAE
HICSTERILEMEXIGVVSNEDESERATVMORHARENAE
ALTERNISIDEMTONSASCESSARENOVALIS
ETSEGNEMPATIERESITVDVRESCERECAMPVM
AVTIBIFLAVASERESMVTATOSIDEREFARRA
VNDEPRIVSLAETVMSILIQVAQVASSANTELEGVMEN

Saec. IV. — Vergilius Sangallensis. Capitalis quadrata.
St. Gall, Stiftsbibliothek, Cod. 1394, p. 12.

Saec. IV. — Vergilius Augusteus. Capitalis quadrata.
Rome, Biblioteca Vaticana, 3256, fol. 1.

Saec. IV. — Vergilius Sangallensis. Capitalis quadrata.

St. Gall, Stiftsbibliothek, Cod. 1394, p. 12.

Fragment d'une page du *Vergilius Sangallensis* (*Enéide* I, 704—716). Voir la description dans Scherrer, *Verzeichnis der Handschriften der Stiftsbibliothek von St. Gallen,* Halle 1875, p. 456; dans Chroust, *Monumenta palaeographica,* livraison XVII, pl. 1. 2. On ne conserve que 12 feuilles du Codex. Ces fragments sont de deux mains. Notre page est de la main A. On peut voir des échantillons de la main B dans Zangemeister et Wattenbach, *Exempla* etc., pl. 14a, Chatelain, *Paléographie* etc., pl. 62, Chroust, l. c. XVII, 2. En haut de la page se lit en petite écriture *Aen.*; à quoi répondait sans doute sur la page suivante l'indication du livre *lib. I*; de fait *lib. I* se trouve sur la page précédente. La feuille est maintenant de 28 cm de haut sur 26 de large; le format primitif mesurait, comme on peut déduire des pages 15 et 39, au moins 30 cm de hauteur et au moins 34,5 de largeur (Chroust, l. c.). Au commencement de chaque ligne de notre page quelques lettres manquent; dans la reproduction, elles sont restituées entre crochets. Le parchemin est fin et laisse transparaître l'écriture de l'autre page. Où et quand ce Codex a-t-il été écrit, et comment est-il arrivé à Saint-Gall, on l'ignore. Le bibliothécaire Ildefonse d'Arx trouva les feuilles sur des couvertures de livres, il les détacha et les réunit à des fragments d'autres *Codices* sous le titre de *Veterum fragmentorum manuscriptis codicibus detractorum collectio.* Selon lui, le manuscrit serait du IIIe ou IVe siècle, d'autres pensent qu'il appartient au IVe ou Ve siècle.

L'écriture est la capitalis appelée quadrata, elegans ou aussi monumentalis, parce que le plus souvent on s'en servait pour les inscriptions des monuments. Les lettres ont à peu près la forme carrée et sont en général de même grandeur; il n'y a que l'**F** et le plus souvent aussi l'**L** qui dépassent un peu les autres lettres, et la queue de la lettre **Q** descend bien bas (1. 2. 9). Les lettres sont formées avec beaucoup de soin, la plupart du temps elles ont en haut et en bas de légèrs coups de plume et les barres ont leurs extrêmités appuyées (voir **E**, **F**, **L**, **T** de la première ligne).

Lettres isolées. La panse supérieure du **B** est petite, l'inférieure est grande (3. 5). **C** est tracé de deux coups de plume (3. 5). Le trait final du **G** est dirigé en haut (13). **O** est fait de deux traits (1. 2). La panse du **P** est petite et ouverte (1. 2). **S** est formé de trois traits de plume; les traits de la fin sont quelquefois divisées (1. 7. 10). Le trait de gauche du **V** est quelquefois un peu recourbée (7. 8). Voir la forme de l'**X** et de l'**Y** (4. 9).

La seule abréviation est **Q.** pour *que* (2. 7). L'abréviation de **M** et de **N** ne se présente pas (Chroust, l. c.).

Séparation de mots et de phrases. Les mots ne sont pas séparés. Les phrases ainsi que les membres de phrases sont séparés par une espèce de virgule, placée au-dessus des lettres (voir 4, 5, 6, 7 etc.); à la fin de la ligne 5 se trouvent deux de ces signes. Un signe semblable se rencontre dans les manuscrits grecs, en particulier dans l'«Ilias Bankes» attribué au IIe siècle après J.-Ch. (voir Palaeographical Society, pl. 153); c'est là l'œuvre d'un correcteur postérieur; de même, semble-t-il, on a ici une main plus récente. La première lettre des pages n'est pas aggrandie.

Les lettres sont tracées entre deux lignes sèches.

Il y a des corrections à la ligne 2 et 12.

(Quinquaginta intus famulae: quibus ordine longo)
[Cura p]enum struere et flammis adolere penates;
[Centu]m aliae[1]) totidemq*ue* pares aetate ministri,
[Qui dap]ibus mensas onerant et pocula ponunt.
[Nec n]on et Tyrii per limina laeta frequentes
[Conv]enere, toris iussi discumbere pictis.
[Mir]antur dona Aeneae, mirantur Iulum,
[Fla]grantisq*ue* dei vultus, simulataque verba.
[Pall]amq*ue* et pictum croceo velamen acantho.
[Pra]ecipue infelix, pesti devota futurae,
[Exp]leri mentem nequit ardescitque tuendo
[Pho]enissa, et pariter puero donisq*ue* movetur.
[Ille,] ubi complexu[2]) Aeneae colloq*ue* pependit,
[Et m]agnum falsi inplevit genitoris amorem,

[1]) Quelqu'un, d'une façon tout à fait erronée, a chercher à changer *aliae* en *alii* au moyen de points et d'un petit I suscrit. [2]) **M** est barré, et il y a un point au-dessus.

Saec. IV. — Vergilius Augusteus. Capitalis quadrata.

Rome, Biblioteca Vaticana, 3256, fol. 1.

Fragment d'une page du *Vergilius Augusteus* (*Georgica* I, 67—74). D'environ 40×35 cm. On ne connaît de ce Codex que 7 feuilles seulement: 4 à la Vaticane et 3 à la Bibliothèque royale à Berlin (Cod. lat. in fol. 416). Les feuillets de la Vaticane étaient auparavant en la possession de Claude Dupuy (Claudius Puteanus, † 1594); il en fit don à Fulvio Orsini († 1600); c'est après la mort de celui-ci qu'ils entrèrent au Vatican. Les feuillets de Berlin furent acquis en 1862, à la Haye, par G. H. Pertz, dans une vente de livres; ils provenaient de la succession des familles van Limborch et van der Cracht; ils avaient été auparavant en la possession de Pierre Pithou († 1596); à ce dernier appartenait aussi la feuille, égarée aujourd'hui, que Mabillon vit chez Le Pelletier (voir la reproduction dans *De re diplomatica*, 2e éd., 1709, p. 637; 3e éd., 1789, p. 657; dans le *Nouveau traité*, III, pl. 34, 3). Les deux fragments, au moyen âge, appartenaient à l'abbaye de Saint-Denis. On ne sait s'ils furent écrits en Gaule ou s'ils sont d'origine italienne. Pertz donna au Codex le nom d'*Augusteus*, parce que croyait-il, il remontait au temps d'Auguste (voir Pertz, *Über die Berliner und die Vaticanischen Blätter der ältesten Handschrift des Virgil,* dans les *Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin* [1863], Berlin 1864, p. 97). En général, aujourd'hui, on fait remonter ce Codex à une époque plus récente: Zangemeister et Wattenbach le placent à la fin du IVe siècle (voir *Exempla* etc., pl. XIII); Chatelain au IIe ou IIIe siècle (voir *Paléographie* etc., pl. LXI). C'est à ce dernier ouvrage qu'avec l'aimable permission de M. E. Chatelain nous empruntons notre reproduction.

Ce Virgile est aussi écrit en capitalis quadrata. Les lettres pourtant sont plus larges, plus élégantes et moins raides que dans le Sangallensis. Leur forme se rapproche de la rustica (voir planche 11 b et planche 19): **A** n'a aucune traverse; les barres de **E**, **F**, **L**, **T** sont petites, légèrement ondulées et sans ligne terminale. En haut et en bas des lettres se trouvent souvent de petits coups de plume. La différence entre les traits forts et les traits fins se fait fort bien sentir. Comme dans le Sangallensis, ici aussi les lettres sont comprises entre deux lignes sèches. A la fin des lignes, souvent les lettres diminuent de grandeur, faute d'espace (3. 10).

Lettres isolées. **C**, **G**, **S** ont quelquefois leur trait final divisé (10. 11). **F** et **P** portent en bas un grand trait horizontal (4. 5). La panse de l'**R** ne touche pas la haste (1). La barre du **T** à gauche est ordinairement beaucoup plus longue qu'à droite (1). Le jambage droit de **V**, la plupart du temps, se prolonge un peu au-dessous de la ligne (1).

Abréviations. **B.** = *bus*, **Q.** = *que* (4. 5). A la fin des lignes, sur notre page, **M** est remplacé 4 fois par un trait horizontal marqué au-dessous d'un point (2. 10 et 16. 19); une fois également **N** est remplacé par un trait horizontal, mais sans point sous le trait (*legumen*, 14). Ce serait une indication pour la date du Codex, si l'on savait d'une façon certaine à quelle époque ce genre d'abréviation a été introduit dans les manuscrits latins. Un exemple ancien de cette abréviation et que l'on peut dater se rencontre à la dernière ligne d'une inscription de Philocalus, le *quadratarius* du Pape Damase (366—384; voir L. Traube, *Hieronymi chronicorum codicis Floriacensis fragmenta,* Leyde 1902, p. VII).

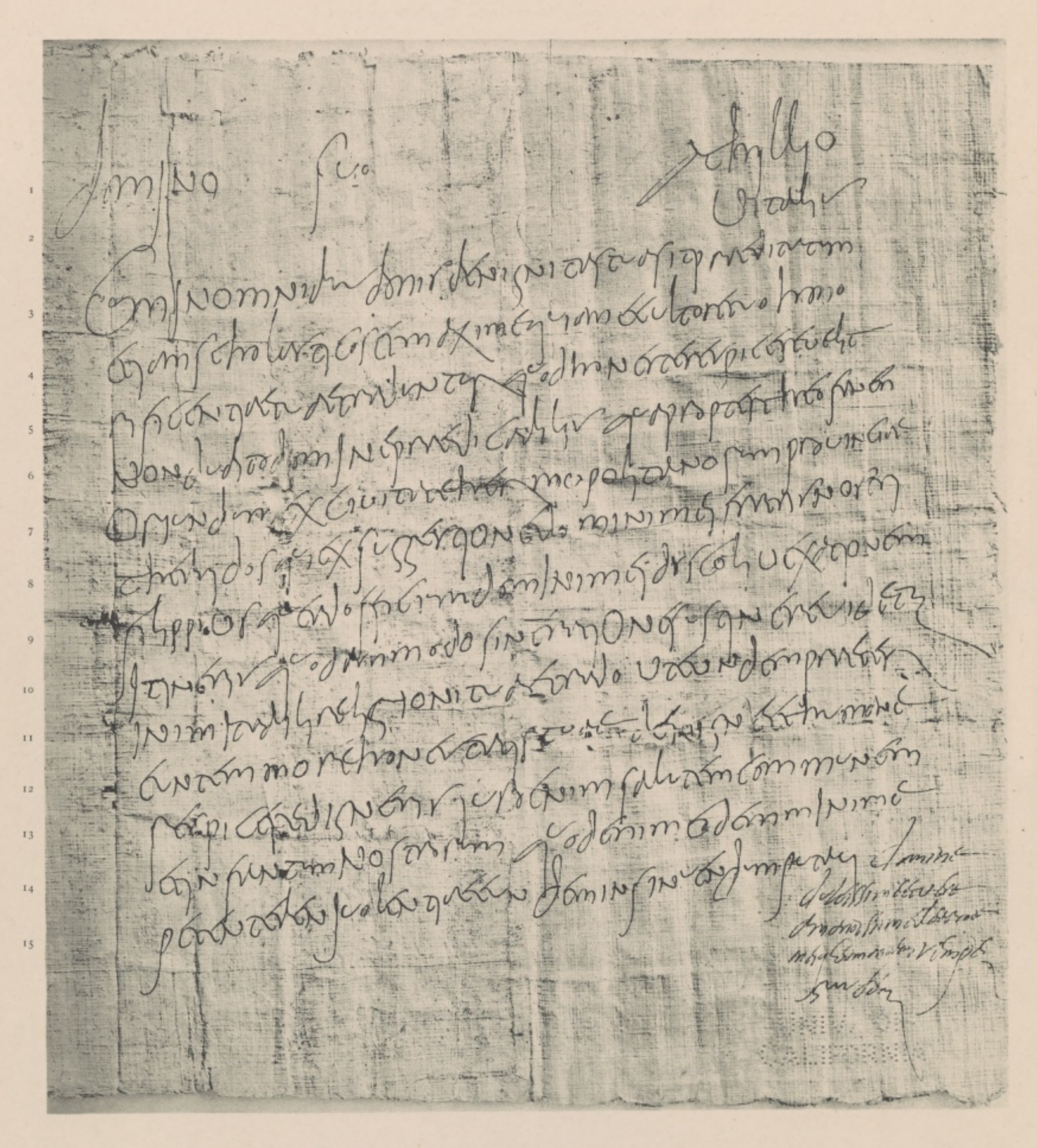
A plusieurs reprises **NT**, **OS**, **TR**, **UNT**, sont en ligature à la fin des lignes.

Nulle séparation de mot ou de phrase. La première lettre de chaque page est très grosse et colorée en vert, rouge, jaune et argent (1).

«On ne rencontre ni trace de titre courant au-dessus des pages, ni désignation des quaternions, ni *custodes*» (Pertz, l. c. 102).

(Continuo has leges aeternaque foedera certis)
Inposuit natura locis, quo tempore primum
Deucalion vacuum lapides iactavit in orbe*m*,
Unde homines nati, durum genus. Ergo age terrae
Pingue solum primis extemplo mensib*us* anni
Fortes invertant tauri, glaebasq*ue* iacentis[1])
Pulverulenta coquat maturis solib*us* aestas.
At, si non fuerit tellus fecunda, sub ipsum
Arcturum tenui sat erit suspendere sulco;
Illic, officiant laetis ne frugibus herbae,
Hic, sterilem exiguus ne deserat umor harena*m*.[2])
Aeternis[3]) idem tonsas cessare novalis[4])
Et segnem patiere situ durescere campum;
Aut ibi flava seres mutato sidere farra,
Unde prius laetum siliqua quassante legume*n*

[1]) Pour *iacentes.* [2]) Pour *humor arenam.* [3]) Pour *alternis.* [4]) Pour *novales.*



Saec. IV. — Lettre latine. Cursive romaine.

Strassbourg, Pap. lat. Argent. 1.

Saec. IV. — Lettre latine. Cursive romaine.

Strassbourg, Pap. lat. Argent. 1.

Lettre sur papyrus, retrouvée en Egypte. Voir H. Bresslau, *Ein lateinischer Empfehlungsbrief* (dans *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete,* édité par U. Wilcken, t. 3, fasc. 2, Leipzig 1904, p. 168—172). Nous empruntons à ce périodique, avec l'aimable permission de MM. H. Bresslau et U. Wilcken, notre reproduction et la description du papyrus.

« R. Reitzenstein a acquis ce papyrus d'un marchand; on ignore le lieu où il fut trouvé. Le format du papyrus est carré; il mesure 27 cm. On écrivait de telle façon qu'au recto les lignes suivaient parallèlement les fibres de la couche supérieure du papyrus. Puis la feuille prise de travers a été repliée treize fois, de sorte que les plis sont perpendiculaires aux lignes de la lettre; d'où l'adresse écrite au verso, parallèlement aux plis, se trouvait aussi parallèle aux fibres de la seconde couche du papyrus (celle du verso). A l'endroit où se trouve l'adresse, le papyrus est d'une couleur plus foncée : c'était donc la face extérieure de la lettre repliée. Je n'ai pu trouver trace d'un sceau sur la lettre. — La lettre est écrite par un secrétaire de l'expéditeur Vitalis; celui-ci n'a écrit que la salutation finale au recto (l. 15—19) et son nom au verso. Les deux mots ἡγεμόνι Φοινείκης ne sont ni de celui qui écrivit la lettre, ni de Vitalis, mais d'un troisième, vraisemblablement de celui qui s'y trouve recommandé, Theophanes. La lettre ayant été retrouvée en Egypte, il s'en suivrait que Theophane n'aurait pas fait usage de la recommandation » (H. Bresslau, l. c. 168).

La lettre n'est pas datée; le gouverneur phénicien Achillius, à qui elle est adressée, jusqu'ici n'est pas autrement connu. Ce gouverneur porte le titre de ἡγεμών = *praeses*, c'est donc vraisemblablement que la lettre a été écrite avant l'an 362; à partir de cette date, en effet, les gouverneurs de Phénicie étaient désignés du titre plus élevé de *consularis*, qui se traduit en grec par κονσουλάριος ou encore par ὑπατικός, ὑπατευκώς (H. Bresslau, l. c. 171).

Cursive romaine récente. A comparer avec ce document, d'une part l'écriture du décret de Dioclétien et des inscriptions funéraires de la pl. 11, d'autre part l'écriture du correcteur de la pl. 20, col. 2, ligne 22, et celle du document de Ravenne, pl. 22. Les lettres sont aisées, écrites couramment et fortement arrondies. Les hastes supérieures ont souvent un coup de plume et les hastes inférieures quelquefois se courbent vers la gauche. Certaines lettres ont des coulées qui rappellent celles de la cursive gothique (*Achillio,* 1; *Vitalis,* 2; *traduntur,* 5; *Theofanen,* 6; *usque, Dyscoli,* 9). L'écriture penche un peu à droite. Les lettres sont plus nettement tracées et mieux séparées que dans les documents de Ravenne du V[e] et VI[e] siècle. — La distinction des lettres entre longues et courtes est faite maintenant d'une façon systématique, tout en n'étant pas aussi parfaite qu'elle le sera plus tard : **a**, **m**, **n**, **o**, **t**, **u** sont courtes la plupart du temps; **b**, **d**, **h**, **l** dépassent la ligne, en haut; **g**, **p**, **q** descendent au-dessous de la ligne; **f** et **s** vont souvent aussi bien au-dessus qu'au-dessous des lignes médianes; **c**, **e**, **i**, **r** n'ont aucune grandeur fixe. Dans cette cursive récente apparaît donc le premier alphabet minuscul, d'où l'on a appelé cette écriture, par opposition à l'ancienne cursive majuscule, cursive minuscule. Dans l'écriture capitale les lettres étaient contenues en haut et en bas comme par deux lignes; déjà dans l'ancienne cursive et dans l'ancienne onciale et dans les écritures mixtes, on sentait une forte inclination à franchir ces limites et un certain nombre de lettres allaient, tantôt plus tantôt moins, au-dessus ou au-dessous des deux lignes; dans cette cursive récente les lettres sont tenues comme par quatre lignes parallèles : les lettres dites courtes se trouvent en général entre les deux lignes du milieu; les lettres longues ont aussi leur corps entre ces lignes médianes (elles reposent toutes pour ainsi dire sur la ligne médiane inférieure, la ligne fondamentale); mais elles lancent leur haste jusqu'à la ligne supérieure ou jusqu'à la ligne inférieure, entendu des quatres lignes, ou du moins elles s'approchent de ces lignes extérieures (voir les explications à la pl. 20, où l'on donne un exemple de demi-onciale). — Un autre caractère de cette cursive récente est sa richesse en ligatures et par là les changements de forme des lettres. — Quelque disgracieuse que puisse être cette nouvelle cursive romaine, elle est pourtant d'une importance spéciale pour l'évolution de l'écriture, car elle est la mère de la demi-onciale et des écritures nationales ainsi que de la minuscule carolingienne; ses lettres contiennent les formes fondamentales des petits alphabets, qui après avoir supplanté les alphabets majuscules regirent l'écriture du moyen âge et dont nous nous servons aujourd'hui encore pour l'impression et pour l'écriture.

Lettres isolées. **a** a ici une forme semblable à celle de l'inscription de Victorina (pl. 11a) et dans le fragment De formula Fabiana (pl. 14); ce n'est pas encore l'**a** ouvert de la cursive postérieure (voir pl. 22), cependant on n'en est pas fort éloigné; l'évolution consiste en ceci : le trait gauche en forme de boucle est maintenant plus indépendant; ce trait gauche commence en haut, descend, puis va de gauche à droite et de bas en haut (*Uitalis,* 2; *salutem,* 13; voir aussi *Achillio,* 1; *rificentiae,* 5).

b a la boucle du côté gauche, comme dans l'ancienne cursive (*bonis benignitas,* 3; la forme de ce **b** s'est du reste conservée, au moins dans quelques documents, jusqu'à la fin du V[e] siècle; voir aussi la forme du **b** dans la cursive impériale, pl. 16); il résulte qu'il est facile de confondre **b** et **d**; il se distingue du **d** surtout en ce qu'il cherche à se relier aux lettres suivantes, tandis que **d** en reste séparé (*dubito, praedicabilis,* 6).

c est grand et dépasse la ligne au-dessus; il est fait de deux coups de plume (*cum,* 3; *rificentiae,* 5).

d n'a pas encore de forme fixe, il est tantôt rond, tantôt droit; sa haste décrit en bas un arc modelé sur la boucle — forme caractéristique pour l'onciale et qui plus tard dominera dans l'écriture gothique —, ou bien la haste descend droite, en passant devant la boucle — forme prédominante dans la cursive récente, dans les écritures nationales, dans la minuscule carolingienne et dans l'écriture humaniste (*domino,* 1; *domini, Dyscoli,* 9; *quodammodo,* 10; *domine,* 15); en ligature avec les lettres qui précèdent, la boucle du **d** est ouverte en haut (*traduntur,* 5).

e dépasse un peu la ligne au-dessus; il semble que le trait supérieur et la languette soient faits d'un seul trait, quand **e** est indépendant (*humane,* 12; *minime,* 14; *domine,* 15); en ligature, souvent le trait supérieur de l'**e** porte un coup de plume et quelquefois aussi on rencontre déjà une coulée qui rappelle la forme postérieure de l'**e** avec l'œil fermé (*domine, Theofanen,* 6; *respicere digneris,* 13).

f manque de la barre supérieure, mais la haste est légèrement inclinée vers la droite; **f** dépasse les lignes médianes tant au-dessus qu'au-dessous (*Filippi, officium,* 9).

g a une forme de transition : le trait supérieur est petit le plus souvent, la queue est longue; il ressemble à un **s** rond, très allongé (*benignitas,* 3; *suggestione,* 8; *religioni,* 11; comparer la forme de transition du **g**, pl. 11 et 14, et la forme cursive minuscule, pl. 22).

h a la forme minuscule; la boucle prend soit sur la ligne fondamentale, soit en haut (*honeste* 5; *Theofanen,* 6).

i est tantôt bref, tantôt long; il est souvent en ligature avec les lettres précédentes (*in omnibus,* 3; *etiam,* 4; *rificentia,* 5; *praedicabilis,* 6).

l est arrondi à la base; souvent en haut il est pourvu d'un coup de plume; quelquefois, il est fait de deux traits qui forment une coulée (*Achillio,* 1; *Uitalis,* 2; *velit,* 5; *Dyscoli,* 9).

m est minuscule; le dernier jambage est d'ordinaire un peu recourbé en dedans (1. 3).

n est le plus souvent majuscule, il est parfois cependant minuscule (*bonis benignitas,* 3; *honorificentiae,* 4. 5).

o est souvent petit et quelquefois très gros (*scholasticos,* 4; *oriundum,* 7; *ratione,* 10).

La panse du **p** est le plus souvent séparée de la haste, d'autres fois pourtant elle se présente comme le prolongement de la haste : **p** a ainsi les deux formes qui se retrouvent plus tard dans les écritures nationales; la haste descend droite ou décrit une courbe vers la gauche (*praedita,* 3; *quapropter,* 6; *Filippi,* 9; *petente,* 15).

La haste du **q** est très longue; elle descend droite ou forme une courbe vers la gauche; la panse a une forme particulière, longue et ouverte (4. 5. 14).

r est tantôt court, tantôt descend au-dessous de la ligne; l'épaule en est tantôt longue, tantôt petite; elle se trouve en ligature avec les lettres suivantes (*traduntur,* 5; *Hermupolitanorum,* 7).

s d'ordinaire dépasse les lignes médianes en dessus et en dessous; en haut, il se courbe vers la droite en descendant; il est fait de deux traits de plume; souvent il a un grand appendice, tourné en bas, et formant avec la haste un angle aigu : on peut bien y voir l'origine de l'**s** fourchu que l'on retrouve plus tard dans l'écriture irlandaise; à la fin des mots, **s** a quelquefois une forme particulière, ondulée (*suo,* 1; *Uitalis,* 2; *omnibus bonis, sit,* 3; *honestatis,* 12; *digneris,* 13).

t souvent, vers le bas, décrit un demi-cercle vers la gauche, avant qu'il ne se tourne vers la droite; la barre à gauche est horizontale, quelquefois seulement elle s'incline (*benignitas tua,* 3; *ut,* 11; *petente,* 15; comp. la forme du **t** dans la demi-onciale, pl. 20); **t** constitue de nombreuses ligatures; d'un intérêt tout particulier est la ligature *et,* qui est demeurée jusqu'à nos jours (&) : on peut très facilement reconnaître que la languette prolongée de l'**e** forme en même temps le trait vertical du **t** et que l'appendice représente la barre du **t**; cette ligature s'emploie aussi à l'intérieur des mots (*etiam,* 4; *videtur,* 10; *praeter,* 11; *et,* 12; *petente,* 15; *et,* 16).

u est tout à fait arrondi vers le bas; très souvent il a une forme amincie et se trouve plus haut que les autres lettres, en particulier en ligature avec **q**; voir la coulée dans le grand **u** du nom *Uitalis* (2; *cum, tua,* 3; *qui,* 4; *quod,* 5. 14; comp. le petit **u** suscrit de l'inscription de Dioclétien, pl. 11, ligne 4. 5).

Voir la forme de **x** et de **y** (4. 9).

Aucune abréviation.

Ligatures nombreuses. Comme dans l'ancienne cursive (voir les tablettes de Transylvanie, pl. 8) elles sont formées de telle sorte que le trait final des lettres est tracé d'un seul coup avec l'un des traits des lettres voisines, ou bien le trait final sert justement de trait initial aux lettres suivantes. Voir par exemple ligne 3 *um, bo, en, tas, tu, tp,* ligne 4 *eti, am, ec, to, retu.*

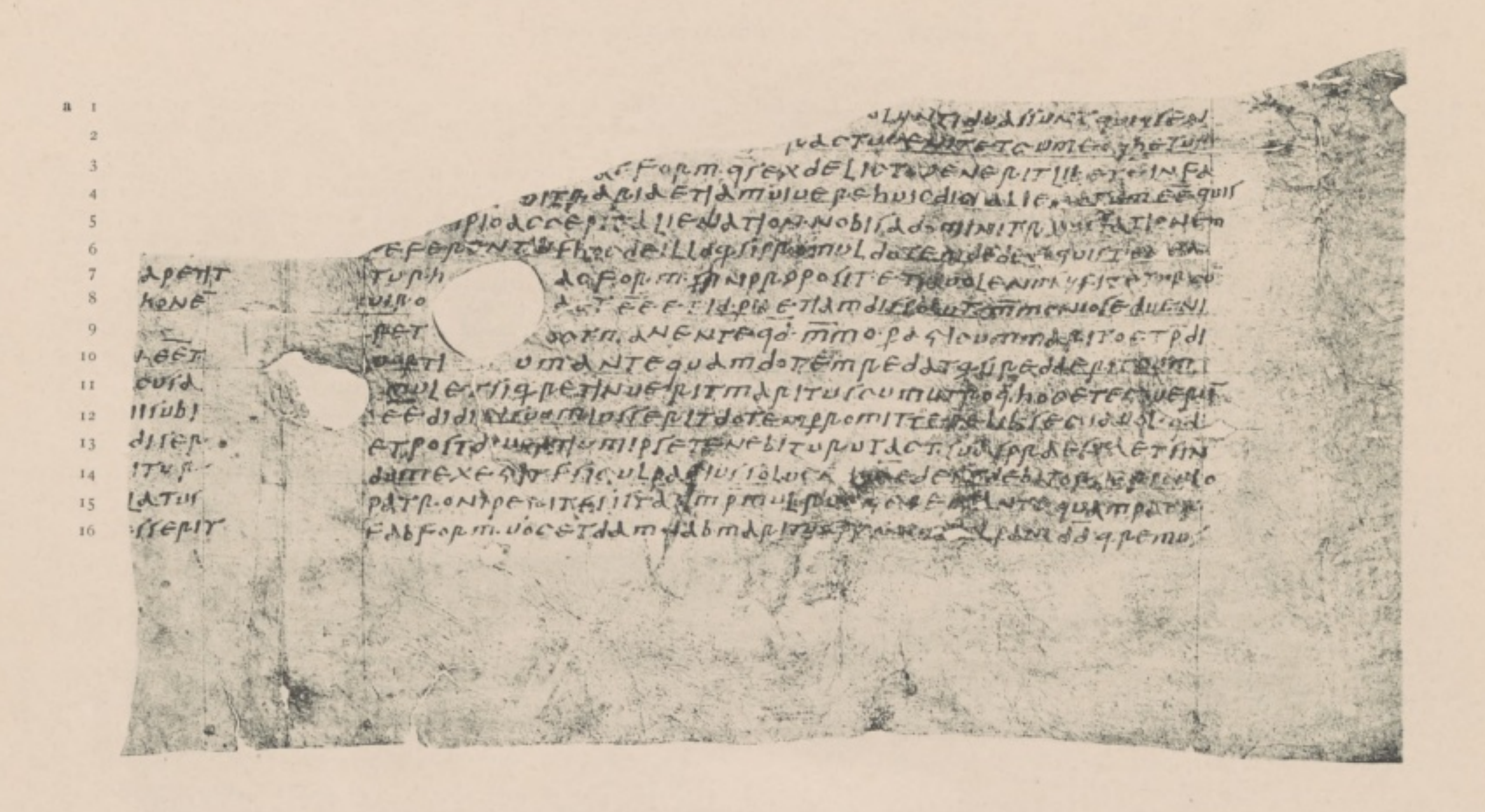
Aucune séparation de mots ou de phrases. Les mots sont d'autant moins séparés que souvent la dernière lettre de l'un est en ligature avec la première lettre de l'autre (voir par exemple *sit praedita,* 3; *me cultore tuo,* 4). La suscription a des lettres plus grandes que le texte (1), et la première lettre du texte est fort aggrandie (3).

Domino suo Achillio
Uitalis.
Cum in omnibus bonis benignitas tua sit praedita, tum
etiam scholasticos et maxime, qui a me cultore tuo hono-
rificentiae tuae traduntur, quod honeste respicere velit,
non dubito, domine praedicabilis. Quapropter Theofanen
oriundum ex civitate Hermupolitanorum provinciae
Thebaidos, qui ex suggestione domini mei fratris nostri
Filippi usque ad officium domini mei Dyscoli vexationem
itineris quodammodo sine ratione sustinere videtur,
inimitabili religioni tuae trado, ut eundem praeter-
euntem more honestatis tuae benigne et humane
respicere digneris. Iuro enim salutem communem
et infantum nostrorum, quod enim eodem minime
petente benivolentiae[1]) eundem insinuendum[2]) putavi. Domine
dulcissime et vere
amantissime beatum te
meique amantem semper
gaudear[3]).

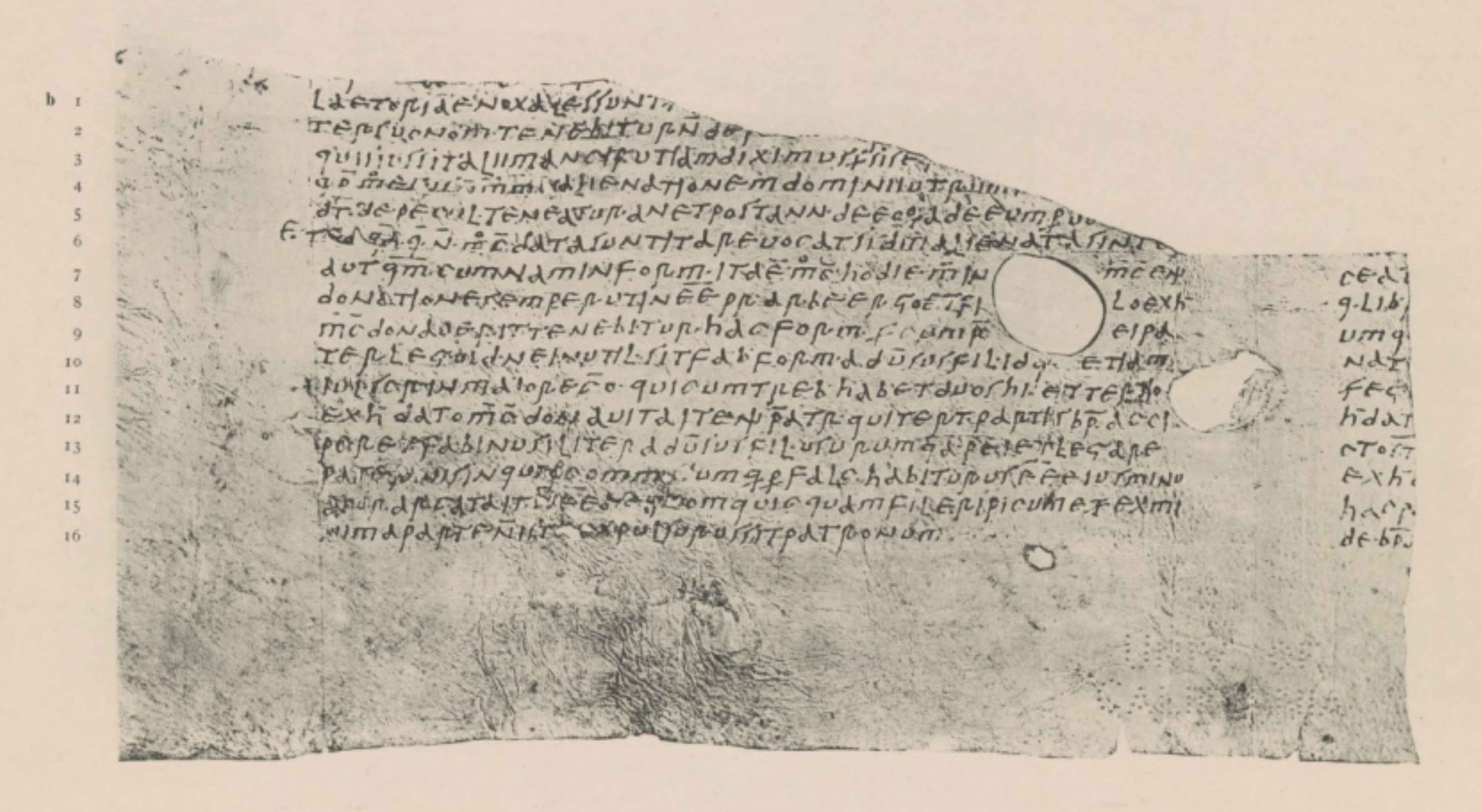
(*A tergo:* Domino suo[4]) Achillio ἡγεμ(όνι) Φοινείκης
Uitalis.)

[1]) Après *benevolentiae* manque *tuae.* [2]) Pour *insinuandum.* [3]) Comp. la forme de la finale dans *videtur,* ligne 10. [4]) Les mots *domino suo* sont difficiles à reconnaître et au lieu de *suo,* il est possible qu'il y ait *meo.*

a



b



Saec. IV. — Fragmentum de formula Fabiana.

Vienne, Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer.

Saec. IV. — Fragmentum de formula Fabiana.

Vienne, Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer.

Petit fragment d'un ouvrage de droit, où il est question de la *formula Fabiana* : c'est un des rares morceaux de parchemin retrouvés en Egypte (les découvertes de papyrus sont beaucoup plus nombreuses). Le fragment occupe toute la largeur de la feuille, il y a de plus un débris d'une seconde feuille. La largeur de la feuille jusqu'à la ligne où commence l'autre feuille est de 20,2 cm, la longueur des lignes est de 15 cm. Voir L. Pfaff et F. Hofmann, *Fragmentum de formula Fabiana*, dans *Mitteilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, vol. 4, Vienne 1888, p. 1—50; voir de plus P. Krüger, *Das juristische Fragment der Sammlung des Erzherzog Rainer*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, section romane, vol. 9, 1888, p. 144; *ibid.* O. Gradenwitz, *Die Fabianische Formel*, p. 394. — L'âge de l'écriture ne peut être déterminé d'une façon certaine. Les premiers éditeurs étaient d'avis qu'elle remontait à la seconde moitié du IVe ou de la première moitié du Ve siècle, mais que l'on devait plutôt opter pour la date la plus ancienne (l. c. 11). — Quant au contenu, le fragment commence par quelques remarques sur la nature et la conception de la formula Fabiana, et traite de quelques cas particuliers où s'applique la formule et spécialement des véritables intéressés et de la mesure de leur responsabilité (Pfaff et Hofmann, l. c. p. 50). Nous empruntons notre Fac-similé (et la transcription du texte) à l'ouvrage déjà mentionné de Pfaff et Hofmann. Pour la transcription, nous nous servons aussi du texte de P. Krüger.

Ecriture onciale, fortement mélangée de lettres minuscules (voir la forme de **B**, **D**, **S**). Beaucoup de lettres, telles que **A**, **M**, **R** ont des formes de transition; l'écriture appartient donc aux écritures mixtes. En général les lettres sont bien formées et bien séparées, mais écrites couramment. Elles sont inclinées vers la droite. En beaucoup de points, cette écriture rappelle d'une part celle de l'épitome de Livius et des inscriptions, pl. 10a et 11; de l'autre, l'onciale inclinée des notes marginales de la chronique d'Eusèbe-Jérôme, pl. 17. Le copiste s'est fort négligé; à plusieurs reprises, il a mal lu et mal écrit; comme il semble, son exemplaire était d'une lecture difficile. (Dans la description suivante nous nous occupons surtout du second Fac-similé, dont l'écriture est des plus nettes. Les chiffres renvoient aux lignes de ce Fac-similé. Le premier Fac-similé est désigné par la lettre a.)

Lettres isolées. **A** a ici la même forme de transition que sur la pl. 11a et 13 (1. 9. 12). **B** est minuscule (2. 9). **D** aussi (3. 4). **E** a la forme onciale; le demi-cercle du haut est fait d'un nouveau coup de plume; la languette est très longue (10). **F** descend bien au-dessous de la ligne; la languette, qui est longue, se trouve quelquefois sur la ligne, habituellement pourtant elle est un peu plus haut (9. 10. 14). **G** a la forme onciale, il se rapproche pourtant de la cursive : la partie supérieure est constituée par un trait ondulé; la queue est longue (8. 13). **L** a la forme capitale; le pied se trouve souvent au-dessous de la ligne de base (1. 3). **M** est fait de trois traits verticaux, reliés en haut par de petites lignes ou droites ou arrondies; il se rapproche donc de la forme minuscule; le troisième trait porte quelquefois, en bas, un point final (3. 7. 14). **N** est majuscule (1. 2. 3). **O** est d'ordinaire très petit (1. 2). L'épaule de l'**R** descend bien bas, puis se retourne en l'air; quelquefois, il se termine par un point (1. 2. 4. 5; comp. la forme de l'**R** dans les inscriptions funéraires, pl. 11, et dans la lettre, pl. 13). **S** a la forme minuscule, propre à la cursive (1. 3).

Les abréviations romaines anciennes par les litterae singulares sont très nombreuses ainsi que les Notae iuris. Les litterae singulares ne sont pas seulement en usage pour le prénom et le titre, mais aussi pour des mots souvent répétés et des formules, par exemple act = *actionem, actiones* (a 8. 13), ann = *annum* (5), aut = *autem* (7), bp = *bonorum possessionem* (14), c = *causa* (7), damnab = *damnabitur* (a 16), dm = *dolo malo* (6), e = *est* (7), exh = *exheredato* (8), fil = *filio, filium* (10. 13. 15), form = *formula* (7. 9), hi = *heredes instituit* (11), id = *idem* (a 8), inut = *inutilis* (10), leg = *legare* (10), lib = *libertus, liberti* (a 3. 12), mancip = *mancipari* (3), mc = *mortis causa* (7), mul = *mulier, muliere* (a 6. 11. 15), nom = *nomine* (2), n = *non* (2), patr = *patronum* (12), pecul = *peculio* (5), pu = *putat* (a 8), ru = *rei uxoriae* (a 15), sec = *secundum* (a 12), u = *vel, ver* (4. 10. 13), vid = *videamus* (10). Les abréviations sont marquées ou par un point, ou par un trait, ou en même temps par un point et par un trait (6). Souvent pourtant il n'y a ni point, ni trait. — De même l'abréviation pour **M** à la fin des lignes se présente deux fois (a 7. 11). Les abréviations ordinaires pour *bus* et *que* se trouvent ligne 10; a 6. 11. 16.

Pour les Notae iuris, on en rencontre de toutes les sortes, à l'exception de l'abréviation de la finale au moyen d'un petit crochet arrondi (voir là-dessus les explications, pl. 18 et le chapitre sur les abréviations usitées en droit, dans l'introduction). 1° Exemples de suspension de syllabes : mm = *manumissionem* (4), dt = *dumtaxat* (5), qs = *quasi* (a 3), qa = *quia* (13), qd = *quidem* (a 12), dd = *deinde* (a 16). 2° Exemples de l'emploi de la finale : co = *centenario* (11), exhdato = *exheredato* (12), mmonio, mmo = *matrimonio* (a 8. 9). 3° Lettres suscrites : m = *mortem, mortis* (4. 6. 7). 4° Abréviation par un trait oblique : voir les mots *sed* (3. 4), *etiam* (15). 5° Abréviations des pronoms relatifs : voir *quae* (6; et aussi dans le mot *quaeremus*, a 16), *quid* et *quod* (14; a 10. 11; la même abréviation se rencontre une fois pour *quaeritur*, si toutefois on doit lire réellement ainsi, a 6). 6° Abréviations des prépositions commençant par **p** : voir *per* (5. 14; on trouve aussi une fois la même forme pour *posse*, a 9), *post* et *potest* (4. 13; a 9. 15; cette forme est surprenante, car d'ordinaire elle est employée pour *prae*), *propter* (a 16). 7° Les abréviations pour *con* (a 1. 7) et *contra* (a 2) sont empruntées aux notes tironiennes. 8° Voir l'abréviation pour *enim* (7. 12).

Aucune séparation de mots ou de phrases. A la ligne 6 du verso (b) il y a une lettre un peu aggrandie et avançant sur la marge, pour marquer le commencement d'un nouveau paragraphe.

Le parchemin est réglé en lignes sèches. Deux lignes verticales limitent la surface écrite. Les lignes horizontales sont suffisamment distantes les unes des autres; il y a une ligne d'écriture sur une ligne du réglage et une autre entre deux réglages.

a *(recto)*

1 . . . . oluntiduassunt qui *contra* scn-[1])
2 [tiunt] . . . . [ex cont]ractu venit et cum eo *contra*hetur
3 [an patrono hac tene]at*ur* form*ula*, q*uasi* ex delicto venerit lib*erti* et e*st* in fa-
4 [ctum et ar]bitraria[2]) etiam vivere[3]) huic dic*endum*[4]) alienatum e*ss*e, quis[5])
5 [manc]ipio accepit [a liberto], alienation*em* nobis adomini[6]) translationem
6 [r]eferentib*us*. S*ed* hoc de illo q*uaeritur*[7]), si pro mul*iere* dotem dede[rit], quis tenca-
(apetit) 7 tur hac form*ula*. S*ed* in proposit*o* et Iavolenus *con*fitetur cu*m*
(hone) 8 viro act*ionem* e*ss*e et id*em* pu*tat*[8]) etiam dissoluto m*atri*monio sed veni-[9])
9 ret. Oct*avenus* manente q*ui*d*em* m*atri*m*oni*o p*osse* agi cum marito et p*ost* di-
(e*ss*et.[17])) 10 vortium, antequam dotem redat[10]); q*uod* si redderit[11]), cum
(cusa) 11 mul*iere*, et si q*uid* retinuerit maritus, cum utroq*ue*. Hoc et ego veru*m*
(iisubi) 12 e*ss*e didici. [Sed si debitorem] suum iusserit dotem promittere lib*ertus*, sec*undum* Iavol*enum* q*ui*d*em*
(diser) 13 et post divortium ipse tenebitur, ut act*iones* suas praestaet[12]), si n*on*-
(itur) 14 dum exegit; s*ed* si culpa eius solvendo e*ss*e desit[13]) debitor, periculo
(latus) 15 patroni perit[14]). S*ed* si[15]) statim p*otest* mul*ier* r*ei* u*xoriae* [a]gere, et antequam patr*onus*
(sserit) 16 Fab*iana* form*ula* vocet[16]), damnab*itur* maritus pr*opter* s[uam cu]lpam. D*einde* q*uae*remus

b *(verso)*

1 laetoriae noxales sunt. [Sed[1]) si filio suo mancipare iusserit pa-]
2 ter, suo nom*ine* tenebitur, n*on* de [peculio vel de in rem verso, quemadmodum si]
3 quis iussit alii[2]) mancip*are*, ut iam diximus. S*ed* si se[rvus iniussu patris filio mancipatus fuerit,]
4 q*uaeritur*[3]) p*ost* m*ortem* eius v*el* m*anu*m*issionem* [v*el*] alienationem dominii, utrum [intra annum]
5 d*um*t*axat* de pecul*io* teneatur, an et post ann*um* de eo, q*uod* ad eeum[4]) p*er*v[enit] . . .
6 Et ea q*ui*d*em*, q*uae* n*on* m*ortis* c*ausa* data sunt, ita revocat, si d*olo* m*alo* alienata sint; [ea]
7 aut qm. cum[5]). Nam in form*ula* ita e*st*: m*ortis* c*ausa* hodie[6]) mal*o*. In m*ortis* c*ausa* en*im* (cea[17]))
8 donatione semper utine*ss*e[7]) pr*aetor* arbe[8]). Ergo et [si] filo[9]) exh*eredato* (q. lib.[18]))
9 m*ortis* c*ausa* donaverit, tenebitur hac form*ula*; s*ed* cum p*otest* ei pa- (umq)
10 ter leg*are*, vid*eamus*, ne inutil*is* sit Fab*iana* form*ula* adv*ersus* fil*ium*. Idq*ue* etiam (nat)
11 Iul*ianus* scr*ibit* in maiore c*entenari*o, qui cum treb. habet,[10]) duos h*eredes* i*nstituit* et tertio (s*ed* eg[o])
12 exh*ere*dato m*ortis* c*ausa* donavit. Ait en*im*, patr*onum*, qui tert*iae* partis b*onorum* p*ossessionem* acci- (h*ere*dat)
13 peret[11]), Fab*iana* inusiliter[12]) adv*er*sus fil*ium* usurum, q*ui*a p*otest* ei et legare (ctot.t)
14 pater, nisinqui[d][13]), comm[od]us, q*uod* p*er* Falc*idiam* habiturus e*ss*e eius[14]) minu- (exh*ere*[19]))
15 atur. Arcatait[15]), n*on* e*ss*e aequom quicquam fil*io* eripi. cum et*iam* ex mi- (hac p[20]))
16 nima parte n*on* ist[e[16]) e]xpulsurus sit patronum (debp[21]))

Remarques sur **a**: [1]) D'après Pfaff et Hofmann la première ligne doit se lire : [v]olunt id[em?] *vel* assunt, qui *consen*[tiant]; d'après Krüger : oluntidua. *sed* sunt qui *contra* sen[tiunt]. [2]) «Les mots *et est in factum et arbitraria* ne semblent pas se rapporter au contexte, c'est peut-être une glose introduite dans le texte; pourtant, même avec le changement proposé la phrase n'est pas encore limpide» (Krüger, 149, note 7). [3]) *etiam vi. Vere* (Pfaff-Hofmann). [4]) *dicimus* (Pfaff-Hofmann). Après *dic* il y a un petit trou dans le parchemin. [5]) Pfaff-Hofmann supposent que les lettres *uis* sont d'une seconde main, de même le dernier **m** de la ligne 5; ils proposent de lire *qui*, ou peut-être qui *servum*. Krüger propose *quamvis*. [6]) Pour *ad dominii*. [7]) *quid* (Pfaff-Hofmann). [8]) *id [in rei] uxoriae etiam* (Krüger). Au lieu de *pu*, lire peut-être *pm* (Krüger, 146, note 4). [9]) *matrimonio [non] venire. Octavenus* (Krüger); *matrimonio. Sed Venidius et Octavenus* (Pfaff-Hofmann). [10]) Pour *reddat*. [11]) Pour *reddiderit*. [12]) Pour *praestet*. [13]) Pour *desiit*. [14]) Pour *periit* (Krüger). [15]) *Se[cundum Octavenum autem] statim* (Krüger). [16]) *[re]vocet* (Krüger). Gradenwitz tient pour possible cette lecture : antequam patronum Fabiana formula vocet (l. c. 401). [17]) Devant *esset*, il y a **l**, ou le trait final de **n** et un point.

Remarques sur **b**: [1]) Pfaff-Hofmann pensent que cette trace de lettre est la partie inférieure du sigle pour *inter*. [2]) «On s'attendrait à trouver encore les mots suivants : *qui eius potestati subiectus non est*» (Krüger, p. 149, note 6). [3]) *quid* (Pfaff-Hofmann). [4]) Pour *ad eum*. [5]) Au lieu de aut qm., l'original portait vraisemblablement : aut q m. c. o. m., c'est-à-dire : *autem, quae mortis causa [data sunt], omni modo* (Pfaff-Hofmann, p. 13). [6]) Où le copiste a lu *hodie*, se trouvaient dans le modèle les sigles pour *sive dolo* (Pfaff-Hofmann, p. 14), ou pour *dolove* (Krüger, p. 150). [7]) D'après Krüger on devrait lire d. inesse = *dolum inesse*, p. 145 et 150. Pfaff et Hofmann lisent : uti *nec* esse. [8]) Pour *praetor arbitratur* (Krüger); pour *praetoris arbitrium* (Pfaff-Hofmann). [9]) Pour *filio*. [10]) Pour *cum tres [filios] haberet*. [11]) Pour *acceperit*. [12]) Pour *inutiliter*. [13]) Pour *nisi, inquit*, ou *nisi, inquit, id* (Pfaff-Hofmann, p. 14). [14]) Pour *esset, ei*. [15]) Pfaff et Hofmann lisent : Aristo ait; Krüger : *Aristo autem* ait; Gradenwitz : [M]*arcellus autem* ait (l. c. 394). [16]) Dans le prototype probablement, il y avait h. ist. ou h inst., c'est-à-dire : *heres institutus*; le copiste a lu : ſuli iste (Pfaff-Hofmann, p. 15, Krüger, p. 150). [17]) La lettre suivante semble être **u** avec un trait abréviatif. [18]) Après lib. il y a trace de **p** ou de **r** ou de **s**. [19]) Sans doute suivait la lettre **d**. [20]) Après **p**, il semble qu'il y ait **a**. [21]) Là aussi **a** semble suivre.

de rep

afletuincipituiuere· Riderenondumnouit· quare plorareiamno
uit· Coepitireinistauita sedsideillisestquibusest hicfleueregemit· Sedueniet gaudium· Sequiturenim·
Quiseminantinlacrimisingaudiometent·
Inistauita quaeplenaestlacrimisseminemus· quidseminemus·
operabona· operamisericordiaeseminanostra· Dequibusemi
nib· apostolus· Bonumautemfacientesnondeficiamustem
poreenimpropriometemusinfatigabiles· Itaqueduntempus
habemusoperemurbonumadomnes· maximeaddomesticosfidei·
Loquensitaqdeipsaelemosynis· quidait· Hocautemqui
parceseminatparceetmetet· Ergoquiinbenedictionibusseminatbenedic
tummetet· quiparceseminatparcemetet· quinihilseminatni
hilmetet· Quiddesideratislatosfundosubimultaseminasemi
netis· [illegible] seminetis quam [illegible] se
minari· Terrauestraecclesiaest· seminatequantumpotestis·
Sedparumhabesundefacias· habesuoluntatem· Quomodoni
hilessetquodhabessinonadessetbonauoluntas· Sicetquodnon
habesnoliessetristis· siestibibonauoluntas· Quidenimsemi
nas· misericordiam· etquidmetes· pacem· Numquidautem
dixeruntangeli· Paxinterradiuitib· hominib· Sedpaxinterra
hominib· bonaeuoluntatis· Inuiduamagnauoluntas· Inzac
cheo· caritasmagna· Suscepitdnmhospitio· gaudenssuscepit
etdimidium patrimoniisui pauperib· promisitsedatfundo
etcuialiquidabstulerat quadruplumredditurum· Utintelle
gasproptereasibieumtenuisse dimidium· nonuthaberetquod

Saec. IV. et saec. VII./VIII. — Cicéron De re publica. Onciale.

Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. Lat. 5757, p. 86.

Saec. IV. et Saec. VII./VIII. — Cicéron De re publica. Onciale.

Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. Lat. 3757, p. 86.

Palimpseste. La grande écriture contient les livres de Cicéron *De re publica,* la plus petite, écrite par-dessus plus tard, renferme le commentaire de S. Augustin sur les Psaumes. Notre Fac-similé, que nous devons à l'obligeance du R. P. Ehrle, Préfet de la Bibliothèque Vaticane, contient d'un côté un fragment du lib. I, c. 6—7 *De re publica,* et de l'autre côté, un fragment de l'*Enarratio in psalmum 125.* En haut de la page, au milieu de la marge, on trouve en plus petite écriture le titre : *De re publica.*

Le Codex ne porte pas de date. Il appartient, croit-on, au IVe siècle; c'est peut être le plus vieux manuscrit en onciale que nous possédions. L'écriture récente appartient à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle.

Le Codex appartenait autrefois au monastère de S. Colomban à Bobbio, près de Piacenza (fondé vers 612). Il entra à la Vaticane sous le Pape Paul V. Le premier, le cardinal Angelo Mai, remarqua des traces de l'écriture ancienne et il réussit, à l'aide d'un réactif de noix de galle (d'où les taches sur le parchemin) à rendre de nouveau les lettres lisibles. Il publia sa découverte en 1822 sous le titre *M. Tullii Ciceronis De Re Publica quae supersunt.* Sur les nombreux écrits où il était parlé de ce Codex, voir Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Literatur,* 1890, 5e édition, 1er vol., p. 341. Le texte contenu dans notre Fac-similé, se trouve dans l'édition des œuvres de Cicéron par C. F. W. Müller (editio Teubneriana) partis IV vol. II, p. 277; voir le texte de S. Augustin dans Migne, *Patrologia latina,* t. 37, col. 1664.

L'écriture primitive est une onciale grande, large et forte. Elle a tout à fait le caractère monumental de l'écriture capitale. Les lettres ont sensiblement la même hauteur, quelques unes pourtant comme **D**, **H**, **L** et **F**, **P**, **Q**, **R** dépassent un peu la ligne soit en haut, soit en bas (II, 1. 3. 7. 12). Les traits, qui descendent au-dessous de la ligne, décrivent souvent une petite courbe vers la gauche. Les hastes de certaines lettres portent souvent en haut un petit coude (voir **H**, **I**, **N**, **U**, col. II, 2. 3. 4. 7). De temps en temps à la fin des lignes, faute de place, les lettres diminuent de grandeur (II, 3. 7. 13. 15). La première lettre de chaque colonne est plus grande. Les lettres caractéristiques de l'écriture onciale sont **A**, **D**, **E**, **H**, **M**, **Q**, **U**.

Lettres isolées. Le côté gauche de l'**A** est fait de deux traits fins, formant angle aigu (II, 1. 3). La panse supérieure du **B** est petite, celle du bas est grosse (II, 4. 5). Souvent il est parfaitement aisé de reconnaître que le crochet supérieur du **C**, de l'**E** et du **G** est fait d'un coup de plume particulier (I, 6. 7. 8); pour l'**E** il est visible qu'on s'y prenait en trois fois. La languette de l'**E** se trouve haut. Les barres de l'**F** sont petites (II, 12). La queue du **G** est très petite (I, 7. 8). **I** parfois descend un peu au-dessous de la ligne et infléchit vers la gauche (I, 7; II, 1). **L** a le pied arrondi (I, 6. 7). L'arc gauche de l'**M** descend verticalement; il est formé d'un coup de plume particulier; l'arc à droite est tourné vers l'intérieur et se termine en une fine pointe (I, 6. 7). Le premier jambage de l'**N** descend un peu au-dessous de la ligne et décrit ordinairement une légère courbe vers la gauche (I, 4. 5). **O** est formé de deux coups de plume (I, 10. 11). La panse du **P** est petite et ouverte (I, 10). La panse du **Q** est très grosse (I, 11). La haste de l'**R** est longue et descend un peu au-dessous de la ligne; la panse est d'une grosseur moyenne, elle atteint à peine le milieu de la haste; le trait final est fortement tourné vers la droite (II, 3. 4). **S** est visiblement formé de trois traits de plume (II, 2). La barre du **T** est petite et légèrement infléchie (I, 1. 4).

Abréviations. Pour *res publica,* on a l'ancienne abréviation romaine par suspension (II, 10. 15 et dans le titre). *Quae* une fois a la même abréviation que *que* (II, 11). Pour **M** et **N** à la fin des lignes on a souvent un trait mis au-dessus de l'endroit ou **M** ou **N** devait se trouver, à côté de la voyelle précédente (I, 5; II, 15).

Col. I, ligne 1, à la fin, on a la ligature **US**.

Pas de séparation de mots. Les nouveaux paragraphes commencent à la ligne, et la première lettre est mise en saillie (notre Fac-similé n'a pas d'exemple).

L'écriture récente se compose de petites lettres onciales. Notre planche offre donc l'ancienne et la nouvelle onciale, de telle sorte qu'il est facile de les comparer entre elles. Dans la nouvelle onciale certaines lettres montent bien au-dessus de la ligne tandis que d'autres descendent bien au-dessous, en particulier **F**, **G**, **H**, **L**, **P**, **Q**. — Après les abréviations pour *bus* et *que* se trouve, en haut, un petit crochet, ayant la forme d'une virgule (6. 8. 20). — La séparation des mots se trouve de temps en temps. Pour la séparation des phrases on a mis des points (la plupart du temps en forme de petits crochets), et on a laissé de petits espaces blancs; les phrases nouvelles commencent par des initiales plus grandes (1. 2). Pour les nouveaux paragraphes, la première lettre avance sur la marge et est souvent ornée. — Pour les citations de la Sainte-Ecriture, des guillemets sont mis à la marge.

De re p*ublica*

(Equidem, ut verum esset sua voluntate sapientem descendere ad rationes civitatis non solere, sin autem temporibus cogeretur,)

tum it[1]) munus denique non recusare, tamen arbitrarer[2]) hanc reru*m* civilium minime neglegendam scientiam sapienti, propterea quod omnia essent ei praeparanda, quibus nesciret an ali-

quando uti necesse esset. Haec plurimis[3]) a me verbis dicta sunt ob eam causam, quod his libris erat instituta et suscepta mihi de re p*ublica* disputatio; q*uae* ne frustra haberetur, dubitationem ad rem p*ublicam* adeu*n*-
(di in primis debui tollere.)

[1]) Pour *id.* [2]) Le dernier **R** après coup a été suscrit. [3]) L'édition de Müller porte *pluribus.*

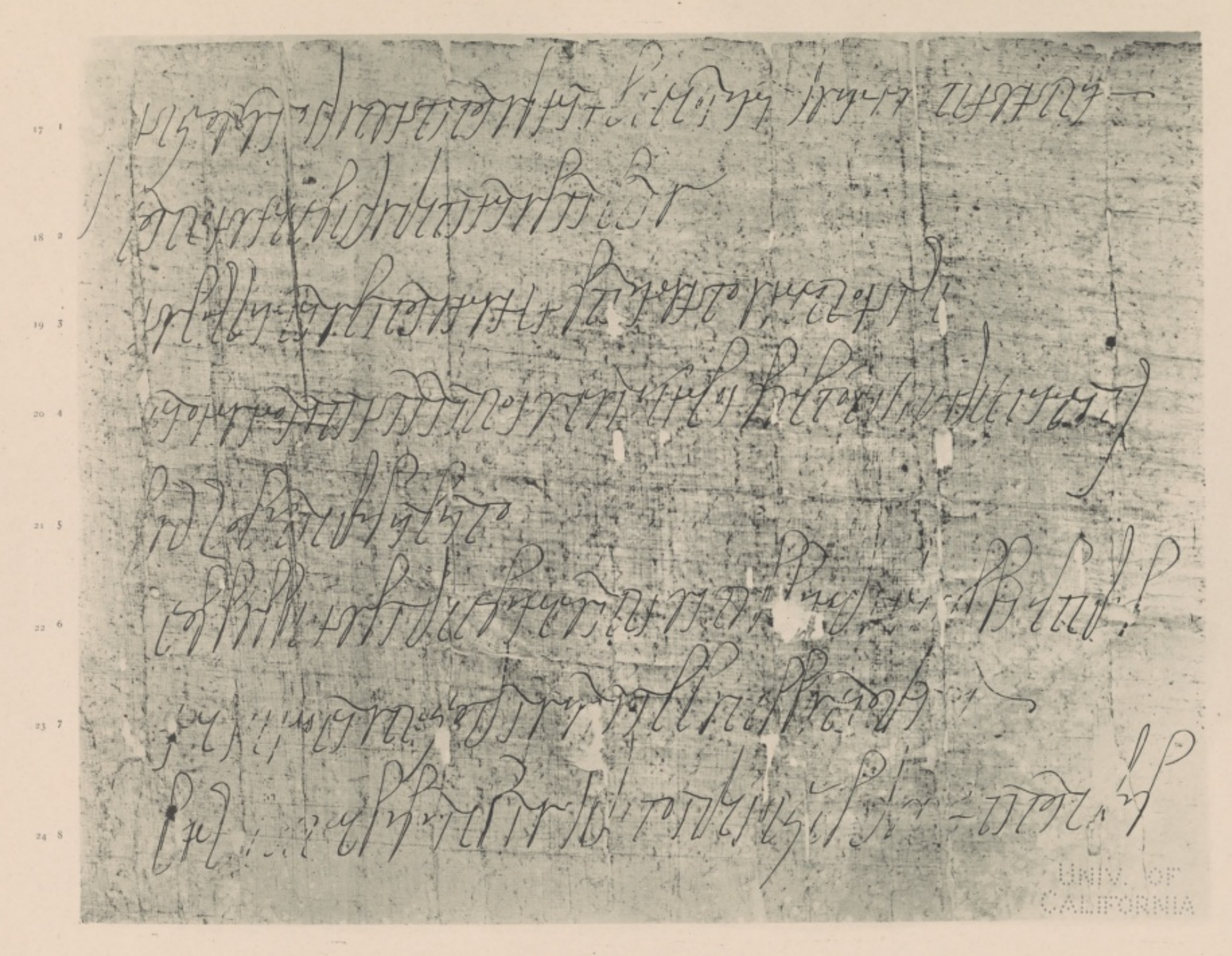
a fletu incipit vivere? Ridere nondum novit; quare plorare iam novit? Coepit ire in ista vita. Sed si de illis captivis est, hic flet et gemit, sed veniet gaudium. Sequitur enim:

„Qui seminant in lacrimis, in gaudio metent."

In ista vita, quae plena est lacrimis, seminemus. Quid seminamus? Opera bona. Opera misericordiae semina nostra. De quib*us* seminib*us* ait apostolus: „Bonum autem facientes non deficiamus; tempore enim proprio metemus infatigabiles. Itaq*ue* dum tempus habemus operemur bonum ad omnes, maxime ad domesticos fidei."

Loquens itaq*ue* de ipsis aelemosynis, quid ait? „Hoc autem, qui parce seminat, parce et metet." Ergo qui multum seminat, multum metet; qui parce seminat, parce metet; qui nihil seminat, nihil metet. Quare desideratis latos fundos, ubi multa semina seminetis? Latior vobis non est ubi seminetis, quam Chr*istus*, qui in se voluit seminari. Terra vestra ecclesia est. Seminate quantum potestis. Sed parum habes unde facias. Habes voluntatem. Quomodo nihil esset quod habes, si non adesset bona voluntas, sic et quia non habes, noli esse tristis, si est tibi bona voluntas. Quid enim seminas? Misericordiam. Et quid metes? Pacem. Numquid autem dixerunt angeli: Pax in terra divitib*us* hominib*us*? Sed: „Pax in terra hominib*us* bonae voluntatis." In vidua magna voluntas, in Zaccheo caritas magna. Suscepit D*ominu*m hospitio[1]), gaudens suscepit, et dimidium[2]) patrimonii sui pauperib*us* promisit se daturum, et cui aliquid abstulerat, quadruplum[3]) redditurum[4]); ut intellegas, propterea sibi eum tenuisse dimidium, non ut haberet quod

[1]) **h** a été suscrit après coup. [2]) Après *di* il y a un grattage. [3]) Primitivement il y avait là *quatruplum.* [4]) Primitivement *reddeturum.*



Saec. V. — Cursive impériale.

Leide, Rijks Museum van Oudheden

Saec. V. — Rescrit impérial. Cursive impériale.

Leyde, Rijks Museum van Oudheden.

Colonne d'un fragment d'un rescrit impérial adressé au Préfet d'Egypte. Un morceau de ce fragment, contenant trois colonnes, se trouve maintenant à Leyde, d'autres morceaux sont à Paris; ces derniers contiennent aussi quelques lignes d'un second rescrit. Ce sont les seuls documents impériaux de cette nature qui nous soient parvenus dans leur forme originale. Ils ont été trouvés dans l'île Elephantine, ou d'après une autre version dans l'île de Philée; en tout cas, ils proviennent de l'Egypte du sud, qui était du ressort du gouverneur de la Thébaïde. Voir Th. Mommsen, *Fragmente zweier lateinischer Kaiserrescripte auf Papyrus,* dans le *Jahrbuch des gemeinen deutschen Rechts,* 6, Leipzig 1863, p. 398. Nous devons notre Fac-similé à l'amabilité de M. A. E. J. Holwerda, Directeur du Musée Royal des Antiquités, de Leyde; M. J. Bytel, secrétaire du Musée, a eu la bonté de dessiner à l'encre de Chine les lettres que la photographie n'avait pas parfaitement reproduites.

Nous empruntons à l'ouvrage de Mommsen les renseignements intéressants qui suivent et qui ont trait à l'histoire de la lecture du papyrus, à sa forme, à sa date et à son contenu. L'existence de ces fragments fut révélée en premier lieu par Saint-Martin, dans une courte notice sur les papyrus de Casati (*Journal des Savants,* 1822, p. 155) et par Reuvens dans son mémoire sur les papyrus de la Bibliothèque de Leyde (*troisième lettre à M. Letronne,* 1830, p. 34. 35); aussi bien que Champollion le Jeune, ils reconnurent que l'écriture était latine (et Reuvens établit la relation des divers fragments entre eux), mais ils ne tentèrent pas de la déchiffrer. Trois de ces fragments, alors entrés dans la Bibliothèque Royale de Paris, furent édités par Champollion-Figeac (*Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibliothèque Royale,* Paris 1840, pl. XIV); mais il déclara ne pas pouvoir les déchiffrer. Néanmoins Massmann vers le même temps (1840) parvint à déchiffrer le fragment de Leyde et en donna dans l'appendice à son *Libellus aurarius* un excellent Fac-similé, en fixant la lecture d'une manière tout à fait satisfaisante. C'est ce que reconnut Champollion dans le texte à la *Paléographie universelle* de Silvestre (II. partie, f. 65 [237]). Peu après parut dans les *Mémoires de l'Institut Royal de France,* t. XV, Ire partie (1842), p. 399, un rapport détaillé et définitif de Natalis de Wailly, qui donnait en bonnes lithographies, en plus des fragments de Leyde ceux de Paris déjà édités ou encore inédits.

Quant à la forme extérieure, chaque rescrit se trouvait sur un rouleau de papyrus de 31 cm de haut (environ 17 pouces romains); la longueur du rouleau n'était pas déterminée. Le document était disposé sur une seule face du papyrus, en colonnes placées côte à côte (*καταβατόν, σελίδιον,* pagina), d'environ 35 cm de largeur (= 19 pouces romains); l'espace entre les colonnes (*σελίς*) était de 6 cm (= 3 pouces romains). Ainsi, ces bandes étaient destinées à être roulées et devaient être développées pour la lecture. Les papyrus d'Herculanum et vraisemblablement tous les anciens papyrus, qui avaient été l'objet d'un soin spécial, étaient écrits de la même manière (voir pl. 4 et 10a), tandis que les documents ordinaires et les lettres étaient très souvent écrits *transversa charta,* c'est-à-dire qu'au lieu du côté large, c'est le côté étroit du rouleau qui se trouvait en haut et la colonne s'écrivait de haut en bas (voir pl. 22).

Le nom et le titre de l'expéditeur de la lettre ont disparu des deux rescrits, de même du destinataire on n'a conservé que le nom d'Andrèas, dans le second document. A première vue ces deux rescrits sont adressés par un tribunal supérieur à un fonctionnaire du diocèse égyptien, compétent en matières de procès civils. Dans le premier rescrit tout fait supposer que c'est l'Empereur qui écrit au Préfet d'Egypte : aussi bien le titre de *spectabilitas* (30), donné au destinataire, que les mots *experientia tua* (12), formule qui se rencontre dans un rescrit de Theodose Ier, de l'an 392, au *praefectus augustalis* Potamius (Cod. Theod. 12, 1, 126). Quant à la date du rescrit, on peut faire valoir, que la compétence des tribunaux militaires en matière civile dans les procès intentés aux soldats, était encore expressément refusée par un rescrit de l'année 397 (Cod. Theod. 2, 1, 9); ce n'est que dans une ordonnance de 413 que cette compétence fut accordée, encore semble-t-elle une nouveauté (Cod. Just. 3, 13, 6). Nos rescrits reconnaissent cette compétence, d'où il résulte qu'ils sont d'une époque postérieure à 413. De même, la langue et le contenu, tout fait supposer que les deux rescrits appartiennent au Ve siècle. Vu l'exactitude de l'orthographe et l'usage de la langue latine, on ne peut les attribuer à une période plus récente; en aucune façon, les rescrits ne concordent avec l'organisation de l'Egypte octroyée par Justinien au VIe siècle.

Notre rescrit est une réponse à une supplique. Tout d'abord, il est à remarquer que le tribunal supérieur ne répond pas directement au pétitionnaire comme cela se pratiquait peut-être toujours, certainement en règle générale, avant l'empereur Constantin. Mais la réponse est adressée au gouverneur. La demande du plaignant aussi bien que la réponse touche les quatre points suivants : 1° Ordre à l'inculpé Isidorus de payer une dette depuis longtemps renvoyée (ligne 15, 16); 2° restitution d'un nombre d'esclaves par le possesseur actuel (1. 17. 18); 3° restitution de divers immeubles aliénés par le plaignant, par vente forcée (contre retour du prix de vente) et l'annulation de ce contrat de vente (2—7. 19—25); 4° restitution de la solde retenue injustement au plaignant (8—10. 26—29). En outre, le rescrit contient une addition par laquelle les inculpés, qui, au terme du droit existant, devaient être traduits devant les tribunaux militaires, ont à se présenter devant le tribunal civil (30—32).

Cursive romaine impériale. C'est une forme spéciale de la cursive romaine. La forme de l'**e**, **m**, **n** est de beaucoup la plus caractéristique. De plus, il y a à remarquer que presque toutes les lettres sont très longues et, comme Jaffé s'exprime, « elles ont un développement solennel de forme » (Ph. Jaffé, dans l'appendice au traité précité de Mommsen, p. 415).

Lettres isolées. **a** ressemble fort au **t**, le trait de droite pourtant qui est très haut est oblique et légèrement ondulé, tandis que la barre du **t** est droite ou se recourbe vers le bas; le trait de gauche de l'**a** décrit dans sa partie inférieure une courbe, à gauche, au contraire la haste du **t** va à droite (*debitam,* 18; *pro memorata narratione,* 20). La panse du **b** se trouve à gauche comme dans l'ancienne cursive (pl. 4. 5. 8. 13); de là vient que **b** ressemble au **d**, sauf que sa haste en général est plutôt droite, tandis que celle du **d** est tournée vers la gauche; de plus **b** entre en ligature avec les lettres suivantes, tandis que **d** reste séparé (*debitam,* 18; *debitis fructibus,* 22). **e** est très long; il ressemble à l'**s**, pourtant vers le bas, il décrit une courbe à droite, tandis que **s** est droit (*accepisse,* 23). **e** a une forme tout-à-fait spéciale; Jaffé croit qu'il est issu de l'**e** des graffiti et des tablettes de cire, où il est fait de deux traits verticaux (*vero detentatores,* 17; comp. la forme de l'**e**, pl. 5, lignes 2. 3. 4 et pl. 8, ligne 1. 3). Voir **f** (*confecto,* 20; *fructibus,* 22). **g** se compose d'un long trait ondulé; il ressemble à l'**h** dans sa partie inférieure; malheureusement sur notre Fac-similé il est tout à fait illisible (*legitimis,* 24; comp. *hoc,* 21). Voir **h** (*hoc,* 21). Voir **l** (*ullum,* 19). **m** et **n** ont aussi une forme caractéristique; à ce propos, Jaffé dit, que l'**m** à première vue est semblable au *μ* grec, et on reconnait facilement aussi le rapport de l'**n** avec le *ν* grec (*pro memorata narratione,* 20). **o** est très petit et se trouve en haut (*pro memorata,* 20). Voir **p** (*possessiones ad ipsum pertinentes,* 22). Voir **q** (*iniquos,* 17; *quod,* 23; comp. le **q**, pl. 13, ligne 4). L'épaule de l'**r** dépasse de beaucoup la ligne et se retourne en haut (*pro memorata narratione,* 20). Voir **s** (*possessiones,* 22). **t** ressemble à l'**a** (voir ci-dessus). **u** est très petit et se trouve en haut; il est tantôt rond, tantôt aigu (*iniquos vero,* 17; *viribus vacuato,* 21). Voir **x** (*ex,* 19).

Aucune abréviation.

Nombreuses ligatures.

Séparation de mots et de phrases. Les mots ne sont pas séparés, les phrases au contraire sont bien distinctes : chaque ligne autant que possible contient une membre de phrase. Cette disposition des lignes prend ainsi en quelque façon la place de notre ponctuation. S. Jérôme parle de ce mode d'écrire dans son prologue sur Isaïe : *Nemo cum prophetas versibus viderit esse descriptos, metro eos existimet apud Hebraeos ligari, et aliquid simile habere de psalmis vel operibus Salomonis : sed, quod in Demosthene et Tullio solet fieri, ut per cola scribantur et commata, qui utique prosa et non versibus conscripserunt, nos quoque utilitati legentium providentes, interpretationem novam novo scribendi genere distinximus.* Nos rescrits montrent donc que dans la chancellerie impériale on écrivait d'après ce système — « per cola et commata » —, ce que facilitait grandement le travail du lecteur. (Dans la transcription, nous ne donnons pas seulement le texte de notre colonne mais aussi le texte de tous les fragments encore conservés du premier rescrit d'après l'édition de Wailly-Mommsen. Les parties supplées sont imprimées en cursive. La colonne 1 (lignes 1—8) se trouve à Paris, les colonnes 2 et 3 (lignes 9—24) sont à Leyde, la colonne 4 (lignes 25—32) est partie à Leyde et partie à Paris.

1 (ab iniquis eorum detentatoribus *sibi* restitui.
2 Insup*er* etiam pre*c*atur,
3 empti*on*ale instrumentum, quod per vi*m* *a*c necessitatem legibus inimicam
4 vili p*r*etio dato super possess*i*onib*us* ad se pertinentibus confectu*m* *sit,*
5 null*um* sibi praeiudicium gen*era*re,
6 sed e*xigu*o *p*retio, quod re vera datum est, cum legitimis usuris refuso
7 *eas se cum* debitis fructibus *re*cuperare.
8 *Denique*

9 *idem petitor de*siderat, solacia ex militia sua debita
10 *ab Isidoro praefato utpote u*surpatore sib*i* restitui,
11 . . . . *karissi*me ac iucundissime.
12 *Laudabilis itaque e*xper*i*entia tua,
13 *si preci illi verita*s inest,
14 *tamquam si id ad iurisdi*ctionem suam pertineret,
15 *praefatum Isidorum a*d solutionem debiti vix tandem sine ulla vana dilatione
16 *cum petitore celebrandam iu*xta legum tenorem constringi;)

17 iniquos vero detentatores mancipiorum ad eum pertinentium
18 portionem ipsi debitam resarcire;
19 nec ullum precatorem ex instrumento emptionali
20 pro memorata narratione per vim confecto praeiudicium pati,
21 sed, hoc viribus vacuato,
22 possessiones ad ipsum pertinentes cum debitis fructibus,
23 minimo pretio, quod re vera accepisse probatur,
24 cum legitimis usuris reddito, ab iniquis detentatoribus

25 (cum recipere praecipiat;
26 praefato scilicet Isidor||o
27 solacia sive emolumenta e||x militia supr*a dicta petitori debita,*
28 quae perperam in suum l||ucrum dicitur *vertisse,*
29 restituere compellen||do;
30 ita tamen, ut personae || ad ius spectabilitati*s tuae pertinentes*
31 cessante militari appa||ritionis suae a*u*xili*o*
32 in provinciali iud*icio*
pulsentur.)

17

a)

b)

post A. D. 435. — Chronique d'Eusèbe-Jerôme. Onciale.

Oxford, Bodleian Library, Auct. T. II. 26, fol. 71v und fol. 84.

17

post A. D. 435. — Chronique d'Eusèbe-Jérôme. Onciale.

Oxford, Bodleian Library, Auct. T. II. 26, fol. 71v et fol. 84.

C'est le plus vieux manuscrit de la traduction de la Chronique d'Eusèbe, par saint Jérôme. Parchemin. Grandeur, environ : 23×17 cm. Selon toute vraisemblance, le Codex est de provenance italienne. Jean du Tillet, évêque de Meaux (Joannes Tilius, † 1570) l'acheta, au XVIe siècle, d'un possesseur inconnu. Il passa ensuite dans la bibliothèque des Jésuites du Collège de Clermont, à Paris, et en 1824 à la Bodleiana, à Oxford. Voir Th. Mommsen, *Die älteste Handschrift der Chronik des Hieronymus*, dans *Hermes*, 24, 1889, p. 393; A. Schöne, *Die Weltchronik des Eusebius in ihrer Bearbeitung durch Hieronymus*, Berlin 1900, p. 24; L. Traube, *Hieronymi Chronicorum codicis Floriacensis fragmenta*, Leyde 1902, p. X; J. K. Fotheringham, *The Bodleian Manuscript of Jerome's Version of the Chronicle of Eusebius reproduced in collotype*, Oxford 1905. C'est à ce dernier ouvrage que nous avons emprunté nos reproductions, avec la bienveillante permission des délégués de la Clarendon Press. — Le Codex n'est pas daté. Un feuillet, à la fin de la Chronique, écrit en onciale inclinée — de la même main que le corps du manuscrit — contient une série de périodes calculées jusqu'au XVe consulat de l'empereur Théodose (A. D. 435), par exemple : *ab urbe condita usque ad consulatum domini nostri Theodosii XV. anni MCLXXXIX.* Si l'on était sûr que ces calculs aient été faits par le copiste du Codex lui-même, on aurait un point de départ déterminé pour dater le Codex. Mais comme il est possible que ces dates aient été copiées sur un autre Codex, elles n'offrent pour la détermination de l'époque qu'un *terminus a quo*; on peut bien aussi supposer dans ce cas, que le copiste avait exécuté son travail peu après ce consulat, autrement il aurait allongé ces périodes ou eût fait des additions aux anciens calculs (cf. Traube, l. c. p. XI).

Division de la Chronique. La Chronique se compose de deux parties très distinctes dans leur disposition extérieure. La première va de la naissance d'Abraham jusqu'à la reconstruction du Temple, après la captivité de Babylone. Les colonnes avec les *fila regnorum* et avec les notices historiques — *spatium historicum* — y remplissent toujours deux pages : le livre ouvert présente au lecteur la suite continue des colonnes couvrant les deux pages et en somme n'en faisant qu'une. Dans cet arrangement, notre première reproduction représente le côté gauche; nous ajoutons aussi dans la transcription le texte du côté droit pour donner une image de la disposition complète. L'onciale des notices historiques, pour cette partie, est petite; seules les indications pour les changements de gouvernements, ou pour le commencement des nouvelles périodes, sont données en grande onciale. La seconde partie de la Chronique va jusqu'à la mort de l'empereur Valens (A. D. 381). Ici toutes les colonnes tiennent sur une seule page, et les notices historiques sont écrites en grande onciale. Notre seconde reproduction donne une page de cette partie.

A gauche, en marge, dans la première reproduction, on donne les années d'Abraham, de decennium en decennium; puis viennent dans la première colonne les Olympiades, à l'encre rouge, puis les années de règne du roi des Mèdes, Dejoces, à l'encre noire; dans la 2e colonne, on donne les années de règne du roi des Juifs, Manasses, toutes à l'encre rouge; les colonnes suivantes de la page sont à l'encre noire. Les notices historiques couvrent aussi la colonne, qui sur les pages précédentes donnait la chronologie des rois d'Athènes, cette colonne étant devenue libre. Dans la dernière colonne se trouve d'abord le règne de Numa Pompilius; puis vient la mention *Romanorum III* (c'est-à-dire le troisième roi des Romains) et de *Tullius Hostilius XXXII* (c'est-à-dire, ce roi règna 32 ans). Sur le côté droit (que nous avons seulement donné dans la transcription), vient en premier lieu une colonne avec la chronologie du roi macédonien Archaeus, puis une autre avec la chronologie du roi lydien Gyges — celle-ci à l'encre rouge, correspondant ainsi à la 2e colonne du côté gauche — puis on a les notices historiques qui se répartissent également sur deux colonnes, et finalement on a une colonne avec la chronologie des rois égyptiens. — Sur la 2e reproduction, à gauche, en marge, on a d'abord les années d'Abraham, puis dans une première colonne, les Olympiades (celles-ci à l'encre rouge) et la chronologie de Xerxès. Les notices historiques sont réparties sur trois colonnes. Dans la dernière colonne, on a la chronologie du roi macédonien Alexandre, un ancêtre d'Alexandre le Grand. — Les notes marginales sont de la même main que le corps de l'écriture; elles sont moitié en onciale penchée, moitié en onciale droite. L'onciale penchée est aussi de temps en temps employée dans le texte lui-même, pour les corrections et à la fin des lignes (b 20).

Ecriture onciale. Les lettres du corps du manuscrit sont tracées nettement et avec soin. L'écriture des notes marginales est la plupart du temps penchée vers la droite; **B** et **D** dans cette onciale inclinée ont généralement la forme de minuscules (a 14. 28; b 23. 24); cette forme se présente aussi quelquefois dans l'onciale droite (*Albanos*, a 27). **S** à la fin des lignes est souvent allongé (a 13. 27), il a aussi de temps en temps la forme minuscule (fol. 43).

Abréviations. L'abréviation ordinaire pour *bus* et *que*, pour **M** et pour **N** à la fin des lignes. Dans les notes marginales, on rencontre de temps en temps les abréviations usitées pour le droit : la finale *ur* dans *moritur* et la finale *um* dans *annorum* est souvent remplacée par un petit crochet (fol. 102. 137v. 140v; voir aussi les abréviations des noms, à la première ligne de nos reproductions); au fol. 98v, on trouve tm̄ pour *tamen*; au fol. 141 p̄fectus pour *praefectus* et p̄torio pour *praetorio*. — Sans doute ce Codex a été écrit par un chrétien, aussi y a-t-il un intérêt tout spécial à se rendre compte des abréviations chrétiennes qui y sont employées. Le nom *Iesus Christus* se présente toujours sous la forme ih̄s xp̄s; une seule fois le copiste a écrit ic, mais il a ensuite barré ces lettres et a mis à côté ih̄s (fol. 111v); il écrit aussi xp̄iani (fol. 142). Pour *deus* il écrit d̄s et pour *dominus* dn̄s, s'il s'agit du vrai Dieu, et dn̄ici nominis (fol. 127v); une fois pourtant devant le nom *Iesus* il a mis dōm = *dominus* (fol. 111v). Là où il est raconté qu'Alexandre le Grand a offert un sacrifice à Dieu, en Judée, *deo* est écrit tout au long dans le texte, mais il est abrégé dans la note marginale (fol. 90). Quand il s'agit d'homme *deus* et *dominus* ne sont pas abrégés (fol. 118. 134); dans l'appendice au fol. 145 plusieurs fois dn̄ = *dominus noster* est mis devant le nom de l'empereur Théodose. Il y a trois noms de l'ancien testament abrégés selon la méthode des manuscrits ecclésiastiques grecs, ce sont : dād = *David* (fol. 49v. 51v. 119), isl̄ = *Israhel* (fol. 53v. 54v—66v), ilm̄ = *Ierusalem* (fol. 53v). (Voir là-dessus C. H. Turner dans l'appendice V de l'introduction à l'édition de Fotheringham, p. 63.) — D'autres mots chrétiens sont abrégés en marge, par suspension. Ainsi pour *episcopus*, on a episc' (fol. 120. 122. 136. 138), pour *apostoli* apost' (fol. 122. 140v. 141), pour *presbyter* presb' (fol. 130v). *Sanctus* est écrit tout au long (fol. 145v).

Des ligatures se trouvent souvent à la fin des lignes (a 12. 13; b 5. 8. 18. 19. 23).

Les quaternions ont leur numéro à la fin de la dernière feuille, en bas, à droite. Pour la première partie de la Chronique, on se sert des chiffres romains (jusqu'à VIIII), pour la seconde partie, on se sert des lettres grecques.

Au commencement des quaternions, en haut à gauche, on trouve en marge une croix. Ce signe représentait sans doute l'invocation du nom du Christ, que l'on rencontre aussi dans les manuscrits postérieurs, mais surtout dans les documents. Une croix se voit aussi sur plusieurs feuilles d'un autre manuscrit de la Chronique, du Ve siècle, le Codex Floriacensis, d'où l'on peut conjecturer que S. Jérôme usait déjà de ce signe (Fotheringham, l. c. p. 27; voir la croix devant *Macedonum* dans la transcription).

Réglage. Toutes les pages présentent un système de lignes horizontales et verticales.

a)

		Medorum	Hebraeorum	Atheniensium	Romanorum	(† Macedonum	Lydorum		Aegyptiorum	
1		XXV Olymp-		(Athenis annui princi-)						
2		XXIX [*ias*	XXXIII	pes consti-	XXXV	V	XX		XII	
3				tuti sunt ces-					Stefina-	
4				santibus recibus					tis VII	
5		XXX	XXXIV	Principes[1]) ex no-	XXXVI	VI	XXI	Cyzicus ondita[4]) est et Lo-	I	Cyzicus condita.
6		XXXI	XXXV	bilibus urbis electi	XXXVII	VII	XXII	cri in Italia.	II	
7	MCCCXL	XXXII	XXXVI	Atheniensibus prae-	XXXVIII	VIII	XXIII		III	
8		XXVI Olymp-		fuerunt.						
9		XXXIII [*ias*	XXXVII	≈≈≈≈≈≈	XXXIX	IX	XXIV		IV	
10		XXXIV	XXXVIII		XL	X	XXV		V	
11	Tullus Hostilius	XXXV	XXXIX		XLI	XI	XXVI		VI	
12	primum regum			Tullus Hostilium primum	Romanorum III					
13	Romanorum pur-			regum Romanorum pur-	Tullius Hostilius					
14	pura et fascibus			pura et fascibus usus	[XXXII					
15	usus est.	XXXVI	XL	est ac deinceps cum sua	I	XII	XXVII		VII	
16		XXVII[2]) Olymp-		domo fulmine conflagravit.				Aegypti	Necherses VI	
17		XXXVII [*ias*	XLI		II		XXVIII		I	
18		XXXVIII	XLII		III	XIII	XXIX		II	
19		XXXIX	XLIII		IV	XIV	XXX	Post[5]) Caras mare obti-	III	
20		XL	XLIV		V	XV	XXXI	nuerunt Lesbii annus LXVIII.	IV	
21		XXVIII Olymp-				XVI				
22		XLI [*ias*	XLV		VI		XXXII	Nudipedalia primum acta	V	
23	MCCCL	XLII	XLVI		VII	XVII	XXXIII	in Lacedaemone.	VI	
24						XVIII			post quem	
25				Tullus Hostilius post longam					Nechao VIII	
26	Caelium mon-	XLIII	XLVII	pacem bella reparavit,	VIII		XXXIV	Sibylla quae et Herofila	I	
27	tem Tullus Hos-	XLIV	XLVIII	Albanos Veientes Fidenates	IX	XIX	XXXV	in Samo nobilis habetur.	II	
28	tilius urbi adie-	XXIX Olimp-		vicit et adiecto monte Caelio		XX		Archilochus[4]) et Simonides et		
29	cit.	XLV [*ias*[8])	XLIX	urbem ampliavit.	X	XXI	XXXVI	Aristoxenus musicus inlus-	III	
30						Lydorum VI		tres habentur.)		

Remarques sur a : [1]) Une main du XVe siècle devant *principes* a ajouté le mot *novemque*. [2]) Le dernier trait a été ajouté plus tard. [3]) Cette Olympiade a été ajoutée plus tard au moyen âge, à l'encre noire. [4]) Pour *condita*; **D** est suscrit. [5]) Ces deux lignes sont à l'encre rouge. [6]) Une main du XVe siècle a ajouté : *hunc libros secundum Valerium ex urbe sua Lacedemonii iusserunt exportari, ne inficerent iuvenum mores.*

b)

		Persarum	consules	Macedonum	
1			(Xerxes cum Athenas venisset) incendit urbem sub principe Callia.		
2		LXXV Olymp-			
3		VI [*ias*	Bellum, quod in Thermopylis ges-	XXIV	
4			tum est, et[1]) apud Salaminam navale		
5		VII	certamen. Athenienses Pirae-	XXV	
6		VIII	um muro vallant. Hyero[2]) Sira-	XXVI	
7	MDXL	IX	cusis regnat.	XXVII	
8			Aescylus tragoediarum scribtor		
9			agnoscitur.		
10		LXXVI Olymp-			
11		X [*ias*	Bellum in Plateis et in Mycale.	XXVIII	
12		XI	Hiero post Gelonem Syracusis	XXIX	
13		XII	tyrannidem exercet.	XXX	
14		XIII	Pindarus clarus habetur.	XXXI	
15		LXXVII Olymp-			principi-
16		XIV [*ias*	Themistocles in Persas fugit.	XXXII	um LXXI
17		XV	Sofocles[3]) tragoediarum scribtor	XXXIII	iobelei secun-
18			primum ingenii sui operam publi-		dum E-
19		XVI	cavit. Romae virgo Sunia de-	XXXIV	brae-
20			prehensa in stupro viva defossa est.		os.
21		XVII	Sofocles et Euripides clari	XXXV[4])	
22		LXXVIII Olymp-	habentur.		
23		[*ias*	Herodotus historiarum scriptor agnoscitur.		Herodotus historiarum scri-
24		XVIII	Bacchylides et Diagoras atheus	XXXVI	ptor agnoscitur.
25			sermone plurimo celebratur.		
26	MDL	XIX	Zeuxis pictor[5]) agnoscitur, ex cuius alii[6])	XXXVII[7])	Zeuxippus pic-
27			imaginibus, quas plurimas invita-		tor, a quo Zeu-
28			tus fecerat, lavacrum Bizanthi-		xippae termae.
29			orum appellatum[8]) arbitrantur.		
30			Themistocles hausto tauri sanguine moritur.		

Remarques sur b : [1]) *et* se trouve suscrit en écriture cursive. [2]) Correction, à ce qu'il semble, de *Hiero*. [3]) **F** sur un grattage. [4]) **V** sur un grattage. [5]) Sur un grattage. Primitivement il y avait sans doute *Zeuxippus*. [6]) *alii* a été ajouté. [7]) Ce chiffre a été ajouté plus tard. [8]) Correction d'*appellantur*.

Saec. V. et saec. VIII. — Codex Veronensis de Gaius. Onciale.

Verona, biblioteca capitolare, Cod. 13 (XV).

Saec. V. et saec. VIII. — Codex Veronensis de Gaius. Onciale.

Verona, biblioteca capitolare, Cod. 13 (XV).

Palimpseste. L'écriture primitive est une copie des Institutions du juriste romain Gaius — la seule qui nous ait transmis cet ouvrage —, l'écriture récente est une copie des lettres de S. Jérôme. Le Codex n'est pas daté; l'écriture primitive semble appartenir au Ve siècle, l'autre au VIIIe siècle après J.-Ch. Beaucoup de feuillets du Codex portent jusqu'à trois écritures, l'une du Ve et les deux autres du VIIIe siècle. De même, les copistes du Gaius du Ve siècle s'étaient déjà servis de quelques feuillets portant une écriture plus ancienne. Un feuillet, conservé à part, ne porte que l'écriture primitive. L'écriture ancienne est de deux mains : de la première sont les trois premiers livres des Institutions, de la seconde, le 4e livre. Niebuhr et Savigny ont, les premiers, émis l'opinion que l'écriture primitive contenait l'œuvre déjà citée de Gaius. F. L. Goeschen alors la déchiffra et en prépara la première édition (Berlin 1820). W. Studemund au cours des années 1866, 1867 et 1868 en prit une nouvelle copie et fit paraître, en 1874, sous les auspices de l'Académie des Sciences de Berlin, une édition en Fac-similé, dont les caractères reproduisent exactement la forme des lettres du manuscrit. Parmi les nouvelles éditions, citons: P. Krueger et W. Studemund, *Gai Institutiones ad codicis Veronensis apographum Studemundianum novis curis auctum,* Berlin 1877 et plusieurs fois depuis; Ph. E. Huschke, *Gaii Institutionum iuris civilis commentarii quattuor,* Leipzig, plusieurs éditions; Dubois, *Institutes de Gaius,* 6e édition (1re française) d'après l'*apographum* de Studemund etc, Paris 1881. Notre planche donne en premier lieu, la reproduction d'une page palimpseste, dont l'ancienne écriture est de la main du premier copiste, elle contient le IIIe livre, § 130—136 des Institutions (voir la grande édition de Studemund, p. 163; la petite de Krueger et de Studemund, p. 132); les taches sur la page sont dues aux réactifs dont on s'est servi pour rendre de nouveau lisible l'écriture primitive. La seconde reproduction donne un côté du feuillet qui n'a été écrit qu'une seule fois et dont l'écriture est du second copiste; c'est le IVe livre, § 139—144 des Institutions (voir la grande édition, p. 236; la petite, p. 191). L'écriture récente de la première reproduction contient la 74e lettre de S. Jérôme (voir Migne, *Patrologia latina,* t. 22 col. 684).

Ecriture onciale. Les lettres sont simples et sans apprêt. Souvent à la fin des lignes, faute de place, les lettres diminuent de grandeur; pour la même raison à la fin des lignes parfois on s'est servi de lettres minuscules, en particulier de l'**S** long. Quelques lettres s'élèvent au-dessus de la ligne : **B**, **D**, **H**, **L**; d'autres descendent au-dessous : **F**, **G**, **P**, **Q**, **R**. (Dans la description qui suit, on a particulièrement en vue le second Fac-similé, qui ne porte qu'une seule écriture. Les chiffres renvoient aux lignes de ce Fac-similé. Le premier Facsimilé est désigné par la lettre a.)

Lettres isolées. **B** monte fort au-dessus de la ligne (2. 3). **D** prend parfois la forme de la minuscule droite (notre planche n'en donne pas d'exemple). **E** prend tantôt la forme onciale et tantôt la forme minuscule (4. 13. 17). Les barres horizontales de l'**F** sont le plus souvent petites, celle du haut est souvent de même taille que celle du bas (5. 7. 10). Dans l'abréviation pour *inter*, **I** descend ordinairement beaucoup au-dessous de la ligne (3. 13. 20); ailleurs il n'est que rarement prolongé (4. 20). **L** s'arrondit en bas (2). Les jambages de l'**M** sont légèrement rentrés (10. 11). L'**N** n'est pas orné (4. 5). La panse du **P** est petite, tantôt ouverte et tantôt fermée (4. 6. 7). Le **Q** a la panse forte et la haste souvent recourbée (5. 7. 16). La haste de l'**R** est grande, la panse est développée et arrive jusqu'à la ligne de base, en général elle est ouverte; la queue a ordinairement une direction horizontale, plus rarement oblique, elle est tantôt longue, tantôt brève (8. 16. 17). **S** prend souvent la forme minuscule vers la fin des lignes (10. 13). La barre du **T** est d'ordinaire très petite (2. 3).

Abréviations. Le manuscrit de Gaius est la meilleure source pour la connaissance des abréviations en droit : 1° Une petite apostrophe, placée au-dessus et à droite remplace souvent les finales (3. 4. 22). 2° Souvent on se sert de la suspension syllabaire (1. 2. 6). 3° Dans les mots abrégés, on ajoute quelquefois la finale du cas de la déclinaison (*praetoris*, 9; *herede*, 24). 4° L'abréviation se fait aussi par lettres suscrites (3. 5. 22). 5° L'abréviation est indiquée par un trait oblique tranchant une lettre (3. 8. 18). 6° Très souvent on trouve les abréviations spéciales des pronoms relatifs et des prépositions commençant par **P** (2. 3. 12. 16. 19); voir aussi l'abréviation pour *quia* (a 9. 13). 7° Les signes dans les mots *obligationes contrahi* sont empruntés aux notes tironiennes (a 24). 8° Des abréviations d'un genre particulier se voient dans la première reproduction pour *enim* (a 3) et pour *neque* (a 24 : la haste du **Q** tranche l'oblique de l'**N**; l'abréviation n'est pas facile à reconnaître sur la photographie). — Dans les trois premiers livres de Gaius, quelques abréviations ont une autre forme que dans le 4e, c'est à cela justement que Studemund, le premier, reconnut que le Codex était de deux mains : voir dans nos reproductions la forme des abréviations de *quae* (a 2. 13; b 9. 16), de *quam* et *quod* (a 4. 10; b 10. 19), de *prae* (a 7. 17; b 2), et de *sed* (a 9; b 8). — En dehors des abréviations mentionnées, on en trouve très souvent par suspension, selon l'ancienne méthode romaine. Le signe de l'abréviation est souvent un trait placé au-dessus, ou un point placé après la dernière lettre, ou un trait et un point, mais souvent on ne reconnaît à présent ni trait ni point. (Pour toutes ces abréviations, voir dans l'Introduction le paragraphe : « Abréviations de l'époque romaine ».)

A la fin des lignes, on rencontre souvent des ligatures : *ns*, *nt*, *un*, *unt*, *ur*, *us* (22).

Séparation de mots et de phrases. En général, ni les mots, ni les phrases ne sont séparés. A la fin des paragraphes, de temps en temps, on trouve deux points (:) ou un simple point, la plupart du temps, à mi-hauteur des lettres. Un espace blanc suit ordinairement (16). Quelquefois aussi on trouve un point, là où nous mettons maintenant un point-virgule ou une simple virgule (2, après *iubet*). A la 20e ligne il y a un grand signe particulier de ponctuation; un signe semblable, résultant de deux points et d'un trait ondulé, se trouve parfois à la fin des paragraphes. Les nouveaux paragraphes commencent par une plus grosse lettre; au commencement des lignes, cette lettre fait saillie sur la marge (17. 21). De même aussi la première lettre de la page est en général plus grosse (1), quelquefois aussi la dernière.

Corrections. Les lettres inutiles sont barrées ou bien pointées par-dessus. A la 20e ligne les lettres à supprimer sont mises entre crochets.

Sur l'écriture onciale plus récente du Palimpseste, attribuée au VIIIe siècle, voir dans l'Introduction le chapitre : « De l'Écriture onciale ». La 3e transcription (c) ci-dessous donne le texte de cette seconde écriture.

(A persona in personam transscriptio fit, veluti si id quod mihi Titius debet tibi id ex-)

a)
pensum tulero, id est si Titius tese[1]) delegaverit
mihi. Alia causa est eorum nominum quae arcaria vo-
cantur. In his enim rebus[2]), non litterarum obligatio[3]) consi-
stit, quippe[4]) non aliter valet[5]), quam si numerata sit pecunia;
numeratio autem pecuniae[6]) rein[7]) facit obligationem. Quam[8]) de causa re-
cte dicemus arcaria nomina nullam facere obli-
gationem, sed obligationis factae testimonium prae-
bere. Unde[9]) proprie dicit[10]) arcaris[11]) nominibus etiam pere-
grinos obligari, quia non ipse nome[12]), sed nomenratione[13])
pecuniae[14]) obligantur; quod genus obligationis iuris gen-
tium est.
Tresscripticiis[15]) vero nominibus an obiligentur[16]) peregrini,
merito quaerit[17]), quia quodammodo iuris civilis est talis obliga-
tio; quod Nervae placuit. Sabino autem et Cassio visum est,
si a re in personam fiat nomen transscripticium, etiam pere-
grinos obligari; si vero a persona in personam, non obligari.
Praeterea litterarum obligatio fieri videtur chiro-
grafis et syngrafis, id est si quis debere se aut datu-
rum sesscribat[18]); ita scilicet ut[19]) si eo nomine stipulati-
o non fiat. Quod genus obligationis proprium peregri-
norum est. Consensu fiunt obligationes
in emptionibus et venditionibus, locationibus con-
ductionibus, societatibus, mandatis. Ideo autem stis[20])
modis concensu[21]) dicimus obligationes contrahi quo[22]) neque verborum

Remarques sur a : [1]) Pour *te*. [2]) Pour *rei*. [3]) La queue du **G** est à peine visible. [4]) Le copiste semble avoir barré la haste du premier **P**. [5]) Pour *valent*. [6]) Douteux si la seconde lettre de l'abréviation est un **C** ou un **E**. [7]) Pour *re*. [8]) Pour *quo*. [9]) *Non* est omis après *unde*. [10]) Pour *dicitur*. [11]) Pour *arcariis*. [12]) Pour *ipso nomine*. [13]) Pour *numeratione*. [14]) Dans le Ms., la haste du **P** est barrée obliquement, sur l'**E** se trouve une barre, puis viennent les lettres **CAE**. [15]) Pour *transscripticiis*. [16]) Pour *obligentur*. [17]) Pour *quaeritur*. [18]) Pour *se scribat*. [19]) *ut* a été ajouté par mégarde. [20]) Pour *istis*; il semble d'ailleurs qu'un **I** ait été inséré au-dessus de la ligne. [21]) Pour *consensu*. [22]) Pour *quia*.

(Formulae autem et verborum conceptiones quibus in)

b)
ea re utitur, interdicta[1]) de[cretaque]. Vocantur autem decreta, cum
fieri aliquid iubet, veluti cum praecipit, ut aliquid exhibe-
atur aut restituatur; interdicta vero, cum prohibet fieri, veluti cum praeci-
pit, ne sinede bitio[2]) possidenti vis fiat, neve in loco
sacro aliquid fiat. Unde omnia interdicta aut restituto-
ria aut exhibitoria aut prohibitoria vocantur. Nec tamen cum
quid iusserit fieri aut fieri prohibuerit, statim proac[tum][3])
est negotium, sed ad iudicem recuperatoresve item[4]) etiam[5]) ibi
editis formulis quaeritur, an aliquid adversus praetoris e-
dictum factum sit, vel an factum non sit, quod is fieri iusserit.
Et modo cum poena agitur, modo sine poena: cum poe-
na, veluti cum per sponsionem agetur[6]), sine poena, veluti cu[m]
arviter[7]) petitur. Et quidem ex prohibitoriis interdictis semper
per sponsionem agi solet; ex restitutoriis vero vel exhi-
bitoriis modo per sponsionem, modo per formulam a-
gitur quae arvitraria[8]) vocatur.
Principalis igitur divisio in[9]) eo est, quod aut prohibitoria sunt interdicta
aut restitutoria aut exhibitoria. Sequens in eo est divisio,
quod vel adipiscendae possessionis causa conparata sunt vel
retinendae (possessionis[10]) causa interdictum) vel reciperandae.
Adipiscendae possessionis causa interdictum accommodaturur[11])
bonorum possessori, cuius principium est QUORUM BONORUM; eius-
quis[12]) et potestas haec est, ut quod quisque ex his bonis qu-
orum possessio alicui data est si[13]), pro herede aut pro possessor[e]

Remarques sur b : [1]) Krueger et Studemund écrivent sur ce passage : *locus corruptus e. g. sic fere redintegrari videtur posse :* interdicta [vocantur vel accuratius interdicta] decretaque. [2]) Pour *sine vitio*. [3]) Pour *peractum*. [4]) Pour *iter*. [5]) Pour *et*. [6]) Pour *agitur*. [7]) Pour *arbiter*. [8]) Pour *arbitraria*. [9]) **I** a été ajouté au-dessus de la ligne. [10]) Les trois mots entre parenthèses ont été ajoutés par mégarde par le copiste; dans le Ms. ils sont annulés par des crochets placés avant et après. [11]) Pour *accommodatur*. [12]) Pour *quivis*. [13]) *si* est ajouté par mégarde.

c)
et cor unum, „nullusque alius in domo nobiscum exceptis
nobis duabus": non blasfemantium Iudaeorum, non gen-
tilium idolis servientium. „Mortuus est autem filius muli-
eris huius nocte." Dum enim legis sequitur observantiam,
et gratiae evangelii iugum Mosaicae doctrinae copula, te-
nebrarum errore cooperta est. „Obpressitque eum dormi-
ens mater sua", quae non poterat dicere: „Ego dormio, et cor
meum vigilat." „Media nocte consurgens, tulit filium de latere
aeclesiae dormientes, et in suo conlocavit sinu." Relege to-
tam apostoli ad Galatas aepistulam, et animo advertis, quo-
modo filios aeclesiae suos facere festinet synagoga,
et dicat apostolus: „filii mei, quos iterum parturio, donec
Christus formetur in vobis." Vivum tulit, non ut possederet,
sed ut occideret. Non enim amor fecit hoc filii, sed aemul-
te odio, et suum mortuum per legis cerimonias in sinu
aeclesiae subposuit. Longum est, si velim per singula
currere; quomodo per apostolum Paulum, et aeclesias-
ticos viros intellexerit aeclesia, non esse suum filium,
qui tenebatur in lege, at in luce cognoverit, quem in te-
nebris non viderat. Inde iurgium ortum est, praesen-
te rege, altera dicente: „Filius tuus mortuus est, meus au-
tem vivit"; altera respondente: „Mentiris, filius quip-
pe meus vivit, et filius tuus mortuus est"; atque in hunc
modum contendebant coram regem. Tunc rex Salo-
mon, qui mansuetus salvator accipitur secundum

Iste lib' est sbi dyoñ

MONTIBUS·ET·SILVIS·STUDIO·IACTABAT·INANI·
O·CRUDELIS·ALEXI·NIHIL·MEA·CARMINA·CURAS
NIHIL·NOSTRI·MISERERE·MORI·ME·DENIQUE·COGES
NUNC·ETIAM·PECUDES·UMBRAS·ET·FRIGORA·CAPTANT
NUNC·VIRIDES·ETIAM·OCCULTANT·SPINETA·LACERTOS
THESTYLIS·ET·RAPIDO·FESSIS·MESSORIBUS·AESTU
ALLIA·SERPULLUMQUE·HERBAS·CONTUNDIT·OLENTIS
AT·MECUM·RAUCIS·TUA·DUM·VESTIGIA·LUSTRO
SOLE·SUB·ARDENTI·RESONANT·ARBUSTA·CICADIS
NONNE·FUIT·SATIUS·TRISTIS·AMARYLLIDIS·IRAS
ATQUE·SUPERBA·PATI·FASTIDIA·NONNE·MENALCAM
QUAMVIS·ILLE·NIGER·QUAMVIS·TU·CANDIDUS·ESSES
O·FORMOSE·PUER·NIMIUM·NE·CREDE·COLORI
ALBA·LIGUSTRA·CADUNT·VACCINIA·NIGRA·LEGUNTUR
DESPECTUS·TIBI·SUM·NEC·QUI·SIM·QUAERIS·ALEXI
QUAM·DIVES·PECORIS·NIVEI·QUAM·LACTIS·ABUNDANS
MILLE·MEAE·SICULIS·ERRANT·IN·MONTIBUS·AGNAE
LAC·MIHI·NON·AESTATE·NOVUM·NON·FRIGORE·DEFIT

Saec. V./VI. — Vergilius Romanus. Capitalis rustica.
Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. Lat. 3867.

Saec. V./VI. — Vergilius Romanus. Capitalis rustica.

Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. Lat. 3867.

Page du *Vergilius Romanus.* Grandeur de la feuille : 33,2×32,3 cm. Primitivement les feuilles étaient un peu plus hautes et un peu plus larges. Le Fac-similé, réduit, que nous devons à l'amabilité du R. P. Franz Ehrle, préfet de la bibliothèque vaticane, contient l'*Ecloga* II, 5—25. En haut et en marge se trouve en écriture gothique : *Iste liber est beati Dyonisii.* On désigne ainsi l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, dans laquelle le manuscrit se trouvait au moyen âge. Il semble être venu à Rome au temps de Sixte IV (1471—1484). — Il n'y a guère de manuscrit, sur l'antiquité duquel les savants aient émis des opinions aussi divergentes : leur jugement oscillait entre le IIIe et le XIIIe siècle. Le P. Ehrle, lui, le place au Ve ou au début du VIe siècle. L'écriture est belle, régulière et trahit une main exercée, qui a donné aux lettres une forme déliée et naturelle. Si l'on compare cette écriture avec celle du Vergilius Vaticanus et Mediceus, on y trouve quelque chose d'étudié. Mais elle diffère totalement de l'imitation artistique de la capitale carolingienne : il y manque aussi les initiales, caractéristiques des manuscrits carolingiens, on n'a pas essayé non plus de séparer les mots. Cette écriture accuse, au contraire, beaucoup plus de ressemblance avec celle du Vaticanus (voir pl. 10b) et celle du Prudentius de Paris que l'on fait remonter au commencement du VIe siècle; elle tient le milieu entre les deux. — Comme le Vaticanus, le Romanus a beaucoup de dessins, 19 en tout, ils sont pourtant bien moins beaux et bien moins artistiques que ceux du Vaticanus. Ils portent encore le caractère romain, mais la présentation et l'exécution accusent cependant dans l'art une période de décadence. On trouve dans le texte beaucoup de fautes et de barbarismes, d'où l'on conclut aussi que le manuscrit ne peut remonter aux premiers siècles de notre ère. Le parchemin est mince et fin, tel qu'on ne le rencontre qu'avant le VIIe siècle; en maint endroit il laisse transparaître l'écriture du verso. L'encre est appliquée sur le parchemin comme de la couleur, en beaucoup d'endroits elle a disparu. Voir la description dans *Picturae, ornamenta, complura scripturae specimina codicis Vaticani 3867, qui codex Vergilii Romanus audit, phototypice expressa,* Rome 1902 (2e vol. des *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi iussu Leonis PP. XIII, consilio et opera curatorum bibliothecae Vaticanae).*

L'écriture est la *capitalis rustica;* voir les explications sur le Vergilius Vaticanus (pl. 10b). Les traits horizontaux, la plupart du temps, sont légèrement ondulés; ils coupent les traits verticaux (tout comme dans le *Prudentius* de Paris). Beaucoup de lettres ont le trait de la fin ou le point final épais. Le contraste entre les traits gros et les traits fins est fortement accusé. Ce n'est pas seulement les lettres à lignes anguleuses que l'on traçait en plusieurs fois, mais même les lettres à lignes rondes telles que **B**, **C**, **D**, **G**, **O**, **S**. Le copiste aime à l'occasion, à faire de longs traits de plume, surtout à la dernière ligne ou à la fin des vers. En plus de l'**F** et de l'**L**, quelquefois aussi **B** dépasse la ligne. Les premiers lettres des vers sont souvent grossies. Par contre, à la fin des vers, faute d'espace, les lettres sont quelquefois réduites.

Lettres isolées. La panse supérieure du **B**, celle du **P** et de l'**R** sont très petites et presque toujours ouvertes; elles sont dans **B** et **R** sans liaison avec le trait final (1. 2. 4). Le jambage de droite de l'**H** est surmonté d'un petit trait (2. 6).

Aucune abréviation ne se rencontre dans notre Fac-similé; à d'autres pages, on trouve quelquefois les abréviations habituelles pour **QUE** et **BUS**, ainsi que le trait pour **M** à la fin des lignes. Chose remarquable, une fois **DEUS** et **DEO** sont abrégés comme dans les manuscrits chrétiens, c'est-à-dire $\overline{\textbf{DS}}$ et $\overline{\textbf{DO}}$ avec un trait par-dessus. L. Traube, le premier, a attiré l'attention sur ce fait, que c'est l'exemple le plus ancien de ces sortes d'abréviations dans un écrit profane. Il en conclut que le manuscrit est l'œuvre d'un calligraphe chrétien, dont la plume ici a laissé échapper la forme en usage dans les manuscrits chrétiens. Il en conclut aussi que vraisemblablement le manuscrit appartient au VIe siècle (v. L. Traube, *Das Alter des Codex Romanus des Virgil* dans *Strena Helbigiana,* Leipzig 1900, p. 307).

A la fin de la 4e ligne, on a la ligature **NT**.

La séparation des mots est faite par des points à mi-hauteur des lettres; il est visible qu'ils ne furent mis qu'après l'achèvement complet du manuscrit, mais, semble-t-il, par le copiste lui-même. Parfois ils ne sont pas à leur place. Ils ne se rencontrent que dans une partie du manuscrit, jusqu'au folio 114; plus tard, ils ne furent point continués.

Aux lignes 3, 7, 13, des corrections ont été faites. A la 7e ligne, une lettre est supprimée par un point placé au-dessous.

Le copiste du Codex a écrit en haut des pages les titres des livres, non pas pour toutes, à vrai dire, mais sur la première page, sur celle du milieu et la dernière page des quaternions.

Les quaternions ne portent aucune numérotation d'époque ancienne.

Iste lib*er* est be*a*ti Dyon*isii.*

Montibus et silvis studio iactabat inani.
Cor*ydon* O crudelis Alexi, nihil mea carmina curas?
Nil[1]) nostri miserere? mori me denique coges.
Nunc etiam pecudes umbras et frigora captant;
Nunc virides etiam occultant spineta lacertos,
Thestylis et rapido fessis messoribus aestu
Alia[2]) serpullumque herbas contundit olentis[3]).
Ac[4]) mecum raucis tua dum vestigia lustro
Sole sub ardenti resonant arbusta cicadis.
Nonne fuit satius, tristis Amaryllidis iras
Atque superva[5]) pati fastidia? nonne Menalcam,
Quamvis ille niger, quamvis tu candidus esses?
O formose[6]) puer, nimium ne ccrede colori!
Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur.
Despectus tibi sum, nec qui sim quaeris, Alexi,
Quam dives pecoris nivei quam lactis abundans:
Mille meae Siculis errant in montibus agnae;
Lac mihi non aestate novum, non frigore defit.

---

[1]) Correction de *nihil.* [2]) Correction de *alias* au moyen du point souscrit; plus tard, on a ajouté un second **L** à côté du premier (l'encre en est p'us pâle), de telle sorte qu'il faudrait lire *allia.* [3]) Pour *olentes.* [4]) Pour *at.* [5]) Pour *superba.* [6]) **N** dans *formonse* est barré.

a) sumus enim aliquando filii iracundiae sed filii dō per spiritum adoptionis effecti et dici id meremur potius quam nascimur. Et quia omne quod fit antequam fiat non fuit nos cum filii non fuissemus ad id quod sumus efficimur ante enim filii non eramus sed postquam meruimus hoc sumus sumus autem non nati sed facti neque generati sed adquisiti adquisivit enim sibi ds populum et per hoc genuit genuisse autem dm filios numquam cum proprietatis significatione cognoscimus non enim ait filios meos generavi et exaltavi sed hoc tantum filios generavi et exaltavi nisi forte in eo quod ait filius primogenitus meus isrl, quisquam hoc quod primogenitus meus dixit ad detrahendam filio proprietatem generationis intellegit ut quia et de israhel dixerit meus adsumptio factorum filiorum pro nativitatis proprietate usurpatast et idcirco non sit nativitati dei proprium quod de eo dictum est hic est filius meus dilectus cum meus etiam illis proprium esse dicatur quos non natos esse manifestum est non natos autem esse ne liceat nati esse dicantur vel ex eo docetur cum dicitur populo qui nascetur quem fecit dns. Ergo populus isrl, ita nascetur ut fiat neque per id quod nasci dicitur non intellegitur et fieri ex adoptione est enim filius non ex generatione neque ei proprietas sed nuncupatio

q XXXIIII

t · ii ·

20

b) decem et octo convenientes apud Niciam episcopis sunt et anathema deinde omnes qui vivis exinde expositionibus adfuerunt sprequoque pridem iam mortuus anathema tibi pater tuus est cui nicaenas synodus fuit curae quam tu falsis opinionibus infamatam perturbas et contra humanum divinumque iudicium cum paucis satellitibus tuis profanis inpugnas sed non licet tibi nunc regno potenti etiam in posterum praeiudicare. Extant enim litterae quibus id quod tu criminosum putas pie tunc esse susceptum docetur et ut verborum sanctam intellegentiam et ut ecclesiae inperturbatam constitutionem et ut patris tui professam fidem et ut humanae spei confidentem securitatem et ut hereticae damnationis publicum sensum et intellegetet divinae religionis hostem et inimicum memoriis sanctorum et paternae pietatis rebellem

[illegible]

Expl. liber in Constantium

Inc eiusdem ad Constantium

Benignifica [illegible] beatissime

A. D. 509/10. — St. Hilaire de Poitiers. Demi-onciale.

Rome, Archivio di S. Pietro, D. 182.

20

A. D. 509/10. — St. Hilaire de Poitiers. Demi-onciale.

Rome, Archivio di S. Pietro, D. 182.

Tiré d'un Codex en parchemin, contenant les écrits de saint Hilaire de Poitiers. Grandeur : 27×20 cm. Notre premier Fac-similé donne les chapitres 13 et 14 du 12e livre *De Trinitate,* le second donne la fin du livre *In Constantium.* Là, le correcteur du Codex fait cette remarque en lettres cursives, qu'il a collationné le Codex la 14e année du règne de Transamund, à Karalis. Le règne de ce roi des Vandales ayant commencé en 496, cette date répond donc à l'année 509 ou 510 de notre ère. La date ne se réfère évidemment qu'à la correction, mais celle-ci dut se faire aussitôt après l'achèvement des manuscrits, d'où il est à supposer que notre Codex était achevé à l'année indiquée ci-dessus ou peu auparavant. Jusqu'ici le nom de lieu, marqué dans la signature, a été lu de plusieurs manières : Holstenius a lu *Putzalis,* Mabillon et les éditeurs du *Nouveau traité* (d'après un mauvais Fac-similé) ont lu *Kasulis,* Reifferscheid *Kasulas,* Pertz, Zangemeister et Wattenbach et les éditeurs des Fac-similés de la Palaeographical Society *Karalis,* enfin Dziatzko *Karabis.* On ne peut guère opter qu'entre *Karabis* et *Karalis* (voir les explications ci-dessous). Quelle est la ville qui se trouve indiquée sous ce nom, on ne sait pas au juste. Dans les inscriptions africaines, figurant dans le *Corpus inscriptionum latinarum,* il est fait mention de *Curubis,* aujourd'hui Kurba ou Corba (vol. VIII, 1, p. 127 et suppl. pars 1, p. 1282); de plus de *Karpis,* aujourd'hui Korbes ou Curbes (vol. VIII, 1, p. 130 et suppl. pars 1, p. 1283); ces deux villes appartenaient à la *Provincia proconsularis. Caralis* se trouve mentionnée sur une inscription en Numidie (vol. VIII, 1, p. 360). Il s'agit vraisemblablement de Cagliari en Sardaigne (appelée communément *Calaris,* mais aussi *Caralis*); la Sardaigne se trouvait alors sous la domination des Vandales, et beaucoup d'évêques d'Afrique, bannis par Transamund, vivaient là. Voir sur le Codex Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens,* Leipzig 1900, p. 186, note 2; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum,* Heidelberg 1879, pl. 52.

Le Codex présente **le premier exemple connu daté de l'écriture demi-onciale.**

L'écriture est grande et forte et a conservé encore quelque chose de monumental; au premier coup d'œil, on serait porté à la prendre pour une écriture majuscule. Mais elle a un grand nombre de lettres minuscules, empruntées à la cursive romaine : elle a donné à ces lettres une forme calligraphique et les a pour ainsi dire ennoblies, en particulier **a**, **b**, **d**, **g**, **m**, **r**, **s**. Aux autres lettres elle a laissé plus ou moins la forme onciale, tout en les adaptant au nouveau caractère d'écriture et en modifiant, d'après les autres lettres, leur proportion. — La distinction, parmi les lettres, de longues et de courtes, observée déjà ça et là dans des écrits antérieurs, est faite, dans la demi-onciale (comme dans la cursive romaine récente) d'une façon systématique. Alors que les lettres de la Capitale et de l'Onciale des premiers temps avaient à peu près la même hauteur et étaient contenues comme entre deux lignes parallèles, ici les lettres sont limitées par quatre lignes : les unes se tiennent entre les lignes médianes, **a**, **m**, **n**, **o**, **t**, **u**; d'autres dépassent de beaucoup la ligne supérieure médiane, **b**, **d**, **h**, **k**, **l**; d'autres, au contraire descendent au-dessous de l'autre ligne médiane, **g**, **p**, **q**. Un certain nombre de lettres n'ont pas de grandeur fixe : on les trouve tantôt à l'intérieur des lignes médianes, tantôt elles les dépassent soit en haut soit en bas; souvent aussi elles sont d'une grandeur moyenne, et si elles vont au-dessus ou au-dessous des lignes médianes, néanmoins elles n'arrivent pas jusqu'aux lignes extérieures. De cette espèce sont : **c**, **e**, **f**, **i**, **r**, **s**, **x**, **y**, **z**. Deux de ces lettres, **f** et **s**, en beaucoup de manuscrits, sont plus longues que toutes les autres lettres et dépassent à la fois en haut et en bas les lignes médianes (voir les explications, pl. 13).

Lettres isolées. **a** la plupart du temps est à moitié ouvert (I, 1; II, 6); quelquefois, en particulier à la fin de la ligne, il a la forme onciale (II, 4). **c** est tracé de deux coups de plume (I, 5. 6). **d** a la forme droite; la panse est ouverte; la haste descend un peu au-dessous de la ligne (I, 1). **e** le plus souvent est fermé; quand il se lie avec d'autres lettres, il est quelquefois ouvert; l'arc supérieur était tracé d'un nouveau coup de plume et ainsi il se composait de trois traits (I, 13. 17). La languette de l'**f** est à la hauteur de la ligne supérieure médiane (I, 1). **g** ressemble à peu près à un **z** des temps postérieurs, la tête en est formée d'une ligne horizontale (I, 10). **n** a toujours la forme majuscule (I, 1). La panse du **p** est d'ordinaire ouverte par en bas (I, 2). De même la panse de **q**; elle est large et formée de deux traits (I, 4). L'épaule de l'**r** est large et incline beaucoup vers le bas (I, 1. 2). La haste du **t** est tout à fait arrondie; elle décrit une courbe vers la gauche pour se redresser vers la droite (I, 2). **u** est quelquefois suscrit, la forme en est alors petite et arrondie (I, 8. 27; II, 7). Voir **y** (II, 5).

Abréviations. **q** avec un trait ondulé pour *que* (I, 30). Pour **m** et **n** à la fin des lignes on a un trait qui se trouve moitié sur la voyelle précédente (II, 6. 14). On trouve aussi les abréviations des manuscrits chrétiens (I, 9. 10. 15. 26).

Souvent **u** se trouve en ligature (I, 4. 11. 30; II, 3. 12). **e** et **i** forment souvent une liaison libre avec les lettres avoisinantes : alors **e** est ouvert, **i** est long et descend très bas (I, 1. 13). Au lieu de **ae** on a déjà **ę** cédillé (pourtant nos Fac-similés n'en offrent aucun exemple).

Séparation de mots et de phrases. Les mots sont parfois séparés par un petit espace blanc. Pour la séparation des phrases ou des membres de phrase, on laisse un plus grand espace blanc (I, 6. 9. 10). Les nouvelles phrases commencent parfois par de plus grandes lettres (II, 2. 9. 13). Aux nouveaux paragraphes, la première lettre avance un peu sur la marge (I, 4. 27). A certains passages, il semble qu'il y ait des points, mais à y regarder de plus près on reconnaît que ces points ne font que marquer la fin de la queue des lettres (I, 3. 15).

En tête de la page, on donne le numéro du livre; quatre points entourent le chiffre.

Les quaternions portent leur numéro sur la dernière page dans l'angle, en bas, à droite.

La signature du correcteur marque une cursive récente bien formée, avec beaucoup de ligatures. Quant au nom de lieu si fort débattu, on reconnaît facilement dans la première lettre un **k**, dans la seconde un **a** ouvert suscrit; la 3e est un **r** et la 4e un **a** ouvert; la 5e lettre est douteuse. En faveur de **b** : la lettre décrit d'abord un arc vers la gauche, puis se redresse vers la droite, et semble finir par un point; **i** se tient plus à distance et est plus haut que dans la ligature *li* du premier mot de la signature. En faveur de **l** : l'**l**, qui suit, a la forme longue, celle qu'il doit avoir dans la ligature *li*, non pas en liaison avec **b**; le point avant **i** résulte peut-être de la transparence de l'encre du verso.

Dans le nom *Transamundi* on a deux **a** suscrits; **u** a été suscrit après coup; un trait oblique constitue la finale abrégée. Après les lettres *reg* viennent deux petits traits que l'on a lus jusqu'ici *is*; cependant ils sont plutôt des signes de ponctuation : en effet, ils se trouvent séparés du mot; de plus les lettres **i** et **s** n'avaient pas encore cette forme; les traits ont de la ressemblance avec le signe d'abréviation dans le mot *explicit* (II, 23).

Les deux dernières lignes en lettres onciales offrent un des rares exemples de l'écriture onciale de date certaine. La dernière ligne contient les premiers mots du livre *ad Constantium.* A remarquer que *domine,* ici titre de l'empereur, a la même abréviation que *Domine,* désignant Dieu. La phrase entière se lit : *Benignifica natura tua, domine beatissime Auguste, cum benigna voluntate concordat.*

a) Fuimus enim aliquando fili iracundiae; sed fili D*e*o per spiritum adoptionis effecti, et dici id meremur potius quam nascimur.

Et quia omne quod fit, antequam fiat, non fuit, nos cum fili non fuissemus, ad id quod sumus efficimur. Ante enim fili non eramus, sed postquam meruimus hoc sumus. Sumus autem non nati sed facti, neque generati, sed adquisiti. Adquisivit enim sibi D*eu*s populum: et per hoc genuit. Genuisse autem D*eu*m filios, numquam cum proprietatis significatione cognoscimus. Non enim ait: „Filios meos generavi et exaltavi," sed hoc tantum: „Filios generavi et exaltavi." Nisi forte in eo quod ait: „Filius primogenitus meus Isra*he*l," quisquam hoc quod „primogenitus meus" dixit, ad detrahendam Filio proprietatem generationis intellegit; ut quia et de Israhel dixerit „meus", adsumptio factorum filiorum pro nativitatis proprietate usurpata sit, et idcirco non sit nativitati D*e*i proprium, quod de eo dictum est: „Hic est filius meus dilectus," cum „meus" etiam illis proprium esse dicatur, quos non natos esse manifestum est. Non natos autem esse, licet nati esse dicantur, vel ex eo docetur cum dicitur: „Populo qui nascetur, quem fecit D*omin*us."

Ergo populus Isra*he*l ita nascetur, ut fiat; neque per id quod nasci dicitur, non intellegetur et fieri. Ex adoptione est enim filius, non ex generatione; neq*ue* ei proprietas, sed nuncupatio [es[t].

Quaternio XXXIIII.

liber II.

b) decem et octo convenientes aput Niciam episcopi sunt: anathema deinde omnes, qui variis exinde expositionibus adfuerunt.

Ipse quoque pridem iam mortuus anathema tibi pater tuus est, cui Nicaena synodus fuit curae, quam tu falsis opinionibus infamata*m* perturbas, et contra humanum divinumque iudicium cum paucis satellitibus tuis profanis inpugnas. Sed non licet tibi nunc regno potenti etiam in posterum praeiudicare.

Extant enim litterae, quibus id, quod tu criminosum putas, pie tunc esse susceptum docetur. Audi verborum sanctam intellegentiam, audi eclesiae inperturbata*m* constitutionem, audi patris tui professa*m* fidem, audi humanae spei confidentem securitatem, audi hereticae damnationis publicum sensum, et intellege te divinae religionis hostem, et inimicum memoriis sanctorum, et paternae pietatis rebellem.

Contuli in nomine D*omi*ni Ie*s*u Chr*ist*i aput [Karalis constitutus anno quartodecimo Transamund*i* [reg*is*.

Expl*icit* liber in Constantium.
Inc*ipit* eiusdem ad Constantium.
Benignifica natura tua, d*omi*ne beatissime

CENOBIUM AD EXIMII MERITO
UENERABILE SALUATORIS
QUEM CAPUT ECCLESIAE
DEDICAT ALTA FIDES
PETRUS LANGOBARDORUM
EXTREMIS DE FINIB· ABBAS
DEUOTI AFFECTUS
PIGNORA MITTO MEI
MEQUE MEOSQ· OPTANS
TANTI INTER GAUDIA PATRIS
IN CAELIS MEMOREM
SEMPER HABERE LOCUM

A. D. 546. — Le Codex Victor à Fulda. Onciale.
Fulda, Landesbibliothek, Codex Bonifatianus 1.

circa **A. D. 700. — Codex Amiatinus. Onciale.**
Florence, Biblioteca Laurentiana, Codex Amiatinus.

A. D. 546. — Le Codex Victor à Fulda. Onciale.

Fulda, Landesbibliothek, Codex Bonifatianus 1.

Les 3 *Codices Bonifatiani* de la Landesbibliothek de Fulda — le Codex Victor, le Codex Ragyndrudis et l'Evangéliaire Cadmug — appartenaient autrefois, selon une ancienne tradition, à S. Boniface. Le Codex Victor, auquel est empruntée notre reproduction, renferme une concordance des Evangiles, ayant pour base le Diatessaron du Syrien Tatien, et les autres livres du Nouveau Testament. L'évêque Victor de Capoue (541—554) fit une préface à la concordance des Evangiles et ‹ lut › le Codex en l'année 546 et de nouveau en 547. A la fin des Actes des Apôtres, il écrivait : *Victor, famulus Christi et eius gratia episcopus Capuae, legi sexto nonas Maias die, indictione nona, quinquiens post consulatum Basilii viri clarissimi consulis;* et à la fin de l'Apocalypse : *Victor, famulus Christi et eius gratia episcopus Capuae, legi apud basilicam Constantinianam die XIII kalendas Maias, indictione nona, quinquiens post consulatum Basilii viri clarissimi consulis. Iterato legi indictione X, die pridie iduum Aprilium.* Ainsi donc le Codex a été écrit en l'année 546 ou un peu auparavant. Grandeur : 26,6×14 cm. Voir E. Ranke, *Codex Fuldensis. Novum Testamentum* etc., Marbourg et Leipzig 1868; C. Scherer, *Die Codices Bonifatiani in der Landesbibliothek zu Fulda*, dans la *Festgabe zum Bonifatius-Jubiläum 1905*, Fulda 1905. Nous devons le Fac-similé à l'amabilité de M. Carl Scherer, bibliothécaire de la Landesbibliothek de Fulda.

Onciale. Les lettres sont plus ornées, et leur tracé est un peu moins naturel que dans le Codex *De re publica* (pl. 15) et dans la Chronique d'Eusèbe-Jérôme (pl. 17). **H** et **L** montent assez haut au-dessus de la ligne; **F**, **G**, **P**, **Q** descendent bien au-dessous. Certaines lettres, telles que **H**, **L**, **T**, **U** portent à leurs extrémités de fins coups de plume.

Lettres isolées. **E** généralement est fermé en haut (1. 2. 14). Les barres de l'**F** sont grandes (2. 16. 32). **G** a une longue queue (29. 35). Le pied de l'**L** finit par une petite queue ou par un point (1. 3). Le premier jambage de l'**M** est fortement arqué vers l'intérieur (1. 3). La panse de l'**R** est développée (1. 2). La barre du **T** a de temps en temps du côté gauche un point final (6. 16. 17).

Abréviations. Pour **M** à la fin des lignes on a un trait et un point (5). Une fois aussi, on a pour **M**, à l'intérieur de la ligne, un trait (11).

La première ligne d'un paragraphe nouveau est souvent écrite à l'encre rouge et la première lettre est en saillie sur la marge (9. 34).

Corrections. A la ligne 21 **M** est suscrit. Aux lignes 20 et 31 le correcteur a modifié la coupure du mot : il a supprimé le **C** par un point suscrit et l'a transporté au commencement de la ligne suivante.

Les gloses marginales sont d'une écriture insulaire pointue (voir sur cette écriture les explications, pl. 32). Elles se distinguent par un grand nombre d'abréviations. Nous croyons que ces gloses sont du VIII[e] siècle. — Parmi les signes marquant des renvois, on trouve plusieurs runes (voir Scherer, l. c. p. 9). Dans notre transcription ces signes sont remplacés par des chiffres. Voir l'édition des gloses par Ranke, *Specimen codicis Novi Testamenti Fuldensis*, Berlin 1860.

initium aliquod creaturae eius.[1]) Scitis fratres mei dilecti.[2]) Sit autem omnis homo velox ad audiendum;[3]) tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram.[4]) Ira enim viri iustitiam Dei non operatur.

IV. Propter quod abicientes omnem inmunditiam[5]) et abundantiam malitiae in mansuetudine suscipite insitum verbum,[6]) quod potest salvare animas vestras. Estote[7]) autem factores verbi et non auditores tantum, fallentes vosmetipsos. Quia si quis auditor est verbi et non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis suae[8]) in speculo[9]): consideravit autem se, et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit. Qui autem perspexerit in lege perfecta libertatis,[10]) et permanserit,[11]) non auditor obliviosus factus, sed factor operis, hic beatus in facto suo erit.[12])

V. Si quis autem putat se religiosum esse,

[1]) per generationem creaturae eius *id est* ut praedicate evangelium omni creaturae *id est* omni creato in baptismo nos sumus initium aliquod per passionem et resurrectionem Christi *id est* primi novissimi.

[2]) respicit ad id quod supra dicit: Omne datum et cetera.

[3]) hoc ad initium doctrinae contra causas elationis; sciebat enim apostolus eos ad quos episcopus mittitur primatum verbi voluisse tenere et docere.

[4]) hoc in evangelio legitur: Qui irascitur fratri suo, reus erit iudicio.

[5]) hoc *est* generaliter quae a diabulo sunt sumpta per inmunditiam corporis et animae, quae pertinent ad fornicationem.

[6]) *id est* quod modo praedico vobis hoc *est* evangelium insitum per multa tempora patriarcharum et prophetarum, de quo dicitur: Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.

[7]) factores verbi sunt qui custodiunt praecepta, fallaces illi qui non custodiunt praecepta et desiderant evangelium Dei audire et non inplere.

[8]) *id est* in quo et in quali natus est.

[9]) mulierum est mos considerare se in speculo, ut placere viris suis possint; ita animas nostras considerare oportet in speculo evangelii, ut viro suo Christo placere poterint et non obliviscantur praecepta eius.

[10]) *id est* in nova lege.

[11]) legem libertatis dicit caritatem de qua apostolus ait: Portate invicem honera vestra, sic adinplebitis legem Christi.

[12]) laudando semetipsum ut dixit phariseus: Non sum sicut puplicanus iste.

circa A. D. 700. — Codex Amiatinus. Onciale.

Florence, Biblioteca Laurentiana, Codex Amiatinus.

Une page du Codex Amiatinus, avec la dédicace du donateur. Ce Codex, le plus célèbre de tous les manuscrits latins de la Bible appartint autrefois à l'abbaye Cistercienne (bénédictine jusqu'en 1228) de San Salvatore di Monte-Amiata, près de Sienne. Après la suppression du couvent en 1786, il passa à la bibliothèque de l'ancien couvent Castello nuovo à Florence, et de là à la Laurentiana. Il se compose de 1029 grandes feuilles de parchemin et contient tout l'Ancien et le Nouveau Testament d'après la traduction de S. Jérôme. Grandeur : 50×34 cm. La dédicace est sur la première feuille.

Au premier coup d'œil, on s'aperçoit que quelques lettres des lignes 1, 2 et 5 ne concordent pas avec les autres, et qu'elles sont sur des ratures. Il est manifeste, qu'il y avait là autrefois d'autres mots. Déjà Bandini (bibliothécaire de la Laurentiana au temps où le Codex arriva à Florence) chercha à rétablir le texte primitif, pour découvrir l'auteur du Codex. Il lisait à la ligne 1 et 2 : *Culmen ad eximii merito venerabile Petri.* Et il était déjà en bonne voie pour retrouver le donateur : il pensa à un abbé d'Angleterre ou d'Allemagne. Mais une signature grecque, à la fin de la table des chapitres du livre du Levitique — *Ο ΚΥΡΙϹ ϹΕΡΒΑΝΔΟϹ ΑΙΠΟΙΗϹΕΝ* — l'amena à penser à Servandus, un disciple de S. Benoît; et comme Servandus avait été abbé dans la Campagne Romaine, à la frontière du Latium, il lut ligne 5 : *Servandus Latii.*

A notre époque G. B. de Rossi, le célèbre explorateur des Catacombes, examina de nouveau la question, et il fut assez heureux (comme il s'exprime lui-même) pour deviner le vrai nom du donateur. Plus tard un examen attentif de toutes les lettres et des grattages lui donna la certitude scientifique sur ce point. Enfin, il eut la satisfaction de voir corroborer son opinion par le texte d'un ancien manuscrit d'Angleterre. Il fut mis sur la voie par les mots de la 6[e] ligne : *extremis de finibus abbas* — ce qui indiquait un abbé des Iles-Britanniques — en second lieu par un passage de Bède le Vénérable, où il est raconté que Ceolfrid, abbé de l'abbaye de Jarrow et de Wearmouth dans le Northumberland (690—716), avait fait copier trois nouveaux *Codices* de la Bible sur un exemplaire, venu de Rome, *quorum unum senex Romam rediens secum inter alia pro munere sumpsit.* C'est certainement, disait de Rossi, l'*extremis de finibus abbas* du Codex Amiatinus! De fait, le nom de Ceolfridus correspond très bien au vers et à la ligne de la dédicace : la seconde lettre du nom est **E**, et de même la seconde lettre de la 5[e] ligne, qui est encore du premier copiste, est aussi **E**; là où devaient se rencontrer les lettres **L** et **F**, qui dans l'onciale dépassent la ligne en-dessus et en-dessous, on constate réellement un grattage au-dessus et au-dessous de la ligne. Alors que le second mot de la ligne 5 pouvait s'interpréter *Anglorum* ou *Britonum*, de Rossi, pour divers motifs, se décida en faveur de *Britonum*. Il lisait donc, ligne 5 : *Ceolfridus Britonum.*

Quelques mois après que de Rossi eut publié sa découverte, le professeur Hort de Cambridge attira l'attention sur un passage d'une biographie de Ceolfrid, conservée dans le Codex Harley 3020 du British Museum; on y faisait mention du dernier voyage et de la mort de Ceolfrid († à Langres, le 25 Septembre 716); on lisait de plus : *Sepulto igitur patre, quidam ex fratribus . . . . dispositum iter Romam peregere delaturi munera, quae miserat. In quibus videlicet muneribus erat pandectes, ut diximus, interpretatione beati Hieronymi presbyteri ex Hebraeo et Graeco fonte transfusus, habens in capite scriptos huiusmodi versus : Corpus ad eximii merito venerabile Petri — Dedicat ecclesiae quem caput alta fides — Ceolfridus Anglorum extimis de finibus abbas* etc. (voir ci-dessous). Par là toute hésitation disparaissait. L'Amiatinus était bien la Bible de Ceolfrid. De même, la question était tranchée, de savoir si l'on devait lire *Anglorum* ou *Britonum*; le Codex Harley portait *Anglorum*. Il paraissait aussi fort curieux que le premier mot de la dédicace fut *corpus* et pas *culmen*. De fait, les traces de la seconde lettre, encore de la première main, permettent de conclure à **O** plutôt qu'à **U**. De ce mot il résulte que le présent était destiné au tombeau de S. Pierre, c'est-à-dire pour la bibliothèque de la *Confessio beati Petri*, où les Papes avaient coutume de réunir les documents importants.

Le Codex est donc d'origine anglaise. Pourtant Thompson tient pour vraisemblable qu'il est l'œuvre de copistes italiens venus en Angleterre (E. M. Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography*, p. 194); Traube dit aussi : Serbandus, qui écrivit et peignit le Codex, était vraisemblablement italien et, s'il travailla en Angleterre, il ne dut rien à son nouvel entourage; en effet, son orthographe, ses abréviations, tout son style le démontrent (L. Traube, *Paläographische Anzeigen*, dans *Neues Archiv*, 27, 1902, p. 275). Berger soutenait au contraire que le Codex était l'œuvre d'un anglo-saxon, car le texte offrait les variantes des Bibles anglo-saxonnes de cette époque; pourtant cette opinion, d'après Corssen manquerait de preuves suffisantes (voir Berger, *Histoire de la Vulgate*, Paris 1893, p. 38; P. Corssen, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1894, p. 860).

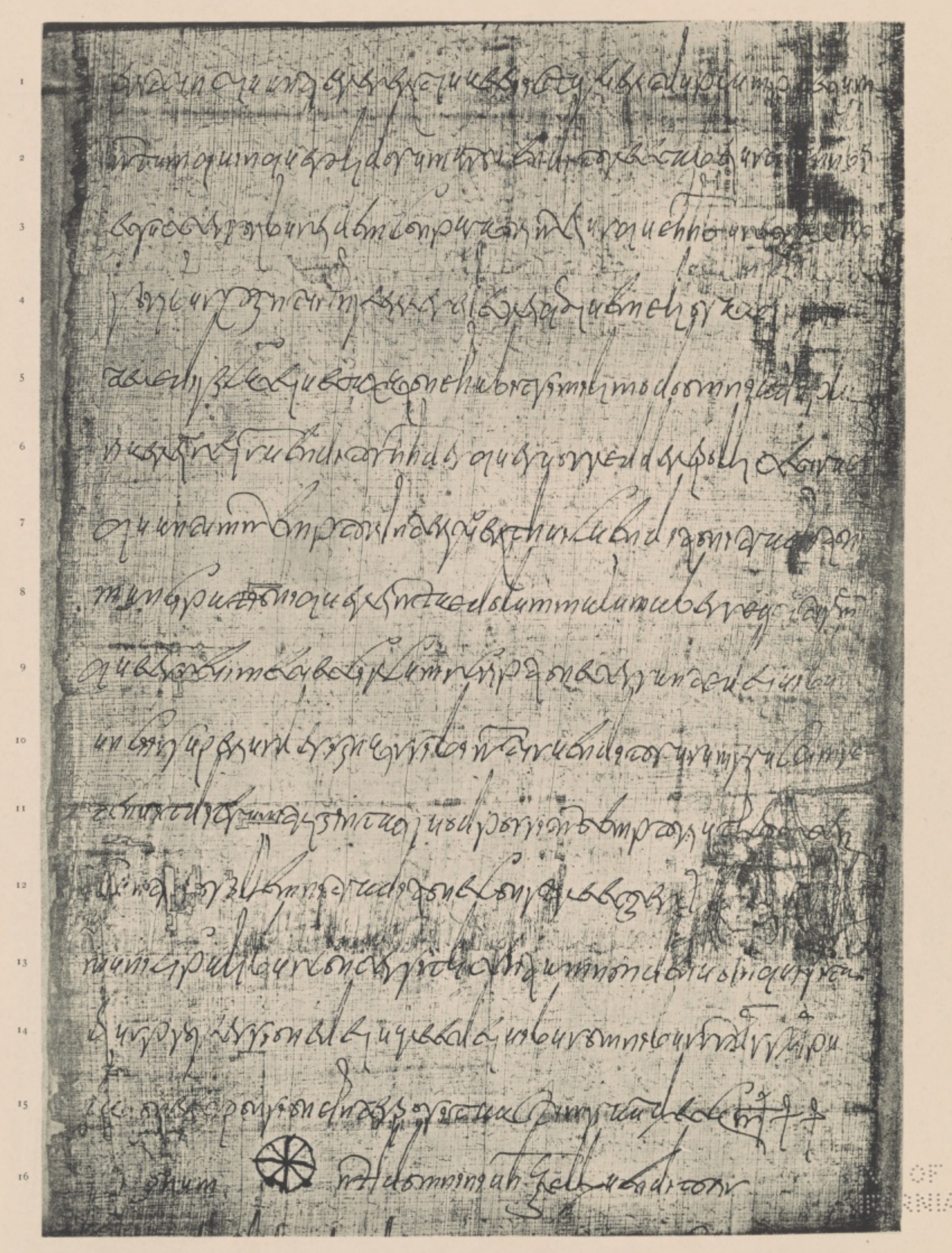
Quand et comment la Bible de Ceolfrid parvint-elle à Monte-Amiata, on l'ignore. Comme ce cloître avait au commencement du IX[e] siècle un abbé du nom de Petrus, Bandini supposait que ce dernier aurait acheté le Codex pour son abbaye et aurait introduit les changements dans la dédicace. En tout cas le Codex se trouvait à Amiata déjà en 1036; en effet, un catalogue des reliques de l'abbaye, dressé cette même année, mentionne un manuscrit de l'Ancien et du Nouveau Testament provenant du Pape S. Grégoire. Il s'agit certainement de notre Codex, regardé autrefois comme un autographe de ce pape. — Au mois de Juillet 1587, par ordre de Sixte-Quint, l'Amiatinus fut transporté à Rome, pour servir à la nouvelle édition de la Vulgate. En Janvier 1590, le Codex faisait retour à l'abbaye.

Voir la description dans Bandini, *Dissertazione sull' antichissima Bibbia creduta dei tempi di S. Gregorio PP.*, Venise 1786; G. B. de Rossi, *La Bibbia offerta da Ceolfrido abbate al sepolcro di S. Pietro codice antichissimo tra i superstiti delle biblioteche della Sede apostolica* (édition de luxe *Al Sommo Pontefice Leone XIII. omaggio giubilare della biblioteca Vaticana*, Rome 1888). Notre Fac-similé est emprunté à cette édition.

Comparer la belle onciale du Codex Amiatinus avec celle du Codex Victor. — Le texte est à deux colonnes et est écrit *per cola et commata* : chaque phrase et chaque membre de phrase commence une ligne nouvelle (comp. pl. 16).

(Texte original)	*(Texte actuel)*
† Corpus ad eximii merito	† Cenobium ad eximii merito
venerabile Petri	venerabile Salvatoris
Quem caput ecclesiae	Quem caput ecclesiae
dedicat alta fides	dedicat alta fides
Ceolfridus Anglorum	Petrus Langobardorum

extremis de finibus abbas
Devoti affectus
pignora mitto mei
Meque meosque optans
tanti inter gaudia patris
In caelis memorem
semper habere locum.



A. D. 572. — Document sur papyrus, de Ravenne. Cursive romaine.

Londres, British Museum, Add. Ms. 5412.

A. D. 572. — Document sur papyrus, de Ravenne. Cursive romaine.

Londres, British Museum, Add. Ms. 5412.

Fragment d'un rouleau de papyrus de Ravenne. Le rouleau tout entier mesure 255 cm de long sur 30 cm de large. Notre Fac-similé est un peu réduit. Le papyrus porte un contrat de vente, daté de Ravenne, la 7me année de l'empereur Justin, dans la quatrième année après son second consulat, indiction 5me. Cette date répond à l'an 572 de notre ère. A la fin du document, on trouve le *signum manuale* du vendeur (voir ligne 16) et les signatures des cinq témoins et du copiste. Nous donnons à la suite de notre transcription un exemple de ces sortes de souscriptions des témoins, avec la signature du copiste Flavius Johannis. Le papyrus se trouvait autrefois dans la bibliothèque Pinelli, à Venise. Il est maintenant au British Museum, à Londres. Avec l'aimable permission de M. E. M. Thompson, nous empruntons notre reproduction aux Fac-similés de la Palaeographical Society, I, 2. Le document tout entier a été édité par Maffei, *Istoria diplomatica,* Mantua 1727, p. 163, et par Marini, *I Papiri diplomatici,* Rome 1805, p. 183; c'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons l'introduction du document.

Cursive romaine récente. Voir les éclaircissements à la cursive de la planche 13; voir aussi les explications au Codex Hilarius, pl. 20. Les lettres ont une forme plus distincte et plus ferme que dans la cursive de la planche 13. Remarquer, par exemple, la forme de l'**a**, **b**, **d**, **g**, **n**, **r**. La distinction entre les lettres longues et les lettres courtes est plus nettement marquée. Il y a un plus grand effort qu'auparavant pour tracer les lettres et certaines ligatures de lettres d'un seul coup de plume. Pour les hastes de **b**, **d**, **h**, **l**, la plume est conduite de bas en haut et de haut en bas (d'où les doubles traits ou les coulées); de même, les hastes descendantes de **f**, **p**, **r**, **s**, sont faites de deux traits (de là vient que ces lettres ont la forme de fourche). Toute l'écriture est inclinée vers la droite.

Lettres isolées. L'**a** est ouvert et ressemble à l'**u**; le trait de gauche est aussi grand que celui de droite et lui est parallèle; **a** se distingue de l'**u** en cela surtout que le trait final se lie aux lettres suivantes; au contraire le trait final de l'**u** reste séparé; souvent **a** en ligature se trouve dans une forme réduite au-dessus des autres lettres (*quantum,* 7; *taxatione,* 5). Voir **b** (*habita,* 5; *abesse,* 8). **c** est ordinairement grand; par suite de la ligature, il a quelquefois une forme qui rappelle le **c** brisé des écritures nationales (*municipalibus concessit,* 13). **d** a la forme droite; la panse en est le plus souvent ouverte; la haste descend souvent au-dessous de la ligne (*modo,* 5; *reddere,* 6). **e** a une forme longue et une forme plus brève; il rappelle encore beaucoup l'onciale, seulement sa partie supérieure est souvent faite d'une coulée, de sorte que l'œil est fermé; ce n'est que par exception qu'il est ouvert (*quoque melioratae,* 4; *aedificateque,* 5). Le coup de plume commençant l'**f** est fort et grand, il descend au-dessous de la ligne et forme un angle aigu avec la haste : l'**f** est donc fourchu (*interfuerit,* 7). Le trait de tête du **g** est devenu indépendant et s'allonge par-devant au-dessus de la queue (4. 10. 11. 12; comp. la forme du **g** dans le décret de Dioclétien et dans les inscriptions funéraires, pl. 11 et dans la lettre, pl. 13); dans le mot *gestis,* ligne 12, on peut voir, comment du trait de tête d'abord simplement contourné, a pu naître plus tard une boucle ouverte, puis un cercle fermé. L'**l** a en haut une petite coulée, il est tantôt long, tantôt bref et en ligature descend au-dessous de la ligne; au commencement des mots, il est généralement long (voir trois formes dans *interfuerit huic,* 7). **n** est minuscule (7). Les lignes dont l'**o** est formé se croisent en haut (6). **p** a deux formes : une plus grande et une plus petite, que l'on rencontre souvent plus tard dans les écritures nationales (9. 10. 11). Voir **q** (*quantum,* 7); en ligature **q** a une forme ouverte caractéristique (*quoque,* 4; *aedificateque,* 5; *de qua,* 14; comp. la forme, pl. 13, ligne 4, 5). **r** et **s** se ressemblent fort; ils se distinguent de la façon suivante : quand **r** est seul, son épaule a le trait tourné vers le haut (*venditor,* 6); en ligature, le trait qui forme l'épaule de l'**r** se détache de la haste en faisant un angle droit ou un angle aigu (4); dans l'**s** au contraire, le second trait décrit en haut un arc ouvert en bas (*soribus,* 4); **s** a la plupart du temps une forme brève, mais quelquefois une longue; comme dans l'**f**, le coup de plume initial est grand et forme en bas avec la haste un angle aigu (4. 5. 6). En **t** la barre est fort inclinée par devant, vers le bas, comme plus tard dans les écritures nationales (4. 5). Le premier jambage seul de l'**u** forme liaison avec les lettres précédentes, le second jambage reste isolé; **u** est souvent suscrit, en forme de trait ondulé; ce trait est vertical ou horizontal (*cogantur, quoque,* 4; *afuturum,* 8). Voir **x** (5).

Sont abrégés en particulier certaines formules et certains mots qui reviennent souvent, comme *qui supra, suprascriptus, heredes*. Si l'on compare ces abréviations aux simples abréviations romaines anciennes *per litteras singulares*, on remarquera que souvent la finale du mot se trouve ajoutée (*suprascriptum, suprascripto, heredibus,* 2); le pluriel est indiqué par le redoublement de la première lettre (*heredes,* 6); régulièrement un trait indique l'abréviation; à plusieurs reprises la finale d'un mot supprimée se trouve indiquée par un trait oblique, tracé au-dessous de la ligne (voir *die* et *consulatu* à l'avant-dernière ligne; *Agellarii* à la dernière ligne est aussi abrégé de cette façon; comp. l'abréviation des finales dans la signature du correcteur, pl. 20).

Les ligatures sont nombreuses, et multiples aussi les formes des lettres dans ces ligatures. La forme du **t** en beaucoup de ligatures fait voir comment est née, plus tard, la forme epsilon du **t** dans les écritures nationales (*venditioni, traditioni,* 7). Il faut connaître ces ligatures de la cursive romaine et aussi les formes multiples de leurs lettres pour comprendre les formes propres des écritures nationales, qui sont issues de la cursive romaine, et de la minuscule carolingienne.

Aucune séparation de mots, ni aucune ponctuation.

(Imperante domino nostro Iustino perpetuo Augusto anno septimo et post consulatum eius secundo anno quarto sub die tertio nonarum Iuniarum indictione quinta Ravennae scribsi ego Iohannis forensis rogatus et petitus a domnino viro honesto Agellario filio quondam . . . ipso praesente [ad]stante mihique dictante et consentiente et subter manu [sua prop]ria pro ignorantia literarum signum faciente et [testes] ut suscriberent conrogavit. Constat eum . . . distraxisse et distraxit [adque] tradedisse et tradedit Deusdedit viro clarissimo palatino scilicet comparatori iure directo in perpetuum heredibus posterisque eius, id est fundum . . .)

erit tunc quanti ea res erit, quae evicta fuerit, duplum pretium
s*uprascrip*tum quinque solidorum a s*uprascript*o venditore et ab eiusque h*eredi*bus
et successoribus eidem conparatori s*uprascripto* eiusque h*eredi*bus et succes-
soribus cogantur inferre, sed et rei quoque melioratae instruc-
tae aedificateque taxatione habita simili modo omnia dupla-
riae rei se q*ui* s*upra* venditor h*ere*desque suos reddere pollicetur, vel
quantum s*uprascripto* emptori interfuerit huic venditioni traditioni
mancipationique rei s*uprascrip*tae dolum malum abesse afuturum-
que esse vi metu et circumscriptione cessante, de quibus
unciis superius designatis sibi s*uprascrip*tus venditor usumfructum re-
tenuit dierum triginta, quod possit s*uprascript*o emptori ut leges cen-
seant pro sollemni traditione constare, et gesti[s allegandi]
municipalibus concessit licentiam non denuo inquisita
eius professione, de qua re et de quibus omnibus s*uprascrip*tis stipu-
latione et sponsione interposita. Actum Rav*ennae* d*ie* et c*onsulatu* s*uprascriptis* † † †
Signum † s*uprascrip*ti domnini v*iri* h*onesti* Agell*arii* venditoris.

. . . .

(† Moderatus vir devotus comitiacus his instrumentis quimque unciarum fundi suprascripti curtini et duarum uniciarum casalis eius rogatus a suprascripto domnino viro honesto Agellario venditure qui me presente signum fecit testis suscribsi et suprascripto pretio quimque solidus ei in presenti a suprascripto Deusdede viro clarissimo conparature draditus vidi †††.
† Andreas vir clarissimus augustalis his instrumentis quinque unciarum . . .
† Flavius Iohannis forensis huius splendedissimae urbis Ravennatis habens stationem ad monitam auri in porticum sacri palati scriptor huius instrumenti complevi †††.)

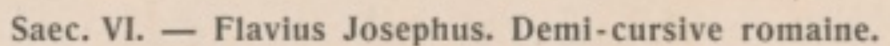
a)

b)

c)

Saec. VI. — Flavius Josephus. Demi-cursive romaine.
Milan, Biblioteca Ambrosiana, Josephus Flavius.

ante **A. D. 570. — Demi-onciale du Mont-Cassin.**
Montecassino, Cod. 150 (autrefois 346), p. 248.



Saec. VI. — Flavius Josephus. Demi-cursive romaine.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, Josephus Flavius.

Extrait d'un manuscrit papyrus, contenant des fragments d'une traduction latine des *Antiquitates Judaicae* de Flavius Josèphe. Nos Fac-similés donnent le commencement du 6e livre et les chapitres 382—389 du 8e livre. Les folia du manuscrit consistent en deux feuilles de papyrus, mises ensemble. Les deux côtés sont écrits. Grandeur de la feuille : 33,5×23 cm. Le manuscrit appartenait autrefois au monastère de Sant' Ambrogio à Milan, il fut donné, en 1605, au cardinal Federigo Borromeo pour l'Ambrosiana. Ce manuscrit était autrefois regardé comme un autographe de Rufin. Rufin pourtant ne traduisit pas les Antiquités de Josèphe. Cassiodore, dans son livre, paru en 544, *De institutione divinarum litterarum*, cap. 17, dit que les Antiquités furent traduites en latin, pour la première fois, par ses amis : *Quem (Josephum)*, dit-il, *pater Hieronymus scribens ad Lucinum Beticum propter magnitudinem prolixi operis a se perhibet non potuisse transferri; hunc tamen ab amicis nostris, quoniam est subtilis nimis et multiplex, magno labore in libris viginti duobus converti fecimus in latinum.* Il ne serait pas impossible que le manuscrit remontât au temps de Cassiodore (mort vers 570) et qu'il ait été écrit au monastère de Vivarium. Déjà Mabillon remarquait, que l'écriture ressemble à la cursive romaine d'un papyrus de Ravenne de l'an 564 (*Museum Italicum* I, p. 12). — Deux copistes ont travaillé au Codex : le premier a écrit les 8 premiers folia, le second les 84 autres. Le papyrus de la seconde partie est d'espèce différente. Notre première reproduction donne un Fac-similé de la première écriture; l'autre, de la seconde.

Demi-cursive romaine. L'écriture a une grande ressemblance avec la cursive de la pl. 22 de l'année 572 et les explications qui ont été données là-même valent pour la plupart des lettres. Les lettres cursives des documents sont adoptées ici pour l'écriture du livre : pourtant elles sont plus étroitement unies et n'ont pas ces longs traits des documents. D'où on peut appeler cette écriture demi-cursive. Les hastes supérieures des lettres souvent sont formées de deux traits, comme dans la cursive, mais ces traits sont parfois si serrés l'un contre l'autre qu'ils paraissent ne faire qu'un trait unique, plus fort; ils rappellent déjà les traits en massue de la période postérieure. — L'écriture de la première et seconde main est très différente : en celle-ci, les lettres sont beaucoup plus resserrées, les ligatures sont plus nombreuses, **l** et **n** n'ont la forme majuscule que par exception; en celle-là, les lettres sont mieux séparées et formées d'une façon plus régulière, **g**, **l** et **n** ont souvent la forme majuscule (*pugnandum*, 1; *congressus*, 2). A remarquer aussi dans l'écriture de la première main la forme aigue du **v** en ligature (*Azotum*, 2; *statutus*, 6), et la grande forme du **z** (*Azotum*, 2).

Les abréviations sont très rares. Sur nos Fac-similés, il n'y a d'abréviation que pour *deum* (3. 4. 5); à la ligne 17 de notre première page (non pas sur la reproduction), on trouve dn̄i = *Domini*.

Séparation de mots et de phrases. Les mots ne sont pas séparés. Les phrases le sont par un petit espace blanc et par un point (5. 6. 7). Souvent aussi on trouve des points avec les noms propres. La première lettre du 6e livre, sur notre reproduction est fortement aggrandie. De même la première lettre de la page sur la seconde reproduction est un peu aggrandie.

Le numéro des quaternions se trouve indiquée à la dernière page en bas, dans la marge, à l'angle droit.

Corrections. A la ligne 5 **d** se trouve barré dans le mot *invenerunt*.

a) 1 Tenentes igitur Palestini captivam suorum hostium [ar]cam,
2 sicut dudum praediximus, in civita[t]em Azotum portaverunt [eam?]
3 et apud d*eu*m suum, qui vocabatur Dagon, quasi tropeum aliquod posuer[unt]. Se-
4 quenti vero die diluculo ingressi templum, ut d*eu*m sollemniter ad[ora]rent,
5 invenerunt d*eu*m suum cira arcam hoc facientem: iacebat enim evulsus
6 de vase suo, in quo statutus esse videbatur; quem denuo elevantes statuerunt,
7 graviter de eius casu dolentes. Cumque frequenter venientes Dagon invenirent
8 iacentem et arcam similiter adorantem, in angustia et confusione gravis-
9 sima constituti sunt. Novissimae vero Azotorum civitatem atque provin-

b) 1 hostibus aciemque constituentibus ad pugnandum e diverso
2 et Achab suum egit exercitum. Tum congressus robustissima dimica-
3 tione commissa hostes convertit in fugam, et ad eorum interitum
4 [p]ersequens inminebat. Illi vero suis curribus impediti ad invi-
5 cem sunt extincti, paucique diffugere valuerunt in civitatem
6 Aphecat. Sed et ipsi sunt mortui, muris enim cadentibus super eos
7 viginti septemilia defecerunt. In proelio autem centum milia sunt
8 occisi. Rex autem Syrorum Adadus fugiens cum quibusdam fidelis-

ante A. D. 570. — Commentaire sur les Epitres de S. Paul. Demi-onciale du Mont-Cassin.

Montecassino, Cod. 150 (autrefois 346), p. 248.

Extrait d'un Codex en parchemin, dont la seconde partie contient un commentaire sur les Epitres de S. Paul, attribué à S. Ambroise. Grandeur moyenne des feuilles : 30×22 cm. Parchemin fin et transparent. Notre Fac-similé donne la fin du commentaire sur l'Epitre aux Romains. Un ancien possesseur du manuscrit, un prêtre du nom de Donatus, y a mis son nom, avec cette remarque qu'il a lu le Codex, au cours d'une maladie, la troisième année après le consulat de l'empereur Justin, dans la maison de S. Pierre *in Castello Lucullano*. On ne sait qui était ce Donatus; son écriture se reconnaît plusieurs fois dans les notes marginales du Codex. Comme on le sait, les restes de S. Séverin, Apôtre de Noricum, reposaient au Castellum Lucullanum, près de Naples, et c'est là que l'abbé Eugippius, au commencement du VIe siècle écrivit la vie de ce saint. L'empereur Justin, dont le consulat sert de point de repère, ne peut être que le second empereur de ce nom, car le premier (518—527) n'a jamais porté le titre de consul. Justin II porta le titre de consul une première fois en 566, une seconde fois en 568; l'année 569 était considérée par lui comme la seconde après son consulat, et 570 comme la troisième (voir de Rossi, *Inscriptiones urbis Romae*, I, 508 et 613; comme date du document, pl. 22, l'année 572 est cependant donnée comme la quatrième après le second consulat). Le Codex était donc écrit déjà dès l'année 570. Voir la description dans la *Bibliotheca Casinensis*, III, 316—362. Nous devons le Fac-similé à l'amabilité du bibliothécaire de Montecassino, le P. Ambrogio M. Amelli.

L'écriture est une demi-onciale, soignée, régulière, un peu raide. Les lettres sont larges avec des traits forts. Leur hauteur est exactement mesurée. Voir les explications, pl. 20.

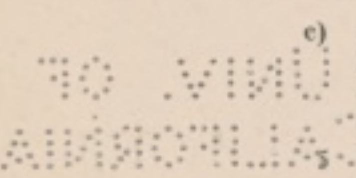
Lettres isolées. **a** est fermé (1. 2). La haste de **b** (comme celle de l'**l**) décrit de temps en temps une courbe vers la gauche, pour remonter ensuite vers la droite (2. 4. 11; comparer avec l'écriture irlandaise). **e** a généralement la forme fermée (1. 2). La barre supérieure de l'**f** (comme celle de l'**s**) est recourbée; la languette est à peu près sur la ligne de base; **f** ne dépasse la ligne que par en bas (3. 4; comp. la forme de l'**f**, pl. 20). Voir **g** (1. 2. 4; il a la forme, imitée plus tard dans la demi-onciale de Tours). Le dernier jambage de l'**m** est fortement recourbé vers l'intérieur (1. 2). **n** est majuscule (1. 2). Les panses de **p** et de **q** sont larges et fermées (1. 2). L'épaule de l'**r** prend très bas, le trait vertical a une petite ligne de fuite (2. 3). **s** ne descend pas au-dessous de la ligne et n'a qu'une demi-haste supérieure, elle ne monte pas si haut, que dans **b**, **d**, **h**, **l** (*conclusione*, 7; *mentibus nostris*, 8). La barre du **t** est en avant tournée en bas; la haste décrit dans sa première partie une courbe vers la gauche (1. 2). De même le premier jambage de l'**u** est ordinairement un peu arqué vers la gauche (1. 2). Voir **x** (6. 7).

Abréviations. **b.** = *bus*, **q.** = *que* (5. 6). A la fin des lignes, abréviation pour **m** (7). Les abréviations des manuscrits chrétiens (*Spiritu sancto*, 5; *Iesu Christi*, 6); voir sur ces abréviations, les explications, pl. 24.

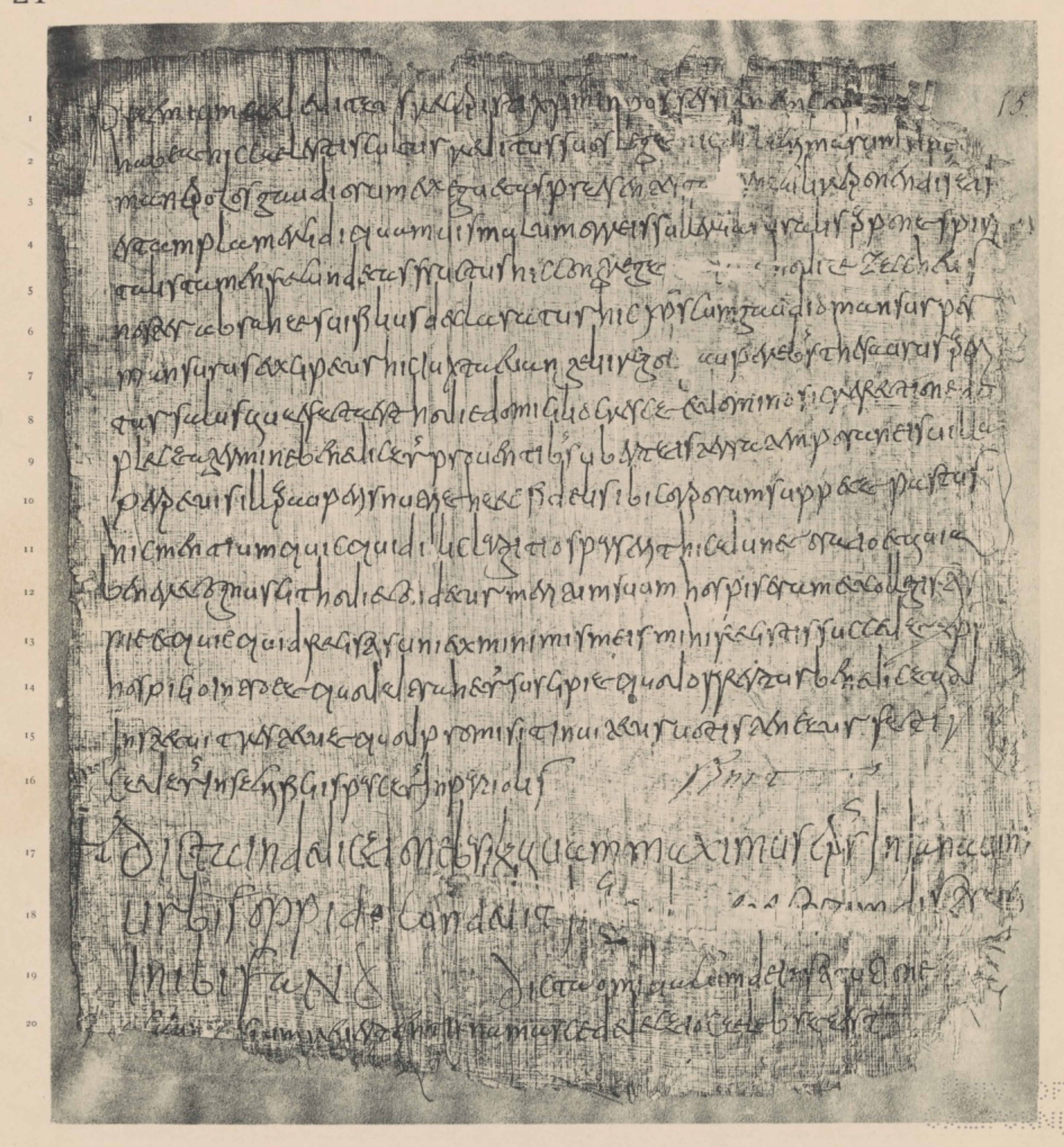
Avant le verset cité de la Sainte-Ecriture, on a un guillemet.

Les lignes avec *explicit* sont écrites à l'encre rouge en *capitalis quadrata*.

Le possesseur Donatus s'est servi pour sa signature de lettres onciales tracées couramment. Nous avons donc dans notre Fac-similé un exemple de trois sortes d'écriture du VIe siècle (demi-onciale, capitale et onciale).



c) quia per ipsum omnia. Qui cum agnoscitur, datur
D*e*o Patri laus per ipsum, quia intellegitur per Chr*istu*m,
quasi per sapientiam suam, in qua salvos fecit cre-
dentes. Gloria ergo Patri per Filium, hoc est ambo-
5 bus gloria in Sp*iritu* san*cto*, quia uterq*ue* in una gloria est.
„Gratia D*omi*ni Ie*s*u Chr*isti* cum omnib*us* vobis. Amen.“
In conclusione Chr*istu*m ponit, per quem facti et iteru*m*
reformati sumus gratia eius, ut mentib*us* nostris
haereat; qua si beneficiorum eius memores simus,
10 semper nos tuebitur, sicut dixit: „Et ecce“, inquid, „ego
vobiscum sum omnib*us* diebus usq*ue* ad consumma-
tionem saeculi.“ Amen.
Exp*li*c*it* ad Romanos.
Incipit ad Corintheos prima.
15 † Donatus gratia D*e*i p*resbyte*r proprium codicem Iustino Augusto tertio
post consolatum eius in aedibus beati Petri in Castello Lucullano
infirmus leg[i legi] legi. †††



Saec. VI. — St. Avite de Vienne. Demi-cursive.

Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin 8913, fol. 15.

Saec. VI. — S. Avit de Vienne. Demi-cursive.

Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin 8913, fol. 15.

Fragments de papyrus, contenant des lettres et des homélies de saint Avit (évêque de Vienne, en France, de 490 à 525 environ). Notre Fac-similé reproduit le recto du 15e feuillet, qui fut découvert en 1865 entre les feuilles d'un autre manuscrit de la Bibliothèque Nationale (ms. lat. 11859, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés). Il contient la fin d'une homélie, prononcée par saint Avit pour la consécration d'une basilique à Genève *(dicta in dedicatione basilicae Genova quam hostis incenderat)*, et le titre d'une autre homélie, prononcée après son retour d'Agaune (St. Maurice en Valais), à Annemasse, pour la dédicace d'une basilique, érigée par l'évêque de Genève, Maximus, sur les ruines d'un temple païen. Ces deux homélies furent prononcées entre 513 et 516, la seconde après le 22 Septembre 515. Il y a donc là un ‹ terminus a quo › pour déterminer l'antiquité des fragments. Le manuscrit appartenait autrefois à l'église de St. Jean, à Lyon; c'est là que le vit, au XVIe siècle, Guillaume Paradin. Plus tard, il fit partie de la collection de J. A. de Thou († 1617; d'où la dénomination de Codex Thuanus); c'est là que le copièrent Sirmond et plus tard Bignon. Il entra ensuite à la Bibliothèque Nationale, où Ruinart et Mabillon le virent (Mabillon, *De re diplomatica, Supplementum,* p. 10). La grandeur du texte est de 26 à 28 cm de hauteur, sur 25,4 cm de largeur. Voir L. Delisle, *Notice sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la bibiliothèque impériale de Paris* etc., et A. Rilliet, *Conjectures historiques sur les homélies prêchées par Avitus, évêque de Vienne, dans le diocèse de Genève et dans le monastère d'Agaune en Valais* (ces deux travaux se trouvent dans *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle* etc., Genève 1866); R. Peiper, *Alcimi Ecdicii Aviti Viennensis episcopi opera quae supersunt* (dans *Monumenta Germaniae historica : Auctores antiquissimi,* VI, 2, 1883, p. XXXVII. 132); U. Chevalier, *Oeuvres complètes de saint Avit,* Lyon 1890. — Nous devons le cliché, qui a servi à notre reproduction, à l'amabilité de M. le Chanoine Bourban, de l'abbaye de St. Maurice en Valais. La même reproduction se trouve aussi parmi les Fac-similés de la Palaeographical Society, pl. 68.

Demi-cursive. Ici, comme dans le Flavius Josèphe de Milan (pl. 23a), la cursive des documents est adaptée pour les livres; les lettres sont pourtant plus régulières et plus fortes; les hastes sont grandes, mais moins que dans les documents; elles n'ont pas de coulées. En général, les lettres sont droites; il n'y a que le mot *finit* (16) qui se signale par le caractère penché de ses lettres. Voir les explications, pl. 13. 22. 23a.

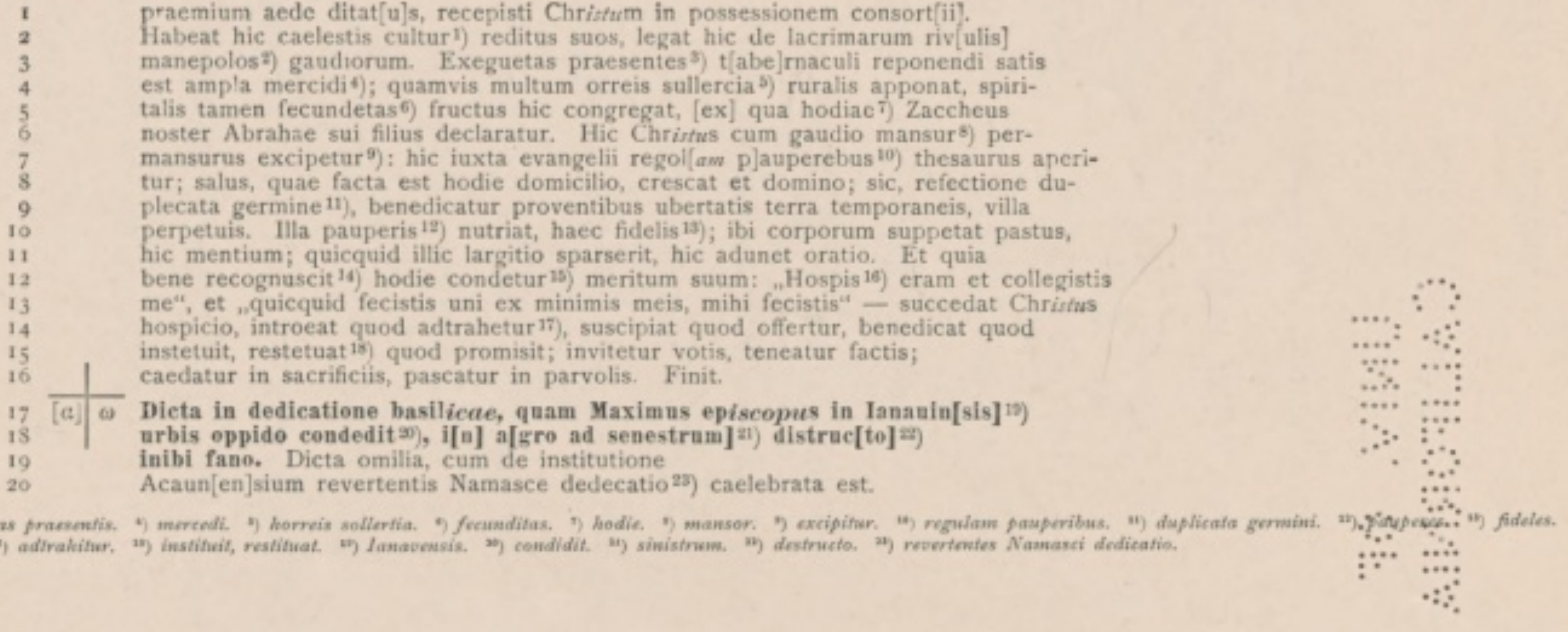
Lettres isolées. **a** se distingue de l'**u** non pas seulement par la forme du dernier jambage, mais aussi par la forme du premier : celui-ci est beaucoup plus recourbé que dans **u** et la forme de l'**a** ne s'écarte pas beaucoup de celle du **cc** de la période postérieure (*habeat,* 2; *ampla, quamvis,* 4); lié avec certaines lettres, **a** a une forme plus petite (*praemium,* 1); voir aussi la forme de l'**a** suscrit (*illa pauperis,* 10). **c** est grand la plupart du temps et se trouve fait de deux traits, qui se rejoignent à peu près au milieu; d'où **c** paraît brisé au milieu (8). **d** a la forme droite; en ligature, il a la panse ouverte (1. 3). **e**, indépendant, est ouvert; en ligature, il est d'ordinaire fermé (8. 9). Le coup de plume initial de l'**f** est grand et descend bas; à sa partie inférieure, ou bien il forme avec la haste un angle aigu, ou bien il se réunit à elle dans un seul trait épais (5. 6. 14). La tête du **g** est fortement inclinée en avant; la queue est très grande (3. 5. 7). La haste de **h** est ordinairement inclinée à gauche (11. 12). **i** au commencement des mots est tantôt court, tantôt long, tantôt de demi-longueur (10. 15. 16. 17). **l** a souvent une forme majuscule (2. 3. 4); il a souvent une petite courbe vers la gauche (4. 6. 10. 11). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est ou droit ou un peu recourbé vers l'extérieur (1. 9. 11). **n** généralement est minuscule (une exception dans *fano,* 19). **o** est souvent très petit (16). La panse de **q** est tantôt ouverte, tantôt fermée (8. 11. 17). Voir la grande forme de **p** (9. 10); une forme plus petite est usitée en ligature (3. 10). **r** a soit la forme ronde, indépendante, soit la forme aigue de ligature; il est tantôt bref, tantôt long; il est fourchu comme **f** et **s** (2. 3). Le plus souvent **s** a une moyenne grandeur; le coup de plume initial ordinairement est long comme dans **f**, quelquefois pourtant, il ne consiste qu'en un point (*suscipiat,* 14; *parvolis,* 16). La barre du **t** en avant, s'incline en bas et touche souvent la haste (1. 2. 4. 5). **u** est très souvent suscrit, il a alors la forme d'un petit trait ondulé, allant de haut en bas, en particulier dans les finales *bus* et *tur* (9. 14. 16; voir l'**u** suscrit pl. 22, l. 2. 4). Voir **x** et **z** (1. 3. 5. 7).

Les abréviations sont très rares. Un trait oblique, tracé en travers de la dernière lettre indique que la finale est supprimée (*basilica,* 17; de même, dans une autre page, on a l'abréviation inl = *inlustris*). Pour *domini* on a une fois dom (fol. 8, 1). On emploie surtout les abréviations des manuscrits chrétiens (*Christum,* 1; *Christus,* 6. 13; *episcopus,* 17); en d'autres pages on rencontre scs et une fois scts pour *sanctus* (fol. 1, 16) et ds pour *deos* (fol. 6v, 11). Cette méthode d'abréviation, que nous avons déjà rencontrée plusieurs fois, (voir pl. 17. 20. 23a. 23b) est issue des manuscrits chrétiens de provenance grecque : c'était la coutume, en effet, de ne pas écrire tout au long les noms saints et certains autres mots revenant fréquemment, mais on les indiquait par la première et la dernière lettre, en y ajoutant parfois une lettre prise du corps du mot. Pour indiquer l'abréviation, on mettait un trait au-dessus des lettres. Les copistes des manuscrits chrétiens latins imitèrent ce procédé et pour *Iesus Christus* on se servit même des lettres grecques, car **H** dans **IHS** (= Iesus) et **X** et **P** dans **XPS** (= Christus) sont les lettres grecques eta, chi, rho. Plus tard, dans l'écriture minuscule, on transcrivit ces lettres majuscules, comme si elles étaient des lettres latines et l'on eut **h** pour **H**, **x** pour **X** et **p** pour **P**; on écrivit donc **ihs** et **xps**. (Pour ce qui regarde la transcription de ces abréviations dans l'impression, beaucoup adoptent cette règle que les abréviations doivent être transcrites comme l'auraient fait les copistes eux-mêmes; et comme il est à supposer que les copistes du moyen âge, au moins de la période postérieure, ne connaissaient plus l'origine de ces lettres et croyaient qu'il y avait un **h** dans le nom *Iesus* — et de fait quand le mot est écrit tout au long, on trouve la forme *Ihesus* — il traduisent **ihs** par *Ihesus.* D'autres sont d'avis, qu'il vaut mieux en ce cas faire une exception à la règle et transcrire l'abréviation d'une façon correcte d'après son sens primitif; ils traduisent donc **ihs** par *Iesus.* Ici aussi on adopte cette dernière façon d'écrire.)

On rencontre de nombreuses ligatures avec changement dans la forme des lettres. Voir, par exemple, la ligature *at* : le dernier trait ondulé représente évidemment la barre du **t** (*crescat,* 8; *nutriat,* 10). La comparer avec la ligature *et* (*perpetuis,* 10; *adunet,* 11). Voir de plus *ct* (*fructus,* 5; *facta,* 8), *lt* (*multum,* 4), et *st* (*est,* 4. 8). **t** dans les ligatures *te, ti, tr, tu* a souvent la forme d'epsilon, si caractéristique dans les écritures nationales (*nutriat,* 10; *meritum,* 12; *restetuat,* 15; *institutione,* 19; voir les explications, pl. 22); souvent pourtant, dans les mêmes liaisons, on rencontre une autre forme (*proventibus,* 9; *mentium,* 11).

Séparation de mots et de phrases. En général, il n'y a de séparation ni pour les mots, ni pour les phrases. La première lettre de la page est un peu agrandie. Le titre a des lettres développées (17—19). — Faire attention aussi à l'orthographe, qui suit la prononciation vulgaire, pourtant le copiste n'est pas conséquent. Souvent il y a une confusion de **ae** et de **e**, de **e** et de **i**, de **o** et de **u**; **h** est quelquefois supprimé et quelquefois aussi ajouté; **c** se rencontre quelquefois pour **t**; *quicquid* se rencontre partout pour *quidquid* et *quicquam* pour *quidquam* (Peiper, l. c. XLII). Beaucoup de mots de ce genre sont signalés dans nos remarques.

Au commencement de l'homélie, l. 17, il y a une croix (chaque homélie et chaque lettre du manuscrit commencent par une croix). A l'omega qui subsiste encore dans la croix, répondait à gauche un alpha (voir la reproduction d'une autre croix, par Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* pl. 15, 3). A la fin de chaque homélie, il y a *finit* (16), à la fin des lettres, *explicit.*


praemium aede ditat[u]s, recepisti Chr*istu*m in possessionem consort[ii].
Habeat hic caelestis cultur[1]) reditus suos, legat hic de lacrimarum riv[ulis]
manepolos[2]) gaudiorum. Exeguetas praesentes[3]) t[abe]rnaculi reponendi satis
est ampla mercidi[4]); quamvis multum orreis sullercia[5]) ruralis apponat, spiri-
talis tamen fecundetas[6]) fructus hic congregat, [ex] qua hodiac[7]) Zaccheus
noster Abrahae sui filius declaratur. Hic Chr*istu*s cum gaudio mansur[8]) per-
mansurus excipetur[9]): hic iuxta evangelii regol[*am* p]auperebus[10]) thesaurus aperi-
tur; salus, quae facta est hodie domicilio, crescat et domino; sic, refectione du-
plecata germine[11]), benedicatur proventibus ubertatis terra temporaneis, villa
perpetuis. Illa pauperis[12]) nutriat, haec fidelis[13]); ibi corporum suppetat pastus,
hic mentium; quicquid illic largitio sparserit, hic adunet oratio. Et quia
bene recognuscit[14]) hodie condetur[15]) meritum suum: „Hospis[16]) eram et collegistis
me", et „quicquid fecistis uni ex minimis meis, mihi fecistis" — succedat Chr*istu*s
hospicio, introeat quod adtrahetur[17]), suscipiat quod offertur, benedicat quod
instetuit, restetuat[18]) quod promisit; invitetur votis, teneatur factis;
caedatur in sacrificiis, pascatur in parvolis. Finit.
[α] ω **Dicta in dedicatione basil*icae*, quam Maximus ep*iscopu*s in Ianauin[sis][19])**
urbis oppido condedit[20]), i[n] a[gro ad senestrum][21]) distruc[to][22])
inibi fano. Dicta omilia, cum de institutione
Acaun[en]sium revertentis Namasce dedecatio[23]) caelebrata est.

[1]) *cultor.* [2]) *manipulos.* [3]) *exiguitas praesentis.* [4]) *mercedi.* [5]) *horreis sollertia.* [6]) *fecunditas.* [7]) *hodie.* [8]) *mansor.* [9]) *excipitur.* [10]) *regulam pauperibus.* [11]) *duplicata germini.* [12]) *pauperes.* [13]) *fideles.* [14]) *recognoscit.* [15]) *conditor.* [16]) *hospes.* [17]) *adtrahitur.* [18]) *instituit, restituat.* [19]) *Ianavensis.* [20]) *condidit.* [21]) *sinistrum.* [22]) *destructo.* [23]) *revertentes Namasci dedicatio.*

Saec. VII. — Lectionnaire gallican. Ecriture mérovingienne.

Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin 9427, fol. 143.

Saec. VII. — S. Maximus. Ancienne écriture italienne.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, C. 98, parte inferiore, f. 89.

Saec. VII. — Lectionnaire gallican. Ecriture mérovingienne.

Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin 9427, fol. 143.

Page du lectionnaire gallican que Mabillon découvrit en 1683, à l'abbaye de Luxeuil, et qu'il fit connaître dans le second livre de son ouvrage *De Liturgia Gallicana* (Paris 1685. 1729). Parchemin. Grandeur : 28,7 × 18 cm. Le Codex contient les leçons tirées des prophètes, des épîtres et des évangiles qu'on lisait pour la messe ou pour l'office, aux grandes fêtes de l'Eglise. Parmi les fêtes de Saints, dont le nombre est encore restreint, on trouve mentionnée celle de sainte Geneviève : *Legenda in festivitate sanctae Genovefae.* Le Codex n'est pas daté; on en fixe l'écriture au VII[e] siècle. En 1857, lors de la vente de la collection de manuscrits du Baron de Marguery, le Codex fut acquis pour la Bibliothèque Nationale. Voir la description dans Mabillon, l. c. (reproduite par Migne, *Patrologia latina*, t. 72, col. 167); et dans L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* III, 220.

Ecriture mérovingienne. L'écriture accuse une main exercée, ferme, s'appliquant à tracer les lettres avec art et netteté. On pourra comparer avec cette écriture, celle des homélies de S. Avit (pl. 24). Les hastes supérieures sont très longues et en forme de massue. Les hastes inférieures finissent en pointe. Les traits droits de l'**i**, **m**, **n**, **u** commencent et finissent d'ordinaire avec un petit renflement. L'ensemble de l'écriture est un peu penché vers la gauche. — Le premier titre (ligne 8) est en capitales ornées, le second (ligne 9) est en onciales. De même la première ligne de la leçon (10) est en capitales ornées. A remarquer les grandes initiales (ligne 10).

Lettres isolées. **a** a la forme de **cc** (1). **c** est petit (2). **d** est droit d'ordinaire, quelquefois pourtant, il est rond (5. 15). **e** est fermé; en ligature il est généralement brisé (forme d'epsilon) et dépasse un peu la ligne, en haut (11). La tête du **g** descend en avant et adhère à la haste (4. 18). **i** au commencement des mots est la plupart du temps long, parfois pourtant, il est court (3. 4. 20); de même, à l'intérieur des mots, il est quelquefois long (16). **n** a parfois la forme majuscule (4). **p** est grand (1. 2). Voir l'**r** rond et l'**r** aigu (1. 2). Voir **t** (1. 2). **y** dépasse un peu la ligne au-dessous et porte un point (20; comp. **y**, ligne 9). A remarquer en marge le signe pour le nombre 40 : il a la forme alors usitée en Espagne, **X** avec un petit **L** en haut, à droite (8).

Les abréviations sont rares. Il y a des abréviations par suspension (8. 9), par contraction (2. 12. 16), et pour **m** à la fin des lignes (6). Le trait marquant l'abréviation est oblique et ondulé.

Nombreuses sont les ligatures, pourtant elles ne sont pas si fréquentes que dans les homélies de S. Avit (pl. 24). *et* a ici une forme, qui ne permet plus de reconnaître que le trait final représente la barre du **t** (1). **t** a très souvent la forme d'epsilon (1. 2. 3).

Séparation de mots et de phrases. Les mots sont très souvent séparés. Les phrases et les membres de phrases sont toujours séparés par un espace blanc et un point, ou par une longue virgule : la virgule en général finit une phrase, le point un membre de phrase, ce n'est pourtant pas absolu (1. 2. 4. 7). Les nouvelles phrases, et parfois même les membres de phrases, commencent par une lettre plus grande et quelquefois par une majuscule (4. 13. 17). Quelquefois aussi les syllabes et même les lettres sont séparées (*monumentum*, 5; *multorum*, 15).

et videt lenteamina posita, et sudarium, quod fuerat super caput D*omi*ni Ie*s*u, non cum lenteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum. Tunc ergo introiit et ille discipulus, qui venerat primus ad monumentum, et vidit et credidit. Nondum enim sciebant scribtura*m*, quia oporterit eum a mortuis resurgere.

XLVII. **Lege*nda* sexta feria Paschae.**

Leccio apocalypsis Ioh*annis* apos*toli*.

Tempore illo, ego Iohannis audivi vocem de sede dicens: Laudem dicite D*e*o nostro omnis servi eius, qui timetis eum, pusilli et magni. Et audivi quasi vocem tubae magnae, et sicut vocem aquarum multarum, et sicut vocem tonitruum multorum, dicentium: Alleluia. Quoniam regnavit D*omi*nus D*eu*s noster omnipotens. Gaudeamus et exultemus, et demus gloriam ei, quia venerunt nuptiae agni, et uxor eius praeparavit se, et datum est illi, ut cooperiat se byssinum, splendens candidum.

Saec. VII. — S. Maximus. Ancienne écriture italienne.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, C. 98, parte inferiore, f. 89.

Extrait d'un Codex en parchemin avec une collection des homélies de saint Maxime, évêque de Turin. Grandeur : 29,5 × 26 cm. Le parchemin est fort et de couleur jaune. Voir la description du Codex dans Reifferscheid, *Bibliotheca Patrum latinorum italica,* vol. 2, p. 9. Voir le texte dans Migne, *Patrologia latina,* t. 87, col. 421 et 422. Le Codex appartenait autrefois au monastère de saint Colomban, à Bobbio; il passa à l'Ambrosiana en 1606. Il ne porte pas de date; d'après l'écriture, on peut conclure qu'il est du VII[e] siècle.

Ancienne écriture italienne. Cette écriture a une grande ressemblance avec celle du Flavius Josèphe de Milan (voir les explications, pl. 23a). Pourtant il y a à noter un progrès considérable : les lettres sont mieux séparées et de caractère moins archaïque. Les hastes supérieures sont en coulées ou elles sont formées de traits forts, souvent en forme de massue (7. 15. 17).

Lettres isolées. **a** est ouvert; il se rapproche de la forme de **cc**; en ligature il est souvent petit et de temps en temps monte très haut (3. 4. 5). **d** est droit; la haste dépasse ordinairement un peu la ligne en dessous (1. 2). **e**, quand il est seul, est ouvert, avec une longue languette; en ligature, pourtant, il est le plus souvent fermé (1. 2). Voir **f** (3. 11). Voir **g** (14. 15. 16). **i** au commencement des mots est généralement long (1. 2. 3). Voir les diverses formes de l'**l** (7. 8. 20. 21). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est un peu recourbé en dedans (1. 2). **p** a toujours la petite forme de la cursive (3. 6). **q** en ligature est ouvert (4). L'épaule de l'**r** est large (1. 2). **y** est long, sans point (18. 20).

Les abréviations sont rares. De temps en temps, on trouve un trait pour **m** à la fin des mots, de même dans le corps de la ligne (13). Pour *que*, ligne 12, on a **q** dans la forme où il se trouve en ligature dans le papyrus de Ravenne (pl. 22, ligne 4. 5. 14). Pour *fratres*, on a un double **f**. De plus on fait usage des abréviations habituelles des manuscrits chrétiens. (Sur d'autres pages du manuscrit, nous avons aussi noté l'abréviation pour *bus*, c'est-à-dire **b** avec un trait ondulé, de même l'abréviation pour *per*).

Les ligatures sont nombreuses, avec changement dans la forme des lettres. A remarquer entre autres *ar* (3), *at* (11), *et* (2), *ro* (7), *te*, *ti* (2), *tu* (6).

Séparation de mots et de phrases. Les mots ne sont séparés que de temps en temps. Les phrases sont séparées par des espaces blancs et par des points. D'ordinaire, la première lettre des phrases nouvelles est plus grosse (3. 7). A la fin de la première homélie (17) on a une feuille de lierre. Voir l'initiale qui commence la nouvelle homélie (18); de pareilles initiales se retrouvent au commencement des autres homélies; elles sont teintes en rouge, en jaune ou en rouge jaunâtre.

vulnerare consuerunt. De quibus meminit in evangelio salvator dicens: Seminantis semen cecidisse inter spinas, et crevisse eas ac suffocasse, quod satum est. Quae autem spinae sint, ipse prosequitur: dicit utique sullicitudines esse mundanas, quae cum crescunt in corde hominis, mandata in eo salvatori[s] soffocant. Quis enim umquam sullicitus de mundo potuit bene sullicitus esse de Chr*ist*o? Quis dum lucris domus suae providet, utilitatibus ecclesiae potuit providere? Unde ait apostolus: „Qui sine uxore est, sollicitus est, quae sunt D*omini*, quomodo placeat D*e*o; qui autem cum uxore est, sollicitus est, quae sunt mundi, quomodo placeat uxori.“ Ergo, f*ratres*, videte ne vinea vestra non uvas faciat sed spinas; neq*ue* vindemia vestra non vinum adferat sed acetum. Quisquis enim vindemia*m* legit, et pauperibus non largitur, ille acetum colligit, non vinum. Quisquis messes recondit, et indigentibus non ministrat, iste non alimoniae fructus reposuit, sed tribulos avaritiae congregavit. Nam propterea ait scriptura de terra nostra: „Spinas et tribulos germinabit tibi.“

VIII. S*an*c*t*i Cypriani festivitatem, sicut omnibus notum est, hodie celebramus, et natali, sicut dicunt iam imminente vindemia natalem eius martyrii procuramus. Conveniunt igitur vota nostra vel mundi. Mundus

A. D. 680–691. — **Antiphonaire de Bangor. Ecriture irlandaise.**
Milan, Biblioteca Ambrosiana, C. 5, parte inferiore, fol. 30.

Saec. VII. — **Orose. Ecriture irlandaise.**
Milan, Biblioteca Ambrosiana, D. 23, parte superiore, fol. 12.

A. D. 680—691. — Antiphonaire de Bangor. Ecriture irlandaise.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, C. 5, parte inferiore, fol. 30.

Hymne sur le monastère de Bangor (Benchuir), en Irlande, qui se trouve sur un des derniers feuillets de l'Antiphonaire, dit de Bangor. Dimensions de la feuille: 21×19 cm. Le manuscrit se trouvait autrefois dans le monastère de saint Colomban, à Bobbio. On ne sait quand il fut apporté de Bangor. Sur la dernière feuille, fol. 36, où l'on donne les noms des abbés de Bangor *(memoria abbatum nostrorum)*, Cronan est mentionné comme vivant encore. Or, il fut abbé de 680 à 691; d'où l'on peut déduire l'âge du manuscrit. Voir Warren, *The Antiphonary of Bangor. An early Irish Manuscript in the Ambrosian Library of Milan*, Londres 1893; Warren a reproduit les 36 folia en héliogravure. Voir aussi la notice sur cette publication par Bellesheim, *Neue Ausgabe des Antiphonars von Bangor*, dans le périodique *Der Katholik*, Mayence 1894, p. 1.

L'écriture de cet Antiphonaire, comme l'a mis en lumière Warren, est unique dans son genre, parmi tous les manuscrits irlandais: elle est différente de celle de tous les autres manuscrits de Bobbio et ne ressemble en rien à l'écriture des manuscrits conservés en Irlande et en Angleterre. Mieux que n'importe quelle autre écriture de manuscrits irlandais, celle-ci a conservé le caractère de la demi-onciale du Continent, qui servait de modèle d'écriture aux Irlandais. Comparer par exemple avec la demi-onciale du Codex de S. Hilaire, pl. 20. Mais déjà l'on remarque certaines caractéristiques de l'écriture irlandaise, en particulier dans la forme des lettres **b**, **l**, **r**, **s**. — Le titre, à l'encre rouge, répond à l'écriture irlandaise ronde, tandis que le texte marque plutôt une tendance vers l'écriture postérieure, caractérisée par les hastes se terminant en pointe. — A remarquer que tous les vers finissent par **a**.

Lettres isolées. **a** tient le milieu entre la forme demi-onciale et onciale; dans le titre il est tout à fait demi-oncial (1. 2. 3). Souvent **b** et **l** décrivent une courbe à gauche, avant de remonter vers la droite; leur haste, comme aussi celle de quelques autres lettres, a souvent en haut un renflement de forme triangulaire (2. 6. 20). **d** a d'ordinaire la forme ronde, issue de l'onciale, une fois pourtant, il est droit (3. 4; II, 17). **e** n'est que rarement ouvert (II, 7. 16). La languette de l'**f** est sur la ligne de base (7). Le trait inférieur du **g** fait un grand détour vers la droite (20). **p** et **q** ont parfois les hastes pointues (12. 19); **q**, une fois, a une forme ouverte caractéristique (11). L'épaule de l'**r** la plupart du temps descend très bas; quelquefois **r** a la forme majuscule (II, 1. 3. 4. 14). **s** a de temps en temps la forme fourchue caractéristique de l'écriture insulaire (11. 14. 22). Une fois **u** est suscrit (11).

Abréviations. Pour *que* on a **q** avec un point et une fois avec deux points (3. 12). Au lieu de **m** on a un trait à la fin des mots, aussi au milieu de la ligne (10. 15). De plus on se sert des abréviations usitées dans les manuscrits chrétiens. (Sur d'autres pages, on rencontre déjà le signe insulaire pour *autem*.)

Les ligatures sont rares; voir la ligature *ter* (II, 15).

On a parfois des accents sur des syllabes longues (I, 11. 14; II, 5).

Souvent les mots sont séparés par de petits espaces blancs. A la fin des strophes, on a trois points, ou deux points et une virgule, ou trois points et une virgule (9. 13. 22). Les strophes commencent par des lettres plus grandes, en saillie sur la marge et dont la forme est de temps en temps empruntée à d'autres alphabets (I, 10; II, 1). Dans le titre, après chaque mot, il y a un point.

Versiculi fami- liae Ben- chu- ir.

Benchuir bona regula
Recta atq*ue* divina
Stricta san*c*t*a* sedula
Summa iusta ac mira.
Munther Benchuir beata
Fide fundata certa
Spe salutis ornata
Caritate perfecta.
Navis numqua*m* turbata
Qua*m*vis fluctibus tonsa
Nuptis quoq*ue* parata
Regi D*omi*no sponsa.
Domus dilicis plena
Super petra*m* constructa
Necnon vinea vera
Ex Aegipto transducta.
Certe civitas firma
Fortis atq*ue* munita
Gloriosa ac digna
Supra montem
possita.

Arca Hirubin tecta
Omni parte
aurata
Sacrosan*c*t*is* referta
Viris quattuor portata.
Chr*ist*o regina apta
Solis luce amicta
Semplex simulq*ue* docta
Undecumq*ue* invicta.
Vere regalis aula
Varis gemmis ornata
Gregisq*ue* Chr*ist*i caula
Patre summo servata.
Virgo valde fecunda
Haec et mater intacta
Leta ac tremebunda
Verbo D*e*i subacta.

Saec. VII. — Orose. Ecriture irlandaise.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, D. 23, parte superiore, fol. 12.

Extrait d'un Codex en parchemin, contenant l'ouvrage d'Orose *Historiae adversum paganos*. La page reproduite contient le second chapitre du 1er livre. Le Codex appartenait autrefois au monastère de saint Colomban, à Bobbio. Il passa à l'Ambrosiana en 1606. Il ne porte pas de date. On n'y retrouve pas encore les abréviations insulaires, c'est pourquoi nous croyons qu'il appartient au VIIe siècle. Voir la description dans C. Zangemeister, *Pauli Orosii historiarum adversum paganos libri VIII* (dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, vol. 5, Vienne 1882, p. X). Nous devons le Facsimilé à l'obligeance du Préfet de l'Ambrosiana, Mgr. A. Ceriani.

Ecriture irlandaise. Les lettres sont imitées de la demi-onciale romaine, mais avec les caractéristiques de l'écriture irlandaise: Le corps des longues lettres **b**, **d**, **h**, **p**, **q** est grand et large, les hastes sont petites. Beaucoup de lettres, en particulier **d**, **p** et **q**, étonnent par leur forme anguleuse. L'épaule de l'**r** est longue. **b** et **l** décrivent une courbe à gauche, pour se redresser vers la droite. Les hastes de **b**, **d**, **h**, **l** commencent par une espèce de triangle (2. 3. 14); de même d'autres lettres, par exemple **i**, **u**, commencent par un coup de plume fortement appuyé. Les jambages de **m**, **n**, et de quelques autres lettres ont souvent en bas une petite ligne de fuite, tournée vers la droite.

Lettres isolées. **a** s'incline un peu vers la gauche (1. 2). La haste de **b** et de **l**, qui se recourbe vers la gauche, est quelquefois brisée (*gentibus*, 2; *multo*, 11). **d** a la forme droite et la ronde (1. 3. 5). La languette de l'**f** est haute (3. 10). La queue du **g** dessine une large courbe à droite et a une ligne de fuite particulière, qui la plupart du temps avec la queue constitue une boucle; la tête se compose d'un trait horisontal comme dans la demi-onciale (8. 10). La plupart du temps **n** est minuscule, souvent pourtant, il est majuscule (5. 7). Voir **p** et **q** (3. 4. 7. 10). Souvent **r** se confond facilement avec **n**; quelquefois il a une forme semblable à la majuscule (1. 4. 7. 8). **s** long porte un coup de plume fortement appuyé (1. 4). La haste du **t** décrit une courbe vers la gauche, pour se redresser vers la droite (2. 3). **u**, ligne 14, est suscrit et se trouve de petite forme.

Abréviations. **b;** = *bus*, **q:** = *que* (2. 17). **m** à la fin des mots a une abréviation d'un genre particulier: elle est faite d'un trait avec un point au-dessus et au-dessous (3. 4). A la ligne 9, à la fin d'une syllabe et au milieu de la ligne **n** est remplacé par un trait; mais en général l'abréviation pour **m** et **n** ne se rencontre qu'à la fin des lignes (Zangemeister, l. c. 31, 3). Les abréviations caractéristiques de l'écriture irlandaise font défaut.

Ligatures. Les lettres sont très souvent reliées les unes aux autres, mais sans altération dans leur forme. Voir la ligature *et* (1. 10). Dans la ligature **ae**, **a** se trouve être ou de petite forme, ou bien n'a que le premier trait et la forme **ae** se rapproche de l'**ę** avec une cédille (1. 9. 15. 18); en d'autres endroits **a** et **e** sont séparés (3. 9).

Séparation de mots et de phrases. Les mots ne sont séparés que rarement. Les phrases le sont par un petit espace blanc (5. 6. 10); souvent aussi on trouve des signes de ponctuation: un point (2. 20) ou trois points (3); en d'autres pages on a souvent trois points en forme de triangle, ou une longue virgule. La première lettre d'une phrase nouvelle est un peu aggrandie et quelquefois empruntée à un autre alphabet (3).

Corrections. Ligne 14, il y a un trait au-dessus de la finale du mot *portionis*: un trait lui répond en marge avec la correction *nem*. C'est ainsi que généralement se font les corrections dans ce manuscrit, c'est aussi le signe en usage pour les variantes. On a, en marge de la ligne 7, **r** = *require*, ce qui semble avoir ici le sens de *nota* et être destiné à attirer l'attention du lecteur sur ce passage; dans d'autres manuscrits on met ce signe aux passages fautifs (voir pl. 27, c).

(Deinde insula Thola, quae per infinitum a ceteris separata, circium versus medio sita oceani, vix paucis nota habetur. Hybernia insula inter Britanniam et Hyspaniam sita ... Haec propior Britanniae, spatio terrarum angustior, sed caeli solisque temperie magis utilis, [a] Scuttorum gentibus colitur. Huic etiam Euania insula proxima est)

et ipsa spatio non parva, solo commoda, aeque a Scuttorum gentib*us* habitatur. Hii sunt fines totius Europae. Affricam ut dixi cum tertia*m* totius orbis partem maiores nostri accipienda*m* describserint, non spatiorum mensuras sed divisionum rationes sequti sunt. Mare hoc siquidem Magnum, quod ab occasu ex oceano oritur, in meridiem magis vergens angustiorem inter se et oceanum co*n*arctatae Affricae limitem fecit. Unde etiam qui quamvis eam longitudine parem tamen multo angustiorem intelligentes, inverecundum arbitrati tertiam vocare partem sed potius in Europa Affricam deputantes, hoc est secundae portionis*) appellare mallucrunt. Praeterea cum multo amplius terrae in Affrica ardore solis quam in Europa rigore frigoris incultum adq*ue* incognitum sit — quippe cum omnia paene animantia vel germinantia patientius et tulerabilius ad summum frigoris quam ad summum caloris accedant — ea scilicet causa est, Affricam per omnia situ et populis minorem videri: quia et natura sui minus habeat spatii et caeli inclementia plus deserti.

requir. (en marge de la ligne 7)

*) nem

eduxit autem eos foras in bethaniam et eleua
tis manib: suis benedixit eos et factum est dum
benediceret illos recessit ab eis et ferebatur
in caelum et ipsi adorantes regressi sunt in hi
erusalem cum gaudio magno et erant semper
in templo laudantes et benedicentes dm̄

euangelium secundum lucam explicit
incipit euangelium secundum iohannem

In principio erat uerbum et uerbum erat apud
dm̄ et ds erat uerbum hoc erat in principio apud
dm̄ omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum
est nihil quod factum est in ipso uita est et uita erat
lux hominum et lux in tenebris lucet et tenebrae eam non

Saec. VII. et VIII. — Manuscrits de Bobbio.

Saec. VII. et VIII. — Manuscrits de l'abbaye de Bobbio, en Italie.

Les manuscrits en parchemin, auxquels sont empruntées ces reproductions, proviennent de l'abbaye de saint Colomban à Bobbio, près de Plaisance. Ce monastère avait été fondé vers 614 par l'irlandais Colomban († 615) et pendant plusieurs siècles abrita un grand nombre de moines irlandais. Ceux-ci étaient de fervents ramasseurs de vieux manuscrits. Eux-mêmes déployèrent comme copistes, une grande activité, comme le prouvent les nombreux ‹Codices Bobbienses›, qui ornent aujourd'hui les bibliothèques de Milan, Turin, Rome, Naples et Vienne. Souvent leur écriture présente un mélange de lettres irlandaises et de lettres continentales. Les ‹Codices Bobbienses› sont d'un intérêt tout particulier, surtout à raison des nombreuses abréviations. Voir sur ce sujet les explications pl. 33 et 34.

a) Saec. VII. — St. Ambrosius, De Spiritu sancto. Milan, Biblioteca Ambrosiana, D. 268, parte inferiore, fol. 6v. Extrait du 3e et 4e chapitre du 1er livre. Le manuscrit n'est pas daté. Eu égard au genre d'écriture, à la mauvaise séparation des mots et des phrases et aussi au manque d'abréviations, ce manuscrit peut être attribué au VIIe siècle. Nous devons le Fac-similé à l'obligeance du Préfet de l'Ambrosiana, Mgr. A. Ceriani.

Que ce manuscrit soit d'une main irlandaise, c'est ce que prouvent les deux premières lignes, écrites en ronde irlandaise (voir pl. 26. 30). L'écriture montre quelle forme prit, sous la plume des copistes irlandais, l'ancienne écriture italienne issue de la demi-cursive romaine. — Dans les lettres isolées, on remarquera l'**u** suscrit sous forme d'un trait ondulé (3. 7) : dans les mots *que* et *qui*, c'est à peine si l'on peut reconnaître la forme primitive de cet **u** (3. 4. 9. 10). — Les abréviations se bornent presque complètement à celles des manuscrits chrétiens. Pour **m**, à la fin des mots, on a parfois un trait ondulé, aussi au milieu de la ligne (3). — Les ligatures sont nombreuses; *ff* dans le mot *insufflatus* présente un type rare de ligature (7).

quia qui Spiritum negavit, et Dominum Patrem negavit et Filium, quoniam idem est Spiritus Dei, qui Spiritus Christi est. Unum autem esse Spiritum nemo dubitaverit, etsi de uno Deo plerique dubitarunt. Alium enim dixerunt plerique heretici Deum veteris, alium novi testamenti. Sed sicut unus Pater, qui et olim locutus est, ut legimus, patribus in profetis: et in novissimis diebus nobis est locutus in Filio; et sicut unus Filius, iuxta veteris seriem testamenti ab Adam offensus, ab Abraham visus, a Iacob adoratus est, ita etiam Spiritus sanctus unus est, qui effervuit in profetis, insufflatus est apostolis, copulatus est Patri et Filio in baptismatis sacramentis. De ipso enim dicit David: „Et Spiritum sanctum tuum ne auferas a me". De ipso etiam alibi dicit: „Quo ibo ad Spiritu tuo?" Ut scias quia idem Spiritus Dei est, qui est Spiritus sanctus, sicut et in apostolo legimus: „Nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Iesum, et nemo dicit Dominum Iesum, nisi in Spiritu sancto", ipsum apostolus Spiritum Dei dixit, ipsum Dominus in evangelium Paraclitum nominavit, ipsum Spiritum veritatis, sicut habes: „Et ego rogabo Patrem, et alium Paraclitum dabit vobis, ut vobiscum sit in aeternum, Spiritum veritatis, quem hic mundus non po-

b) Saec. VII. — Evangéliaire. Biblioteca Ambrosiana, I, 61, parte superiore, fol. 70v. Fin de l'Evangile de S. Luc et commencement de celui de S. Jean. Le manuscrit est cité parmi les *Codices* de la Vulgate sous le No 131. Il est célèbre à cause des variantes qu'un correcteur y a ajoutées en marge : quelques unes sont uniques en leur genre et ne se retrouvent dans aucun autre manuscrit latin; elles proviennent du texte grec, dit «occidental», d'après lequel étaient faites les plus anciennes traductions des Evangiles en latin. Le manuscrit n'est pas daté. Eu égard à l'écriture, à la séparation imparfaite des mots et au manque d'abréviations, on peut faire remonter ce manuscrit, ainsi que le précédent, au VIIe siècle. Il renferme deux feuilles palimpsestes, avec des fragments de la traduction de la Bible d'Ulphilas. Voir la description dans Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate*, Paris 1893, p. 58.

La main irlandaise dans cette demi-onciale s'accuse surtout dans les premières lignes, qui sont écrites un peu plus gros que les suivantes. A remarquer la courbe des lettres **b** et **l** (3. 6) et le début triangulaire des hastes (1. 2. 3). L'épaule de l'**r** n'est pourtant pas d'une grandeur démesurée (1. 3). La queue du **g**, en bas, n'est pas fermée (4), et la petite initiale de la ligne 9 n'est pas ornée selon la manière des manuscrits irlandais. — L'écriture du correcteur accuse de même une main irlandaise, de temps en temps pourtant, on a la pleine cursive, voir lignes 7 et 8. L'**u** suscrit en forme de trait ondulé se trouve dans cette cursive comme une lettre à part parmi les autres lettres. La finale *um* est remplacée par un trait oblique (*secundum*, 8). — Pour la ponctuation, un point marque la petite pause (10. 12); diverses combinaisons de points et de virgules, par exemple .,, :,, .·.,, marquent la grande pause; voir aussi les nombreux points et le signe de la fin de l'Evangile, ligne 6, et les trois points à la fin de la ligne 7.

eduxit autem eos foras in Bethaniam, et elevatis manibus suis benedixit eos, et factum est, dum benediceret illos, recessit ab eis et ferebatur in caelum. Et ipsi adorantes regressi sunt in Hierusalem cum gaudio magno, et erant semper in templo laudantes et benedicentes Deum.

Evangelium secundum Lucam explicit.
Incipit evangelium secundum Iohannem.
† In principio erat verbum et verbum erat apud Deum et Deus erat verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil, quod factum est. In ipso vita est, et vita erat lux hominum, et lux in tenebris lucet et tenebrae eam non

c) Saec. VIII. — St. Augustinus, De haeresibus. Vienne, k. k. Hofbibliothek, Cod. lat. 16, fol. 30. Un volume contenant une collection d'écrits d'auteurs ecclésiastiques et grammairiens. Non daté. La partie, à laquelle est empruntée notre reproduction, d'après le caractère de l'écriture et le grand usage d'abréviations, serait du VIIIe siècle. Le fragment supérieur de la page (il n'est pas reproduit ici) est palimpseste, l'écriture primitive — capitale attribuée au IVe siècle — contient un morceau de la Pharsale de Lucain. Notre texte donne des fragments des chapitres 69 et 70 du livre de S. Augustin *De haeresibus*; voir Migne, *Patrologia latina*, t. 42, col. 43. Voir la description du manuscrit dans A. Chroust, *Monumenta palaeographica*, livraison XI, pl. 2. 3; E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, II, 153. C'est à ce dernier ouvrage qu'avec l'obligeante permission de M. Chatelain nous empruntons notre reproduction.

Dans l'écriture on a un mélange d'ancienne italienne et d'irlandaise. L'influence irlandaise apparaît entre autre à la forme pointue des hastes inférieures, à la forme fourchue de l'**f** et de l'**s** (8. 9), aux hastes supérieures à début triangulaire (4. 8), du grand usage du **d** rond (5. 6), et à la ponctuation formée par trois points à la fin du paragraphe, ligne 2. — Les abréviations sont nombreuses et intéressantes. Voir les explications, pl. 33 et 34. Trois abréviations se rencontrent ici, qui ne se retrouvent pas là : ɔɔ = *contra* (notre reproduction n'en donne pas d'exemple), l'abréviation insulaire pour *per* (1. 2. 3. 5. 7), et l'abréviation pour *propter* (5), empruntée aux manuscrits de droit. Pour *est* le copiste ne se sert pas du signe tironien, mais écrit ē (6); pour *rum* il écrit r̃ (3), pour *nostrum* n̄m (9). On use parfois de la suspension sous une forme inaccoutumée (secūn, 9). En marge de la ligne 1, on trouve **z**. Cette lettre, d'après Paul Diacre est *vitii signum* : de fait, le texte de cette ligne est fautif. On suppose que ce **z** est pour ζήτει, correspondant au latin *require*; dans les manuscrits latins ce signe se rencontre souvent aux passages fautifs, écrit en marge (voir Wattenbach, *Anleitung zur lateinischen Paläographie*, 4e édition, p. 93).

(Donatiani vel Donatistae ..... quosdam ex eis, quos extra eorum ecclesiam baptizaverunt, in suis honoribus sine ulla in quoquam repeti-)
ζήτει tione babtismatis receperunt, nec eos corregerent per publicas potestates agere destituerunt, nec eorum criminibus per sui consilii sententiam vehementer exageratis communionem suam contaminare timuerunt. [ta sectantur.
LXXI. Priscillianistae, quos in Spania Priscillianus instituit, maxime Gnosticorum et Manicheorum dogmata permix-
Quamvis ex aliis heresibus in eos sordes tamquam in sentinam quandam horribili confusione confluxerunt. Propter occultandas autem contaminationes et turpitudines suas habent in suis dogmatibus et haec verba: Iura, periera, secretum prodere noli. Hi animas dicunt eiusdem naturae atque substantiae cuius est Deus, ad agonem quendam spontaneum in terris exercendum, per VII caelos et per quosdam gradatim descendere principatus, et in malignum principem incurrere, a quo istum mundum factum volunt, atque ab hoc principe per diversa carnis corpora seminari. Asstruunt etiam fatalibus stellis homines conligatos, ipsumque corpus nostrum secundum XII signa caeli esse compositum, sicut hi qui mathematici vulgo appellantur, constituentes in capite Arietem, Taurum in cervice, Geminos in humeris,

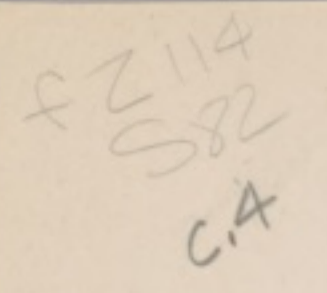
d) circa A. D. 700. — Poésie sur Aribert, Bertharith et Cunincbert, rois des Langobards. Biblioteca Ambrosiana, C. 105, parte inferiore, fol. 121v. Cette poésie se trouve dans un manuscrit en parchemin, contenant une traduction des livres de Flavius Josèphe, *De bello Iudaico* (autrefois attribué à Hégésippe), à la fin du 3e livre, où l'on avait laissé en blanc une page et un tiers. Elle commence au fol. 121r par ces mots : *Sublimis ortus in finibus Europae*. Le manuscrit se compose d'une partie ancienne avec une belle demi-onciale du VIe siècle et d'une partie plus récente avec une écriture demi-cursive, laide et difficile à lire; cette seconde partie fut écrite pour compléter la première. Notre poésie est contenue dans cette partie récente. Elle est de la même main, qui écrivit le supplément. Cunincbert est donné comme vivant, la poésie appartient donc au règne de ce prince (686—700), et il est à supposer aussi que la copie de notre Codex fut exécutée à cette époque ou peu après. Une autre copie se trouve dans le Codex E. 147, sup. de l'Ambrosiana. Voir Oltrocchi, *Ecclesiae Mediolanensis historia ligustica*, 1795, lib. III, p. 534, 579, 625; L. Bethmann, *Monumenta Germaniae historica : Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum*, p. 189; W. Meyer, *Die Spaltung des Patriarchats Aquileja* (dans *Abhandlungen der Kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Phil.-hist. Klasse, Berlin 1898, p. 5).

Le manuscrit est particulièrement intéressant, à cause des abréviations. Il appartient aux plus anciens manuscrits non juridiques, qui peuvent être datés approximativement et dans lesquels on relève des abréviations juridiques. On y rencontre l'abréviation par lettre suscrite (à vrai dire en nombre restreint, surtout avec **q**, 5. 8), l'abréviation des prépositions *per, prae, pro* (7 et aux lignes 12 et 25 de la partie non reproduite de la page) et ē = *est* (31); de plus le signe tironien pour *con* et le signe insulaire pour *autem* (au recto de notre feuille). Voir sur ces abréviations les explications pl. 33 et 34 et l'Introduction. — Très souvent **u** est suscrit (1. 2). — Les ligatures se trouvent surtout aux premières lignes de la page.

Tertius immo naepus atque filius rex Cunincbertus sublimatus tempore moderno [rector fortis et piissimus, devotus fidem christianam colere, ecclesiarum ditator et opifex. † Elictus gente a Deo ut regeret Langobardorum, rebelles conpescuit, bello prostravit Alex iniquissimo, semidiruta nuncupata Motina urbi pristino decore restituit. † Exorta scisma iam prisco de tempore ab aquilone parte, unde pandere malum in terra universum propheta vaticinandum Isaias cecenit, ubi superbus thronum cadens elegit. † Fontis lavachrum recepere similem, nobiscum simul Trinitatem credere Aquiligenses dissidentes synodum quinta, qui totus concordat cum IIII., una temnentes rei facti omnium. † Fides ut esset in tota Hesperia coadunata, advocari praecipit rex Cunincperctus urbi ubi resedet,

A. D. 695. — Diplôme de Childebert III. Ecriture mérovingienne.

Paris, Archives nationales, K 1, Nr. 9.



A. D. 695. — Diplôme de Childebert III. Ecriture mérovingienne.

Paris, Archives nationales, K 3, N° 9.

Jugement de Childebert III (695—711) sur l'exposé des faits suivants : un Franc, du nom d'Ibbon, pour n'avoir pas obéi à un ordre du roi Thierry III, lui enjoignant de prendre part à une campagne en Austrasie, avait été frappé d'une amende de 600 solidi; l'abbé de Saint-Denis, Hainon, avait avancé la somme à Ibbon contre cession d'un domaine situé dans le Beauvaisis, à Hosdenc; après la mort d'Ibbon, Aigobert se présenta au nom de l'abbé devant le tribunal du roi pour faire valoir les droits de l'abbé; le fils d'Ibbon, Bocthaire, reconnut ces droits et l'authenticité de l'acte de cession. D'accord avec ses grands et sur le rapport d'Ermenrich, «optimatis noster», qui rendait témoignage de la vérité des faits allégués, le roi déclare que la propriété du domaine d'Hosdenc appartient à l'abbé. — Les droits de ce dernier n'étant pas contestés en aucune manière, il est à supposer qu'il ne s'agissait que d'un procès fictif, en vue d'obtenir une décision royale qui mit, à l'avenir, la propriété de l'abbaye de Saint-Denys à l'abri de toute revendication ultérieure.

Au commencement du diplôme (1), avant la «recognitio» (23) et avant la date (24) se trouve un Chrismon, c'est-à-dire un symbole pour le nom du Christ. Ce signe est fait ici d'un trait vertical allongé et de toutes sortes de paraphes. Il est difficile de dire si cette forme que l'on retrouve régulièrement dans les diplômes mérovingiens, provient d'une croix ou du monogramme du nom du Christ, qui se composait des lettres grecques **X** *(chi)* et **P** *(rho)*.

A la ligne de la «recognitio» (23) on trouve à côté du paraphe du référendaire des Notes tironiennes, qui, d'après Havet, doivent être lues : *In Christo nomen. Rigi . . .* (ou *Rihi . . .*) *re-cognovit* (J. Havet, *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 46, 1885, p. 720; voir aussi E. Chatelain, *Introduction à la lecture des Notes tironiennes*, Paris 1900, p. 185).

Le sceau est petit et de forme ronde. Il est apposé sur le parchemin. Il est fait de cire blanche, brunie par le temps. Il représente la tête du roi vue de face. On peut encore distinguer quelques traces de la légende qui entoure la tête : † CH........ REX FRACORUM (voir *Album paléographique*). A côté du sceau, les paraphes contiennent une salutation : *Bene valete*, ou un voeu semblable, que l'on avait la coutume d'ajouter à la fin des lettres (voir Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, Vienne 1867, I, 256).

Sur ce diplôme, voir J. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 477, N° 21; G. H. Pertz, *Monumenta Germaniae historica : Diplomata imperii*, t. I, Hanovre 1872, p. 60, N° 68; *Album paléographique*, par la Société de l'Ecole des chartes, Paris 1887, pl. 10. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons notre reproduction avec l'obligeante permission de M. L. Delisle.

Ecriture mérovingienne. A comparer avec la cursive romaine récente, d'où l'écriture mérovingienne est issue (pl. 22). L'écriture est embrouillée et irrégulière. Il n'y a pas de réglage, et les lignes ne sont pas droites. Les lettres ne sont pas d'égale grandeur, elles sont étroitement serrées les unes contre les autres et fort enchevêtrées. L'écriture dans son ensemble est légèrement inclinée vers la gauche. La grandeur des hastes, tant inférieures que supérieures, est disproportionnée et les hastes empiètent souvent sur les lignes voisines. — La première ligne, contenant le nom et le titre du roi, a les lettres un peu plus grandes que le contexte.

Lettres isolées. L'**a** ressemble ordinairement à deux **c** (*palacio, una*, 2); il est souvent tout à fait ouvert et plus haut que les autres lettres (*Francorum*, 1; *palacio*, 2). La boucle du **b** est tantôt ouverte et tantôt fermée; pour pouvoir se lier avec les lettres suivantes, souvent il porte un trait spécial (*Childeberthus*, 1; *basileca*, 4; *Ibbo*, 6. 7). **c** est fait de deux traits et est comme brisé par le milieu; il est tantôt grand, tantôt petit (*Conpendium, cum*, 2). La haste du **d** droit descend bien au-dessous de la ligne (*de*, 4). **e** a ordinairement la forme d'epsilon (*ante, genetur*, 5). Voir **f** (*Francorum*, 1; *fedelebus*, 2). Voir **g** (*genetur*, 5; *roganti*, 7). La haste de l'**h** en haut s'incline vers la gauche (*hostileter, homo*, 6). Les lignes de l'**o** se croisent en haut (*nos, nostro*, 2). Voir **q** (*qod, qando, quondam*, 5). Voir les diverses formes du **p** (4). **r** a le plus souvent la forme pointue de ligature (*nostro, nostris, resederemus*, 2); l'épaule de l'**r**, quand il est indépendant, est souvent ondulée (*Auster*, 5; *fir*, 9); **r** est facile à confondre avec **s**, pourtant on remarque d'ordinaire la même différence que nous avons observée déjà dans la cursive romaine (pl. 22); c'est grâce aux notes tironiennes, qui possèdent nettement le signe pour *ri*, que Havet, le premier, a démontré que le nom du réferendaire, ligne 23, devait être lu *Righinus* et non *Sighinus* (l. c.); Mabillon lisait le nom du domaine cédé par Ibbon, *Hordinium*, on lit maintenant *Hosdinium* (8). La barre du **t** s'incline par-devant à gauche presque jusqu'au milieu de la haste, à laquelle elle adhère (*Aigobertus*, 3; *requiiscit*, 4); très souvent, en ligature, **t** a la forme d'epsilon (2. 3); voir aussi l'autre forme de ligature du **t** dans *at* et *et* (*suggerebat*, 4; *et*, 7). Très souvent **u** n'est formé que d'un trait ondulé allant de haut en bas, quelquefois suscrit, mais le plus souvent placé au milieu des autres lettres : cette forme ondulée de l'**u** suscrit, que nous avons déjà si souvent rencontrée, a donc donné naissance à une lettre indépendante qui se range parmi les autres lettres (*cum, fedelebus*, 2; voir des exemples plus anciens de l'**u** suscrit, pl. 13, 3. 4; pl. 22, 2. 4; pl. 24, 9. 14; dans la pl. 27 b, ligne 7. 8, **u** a la même forme et la même position que dans notre diplôme).

Abréviations. A plusieurs reprises les finales des mots sont marquées par un trait en forme de crochet (*nomene*, 2. 6; *Ibbone*, 7); quelquefois la finale est marquée par un trait finissant en paraphe au-dessous de la ligne, surtout la finale *us* (*resederemus*, 2; *nullatenus*, 6). Certaines abréviations ont à la fois le paraphe et un trait supérieur : elles se trouvent toutes avec la lettre **l**, qui a la forme majuscule (*inluster*, 3. 16; *solidos*, 7. 8; *taliter*, 13. 16. 17). Voir aussi le signe d'abréviation dans *quondam* (5. 6). — On ne sait pas au juste comment on doit lire l'abréviation *v inl*, 1re ligne. Autrefois on lisait *vir inluster*, en supposant que les rois mérovingiens avaient porté ce titre. Havet pourtant a essayé de démontrer qu'il fallait lire *viris inlustribus*, car par ces mots étaient désignés les grands du royaume, auxquels s'adressaient les diplômes qui n'avaient qu'une adresse collective. Beaucoup d'érudits se sont rangés à l'opinion de Havet, d'autres pourtant ont soutenu une opinion contraire. Voir là-dessus J. Havet, *Questions mérovingiennes* dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 46, 1885, p. 138, et *Vir inluster ou Viris inlustribus*, ibid., 48, 1887, p. 127; H. Bresslau, *Der Titel der Merowingerkönige*, dans *Neues Archiv*, 12, 1887, p. 353; Erben-Schmitz-Redlich, *Urkundenlehre* I, p. 307. — *Dei* (2), *domni* (4), *nostri* (nı̄, 24) sont abrégés par contraction. L'abréviation pour *per* a la forme ordinairement usitée pour *pro* (9. 12. 14).

Nombreuses ligatures.

Pas de séparation, ni pour les mots, ni pour les phrases.

(Pour avoir le texte intégral, nous donnons dans la transcription aussi les neuf lignes du milieu du diplôme qui, faute de place, à cause de la grandeur du format, ont été omises dans la reproduction. Ce sont les lignes qui se trouvent entre parenthèses.)

1 *(Chrismon)* Childeberthus, rex Franc*orum*, v*iris* inl*ustribus*.
2 Cum nos, in D*ei* nom*ene*, Conpendium in palacio nostro una cum nostris fedelebus reseder*emus*,
3 ibique veniens inl*uster* vir Aigobertus, menesterialis noster, in causa venerabile viro Haino-
4 n*e* abb*ate* de basileca dom*ni* Diunense, ubi ipsi ipse preciosus in corpore requiiscit, suggerebat,
5 eo qod ante os annus, qando genetur noster Theudericus quond*am* rex partibus Auster
et ob hoc sol*idos* sexcentus fidem ficissit,
6 hostileter visus fuit ambolasse, homo nom*ene* Ibbo quond*am* nullaten*us* ibidem ambolasset,
ipsus
7 et pro ipso Ibbon*e* ipsi Haino abba sol*idos* sexcentus, eum roganti, pro ipso conposuisset, et pro
8 ipsus sol*idos* sexcentus porcion*e* sua in loco noncopanti Hosdinio, in pago Belloacense, ad inte-
una cum illas eclisias ibidem constructas,
9 grum, quicquid ibidem sua fuit possessio, ei p*er* suo estrumentum delegasset vel fir-
10 masset. Sed dum filius suos Bocthari*us* clirecus ibidem ad presens aderat, interrogatum fuit
(ei: se ipsi genetur suos Ibbo qond*am* ipsa porcion*e* sua in suprascripto loco Hosdinio ipsius Hai-
non*i* abb*ati* p*er* suo estrumentum delegasset vel firmasset. Sed ipsi Bocthari*us* clirecus in
presenti tal*iter* fuit professus: quod ipsi genetur suos Ibbo ipsa porcion*e* in suprascripto loco Hos-
dinio sepedicto abb*ati* Haino p*er* suo estrumentum delegasset vel firmasset, et autor
et, visa eis, ipsas esse cognovit.
ei exinde aderat; et ipsa estrumenta in presenti ostendedit relegenda. Proinde nos
tal*iter* una cum nostris procerebus constetit decrivisse, ut, dum inl*uster* vir Ermen-
ricus, optimatis noster, test*imoniavit*, quod ac causa tal*iter* acta fuisset denoscitur, iobi-
m*us*, ut memoratus Haino abba ipsa porcion*e* in suprascripto loco Hosdi-
cum illas eclisias
nio contra ipso Bocthario clirico, quicquid antedictus genetur suos Ibbo in iam dic-)
20 to loco tenuit vel moriens dereliquid, omne tempore habiat evindecatum;
suos
21 et se necessetas ipsius Hainon*is* abb*atis* aut heredis fuerit, ipsi Bocthari*us* clirecus
22 aut heredis sue in autoricio eus estodiant defensare.
23 *(Chrismon)* Righinus recogn*ovit* *(Signum recognitionis cum notis Tironianis: In Christo nomen. Rigi . . . recognovit.)*
(Locus sigilli) *Bene valete.*
24 *(Chrismon)* Dat*um* sub d*ie* X kal*endas* Ianuari*i*, an*no* primo rign*i* n*ostr*i, Conpendium. F*eliciter*.

Saec. VIII. — S. Césaire. Ecriture mérovingienne.

Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 9850—52, fol. 143.

Saec. VIII. — S. Grégoire. Ecriture mérovingienne.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Codex 214, p. 48.

Saec. VIII. — S. Césaire. Ecriture mérovingienne.

Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 9850—52, fol. 143.

Extrait d'un manuscrit parchemin, qui entre autres écrits contient les homélies de saint Césaire. Grandeur : 27×19,5 cm. Le Codex tout entier était primitivement en écriture onciale. A la fin des homélies se trouvaient trois feuillets contenant le *Decretale de recipiendis et non recipiendis libris* du pape Gélase; ces feuillets ont été enlevés et remplacés par quatre feuillets en écriture mérovingienne, contenant : *Exortatio sancti Caesarii ad tenendam vel custodiendam caritatem* (fol. 140—143). Notre planche offre un exemple de cette addition. Au fol. 4 du Codex se lit l'inscription suivante : *Hic liber [continet] vitas patrum seu vel humilias sancti Caesarii episcopi, quod venerabilis vir Nomedius abba scribere rogavit et ipsum basilicae sancti Medardi contulit devotus in honore. Si quis illum exinde auferre temptaverit, iudicium cum Deo et sancto Medardo sibi habere [noverit].* L'abbé Nomedius (Numidius), dont il est ici fait mention, était, ainsi que l'a démontré Delisle, abbé de Saint-Médard à Soissons, au temps de Childebert III (695—711). Le Codex fut donc écrit vers l'année 700, et cela nous fournit aussi pour les quatre feuillets ajoutés, en écriture mérovingienne, un ‹terminus a quo›. Le manuscrit appartint ensuite à l'abbaye de Saint-Vaast (sancti Vedasti), à Arras, et plus récemment il passa aux Bollandistes. Voir sa description dans Van den Gheyn, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique,* II, 1902, p. 224, Nº 1221; et dans L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien de la Bibliothèque royale de Belgique,* dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques,* XXXI, 1884, p. 33. Voir le texte dans Migne, *Patrologia latina,* t. 67, col. 1151.

Ecriture mérovingienne. Voir les explications sur le Codex de Saint-Gall de notre planche. L'écriture de ce supplément, que l'on rencontre également en d'autres manuscrits du nord de la France, se distingue avantageusement de l'écriture des diplômes mérovingiens et de beaucoup d'autres livres de la même période : les ligatures sont moins nombreuses, et les lettres sont mieux séparées et mieux formées. Les hastes sont souvent d'une grandeur disproportionnée, surtout à la première ligne. Celles d'en haut souvent sont appuyées, celles d'en bas se terminent en pointes. Les traits droits ont en haut un léger renflement, beaucoup de finales ont une ligne de fuite.

Lettres isolées. **a** n'a pas la forme du **cc**, mais plutôt la forme de **ic** : le second trait seul est fait comme un **c**, le premier est droit (*quia ipsa,* 1); en liaison avec d'autres lettres, le premier trait est incliné, soit à droite, soit à gauche (*vera,* 1; *mereatur,* 4); à la ligne 7, on s'est servi d'un **a** oncial (*apostolus*). La courbe du **b** est très petite; elle était tracée manifestement, ainsi que la courbe de l'**l**, d'un nouveau coup de plume; elle va vers la gauche pour se redresser vers la droite; au-dessus de la courbe se trouve un petit trait, qui sert de liaison avec les lettres suivantes (3. 4. 8. 9. 11). La tête du **g** est grande, la queue petite (1. 2. 4). **h** est incliné vers la gauche; la boucle a une ligne de fuite (1. 2). **m** et **n** portent également une ligne de fuite (1. 2). **n** est souvent majuscule (4. 5). **r** descend au-dessous de la ligne (1. 2). **s** a différentes grandeurs (1. 2). La barre du **t** s'incline fort bas en avant, souvent jusqu'au milieu de la haste et parfois plus bas encore (5. 6. 7); en ligature **t** a souvent la forme d'epsilon ou la forme de la ligature *et* (*festinet,* 2; *inter, patientissima,* 18). Voir **y** (5).

Les abréviations sont rares (5. 11).

Les mots sont la plupart du temps séparés. Les signes de ponctuation sont en partie d'une main postérieure. Au commencement des phrases nouvelles ou des membres de phrases on a une lettre plus développée et parfois une majuscule; voir **e**, **q**, **v**, lignes 1. 2. 6. 8. 15.

Corrections. En beaucoup de passages un correcteur a amélioré l'ancienne orthographe, en se servant d'une encre plus pâle. Nous donnons dans la transcription le texte primitif, dans les remarques les corrections.

Et ideo quia ipsa est vera caritas, qui omnes homines diligit. Qui se cognuscit[1]) vel unum hominem odio habire,[2]) festinet amaritudinem fellis evomere, ut dulcidinem[3]) in se caritatis mereatur excipere; quia sine illa nec ieiunia[4]) nec vigiliae nec orationis[5]) nec aelymosinae nec fides atq*ue* virginitas ullu*m* hominem adiuvare. Et quia de caritate[6]) nos ammonens apostolus dixit: „In caritate radicate[7]) et fundati“, et „radix bonorum omnium est caritas“, evidentissimi constat, quod, quomodo quaelibet arbor pulchra et amoena et floribus ac fructibus plena, si in ea radix viva non fuerit, omnis eius pulchritudo marcescit,[8]) ita et quilibet chr*ist*ianus, si reliqua bona opera tamquam in ramis se habire[9]) monstraverit, et de ipsis sine caritate praesumens radicem ipsius caretatis[10]) habere noluerit, sine ullis fructibus sterelis remanebit.

Vera enim caritas in adversitatibus tolerat, in prosperitatibus temperat, in duris passionibus fortis, in bonis operibus hilaris, in temptatione tutissima, inter viros[11]) fratres dulcissima, inter falsos patientissima, inter insidias innocens, inter iniquitates gemens

[1]) *cognoscit.* [2]) *habere.* [3]) *dulcedinem.* [4]) Par le trou du parchemin on voit après *ieiunia* quelques lettres majuscules du feuillet suivant. [5]) *orationes.* [6]) Correction de *caritatem.* [7]) *radicati.* [8]) *marcescet.* [9]) *habere.* [10]) *caritatis.* [11]) *veros.*

Saec. VIII. — S. Grégoire. Ecriture mérovingienne.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Codex 214, p. 48.

Feuillets de parchemin d'un Codex, contenant les Dialogues de Grégoire le Grand. Ces feuillets furent retrouvés, servant de couverture de livres, par le bibliothécaire Ildefonse d'Arx, qui les réunit en un petit volume. Notre Fac-similé contient des fragments des chapitres 28 et 29 du second livre des Dialogues. Grandeur : 21×14 cm. Voir la description dans Scherrer, *Verzeichnis der Handschriften der Stiftsbibliothek von St. Gallen,* 1875, p. 77; et dans Chroust, *Monumenta palaeographica,* livraison XVII, pl. 4. Voir le texte dans Migne, *Patrologia latina,* t. 66, col. 186.

Ecriture mérovingienne. Voir les explications sur le Codex de Bruxelles, de notre planche; les lettres sont moins soignées et moins distinctes que dans ce Codex. Les hastes supérieures sont souvent renforcées en forme de massue (1. 3. 4). Toutes les hastes sont grandes. Le titre de chapitre, ligne 19, est en capitales, le **d** seul est oncial.

Lettres isolées. **a** est ouvert; son premier trait en haut est ou droit ou légèrement arqué; **a** se distingue de l'**u** surtout par le second trait, qui en haut et en bas est fortement arqué (1. 2). **b** en bas est recourbé vers la gauche; au-dessus de la courbe, il y a encore un trait, qui relie le **b** avec les lettres suivantes (voir aussi cette forme, pl. 28, 1. 4). **c** est la plupart du temps très grand, et semble fait de deux **c** superposés (1. 3). La haste du **d** droit descend bien au-dessous de la ligne (1). **e** a généralement la forme d'epsilon; l'œil en est ordinairement fermé (1. 2). Voir **g** (1. 2). La haste de l'**h** est inclinée à gauche (4. 9). Au commencement des mots **i** est long ou demi-long, il est bref dans l'intérieur des mots (1. 3. 10. 16. 17). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est souvent marqué d'une ligne de fuite (12. 13). Souvent **n** est majuscule (1). **o** a souvent la forme d'un petit delta grec (2. 4). **q** en ligature est ouvert; la pointe de la haste est tournée vers la gauche (9. 14. 15). Il est souvent difficile de distinguer l'**r** de l'**s** (*reservaret,* 4). La barre du **t** en avant descend assez bas, à peu près jusqu'au milieu de la haste, à laquelle ordinairement elle adhère (1. 2).

Abréviations. **q** avec deux points ou avec un point-virgule est mis pour *que* (11. 15. 24); **b** avec une grande virgule pour *bus* (17. 18. 20. 21); abréviation pour **m** à la fin des mots (11); abréviations des manuscrits chrétiens (3. 22); abréviation pour *per* (17). Le signe d'abréviation est un trait oblique, ondulé.

Les ligatures sont assez nombreuses, mais ordinairement sans grand changement de lettres. A remarquer la forme d'epsilon du **t** dans la ligature *te* (3), *tr* (17), *tu* (22).

Séparation de mots et de phrases. Les mots sont souvent séparés; parfois il y a un ou deux points entre eux (9. 11. 12). Les phrases sont séparées par des points ou par des espaces blancs; le commencement des phrases ou des membres de phrases est marqué par des lettres plus grandes (3. 5) ou par des lettres majuscules (7). A la fin de notre page (24), le signe de ponctuation est très grand, il se compose d'un trait ondulé; un signe semblable se trouve aussi à la fin du chapitre de la page suivante.

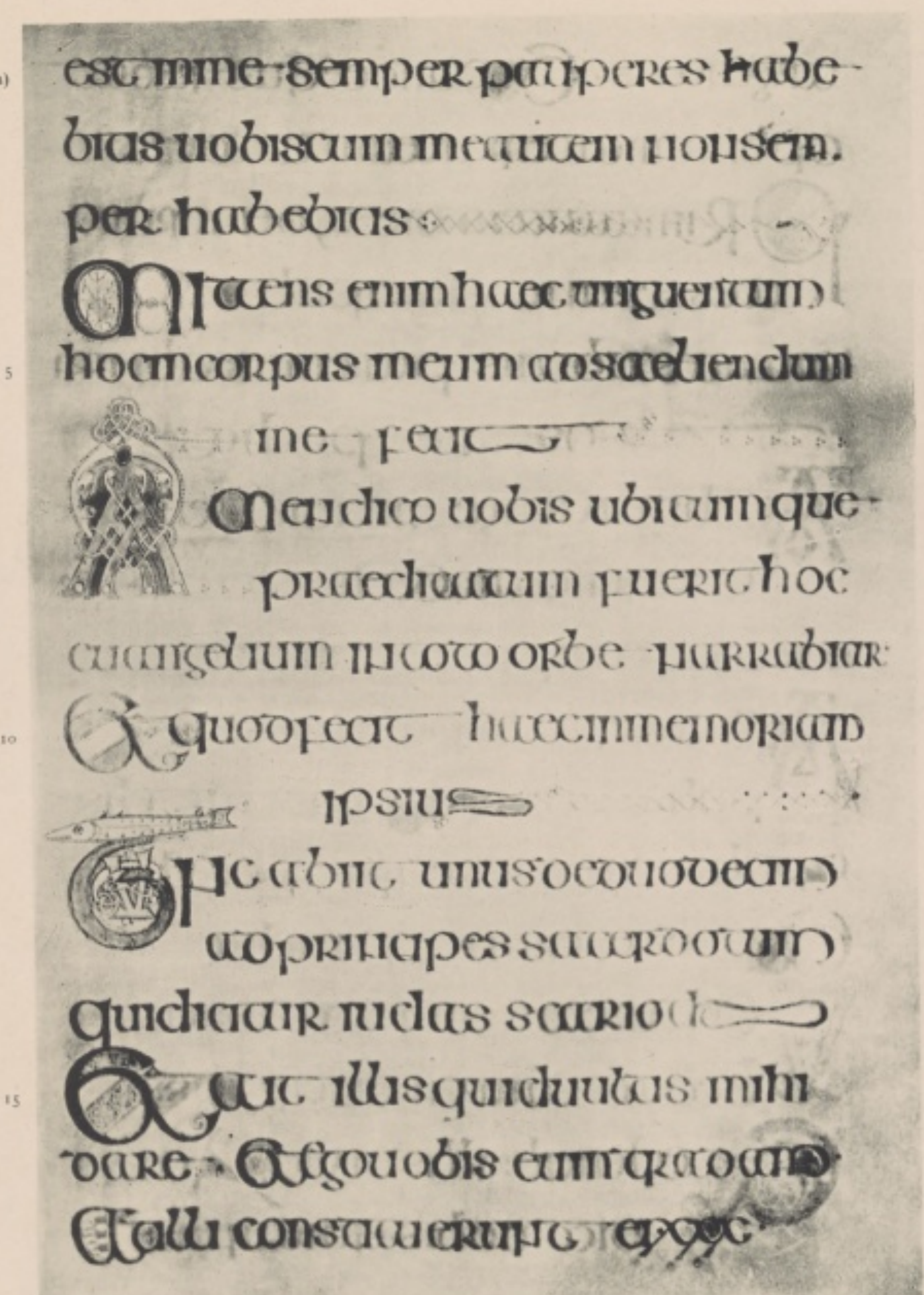
in vitreo vase remaneret. Tunc quidam subdiaconus Agapitus nomine advenit magnopere postulans, ut sibi aliquantulum olei dare debuisset. Vir autem D*omi*ni, quia cuncta decreverat in terra tribuere, ut in caelo omnia reservaret, hoc ipsum parum quod remanserat olei iussit petenti dari; monachus vero, qui cellarium tenebat, audivit quidem iubentis verba, sed impleri distulit. Cumq*ue* post paulolum, si id quod iusserat datum esset, inquireret, respondit monachus, se minime dedisse, quia, si illum[1]) ei tribuerit, omnino nihil fratribus remaneret. Tunc iratus aliis praecipit, ut hoc ipsum vas vitreum, in quo parum olei remansisse videbatur, per fenestram proiecerint, ne in cella*m* aliquid per inoboedienciam remanerit; factu*m*q*ue* est. Sub fenestra autem eadem ingens praecipitium patebat saxorum, molibus[2]) aspersum[3]) proiectum. Itaq*ue* vas vitreum venit in saxis, sed sic mansit incolome, ac si proiectum minime fuisset, ita ut neq*ue* frangi neq*ue* oleum effundi potuisset. Quod vir D*omi*ni praecepit levari atq*ue* ut erat integrum petenti tribui. Tunc collectis fratrib*us* inoboentem[4]) monachum de infedilitate sua et sup*er*bia cora*m* omnib*us* increpavit.

XXVIIII. De doleo vacuo et oleo repleto.

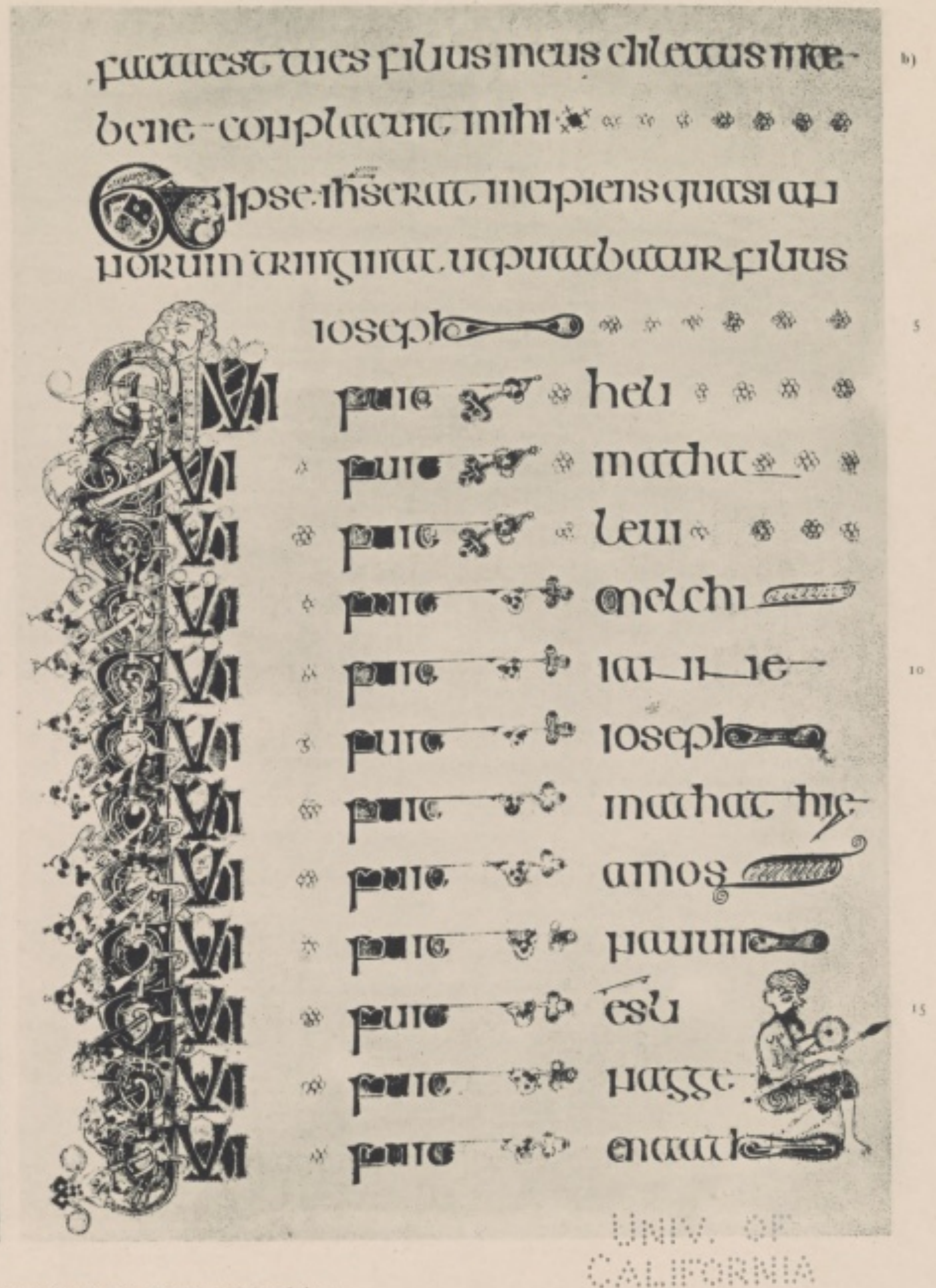
Qua increpatione cumpleta sese cum hisdem fratrib*us* in oratione*m* dedit. In eo autem loco, ubi cum fratrib*us* orabat, vacuus erat ab oleo doleos et coopertus; cumq*ue* s*an*c*t*us vir in oratione persisterit, coepit operimentum eiusdem dolei oleo excriscente sublevari. Quo commodo[5]) atq*ue* sublevato quod excreverat

[1]) Le signe d'abréviation sur l'**u** est gratté. [2]) Corrigé. [3]) Pour *asperum.* [4]) Pour *inoboedientem.* [5]) Pour *commoto.*

a)


est in me semper pauperes habe-
bitis uobiscum me autem non sem-
per habebitis
Mittens enim haec unguentum
hoc in corpus meum ad sepeliendum
me fecit
Amen dico uobis ubicumque
praedicatum fuerit hoc
euangelium in toto orbe narrabitur
Et quod fecit haec in memoriam
ipsius
Tunc abiit unus de duodecim
ad principes sacerdotum
qui dicitur iudas scarioth
Et ait illis quid uultis mihi
dare et ego uobis eum tradam
At illi constituerunt ei xxx

b)


facta est tu es filius meus dilectus in te
bene conplacuit mihi
Et ipse ihs erat incipiens quasi an-
norum triginta ut putabatur filius
ioseph
Qui fuit heli
Qui fuit matha
Qui fuit leui
Qui fuit melchi
Qui fuit iannae
Qui fuit ioseph
Qui fuit mathath
Qui fuit amos
Qui fuit naum
Qui fuit esli
Qui fuit nagge
Qui fuit maath

Saec. VII. exeunte. — Evangéliaire de Kells. Ecriture irlandaise.

Dublin, Library of Trinity College.

Saec. VII. exeunte. — Evangéliaire de Kells. Ecriture irlandaise.

Dublin, Library of Trinity College.

C'est un manuscrit avec les quatre Evangiles, que l'on désigne ordinairement sous le nom de ‹Book of Kells›: c'est le plus beau manuscrit en écriture irlandaise. Il est sans date. Selon une ancienne tradition, il aurait appartenu à saint Columba († 507), maintenant l'opinion commune est qu'il est d'une époque plus récente. Thompson le fait remonter à la seconde moitié du VII[e] siècle (voir E. M. Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography,* Londres 1903, p. 240). Il se trouvait auparavant au monastère de Kells (Cennanus, Kenlis) dans le comté de Meath, en Irlande; au XVII[e] siècle il passa à l'archevêque Ussher, et en 1661 il devint la propriété de Trinity College de Dublin. Nos deux pages contiennent des fragments de saint Matthieu XXVI, 10—15 et de saint Luc III, 22—26.

Le ‹Book of Kells› est célèbre non seulement pour la beauté de son écriture, mais aussi pour la richesse de son ornementation. Beaucoup de pages sont ornées de miniatures: trois représentent les Evangélistes Matthieu, Luc et Jean, trois autres les symboles des Evangélistes, trois autres enfin représentent la sainte Vierge avec l'Enfant, la tentation du Christ et la trahison de Judas. De plus les premiers mots des Evangiles sont ornés de dessins qui remplissent toute la page. Il y a aussi beaucoup de petites initiales, qui sont coloriées et entourées de points rouges. La dernière lettre des lignes est souvent très longue. Les espaces vides sont remplis par des dessins linéaires, des figures d'hommes, d'animaux, de feuilles de plantes. Ce que l'on admire surtout dans cette ornementation, c'est ce réseau de lignes et de banderoles, où se trouvent entremêlées des figures fantastiques d'hommes ou d'animaux qui constituent la fin ou le point de départ des ornements. L'or n'est pas employé. L'enluminure irlandaise, comme on le sait, a eu une grande influence sur le développement de l'art sur le Continent et joue un rôle important dans l'histoire de l'art. Janitschek, parlant de cette enluminure, a dit: ‹Le mérite de l'ornementation irlandaise et sa valeur dans l'évolution de l'art, consiste dans la finesse des dessins linéaires et aussi dans la délicatesse pour l'agencement des couleurs, obtenue par des moyens très simples. L'ancienne ornementation irlandaise se contentait du jaune, du rouge, du vert et du noir. Plus tard à ces tons vinrent s'ajouter le carmin, le bleu et le violet . . . . On a beaucoup discuté sur l'origine de la décoration irlandaise, mais il est aussi sûr qu'elle doive être recherchée sur place, que son développement est tout à fait indépendant. Les éléments linéaires essentiels remontent encore à une période antérieure au Christianisme, les formes d'animaux, au contraire, ne datent que de l'ère chrétienne; c'est pourquoi, ces formes ne copient pas la réalité (comme dans l'art des races germaniques), mais durent complètement se conformer aux règles de l'ornementation linéaire déjà très développée› (H. Janitschek, *Geschichte der deutschen Malerei,* Berlin, p. 11).

Sur l'Evangéliaire de Kells, voir J. O. Westwood, *The Miniatures and Ornaments of Anglo-Saxon and Irish Manuscripts,* Londres 1868; J. T. Gilbert, *Facsimiles of National Manuscripts of Ireland,* Dublin et Londres, 1874—1884; M. Stokes, *Early Christian Art in Ireland,* Londres 1887; *Facsimiles of Manuscripts and Inscriptions* de la Palaeographical Society, pl. 55. 56. 57. 58. 88. 89; de plus *Celtic Ornaments from the Book of Kells,* Dublin-Londres 1895 (edited by T. K. Abbot). Nous devons nos reproductions à l'obligeance du bibliothécaire de Trinity College de Dublin, M. T. K. Abbot.

Ronde irlandaise. L'écriture est essentiellement une demi-onciale (cf. pl. 20), voir, par exemple, la forme des lettres **a** (1), **b** (2), **d** (5), **g** (4), **m** (1), **n** (4). Certaines lettres pourtant ont parfois la forme onciale, voir **d** (10. 12), **n** (2); quelques unes ont même cette forme plus souvent que la forme demi-onciale, en particulier l'**r** (1) et l'**s** (1). Le corps des lettres est grand et large, les hastes au contraire sont petites. En général les lettres sont arrondies, pourtant dans les prologues aux Evangiles et dans les tables des matières, elles sont souvent carrées et brisées (voir pl. 56 et 88 de la Palaeographical Society; comparer l'écriture du Paul Orose de Milan sur notre pl. 26 b). En outre de l'ornementation déjà signalée des initiales, avec des points rouges, l'écriture irlandaise est caractérisée par la forme de l'**r** minuscule, dont l'épaule est fortement inclinée, de sorte que l'**r** ressemble à l'**n** (nous n'avons aucun exemple ici; voir cette forme de l'**r**, pl. 26 b, ligne 1); caractéristique est aussi la courbure des hastes de **b** et de **l** (2. 3. 5), ainsi que le début triangulaire des hastes supérieures et des traits verticaux (2. 3).

Lettres isolées. **a** est fermé en haut; le trait assurant cette fermeture était manifestement fait d'un nouveau coup de plume (b 1. 2. 3); pour la diphthongue, on rencontre aussi bien **ae** que **ę** (a 4; b 12). **d** a la forme droite ou la ronde; la panse du **d** droit est ouverte (5. 7); le trait supérieur du **d** rond ne dépasse pas la ligne en haut, sa fin est appuyée ou fourchue (10. 12. 13). **f** ne dépasse pas la ligne en haut, mais descend bien au-dessous de la ligne de base; la languette se trouve très bas (6. 8). La queue du **g** décrit une forte courbe à droite et se trouve fermée par une petite ligne; la tête est appuyée (4. 9). La boucle de **h** prend très haut (3. 4). **i**, comme tous les traits verticaux, commence en haut en forme de triangle (2). Le dernier jambage de l'**m** est souvent, à la fin des lignes, recourbé à l'intérieur (12. 13). **n** est la plupart du temps majuscule; le trait oblique, qui relie les deux jambages, prend très bas et est presque horizontal (2). La panse du **p** est très grande et la plupart du temps ouverte (1). Souvent aussi la panse de **q** est très grande (7. 10). **r** a, en général, la forme majuscule; la panse est grande et descend bas (1). **s** a généralement aussi la forme majuscule (1. 2). La haste du **t** décrit une courbe vers la gauche, tout comme **e**; souvent la barre est renforcée en avant (1. 2. 4). Le premier jambage de l'**u** décrit aussi une légère courbe à gauche (1. 2).

Les abréviations sont rares. Ici nous n'en trouvons que pour le nom de *Iesus* (b 3). En dehors des abréviations ordinaires des manuscrits chrétiens, on trouve sur les autres pages **b:** = *bus*; pour **m** et **n** à la fin des mots on a un trait ondulé ou un signe qui ressemble au chiffre **3** arabe; on trouve aussi le signe insulaire pour *autem* (voir Palaeographical Society, explications de la pl. 55).

Les ligatures sont rares. La plus usitée est celle pour *et* (10. 15). Voir aussi *nr* (9), *tu* (12). Très fréquemment les lettres sont simplement unies les unes aux autres sans altération de forme (voir, par exemple, *mittens enim haec unguentum,* 4).

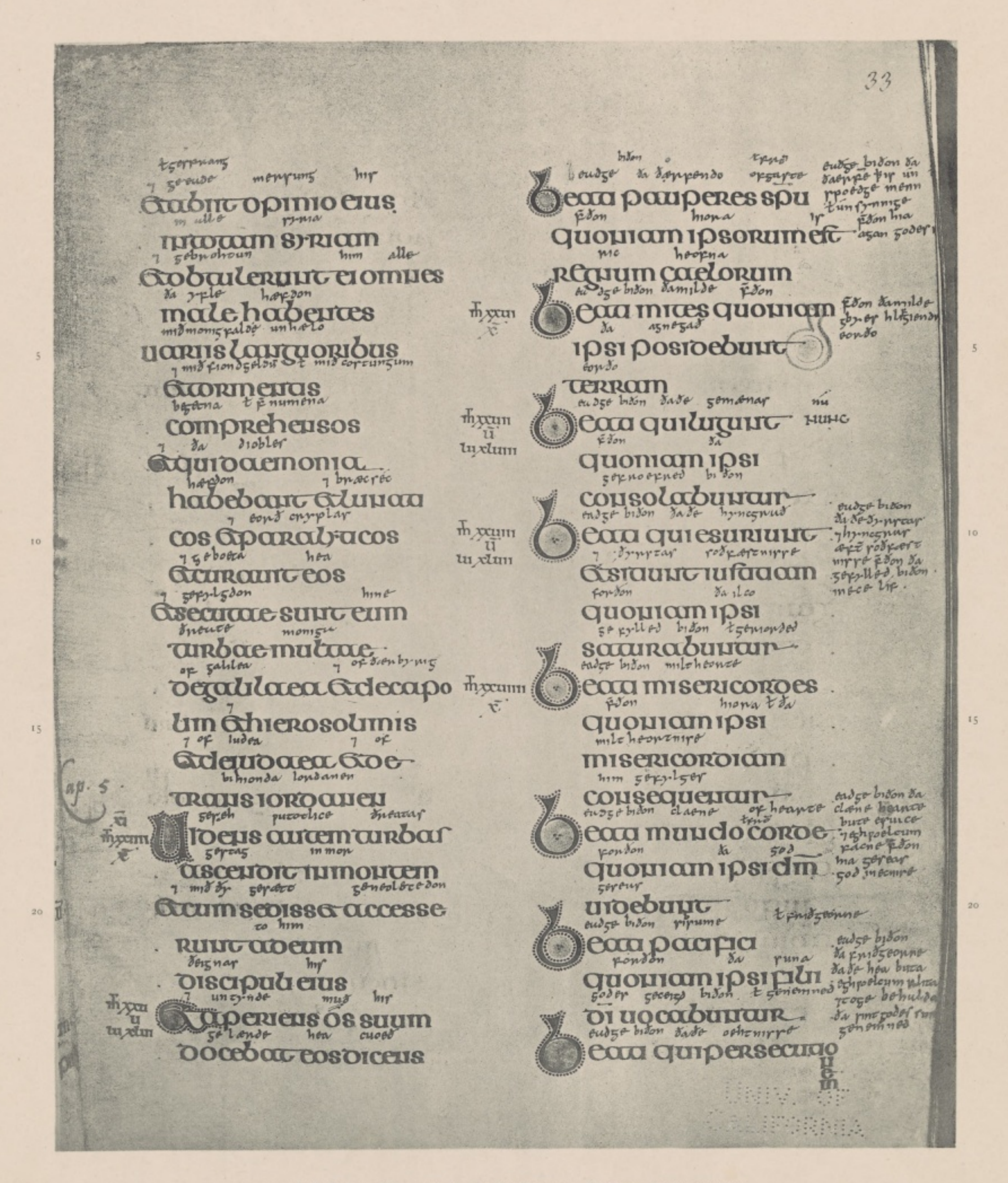
De temps en temps on a des accents, en particulier sur la finale *is*.

Séparation de mots et de phrases. Le plus souvent les mots sont séparés, pourtant les prépositions et autres petits mots font corps avec le mot suivant (1. 2. 5). A la fin des phrases on a trois points en forme de triangle, ou trois points à la suite, ou encore deux points et une virgule côte à côte (3; voir le manuscrit d'Orose, pl. 26 b, ligne 3). Pour la petite pause, on a un point placé à mi-hauteur des lettres (16).

Le parchemin est très fin. Sur notre première reproduction on peut distinguer au travers les ornements et les lettres de la page suivante (3. 6).

a) est in me. Semper pauperes habe-
bitis vobiscum, me autem non sem-
per habebitis.
Mittens enim haec unguentum
hoc in corpus meum ad saeliendum
me fecit.
Amen dico vobis, ubicumque
praedicatum fuerit hoc
evangelium in toto orbe, narrabitur
et quod fecit haec, in memoriam
ipsius.
Tunc abiit unus de duodecim
ad principes sacerdotum,
qui dicitur Iudas Scarioth,
et ait illis: Quid vultis mihi
dare, et ego vobis eum tradam?
At illi constituerunt ei XXX

b) facta est: Tu es filius meus dilectus, in te
bene conplacuit mihi.
Et ipse Ie*su*s erat incipiens quasi an-
norum tringinta, ut putabatur filius
Ioseph,
qui fuit Heli,
qui fuit Matha,
qui fuit Leui,
qui fuit Melchi,
qui fuit Ianne,
qui fuit Ioseph,
qui fuit Mathathię,
qui fuit Amos,
qui fuit Nauum,
qui fuit Esli,
qui fuit Nagge,
qui fuit Maath,



et abiit opinio eius
in totam syriam
et obtulerunt ei omnes
male habentes
uariis languoribus
et tormentis
comprehensos
et qui daemonia
habebant et lunati
cos et paralyticos
et curauit eos
et secutae sunt eum
turbae multae
de galilaea et decapo
lim et hierosolimis
et de iudaea et de
trans iordanen
Uidens autem turbas
ascendit in montem
et cum sedisset accesse
runt ad eum
discipuli eius
et aperiens os suum
docebat eos dicens

Beati pauperes spu
quoniam ipsorum est
regnum caelorum
Beati mites quoniam
ipsi posidebunt
terram
Beati qui lugent nunc
quoniam ipsi
consolabuntur
Beati qui esuriunt
et sitiunt iustitiam
quoniam ipsi
saturabuntur
Beati misericordes
quoniam ipsi
misericordiam
consequentur
Beati mundo corde
quoniam ipsi dm
uidebunt
Beati pacifici
quoniam ipsi filii
di uocabuntur
Beati qui persecutio
nem

circa **A. D. 700. — Evangéliaire de Lindisfarne. Ecriture anglo-saxonne.**

Londres, British Museum, Cotton MS. Nero D. IV.

circa A. D. 700. — Evangéliaire de Lindisfarne. Ecriture anglo-saxonne.

Londres, British Museum, Cotton MS. Nero D. IV.

Page d'un manuscrit contenant les quatre Evangiles, appelé communément ‹Lindisfarne Gospels› ou ‹St. Cuthbert's Gospels› ou encore ‹Durham Book› : c'est le plus ancien en même temps que le plus beau manuscrit de l'époque anglo-saxonne. Il fut écrit vers l'an 700, à Lindisfarne. Notre page donne un fragment de saint Matthieu IV, 24 à V, 10. Un prêtre, du nom d'Aldred, y a intercalé vers la moitié du Xe siècle des gloses en anglais (dialecte du Northumberland) : c'est la plus ancienne traduction des Evangiles, en anglais, qui nous soit parvenue. Le Codex porte une souscription, de la main d'Aldred, qui contient les renseignements suivants : Eadfrith, évêque de Lindisfarne (698—721), écrivit ce livre en l'honneur de Dieu, de saint Cuthbert († 687) et de toute la fraternité des saints de cette île; de plus Ethelwald, évêque de Lindisfarne (724—740), en fit le solide encadrement qu'il orna de son mieux; Billfrith, l'anachorète, cisela la garniture de métal où il incrusta de l'or et des pierres précieuses; enfin Aldred, l'indigne et pauvre prêtre, écrivit avec l'aide de Dieu et de saint Cuthbert les gloses en anglais. — A l'époque de la Réformation, pendant longtemps, on perdit la trace du manuscrit. Au début du XVIIe siècle, il fut acquis par Robert Cotton (mais la couverture précieuse avait été perdue); plus tard, avec toute la bibliothèque de Cotton, il passa au British Museum. — Ce manuscrit ainsi que le Book of Kells (voir la planche précédente) est précieux pour ses initiales et ses images en couleurs de grandes dimensions, richement ornées et qui remplissent parfois la page entière. Il est à remarquer qu'ici on emploie l'or comme élément de décoration. Les petites initiales sont nombreuses, traitées en couleur et entourées de points rouges. Voir G. F. Warner, *Illuminated Manuscripts in the British Museum*, second series, 1900; *Facsimiles of Manuscripts and Inscriptions* de la Palaeographical Society, pl. 3. 4. 5. 6. 22. C'est à cet ouvrage qu'avec l'obligeante permission de M. E. M. Thompson, nous empruntons notre reproduction ainsi que la transcription du texte.

Le texte latin est écrit en **ronde anglo-saxonne.** A comparer cette écriture avec la ronde irlandaise de l'Evangéliaire de Kells (pl. 30) : la forme des lettres dans les deux manuscrits concordent si parfaitement qu'il n'y a aucun doute sur leur provenance d'une même école. De fait, Lindisfarne était une fondation de moines irlandais. On peut néanmoins saisir une petite différence : les lettres dans l'Evangéliaire de Kells, en beaucoup de pages, sont plutôt longues (voir, par exemple, la forme de l'**a**, **m**, **n**, pl. 30, a I. 4), tandis que dans l'Evangéliaire de Lindisfarne (au moins sur notre page) les lettres ne sont généralement pas plus hautes que larges. A la fin des lignes quelquefois, faute d'espace, les lettres sont écrites les unes au-dessous des autres (II, 24).

Pour les lettres isolées voir les explications pl. 30.

Abréviations. Sur notre page, nous n'avons que les abréviations des manuscrits chrétiens (II, I. 19. 23). Sur d'autres pages, on trouve **b:** = *bus*, **q:** = *que*; à la fin des lignes, on a quelquefois un trait non seulement pour **m**, mais encore pour **t** (novī = *novit*); pour *nostri* on a n̄i, pour *sunt* parfois s̄t. De même les signes insulaires pour *eius*, *est*, *autem*, *per*, se présentent quelquefois (Pal. Soc. l. c.).

On trouve des accents sur quelques monosyllabes (*os*, 23).

On a une correction de la main du glossateur (*nunc*, II, 7).

En marge on a les sections d'Ammonius et les passages parallèles des autres Evangiles d'après les «canones» d'Eusèbe. Voir les explications pl. 57.

La glose anglaise est écrite en **écriture pointue anglo-saxonne.** Voir sur cette écriture les explications pl. 32. A remarquer l'**a** ouvert et l'**a** fermé (I. 2. 3), l'**f** et l'**s** fourchus (I. 4), le **d** rond (I), de plus **g** (I. 3), **r** (I). Pour le son que l'on exprime aujourd'hui par **th**, on a généralement un **d** rond avec un trait oblique (4. 5), ou bien un caractère runique, celui-ci pourtant ne se rencontre que dans l'abréviation pour *thaet* (II, I, en marge; l'abréviation est indiquée par une barre). — La note tironienne pour *et* est usitée pour *and* (I. 3). — De temps en temps on trouve des accents sur les monosyllabes (*nu*, II, 7; *lif*, II, 11). — Ligne 5 **e** se trouve annulé par deux points (*falde*).

vel gesprang
and geeade mersung his
et abiit opinio eius
in alle syria
in totam syriam
and gebrohtun him alle
et obtulerunt ei omnes
đa yfle hæfdon
male habentes — m̄ xxui / x̄
mid monig faldẹ unhælo
uariis languoribus
and mid fiondgeldum *vel* mid costungum
et tormentis
begetna *vel* fornumena
comprehensos — m̄ xxuii / ii / lu xluiii
and đa diobles
et qui daemonia
hæfdon *and* bræcséc
habebant et lunati
and eorđ cryplas
cos et paralyticos — m̄ xxuiii / ii / lu xluii
and geboeta hea
et curauit eos
and gefylgdon hine
et secutae sunt eum
đreate moniga
turbae multae
of galilea *and* of đær byrig
de galilaea et decapo — m̄ xxuiiii / x̄
and
lim et hierosolimis
and of Iudea *and* of
et de iudaea et de
bihionda Iordanen
trans iordanen
xi / m̄ xxiiii / x̄ — geseh wutotlice đreatas
Uidens autem turbas
gestag in mor
ascendit in montem
and mid đy gesætt geneolecedon
et cum sedisset accesse
to him
runt ad eum
đeignas his
discipuli eius
m̄ xxu / u / lu xlui — *and* untynde muđ his
Et aperiens ós suum
gelærde hea cuoeđ
docebat eos dicens

bidon *vel* from.
eadge đa đærfendo of gaste
Beati pauperes sp*irit*u — eadge bidon đa đaerfe*nde* þæt is ún spoedge menn *vel* únsynnige forđon hia agan godes r[ic]
forđon hiora is
quoniam ipsorum est
ric heofna
regnum caelorum
eadge bidon đa milde forđon
Beati mites quoniam
đa agnegađ
ipsi posidebunt — forđon đa milde gbyes hli'f'giend[ra] eorđo
eorđo
terram
eadge bidon đa đe gemænas nú
Beati qui lugunt nunc
forđon đa
quoniam ipsi
gefroefred bidon
consolabuntur
eadge bidon đa đe hyncgrađ
Beati qui esuriunt — eadge bidon đa đe đyrstas *and* hyncgras æft*er* sođfæstnisse forđon đa gefylled bidon in ece líf
and đyrstas sođfæstnisse
et sitiunt iustitiam
forđon đa ilco
quoniam ipsi
gefylled bidon *vel* geriorded
saturabuntur
eadge bidon miltheorte
Beati misericordes
forđon hiora *vel* đa
quoniam ipsi
miltheortnise
misericordiam
him gefylges
consequentur
eadge bidon claene of hearte
vel from
Beati mundo corde — eadge bidon đa clæne hearte bute esuice *and* eghwoelcum facne forđon hia geseas god in ecnise
forđon đa god
quoniam ipsi d*eu*m
geseas
uidebunt
eadge bidon si'b'sume *vel* friđgeorne
Beati pacifici
forđon đa suna
quoniam ipsi filii — eadge bidon đa friđgeorne đa đe hea buta eghwoelcum flita *and* toge behalda[n] đa sint godes sun[a] genemned
godes geceigd bidon *vel* genemned
d*e*i uocabuntur
eadge bidon đa đe oehtnisse
Beati qui persecutionem

pars uastata non minima atque ad episcopium furens se flamma di
lataret. Confidens episcopus in diuinum ubi humanum deerat auxilium iussit
se obuiam saeuientibus et huc illucque uolantibus ignium globis efferri.
Erat autem eo loci ubi flammarum impetus maxime incumbebat marty
rium beatorum IIII coronatorum. Ibi ergo perlatus obsequentium manibus episcopus
coepit orando periculum infirmus abigere quod firma fortium manus
multum laborando nequiuerat. Nec mora uentus qui a meridie
flans urbi incendia sparserat contra ad septentrionem reflexus primo
impetus sui furorem a lesione locorum quae contra erant abstraxit ac mox pen
itus cessans flammis pariter sopitis atque extinctis conpescuit. Et
quia uir dei igne diuinae caritatis fortiter ardebat quia tempestates
potestatum aeriarum a sua suorumque lesione crebris orationibus uel
exhortationibus repellere consuerat merito uentis flammisque
mundialibus praeualere et ne sibi suisque nocerent obtinere poterat.
Et hic ergo postquam annis V rexit ecclesiam Aeodbaldo regnante migrauit
ad caelos sepultusque est cum patribus suis in saepedicto monasterio et
ecclesia beatissimi apostolorum principis anno ab incarnatione domini DCXXIIII die VIII kalendarum maiarum.
VIII Cui statim successit in pontificatum Iustus qui erat Hrofensis eccle
siae episcopus. Illi autem ecclesiae Romanum pro se consecrauit episcopum data sibi ordi
nandi episcopos auctoritate a pontifice Bonifatio quem succes
sorem fuisse Deusdedit supra meminimus. Cuius auctoritatis ista est
forma. Dilectissimo fratri Iusto Bonifatius. Quam deuote quamque etiam
uigilanter pro Christi euangelio elaborauerit uestra fraternitas non solum
epistulae a uobis directae tenor immo indulta desuper operi uestro
perfectio indicauit. Nec enim omnipotens deus aut sui nominis sacramentum aut
uestri fructum laboris deseruit dum ipse praedicatoribus euangelii
fideliter repromisit. Ecce ego uobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi. quod
specialiter iniuncto uobis ministerio eius clementia demonstrauit ape
riens corda gentium ad suscipiendum praedicationis uestrae singulare
mysterium. Magno enim praemio fastigiorum uestrorum delectabilem cursum
bonitatis suae suffragiis inlustrauit dum creditorum uobis talentorum
fidelissimae negotiationis officiis uberem fructum inpendens ei

circa **A. D. 737. — Beda venerabilis. Ecriture anglo-saxonne.**
Cambridge, University Library, MS. Kk. V. 16.

circa **A. D. 737. — Beda venerabilis. Ecriture anglo-saxonne.**

Cambridge, University Library, MS. Kk. V. 16.

Histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable se terminant avec l'année 731. Par là, on a un *terminus a quo* pour dater le Codex. A la fin, le copiste a encore ajouté plusieurs renseignements sur les événements des années 731, 732, 733 et 734. Sur la dernière page, il donne une liste des rois du Northumberland, jusqu'à l'année 737. Il y donne aussi une série de périodes calculées jusqu'à l'année 737, par exemple : *Angli in Britanniam ante annos CCXCII*. On peut donc supposer, que le Codex a été écrit vers l'an 737. Il provient vraisemblablement d'Echternach près de Luxembourg, ou de quelque autre monastère anglo-saxon du Continent. Une main du Xe siècle a introduit de nombreux signes de ponctuation et a transcrit beaucoup d'abréviations (voir lignes 1. 11. 22. 27). Au bas de la dernière page, on trouve écrit d'une main du XVIe ou du XVIIe siècle : *S. Julianj*. D'où l'on conclut, que le Codex appartint autrefois à la cathédrale S. Julien du Mans. A la fin du XVIIe siècle, un bibliophile, J. B. Hautin, en fit l'acquisition dans une vente publique et le revendit à John Moore, évêque d'Ely en Angleterre († 1714). En 1715, le roi Georges en fit présent à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. Voir la description dans les Fac-similés de la Palaeographical Society, pl. 139 et 140.

Ecriture anglo-saxonne. Les lettres, qui descendent au-dessous de la ligne, se terminent en une fine pointe, voir **f**, **p**, **q**, **r**, **s**, **y** (1. 2. 3. 4). **f** et **s** ont, en avant, un coup de plume; d'ordinaire, il est si grand et descend si bas que ces lettres sont comme fourchues (1. 2. 3). Les traits verticaux, et particulièrement les hastes supérieures, ont, comme dans l'écriture ronde, un renflement de forme triangulaire (1. 2. 3. 4). **b** et **l** décrivent une petite courbe vers la gauche (1. 2. 3). Les lettres de notre manuscrit se distinguent de celles des autres manuscrits anglo-saxons, par leur grande largeur et leur rondeur, quelquefois pourtant, leur forme est anguleuse, voir par exemple l'**u** aux lignes 2, 3 et 4, et aussi les **a**, **b**, **d**, **l** en quelques mots de ces lignes. La lettre initiale du nouveau chapitre, ligne 18, est entourée de points rouges. De même, le numéro du chapitre est coloré en rouge.

Lettres isolées. **a** est fermé (1. 2); pour la diphthongue on trouve soit **ae** (*caelos*, 16), soit une ligature formée par **a** ouvert et **e** (*vestrae*, 29), soit **ę** cédillé (18. 19). **d** est rond (1. 2). **e** est généralement fermé; en ligature, il dépasse les lettres brèves (1. 2). La languette de l'**f** prend bas; abstraction faite de cette languette, **f** ressemble tout à fait à l'**s** (1). La tête du **g** est légèrement ondulée, la boucle inférieure est ouverte, elle est faite de deux traits (3. 6). **i** au commencement des mots, la plupart du temps, est long (2. 3. 5). La panse de **p** est ouverte en bas et a un trait final (1). **r** descend au-dessous de la ligne; l'épaule ne descend pas aussi bas que dans les autres manuscrits insulaires; il est facile de confondre **r** avec **s**, ils se distinguent pourtant comme dans la cursive romaine : l'épaule de l'**r** se retourne vers le haut, l'arc de l'**s** au contraire regarde en bas (*pars, furens*, 1). **s** descend au-dessous de la ligne et souvent dépasse aussi la ligne supérieure; la plupart du temps, il est comme fourchu, parfois pourtant, il ne porte qu'un petit coup de plume (*vastata*, 1; *iussit*, 2). La barre du **t** est longue; la haste décrit souvent une légère courbe vers la gauche (2. 3). **y** descend au-dessous de la ligne (4. 30).

Abréviations (comparer avec les abréviations du manuscrit de Bobbio pl. 33 et 34):

1° Abréviations par suspension, selon le mode des manucrits romains anciens et récents : **b.** = *bus* (3), **q.** = *que* (1). **m**, à la fin des mots, est remplacé par un trait ondulé (2. 3). Pour la finale *rum* on a r̄ (5). Par suspension sont aussi abrégés n̄ = *non* (1), apost = *apostolorum* (17), epis = *episcopus* (2. 5; cependant pour *episcopum* on a epism, 19). Voir d'autres suspensions, lignes 17. 27.

2° Par contraction, selon la méthode des manuscrits chrétiens, sont abrégés entre autres *ecclesiam* (15), *vestra, vestrae* (23. 29), *saeculi* (27). Sur la page du Codex, reproduite dans les Fac-similés de la Palaeographical Society, on rencontre aussi nc = *nunc* (pl. 139, 20), posst = *possunt* (26), tn = *tamen* (17).

3° Des notes tironiennes sont issus les signes pour *autem* (4. 19), *con* (2. 8), *eius* (28), *est* (16. 21). Les signes pour *autem, eius, est* ont pourtant une forme un peu différente que dans les notes tironiennes. L'abréviation pour *vel* probabilement est aussi empruntée aux notes tironiennes (13; voir pl. 34). Voir là-dessus le chapitre « les abréviations du moyen-âge », dans l'Introduction.

4° Abréviations des manuscrits de droit :

a) Pour l'abréviation de *ur* dans la finale *tur*, on a un crochet traversant le côté droit de la barre du **t** : sans doute en imitation du crochet des manuscrits de droit (les reproductions de la Palaeographical Society offrent deux exemples de cette abréviation dans le mot *loquebatur*, pl. 139, 17, et dans le mot *moritur*, pl. 140, 10; comparer notre pl. 27 c, ligne 2, et pl. 34 b, ligne 23. 33).

b) La suspension syllabaire est particulièrement employée pour la finale *er* (10. 11), de plus dans le mot *omnipotens* (25); dans une des pages reproduites par la Palaeographical Society, on rencontre aussi tt = *tantum* (pl. 139, 4).

c) Dans la même page de la Palaeographical Society on trouve des exemples de l'abréviation par suscription (pl. 139, 5. 11).

d) Nombreuses sont les abréviations des pronoms relatifs : voir *quam* (15. 22), *quod* (6. 27). Pour *quia* on trouve employée ici une forme d'abréviation qui se rencontre aussi dans les manuscrits de Bobbio; elle ressemble à l'abréviation de *quam*, pourtant le trait oblique est droit et non ondulé (11; comp. pl. 34 b, ligne 5, 9); pour *quae* **q** se trouve avec trois points (9).

e) De même, les abréviations des prépositions, commençant par la lettre **p**, sont employées : voir *per* (5. 6), *prae* (14. 26), *pro* (19. 23); *per* a la forme habituelle et non pas la forme insulaire. Sur la 2e page reproduite par la Palaeographical Society, on rencontre une fois **p** avec un **t** suscrit pour *post* (pl. 140, 6).

f) Une abréviation d'un genre spécial, également issue des abréviations juridiques, se rencontre pour *enim* (25. 30); sur la reproduction de la Palaeographical Society on a aussi eet = *esset* (pl. 139, 11).

Beaucoup de ligatures. Les lettres sont parfois rattachées à d'autres par le bas (*manus*, 6; *beatissimi, Maiarum*, 17; *omnibus*, 27).

Séparation de mots et de phrases. La séparation des mots est défectueuse. Primitivement, on avait comme signe de ponctuation à la fin des phrases un point (5. 7); une main postérieure a ajouté d'autres signes (1. 2). Le nouveau chapitre, ligne 18, commence par une grande lettre. De même le document pontifical, ligne 22, commence par une grande lettre.

Là où se trouve la lettre du Pape, on voit en marge, à l'encre rouge, des guillemets (22—30).

Corrections. Voir les remarques.

(Mellitus, qui erat Lundoniae episcopus, sedem Doruvernensis ecclesiae tertius ab Augustino suscepit. . . . Tempore quodam civitas Doruvernensis . . . crebrescentibus coepit flammis consumi. Quibus cum nullo aquarum iniectu posset aliquis obsistere, iamque civitatis esset)

pars vastata non minima, atque ad episcopium furens se flamma dilataret,[1]) confidens episcopus in divinum, ubi humanum deerat, auxilium, iussit se obviam saevientibus[2]) et huc illucque volantibus ignium globis[3]) efferri. Erat autem eo loci ubi flammarum impetus maxime incumbebat, martyrium beatorum IIII Coronatorum. Ibi perlatus obsequentum manibus episcopus, coepit orando periculum infirmus abigere quod firma fortium manus multum laborando nequiverat. Nec mora, ventus qui a meridie[4]) flans urbi incendia sparserat contra meridiem[5]) reflexus primo vim sui furoris a lesione locorum quae contra erant abstraxit ac mox funditus quiescendo flammis pariter sopitis atque extinctis compescuit. Et quia[6]) vir Dei igne divinae caritatis fortiter ardebat, quia[6]) tempestates potestatum aeriarum a sua suorumque lesione crebris[7]) orationibus vel exhortationibus repellere consuerat, merito ventis flammisque mundialibus praevalere et ne sibi suisque nocerent, obtinere poterat. Et hic ergo postquam annis V rexit ecclesiam, Aeodbaldo regnante migravit ad caelos, sepultusque est cum patribus suis in saepedicto monasterio et ecclesia beatissimi apostolorum principis, anno ab incarnatione Domini DCXXIIII° die VIII° kalendarum Maiarum.

VIII. Cui statim successit in pontificatum Iustus, qui erat Hrofensis ecclesię episcopus. Illi autem ecclesię Romanum pro se consecravit episcopum, data sibi ordinandi episcopos auctoritate a pontifice Bonifatio, quem successorem fuisse Deusdedit supra meminimus; cuius auctoritatis ista est forma: „Dilextissimo fratri Iusto Bonifatius. Quam devote quamque[8]) etiam vigilanter pro Christi evangelio elaboraverit vestra fraternitas, non solum epistolae[8]) a vobis directae tenor, immo indulta desuper operi vestro perfectio indicavit. Nec enim omnipotens Deus aut sui nominis sacramentum aut vestri fructum laboris deseruit, dum ipse praedicatoribus evangelii fideliter repromisit: „„Ecce, ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem saeculi."" Quod[9]) specialiter iniuncto vobis ministerio eius clementia demonstravit, aperiens corda gentium ad suscipiendum praedicationis vestrae singulare mysterium. Magno enim praemio fatigiorum vestrorum[10]) delectabilem cursum bonitatis suae suffragiis inlustravit, dum creditorum vobis talentorum fidelissime negotiationis officiis uberem fructum inpendens, ei

(. . . ante tribunal summi et venturi iudicis repraesentes. Deus te incolumem custodiat, dilectissime frater.")

[1]) Correction de *dilateret*, [2]) *saeventibus*, [3]) *giobiis*, [4]) *meredie*, [5]) *merediem*. [6]) Une main postérieure a transcrit l'abréviation. [7]) e est annulé par deux points. [8]) Correction de *epistulae*. [9]) Le correcteur postérieur a, par erreur, traduit l'abréviation par *quam*. [10]) Une main postérieure a écrit au-dessus : vel fatigationum vestrarum.

33

Saec. VIII. — S. Isidore. Ancienne écriture italienne (Bobbio).

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 99, parte superiore, p. 34 et 35.

Saec. VIII. — S. Isidore. Ancienne écriture italienne (Bobbio).

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 99, parte superiore, p. 34 et 35.

Deux pages d'un Codex en parchemin, contenant les *Etymologiae* ou *Origines* de saint Isidore de Séville. Grandeur moyenne des feuilles : 26,5×17 cm. Notre Fac-similé donne le fameux chapitre sur les signes critiques, les notes tironiennes et les *notae iuris* (dans l'édition d'Arevalo chap. 21, 22 et 23 du livre 1er). Le Codex appartint autrefois à l'abbaye de Bobbio, il entra à l'Ambrosiana en 1606. On n'a aucun critère externe pour en fixer la date avec certitude. Par l'écriture l'on peut conclure qu'il est du VIIIe siècle (peut-être encore du milieu du siècle). Plusieurs copistes y ont travaillé. Le Codex n'est pas seulement intéressant pour l'écriture, mais aussi pour les nombreuses abréviations, dont usaient ces copistes. Outre les abréviations habituelles des manuscrits anciens on y trouve les notes tironiennes et les abréviations des manuscrits de droit. En particulier, le copiste, dont la main commence avec la page 81, usait de ces abréviations d'une façon abondante. On trouvera un exemple de son écriture à la pl. 34 a. — Nous devons nos Fac-similés à l'obligeance de Mgr. Ceriani, préfet de l'Ambrosiana. — Etant donnée l'importance paléographique des chapitres sur les signes critiques et les *notae iuris,* nous donnons dans la transcription aussi le commencement du chapitre 21 et la fin du chapitre 23 (d'après l'édition d'Arevalo dans la *Patrologia latina* de Migne, t. 82, col. 96 et 99). Sur la valeur de ces chapitres d'Isidore et sur les sources, d'où il les a pris, voir L. Traube, *Die Geschichte der tironischen Noten bei Suetonius und Isidorus,* extrait de l'*Archiv für Stenographie,* 53e année, No 8, Août 1901.

L'écriture de la première page du Fac-similé est une demi-cursive courante, sans élégance, avec des formes de lettres irrégulières. Les hastes supérieures la plupart du temps sont épaisses ou faites de deux traits (8. 9).

Lettres isolées. **a** est tantôt ouvert et tantôt fermé, de temps en temps il a la forme onciale (1. 8. 14). **f** a quelquefois la forme majuscule, sa languette est placée bas (10. 14. 16). Les boucles du **g** sont tantôt ouvertes et tantôt fermées (4. 7. 9). **i** souvent est remarquable par sa longueur (1. 2). Dans le **t** la barre descend bien bas en avant et adhère à la haste ; en liaison avec **u**, **t** est suscrit parfois d'une façon singulière (1. 11. 19).

Accents. Sur **a** long et sur **i**, on a souvent un trait (en particulier dans la syllabe *is*; 8. 9. 11. 13. 14. 17).

A la ligne 24, l'écriture change tout d'un coup au milieu d'un mot : les lettres sont formées avec plus de soin, elles sont plus grandes, plus régulières et ont une forme moins archaïque. Au reste, prises à part, les lettres ressemblent beaucoup à celles de l'écriture précédente et pourraient fort bien être du même copiste. Peut-être celui-ci a-t-il repris son travail après une longe interruption, en se proposant d'adopter une plus belle écriture. L'encre est plus pâle. L'écriture rappelle celle de la poésie sur les rois lombards (pl. 27 d), pourtant elle montre un grand progrès. Elle rappelle aussi la minuscule carolingienne, tout en ayant un tracé plus facile, plus libre; elle imite davantage certaines formes de l'onciale et elle s'est encore moins affranchie des ligatures.

Lettres isolées. **a** a tantôt la forme de **cc** — tantôt moitié ouvert, tantôt fermé — ou bien la forme ouverte de la cursive (II, 20. 21). La languette de l'**f** se trouve haut placée (II, 16. 19). **g** a ordinairement la forme de demi-onciale; seulement en ligature le trait supérieur se recourbe en avant (II, 3. 8). La barre du **t** est droite ou légèrement penchée en avant (II, 23). **u** est de temps en temps suscrit et a la forme d'un crochet (II, 16. 28). **y** est petit et sans point (II, 20).

Abréviations (voir les explications, pl. 34). 1° Abréviations par suspension : Pour *bus* on a à la première page **b:** (8), sur la seconde **b** avec un trait ondulé (12. 21); pour *que* **q:** (I, 19. 21; II, 18. 19). A la fin des mots et des syllabes **m** et **n** sont remplacés par un trait; en particulier, dans les syllabes *ant* et *unt* **n** est souvent remplacé par un trait (I, 2. 4. 9. 10. 12). Aussi *non* et *sunt* sont abrégés par suspension (I, 10. 3. 12). Pour *rum*, on a **r** avec un trait oblique (I, 5); de même pour la finale *dus* on a une fois **d** avec un trait oblique (I, 1). 2° *Apud* (II, 10), *dicitur* (I, 23), *sunt* (II, 25), sont abrégés par contraction. 3° Les signes pour *con* (I, 18; II, 27), *et* (I, 1. 11. 19), *autem* (II, 19. 24), *est* (I, 1. 9), sont issus des notes tironiennes. L'abréviation pour *vel* probabilement est aussi empruntée aux notes tironiennes (I, 5. 13; voir pl. 34). 4° Abréviations des manuscrits de droit : a) Suspension syllabaire (I, 12); b) abréviation par suscription d'une lettre (I, 1. 3. 14. 15. 21); pour *qui* on a parfois aussi la forme résultant de l'**u** suscrit et de l'**i** (I, 9. 17); c) abréviations des pronoms relatifs et des prépositions, commençant par **p** (I, 1. 10. 22); pour *quae*, on a aussi **q** avec trois points (I, 15); d) voir l'abréviation pour *enim* (I, 23).

Nombreuses sont les ligatures. On remarquera entre autres l'**i** souscrit (I, 2. 3. 4). Dans les liaisons *te, ti, tr, tu,* **t** a souvent la forme d'epsilon (I, 21. 26; II, 2. 3. 7. 16).

La séparation des mots est imparfaite. Les phrases sont séparées par des points. A la fin de la ligne I, 21, on a un signe qui se rencontre aussi dans le Gaius de Vérone à la fin des paragraphes (voir pl. 18).

Les signes critiques sont d'une autre encre que le texte et évidemment ils ont été tracés après coup (I, 2. 4. 6 etc.).

(De notis sententiarum. Praeterea quaedam scripturarum notae apud celeberrimos auctores fuerunt, quasque antiqui ad distinctionem scripturarum carminibus et historiis apposuerunt. Nota est figura propria in litterae modum posita, ad demonstrandum unamquamque verbi sententiarumque ac versuum rationem. Notae autem versibus apponuntur numero viginti sex, quae sunt nominibus infra scriptis. Asteriscus .. apponitur in iis quae omissa sunt, ut illucescant per eam notam, quae deesse videntur; stella enim ἀστὴρ graeco sermone dicitur, a quo asteriscus est derivatus. Obelus .. id est virgula iacens, apponitur in verbis vel sententiis superflue iteratis, sive in iis locis, ubi lectio aliqua falsitate notata est, ut quasi sagitta iugulet supervacua, atque falsa confodiat; sagitta enim graece ὀβελὸς dicitur. Obelus .. superne adpunctus ponitur in iis, de quibus dubitatur, utrum tolli debeant necne. Limniscus .., id est virgula inter geminos punctos iacens, apponitur in iis locis, quae sacrae scripturae interpretes eodem sensu, sed diversis sermonibus, transtulerunt. Antigraphus .. cum puncto apponitur, ubi in translationibus diversus sensus habetur. Asteriscus .. cum obelo: hac proprie Aristarchus utebatur in iis versibus, qui non suo loco positi erant. Paragraphus .. ponitur ad separandas res diversae aliquantulum figurae: asterisci ...... obeli .... a rebus, quae in connexu concurrunt, quemadmodum in catalogo loca a locis, et regiones a regionibus, in agone praemia a praemiis, certamina a diversis certaminibus separantur. Positura .. est figura paragrapho contraria, ideo sic formata, quia sicut ille principia notat, ita ista fines a principiis separat. Cryphia .., circuli pars inferior cum puncto, ponitur in iis locis, ubi quaestio dura et obscura vel solvi non potest. Antisigma .. ponitur**)** ad eos versus, quorum ordo permutandus est. Sic et in antiquis auctoribus positum invenitur. .. Antisimma cum puncto ponitur in his locis, ubi in eodem sensu duplices versus sunt, et dubitatur quis putius eligendus sit. .. Diple: hanc scriptores nostri adponunt in[1]) libris ecclesiasticorum virorum ad separanda vel demonstranda testimonia sanctarum scripturarum. .. Diple per stincon: hanc primus Leogoras Siracussanus posuit Omericis versibus ad separationem Olimpi a caelo. .. Diple per strigimene, id est cum geminis punctis: hanc antiqui in his opponebant, quae Zenodotus Effesius non recte adicerat[2]) aut detraxerat aut permutaverat. In his et nostri ea usi sunt. .. Diple bolismene interponitur ad separandos in comedis vel tracoedis periodus. .. Aversa obolismene, quotiens strofe et antistrofus infertur. .. Aversa cum obolo ad ea ponitur, quae ad aliquid respiciunt, ut: „Nosne tibi Frigie res vertere fundo conamur? Nos? An miseros qui Troas Achivis[3]) obiecit?" .. Diple superne obolata ponitur ad conditiones locorum ac temporum [personarumque mutatas. .. Recta et aversa superne obolata ponitur finita loco suo monade significante [similem sequentem quoque esse. .. Ceraonium ponitur quotiens multi versus inprobantur nec per singulos obolatur; .. Crismon: haec [ceraonium enim fulmen dicitur. sola ex volontate uniuscuiusque ad aliquid notandum ponitur. .. Phi et Ro, id est frontes: haec ubi aliquid obscuritatis est, ob sollicitudinem ponitur. .. Anchora superior ponitur, ubi aliqua res magna omnino est; .. Ancora inferior, ubi aliquid vilissime vel inconvenientius denuntiatum est. .. Cronis nota tantum in fine libri ponitur. .. Alogus nota ad mendas[4]) adhibetur. Fiunt et aliae notulae librorum pro agnoscendis his quae per extrimitates paginarum exponuntur, ut, ubi lector in liminare huiusmodi signum invenerit[5]), ad textum recurrens eiusdem sermonis vel versiculi sciat esse expossitionem, cuius similem superiacentem notam invenerit.

XII. De notis vulgaribus. Vulgares notas Ennius primus mile et centum invenit. Notarum usus erat, ut quidquid pro contentione apud in iudices[6]) diceretur, librarii scriberent conplures simul astantes, divisis inter se partibus, quod[7]) quisque verba et quo ordine exciperet. Romae primus Tullius Tiro, Ciceronis libertus, commentatus est notas, sed tantum praepositionum. Post eum Virsamnius[8]), Filargius et Aquila, libertus Mecenatus[9]), alius alias addiderunt; deinde Senica[10]) contractu omnium digestoque et aucto numero opus efficit in quinque milia. Notae autem dictae, eo quod verba vel syllabas praefixis caracteribus notant, ut et ad notitiam legentium revocent. Quas qui dedicerunt, proprie iam notarii appellantur. **De notis iuridicis.** Quaedam autem litterae in libris iuris verborum suorum notae sunt, quo scriptio celeris breviorque fiat. Scribebatur enim verbi gratia per **b** et **f** bonum factum, per **s** et **c** senatus consultus, per **r** et **p** res puplica, per **p** et **r** populus Romanus, per **d** et **t** dum taxat, per supinam **m** litteram mulier, per **p** secundum naturam (pupillus, per **b** averso capite pupilla, per unum **k** kaput, per duo **k k** iuncta kalumniae kausa, per **i** et **e** iudex esto, per **d** et **m** dolum malum. Cuius generis plurimae consimiles notae in libris antiquis inveniuntur. Has iuris notas novitii imperatores a codicibus legum abolendas sanxerunt, quia multos per has callidi ingenio ignorantes decipiebant, atque ita iusserunt scribendas in legibus litteras, ut nullos errores, nullas ambages afferant, sed sequenda et vitanda aperte demonstrent.**)**

[1]) *in* en marge. [2]) Pour corriger le mot, *is* est suscrit. [3]) Correction de *Acivis*. [4]) Une main postérieure a ajouté au-dessus de la ligne *deceptio vel fraus*. [5]) Correction de *invenerit*. [6]) Dans d'autres manuscrits, on a *pro contione aut in iudiciis*. Le mot *apud* semble avoir été corrigé par une autre main. [7]) Pour *quot*. [8]) Correction de *Vipersamnius*. [9]) Pour *Maecenatis*. [10]) Pour *Seneca*.

a)

b)

34

Saec. VIII. — S. Isidore. Ancienne écriture italienne (Bobbio).

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 99, parte superiore, p. 102, 103, 150.

Saec. VIII. — S. Isidore. Ancienne écriture italienne (Bobbio).

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 99, parte superiore, p. 102, 103, 150.

Exemples de la seconde et troisième main du Codex Isidore, de Bobbio. Voir les explications, pl. 33. Les deux Fac-similés de la première colonne de notre planche représentent les chapitres 30—33 et 39—42 du 3e livre des Etymologies, le Fac-similé de la seconde colonne (l'écriture est de la troisième main) contient les chapitres 11—12 du 8e livre (édition d'Arevalo, dans Migne, *Patrologia latina,* t. 82, col. 170—173 et col. 290—292).

L'écriture est fortement cursive et un peu penchée à droite. L'écriture de la seconde colonne ressemble fort à celle de la première, pourtant la forme des abréviations montre qu'elle est d'un autre copiste : pour *est* on a dans la première colonne ∸, dans la seconde ÷ (a 3. 8; b 9. 13); le signe pour *ur* dans la syllabe *tur* est placé dans la première colonne au-dessus du **t**, dans la seconde à côté du **t** (a 1. 2; b 23. 33). On remarquera aussi, que le nombre des abréviations dans la seconde colonne est bien moindre que dans la première; ainsi le trait ondulé pour *us* ne se retrouve que très rarement, tandis que dans la première colonne, on en use très fréquemment (a 16; b 31).

Lettres isolées. **a** est ouvert et on le confond facilement avec **u** (a 1. 2; b 1. 2). Le trait supérieur du **g** est droit dans la première colonne ou légèrement penché; dans la seconde, il est généralement recourbé (a 2. 7; b 10. 11). **p** a la plupart du temps la petite forme cursive (a 2. 9; b 2. 3). **u** dans la syllabe *unt* est parfois suscrit d'une façon singulière (*dixerunt,* a 4. 13; comp. pl. 27 a, ligne 14, et pl. 33 II, ligne 16. 28; dans *dicunt,* ligne a 11, **u** est à sa place ordinaire, mais **n** est abrégé).

Abréviations (comparer les abréviations dans l'écriture anglo-saxonne, pl. 32):

1º Abréviations par suspension, comme dans les manuscrits romains : pour *bus,* on a **b** avec un crochet de forme arrondie ou avec un trait ondulé (a 6. 7; b 31); pour *que* on a **q** avec un crochet arrondi (a 4. 25) ou avec un point (b 8. 19). Pour **m** à la fin des mots et quelquefois aussi à la fin des syllabes on a un trait ondulé (a 1. 4; b 1. 11). Pour la finale *rum* on n'a pas l'abréviation avec un trait oblique, mais **r** avec un trait horizontal (a 7. 13; b 6. 7); la finale *lum* est pourtant abrégée par **l** avec un trait oblique (a 4). *Est, non, sunt* et beaucoup d'autres mots sont aussi souvent abrégés par suspension (a 12. 22; b 4).

2º Abréviations par contraction. *Deus* (a 6), *dicitur* (a 8. 17; b 5. 18), *interpretatur* (b 9. 32), *sunt* (b 5), *tamen* (b 34), *tantum* (b 29) et d'autres mots sont abrégés par contraction, à la façon des manuscrits chrétiens.

3º Issus des notes tironiennes sont les signes pour *autem* (a 2; b 18), *con* (a 11. 12), *eius* (a 2. 3), *est* (a 3. 8; b 9. 13), *et* (a 2. 7). Les signes pour *autem, eius, est,* ont pourtant une autre forme que dans les notes tironiennes. De même l'abréviation pour *vel* (a 12. 14; b 5), faite d'un **l** barré, fut peut-être imaginée à propos de la note tironienne : cette note était formée par un **l**, portant en haut, à gauche, un petit **u**. L'abréviation pour *id* dans les mots *id est* se compose d'un petit **i**, entre deux points; dans les notes tironiennes, on a **i** pour *in* (a 8. 13; b 8. 9).

4º Abréviations des manuscrits de droit:

a) Souvent la finale *ur* dans la syllabe *tur* est omise et se trouve remplacée par un petit crochet, semblable à notre virgule (a 1. 2; b 23. 33). Pour la finale *us,* on a un trait ondulé, placé après la dernière lettre (*cuius,* a 10; *motus, unus,* a 16). Pour *hoc,* on a **h** avec un point (a 4; b 2); pour *haec* on a **h** avec un trait horizontal (b 6. 22).

b) La suspension syllabaire est principalement employée dans les syllabes qui finissent par *er* (*terra,* a 10; *aequaliter,* a 11; *interpretatur,* b 9. 32).

c) Abréviations par lettres suscrites : *vero,* a 1; *principium,* a 11; *quibus prima,* a 26; *quia,* a 33. Pour *qui,* on a aussi **q** et l'**u** suscrit lié avec **i** (*quia,* 18. 24; comp. pl. 27 a, ligne 3. 4).

d) Abréviations des pronoms relatifs : *quod* (a 5. 8; b 2. 25), *quam* (b 11. 33). Pour *quia* le copiste de la seconde colonne se sert de la même forme d'abréviation que nous avons rencontrée dans le manuscrit anglo-saxon, pl. 32, ligne 11 (b 5. 9); pour *quasi* il écrit qsi (b 20. 31; dans les *notae iuris* on avait la suspension syllabaire qs, voir pl. 14, a 3; voir aussi les *Notae Lugdunenses* dans Mommsen, *Notarum laterculi,* dans Keil, *Grammatici latini,* Leipzig 1862, IV, 280). Pour *quae* le copiste de la première colonne écrit **q** avec trois points (a 27. 28).

e) Abréviations des prépositions commençant par **p** : Voir *per* (a 25; b 2), *prae, pre* (a 12), *pro* (a 22).

f) On remarquera encore les abréviations pour *enim* (a 6. 20; b 4. 27) et *esse* (a 4).

Nombreuses ligatures.

Séparation de mots et de phrases. La séparation des mots est imparfaite. La séparation des phrases est régulière. Après chaque phrase, il y a un petit espace blanc. Le copiste de la première colonne met souvent un point à la fin des phrases et des paragraphes (a 2. 4. 18); le copiste de la seconde colonne met un ou trois points à la fin des phrases — pourtant il semble que plus tard on ait ajouté beaucoup de ces points — il met trois points à la fin des paragraphes (b 3. 8. 11. 15. 18). Les phrases nouvelles commencent par des lettres onciales (a 6; b 18), les initiales des nouveaux paragraphes sont plus développées. Ligne b 1 dans le premier mot, ligne b 15 dans le mot *archon* et ligne b 25 dans le mot *antistes* on a un **a** demi-oncial.

a) (For)ma vero mundi ita monstratur, nam quemadmodum eregitur mundus in septemtrio-[1] nalem plagam, ita declinatur in australem. Caput autem eius et quasi facies orientalis regio est, ultima pars septemtrionalis est. **VIII. De cęlo eiusque nomine.** Caelum filosofi rotundum, volubile atque ardentem esse dixerunt, vocatumque hoc nomine, eo quod tamquam vas caelatum inpressa signa habeat stellarum. Distinxit enim eum Deus claris nominibus[2]), implebit[3]) sole scilicet, lunae orbe fulgenti, et astrorum micantium splendentibus signis adornabit.[4]) Hic autem grece uranus dicitur AIIO TV APACTA[5]), id est a videndo, eo quod aer praescus[6]) sit et ad speculandum parior. **VIIII. De caelesti sperae[7]) situ.** Spera caeli est species quaedam in rotundum formata, cuius centrum terra est ex omnibus partibus aequaliter conclusa. Hanc speram nec principium habere dicunt nec terminum, ideo quod in rotundum[8]), vel ubi desinat, non facile conprehendatur. Philosofi autem mundi VII caelos id est planetas dixerunt, quorum orbibus conexa memorant omnia, quos sibi innexos et velut insertos versari retro et contrario ceteris motus ferri arbitrantur. **X. De eiusdem sperae motu.** Sperae motus duobus axibus volvitur, quorum unus est septemtrionalis[9]), qui numquam videtur et austronotius dicitur. His duobus polis mo-

(cę)lum, vel quia sicut currum volvuntur. **XVI. De convexis caeli.** Convexa autem caeli extrema eius sunt a curvitate dicta, ut est illud: „Convexum quotiens cludit nox humida caelum". Convexum enim curvum est, quasi conversum seu inclinatum et in modum circus flexum. **XVII. De ianuis caeli.** Ianuae caeli duae sunt, ortus et occasus, nam una porta sol procedit, alia se recipit. **XVIII. De gemina facie caeli.** Facies caeli vel caput orientalis regio, ultima septemtrionalis, de qua Lucanus: „Sic mundi pars ima iacet, quia sola nivalis perpetuaeque premunt hiemes". **XVIIII. De quattuor partibus caeli.** Cardines caeli id est plagae vel partes quattuor sunt, ex quibus prima pars orientalis est, unde aliquae stillae[10]) oriuntur; secunda occidentalis, ubi nobis aliquae stellae occident; tertia septemtrionalis, ubi sol pervenit in diebus maioribus; quarta australis, ubi sol pervenit noctibus maioribus. Oriens autem ab exortu solis est nuncupatus; occidens, quod diem faciat occidere atque interire, abscondit enim lumen mundo et tenebras superinducit. Septemtrion autem a septem stillis axis vocatus, quaeque in ipso revolutae rotantur. Hic proprie et vertex dicitur, eo quod vertitur. Meridies autem vocata, vel quia ibi sol facit medium diem, quasi medies[11]), vel quia tunc purius micat aether; merum enim dicitur purum.

[1]) Le trait final d'un grand **f** de la ligne précédente sépare *septem* et *trionalem.* [2]) *luminibus.* [3]) *implevit.* [4]) *adornavit.* [5]) Arevalo a : ἀπὸ τοῦ ὁρᾶσθαι. [6]) Dans Arevalo : *perspicuus.* [7]) *sphaerae.* [8]) Dans Arevalo on a comme suite : *quasi circulus, unde incipiat.* [9]) Dans Arevalo suit : *qui numquam occidit appelaturque boreus; alter australis.* [10]) *stellae.* [11]) Dans Arevalo : *medidies.*

b) alterum in occulta animi virtute. Nam multi hostis insidias tolerantes, et cunctis carnalibus desideriis resistentes, per hoc quod se omnipotenti Deo in corde mactaverunt, etiam pacis tempore martires facti sunt, qui etiam, si persecutionis tempus exteterit, martires esse potuerunt. XII. **De clericis.** Cleros et clericos hinc appellatos, quia Mathias sorte electus est, quem primum per apostolos legimus ornatum[1]), „cleros" enim grece sors vel hereditas dicitur. Propterea ergo dicti clerici, quia de sorte sunt Domini, vel quia Domini partem habent. [Generaliter autem clerici nuncupantur omnes qui in ecclesia Christi deserviunt, quorum gradus et nomina haec sunt: Ostiarius, psalmista, lector, exorcista, acolitus, subdiaconus, diaconus, presbiter, episcopus. Ordo episcoporum quadripertitus est, id est in patriarchis, archiepiscopis, metropolitis atque episcopis. Patriarcha greca lingua summus patrum interpretatur, quia primum, id est apostolicum retenet locum, et ideo, quia summo honore fungitur, tali nomine censetur, sicut Romanus, Antiocenus et Alexandrinus. Archiepiscopus grego[2]) vocabulo, quod sit summus episcoporum, tenet enim vicem apostolicam et praesidet tam metropolitanis quam episcopis ceteris. Singulis enim provinciis praeminet. Quorum auctoritati et doctrinae ceteris sacerdotis[3]) subiecti sunt, sine quibus nihil reliquos episcopos ageret[4]) licet; sollicitudo enim totius provinciae ipsis comissa est. Omnes autem superius designati ordines uno eodem vocabulo episcopi nominantur; sed inde privato nomine quidam utuntur propter distinctionem potestatum, quam singulariter acceperunt. Patriarcha pater principum: „archon" enim princeps; archiepiscopus princeps episcoporum; metropolitanus. Episcopatus autem vocabulum inductum, quod ille qui superefficitur, superintendat, curam scilicet subditorum gerens, „scopin" enim latine[5]) in latine intendere dicitur. Episcopi autem grece, latine speculatores interpraetantur. Nam speculator est praepositos in ecclesia dictos, eo quod speculator[6]) atque perspiciat populorum infra se positorum mores et vitam. Pontifex princeps sacerdotum est, quasi via sequentium, ipse et summus sacerdos, ipse pontifex maximus nuncupatur. Ipse enim efficit sacerdotes atque levitas, ipse omnes ordines ecclesiasticos disponit, ipse quod unusquisque facere debeat, ostendit. Antea autem pontifices et reges erant; nam maiorum haec erat consuitudo, ut rex essit etiam sacerdos vel pontifex. Unde romani imperatores pontifices dicebantur. Vates a vi mentis appellatus, cuius significatio multiplex est; nam modo sacerdotem, modo profetam significat, modo poetam. Antistes sacerdos dictus, ab eo quod ante stat, primus est enim modus in ordine ecclesiae, et supra se nullum habet. Sacerdos autem nomen habet conpositum ex greco et latino, quasi sacrum dans; sicut enim rex a regendo, sta[7]) sacerdos ad[8]) sanctificando vocatus est. Consecrat enim et sanctificat. Sacerdos[9]) autem gentilium flammines dicebant[10]). Hii in capite habebant pilleum, in quo erat brevis virga desuper, habens lanae aliquid, quod cum per estu[11]) ferre non possent, filo tantum capita religare ceperunt. Nam nudis penitus eos capitibus incidere[12]) nefas erat; unde a filo, quo utebantur, flammines dicti sunt, quasi filaminis. Verum festis diebus filo deposito pilleum inponebant pro sacerdotii eminentia. Presbiter grece, latine senior interpretatur; non pro etate vel decrepita senectute, sed propter honorem et dignitatem, quam ceperunt, presbiteri nominantur. Ideo autem et presbiteros[13]) sacerdotes vocantur, quod sacrum dant, sicut episcopi; qui, licet sint sacerdotes, tamen pontificatus apicem)

[1]) *ordinatum.* [2]) *greco.* [3]) *ceteri sacerdotes.* [4]) *agere.* [5]) *grece.* [6]) *speculetur.* [7]) *ita.* [8]) *a.* [9]) *sacerdotes.* [10]) *dicebantur.* [11]) [illegible] [12]) *incedere* [13]) *presbiteri.*

ante **A. D. 779. — Ecriture visigothique.**
Escorial, Real biblioteca de San Lorenzo, R II 18, fol. 85.

Saec. VIII./IX. — Ecriture visigothique.
Berne, Stadtbibliothek, A 92, 3.

ante A. D. 779. — Ecriture visigothique.

Escorial, Real biblioteca de San Lorenzo, R II 18, fol. 85.

Fragment d'une page du Codex Ovetensis (primitivement *de la yglesia mayor de Oviedo*). Une grande partie de ce Codex est en écriture onciale du VII[e] siècle, mais beaucoup de feuilles, ajoutées après coup, sont en écriture visigothique. Cette écriture est ou demi-cursive (voir l'écriture de notre planche) ou bien se rapproche de la minuscule visigothique perfectionnée (voir pl. VII dans Ewald et Loewe, l. c.). Les fragments visigothiques doivent avoir été ajoutés avant l'année 779, car au fol. 65, on trouve mentionnées par une main visigothique deux éclipses de soleil survenues en 778 et 779 : *Obscuratus est sol in era DCCCXVI tertio kalendas Septembres ora undecima diei luna X. et in era DCCCXVII XVII. kalendas Septembres ora secunda diei luna XX.* Notre feuille est palimpseste. L'écriture primitive, dont quelques mots seulement sont lisibles, est onciale; elle contient le livre des Juges, d'après la traduction de saint Jérôme (pour la lire, on doit retourner la feuille). La récente écriture contient un *tractatus sancti Augustini ‹ de petere pulsare querere ›*. Voir la description dans P. Ewald, *Reise nach Spanien im Winter von 1878 auf 1879*, dans *Neues Archiv*, 6, 1881, p. 275; et dans P. Ewald et G. Loewe, *Exempla scripturae visigoticae*, Heidelberg 1883. C'est à ce dernier ouvrage qu'est emprunté notre Fac-similé.

Ecriture visigothique. L'écriture visigothique — ainsi que l'ancienne italienne et l'écriture mérovingienne — est issue de la cursive romaine. Il est facile de le reconnaître dans notre planche; l'écriture est demi-cursive; les formes caractéristiques de l'écriture visigothique n'y sont pas encore toutes développées.

Lettres isolées. Voir les explications, pl. 36. On remarquera le fréquent usage de l'**a** oblique : on le rencontre non-seulement en ligature, mais souvent aussi là où **a** est indépendant (*an dubitamus*, 2; *autem, diabulo*, 3); en certaines liaisons, telles que *ac, am, an, at*, **a** est d'une hauteur inusitée (*accipit*, 4; *amando*, 11; *cupiditatem*, 13; comparer la forme de l'**a** dans la cursive romaine, pl. 22, ligne 5. 10); au lieu de **ae** on a **e** (1. 2). **d** est droit (1. 2). **e** a plusieurs formes (1. 2. 3). **g** n'a pas ici la forme caractéristique de l'écriture visigothique (voir pl. 36), mais la forme de petite cursive (*ergo*, 3. 12; *eger*, 11. 14). **o** est souvent petit et étroitement lié aux lettres suivantes, en particulier avec **m**, **n**, **r**, **s** (*homnis*, 4; *non*, 5; *eorum*, 7; *suos*, 12). **p** a la forme cursive (1). **r** est toujours aigu (5. 8). Voir **t** (*apostolorum*, 1; *dubitamus*, 2). **u** ne se compose souvent que d'un trait ondulé tracé de haut en bas, en particulier dans la liaison *tu* (*petunt*, 7; *prosunt*, 9; *virtus, perficitur*, 19). Voir **x** (6. 12).

Abréviations. Dans le mot *querimus* (8) on peut voir un exemple de l'abréviation souvent usitée pour *bus* et *que* et aussi en général pour la finale *us*. Le mot *sunt* (5) donne un exemple du signe par lequel on remplace quelquefois **m** ou **n** et aussi *em* dans le mot *item*; mais plus souvent **m** à la fin des mots est indiqué par une coulée (voir *autem*, 3; pourtant on a pour *autem* aussi āūm, c'est-à-dire une abréviation par contraction). Le copiste semble avoir un goût particulier pour l'abréviation de *omnis, omnes*, faite par l'omission de l'**m** ou de *me* (4. 6. 12). Les lettres finales des syllabes *rum* et *num* sont remplacées par un trait oblique, qui commence avec une coulée (1. 3. 4). Les abréviations par contraction s'indiquent la plupart du temps par une coulée, plus rarement par un trait horizontal (1. 2. 4. 5). Pour *qui*, on a la forme d'abréviation usitée pour *quod* dans les ouvrages juridiques romains (3. 4. 5. 11). L'abréviation pour *per* n'a pas ici la forme de l'écriture visigothique, mais la forme habituelle (19).

Ligatures nombreuses. Voir *it* (*accipit*, 7), *co* (*medico*, 16; *considera*, 18). **t** a la forme d'epsilon dans la liaison *te* (*temporalem*, 8; *ter*, 18) et généralement aussi dans *ti*, quand **t** a le son de **z** (*sententiam*, 6; *gratia*, 19; voir au contraire *desiderantibus, petentibus*, 10; *petierit*, 11).

Pour la ponctuation on met un point, ou un point avec un crochet assez éloigné (7. 9. 17. 18. 19).

Orthographe. **h** est omis quelquefois et quelquefois aussi il est mis où il est superflu (orum homnis = *horum omnis*, 4; aduc = *adhuc*, 5); stos, stam se rencontrent pour *istos, istam* (2. 8), nobit pour *novit* (4), rogabit pour *rogavit* (18).

D*eu*s non fecisse desiderium apostolor*um*, et inplesse desiderium demon*um*. An dubitamus, stos pertinere ad D*eu*m et regnaturus precipere cum Chr*ist*o, demones aute*m* arsuros in etern*um* cum suo principe diabulo? Q*ui*d ergo dicimus? Quia nob[i]t D*omi*n*u*s q*ui* sunt eius, et or*um* hom*n*is, qui petit, accipit. Set aduc de ap*o*st*o*lo scripulus restat non ipse non erat inter eos q*ui* su*n*t eius, qui hanc sente[*n*]tiam dixit, novit D*omi*n*u*s q*ui* sunt eius. Ergo hom*ne*s, qui sunt eius, petunt et accipiunt, et nullus eor*um* petit et non accipit. Set q*ue*rimus q*ui*d ea quippe qui propter stam vitam temporalem petuntur, aliquando prosunt, aliquando obsunt. Et quando ea scit D*eu*s obesse, non ea dat desiderantibus et petentibus suis, quomodo nec medicus dat q*ui*dq*ui*d eger petierit, et amando negat, quod non amando cederet. Exaudit ergo homnes suos ad eternam salutem, non hom*ne*s exaudit ad temporalem cupiditatem. Et ideo non exaudit ad hoc ut exaudiat ad illum etenim eger quoque, unde similitudinem dedimus, quando petit a medico quod scit medicus esse noxium sanitati, precipue a medico desiderat. Medicus ergo ut egr*um* exaudiat ad sanitatem, non exaudit ad volumtatem. Denique etiam ipsa verba considera quando non accipit, propter quod ter D*omi*n*u*m rogabit, ait illi: Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate p*er*ficitur; q*ui*d a me desideras, ut auferatur a te stimulus carnis quem accepisti

Saec. VIII./IX. — Ecriture visigothique.

Berne, Stadtbibliothek, A 92, 3.

Deux pages d'un fragment, dont il n'existe plus que deux feuillets. Grandeur : 20×14 cm. Entre notre première page et la seconde manquent un ou plusieurs feuillets, de sorte que la seconde page n'est pas la continuation de la page première. Notre première page est le verso du premier feuillet; le recto commence avec *exemta — subblata* et finit avec *exulitus — vanus solutus*. Notre seconde page est le recto du second feuillet; sur le verso suivent les mots, commençant par la lettre **g**. Le premier **g** forme une grande initiale en couleur, dans laquelle l'encre rouge domine; tous les mots des trois premières lignes sont écrits à l'encre rouge. — L'écriture doit appartenir à la fin du VIII[e] ou au IX[e] siècle. — M. le Professeur Traube a eu l'amabilité d'éveiller notre attention sur ce rare fragment visigothique de la Bibliotheca Bongarsiana de Berne.

Ecriture visigothique. Voir les explications, pl. 36.

Lettres isolées. **d** a la plupart du temps la forme ronde, rarement la droite (I, 1. 2. 24). Voir **f** (II). **g** a presque toujours la forme onciale visigothique, pourtant en ligature, il a une forme issue de la cursive (I, 8. 9. 15. 16; comparer la forme du **g** dans le Codex Ovetensis, 3. 11. 12).

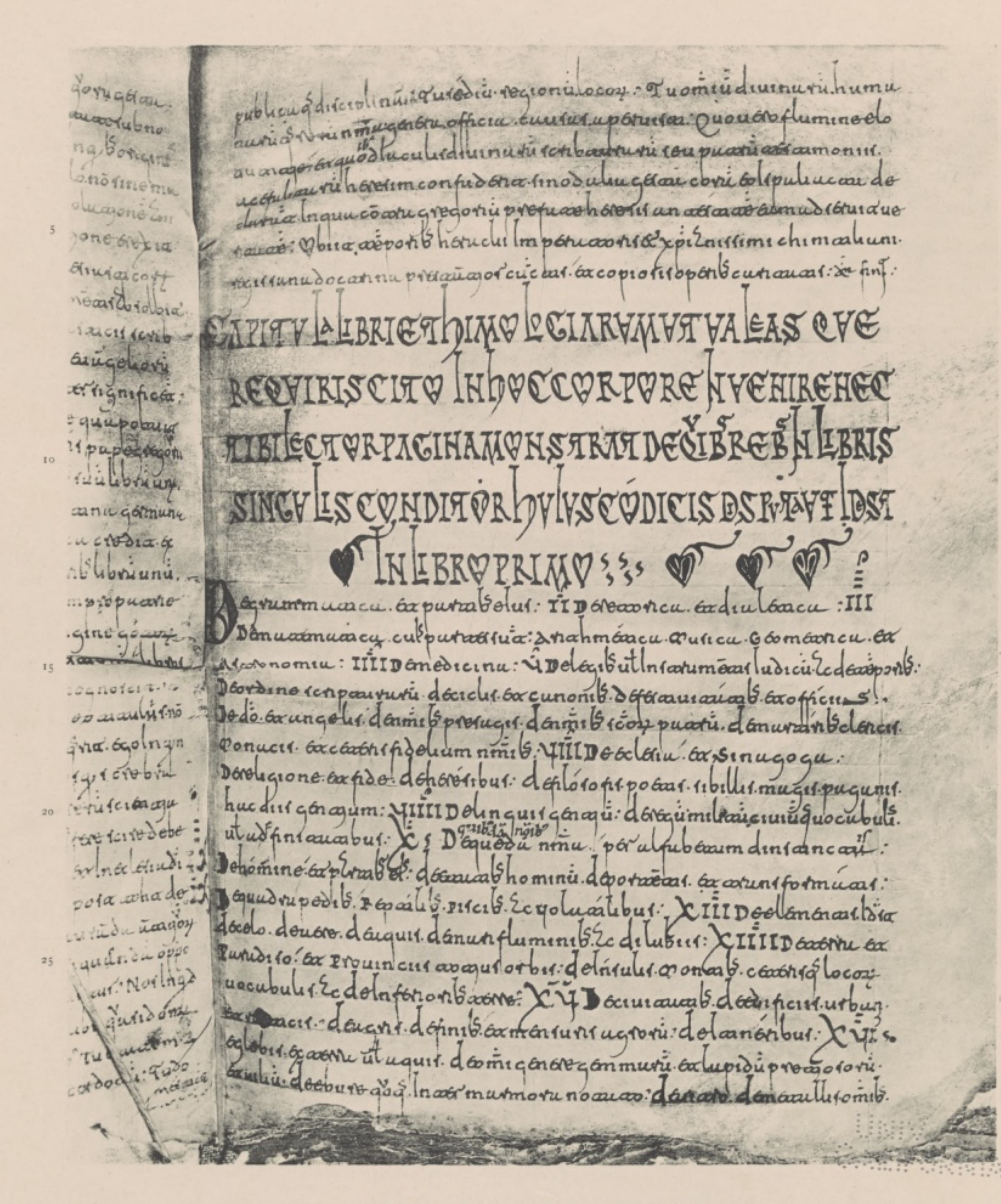
Abréviations. Voir *bus* (II, 5), *rum* (II, 17), *aut* (II, 8. 15), *vel* (II, 13). Pour **m** on a soit un trait avec un point, soit un simple trait (II, 15. 24; I, 14. 19; II, 13). Voir *per* (I, 9. 16. 18. 19).

Ligatures. Voir *ec* (I, 17), *et* (I, 19), *rt* (I, 2. 3), *ti* (I, 28; II, 25). **t** a la forme d'epsilon dans les liaisons *te* (I, 6. 22), *tr* (I, 1. 15), *ts* (I, 14).

extrudo	depello
exuito	deverto, duuito
exortatur	provocat[1]), consolatur
exinuat	exemplat, exaperit
explicitus	expeditus
exceptoria	cisterna
examusce	ex toto
eximius	magnificus
expungitur	efficit, p*er*agit
exipiatur	supplicio purgatur
examen	iudicio discusso
exequitur	inssistit negotio
executus	obtinuit causa
exculentus	exeniu*m* inportunus
extrusa	longe ducta
exp*er*recti	isp*er*gefacti
exequie	prosecutio funeris
exanclandi	p*er*agendi
excudisset	p*er*duxisset, totu*m* venire fecisset
exedendus	devorandus
expromere	proferre
exalantem	ispirantem
expedlior	liveror[2])
expeditus	explicitus liber
expuncta	id est fibras pectoris
excreta	plena malitia, hoc est ira qua canapo nominaverunt
experientia	efficacia sapientiae

fluit	solvitur
flux	decus, ornamenta
fluenta	aque
fulcit	substituit[3]), firmat
fugitib*us*[3])	interdum qui fugit
fulvida	rubea
fulsere	coruscare
fulcra	cuvilia lecti a*ut* ornamenta
fulmentum	amiculus, fulcimentum
functos	gerens, agens
funeratus	sepultus
funebrus	luctuosus
funus[4])	lamentatio defuncti v*el* ugenariu*m*
funebris	funeri deputatus
funus curat	defunctu*m* sepellit a*ut* fletum celebrat
funestus	crudelis
functio	exolutio tribulator*um*
fundat	umo prosternat
fructurus	fruiturus
frugi	modeste, temperate
frugalitas	temperantia
frugalis	temperate vite vibens homo
frustra	inaniter, sine causa
furfuraculu*m*	tenebras
furor	irati animositas

[1]) Correction de *probocat*. [2]) Une main plus récente a essayé d'en faire *liberor*. [3]) Corrigé. [4]) Corrigé de *fumus*.



A. D. 743. — S. Isidore. Ecriture visigothique.

Escorial, Real biblioteca de San Lorenzo, Q II 24, fol. 7.

A. D. 743. — S. Isidore. Ecriture visigothique.

Escurial, Real biblioteca de San Lorenzo, Q II 24, fol. 7.

Page d'un manuscrit en parchemin, contenant les Etymologies de saint Isidore de Séville. En tête, une main du XVIe siècle a écrit : *De la yglesia de Salamanca.* Après la chronique des 6 âges contenue dans le 5e livre — qui va jusqu'à l'année 5825 après la création du monde et qui se termine par ces mots : *Residuum sexte etatis tempus Deo soli est cognitum* — on rencontre au fol. 68 la note suivante : *Invenimus collectam esse hanc chronicam sub era DCLXVI, sicut et in alia huius doctoris, quam prius edidit, repperimus cronica, per quam et hanc legimus eram. Deinde a sequenti era DCLXVII usque in hanc presentem eram, que est DCCLXXI, creberant anni CXVI, qui additi ad superiorem huius cronice summam, faciunt simul omnes annos ab exordio mundi usque in hanc praefatam DCCLXXXI eram $\overline{\text{V}}$DCCCCXLII.* (Comme l'ère de cette note du copiste se trouve désignée d'abord par l'année 771 et ensuite par l'année 781, il y a donc une faute dans l'une de ces dates : le calcul correspond à l'ère 781; il faut donc rectifier la date de 771.) A supposer que ce calcul soit fait par le copiste lui-même et non copié d'un autre Codex, le manuscrit aurait été écrit dans l'ère 781 ou, selon notre façon de compter (781 moins 38), en l'année 743. — Notre reproduction contient la conclusion de la *praenotatio* de saint Braulio aux ouvrages de saint Isidore (voir Migne, *Patrologia latina,* t. 82, col. 65), et un sommaire des livres des Etymologies. — Voir la description du manuscrit dans P. Ewald, *Reise nach Spanien im Winter von 1878 auf 1879,* dans *Neues Archiv,* 6, 1881, p. 272; et dans P. Ewald et G. Loewe, *Exempla scripturae Visigoticae,* Heidelberg 1883, pl. 8.

Ecriture visigothique. Voir les explications, pl. 35. Dans cette écriture, la forme du **g**, la forme du signe d'abréviation dans *bus* et *que*, ainsi que celle pour **m**, sont caractéristiques. Les lettres de notre manuscrit ont leurs traits forts et réguliers. Les hastes sont très longues. Les hastes supérieures ont souvent un petit coup de plume, d'où il résulte que plusieurs sont comme fendues (13. 14). Les hastes inférieures sont très pointues (19. 20). Les lettres brèves, commençant par un trait droit, ont la plupart du temps le haut un peu renforcé, et celles qui se terminent sur la ligne de base par un trait droit, ont de petites lignes de fuite, voir **i**, **m**, **n**, **u** (17). — Dans les grandes lettres des lignes 8—12, on trouve les formes capitales et onciales; quelques unes ont une forme tout à fait singulière : **o** a la forme d'un cœur (8. 9; comp. ligne 6), **u** ressemble à un **a** renversé (8. 9). Voir aussi **q** (8. 10; comp. ligne 2). Quelques lettres sont inscrites à l'intérieur d'autres lettres dans une forme réduite, voir en particulier ligne 11. Voir la ligature *it* ligne 11, les feuilles de lierre ligne 12. — Comme initiales, on se sert souvent dans le texte de petites majuscules (14. 23).

Lettres isolées. **a** est ouvert et ressemble à l'**u** (13); il se distingue pourtant de l'**u** comme dans la cursive romaine (voir pl. 22); souvent **a** prend la forme oblique (*ac,* 15. 26; *partibus,* 22); pour **ae** on a un simple **e** (*prefate heresis,* 5). **d** est tantôt droit, tantôt rond (15. 16. 17). **e** en ligature est ordinairement ouvert et un peu plus haut que les lettres brèves; seul, il est fermé; il a une grande languette (19. 20). L'arc supérieur de l'**f** est très petit, la languette se trouve haut; **f** porte à gauche un coup de plume en forme de point fort (16. 18. 19). **g**, de beaucoup la lettre la plus caractéristique de l'écriture visigothique, montre clairement son origine onciale : la plupart du temps, la queue en est fortement recourbée vers la gauche, ce n'est que dans quelques passages qu'elle est droite (5. 18. 19. 28; comp. la forme du **g** dans l'onciale du Codex Victor, pl. 21a, ligne 29. 35, et dans la demi-cursive romaine du Codex Flavius Josèphe, pl. 23, reproduction 2, ligne 1. 2. 3). **i** est souvent très long, non seulement au commencement des mots, mais aussi dans le corps des mots; il est facile de confondre **i** long avec **l**, pourtant, le pied de l'**l** est recourbé vers la droite et se lie aux lettres suivantes, **i** est droit et reste séparé (13. 15). **r** est petit et le plus souvent a la forme pointue de ligature (13); l'épaule de l'**r** indépendant décrit vers le haut une forte courbe, d'où il suit que cette lettre se distingue facilement de l'**s** (*prestantior,* 7; *per,* 21). **s** ne descend pas au-dessous de la ligne de base et ne s'élève que peu au-dessus de la ligne médiane supérieure; il porte un coup de plume en forme de point appuyé, comme l'**f** (13. 14); à la fin de la ligne 16 on trouve un grand **s** rond, et à la fin de la ligne 20, il y a un petit **s** rond suscrit. La barre du **t** en avant descend fort bas et adhère à la haste comme dans l'écriture lombardique : il s'en suit que **t** ressemble à l'**a** fermé (*grammatica, partibus,* 13); **t** dans notre page, n'a jamais la forme d'epsilon. **u** après **q** est quelquefois suscrit avec une forme pointue (*quoque,* 29; voir aussi l'écriture majuscule, dans les lignes 8—12).

Abréviations. La forme de l'abréviation dans *bus* et dans *que* est caractéristique : ce n'est plus un point ni deux points, mais un trait vertical ondulé, placé en haut, pareil au petit **s** rond (15. 16. 25. 29); le même signe souvent aussi est usité pour la finale *us* en général (*cuius,* 14; *eius,* 22); il est aussi employé dans l'écriture majuscule et prend alors tout à fait la forme du grand **s** rond (10). En outre, le fréquent usage de l'abréviation pour **m** à la fin et dans le corps des mots est (ainsi que la forme de cette abréviation) caractéristique : cette abréviation est faite d'un trait et d'un point suscrit; souvent ce signe semble un double point (14. 15. 17). Pour **n**, on n'a le plus souvent qu'un trait, parfois aussi un trait et un point (*contra,* 5; *prestantior,* 7; *instrumentis,* 15; *clarant,* 5; *sunt,* 14). Le trait et le point sont aussi employés comme signe général d'abréviation (7. 17). Dans notre page, on rencontre encore des abréviations pour *rum* (1. 17. 25) et pour *vel* (15. 21); l'abréviation pour *vel* ne répond ni à celle des manuscrits de droit (où l'on trouve ū) ni à l'abréviation en usage à Bobbio (l avec une barre), elle suit, au contraire, le principe de la contraction (voir la même forme, pl. 38 et 42a). — Sur la page précédente, dont la marge de droite apparait sur notre reproduction, se trouve plusieurs fois une forme d'abréviation pour *qui,* dont on se servait dans les manuscrits de droit pour *quod* (*quibus,* 3; *quin* .., 23; *quisquis,* 24; *inquid,* 31; voir la même abréviation, pl. 35a). Le trait oblique pour *um,* ne s'emploie pas seulement dans *rum,* mais aussi dans la syllabe *num* (*unum,* 14) et *mum* (*domum,* 32). — Au-dessus des chiffres, on a des points et des crochets (13. 15).

Nombreuses ligatures. A remarquer *it* (7) et *is* à la fin des lignes (*urbanis,* 26). Dans la ligature *ti,* l'**i** descend bien au-dessous de la ligne, lorsque le **t** a le son de **z** (*prestantior,* 7; *gentium,* 20; *totius,* 25; *pretiosum,* 28); d'ailleurs il garde la forme habituelle (*grammatica, partibus, dialetica,* 13). Dans l'abréviation *orum,* l'**r** après **o** a la forme ronde (1. 17; voir pl. 42b).

Corrections. Une main postérieure a corrigé plusieurs passages en minuscule gothique (3. 21). — Peut-être aussi de la même main sont les accents et un certain nombre de signes de ponctuation (13. 14).

Séparation de mots et de phrases. Le plus souvent les mots sont séparés, de temps en temps ils ne le sont pas; les prépositions, en particulier, sont généralement unies au nom auquel elles se rapportent (13. 14). Les phrases sont séparées par un espace blanc et les nouvelles commencent par une majuscule (1. 2. 6). Beaucoup de signes de ponctuation sont manifestement d'une main postérieure; primitivement, semble-t-il, il n'y avait que ceux composés d'un point ou d'un point surmonté d'un petit crochet (13. 15). Les points mis pour la séparation des mots appartiennent aussi à une main plus récente (2. 20).

Orthographe. Voir dilubiis = *diluviis* (24), eclesia = *ecclesia* (18), hac = *ac* (20), scribturarum = *scripturarum* (3).

(Isidorus vir egregius ..... Tu aetatem patriae, tu descriptiones temporum, tu sacrorum iura, tu sacerdotum, tu domesticam) publicamque disciplinam, tu sedium, regionum, locorum, tu omnium divinarum humanarumque rerum nomina[1]), genera, officia, causas aperuisti. Quo vero flumine eloquentie, et quod[2]) iaculis divinarum scribturarum seu patrum testimoniis Acefalitarum heresim confuderit, sinodalia gesta coram eo Ispali acta declarant. In qua contra Gregorium prefate heresis antestitem eam adseruit veritatem. Obiit temporibus Heraclii imperatoris et christianissimi Chimtiliani regis, sana doctrina prestantior cunctis et copiosis operibus caritatis. Amen. Finit.

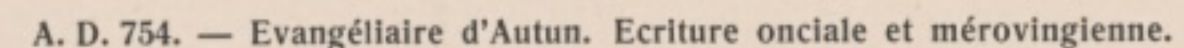
Capitula libri ethimologiarum. Ut valeas, que requiris, cito in hoc corpore invenire, hec tibi, lector, pagina monstrat, de quibus rebus in libris singulis conditor huius codicis disputavit, id est in libro primo

De grammatica et partibus eius. II. De retorica et dialetica. III. De matematica, cuius partes sunt: arithmetica, musica, geometrica et astronomia. IIII. De medicina. V. De legibus vel instrumentis iudicum ac de temporibus. De ordine scripturarum, de ciclis et canonibus, de festivitatibus et officiis. De Deo et angelis, de nominibus presagis, de nominibus sanctorum patrum, de martiribus, clericis, monacis et ceteris fidelium nominibus. VIII. De eclesia et sinagoga, de religione et fide, de heresibus, de filosofis, poetis, sibillis, magis, paganis hac diis gentium. VIIII. De linguis gentium, de regum, militum civiumque vocabulis vel adfinitatibus[3]). X. De quedam nomina[4]) per alfabetum dinstincta[5]). De homine et partibus eius, de etatibus hominum, de portentis et transformatis. De quadrupedibus, reptilibus, piscibus ac volatilibus. XIII. De elementis, id est de celo, de aere, de aquis, de mari, fluminibus ac dilubiis. XIIII. De terra et paradiso et provinciis totius orbis, de insulis, montibus ceterisque locorum vocabulis ac de inferioribus terre. XV. De civitatibus, de edificiis urbanis et rusticis, de agris, de finibus et mensuris agrorum, de itineribus. XVI. (D)e glebis ex terra vel aquis, de omni genere gemmarum et lapidum pretiosorum et vilium, de ebure quoque inter marmora notato, de vitro, de metallis omnibus.

[1]) Une main plus récente a mis sur *nma* un trait horizontal. [2]) Corrigé *quibus.* [3]) Corrigé *affinitatibus.* [4]) Corrigé *quibusdam nominibus.* [5]) Corrigé *dinstinctis.*

A. D. 754. — Evangéliaire d'Autun. Ecriture onciale et mérovingienne.

Autun, Bibliothèque du Grand Séminaire, 3.



A. D. 754. — Evangéliaire d'Autun. Ecriture onciale et mérovingienne.

Autun, Bibliothèque du Grand Séminaire, 3.

Page d'un Evangéliaire avec le texte (très mélangé) de la Vulgate. Grandeur : 32 × 24,5 cm. L'écriture, l'orthographe et le texte accusent l'époque barbare à laquelle remonte le manuscrit. Les Evangiles sont écrits en onciale récente. Parfois, on trouve ajoutées des remarques en demi-cursive, par exemple à la fin de l'Evangile de S. Jean, dont notre Fac-similé donne une reproduction. Cette écriture est pour nous du plus haut intérêt, car c'est l'écriture vulgaire du milieu du VIIIe siècle, chez les Francs. Il est manifeste que c'est l'écriture la plus familière au copiste, dont il se servait dans la correspondance d'affaires ou d'ordre privé; dans notre page il l'employait pour son nom (Gundohinus), et pour faire savoir sur l'ordre de qui il écrivit le Codex, et qu'il l'acheva la troisième année du règne de Pépin (= A. D. 754) à *Vosevio*. Quel est l'endroit qu'il désigne ainsi, on ne le sait pas bien; c'était probablement un monastère des environs d'Autun; là en effet, vivait Fausta, l'abbesse du couvent de S. Jean et S. Marie, pour laquelle le copiste écrivit les Evangiles (voir *Gallia christiana*, editio altera, 1876, t. IV, p. 479); on a aussi pensé à Vosavio, qui dans la carte de Peutinger est pour Oberwesel sur le Rhin; là pourtant il n'existait aucun cloître à cette époque. Voir la description du Codex dans L. Delisle, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 29, 1868, p. 217; et dans S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, 1893, p. 90. Nous devons notre Fac-similé à l'amabilité de M. R. Rony, bibliothécaire du Grand Séminaire d'Autun.

Comparer **l'écriture onciale des Evangiles** avec l'onciale des pl. 15 et 17, et avec l'onciale récente des pl. 15 et 21. La distinction entre lettres longues et brèves est fortement marquée. Quelques lettres, tel que **E**, **I**, **L**, **T**, se trouvent souvent reliées avec les lettres qui précèdent ou qui suivent, ce qui influe sur leur forme.

Remarquer en particulier les lettres suivantes, pour apprendre à distinguer l'onciale du VIIIe siècle de celle des autres époques : **E** est fermé (2); la languette de l'**F** est longue (11); la haste de **L** a en haut un trait d'ornement, le trait horizontal, en bas, se termine par une longue queue (1). Les jambages extérieurs de l'**M** sont ronds, le premier forme la plupart du temps un arc fermé (1. 3). La traverse de l'**N** est tout à fait basse (1. 2). La boucle de l'**R** est grande et descend bas (2. 3). A gauche et à droite de la barre du **T** se trouve un petit trait (7. 10).

Abréviations. **M** à la fin des mots est remplacé par un trait horizontal, de même au milieu de la ligne (4. 5). De plus, on emploie les abréviations, qui dans les manuscrits chrétiens sont usitées pour les noms sacrés (3. 12), et aussi l'abréviation pour *per* (7. 13).

Séparation de mots et de phrases. La plupart du temps, les mots ne sont pas séparés. Parfois, la séparation des phrases est marquée par un point (2. 3. 16).

L'écriture merovingienne de la seconde colonne se rapproche de la minuscule carolingienne. Beaucoup de lettres ont déjà tout à fait la forme adoptée par les calligraphes du temps de Charlemagne, mais ceux-ci leur donnaient une forme plus régulière et plus forte. Beaucoup de lettres ont une double forme : **a**, **c**, **e**, **f**, **g**, **i**, **o**, **r**, **s**, **t**. Dans les ligatures, en particulier, on a conservé la forme de la cursive. Les hastes des lettres sont très longues.

Lettres isolées. **a**, la plupart du temps est fermé; il semble composé comme de deux **c** réunis ou de **oc** (6. 7); dans *curavi* on a un **a** ouvert (11). **c** est généralement petit et simple, pourtant dans la liaison *ci* il est souvent grand et brisé (5. 11. 13. 17. 19). **d** est droit; sa haste descend bien au-dessous de la ligne (7). **e** est tantôt rond, tantôt brisé au milieu (5. 6. 13). Voir **f** (9. 11). **g** est la plupart du temps ouvert, mais quelquefois fermé (7. 8. 22. 23). La haste de **h** est d'ordinaire oblique et inclinée vers la gauche (5. 6). **r** en ligature est souvent très long et oblique (15. 18. 21). La barre de **t** en avant descend fort bas (7. 8); dans la liaison *tr*, **t** a une fois la forme d'epsilon (6; voir sur l'origine de cette forme les explications, pl. 22). **u** est suscrit une fois avec une forme plus petite (*novissemus*, 15).

Abréviations. Pour *que* on a **q** avec deux points, pour *bus* on a **b** avec un point et une virgule (10. 13); **m** à la fin des mots et une fois aussi dans le corps d'un mot est remplacé par un trait horizontal (11); quelquefois aussi d'autres lettres finales sont remplacées par un trait horizontal (*nomine*, 1; *filiciter*, 21; *minsse*, *anno*, 22). De plus, on use des abréviations des manuscrits chrétiens (6. 7) et de l'abréviation pour *per* (11. 13. 20). — Les traits marquant les abréviations sont de différentes formes (*sancti*, *sanctae*, 6. 11. 12. 21. 22).

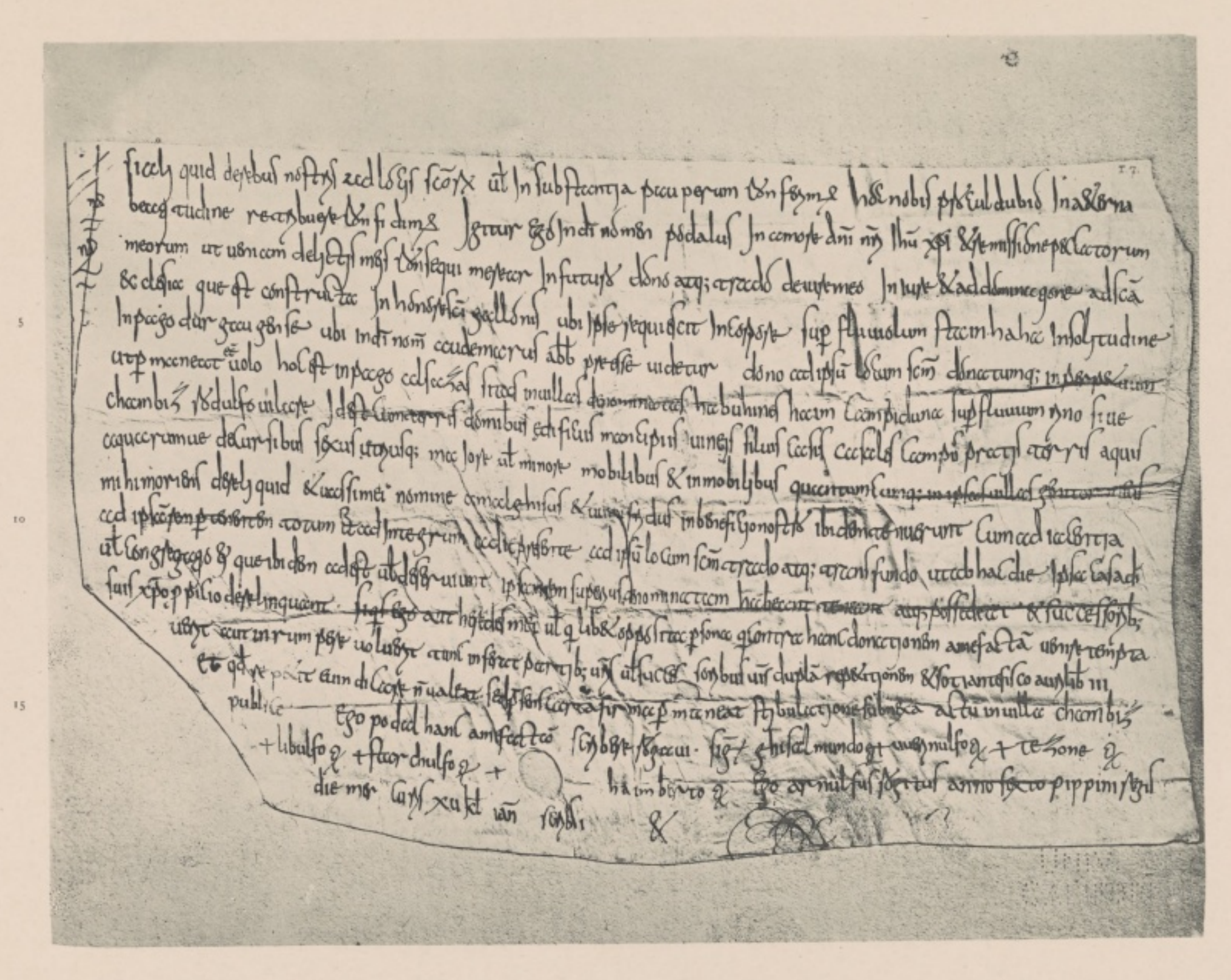
Beaucoup de ligatures. A remarquer *ci* (17. 19), *fi* (11), *gi* (18. 21), *li* (19), *ri* (7. 16), *ro* (7. 17), *rt* (15. 22), *st* (7. 15), *ti* (5. 10. 13), *tri* (6).

Les mots sont souvent séparés. Les nouvelles phrases commencent ordinairement par une lettre majuscule (8. 16. 18).

discipolus illi non moriretur. Et non dixit eis Ie*s*us: Non morietur, sed sic eu*m* volo manire done venia*m*, quid ad te? Hic est discipolus qui testimoniu*m* p*er*ibit de his et qui scripsit haec, e scimus quia viru*m* es testimoniu*m* eius. Sunt aute*m* et alia multa que fecit Ie*s*us, que, se scribantur p*er* singola, ne ipsu*m* arbitror mundu*m* capire posse eos qui scribendi sunt libros.

Explecit
s*anct*i Iohannis liber
novissemus.

In nom*ine* san*ct*i Trinitatis alme matris familiae Fausta sup*er*no amore accinsa hoc opus optimu*m* in honore san*ct*i Iohannis et san*ct*ae Mariae matris D*omi*ni nostri Ie*s*u Chr*ist*i patrare rogavit devota. Ego, hacse inperitus, Gundohinus poscente Fulculfo monacho, etsi non ut dibui, psaltim ut valui, a capite usq*ue* ad sui consu*m*macionis finem p*er*ficere cu*m* summo curavi amore, magis volui mea*m* detegire inprudentia, qua*m* suis renuere peticionib*us* p*er* inoboediencia*m*. Sicut in pelago quis positus desideratus est porto, ita et scriptore novissemus versus. Queso orate pro me scriptore inperito et peccatore, si D*e*o habiatis propicio et adiuture. Et aliquid mihi deregitis in vestra visitacione, ut melius commemmorem vestru*m* nomen. Gaudete in D*omi*no semp*er* sorore*s* (?) qui legitis. Filicit*er* patravi Vosevio, in minss*e* Iulio, ann*o* tertio regnante gloriosissemo domno nostro Pippino rege, qui regnet in aevis et hic et in aeternu*m*. Amen.



A. D. 757. — Document de Saint-Gall. Ecriture mérovingienne.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Urkunden I. 13.

A. D. 757. — Document de Saint-Gall. Ecriture mérovingienne.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Urkunden I, 13.

C'est un des plus anciens documents originaux de l'abbaye de Saint-Gall. Edité par Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen*, I, p. 24, N° 21. Regeste : Podal donne à l'église de Saint-Gall ses biens de Habsheim, Kembs et Rodulfouilare en Alsace, avec tout ce qui en dépend. Kembs, 757, 21 Décembre. Comme date, on donne la 6e année du règne de Pépin. L'époque du règne, c'est à dire le point de départ, d'après lequel on a calculé la date, est ici l'année 752. On sait, que les documents de Saint-Gall ne sont pas tous d'accord sur ce point : le point de départ adopté dans les divers documents oscille entre l'automne de 751 et le 14 Avril 752. Voir Wartmann, l. c. p. 19, et Sickel, *Lehre von den Urkunden der ersten Karolinger*, Vienne 1867, p. 244. Les noms du donateur et des témoins sont écrits par le copiste du document, les croix devant les noms aussi paraissent être de la même main. Nous empruntons nos données sur les lieux mentionnés dans le document aux notes de Wartmann.

Ecriture mérovingienne des documents privés. Les lettres ont encore en général le caractère mérovingien, mais le copiste s'efforce de leur donner une forme plus ferme et forte, en même temps qu'il sépare mieux les lettres et les mots. Il use encore, il est vrai, de nombreuses ligatures, mais il n'emploie que celles qui sont faciles à lire. Beaucoup de lettres ont une double forme. Les hastes sont parfois faites de deux traits (*Domini*, 2; *Gallonis*, 4).

Lettres isolées. **a** prend le plus souvent la forme d'un double **c** (*aliquid, substantia*, 1); mais il a souvent aussi la forme onciale (voir le dernier **a** dans *substantia*, 1; *aeterna*, 1; c'est cette forme onciale, qui dominera plus tard dans la minuscule carolingienne et qui domine aujourd'hui encore dans l'impression en caractères ronds; nous avons rencontré un exemple de ce petit **a** oncial, pour la première fois, dans la demi-onciale pl. 20, II, 4); pour la diphthongue **ae** on a soit **ae**, soit **ę** avec une cedille, soit simplement **e** (*aeterna*, 1; *ędificiis*, 7; *que*, 4; *preesse*, 5; *presente*, 10). La boucle de **b** est la plupart du temps petite (1. 2). **c** est tantôt simple, tantôt il a la forme de deux **c** placés l'un au-dessus de l'autre (*locis sanctorum*, 1); il a une forme singulière dans la ligature *co* (*conferimus*, 1; *confidimus*, 2). **d** est droit (1. 2). **e** a souvent la simple forme ronde, qui sera généralement adoptée plus tard dans la minuscule carolingienne; en ligature, il a souvent la forme d'epsilon; quand il est seul, la languette est longue (1. 2. 3). **f** est très long; la languette est placée haut (2. 3). La tête du **g** est d'ordinaire ronde et fermée, la boucle inférieure au contraire est ouverte; on saisit fort bien dans le mot *Durgaugense* la façon dont les traits du **g** étaient faits (5). **i**, au commencement des mots, est le plus souvent long et un peu penché vers la gauche (1. 2. 6); le petit **i** dans sa partie inférieure est souvent recourbé vers la droite (*nobis*, 1; *igitur*, 2). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est ou droit, ou un peu recourbé en dedans (1. 2). Comme vestige de l'écriture cursive, **o** a souvent la forme d'un petit delta grec (*nostris, locis, hoc*, 1). **p** a une grande forme pointue et une petite ronde (*pauperum*, 1). La boucle de **q** est petite et de forme ovale (1. 4). **r**, en ligature, a tantôt une forme allongée, tantôt une forme brève, aiguë (*rebus nostris*, 1); quand il est seul, il est petit, ne dépasse qu'un peu la ligne au-dessous, et l'épaule est légèrement ondulée (*igitur*, 2; *meorum*, 3). **s** est long et monte bien au-dessus de la ligne; de temps en temps aussi, il descend au-dessous de la ligne; on n'est plus tenté de le confondre avec **r** (*rebus nostris*, 1). La barre du **t** en avant est souvent inclinée en bas, parfois aussi, elle est droite; quelquefois **t** a la forme d'epsilon (*beatitudine retribuere, igitur*, 2; *ut*, 3; voir aussi l'abréviation pour *testis*, 15. 16). Le dernier jambage de l'**u** est ordinairement recourbé à droite (1). On remarquera la forme singulière de **z** (7).

Abréviations. 1° **b:** = *bus*, **q:** = *que* (3. 5. 11. 13). **m** est remplacé à la fin des mots par un trait horizontal ondulé (5. 10). Souvent les finales sont omises et sont indiquées soit par un trait horizontal, soit par un trait oblique; le trait oblique est surtout usité pour les finales à flexion *mus* et *rum* (*sanctorum, conferimus*, 1; *nomen, abbas*, 5; *non*, 14; *signum, testis*, 15). 2° On se sert fréquemment des abréviations des manuscrits chrétiens (2); pour *vestris*, on a une fois $\overline{\text{vris}}$ et une fois $\overline{\text{vis}}$ (13). 3° Les abréviations des prépositions commençant par **p** et des pronoms relatifs sont d'un intérêt spécial. Alors que le copiste du document royal de 695 (pl. 28) et le copiste de l'Evangéliaire de 754 (pl. 37) ne connaissaient que l'abréviation pour *per*, notre copiste a des abréviations pour *per, prae (pre), pro* avec la forme qu'ont ces mêmes abréviations dans les manuscrits de droit (*super*, 4; *propicio*, 12; *presens*, 14). Les abréviations pour *qui* et *quod* ont pourtant une autre forme : pour *qui* on a **q** avec un trait ondulé coupant la haste; cette abréviation se trouvait dans les manuscrits de droit, dans ceux de Bobbio et d'Irlande et d'Angleterre pour *quam*; et dans quelques *Codices* de Bobbio et d'Angleterre nous avons rencontré **q** avec un trait semblable — pourtant droit et un peu oblique — pour *quia* (pl. 32, 11; pl. 34, b 5. 9). Pour *quod* le copiste écrit $\overline{\text{qd}}$, avec un trait horizontal : cette abréviation est donc formée d'après le principe de la contraction (14). Pour *esse*, on a $\overline{\text{ee}}$, ce qui se trouve aussi chez les juristes; pour *vel*, on a $\overline{\text{ul}}$ (1. 8. 11) : cette forme ne répond ni à celle des juristes (qui était $\bar{\text{u}}$), ni à celle de Bobbio (qui était **l** avec une barre), elle est faite, comme l'abréviation de *quod*, par contraction (voir la même forme dans l'écriture visigothique, pl. 36, et dans l'écriture de Montecassino, pl. 42 a). A remarquer encore l'abréviation intéressante de *eius* (11), dans laquelle *us* est marqué par un crochet rond, placé haut : forme généralement employée plus tard pour *us*; dans les manuscrits de droit ce crochet est employé pour les finales de n'importe quelle sorte (pl. 18). Dans notre document on ne trouve aucune note tironienne.

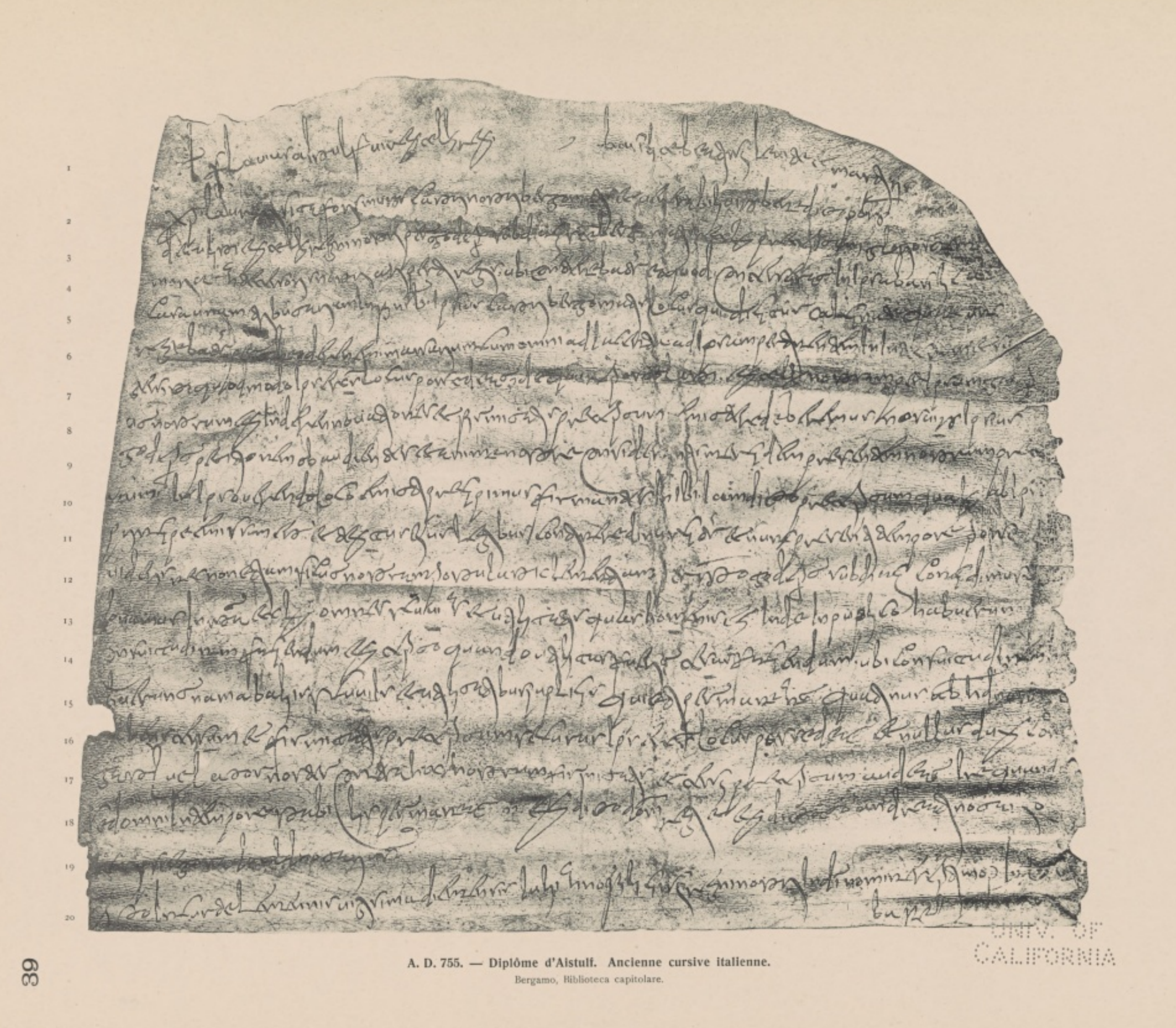
Ligatures nombreuses.

La séparation des mots a fait de grands progrès.

A remarquer à la fin le paraphe du copiste.

(Chrismon) Si aliquid de rebus nostris ad locis sanctorum vel in substantia pauperum conferimus, hoc nobis procul dubio in aeterna beatitudine retribuere confidimus. Igitur ego in Dei nomen Podalus in amore Domini nostri Iesu Christi et remissione peccatorum meorum, ut veniam delictis meis consequi merear in futuro, dono atque trado de iure meo in iure et ad dominatione ad sancta ecclesia, que est constructa in honore sancti Gallonis, ubi ipse requiescit in corpore, super fluviolum Stainhaha[1]) in solitudine in pago Durgaugense[2]), ubi in Dei nomen Audemarus abbas preesse videtur, dono ad ipsum locum sanctum donatumque in perpetuum ut permaneat esse volo, hoc est in pago Alsazas[3]), sitas in villas denominatas Habuhineshaim[4]), Campiduna super fluvium Rino sive Chambiz[5]), Rodulfouilare, id est cum terris, domibus, ędificiis, mancipiis, vineis, silvis, casis, casales, campis, pratis, terris, aquis aquarumve decursibus, sexus utriusque, maiore vel minore, mobilibus et inmobilibus, quantumcumque in ipsas villas genitor meus mihi moriens dereliquid, et vassi mei nomine Amalghisus et Uuinifridus in beneficio nostro ibidem tenuerunt, cum adiacentia ad ipsam rem pertenentem, totum et ad integrum a die presente ad ipsum locum sanctum trado atque transfundo, ut ab hac die ipsa casa Dei vel congregatio eius, que ibidem adest vel deserviunt, ipsam rem superius denominatam habeant, teneant atque possedeat et successoribus suis Christo propicio derelinquant. Si quis ego aut heredes mei vel quilibet opposita persona, qui contra hanc donationem a me factam venire temptaverit aut inrumpere voluerit, tunc inferat partibus vestris vel successoribus vestris duplam repetitionem et sotiante fisco auri libras III, et quod repetit evindicare non valeat; sed presens carta firma permaneat stibulatione subnexa. Actum in villa Chambiz publice. Ego Podal hanc [cartam][6]) a me factam scribere rogavi. Signum † Ghisalmundo testis. † Uuerinulfo testis. † Tezone testis. † Libulfo testis. † Starchulfo testis. † Haimberto testis. Ego Arnulfus rogitus anno sexto Pippini regis die Mercuris, XII.[7]) kalendas Iannarii scribsi et subscribsi.

[1]) Le petit ruisseau appelé Steinach, près Saint-Gall. [2]) Thurgau. [3]) L'Alsace. [4]) Habsheim près Mulhouse. [5]) Gross-Kembs sur le Rhin. [6]) *cartam* est omis. [7]) Ainsi lit Wartmann, parce que le 21 Décembre 757 était un mercredi; les précédents éditeurs lisaient XV.



A. D. 755. — Diplôme d'Aistulf. Ancienne cursive italienne.

Bergamo, Biblioteca capitolare.

A. D. 755. — Diplôme d'Aistulf. Ancienne cursive italienne.

Bergamo, Biblioteca capitolare.

Praeceptum d'Aistulf, roi des Lombards (744—756). Parchemin. Grandeur : 27×31,6 cm. Regeste : Aistulf confirme à l'église Saint-Laurent, près de Bergame, un don du roi Aripert et affranchit les sujets de cette église de certaines charges publiques. In curte Lemennis, 755, 20 Juillet. Voir M. Lupi, *Codex diplomaticus civitatis et ecclesiae Bergomatis,* I, 1784, p. 437; G. Finazzi, *Codex diplomaticus Langobardiae,* 1873, N° 15 (vol. 13 des *Historiae patriae monumenta*); A. Chroust, *Untersuchungen über die langobardischen Königs- und Herzogs-Urkunden,* Graz 1888, p. 211; Fr. Carta, C. Cipolla, C. Frati, *Monumenta palaeographica sacra,* Turin 1898, pl. 1. C'est à ce dernier ouvrage qu'avec l'obligeante permission des auteurs et des éditeurs (fratelli Bocca) nous empruntons notre Fac-similé. — Beaucoup d'érudits tiennent ce document pour original — ce serait l'unique document royal lombard, dont l'original nous serait parvenu — d'autres le regardent comme une copie. Chroust trouve étonnant que le document ne porte pas de sceau, c'est pourquoi il admet la possibilité que ce n'est qu'une copie de la même époque; la question ne peut être tranchée avec certitude, car nous ne possédons aucun autre document original, qui permettrait le contrôle (l. c. p. 86); Bresslau déclare : quant au diplôme soi-disant original d'Aistulf pour Bergame, non seulement la forme négligée du document et l'absence de sceau, mais aussi la matière à écrire, dont on s'est servi — parchemin et non papyrus — nous confirment dans l'opinion, que c'est une copie (H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre,* I, Leipzig 1889, p. 882, note).

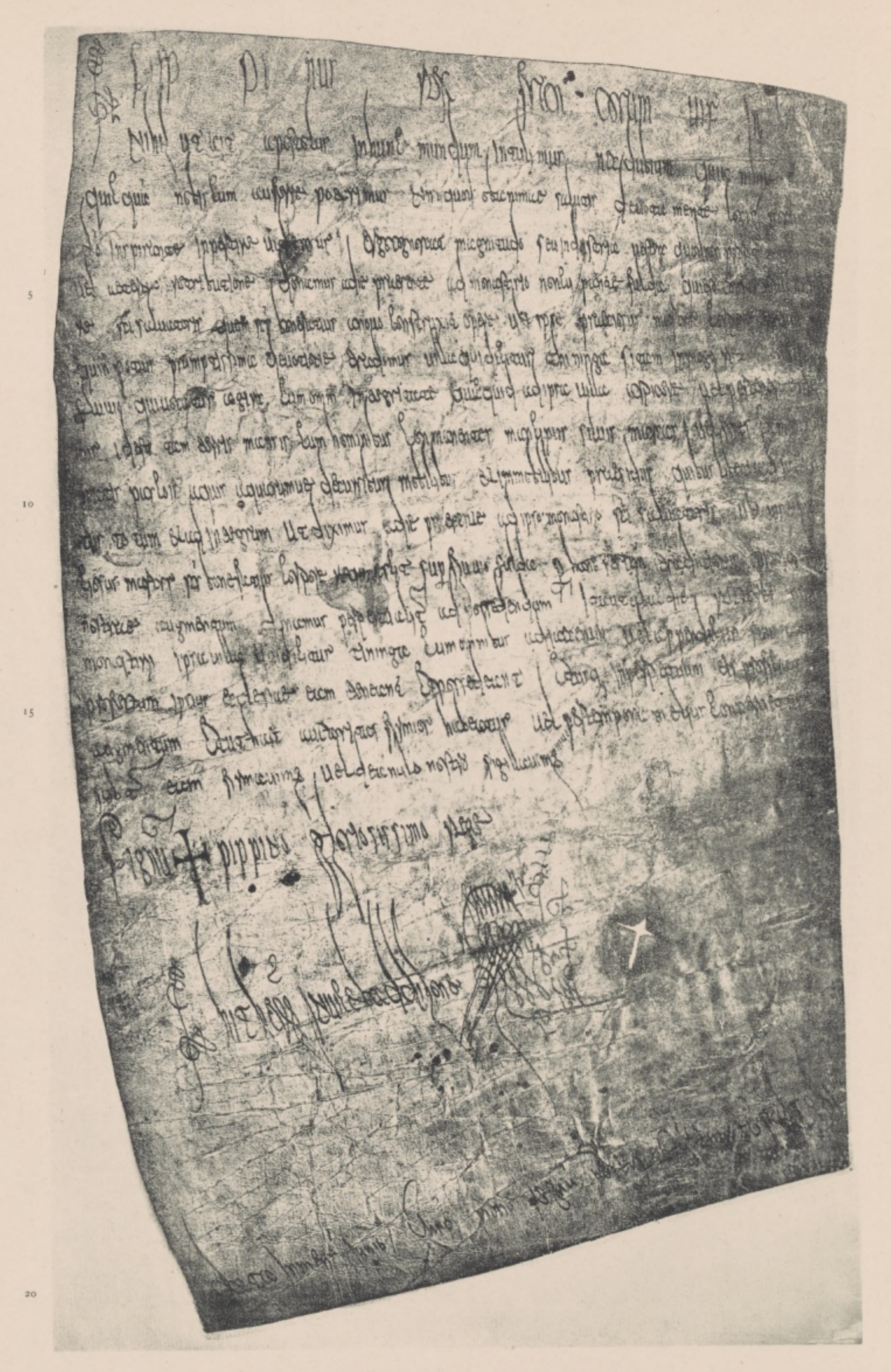
Ancienne cursive italienne. Les savants, pendant longtemps, se refusèrent à croire que cette laide écriture fût issue de la romaine, ils la croyaient une invention des barbares et l'appelaient lombardique. Pourtant le savant Scipione Maffei († 1755) et les éditeurs du *Nouveau traité de diplomatique* (Dom Toustain et Dom Tassin) prouvèrent d'une façon irréfutable, que cette écriture aussi bien que les autres écritures nationales n'étaient qu'une corruption de la cursive romaine. En effet, si l'on compare cette écriture avec celle de Ravenne, pl. 22, on verra que la forme des lettres et des ligatures est essentiellement la même. — Les hastes supérieures et inférieures souvent empiètent sur les lignes voisines. Les hastes supérieures sont la plupart du temps faites de deux traits. Les hastes droites de **d**, **p**, **q**, et parfois aussi **i**, ont en bas une grande ligne de fuite (*preceptum,* 3; *quod,* 4; *qui dicitur,* 5; *adiacentia,* 6).

Lettres isolées. **a** est tantôt ouvert, tantôt fermé (*Flauius Aistulf,* 1; *castri,* 2; *Calcinate,* 5); en ligature, il a souvent la forme oblique et, de temps en temps, il se suscrit au-dessus des lettres (*sita,* 2; *antecessoris,* 4; *scuvias,* 13); pour la diphthongue, on a tantôt **ae**, tantôt **e** (*gloriosae memoriae,* 3. 4; *anime nostre,* 9). **b** dans sa partie inférieure est un peu recourbée vers la gauche (*beatissimi,* 1; *ubi,* 4). **c** a une petite et une grande forme (*basilice,* 1; *castri,* 2). **d** est droit; la haste descend bien au-dessous de la ligne (*detulisti,* 3). **e** se trouve presque toujours en ligature et a des formes multiples; voir un **e** indépendant dans *sancte* (3) et dans *principe* (11). Voir **f** (1. 2), et **g** (2. 3. 4. 5). Au commencement et parfois aussi dans le corps des mots **i** est long (*in ipsa,* 4; *scuviis,* 15). **l** en bas est arrondi, ou il est carré comme dans la capitale; quand il est arrondi, il a souvent une petite courbure vers la gauche (*levite,* 1; *locus, Calcinate,* 5). Dans **m** le jambage du milieu est ordinairement plus court que les deux autres (10. 11). **p** a généralement la petite forme cursive (*per, preceptum,* 3); voir la forme de ligature dans *preceptum* (8), *Godepert* (9). La boucle de **q** est ovale (*quod,* 4; *qui,* 5; *quatinus,* 15). **r** est petit, souvent pourtant il dépasse la ligne en bas; il se distingue de l'**s** comme dans la cursive romaine (1. 2). De même **s** est petit, souvent pourtant il dépasse la ligne en haut (1. 2). La barre du **t** se recourbe bien bas en avant et rejoint la haste; d'où sa ressemblance avec l'**a** fermé (*sita,* 2; *dicitur,* 5). Dans la finale *ur* **u** a parfois la forme d'un trait vertical ondulé, suscrit (*contenebatur,* 4; *regebatur,* 6; comparer l'**u** suscrit, pl. 22 et pl. 24 et 28). **x** est très grand (1. 2. 3. 11).

Abréviations. Voir les abréviations du document de Ravenne, pl. 22, et du document mérovingien, pl. 28. Pour *bus* on a **b** avec un point et un trait horizontal ondulé (*finibus,* 5). Parfois les finales de certains mots sont remplacées par une coulée ou par un trait vertical ondulé, en particulier après la lettre **l** (1. 3. 7. 10. 13); voir aussi *beatissimi* (1), *filicissimi* (20), *subdiaconus* (3. 12), *gastaldius, cessus* (17). Pour *domni,* on a dom avec un trait horizontal (18). Pour *suprascriptus* etc. on a **ss** et les dernières lettres du mot (12. 13), pour *heredibus* hd (15). En outre, on rencontre les abréviations des manuscrits chrétiens (2. 3. 7. 16. 20) et l'abréviation pour *per* (3. 7. 9. 12. 20).

Les ligatures sont nombreuses, et multiples les formes des lettres. Remarquer la forme de **c** et **i** (*martiris,* 1; *regi,* 18; *concesserat,* 4; *contra,* 17). Voir les formes multiples du **t** (*beatissimi levite et martiris,* 1; *contenebatur,* 4; *adiacentia,* 6; *obaudientes,* 9; *concesserat,* 4; *possedeat,* 7; *Aistulf,* 1; *castri nostri,* 2; *ut nostrum, emittere,* 8; *sicut,* 12). La forme du **t** dans ces derniers mots est particulièrement intéressante, car on la retrouve aussi dans l'écriture curiale des papes (voir pl. 62).

1 ✝ Flauius Aistulf vir excell*entissimus* rex basilice beatiss*imi* levite et martiris
2 Chr*isti* Laure[n]ti sita foris muros castri nostri Bergomatis et venerabili viro Benedicto p*resbyte*ro.
3 Detulisti excell*entie* regni nostri per Godep*er*t subdiac*onum* s*an*c*t*e Bergomatis eccl*esie* preceptum gloriosae me-
4 moriae antecessoris nostri Ariperti regis, ubi contenebatur, eo quod concesserat in ipsa basilica
5 casa unam tributariam in finib*us* ipsius castri Bergomatis locus qui dicitur Calcinate, quae tunc
6 regebatur per Theoderenem massarium, cum omni adiacentia ad ipsam pertinentem in intecrum et su[g-]
7 gessisti, quod modo ipse s*an*c*tu*s locus possedeat. De qua re postolasti excell*entiam* nostram per ipsum Godep*er*t,
8 ut nostrum exinde rennovationes et firmitatis preceptum emittere deberemus. Nos viro ipsius
9 Godep*er*t petitionem obaudientes et anime nostre considerantis mercidem, presentem nostrum prece-
10 ptum in ipso verendo loco emitti precipimus, firmantes inibi iamdicto preceptum, qual*iter* ab ips[o]
11 principe emissum est et textus eius legibus continere dinuscitur et nunc presenti tempore possede[re]
12 videris; nec non etiam sicut nostram postulasti clementiam per s*upra*s*crip*to Godep*er*t subdiac*ono* concidimus [ac]
13 donamus in s*upra*s*crip*ta eccl*esia* omnes scuvias et utilitatis, quas homenis exinde in puplico habuerun[t]
14 consuitudinem faciendum, excepto quando utilitas fuerit cesas faciendum ubi consuitudinem h[a-]
15 buerunt, nam ab aliis scuviis et utilitatibus puplicis quieti permaneant, quatinus ab h*ere*d*ibus* nost[ris]
16 [h]abens cessum et firmitatis preceptum securus ipse s*an*c*tu*s locus possedeat. Et nullus dux, com[es],
17 gast*aldius* vel actor noster contra hoc nostrum firmitatis et cess*us* preceptum audeat ire quando,
18 sed omni in tempore stabilis permaneat. Ex dicto dom*ni* regi et ex dictato Andreati notario
19 scripsi ego Radoald notarius.
20 Acto in curte Lemennis, vigisima die mensis Iulii, anno filiciss*imi* regni nostri in D*e*i nomine septimo, p*er* ind*ictione* [octa-]
ba. Fel[iciter.]



A. D. 760. — Diplôme de Pépin. Ecriture mérovingienne.

Marburg, K. Preussisches Staatsarchiv.



A. D. 760. — Diplôme de Pépin. Ecriture mérovingienne.

Marbourg, K. Preussisches Staatsarchiv.

C'est le document royal le plus ancien des archives de l'Allemagne. Regeste : Pépin le Bref donne au monastère de Fulda la villa Deiningen. Attigny, 760, Juin.

Au commencement et avant la formule de la recognition (19) il y a un Chrismon (voir les explications au diplôme de Childebert III, pl. 28).

A la ligne, qui commence par *signum* (18), il y a devant le nom du roi une croix. Elle était tracée par le copiste, de telle façon que les quatre bras ne se touchaient pas au milieu. C'était le roi, qui de sa propre main faisait le point ou le trait d'union, confirmant et ratifiant par là le document. Le trait de ratification ici et dans plusieurs autres diplômes de Pépin et de Carloman est facilement reconnaissable à l'encre plus foncée (voir Th. Sickel, *Lehre von den Urkunden der ersten Karolinger,* I, 316).

A la ligne de la recognition (19) se trouvent, à côté des paraphes du chancelier Hitherius, quelques notes tironiennes, que l'on doit lire : *Hitherius subscripsi.*

Le sceau est tombé. Il se trouvait à droite de la recognition, là où le parchemin est trouée en forme de croix. Ces incisions en forme de croix étaient faites pour mieux fixer le sceau au parchemin : la cire, en effet, passait au travers du trou pour adhérer aux deux faces du parchemin et était retenue par les quatre languettes de parchemin, formées par l'incision en forme de croix (Sickel, l. c., 344). Comme sceau, Pépin se servait d'un camée antique représentant Bacchus, vu de face, portant une forte barbe et couronné de feuilles de lierre ou de vigne, sans légende (Sickel, l. c., 349; voir la reproduction dans Herquet, l. c. pl. 3, et dans Douët d'Arcq, *Collection de sceaux,* Paris 1863—1868, N° 13).

Voir sur notre diplôme E. F. I. Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis,* Cassel 1850, p. 14, N° 21; C. Herquet, *Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum,* Cassel 1867, pl. 2, p. 11; E. Mühlbacher, *Die Urkunden der Karolinger,* I, Hanovre 1906, p. 18, N° 13 (dans les *Monumenta Germaniae historica : Diplomata Karolinorum*); en regeste, dans Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern,* N° 90 (88); Sybel et Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen,* Berlin 1891, livraison I, planche 1. C'est à ce dernier ouvrage qu'est emprunté notre Fac-similé, avec la bienveillante permission de M. le Directeur général des Koeniglich Preussische Staatsarchive.

Ecriture mérovingienne. A comparer avec l'écriture du diplôme du roi Childebert III, de l'année 695, pl. 28. Déjà, au premier coup d'œil, on voit que l'écriture est devenue plus régulière et plus lisible. En général, les lignes sont droites; les lettres sont mieux séparées, et la distinction des mots a fait un grand progrès. Du reste l'écriture a le même caractère que dans les diplômes royaux mérovingiens : les lettres sont plus hautes que larges; les hastes supérieures (de temps en temps aussi les inférieures) ont une grandeur disproportionnée et empiètent sur les lignes voisines; toute l'écriture penche un peu vers la gauche. Les lettres de la première ligne, contenant le nom et le titre du roi, sont plus allongées. — De même aussi les lignes du *signum* et de la *recognitio* ont une écriture allongée. — D'après Mühlbacher, le diplôme tout entier est du chancelier Hitherius; l'eschatocole (*signum, recognitio* et date) est d'une encre plus pâle que le texte (l. c.).

Lettres isolées. **a** est ouvert; souvent il a la forme de **ic** (2. 3). La panse du **b** est très petite; un petit trait au-dessus de la panse relie le **b** avec les lettres suivantes (2. 3. 5. 6). **c** est la plupart du temps grand et a la forme brisée (2. 3). **d** est droit; sa haste se prolonge beaucoup en bas; elle a une ligne de fuite; en ligature, la boucle est ouverte (*mundum,* 2; *quod,* 3). **e** a ordinairement la forme d'epsilon; sa languette est longue, l'œil fermé (3). Voir **f** (5. 8). **g** est fermé en haut et en bas; les deux boucles sont petites (4. 8). **i** au commencement des mots est de demi-grandeur (2. 4). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est souvent recourbé vers la droite (2. 3. 4). **n** de temps en temps est majuscule (3. 7. 19). La forme de **p** en général est grande (2. 3); voir la forme de ligature dans *aspicere* (8), *corpore* (12). La boucle de **q** est souvent fort grande; la queue a en bas une ligne de fuite (2. 3. 4). **r** est la plupart du temps petit et se termine en pointe; en ligature il a la forme aigu et est souvent très long (*inspirante inpertire,* 4). De même **s** est ordinairement petit, parfois pourtant il est long ou de moyenne longueur, en particulier dans la ligature *st* (1. 4. 6). La barre du **t** s'incline en avant presque jusqu'au milieu de la haste, à laquelle elle adhère (2); en ligature **t** a parfois la forme d'epsilon (*poterimus,* 3; *tradimus,* 7). La forme ondulée de l'**u** ne se présente pas. **y** est petit; il semble avoir un point (*martyr,* 6. 12). Voir **z** (*Rezi,* 7).

Abréviations. Voir l'abréviation pour *que* (15), pour **m** (3. 18), pour *us* dans les finales de verbes (17) et dans le nom *Hitherius* (19). A la fin des mots, on trouve en particulier l'abréviation de *er* dans la syllabe *ter*; le copiste joint le trait d'abréviation à la barre du **t**, sans déposer la plume (*propter,* 4; *perpetualiter,* 13; *subter,* 17; donc de la même façon que plus tard l'on fit le trait d'abréviation dans la cursive gothique). Voir ligne 1 et 20 d'autres abréviations par suspension. En outre, on se sert des abréviations des manuscrits chrétiens (4. 6) et de l'abréviation pour *per* (12). Le signe général d'abréviation est le trait vertical, ondulé ou droit. — On ne peut avoir ici aucun doute sur l'abréviation du dernier mot à la première ligne, car l'avant dernier mot (*vir*) est écrit tout au long. *Vir inluster* est donc ici un titre du roi. De là on a conclu, que dans les diplômes royaux mérovingiens on doit lire aussi *vir inluster.* Havet pourtant croyait pouvoir prouver que cette conclusion n'était pas justifiée : le titre de *vir inluster* aurait été primitivement le titre du maire du palais et Pépin l'aurait conservé lors de son élévation au trône; il serait ainsi devenu un titre des rois carolingiens, mais n'aurait jamais été un titre des rois mérovingiens (voir les explications sur le diplôme de Childebert III, pl. 28).

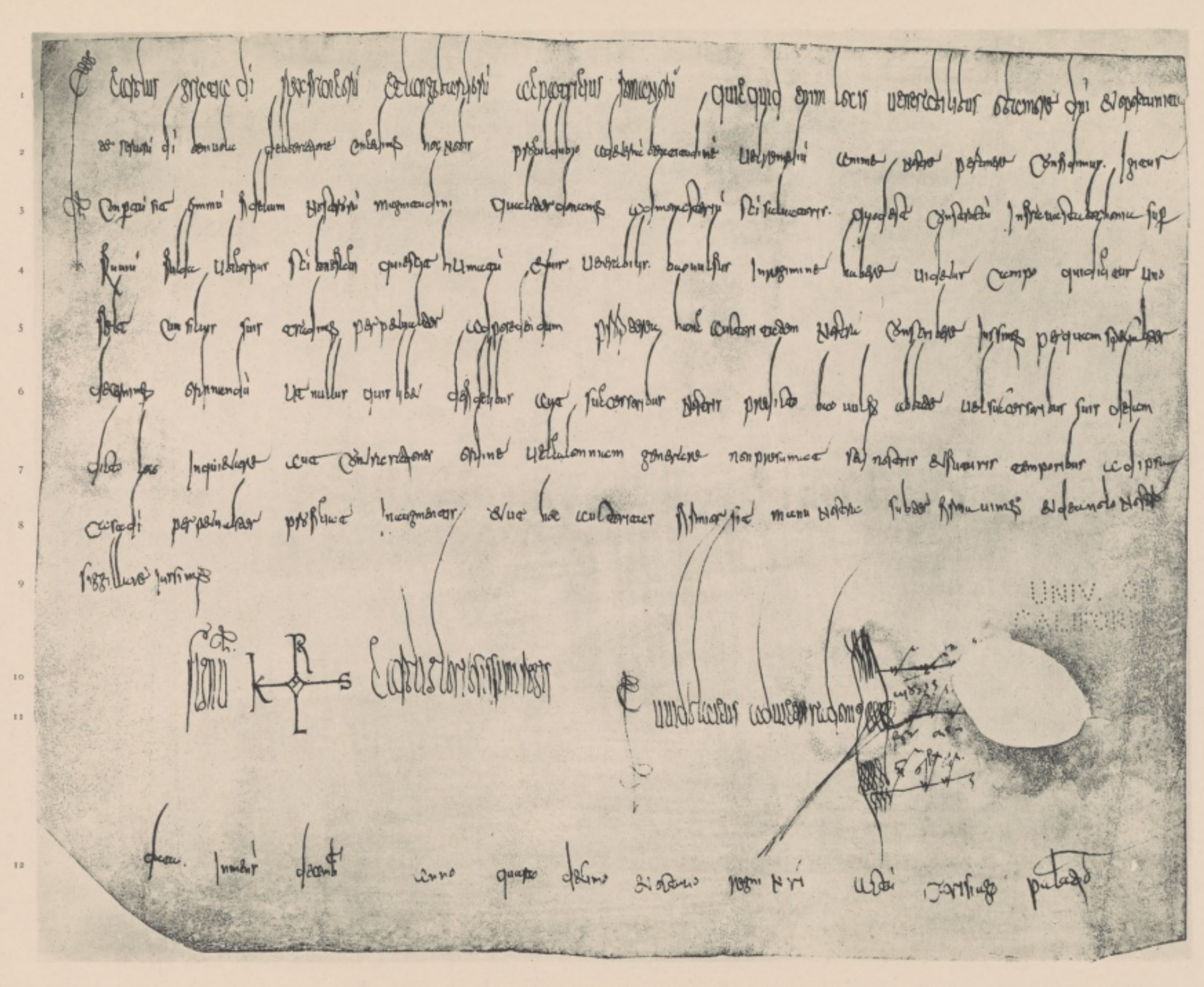
Il n'y a pas autant de ligatures qu'auparavant. On remarquera entre autres *ct, nt, rt, st,* qui plus tard dans l'écriture carolingienne se rencontrent encore si longtemps (*profectum,* 15; *auctoritas,* 16; *praesente,* 11; *adiacentiis,* 14; *inpertire,* 4; *per tempora,* 16; *nostro,* 17). Une ligature rare est *fl* dans *fluvio* (12; comp. pl. 27 a, 7). Nombreuses sont les liaisons des lettres, sans changement de forme.

(Chrismon) Pippinus, rex Francorum, vir inl*uster.*
Nihil, ut ait apostolus, in hunc mundum intulimus nec dubium, quia nihil [ex eo]
quicqua*m* nobiscum auferre poterimus, nisi quod ob animae salutis devota mente locis s*an*c*t*orum
D*e*o inspirante inpertire videmur. Ergo cognoscat magnitudo seu industria vestra, quod nos propt*er* nomen D*omi*ni
vel aeterna retributione donamus a die praesente ad monastirio noncupante Fulda, qui est constructus in hono-
re s*an*c*t*i Salvatoris, quem s*an*c*tu*s Bonefatius a novo construxit opere, ubi ipse praeciosus martyr corpore requie[scit],
quin potius prumptissima devotione tradimus villa qui dicitur Thininga sitam in pago Rezi sup[er]
fluvio qui vocatur Agira cum omni integritate, quicquid ad ipsa villa aspicere vel pertenere vide-
tur, id est tam terris mansis cum hominibus conmanentes mancipiis silvis marcas vel fines campis
pratis pascois aquis aquarumve decursibus mobilibus et immobilibus praesidiis quibuslibet adiacen-
tiis totum et ad integrum, ut diximus, a die praesente ad ipso monastirio s*an*c*t*i Salvatoris, ubi ipse prae-
ciosus martyr s*an*c*tu*s Bonefatius corpore requiescit, sup*er* fluvio Fulda p*er* hanc seriem traditionis pro mercede
nostrae augmentum donamus perpetualit*er* ad possedendum, ita ut ab ac die rectores ipsius
monastirii ipsa villa qui dicitur Tininga cum omnibus adiaecentiis vel appendiciis suis ad
profectum ipsius ecclesiae eam teneant et possedeant et usq*ue* in perpetuum eis proficiat in
augmentum. Et ut haec auctoritas firmior habeatur vel per tempora melius conservetur,
subt*er* eam firmavim*us* vel de anulo nostro sigillavim*us.*

Signu*m* *(Monogramma firmatum)* Pippino gloriosissimo rege.

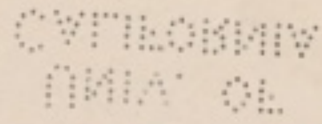
(Chrismon) Hitheri*us* invice Baddilone *(Signum recognitionis cum notis Tironianis: Hitherius subscripsi).* *(Locus sigilli deperditi.)*

Data in mens*e* Iunio anno nono regnu*m* nostri; actu*m* Atiniago pal*atio* pobl*ico.*



A. D. 781. — Diplôme de Charlemagne. Ecriture mérovingienne.

Marburg, K. Preussisches Staatsarchiv.



A. D. 781. — Diplôme de Charlemagne. Ecriture mérovingienne.

Marbourg, K. Preussisches Staatsarchiv.

Regeste : Charlemagne fait don du Hünfeld au monastère de Fulda. Quierzy, 781, Décembre. — Au commencement du diplôme (1) et avant la formule de la recognition (11) il y a un Chrismon.

A la ligne du *signum* (10) on trouve un monogramme, c'est-à-dire une figure composée de lettres, dans laquelle les lettres du nom de *Karolus* sont disposées et reliées d'une manière singulière : le losange au milieu représente **O**, la partie supérieure du losange avec la barre brisée représente l'**A**, la partie inférieure le **V**. Des coins du losange partent quatre bras en forme de croix, auxquels sont adaptées les consonnes **K**, **R**, **L**, **S**. Charlemagne traçait de sa propre main le losange et la barre brisée du monogramme, confirmant et ratifiant par là le document (*manu nostra subter firmavimus*, 8). L'encre du losange est plus pâle que celle des autres parties du monogramme. De pareils monogrammes se rencontrent déjà sur des monnaies de l'empereur Justinien et sur d'autres monnaies byzantines, de même plus tard sur des monnaies ostrogothes et franques. Ils avaient été employés quelquefois aussi dans les diplômes des Mérovingiens, quand le roi était empêché de signer, comme par exemple lorsqu'il était en bas âge et ne savait pas écrire. C'est cependant Charlemagne qui, le premier, introduisit le monogramme comme signature régulière dans les diplômes (Th. Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, p. 318; J. Lechner, *Das Monogramm in den Urkunden Karls des Grossen*, dans *Neues Archiv*, 30, 1905, p. 702).

Après la ligne du *signum* suit une autre ligne avec le *signum recognitionis*, qui consiste en un **s** long avec une suite de paraphes. (Les *signa* de ce genre ont reçu le nom de *ruches*, à cause de leur forme.) Le *signum recognitionis* de notre diplôme contient beaucoup de notes tironiennes (voir ci-dessous).

Le sceau qui se trouvait à coté du signe de la recognition est tombé. On connait deux sceaux de Charlemagne : l'un était un camée romain antique représentant le buste de l'empereur Antonin le Pieux (selon d'autres, de l'empereur Commode); sur la bordure de métal, qui l'encercle, court cette légende, en lettres majuscules : *† XPE PROTEGE CAROLUM REGE FRANCR*; l'autre était aussi un camée antique représentant le buste de Jupiter Serapis, sans légende; on ne trouve le dernier que sur quelques jugements (Th. Sickel, l. c. p. 349; C. Heffner, *Die deutschen Kaiser- und Königssiegel*, Würzburg 1875, pl. 1; L. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, Paris 1863—1868, Nº 15. 16; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, p. 720; voir les bustes d'Antonin le Pieux et de Commode sur notre pl. 2, Nº 34 et 38).

Comme date, deux années sont données, l'an 14 et l'an 8 : la première se rapporte au règne de Charles comme roi des Francs (partant du 9 Octobre 768), la seconde se rapporte à son règne en Italie, après la conquête du royaume lombard (partant d'un jour entre le 30 Mai et le 2 Juin 774). Après le couronnement de Charles comme empereur, le 25 Décembre de l'an 800, on ajoutait à la date l'année *imperii nostri* et l'indiction (et les mots *Christo propitio*), et on distinguait les années des règnes en années *regni in Francia* et années *in Italia*; en voici un exemple emprunté à un diplôme du 15 Septembre 802 : *Data XVII kalendas Octobris anno secundo Christo propitio imperii nostri et XXXIIII regni nostri in Francia atque XXVIIII in Italia, indictione X.*

Sur notre diplôme, voir Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, 45, Nº 72; Herquet, *Specimina diplomatum monasterio Fuldensi a Karolis exhibitorum*, pl. 4; Mühlbacher, *Diplomata Karolinorum*, I, p. 189, Nº 139 (dans *Monumenta Germaniae historica*); Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, Nº 248 (239); Sybel und Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen*, livraison VII, planche 1. C'est à ce dernier ouvrage qu'avec la bienveillante permission de M. le Directeur général des Koeniglich Preussische Staatsarchive, nous empruntons notre Fac-similé.

Ecriture mérovingienne. Voir les explications sur le diplôme de Pépin le Bref, pl. précédente. Les lettres et les mots sont mieux séparés qu'auparavant. Les lignes sont plus espacées. Mais les hastes supérieures sont toujours d'une grandeur démesurée et légèrement recourbées. De temps en temps les lettres sont penchées à gauche, pourtant le plus souvent elles sont droites. Au commencement des mots les lettres sont parfois plus développées. La première ligne, celle du *signum* et celle de la recognition ont les lettres allongées. Tout le diplôme est écrit, selon une formule alors fort en usage, par Widolaicus, dont nous connaissons l'écriture par d'autres diplômes.

Lettres isolées. **c** a tantôt la forme simple, tantôt la forme brisée (1. 2); le nom *Carolus* est écrit ici — comme dans tous les diplômes d'avant le couronnement de Charlemagne à Rome — avec un **C** (1. 10); il n'y a que dans le monogramme où il y ait **K**. (Dans les diplômes après le couronnement le nom est toujours écrit avec un **K**, sauf une seule exception). La haste du **d** descend fort au-dessous de la ligne (1. 2). **n** est souvent majuscule, surtout au commencement des mots (1. 2. 3).

Abréviations. On se sert de préférence de l'abréviation de la finale *us* dans les verbes (2. 3. 5. 6. 8. 9). Voir en outre l'abréviation pour *per* (*compertum*, *super*, 3). Comme signe général d'abréviation on emploie un trait vertical droit ou ondulé (1. 2); il n'y a que sur *signum* où le trait d'abréviation prend la forme d'une coulée (10). — Les notes tironiennes dans le signe de la recognition sont mal formées. La transcription que nous donnons, est celle de Tangl, dans les *Monumenta Germaniae historica*; Jusselin a aussi déchiffré les notes à peu près de la même façon (*Moyen âge*, 1904, p. 478—487), cependant au passage *Folradus ordinavit*, il lit *Folrado ordinante* (voir M. Tangl, *Neues Archiv*, 30, 1905, p. 751, Nº 475; conf. Chatelain, *Introduction à la lecture des notes Tironiennes*, p. 188).

1 *(Chrismon)* Carolus, gratia Dei rex Francorum et Langobardorum ac patricius Romanorum. Quicquid enim locis venerabilibus ob amore Domini et oportunita-
2 te servorum Dei benivola deliberatione concedimus, hoc nobis procul dubio ad eternam beatitudinem vel remedium anime nostre pertinere confidimus. Igitur
3 compertum sit omnium fidelium nostrorum magnitudini, qualiter donamus ad monasterium sancti Salvatoris, quod est constructum infra vasta Bochonia super
4 fluvium Fulda, ubi corpus sancti Bonefacii quiescit humatum et vir venerabilis Baouulfus in regimine habere videtur, campo qui dicitur Uno-
5 felt, cum silvis suis tradimus perpetualiter ad posedendum. Propterea hanc auctoritatem nostram conscribere iussimus, per quam specialiter
6 decernimus ordinandum, ut nullus quislibet de fidelibus aut successoribus nostris predicto Baouulfo abbate vel successoribus suis de iam
7 dicto loco inquietare aut contra rationes ordine vel calomniam generare non presumat, sed nostris et futuris temporibus ad ipsa
8 casa Dei perpetualiter proficiat in augmentis. Et ut hec auctoritas firmior sit, manu nostra subter firmavimus et de anolo nostro
9 siggilare iussimus.

10 Signum *(Monogramma firmatum)* Caroli gloriosissimi regis.

11 *(Chrismon)* Uuidolaicus advicem Radoni *(Signum recognitionis cum notis Tironianis: Uuidolaicus [advicem] Radoni recognovi et subscripsi. Folrad[us] ordinavit).* *(Locus sigilli deperditi.)*

12 Data in mense Decembri anno quartodecimo et octavo regni nostri; actum Carisiago palatio.

a)

b)

A. D. 779. — Ancienne écriture italienne (Montecassino).

Paris, Bibliothèque Nationale, lat. 7530.

Saec. VIII. exeunte. — Ancienne écriture italienne (Novara).

Milan, Biblioteca Trivulziana, Cod. 688 (Belgiojosa 164) quat. XXI, fol. 1v.

A. D. 779. — Ancienne écriture italienne (Montecassino).

Paris, Bibliothèque Nationale, lat. 7530.

Page d'un manuscrit contenant un grand nombre de traités de grammaire. Parchemin. Grandeur : 25,2×17,5 cm. Ecrit à Montecassino. Le manuscrit contient une *Tabula paschalis* allant de 779 à 835. Comme on avait coutume de commencer ces tables avec l'année courante, on doit conclure que ce manuscrit remonte à l'année 779 (aujourd'hui aussi ces calendriers ne sont composés que pour l'année courante et pour les années suivantes; les tables pour les années antérieures n'ont pas de valeur pratique). Le manuscrit contient aussi un calendrier. On y trouve Pâques tombant le 27 Mars, et l'on en a conclu autrefois que le Codex devait avoir été écrit au cours d'une année où l'on célébrait Pâques le 27 Mars; c'était à tort, car les computistes du moyen âge avaient coutume de fixer au 25 Mars la mort du Christ et au 27 le jour de la Résurrection (voir E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 13, texte 4, et *Addenda et Corrigenda*). — A la première ligne de notre page, on trouve écrit avec une encre plus pâle un avis pour un copiste.

Ancienne écriture italienne. Les lettres sont tracées larges et fortes. Les hastes, la plupart du temps, sont appuyées en forme de massue. **h**, **m**, **n** et d'autres lettres ont souvent de petites lignes de fuite (6. 7).

Lettres isolées. **a** prend la forme de **cc**; généralement il est ouvert, ce n'est que rarement qu'il est fermé (8); lorsqu'il est lié avec **e**, il a une forme de ligature ancienne, qui se rapproche de la forme de l'**e** cédillé (*quae*, 13; *praesens*, 16). **c** est brisé (12. 15). **d** la plupart du temps est rond, mais de temps en temps il est droit (6. 7. 8). **e** a la forme d'epsilon, l'œil en est fermé (12.13). Voir **f** (17), **g** (3. 4). **i** au commencement des mots est la plupart du temps long (1. 2. 23). Voir **r** (4); d'ordinaire il a la forme pointue de ligature et il est souvent fort long (1. 2. 3). **s** d'ordinaire a une demi-grandeur et dépasse la ligne en haut et en bas (4. 5). La barre du **t** descend à peu près jusqu'au milieu de la haste sans la toucher (4. 5). Une fois on rencontre **u** suscrit avec une forme pointue (*sumptus*, 31).

Abréviations. **q,** = *que* (13. 25). Pour les mots qui reviennent souvent, tels que *participium*, *genitivum*, *accusativum*, on n'écrit que les premières lettres et la finale (20. 21. 26). Voir dr̄ = *dicitur* (13), qm̄ = *quoniam* (6. 10), ūl = *vel* (20), c̄c̄ = *esse* (27); voir de plus les abréviations pour *per*, *prae*, *pro* (1. 16. 13). En général comme signe d'abréviation, on a soit un trait horizontal, soit un trait vertical ondulé dont la forme annonce déjà celle des *Codices* de Montecassino du XIe siècle (12. 20. 26). — Sur la page reproduite par Chatelain (l. c.), on trouve encore les abréviations suivantes : **b,** = *bus*, āū = *autem*, n̄ō = *non*, q̄d = *quod*, s̄ = *sunt*, ÷ = *est*.

Ligatures. Dans la liaison *ti*, **t** a la forme d'epsilon, lorsque **t** a le son de **z**, autrement non (1. 10. 12. 14. 25); dans la liaison *te* et *tu*, il a tantôt la forme simple, tantôt la forme d'epsilon (2. 4. 16. 19).

La séparation des mots est imparfaite. Les nouvelles phrases commencent par une lettre onciale (2. 3). Voir les signes de ponctuation (1. 2. 10. 14).

a) hęc scribenda sunt usque ad simile signum |||
et qua ratione mutavit casum, noli putare per inperitiam,
quin immo hoc prudenter fecit et docte. Maiores nostri hoc
ipsum mane voluerunt habere genus. Dum mane novum
genus est, numquid potest iungi adverbio? Ergo si iungitur
nomini, iam mane nomen erit; et sic erit mane in e exiens,
quoniam neutrale est hoc mane, quemadmodum docile, hic docilis,
huius docilis, huic docili, hunc docilem, o docilis, ab hoc docili; facilis erit ab hoc facili,
ab hoc mani. Ergo quemadmodum dico a mari, sic possum dicere
a mani venit. Sed hodie non possumus dicere. Interim si volueris
dicere, ita dicis, sed tamen non debes, quoniam tua alia locutio est.

Incipit de participio.

Sunt participia eadem et nomina, et faciunt gravissimam con-
fusionem. Plerumque proponitur nobis et dicitur amans, quae pars
orationis est et videmus, quod et nomen est et participium.
Videamus ergo discretionem istam per omnia participia.
Nam est participium quod et praesens habet et praeteriti habet et futurum.
Ergo debemus scire ipsas differentias. Praesens participium cum no-
mine habet cognationem, ut est amans, nam amans potest
et participium esse et nomen. Sed tamen discernitur vel
quando sit nomen vel quando participium. Quando participium fuerit, habet
sequere accusativum casum; si nomen fuerit, habet genitivum sequere.
Ergo quando accusativum ponimus casum, est participium. Ita dico:
amans illum haec feci; legens illum haec feci; dicens illum haec feci;
scribens illum haec feci. Si ita dico: amans illius, iam non est.
Ergo quotienscumque utimur accusativo, erit participium, quotienscumque
utimur genitivo, erit nomen. Ecce habes discretionem praesentis participii.
Visus et cultus et nomen potest esse, sed discretio huiusmodi est:
Quando participium est, secundae est declinationis; dicas: visus, visi, participium;
si dicas: hic visus, huius visus, nomen est. Ecce habes discretionem
praeteriti participii et nominis. Similiter sumptus, si ab eo quod
sumor sumptus sit, participium praeteriti; si ab eo quod est hic sumptus

Saec. VIII. exeunte. — Ancienne écriture italienne (Novara).

Milan, Biblioteca Trivulziana, Cod. 688 (autrefois Belgiojosa 164) quat. XXI, fol. 1v.

Codex en parchemin contenant *Juliani antecessoris novellarum Justiniani epitome.* Notre Fac-similé contient le chapitre 368 et le commencement du chapitre 369. Grandeur : 27×18 cm. Sur la dernière feuille, on trouve écrit en rouge et en jaune avec des lettres onciales : ‹Summus et almificus dom*nus* et v*enerabilis* Tito praes*ul* vocatus ep*iscopus* hunc libr*um* suo praecep*it* fieri tempore.› Il y avait à Novare un évêque du nom de Tito Levita; l'époque de son épiscopat n'est pas bien connue, pourtant sur un diptyque de la cathédrale de Novare, où sont conservés les noms des plus anciens évêques de cette ville, on trouve son nom immédiatement avant celui d'Attone, dont l'épiscopat commença vers l'an 800 (voir Savio, *Gli antichi Vescovi d'Italia. Piemonte.* Turin 1898, p. 254). Notre Codex peut donc être attribué à la fin du VIIIe siècle. Voir Giulio Porro, *Catalogo dei codici manoscritti della Trivulziana*, Turin 1884, p. 197; Hänel, *Juliani Epitome latina novellarum Justiniani*, Leipzig 1873, p. III et 123. Nous devons notre Fac-similé à la bienveillance de Mgr. Ceriani, préfet de l'Ambrosiana.

Ancienne écriture italienne. Les lettres sont fortement tracées; les hastes, la plupart du temps, sont épaisses; **l**, **h**, **m**, **n**, **u** ont de temps en temps de petites lignes de fuite (1. 3). Il est intéressant de remarquer qu'au milieu du texte, se trouvent plusieurs lignes écrites en demi-cursive, avec des formes anciennes. Les titres de chapitres ont des lettres onciales à l'encre rouge (21. 22). Les chapitres commencent par une simple initiale, remplie d'encre rouge et jaune (23).

Lettres isolées. **a**, la plupart du temps, a la forme onciale, souvent pourtant on le trouve avec la forme du **cc** fermé (6. 7); dans la demi-cursive, ligne 13 et 15, il est souvent ouvert; pour **ae**, on a soit **ae**, soit une ligature formée par **a** et **e**, soit un simple **e** (6. 7. 13. 20). Dans notre Fac-similé, **d** est toujours droit, en d'autres pages, il est quelquefois rond; son arc est large comme dans la demi-onciale (1. 4). En ligature, **e** dépasse souvent la ligne (1. 2). La languette de l'**f** se trouve haut (3. 4). La tête du **g** est ronde (4. 19. 20); dans la demi-cursive, ligne 14, la tête du **g** est faite d'un trait. Au commencement des mots, **l** est ordinairement long (5. 6. 19). L'arc de **q** est large comme dans la demi-onciale (2. 3. 5). L'épaule de l'**r** est large (6); en ligature **r** a la forme longue pointue (1. 2); ligne 17 on trouve un **r** majuscule; à remarquer la forme de l'**r** dans la liaison *or* (5); cette forme se trouve aussi dans l'onciale, ligne 21. Au commencement des mots, **s** a quelquefois la forme ronde majuscule (4). La barre du **t** est ou droite ou recourbée en avant vers le bas (1. 2. 3).

Les abréviations sont rares. A remarquer l'abréviation pour *autem* (āūt, 3. 12), et le signe pour la finale *ur* : il consiste en un crochet rond (20). Voir de plus l'abréviation pour *pro* (5. 7). Une fois **o** est suscrit (8), pourtant sans abréviation. En d'autres pages du Codex on trouve les abréviations **b;** et **q;** pour *bus* et *que*, et les abréviations pour *per* et *prae*.

Les ligatures sont nombreuses. Dans les liaisons *te*, *ti*, *tu* souvent **t** a la forme d'epsilon (1. 3. 11. 19). La ligature *or* (5. 21) déjà mentionnée mérite une attention spéciale : le dernier trait de l'**o** sert en même temps de premier trait de l'**r** majuscule; des traits finals de cet **r** majuscule est sorti l'**r** rond que l'on rencontre si souvent dans l'écriture carolingienne après **o**, et dans l'écriture gothique après toutes les lettres qui finissent comme l'**o** par un arc rond, par exemple après **p**; enfin ce trait devint une lettre indépendante dont on se sert aujourd'hui encore. En d'autres pages, nous avons remarqué parfois la ligature *ni* dans laquelle l'**i** est placé en dessous de **n**.

La plupart du temps, les mots sont séparés. Souvent il y a des points entre les mots (1. 5). A la fin des phrases et souvent aussi à la fin des membres de phrases, on trouve un ou deux points avec une virgule (2. 3. 11. 20).

Dans la correction ligne 13, on a deux points à coté des lettres suppléées, et deux points là où les lettres doivent être intercalées.

A remarquer la forme *davit* pour *dabit*, ligne 1; dans une autre page se trouve *haveat* pour *habeat*.

b) visse sup tuum nomine decimam partem davit
quantitatis, quae libello conprehensa est; hoc
autem his, qui accusatus fuit, accipiat. Sin autem
dicat, se non habere fideiussorem, sanctis evangeliis
propositis iuret, quod non potest dare fideiussorem,
ac postea iuratoriae cautioni committatur,
in qua promittere debet ea, que supra sunt. Quod
si alio modo factum fuerit, nullum responsum
dare litis executori reum concedimus. Et si ad-
versus ea factum fuerit, iudex quidem officio suo
denarum librarum auri poena multetur,
executor autem litis puplicatione punitur in
exilium per quinquennium mittatur, poenae autem
ex hac lege irrogate periculo comitis rerum pri-
vatarum fisco nostro inferantur. Quidquid autem
ex hac illicita conventione detrimenti reus
passus est, resarciatur ex substantiam actoris
periculo iudicis eius, a quo executor missus est.
Excipemus autem ab eiusmodi poenis illa litigia,
quae ex consensu litigatorum iudiciis ventilantur.
**CCCLXVIIII. Si admonito reo actor iudi-
cium deseruerit.**
III. Si quis per iudicialem admonicionem vel

a)

b)

c)

Saec. VIII. exeunte. — Ecritures mérovingiennes.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Codices 2, 911, 731.

Saec. VIII. exeunte. — Ecritures mérovingiennes.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Codices 2, 911, 731.

a) circa A. D. 761. Ecriture de Winitharius de Saint-Gall. Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 2, p. 562. Extrait d'un Codex en parchemin, issu de la même main, qui écrivit le document I, 23 des Archives de Saint-Gall. Dans ce document, daté du 28 Juillet 761, le copiste écrit : *Ego Uuinitharius presbiter hanc tradicionem scripsi in ipso monasterio anno X. regnante Pipino rege, V. kalendas Agusti* (voir Wartmann, *Urkundenbuch*, I, p. 34, Nº 30; et Chroust, *Monumenta palaeographica*, livr. XIV, pl. 2). Dans un autre Codex de la Bibliothèque de Saint-Gall (238, fol. 493) Winitharius signe ainsi : *Deo et Christo gloria, quia explicet liber, quem Uuinitharius peccator et inmerito ordinatus presbiter scripsit ex suo proprio labore, Deo auxiliante perfecit et non est hic nec unus folius quem ille de suo labore non adquisisset aut conparando aut mendicando et non est in hoc libro apex aut iota una quem manus eius non pinexiss[et]. A[men].* Notre Fac-similé contient un fragment de l'hymne *Rex aeterne Domine.* Voir sur Winitharius et sur les *Codices* laissés par lui S. Berger, *Histoire de la Vulgate,* Paris 1893, p. 117; et A. Chroust, l. c.; voir la description de notre Codex dans Scherrer, *Verzeichnis der Handschriften der Stiftsbibliothek von St. Gallen,* p 1.

Ecriture mérovingienne. L'écriture est forte, mais gauche et raide. Beaucoup de lettres ont des formes de transition. La forme de **q** en particulier est caractéristique.

Lettres isolées. L'**a** ressemble au **cc** fermé (1. 2). **e** est simple (1. 4). A côté du **d** droit on rencontre souvent le **d** rond (5. 8). La panse de **q** est toujours ouverte (3. 5. 12). La barre du **t** se courbe généralement un peu vers le bas (3. 4); en ligature **t** a quelquefois la forme d'epsilon (13). **u** est suscrit une fois, et a la forme pointue (6).

Abréviations. Le plus souvent on trouve l'abréviation de **m** à la fin et dans le corps des mots : il est remplacé soit par un trait horizontal, soit par un trait oblique ondulé (1. 2). Parfois, les finales *er* et *is* (dans le mot *nobis*), sont remplacées par un trait horizontal (4. 7. 10. 14). Pour *est* on a ē (10). L'abréviation pour *que* (ou *quae*) est singulière (12; voir la même forme, pl. 44 a, ligne 2; du reste, il se pourrait que les deux copistes aient voulu mettre cette abréviation pour *qui*, en effet le diplôme de Pépin porte *villa qui dicitur,* pl. 40, 14). De plus, on se sert des abréviations ordinaires pour *per* et *pro* (1. 3. 17). Winitharius connait aussi le signe tironien pour *con*, mais il met aussi c̄ pour *con* (Chroust, l. c. XIV, 1). Voir *rum* (10).

A la fin des strophes, on a un grand signe de ponctuation (1. 4. 6).

geris, p*er* carnes contup*er*niu*m*.
Que*m* editu*m* ex virgine, paviscet o*m*nes
anima, p*er* que*m* nos resurgere, devota
mente credimus. Qui nob*is* p*er* baptis-
mu*m*, donasti indulgencia*m*, qui teneba-
mur vinculis, legati consciencia.
Qui cruce*m* propt*er* homine*m*, suscipere
dignatus, dedisti tuu*m* sanguinem, n*ost*rę
salutes preciu*m*. Na*m* et vellu*m* te*m*pli [scisu*m*
e*st*, et o*m*nes t*er*ra tremuit, tu multor*um*
dormienciu*m*, resuscetasti corpora.
Tu hostę antiq*ue* viris, p*er* crucis morte
conteris, qua nos signasti frontibus,
vixillu*m* fidei ferimus. Tu illu*m* a nob*is* [se*m*p*er*,
repellere dignaveris, ne u*m*qua*m* possit
ledere, redemptos tuo sanguine.
Qui p*ro*pt*er* nos ad inferos, discendere
dignatus es, ut morte*m* debitoribus,
vitę donaris munera.
Tibi nocturno te*m*pore hi*m*nu*m* deflentis

b) Saec. VIII. exeunte. Dictionnaire de Kero : Glossaire latin-allemand. Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 911, p. 52. Grandeur : 17×10,5 cm. Voir Scherrer, *Verzeichnis,* p. 1; et H. Hattemer, *Denkmale des Mittelalters. St. Gallen's altdeutsche Sprachschätze,* Saint-Gall 1844—1849, I, 133. Le Codex n'est pas daté; mais du caractère de l'écriture, on peut conclure, qu'il appartient à la fin du VIIIe siècle. Le titre du glossaire porte : *Closas ex vetere testamento.* Les gloses sont rangées par ordre alphabétique, souvent pourtant on a mis des mots, qui ont quelque affinité avec les gloses, ce qui dérange l'ordre alphabétique. L'ordre alphabétique de notre page est le suivant : conmodius (1), conmodum (3), contiguus (4), contio (7), copiosa (14), culmen (15).

Ecriture mérovingienne. Les lettres sont larges, fortes et bien formées. Les hastes sont très longues; elles portent quelquefois un trait d'ornement (1. 2. 3. 4). Les lettres initiales sont entourées de points rouges, à la façon des manuscrits irlandais et anglo-saxons; en général ces lettres sont empruntées à l'alphabet oncial (voir **a**, 10. 16; **d**, 12; **e**, 6. 11; **u**, 2. 17; voir aussi la forme singulière de **m**, 15).

Lettres isolées. **a** prend la forme de **cc** fermé (2. 3). **b** et **l** décrivent une légère courbe vers la gauche (2. 8. 13). **d** est droit (1. 3). A remarquer en particulier la forme archaïque de l'**e** : **e** dépasse les lettres brèves de telle sorte que sa languette horizontale puisse se lier avec le haut de ces lettres; son œil est fermé (1. 5. 6). Une fois, la tête du **g** est faite d'un trait horizontal (4), une autre fois il se compose d'une boucle (17). La haste de **h** est, d'ordinaire, droite, une fois pourtant elle est fortement recourbée vers la gauche (9. 10). L'épaule de l'**r** est longue (2. 3). La barre du **t** est ou droite ou recourbée en avant (2. 3. 8).

Les ligatures sont rares. Voir *ret* (12), *ri* (4. 5), *st* (1. 4. 5).

Honeste: chusco. Conmodius:
kimotsamor. Utilius: pi-
tharpliho. Conmodum: kiuuin.
Lucrum: kistriuni. Contiguus:
pihrinendi. Proximus: nahisto.
Vel conminus: edho meinscaf.
Contio: kisamanun. Conven-
tus: kathinc. Populi: fol-
con. Loquitur: kispreh-
chari. Alloquitur: pisprih-
chit. *Vel* conclamat: edho
piharet. Deiudicat: edho
pisonit. Abundancia: ki-
noki. Copiosa: kinuhtitha.
Multa: filu. Culmen: uf-
lih. Altitudo: hohitha.
Fastigium: upireor.

c) A. D. 793. Prologue de la Loi Salique. Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 731, p. 235 et 236. Deux pages d'un Codex en parchemin, qui contient la *Lex Romana Visigothorum,* la *Lex Salica* et la *Lex Alamannorum.* Grandeur : 21,5×13 cm. Nos Fac-similés donnent le prologue de la Loi Salique. Le Codex a été écrit par Wandalgarius en l'année 793. A la page 342, se trouve la note suivante : *Expleto libro tertio die Veneris kalendis Novembris anno XXVI rigni domno nostro Carolo regi. Deus Domine, tu ho[mo?] qui legis hunc librum istum vel hanc pagina, ora in pro Uandalgario scriptore, quia nimium peccabilis sum.* Suit de nouveau, en lettres capitales, le nom *Uuandalgarius* et un *signum recognitionis.* Pag. 234, sous un dessin représentant le copiste, se trouvent les mots : *Uuandalgarius fecit hec.* Wandalgarius était, ainsi que Holder nous en avertit, chanoine de l'église de Saint-Paul à Besançon (A. Holder, *Lex Salica* etc., Leipzig 1880). Par là, on a une base pour déterminer le lieu d'origine du Codex. De même, diverses expressions dans le texte (*tutti* = *omnes* et de nombreuses finales en **o** et en **i**) permettent de conclure que le Codex a été écrit dans un pays où l'on parlait roman. Au premier coup d'œil on reconnait, d'après le caractère de l'écriture, que ce Codex n'a pas été écrit à Saint-Gall (voir l'écriture des documents de Saint-Gall, pl. 44). Voir Scherrer, l. c., p. 238; A. Chroust, *Monumenta palaeographica,* livr. XVII, pl. 6; O. Dippe, *Der Prolog der Lex Salica, die Entstehung der Lex und die salischen Franken,* dans *Historische Vierteljahrsschrift,* 2, 1899, p. 153.

Ecriture mérovingienne. Les premières lignes portent des lettres capitales, la ligne 2 a un **e** oncial. Les lettres initiales des paragraphes sont empruntées à l'alphabet capital et oncial (8. 10. 33). La seconde ligne est écrite à l'encre rouge.

Lettres isolées. La plupart du temps, **a** prend la forme de **cc**, parfois pourtant, il a la forme onciale (4. 11. 12); dans la liaison *ra* (6. 8) il est ouvert. **d**, en général, est droit (5. 6); à la ligne 32 on a un **d** rond. La boucle inférieure du **g** est faite de deux traits; souvent elle se trouve fermée par un troisième trait fin (8. 26. 28). **i**, **m**, **n**, **u** ont souvent des lignes de fuite (4. 6. 8. 9. 11). **r** est parfois majuscule (4. 23); en ligature, il est le plus souvent pointu et fort long, parfois pourtant, il est arrondi en haut, tout comme l'**s**, et alors il est difficile de le distinguer de l'**s** (*fortis,* 5; *iusta,* 12; *iusticiam,* 13). La barre du **t** est ou droite ou penchée en avant (4. 5. 10. 12).

Les abréviations en général correspondent à celles des autres *Codices* de la même époque. La forme de l'abréviation pour *que* dans *adque* (36) est singulière. Ligne 22, on se sert d'un signe spécial pour indiquer la suspension; ce signe se retrouve aussi en d'autres pages du manuscrit pour **u** et *ur* (Chroust, l. c.). Un signe semblable se rencontre, soit pour **u** soit comme signe général d'abréviation, dans un document de Saint-Gall de l'an 752 (voir Arndt-Tangl, *Schrifttafeln,* III, 1903, pl. 71).

Séparation de mots et de phrases. Souvent, entre les mots, on trouve des points. A la fin des phrases de temps en temps on trouve un point-virgule (10. 33).

Le texte est très défectueux. Nous signalons dans nos remarques quelques fautes qui détruisent le sens.

Incipit prologus
legis Salice.
Gens Fran-
corum inclita, aucto-
rem[1]) D*e*o condita, fortis
in arma[2]), firma pace fetera[3]), p*ro*funda in con-
silio, corporia nubilis[4]), incolomna candore,
furma egregia. Autdax, velux[5]) et aspera,
ad catolica fidem conversa et munus[6])
ab heresa. Dum adhuc teneretur bar-
baro, inspirante D*e*o inquerens sciencia*m*
clavem iusta morem[7]) suor*um* qualitate*m*
desiderans iusticiam, costodiens pietate*m*,
dictaverunt Salica lege*m* p*er* proceris[8])
ipsius gentis qui tunc tempore
eiusdem aderant rectoris[9]), aelecti de plurib*us* vi-
ris quattuor his nominib*us*: Uuisogastis, Bo-
dogastis, Salicastis et Uidogastis, in loca cui
nominancia: Salicagme, Bodecagme, Uuido-
chaamni, qui p*er* tris mallus convenienti[10]) omni[11])
causar*um* originis[12]) soliciti discuciendo trac-
tantis de singulis iudiciu*m* decrever*unt* hoc modo.
Adhuc D*e*o favendi[13]) rex Francor*um* Chlodouius
turrens et pulchrar primus accipit catolicu*m*
baptismu*m* et q*uo*d menus in pactu*m* habiatur
hedonium peperculsus regis[14]) Chlodouio et
Chilberto et Chlotthario fuit licites emen-
datum. Vivat qui Francus deligit Chr*istu*s, eor*um*
regnu*m* costodiat, rectores eorundem lumen
sui gracia*m* repleat, exercitu*m* p*er*gat[15]), fidem
munim*en*ta tribuat, paces gaudia et felicisita-
tem tempora dominanciu*m* D*omi*n*u*s Ie*su*s pietate*m*[16])
concedat. Haec e*st* eni*m* gens qui fortis
dum esset robore valida, Romanor*um* iucu*m*[17])
durissimu*m* de suis cervicib*us* excusserunt pug-
nandum, adq*ue* post agnicionem baptismi
(sanctorum martyrum corpora quae Romani igne cremaverant
vel ferro truncaverant vel bestiis lacerandum proiecerant, Franci
super eos aurum et lapides practiosos ornaverunt).

---

1) *auctore.* 2) *in armis.* 3) *in pacis foedere.* 4) *corpore nobilis.* 5) *audax, velox.* 6) *inmunis.* 7) *morum.* 8) *proceres.* 9) *rectores.* 10) *per tres mallos convenientes.* 11) *omnes.* 12) *origines.* 13) *favente.* 14) *idoneum per precelsos reges.* 15) *protegat.* 16) *pietate.* 17) *iugum.*

a)

b)

A. D. 782. 798 (792). — Documents de Saint-Gall.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, I, 75; I, 129.

A. D. 782. 798 (792). — Documents de Saint-Gall.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, I, 75; I, 129.

a) A. D. 782. Document privé sur parchemin. Saint-Gall, Stiftsarchiv, documents I, 75. Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste : Wolfhart transmet à l'abbaye de Saint-Gall sa propriété de Brittheim, sous certaines conditions. Oberndorf, 782, 11 Janvier. Les dates contenues dans la dernière ligne ne concordent pas : le 11 Janvier de l'année 781 (la 13e du règne de Charlemagne jusqu'au 9 Octobre) n'était pas un vendredi, mais un jeudi; c'est dans l'année 782 (la 14e du règne de Charlemagne), que le 11 Janvier était un vendredi. Le copiste Waldo s'étant négligé dans les dates des années du règne de Charlemagne aussi en d'autres documents, on suppose qu'il faut plutôt s'en tenir à la désignation du jour de la semaine qu'à celle de l'année; par conséquent on peut dater notre document du 11 Janvier 782. Voir Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen,* I, p. 90, N° 95, et la remarque au numéro 57, p. 57. — Les signatures de Wolfhart et des témoins sont de la main du copiste; leurs signes manuels font défaut, encore qu'ils soient annoncés. On remarquera le signe manuel du copiste à la dernière ligne; il est fait du mot *subscripsi,* tracé en lettres entrelacées. — Les localités désignées du nom de *Britihaim* (2) et d'*Obarindorf* (9) sont Brittheim et Oberndorf, en Wurttemberg.

On peut voir ici l'évolution de l'écriture mérovingienne et son passage à la minuscule carolingienne. On trouve côte à côte les formes de lettres anciennes et nouvelles, mais les nouvelles deviennent prédominantes. Les ligatures sont plus rares et les hastes plus petites qu'autrefois. Les lettres sont fortes et bien formées; leur forme se rapproche de l'écriture des *Codices.* On peut dire que le caractère général de cette écriture est déjà carolingien, bien que beaucoup de lettres isolées conservent encore la forme mérovingienne. Comparer l'écriture pl. 38.

Lettres isolées. L'**a** se présente avec trois formes distinctes : la forme ouverte comme dans l'ancienne cursive (*talis, ita,* 1); la forme de **cc**, tantôt fermée en haut, tantôt à moitié ouverte (*maltra, aut,* 5; *aliquis,* 7); enfin la forme onciale (*condonare,* 1). Le plus souvent **c** a la forme petite et simple, pourtant au commencement des mots il a la forme grande et brisée (*condonare,* 1). **d** est droit (1). Le plus souvent **e** a la forme simple, ronde (2. 3). La boucle supérieure du **g** se présente tantôt ouverte tantôt fermée; la boucle inférieure est ouverte et décrit une forte courbe vers la droite (11. 12). **i** au commencement des mots est généralement petit (1. 2. 4); il porte souvent un petit coup de plume en haut, et en bas il se recourbe souvent vers la droite (4). De temps en temps le trait droit de l'**o** se prolonge en haut (1). **p** a la forme simple, ronde (3. 4), quelquefois pourtant il a la grande forme pointue (*Bertoldipara, mancipiis,* 2). La plupart du temps **r** descend un peu au-dessous de la ligne, même lorsqu'il est isolé (2. 11). **s** a diverses grandeurs (1. 11). La barre du **t** souvent descend fort en avant, sans adhérer pourtant à la haste, particulièrement au commencement des mots (*talis,* 1). Le dernier jambage de l'**u** est souvent recourbé vers la droite (4). A remarquer la forme de **z** (10. 11).

Abréviations. Voir les explications pl. 38. Dans les verbes, *ur* est marqué par un petit crochet rond placé au-dessus du **t** (*dicitur,* 2). *us* dans le mot *nihilominus* est remplacé par un trait oblique formant un nœud (8). A la fin des syllabes, de temps en temps, *en* et *er* sont remplacés par un trait horizontal (*vestimentis,* 5; *terra,* 7). *Quod* et *vel* sont abrégés par contraction, comme dans la pl. 38 (1. 2. 7). Pour *que* (= *quae*) on a une abréviation employée ailleurs pour *quod* (2; voir la même abréviation pl. 43, dans l'écriture de Winitharius, ligne 12). — Les chiffres **X** et **III**, lignes 4 et 12, sont placés entre des points.

e, l, r, s, t en particulier ont conservé les anciennes ligatures, voir *ct* (9), *nt* (1), *rt* (1), *st* (1), *ri* (1), *ro* (3), *ti* (6).

La séparation des mots est imparfaite; les prépositions en particulier et d'autres petites particules sont liées aux mots suivants. Parfois comme ponctuation on trouve un point (2. 4. 7. 9).

(Chrismon) Ego enim in Dei nomine Uuolfhart talis mihi decrevit voluntas, ut omnes res meas ad monasterium Sancti Galli condonare deberem, quod ita et feci. Et hoc est, quod dono in pago Bertoltipara in villa, que dicitur Britihaim, id est casis, domibus, ędificiis, mancipiis, pecuniis, terris, silvis, aquis aquarumque decursibus, haec omnia et ex integro a die presente ad ipsum monasterium trado in dominationem; in ea vero ratione, ut dum advivo ipsas res possedeam et annis singulis exinde censum solvam, hoc est X modia de anona et una maltra de frumento et aut in cera aut in vestimentis aut in frisginga tremisse valente et per singulas araturas singulos iuches arare et seminare et collegere et unum diem in fenatione operare. Post meum vero decessum filii mei vel filii filiorum meorum, quamdiu ipsum censum solvant, illas res possedeant. Et si aliquis ex nobis de ipsa terra ad alia terra ipsius Sancti Galli transire voluerit, ipsum censum ibidem solvat et illas res possedeat, et nihilominus presens traditio ista omni tempore firma et stabilis permaneat cum stibulatione subnixa. Actum Obarindorf villa publice. Signum Uuolfhart, qui hanc cartulam fieri rogavit. Signum Deothoh testis. Signum Hruadoni testis. Signum Lantbert testis. Signum Ceizman testis. Signum Hadubert testis. Signum Uuolfman testis. Signum Cunzo testis. Signum Drudbert testis. Signum Hadumar testis. Signum Uuano testis. Signum Sighiman testis. Ego itaque Uualdo diaconus rogitus anno XIII. regnante Carolo rege Franchorum scripsi et subscripsi. Notavi die Veneris III. idus Ianuarii. Feliciter.

b) A. D. 798 (792). Document privé sur parchemin. Saint-Gall, Stiftsarchiv, documents I, 129. Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste : Ruadker donne à l'abbaye de Saint-Gall ses biens de Unter-Lenginwanc et Endingen sous certaines conditions. Saint-Gall, 798 (792), 26 Août. Les dates de ce document ne concordent qu'autant que le copiste accepte comme époque ou point de départ du règne de Charlemagne le 4 Décembre 771, alors que Charles, après la mort de son frère Carloman, devint seul héritier du royaume franc (et non l'époque communément adoptée du 9 Octobre 768) : en ce cas, la 27e année du règne de Charles correspond à l'an 798, où le 26 Août tombait un dimanche. En l'année 795 (la 27e du règne après 768) le 26 Août tombait un mercredi. Les dates concorderaient aussi (en acceptant l'époque ordinaire de 768), si l'on pouvait lire dans notre document *anno XXIIII,* au lieu de XXVII (comp. la date pl. 38) : en ce cas l'année du règne correspondrait à l'an 792, où le 26 Août tombait également un dimanche. Voir Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen,* I, p. 145, N° 153. — Les noms du donateur et des témoins, ainsi que les croix qui les précèdent, sont de la main du copiste.

Dans ce document aussi, la forme des lettres se rapproche de celle de l'écriture carolingienne, mais l'on rencontre encore beaucoup d'éléments de l'écriture mérovingienne. Voir les explications sur le document précédent de notre planche.

Lettres isolées. **a** prend tantôt la forme de **cc**, tantôt la forme onciale (1. 2). La plupart du temps **c** est simple, souvent pourtant il est brisé (1. 2). **d** est droit (1. 2). **e** a soit la forme brisée, semblable à l'epsilon grec, soit la simple forme ronde (1. 6. 7). **h** est fortement incliné vers la gauche (1. 3. 4). Le dernier jambage de **m** et de **n** est droit ou un peu recourbé en dedans (4. 5). **o** souvent s'allonge en haut et ressemble à un petit delta grec (1). La barre du **t** au commencement des mots est souvent fort recourbée vers le bas, d'ailleurs elle est droite (*trado,* 2; *tam, parentum,* 3).

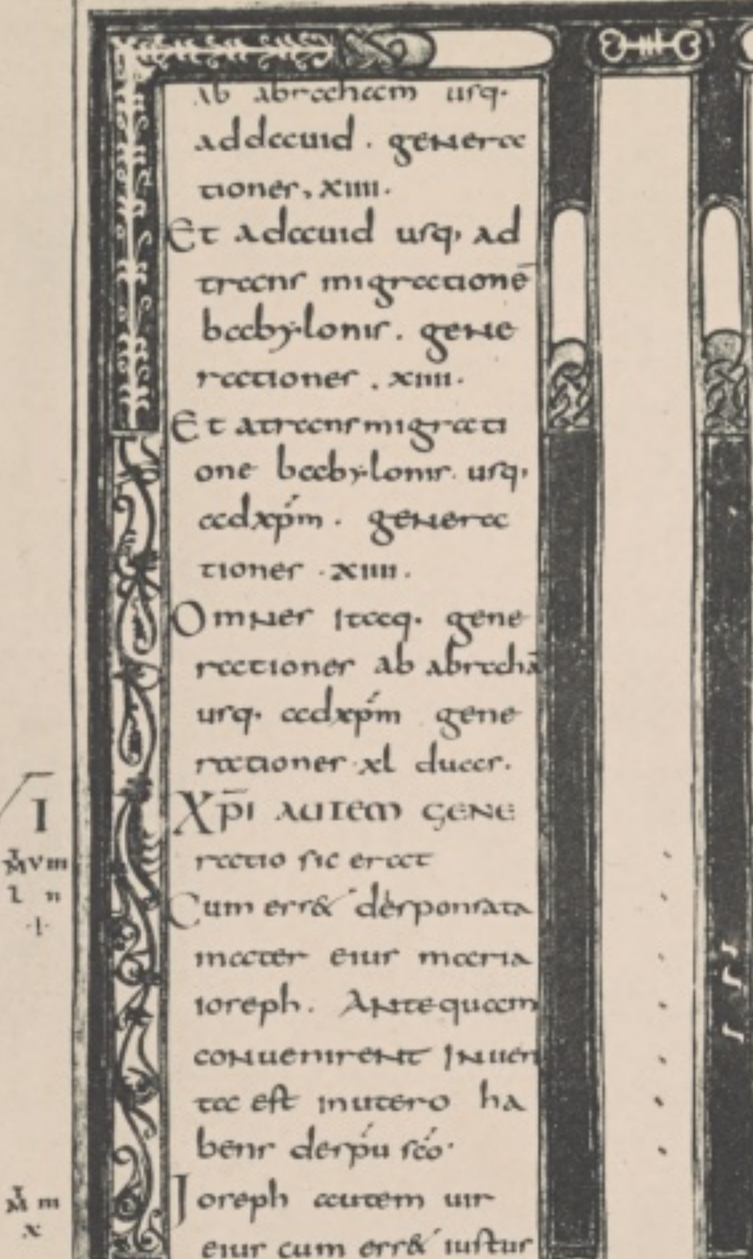
Abréviations. Voir les explications sur la pl. 38 et sur le document précédent de notre planche. *ur* est remplacé par un petit crochet rond (*dinoscitur,* 3; *revertantur,* 8; *cedantur,* 9). Pour *us* dans la désinence verbale *mus* on a un nœud avec un trait oblique (*conferimus, confidimus,* 1). A la fin des syllabes *er* et *en* sont remplacés par un trait horizontal (1. 3. 5. 7. 8. 9). De plus on a les abréviations pour *per, pre (prae)* et *pro* (6. 7. 11); une fois pour *per* on a la forme d'abréviation communément usitée pour *pro* (*persolvat,* 11). *Qui* et *quod* sont abrégés comme dans la pl. 38 (6. 10. 11). Voir enfin les abréviations pour *esse* (3. 5), *non* (10), *vel* (10). Le trait général d'abréviation a des formes diverses (1. 2. 3).

(Chrismon) Si aliquid de rebus nostris locis sanctorum vel in substantiis pauperum conferimus, hoc nobis procul dubio in aeterna beatitudine retribuere confidimus. Igitur ego Ruadkerus in amore Domini nostri Iesu Christi et remissione peccatorum meorum trado ad monasterium Sancti Gallonis confessoris, ubi et Agino venerabilis pater episcopus et rector esse dinoscitur, quicquid in his subter nominatis locis tam de alode parentum, quam etiam de quolibet adtractu visus sum habere, id est in [1]) inferiore Lenginuuanc [2]) et in Entingas [3]), libera voluntate manuque potestativa ad supradictum monasterium volo esse donatum; id est cum domibus, edificiis et quinque mancipiis, terris, pratis, pascuis, silvis, viis, aquis aquarumve decursibus, mobile et inmobile, cultis et incultis vel quicquid ad ipsa duo loca de meo iure pertinere videtur, ad iam dictum monasterium volo esse concesum; in ea tamen ratione, ut ipsas res tempus vitę meę ad me recipiam et annis singulis pro censo inde unum solidum solvam et post meum de ac luce discessum ad ipsum monasterium revertantur perpetualiter ad possedendum; ita ut nulli umquam hominum nec in prestitu nec in quolibet beneficio cedantur, sed pro mea mercede ad ipsum monasterium perenniter permaneant. Si quis vero, quod fieri non credo, si ego ipse aut aliquis ex heredibus meis vel quilibet persona hanc cartam traditionis contaminari voluerit, nihil prevaleat et in ęrarium regis persolvat D solidos auri et quod reppetit evindicare non valeat, sed hęc presens carta omni tempore firma permaneat cum stibulatione subnexa. Actum in ipso monasterio, presentibus quorum hic signacula continentur. † Ruadkeri auctoris. † Lantolti. † Milonis. † Hettini. † Rodini. † Isanhardi. † Pruninci. † Paldonis. † Alterati. † Noti. † Uuinigeri. † Sicker. † Adalberti. Ego itaque Mauuo peccator rogitus anno XXVII. Caroli [4]) regis, die dominico, VII. kalendas Septembris scribsi et subscribsi sub Odalrico comite [5]).

[1]) Suit un léger grattage. [2]) On ne sait quel endroit ce nom désigne. [3]) Endingen, district de Balingen, Wurttemberg. [4]) Correction de *Karoli,* à ce qu'il parait. [5]) Les trois derniers mots semblent avoir été ajoutés après coup, pourtant de la même main.

a)

b)



MATTHEUM

ab abrahaam usq.
addauid . genera
tiones . XIIII.
Et a dauid usq. ad
transmigratione
babylonis . gene
rationes . XIIII.
Et a transmigrati
one babylonis usq.
adxpm . genera
tiones . XIIII.
Omnes itaq. gene
rationes ab abraha
usq. adxpm gene
rationes xl duae.
Xpi autem gene
ratio sic erat
Cum esset desponsata
mater eius maria
ioseph. Antequam
conuenirent inuen
ta est inutero ha
bens despu sco.
Joseph autem uir
eius cum esset iustus
et nollet eam tra
ducere uoluit occul
te dimittere eam.
haec autem eo cogi
tante. Ecce ange
lus dni insomnis ap
paruit ei dicens.

Joseph fili dauid
Noli timere accipere
mariam coniugem
tuam. quod enim
inea natum est.
despu sco est.
Pariet autem filium
& uocabis nomen
eius ihm. Ipse enim
saluum faciet popula
suum apeccatis eoru.
hoc autem totum
factum est. utad
impleretur quoddic
tum est adno per
prophetam dicentem
Ecce uirgo inutero
habebit & pariet
filium. & uocabunt
nomen eius emma
nuel. quod est in
terpretatum
nobiscum ds.
Exsurgens autem
ioseph asomno. fecit
sicut praecepit ei
angelus dni
Et accepit coniugem
suam. & non cognos
cebat eam. Donec
peperit filium suum
primo genitum

A. D. 781. — Evangelistarium de Godesscalc. Minuscule caroline.
Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat., nouvelles acquisitions 1203.

Saec. VIII. exeunte. — Ada-Codex. Minuscule caroline.
Trèves, Stadtbibliothek, Bibelhandschriften 22 (Codex aureus), p. 17.

A. D. 781. — Evangelistarium de Godesscalc. Minuscule carolingienne.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat., nouvelles acquisitions 1203.

Evangéliaire — contenant les péricopes ou les évangiles pour l'année liturgique — écrit par Godesscalc sur l'ordre de Charlemagne et de la reine Hildegarde. Grandeur : 31×21 cm. C'est un *Codex aureus* : le parchemin est coloré en pourpre, les lettres sont écrites en or, il n'y a que les titres qui soient en argent (sur la photographie les lettres d'or apparaissent en blanc). En plus des péricopes, le Codex contient encore un calendrier, une *tabula paschalis*, et à la fin, une poésie de l'écrivain Godesscalc. Alors que l'écriture du Codex est généralement onciale, la poésie pourtant est écrite en minuscule carolingienne, et celle-ci mérite un intérêt tout particulier, car c'est un des premiers exemples datés de ce genre d'écriture. Notre Fac-similé donne la première page de la poésie. — De l'écrivain Godesscalc, nous ne savons que ce qu'il nous apprend lui-même : il a reçu l'ordre de Charles et de la reine Hildegarde d'exécuter le travail, alors que le roi commençait la 14e année de son règne (781); c'est cette même année que Charles célébra à Rome la fête de Pâques. Il ressort des mots par lesquels l'écrivain recommande à la garde du Christ la vie du roi et de la reine, que le manuscrit fut achevé avant le 30 Avril 783, jour de la mort d'Hildegarde. — Ce précieux manuscrit, avant la révolution française, était conservé à Toulouse au couvent de Saint-Sernin (*Sancti Saturnini*), où on le vénérait comme un don de Charlemagne. Voir la description dans Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, III, 232; Piper, *Karls des Grossen Kalendarium und Ostertafel*, 1858; Duemmler, *Poetae latini aevi Carolini*, I, 94 (*Monumenta Germaniae historica*).

Minuscule carolingienne. A consulter sur l'origine et l'histoire de cette belle écriture (sur laquelle repose l'écriture moderne, soit manuscrite, soit imprimée) le chapitre de notre Introduction « la minuscule carolingienne ». Bien que beaucoup d'autres écritures antérieures fussent des écritures minuscules — d'abord la cursive romaine récente et la demi-onciale, puis les écritures nationales — on donne pourtant de préférence le nom de minuscule à l'écriture carolingienne. Celle-ci se distingue des minuscules précédentes spécialement en ceci : elle cherche à rendre toutes les lettres indépendantes, écartant les ligatures (à l'exception d'un petit nombre déterminé); de plus, les lettres ont une taille plus égale, plus régulière et mieux proportionnée. Au début, cette écriture avait encore certaines ligatures anciennes et des lettres archaïques (minuscule carolingienne primitive), mais avec le temps, elle s'en est affranchie de plus en plus. — La minuscule carolingienne marque le terme d'une longue évolution et le commencement d'une nouvelle période d'écriture. L'alphabet minuscule a ici une forme qui se distingue par la simplicité, la beauté et la netteté. Il obtint un tel succès qu'il fut accepté dans tous les pays de l'Europe occidentale et depuis, la minuscule est restée prédominante dans l'écriture.

Lettres isolées. **a** prend soit la forme de **cc**, soit la forme onciale (I, 3. 6). Les hastes de **b**, **d**, **h**, **l**, sont renforcées en forme de massue (I, 5. 18). **c** est petit (I, 8); seulement dans le nom *Carlus*, il est grand et brisé (II, 27). **d** est droit, sa panse est large (I, 11). **e** est rond (I, 10). En bas, **g** décrit vers la droite une large courbe (3. 4. 5). **n** a quelquefois la forme majuscule (I, 11; II, 25). Dans la liaison *or*, col. II, ligne 13, **r** est rond (voir pl. 42b). La barre du **t** est droite, la haste décrit une forte courbe vers la gauche (I, 17. 18). Voir **y** (I, 13; II, 6).

Comme correction, on trouve ligne I, 17 un point sous l'**e** et un **i** au-dessus.

La séparation des mots est à peu près parfaite. A la fin de chaque vers on trouve des signes de ponctuation; la plupart du temps ce sont deux points placés côte à côte (I, 10. 12); plusieurs fois on a deux points, l'un au-dessus de l'autre, et une virgule (I, 4. 6). A la fin du 1er poème (II, 3), on a trois points et une virgule.

A remarquer le réglage : ce sont deux lignes entre lesquelles les lettres devaient être écrites; le copiste pourtant ne se tient pas strictement à ces lignes.

Les deux premières lignes de la première colonne (et le mot *orbe* dans la colonne II, ligne 4), sont écrites en lettres onciales bien formées. Chaque vers commence par une lettre capitale ou onciale.

a) Aurea purpureis pin-
guntur grammata scedis.
Regna poli roseo pate — san-
guine — facta tonantis
Fulgida stelligeri promunt
et gaudia caeli,
Eloquiumque Dei digno ful-
gore choruscans
Splendida perpetuae pro-
mittit praemia vitae.
En praecepta Dei decora-
ta colore rosarum
Munera martyrii demon-
strant esse capenda,
Candida virginitas cae-
lorum cara colonis
Auri flaventis specie
hortatur habenda.
Argentique figuratur
splendore micantis
Vita maritorum cunctis
concessa iugalis.
Sic doctrina Dei pretiosis
scripta metallis
Lucida luciflui perducit
ad atria regni
Lumen evangelii sectantes
corde benigno,
Scandentesque poli super
ardua sidera celsi
Collocat in thalamo caelo-
rum regis in aevum.

Orbe bonus toto passim
laudabilis heros,
Inclytus in regno, fretus
caelestibus armis,
Laude triumphator, dudum
super aethera notus,
Iure patrum solio feliciter
inditus heres,
Pacificus rector, patiens
dominator et aequus,
Praelatus multis, humili
pietate superbus,
Providus ac sapiens, studio-
sus in arte librorum,
Iustitiae custos rectus,
verusque, fidelis,
Pauperibus largus, miseris
solacia praestans,
Plenus honore Dei et Christi con-
pulsus amore,
Septenis cum aperit felix
bis fascibus annum,
Hoc opus eximium Francho-
rum scribere Carlus
Rex pius, egregia Hildgarda
cum coniuge, iussit:

(Quorum salvifico tueatur nomine vitas
Rex regum dominus, caelorum gloria, Christus.
Ultimus hoc famulus studuit complere Godesscalc
Tempore vernali, transcensis Alpibus ipse
Urbem Romuleam voluit quo viscre consul,
Ut Petrum sedemque Petri rex cerneret, atque
Plurima celsithrono deferret munera Christo.
Multa peraegrinis concessit dona misellis,
Annua tunc ibidem celebrans solemnia paschae
. . . . .)

Saec. VIII. exeunte. — Le Codex Ada. Minuscule carolingienne.

Trèves, Stadtbibliothek, Bibelhandschriften 22 (Codex aureus), p. 17.

Les quatre Evangiles écrits en lettres d'or sur parchemin. Grandeur actuelle des feuillets : 36,5×24,2 cm. Avant la révolution française le Codex appartenait à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves; il est déjà mentionné dans le plus ancien catalogue de l'abbaye, qui remonte au XIIe siècle : *Textus evangelii unus auro scriptus.* Sur la dernière feuille, fol. 172, on trouve écrits en *Capitalis rustica*, à l'encre rouge, les vers suivants : *Hic liber est vitae, paradisi et quattuor amnes, — Clara salutiferi pandens miracula Christi, — Que pius ob nostram voluit fecisse salutem, — Quem devota Deo iussit perscribere mater — Ada, ancila Dei, pulcrhisque ornare metallis. — Pro qua, quisque legas versus, orare memento.* Une religieuse du nom d'Ada a donc fait écrire et orner le Codex. Qui était cette Ada? Son nom revient dans un nécrologe de S. Maximin, dont les plus anciennes notices remontent vers l'année 1200; on y trouve au V. idus Maii : *Ada, Christi ancilla, que multa sancto Maximino contulit bona* (Trèves, Stadtbibliothek, Cod. 1634, fol. 109). Le nom se retrouve encore, fol. 144 du même Codex, à la date du 11 Mai, dans une liste des anniversaires de l'abbaye appartenant à la fin du XIIIe siècle, mais avec une addition importante : *Ada, ancilla Christi, soror magni Karoli regis, que magna bona nobis contulit.* Une note marginale du XIIIe siècle, qui se trouve dans un autre nécrologe de Saint-Maximin (aujourd'hui au *Museum Bollandianum* à Bruxelles) contient, à la date du V. idus Maias, la même addition avec quelques développements; on y lit : *Obiit Ada, ancilla Christi, pie memorie filia Pippini regis, soror magni imperatoris Karoli, que multa bona circa et infra Moguntiam et Wormatiam et in pago Nachowe sancto Maximino contulit, et textum evangelii auro conscriptum et auro decoratum dedit, post finem vite hic sepulta in pace quiescit.* Ce sont les plus anciens renseignements manuscrits, qui désignent Ada comme sœur de Charlemagne. Le nom — Ada ou *Ata* — se rencontre souvent aussi dans les actes de donation de l'époque carolingienne pour les monastères de Fulda et de Lorsch : *Ata, ancilla Christi*, en l'année 803, donnait au monastère de Fulda sa maison de Mayence; il semble que ce soit la même Ada qui fit écrire le Codex de Trèves. Pourtant aucun de ces anciens documents ne désigne Ada comme sœur de Charlemagne et aucun historien n'a fait mention d'une sœur de ce nom. Il est donc douteux que les indications du XIIIe siècle contenues dans les nécrologes de Saint-Maximin reposent sur une tradition historique digne de foi. Voir la description du Codex dans l'édition de luxe *Die Trierer Ada-Handschrift*, par K. Menzel, P. Corssen, H. Janitschek, A. Schnütgen, F. Hettner, K. Lamprecht (*Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*, VI, Leipzig 1889). C'est à cet ouvrage que nous empruntons notre Fac-similé. Voir aussi M. Keuffer, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier*, 1, 18, Trèves 1888.

Deux copistes ont collaboré à ce Codex. Notre Fac-similé donne un exemple de la main du premier. A notre avis, ce copiste n'est autre que Godesscalc, dont nous avons appris à connaître l'écriture sur la reproduction jointe à la présente. Comparer par exemple les deux formes de l'**a**, ligne I, 1. 2, avec les formes de l'**a**, ligne I, 3. 6 de Godesscalc; de plus, la forme du **d**, ici ligne I, 2. 4, et là, I, 11; le **g**, ici ligne 2. 5. 6. 8, là, ligne 3. 4. 5. 6; l'**N**, ici I, 2; II, 2, et là, II, 25. De même, les formes de **e**, **o**, **r**, **s**, **t**, sont absolument semblables dans les deux manuscrits. En outre, on remarquera le renforcement des hastes en forme de massue; la forme semblable des lettres onciales, ici I, 16 et au commencement des paragraphes, là I, 1. 2; II, 4 et au commencement des vers; la ressemblance de la ligature *et*, ici I, 18. 25. 26, et là II, 13. 15. 22; et la ressemblance dans la manière de corriger, ici I, 18, et là I, 17. La ressemblance apparaît encore dans l'ornementation des marges et dans le dessin général des pages. K. Menzel avait donc raison d'attribuer le Codex Ada à la fin du VIIIe siècle et de rechercher son origine à la cour impériale d'Aix-la-Chapelle, où vécut Godesscalc, semble-t-il, dans l'entourage de Charlemagne. Janitschek, à cause de l'ornementation attribua le Codex, avec beaucoup d'autres *Codices aurei*, à une école calligraphique de Metz, pourtant S. Berger a démontré qu'aucune des preuves apportées par Janitschek n'étaient valables (voir *Histoire de la Vulgate*, p. 270).

Comme correction, ligne I, 18, on a mis **i** sur **e**.

A la seconde colonne, on a des guillemets.

Les chiffres en marge donnent les sections et renvoient aux passages parallèles (voir les explications pl. 57).

En marge, à gauche, ligne 18, se trouve une petite croix et en marge, à droite ligne 11, la lettre **F**, colorée en rouge, deux signes qui se retrouvent souvent dans les pages du Codex : ils marquent le commencement et la fin (*finis*) des péricopes des évangiles qui se lisaient au cours de l'année liturgique.

MATTHEUM.

b) ab Abraham usque
ad David, genera-
tiones XIIII.
Et a David usque ad
transmigrationem
Babylonis, gene-
rationes XIIII.
Et a transmigrati-
one Babylonis usque
ad Christum, genera-
tiones XIIII.
Omnes itaque gene-
rationes ab Abraham
usque ad Christum gene-
rationes XL duas.
Christi autem gene-
ratio sic erat:
✠ Cum esset desponsata
mater eius Maria
Ioseph, antequam
convenirent, inven-
ta est in utero ha-
bens de Spiritu sancto.
Ioseph autem vir
eius cum esset iustus
et nollet eam tra-
ducere, voluit occul-
te dimittere eam.
Haec autem eo cogi-
tante, ecce ange-
lus Domini in somnis ap-
paruit ei dicens:

Ioseph, fili David,
noli timere accipere
Mariam coniugem
tuam: quod enim
in ea natum est,
de Spiritu sancto est.
Pariet autem filium,
et vocabis nomen
eius Iesum: ipse enim
salvum faciet populum
suum a peccatis eorum. F
Hoc autem totum
factum est, ut ad-
impleretur quod dic-
tum est a Domino per
prophetam dicentem:
„Ecce virgo in utero
habebit et pariet
filium, et vocabunt
nomen eius Emma-
nuel, quod est in-
terpretatum
Nobiscum Deus."
Exsurgens autem
Ioseph a somno, fecit
sicut praecepit ei
angelus Domini,
et accepit coniugem
suam, et non cognos-
cebat eam, donec
peperit filium suum
primogenitum.

INCIPIT PRAEF SCI HIERONIMI PRBI IN LIBRO GENESIM·



EXPLICIT PRAEFATIO·

circa **A. D. 800. — La bible d'Alcvin, à Zurich. Ecriture demi-onciale.**

Zurich, Kantonsbibliothek, C 1, fol. 5.

circa A. D. 800. — La Bible d'Alcvin, à Zurich. Ecriture demi-onciale.

Zurich, Kantonsbibliothek, C 1, fol. 5.

Page d'une Bible que le célèbre ami de Charlemagne, Alcvin, abbé de Saint-Martin de Tours († 804), fit écrire. Grandeur : 48×36 cm. Notre Fac-similé est un peu réduit. Au commencement du Codex se trouve une poésie d'Alcvin contenant une énumération des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament (*In hoc quinque libri retinentur codice Moysis,* etc.), et se terminant par les vers suivants : *Iusserat hos omnes Christi deductus amore — Alcvinus ecclesiae famulus perscribere libros. — Pro quo, quisque legas lector caelestia verba, — Funde preces Domino, devoto pectore posco, — Ut conservet eum Christi pia gratia semper, — Et clemens animae requiem concedat in aevum — Illius aeternam. Semper laus, gloria Christo.* (Voir E. Duemmler, *Poetae latini aevi Carolini,* I, 287, N° 68, dans les *Monumenta Germaniae historica.*) Le Codex sort de l'école de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, dont nous connaissons l'habilité par beaucoup d'autres manuscrits (voir L. Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle,* Paris 1885). Une autre Bible de ce genre, contenant la même poésie, avec la même écriture, se trouve à Bamberg (A. I. 5; voir F. Leitschuh, *Aus den Schätzen der Bibliothek zu Bamberg,* 1888, pl. 1—5; A. Chroust, *Monumenta palaeographica,* livr. XVIII, pl. 2—5); un troisième exemplaire, en deux volumes, se trouve à Berne (3. 4; voir Hagen, *Catalogus codicum Bernensium,* Berne 1875). Tous ces manuscrits sont écrits en minuscule carolingienne, pourtant les prologues et parfois aussi le commencement des livres et des chapitres sont écrits en une demi-onciale, caractéristique pour l'école de Tours. Notre planche offre un exemple de cette demi-onciale, la planche suivante, un exemple de la minuscule. Sur d'autres *Codices* d'Alcvin, voir Delisle, l. c.

Demi-onciale de Tours. Comparer la demi-onciale du Codex Hilarius de l'année 509/10 et celle du Codex de Montecassino de l'année 569. La demi-onciale de Tours est fortement influencée par la minuscule carolingienne; c'est pourquoi son caractère général diffère beaucoup de celui de l'ancienne demi-onciale. On reconnait facilement la demi-onciale à la forme des lettres **a**, **g**, **n**. En outre la forme de **m**, **r**, **s**, est aussi remarquable. — En plus de la demi-onciale, on rencontre encore dans notre page trois sortes d'écriture : la capitalis quadrata, dans les trois premières lignes; la capitalis rustica, dans la dernière ligne; et l'onciale, ligne 4 à 18. — Les quatre premières lignes sont écrites à l'encre rouge. Dans l'initiale **D** on se sert surtout de couleur rouge, jaune, pourpre et verte.

Lettres isolées. **a** prend la forme de **ci** fermé; le dernier trait est oblique (I, 19. 20). La tête de **g** consiste en un trait horizontal; **g** ressemble au long **z** d'aujourd'hui (I, 23. 24). Le dernier jambage de l'**m** est recourbé en dedans (I, 21. 22). **n** est toujours majuscule (I, 19. 20). L'épaule de l'**r** et l'arc de l'**s** sont souvent très longs, surtout à la fin des lignes (I, 19. 24; II, 27. 34). La haste de **t** décrit une courbe vers la gauche pour se redresser vers la droite (I, 21. 22). **y** est petit; il porte un point (I, 38; II, 3). **z** est aussi petit (I, 38; II, 1).

Abréviations. Les signes d'abréviations pour *us* et *ur* sont particulièrement intéressants. Pour *us*, on a ce petit crochet que les juristes romains employaient pour les finales les plus diverses et dont se servaient les copistes de Bobbio pour *ur* (I, 36. 40; II, 14. 27. 29; comp. pl. 18 et pl. 34). Le même crochet sert aussi parfois pour *ur* (II, 10. 33. 34), plusieurs fois pourtant on se sert du signe spécial, qui dans la suite fut communément adopté pour *ur* (I, 37. 39; II, 27); le haut de ce signe a la forme de l'ancien crochet, auquel pourtant une longue queue est ajoutée; il ressemble à l'**r** rond que nous avons rencontré dans la liaison *or* (voir le manuscrit de Novare, pl. 42 b et le manuscrit de Godesscalc, pl. 45 a). Ce signe spécial pour *ur* se retrouve souvent aussi dans la Bible d'Alcvin, de Bamberg (Chroust, l. c.). Dans la Bible d'Alcvin, de Berne, au contraire, la plupart du temps on rencontre le crochet susdit, seulement çà et là on trouve le signe spécial, par exemple dans les *Capitula* du livre des Juges. Le crochet se rencontre aussi pour *ost* dans les mots *post* et *postea* (II, 17. 28. 43). — De plus à remarquer les nombreuses abréviations par suspension : asser = *asserunt* (I, 22); fac̄ = *facit* (I, 32); ocul̄ = *oculus* (I, 41), intelligim̄ = *intelligimus* (II, 33). Pour *con* on trouve c̄ (I, 34), pour *est* .ē., entre deux points (I, 31), pour *quoniam* qn̄m (I, 38).

On affectionne en particulier la ligature *nt* (I, 39. 44. 45). Voir aussi *ns* (II, 21). Beaucoup de lettres se trouvent reliées entre elles, sans changement de forme (I, 19. 20).

Sur le monosyllabe *os* (II, 36) il y a un accent.

Séparation de mots et de phrases. La séparation des mots laissent beaucoup à désirer. Les phrases sont, la plupart du temps, séparées par un point placé à peu près à mi-hauteur des lettres. Les nouvelles phrases commencent par une lettre onciale ou demi-onciale (I, 32. 34; II, 19. 34). A remarquer le signe d'interrogation que nous rencontrons ici pour la première fois (II. 27. 40).

Incipit praefatio sancti Hieronimi presbyteri in libro Genesim.

Desiderii mei desideratas accepi epistolas, qui quodam praesagio futurorum cum Danihele sortitus est nomen, obsecrantis, ut translatum in latinam linguam de hebreo sermone Pentateuchum nostrorum auribus traderem. Periculosum opus certe, obtrectatorum latratibus patens, qui me asserunt in LXX interpretum su-[1]gillationem nova pro veteribus cudere, ita ingenium quasi vinum probantes, cum ego sepissime testatus sim, me[2] pro vili[3] portione in tabernaculo Dei offerre quae possim, nec opes alterius aliorum paupertate fedari. Quod ut auderem, Origenis me studium provocavit, qui aeditioni antiquae translationem Theodotionis miscuit, ✳ ÷ asterisco et obelo id est stella et veru opus omne distinguens: dum aut inlucescere facit, quae minus ante fuerant, aut superflua quaeque iugulat et confodit, maxime quae evangelistarum et apostolorum auctoritas promulgavit. In quibus multa de veteri testamento legimus, quae in nostris codicibus non habentur, ut est illud: „Ex Aegypto vocavi filium meum"; et, „Quoniam Nazareus vocabitur"; et, „Videbunt in quem compunxerunt"; et, „Flumina de ventre eius fluent aquae vivae"; et, „Quae nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt, quae praeparavit Deus diligentibus se"; et multa alia quae propriorum[4] σύνταγμα[5] desiderant. Interrogemus ergo eos, ubi haec scripta sint, et cum dicere non potuerint, de libris hebraicis proferamus. Primum testimonium est in Osee; secundum in Esaia; tertium in Zacharia; quartum in Proverbiis; quintum aeque in Esaia. Quod multi ignorantes apocryforum deliramenta sectantur et Hiberas nenias libris authenticis praeferunt. Causas erroris non est[6] meum exponere. Iudaei prudenti factum dicunt esse consilio: ne Ptolemeus, unius Dei cultor, etiam apud Hebraeos duplicem divinitatem deprehenderet. Quod maxime idcirco faciebat[7], quia in Platonis dogma cadere videbatur[8]. Denique ubicunque sacratum aliquid scriptura testatur de Patre et Filio et Spiritu sancto, aut aliter interpretati sunt aut omnino tacuerunt: ut et regi satisfacerent et arcanum fidei non vulgarent. Et nescio quis primus auctor LXX cellulas Alexandriae mendacio suo extruxerit, quibus divisi eadem scriptitarent, cum Aristheus eiusdem Ptolomei ὑπερασπιστής et multo post tempore Ioseppus[9] nihil tale retulerint, sed in una basilica congregatos contulisse scribant, non prophetasse. Aliud est enim vatem, aliud esse interpretem. Ibi Spiritus ventura praedicit, hic eruditio et verborum copia ea quae[10] intelligit, transfert. Nisi forte putandus est Tullius Oeconomicum Xenofontis et Platonis Pitagoram[11] et Demosthenis pro Tesifonte[12] afflatus rhetorico spiritu transtulisse. Aut aliter de hisdem libris per LXX interpretes, aliter per apostolos Spiritus sanctus testimonia texuit, ut quod illi tacuerunt, hi scriptum esse mentiti sint. Quid igitur? Damnamus veteres? Minime. Sed post priorum studia in domo Domini quod possumus laboramus. Illi interpretati sunt ante adventum Christi, et quod nesciebant dubiis protulere sententiis; nos post passionem et resurrectionem eius non tam prophetiam quam historiam scribimus. Aliter enim audita, aliter visa narrantur. Quod melius intelligimus, melius et proferimus. Audi igitur aemule, obtrectator ausculta: non damno, non reprehendo LXX, sed confidenter cunctis illis apostolos praefero. Per istorum os mihi Christus sonat, quos ante prophetas inter spiritalia charismata positos lego, in quibus ultimum pene gradum interpretes tenent. Quid livore torqueris? Quid[13] imperitorum animos contra me concitas? Sicubi tibi in translatione videar errare, interroga Hebraeos, diversarum urbium magistros consule. Quod illi habent de Christo, tui codices non habent. Aliud est, si contra se postea ab apostolis usurpata testimonia probaverunt, et emendatiora sunt exemplaria latina quam greca, greca quam hebraea. Verum haec contra invidos. Nunc te precor, Desideri carissime, ut, quia tantum opus me subire fecisti, et a Genesi exordium capere, orationibus iuves, quo possim eodem Spiritu quo scripti sunt libri in latinum eos transferre sermonem.

Explicit praefatio.

[1]) Il y a un **g** carolingien tracé après coup avec une encre pâle. [2]) **e** est suscrit et se trouve d'une encre un peu plus pâle; de même le trait d'abréviation au-dessus de l'**i** dans *sim* parait avoir été tracé après coup. [3]) *ri* se trouve suscrit et d'une encre pâle pour changer *vili* en *virili*. [4]) Au-dessus et au-dessous de *or* on trouve des points d'une encre pâle pour changer *propriorum* en *proprium*. [5]) Pour σύνταγμα. [6]) ē a été ajouté après coup. [7]) Pour *faciebant*. [8]) Correction de *videbantur*. [9]) *Iosephus*. [10]) *Ea quae* sur un grattage. [11]) *Protagoram*. [12]) *Ctesifonte*. A ce qu'il semble, quelqu'un qui a lu le Codex a lu *Protesifontem* et a mis sur les dernières lettres un petit signe abréviatif. [13]) Le copiste a donné aux lettres suivantes une forme plus petite pour faire tenir sur la page la *praefatio* tout entière.

INCIPIT LIB GENESEOS.

IN PRINCIPIO CREAUIT DS CAELŪ ET TERRĀ. TERRA AUTEM ERAT INANIS ET UACUA. ET TENEBRAE SUPER FACIEM ABYSSI. ET SPS DI FEREBATUR SUPER AQUAS.

II DIXITQUE DS. FIAT LUX ET FACTA Ē LUX. ET UIDIT DS LUCEM QUOD ESSET BONA. ET DIUISIT DS LUCEM A TENEBRIS APPELLAUITQ: LUCEM DIEM. ET TENEBRAS NOCTĒ. FACTUMQ: EST UESPERE ET MANE DIES UNUS. DIXIT QUOQ: DS. FIAT FIRMAMENTUM IN MEDIO AQUARŪ. ET DIUIDAT AQUAS AB AQUIS ET FECIT DS FIRMAMTŪ DIUISITQ: AQUAS QUAE ERANT sub firmamento ab his quae erant super firmamentū. Et factum ē ita. Uocauitq: ds firmamentū caelum. Et factum ē. uespere et mane dies secundus.

III Dixit uero ds. Congregentur aque quae sub caelo sunt in locum unum. et appareat arida. Factumq: ē ita. Et uocauit ds aridā terrā. congregationesq: aquarū appellauit maria. Et uidit ds quod eēt bonū et ait. Germinet terra herbam uirentē et facientē semen. et lignum pomiferū faciens fructū iuxta genus suū. Cuius semen in semet ipso sit super terrā. Et factum ē ita. Et protulit terra herbam uirentē et ferentē semen iuxta genus suū. Lignumq: faciens fructum et habens unumquodq: semen secundū speciē suā. Et uidit ds quod eēt bonum. factūq: ē uespere et mane dies tertius.

IIII Dixit autem ds. fiant luminaria in firmamento caeli. Ut diuidant diem et noctē et sint in signa et tempora et dies et annos et luceant in firmamento caeli. et inluminent terrā. Et factum ē ita. Fecitq: ds duo magna luminaria. Luminare maius ut pēēt diei. Et luminare minus. ut pēēt nocti. et stellas et posuit eas ds in firmamento caeli. ut lucerent super terrā. et pēēssent diei ac nocti. et diuiderent lucem ac tenebrās. Et uidit ds quod esset bonū. et factū ē uespere et mane dies quartus.

V Dixit etiam ds. Producant aquae reptilia animae uiuentis et uolatile super terrā. sub firmamento caeli. Creauitq: ds cete grandia et omnē animā uiuentē atq: motabilem. quam produxerant aquae in species suas. et omne uolatile secundū genus suū. Et uidit ds quod eēt bonū. benedixitq: eis dicens. Crescite et multiplicamini et replete aquas maris. auesq: multiplicentur super terrā. Et factū ē uespere et mane dies quintus

VI Dixit quoq: ds. Producat terra animā uiuentē in genere suo. iumenta et reptilia et bestias terrae secundū species suas. factūq: ē ita. Et fecit ds bestias terrae iuxta species suas. et iumenta et omne reptile terrae in genere suo. Et uidit ds quod eēt bonū et ait. Faciamus hominē ad imaginem et similitudinem nrām. et psit piscib: maris et uolatib: caeli et bestiis uniuersq: creaturae. Omniq: reptili quod mouetur in terra. Et creauit ds hominē ad imaginē suā. ad imaginem di creauit illū. masculū et feminam creauit eos. Benedixitq: illis ds et ait. Crescite et multiplicamini et replete terrā. et subicite eā. et dominamini piscib: maris et uolatilib: caeli. et uniuersis animantib: quae mouentur super terrā. Dixitq: ds. ecce dedi uobis omnem herbam afferentē semen super terrā. et uniuersa ligna quae habent in semet ipsis sementē generis sui. Ut sint uobis in escam et cunctis animantib: terrae. Omniq: uolucri caeli. et uniuersis quae mouentur in terra. et in quib: ē anima uiuens. ut habeant ad uescendū. Et factū ē ita. Uiditq: ds cuncta quae fecit. et erant ualde bona. Et factū est uespere et mane dies sextus.

VII Igitur perfecti sunt caeli et terra. et omnis ornatus eorū. Compleuitq: ds die septimo opus suum quod fecerat. et requieuit die septimo ab omnib: opere quod patrarat. Et benedixit diei septimo et scificauit illum. quia in ipso cessauerat ab

circa **A. D. 800. — La bible d'Alcvin, à Zurich. Minuscule caroline.**

Zurich, Kantonsbibliothek, C 1, fol. 6.

circa **A. D. 800. — La Bible d'Alcvin, à Zurich. Minuscule carolingienne.**

Zurich, Kantonsbibliothek, C 1, fol. 6.

Une page de la Bible d'Alcvin de Zurich, écrite en minuscule carolingienne. Voir les explications à la planche précédente. Notre Fac-similé est un peu réduit.

Minuscule carolingienne. La forme de l'écriture minuscule a déjà fait de grands progrès. A comparer avec l'écriture de Godesscalc (pl. 45). Les lettres sont fortes, rondes et larges; elles sont formées avec soin et grande régularité. Les hastes sont petites, celles du haut ne sont que légèrement renforcées.

Lettres isolées. **a** prend en général la forme onciale (I, 25. 26); la forme ancienne de **cc** ne se remarque dans le Codex que rarement : c'est le correcteur qui l'emploie encore. La panse de **b** est fermée (I, 25. 30). **c** est petit et simple (I, 26. 27). **d** est droit; la haste ne dépasse pas la ligne de base; elle a une petite ligne de fuite (I, 33). **e** est petit et rond, souvent pourtant il dépasse un peu la ligne, en particulier, quand la languette se relie aux lettres suivantes; la languette a, la plupart de temps, une direction horizontale, mais quelquefois elle prend vers le haut une direction oblique; souvent elle ne se lie pas avec le sommet de la lettre suivante, mais plus bas (*et*, I, 28. 30; *erant super*, I, 25; *et luceant*, I, 46). **f** dépasse la ligne en haut et en bas; au milieu, il a un petit coup de plume; la languette se trouve haut et la plupart du temps se relie à la lettre suivante (I, 25. 26). **g** est ouvert en haut et en bas; en bas on trouve une petite ligne de fuite, qui parfois, forme à peu près une boucle (I, 32. 35. 39); la tête est ornée d'un petit appendice, vestige de la cursive romaine, où la tête du **g** se composait d'un long trait horizontal; le **g** encore aujourd'hui a conservé dans l'imprimerie cet appendice. La haste de l'**h** a une petite ligne de fuite (I, 25. 34. 38). **i** est partout petit, même au commencement des mots; il commence et se termine par une petite ligne de fuite (I, 25. 26. 30). Le pied de **l** est large et arrondi (I, 30. 46). **m** et **n** ont de petites lignes de fuite (I, 25. 26). **r** est petit, l'épaule en est assez longue (I, 25. 27); une fois, dans le mot *quartus*, il a la forme pointue de ligature (II, 6); il semble que ce mot soit de la main du correcteur; aussi en d'autres pages du manuscrit, nous avons rencontré cette forme dans l'écriture du correcteur, dans les liaisons *rt* et *re*. **s** se trouve sur la ligne de base, mais il dépasse la ligne médiane supérieure; en avant, il porte un petit coup de plume comme l'**f** (I, 25. 26). La haste de **t** décrit une courbe vers la gauche, comme dans la demi-onciale, la barre est souvent légèrement ondulée (I, 25. 26). Les deux jambages de l'**u** commencent par un petit coup de plume, le second jambage a une ligne de fuite (I, 25. 26).

Les abréviations ne sont ni aussi variées ni aussi nombreuses que dans la demi-onciale de la planche précédente. Les signes d'abréviation pour *us* et *ur* ne se trouvent pas dans notre page, mais en d'autres, nous avons parfois remarqué le crochet : aussi bien était-il employé pour *ur* comme pour *us* (le signe spécial pour *ur* ne se rencontre pas). **b:** = *bus*, **q:** = *que* (I, 31. 32; II, 33. 34). benedixq: = *benedixitque* (II, 13). iumta = *iumenta* (II, 19). En particulier **m** à la fin des mots est souvent abrégé (I, 26. 27). Pour *est* on a ē, encadré de deux points; quelquefois pourtant on n'a qu'un point (I, 26. 31. 41); on a aussi eet = *esset* avec un ou deux points (I, 41; II, 1. 2). Abréviations par contraction : Ds = *Deus* (I, 29. 33), nram = *nostram* (II, 25), qd = *quod* (II, 5), sci = *sancti* (II, 49). Voir encore p = *prae* (II, 1. 2).

Les ligatures sont très rares : *nt* (II, 41), *rt* (II, 6), *us* (II, 6. 12). **s** prend ici la forme ouverte allongée, qui, plus tard, devient d'un emploi si fréquent à la fin des lignes. Les lettres sont très souvent unies les unes aux autres d'une façon libre, sans altération de forme (I, 25. 26).

La séparation des mots est encore imparfaite. Pour la séparation des phrases, on a, pour les grandes pauses comme pour les petites, un point à mi-hauteur des lettres. Les phrases nouvelles commencent, soit par une lettre onciale, soit par une lettre minuscule agrandie (I, 34. 37; II, 15. 28. 29).

En plus de la minuscule, on trouve encore employées sur notre page trois autres sortes d'écritures : la capitalis quadrata, dans les deux premières lignes et comme initiales de chapitres; l'onciale, ligne 3—24 et dans la première ligne des chapitres de la seconde colonne (II, 7. 18. 45); la demi-onciale dans la première ligne des chapitres de la première colonne (I. 29. 43). — Les trois premières lignes de la première colonne et les initiales des chapitres (**D** et **I**), et les lettres onciales de la seconde colonne (II, 7. 18. 45), aussi bien que les chiffres en marge, sont écrits à l'encre rouge. Dans la grande initiale **I**, on se sert de couleur rouge, jaune, pourpre et d'autres encore.

Incipit lib*er*
Geneseos.
In principio crea-
vit D*eu*s caelu*m* et terra*m*.
Terra autem erat in-
anis et vacua, et te-
nebrae super faciem
abyssi, et Sp*iritu*s D*e*i fere-
batur super aquas.
II Dixitque D*eu*s: Fiat lux.
Et facta e*st* lux. Et vi-
dit D*eu*s lucem quod es-
set bona, et divisit
D*eu*s lucem a tenebris.
Appellavitq*ue* lucem
diem et tenebras
nocte*m*. Factumq*ue* est
vespere et mane dies
unus. Dixit quoq*ue* D*eu*s:
Fiat firmamentum
in medio aquaru*m*, et
dividat aquas ab aquis.
Et fecit D*eu*s firmam*en*tu*m*,
divisitq*ue* aquas quae erant
sub firmamento, ab his quae erant super fir-
mamentu*m*. Et factum e*st* ita. Vocavitq*ue* D*eu*s
firmamentu*m* caelum. Et factu*m* e*st* vespere
et mane dies secundus.
III Dixit vero D*eu*s: Congregentur aque quae
sub caelo sunt, in locum unum, et appare-
at arida. Factumq*ue* e*st* ita. Et vocavit D*eu*s
arida*m* terra*m*, congregationesq*ue* aquaru*m* ap-
pellavit maria. Et vidit D*eu*s quod e*ss*et bonu*m*. Et
ait: Germinet terra herbam virente*m* et fa-
ciente*m* semen, et lignum pomiferu*m* faciens
fructu*m* iuxta genus suu*m*, cuius semen in semet-
ipso sit super terra*m*. Et factum e*st* ita. Et pro-
tulit terra herbam virente*m* et ferente*m* semen
iuxta genus suu*m*, lignumq*ue* faciens fructum
et habens unumquotq*ue* semen secundu*m* specie*m*
sua*m*. Et vidit D*eu*s quod e*ss*et bonum. Factu*m*q*ue* e*st*
vespere et mane dies tertius.
IIII Dixit autem D*eu*s: Fiant luminaria in fir-
mamento caeli, ut dividant diem et nocte*m*,
et sint in signa et tempora et dies et annos,
et luceant in firmamento caeli et inluminant
terra*m*. Et factum e*st* ita. Fecitq*ue* D*eu*s duo magna
luminaria: luminare maius, ut p*rae*e*ss*et diei,
et luminare minus, ut p*rae*e*ss*et nocti, et stellas.
Et posuit eas D*eu*s in firmamento caeli, ut luce-
rent super terra*m* et p*rae*essent diei ac nocti et
dividerent lucem ac tenebras[1]). Et vidit D*eu*s q*uo*d
esset bonu*m*. Et factu*m* e*st* vespere et mane dies quartus[2]).
V Dixit etiam D*eu*s: Producant
aquae reptilia animae viventis et volatile
super terra*m* sub firmamento caeli. Creavitq*ue*
D*eu*s cete grandia et omne*m* anima*m* vivente*m* atq*ue*
motabilem, quam produxerant aquae in
species suas, et omne volatile secundu*m* genus
suu*m*. Et vidit D*eu*s quod e*ss*et bonu*m*. Benedix*it*q*ue*
eis, dicens: Crescite et multiplicamini et re-
plete aquas maris, avesq*ue* multiplicentur
super terra*m*. Et factu*m* e*st* vespere et mane
dies quintus.
VI Dixit quoq*ue* D*eu*s: Producat
terra anima*m* vivente*m* in genere suo, ium*en*ta
et reptilia et bestias terrae secundu*m* species
suas. Factu*m*q*ue* e*st* ita. Et fecit D*eu*s bestias terrae
iuxta species suas et iumenta et omne rep-
tile terrae in genere suo. Et vidit D*eu*s quod
e*ss*et bonu*m*. Et ait: Faciamus homine*m* ad ima-
ginem et similitudinem n*os*tram, et p*rae*sit piscib*us*
maris et volatib*us* caeli et bestiis universeq*ue*
creaturae omniq*ue* reptili quod movetur
in terra. Et creavit D*eu*s homine*m* ad imagine*m*
sua*m*, ad imaginem D*e*i creavit illu*m*, mascu-
lu*m* et feminam creavit eos. Benedixitq*ue*
illis D*eu*s, et ait: Crescite et multiplicamini
et replete terra*m*, et subicite ea*m*, et domina-
mini piscib*us* maris et volatilib*us* caeli et uni-
versis animantib*us* quae moventur super
terra*m*. Dixitq*ue* D*eu*s: Ecce dedi vobis omnem
herbam afferente*m* semen super terra*m*, et
universa ligna quae habent in semetipsis
semente*m* generis sui, ut sint vobis in escam
et cunctis animantib*us* terrae omniq*ue* volucri
caeli et universis quae moventur in terra,
et in quib*us* e*st* anima vivens, ut habeant[3]) ad ves-
cendu*m*. Et factu*m* e*st* ita. Viditq*ue* D*eu*s cuncta quae
fecit, et erant valde bona. Et factu*m* est
vespere et mane dies sextus.
VII Igitur perfecti sunt caeli
terra[4]), et omnis ornatus eoru*m*. Complevitq*ue*
D*eu*s die septimo opus suum quod fecerat, et
requievit die septimo ab omni[5]) opere quod
patrarat. Et benedixit diei septimo et s*an*c*ti*-
ficavit illum, quia in ipso cessaverat ab

[1]) Correction de *tenebris*. [2]) *quartus* est écrit sur un grattage avec une encre plus pâle; il semble que ce mot soit du correcteur. [3]) Les lettres *ant* sont également écrites sur un grattage avec une encre plus pâle. [4]) Avant *terra* on trouve *et* ajouté par une autre main. [5]) Le copiste avait tout d'abord écrit omnib:, puis il a changé b en o et relié o au mot suivant.

PLANCHES

II

a)

b)

circa **A. D. 800. — Liber Pontificalis. Ancienne écriture italienne et écriture onciale (Lucca).**

Lucques, Biblioteca capitolare, Cod. 490, fol. 160ᵛ et 161ʳ.

circa **A. D. 800. — Liber Pontificalis. Ancienne écriture italienne et écriture onciale (Lucca).**

Lucques, Biblioteca capitolare, Cod. 490, fol. 160v et 161r.

Deux pages du manuscrit le plus important du *Liber Pontificalis*. Le manuscrit fait partie d'un gros volume contenant des ouvrages de divers genres; il se compose de trois parties: la première partie donne la biographie des Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Constantin II († 715), la seconde de Grégoire II à Etienne II († 757), la troisième de Paul I à Adrien I († 795). Notre Fac-similé donne la dernière page de la première partie et la première de la seconde. En général, la première partie est écrite en ancienne italienne, la seconde et la troisième en onciale. Mgr. Duchesne croyait que la première partie avait été écrite environ 50 ans avant la seconde et la datait du commencement du VIIIe siècle. Ewald, au contraire, soutenait que l'écriture des deux parties était de la même époque. Finalement Mommsen découvrit que la première partie était un complément de la seconde, qui a une pagination propre, de sorte que la seconde, en fait, aurait été écrite la première. Les copistes de la première partie s'étaient appliqués à reporter leur travail sur trois feuilles qu'ils placèrent immédiatement avant la seconde partie; et pour mieux réussir, ils écrivirent souvent plus serré (de là la petite écriture de la première page de notre reproduction). A la fin de la première partie on trouve une indication de date qui correspond à l'an 698 de notre ère, mais nous ne pouvons pas en déduire la date de notre manuscrit, parce que elle est prise d'un manuscrit plus ancien. D'autres fragments du Codex, tous écrits à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle, nous permettent de le placer approximativement à l'année 800 : un de ces fragments, contenant la Chronique de S. Jérôme, est daté de 796; un autre contient une lettre d'Alcvin de l'année 798, qui fut copiée entre 798 et 803. — Un correcteur qui, d'après Ewald et Mommsen, travaillait probablement au XIe siècle, a fait, avec une encre plus pâle, de nombreuses corrections, et de sa main sont aussi beaucoup de signes d'abréviation et de ponctuation. (Nous donnons dans la transcription le texte primitif, pour autant qu'il est encore à déchiffrer; en notes, les corrections.) Voir Mgr. Duchesne, *Le Liber Pontificalis,* I, p. CLXIV et 390—398; Mommsen, *Gesta Pontificum Romanorum,* I : *Liber Pontificalis,* I (dans les *Monumenta Germaniae historica*), Berlin 1898, p. LXXIV et 223; Ewald, *Neues Archiv,* 3, 1878, p. 342. Nous devons le premier Fac-similé à la bienveillance de Mgr. Duchesne (voir son édition, pl. II, p. CLXV), le second au professeur L. Traube.

a) Ancienne écriture italienne. Voir l'écriture de Bobbio, Montecassino, Novara (pl. 33. 34. 42). — Lettres isolées : **a** le plus souvent est oncial (4. 5); dans certaines liaisons, il est cursif (*ar, ra, ta,* 1. 2). **d** le plus souvent est rond, rarement droit (1. 2. 20. 31. 51). **g** a le plus souvent la forme demi-onciale, quelquefois il est majuscule (2. 4. 6. 49; comparer pl. 23b. 36). **l, n, r, s** ont souvent la forme majuscule (9. 14. 17. 19. 21. 28. 32. 41). — Il y a beaucoup d'abréviations par suspension (10. 13). Pour *us* on a un petit trait vertical ondulé (11. 15); le même signe est aussi usité pour la finale *imus* dans *sanctissimus* et pour *is* (13. 17. 30). Pour *ur* on n'a pas de signe special, mais le signe commun d'abréviation (17. 49). — On a de nombreuses ligatures avec des anciennes formes de lettres. — La dernière ligne, au bas de la page, est écrite en rouge (51). — La pagination (XXIIII) fut vraisemblablement ajoutée au XIe siècle.

(XC. Constantinus, natione Syrus, ex patre Iohanne, sedit annos VII dies XV. . . .)

pontifex[1]), omnes iudices ita eu*m* honorifice susciperent, quasi ipsum praesentaliter imperatorem viderent. Unde egressi, partis[2]) Greciae coniungentes, in insula, quae dicitur Caea, occurrit Theofilus patricius et stratigos Carauisianorum cum summo honore suscepit et amplectens, ut iussio continebat; iter absolvit p*er*agere coeptum. A quo loco navigantes venerunt ad septimo miliario[3]) Constantinopolim. Ubi egressus Tiberius imp*erator*, filius Iustiniani Aug*usti*, cum patriciis[4]) et omnis inclitos[5]) et Cyrus patriarcha cum clero et populi multitudini[6]), omnes letantes et diem festum agentes, pontifex[7]) et eius primati[8]) cum sellares imperiales, sellas et frenos inauratos, simul et mappulos, ingressi sunt Constantinopolim et apostolicus pontifex cum camelauco in civitate, ut solitus e*st* Roma procedere, a palatio egressus in Placidias, usq*ue* ubi placitus erat, p*ro*peravit. Dom*nus* au*tem* Iustinian*us* imp*erator* audiens ei*us* adventu*m* magno repletus e*st* gaudio. A Nicea Bythiniae misit sacra*m* gratiar*um* actionem[9]) plena[10]), et ut debuisset pontifex occurrere Nicomedia et ipse veniret a Nicea. Quod et factu*m* e*st*.

In die au*tem*, qua se vicissim vider*unt*, Aug*ustus* christianiss*imus* cu*m* regno in capite sese p*ro*stravit et pedes osculans pontificis deinde in amplexu mutuo corruer*unt*; et facta e*st* letitia mag*na* in populo, omnib*us* aspicientib*us* tanta[11]) humilitate*m* boni principis. Die vero d*omi*nico missas imperatori fecit et co*m*municans princeps ab eius manib*us* proque suis delictis ut dep*re*caretur pontifice*m* postulans omnia privilegia ecclesiae renovavit atq*ue* san*c*tiss*imum*[12]) papa*m* ad p*ro*pria reverti absolvit. Egressus igit*ur* a Nicomedia civ*itate* crebris valitudinib*us* pontifex adtritus tandem suspitate[13]) D*omi*no tribuente incolomis portu*m* Gaiet*ę* pervenit, ubi sacerdotes et maxima*m* populi Romani repperit multitudine*m*, ac XXIIII die m*ensis* Octub*ris* ind*ictione* X Roma*m* ingressus e*st*; om*ni*s[14]) popul*us* exul*tavit* et letatus e*st*. Hic fecit ordina*tiones* in eundo et redeundo p*er* diver*sa* loca epi*scoporum*[15]) num*ero* XII.

Post m*enses* au*tem* III lucubre[16]) nuntiatu*m* p*er*sonuit, quod Iustinian*us* chr*istianiss*imus* et orthodox*us* imp*erator* trucidatus e*st*, Phillippic*us* heretic*us* imperialis p*ro*motus e*st* archem. Cuius et sacra cu*m* pravi dogmatis exaratione suscepit, sed cu*m* apos*tolice*[17]) sedis concilio respuit. Huius rei causa zelo fidei accensus om*ni*s cetus[18]) Roman*ę* urbis, quod Greci Botarea vocant, sex continente*m* san*c*tos ac universales synodos, in eccl*esia* beati Petri erecta e*st*. Hic[19]) fec*it* patena*m* aur*eam* pen*santem* lib*ras* XII. Eode*m* tem*pore*[20]) Felix arciep*iscopus* Ravennas ab exilio reductus, penitentia motus, licet ocul*orum* lumine privat*us*, tamen ad p*ro*priu*m* redit thronu*m*; et solita quae ab universis in scrinio ep*iscoporum* fient indicula et fidei expositiones hic confessus e*st*, sicq*ue* reconciliationis p*ro*meruit absolutio*nem*. Huius temporib*us* duos reges Saxonu*m* ad oratio*nem* apos*tolorum* cu*m* aliis plurib*us* venientes sub velocitate sua*m* vita*m*, ut obtabant, finier*unt*.

Venit au*tem* et Benedictus archiep*iscopus* Mediolanensis orationis voto, et[21]) suo se pontificis[22]) praesentarit[23]). Altercavit vero et p*ro* eccl*esia* Ticinense, [sed convictus est,] eo quod a priscis temporib*us* sedis apos*tolicae* eiusde*m* Ticinens*is* ecclesiae antistatis ad consecrandu*m* p*er*tinebat atq*ue* p*er*tinet. Hisde*m* temporib*us* cu*m* statuisset populus Romanus, nequaqua*m* heretici imperatoris nomen aut chartas vel figura[24]) solidi susciperent, unde nec eius effigies in eccl*esia* introducta est, nec suu*m* nomen ad missar*um* sollemnia p*ro*ferebatur, contigit ut Petrus quida*m* p*ro* ducatu Roman*ę* urbis Ravenna*m* dirigeret, et p*rae*ceptu*m* p*ro* huiusmodi causa*m* acciperet. Dumq*ue* innotitum[25]) fuisset, quod ad nomen heretici sua*m* promotione*m* isdem Petrus fuisset petitus[26]), zelo fidei accensa magna pars populi Romani statuer*unt* nullo modo hunc ducem suscipere et factu*m* e*st*. Dum Christoforus, qui erat dux, ob hanc causa*m* cum Agathone et suis hominib*us* concertarent[27]), bellu*m* civile*m* exhortu*m* est, ita ut in via sacra, ante palatiu*m*, sese committerent, ut[28]) ex utrisq*ue* partib*us* amplius quam XXX flagellarentur atque interirentur[29]), donec pontifex mitteret sacerdotes

requiré cu*m* evangelia et crucem[30]) D*omi*ni, sicque sedarent[31]). Nam pars Petri in angustias ita ut[32]) nulla illi erat[33]) spes vivendi. Verum ad pontificis iussu*m* pars alia, qui[34]) chr*ist*iana vocabat[35]), recessit; sicq*ue* defensores heretici pars valuit Petri, vel si attrita, rediret. Non post multos au*tem* dies scribtas[36]) vener*unt* a Siciliense insula, q*ui*[37]) nuntiaver*unt*, quod Philipicus hereticus a principali vertice depulsus, Anastasius orthodox*us* Aug*ustus* sceptra regalia gubernanda suscepit. Orthodoxis exultatio magna, tenebrarum au*tem* dies cunctis hereticis sup*er*fusa e*st*. Post aliquod vero temporis Scolasticius cubiculari*us* patrici*us* et exarch*us* Italiae veniens Roma*m*, deferens secu*m* sacra Anastasii principis, p*er* qua*m* vere se orthodox*ę* fidei p*rae*dicatore*m* et san*c*ti sexti concilii confessore*m* e*sse* omnib*us* declaravit, que*m* e[t] pontifici obtulit; et ita p*er*rexit Ravenna. Du*m* au*tem* h*e*c gererent*ur*, optinuit Petrus ducatu*m*, [promittens] q*uo*d nequaqu[a*m*] adversa retineret[38]). Hic fecit ordina*tionem* I, p*res*b*iteros* X, diac*ones*[39]) II, ep*iscop*os p*er* diver*sa* loca num*ero* LXIIII. Et ces*savit* epis*copatus* dies XL.

Huc usq*ue* CXXVIIII anni sunt quod Langobardi venerunt et VII menses.

XXIIII

b) Onciale. Les lettres sont formées sans art et écrites couramment. — Lettres isolées: Pour **AE** on a **E** (2. 5); une seule fois on a ę, pourtant la cédille semble avoir été ajoutée plus tard (11). **U** a, comme chiffre, la forme pointue de capitale (1. 2. 29). — Abréviations: Voir *enim* (4). Beaucoup de signes d'abréviation sont de la main du correcteur du XIe siècle (7. 28. 30). — Corrections: Le correcteur pour **H** met quelquefois le signe grec de l'esprit dur (22. 24). Souvent il se sert des lettres carolingiennes (7. 28).

XCI. Gregorius, nat*ione* Rom*anus*, ex patre Marcello, sed*it* an*nos* XV m*enses* VIII d*ies* XXII. Qui a parva etatem[1]) patriarchio nutritus, subd*iaconus*[2]) factus, deinde diacunatus[3]) ordine[4]) profectus[5]) est et cum viro san*c*to Constantino pont*ifice* regia profectus est urbe[6]). Erat *enim* vir gastus[7]), divine scripture eruditus, fecundus loquilla[8]) et constans animu*m*[9]), ecclesiasticaru*m* reru*m* defensor et contrariis fortissim*us*[10]) inpugnator. Uhic te*mpore*[11]) Ioh*anni*s Constantinopolitanus[12]) antistes sinodicam missit adque ad eum rescriptis idem usus est pontifex. Hic trabe[13]) in bassilica beati Pauli apos*toli* vetuste quassatas mutavit et maxima[14]) cooperuit partem vasilice[15]), qu*ę* ceciderat, et altare a novo refecit et ciburiu*m*[16]) argenteum quas[17]) fuerat ruina quassatus[18]). Et san*c*ti Laurenti pariter ecl*esiam* foris murum sita qui (?)[19]) travibus confractis ruine iam erat vicina, reparavit; adque aqua fistulis[20]) conpaietis[21]) pos multum temporis in eade*m* eccl*esia* reduxit, diversasque basilicas ruinis positas inovavit, quas et p*er* ordine[22]) dicere logum e*st*. Hic in Germania p*er* Bonifactium[23]) ep*iscop*um verbu*m* salutis predicavit, et gentem illa*m* sedente*m* in teneb*ris* doctrina lucis convertit[24]) ad Chr*istu*m, et maximam partem gentis eiusde*m* san*c*ti baptismati[25]) lavi[26]) unda. Ipseque san*c*tissimus papa monasteria, que secus bassilica*m* beati Pauli apos*toli* erant ad solitudine[27]) deducta, innovavit, adq*ue* servis D*e*i monacis[28]) congrecatione[29]) pos longu*m* tempus constituens, utribus[30]) ter[31]) die*m* vicib*us* et noctum[32]) matutino y*mnos*[33]) dicerent. Instituit[34]) pariter gerontocomiu*m*[35]), q*u*od[36]) iuxta eccl*esiam* sancte D*e*i genetricis[37]) ad presepium est; monasteriu*m*que iuxta apositus san*c*ti Andree apos*toli*, quod Barbare noncupatus[38]) annimia[39]) deductus desertione*m*, in quib*us* ne unus habebat[40]) monacus, restaurans, munachus faciens, ordinavit, ut III, VI[a],[41]) VIII[42]) l*aude*s matutinos[43]) in eade*m* eccl*esia* san*c*te D*e*i[44]) genetricis cotidianis agere[45]) dieb*us*, et mane nuc[46]) usque pia eius ordinatio. Eo tempore Liutprandum[47]) rex donatio*nem* patremonii[48]) Alpiu*m*

Remarques sur **a**: 1) *pontificem.* 2) Pour *partes.* 3) *septimum miliarium.* 4) Correction, peut-être de *patricium.* 5) Ou *omnes inclitos,* corrigé: *omnibus inclitis.* Mommsen, d'après d'autres manuscrits: *omni sinclito.* 6) Pour *multitudine.* 7) *vero.* 8) *primates.* 9) Mommsen: *actione.* 10) *plenam*; l'abréviation est d'une main postérieure. 11) Pour *tantam.* 12) *mum* écrit plus tard en surcharge. 13) *sospitate*; pour *sospitatem.* 14) Corrigé. 15) Primitivement epi. 16) Pour *lugubre.* 17) *lice* plus tard en surcharge. 18) *coetus.* 19) Sur un grattage. 20) La finale suscrite plus tard. 21) Correction de *et* à ce qu'il semble; en effet les autres manuscrits portent *et.* 22) *pontifici.* 23) Corrigé. 24) Pour *figuram.* 25) *hoc notum.* 26) Mommsen: *potitus.* 27) *concertaret.* 28) Correction de *et.* 29) *interirent.* 30) *evangeliis et cruce.* 31) *sedarentur.* 32) Mommsen: *Petri in angustia sita ulla illi.* 33) *esset.* 34) *que.* 35) *vocabatur.* 36) *scribta.* 37) *que.* 38) Mommsen: *adversare niteret.* 39) Notre manuscrit, le plus souvent, a cette forme et non la forme *diaconos* (Mommsen, l. c. CXXXIX).

Remarques sur **b**: 1) *etate.* 2) *ac* est de la main du correcteur. 3) *ad diaconatus.* 4) *ordinem*; le signe d'abréviation est de la main du correcteur. 5) *provectus.* 6) *ad regiam . . . urbem.* 7) *castus.* 8) *loquela.* 9) *animo.* 10) Sur un grattage; primitivement on avait un trait horizontal sur la dernière lettre; le crochet pour *us* est d'une main postérieure. 11) *eo tempore.* 12) Corrigé. 13) *trabes.* 14) *maximam.* 15) *basilice.* 16) *ciborium*; primitivement, à ce qu'il semble, *siburium.* 17) *quod.* 18) *quassatum.* 19) *sitam, que.* 20) Primitivement, à ce qu'il semble, *sistulis.* 21) *compagetis.* 22) *ordinem.* 23) **B** est suscrit et **C** paraît être rayé. 24) Primitivement *convertitur.* 25) *baptismatis.* 26) *lavit.* 27) *solitudinem.* 28) *monachis.* 29) *congregationem.* 30) *ut tribus.* 31) *per.* 32) *noctu.* 33) *hymnos.* 34) Corrigé. 35) *nio* semble avoir été écrit après coup. 36) Corrigé. 37) *genitricis.* 38) *noncupatur.* 39) *ad nimium.* 40) *quidem habebatur.* 41) Suit un grattage. 42) VIIII. 43) *matutini.* 44) Un trou dans le parchemin. On voit deux lettres de la feuille suivante: **NP**. 45) *agerentur.* 46) Pour *manet nunc.* 47) *Liutprandus.* 48) *patrimonii.*

Saec. VIII./IX. — Ecriture de Corbie.

Saint-Petersbourg, Bibliothèque Impériale, F. XIV, 1 (autrefois Saint-Germain-des-Prés, 598).

A. D. 828. — Lex Visigothorum. Ecriture visigothique.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 4667.

Saec. VIII./IX. — Ecriture de Corbie.

Saint-Petersbourg, Bibliothèque Impériale, F. XIV, 1 (autrefois Saint-Germain-des-Prés, 598).

Page d'un Codex en parchemin, qui appartint d'abord à l'abbaye de Corbie, en Picardie, et plus tard à celle de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Lors de la Révolution française, le Codex passa à des mains étrangères; il se trouve actuellement à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg. Notre page contient une Hymne sur les martyrs Gervasius et Protasius et le commencement d'une collection d'inscriptions romaines de la primitive église, qui vraisemblablement avait été réunie à l'époque d'Honorius I (625—638). Dans notre Codex, on trouve, ajoutée à la collection, la copie d'une inscription, que l'abbé Angilbert avait fait graver sur la tombe de S. Caidocus, à l'abbaye de Centula (Saint-Riquier), en Picardie. Cette copie est de la même main que les autres fragments du Codex. On a ainsi une base pour déterminer l'époque et la provenance du Codex : selon toute vraisemblance il remonte au temps de l'abbé Angilbert (abbé depuis 790, mort en 814); il fut écrit soit à Centula même, soit à Corbie, qui était tout proche et dont la bibliothèque le posséda dès les premiers temps. Voir Gillert, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde,* V (1880), 255; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana,* Rome 1881, p. 5; les *Inscriptiones christianae urbis Romae,* Rome 1888, vol. II, 72. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons notre Fac-similé.

Ecriture mérovingienne de Corbie. Les lettres ont essentiellement la même forme que dans le Codex de S. Césaire à Bruxelles (pl. 29a), dans le diplôme de Pépin (pl. 40) et dans le Codex de Saint-Gall du VIII[e] siècle (pl. 29b). Les hastes supérieures ne sont pas renflées. Les hastes inférieures sont pointues et rappellent ainsi l'écriture irlandaise et anglo-saxonne. Beaucoup de lettres ont de petits coups de plume, par exemple **a, c, e, f, i, n, p, r, s, u**. — Déjà Mabillon avait publié un Fac-similé de ce manuscrit; il donnait à cette écriture le nom de *Langobardica,* que lui conservent encore beaucoup de paléographes d'aujourd'hui (voir *De re diplomatica,* édition de Naples, 1789, t. I, p. 369, tab. V, 1; comment Mabillon en arriva à donner à cette écriture le nom de langobarde, voir Traube, *Perrona Scottorum,* p. 472, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich,* année 1900).

Lettres isolées. **a** prend la forme de **ic** (1); comparer l'**a** dans Pépin et dans les manuscrits mentionnés plus haut. **b** a une petite boucle ouverte; un trait sur cette boucle relie le **b** aux lettres suivantes (3. 4). **d** est droit; la haste descend fort au-dessous de la ligne (1). La tête du **g** la plupart du temps est grande, la queue petite (1. 10); à la ligne 12 le **g** a la forme majuscule. **h** est penché vers la gauche (26. 30). Les traits formant l'**e** se croisent en haut; souvent l'**e** prend la forme du petit delta (1. 2). Il y a une très grande ressemblance entre l'**r** et l'**s** : la principale différence consiste en ce que, comme dans la cursive romaine, l'épaule de l'**r** se termine par une courbe vers le haut, tandis que l'arc de l'**s** se courbe vers le bas; ils se distinguent aussi en ce que l'**r** dépasse régulièrement la ligne en bas, tant que l'**s** la dépasse en haut (1. 2). La barre du **t** est fortement inclinée en avant (5. 6).

Les abréviations sont rares.

Les ligatures sont nombreuses.

Les corrections sont faites en lettres carolingiennes. On trouve des points d'exponctuation (13. 17. 25. 30).

Les titres et les initiales des vers sont empruntés à l'alphabet capital et oncial. Les initiales des poëmes se distinguent par des formes spéciales (1. 16).

Les mots en marge *Damase papa authore* sont d'une main française du XVII[e] siècle.

Quid memorem geminos germanos foedere [fratres
Purporeo passus venerantes sanguine Christum?
Martyres effectu rubuerunt carne cruenta,
Quique vicem reddunt Domino, ut psalmista canebat,
Ecce salutarem calicem per pocula mortis
Accipiunt pariter pergentes tramite Christi.
Quos simul invenit sanctus monstrante beato
Ambrosius paulo pausantes carne sepulta
Saxea quadratis quos condit tumbula fossis.
Hos pia virginitas ornabat flore superno
Angelicis semper quae constat cara catervis
Unus Gervasi[1]) necnon Protasius alter
Imperium veterum sortita vocabula gestar.[2])
Incipiunt versiculi in basilica beati Petri in foribus argenteis.
Lux arcana Dei verbum sapientia lucis
Atque[3]) corruscantis splendida imago patris
Ad nos discendit nec quo fuit esse recessit
Ut caecas mentes eruere[4]) tenebris
Plenus homo in nostraque[5]) et verus nascitur isdem
Virginis ex utero totus ubique Deus
Discipulis precepta dedit Petrumque beatum
Hos inter primum sancxit et aegregium
Cuius in arbitrium celum terramque reliquid
Pandere vel pocius claudere cumque velit[6])
Nam sub mortigene quidam iacuere gehenne
Verbere confonsi[7]) mente fide opere
Histria testatur possessa ostilibus annis
Septies et decies scemate[8]) pestifero
Sit[9]) ut impletum Hieremie voce canentis[10])
Ultio captivis tam numerosa fuit
Sed bonus antestis dux plebis Onorius almus[11])
Reddidit ecclesiis membra revulsa piis

[1]) Suit un grattage. [2]) *gestar* est ajouté en minuscule carolingienne. [3]) De *adque.* [4]) Pour *eruerent.* [5]) Pour *nostris.* [6]) De *vellit.* [7]) Pour *confessi.* [8]) Pour *scismate.* [9]) Pour *esset.* [10]) De *contritis.* [11]) Pour *Honorius armis.*

A. D. 828. — Lex Visigothorum. Ecriture visigothique.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 4667.

Le Codex, auquel ce Fac-similé est emprunté, contient sur les premiers feuillets (1—5[v]) quelques chapitres des *Sententiae* d'Isidore de Séville; puis vient une liste des rois, se terminant par ces mots : *Et fuerunt reges Gotorum, qui regnaverunt, XL .... Era DCCCLXVI sic venit Marohane ad Ierunda VI° idus Hoctubres anno XIIII° imperante Ludouuico* (fol. 7[r]). On en conclut que le Codex fut écrit en l'an 828 (866 moins 38). Au fol. 7[v] commence la loi des Visigoths, d'après la rédaction du roi Erwig. Voir K. Zeumer, *Leges Visigothorum* (dans les *Monumenta Germaniae historica : Legum sectio I. Legum nationum Germanicarum,* t. I), Hanovre et Leipzig 1902, p. XXI. Dans Zeumer le Codex est marqué **E2**. Voir de plus Knust, *Reise nach Paris,* Neues Archiv, 1, 1876, p. 400. Notre page contient lib. III, 6, 3 et lib. IV, 1, 1—2; voir Zeumer, l. c. p. 170 et 171.

Ecriture visigothique. Voir les explications pl. 35 et 36. Les hastes supérieures d'ordinaire sont très longues et souvent fortement renflées.

Lettres isolées. **a** est ouvert (1); pour **ae** et **oe** on a **e** (*equali,* 1; *fedus,* 5). **d** est tantôt droit, tantôt rond (1. 2. 3. 4). **e** dépasse les lettres brèves; l'œil est ouvert, en ligature, mais d'ordinaire il est fermé (5. 6). La courbe supérieure de l'**f** est très petite, la haste descend souvent très bas au-dessous de la ligne (21. 24). **g** a la forme caractéristique de l'écriture visigothique (1. 5). **i** est souvent fort long, en particulier au commencement des mots, et quelquefois aussi à l'intérieur des mots (3. 5). **m** et **n** ont souvent une petite ligne de fuite (6. 7). La plupart du temps **r** a la forme pointue de la ligature (1. 2); voir un **r** indépendant lignes 9. 18. L'**s** se trouve sur la ligne de base; il ne s'élève que peu au-dessus de la ligne supérieure; il est facile de le confondre avec **r** (1. 2). La barre du **t** s'incline beaucoup en avant et le plus souvent adhère à la haste; ainsi **t** ressemble à un **a** fermé, comme dans l'écriture lombardique (1. 2. 18).

Abréviations. L'abréviation pour *bus* et *que* a la forme caractéristique de l'écriture visigothique; elle est faite d'un trait vertical ondulé placé haut, qui ressemble à un petit **s** rond (*que, sequentibus,* 27); le même signe se trouve aussi employé pour **m** (3. 8. 26). Pour **n** on a d'ordinaire une simple barre, plus rarement une barre avec un point suscrit (5. 6). L'abréviation pour *per* n'a pas la forme visigothique, mais la forme ordinaire (3. 6. 17).

Voir les ligatures dans le mot *Antiqua,* qui se trouve en marge.

A côté des nombres se trouvent souvent des points et des traits (10. 19. 22).

La séparation des mots est imparfaite et souvent tout à fait fausse.

Orthographe. Voir serbanda = *servanda* (3), abia = *avia* (23. 25), abus = *avus* (25).

(III. **Flavius gloriosus Reccessvindus rex.** Ne inter sponsos discidium fiat. Equali placet transgressum damnatione multari, quod inle-)

sum equali constabat dignitate manere. Igitur iusta[1]) presentem superiorem legem et de viris et de mulieribus sponsatis tam in personis quam in rebus forma serbanda est, qui post arrarum tradictionem[2]), aut factas[3]) secundum legis[4]) definitionis sponsione, coniugale fedus contemnentes aliis se personis in coniugium copulaverint, seu sine pari consensu aut egritudinis fortasse manifesto periculo ad religionis propositum calliditate magis quam devotionem conversationis[5]) adspirare presumserit[6]).

De origene naturali. Liber quartus.

I. Titulus: De gradibus.

I. De primi gradus natura.
II. De secundi gradus adfinitate.
III. De tertii gradus parentela.
IIII. De quarti gradus consaguinitate.
V. De quinti gradus origine.
VI. De sexti gradus extremitate.
VII. De personis septimi generis, que legibus non tenentur.

Antiqua.

I. De primi gradus natura[7]).

Antiqua Primo gradu[8]) continetur superiori linea: pater, mater; inferiori: filius, filia; quibus nulle alie persone iunguntur.

II. De secundi gradus adfinitate.

Secundo[9]) continetur superiori linea: avus, abia; inferiori: nepus, neptis; transversa: frater et soror. De persona[10]) dupplicantur; abus enim et abia tam ex patre quam ex matre, nepos, neptis tam ex filio quam ex filia, frater et soror tam ex patre quam ex matre accipiuntur[11]). Que persone sequentibus

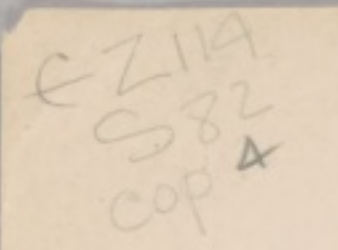
[1]) Pour *iuxta.* [2]) **t** semble avoir été gratté. [3]) Pour *facta.* [4]) Pour *leges.* [5]) Pour *devotione conversationis?* [6]) Pour *presumpserint.* [7]) Une main postérieure a ajouté *li.* [8]) Plus tard on a ajouté un **s** rond. [9]) Une main postérieure a changé **o** en **i** et écrit au-dessus *gradus;* ce mot pourtant a été de nouveau gratté. [10]) Pour *que persone.* [11]) **ur** a été ajouté après coup.

a)

b)

Saec. IX. ineunte. — Priscien. Ecriture irlandaise.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 904, p. 182 et 194.



Saec. IX. ineunte. — Priscien. Ecriture irlandaise.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 904, p. 182 et 194.

Extraits d'un Codex en parchemin, contenant les *Institutiones grammaticae* de Priscien. Grandeur : 39 × 29 cm. Notre premier Fac-similé (c'est-à-dire la moitié supérieure de la p. 182) contient un fragment du chapitre *De praeterito perfecto tertiae coniugationis*, lib. X, 34—38; le second Fac-similé (c'est-à-dire la partie supérieure de la p. 194) est un fragment du chapitre *De temporibus* et *De numero*, lib. XI, 27—30 (voir l'édition de M. Hertz, dans H. Keil, *Grammatici latini*, II, 526 et II, 565). Le Codex est l'oeuvre de plusieurs copistes. Il est fait mention de l'un d'eux p. 157 : *Hucusque Caluus Patricii depinxit*. A partir de cette page 157, on a le travail d'un second copiste, dont le nom n'est pas connu (à moins que l'un des deux noms Follega et Cobthach, qui se lisent p. 190 et p. 219, ne le désigne). Un troisième copiste est Finguine, dont le nom se voit sur notre premier Fac-similé. Un quatrième est Dongus : son nom se trouve p. 194, col. 2, où commence une nouvelle écriture (voir notre second Fac-similé), et de nouveau p. 207, où revient la même écriture (cette fois le nom, écrit de sa propre main, n'est pas *Donngus*, mais *Dongus*). Que ces copistes aient été Irlandais, c'est ce que prouvent non-seulement leur nom et leur écriture, mais aussi les gloses irlandaises, soit marginales, soit interlinéaires du Codex, ainsi que les noms de Saints, qu'ils invoquent pour leur travail : *sancta Brigita, sanctus Patricius, sanctus Diormitius* (voir *fave Brigita* sur notre premier Fac-similé). — Les gloses du Codex sont pour la plupart d'une seule et même main, dans quelques colonnes seulement elles accusent une autre main; de plus, une troisième main ça et là a ajouté d'autres gloses. L'encre des gloses est en général plus pâle que celle du texte. — Sur un feuillet du milieu du Codex, p. 89, on a écrit après coup une poésie sur l'évêque Gunthar de Cologne (850—863); elle est en minuscules carolingiennes du IX[e] siècle, pourtant l'orthographe en est irlandaise (voir Traube, *Poetae latini aevi Carolini*, III, 238, dans les *Monumenta Germaniae historica*). Nigra et Traube supposent que le manuscrit a été écrit dans un couvent irlandais dans la première moitié du IX[e] siècle; il aurait été apporté sur le continent par des moines irlandais et, seulement après, incorporé à la bibliothèque de Saint-Gall. Traube le compte parmi les quatre manuscrits irlandais, issus du milieu savant auquel appartenait Sedulius Scottus († après 858) : les autres sont le Codex 48 de Saint-Gall (un Evangeliaire grec avec la traduction latine interlinéaire, voir notre pl. 57a), de plus le Codex Boernerianus des Epitres de S. Paul (également en grec avec la traduction latine interlinéaire), aujourd'hui à Dresde, et le Codex 363 de la bibliothèque de la ville de Berne (un Horace et d'autres écrivains latins, voir notre pl. 65). — Voir C. Nigra, *Reliquie Celtiche*, Turin 1872; J. C. Zeuss-Ebel, *Grammatica Celtica*, Berlin 1871, p. XI; H. Zimmer, *Glossae Hibernicae*, 1881; G. J. Ascoli, *Archivio glottologico italiano*, VI, 1882, Appendice; L. Traube, *O Roma nobilis*, dans les Mémoires de l'Académie de Munich, 19, 1891, p. 347; G. Scherrer, *Verzeichnis* etc., p. 319.

En général le Codex est en écriture irlandaise pointue, Dongus pourtant se sert d'une écriture demi-ronde (voir notre Fac-similé **b**, colonne de droite). L'écriture de Finguine se distingue par des traits forts, un peu inclinés vers la gauche (voir le Fac-similé **a**, colonne de droite). Comparer les écritures des manuscrits irlandais et anglo-saxons, pl. 26. 30. 31. 32. 65. 71a).

Abréviations. Comparer les abréviations du manuscrit anglo-saxon, pl. 32, et du manuscrit de Bobbio, pl. 33 et 34. Il y a beaucoup d'abréviations par suspension et contraction. Des exemples d'abréviation par suscription se trouvent dans *vero* (a I 1. 17), *pri* (a I 3. 13), *sicut* (b I 2. 12). Des signes particuliers, en très grande partie issus des notes tironiennes et des notes juridiques, sont employés pour *con* (a I 5. 10), *eius* (a I 4), *est* (a I 1. 7), *et* (a I 5. 10), *inter* (b I 16), *vel* (a I 6). En d'autres pages on rencontre aussi le signe pour *enim*. L'**a** ouvert suscrit (pour *ra*) a la forme d'un crochet double (b I 11). Pour *ur* on a le crochet haut et rond (a I 2; a II 18). *us* d'ordinaire est écrit tout entier, pourtant dans *futurus* (b II 17) on a un trait comme dans *bus* (b II 14). — Les divers copistes n'abrègent pas de la même façon : voir les abréviations pour *bus* et *que* (a I 2. 8; a II 6; b II 14. 20); de plus le signe pour *est* (a I 1; a II 10; b I 12; b II 15); et l'abréviation pour *per* (a I 12; a II 15). — A noter aussi les abréviations pour *cuius* (a I 17), *ergo* (b I 11), *huius* (a II 6), *quoque* (a I 6), *secundum* (a I 19. 20. 21), *sed* (a I 5).

Beaucoup de ligatures.

Accents (a I 17; a II 4. 6; b I 21; b II 6).

Pour la ponctuation Dongus se sert le plus souvent de deux points placés côte à côte; les autres copistes n'emploient d'ordinaire qu'un seul point.

Le glossateur a souvent mis au-dessus ou au-dessous des mots des signes de grammaire. Ces signes sont faits de deux points placés l'un à côté de l'autre, ou l'un au-dessus de l'autre, ou bien d'un trait et d'un point ou bien d'autres signes semblables. On a par exemple sous *assuetus* (b I 1) deux points; les deux points sur *quod* lui correspondent à la ligne suivante; on voit ainsi que *quod* se rapporte à *assuetus*. De même, ligne 3, un trait et un point montrent que *quod* se rapporte à *iuratus*. (Sur ces signes voir pl. 52b.)

En plusieurs pages on rencontre de petites notes marginales dans l'écriture dite Ogham : voir les traits sur le nom *Donngus* en haut, à droite, sur notre second Fac-similé; d'après Zeuss on doit lire *cocart* = corrige (l. c. p. XII). Comparer certains signes faits à l'aide de runes, pl. 53b, 10. 12.

a) pro quo nunc in usu frequenti est 'sustuli'. A 'tulo' vero, quod veteribus in usu fuit, 'tetuli'¹) dicebatur. In compositione tamen non geminant principalem syllabam²), ut 'refello refelli', 'compello compuli'. Alia quoque eiusdem terminationis **o** in **i** convertunt³), ut 'vello velli' sed et 'vulsi' dicitur, 'percello' quoque 'perculi' et 'excello' vel 'excelleo exculi' vel, ut alii, 'excellui', quorum simplex⁴) in usu⁵) non est. 'Psallo' etiam 'psalli' facit praeteritum. Cicero de suppliciis: Revellistis atque in profundum abiecistis. Virgilius in Bocolico: Cum canerem silvas et praelia Cinthius aurem vellit et ammonuit. Lucanus: Castrorum siccas de cespite vulserat herbas. Idem in VI: Percusaque viscera nimbis vulsit. Idem in eodem: Illa genae florem primaevo corpore vulsit. Idem in VIIII: Avulsitque manu telumque affixit harenae⁶). Lucretius ab 'excello excellis' infinitum protulit 'excellere' peneultima correpta: Omnibus ornatum voluisti excellere rebus; Cicero vero in I epistularum ad filium: Quare effice et elabora, ut excelleas, quod est ab 'excelleo excelles', cuius praeteritum debet 'excellui' esse, ut 'calleo⁷) callui', secundum proportionem secundae coniugationis. Idem tamen Cicero in Verrenis praecellunt protulit secundum tertiam⁸) coniugationem, et in I pro Corne(lio): . . . . .

(En marge :) Virgilius Bocolico — id est nibi cello vel celleo — Fave Brigita

Finguine

exeunt in praeterito, ut 'vomo vomui', 'gemo gemui', 'fremo fremui', 'tremo tremui'. Excipiuntur 'emo emi' et 'premo pressi'⁹). Et in 'ui' quidem terminantium¹⁰) sopina¹¹) fiunt 'ui' in¹²) 'itum' conversis correpta peneultima, quomodo in omnibus¹³), quae ex huiusmodi praeteritis nascentia **i** habent ante 'tum', ut 'vomui vomitum', 'gemui¹⁴) gemitum', 'fremui fremitum', 'tremui tremitum'. 'Emi' vero 'emptum' facit, quod ideo assumpsit **p**, quia non potest **m** ante 'tum' sine **p** inveniri euphoniae causa, ut 'sumptus', 'promptus'¹⁵), 'comptus'. 'Pressi' vero secundum in 'si' terminantium regulam **i** in 'um' convertens facit sopinum, ut 'pressi pressum'.

In 'no' **o** vel **g** antecedentibus per 'ui' divisas fa-¹⁶) ciunt praeteritum, ut 'pono posui' et ab eo composita 'suppono supposui', 'compono composui'. Antiqui tamen et 'posivi' protulisse inveniuntur. Plautus in vidularia: Nunc¹⁷) apud¹⁸) sequestrum vidulum posivimus. Apuleius in I Hermagorae: *Et* cibatum, quem iocundum esse . . . . .

Christe benedic

b) et a 'patior' tamen¹) facit 'pasus'²), 'assuesco assuetus', quod quibusdam nomen esse magis videtur³), sicut 'quiesco quietus'. 'Iuro' etiam 'iuratus', quod etiam in pasiva significatione invenitur, quippe etiam verbum⁴) ipsum Lucanus in V protulit: Et laetae iurantur aves bubone sinistro. Statius etiam in VII: Captivis etiam iuraverat aevis. 'Coniurato' Virgilius in II Georgicon: Aut⁵) coniurato discendens Dacus ab Histro⁶). Addunt quidam a 'careo' 'cassus', quod si esset⁷), deberet 'cassurus' facere futurum, non 'cariturus', quod Iuvenalis in II protulit: Tollere dulcem cogitat haeredem cariturus turture magno, ut supra memoravimus. Ergo 'cassus' magis nomen est, sicut 'lassus', et maxime cum vanum significat, ut: Cassa fraude parat. 'Titubo' quoque 'titubatus' facit. Virgilius in V: Vestigia pressa aut tenuit titubata solo. Et in aliis multis neutrorum praeteriti participia vetustissimi protulisse inveniuntur, ut 'discessus', 'interitus', 'obitus', 'occasus'⁸), 'potus', 'senectus'. Neutropasiva quoque, quae sunt V, trium temporum participia habent: 'gaudeo gaudens gavisus gavisurus', 'audeo audens ausus ausurus', 'soleo solens solitus soliturus', 'fio fiens factus futurus' deferentiae⁹) causa, ne, si facturus dicamus, simile . . . . .

(En marge :) Virgilius II Georgicon — Virgilius

Donngvs — *cocart*

tam activam¹⁰) quam pasivam significationem habentia, ut 'meditor' 'μελετω', 'meditatus' 'μελετετας'¹¹) και 'μειμελετηθοις'¹²). Terrentius in Phormione: Meditata¹³) sunt mihi omnia mea incommoda, 'auxilior auxiliatus'¹⁴), 'βοηθησας' και 'βοηθηδιεις'¹⁵). Lucilius: A me auxiliatus. Et sic et 'amplector amplexus' και παριπαακεις φισι περιταεχθεις'¹⁶). Petronius: Animam nostram amplexam pectore. Cicero pro Roscio: Quo uno maleficio scelera omnia videantur conplexa esse. 'Amminiculatus' 'βοηθησας' και 'βοηθηθεις'¹⁷). Varro: Tribunicio auxilio amminiculatus. Sed sciendum, quod verbis quoque plurimis, quae nunc in usu deponentia sunt, vacteres sicut commonibus usi sunt, de quibus, cum de verbo tractabamus, docuimus. A verbo 'sum', quod est anomalum, veteres¹⁸) praesentis temporis proferebant participium 'ens', unde conponitur 'potens'; nam 'futurus' magis¹⁹) a 'fio' verbo videtur nasci. potest tamen etiam a 'fui' esse existimari.

Numerus participiis accidit uterque, singularis, ut 'currens', pluralis, ut 'currentes'. . . . . .

Remarques sur **a** : ¹) *etuli* sur un grattage. ²) Là où le parchemin est traversé par une entaille, il est cousu avec un crin de cheval. ³) Le signe pour *con* a été tracé après coup. ⁴) Au-dessus de *simplex* on a un renvoi, auquel correspond le même signe, en marge. ⁵) *in usu* a été tracé après coup. ⁶) Corrigé, à l'aide d'un point suscrit, de *haraenae* (pour *arenae*). ⁷) Le glossateur a écrit par dessus : *unde callidus*. ⁸) Les trois premières lettres se trouvent sur un grattage. ⁹) L'I a été ajouté après coup. ¹⁰) Le glossateur a suscrit : *verborum*. ¹¹) *so* sur un grattage. ¹²) Après I un trait a été rayé. ¹³) o est suscrit par le copiste. ¹⁴) Correction de *genui*. ¹⁵) p est suscrit. ¹⁶) Le reste du mot a été écrit dans la ligne précédente. ¹⁷) *laria nunc* sur un grattage. ¹⁸) Correction de *apud*.

Remarques sur **b** : ¹) Sur un grattage. ²) Pour *passus*. ³) Devant *videtur* et devant *esse* on a des signes de transposition. ⁴) Le glossateur a écrit au-dessus : *pasivum*. ⁵) Au-dessus une glose irlandaise. ⁶) Glose : *figura*. ⁷) Glose : *participium*. ⁸) L's suscrit semble avoir été supprimé par un point. ⁹) r sur un grattage. ¹⁰) Après *actio* on a un grattage. ¹¹) Au-dessus on a une glose irlandaise. ¹²) Pour 'μελετήσας' καὶ 'μελετηθείς'. ¹³) Glose : *participium* … ¹⁴) Glose : *participium*. ¹⁵) Pour βοηθηθείς. ¹⁶) Pour καὶ 'περιπλακείς' καὶ 'περιπλεχθείς'. ¹⁷) ϑ est suscrit. ¹⁸) Correction de *vacteres*. ¹⁹) Glose : *quam a sum*.

51

A. D. 819. — Vitae patrum. Minuscule carolingienne.
Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms. 8216—18, fol. 85.

Saec. IX. ineunte. — Jules César, De bello gallico. Minuscule carolingienne.
Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 5763, fol. 14.

A. D. 819. — Vitae patrum. Minuscule carolingienne.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms. 8216—18, fol. 85.

Page d'un manuscrit achevé en 819, au monastère de S. Florian, près de Linz sur le Danube. On lit à la fin : «Hic liber fuit inchoatus in Hunia in exercitu anno Domini DCCCXVIIII in initio Iunii, et perfinitus apud sanctum Florianum II. idus Septembris in ebdomade XV.» On suppose que le copiste faisait partie de l'armée, qui combattait en Pannonie contre le duc Liudewit (pourtant la grande campagne contre le duc eut lieu en 820; voir Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, p. 289, N° 709a et p. 292, N° 721a). Au XVI[e] siècle le manuscrit se trouvait à Münchsmünster en Bavière, où le vit Jean Turmair (Aventinus); en 1600 il se trouvait au Collège des Jésuites d'Ingolstadt, d'où il passa à la bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles. Voir Van den Gheyn, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, VI, p. 1; et la description dans les Fac-similés de la New Palaeographical Society, pl. 31; Heribert Rosweyde, *Vitae patrum*, 1615, proleg. XXIV, p. LXX (réédité par Migne, *Patrologia latina*, 73, col. 80). Notre page contient un fragment *De vitis patrum* lib. V (*Verba seniorum* auctore graeco incerto, interprete Pelagio, S. R. E. diacono) libellus V. Voir Migne, l. c., col. 874.

Minuscule carolingienne. Les lettres sont fortes et larges. Il y a beaucoup d'anciennes formes. En général les hastes ne sont pas renflées.

Lettres isolées. La plupart du temps **a** a la forme du **cc** (1), quelquefois pourtant il a la forme ouverte de la cursive (*quae*, 13; *cellam*, 14), et quelquefois aussi la forme onciale (*causa*, 11; *dicebat*, 13). **e** dépasse souvent les lettres brèves (1. 5); dans la ligature *et* **e** est grand et brisé (3. 18). **d** est droit, la boucle est large (1). **e**, quand il se trouve lié aux lettres suivantes, dépasse un peu les lettres brèves; la languette, la plupart du temps, est horizontale, quelquefois seulement elle est oblique et dirigée en haut (3. 11). La tête du **g** est tantôt ouverte et tantôt fermée (3. 6. 15. 16). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est ou tourné vers l'intérieur ou bien droit et souvent il a une petite ligne de fuite (5. 6). **n** est quelquefois majuscule (19. 20). **r** en ligature a la forme allongée et pointue (2. 14).

Abréviations. Aussi bien pour *ur* que pour *us* on a quelquefois le crochet arrondi (4. 5). Parmi les abréviations par suspension et contraction, on remarquera dic̄s = *dicens* (1), sc̄lm = *saeculum* (9), abb̄ = *abbas* (10), dix̄ = *dixit* (11), āū = *autem* (12), sc̄dm = *secundum* (17). Voir en outre l'abréviation pour *quia* (15) et *propter* (16). La page publiée par la New Palaeographical Society a aussi aliqn̄ = *aliquando*.

Ligatures. **r** en particulier entre en beaucoup de ligatures : *ra* (6), *re* (14. 22), *rs* (1. 20), *rt* (2. 17). Voir de plus *ct* (3. 10), *et* (5), *st* (6. 7), *us* (4).

Accents. Sur les monosyllabes on trouve quelquefois un trait oblique (7. 16); sur l'**a** long dans *eadem* on a un accent circonflexe (9).

Corrections. Une main postérieure a parfois changé **i** en **e** (4. 8. 22).

Séparation imparfaite des mots. Primitivement le point était le seul signe de ponctuation, les autres signes sont de mains postérieures (3. 11. 12. 14).

cum lacrimis dicens: Domine, qui temptationes utiliter infers, converte bellum, quod patitur frater ille, in hunc senem, ut per experimentum in senectute sua discat, quod longo tempore non didicit, quatenus [1]) conpatiatur his qui huiusmodi temptationibus perturbantur. Qui cum orationem conpleret, vidit Aethiopem stantem iuxta cellam et sagittas mittentem contra senem. Quibus quasi [2]) perforatus statim tamquam ebrius a vino huc atque illuc ferebatur, et cum non posset [3]) tolerare, egressus est [4]) de cella eadem via qua et ille iuvenis ad saeculum rediebat.

Abbas vero Appollo intellegens quod factum erat, occurrit ei, et accedens ad eum dixit: Ubi vadis? et quae est tanta causa turbationis tuę? Ille autem sentiens, quia intellexerit sanctus vir, quae ei evenerant, prae verecundia nihil dicebat.

Dixit autem ei abbas Appollo: Revertere in cellam tuam, et de cetero agnosce infirmitatem tuam, et habe apud temetipsum, quia aut ignoratus sis actenus a diabolo aut contemptus, propter quod nec meruisti secundum vires virtutem [5]) habere contra diaboli luctamenta; quid autem dico luctamenta, qui nec uno die aggressionem [5]) ipsius portare potuisti [5])? Hoc autem contigit, quia iuvenem illum a communi adversario [5]) inpugnatum suscipiens cum debuisses contra diabolicum certamen consolatoriis verbis urguere [6]) etiam in desperationem [7]) misisti, non cogitans illud sapientissimum praeceptum,

[1]) Primitivement *quatinus*. [2]) Le signe d'abréviation semble avoir été effacé. [3]) Primitivement *possit*. [4]) Ajouté plus tard. [5]) Corrigé. [6]) Corrigé; l'édition de Migne porte *ungere*. [7]) Primitivement *disperationem*.

Saec. IX. ineunte. — Jules César, De bello gallico. Minuscule carolingienne.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 5763, fol. 14.

Page d'un manuscrit de Jules César *De bello gallico*, sorti du monastère de Fleury-sur-Loire (d'où son nom de *Codex Floriacensis*). Plus tard il fit partie de la Bibliothèque Colbert (N° 3284). Voir Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 46. A la fin de chaque livre se lit la signature du correcteur *Iulius Celsus Constantinus* (voir ligne 6). A la fin du second livre on trouve aussi le nom d'un second correcteur: *Flavius Licerius Firminus Lupicinus legi* (voir le Fac-similé dans Chatelain, l. c.). Dans notre manuscrit ces signatures sont copiées sur un Codex plus ancien. — Souvent notre manuscrit donne les variantes d'un autre manuscrit, et elles sont souvent accompagnées d'un signe qui dans les notes tironiennes signifie *al* (c'est-à-dire *aliter*). Ligne 7 de notre page la variante se trouve annoncée par les mots : *In alio ita*. Sur une autre page (fol. 12) une longue variante est précédée de cette phrase : *Ita in altero habetur* (Chatelain, l. c.). Notre page donne la fin du premier livre et le commencement du second.

Minuscule carolingienne. Les hastes tant supérieures qu'inférieures sont assez grandes. Beaucoup de hastes supérieures sont renflées, en forme de massue. Les lettres qui se trouvent sur la ligne avec un trait droit ont la plupart du temps une ligne de fuite oblique, voir **d**, **h**, **i**, **m**, **n**, **u**. — Le nom du correcteur à la fin du premier livre est écrit en lettres onciales (6. 7), la variante est en petites capitales (7), le titre du second livre est en grandes capitales ornées (8). Voir l'initiale du texte du second livre (9).

Lettres isolées. **a** est tantôt ouvert comme dans l'ancienne cursive, tantôt oncial (9. 10). **e** est simple, il n'y a que dans la ligature *et* où il est grand et brisé (2). **d** la plupart du temps est droit, quelquefois pourtant, il est rond et tout à fait selon la forme de l'écriture onciale (10. 12). La courbe inférieure du **g** est très grande (9. 11). **n** est quelquefois majuscule (13). **r** est petit; l'épaule en est longue (9).

Abréviations. On emploie surtout celles des anciens manuscrits romains : voir les «litterae singulares» pour *populus Romanus* (12. 16; la désinence de *populus* est ajoutée). Voir en outre **b;** = *bus* et **q;** = *que* et l'abréviation de **m** à la fin des mots (19. 11. 22. 24). Très souvent aussi l'on rencontre l'abréviation pour *esse* que nous avons déjà trouvée dans les Notae iuris (12. 13. 24).

Ligatures. Voir *et* (2), *et* (9. 14), *nt* (19), *st* (2. 3).

Corrections. Parfois les lettres sont barrées, ou annulées par un point (9. 11. 15. 16. 18. 22. 23. 26).

Parfois on trouve un signe, celui que les grammairiens nomment *hyphen*, pour lier les mots (21. 22. 26; voir Donatus, *Ars grammatica*, I, 4 : *hac nota subter posita duo verba, cum ita res exigit, copulamus*). Une fois il y a une *diastole* — entre *que* et *commotus* — pour séparer ces mots (21; Donatus, l. c. : *hac nota male cohaerentia discernuntur*).

La séparation des mots est imparfaite. Les signes de ponctuation sont en partie d'une main plus récente.

Rhenum incolunt, perterritos senserunt, insecuti magnum ex his numerum occiderunt. Caesar, una aestate duobus maximis bellis confectis, maturius paulo, quam tempus anni postulabat, in hiberna in Sequanos exercitum deduxit; hibernis Labienum praeposuit; ipse in citeriorem Galliam ad conventus agendos profectus est.

Iulius Celsus Constantinus *vir clarissimus* legi. C. Caesaris C. *filii* belli gallici liber I explicit. [1])

Incipit liber secundus.

Cum esset Caesar in citeriore [2]) Gallia in hibernis, ita uti supra demonstravimus, crebri ad eum rumores afferebantur, litterisque item Labieni certior fiebat, omnes Belgas, quam tertiam [3]) esse Galliae partem dixeramus, contra populum Romanum coniurare obsidesque inter se dare. Coniurandi has esse causas: primum, quod vererentur, ne, omni pacata Gallia, ad eos exercitus noster adduceretur; deinde, quod a [4]) nonnullis Gallis sollicitarentur, partim qui Germanos diutius in Gallia versari noluerant ita populi Romani exercitum hiemare [5]) atque inveterascere in Gallia moleste ferebant, partim qui mobilitate et levitate animi novis imperiis studebant; a [4]) nonnullis etiam, quod in Gallia a potentioribus atque his, qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo regna occupabantur, qui minus facile eam rem in imperio nostro [6]) consequi poterant. His nuntiis litterisque [7]) commotus Caesar duas legiones in citeriore [8]) Gallia novas conscripsit et ineunte [9]) aestate, in interiorem Galliam qui deduceret, Quintum Pedium legatum misit [10]). Ipse, cum primum pabuli copia esse inciperet, ad exercitum venit. Dat negotium Senonibus reliquisque Gallis, qui finitimi Belgis erant, uti ea, quae apud eos gerantur, cognoscant seque [11]) de his rebus certiorem faciant.

[1]) Suit la variante d'un autre Codex, en lettres capitales : In alio ita : Iulii Caesaris *belli gallici liber* I explicit. Incipit II. Feliciter. [2]) Correction de *caeteriore*. [3]) de *tertiam*. [4]) de *ab*. [5]) de *gemare*. [6]) Un correcteur n'a plus connu l'ancienne abréviation pour *noster* et a rendu n̄ par *non*. Sur d'autres erreurs de ce genre à propos de n̄ voir Traube, *Perrona Scottorum* (dans les Compte-rendus des séances de l'Académie de Munich, année 1900, p. 501). [7]) de *litteris que*. [8]) de *citeriore*. [9]) de *inite*. [10]) de *missit*. [11]) de *se quae*.

Saec. IX. ineunte. — Regula S. Benedicti.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 914, fol. 25v.

Saec. IX. — Sedulius, Carmen paschale.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 242, p. 188.

Saec. IX. ineunte. — Regula S. Benedicti.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 914, fol. 25v.

Page d'un Codex, qui nous a conservé le texte primitif de la règle de S. Benoît. Grandeur: 23,8×16,8 cm. Le Codex est copié sur un manuscrit, que Charlemagne avait fait copier sur un autographe de S. Benoît à Montecassino. Cet autographe périt dans un incendie en 896, de même la copie de Charlemagne a été perdue. Notre Codex fut copié par deux moines de Reichenau, Grimalt (plus tard abbé de Saint-Gall et *archicappellanus* de Louis le Germanique, voir pl. 59), et Tatto : Lorsque Louis le Débonnaire eut ordonné le rétablissement de la vie monastique sur le modèle de l'abbaye d'Inda (gouvernée par Benoît d'Aniane), l'abbé Haito les envoya à Inda, et Reginbert, alors lecteur et bibliothécaire de Reichenau, leur demanda d'y faire une copie de la règle sur l'exemplaire de Charlemagne. Notre Codex (p. 202) contient encore une copie de la lettre dans laquelle ils annoncent à leur maître l'envoi de la copie, en même temps qu'ils rendent compte de la méthode suivie dans la transcription : *Prestantissimo et ineffabili dilectione nominando Reginberto praeceptori Grimaltus Tattoque supremi auditorum vestrorum discipuli sempiternae felicitatis salutem . . . Ecce vobis regulam beati Benedicti egregii doctoris, quam benivolus animus vester summo semper optaverat desiderio, direximus, sensibus et sillabis necnon etiam litteris a supradicto patre ni fallimur ordinatis minime carentem. Quae de illo transscripta est exemplare, quod ex ipso exemplatum est codice, quem beatus pater sacris manibus suis exarare ob multorum sanitatem animarum curavit. Illa ergo verba, quae supradictus pater secundum artem, sicut nonnulli autumant, in contextum regulae huius non inseruit, de aliis regulis a modernis correctis magistris collegimus et in campo paginulae e regione cum duobus punctis inserefre] curavimus. Alia etiam quae a Benedicto dicata sunt et in neotericis minime inventa, oboelo et punctis duobus consignavimus. Hoc egimus desiderantes vos utrumque et secundum traditionem pii patris etiam modernam habere. Eligite vobis quod desiderabili placuerit animo. Valete in Domino.* Voir Scherrer, *Verzeichnis* etc., p. 333; L. Traube, *Textgeschichte der Regula S. Benedicti,* dans les Mémoires de l'Académie de Munich, 1890, p. 649. Le manuscrit entier, avec toutes ses notes caractéristiques, a été édité par A. M. Amelli et G. Morin, *Regulae S. Benedicti traditio* etc., Montecassino 1900.

Minuscule carolingienne. Les lettres sont larges, fortes et formées avec soin. Il y a beaucoup de formes anciennes.

Lettres isolées. **a** prend aussi bien la forme de **cc** que la forme onciale (1. 2). **e** n'a qu'une fois la forme brisée, **d** est souvent rond (dans la grande note marginale). La barre du **t** est fortement recourbée en avant (8. 9).

Abréviations. Pour *ur* on a le crochet rond, placé sur la dernière consonne (5. 7. 11. 12); en d'autres pages le même crochet se rencontre pour *est* dans *post* (f. 53v). Pour *us* dans la finale *mus* on a un trait oblique (18); le même signe est aussi usité pour *um* dans la finale *rum* (f. 5). āū = *autem* (5). En d'autres pages du manuscrit nous avons remarqué de nombreuses abréviations par suspension et contraction, par exemple dic̄ = *dicit*, vener̄ = *venerunt* (f. 3v), om̄ = *omnes* (f. 5v), vr̄as = *vestras* (f. 2v), en outre les abréviations pour *per, prae, pro* (f. 1r. 2v. 53v); de plus q̄d = *quod* (f. 7), ūl = *vel* (f. 5v), **q** avec un trait ondulé coupant la queue pour *qui* (f. 5r. 5v).

Beaucoup de ligatures. Voir *ct* (3), *et* (1), *fr* (2), *nt* (1. 16), *re* (7. 9), *ri* (3), *st* (2).

Signes critiques. Ligne 6 : *bl*, qui manquait dans l'original, est supplé en marge «cum duobus punctis»; en outre pour les syllabes *bembres* de l'original on a mis en marge *vembres*. Ligne 7 : *ut* ne se trouve pas dans les manuscrits modernes, c'est pourquoi il est marqué «oboelo et punctis duobus». Ligne 8 : dans l'original *ut* manquait après *da*; on l'a supplé en marge; il parait pourtant que plus tard on ait effacé cette correction. Ligne 10 : après *exeant* il manquait *custodite*. Ligne 13, 14 : *inprimis* est compris entre un obelus (dans la ligne précédente) et deux points; cela veut dire qu'il ne se rencontre pas dans les manuscrits modernes (les traits obliques ont été ajoutés plus tard à l'obèle). Ligne 14 : au lieu de *versu* etc. les manuscrits modernes ont les mots qui se trouvent en marge. Ligne 16 : au lieu de *adnuntiavit* les manuscrits modernes portent *adnuntiabit* (voir **b** en marge à droite). Ligne 19 : sur la page suivante on a *mum* comme finale de *psal*; les manuscrits modernes portent *mus*.

Les signes de ponctuation sont en grande partie d'une autre main; leur encre est plus pâle (6. 10. 15). Une main du XVIe siècle y a ajouté des mots allemands, et a mis aussi les points et les traits qui se trouvent sur les **l** et **u** (4. 11. 14).

et iam digesti surgant. Quod
vero restat post vigilias a fra-
tribus qui psalterii vel lectionum
aliquid indigent, meditationi
inserviatur. A Pascha autem usque ad
: kalendas : vembres : — supradictas : No : bembres[1]) sic tem-
peretur hora ⸓ ut : vigiliarum agen-
: ut : — da : parvissimo intervallo quo
fratres ad necessaria nature
: custodite : — exeant. : Mox matutini qui in-
cipiente luce agendi sunt subsequantur.

VIIII Quanti psalmi dicendi sunt nocturnis horis.[2])

Hiemis tempore suprascripto ⸓
: praemisso inprimis versu: Deus in adiutorium meum intende, in secundo tertio dicendum est: Domine labia mea : — inprimis : versu tertio dicen-
dum: Domine labia mea aperies et os
meum adnuntia : vit laudem tuam. — : b :
Cui subiungendus est tertius
: mus : — psalmus et gloria. Post hunc psal- :

[1]) Tel était le texte primitif et c'est à ce texte que se rapporte la correction en marge; une main postérieure a changé **b** en **v**.
[2]) Les chiffres du chapitre et le titre sont à l'encre rouge.

Saec. IX. — Sedulius, Carmen paschale.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 242, p. 188.

Voir Joh. Huemer, *Sedulii opera omnia,* dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum,* X, Vienne 1885, p. 42 et 44; Scherrer, *Verzeichnis* etc., p. 89. — Dans ce manuscrit les signes grammaticaux sont particulièrement remarquables. Nous avons déjà rencontré des signes de ce genre dans le Codex de Priscien de Saint-Gall (pl. 50), pourtant ils y sont moins nombreux et plus simples de forme. Le but de ces signes était d'indiquer les rapports grammaticaux des mots et d'éclaircir ainsi la construction des phrases. Par exemple, dans le premier vers on a sur *latum* et sur *orbem* le même signe : cela indique le rapport de ces deux mots; dans le second vers on a aussi des signes, qui correspondent entre eux, sur *apostolici* et *honoris,* dans le second et le troisième vers sur *duodenus* et *apex.* Voir F. Hauthal, *Über den Codex Heinianus des Horaz,* Bonn 1847, p. 32, cité par L. Traube, *Neues Archiv,* 29, 1904, p. 566; G. Vitelli et C. Paoli, *Collezione Fiorentina,* pl. 4 et 34 (ces planches donnent des reproductions du Boèce de la Laurentienne LXXVIII, 19 et de l'Ovide de la Laurentienne XXXVI, 12, qui possèdent aussi des signes grammaticaux); voir aussi C. Paoli, *Programma scolastico,* I, 34, et R. Ehwald, *Aldhelms Gedicht De virginitate,* dans le Programme du gymnase Ernestinum de Gotha, Gotha 1904, p. 5, note 1. Ehwald dit que le bibliothécaire Hildephonse d'Arx de Saint-Gall avait déjà reconnu la vraie signification de ces signes, comme en fait foi la remarque qui se lit sur la feuille d'avant-propos du Codex Sangallensis 242; nous devons le renseignement sur cet écrit à M. le bibliothécaire Jacob Werner de Zürich.

Minuscule carolingienne. Dans cette minuscule d'une forme déjà très avancée, se rencontrent très souvent l'**a** ouvert et le **N** majuscule. On remarquera aussi que le plus souvent on emploie le **d** rond. L'*Explicit* et l'*Incipit* (10. 11) ainsi que le commencement de chaque vers sont écrits à l'encre rouge en capitales et onciales.

Lettres isolées. La plupart du temps **a** est oncial, souvent pourtant il est ouvert, en particulier à la fin et au commencement des mots (4. 5. 8). Dans le corps de l'écriture **d** est presque toujours rond, rarement droit (2. 13. 19); dans les gloses pourtant, le plus souvent il est droit (9. 14. 15). **n** dans le corps de l'écriture est majuscule (1. 2), dans les gloses il est le plus souvent minuscule (9. 16. 17. 23). **r** ordinairement descend un peu au-dessous de la ligne (12. 13). **u** est souvent pointu aussi bien au commencement que dans le corps du mot (*annus,* 4; *veniente,* 9).

Abréviations. Pour *us* on a le crochet rond (7. 9). Voir en outre l'abréviation par suscription de l'**a** ouvert (*supra,* 23, glose marginale à gauche) et par suscription de l'**o** (*modo,* 14, glose marginale à droite). L'abréviation de *sed* (15, glose marginale de droite) mérite une attention particulière : elle se compose d'un **s** avec un crochet rond, comme dans les manuscrits de droit (voir la table de ces abréviations dans l'Introduction); de là sans doute la forme postérieure de l'**s;** et celle-ci a peut-être été l'occasion que plus tard la finale *et* en beaucoup d'autres mots a été aussi remplacée par **;**, par exemple pat; = *patet,* pl; = *placet,* vi; = *videlicet.* On remarquera encore l'abréviation pour *quoque* (19), qui se présente de la même manière que dans les manuscrits de droit. Dans les gloses, l'on remarquera encore les abréviations suivantes: **i.** = *id est* (16. 25), un **l** barré pour *vel* (3. 15), **s.** = *scilicet* (3. 17).

Dans la ligature *rt* **r** a la forme allongée et pointue (5. 9. 14. 16).

Devant la ligne 15 on a comme signe de renvoi un **o** barré (qui dans les Nécrologes signifie *obiit*); un signe correspondant se trouve à droite en marge avant la longue glose.

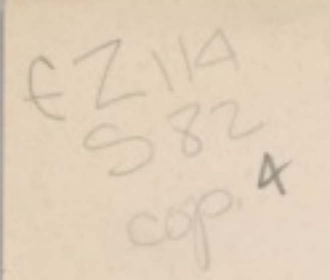
Tempora ceu totidem latum sparguntur in orbem.
Sic et apostolici semper duodenus honoris
cum — vel -tus — *scilicet* ille apex
Fulget apex numero, menses imitatur[1]) et horas,
scilicet in
Omnibus ut rebus totus tibi militet annus.
considerans
Hinc igitur veteris recolens exordia mortis — Tria *sunt* genera mortis
ad Christum
Ad vitam properabo novam lacrimasque serendo
restaurata *per* Christum
Gaudia magna metam: nam qui deflemus in Adam[2])
bona opera
Semina mittentes[3]), mox exultabimus[4]) omnes
Portantes nostros Christo veniente maniplos. bona acta — Maniplus dictus quod implet et manum
Explicit liber veteris testamenti.
Incipit liber novi testamenti. Primus.
eiecerat — videlicet Adam
Expulerat primogenitum sęvissimus anguis — ab anguendo dictus
amoena
Florigera de sede virum blandique saporis
scilicet ab irritamentis — ⊖
Inlecebris loetum misero portavit amarum. — Sensus *est*: non tantummodo solus Adam eiectus est de paradiso *sed* et omne genus humanum usque ad incarnationem Domini.
⊖ debitam *vel* condignam
nec — Nec solus meritam praesumptor senserat iram mortem
certe
Mortali sub lege iacens, sed prorsus ab ipso *id est* Adam
scilicet sensit iram
Humanum simul omne genus. Heu noxia coniux!
scilicet es
Noxia tu coniux magis an draco perfidus ille?
scilicet est — *scilicet* es
Perfidus ille draco, sed tu quoque noxia coniux
digitorni
interiectio dolentis — Pro dolor! Aeterni fuerant duo. Crescere postquam
id est mortem
Coepit origo, perit clademque a semine sumpsit.
aetas illius Adam — *scilicet* in
Quid numerosa dies, quid tempore proderat illo
sine morte
XXX *annos* supra — Cernere nongentos ultra feliciter annos
videre
Progeniemque senum decimam spectare nepotum
superata *scilicet* cum *id est* novissimis
Iamque suum nescire genus: cum victa suppremis

[1]) Le mot est corrigé par un **N** suscrit, de sorte qu'on devrait lire *imitantur*; mais on aurait dû mettre *imitatus*, comme le glossateur a indiqué par la glose interlinéaire *vel tus*. [2]) Corrigé. [3]) Corrigé. [4]) Corrigé.

ante **A. D. 827. — Évangéliaire de Louis le Débonnaire.**
Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 8850, p. 223.

Saec. IX. — Alphabet runique.
Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 270, p. 52.

A. D. 828. — Document de Saint-Gall. Minuscule carolingienne.
Saint-Gall, Stiftsarchiv, II, 94.



ante A. D. 827. — Evangéliaire de Louis le Débonnaire.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 8850, p. 223.

Extrait d'un Evangéliaire offert à Pâques de l'année 827 à l'abbaye de S. Médard, à Soissons, par Louis le Débonnaire et son épouse Judith. Les Evangiles sont en lettres onciales dorées. Le Fac-similé donne un fragment de la première colonne du *Capitulare* (table des leçons pour l'office pendant l'année); celui-ci est écrit à l'encre noire en lettres minuscules. Le manuscrit est célèbre pour la beauté de ses images: elles représentent les Evangélistes, la fontaine de vie (comme dans l'*Evangelistarium* de Godesscalc, voir pl. 45a) et la Jérusalem céleste. En raison de son caractère artistique, H. Janitschek attribue ce *Codex aureus,* ainsi que le Codex Ada de Trèves (voir pl. 45b) à une école calligraphique de Metz, pourtant selon toute vraisemblance il appartient à l'école impériale d'Aix-la-Chapelle. Voir Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* Paris 1881, III, p. 245; Janitschek dans *Die Trierer Ada-Handschrift,* Leipzig 1889, p. 89; Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher in der ersten Hälfte des Mittelalters,* Fribourg-en-Brisgau 1906, p. 177.

Les trois premières lignes, qui donnent le titre, ainsi que les initiales en marge marquant les paragraphes, offrent un exemple de la belle **onciale** de l'époque carolingienne. A beaucoup d'égards, elle rappelle l'onciale du Codex Amiatinus (voir pl. 21 b). Les extrémités des lettres sont ornées. Comparée à l'ancienne onciale, celle-ci fait l'impression d'une imitation étudiée. — Les lettres onciales, que le copiste emploie ligne 4—6 et dans la suite pour marquer les jours de fêtes et les Stations à Rome, sont moins soignées.

Les mots qui indiquent le commencement et la fin des leçons, sont écrits en **minuscule carolingienne.** Comparer cette écriture avec celle de Godesscalc (pl. 45); on remarquera l'évolution suivie par la minuscule de l'école impériale dans l'époque de presque 50 ans.

L e t t r e s i s o l é e s. **a** n'a que la forme onciale (7). La courbe inférieure du **g** ne s'incline pas tant vers la droite (8). **m** et **n** ont le plus souvent une ligne de fuite horizontale (12. 13); **n** a quelquefois encore la forme majuscule. La barre du **t** est droite, la haste est recourbée vers la gauche (8). **u** a une ligne de fuite (12).

On a les a b r é v i a t i o n s h a b i t u e l l e s. A remarquer q$\overline{uo}$ = *quoniam* (31), s$\overline{ecd}$ ou s$\overline{ec}$ = *secundum* (6. 11).

Comme s i g n e d e p o n c t u a t i o n on a un point pour la petite pause (8), deux points et une virgule pour la pause finale (9. 13).

Incipit capitulare evangeliorum de circulo anni.
In natale Domini ad sanctam Mariam maiorem: secundum Lucam kapitulo III.: „Exiit edictum a Cęsare Augusto," usque „pax hominibus bonae voluntatis."
Item ad sanctam Anast[a]siam secundum Lucam kapitulo III.: „Pastores loquebantur ad invicem," usque „sicut dictum est ad illos."
Item ad sanctum Petrum: secundum Iohannem kapitulo I.: „In principio erat verbum," usque „gratiae et veritatis."
In natale sancti Stephani:

Saec. IX. — Alphabet runique.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 270, p. 52.

Dans la première et la deuxième ligne, les lettres se trouvent rangées selon l'ordre de l'alphabet runique; au-dessus de chaque rune se trouve son nom, à droite, la lettre latine correspondante. Cet alphabet est l'alphabet runique anglo-saxon : aux 24 runes ordinaires sont ajoutés quatre signes. Dans la troisième et la quatrième ligne, les lettres sont rangées dans l'ordre de l'alphabet latin; les runes ici ne concordent pas tout à fait avec celles du premier alphabet.

Pour comprendre les lignes qui suivent l'alphabet (5—17), il est à observer, que les 24 anciens runes sont répartis en trois séries de 8 runes (appelés ici *versus,* mais ailleurs aussi *genera*). On pourra les faire figurer de cette façon:

	1	2	3	4	5	6	7	8
I genre:	f	u	d	oo	r	c	g	uu
II genre:	h	n	i	g	k	p	x	s
III genre:	t	b	e	m	l	in	t	o

A l'aide de ces séries on désigne les lettres voulues par l'indication du genre et de la place dans le genre. Dans le premier exemple la rune Iis sert pour cette sorte d'écriture secrète: cette rune a une grande et une petite forme; la petite forme indique le genre, la grande la place dans le genre, de la lettre qui doit être désignée. Ainsi pour écrire *corvi* on écrit une petite et 6 grandes formes de la rune Iis pour **c**; en effet, **c** se trouve dans le premier genre et occupe la 6e place; puis on écrit 3 petites et 8 grandes formes pour **o**, car **o** se trouve dans le III genre, occupant la 8e place; et ainsi de suite. — Dans le second exemple, la rune Lago joue le même rôle. Dans le 3e exemple les traits obliques à gauche de la rune Hahal indiquent le genre, et les traits à droite la place dans le genre. Dans la *Stof-runa* les points au-dessus marquent le genre, les points en-dessous la place dans le genre. — Sur l'écriture runique (dont nous ne voulions donner qu'un exemple) voir entre autres W. Grimm, *Über deutsche Runen,* Göttingen 1821, p. 110; Wimmer, *Die Runenschrift,* traduit du danois par F. Holthausen, Berlin 1887.

Au-bas de notre page on trouve le verbe grec γράφω conjugué. Les lettres latines qui se trouvent au-dessous sont, à ce qu'il parait, un exercice d'écriture. Elles sont d'une autre main.

A la ligne 6 on trouve l' a b r é v i a t i o n insulaire pour *autem.*

feh	uur	dorn	oos	rat	cen	gebo	huun	hagal	nod	iis	ger	ih	perd
f	u	d	oo	r	c	g	uu	h	n	i	g	k	p
eliix	sigi	ti	borg	eh	man	lago	inc	tag	odil	ac	asc	yur	aer.
x	s	t	b	e	m	l	in	t	o	a	aa	q	z

a a b c d d e f g g g h i k l m n o e p p
q r s s t t u x z.

Iis-runa dicitur[1]), quę **i**-littera per totum scribuntur, ita ut quotus versus sit, primum brevioribus **i**, quę autem littera[2]) sit in versu, longioribus **I** scribatur. Ita ut nomen c o r v i scribatur his litteris ita:
i. IIIIII. iii. IIIIIIII. i. IIIII. i. II.[3]) ii. III.
Lago-runa dicuntur, quę ita scribuntur per **l**-litteram, ut nomen c o r v i:

Hahal-runa dicuntur istę, quę in sinistra parte quotus versus ostendit[4]) et in dextera, quota littera ipsius versus sit[5]):
Stof-runa dicuntur, quę supra in punctis quotus sit versus subtiliter ostendunt: Sed aliquando mixtim illas faciunt, ut supra sint puncti qui litteram significant et subter ordo versus.
Clof-runa dicitur, quę pulsa efficitur distinctis personis et litteris, ita ut primum incipiatur a personis, postea a litteris.

[1]) Pour *dicuntur*; voir ligne 9. 11. 13. [2]) Un signe d'abréviation superflu. [3]) Trois **I**, écrits par erreur, ensuite effacés. [4]) Pour *ostendunt*; voir l. 14 [5]) Dans le deuxième signe à droite il n'y a que sept traits, au lieu de huit.

A. D. 828. — Document de Saint-Gall. Minuscule carolingienne.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, II, 94.

Début et finale d'un document privé sur parchemin. Grandeur : 24 × 24 cm. Edité par Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen,* I partie, p. 292, No 316. Regeste : l'abbé Cozbert transmet à Adalhart et à son fils Altarat, contre une redevance, les biens situés à Bulach, que ceux-ci avaient donnés au monastère de Saint-Gall. Bulach, 828, 7 Juin. Les signatures de l'abbé ainsi que celles des témoins sont de la main de celui qui a écrit le document. Devant les noms il y a bien toujours le mot *signum,* mais le *signum* manque.

M i n u s c u l e c a r o l i n g i e n n e. Au commencement du IXe siècle, cette écriture supplante l'écriture mérovingienne, dans les documents privés. L'écriture de notre document répond à l'écriture carolingienne, employée pour les livres, mais elle est plus libre, les lignes sont plus distantes les unes des autres, et les hastes des lettres sont plus allongées. **d, l, u** ont le plus souvent une petite ligne de fuite, horizontale ou oblique; de même **m** et **n** ont de temps en temps une ligne de fuite. **i, m, n, u** ont aussi la plupart du temps, en haut, un coup de plume.

L e t t r e s i s o l é e s. **a** n'a plus ici que la forme onciale (1. 2). **c** a soit la forme simple, soit la grande forme brisée (1. 3). La languette de l'**e** est fine, et dirigée obliquement vers le haut (1. 2). **i** au commencement des mots est ordinairement très long (2. 3). Voir l'**r** rond dans la liaison *or* (16). **s** est très long (1). La barre du **t** est droite, le trait vertical est d'ordinaire incliné vers la gauche (1). Voir les diverses formes de **z** (1. 14. 15).

Les a b r é v i a t i o n s sont les abréviations ordinaires. La finale *er* (1. 4), ainsi que les finales de mots connus sont souvent omises (15. 16).

Les l i g a t u r e s sont beaucoup plus rares qu'auparavant. Voir *et* (2), *or* (16), *ri* (15), *st* (1), *ti* (16). **r** en ligature n'a plus l'ancienne forme pointue.

Le plus souvent les mots sont s é p a r é s. Un point sépare les phrases et les membres de phrase.

Deux fois l'on rencontre un a c c e n t sur une voyelle longue (*una,* 1; *res,* 2).

(Chrismon) In Dei nomine. Cozbertus abba monasterii sancti Galli. Convenit nos una cum consensu fratrum nostrorum, ut illas res, quas nobis Adalhartus et Altaratus, filius eius, tradiderunt in Hertimarca in villa Puillacha[1]) omne quicquid ibidem habuerunt, excepto uno novale in Rihote[2]), hoc est iuchos XX cum edificiis, quod extra dimisit, cetera omnia per hoc prestarium illis represtare deberemus, quod ita et fecimus; sub ea ratione, ut quamdiu Adalhart et Altarat vixerint, easdem res habeant et censum nobis annis singulis solvant, id est unam tremissam valenti. Et si filium de legitima uxore Haldaratus, filius Adalharti, habuerit, ille similiter faciet post obitum amborum illorum, et si Aldarat easdem res redimere voluerit, cum V solidis redimet. Similiter et filius eius legitimus (faciat[3]), qui illi de legitima uxore progenitus fuerit, si redimere voluerit, cum V solidis redimet. Quod si filia eius, id est Aldarati, ipsam rem post illorum obitum habere voluerit, tunc unum[4]) solidum nobis annis singulis solvat; et si in proprium prefatas res habere voluerit, cum LX solidis redimat. Et si illi denominati eredes legitimi defuerint, tunc ad nos omnia, quę supra commemoravimus,) revertantur perpetualiter possidendum. Actum in villa quę dicitur Puillacha[5]) publice. Signum Cozberti abbatis et advocati sui UUolfharti, qui hoc prestarium fieri iusserunt. Signum Amalgarii prepositi. Signum Cozberti sacrarii. Signum Bobonis cellerarii. Signum Ratgarii cametarii. Signum Engilberti portarii. Signum UUoluuolt monachi. Signum Managolti monachi. Signa aliorum testium: Rihprhet. Irinc. Adalbert. Sigila. Thiatila. Theitker. Anno. Erimbert. Muotolt. Hartger. Adalbert. Isanbert. Ego in Dei nomine Huozo presbiter regnante domno Hludouico anno XV.,[6]) septimo idus Iunias, in die dominica, sub comite Kerolto, scripsi et subscripsi[7]). Feliciter.

[1]) Bulach, Canton de Zürich. [2]) Riet, paroisse de Steinmur. [3]) On avait d'abord écrit *faciata.* [4]) Corrigé. [5]) Corrigé, à ce qu'il semble. [6]) Le *Datum* est sur un grattage. L'époque pour le calcul du Datum est le 28 Janvier 814, jour de l'avénement de Louis le Débonnaire. [7]) On avait d'abord écrit *supscripsi.*

A. D. 828. — Cartulaire de Fulda. Ecriture anglo-saxonne.

Marbourg, Staatsarchiv, Fuldaer Cartular, fol. 52.

Saec. IX. ineunte. — Columella. Ecriture anglo-saxonne.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 85, parte superiore, fol. 21v.

54

A. D. 828. — Cartulaire de Fulda. Ecriture anglo-saxonne.

Marbourg, Staatsarchiv, Fuldaer Cartular, fol. 52.

Cartulaire ou livre contenant les copies des actes de donations faites au monastère de Fulda. Parchemin. Grandeur : 23,6 × 20,8 cm. La partie ancienne du Cartulaire est en écriture anglo-saxonne; le dernier document daté de cette partie est du 3 Octobre 828. Il en résulte que le Cartulaire a été vraisemblablement composé en cette année ou peu après — c'était le temps de l'abbé Hrabanus Maurus (822—842). Voir la description dans Edouard Heydenreich, *Das älteste Fuldaer Cartular im Staatsarchiv zu Marburg, das umfangreichste Denkmal angelsächsischer Schrift auf deutschem Boden* (Leipzig 1899). Les documents ont été publiés par Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, 285, 139, 251.

Ecriture pointue anglo-saxonne de l'école calligraphique de Fulda. Voir pl. 32. Les hastes inférieures, droites, finissent en pointe; les hastes supérieures commencent par un coup de plume de forme triangulaire, ou avec un petit trait ou un point. — En marge, à droite, une main postérieure a écrit en minuscule carolingienne les noms des lieux. La numérotation en marge, à gauche, est également d'une main postérieure.

Lettres isolées. Comme dans l'Antiphonaire de Bangor (voir pl. 26a) l'**a** le plus souvent a une forme issue de la demi-onciale : le trait de droite, en haut, est vertical ou un peu oblique; la courbe de gauche est aussi haute que le trait de droite ou peu s'en faut (*rogatus, traditionis*, 1); à la fin des mots, **a** se termine souvent par un long trait, finissant par un point (3. 4. 5); souvent pourtant **a** a une plus grande forme, d'origine onciale (*ad*, 3; *kartula*, 13); **ae** forme ligature (*meae*, 2), quelquefois il est remplacé par **e** (*anime*, 2; *hec*, 5. 8). **d** est rond, il ne dépasse que de peu les lettres brèves (1. 2); dans le mot *traditionis* (1) on voit clairement qu'il a été fait de deux coups de plume. **e** est plus haut que les lettres brèves (1. 2); **e** dans *ermanolt* montre clairement que la courbe supérieure a été faite d'un trait particulier (12). **f** a une haste inférieure; sa languette se trouve sur la ligne de base (8. 10). La tête du **g** se compose d'une barre; la courbe inférieure est d'ordinaire fermée (1. 2. 5; ouverte dans *ego*, 2). **i**, dans la préposition *in*, est long (3. 9. 14. 15; une exception, ligne 4); du reste, il est court au commencement des mots (3. 4. 6). Voir **k** (1. 8. 9. 10). **l** descend souvent beaucoup au-dessous de la ligne; il est parfois recourbé vers la gauche (3. 4. 12). La panse de **p** est ouverte, en bas (1. 4. 5). **r** a une haste inférieure et l'épaule descend beaucoup (1. 2). **s** a une haste inférieure (2. 3); quelquefois il a une haste inférieure et supérieure (1. 16. 19. 23). La haste du **t** est d'ordinaire un peu recourbée vers la gauche (1). Voir **x** (21) et **z** (15).

Peu d'abréviations. Voir les signes issus des notes tironiennes pour *con* (20), *et* (20), *est* (24. 25. 26). Pour la particule *que* on a **q.**, pour le pronom *quae* on a **q** avec trois points (9. 14. 23). Pour *per* on a la forme ordinaire (8).

Beaucoup de ligatures. En ligature **e** va souvent fort au-dessus de la ligne, **i** fort au-dessous: voir *en, et* (4), *ei* (9. 11. 25), *si* (1. 19), *ti* (1. 9. 13).

La séparation des mots est imparfaite. Comme signe de ponctuation on a un point (5. 9).

Le chiffre **V** est fait de diverses manières (4. 6. 9. 10. 15); ligne 6 et 10 on est tenté de prendre ce chiffre pour **II**, pourtant ligne 4, on a la preuve qu'il faut lire **V** (dans le chiffre **II**, le copiste ne réunit pas par en bas les deux traits parallèles, comme on peut le voir en d'autres pages).

rogatus scripsi. **Kartula traditionis Utten[1]) de UUormacinse.**

C. In Dei nomine. Ego Utto cogitans pro remedium anime matris meae trado ad sanctum Bonifatium et ad reliquias ipsius I vineam in villa Teinenheim et in ipsa marca V iurnales de terra araturia et duo mancipia, quorum hec sunt nomina: Hrihger Ota; ea vero ratione, ut ipsam vineam et V iurnales de terra araturia a die praesenti vos vel successores vestri potestatem habeant habendi, donandi, et hec kartula traditionis firma et stabilis permaneat omni tempore stipulatione subnixa. Acta kartula in villa quae dicitur Altheim VI. idus mensis Februarii, anno XLV. regni domni Karoli regis Francorum.[2]) † Uttoni qui hanc traditionem fieri rogavit. † Heitung. † Batucho. † Irminger. † Helfrih. † Gerprant. † Arnuuis. † Ermanolt. † Brunicho. Hugbald †. **Kartula traditionis UUilligarta de UUormacinse.** — Tienenheim

CI. Ego itaque UUilligart in elimosinam meam trado ad sanctum Bonifatium in pago UUormazfeldun in villa Arahesheim VI mansos[3]) terrae araturiae et unam vineam, sicut ad meam pertinet proprietatem, ita traditum esse volo a die praesente ita ut vos vel posteri vestri habere perenniter illam rem firmissimam habeatis potestatem. Actum in monasterio Fulda die XX. mensis Novembris. Ego Asger scripsi. — Arahesheim

Kartula UUolfrohi *et coniugis* eius de UUormacinse.

CII. In Christi nomine. Ego UUolfroh et Adalgart coniux mea ob desiderium vitae aeternae ac pro remisione peccatorum nostrorum donamus atque trademus ad reliquias sancti salvatoris et ad monasterium illius, quod est situm in pago Grapfeld super fluvium Fulda, quicquid proprietatis et hereditatis visi sumus[3]) habere, id est in marcu[4]) Teinenheim absque una vinea et duo iurnales hoc est in aedificiis, in mansis, terris — Tienenheim

¹) Apparemment le nom a été corrigé; voir la forme du nom ligne 2, 11. ²) = 813, 8 Février; la date de l'avènement de Charlemagne est le 9 Octobre 768. ³) Corrigé. ⁴) Manifestement pour *marca*; il y avait vraisemblablement dans l'original un **a** ouvert.

Saec. IX. ineunte. — Columella. Ecriture anglo-saxonne.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 85, parte superiore, fol. 21v.

Codex en parchemin avec le traité de Columella *De re rustica*. Notre Fac-similé contient un fragment du deuxième chapitre du deuxième livre. Voir J. Gottlob Schneider, *Scriptorum rei rusticae veterum latinorum tomus secundus L. Iunium Moderatum Columellam tenens* (Leipzig 1794), p. 71. — Le Codex n'est pas daté; toutefois il doit être attribué à la première moitié du IXe siècle. Comparer avec l'écriture du Cartulaire de Fulda. — Nous devons à l'obligeance de M. Emile Chatelain la lecture des notes tironiennes qui se trouvent en marge.

Ecriture pointue anglo-saxonne, qui répond en général à l'écriture du Cartulaire de Fulda; le trait en est pourtant moins libre, les lettres sont plus serrées, elles sont tracées avec plus de soin. En général, les hastes supérieures décrivent une petite courbe vers la gauche. Certaines lettres ont parfois des formes anguleuses (voir **a** dans *etiam*, 12; **d** dans *demonstranda*, 2; **q** dans *quaedam*, 12; **r** dans *confragosus*, 7). — Voir les notes tironiennes en marge de la ligne 6.

Lettres isolées. Voir les explications sur le Fac-similé ci-contre de Fulda. **ae** le plus souvent forme ligature (10. 11; séparé dans *aliquae*, 12); en d'autres pages du manuscrit on a quelquefois **ę**. **i** dans le mot *in* est en général allongé (13. 17. 21. 25); ailleurs il est bref (6. 8. 14). **l** ne descend pas au-dessous de la ligne (1. 2). La panse de **p** est fermée en bas (2. 3. 4). A la fin des mots **t** se termine par un point (*et*, 3; *est*, 4; *erit*, 9). Voir **x** (3. 21).

Peu d'abréviations. Voir le signe insulaire pour *est* (3). Dans la particule *que*, **q** est accompagné d'un point-virgule (23). Le trait commun d'abréviation se compose d'un trait horizontal ou vertical légèrement ondulé (4. 13. 24).

Les ligatures sont nombreuses.

La séparation des mots est imparfaite. Quelquefois, une main plus récente, pour séparer les mots, a mis des points ou d'autres petits signes (13. 20). Pour la séparation des phrases on a un point (13. 15); à la fin du paragraphe ligne 5 on a trois points.

Les lettres suscrites, par mode de correction, ont d'ordinaire la forme carolingienne (6. 11. 23. 24); voir aussi la correction en marge, ligne 8. Le point sous **t** indique la supression de ce lettre (*stumidus*, 8; *supertecta*, 19). Une fois le correcteur pour **h** a mis un *esprit dur* (*humidus*, 8).

Columella

(Nam ille mortem facit, hic teterrimam comitem mortis famem: si tamen Graecis camoenis habe-)

ἀεὶ λιμῷ (?) οἴκτιστον θανέειν — mus fidem clamitantibus, *αει αιμα οικτιστον θανεειν.*[1]) Sed nunc potius uberioris soli meminerimus, cuius demonstranda est duplex tractatio, culti et silvestris. De silvestri regione in arvorum formam dirigenda prius dicemus, quoniam est antiquius facere agrum quam colere.

terram nec senescere nec fa-ti-ga-ri. — Incultum igitur locum consideremus, siccus an humidus,[2]) nemorosus arboribus an lapidibus confragosus, iuncone sit et gramine vestitus, ac felictis alisve frutectis impeditus. Si humidus[3]) ([h]umidus) erit, abundantia uliginis ante siccetur fossis. Earum duo genera cognovimus, caecarum et patentium: spissis atque cretosis regionibus apertae relinquuntur; at ubi solutior[4]) humus est, aliquae fiunt patentes, quaedam etiam occaecantur, ita ut in ea ora hiantium fossarum competant; sed latius apertas[5]) summa parte declivesque, et ad solum coartatas, imbricibus supinis similes facere conveniet. Nam quarum recta sunt latera, celeriter aquis vitiantur, et superioris soli lapsibus replentur. Opertae rursus occaecari debebunt, sulcis in altitudinem tripedaneam depressis; qui cum parte dimidia lapides minutos vel nudam glaream receperint, aequentur superiecta[6]) terra, quae fuerat effosa; vel si nec lapis erit nec glarea, sarmentis conexus velut funis informabitur in eam crassitudinem, quam solum fossae possit angustae quasi accommodatam coartatamque capere. Tum per[7]) imum contendetur, ut super calcatis cupressinis vel pineis, aut, si eae[8]) non erunt, nisi frondibus terra contegatur; in principio atque exitu fossae more ponticulorum binis saxis tantummodo pilarum vicae consti-

¹) Une main plus récente a écrit en marge le texte grec cité, en corrigeant. ²) Correction de *humidus*. ³) Correction de *stumidus*; l'h suscrit a la forme de l'esprit dur grec. ⁴) De *solatior*; **u** a la forme de l'**a** cursif suscrit. ⁵) *apertas sum* corrigé; le trait d'union est aussi d'une main plus récente (voir aussi ligne 20). ⁶) De *superiecta*. ⁷) De *primum*. ⁸) **h** fu-erit, le correcteur voulait sans doute changer *eae* en *hae*.

Debita erat nrae; quod si inmatura manebat
Mors gnatum caesis uolscorum milibus ante
Ducentem in latium teucros cecidisse iuuabit;
Quin ego non alio digner te funere palla
Quam pius aeneas; et quam magni phryges et quam
Tyrrhenique duces thyrrhenu exercitus omnis;
Magna tropea ferunt quos dat tua dextera leto;
Tu quoque nunc stares immanis truncus in armis
Esset par etas et idem si robur ab annis
Turne; sed infelix teucros quid demoror armis;
Vadite et haec memores regi mandata referte;
Quod uitam moror inuisam pallante perempto
Dextera causa tua e turnum gnatoq; patrique
Quam debere uides meritis uacat hic tibi solus
Fortuneq; locus non uitae gaudia quaero;
Nec fas; sed gnato manis perferre sub imos;
Aurora interea miseris mortalibus almam
Extulerat lucem referens opera atque labores;
Iam pater aeneas iam curuo in litore tarchon
Constituere piras; huc corpora quisq; suorum
More tulere patrum subiectisq; ignibus atris
Conditur in tenebras altum caligine caelum;
Ter circum ascensos cincti fulgentibus armis
Decurrere rogos ter maestum funeris ignem
Lustrauere in equis ululatusque ore dedere;
Spargitur et tellus lacrimis sparguntur et arma
It caelo clamorq; uirumq; clangorq; tubarum;
Hic alii spolia occisis derepta latinis
Coniciunt igni galeas ensesq; decoros;
Frenaq; feruentisq; rotas; pars munera nota

Saec. IX. — Vergilius Turonensis. Minuscule carolingienne.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 165, fol. 192.

Saec. IX. — Vergilius Turonensis. Minuscule carolingienne.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 165, fol. 192.

Une page du *Vergilius Turonensis.* Parchemin. Grandeur : 32 × 25 cm. Notre Fac-similé représente les vers 166—195 du 11e livre de l'Enéïde. Le Codex appartenait autrefois à l'abbaye de S. Martin de Tours, et provient sans doute de l'école calligraphique de cette abbaye. Sur le premier feuillet on lit l'inscription suivante en capitales : *Hunc Virgilii codicem obtulit Berno gregis beati Martini levita devota mente Deo et eidem beato Martino perpetualiter habendum, ea quidem ratione ut perlegat ipsum Arbertus consobrinus ipsius et diebus vitae suae sub pretextu sancti Martini habeat et post suum obitum iterum sancto reddatur Martino . . . .* Une note marginale du fol. 212v porte : *Iste liber est de ecclesia beatissimi Martini Turonensis, accomodatus per dominos capitulum celerario eiusdem die sexta Maii, anno Domini millesimo CCCCXIII°. De la Bruyere.* En plusieurs endroits du manuscrit on rencontre la demi-onciale de Tours, caractéristique de l'école calligraphique de Tours (voir pl. 46 et 47), par exemple aux premiers vers des 1er, 2e, 3e et 5e livres de l'Enéïde. Voir Hagen, *Catalogus codicum Bernensium,* p. 233; Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle,* p. 21; E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins,* pl. LXVII.

Minuscule carolingienne du IXe siècle, de l'école calligraphique de Tours (voir pl. 47). Les lettres sont larges et fortes, les hastes supérieures sont en forme de massues. Les initiales des vers sont en *Capitalis rustica* à l'encre rouge.

Le Codex est remarquable par ses nombreuses notes marginales et interlinéaires. Les notes marginales paraissent être d'un seul copiste, pourtant à partir du vers 17 ce copiste s'est servi d'une plume plus fine et d'une encre un peu plus noire. Quelques petites gloses interlinéaires, d'une encre plus pâle, attestent une autre main, par exemple *deest si* et *vel mihi vel filio* (9), en outre les notes tironiennes de la ligne 14 et *scilicet fumi* (22). Les gloses dont l'encre est tout à fait passée et qui ne peuvent presque plus être déchiffrées sont d'une troisième main, voir *intelligis* et *tu solus debes illum occidere* (14), *obtenebratur* (22), *illi viri in equis* (24). Enfin il y a encore quelques gloses interlinéaires dont l'écriture ne diffère que peu de celle de la première main, mais qui sont d'une encre plus pâle, par exemple *ysterologia* etc. (26), *non modo* etc. (30), *aut cara* etc. (30).

Lettres isolées. **a** est toujours oncial; pour **ae** on a quelquefois **ę** ou **e** (9. 15). Le plus souvent **d** est droit; voir un **d** rond dans *ad* (27, glose). La tête du **g** est ou fermée ou moitié ouverte; la courbe inférieure est d'ordinaire ouverte, quelquefois pourtant elle est à peu près fermée (2. 4. 5. 24). **n** est minuscule; une fois il a la forme majuscule (*tenebras,* 22). Plusieurs fois l'on rencontre au-dessus du vocatif un petit **o** avec un accent (*Palla,* 4; *Turne,* 10). Dans les corrections, lignes 5, 10, 14, l'épaule de l'**r** est très longue (comme dans la demi-onciale). **y** est petit et porte un point (5. 6).

Dans le texte, les abréviations sont rares; elles sont plus fréquentes dans les gloses; souvent on y rencontre des notes tironiennes, en particulier pour les pronoms, pour *est* et *et* et d'autres mots revenant souvent (voir les gloses, lignes 1. 2. 3. 5. 16. 17). Pour *us* on a le plus souvent le crochet rond, pour *ur* le signe spécial (*fumus,* 21, glose; *gemitus,* 25, glose; *Turnum,* 16, glose; *spargantur,* 26, glose).

On rencontre fréquemment, dans les gloses, la ligature pour **NT**, même dans le corps du mot (voir les gloses, lignes 29. 30 : *splendentes, soleant*). Voir l'ancienne forme de ligature pour *rt* dans *reportans* (18, glose), et *ti* dans *morti* (7, glose) et dans *incincti* (23, glose).

La séparation des mots est imparfaite. Une main postérieure souvent a mis des signes de séparation entre les mots, par exemple après *gnatum* (2), *rogos* (24), *igni* (29). De même les signes de ponctuation du texte sont en partie d'une main postérieure; on peut souvent le reconnaître facilement à la teinte plus foncée de l'encre et aussi à la forme des signes : voir par exemple les signes après *Aeneas* et après *Phryges* (5). Dans les gloses, les mots sont mieux séparés et les signes de ponctuation paraissent être de la première main. Voir le point d'exclamation pour la ponctuation faible et le signe d'interrogation (7. 10. 13. 29).

Les corrections sont nombreuses. Souvent une correction est faite par une lettre inscrite dans la lettre primitive avec la même encre (*ferunt,* 7; *filio,* 9, glose; *direpta,* 28); plus souvent pourtant les lettres sont grattées et remplacées par d'autres d'une teinte plus foncée (voir le premier **c** dans *cecidisse* et *bit* dans *iuvabit,* 3; en outre quelques lettres dans *Phryges,* 5; *magna,* 7; *stares,* 8; *demoror,* 10; *debere,* 14; etc.). — Ligne 7 *tr* au-dessus de *magna,* et deux lettres au-dessus de *ferunt* sont effacées; ces deux lettres étaient, à ce qu'il semble, des abréviations pour *vel con.*

Les lignes pour le texte sont tracées à la pointe sèche; deux lignes perpendiculaires encadrent le texte à gauche et à droite.

magnifice servat decorem, quod se revocat ad heroicam consolationem.
acerba expectabat
Debita erat nostrae. Quod si inmatura manebat — Iam aperte consolatur Troianos de morte *filii sui.*
filium meum
Mors gnatum, caesis Volscorum milibus ante
introducentem illum. id *est* mortuum *fuisse* delectabit me et placebit *mihi.*
Ducentem in Latium Teucros cecidisse iuvabit.
dignum duco
Quin ego non alio digner te funere, Palla, [1])
scilicet illo funere. *scilicet* quo dignum te *habet*
Quam pius Aeneas, et quam magni Phryges et quam
norum
Tyrrenique duces, Thyrrhenum exercitus omnis.
morti — Sufficiunt, inquit, mihi ad pompam funeris tui persolvendam illi quos tu interfecisti.
Magna tropea ferunt[2]) quos dat tua dextera Laeto:
id *est* tropheum celebraretur nunc de te — inter arma et inter tropea
Tu quoque nunc stares immanis truncus in armis,
deest si vel *mihi* vel filio[3])
Esset par etas et idem si robur ab annis,
ab — Quare, dicit, remoror Troianos ne cum defuerint de bello vincatur Aeneas? vel ut *ipsi* citius vincant Turnum.
Turne.[1]) Sed infelix Teucros quid demoror armis?
ęneę
Vadite et haec memores regi mandata referte:
eo quod longius duco sive quod in vita odiosa moror
Quod vitam moror invisam Pallante perempto,
o Enea — Dextera tua, dicit, quae me vindicabit de Turno interficiendo eum, facit me vivere.
Dextera causa tua est, Turnum gnatoque patrique
scilicet dexteram *pro deberi,* intelligis. per merita. *scilicet* tuis. ad te pertinet *ut interficias* Turnum
Quam debere vides. Meritis vacat hic tibi solus — id *est* tu solus *debes illum* occidere.
Fortuneque locus. Non vitae gaudia quaero — sed ut Turnum videam mortuum.
scilicet ut vivam Turnum id *est* ad inferos. id *est* ut nuntiem filio meo, *qui est* apud inferos, Turnum *esse* mortuum.
Nec fas, sed gnato Manis perferre sub imos."
id *est* solis ortus fragilibus laboriosis claram — Alma dicitur ab alendo, *quia* sicut phisici dicunt, omnia luce nutriuntur *et* die crescunt.
Aurora interea miseris mortalibus almam
produxerat *scilicet* diei reportans illis
Extulerat lucem, referens opera atque labores: — Labores *et* opera a quibus exclusi fuerant propter impedimentum noctis, iterum *quasi* reportat illis dies.
scilicet constituebat *illas suis et* Tharco suis
Iam pater Aeneas, iam curvo in litore Tarchon
ad comburenda *corpora* mortuorum *scilicet* sociorum
id *est* ad piras
Constituere piras. Huc corpora quisque suorum
secundum consuetudinem patrum tulerunt subpositis
More tulere patrum, subiectisque ignibus atris — Supposito igni rogis illis, ascendebat fumus ad caelum *et* sic obscurum illud reddebat.
obtenebratur *scilicet* fumi
Conditur[4]) in tenebras altum caligine caelum.
incincti instructi parati
Ter circum ascensos cincti fulgentibus armis — Equitando lustrabant ter *ipsos* ignes rogales secundum consuetudinem. Idem *est quod dicit* ter mestum funeris ignem lustravere in equis. Armati *enim* circum *ipsos* ignes rogales equitabant.
scilicet illi viri in equis
Decurrere rogos, ter maestum funeris ignem
circumiere gemitus
Lustravere in equis ululatusque ore dedere;
ysterologia: prius *est* enim ut arma spargantur lacrimis *quae* corpori adhaerent quam *terra.*
Spargitur et tellus lacrimis, sparguntur et arma:
vadit ad caelum — illis vociferantibus *et* tubis personantibus, perveniebat clamor usque ad caelum.
It caelo clamorque virum clangorque tubarum.[5])
tunc id *est* spolia *illa quae de* corporibus mortuorum Latinorum abstulerant proiciebant in ignem *quasi* vindicantes per *hoc* mortes *suorum* sociorum.
Hic alii spolia occisis direpta[6]) Latinis
quae erant illa spolia? splendentes
Conitiunt igni, galeas ensesque decoros
et frenos dicimus non modo ferventes sed *quae* soleant fervere nimio scilicet cursu.
Frenaque ferventisque rotas; pars munera nota, — aut cara aut revera nota
Adhuc calentes propter cursum rotas curruum

[1]) Au-dessus de *Palla,* ligne 4, et au-dessus de *Turne,* ligne 10, on a un o avec un accent; de même, en beaucoup d'autres pages du manuscrit on trouve o placé sur le vocatif. [2]) Correction de *ferant.* [3]) Correction de *filo,* à ce qu'il semble. [4]) Le signe d'abréviation pour *ur* semble avoir été tracé après coup. [5]) Corrigé. [6]) Correction de *derepta.*

Saec. IX. — Notes tironiennes.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 668, fol. 5 et 128v. — Milan, Biblioteca Ambrosiana, M. 12, parte superiore.

Saec. IX. — Notes tironiennes.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 668, fol. 5 et 128v. — Milan, Biblioteca Ambrosiana, M. 12, parte superiore.

1. Berne, Stadtbibliothek, Ms. 668, fol. 5. Page d'un Psautier, écrit tout entier en notes tironiennes. Notre Fac-similé donne la fin du psaume 13, et le commencement du psaume 14. Grandeur : 16,5×11 cm. Le Codex n'est pas daté. L'écriture est manifestement celle d'un calligraphe très exercé. — Voir le signe critique ⸓ lignes 3, 5, 8 : il indique, que le texte diffère ici du texte hébreu. — Le Codex vraisemblablement appartenait autrefois à l'abbaye bénédictine de Fleury-sur-Loire, dont la bibliothèque fut pillée par les Huguenots en 1561 et 1562 et vendue à Pierre Daniel d'Orléans. Plus tard, le Codex passa entre les mains de Jacob Bongars et de Jacob Gravisset; ce dernier en fit don avec beaucoup d'autres manuscrits précieux à la ville de Berne en 1632. Voir Hagen, *Catalogus codicum Bernensium,* Berne 1875, p. 498.

venenum aspidum sub labiis eorum.
Quorum os maledictione et amaritudine plenum est:
veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.
Contritio et infelicitas in viis eorum, et viam pacis non cognoverunt:
non est timor Dei ante oculos eius.
Nonne cognoscent omnes, qui operantur iniquitatem,
qui devorant plebem meam sicut escam panis?
Dominum non invocaverunt, illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor.
Quoniam Deus in generatione iusta est, consilium inopis confudistis:
quoniam Dominus spes eius est.
Quis dabit ex Sion salutare Israel? Cum averterit Dominus captivitatem plebis
exultabit Iacob, et laetabitur Israel. [suae,
XIIII. Psalmus David.
Domine quis habitabit in tabernaculo tuo?
aut quis requiescet in monte sancto tuo?
Qui ingreditur sine macula, et operatur iustitiam.
Qui loquitur veritatem in corde suo, qui non egit dolum in lingua sua.
Nec fecit proximo suo malum, et opprobrium non accepit adversus proximos suos.

2. Berne, Stadtbibliothek, Ms. 668, fol. 128v. Page d'un dictionnaire de notes tironiennes. Il n'y a plus que des fragments de ce dictionnaire; ils ont été réunis au Psautier, auquel nous avons emprunté le premier Fac-similé de cette planche. L'écriture semble être un peu postérieure à celle du Psautier. Voir la description dans W. Schmitz, *Studien zur lateinischen Stenographie. Notarum Bernensium index* (dans la Revue *Panstenographikon* I, Leipzig 1869—74, p. 204 et 339). Sur les notes tironiennes voir Emile Chatelain, *Introduction à la lecture des Notes tironiennes,* Paris 1900; Wilhelm Schmitz, *Commentarii notarum Tironianarum, cum prolegomenis, adnotationibus criticis et exegeticis notarumque indice alphabetico,* Leipzig 1893. Voir aussi le chapitre «Les Notes tironiennes» dans l'Introduction.

ęq*ui*noctial*is*	m*en*ses	Nove*m*b*er*
umbra	m*en*sium	Dece*m*b*er*
u*m*brac*ulum*	m*en*sib*us*	kalendae
unbrifer	menstru*us*	kalendar*um*
unbriferi	sem*en*stris	kalend*is*
u*m*bros*us*	Ianuari*us*	kalendas
adu*m*b*rat*	Feb*ru*ari*us*	idus
inu*m*b*rat*	Marti*us*	idium
obu*m*b*rat*	Ap*ri*lis	idib*us*
subu*m*b*rat*	Maius	ver
tenebra	Iuni*us*	vern*us*
tenebros*us*	Iuli*us*	vernal*is*
teneb*ri*cos*us*	August*us*	vernula
caligo	Septe*m*b*er*	vernac*ulus*
m*en*sis	Octob*er*	aestus

3. Milan, Biblioteca Ambrosiana, M. 12, parte superiore. Palimpseste. La première écriture, dont on peut encore voir les traces en marge, se composait de grandes lettres onciales; elle contient des fragments d'un Sacramentaire gallican ou mozarabe, et remonte vraisemblablement au VIIe siècle. La seconde écriture, carolingienne, offrant un mélange de notes tironiennes et de mots écrits tout au long, contient l'œuvre de Bède le Vénérable *De temporum ratione.* Elle est à peu près du milieu du IXe siècle. Le Codex se trouvait au IXe siècle à Corvey (Corbeia nova, fondée en 822); c'est ce qui ressort du calendrier, où il est fait mention au VIIe jour avant les ides de Janvier de la mort de l'abbé Adalgar († 877). (Voir Ph. Jaffé, *Monumenta Corbeiensia* dans la *Bibliotheca rerum Germanicarum,* I, Berlin 1864, p. 33 et 67.) Dans ce calendrier on trouve souvent des mots et des noms allemands : Février, par exemple, s'appelle *Solmonath,* Mars *Rhedmonath,* Avril *Eosturmonath,* Mai *Thrimilci,* Août *Ueudmonath,* Septembre *Alegmonath,* Octobre *UUintirfillith,* Novembre *Blothmonath,* Décembre *Giuli.* Le Codex est à l'Ambrosiana depuis la fondation de la bibliothèque (1609). Peut-être fut-il acquis par le premier préfet, Olgiati, qui, sur l'ordre du cardinal Federigo Borromeo, passa les Alpes pour acheter des manuscrits anciens et envoya d'Allemagne et de France beaucoup de livres à Milan. — En marge, on a l'année qui marque la fin du règne des empereurs, d'après une ère du monde. 4000 est écrit avec IIII surmonté d'un trait. — Voir Hammond, *The ancient Liturgy of Antioch* etc., Oxford 1879, p. 51; Mommsen, *Chronica minora* III, 235 et 283, dans les *Monumenta Germaniae historica: Auctores antiquissimi* XIII, Berlin 1898 (pourtant cette édition ne se sert pas de notre Codex); Migne, *Patrologia latina,* t. 90, col. 546. (Dans notre transcription les nombreuses notes tironiennes, pas plus que les autres abréviations, ne sont pas marquées par des caractères particuliers.)

in regnum filius eius Agrippa et usque ad exterminium Iudęorum XXVI annos
[perseverat.
Herodes tetrarcha et ipse Gai amicitiam petens cogente[1]) Herodiade Romam
venit, sed accusatus ab Agrippa etiam tetrarchiam perdidit, fugi-
ensque in Hispaniam cum Herodiade merore periit. Pilatus,
qui sententiam damnationis in Christum dixerat, tantis inrogante Gaio angoribus
[coar-
tatus est, ut sua se manu peremerit. Gaius in deos se referens
Iudęorum loca sancta sordibus idolorum profanat. Mattheus in Iudęa praedicans
[evangelium scripsit.
4007. Claudius annos XIII menses VIII dies XXVIII. Petrus apostolus
cum primus Anthiochenam fundasset ecclesiam, Romam pergit ibique XXV
[annos cathedram
tenet episcopalem, id est usque ad ultimum Neronis annum. Marcus evangelium,
quod Romae scripserat, Aegypto Petro mittente praedicat. IIIIto Claudii anno
fames gravissima, cuius Lucas meminit, facta est. Eodem anno ipse Brit-
taniam adiens, quam neque ante Iulium Cęsarem neque post eum quisquam attin-
gere ausus fuerat, sine ullo proelio ac sanguine intra paucissimos dies plurimam
insulae partem in dedicionem recepit. Orchadas etiam insulas Romano adiecit
imperio ac VI° quam profectus erat mense Romam rediit. Nono regni sui
anno Iudęos tumultuantes Roma expulit, quod et Lucas
refert. Sequenti anno fames maxima Romam corripit.
4021. Nero annos XIII menses VII dies XXVIII. Huius secundo anno Festus
Iudęae procurator successit Felici, a quo Paulus Romam vinctus mittitur
et biennium in libera manens custodia post haec ad praedicandum dimittitur,
[necdum Nerone
in tanta erumpente scelera, quanta de eo narrat hystoria[2]).
Iacobus frater Domini cum XXX annis Hierosolimorum rexisset ecclesiam, VII° Ne-
ronis anno lapidatur a Iudęis vindicantibus in illo, quod
Paulum interficere nequiverunt. Festo magistratui Iudęae
succedit Albinus, Albino Plorius[3]). Cuius luxoriam et
avaritiam ceterorumque flagitia non ferentes Iudęi

[1]) *cogen* est suscrit. [2]) Correction de *historia.* [3]) De *Plorus.*

contra Romanos rebellaverunt, adversum quos Vespasianus magister
militię transmissus plurimas urbes Iudęae cepit. Primus Nero super omnia scelera
[sua et Christianos persequitur,
quorum eximiores Romae Petrum cruce, Paulum occidit gladio. Hic in re milita-
ri nihil omnino ausus Brittaniam pene amisit; nam duo sub eo nobilissima
oppida illic capta atque eversa sunt.
Vespasianus annos VIIII menses XI dies XXII. Hic apud Iudęam 4031.
imperator ab exercitu appellatus et bellum Tito filio commendans Romam per
[Alexan-
driam proficiscitur: qui secundo anno Iudęae regnum subvertit templumque
[solo stravit,
post annos primae aedificationis eius MLXXXVIIII. Consumatum est hoc bellum
annis IIII, duobus quidem Nerone vivente et duobus aliis postea. Vespasianus
inter alia magnorum operum in privata adhuc vita in Germaniam ac deinde in
Brittaniam a Claudio missus tricies ac bis cum hoste con-
flixit, duas validissimas gentes, XX oppida, insulam Uectam
Brittanię proximam imperio Romano adiecit. Colosus erigitur habens
altitudinis pedes CVII.
Titus annos II menses II, vir omnium virtutum genere mirabilis, adeo ut 4033.
amor et delicię humani generis diceretur. Hic amphi-
theatrum Romae aedificat et in dedicatione eius V[1]) milia ferarum occidit.
Domicianus frater Titi iunior annos XV menses V. Hic 4039.[2])
secundus post Neronem Christianos persequitur: sub quo apostolus Iohannes
[in Pathmum
insulam religatus est, et Flavia Domitilla Flavii Cle-
mentis consulis ex sorore neptis in insulam Potentianam[3])
ob fidei testimonium exiliatur. Qui et ipsum Iohannem fertur in
ferventis olei dolium misisse, sed Iohannes tam inmunis redis-
se a poenis, quam a corruptione carnis manebat semper inmunis.
Nerva annum I menses IIII dies VIII. Hic primo edicto suo 4050.
cunctos exules revocavit, unde et Iohannes apostolus hac tenerali[4])
indulgentia liberatus Ephesum rediit. Et quia concussa

[1]) Au-dessus du chiffre V on a q. (= *quinque*). [2]) Pour *4049.* [3]) Corrigé. [4]) Pour *generali.*

Saec. IX. medio. — Evangéliaire greco-latin.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 48.

Saec. IX./X. — Psautier greco-latin.

Cues (sur Moselle), Hospitalsbibliothek, 9 (autrefois 6), fol. 63.

Saec. IX. medio. — Evangéliaire greco-latin.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 48.

Page d'un Codex contenant le texte grec des quatre Evangiles, avec une traduction latine interlinéaire (c'est le Codex Δ ou Sangallensis). Grandeur : 22,5 × 18,5 cm. On trouve quelquefois en marge des noms propres, parmi lesquels une fois *Sedul(ius)*. Le Codex n'est pas daté. Selon Traube, il appartient au groupe des quatre manuscrits provenant du milieu savant, auquel appartenait l'Irlandais Sedulius Scottus, et il fut écrit, selon toute apparence, par l'Irlandais Fergus; voir L. Traube, *O Roma nobilis. Philologische Untersuchungen aus dem Mittelalter* (dans les Mémoires de l'Académie de Munich, Iᵉ cl., 19, 1891, p. 346); comp. pl. 50 et 65. Le prologue et d'autres pages au commencement du Codex sont écrits en minuscule carolingienne du IXᵉ siècle, deux poésies au commencement et à la fin sont d'une écriture irlandaise postérieure. Voir la description dans Scherrer, *Verzeichnis* etc., p. 20, et dans Scrivener-Miller, *A Plain Introduction to the criticism of the New Testament*, 4ᵉ ed., Londres 1894, I, 156.

Les lettres grecques, écrites par un copiste, habitué à écrire en latin, présentent une imitation étudiée de l'écriture onciale grecque. C'est donc une onciale grecque occidentale. Quelques lettres ont tout à fait le caractère latin, par exemple **E** (3. 4), **P** (pour rho, 2. 3), **C** (pour sigma, 2. 3). Au-dessus de l'**I** au commencement du mot on a un petit trait (1. 8. 9). Les accents, les esprits, les apostrophes, aussi bien que l'*iota subscriptum* et *adscriptum* font défaut (au commencement de S. Marc seulement on trouve quelques accents et une fois une *aspirata* dans ἑπτα; Tregelles a noté quelquefois aussi l'*iota adscriptum*; voir Scrivener-Miller, l. c. p. 158). Lignes 3 et 6 on trouve des signes pour l'union et la séparation plus exacte des mots (*hyphen* et *diastole*, comp. pl. 51b).

On trouve des abréviations (comme d'ailleurs dans les manuscrits grecs en onciales) pour les noms sacrés, ainsi que pour certains mots qui reviennent souvent. Comme signe abréviatif on se sert d'une ligne horizontale. La plupart du temps les mots sont séparés par des points, placés à mi-hauteur des lettres. Il n'y a pas d'autres signes de ponctuation. Les nouvelles phrases et souvent aussi les membres de phrases commencent par de grandes lettres, remplies de couleurs. Voir sur l'onciale grecque occidentale V. Gardthausen, *Griechische Paläographie*, Leipzig 1879, p. 165.

L'écriture latine est irlandaise, elle a pourtant subi fortement l'influence de la minuscule carolingienne. Elle dénote la manière d'écrire d'un Irlandais qui vivait dans le royaume franc. A remarquer les formes de **f**, **g**, **l** (*factum*, 5; *cognovit*, 14; *nihil*, 5). **r** a deux formes : l'une, avec l'épaule brisée fortement penchée (*verbum*, 2; *tenebris*, 6), et une autre, plus souvent usitée, avec l'épaule ordinaire (*erat*, 2. 3). **s** le plus souvent a la forme allongée répondant à l'écriture pointue insulaire (*sermo*, 2; *Deus*, 3); quelquefois pourtant il est court (*filios*, 17). Parmi les abréviations on remarquera les signes insulaires connus pour *autem* et *est* (16. 4. 5). Parmi les ligatures, à noter *hi* et *ni* (9. 11). Une fois l'on a un accent sur la préposition **a** (8). Il y a des lignes tracées à la pointe sèche, pourtant le copiste ne s'y tient pas.

En marge, à gauche, on a les passages parallèles des autres Evangiles d'après les sections d'Ammonius et les tables des canons d'Eusèbe : on a d'abord les sections de l'Evangile de S. Jean d'après leur ordre (Johannes I, II, III, IIII); puis vient un grand chiffre en rouge indiquant une des dix tables des canons d'Eusèbe, où l'on trouve les passages parallèles : la table III contient les passages qui se trouvent dans les trois Evangiles Matthieu, Luc et Jean; c'est donc d'après cette table III que sont indiquées les sections parallèles de Matthieu et Luc. La table X ne contient que les sections qui se trouvent dans un seul Evangile, c'est-à-dire ici seulement dans Jean.

1 *ΕΥΑΓΓΕΛΙΟΝ ΚΑΤΑ ΙΩΑΝΝΗΝ.*

Iohannes I. / III / Mattheus I. / Lucas XIIII.

In principio erat verbum et verbum vel sermo erat apud
2 Ἐν ἀρχῆ ἦν ὁ λόγος καὶ ὁ λόγος ἦν πρὸς τὸν
Deum et Deus erat verbum. Hoc vel hic erat in principio apud
3 θ(εὸ)ν καὶ θ(εὸ)ς ἦν ὁ λόγος. Οὗτος ἦν ἐν ἀρχῆ πρὸς τὸν
Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est
4 θ(εό)ν. Πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο, καὶ χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο
nihil quod factum est. In ipso vita erat, et vita erat
5 οὐδὲ ἓν ὃ γέγονεν. Ἐν αὐτῷ ζωὴ ἦν, καὶ ἡ ζωὴ ἦν τὸ
lux hominum. Et lux in tenebris lucet,
6 φῶς τῶν ἀν(θρώπ)ων. Καὶ τὸ φῶς ἐν τῇ σκοτίᾳ φαίνει,

Iohannes II. / III / Mattheus VII. / Lucas VI.

et tenebrę eam non comprehenderunt. Fuit homo
7 καὶ ἡ σκοτία αὐτὸ οὐ κατέλαβεν. Ἐγένετο ἄν(θρωπ)ος
missus a Deo, nomen cui vel illi Iohannes. Hic
8 ἀπεσταλμένος παρὰ θ(εο)ῦ, ὄνομα αὐτῷ Ἰωάννης. Οὗτος
venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine,
9 ἦλθεν εἰς μαρτυρίαν, ἵνα μαρτυρήσῃ περὶ τοῦ φωτός,
ut omnes crederent per illum. Non erat ille
10 ἵνα πάντες πιστεύσωσιν δι' αὐτοῦ. Οὐκ ἦν ἐκεῖνος

Iohannes III. / III / Mattheus I. / Lucas XIIII.

lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat
11 τὸ φῶς, ἀλλ' ἵνα μαρτυρήσῃ περὶ τοῦ φωτός. Ἦν τὸ
lux vel lumen vera vel verum quę vel quod illuminat omnem hominem venien-
12 φῶς τὸ ἀληθινὸν ὃ φωτίζει πάντα ἄν(θρωπ)ον ἐρχόμε-
tem in mundum. In mundo erat, et mundus
13 νον εἰς τὸν κόσμον. Ἐν τῷ κόσμῳ ἦν, καὶ ὁ κόσμος
per eum factus est, et mundus eum non cognovit.
14 δι' αὐτοῦ ἐγένετο, καὶ ὁ κόσμος αὐτὸν οὐκ ἔγνω.

Iohannes IIII. / X / solum

In propria vel sua venit, et sui eum non receperunt.
15 Εἰς τὰ ἴδια ἦλθεν, καὶ οἱ ἴδιοι αὐτὸν οὐ παρέλαβον.
Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem
16 Ὅσοι δὲ ἔλαβον αὐτόν, ἔδωκεν αὐτοῖς ἐξουσίαν
filios Dei fieri, credentibus in nomen
17 τέκνα θ(εο)ῦ γενέσθαι, τοῖς πιστεύουσιν εἰς τὸ ὄνομα
eius, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate
18 αὐτοῦ, οἳ οὐκ ἐξ αἱμάτων, οὐδὲ ἐκ θελήματος
carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo
19 σαρκός, οὐδὲ ἐκ θελήματος ἀνδρός, ἀλλ' ἐκ θ(εο)ῦ

Saec. IX./X. — Psautier greco-latin.

Cues (sur Moselle), Hospitalsbibliothek, 9 (autrefois 6), fol. 63.

Page d'un Codex contenant les psaumes 109 (110) — 150 en grec et en latin, en trois colonnes : à droite, on a le texte grec, le texte latin au milieu; à gauche, de nouveau le texte grec, mais cette fois écrit en lettres latines. Cette colonne de gauche nous renseigne ainsi sur la prononciation du grec. On y trouve aussi une sorte d'accents. Dans le texte grec lui-même on ne rencontre que rarement des accents, notre Fac-similé n'en offre aucun exemple. Quant à la prononciation, on remarquera que αι est rendu par **e**, η, ει, οι par **i**, ου par **u**, υ par **y** ou **i**, θ par **th**. Grandeur : 21,6 × 13,5 cm. Notre Fac-similé donne un fragment du psaume 148 : *Laudate Dominum de coelis*. Le Codex n'est pas daté; vraisemblablement il remonte à la seconde moitié du IXᵉ ou au commencement du Xᵉ siècle. Au fol. 60, on lit : *Iohanes grecus Constantinopoleos orfanos et peregrinos scripsit*; et sur la dernière feuille : *Ego Johanes peccator*. Pourtant l'écriture grecque a un caractère occidental prononcé, de même le texte latin et la transcription du texte grec sont en minuscules carolingiennes. En tout cas le Codex a été écrit en Occident ou par un copiste occidental. Le copiste comprenait aussi quelque peu l'hébreu : en effet, au fol. 65, il donne une traduction hébraïque, d'ailleurs fort dénaturée, du Pater Noster en onciales latines et au fol. 64 les signes et les noms des lettres hébraïques avec leur valeur numérique. Voir la description dans V. Gardthausen, *Griechische Paläographie*, Leipzig 1879, p. 166, et dans J. Marx, *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues bei Bernkastel an der Mosel*, Trèves 1905, p. 6.

L'écriture grecque est, comme celle du Codex Sangallensis, une imitation étudiée de l'onciale grecque. — Au lieu de l'oméga on a quelquefois l'omicron (2. 3. 4), et au lieu de l'eta on a l'iota (9. 14). — On trouve des abréviations pour les noms sacrés, pour certains mots qui reviennent souvent et aussi pour **N** à la fin des mots (2. 3. 4. 6). Sur une autre page du Codex, nous avons aussi remarqué que **N** à l'intérieur du mot dans la désinence verbale *ονται* est omis. Le signe abréviatif se compose d'une ligne horizontale, terminée par deux traits. — A la première ligne on trouve une lettre annulée par un point souscrit.

Le texte latin et la transcription latine du texte grec sont écrits en minuscules carolingiennes. Dans le texte latin souvent les finales des mots sont omises, quelquefois d'une façon inusitée, évidemment par manque de place (30. 32). Pour la finale *es* on trouve par deux fois un crochet rond, placé au-dessus de la ligne (voir *serpentes*, col. II, 26, et *archontes*, col. I, 30). Au fol. 52 nous avons remarqué le même signe pour la finale *us* dans les mots *confortatus* et *principatus*. Là aussi pour la finale *ur* nous avons trouvé un signe en forme d's rond retourné; un signe semblable se rencontre sur notre Fac-similé, ligne 5, dans le mot *quia*. Dans le mot *aque* (pour *aquae*, l. 3), et dans le pronom *que* (pour *quae*, l. 19) on se sert de la forme d'abréviation de la particule *que*.

1	astra ke to fos.	stellę et lum*en*.	ἄστρα καὶ [1]) τὸ φῶς.	1
2	Urani ton uranon	Cęli cęloru*m*	Οὐ(ρα)νοὶ τῶν οὐ(ρα)νῶν	2
3	ke ydor epy uranon	et aq*ue* sup*er* celis	καὶ ὕδωρ ἐπὼ οὐ(ρα)νῶν	3
4	enesatosan onoma Kiriu.	laudent nom*en* D*omi*ni.	αἰνεσάτωσα(ν) ὄνομα Κ(υρίο)υ.	4
5	Oti ipen autus	Q*uia* dix*it* ipse	Ὅτι εἶπεν αὐτοὺς	5
6	ke egenithisan,	et facta s*unt*,	καὶ ἐγενήθησα(ν),	6
7	autos enetilato,	ipse mandav*it*	αὐτὸς ἐνετείλατο	7
8	ke ektisthisan.	et creata sunt.	καὶ ἐκτείσθησαν.	8
9	Estisen auta	Statuit ea	Ἔστισεν αὐτὰ	9
10	is ton eona	in secul*um*	εἰς τὸν αἰῶνα	10
11	tu eonus,	sec*u*li,	τοῦ αἰῶνος,	11
12	prostagma etheto,	p*re*ceptu posuit,	πρόσταγμα ἔθετο,	12
13	ouke paraleusete.	et n*on* p*re*terib*it*.	οὐκὲ παραλεύσεται.	13
14	Ek tis gis,	De t*err*a,	Ἐκ τῖς γῆς,	14
15	drakontes ke	dracones et	δράκοντες καὶ	15
16	pase abyssi.	omnes abyssi.	πᾶσαι ἄβυσσοι.	16
17	Pyr, chalaza, chion,	Ignis, grando, nix	Πῦρ, χάλαζα, χειών,	17
18	kristallos, pneuma	glaties, sp*iritus*	κρύσταλλος [2])	18
19	kategidos ta piunta	p*ro*cell*arum*, q*ue* fac*iunt*	κατεγήδος, [3])	19
20	ton logon autu.	verb*um* eius.	τὸν λόγον αὐτοῦ.	20
21	Ta ori pantes,	Montes et omnes	Τὰ ὄρη πάντες,	21
22	i buni, chyla	colles, ligna	οἱ βουνοί, χύλα	22
23	kaporfora ke	fructifera et	καπορφόρα,	23
24	pase kedri.	omnes cedri.	πᾶσαι κέδροι.	24
25	Ta thiria ke panta	Bestia et omnia	Τὰ θηρία καὶ πάντα	25
26	ta ktini, erpeta	pecora, [4]) serpent*es*	τὰ κτήνη, ἑρπετὰ	26
27	ke petina pterota.	et volucr*es* pennatae.	καὶ πετεινὰ πτερωτά.	27
28	Basilis tis gis	Reges terrae	Βασιλῆς τῆς γῆς	28
29	ke pantes lai,	et omnes populi,	καὶ πάντες λαοί,	29
30	archont*es* ke pantes	princ*ipes* et omnes	ἄρχοντες καὶ πάντες	30
31	krite tis gis.	iudices t*er*rae.	κριταὶ τῆς γῆς.	31
32	Neaniski ke parthe,	Iuvenes et virg*ines*,	Νεανήσκη καὶ πάρθαι,	32
33	presbyte meta	senes cu*m*	πρεσβοῖται μετὰ	33

[1]) Correction de κι. [2]) Dans le texte grec manque πνεῦμα. [3]) Dans le texte grec manque τὰ ποιοῦντα. [4]) Correction de *pecora*.

A. D. 850. — Privilège de Léon IV. Ancienne écriture curiale.

Rome, Biblioteca Vaticana, Sala dei papiri, 1.

A. D. 850. — Privilège de Léon IV. Ancienne écriture curiale.

Rome, Biblioteca Vaticana, Sala dei papiri, 1.

Fragment d'un Privilège pontifical sur papyrus. Grandeur : 58×37 cm. Il n'y a de conservé que la finale du document, la formule du *Scriptum*, la salutation, le commencement de la date et le sceau de plomb. Le Privilège a été très probablement adressé à l'église de Ravenne : on peut le déduire non seulement de la provenance du fragment, mais encore du fait que le texte correspond mot pour mot au document plus ancien de Pascal I pour Ravenne, que l'on conserve encore en entier (Jaffé-Ewald, N° 2551; voir Kehr, *Papsturkunden in Rom*, dans les Mémoires de la Société des Sciences de Göttingen, classe phil.-hist., 1903, p. 31).

Dans la formule du *Scriptum*, c'est-à-dire dans la phrase où le *scriptor* du Privilège est nommé (6—8), on a comme date le 5e jour de Septembre dans la 14e indiction. Le quantième du mois est donc compté d'après la suite des jours selon l'usage moderne. Cette façon de dater a pris naissance en Orient, vraisemblablement par imitation de la façon biblique de dater les jours des mois. On la rencontre pour la première fois en Occident vers la fin du VIe siècle, par exemple en quelques lettres de Grégoire-le-Grand; à ce sujet voir Mommsen, dans la Revue pour l'histoire du droit, 6, Weimar 1867, p. 88, et Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, 1, Leipzig 1889, p. 822; nous avons rencontré aussi un exemple de cette façon de dater les jours dans la page du *Liber Pontificalis*, représentée pl. 48 a, ligne 19. — Dans la Date de notre Privilège (9), le jour est désigné d'après l'ancienne méthode romaine — c'est-à-dire par calendes, nones et ides —; c'est cette façon de dater que l'on trouve régulièrement dans les Privilèges et dans les Bulles des Papes; ce n'est qu'à partir du XVe siècle que, dans les Brefs pontificaux, on a adopté la manière moderne de marquer les jours.

Dans la formule du *Scriptum* l'année est donnée comme étant l'*indictio quarta decima*. Le cycle d'une indiction se compose d'une période de 15 années; l'indiction marque la place de l'année dans un cycle de ce genre. D'où, pour compter, à quelle époque déterminée tombe une indiction donnée, il faut encore avoir d'autres renseignements chronologiques. Dans le cas qui nous occupe, la date du Pontificat de Léon IV (847—855) nous donne un indice certain. Voici comment l'on calcule dans l'ère chrétienne l'indiction d'une année donnée : on ajoute le nombre 3 à celui de l'année et l'on divise la somme par 15 : le reste, dans la division, est l'indiction cherchée, et quand il n'y a pas de reste, c'est le nombre 15 qui marque l'indiction. D'après ce calcul ($\frac{851+3}{15} = 56$ avec 14 pour reste) il ressort que dans notre cas, la 14e indiction dans le Pontificat de Léon IV tombait l'année 851. Mais il faut remarquer, que dans la Chancellerie pontificale, jusque vers la fin du XIe siècle, on comptait d'après l'*indictio graeca* ou *Constantinopolitana*, où l'année ne commençait pas le 1er Janvier, mais le 1er Septembre de l'année précédente. Ainsi la 14e indiction en question allait du 1er Septembre 850 au 1er Septembre 851, et le 5 Septembre dans cette indiction est, d'après notre façon moderne de compter, le 5 Septembre 850. — A remarquer encore dans la formule du *Scriptum*, que la dernière lettre (**a** dans le mot *decima*) est fortement agrandie.

La formule de salutation, qui consiste ici dans les mots *Bene valete* (8), est écrite en lettres onciales fortes et bien formées et se trouve entre deux grandes croix ornées. Dans les temps anciens, les Papes mettaient régulièrement un salut de ce genre à la fin de leurs écrits (voir par exemple le salut pl. 32, ligne 33); en cela, ils ne faisaient que suivre la coutume des Romains, qui finissaient leurs lettres par un salut, écrit de leur propre main (voir pl. 13). On suppose que les Papes écrivaient souvent ce salut eux-mêmes. Pourtant dans notre Privilège, comme dans les autres écrits originaux des Papes, qui nous ont été conservés (à commencer par la lettre d'Adrien I de l'année 788), la salutation ne semble pas être autographe, les lettres font plutôt l'impression d'avoir été tracées par un calligraphe exercé; il y a à remarquer encore que l'encre n'est pas différente de celle du contexte.

Dans la Date l'année est donnée comme la 33e du règne et du post-consulat de l'Empereur Lothaire. On a compté à partir de l'année 818, c'est-à-dire la première année après l'élévation de Lothaire à la co-régence (Juillet 817); ce n'est, en effet, que dans cette hypothèse, que cette date concorde avec celle donnée plus haut du 5 Septembre de la 14e indiction. (Dans la Chancellerie impériale les années de règne de Lothaire, la plupart du temps, se comptaient à partir des derniers mois de l'année 822, après sa descente en Italie; dans les documents italiens d'ordre privé on comptait à partir de l'année 820 ou du Novembre 822; voir Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, p. 303 et 321.) — Après l'année du règne on ajoute, comme dans d'autres écrits pontificaux du IXe siècle, l'année du post-consulat de l'Empereur. Cela est à noter; les Empereurs francs, en effet, ne s'attribuèrent jamais la dignité de consul et ne datèrent non plus jamais leurs documents de l'année du consulat. L'explication de cet usage est dans ce fait, que la Chancellerie pontificale fit passer aux princes francs, détenteurs de la couronne impériale, l'usage byzantin de dater d'après les années consulaires de l'Empereur (voir Bresslau, l. c., p. 830).

Le sceau de plomb est fixé à la marge inférieure du papyrus par un cordon de chanvre. Sur la face on lit : † *Leonis* †, au revers: † *papae* †. Le sceau n'a pas d'image. Le premier Pape, qui introduisit l'usage du sceau avec un type, fut Victor II (1055—1057). Sur le recto de son sceau, Pierre est représenté recevant une clef de la main du Christ, avec cette légende : † *Tu pro me navem liqisti suscipe clavem*; au revers, on voit une construction à trois tours, avec la légende *aurea Roma*; en exergue : *Victoris papae II.* (Voir Pflugk-Harttung, *Specimina selecta*, pars tertia, pl. 131.) Benoît X (1058—1059) le premier fit représenter sur son sceau le buste des apôtres Pierre et Paul. Sous Pascal II (1099—1118) le sceau papal reçut sa forme définitive — avec la représentation des têtes des apôtres Pierre et Paul — qui fut dans la suite toujours reproduite (voir pl. 76 et 80).

Ce fragment de papyrus fut acquis en 1617 par Paul V et conservé d'abord à la Bibliothèque Vaticane et ensuite aux Archives. Plus tard, on ne sait comment, il devint la propriété de la famille Gualtieri d'Orvieto; celle-ci en fit don au Pape en 1821. Aujourd'hui on peut le voir dans la salle de la Bibliothèque Vaticane, où sont conservés les papyrus latins. Voir Gaetano Marini, *I Papiri diplomatici*, Rome 1805, p. 14, N° XII; Orazio Marucchi, *Monumenta papyracea latina bibliothecae Vaticanae*, Rome 1895. Sur les premiers écrits originaux des Papes voir Harry Bresslau, *Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei bis zur Mitte des 11. Jahrhunderts* (dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 9, 1888, p. 1); Julius von Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum*, Stuttgart 1885—1887, et *Die Bullen der Päpste bis zum Ende des zwölften Jahrhunderts*, Gotha 1901; Angelo Melampo, *Attorno alle bolle papali : da Pasquale I a Pio X* (dans *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica, pubblicazione mensile diretta da Umberto Benigni*, 3, Rome 1905, sq.). Notre privilège figure dans les Regestes de Jaffé-Ewald, *Regesta pontificum romanorum*, Berlin 1885, N° 2606 (1976).

Ancienne écriture curiale. Voir les remarques sur le Privilège de l'an 876, pl. 62, où les lettres sont plus fermes et plus nettes.

L'écriture de la Date (9—12) ressemble fort à celle du contexte, elle est pourtant d'une autre main, comme on peut s'en apercevoir par la différence dans la forme de plusieurs lettres. Comparer, par exemple, la forme de **d** dans *pridias* (9), *sedis* (10) avec la forme dans *sedis* (7), *decima* (8); en outre la forme du **p** dans *pridias, Septembrias* (9), et dans *Stephanus* (7), *Septembrio* (8).

Lettres isolées. A remarquer la grande forme de l'**a** dans les mots *decima* (8), *Augusto* (10), *anno* (11. 12); de plus, la forme du **p** dans la Date, qui rappelle la cursive romaine plus récente (9. 10). — Dans la Date on rencontre beaucoup de mots abrégés par suspension. Comme signe abréviatif, on a soit un trait horizontal ondulé (10), soit un trait double d'une forme spéciale (voir le trait sur *pp* et sur *coronato*, lignes 10 et 11). Dans l'abréviation pour *kalendas* on a un trait ondulé, barrant la queue de l'**l** majuscule (9). Remarquer aussi l'abréviation speciale et la ligature dans le mot *datum* (9). — Parmi les ligatures on notera *ap* dans le mot *apostolicae* (10).

(. . . . . donatione nostra nostrorumque successorum pontificum. Si quis . . . vero
contra hoc nostrum apostolicum praeceptum . . . . egerit, componat auri obrizi
libras quinque, insuper etiam anathematis vin-)

5 culis sit innodatus, et perpetuae condemnationis [submissus].
6 Quod praeceptum confirmationis a nobis factum scrivendum
7 praecepimus Stephanus[1]), scriniario sedis nostrae, in mense
8 Septembrio die quinta, ind*ictione* quarta decima. **† Bene valete †**

9 Datu*m* pridias kal*endas* Septembrias[2]) per manum Tiberii, primic*erii* san*c*tae
10 sedis apostolicae, imp*erante* d*omi*n*o* n*ostro* pi[i]ss*imo* perp*etuo* Augusto Hlothario a D*e*o
11 coronat*o* magno imp*eratore* anno tricesimo tertio et p*ost* c*onsulatum* eius a[nno]
12 tricesimo tertio, sed et Hludouuico nobo imp*eratore* eius filio anno
. . . . .

---

[1]) Pour *Stephano*. [2]) Ce serait le 31 Août. Pourtant il est dit, dans la formule du *Scriptum* précédent, que le Pape a ordonné l'expédition du Privilège le 5 Septembre, il doit donc y avoir une erreur, et il faut lire, à ce qu'il semble, *Octubrias* (= 30 Septembre; comp. la Date dans le Privilège de l'année 876 pl. 62).

A. D. 856. — Diplôme de Louis-le-Germanique.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, F. F. 1. H. 106.

59

A. D. 856. — Diplôme de Louis-le-Germanique.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, F. F. 1. H. 106.

Regeste : Le roi Louis donne en échange au noble prêtre Otulf, sur sa demande, le tiers d'une cour à Pfohren, dans le district de Berchtoldsbaar, que Otulf avait acquise de deux censitaires royaux, contre cinq jougs de bœufs, au même endroit. Ulm, 16 Juin 856. Imprimé dans Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen,* IIe partie, p. 67, No 449; regeste dans Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern,* p. 543, No 1377. Grandeur du parchemin : 34 × 48 cm. Notre Fac-similé est fortement réduit.

Dans le Chrismon, au commencement du document, se voit un grand **C**, enveloppé de beaucoup d'entrelacs.

Dans le *signum recognitionis* on n'a que des entrelacs, sans notes tironiennes.

Le sceau de cire montre l'empreinte d'un camée romain avec la tête de l'Empereur Adrien (comp. pl. 2, médaille 32). En exergue, on lit : † XPE PROTEGE HLVDOICVM REGEM. Le tout est entouré d'une couronne de perles en creux.

Dans la Date, comme point de départ pour calculer les années de règne du roi Louis, on a pris l'année 833, date de l'avénement de Louis au gouvernement des Alamans (Septembre), et cette année est considérée comme la première de son règne (alors qu'en réalité la première année devrait être comptée de Septembre 833 à Septembre 834). Cela admis, les dates concordent — c'est la 4e indiction, correspondant à l'année 856, et la 24e année du règne.

Ecriture des plus anciens diplômes carolingiens. Sous beaucoup de rapports cette écriture a encore le caractère des diplômes mérovingiens (voir le diplôme de Childebert III de l'année 695, pl. 28, et le diplôme de Charlemagne de l'année 781, pl. 41). Il y a pourtant à noter un grand progrès sur la période précédente : les copistes connaissant la minuscule carolingienne — qui était déjà communément adoptée pour les manuscrits et pour les documents d'ordre privé — leur façon d'écrire subit l'influence de cette belle minuscule. Les lettres sont droites et ont une forme régulière, nullement désagréable. On trouve maintenant le réglage, et les lignes sont à des intervalles réguliers. L'élément mérovingien apparaît en particulier dans la forme des lettres **a**, **c**, **e**, **r**, **t**. On a aussi conservé les grandes hastes des quatre lettres **b**, **d**, **h**, **l**, et les lettres allongées de la première ligne et des souscriptions. L'extrêmité du **g** et de l'**s** est ornée. Le signe commun d'abréviation a diverses formes; parfois il a la forme d'un lacet ou d'un nœud (1. 2. 3).

Lettres isolées. L'**a** est ouvert; il se distingue de l'**u** surtout en ce que ses traits sont plus fins et un peu inclinés à gauche, tandis que ceux de l'**u** sont droits (*quatinus,* 2). La panse du **b** est petite, de forme ovale et fermée (*nobiscum sibi,* 2). **c** a la grande forme brisée (*depraecatus est clementiam,* 2). La haste du **d** descend fort au-dessous de la ligne (2). **e** ordinairement est brisé, l'œil est fermé (2). **f** dépasse les lignes médianes également de part et d'autre, la languette se trouve haut placée (*effectum,* 2). **g** est fermé par en haut, en bas il a un trait d'ornement (*pago,* 3). **i** au commencement des mots est le plus souvent long ou demi-long (*in, iugera,* 3; *in, ibi,* 4). **o** est oval et est parfois un peu prolongé en haut (*eodem pago,* 4). **p** a une forme pointue (2; comp. **p** de la pl. 38). **r** descend très bas au-dessous de la ligne et a la forme de fourche; il ressemble à l'**r** insulaire (2). **s** dépasse les lignes de part et d'autre, pourtant il n'atteint que rarement la longueur des lettres longues; il porte souvent en haut un trait d'ornement; en avant, il a un grand coup de plume, ce qui lui donne la forme fourchue (2). La barre du **t** descend en avant jusqu'à mi-hauteur de la haste, à laquelle elle adhère (2).

Les lettres de la première ligne comme celles de la formule de recognition appartiennent au même alphabet, qui est employé pour le contexte, seulement elles sont toutes fortement allongées. L'ensemble produit l'effet d'une grille.

Les abréviations sont rares. **q;** pour *que* (*quinque,* 3); dans le mot *namque,* ligne 3, le point et le trait, à ce qu'il semble, ont été ajoutés après coup. Abréviations par suspension (*sanctae, nostris,* 1). L'abréviation pour *per* (3). *is* et *er* dans *nobis* (4) et dans *Hadebertus* (9) sont omis.

On trouve souvent en ligature en particulier *ct, et, st* (2. 4). *ct* et *et* sont fort semblables, *et* a pourtant un œil en haut (4. 5); souvent **c** et **t** sont séparés (1. 2. 4) Voir la forme de la ligature *re* dans *iubere* (5).

Séparation des mots et des phrases. Les mots sont le plus souvent séparés. Les phrases sont séparées par un grand espace blanc et par un point. Les phrases nouvelles commencent par des lettres plus grandes (2. 3. 5. 7).

Réglage. Les lignes sont tracées à la pointe sèche. L'écriture allongée est contenue entre deux lignes.

1 *(Chrismon)* In nomine sanctae et individuae Trinitatis Hludouuicus divina favente gratia rex. Notum sit igitur cunctis fidelibus nostris, praesentibus scilicet et futuris, qualiter quidam nobilis presbiter nomine Otulfus[1])
2 nostram depraecatus est clementiam, quatinus propter compendium et commoditatem suam quasdam res nobiscum sibi commutare liceret. Cui benivola mente assensum praebuimus et petitionem[2]) eius ad effectum
3 usque perduximus. Dedit namque memoratus presbiter Otulfus per manus advocati sui nomine UUichardi in pago Peretoldesbara in villa Phorra[3]) mansuetudini nostrae ad proprium iugera quinque et econtra recepit
4 a nobis in eodem pago et in eadem villa iuxta ecclesiam ibi constructam tertiam partem unius curtis, quam a quibusdam gilstrionibus nostris, Gunduuino scilicet et Liudone emerat, insuper, ut dictum est, commutaverat.
5 Unde demum illo petente placuit celsitudini nostrae hoc praeceptum sibi iubere conscribi, per quod hoc, quod nobiscum commutavit et a iam dictis gilstrionibus emit, iure perpetuo nos predicto presbitero Otulfo confirmas-
6 se et de iure nostro in ius et dominationem eius sollemni more dedisse omnium fidelium nostrorum magnitudo cognoscat, ita scilicet, ut quicquid ab hodierno die et tempore inde facere voluerit, liberam in omnibus
7 Christo propitio habeat potestatem faciendi. Et ut haec auctoritas commutationis per futura tempora firmior habeatur et a fidelibus nostris melius conservetur veriusque credatur, subter eam im-
8 pressione anuli nostri sigillare iussimus.

9 Hadebertus subdiaconus ad vicem Grimoldi archicappellani recognovi et *(Signum recognitionis.)* *(Locus sigilli.)*

10 Data XVI. kalendas Iulii, anno XXIIII. regni Hludouuici in orientali Frantia regnante, indictione quarta; actum in villa Ulma[4]). In Dei nomine feliciter. Amen.

[1]) D'après un document du 1 Juillet 854, Oulf faisait don à l'abbaye de Saint-Gall de tout ce qu'il possédait ou pouvait acquérir à Pfohren. C'est sans doute la raison de la présence de ce diplôme royal aux archives de Saint-Gall. Voir Wartmann, l. c. II, p. 49, No 432. Dans cet acte de donation, le prêtre s'appelle *Otolf* et le lieu *Fura in loco videlicet Forra.* [2]) A cause de plis dans le parchemin ici et en quelques autres passages du Fac-similé quelques lettres ne sont pas nettes. [3]) Pfohren, district de Donaueschingen, Grand-Duché de Bade. [4]) Ulm.

a)

b)

circa **A. D. 860. — Valère-Maxime. Minuscule carolingienne.**

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 366, fol. 56v et 64v.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 366, fol. 56ᵛ et 64ᵛ.

Deux pages d'un Codex de la «Bongarsiana» de Berne, qui passe après celui de la Laurentiana 1899 à Florence, pour le meilleur manuscrit de Valère-Maxime. Grandeur des feuillets : 23,5 × 21 cm, de la surface écrite : 15 × 14. Nos pages donnent lib. IV, cap. I, § 11—13 et lib. IV, cap. IV, § 7—10 (dans la petite édition de Kempf p. 167 et 190). Le Codex porte de nombreuses corrections et additions de la main d'un second copiste, contemporain du premier; ces corrections sont partie originales, partie tirées d'autres Codices. Traube le premier émit l'opinion que le Valère-Maxime de Berne aurait été revu par le savant abbé Loup de Ferrières (L. Traube, *Untersuchungen zur Überlieferungsgeschichte römischer Schriftsteller,* dans les Compte-rendus des séances de l'Académie de Munich, cl. phil.-hist., 1891, p. 391); son élève, Schnetz, en se servant de données paléographiques et de rapprochements critiques, arriva à démontrer que réellement Loup de Ferrières était le correcteur du Codex Bernensis (J. Schnetz, *Ein Kritiker des Valerius Maximus im 9. Jahrhundert,* Neuburg a. D. 1901, p. 35). — Le manuscrit appartenait primitivement à la bibliothèque de l'abbaye de Ferrières, à quelques heures d'Orléans; à l'époque des guerres des Huguenots au XVIᵉ siècle il passa aux mains de Pierre Daniel; il devint ensuite la possession de Bongars et de Gravisset et arriva enfin à la bibliothèque de la ville de Berne. En dehors de Traube et de Schnetz voir aussi C. Kempf, *Valerii Maximi factorum et dictorum memorabilium libri novem,* editio maior, Berlin 1854, et l'édition Teubner, Leipzig 1888; C. Halm, *Valerii Maximi* etc., Leipzig 1865; E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins,* pl. 181.

En dehors du manuscrit de Valère qui avait servi de modèle au copiste, Loup se servit pour ses corrections d'un ancien exemplaire de l'Epitome de Iulius Paris. Devant les variantes empruntées à cet Epitome, il met ordinairement les lettres **.I. P.** = *Iulius Paris,* ou bien **.u.** = *vetustus* (au fol. 96ʳ *vetustus* est écrit tout au long); souvent il écrit à côté le petit mot *sic* ou *ita* (voir la reproduction a, colonne I, ligne 2, et la reproduction b, colonne I, ligne 16); dans les trois derniers livres pourtant il écrit le plus souvent **ADB.** = *adbreviator* ou **BR.** = *breviator.* Il désigne sous le nom de *novus* le Codex dont le copiste s'est servi (fol. 136ᵛ). Là où il donne des variantes à des mots du texte, il met souvent **.A.**, tantôt avant des mots de Valerius, tantôt avant des mots de Paris (voir b I 13); ce qui veut dire sans doute *alter* (voir Schnetz, l. c. 17) ou *alius* (comp pl. 51b, ligne 7). Quelquefois aussi il introduit une note marginale avec la lettre **.f.**, que Traube rend par *fortasse* (Schnetz, l. c. 17). En tête du Codex, Loup fait mention de l'Epitome de Paris, sur un fragment de feuille, où il reproduit quelques passages, disparus du manuscrit de Valerius. Il s'exprime ainsi : *In adbreviatore, qui et vetustus erat, quaedam reperta sunt, quae quoniam nostro deerant, necessario supplevi.* — On peut du reste distinguer dans les corrections de notre Codex deux périodes, ainsi que le prouve Schnetz : dans la première période, Lupus s'est contenté de remplir les vides laissés par le premier copiste et cela à l'aide du Codex de Valerius, et de faire de légères corrections ça et là; dans la seconde période il a collationné le texte sur l'Epitome de Iulius Paris (Schnetz, l. c. 32). — Pour indiquer les renvois Loup se sert d'un ou deux points (b I 8. 10).

Minuscule carolingienne. L'écriture du correcteur est tout à fait semblable à celle du premier copiste, parfois même il est impossible de distinguer les deux mains d'après la forme des lettres; pourtant, en général, les lettres du correcteur sont plus fortes et plus grandes que celles du copiste; de même la différence d'encre offre le plus souvent un point de départ pour établir la distinction; de plus, il y a certaines lettres que le correcteur forme d'une autre façon, et où on les trouve, on ne saurait avoir de doute sur la main : son **g** est ouvert par en haut, tandis que celui du copiste est fermé (voir a I 5. 9); son **y** est sans point, celui du copiste, au contraire, en a un; il écrit les lettres *st* séparées, le copiste au contraire fait une ligature (voir *stilus* dans la note marginale de a I 12 et *testimonio, nostri* dans a I 3. 14); dans l'abréviation pour *que,* il met d'ordinaire deux points, le copiste ne se sert que d'un seul (a I 10. 13. 14); enfin la forme d'abréviation pour *pro* est aussi différente (voir *patrimonium,* b II 24, dont le trait inférieur est du correcteur, et *properabat,* b II 6, qui est de la main du copiste).

Lettres isolées. Une fois **a** est ouvert (a II 11). Quelquefois **n** est majuscule, en particulier dans la ligature *nt* (b I 23; b II 4). Le correcteur emploie quelquefois l'**u** pointu (b I 18; b II 21).

Abréviations. Le copiste aussi bien que le correcteur emploie, bien que rarement, le crochet rond pour *us* et le signe spécial pour *ur* (b II 1. 14); dans la désinence *mus* le copiste emploie quelquefois un trait oblique avec un nœud (fol. 37ᵛ). Dans la première colonne du fol. 123ʳ, qui est tout entière de la main du correcteur, les petits mots *qui* et *quo* sont abrégés par suscription; dans les passages du fol. 97ᵛ complétés par le correcteur on rencontre une fois les signes insulaires pour *est* et pour *enim.* Dans les notes marginales le correcteur souvent ne donne que les initiales des mots, entre deux points, ou bien encore il écrit plusieurs lettres et termine par **:** ou par **;** (voir b I 13. 19). Le correcteur a rendu en marge quelques anciennes abréviations du copiste (voir *fundus,* b I 8). Enfin, on trouve souvent en marge une abréviation pour *nota,* où se trouve un passage à noter, et une abréviation pour *quaere,* qui marque un passage douteux (a II 19; b II 5).

Ligatures. En dehors de *et* et de *st* le copiste se sert encore régulièrement de l'ancienne ligature pointue pour *rt* (a I 2. 22; II 7. 24). Dans la ligature *et* les lettres sont souvent séparées par deux petits traits, sans doute de la main du correcteur (a I 17; a II 22).

Les signes de ponctuation, comme on peut en juger par l'encre, sont en partie du correcteur. Ils se composent d'un point placé en haut pour marquer la ponctuation forte, d'un point à mi-hauteur pour la ponctuation faible, et d'un point d'interrogation. On remarquera la forme du point d'interrogation (a II 17. 18. 20; b I 4); en plus de cette forme, on trouve aussi en d'autres pages la forme usitée, suivant laquelle l'accent circonflexe est suivi d'un trait oblique orienté vers le haut (fol. 17ᵛ; fol. 50ʳ; comp. le signe d'interrogation pl. 46 II 27).

Pour les coupures à la fin des lignes le correcteur suit un autre système que le copiste. Il sépare les mots d'après les règles données par les grammairiens latins s'inspirant des grecs (voir ses corrections a I 9. 10 et b II 13. 14; comparer les corrections de l'évêque Victor dans le Codex Bonifatianus de Fulda pl. 21a, ligne 20. 21; consulter Schnetz, l. c. 14).

a) laesurum videbatur, discedens adiecit ita sibi credi[1]) oportere, si et[2]) alii idem adseverassent, q*uonia*m unius testimonio aliquem credere[3]) pessimi[4]) esset exempli. Et religioni igitur suae debitam fidem et co*m*muni utilitati salubre[5]) consilium reddidit. Sentio quos[6]) cives quaeve facta eoru*m* ac dicta qua*m* incongruo[7]) ambitu orationis ample-[8]) cter[9]). Sed cum magna mihi atq*ue*[10]) p*er*multa breviter dicenda sint, claritate excellentib*us* viris sermo[11]) infinitis p*er*sonis reb*us*q*ue* circumfusus utrumq*ue* pręstare n*on* potuit, itaque propositi quoq*ue* nostri ratio non laudanda sibi omnia, sed recordanda sumpsit. Quapropter bona cum venia duo[12]) Metelli, Macedonicus et Numidicus, maxima patria ornam*en*ta strictim se narrari patiantur[13]).

vetustus ita — *vel indecenti, minus digno aut conciso, vel minus apto* — *vel stilus*

Acerrime cum Scipione Africano Macedonicus dissenserat, eorumq*ue* ab aemulatione virtutis p*ro*fecta concitatio ad graves testatasq*ue* inimicias pro-[14]) gressa fuerat; sed tam*en*, cum interemptu*m* Scipionem conclamari audisset, in publicum se p*ro*ripuit, męstoq*ue* vultu et voce confusa „concurrite, concurrite" inquit, „cives! moenia n*ost*rae urbis eversa sunt: Scipioni enim Africano intra suos penates quiescenti nefaria vis allata est." O r*em* p*ublicam* pariter Africani morte[15]) miseram et Macedonici tam humana[16]) tamq*ue* civili lamentatione felicem! Eodem enim tempore, et quantu*m* amisisset principem et qualem haberet, recognovit. Idem filios suos monuit, ut funebri eius lecto humeros subicerent, atq*ue* huic exequiarum[17]) illu*m* honorem vocis adiecit, non fore ut postea id officium ab illis[18]) maiori viro pręstari posset. Ubi illa tot in curia iurgia? Ubi tot[19]) multę p*ro* rostris altercationes? Ubi maximor*um* civium et ducum tanta[20]) non togata[21]) proelia? Omnia nimiru*m* ista praecipua veneratione p*ro*sequenda delevit moderatio. Numidicus autem Metellus, populari factione patria pulsus, in Asiam secessit. In qua cum ei forte

quaere

b) sed etiam dictatura delata[1]) est. Anguste se[2]) habitare nunc putat, cuius domus tantu*m* patet[3]), quantum Cincinnati rura patuer*unt*. Quid Aelia familia, qua*m* locuples? XVI eodem tempore Aelii[4]) fuer*unt*, quibus una domuncula erat eodem loci, quo nunc sunt Maria monum*en*ta, et unus in agro Veiente[5]) f*un*d*us* minus multo[6]) cultores desiderans qua*m*[7]) dominos habebat, inq*ue* maximo et Flaminio spectaculi locus. Quae quidem loca[8]) ob virtute publicę donata possidebant. Eadem gens nullum ante scripulum auri[9]) habuit quam Paulus P*er*se devicto Q*uinto* Aelio Tuberoni genero suo quinque pondo auri[9]) ex pręda donaret; taceo enim quod princeps civitatis filia*m* ei nuptu*m*[10]) dedit, cuius pecunia[11]) tam ieiunos penates videbat. Qui ipse quoq*ue* adeo inops decessit, ut, nisi fundus, que*m* unum reliquerat, veniisset[12]), unde uxor eius dotem reciperet non extitisset. Animi virorum et feminarum vigebant in civitate, eorumque bonis dignitatis

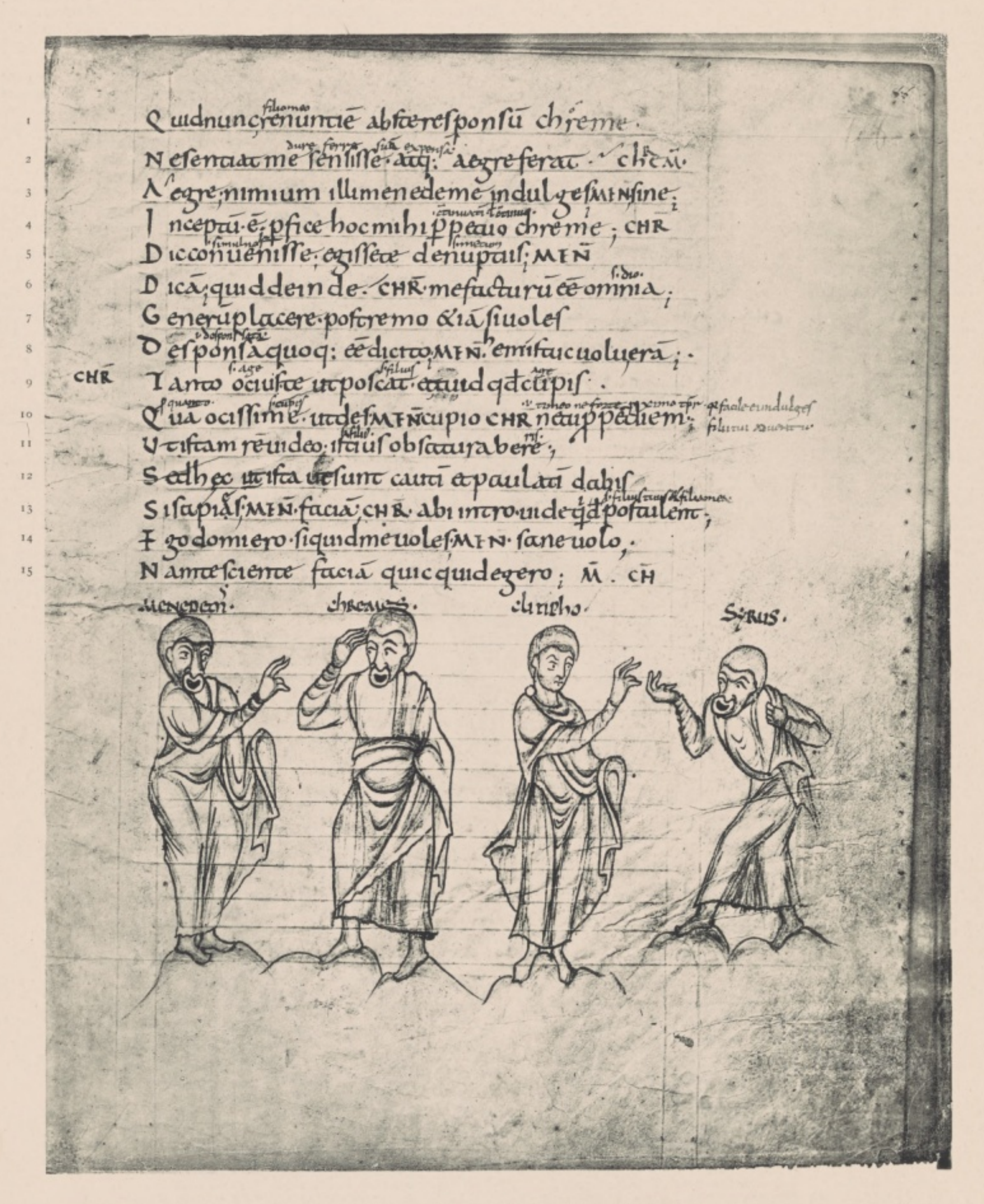
fundus — *vel in circo maximo et Flaminio* — *scripulus* — *Iulius Paris: V libras* — *ieiun: pec;*

aestimatio cunctis in reb*us* ponderabat*ur*. Haec imperia conciliabant, haec iungebant affinitates[13]), haec in foro, haec intra privatos parietes plurimum poterant: patriae enim rem unus quisq*ue*, non sua*m* augere p*ro*perabat, paup*er*q*ue* in divite[14]) qua*m* dives in paupere[15]) imperio versari malebat. Atq*ue* huic tam p*rae*claro p*ro*posito illa merces reddebatur, quod nihil eorum, quae virtuti debentur, emere pecunia licebat, inopiaeque illustrium[16]) viroru*m* publice[17]) succurrebatur. Itaq*ue*, cum secundo Punico bello Gneus Scipio ex Hispania senatui scri-[18]) psisset petens ut sibi successor mitteret*ur*, quia filiam virginem adultę iam aetatis haberet, neq*ue* ei sine se[19]) dos expediri posset, senatus, ne r*es* p*ublica*[20]) bono duce careret, patris sibi partes desumpsit, consilioq*ue* uxoris ac p*ro*pinquorum Scipionis constituta dote summa*m* eius ex aerario erogavit ac puellam nuptum[21]) dedit. Dotis modus XL[ta] mil*ia* aeris fuit, quum non solum humanitas p*atrum* C*onscriptorum*,[22]) sed etia*m* habitus veterum patrimoniorum[23]) cognosci potest: namq*ue* adeo

nota — *alter: argentum, sed vetustus aurum habet*

Remarques sur **a** : [1]) Correction de *cedi.* [2]) après *et* on a annulé *in* par deux traits obliques d'une encre pâle. [3]) de *cedere.* [4]) de *pessime.* [5]) de *salubrae.* [6]) *quos* en partie sur un grattage. [7]) *incongruo* sur un grattage, de la main du correcteur. [8]) **e** est annulé et mis à la ligne suivante. [9]) de *amplectar.* [10]) *atque* sur un grattage, par le correcteur; de même les lettres précédentes *ihi* paraissent être du correcteur. [11]) *viris sermo* ajouté par le correcteur en lettres plus petites. [12]) de *duę.* [13]) *ur* sur un grattage, du correcteur; **a** est suscrit. [14]) *inimicias pro* (pour *inimicitias pro*) sur un grattage, du correcteur. [15]) de *mortem.* [16]) de *humanam.* [17]) *exe* sur un grattage, du correcteur. [18]) *ill* sur un grattage, du correcteur. [19]) probablement une erreur pour *tam.* [20]) de *tantum.* [21]) de *togatam.*

Remarques sur **b** : [1]) Correction de *deleta.* [2]) *se* sur un grattage. [3]) *patet* sur un grattage, de la main du correcteur. [4]) de *Aeli.* [5]) de *Vegente.* [6]) de *multos.* [7]) **q** sur un grattage; à ce qu'il semble, il y avait au-dessus un trait d'abréviation. [8]) de *locus.* [9]) *auri* sur un grattage, du correcteur. [10]) de *enuptam.* [11]) après *pecunia* un petit grattage; probablement il y avait *pecuniam.* [12]) de *venisset.* [13]) de *adfinitates.* [14]) de *divitae.* [15]) de *pauperem.* [16]) de *inopiae quae inlustrium.* [17]) de *publicę.* [18]) **p** est annulé et transporté à la ligne suivante. [19]) Les mots sont séparés par une *diastole.* [20]) après **p.** un petit grattage. [21]) de *nuptam.* [22]) La finale *forum* annulée par des points. [23]) Ainsi portent les éditions. Le correcteur a cherché, en diverses manières, à corriger l'abréviation : devant **p** il a mis un signe abréviatif, et sous l'**m** un point; il semble aussi qu'il a effacé un signe d'abréviation sur l'**r**.


Quidnunc? renuntię abs te responsū chreme.
Ne sentiat me sensisse atq; aegre ferat. CHR.
Aegre? nimium illu menedeme indulges. MEN. sine.
Inceptū ē. pfice hoc mihi ppetuo chreme; CHR
Dic conuenisse, egisse te de nuptiis; MEN.
Dicā; quid deinde. CHR. me facturū ēē omnia;
Generū placere. postremo &iā si uoles
Desponsā quoq; ēē dicito. MEN. em istuc uolueram;
CHR Tanto ocius te ut poscat. & tu id qđ cupis.
Quā ocissime. ut des. MEN. cupio. CHR. ne tu ppediem
Ut istam rem uideo. istius obsaturabere;
Sed hec ut ista ut sunt cauti & paulatī dabis.
Si sapias; MEN. faciā; CHR. abi intro. uide qđ postulet;
Ego domi ero. si quid me uoles. MEN. sane uolo.
Nam te sciente faciā quicquid egero; M. CH

Saec. IX./X. — Térence. Minuscule carolingienne.
Milan, Biblioteca Ambrosiana, H. 75, parte inferiore, fol. 48.

Saec. IX./X. — Térence. Minuscule carolingienne.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, H. 75, parte inferiore, fol. 48.

Page d'un manuscrit de Térence, illustré. Grandeur : 25,8 × 20,8 cm. Dans les éditions, le manuscrit est désigné par la lettre **F**. Il est maintenant édité en entier en phototypie par Bethe : *Terentius. Codex Ambrosianus H. 75 inf. phototypice editus. Praefatus est Ericus Bethe* (t. VIII dans les *Codices graeci et latini phototypice depicti duce Scatone de Vries,* Leyde 1903). Voir la description dans Bethe, préface de l'édition citée; dans Chatelain, *Paléographie des classiques latins,* pl. VIII; dans Umpfenbach, préface de son édition de Térence, p. XXXI; dans Otto Engelhardt, *Die Illustrationen der Terenzhandschriften,* Iena 1905.

Le manuscrit n'est pas daté. Ceriani et Chatelain le font remonter au IX[e] siècle, Traube et Goldschmidt au commencement du X[e]. Traube donne Orléans comme lieu d'origine du manuscrit; d'après Goldschmidt, ce serait Reims ou le nord de la France; Wilhelm Meier, au contraire, émet l'opinion, qu'il a peut-être une origine allemande (Engelhardt, l. c., p. 12).

Quant au texte, le manuscrit appartient à la catégorie des Codices de Térence, recensée par Calliopius et dont la majeure partie porte la mention : *Calliopius recensui.* Ce Calliopius, comme Dziatzko l'a démontré, ne peut guère avoir vécu avant la fin du V[e] siècle (*Commentationes Woelfflinianae,* Leipzig 1891, p. 219).

On connait encore 12 manuscrits illustrés de Térence. Le Codex Vaticanus 3868, écrit au IX[e] siècle à Corvey, passe pour le plus ancien; en effet, à la fin on a la mention *Hrodgarius scripsi,* et Hrodgar se trouve mentionné parmi les moines de Corvey, qui vivaient au temps de l'abbé Warinus (826—856) (voir Gutjahr, dans les Compte-rendus de la Société saxonne des sciences, cl. phil.-hist., 43, Leipzig 1891, p. 266, nota, cité par Engelhardt, l. c.; l'écriture de ce Térence du Vatican est, en effet, très semblable à celle du Codex Beda de Corvey, celui de notre planche 56, 3). — Tous ces Codices illustrés reproduisent directement ou indirectement un manuscrit original ancien, dont il est impossible de fixer la date avec certitude. Bethe soutient que les images ne peuvent pas avoir été faites avant le II[e] siècle de notre ère; Engelhardt croit qu'elles ont été dessinées à la fin du V[e] ou au commencement du VI[e] siècle, précisément pour l'édition de Calliopius, qui date de cette époque. — Tout d'abord les images ont été dessinées à l'encre, puis remplies de couleurs bleus et rougeâtres.

Notre page donne le *Heauton timorumenos* IV, 8, 18—32. Peu après l'exécution du texte, les gloses ont été ajoutées par un autre copiste; son encre est plus pâle que celle du texte.

Minuscule carolingienne. Les lettres sont larges et fortes. Souvent les hastes sont un peu appuyées. A noter la forme demi-onciale que l'**a** a quelquefois (comp. l'**a** demi-oncial dans le Codex Augustinus de Saint-Maur-des-Fossés, pl. 71, lignes 6. 24). Les initiales de chaque ligne et les noms sont en capitales (mêlées de quelques lettres onciales) et écrites à l'encre rouge.

Lettres isolées. Le plus souvent **a** a la forme carolingienne onciale (1. 2), plusieurs fois pourtant, il est demi-oncial (*facturum,* 6; *placere,* 7; *faciam,* 13. 15); dans les gloses il est toujours oncial. **d** est droit (1. 3); dans les gloses, il a souvent la forme ronde (2. 6). Il est aisé de voir que l'**e** est fait de trois traits; de même la tête du **g** est tracée de trois coups de plume (*aegre ferat,* 2). **f** dépasse les lignes à la fois en haut et en bas et se distingue ainsi de l'**s** (abstraction faite de la languette), qui ne dépasse la ligne que par en haut (*sensisse, ferat,* 2). Dans le mot *adventu* de la glose, ligne 10, **n** est majuscule. La panse de **q** est large et faite de deux traits (*quoque,* 8). **r** dans la liaison *or* est rond (*forte,* 10, glose).

Les abréviations sont rares. A remarquer l'abréviation pour *quid* (13) et pour *quia* (10, glose).

Ligatures. En particulier la languette de l'**e** et de l'**f**, le trait de tête du **g** et l'épaule de l'**r** sont souvent unis aux lettres suivantes; la barre du **t** touche aussi bien les lettres qui précédent que les suivantes (*aegre ferat,* 2; *nam te sciente,* 15). Voir la ligature *ct* (6). *st* ne forme pas de ligature (*postremo,* 7; *postulent,* 13).

La séparation des mots est très imparfaite. Parfois pour séparer les mots, on a ajouté une *diastole* (1. 9). Les signes de ponctuation en grande partie sont d'une main postérieure.

Accents. Voir l'accent circonflexe sur *aegre* (3).

Voir les corrections lignes 12 et 13.

(Menedemus Chremes, senes duo.

. . . . .

Menedemus. Ah, frustra sum igitur gavisus miser.
Quidvis tamen iam malo quam hunc amittere.)

filio meo
1 Quid nunc renuntie*m* abs te responsu*m*, Chreme[1]),
dure ferre suam[2]) expensam
2 Ne sentiat me sensisse atq*ue* aegre ferat? Chrem*es.*
3 Aegre? nimium illi, Menedeme, indulges. Men*edemus.* Sine:
continuatim vel continuo
4 Inceptu*m* e*st*: p*er*fice hoc mihi p*er*petuo, Chreme. Chr*emes.*
simul nos *scilicet* mecum
5 Dic convenisse, egisse te de nuptiis. Men*edemus.*
scilicet dic
6 Dica*m*. Quid deinde? Chr*emes.* Me facturu*m* e*ss*e omnia,
7 Generu*m* placere; postremo etia*m*, si voles,
id *est* desponsatam
8 Desponsa*m* quoq*ue* e*ss*e dicito. Men*edemus.* Hem[3]), istuc voluera*m*.
scilicet age *scilicet* filius age
Chr*emes* 9 Tanto ocius te ut poscat et tu, id[4]) qu*o*d cupis,
pro quanto *scilicet* cupis id *est* timeo ne forte proximo *tempore*, qu*ia* facile ei indulges
10 Qua*m* ocissime ut des? Men*edemus.* Cupio. Chr*emes.* Ne tu pr*o*pediem, filii tui adventu
scilicet filii ris
11 Ut istam re*m* video, istius obsaturabere.
12 Sed hęc ista[5]) ut sunt, cauti*m* et paulati*m* dabis,
scilicet filius tuus et filia mea
13 Si sapies[6]). Men*edemus.* Facia*m*. Chr*emes.* Abi intro: vide qu*i*d[7]) postulent.
14 Ego domi ero, siquid me voles. Men*edemus.* Sane volo:
15 Nam te sciente facia*m* quicquid egero. M*enedemus.* Ch*remes.*

Menedem*us.* Chremes. Clitipho. Syrus.

---

[1]) Sur le vocatif on trouve un petit o avec un accent; comp. pl. 55, l. 4 et 10. [2]) Corrigé de *suum.* [3]) h tracé après coup. [4]) On a fait des corrections aux trois petits mots et, tu, id; une *diastole* les sépare (comp. pl. 51 b). [5]) Le mot *ut,* devant *ista,* est annulé par un point souscrit. [6]) De *sapias.* [7]) Corrigé; i semble avoir été suscrit après coup.

A. D. 876. — Privilège de Jean VIII. Ancienne écriture curiale.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 8840.

A. D. 876. — Privilège de Jean VIII. Ancienne écriture curiale.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 8840.

Fragment d'un Privilège pontifical sur papyrus. Ce papyrus est aujourd'hui en huit morceaux. Entier il mesure 3,20 m de long sur 0,55 m de large. Regeste : Jean VIII confirme les privilèges et possessions accordés par l'Empereur Charles-le-Chauve au monastère de SS. Marie et Philibert de Tournus (Tornutium). 15 Octobre 876. Imprimé dans Migne, *Patrologia latina*, t. 126, col. 686; regeste dans Jaffé-Ewald, *Regesta pontificum Romanorum*, 3052 (2280); reproduction dans Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum Romanorum*, Stuttgart 1885, tab. 4—6, et dans Champollion-Figeac, *Chartes et documents sur papyrus*, pl. 1—9.

Les neuf premières lignes qui contiennent le protocole du début (non reproduit sur notre Fac-similé), sont écrites en lettres agrandies; les lettres de la première ligne, où se trouvent le nom et le titre du Pape, sont particulièrement développées. De même la fin de la formule du *Scriptum* est agrandie (cette formule n'est pas non plus reproduite dans notre Fac-similé); la dernière lettre **a** est particulièrement grande. La formule de salutation *Bene valete* est en onciale. La Date est écrite d'une autre main que le contexte. Comme année on donne la première du règne et la première également du post-consulat de Charles-le-Chauve, qui fut couronné Empereur le 25 Décembre 875 (voir sur cette façon de dater les explications de la pl. 58). Le sceau de plomb n'existe plus; les sceaux de Jean VIII, que l'on conserve encore, portent, comme les autres sceaux des Papes de cette époque, d'un côté le nom du Pape, au génitif (donc *Johannis*), de l'autre le titre *papae*; voir pl. 58. (Nous donnons aussi dans la transcription le début et la fin du Privilège.)

Ancienne écriture curiale. Cette écriture, comme celle des diplômes royaux mérovingiens, est issue de la cursive romaine plus récente. Pourtant, au cours des temps, beaucoup de lettres prirent des formes spéciales; **a**, **e**, **q**, **t** sont particulièrement caractéristiques. De plus, dans la curiale les lettres sont droites, mieux séparées, elles ont une forme plus ferme et se distinguent par leur largeur et leur rondeur. Les lettres longues se prolongent beaucoup en haut et en bas; les hastes supérieures sont légèrement épaissies, au contraire les hastes inférieures sont pointues. Les ligatures sont plus rares que dans la cursive romaine. Les lignes sont fort distantes les unes des autres.

Lettres isolées. **a** est large et ouvert; il ressemble à l'oméga grec (*quae*, 1). **c** est simple, mais il est plus grand que les lettres brèves et porte parfois au milieu un petit trait latéral, résultant sans doute de ce que le **c** était écrit de deux coups de plume (*monachorum*, 6). Dans le **d**, la haste descend bien au-dessous de la ligne (*de*, 1). Il est facile de confondre l'**e** avec l'**o** (*de, quae*, 1). **f** est fait d'un long trait, descendant au-dessous de la ligne et d'un petit trait oblique au milieu; en ligature ce trait souvent va très haut (*offerre*, 4; *prefato*, 1). Voir la forme particulière du **g** (*privilegio*, 1; *contigerit*, 7). **i** au commencement et quelquefois aussi dans le corps des mots est très long (*in*, 1; *cuiuslibet*, 3). Dans l'**m** et dans l'**n** le dernier jambage est recourbé en dedans (1. 2). La plupart du temps **o** est de forme circulaire (1). **q** a une forme particulière, évidemment issue de la forme majuscule (1. 2). La boucle du **p** est petite et un peu détachée de la haste (1). **r** est petit et guère plus grand que les lettres brèves; il a l'épaule longue; en ligature, il forme avec les lettres suivantes un angle aigu (*prefato privilegio*, 1). **s** est un peu plus grand que les lettres brèves; à la fin de la ligne 5 on a un grand **s** rond. Dans le **t** au lieu d'un trait vertical on a un cercle, et la barre est faite des deux extrémités de ce cercle qui se croisent (*prefato*, 1; comparer la forme du **t** dans le diplôme d'Aistulf, pl. 39).

(La forme des lettres de l'écriture agrandie des neuf premières lignes et de la finale du *Scriptum* répond en général à celle du contexte, pourtant **a** conserve la forme de l'**a** demi-oncial fermé, et **q** a diverses formes, se rapprochant du **Q** majuscule.)

Notre Fac-similé ne porte pas d'abréviations. (En d'autres fragments du Privilège on fait un grand emploi des abréviations par contraction. En outre, à la ligne de la date, les titres et les formules sont abrégées. Le plus souvent le signe d'abréviation consiste en une ligne horizontale ondulée. Parfois on se sert d'un trait oblique, allant au-dessous de la ligne, par exemple pour les finales d'*apostolice, piissimo* et *consulatum* dans la date. Le signe d'abréviation dans le mot *episcopus*, première ligne, est placé au-dessous de la ligne dans la haste de **p**.)

e, **i**, **r**, **t** en particulier se trouvent en ligature avec les lettres suivantes ou les lettres précédentes; à cause de cela souvent les lettres changent de forme. Voir par exemple **e** dans *privilegio* (1) et dans *premisimus* (2). **i** en liaison avec **c** et **l** descend au-dessous de la ligne (*filii*, 1; *specie*, 3); en connexion avec **f** et **r** il est petit et ondulé (*privilegio, filii*, 1). Voir la forme de l'**o** dans *proprio* (2). A noter les formes du **t** en ligature (*collata*, 3; *quibuslibet*, 2; *tempore*, 7; *avaritiae*, 5; *continentur*, 2).

Séparation des mots et des phrases. La plupart du temps les mots ne sont pas séparés; quelquefois seulement ils sont distingués par un petit espace blanc. Les phrases sont séparées par un petit point, et la phrase nouvelle commence par une lettre agrandie (*sed*, 5).

(† Iohannes episcopus servus servorum Dei
Geiloni inclito abbati dilectisque filiis
nostris in Tornutio monasterio a spirituali fi-
lio nostro glorioso Karolo imperatore Augusto
sanctae et intemeratae semperque virgini
Dei genetricis Mariae atque pretioso confessori
Christi Filiberto largito sub regula sancti Benedicti re-
ligiosa conversatione degentibus nunc et futuris
temporibus. †
Quando ad ea . . . . .)

1 de his, quae in prefato privilegio seu in praeceptis ipsius filii nostri Karoli ex his quae
2 premisimus factis continentur, vel in futuro ab eo vel a quibuslibet aliis de proprio
3 fuerint his specialibus usibus iure collata, sub cuiuslibet causae occasione sive specie
4 quicquam minuere vel offerre [1]) sive suis usibus applicare vel aliis, quasi tempus causis [2]), pro
5 suae avaritiae excusatione presumat concedere; sed cuncta, que praefatis
6 usibus monachorum et ecclesiae ornamentorum vel luminariorum, matricula-
7 riorum, ospitium et pauperum oblata sunt vel offerri contigerit, perenni tempore inli-
8 bata et inconvulsa ac sine aliqua inquietudine eorum usibus, pro quorum susten-
. . . . .

(Si quis autem temerario ausu magna parvaque persona contra hoc nostrum aposto-
licum decretum agere presumpserit, sciat se anathematis vinculo esse innodatum,
et a regno Dei alienum, et cum omnibus impiis et aeterni incendii supplicio conde[m]natum.
Qui autem verus custos et observator huius confirmationis exstiterit, benedictionem
et gratiam et caelestem misericordiam a Domino consequi mereatur. Scriptum per
manum Anastasii notarii regionarii et scriniarii sanctae Romanae ecclesiae, in mense
Octobrio, indictione decima.
† Bene
valete †

† Datum idus Octubrias per manum Christophori primiceri sancte
summe sedis apostolice imperante domino nostro piissimo perpetuo Augusto Karulo a Deo
coronato magno imperatore anno primo et post consulatum eius anno primo,
indictione decima. †)

---

[1]) Au lieu de *auferre*. [2]) Ici encore le copiste s'est trompé; il faut lire *quasi piis de causis*.

a)

Insuper & lingua mea tota die meditabitur iustitiam tuam. quia confusi sunt. & dehonestati quae runt mala mihi.

D SALOMONIS. SIUDICIUM TUU[M]

Deus iudicium tuum regi da. & iustitiam tuam filio regis.

Iudicabit populum tuum in iustitia. & pauperes tuos in iudicio.

Adsument montes pacem populo. & colles iustitiam.

Iudicabit pauperes populi. & sal

inimici eius pulverem lingent.

Reges tharsis & insulae munera offerent. reges arabiae & saba tributum conferent.

Et adorabunt eum omnes reges universae nationes servient ei.

Quia eruet pauperem a potente. & inopem cui non est adiutor.

Parcet inopi & pauperi. & animas pauperum salvabit.

Ab usura & iniquitate redimet animam eorum. & pretiosus erit sanguis coram oculis eius.

b)

Locus oportunum est.
Locus celeberrimus. locus frequentissimus.
Locus sit impressionis adit.
Loculum portatorium de tabulis.
Loculus locellus.
Locuples dives opum. idoneus. habundans. ut qui multa loca possidet.
Locupletat multiplicat.
Longa producta prolixa.
Longa inter cuspidine. longa inter finio.
Longo inter vallo.
Longo procul maxime.
Longa vel ora longe.
Locutiones.
Longe lateque in longum et in latum. Locutio.
Longe ambages diuturna.
Longevitatem longo aevo.
in lingua garrulus. sive multum loquens.
Loquacitas habundans loquio. 110.
Locutus est. retinet prodixit.
Lora. funicula iumentorum.
Lorica. torax. munimentum militis.
Longo. gladio vel ansus.
Loth. vinctus sive declinatio ligatus vel vacans.
Lothan. urbs de cumedo.

c)

Notum sit omnibus scire volentibus. Quod ego ruodpt cogitans finem presentis seculi. & eternitatemque futuri. premeditans quoque de remedio anime mee. decrevi in corde meo tradere ad monasterium sancti galli. proprietatem meam quam ex paterna hereditate & filiorum fratris mei concessione visus sum possidere In pago hurichgeuue nominato. In loco man nidorf vocitato. Quod & feci cum consensu proximorum meorum & manu advocati mei Notkeri. Ea tamen pactione ut ipse ego easdem res tempus vite mee possideam. & cuicumque de ...

... Oto. Ruodker. ysanhart. Amalpt. Heberhart. Uuetinpt. Harterich. Anno. Otto. Uualpt ... anno. Perchtfrid. Hunolt. Theodolt. Otine. Odalrici. Raho. Ekkehart.

Ego itaque chunibt indignus subdiaconus scripsi & subscripsi. Notavi annum ab incarnatione domini DCCCC XXX III. Indictione VI. Regnante domno heinrico XIII annos. Sub comite Pernhardo. die iduum augustarum. Regnante domino feliciter.

A. D. 872—883. — Psautier.
Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 19, pag. 68.

A. D. 911. — Glossaire.
Berne, Stadtbibliothek, Ms. 236, fol. 110.

A. D. 933. — Document de Saint-Gall.
Saint-Gall, Stiftsarchiv, IV, 485.

A. D. 872—883. — Psaumes traduits de l'hébreu. Minuscule carolingienne.

Saint-Gall, Stiftsbibliothek, 19, p. 68.

Fragment d'un manuscrit en parchemin, contenant une traduction des psaumes de S. Jérôme, faite sur l'hébreu. Notre Fac-similé donne la fin du psaume 70 et quelques versets du psaume 71. Grandeur : 29 × 24 cm. Ce Codex fait partie des livres qui, selon le récit de Ratpert dans les *Casus S. Galli,* cap. IX, furent écrits par l'abbé Hartmut de Saint-Gall (872—883) et donnés à la bibliothèque du couvent. C'est aussi ce que témoignent les vers que l'on trouve à la fin du Codex : *Hoc ego psalterium, quod iure vocatur hebreum, — Hartmotus Gallo donavi pectore laeto. — Auferet hoc si quis, damnetur mille flagellis — Iudicioque Dei succumbat corpore pesti!* Voir G. Scherrer, *Verzeichnis,* p. 7; P. de Lagarde, *Psalterium iuxta Hebraeos Hieronymi,* Leipzig 1874.

Minuscule carolingienne de l'école calligraphique de Saint-Gall : l'écriture est belle, forte, large et régulière. Souvent les hastes sont un peu appuyées (voir par exemple **l**, **d**, **b** de la col. I, lignes 1. 2). L'**i** et le dernier jambage de l'**m**, **n**, **u** ont souvent une ligne de fuite horizontale ou légèrement oblique allant vers le haut (I, 3. 9). Les lettres *st* constituent le plus souvent la ligature habituelle (I, 2. 3), quelquefois pourtant elles ne sont pas en ligature (*iustitiam,* I, 7; *est,* II, 8; comp. pl. 69). — Pour le nom de *Salomonis* et pour la première ligne du psaume (I, 5. 6) on emploie la *Capitalis rustica,* pour le commencement des vers la *Capitalis quadrata* et quelquefois aussi l'onciale; toutes ces lettres majuscules sont à l'encre rouge.

La séparation des mots est encore imparfaite (I, 1. 3). Comme signe de ponctuation à la fin des versets on a un point placé en haut, pour marquer la fin de la phrase (I, 4. 8); au milieu du verset, pour la ponctuation faible, on a un point d'exclamation, servant de virgule, ou bien un point à mi-hauteur des lettres (I, 2. 3. 7. 10. 11).

Insuper et lingua mea tota die meditabitur iustitiam tuam, quia
confusi sunt, et dehonestati quaerentes malum mihi.
Salomonis.
Deus iudicium tuum
regi da, et iustitiam tuam filio regis.
Iudicabit populum tuum in iustitia, et pauperes tuos in iudicio.
Adsument montes pacem populo,
et colles iustitiam.
Iudicabit pauperes populi, sal-
. . . . .

inimici eius pulverem lingent.
Reges Tharsis et insulae munera
offerent, reges Arabiae et Saba tributum conferent.
Et adorabunt eum omnes reges, universae nationes servient ei.
Quia eruet pauperem a potente, et
inopem cui non est adiutor.
Parcet inopi et pauperi, et animas
pauperum salvabit.
Ab usura et iniquitate redimet
animam eorum, et pretiosus erit
sanguis coram oculis eius.
. . . . .

A. D. 911. — Glossaire latin. Minuscule carolingienne.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 236, fol. 110.

Fragment d'un manuscrit en parchemin, contenant un glossaire latin. Notre page donne des mots, commençant par la lettre **L**. Le copiste avait laissé un petit espace blanc pour les initiales des mots; celles-ci furent tracées plus tard; en plusieurs pages, elles font défaut. Grandeur: 30 × 19,5 cm. Le copiste du Codex se nomme *Eriulphus levita.* Au commencement du glossaire, fol. 3, il dit qu'il a commencé son travail l'année 911, un Vendredi; à la fin, fol. 182, il écrit : *iussit me scribere Letbertos* (le nom est en lettres grecques) *sacerdos.* On trouve répété, en maints endroits du Codex, le nom *Eriolphus* écrit en lettres grecques; quelquefois se trouve ajouté le nom de *Wido levita.* A la fin du Codex se trouvent quelques vers, en lettres onciales, que l'on rencontre souvent dans des anciens manuscrits : *Nauta rudis pelagi ut sevis ereptus hab(!)undis — In portum veniens pectora leta tenet, — Sic scriptor fessus calamum sub calce laboris — Deponens habeat pectora leta quidaem (!). — Ille Deo dicat grates pro sospite vita — Proquae (!) laboris agat iste sui requiae (!). Amen. — Et illut obsecramus ut oretis pro scriptore, si Deum habeatis protectorem* (comp. pl. 37). — Le Codex appartenait à Bongars et, sans doute, il est de provenance française. Voir Hagen, *Catalogus* etc., p. 279.

Minuscule carolingienne. Le *ductus* de l'écriture est plus aisé et plus courant que dans les manuscrits de Saint-Gall. — A remarquer la forme de l'**r** dans le mot *avarus* (III, 8). — Abréviations : Pour *ur* on a le signe spécial (notre Fac-similé n'a aucun exemple), pour *us* on a le crochet rond (I, 8). Pour *vel* on a soit ūl soit **l** avec une barre (I, 9; III, 10). — Voir la forme de la ligature *et* et *ex* (I, 6. 10; II, 6). — Comme signe de ponctuation la plupart du temps on a un point, quelquefois on a trois points (I, 9. 10; II, 4). Le mot que l'on explique est d'ordinaire séparé du mot suivant par un point d'exclamation (I, 5. 7. 8. 11).

Locus : oportunum est.
Locus celeberrimus : locus
frequentissimus.
Locus sanctus in presentia Dei.
Loculum : portatorium
de tabulis.
Loculus : locellus.
Locuples : dives, opimus,
idoneus, habundans, vel
qui multa loca possidet.
Locupletat : multiplicat
(divitias.)
. . . . .

Longa : producta, prolixa.
Longa intercapidine : longa
interstitio.
Longo : intervallo.
Longe : procul, maxime.
Longa : exorsa longe
locutiones.
Longe lateque : in longum et
in latum. [locutio.
Longe ambages : diuturna
Longevitatem : longo tem-
(poris vitam vel eternitatem.)
. . . . .

in lingua, garrulus,
sive multum loquens.
Loquacitas : habundans loqutio.
Locutus est : cecinit, predixit.

Lora : retinacula iumentorum.
Lorica : torax, munimentum militis.
Lorigo : glutto, et avarus.
Loth : victus, sive declinatio
ligatus vel vacans.
Lothan : urbs Documedo.
(Lothan : Vindilumeorum
sive ipse conclusus).
. . . . .

A. D. 933. — Document de Saint-Gall. Minuscule carolingienne.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Urkunden IV, 485.

Regeste : Ruodpret donne son domaine situé à Männedorf à certaines conditions à l'abbaye de Saint-Gall. Ra(t)poldskirch, 13 Août 933. Imprimé dans Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen,* IIIe partie, p. 12, N° 792. — Dans la Date l'année de l'incarnation (933) et l'année de l'indiction (6) concordent, mais l'année du règne de Henri l'Oiseleur est en retard.

Minuscule carolingienne du Xe siècle. L'écriture correspond en général à l'écriture des livres du Xe siècle, les lignes pourtant sont plus espacées les unes des autres et les lettres sont moins resserrées. Les hastes sont souvent encore un peu appuyées. La ligature *et* se rencontre encore au milieu du mot (2. 3). Le plus souvent les initiales des noms propres sont grandes (voir des exceptions, lignes 1. 3. 4. 15. 16. 17; comp. pl. 53c et 60 de l'année 828 et 860 : là tous les noms propres ont de petites initiales).

Lettres isolées. La languette de l'**e** est fine, et lorsqu'elle est unie aux lettres suivantes, souvent elle est dirigée obliquement vers le haut; ainsi la languette peut se relier avec le haut de la lettre suivante, sans que pour cela l'**e** dépasse en hauteur les autres lettres brèves (*tradere, meam,* 3). **i** au commencement des mots est quelquefois long (4. 16). **s** une fois dans la ligature *us* a la forme majuscule ronde (16). **u** est pointu dans le mot *iduum* (18); pour le chiffre **V** on se sert aussi de la forme pointue (17). **z** a deux formes : voir *Zurichgeuue* (4), *Razo* (15) et *Ozo* (14).

Abréviations. Pour la finale *ur* on a le signe spécial (11) et pour *us* on a le crochet rond (16). Pour *con* on a c̄ (11).

ae forme quelquefois ligature (*meae,* 2), plus souvent on a l'ę cédillé (1. 2. 6); a remarquer l'ę cédillé aussi dans la ligature *et,* ligne 2. D'autres ligatures se trouvent pour *hi* (15), *ri* (2), *ti* (5), *or* (5), *us* (16). La ligature *rt* ressemble à la ligature *st,* mais elle a au-dessus un petit trait (14. 15. 18; comp. la forme de la ligature *rt,* pl. 52b, lignes 9. 14. 16). A remarquer aussi la ligature dans les noms propres allemands, où l'on trouve un petit **v** au-dessus d'un grand **O** (14. 15); c'est la première fois que cette façon d'écrire se rencontre dans nos planches; plus tard elle devient plus fréquente (voir pl. 84).

En général les mots sont bien séparés, quelquefois pourtant les prépositions font corps avec le substantif (2). Les phrases sont séparées par un point. Les nouvelles phrases et aussi les membres de phrase commencent par une majuscule ou une minuscule agrandie (1. 5. 6. 17).

Notum sit omnibus scire volentibus, quod ego Ruodpret[1]) cogitans finem pręsentis sę-
culi ęternitatemque fųturi, praemeditans quoque de remedio animę meae, decrevi in corde meo
tradere ad monasterium sancti Galli proprietatem meam, quam ex paterna hereditate et filiorum
fratris mei concessione visus sum possidere in pago Zurichgeuue nominato, in loco Man-
nidorf[2]) vocitato, quod et feci cum consensu proximorum meorum et manu advocati mei Notke-
ri; ea tamen pactione, ut ipse ego easdem res tempus vitę meę possideam, et cuicumque de pro-
(pinquis meis cartam precariam dedero, ipse habeat potestatem eundem locum redimere
decem solidis, ad praefatum monasterium impensis. Si quis vero, quod fieri non credo, aut ego aut
alius aliquis hanc cartam infringere voluerit, ad ęrarium regis auri uncias III, argenti vero
[I]I[3]) coactus persolvat. Actum in loco Rapoldischiricha[4]) nuncupato, praesentibus his, quorum hic
nomina continentur: Signum advocati mei Notkeri, cuius manu haec traditio perpetrata est.
Signa et aliorum testium: Liutprant. Reinger. Notker. Liutolt. Pirichtilo. Thieto. Sigibold. An-
dreas. Tancho. Amalrich. Hartpret. Ôto. UUalpret. Kebeart. Erchanbret. UUolfhart. Hiltibold.)
Item Ôto. Ruodker. Ysanhart. Amalpret. Heberhart. UUerinpret. Harterich. Anno. Ôzo. UUalpret.
Item Anno. Perchtfrid. Hunolt. Thieodolt. Otine. Ôdalrich. Razo. Ekkehart.
Ego itaque Chunibret indignus subdiaconus scripsi et subscripsi. Notavi annum ab incar-
natione Domini DCCCCXXXIII., indictionem VI., regnante domno Heinrico XIII annos,
sub comite Pernhardo, die iduum Augustarum. Regnante Domino feliciter.

[1]) Dans la transcription des noms, nous suivons l'*Urkundenbuch* de Wartmann. [2]) Männedorf, canton de Zurich. [3]) Le premier trait de II a disparu. [4]) Ra(t)poldskirch n'existe plus; cette localité se trouvait près de Wetzikon, dans le canton de Zurich (voir Wartmann, l. c.).

A. D. 882. — **Diplôme de Louis III (le Jeune). Minuscule diplomatique.**

Marbourg, Koeniglich Preussisches Staatsarchiv.

A. D. 882. — Diplôme de Louis III (le Jeune). Minuscule diplomatique.

Marbourg, Koeniglich Preussisches Staatsarchiv.

Regeste : Louis III de Germanie déclare que les biens du monastère de Hersfeld ne doivent être ni divisés, ni amoindris, ni employés à n'importe quel autre usage. Francfort, 17 Janvier 882. Imprimé dans Wenck, *Hessische Landesgeschichte,* Darmstadt et Giessen 1783—1803, III, 23; regeste dans Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern,* p. 609, N° 1532; reproduction dans Sybel et Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen,* Berlin 1891, fascicule VII, pl. 15. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons notre Fac-similé avec l'aimable permission de M. le Directeur général des Archives prussiennes. Grandeur : 32×38 cm. Notre Fac-similé est un peu réduit.

Ce diplôme ne porte aucun Chrismon (1).

Le *signum recognitionis* du chancelier (la ruche) n'a que des entrelacs, sans notes tironiennes; la formule de recognition (10) se trouve sur la même ligne que la formule du *signum* du roi; elle n'est pas complète, il y manque le nom de l'archichapelain Liutbert, qui apparaît dans d'autres documents de Louis III.

Ce qui reste encore du sceau de cire nous permet de reconnaître l'empreinte d'un camée antique représentant l'empereur Adrien (voir la même empreinte dans le diplôme de Louis-le-Germanique, pl. 59).

A remarquer que dans ce diplôme on compte les années d'après l'ère chrétienne. On sait que c'était le savant moine Denys le Petit (*Dionysius Exiguus*), qui introduisit cette manière de compter les années pour la première fois dans une table pascale pour l'année 532 : voulant continuer les tables pascales de Cyrille d'Alexandrie, où les années étaient comptées d'après l'ère de Dioclétien (dont le point de départ était le 29 Septembre 289 de notre ère), il lui répugnait, comme il le dit lui-même, d'associer à chaque année le nom de ce persécuteur des chrétiens, et la pensée lui vint d'associer aux années plutôt le nom du Christ, prenant comme point de départ la naissance du Sauveur. Il fixait la date de la naissance au 25 Décembre de l'an de Rome 753 et faisait coïncider l'an 1er de l'ère chrétienne avec l'an de Rome 754. Cet usage nouveau et commode de désigner les années ne fut adopté que peu à peu, d'abord par les annalistes et les chroniqueurs et par les scribes de documents d'ordre privé; dans les documents royaux de l'Allemagne, elle n'apparaît que sous les fils de Louis-le-Germanique, Louis III et Charles III (876). — Dans notre diplôme, l'année de l'incarnation est en retard d'un an; en effet, le 17 Janvier de la VIe année du règne de Louis III ne tombe pas l'année 881, mais bien l'année 882, puisque le point de départ est le 28 Août 876 (jour de la mort de son père, Louis-le-Germanique). L'année de l'indiction est également fausse; en effet, en 882 c'était la XVe indiction. Sur les dates dans les documents de Louis III, voir Sickel, dans *Kaiserurkunden in Abbildungen,* texte, p. 169.

Minuscule diplomatique (comparer avec l'écriture du diplôme de l'année 856, pl. 59). Cette écriture fut introduite par Hebarhard, qui pendant dix-sept ans († 876) remplit auprès de Louis-le-Germanique les fonctions de notaire et de chancelier. Hebarhard vint à la cour, du monastère de Weissenburg, vraisemblablement par l'entremise de Grimald, abbé de Saint-Gall et *archicappellanus* de Louis-le-Germanique. La forme des lettres qu'il introduisit dans la rédaction des documents royaux, était déjà d'un usage commun dans les documents d'ordre privé. — Les lettres de cette minuscule diplomatique n'ont plus les formes archaïques des diplômes des premiers Carolingiens, leur caractère général est plutôt celui de la minuscule carolingienne; pourtant elles diffèrent beaucoup des lettres des manuscrits : premièrement on conservait les hastes longues supérieures, secondement, les lettres allongées de la première ligne et des souscriptions, troisièmement, certaines formes anciennes de lettres, en particulier pour **a**, **c**, **r**, **t**, quatrièmement, quelques ligatures de la période précédente, en particulier pour *ct, et, rt, st.* En outre on continuait à donner au signe d'abréviation la forme d'un nœud et à ajouter un trait d'ornementation à certaines lettres (dans notre diplôme au trait final de **g** et **q**). Voir sur cette minuscule diplomatique Sickel dans *Kaiserurkunden in Abbildungen,* texte, p. 161; H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre,* Leipzig 1889, I, p. 911; A. Giry, *Manuel de diplomatique,* Paris 1894, p. 517.

Lettres isolées. **a** est ouvert (2); il est aisé de le distinguer de l'**u**, car ses deux traits sont arrondis et fortement inclinés vers la gauche. La boucle du **b** est grande (2). **c** a le plus souvent la grande forme brisée, quelquefois aussi la petite (2); dans la grande il a d'ordinaire en haut un nœud. La haste de **d** descend au-dessous de la ligne et a souvent une petite ligne de fuite (2. 3). **e** est rond (2). La tête du **g** est petite, la courbe inférieure est ouverte et finit par un trait d'ornementation (3. 4). **i** généralement est petit (3. 4), parfois pourtant, au commencement des mots, il est long (7. 11). Souvent **l** à la base est anguleux comme dans l'écriture capitale (2. 3). **m** et **n** ont une petite ligne de fuite (2). Quelquefois **o** porte vers le haut un petit prolongement et ressemble alors à un petit delta grec (3. 6. 7. 9). Le trait de panse du **p** se prolonge d'une façon inusitée vers le haut (2). **q** a un trait d'ornementation (2). **r** dépasse souvent un peu la ligne en bas et finit en pointe (4). **s** dépasse la ligne aussi bien en haut qu'en bas, pourtant il n'arrive que rarement à avoir les dimensions des lettres longues (2. 8). La barre du **t** se penche le plus souvent en avant jusqu'à mi-hauteur de la haste à laquelle elle s'appuie (2); voir un **t** carolingien dans *annuente,* ligne 2.

Les lettres allongées de la première ligne et des souscriptions correspondent à l'alphabet du contexte.

L'écriture de la ligne de la date (11) s'incline un peu vers la gauche, tandis que l'écriture du contexte se penche un peu vers la droite. Dans le dernier mot de la formule d'apprécation, *Amen,* l'**N** est majuscule (11).

Les abréviations sont très rares. Dans la date souvent on supprime les finales.

On n'a que la ligature *et,* dans l'ancienne grande forme, comme dans le diplôme de Louis-le-Germanique, pl. 59 (3).

Séparation des mots et des phrases. Les mots sont bien séparés, il n'y a que les prépositions et d'autres petites particules qui la plupart du temps sont unies au mot suivant. Les phrases et membres de phrases sont séparées par un point et par un espace blanc. Dans l'écriture allongée de la 1e et 10e ligne on a trois points comme signes de ponctuation.

1 In nomine sanctae et individuae Trinitatis Hludouuicus divina favente gratia rex. Notum sit omnibus fide-
2 libus nostris praesentibus scilicet et absentibus, quia Domini annuente claementia res sancti UUicberti de monasterio HerolUesueldun adunatas
3 habemus, et ita eas deinceps ad iam dictum locum sanctum integras permanere volumus. Et nullus successorum
4 nostrorum ipsas res, quae iure ac legitime illuc pertinere videntur, aut in beneficia facere aut alio iniuste vertere
5 praesumat, sed liceat abbati ipsius loci res suas quiete tenere et sine dimminoratione legaliter possidere, sine ullius
6 personae contradicentis obstaculo et inquietudine. Si quis vero hoc frangere voluerit, coram omnipotentia divinae ma-
7 iestatis in die irae inde rationem reddat. Et pro voto quod nos Deo vovimus qui illud fregerit divino se damnatum iudicio sentiat.
8 Et ut haec nostra devotio firmior habeatur et per futura tempora a Dei fidelibus melius credatur et diligentius
9 observetur, manu propria nostra subter eam firmavimus et anuli nostri impressione assignari iussimus.

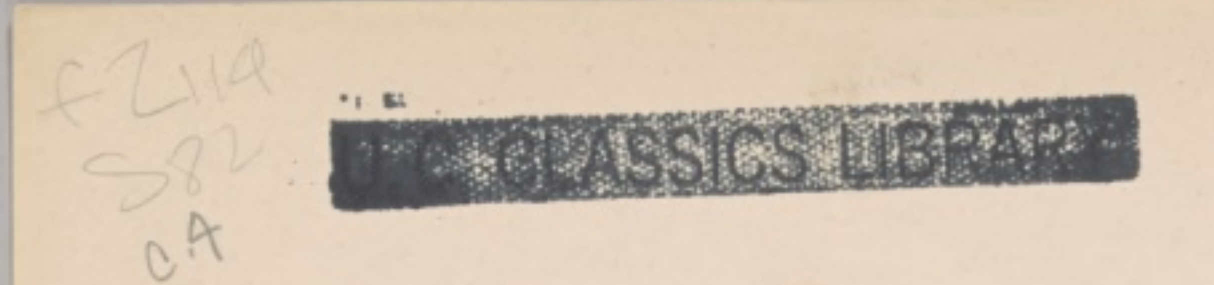
10 Signum Hludouuici *(Monogramma)* serenissimi regis. Arnolfus cancellarius recognovi et *(Signum recognitionis.)* *(Locus sigilli.)*

11 Data XVI.[1] *kalendas* Febr*uarii* anno dominicae incarn*ationis* DCCCLXXXI., indict*ione* XIII., anno VIto regni Hludouuici serenissimi regis. Ac*tum* Franconofurt. Feliciter. Amen.

[1] Le chiffre est sur un grattage.

Saec. IX. exeunte. — Horace. Ecriture irlandaise.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 363, fol. 178.



Saec. IX. exeunte. — Horace. Ecriture irlandaise.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 363, fol. 178.

Page d'un Codex en parchemin, contenant les *scholia* de Servius sur Virgile, et une collection incomplète des poésies d'Horace et d'autres auteurs. Notre Fac-similé donne l'Ode 20 du second livre et les Odes 1, 2 et 4 du troisième livre des *carmina* d'Horace. Le Codex vraisemblablement appartenait autrefois au monastère de Fleury-sur-Loire; plus tard il devint successivement la propriété de Pierre Daniel, Jacob Bongars et Jacob Gravisset; le dernier en fit don à la ville de Berne en 1632. Voir la description dans Hagen, *Catalogus* etc., p. 347, et le *Codex Bernensis 363 phototypice editus. Praefatus est Hermannus Hagen Bernensis* (Leyde 1897, second volume des *Codices graeci et latini photographice depicti duce Scatone de Vries*). — L'écriture du Codex trahit un Irlandais; c'est ce que prouvent encore les gloses irlandaises et la fréquente mention de noms irlandais; en particulier Johannes Scottus Erigena et Sedulius Scottus sont souvent nommés. Le Codex a été écrit vraisemblablement vers la fin du IX[e] siècle. A la fin du Codex, et de la même main qui l'écrivit tout entier, on trouve des poésies sur l'archevêque Tado de Milan († 868), sur Sofried, évêque de Piacenza vers 852, sur l'Empereur Lothaire († 855), sur l'évêque Angilbert de Milan (824—860), puis de nouveau sur Tado et enfin sur Leofried, sur lequel nous ne savons rien de précis; l'ordre dans lequel ces poésies se suivent prouve qu'elles ont été copiées sur des manuscrits plus anciens. Voir L. Traube, *Poetae latini aevi Carolini*, t. III, p. 232—237, et *O Roma nobilis*, dans les Mémoires de l'Académie de Munich, 19, 1891, p. 52. Hagen croit, que le Codex a été écrit dans la haute Italie; c'est ce que prouvent, dit-il, non-seulement les poésies citées, mais aussi ce fait que le copiste montre beaucoup d'intérêt pour l'Italie, car où il en est question dans les scholies de Servius, il met des signes en marge pour attirer l'attention du lecteur. Il ne serait pourtant pas impossible que les notes marginales, aussi bien que les poésies, soient copiées sur un manuscrit plus ancien. Une fois, il est fait mention du monastère de Lorsch, fol. 25[v] : *Lege Pomponii* (pour *Porphyrionis*) *expositionem in Oratium, quam vidi in Lorashaim* (en marge se trouve répété *in Hlorashaimm*). — Les poésies d'Horace ne sont pas toujours complètes; fréquemment la fin est omise, et souvent le mot *reliqua* indique qu'il y a une lacune (voir II, 42; III, 11. 28. 41).

Ecriture irlandaise. Evidemment le Codex a été écrit par un Irlandais, qui vivait sur le continent, et sa manière d'écrire montre qu'il a subi l'influence de l'écriture carolingienne (comp. les Evangiles gréco-latins de Saint-Gall, pl. 57a). Les titres des poésies imitent l'écriture ronde irlandaise (comp. pl. 30).

Lettres isolées. Voir **a** (I, 1. 2); quelquefois **a** est ouvert (I, 5); pour **ae** on a ordinairement **ę** (I, 2. 7. 9), ce n'est que rarement que l'on rencontre **ae** ou **e** (I, 22; III, 4). Le plus souvent **d** est rond, parfois pourtant il est droit (III, 18. 19). Le plus souvent **e** est fermé, pourtant en ligature il est souvent ouvert (I, 3. 10). **g** a une barre en haut, sa courbe inférieure est ouverte (I, 4. 5. 6). **r** ordinairement est bref, souvent pourtant il est long; ce n'est que rarement que l'épaule descend en bas (I, 1. 5. 9. 11); quelquefois on a l'**r** majuscule (II, 27. 30). **s** descend bas au-dessous de la ligne, et souvent aussi monte au-dessus de la ligne supérieure (I, 15; II, 16); quelquefois on a un grand **s** rond (II, 36; III, 29). **u** est souvent suscrit en forme d'une petite boucle ronde (I, 6. 32).

Abréviations. A remarquer le signe pour *ur*, lignes I, 11. 22. 43 (un crochet rond suscrit, comme dans le manuscrit de Bobbio, pl. 24). Voir aussi le signe pour *us* (I, 1. 9), *con* (I, 43; III, 24), *et* (I, 10. 17), *est* (I, 36. 39). Souvent l'abréviation se fait par suscription de lettres (I, 2. 35; II, 17. 24. 34). Pour *aut* on a $\overline{a}$ (II, 12; III, 30). Voir encore l'abréviation pour *quem* (I, 6), et pour *nunquam* (III, 36).

Ligatures. Souvent les lettres sont reliées par en bas, par exemple **a** (I, 11), **i** (I, 1), **s** (I, 3), **t** (I, 9).

On trouve souvent des points entre les mots (I, 3. 13. 20. 31. 40. 43).

Accents (I, 31. 40; III, 17. 41).

Corrections. Une lettre est annulée par des points (I, 13. 30).

Signes et mots en marge. On trouve souvent des signes critiques et des mots en marge des pages. Dans notre Fac-similé, colonne II, ligne 39 et III, 13, il y a le signe du Chrismon, placé là manifestement pour signaler, que ces passages sont dignes de remarque (voir pl. 33, page I, ligne 23). Les lettres **c. s.** I, 21 doivent être lues *cormac semper* : car ces mots se trouvent ainsi écrits tout au long en d'autres passages (plus rarement *comgan semper*); sans doute ils ont le même sens que l'autre note marginale que l'on rencontre souvent, *lege semper*. Colonne III, 15. 19 on trouve la lettre **v** : la même lettre se rencontre dans notre manuscrit dans les scholies de Servius, là où un vers est cité, il faut donc lire *versus*; en effet, le mot *versus* se trouve écrit tout au long fol. 138b; dans le Priscien de Saint-Gall **v** signifie *Virgilius* (voir pl. 50). *ps* (III, 14) désigne le grammairien *Priscianus*. *dial.* (III, 40. 41) signifie, à ce qu'il parait, *dialectica*; en effet, au fol. 79 on trouve écrit tout au long, *de dialectica*; il est à remarquer, que les mots *Patareus* et *consilii* ne forment ici que trois syllabes. Voir Hagen, *Über die kritischen Zeichen der alten Berner Horaz- und Serviushandschrift cod. 363* dans les Mémoires du 39[e] congrès des Philologues de Zürich, Leipzig 1888, p. 247.

Carminum

Nonus ita ita nec[1]) tenui ferar
Pinna biformis per liquidum ęthera
Vates, neque in terris morabor
Longius invidiaque maior
Urbes relinquam. Non ego, pauperum
Sanguis parentum, non ego, quem vocas,
Delecte[2]) Męcenas, obibo
Nec Stigia cohibebor unda.
Iam iam residunt cruribus asperę
Pelles, et album mutor in alitem
Superne, nascunturque leves
Per digitos umerosque plumę.
Iam Dedaleo notior Icaro[3])
Visam gementis litora Bosphori
Syrteque[4]) Getulas canorus
Ales Yperboreosque campos.
Me Colchus et, qui dissimulat metum
Marsę cohortes,[5]) Dacus et ultimi
Noscent Geloni, me peritus
Discet Hiber Rhodanique potor.
Absint inani funere nenię
Luctusque turpes et querimoniae;
Compesce clamorem ac sepulcri
Mitte supervacuos honores.

Liber carminum II. explicit, incipit liber III. Ad chorum virginum et puerorum.
Metrum duobus versibus alcaicum tertius iambicus dimeter ypercatalecticus quartus pindaricus.[6])

Odi profanum vulgus et arceo.
Favete linguis; carmina non prius
Audita Musarum sacerdos
Virginibus puerisque canto.
Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Iovis,
Clari Giganteo triumpho,
Cuncta supercilio moventis.
Est, ut viro vir latius ordinat[7])
Arbusta sulcis; hic generosior
Descendat in campum petitor;
Moribus hic meliorque fama
Contendat; illi turba clientium
Sit maior: ęqua lege Necessitas
Sortitur insignes et imos;
Omne capax movet urna nomen.

liber III.

Destrictus ensis cui super impia
Cervice pendet, non Siculę dapes
Dulcem elaborabunt saporem,
Non avium citharęque cantus
Somnum reducent. Somnus agrestium
Lenis virorum non humiles domos
Fastidit umbrosamque ripam,
Non zefiris agitata Tempe.
Desiderantem quod satis est, neque
Tumultuosum sollicitat mare,
Nec sęvus Arcturi cadentis[8]) Impetus,
aut orientis Hędi,
Non verberatę grandine vineę
Fundusque [mendax], arbore nunc aquas
Culpante, nunc torrentia agros
Sidera, nunc hiemes iniquas.
Contracta pisces ęquora sentiunt
Iactis in altum molibus: huc frequens
Cęmenta demittit redemptor
Cum famulis dominusque terrę
Fastidiosus: sed Timor et Minę
Scandunt eodem, quo dominus; neque
Decedite aratri remi,[9])
Post equitem sedet atra Cura.
Quodsi dolentem nec Phrigius lapis
Nec purpurarum sidere clarior
Delenit usus, nec Falerna
Vites[10]) Achęmoniumque costum,
Cur invidendis postibus et novo
Sublime ritu moliar atrium?
Cur valle permutem Sabina
Divitias operosiores?

Ad amicos. Metrum alcaicum tertius iambicus ut supra quartus pindaricus.

Angustam amice pauperiem pati
Robustus acri militia puer
Condiscat; et Parthos ferocis[11])
Vexet eques metuendus hasta. —[12])
Dulce et decorum est pro patria mori.
Mors et fugacem persequitur virum,
Nec parcit imbellis iuventę
Poblitibus timidove tergo. —[13]) Reliqua

Ad Calliopen Musam.
Metrum quod supra.

Descende cęlo et dic age tibia
Regina longum, Calliope, melos,
Seu voce nunc mavis acuta
Seu fidibus citharave Phoebi.
Auditis? An me ludit amabilis
Insania? Audire et videor pios
Errare per lucos, amoenę
Quos et aquę subeunt et aurę.
Me fabulose Vulture in Apulo
Nutricis extra limina Pullię[14])
Ludo fatigatumque somno
Fronde nova puerum palumbes
Texere; mirum quod foret omnibus,
Quicumque celsę nidum Acheronthię
Saltusque Bantinos[15]) et arvum
Pingue tenent humilis Forenti —[16])
Vester, Camenę, vester in arduos
Tollor Sabinos, seu mihi frigidum
Praeneste, seu Tibur supinum,
Seu liquidę placuere Baię.
Vestris amicum fontibus et choris
Non me Philippis[17]) versa acies retro,
Devota non extinxit arbor,
Nec Sicula Palinurus unda.
[Utcumque mecum vos eritis, libens]
Insanientem navita Bosphorum
Temptabo et urentes harenas
Littoris Assirii viator;
Visam[18]) Britannos hospitibus feros,
Et lętum equino sanguine Concanum;
Visam pharetratos Gelonos,
Et Scythicum inviolatus amnem.
Vos Cęsarem altum, militia simul
Fessas cohortes addidit[19]) oppidis —[20])
Sed quid Typhoeus et validus Mimas,
Aut quid minaci Phorphyrion statu,
Quid Roetus evulsisque truncis
Enceladus iaculator audax
Contra sonantem Palladis ęgida
Possent ruentes? Hinc avidus stetit
Vulcanus, hinc matrona Iuno, et
Nunquam humeris positurus arcum,
Qui rore puro Castalię lavit
Crines solutos, qui Lycię tenet
Dumeta natalemque silvam,
Delius et Patareus Apollo.
Vis consilii expers mole ruit sua —[21])
Testis mearum centimanus Gigas
Sententiarum, notus et integrę
Temptator Orion Dianę,
Virginea domitus sagitta.
Iniecta monstris Terra dolet suis,
Meretque partos[22]) fulmine luridum
Missos ad Orcum; nec peredie[23])
Impositam celer ignis Ethnen;
Incontinentis nec Titii iecur
Reliqui tales,[24]) nequitię additus[25])
Custos; amatorem trecentę
Pirithoum cohibent [catenae.]

[1]) Pour non usitata nec. [2]) Pour *dilecte*. [3]) De *Iacaro*. [4]) Pour *Syrtesque*. [5]) Pour *cohortis*. [6]) La lettre suivante C est annulée par deux points. [7]) Pour *ordinet*. [8]) Les deux points après *cadentis* signifient que le vers est terminé, et que *Impetus* appartient au vers suivant. [9]) Pour *Decedit aerata triremi*. [10]) Pour *Vitis*. [11]) Pour *feroces*. [12]) Les vers 5—12 manquent. [13]) Les vers 17—32 manquent. [14]) Pour *limen Apuliae*. [15]) De *Bantinus*. [16]) Les vers 17—20 manquent. [17]) Au-dessus de *Philippis* on a *civitas*. [18]) Au-dessus de *Visam* on a *futurum indicativum*. [19]) Pour *abdidit*. [20]) Les vers 39—52 manquent. [21]) Les vers 66—68 manquent. [22]) Pour *partus*. [23]) Pour *peredit*. [24]) Pour *Reliquit ales*. [25]) De *aditus*.

a)

b)

A. D. 909. — Document de la Marche d'Espagne. Minuscule carolingienne.

Barcelone, Archivo de la Corona de Aragón, pergamino 20 de Vifredo.

A. D. 911. — Ecriture visigothique.

Barcelone, Archivo de la Corona de Aragón, 49 R.



A. D. 909. — Document de la Marche d'Espagne. Minuscule carolingienne.

Barcelone, Archivo de la Corona de Aragón, pergamino 20 de Vifredo.

Quittance sur parchemin. Grandeur : 34×17 cm. Regeste : Les vendeurs déclarent avoir cédé à l'abbesse Hemmona certains domaines et en avoir reçu le prix de 12 solidi. 21 Février 909. Les années du règne du roi Charles III (le Simple) sont comptées à partir du 1er Janvier 898, après la mort d'Eudes de Paris (voir Giry, *Manuel de diplomatique,* Paris 1894, p. 729). Les noms des vendeurs et ceux des cinq témoins qui se trouvent à la fin de l'acte sont tous de la main de celui qui écrivit le document. La dernière ligne montre le paraphe du copiste. Nous devons le Fac-similé à l'amabilité de M. Eusebio Güell, de Barcelone.

Minuscule carolingienne de la Marche d'Espagne. L'écriture, en général, répond à la minuscule carolingienne, elle a pourtant un caractère particulier. Comme il fallait s'y attendre, c'est dans la Marche espagnole (qui faisait partie du royaume franc) que la minuscule carolingienne s'introduisit d'abord; dans le reste de l'Espagne elle ne fut adoptée que dans le cours du XIIe siècle.

Lettres isolées. Dans l'**a** le trait de droite est ordinairement vertical (2. 3; comp. pl. 26a et 54). **d** est droit (1. 2). On voit bien comment **e** était écrit dans les mots *nomine,* ligne 1 et *minime,* ligne 11. **g** est ordinairement fermé en haut et ouvert en bas; la boucle inférieure est anguleuse; elle était achevée d'un nouveau coup de plume (17). **r** descend la plupart du temps un peu au-dessous de la ligne (1). La barre du **t** est ordinairement droite, quelquefois pourtant, elle s'incline fort en avant et s'appuie à la haste (*infrontant,* 4).

Abréviations. Parmi les abréviations par suspension, on remarquera celle pour *de* : la haste de **d** est barrée (5. 6). Très souvent **m** à la fin des mots est remplacé par un trait horizontal (4. 7). Deux fois **n** aussi au milieu du mot est remplacé par un trait horizontal (6. 7). On a des abréviations par contraction lignes 1. 3. 7. 9. 10. 11. *Quod* et *vel* sont aussi abrégés par contraction (8. 11). Voir l'abréviation pour *per* (3. 5). A remarquer l'abréviation pour *fecimus* à la fin de la ligne 16.

En ligature se rencontrent en particulier **e**, **r**, **s**, **t**. A remarquer la forme de *et* (1), *re* (2), *nt* (3).

Le plus souvent les mots sont séparés. On a souvent un point entre eux (1). Les phrases sont séparées par un point (3. 11. 14).

(Chrismon) In nomine Domini. Ego Segobertus et uxor mea Auria, et Dadericus et uxor mea Alessa, et Auualdus et uxor mea Domenicha, et Albaricus, et Adanagildus et uxor mea Audolina, simul in unum vinditores, tibi Hemmone habbatissa. Constat nos vindimus tibi terras nostras cultas vel incultas, qui nobis adveniunt per aprisione, qui sunt in comitatu Ausona, in locum, que dicunt Valle fecunda, et infrontant ipsas terras de parte altani in terra Andraldo presbytero, qui pervadit ad ipsos avedes et pervenit ad ipsa via, qui venit de Riodacari et percurrit ad sancto Ihoanne, et de parte cerci affrontat in terra Scupiliario et pervadit ad ipsas fontes et in terra servo Dei, et de aquilo in terras de sancto Ihoanne, et de meridie in terra Salamone, quantum infra istas omnes affrontaciones includunt, sic vindimus tibi ipsas terras 1) cultas vel incultas cum exio et recresio et cum omne superposito illorum ab intecre, et accepi[mus] nos dicttis 2) vinditores de 3) te (?) entrice precio pro 4) ipsas terras, sicut inter nos et te bone pacis placuit adque convenit inaderato et definito precium solidos XII 5), nihilque 6) de ipso precio aput te entrice aput non remansit est manifestum, et liberam et firmissimam 7) in Dei nomine abeas potestatem. Si quis sane quod fieri minime credimus esse venturum, quod si nos vinditores aut aliquis de eredibus nostris vel quislibet homo de extranea subposita vel subrogata persona, qui contra hanc kartam vindicionis nostre venerit inquietare, conponere tibi faciat ipsas terras in dublo et inantea ista karta vindicionis firmis permaneat. Facta karta vindicionis VIIII. kalendas Marcias anno XII. regnante Karlo rege, quod obiit Oddo rex. Signum Segobertus. Signum Auria. Signum Dadericus. Signum Alessa. Signum 8) Auualdus. Signum Domenicha. Signum Albaricus. Signum Adanagildus. Signum Audolina, simul qui hanc kartam vindicionis nostre fecimus et testes rogavimus firmare. Signum Sentario. Signum Frogello. Signum Alderamno. Signum Ragnouardo. Signum Remesario.

(Chrismon) UUIRAS presbyter, qui hanc kartam vindicionis scripsi et (subscripsi) cum litteras superpositas VIII. sub die et anno quod subra.

1) *terras* est écrit tout au long, pourtant il y a au-dessus un trait abréviatif. 2) Quelques mots sont corrigés (en partie à tort). 3) Les mots suivants doivent sans doute se lire *te entrice* (= te emptrice; comp. ligne 10. 4) Sur *pro* on a un petit trait. 5) Sur un grattage. 6) *et* avant *nihilque* semble annulé par un point. 7) De *firmissamam*. 8) Le nom *Alessa*, répété par erreur, est effacé.

A. D. 911. — Ecriture visigothique.

Barcelone, Archivo de la Corona de Aragón, 49 R.

Extrait d'un traité *De miraculis*. Grandeur des feuillets : 30×25 cm. Nous en devons le Fac-similé à l'amabilité de M. Eusebio Güell de Barcelone.

Ecriture visigothique. Voir les explications pl. 35. 36. 49b.

Lettres isolées. **a** est ouvert (I, 1). **d** a le plus souvent la forme ronde, quelquefois pourtant il est droit (I, 2. 3). **e** dépasse un peu les lettres brèves; l'œil est tantôt ouvert, tantôt fermé (I, 1. 3); au lieu de *ae* on a **e** ou **ę** cédillé (I, 15; II, 5). **g** ressemble à **q**, il s'en distingue pourtant facilement, car sa boucle est ouverte (I, 4. 5). La courbe de **h** est petite; elle adhère au pied de la haste, sur la ligne (I, 8. 11). **i** est souvent très long, en particulier au commencement des mots (I, 3. 14). La panse de **p** coupe souvent la haste (I, 9). **r** a le plus souvent la forme de ligature pointue; on retrouve la forme habituelle dans la liaison *ri* et quand il est seul (I, 1. 2. 3. 4. 6). La barre du **t** se recourbe en avant jusqu'à la ligne, et s'appuie à la haste; il s'ensuit que le **t** ressemble à celui de l'écriture lombardique (I, 1. 2). **u** est souvent suscrit, en particulier dans la finale *ur* (I, 1. 14. 16).

Abréviations. *bus* et *que* sont abrégés au moyen d'un trait oblique placé sur **b** et **q** (I, 1; II, 7); un trait semblable se retrouve aussi pour *us* (I, 4. 23. 24). L'**m** à la fin des mots, et aussi à la fin des syllabes au milieu d'un mot, est remplacé par un trait horizontal avec un point par-dessus (I, 1; II, 14). Parfois aussi l'**n** dans des désinences des verbes est remplacé par un trait horizontal (pourtant sans point; I, 4. 11). Pour la finale *rum* on a l'**r** pointue avec un trait vertical ondulé (I, 3. 17). L'abréviation pour *per* a la forme, qui ailleurs est usitée pour *pro*; *pro* ordinairement n'est point abrégé, mais écrit tout au long (I, 12); là où sur notre Fac-similé il est abrégé (I, 23), on se sert d'un trait commun d'abréviation. Pour *autem* on a aūm (II, 32; il n'y a pas d'exemple sur notre Fac-similé).

En ligature se rencontrent en particulier **e**, **r**, **t**. **t** a très souvent la forme de l'epsilon grec, surtout en liaison avec **e** et **r** (I, 2. 9); une fois aussi en liaison avec **i** (*sententia,* II, 23; comp. *cognitionis intentione,* II, 3). A remarquer la forme des ligatures *it* (I, 16) et *eius* (II, 4).

La séparation des mots est imparfaite. La séparation des phrases est marquée par de petits espaces blancs. Comme signes de ponctuation on a un point et un crochet rond assez distant, pour marquer la pause finale (I, 6. 12. 17. 20), un point pour la petite pause (I, 2. 8); d'autres signes de ponctuation semblent avoir été ajoutées d'une main plus récente (I, 4. 14).

Les lignes sont tracées à la pointe sèche. Les traces du compas se retrouvent au milieu de la page, entre les colonnes; on croit que c'est une manière caractéristique des manuscrits espagnols.

Une correction est indiquée par un point souscrit (I, 2); l'**a** suscrit est d'une main postérieure.

Orthographe. Pour la conjonction *cum* (non pour la préposition *cum*) on a régulièrement *quum* (I, 16; II, 5); pour *ecclesia* on a souvent ęglesia (I, 28; II, 27). Au lieu de **v** on a souvent **b**, par exemple vibendo au lieu de *vivendo* (1, 34), fabores au lieu de *favores* (II, 5), elebant au lieu de *elevant* (II, 6), prophetabimus au lieu de *prophetavimus* (I, 23). Une fois on a auriunt pour *hauriunt* (I, 16), et ac pour *hac* (II, 23).

Plerique electorum qui miraculis coruscant, si introrsus ad cor non redeant hac 1) sese in amore conditoris desideriorum vinculis non adstringant, et manus ab eo quod agebat deficit et lingua ab eo quod loquebatur arescit.

Ad cordis sui intima semper electi per amorem conditoris redeunt, et hoc quod in publico operantes atque loquentes fundunt, in secreto suo de fonte amoris hauriunt. Amando enim discunt quod docendo proferunt. Quasi ad locum ergo de quo exeunt flumina revertuntur ut iterum fluant, quia aqua sapientię inde semper auriunt unde oritur, ne quum cucurrerit exsiccetur.

[XVIII. De reproborum miraculis.

Exteriora signa vel miracula non solum electi sed etiam et reprobi facere possunt. Unde quibusdam veritas dicit: „Multi dicent mihi in illa die: Domine Domine nonne in tuo nomine prophetabimus? Et in tuo nomine demonia eiecimus? Et in tuo nomine virtutes multas fecimus? Et tunc confitebor illis: Quia numquam novi vos. Discedite

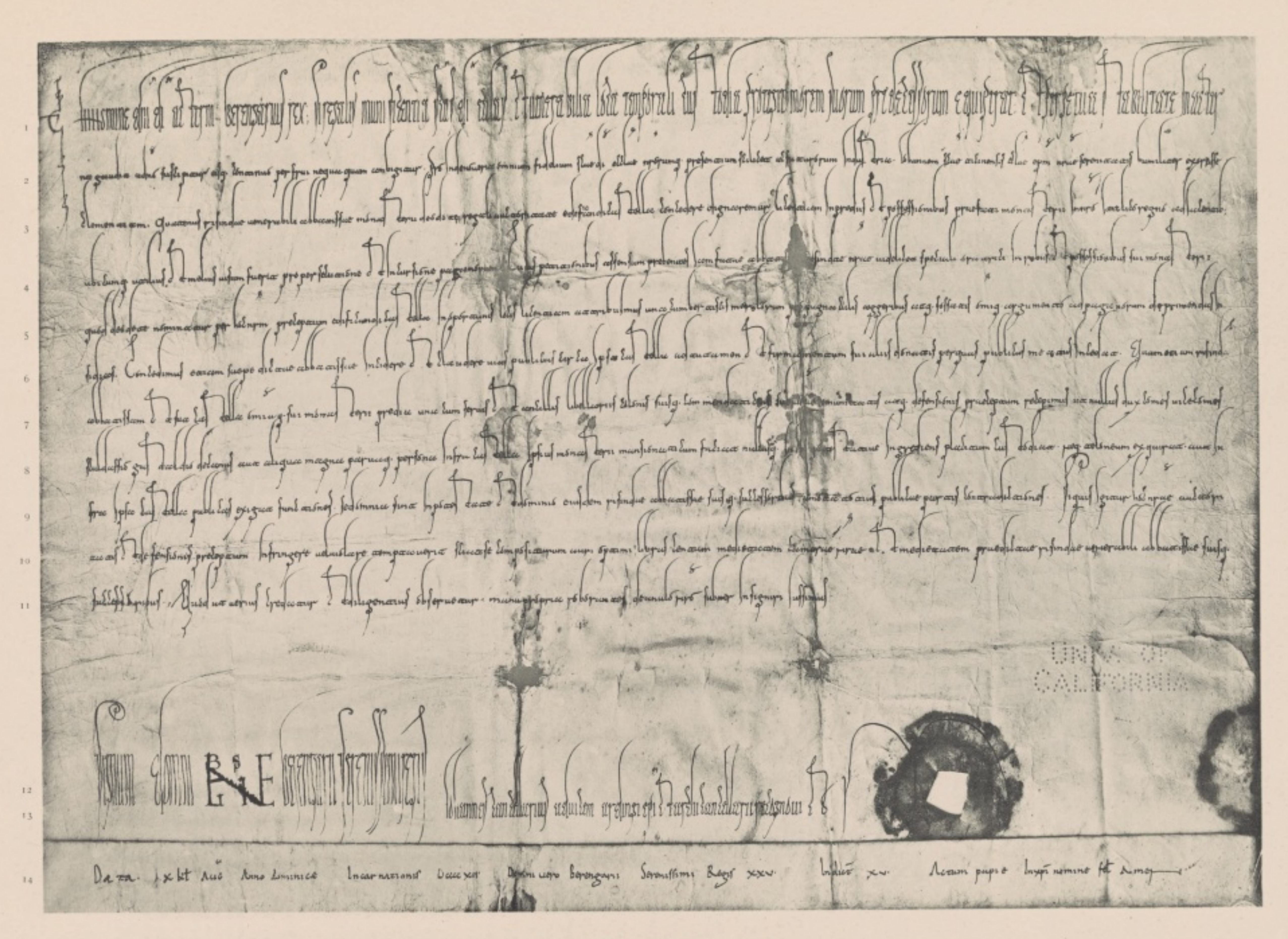
. . . . .

1) Correction de *hęc* (pour *ac*).

ventura queque sciendo preveniunt, sed tamen a largitore tot munerum cognitionis intentione divisi sunt, quia per eius dona non eius gloriam sed proprios fabores querunt. Quum reprobi quique per accepta bona in sua laude se elebant, ipsis muneribus contra largitorem pugnant. Inde quippe contra d . . . tem 1) superbiunt, unde ei amplius humiles esse debuerunt. Sed eo postmodum eos destrictior sententia percutit, quo nunc superna bonitas et ingratos largius infundit. Plerumque fit reprobis amplitudo muneris incrementum damnationis, quia inrigati fructum non ferunt, sed sub viriditatis colore vacui in altum crescunt. Nonnumquam heretici signa ac miracula faciunt, sed ut hic premia afflictionis suę abstinentięque recipiant, videlicet laudes humanas querunt. Sed quia voce Domini reprobantur dicentis: „Discedite a me qui operamini iniquitatem", ac nimirum sententia datur intelligi, ut in hominibus karitatis humilitas, non autem debeant virtutum signa venerari.

. . . . .

1) Corrigé.



A. D. 912. — Diplôme de Berenger I.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, Diplomi, D. I. 20.

A. D. 912. — Diplôme de Bérenger I.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, Diplomi, D. I. 20.

Regeste : Le roi Bérenger I, à la demande de l'évêque Jean de Pavie, concède à l'abbesse Risinda de Pavie le droit d'élever des fortifications sur les domaines de son monastère de Santa Maria Teodota (Deodota, Deodete), en changeant les routes publiques, pour se mettre à l'abri des incursions des Hongrois; de plus, il prend sous sa protection l'abbesse, ses domaines et toutes les personnes qui en dépendent. Pavie, 23 Juillet 912. Le parchemin est fin; le côté écrit est blanc, le verso jaune. Grandeur : 58 × 47 cm. Notre Fac-similé est réduit.

Au commencement du diplôme se trouve un Chrismon, contenant un grand **C** avec des lignes et entrelacs (voir les explications sur le document de Childebert III, pl. 28).

La souscription royale (12) consiste en un monogramme, contenant les lettres du nom de *Berengarius*. Le monogramme a pour base un grand **N**. Le souverain faisait de sa propre main le petit trait horizontal à mi-hauteur, qui forme la barre de l'**A** (voir les explications sur le diplôme de Charlemagne, pl. 41).

La souscription de la chancellerie (13) a un *signum recognitionis*, qui ne consiste qu'en deux grands **s** allongés (= *subscripsi*).

Le sceau de cire est tombé. Il se trouvait à droite du signe de la recognition et en couvrait une partie. On en reconnait la trace aussi bien au recto qu'au verso du parchemin. La cire était apposée sur le parchemin à travers un trou, et ainsi adhérait aux deux faces (voir les explications sur le diplôme de Pépin, pl. 40).

La Date est d'une autre main et est écrite en élégante minuscule carolingienne. Elle donne l'année de l'incarnation, celle du règne et l'indiction. A la fin on a la formule d'apprécation : *In Christi nomine feliciter. Amen.* Le dernier **n** est majuscule et très allongé (voir pl. 64, 11).

Voir sur notre diplôme Schiaparelli, *I diplomi di Berengario I.*, Rome 1903, p. 224, N° 84 (dans l'*Istituto Storico Italiano. Fonti per la storia d'Italia*, vol. 35), et *I diplomi dei re d'Italia. Ricerche storico-diplomatiche.* Parte I. *I diplomi di Berengario I* (dans le *Bullettino dell' Istituto Storico Italiano*, Rome 1902, N° 23).

Minuscule diplomatique. C'est l'écriture des chancelleries royales allemandes, pourtant elle a un caractère particulier (comp. le diplôme de Louis III, pl. 64, et le diplôme de Louis-le-Germanique, pl. 59). Les lignes sont bien distantes les unes des autres. Les hastes supérieures sont très longues (voir **b**, **d**, **h**, **i**, **l**), les hastes inférieures de **g**, **p**, **q**, **x** sont ornées. L'ancien élément mérovingien apparaît particulièrement dans la forme des lettres **a**, **c**, **o**, **r**, **t**. Les ligatures *ct* et *st* sont très grandes. Le trait commun d'abréviation a la forme d'un nœud. La première ligne, ainsi que celles des souscriptions, ont les lettres allongées.

Lettres isolées. **a** est ouvert (2); pour **ae** on a **ae** ou bien un simple **e** et une fois un **ę** cédillé (*abbatissae, Deodotę, edificandi*, 3). **c** a la grande forme brisée (2). **d** est droit, la haste descend au-dessous de la ligne (2). **e** est rond (2). **f** est de demi-longueur (*perfrui*, 2). La courbe inférieure de **g** a un trait d'ornementation (*gaudia*, 2). La boucle de **h** est très petite (*humiliter*, 2). **i** au commencement des mots, et quelquefois aussi dans le corps des mots, est très long (*inde, industria*, 2; *attribuimus*, 5). **n** est parfois majuscule (*neque*, 8; *venerabili*, 10). **o** a la forme d'un petit delta grec (*Domino*, 2). La haste de **p** se termine par un trait d'ornementation, la boucle est parfois formée par une grande ligne ondulée (*suscipitur, pro*, 2). La haste de **q** se termine aussi par un trait d'ornementation (*nequaquam*, 2). Le plus souvent **r** descend fort au-dessous de la ligne, souvent pourtant il n'est guère plus long que les lettres brèves; il se termine ordinairement en pointe (*futurorum industria, nostrae*, 2). L'**s**, ainsi que l'**f**, est de demi-longueur; c'est dans l'écriture allongée de la première ligne qu'on peut le mieux se rendre compte de la façon dont les traits étaient faits. La barre du **t** le plus souvent descend fort en avant; elle était faite de deux coups de plume, on le voit clairement dans *sciat se compositurum* (10). Voir la forme de **x** (*dux*, 7; *ex*, 8).

Les abréviations sont rares. On rencontre celles pour *bus* (*adiacentibus*, 4), pour *que* (*eisque*, 2), pour **m** (*Risindam*, 6) et celles des *nomina sacra*. Le signe qui marque les abréviations est constitué par un nœud, qui a diverses formes (2).

A remarquer les ligatures *ct* et *st* : les lettres sont très longues, elles sont espacées et reliées entre elles par une coulée et une grande barre (2. 3. 7; comp. la forme des ligatures *ct* et *st* dans les diplômes allemands et les documents pontificaux, pl. 72 et 80). Dans notre diplôme *ct* n'est pas en ligature (*auctoritate*, 3; *dictae*, 6).

La séparation des mots, en général, est bien marquée; il n'y a que les prépositions et d'autres petits mots qui souvent sont unis au mot suivant (2). Comme signe de ponctuation la plupart du temps on a pour les grandes aussi bien que pour les petites pauses, un point à mi-hauteur des lettres (2. 3. 6. 9); ligne 11 on a pour la grande pause .,, dans l'écriture allongée on a trois points. Voir aussi le grand signe de ponctuation à la fin de la ligne de la date (14). Les nouvelles phrases commencent par une lettre minuscule agrandie (4. 6. 9. 11).

Les lignes sont tracées à la pointe sèche.

1 *(Chrismon)* In nomine D*omi*ni D*e*i aeterni Berengarius rex. Si regalis munificentia san*c*tas D*e*i eccl*esi*as et venerabilia loca temporali custodia protegit, morem suorum predecessorum equiperat, et [perpetua stabilitate in aeter-

2 na gaudia a D*omi*no suscipitur, eisq*ue* continuo perfrui nequaquam ambigitur. Proinde noverit omnium fidelium san*c*tae D*e*i eccl*esi*ae n*ost*rorumq*ue* presentium scilicet ac futurorum industria, Iohannem [san*c*tae Ticinensis eccl*esi*ae ep*iscop*um n*ost*rae serenitatis humiliter exorasse [1])

3 clementiam, quatenus Risindae, venerabili abbatissae monasterii Deodotę, regali auctoritate edificandi [2]) castella concedere dignaremur licentiam in prediis et possessionibus praefati monasterii in n*ost*ro [Italico regno adiacentib*us* [3]),

4 ubicumq*ue* utilius et melius visum fuerit pro persecutione et incursione paganorum. Cuius [3]) petitionibus assensum prebentes iam fatae abbatissae Risindae n*ost*rae videlicet speciali oratrici in rebus et [possessionibus sui monasterii [4]),

5 quod Deodete nominatur, per hoc n*ost*rum preceptum edificandi castella in oportunis locis licentiam attribuimus una cum bertiscis, merulorum propugnaculis, aggeribus atq*ue* fossatis, omnique argumento [ad paganorum deprimendas in-

6 sidias. Concedimus etiam saepe dictae abbatissae incidere et claudere vias publicas circa ipsa castella ad tutamen et firmamentum sui, aliis donatis [5]), per quas publicus meatus incedat. Quam etiam Risinda*m*

7 abbatissam et sua castella om*n*iaq*ue* sui monasterii predia una cum servis et ancillis, libellariis, colonis suisq*ue* commendaticiis sub n*ost*rae emunitatis atq*ue* defensionis praeceptum recepimus, ut nullus dux, [comes, vicecomes,

8 sculdassio, gastaldio, decanus aut aliqua magna parvaq*ue* persona infra castella ipsius monasterii mansionaticum faciat, nullusq*ue* inibi potestative ingrediens placitum custodiat, neq*ue* teloneum exquirat, aut in-

9 fra ipsa castella publicas exigat functiones; sed omnia sint in potestate et dominio eiusdem Risindae abbatissae suisq*ue* successoribus, amota totius publicae partis contradictione [6]). Si quis igitur hoc n*ost*rae auctori-

10 tatis et defensionis preceptum infringere vel violare temptaverit, sciat se compositurum auri optimi libras centum, medietatem camerae n*ost*rae, et medietatem praedictae Risindae venerabili abbatissae suisq*ue*

11 successoribus [7]). Quod ut verius credatur et diligentius observetur, manu propria roborantes de anulo n*ost*ro subter insigniri iussimus.

12 Signum domni *(Monogramma firmatum)* Berengarii serenissimi regis.

13 Iohannes cancellarius ad vicem Ardingi ep*iscop*i et archicancellarii recognovi et *(Signum recognitionis.)* *(Locus sigilli deperditi.)*

14 Data X. k*alendas* Aug*usti* anno dominicae incarnationis DCCCCXII., domni vero Berengarii serenissimi regis XXV., indict*ione* XV. Actum Papie. In Chr*ist*i nomine fel*iciter*. Amen.

---

[1]) Là où se trouve maintenant **a**, le scribe avait primitivement commencé d'écrire une autre lettre, **s** ou **r**. [2]) *ic* a été suscrit par le copiste. [3]) Au lieu de l'**i** long, il y avait primitivement un **i** bref. [4]) Le second **i** semble avoir été ajouté après coup par le copiste. [5]) A suppléer *viis*. [6]) Après **e** on a un **s** effacé. [7]) **sso** sur un grattage.

a)

b)

c)

d)

Saec. IX.—XII. — Ecritures lombardiques.

Saec. IX.–XII. — Ecritures lombardiques.

a) post **A. D. 1075. La Règle de S. Benoit.** Montecassino, Cod. 444, p. 37. Selon toute apparence, le Codex fut écrit à l'époque de l'abbé Desiderius (1057—1086), à Montecassino. En effet, dans le calendrier, qui se trouve au commencement du Codex, le copiste a fait mention de la consécration de l'église de S. Barthélemy et de celle des *Turres paradysi*, qui eurent lieu en 1075, le 3 Janvier et le 10 Septembre. Au contraire, la consécration de l'église de S. Martin, qui eut lieu en 1090, a été mentionnée après coup. Voir Amelli-Morin, *Regulae Sancti Benedicti traditio* etc., Montecassino 1900, p. XVI. Nous devons le Fac-similé à l'amabilité du bibliothécaire de Montecassino, le P. Ambrogio M. Amelli.

Ecriture lombardique au point culminant de son évolution. Les formes caractéristiques de cette écriture sont les traits brisés des lettres (en particulier dans **i**, **m**, **n**, **u**), les formes archaïques des lettres **a**, **e**, **r**, **t** et le signe ondulé d'abréviation pour **m**.

Lettres isolées. Le **d** rond est presque devenu carré (1. 2. 3). **e** a la grande forme brisée (1). Voir **g** (3). La boucle de l'**h** est brisée et tournée en dehors (1. 3). Souvent **i** est long (5. 9). **o** est en forme de losange (1. 2). **r** a le plus souvent la forme de ligature longue et pointue (2. 3), plus rarement la forme habituelle (1. 2. 3. 4). Il est facile de confondre le **t** avec l'**a**; la barre du **t** est fortement inclinée en avant et décrit une courbe en dedans; elle adhère souvent à la haste; le plus souvent pourtant un petit espace blanc est ménagé entre les deux traits (1. 2. 4. 5).

Abréviations. A remarquer le signe pour **m** (9. 10), et pour *ur* (1. 7. 9), et le **l** suscrit (8). Pour *autem* on a āū (1).

Nous rencontrons ici pour la première fois ce que l'on appelle les liaisons de boucles : c'est un nouveau genre de ligature. Elle consiste en ce que la lettre qui commence par une boucle est inscrite dans la lettre précédente, lorsque celle-ci finit par une boucle; voir *pa* (1. 3), *da* (3), *po*, *pt* (8).

Voir les signes de ponctuation (1. 2. 6. 7. 9).

On remarquera l'initiale fort caractéristique de la ligne 8.

meditationi inserviat*ur*. A Pascha au*tem* usq*ue*
ad supradictas Novembres sic temperetur
hora vigiliarum agenda parvissimo inter-
vallo quo f*rat*r*es* ad necessaria naturę exeant
custodito. Mox matutini[1]) qui incipiente
luce agendi sunt subsequantur. VIIII.
Quot psalmi dicendi sunt noct*ur*nis horis.
Hiemis tempore suprascripto inp*ri*mis
dicat*ur* versus: D*eu*s in adiutoriu*m* meum
intende; D*omi*ne ad adiuvandu*m* me festina.

[1]) I est sur un grattage.

b) ante **A. D. 840. Isidore de Séville.** Biblioteca Ambrosiana, B. 31, parte superiore, p. 48. Le Codex contient les *libri differentiarum* et d'autres ouvrages d'Isidore de Séville. En haut de notre page, à gauche, le cardinal Angelo Mai a noté où cet ouvrage de S. Isidore a été imprimé : *Edit. Arevali T. 5, p. 12.* Primitivement le Codex appartenait au monastère de S. Colomban, à Bobbio; en 1606, il fut donné à l'Ambrosiana. A la fin, p. 214, une autre main a ajouté une litanie, où l'on trouve cette prière: *Ut imperatoribus nostris Hluduiuucus et Luthari vitam et sanitatem adque victoriam dones.* Donc, la litanie a été écrite au temps où Louis-le-Débonnaire et son fils Lothaire (couronné à Rome en 823) étaient associés au trône (823—840). Ainsi on a une donnée pour fixer la date du Codex : vraisemblablement il est de ce règne. Nous devons notre Fac-similé à l'amabilité de Mgr. Ceriani.

Ancienne écriture italienne. Elle n'a pas encore les formes caractéristiques de l'écriture lombardique de l'époque postérieure, pourtant elle l'annonce. On comparera cette écriture avec celle du Codex de Montecassino de l'année 779, pl. 42a. Les hastes supérieures la plupart du temps sont en forme de massue.

Lettres isolées. **a** prend le plus souvent la forme du **cc** fermé, plus rarement la forme ouverte (2. 3). **c** a la grande et la petite forme (1. 5. 6). **d** est le plus souvent rond, plus rarement droit (1. 2). **e** a la forme brisée (2. 3). **f** descend au-dessous de la ligne, il rappelle l'**F** majuscule (8. 18). **r** en ligature est long et pointu (3. 4. 5). Une fois **s** est rond (1). La barre du **t** se penche fortement en avant, pourtant elle n'adhère pas à la haste (2. 3).

Abréviations. Pour *us* on a un trait vertical ondulé, comme dans le Codex de Bobbio, pl. 34 (il n'y a pas d'exemple sur notre page). Pour *est*, ligne 16 et 17 on a le signe insulaire, ligne 3 ē. Voir en outre les abréviations pour **m** (2. 3), *nostra* (5), *non* (18), *per* (7), *pro* (5).

Beaucoup de ligatures. Pour *ti*, ayant le son de **z**, on se sert du **t** de la forme d'epsilon (3); dans les autres cas, on se sert du **t** ordinaire (13. 14); aussi en *te* on a la forme d'epsilon (2. 4).

Signes de ponctuation. Pour les grandes pauses on se sert ordinairement du point-virgule; pour les petites pauses, d'un point. Le plus souvent on met aussi un point entre les deux mots qu'il faut distinguer (2. 5. 7). Le titre est en rouge. Les petites initiales, au commencement des paragraphes, sont remplies de couleur rouge. Les explications des mots commencent par des lettres agrandies qui, sur notre page, sont en rouge, sur la page suivante en vert (3. 5).

En marge et tout au bas on a **F**, cantonné de quatre points : c'est la numérotation du 6e cahier, qui finit là.

Incip*it* lib*er* secundus.
Inter absconditum et absconsu*m*:
absconditu*m* rationis *est*, absconsu*m*
vero consuętudinis. Inter abiec-
tum et p*ro*iectum: abicimus n*ost*ra vo-
luntate, p*ro*icimus iussi ab alio.
Inter habundare et sup*er*fluere: abun-
dat unda, sup*er*fluit amnis umor.
Inter abrogantem et adrogantem et
suberbu*m* et gloriosum et insolentem:
abrogat qui alienum auferet vel qui
legem tollit, adrogat qui si aliquid
plus iusti adsumit, nec aliorum expec-
tat iudicium, sed suo nititur; su-
perbus est, qui supra modum in mo-
rem fertur; gloriosus *est* bonoru*m* suo-
rum nimis ostentatur; insolens *est*,
qui n*on* solito more felicitatem sua*m*

c) A. D. 915—934. Commentaire de Paul Diacre sur la Règle de S. Benoit. Montecassino, Cod. 175 (autrefois 353), p. 222. Le Codex fut écrit sous l'abbé Jean I (915—934), au temps où les moines de Montecassino, après la destruction de leur monastère par les Sarrazins, s'étaient retirés à Capoue. Sur la première page, l'abbé Jean est représenté au milieu d'une gloire de forme carrée; il présente à S. Benoît le Codex ouvert. (L'image a été reproduite par Piscicelli Taeggi, *Le miniature nei codici Cassinesi*, Montecassino 1887; et par Fäh, *Geschichte der bildenden Künste*, 2e édition, Fribourg-en-Brisgau, p. 264.) Grandeur : 30 × 23 cm. Voir *Bibliotheca Casinensis*, Montecassino 1880, IV, p. 17, et *Florilegium Casinense*, dans ce même IVe vol., p. 3; de plus, Amelli-Morin, *Regulae Sancti Benedicti traditio* etc., p. XIII.

Ecriture lombardique dans son premier développement. Les lettres sont fortes et larges; elles sont tracées sans art; quelques-unes commencent à avoir des formes brisées, angulaires (voir par exemple **a**, **n**, **u** dans la dernière ligne). On y trouve certaines anciennes formes de lettres, issues de la cursive romaine, et qui se retrouvent fréquemment dans les autres écritures nationales, dans la mérovingienne, ancienne italienne et visigothique, en particulier la forme **cc** de l'**a** (1), l'**e** brisé (6. 7), la forme pointue de ligature de l'**r** (9. 11) et la forme particulière du **t** (18. 19).

Abréviations. Pour *us* on a un point et un trait (9. 10. 15. 16). A la fin des mots et des syllabes **m** est remplacé par un trait ondulé de la forme du chiffre arabe 3 (6. 7). Pour *ur* on a un trait horizontal (13. 17). Pour *est* on a une fois la note tironienne (6).

Ligatures. Voir *nt* (2), *ri* (1); dans *ti* ayant le son de **z**, on a **t** de la forme d'epsilon (1. 5. 7. 9); dans d'autres cas, on a le **t** habituel (2. 11. 14).

Voir les signes de ponctuation (3. 9. 13). Au commencement des paragraphes, on a de grandes lettres, remplies de couleur. Ligne 13, on a une initiale cantonnée de points rouges.

gentia erit. Explicit VIII.
Quanti psalmi[1]) dicendi sunt noc-
turnis horis.
Hiemis te*m*pore suprascripto
inprimis versu*m*[2]) tertio dicen-
du*m est*: Do*mi*ne labia mea aperi-
es, et os meu*m* annuntiavit la-
ude*m* tua*m*. Cui subiungendus
est tertius psalm*us*, et gloria.
Post hunc psalm*us* nonagesi-
m*us* quartus cu*m* antiphona,
aut certe decantandus.
Inde sequat*ur* a*m*brosianu*m*, de-
inde sex psalmi cu*m* antifonis.
Quib*us* dictis, dicto versu, be-
nedicat abbas, et sedentib*us*
omnib*us* in scamnis legant*ur*
vicissi*m* a fratrib*us* in codice
sup*er* anologiu*m* tres lectiones,
inter quas et[3]) tria responso-
ria cantentur. Duo respon-

[1]) I est suscrit. [2]) Au-dessus de la ligne, en écriture carolingienne une main plus récente a ajouté : *dicatur versus : Deus in adiutorium meum intende; Domine, et gloria;* au-dessous de la ligne : *deinde*. *Versum* est barré. [3]) Le trait final est indistinct.

d) post **A. D. 1159. La Règle de S. Benoit.** Montecassino, Cod. 47, p. 305. Dans le nécrologe du Codex, à la date du 1 Septembre, on a noté la mort d'Adrien IV († 1159) : *Obiit domnus Adrianus quartus papa.* Cette note est de la première main. Au contraire, le nom de S. Thomas de Cantorbéry, proclamé saint en 1173, a été introduit par une main postérieure, à la date du 29 Décembre. Grandeur : 35 × 24 cm. Voir *Bibliotheca Casinensis*, II, 18, et Amelli-Morin, *Regulae Sancti Benedicti traditio* etc., p. XVII.

L'écriture ressemble beaucoup à celle du Codex du temps de l'abbé Desiderius (voir plus haut). Pourtant les formes anguleuses sont encore un peu plus accusées (voir par exemple **a**, 3. 4). Beaucoup de lettres ont de petits traits pour la fin, par exemple **a** (1) et **e** (1).

Lettres isolées. **a** prend quelquefois la forme carolingienne (9. 10). La haste de **d** est fortement inclinée en avant (3. 5. 8). **t**, en bas, est toujours fermé; il ne se distingue de l'**a** que par le trait supérieur qui est droit (3).

Abréviations. Le signe pour *ur* est employé une fois aussi pour *er* (3).

Voir les ligatures dans les mots *festina* (7) et *tertio* (8). Voir aussi la liaison des boucles dans *pt* (2).

hiemis[1])
tempore suprascri-
pto inprimis di-
cat*ur* v*er*sus: D*eu*s in
adiutorium meu*m*
intende; D*omi*ne ad
adiuvandum me
festina, et gl*or*ia.
Deinde tertio dicen-
dum *est*: D*omi*ne labia
mea aperies, et os
meum annuntia-
bit laudem tua*m*.
Cui subiungendus
est t*er*tius psalm*us*, et

[1]) Ajouté et d'une autre écriture.

69

Saec. X. exeunte. — Serments prêtés à Strasbourg en 842.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 9768, fol. 13a et 13b.

Saec. X. exeunte. — Serments prêtés à Strasbourg en 842.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 9768, fol. 13r et 13v.

Deux pages d'un manuscrit en parchemin, dont la première partie (fol. 1—18) contient les *Historiae* de Nithard, et la seconde (fol. 19—46) les *Annales* de Flodoard. Grandeur: 29×21,5 cm. Nos pages, empruntées aux *Historiae* de Nithard, contiennent le texte roman et allemand des serments prononcés près de Strasbourg en 842 par Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve et leurs peuples. On sait que le texte roman est le plus ancien monument qui subsiste de la langue française.

Le manuscrit n'est pas daté; pourtant comme les annales de Flodoard vont jusqu'en 966, on a ainsi un *terminus a quo* pour déterminer son âge. Le dernier feuillet contient encore quelques additions, qui se rapportent aux années 976, 977 et 978, mais ces additions, comme du reste le dernier cahier du manuscrit (fol. 39—46), sont d'une main plus récente, du XIe siècle (voir M. C. Couderc, *Essai de classement des manuscrits des Annales de Flodoard,* dans les *Mélanges Julien Havet,* Paris 1895, p. 721). — Le manuscrit provient de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Au commencement du XVe siècle, il était à l'abbaye de Saint-Magloire (Sancti Maglorii) de Paris. Vers la fin du XVIe siècle il était entre les mains du chanoine Jean de Saint-André. Puis il devint la propriété de Paul Pétau (Petavius), dont le fils Alexandre le vendit en 1650 à la reine Christine de Suède. Après la mort de la reine Christine (1689), il fut acquis par le pape Alexandre VIII pour la bibliothèque du Vatican (Regina 1964). En 1798, en même temps que beaucoup d'autres manuscrits du Vatican, il fut apporté à Paris, et là il fut retenu, lorsque après la prise de Paris par les Alliés les autres manuscrits du Vatican furent restitués au Pape. — Voir L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* Paris 1881, III, p. 265; Ed. Koschwitz, *Kommentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern,* 1886, I, p. 2, et *Les plus anciens monuments de la langue française,* 1897, p. 1; Adolphe Krafft, *Les Serments carolingiens de 842 à Strasbourg* etc., Paris 1902; E. Müller, *Nithardi historiarum libri IIII* (dans les *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum editi,* Hannovre et Leipzig 1907). Voir dans A. Krafft, l. c., p. 69 et 145, et E. Müller, l. c., p. XIII, des indications plus complètes sur les auteurs qui traitent de notre manuscrit.

Le contenu des serments des rois est celui-ci : Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut commun, à partir de ce jour, autant que Dieu me donne savoir et pouvoir, je sauverai mon frère Charles (Louis) et le seconderai en toute chose, comme on doit justement sauver son frère, à la condition qu'il agisse de même à mon égard; et avec Lothaire je ne ferai jamais aucun traité, qui de mon gré, puisse nuire à mon frère Charles (Louis). — Le contenu des serments des peuples est celui-ci : Si Louis (Charles) maintient le serment qu'il prête à son frère Charles (Louis), et Charles (Louis), mon souverain, de son côté, rompt le serment qu'il lui prête, si je ne peux l'en détourner, ni moi ni aucun autre, que je peux en détourner, ne le seconderons jamais contre Louis (Charles). (Comp. G. Meyer von Knonau, *Über Nithards vier Bücher Geschichten,* Leipzig 1866, p. 38.)

(Ergo XVI. kalendas Marcii Lodhuuicus et Karolus in civitate, quę olim Argentaria vocabatur, nunc autem Strazburg vulgo dicitur, convenerunt et sacramenta, quę subter notata sunt, Lodhuuicus Romana, Karolus vero Teudisca lingua iuraverunt. Ac sic ante sacramentum circumfusam plebem, alter Teudisca, alter Romana lingua alloquuti sunt. Lodhuuicus autem, quia maior natu, prior exorsus sic coepit: „Quotiens)

Lodharius me et hunc fratrem meum post obitum patris nostri insectando usque ad internecionem[1]) delere conatus sit, nostis. Cum autem nec fraternitas[2]) nec Christianitas nec quodlibet ingenium, salva iusticia ut pax inter nos esset, adiuvare posset, tandem coacti rem ad iuditium omnipotentis Dei detulimus, ut suo nutu, quid cuique deberetur, contenti essemus. In quo nos, sicut nostis, per misericordiam Dei victores extitimus, is autem victus una cum suis quo valuit secessit. Hinc vero fraterno amore correpti nec non et super populum Christianum conpassi persequi atque delere illos noluimus, sed hactenus sicut et antea, ut saltem deinde cuique sua iusticia cederetur, mandavimus. At ille post haec non contentus iudicio divino, sed hostili manu iterum et me et hunc fratrem meum persequi non cessat, insuper et populum nostrum incendiis, rapinis cedibusque devastat. Quam ob rem nunc necessitate coacti convenimus. Et, quoniam vos de nostra stabili fide ac firma fraternitate dubitare credimus, hoc sacramentum inter nos in conspectu vestro iurare decrevimus. Non qualibet iniqua cupiditate illecti hoc agimus, sed ut certiores, si Deus nobis vestro adiutorio quietem dederit, de communi profectu simus. Si autem, quod absit, sacramentum, quod fratri meo iuravero, violare praesumpsero, a subditione mea nec non et a iuramento, quod mihi iurastis, unumquemque vestrum absolvo." Cumque Karolus haec eadem verba Romana lingua perorasset, Lodhuuicus, quoniam maior natu erat, prior haec deinde se servaturum testatus est:

„Pro Deo amur et pro Christian poblo et nostro commun saluament, d'ist di in[3]) auant, in quant Deus sauir et podir me dunat, si saluari[4]) eo cist meon fradre Karlo et in aiudha[5]) et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dist, in o[6]), quid il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon uol cist meon fradre Karle in damno sit." Quod cum Lodhuuicus explesset, Karolus Teudisca lingua sic hęc[7]) eadem verba testatus est:

„In Godes minna ind in thes Christanes folches ind unser bedhero gealtnissi[8]), fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got geuuizci indi madh[9]) furgibit, so haldih tesan minan bruodher, soso man mit rehtu sinan bruher[10]) scal, in thiu thaz er mig sosoma duo; indi mit Luheren[11]) in nohheiniu[12]) thing ne gegango, zhe minan uuillon imo ce scadhen uuerhen."

Sacramentum autem, quod utrorumque populus, quique propria lingua, testatus est, Romana lingua sic se habet: „Si Lodhuuigs sagrament, quę son fradre Karlo iurat, conservat, et Karlus meos sendra de suo part non lostanit, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls, cui eo returnar int pois, in nulla aiudha[13]) contra Lodhuuig nun li iuer." Teudisca autem lingua:

„Oba Karl then eid, then er sinemo[1]) bruodher Ludhuuuige[2]) gesuor, geleistit, indi Ludhuuuig min herro, then er imo gesuor, forbrihchit, ob ih inan es iruuenden ne mag, noh ih noh thero nohhein, then ih es iruuenden mag, uuidhar Karle imo ce follusti ne uuirdhit."

Quibus[3]) peractis Lodhuuuicus Renotenus per Spiram, et Karolus iuxta UUasagum per UUizzunburg UUarmatiam iter direxit.

Aestas autem, in quo[4]) praefatum exactum est prelium, fuit frigida nimis, et omnes fruges persero collectae sunt; autunnus vero et hiemps naturalem ordinem peregerunt. Ac eadem die, qua praedicti fratres nec non et primores populi praefatum pepigere pactum, subsequente gelu[5]) nix multa cecidit. Stella cometis mense Decembrio et Ianuario nec non et Februario usque praelatum conventum apparuit, per Pisces centrum ascendit et inter signum, quod a quibusdam Lyra, a quibusdam[6]) vero Andromeda vocatur, et Arcturum obscuriorem hoc concilio expleto defecit. Haec[7]) paucis de temporum siderisquę serię[8]) delibatis ad historiae tramitem revertamur. Cumque UUarmatiam venissent, missos deligunt[9]), quos protinus ad Lodharium et in Saxoniam[10]) mittunt; et horum nec non et Karlemanni adventus inter UUarmatiam et Magonciam cum prestolaretur, statuunt. Hic quoque haudquaquam ab re, quoniam iocunda ac merito notanda videntur, de qualitate horum regum et unanimitate, quę[11]) interea deguerint, pauca referre libet. Erat quidem utrisque forma mediocris, cum omni decore pulchra[12]) et omni exercitio apta. Erat uterque audax, largus, prudens pariter et eloquens. Omnemque praemissam nobilitatem excedebat fratrum sancta ac veneranda concordia. Nam convivia erant illis poene assidua, et, quodcumque precium habebant, hoc alter alteri perhumane dabat. Una domus erat illis convivii et una somnii[13]). Tractabant tam pari consensu communia quam et privata. Non quicquam aliud quilibet horum ab altero petebat, nisi quod utile ac congruum illi esse censebat. Ludos etiam hoc ordine sepe causa exercitii frequentabant. Conveniebant[14]) autem quocumque congruum spectaculo videbatur, et subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonorum[15]), UUasconorum, Austrasiorum, Brittonorum, ex utraque parte, veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat. Hinc pars terga versa protecti umbonibus ad socios insectantes evadere se velle simulabant, at versa vice iterum illos, quos fugiebant, persequi studebant, donec novissime utrique reges cum omni iuventute ingenti clamore equis emissis astilia crispantes exiliunt et nunc[16]) his, nunc illis terga dantibus insistunt. Eratque res digna pro tanta nobilitate nec [non] et moderatione spectaculo. Non enim quispiam in tanta multitudine ac diversitate generis, uti sepe inter paucissimos et notos contigi[17]) solet, (alicui aut lesionis aut vituperii quippiam inferre audebat.)

[1]) Correction de *internictionem*. [2]) De *fraternitac*. [3]) De *en*. [4]) De *saluarai*; il semble tout au moins que le dernier a ait été annulé par un point souscrit. [5]) De *adiudha*; d est annulé par un point. [6]) Le copiste laissa tout d'abord, à ce qu'il semble, un espace vide et après coup il ajouta les mots *in o*; voir E. Müller, l. c., p. 36, nota e. [7]) De *ęc*; pour h on a un *spiritus asper*. [8]) De *gealnissi*. [9]) Pour *mahd*. [10]) Pour *bruodher*. [11]) Pour *Ludheren*. [12]) Le premier h a la forme d'un *spiritus asper*. [13]) De *aiuha*.

[1]) De l'm, il ne subsiste plus que deux jambages. [2]) Correction, à ce qu'il semble, de *hidhuuuige*. [3]) Correction [4]) Pour *qua*. [5]) De *gellu*. [6]) *da* est d'une main plus récente. [7]) Corrigé. [8]) Pour *siderisque serie*. [9]) Après *deligunt* on a un vide d'environ cinq lettres. Les mots *quos protinus* semblent avoir été ajoutés par le copiste après coup. [10]) De *Saxiniam*. [11]) Pour *qua*. [12]) De *pulcra*. [13]) Pour *somni*. [14]) De *cunveniebant*. [15]) De *Saxonarum*. [16]) De *nuc*. [17]) Pour *contingere*.

a)

Dom. octavis paschae. sec. sci. eu. sec. Iohannem.

In illo tempore. Cum esset sero die illo una sabbatorum et fores essent clause ubi erant discipuli congregati propter metum iudaeorum: uenit ihs et stetit in medio. et dicit eis: Pax uobis. Et cum hoc dixisset. ostendit eis manus et latus. Gauisi sunt ergo discipuli. uiso dno. Dixit ergo eis iterum: Pax uobis. Sicut misit me pater. et ego mitto uos. hoc cum dixisset. insuflauit. et dicit eis: Accipite spm scm. Quorum remiseritis peccata. remittuntur eis. Et quorum retinueritis. retenta sunt. Thomas autem unus de duodecim qui dicitur didimus. non erat cum eis. quando uenit ihs. Dixerunt ergo ei. alii discipuli. Uidimus dnm. Ille autem. dixit eis. Nisi uidero in manibus eius fixuram clauorum et mittam digitum meum in locum clauorum. et mittam manu meam in latus eius. non credam. Et post dies octo. iteru erant discipuli eius intus. et thomas cu eis. Uenit ihs ianuis clausis. et stetit in medio. et dixit. Pax uobis.

b)

In proxima ebdomada nat. dni. ad uesp.

A O sapientia quae ex ore altissimi prodisti attingens a fine usque ad finem fortiter suauiter disponensque omnia ueni ad docendum nos uiam prudentiae

A O adonay et dux domus israhel qui moysi in igne flamme rubi apparuisti et ei in syna legem dedisti. ueni ad redimendum nos in brachio extento

A O radix iesse qui stas in signum populorum super quem continebunt reges os suum quem gentes deprecabuntur ueni ad liberandum nos iam noli tardare

A O clauis dauid et sceptrum domus israhel. Qui aperis et nemo claudit claudis et nemo aperit. ueni et educ uinctos de domo carceris sedentes in tenebris et umbra mortis

A O oriens splendor lucis aeterne et sol iustitie ueni et illumina sedentes in tenebris et umbra mortis

A O rex gentium et desideratus earum lapisque ang[illegible]que facis utraque unum. ueni salua hominem quem de limo formasti.

c)

inter se contingunt. De postulatis. Postulata geometriarum sunt v. ut liceat ab omni signo ad omne recta linea ducere. et omnem finitam rectam lineam ex regione eicere. Et omni modo et interuallo circulum scribere. et omnes rectos angulos inter se pares esse. Et si in lineam recta linea inmissa interiores angulos minores duos rectis pares fecerit. eiectas lineas concurrere. Si paribus paria adiecta fuerint. omnia paria erunt. Et si paribus paria adempta. et que isdem paria sunt et inter se paria sunt.

B	M iiii.	ii.	xxvi.	vi	xiiii	v. id. april.	xvi. kl. april.	xxi
	M v.	iii	vii.	vii	xv	iii kl. april.	[illegible] kl. april.	xvii
END	M vi	iiii	xviii	i	xvi	xv kl. mai.	xi kl. mai.	xviii
	Anni dni.	Indict.	Epacte.	Concurr.	Cicl. lun.	xiiii. luna.	Dies dom. post.	Luna ipsius
	M vii	v	Nulla	ii	xvii	Non. april.	viii. id. april.	xv
B	M viii	vi	xi	iiii	xviii	viii kl. april.	v. kl. april.	xvii
	M viiii	vii	xxii	v	xviiii	id. april.	xv kl. mai.	xviii
	M x	viii	iii	vi	i	iii. non. april.	v. id. april.	xxi
	M xi	viiii	xiiii	vii	ii	xi. kl. april.	viii kl. april.	xvii
B	M xii	x	xxv	ii	iii	iii. id. april.	id. april.	xvii
	M xiii	xi	vi	iii	iiii	iii. kl. aprilis	non. april.	xx.
END	M xiiii	xii	xvii	iiii	v	xiii. kl. mai	vii kl. mai.	xvi

A. D. 984—993. — Codex Egberti.
Trèves, Stadtbibliothek, Bibelhandschriften 24.

circa A. D. 1000. — Antiphonarium Hartkeri.
Saint-Gall, Cod. 390, p. 40.

A. D. 1004. — Tabula paschalis.
Berne, Stadtbibliothek, Cod. 87, fol. 18.

A. D. 984—993. — Codex Egberti.

Trèves, Stadtbibliothek, Bibelhandschriften 24.

Page d'un *Evangelistarium* en parchemin, qui contient les évangiles pour les dimanches et jours de fête. Grandeur : 27×21 cm. Notre Fac-similé est réduit. Le manuscrit est surtout célèbre à raison de ses 56 images. Il provient du monastère de Reichenau : c'est là, à son retour de Rome, vers la seconde moitié de l'année 984, que l'archevêque Egbert de Trèves (976—993) avait donné l'ordre de copier ce manuscrit (comme aussi le Psautier, qui se trouve aujourd'hui à Cividale dans la Haute-Italie et qui est connu sous le nom de *Codex Gertrudianus*). Au verso du premier feuillet se trouve la dédicace : *Hunc, Egberte, librum divino dogmate plenum — Suscipiendo vale, necnon in saecula gaude — Augia fausta tibi quem defert praesul honori.* Au second feuillet, Egbert est représenté dans une gloire carrée — assis, avec l'inscription : *Egbertus Treverorum archiepiscopus* —, les copistes Heribert et Gerald lui présentent des livres dorés. Voir M. Keuffer, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier,* 1er fasc., 1888, p. 28; Fr. X. Kraus, *Die Miniaturen des Codex Egberti,* Freiburg 1884; H. V. Sauerland et A. Haseloff, *Der Psalter Erzbischof Egberts von Trier, Codex Gertrudianus in Cividale (Festschrift der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier),* Trèves 1901.

Minuscule carolingienne. Les lettres sont rondes et fortes, les hastes supérieures et inférieures sont petites. A comparer avec l'écriture de Tatto et Grimalt de Reichenau, pl. 52a. Le titre a des lettres majuscules; à remarquer la forme de l'**E** avec le trait final. La leçon d'évangile commence avec une initiale en or et argent et par quelques mots en belle onciale.

Signes de ponctuation. Pour la ponctuation finale on a d'ordinaire un point en haut (6. 7. 8), pour la ponctuation faible un point en bas, parfois aussi un signe d'exclamation (3. 5. 6. 7. 8).

Les lettres sont un peu au-dessus de la ligne, il n'y a que l'**r** et l'**s** qui d'ordinaire descendent jusqu'à la ligne.

Dom*inica* Octavis Paschae.
Seq*uentia* sanc*t*i ev*angelii* sec*undum* Iohanne*m*.

In illo temp*o*re: Cum esset sero die illo una sabbatorum et fores essent clause, ubi erant discipuli congregati p*ro*pter metum Iudaeorum, venit Ie*su*s et stetit in medio, et dicit eis: Pax vobis. Et cum hoc dixisset, ostendit eis manus et latus. Gavisi sunt ergo discipuli, viso D*omi*no.

Dixit ergo eis iterum: Pax vobis. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. Hoc cum dixisset, insufflavit, et dicit eis: Accipite Sp*iritu*m san*ctu*m. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis. Et quorum retinueritis, retenta sunt.

Thomas autem, unus de duodecim, qui dicitur Didimus, non erat cum eis, quando venit Ie*su*s. Dixerunt ergo ei alii discipuli: Vidimus D*omin*u*m*. Ille autem dixit eis: Nisi videro in manibus eius fixuram clavorum et mittam digitum meum in locum clavorum, et mittam manu*m* mea*m* in latus eius, non credam. Et post dies octo iteru*m* erant discipuli eius intus, et Thomas cu*m* eis. Venit Ie*su*s ianuis clausis, et stetit in medio, et dixit: Pax vobis.

circa A. D. 1000. — Antiphonarium Hartkeri, avec Neumes.

Saint-Gall, Cod. 390, p. 40.

Page d'un manuscrit écrit par Hartker, qui de 986 à 1017 vécut dans un ermitage à Saint-Georges près de Saint-Gall. Le manuscrit a été publié en héliogravures dans la *Paléographie musicale* des Bénédictins de Solesmes, II, 1891. Notre Fac-similé est réduit.

Minuscule carolingienne. A noter, que l'**s** a plusieurs fois la forme ronde de la majuscule (8). Au commencement des mots **u** a la plupart du temps la forme pointue (**v**), dans le corps des mots, on a le plus souvent la forme ronde (**u**; 3. 4. 6. 9. 12. 14. 17).

Neumes. Le manuscrit est surtout connu par ses notations musicales. On sait que les formes les plus simples de ces notations sont constituées par des accents grammaticaux : l'accent aigu signifie que la voix monte, l'accent grave, qui la plupart du temps a la forme de point, marque que la voix descend; l'accent circonflexe représente l'union de deux tons, dont le second est plus bas que le premier; l'accent anticirconflexe au contraire marque l'union de deux tons, dont le second est plus haut que le premier. L'union de trois ou de plus de trois tons se fait par la juxtaposition de ces signes simples. Il y a encore à remarquer qu'autrefois l'accent aigu était tracé de bas en haut et l'accent grave de haut en bas; la main du copiste suivait donc le mouvement mélodique : celui qui dirigeait le chœur marquait par les mouvements de la main la mélodie, et l'écriture neumatique représente ces mouvements. C'est pourquoi P. Mocquerau, dans le premier volume de sa *Paléographie musicale,* appelle l'écriture neumatique dans sa période primitive écriture chironomique. Le défaut dans les neumes était qu'ils marquaient bien, si la voix fallait monter ou descendre, mais non dans quelle proportion; c'était l'introduction des lignes au milieu du XIe siècle, qui vint suppléer à ce défaut.

Dans notre reproduction on trouve des lettres à côté des neumes; ce sont les lettres de Romanus, que, d'après Ekkehard IV (*Casus S. Galli,* cap. 3) le moine Romanus a inventées pour faciliter à ses élèves de Saint-Gall l'étude des mélodies. Quelques unes ont une signification mélodique : **a** par exemple signifie *altius*, **l** *levatur*, **s** *sursum*, **i** *iusum* (la voix descend), **e** *equaliter* (l'unisson); d'autres lettres ont une valeur rythmique : **c** *(celeriter)*, **t** *(tenere)*, **x** *(expectare)*, **m** *(mediocriter)*, **p** *(pressio)*. Ligne 16 le **c** est accompagné d'un long trait, ce qui signifie que le groupe tout entier doit être chanté *celeriter*. — On retrouve aussi sur notre Fac-similé les signes de Romanus; voir par exemple le petit trait sur des neumes isolés, lignes 4, 5, 6, 7; il signifie que la note doit être tenue.

Voir H. Rieman, *Studien zur Geschichte der Notenschrift,* Leipzig 1878; *Paléographie musicale,* I, 1889; Peter Wagner, *Neumenkunde. Paläographie des Gregorianischen Gesanges,* Fribourg (Suisse) 1905.

In proxima ebdomada nat*alis* Dom*in*i. Ad Vesp*eras*.

*A*n*tiphona* O sapientia, quae ex ore Altissimi prodisti, attingens a fine usq*ue* ad finem fortiter suaviter disponensq*ue* omnia, veni ad docendum nos viam prudentię.

*A*n*tiphona* O Adonay et dux domus Israhel, qui Moysi in igne flammę rubi apparuisti et ei in Syna legem dedisti, veni ad redimendum nos in brachio extento.

*A*n*tiphona* O radix Iesse, qui stas in signum populorum, super quem continebunt reges os suum, quem gentes deprecabuntur, veni ad liberandum nos, iam noli tardare.

*A*n*tiphona* O clavis David et sceptrum domus Israhel, qui aperis et nemo claudit, claudis et nemo aperit, veni et educ vinctos de domo carceris sedentes in tenebris et umbra mortis.

*A*n*tiphona* O oriens splendor lucis aeternę et sol iustitię, veni et illumina sedentes in tenebris et umbra mortis.

*A*n*tiphona* O rex gentium et desideratus earum lapisq*ue* angularis, qui facis utraq*ue* unum, veni salva hominem quem de limo formasti.

A. D. 1004. — Tabula paschalis.

Berne, Stadtbibliothek, Cod. 87, fol. 18.

Fragment d'un manuscrit parchemin, contenant les livres de Boèce et un extrait de Censorinus sur la géométrie. Grandeur des feuillets : 37×28 cm. Notre Fac-similé donne la conclusion de Censorinus; puis vient une table pascale. Le Codex a été écrit en 1004 au monastère de Luxeuil en Franche-Comté par un prêtre du nom de Constantius. Au fol. 17v on lit : *Ego Constantius peccator et indignus sacerdos sancti Petri Luxoviensis coenobii scripsi ad serviendum ei hos libros Boetii de geometria diebus tantum XI infra idus Iunii et VI. kalendas Iulii anno MIIII. ab incarnatione Domini, conversionis autem nostrę II., praecepto pii patris Milonis. Sit ergo utenti gratia, scriptori venia, fraudatori anathema.* D'après une notice qui se trouve au fol. 1v, l'évêque Werinharius de Strasbourg (1002—1027) offrit ce Codex à l'église de Sainte-Marie de la même ville. Voir Hagen, *Catalogus* etc., Berne 1875, p. 104; F. Hultsch, *Censorini de die natali liber* (Bibliotheca Teubneriana), p. 12 et 60.

La table pascale commence par l'année 1004 où le Codex fut écrit. Elle contient les huit colonnes, que *Dionysius Exiguus* avait données dans sa table pascale. Les titres sont écrits au-dessus des colonnes de 1007; en cette année, en effet, commençait un cycle alexandrin de dix-neuf ans (*circulus decemnovennalis*), et c'est précisement sur lui que reposait le calcul des phases de la lune et de la fête de Pâques. En premier lieu les colonnes donnent l'année de l'ère chrétienne (voir les explications pl. 64), en second lieu l'indiction (voir pl. 58). Suivent les épactes (de l'ancien style) : elles indiquent l'âge de la lune au 22 Mars de chaque année; la nouvelle lune elle-même est désignée par *nulla*. Les concurrents sont des chiffres, qui indiquent le jour de la semaine, avec lequel coïncide le 24 Mars de chaque année : I marque le dimanche, II le lundi et ainsi de suite, VII le samedi. Le cycle lunaire qui suit est, comme le cycle alexandrin, une période de dix-neuf ans, mais dont le point de départ est de trois ans postérieur; c'était le cycle des Grecs et des Juifs. La *XIIII. luna* est la première pleine lune après le 21 Mars, c'est-à-dire après l'équinoxe du printemps. Le *dies dominicus post* est le dimanche de Pâques : ce jour tombe selon la règle fixée par le concile de Nicée (325) le dimanche après la première pleine lune après l'équinoxe du printemps. Sur d'autres tables pascales on trouve les mots *dies dominicus Paschae*; et il devait en être certainement ainsi également dans notre manuscrit. Enfin, on indique encore la lune du dimanche de Pâques.

En marge à gauche on a **B** (= *bissextilis*) pour désigner l'année bissextile. De plus on a en marge pour l'année 1006 **END** (= *endecas* ou *hendecas*) et pour l'année 1014 **OGD** (= *ogdoas*) : en effet, Dionysius avait partagé le cycle de 19 ans en une période de 8 ans et une autre de 11 ans (voir sa lettre à Boniface et à Bonus, dans Migne, *Patrologia latina,* t. 67, col. 513).

int*er* se contingunt. **De Postulatis.** Postulata geometriaru*m* s*unt* V. Ut liceat ab om*n*i signo ad omne*m* recta*m* linea*m* ducere, et omne*m* finita*m* recta*m* linea*m* e regione eicere, et om*n*i modo[1]) et int*er*vallo circulu*m* scribere, et om*ne*s rectos angulos int*er* se pares e*ss*e. Et si in linea*m* recta linea immissa interiores angulos minores duos rectis pares fecerit, eiectas lineas concurrere. Si parib*us* paria adiecta fuerint, om*n*ia paria er*unt*; et si parib*us* paria adempta, et quę isde*m*[2]) paria s*unt*, et int*er* se paria s*unt*.

B*issextilis*	M IIII.	II.	XXVI.	VI.	XIIII.	V. idus Aprilis.[3])	XVI. kalendas Aprilis.[4])	XXI.
	M V.	III.	VII.	VII.	XV.	IIII. kalendas Aprilis.	kalendis Aprilis.	XVII.
End*ecas*	M VI.	IIII.	XVIII.	I.	XVI.	XV. kalendas Maii.	XI. kalendas Maii.	XVIII.
	Anni Dom*ini*.	**Indict*iones*.**	**Epactę.**	**Conc*urrentes*.**	**Ciclu*s* lun*aris*.**	**XIIIIma luna.**	**Dies dom*inicus* post.**	**Luna ipsius.**
	M VII.	V.	nulla	II.	XVII.	nonis Aprilis.	VIII. idus Aprilis.	XV.
B*issextilis*	M VIII.	VI.	XI.	IIII.	XVIII.	VIII. kalendas Aprilis.	V. kalendas Aprilis.	XVII.
	M VIIII.	VII.	XXII.	V.	XVIIII.	idibus Aprilis.	XV. kalendas Maii.	XVIII.
	M X.	VIII.	III.	VI.	I.	IIII. nonas Aprilis.	V. idus Aprilis.	XXI.
	M XI.	VIIII.	XIIII.	VII.	II.	XI. kalendas Aprilis.	VIII. kalendas Aprilis.	XVII.
B*issextilis*	M XII.	X.	XXV.	II.	III.	IIII. idus Aprilis.	idibus Aprilis.	XVII.
	M XIII.	XI.	VI.	III.	IIII.	III. kalendas Aprilis.	nonis Aprilis.	XX.
Ogd*oas*	M XIIII.	XII.	XVII.	IIII.	V.	XIIII. kalendas Maii.	VII. kalendas Maii.	XXI.

[1]) Correction de *nodo*; il devait y avoir *medio*. [2]) Corrigé. [3]) Nous n'avons pas marqué les abréviations suivantes par des lettres cursives. [4]) Il devait y avoir *Maii*.

Incipit aepistola priuilegii quã iubstrae
. Iohanne papa suscepta benedictione
ab eo dunstan archiepiscopus a suis
manibus accepit. sed palliũ a suis ma
nibus ñ accepit. sed eo iubente ab alta
re sci petri apostoli
Iohannes aeps seruus seruorum dñi con
frĩ dunstano dorobernensis aecclesiae
archiaepo uitae tuae tantũmodo permansu
ram in xpo salutem. Si pastores ouium
solegeluq. per greges sui custodia die ac noc
te ferre contenti sunt. & oculis conspec
tant uigilantibus. ut ne alia quidem ex
omnibus aut errando pereat. aut feris
laniata morsib; rapiatur. quanto sudo
re quantaq. cura debemus ẽẽ peruigiles
ob salutẽ animarũ. qui dicimur pastores
earum. Attendamus igitur nos officium
exibere erga custodiã dominicarũ ouiũ.
& ne quasi lupo irruente territa fugiamus.
ne in die diuini examinis pro desidia nra
ante summũ pastorẽ pro neglegentia nra
excruciemur. unde modo honoris prae
rentia in sublimiori arce caeteris diuidi
camur; Pallium hr fraternitati tuae ex

Saec. X. exeunte. — Ecriture anglo-saxonne.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 943, fol. 7.

Ex libris Monasterii Sancti Germani a pratis Parisiorum

INCIPIT LIBELLUS SCI AGUSTINI
ADVERSUS QUINQUE HERESES.

Debitor sum fateor. Non necessitate. sed quod
est uehementius caritate; Non tã ad com
pellendũ potest ẽẽ molestus exactor.
quã ad reddendum deuotus ẽ debitor;
Sed ut impleam qđ promisi. adiuua
te me sčis orationib; urĩs. ut dñs omps
d& grãm sermonib; meis. & satis faciam
piis mentib; urĩs; Si meminisse dignamini. qui in tẽpore
ad fuistis. quinq; hostium genera ẽẽ diximus; Contraq; ex
pugnanda. indutias postulauimus. ut necessaria preparare
possem; Promissus dies inluxit. Nos quoq; impigre ad certa
men. dño adiuuante pcessimus; Adiutorium nostrũ a dño.
qui fecit celũ & terram; Donabit certã uictoriam. qui cer
tandi donauit audaciam; Non nos hostium turba. Non bel
lantium forma. Non quasi fulgens. uestra terreat arma;
Goliam magnũ. robustũ. armis terribilibus. ingentiq; turba
munitũ. dauid solus. paruus. adq; inhermis. uno lapidis
ictu prostrauit. totãq; allophilorũ castra turbauit. adq;
fugauit; Quid autẽ aliud petra contra goliam manu da
uid missa. nisi xpm contra diabolũ ex semine dauid sig
nificauit. Adgrediamur iã. & eorũ quę diximus quinq;
genera hostium. proponamus; Pagani dicunt; Quid est
quod nos exhorretis adq; abicitis. tamquã multos colentes
deos. ecce uos dm quẽ pdicatis colendũ. filium habere di
citis. & sine alterius conmixtione sexus. natũ ẽẽ confin
gitis; Iudei dicunt; Quomodo unũ colitis dm. quando &
hominẽ quẽ patres nri. crucifixerunt. dnm dicentes.
hominib; extorquetis. ut tamquã filium dei uenerantur

A. D. 1029/1030. — Saint-Augustin. Minuscule carolingienne.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 12219, fol. 1.

71

Saec. X. exeunte. — Ecriture anglo-saxonne.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 943, fol. 7.

Page d'un *Liber pontificalis* de l'église de Sherborne, Dorset, Angleterre. Grandeur: 32×20 cm. Notre Fac-similé contient une copie d'une Bulle de Jean XII à l'archevêque Dunstan de Cantorbéry, de l'année 960 : le Pape confirme Dunstan comme Primat d'Angleterre et lui confère le pallium. Voir Jaffé-Ewald, *Regesta pontificum Romanorum,* 3687 (2829). Mabillon et d'autres savants supposèrent que ce Codex était le *Liber pontificalis* de S. Dunstan (959—988) et aurait été écrit peu après 960. Pourtant sur le second feuillet on trouve, de la même main qui écrivit tout le livre, la copie d'une lettre d'un archevêque à l'évêque Wulfsige ou Wulfsin de Sherborne (992—1001); selon les éditeurs des Fac-similés de la *New Palaeographical Society* cette lettre est ou bien de l'archevêque Sigeric (990—994) ou bien de l'archevêque Aelfric (995—1005); et selon eux le Codex aurait été écrit vers 992 ou 995, et aurait été le *Liber pontificalis* de Sherborne. Au XVIIe siècle le Codex appartenait au prévôt Antoine Faure de Reims († 1689), qui le légua au chanoine Léonard de Jayac de Reims; celui-ci le vendit en 1701 à la Bibliothèque Royale de Paris. Voir L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits* etc., III, p. 268; *The New Palaeographical Society,* pl. 111 et 112.

Ecriture demi-ronde anglo-saxonne. A comparer avec l'écriture anglo-saxonne, pl. 31 et 32 et avec l'écriture irlandaise, pl. 26, 30 et 50.

Lettres isolées. **a** est anguleuse en haut; il est fermé par une ligne fine (1). **d** a la forme ronde de l'onciale (2. 3). La tête du **g** se compose d'une ligne horizontale (1. 11). **r** a la forme caractéristique de l'écriture insulaire : l'épaule descend fort bas (1. 3). **s** a trois formes : le plus souvent, il est rond comme dans l'écriture majuscule; souvent il a la forme fourchue caractéristique de l'écriture insulaire; quelquefois enfin il a la forme longue de la minuscule, en particulier avant le **t** (2. 3. 4).

Peu d'abréviations. Voir l'abréviation pour *bus* (15), *que* (11), *per* (14), *pro* (11), *ur* (17), *us* (20) et le signe insulaire pour *autem* (25).

Peu de ligatures. C'est **e** qui plus que les autres lettres se trouve en ligature (*aepistola, iubente,* 1).

Souvent on a un accent sur des monosyllabes (*a,* 3; *si,* 10; *ac,* 11; *ne,* 13).

Incipit aepistola privilegii qua*m* iubente Iohanne papa suscepta benedictione ab eo Dunstan archiępiscopus a suis manibus accepit, sed palliu*m* a suis manibus n*on* accepit, sed eo iubente ab altare sa*n*c*t*i Petri apostoli.

Iohannes aep*iscop*us servus servorum D*omi*ni[1]) confr*at*ri Dunstano Dorobernensis aecclesiae archiaep*iscop*o vitae tuae tantu*m*modo p*er*manendam in Chr*ist*o salutem. Si pastores ovium sole geluq*ue* p*ro* gregis sui custodia die ac nocte ferre contenti sunt, et oculis conspectant vigilantibus, ut ne alia quidem ex ovibus aut errando p*er*eat aut ferinis laniata morsib*us* rapiatur: quanto sudore quantaq*ue* cura debemus e*ss*e p*er*vigiles ob salute*m* animaru*m*, qui dicim*ur* pastores earum! Adtendamus igit*ur* nos officium exibere erga custodia*m* dominicaru*m* oviu*m*, et ne quasi lupo veniente territi fugiam*us*, ne in die divini examinis p*ro* desidia n*ost*ra ante summu*m* pastore*m* p*ro* neglegentia n*ost*ra excruciemur, unde modo honoris reverentia in sublimiori arce caeteris diiudicamur. Pallium *autem* fraternitati tuae ex

1) Pour *dei.*

A. D. 1029/30. — S. Augustin. Minuscule carolingienne.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 12219, fol. 1.

Page d'un Codex en parchemin avec le traité de S. Augustin *Adversus quinque haereses.* Le Codex provient du monastère de Saint-Maur-des-Fossés sur la Marne (département de la Seine); c'est là qu'il fut écrit, vers 1029 ou 1030, à la demande de l'abbé Oddo (Eudes), par un moine du nom de Lambert. A la fin on lit : *Pro merito vite Lantbertus ipse beate, — Iubente Oddone abbate, scripsi libellum devotus amore, — Arripuique Petri Pauli Mauri tantum quoque — Prumptus opus ternis quod mensibus ymmo peregi, — Decimi scilicet, undecimi, duodecimi quoque, — Quo etiam tempore certavi multum in frigore* ...... Voir L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* Paris 1874, II, 74. Voir le texte dans Migne, *Patrologia latina,* t. 42, col. 1101.

Minuscule carolingienne du XIe siècle. La forme de certaines lettres rappelle la demi-onciale. On remarquera par exemple la forme de l'**a** fermé et les panses larges de **d** et de **q**; de plus **N** est quelquefois majuscule. Les hastes supérieures portent presque toutes un petit coup de plume. Le titre se compose d'un mélange de lettres majuscules et minuscules. Le texte commence par une belle initiale.

Lettres isolées. La plupart du temps l'**a** a la forme carolingienne (3), mais quelquefois il a la forme demi-onciale (6. 24; comp. l'**a** dans le manuscrit de Térence, pl. 61); au lieu de **ae** ou **oe** on a **e** ou l'ę cédillé (2. 12 15. 23. 28). Les panses de **d** et de **q** sont larges et faites de deux traits (3. 5. 6). La languette de l'**e** est fine et dirigée obliquement vers le haut; à la fin du mot, elle se termine souvent par un point (3. 4. 5). La boucle supérieure du **g** est faite de deux traits (9. 10). La boucle de **h** est grande et se prolonge quelquefois un peu au-dessous de la ligne (4. 11. 24. 29). **r** est souvent un peu plus long que les lettres brèves (3).

Les abréviations ne sont pas nombreuses. On rencontre plusieurs fois le crochet rond pour *us* (13. 23), pourtant le plus souvent *us* est écrit tout au long. Le signe commun d'abréviation est ondulé et tourné vers le haut. Après ē (= *est*) et ēē (= *esse*) on a un point, lignes 6. 11.

Voir la ligature *et* dans le verbe *det* (9).

La séparation des mots n'est pas encore parfaite (4). Voir le signe de ponctuation pour la grande pause (10. 13); pour la petite pause on a un point surmonté d'une virgule (point d'exclamation) ou un point placé à mi-hauteur des lettres (3. 5. 8. 9).

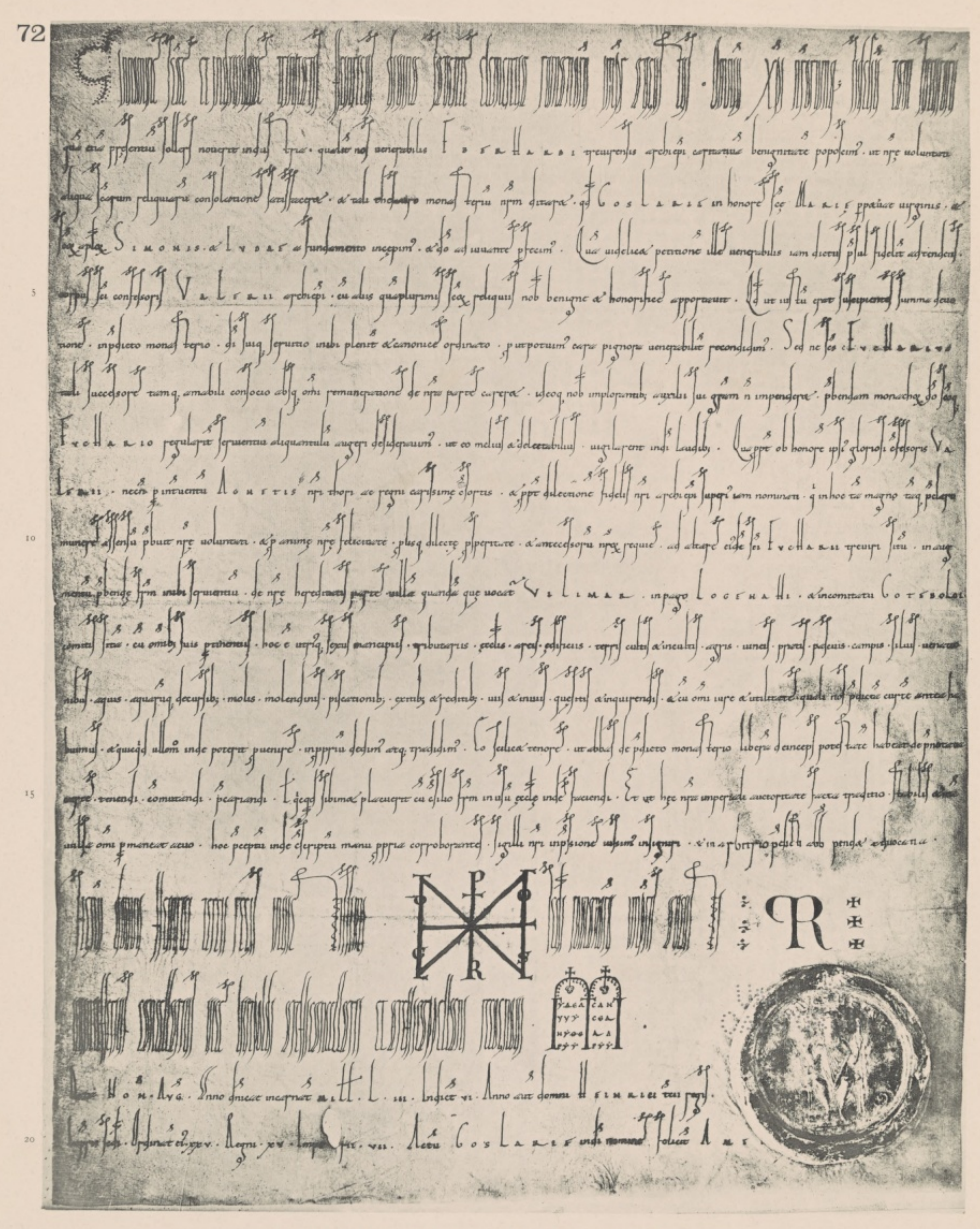
Deux fois on rencontre un accent, pour indiquer l'accentuation de la syllabe (11. 13).

Incipit libellus sa*n*c*t*i Agustini adversus quinque hereses.

Debitor sum, fateor, non necessitate, sed, quod est vehem*en*tius, caritate. Non ta*m* ad compellendu*m* potest e*ss*e molestus exactor, qua*m* ad reddendum devotus e*st* debitor. Sed ut impleam q*uo*d promisi, adiuvate me sa*n*c*t*is orationib*us* v*est*ris, ut D*omi*n*us* om*ni*p*oten*s det gr*at*iam sermonib*us* meis, et satisfaciam piis mentib*us* v*est*ris. Si meminisse dignamini qui in te*m*pore adfuistis, quinq*ue* hostium genera e*ss*e diximus: contra q*ue* expugnanda indutias postulavimus, ut necessaria preparare possem*us*. Promissus dies inluxit; nos quoq*ue* inpigre ad certamen D*omi*no adiuvante p*ro*cessimus. Adiutorium nostru*m* a D*omi*no, qui fecit cęlu*m* et terram. Donabit certa*m* victoriam, qui certanti donavit audaciam. Non nos hostium turba, non sibilantium forma, non quasi fulgens vestra terreat arma.

Goliam magnu*m*, robustu*m*, armis terribilibus, ingentiq*ue* turba munitu*m*, David solus, parvus adq*ue* inhermis, uno lapidis ictu prostravit, totaq*ue*[1]) Allophiloru*m* castra turbavit adq*ue* fugavit. Quid aute*m* aliud petra contra Goliam manu David missa, nisi Chr*istu*m contra diabolu*m* ex semine David significavit? Adgrediamur ia*m*, et eoru*m* quę dixim*us* quinq*ue* genera hostium proponamus. Pagani dicunt: Quid est quod nos exorretis adq*ue* abicitis tamqua*m* multos colentes deos? Ecce vos D*eu*m, que*m* p*re*dicatis colendu*m*, filium habere dicitis, et sine alterius conmixtione sexus natu*m* e*ss*e confingitis! Iudęi dicunt: Quomodo unu*m* colitis D*eu*m, quando et homine*m* que*m* patres n*ost*ri crucifixerunt D*omi*nu*m* dicentes hominib*us* extorquetis, ut tamqua*m* filium Dei venerentur[2]),

1) De *totamque.* Le trait d'abréviation sur l'**a** est effacé. 2) Corrigé de *ueuerantur.*



A. D. 1053. — **Diplôme de l'empereur Henri III. Minuscule diplomatique.**

Coblence, Königlich Preussisches Staatsarchiv.

A. D. 1053. — Diplôme de l'Empereur Henri III. Minuscule diplomatique.

Coblence, Königlich Preussisches Staatsarchiv.

Regeste : L'Empereur Henri III, par gratitude envers l'archevêque Eberhard de Trèves, qui, sur le désir de l'Empereur, avait fait transporter le corps de S. Valerius et d'autres reliques au monastère nouvellement fondé de SS. Siméon et Jude à Goslar, donne au monastère de Saint-Mathias de Trèves son domaine de Vilmar dans le Lahngau. Goslar, 5 Août 1053. Imprimé dans H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien,* Coblence 1860, t. I, 395, N° 340; regeste dans J. F. Böhmer, *Die Urkunden der römischen Könige und Kaiser von Conrad I. bis Heinrich VII., 911—1313,* Francfort sur-le-Main 1831, p. 82, N° 1643; regeste aussi dans Stumpf-Brentano, *Die Reichskanzler des X., XI. und XII. Jahrhunderts,* Innsbruck 1865—1883, t. II, N° 2442; reproduction dans Sybel et Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen,* Berlin 1891, livraison II, pl. 13. C'est à cet ouvrage que nous empruntons notre Fac-similé avec l'aimable permission de M. le Directeur général des Archives prussiennes. Parchemin. Grandeur du diplôme : 60 × 47 cm. Notre Fac-similé est fortement réduit.

A la dernière ligne du texte (16), de la main du premier scribe, mais d'une encre plus pâle, on trouve cette addition : *Et in arbitrio prędicti abbatis pendet advocatia.* L'addition est donc authentique (voir Sickel dans *Kaiserurkunden in Abbildungen,* texte, p. 27). Plus tard les lettres de cette addition — sauf les cinq premières, les trois dernières et *oc* dans *advocatia* — furent repassées à une encre plus noire.

A la fin de la ligne, qui contient le monogramme de l'Empereur (17), se trouve un signe particulier (*signum speciale*), qui consiste en un monogramme formé de la combinaison des lettres MPR, qu'il faut interpréter par les mots *manu propria* (voir A. Giry, *Manuel de diplomatique,* p. 790).

La formule de recognition se termine par deux tablettes formant un diptyque, dans lequel le nom du chancelier est écrit en caractères grecs.

Le sceau rond de cire plaqué présente l'image de l'Empereur assis sur le trône, de face, avec les insignes impériaux : sur la tête, la couronne avec trois lys et à droite et à gauche des perles; dans la main gauche il porte le sceptre, dans la main droite la pomme de l'empire avec la croix. L'inscription, qui commence en haut au-dessus de la tête de l'Empereur et se trouve coupée par la base du trône, est la suivante: † HEINRICUS D*E*I GR*ATI*A ROMANOR*UM* IMP*ERATO*R AUG*USTUS* (voir la description du sceau dans H. Bresslau, *Die Siegel der deutschen Könige und Kaiser aus der salischen Periode 1024—1125,* Neues Archiv 6, 1880, p. 566).

Minuscule diplomatique. Comparer avec la minuscule pl. 64. Les traits caractéristiques des diplômes royaux sont conservés et développés davantage: les hastes supérieures et inférieures des lettres sont grandes et légèrement inclinées; la première ligne ainsi que les souscriptions de l'Empereur (17) et de la chancellerie (18) ont l'écriture allongée; quelques lettres, telles que **a** et **r**, ont des formes anciennes; *et* et *st* forment des ligatures spéciales; le signe commun d'abréviation se compose d'un nœud; **e**, **f**, **g**, **s** ont un trait d'ornementation. Les noms propres sont en petites majuscules avec des grandes initiales.

Lettres isolées. **a** a la forme ouverte de l'ancienne cursive (2); pour la diphthongue **ae** on a la plupart du temps l'**ę** cédillé (2. 3), quelquefois pourtant on trouve **aé** (1. 3. 4. 16. 19). **c** a la petite forme (2); ce n'est qu'en ligature qu'il est brisé (16). La haste du **d** descend bas au-dessous de la ligne (2. 3). Souvent **e**, à la fin des mots, a un trait d'ornementation, qui ressemble à un signe d'abréviation (*consolatione, honore,* 3; *ille,* 4). **f** a, en haut, un trait d'ornementation (3. 4). **g** a, en bas, un trait d'ornementation (2. 3). **r** est très long et descend beaucoup au-dessous de la ligne (2). L'**s** long a, en haut, un trait d'ornementation; la présence fréquente de l'**s** rond mérite une attention particulière; c'est la première fois que, dans nos planches, nous rencontrons un nombre si grand de l'**s** rond; on le met de préférence à la fin des mots et lorsque deux **s** sont réunis (*confessoris,* 5; *impressione iussimus,* 16). La barre du **t** est droite; à remarquer que le trait vertical coupe souvent la barre et la dépasse un peu (*Trevirensis, caritativam,* 2).

Abréviations. On retrouve fréquemment le crochet rond pour *us* (*poposcimus,* 2; *perfecimus,* 4); on a une fois aussi le signe pour *ur* (*vocatur,* 11). Pour *con* on a $\overline{c}$ (9. 16). Lignes 9. 14 et 15 on trouve des abréviations avec lettres suscrites. Ligne 14 *quid* est abrégé par une lettre suscrite; ligne 15, il l'est par un trait ondulé qui coupe la haste de **q**.

On trouve souvent la ligature pour *st* (2. 3), plus rarement pour *ct* (16. 17). La ligature *et* se trouve non seulement pour la particule *et,* mais aussi à la fin des mots (3. 4. 14. 15. 16). Voir *or* dans la finale *orum* (4. 5).

La séparation des mots et des phrases est presque parfaite. Comme signe de ponctuation on a partout un point. Entre les phrases on a laissé un espace blanc, et la nouvelle phrase commence par une grande lettre (4. 6).

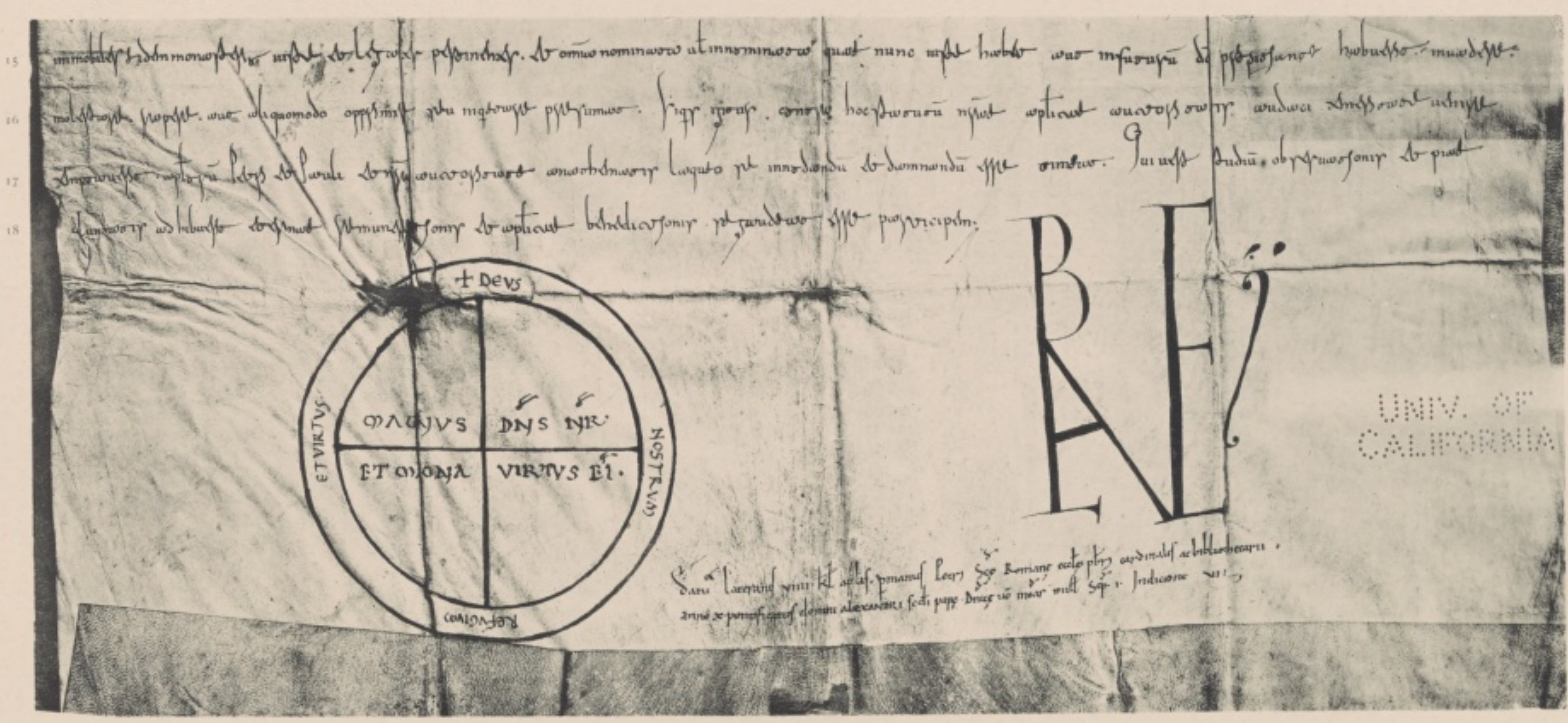
(Chrismon) In nomine sanctae et individuae Trinitatis Heinricus divina favente clementia Romanorum imperator Augustus. Omnium Christi nostrorumque fidelium tam futurorum quam etiam pręsentium sollers noverit industria, qualiter nos venerabilis EBERHARDI Treuirensis archiepiscopi caritativam benignitatem poposcimus, ut nostrę voluntati aliqua sanctarum reliquiarum consolatione satisfaceret et tali thesauro monasterium nostrum ditaret, quod GOSLARIE in honore sanctę Marię perpetuae virginis et sanctorum apostolorum SIMONIS et IVDAE a fundamento incępimus et Deo adiuvante perfecimus. Quam videlicet petitionem ille venerabilis iam dictus pręsul fideliter adtendens corpus sancti confessoris VALERII archiepiscopi cum aliis quam plurimis sanctorum reliquiis nobis benigne et honorifice apportavit. Quod ut iustum erat suscipientes summa devotione, in prędicto monasterio Dei suique servitio inibi pleniter et canonice ordinato, prout potuimus cara pignora venerabiliter recondidimus. Sed ne sanctus EVCHARIVS[1] tali successore tamque amabili consocio absque omni remuneratione de nostra parte careret ideoque nobis implorantibus auxilii sui gratiam non impenderet, prębendam [monachorum Deo sanctoque EVCHARIO regulariter servientium aliquantulum augeri desideravimus, ut eo melius et delectabilius vigilarent in Dei laudibus. Quapropter ob honorem ipsius gloriosi confessoris VALERII necnon per interventum AGNETIS nostri thori ac regni carissimę consortis et propter dilectionem fidelis nostri archiepiscopi superius iam nominati, qui in hoc tam magno [tamque pręclaro munere assensum prębuit nostrę voluntati, et pro animę nostrę felicitate prolisque dilectę prosperitate et antecessorum nostrorum requie, ad altare eiusdem sancti EVCHARII [Treviri situm in augmentum prębendę fratrum inibi servientium, de nostrę hereditatis parte villam quandam, quę vocatur VILIMAR, in pago LOGENAHI et in comitatu GOTEBOLDI comitis sitam cum omnibus suis pertinentiis, hoc est utriusque sexus mancipiis, tributariis, ęcclesiis, areis, ędificiis, terris cultis et incultis, agris, vineis, pratis, pascuis, [campis, silvis, venationibus, aquis aquarumque decursibus, molis, molendinis, piscationibus, exitibus et reditibus, viis et inviis, quęsitis et inquirendis, et cum omni iure et utilitate, quali nos [prędictam curtem antea habuimus, et quicquid ullo modo inde poterit provenire, in proprium dedimus atque tradidimus, eo scilicet tenore, ut abbas de prędicto monasterio liberam deinceps potestatem [habeat de pręnotata curte tenendi, commutandi, pręcariandi vel quicquid sibimet placuerit cum consilio fratrum in usum ęcclesię inde faciendi. Et ut hęc nostra imperiali auctoritate facta [traditio stabilis et inconvulsa omni permaneat aevo, hoc pręceptum inde conscriptum manu propria corroborantes sigilli nostri inpressione iussimus insigniri. Et in arbitrio prędicti abbatis pendet advocatia.

Signum domni Heinrici tercii regis invictissimi *(Monogramma)* secundi Romanorum imperatoris Augusti. *(Signum speciale.)*

UUinitherius cancellarius vice Liutpoldi archicancellarii et archicappellani recognovi *(Signum recognitionis cum litteris graecis:* YΔEΔ VVYNYΘEPYY CANCELLAPYY.)

Data NONIS AUGUSTI anno dominicae incarnationis MILLESIMO LIII., indictione VI., anno autem domni HEINRICI tercii regis imperatoris secundi ordinationis eius XXV., regni XV., imperii VII. Actum GOSLARIE. In Dei nomine feliciter. Amen. *(Locus sigilli.)*

[1] EVCHARIUS est sur un grattage; il y avait primitivement, à ce qu'il semble, *eucharius.*



A. D. 1071. — Privilège d'Alexandre II. Ancienne écriture curiale.

Milan, Archivio di Stato.

A. D. 1071. — Privilège d'Alexandre II. Ancienne écriture curiale.

Milan, Archivio di Stato.

Début et finale d'un Privilège du Pape Alexandre II, sur parchemin. Grandeur de tout le document : 53 × 46 cm; notre Fac-similé est réduit. Regeste : Le Pape Alexandre II fait savoir à l'abbé Christophe de San Pietro e Paolo, de Crémone, qu'il prend sous sa protection apostolique ce monastère, fondé par Ardingus, fils du juge Albizo et de son épouse Edina; selon la volonté des fondateurs, le monastère doit jouir de la protection du Siège apostolique et lui payer un cens annuel de douze *nummi Mediolanenses.* Latran, 24 Mars 1071. Imprimé dans Pflugk-Harttung, *Acta pontificum Romanorum inedita,* Stuttgart 1884, II, 115, N° 150; regeste dans Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum,* Leipzig 1885, N° 4687.

Au-dessous on a la rota, le monogramme et la grande ponctuation, trois signes introduits par Léon IX (1048—1054) dans les Privilèges pontificaux.

La rota est faite de deux cercles concentriques, avec une croix au milieu, appelée croix intérieure; entre les deux cercles se trouve une petite croix (la croix extérieure) et la devise du Pape : *Deus nostrum refugium et virtus.* Dans notre Privilège, il y a également une devise au milieu de la rota (voir l'autre disposition sur le Privilège de Paschal II, pl. 76). La devise tant extérieure qu'intérieure est en lettres majuscules, mais de différentes mains. L'encre de la rota est plus foncée que celle de la date, et celle-ci à son tour est plus noire que celle du texte. L'encre de la croix extérieure paraît être la même que celle de la devise extérieure.

Le monogramme, à droite, renferme les lettres de l'ancienne formule de salut *Bene valete* (voir pl. 58). La lettre **N** forme la base du monogramme.

La grande ponctuation se compose de deux points forts avec un grand trait ondulé.

La Date a été écrite de la main du chancelier, le cardinal Petrus, et est en belle minuscule carolingienne.

Le sceau de plomb est perdu; il ne reste plus que des traces des fils de soie jaune-rougeâtre, par lesquels il était fixé au parchemin. Sur les sceaux d'Alexandre II qui nous sont parvenus, on voit au recto l'image de Pierre, qui reçoit de la main du Christ la clef du ciel, avec l'inscription : † QUOD NECTIS NECTAM QUOD SOLVIS PETRE RESOLVAM; au revers on a au milieu un grand II et autour les mots : † ALEXANDRI PAPAE.

Sur les documents pontificaux du XI° siècle voir W. Diekamp, *Zum päpstlichen Urkundenwesen des XI., XII. und der ersten Hälfte des XIII. Jahrhunderts* (dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* 3, 1882, p. 565); Pflugk-Harttung, *Die Bullen der Päpste bis zum Ende des XII. Jahrhunderts,* Gotha 1901; Kehr, *Scrinium und Palatium. Zur Geschichte des päpstlichen Kanzleiwesens im XI. Jahrhundert* (dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* Supplément VI, 1900, p. 93); Rodolico, *Note paleografiche e diplomatiche sul Privilegio pontificio,* Bologna; A. Giry, *Manuel de diplomatique,* Paris 1894, p. 672.

Ecriture curiale du XI° siècle. Comparer planches 58, 62 et 76. Des quatre lettres caractéristiques de l'ancienne curiale l'**a**, l'**e**, le **t** ont gardé la forme ancienne; **q** a maintenant la forme carolingienne. De même de nombreuses ligatures anciennes sont conservées. Mais la minuscule carolingienne (diplomatique) exerce une grande influence sur le caractère général de l'écriture et sur la forme de beaucoup de lettres; voir par exemple la forme de **c**, **d**, **f**, **g**, **p**, **q**, et les traits d'ornementation de l'**f** et du **g**. A noter que l'on n'écrit plus sur papyrus, mais sur parchemin. Les lettres sont petites et pointues; les hastes supérieures et inférieures ne sont pas demesurément grandes. Le scribe de notre Privilège a dû primitivement être fort exercé à la minuscule carolingienne, et ce n'est que plus tard qu'il aura appris la curiale; de sorte qu'il conserve encore la façon d'écrire primitive, tout en cherchant à former les lettres et les ligatures selon l'alphabet curial.

Lettres isolées. **a** a la forme d'oméga (*abbati,* 1); au lieu de **ae**, on a quelquefois **e** (*divine,* 4; *eternae,* 18); la plupart du temps pourtant on rencontre **ae** (*piae,* 3; *apostolicae,* 4). **c** est petit (*consistentis,* 1). **d** a le plus souvent la forme ronde, avec une très petite courbe; dans la forme droite, la haste ne descend plus au-dessous de la ligne (*quod Deo disponente,* 2). **e** a la forme caractéristique de l'ancienne curiale (*urbe,* 1). Le plus souvent **f** est fait comme dans la minuscule diplomatique et a des traits d'ornement, quelquefois pourtant il a une forme ancienne (*fidelium, facto,* 6). **g** a la tête fermée et arrondie et au-dessous un trait final orné, comme dans la minuscule diplomatique (*gerimus,* 2). Les traits finaux de l'**m** et de l'**n** sont tournés en dehors (1). **p** et **q** ont la forme minuscule (*quantum possumus,* 2); au commencement des phrases on a le **Q** majuscule d'une forme spéciale (*Quo,* 6; *Qui,* 17). **r** est long et fourchu; il ressemble à l'**r** des diplômes impériaux et se confond facilement avec l'**s** (*servus, urbe,* 1). L'**s** aussi est fourchu; il descend bas au-dessous de la ligne; quelquefois son premier trait va assez haut (*servus, salutem,* 1). **t** a la forme caractéristique de l'ancienne curiale, qui ressemble à l'**o** (*abbati,* 1).

Abréviations. Voir la forme de l'abréviation pour *bus* : **b** avec un trait ondulé (*petitionibus,* 2; *facultatibus,* 6). *con* est rendu par $\bar{c}$ (2). *quod* est abrégé par contraction (2). Pour *qui* on a **q** dont la haste est coupée par une barre (*inquietare, quis,* 16). Au lieu de *cum* on a une fois **c** avec un long trait obliquant vers le bas (12; pas d'exemple dans notre Fac-similé).

Ligatures nombreuses. Les lettres changent beaucoup de forme dans ces ligatures.

La séparation des mots est régulière. Comme ponctuation on a d'ordinaire un point, tant pour les grandes que pour les petites pauses (1. 4. 6. 16. 17); ligne 7 on a un point d'exclamation pour une petite pause; à la fin du texte on a plusieurs signes (18). Le texte commence par un **Q** majuscule orné (2).

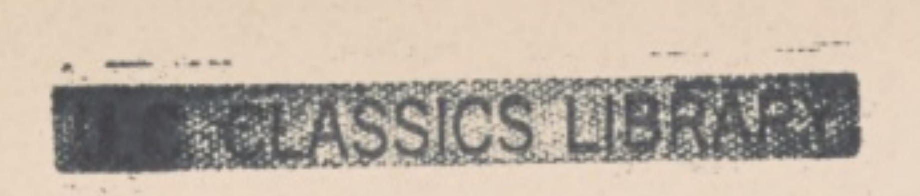
ALEXANDER episcopus, servus servorum Dei, Christoforo, venerabili abbati monasterii sanctorum PETRI et PAULI in urbe Cremona consistentis, salutem et apostolicam benedictionem. Quamvis ex consideratione regiminis, quod Deo disponente gerimus, iustis petitionibus omnium quantum possumus aures mentis et corporis accommodare nos oportet, promptissime tamen illorum votis et desideriis ipsa pietas et iustitia nos effectum dare postulat, qui piae devotionis affectu opus et studium, quod pro religione ceperunt, ab auctoritate sedis apostolicae iuvari et ad profectum divine servitutis confirmari et muniri cupiunt. Civis quidam Cremonensis, vir fidelis nomine Ardingus, filius Albizonis iudicis, et uxor eius Edina, instinctu divinae gratiae construxerunt ex bonis suis monasterium sanctorum PETRI et Pauli in urbe Cremona pro Christi nomine et suarum ceterarumque redemptione fidelium animarum. Quo facto et propriis facultatibus illuc legitime traditis et, iuxta quod Deus illorum cordibus aspiraverat, ordinatis, in eadem pagina, qua constitutionem et totam eiusdem monasterii ordinationem, vel (quaecumque ad proprietatem et usum eius contulerant, scripto designari fecerant, fideli devotione statuerunt, ut idem monasterium cum omnibus ad id pertinentibus sub tutela et defensione sancti PETRI et Romanae ecclesiae consisteret in perpetuum, et per singulos annos censum duodecim Mediolanensium nummorum apostolicae sedi redderet; hoc ideo statuentes, ut monasterium privilegio apostolicae auctoritatis munitum et ab omni perturbatione defensum in Dei servitio securius atque devotius permaneret. Itaque volentes, ut pia collatio fidelium animarum earumque felicia instituta firma consistant semperque proficiantur, salvo honore et debita reverentia suae matris ecclesiae et proprii episcopi, suscipimus idem monasterium sanctorum Petri et Pauli apostolorum cum omnibus sibi pertinentibus in tutela et defensione sanctae Romanae ecclesiae, et privilegio apostolicae tuitionis illud corroboramus. Statuentes in hac serie, ut nullus imperator, rex, dux, marchio, comes aut vicecomes, episcopus, abbas seu aliqua persona magna vel parva, predictum monasterium aut monachos ibi Deo famulantes, vel quoscumque eorum servitores, necnon predia, possessiones seu iustas oblationes, vel quascumque res mobiles aut) immobiles, eidem monasterio iuste et legaliter pertinentes, et omnia, nominata vel innominata, quae nunc iuste habet aut in futurum Deo propitiante habuerit, invadere, molestare, rapere aut aliquo modo opprimere seu inquietare presumat. Si quis igitur contra hoc statutum nostrae apostolicae auctoritatis audaci temeritate venire temptaverit, apostolorum Petri et Pauli et nostra auctoritate anathematis laqueo se innodandum et damnandum esse timeat. Qui vero studium observationis et piae [vo]luntatis adhibuerit, eternae remunerationis et apostolicae benedictionis se gaudeat esse participem.

(*Rota cum sententiis:* MAGNUS DOMINUS NOSTER ET MAGNA VIRTUS EIUS; DEUS NOSTRUM REFUGIUM ET VIRTUS.) (*Monogramma:* BENE VALETE) (*Interpunctio.*)

Datum Lateranis, VIIII. kalendas Aprilis, per manus Petri, sanctę Romanę ecclesię presbiteri cardinalis ac bibliothecarii, anno X. pontificatus domni ALEXANDRI secundi papę, dominicę vero incarnationis millesimo septuagesimo I., indicione VII.

A. D. 1086. — Domesday Book (Angleterre).

Londres, Public Record Office.



A. D. 1086. — Domesday Book (Angleterre).

Londres, Public Record Office.

Page du fameux *Domesday Book,* le *liber censualis* de l'Angleterre, achevé vers l'an 1086, à l'époque de Guillaume-le-Conquérant. (Il y a pourtant des savants qui maintiennent que ce manuscrit n'est qu'une copie faite vers l'an 1100.) Grandeur : 41,5 × 24 cm. Voir *Domesday-Book seu liber censualis Willelmi primi* etc., 1783—1816, 4 voll.; *Domesday Book,* etc., *facsimile of the Part relating to each county, separately. Photo-zincographed* etc., 1861—1863; F. W. Maitland, *Domesday Book and Beyond. Three Essays in the Early History of England,* Londres 1897; *Facsimiles of Manuscripts and Inscriptions* de la Palaeographical Society, pl. 243. Nous devons notre Fac-similé à l'amabilité de M. Hubert Hall.

Minuscule carolingienne. Les hastes des lettres sont souvent fourchues en haut, mais plus souvent encore elles ont un trait d'ornementation droit (I, 1. 2. 3). De même les hastes inférieures ont souvent un trait orné; voir par exemple **f**, **p**, **q**, **r** (II, 15. 16. 17). — Les noms propres commencent par une majuscule (I, 5. 9); souvent ils sont écrits en entier en majuscules et ornés de traits rouges (I, 31).

Lettres isolées. **d** est tantôt droit, tantôt rond (I, 1. 2. 4). Voir la forme majuscule de **q** (II, 12. 13. 15). **r** est le plus souvent long et descend fort au-dessous de la ligne; l'épaule en est constituée non par un trait ondulé, mais par une ligne brisée (I, 1. 2. 3). La barre du **t** majuscule décrit une courbe vers le haut (I, 1. 7. 10). Voir la forme de **W** et **w** dans les noms et dans les mots anglais (I, 5. 8. 9; II, 43. 49. 54; *warant,* II, 10, note marginale); c'est la première fois que nous rencontrons cette nouvelle lettre.

Abréviations nombreuses. (Dans notre transcription, ces abréviations ne sont pas signalées par des caractères particuliers.) Les abréviations par suspension sont particulièrement nombreuses pour les mots qui reviennent continuellement, par exemple pour *hida, caruca, manerium, tempore regis Edwardi* etc. Le trait commun d'abréviation est fait de diverses façons (I, 6. 7). Le trait ondulé allant de haut en bas est usité tantôt pour des abréviations par suspension à la fin des mots (9. 10), tantôt pour des abréviations par contraction (*hominem,* I, 43; *homines,* II, 14), mais spécialement pour *er* (*terra,* I, 1. 6; *liberatorem,* 3; *inter,* 8). Pour *et* on a ordinairement la note tironienne, souvent d'une grandeur surprenante (I, 1. 7. 8). Pour *sed* on a **s;** (I, 44. 49; voir les explications pl. 52b).

Parfois on rencontre les anciennes ligatures des majuscules **NS** et **NT** (*tenens, valens,* I, 51; *sunt,* I, 20, *poterant, volebant,* II, 14).

SVDRIE

tunc et modo se defendit pro XII hidis. Terra est IIII carucarum. Hanc terram habuit
Ansculfus, postquam recepit vicecomitatum, sed homines de hundredo dicunt, se
non vidisse sigillum nec liberatorem.
Ansfridus V hidas, modo pro una hida, Heldredus III hidas, modo pro nichilo.
Vluuardus III hidas, Walterus vinitor[1]) I hidam. Non dedit geldum.
In terra istorum sunt II caruce[2]) in dominio et dimidia, et V villani et XXII bordarii
cum II carucis, et XXII acre prati. Totum manerium tempore regis Edwardi
[valebat CX solidos, et post
L solidos, modo VIII libras inter totum. IN WODETONE HUNDRED.
Balduinus tenet de ipso Willelmo MILDETONE. Viuric tenuit
de rege Edwardo. Tunc se defendit pro VI hidis, modo pro IIII hidis et dimidia.
[Terra est
V carucarum. In dominio est I caruca, et X villani et IX bordarii cum IIII carucis, et IIII
servi, et unus molinus[3]) de II solidis, et II acre prati. Silva de IX porcis. De
herbagio X porci. Tempore regis Edwardi valebat LXX solidos, et post, et modo
[LX solidos.
In HUNDRED Copededorne sunt IIe hidę, quę pertinent huic manerio. Valent XX^ti
[solidos.
Isdem Balduinus tenet de Willelmo I hidam ad Hanstega. Ordui te-
nuit. Et dimidiam hidam tenet Balduinus ad Litelfeld. Alfer tenuit. Hi duo
potuerunt ire quo voluerunt, cum terris suis. Ibi I caruca est in dominio, cum uno
bordario. Valet XI solidos et III denarios.
Ipse Willelmus tenet ABINCEBORNE. Huscarle tenuit de rege Edwardo.
Tunc se defendit pro VI hidis, modo pro IIII hidis. Terra est IX carucarum. In
[dominio sunt
IIe carucę, et X villani et VII bordarii cum V carucis. Ibi ęcclesia[1]). Et V servi,
[et unus molinus
de VI solidis, et III acre prati. De herbagio et pasnagio XL porci.
Tempore regis Edwardi valebat VIII libras, et post, et modo VII libras.
Ipse Willelmus tenet PADENDENE. Huscarle tenuit de rege Edwardo.
Tunc se defendit pro IIII hidis, modo pro III hidis. Terra est IX carucarum. In
[dominio nil est,
sed ibi XII villani et V bordarii cum VI carucis, et unus molinus de VI solidis,
et IIII acre prati. Silva XL porcorum, de herbagio XV porci.
De hoc manerio tenet Hugo homo Willelmi III hidas cum halla, et in dominio I carucam.
Totum manerium tempore regis Edwardi valebat VIIII^vem libras, et post VII libras,
[modo similiter VII libras.
TERRA WALTERII FILII OTHER. IN GODELMINGE HUNDRED.
WALTERIUS filius Otheri tenet CONTONE. Brixi tenuit de rege
Edwardo. Tunc se defendit pro XIIII hidis, modo pro XI hidis. Terra est X carucarum.
[In dominio
sunt III caruce, et XXI villanus et VIII cotarii cum VI carucis. Ibi VII servi,
et VII acre prati. Ibi ecclesia. Tempore regis Edwardi valebat VIII libras, et
[post VI libras, modo IX libras.
Tezelinus tenet de Walterio HORMERA. Aluuinus tenuit de rege
Edwardo. Tunc se defendit pro XV hidis, modo pro III hidis. Terra est III carucarum.
[In dominio
sunt IIe carucę, et III villani et II cotarii cum I caruca et dimidia. Ibi I molinus de XI
solidis, et VI acre prati. Tempore regis Edwardi valebat L solidos, post XXX
[solidos, modo C solidos.
Ipse Walterius et Girardus de eo tenet PIPEREHERGE. Aluuard
tenuit de rege Edwardo. Tunc se defendit pro V hidis, modo pro III hidis. Terra est
III carucarum. In dominio sunt IIe carucę, et unus molinus de XV solidis, et
[VII acre prati.
Ibi IIII villani et III cotarii cum I caruca. Tempore regis Edwardi et post valebat
[XXX solidos, modo C solidos.
Ipse Walterius tenet unum hominem de soca de IN CHINGESTUN HUNDRED.
Chingestun, cui commendavit equas silvaticas regis custodire; sed nescimus,
quomodo. Hic homo tenet II hidas, sed non habet rectum in ipsa terra. Pro II hidis
se defendebat, modo pro nichilo. Ibi est in dominio I caruca, cum III servis, et I piscaria
de CXXV anguillis, et una acra prati. Valet et valuit semper XXX solidos.[4]) *
WALTERIUS de Doai tenet IN WALETON HUNDRED. TERRA WALTERII
[DE DOWAI.
II hidas de rege, sicut dicit; sed homines de hundredo dicunt, se nunquam vidisse
[brevem
vel nuncium regis, qui eum inde saisisset. Hoc autem testantur, quod quidam
[liber homo
hanc terram tenens et quo vellet abire valens summisit se in manu Walterii
pro defensione sui. Hec terra valet et valuit XX solidos.

XXIIII. GISLEBERTUS filius Richerii TERRA GISLEBERTI FILII RICHERII.
de Aigle tenet WITLET. Goduinus comes[1]) tenuit. Tunc se defendit pro XX hidis,
[modo
pro XII hidis. Terra est XVI carucarum. In dominio sunt II caruce, et XXXVII
[villani et III cotarii
cum XIII carucis. Ibi ęcclesia et III acre prati. Silva de XXX porcis.
Tempore regis Edwardi et post valebat XV libras, modo XVI libras.
TERRA GOISFRIDI DE MANNEVILE. IN BRIXISTAN HUNDRED.
XXV. GOISFRIDUS[5]) de Manneuile tenet CLOPEHAM. Turbernus tenuit
de rege Edwardo. Tunc se defendit pro X hidis, modo pro III hidis. Terra est
VII carucarum. In dominio est una caruca, et VIII villani et III bordarii cum V carucis.
Ibi V acre prati. Tempore regis Edwardi valebat X libras, post similiter, modo
[VII libras et X solidos.
Dicunt homines quod Goisfridus hoc manerium iniuste habet, quia ad terram Asgari
non pertinet. Quod Goisfridus de hoc manerio per elemosinam dedit, valet XX^ti
[solidos.
Ipse Goisfridus tenet AVLTONE. Quinque IN WALETON HUNDRED.
liberi homines de rege Edwardo, et poterant ire quo volebant. Horum unus
tenebat II hidas, et quattuor unusquisque VI hidas. Quinque manerii fuerunt.
Modo est in unum manerium. Tunc se defendit pro XXVII hidis, modo pro III hidis
et dimidia. Terra est X carucarum. In dominio est una, et IX villani et IX cotarii cum
V carucis. Ibi ęcclesia, et VII servi, et XII acre prati.
Homines de comitatu et de hundredo dicunt, nunquam se vidisse brevem
vel liberatorem qui ex parte regis Goisfridum de hoc manerio saisisset.
Tempore regis Edwardi valebat XX libras; quando saisivit, C solidos, modo X libras.
De his hidis tenet Wesman[6]) VI hidas de Goisfrido filio Eustachii comitis.[1])
Hanc terram dedit ei Goisfridus de Manneuil[1]) cum filia sua. In dominio est I^a
[caruca, et III
villani et unus cotarius cum III carucis, et unus molinus de XXXV solidis, et III
servi, et X acre prati. Silva de II porcis. Terra est II carucarum.
Tempore regis Edwardi valebat IIII libras, et post XL solidos, modo CX solidos.
De eisdem hidis habet quidam faber regis dimidiam hidam, quam tempore regis
[Edwardi accepit
cum uxore sua, sed nunquam inde servitium fecit. IN WOCHINGES HUNDRED.
Ipse Goisfridus tenet WENEBERGE. Non est de terra Asgar.
Suen et Leuuinus, frater eius,[1]) tenuerunt de rege Edwardo. Tunc se defendit
[pro VII hidis,
modo pro III hidis. Terra est VII carucarum. Duo manerii fuerunt, modo est unum.
In dominio est una caruca, et XII villani et XVII bordarii cum VIII carucis.
Ibi ęcclesia, et VIII servi et VI acre prati. Silva de XXX porcis.
Totum tempore regis Edwardi valebat VII libras, post C solidos, modo VII libras.
IN WOCHINGES HUNDRED.
* Walterius filius Otheri tenet ORSELEI. Brixi tenuit de rege Edwardo.
Tunc se defendit pro X hidis, modo pro VIII hidis. Terra est VI carucarum. In dominio
sunt II caruce, et XIIII villani et V bordarii cum V carucis. Ibi ęcclesia,
et VIII servi. Silva de XX porcis.
Tempore regis Edwardi valebat VIII libras, post C solidos, modo VI libras.
[Valet XX^ti solidos.[7])
De hac terra tenet unus Anglicus I hidam, et ibi habet unam carucam cum I bordario.
TERRA EDWARDI SARISBERIENSIS. IN AMELEBRIGE HUNDRED.
XXVII. EDWARDUS Sarisberiensis tenet WALETONE. Azor tenuit
de rege Edwardo. Tunc se defendit pro VI hidis, modo pro III hidis. Terra est VIII
carucarum. In dominio sunt IIe carucę, et VIII villani et III cotarii cum VII carucis.
Ibi VIII servi, et unus molinus de XII solidis et VI denariis, et XL acre prati.
Silva de L porcis. Ibi unus forestarius de X solidis. [reddit XIIII libras.[7])
Tempore regis Edwardi valebat VIII libras, post C solidos, modo XII libras. Tamen
Rannulfus tenet de Edwardo HAMELEDONE. IN GODELMINGE HUNDRED.
Azor tenuit de rege Edwardo. Tunc se defendit pro V hidis, modo pro III hidis.
Terra est IIII carucarum. In dominio sunt IIe carucę, et VIII villani et unus cotarius
[cum V carucis.
Ibi XIII servi et unum molinum de XXX denariis, et III acre prati. Silva XXX
[porcorum.
Hugo IN WOCHINGES HUNDRED. [Valet et valuit semper C solidos.[8])
tenet de Edwardo CLANEDVN. Fulcui tenuit tempore regis Edwardi. Tunc se
[defendit[9])

pro[10]) V hidis, modo pro II hidis et dimidia. Terra est III carucarum. In dominio est una, et IIII villani et V bordarii cum I caruca et dimidia. Molinus de III solidis.
[Ibi ęcclesia; et silva de V porcis. Valuit L solidos, modo LX solidos.

---

[1]) Suscrit. [2]) Ou *carucate, caracę, carucatę.* [3]) Fol. 30 on a plusieurs fois écrit tout au long *molini duo*; voir le Fac-similé dans le *Domesday-Book seu liber censualis Willelmi primi,* signalé plus haut. [4]) Suit un signe de renvoi, auquel correspond le même signe dans la seconde colonne, ligne 36. [5]) En marge, à droite : XXVI. GOISFRIDUS Oriatele tenet BELGEHAM sine dono regis et sine warant. Anschil tenuit de Heraldo comite. Tunc se defendit pro V hidis, modo pro nichilo. Terra est II carucarum. In dominio est una, et I villanus et unus bordarius cum dimidia caruca. Ibi unus servus, et VIII acre prati. Tempore regis Edwardi valebat VI libras, post XX solidos, modo XL solidos. [6]) La seconde lettre est corrigée. [7]) Ces mots appartiennent à la ligne suivante. [8]) Ces mots appartiennent à la ligne précédente. [9]) La suite se trouve en bas de la colonne de gauche. [10]) Cette longue ligne forme la suite de la colonne II, ligne 54.

Saec. XI./XII. — Sénèque, De vita beata. Ecriture lombardique.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, C. 90, parte inferiore, fol. 57.

Saec. XI./XII. — Sénèque, De vita beata. Ecriture lombardique.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, C. 90, parte inferiore, fol. 57.

Page d'un Codex en parchemin, contenant les dialogues de L. Annaeus Seneca. Notre Fac-similé reproduit les chapitres 21, 22 et 23 du 7e livre *(Ad Gallionem. De vita beata)*. Grandeur : 30,5 × 18,2 cm. Le Codex n'est pas daté; il a dû être écrit à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, et vraisemblablement à Montecassino. En effet, sur le second feuillet, on lit : *Iste liber est . . . congregationis Cassinensis.* Plus tard, comme il ressort d'une note intercalée au même feuillet, il appartint à Antonio Francesco Caracciolo : *Est Antonii Francisci Neapolitae Caraccioli Siculi et amicorum, anno Domini 1583, X. kalendas Novembris, Messanae.* Il fut acquis pour l'Ambrosiana en 1603. Muret se servit de ce Codex pour son édition de Sénèque. Voir l'édition de Sénèque de M. C. Gertz, 1886, et celle de Friedrich Haase, Leipzig 1898, vol. I, p. 156; voir aussi E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins.* Nous devons notre Fac-similé à l'amabilité de Mgr. Ceriani.

Ecriture lombardique. Voir les explications pl. 68. Des mains plus récentes ont intercalé des gloses et des corrections, aussi bien dans les lignes qu'entre les lignes et en marge (4. 6. 7. 10. 11. 12. 24. 26. 35. 36). — Les trois points, qui se trouvent en marge, à côté des lignes, marquent l'introduction de nouveaux interlocuteurs; souvent pourtant, dans notre manuscrit, ces signes se trouvent mal placés (voir à gauche, en haut, lignes 1—3, 7—14).

Lettres isolées. A remarquer en particulier les lettres **a**, **e**, **r**, **t**. **a** prend la forme de **cc** (*magnificentia*, 14); pour **ae** on a la plupart du temps **ę** (*minimę staturę*, 15), rarement **e** (*letitiam*, 19; *ille*, 28). **d** a ordinairement la forme ronde (*deprimi, in divitiis*, 13); au lieu de **d** souvent le copiste avait écrit à la fin des mots **t**; on l'a corrigé en substituant un **d** droit (voir par exemple *aliud*, 17; *aliquid*, 19. 23. 24). **e** est brisé et dépasse un peu les lettres brèves; la courbe supérieure est fermée, l'inférieure ouverte (15). **g** d'ordinaire est ouvert en haut et en bas (*diligentia*, 13; *magnificentia*, 14). **i** est souvent long au commencement des mots, en particulier dans la syllabe *in* (17. 33. 34. 35) et au milieu des mots, où il joue le rôle de consonne (*maior*, 6. 7. 10. 11; *cuiusquam iniuria*, 32); les traits diacritiques sur l'**i** ont été ajoutés plus tard, dans quelques-uns, il est facile de le reconnaître (10. 11. 23). **r** au commencement et dans le corps des mots a la forme pointue de ligature; à la fin des mots, il a la forme usuelle (15. 16. 19. 24. 25). La barre du **t** s'incline fort en avant et adhère à la haste; il s'ensuit que le **t** est facile à confondre avec l'**a**; d'ordinaire ils se distinguent en ce que le petit trait final de l'**a** en haut est oblique, tandis que celui de **t** est horizontal (voir *valebit*, 16; *optabit*, 18).

Comme signe commun d'abréviation on se sert d'une petite barre (14. 17).

En ligature se rencontrent en particulier **e**, **i**, **r**, **t**. **t** avec le son de **z** a dans *ti* la forme d'epsilon, le reste du temps il a la forme habituelle (*argenti*, 4; *virtuti*, 12; *etiam*, 15; *letitiam*, 19). Voir les formes de *ei* (18), *et* (16), *fi* (14. 20), *li* (13), *nt* (19. 20), *ri* (13. 15), *sp* (6. 9). — Voir la liaison des boucles dans *domum*, 9; *paupertatem*, 12; *optabit, quędam*, 18.

Ligne 15, il y a un accent dans le mot *procerum*, pour marquer la juste accentuation.

La séparation des mots est imparfaite, les prépositions en particulier sont unies au mot suivant; quelquefois une main postérieure les a séparés par un trait (11. 16. 25). Comme signe de ponctuation on a d'ordinaire un point. Il y a beaucoup de signes de ponctuation d'une main postérieure (3. 12).

Comme signe de renvoi une main postérieure a parfois tracé une croix (4. 6). Le signe de renvoi ligne 35 se compose d'un trait oblique et d'un point.

sed ne sollicitus habeat. Non abigit illa a se, sed abeuntia securus prosequitur. Divitias quidem ubi tutius fortuna deponet quam ibi, unde sine querela[1]) reddentis receptura est? Marcus Cato cum laudaret Curium et Coruncanium et illud[2]) sęculum, in quo nec * sorium crimen erat paucę argenti lamellę, possidebat ipse quadragies sestertium, minus sine dubio quam Crassus, plus quam Censorius Cato. Maiore spatio, si comparentur, proavom * vicerat, quam a Crasso vincerentur,[3]) et, si maiores illi obvenissent opes, non sprevisset. Nec enim se sapiens indignum ullis muneribus fortuitis putat. Non amat divitias, sed mavolt. Non in animum illas, sed in domum recipit. Nec respuit possessas, sed continet, et maiorem virtuti suę materie *[4]) sumministrari vult.[5]) Quid autem dubii est, quin[6]) hęc maior materia sapienti viro sit animum explicandi suum in divitiis quam in paupertatem, quam in hac unum genus[7]) virtuti sit non inclinari nec deprimi, in divitiis et temperantia et liberalitas et diligentia et dispositio et magnificentia campum habeat patentem. Non comtemnet se sapiens, etiamsi fuerit minimę staturę, esse tamen se procérum volet. Et exilis[8]) corpore ac amisso[9]) oculo valebit, malet tamen sibi esse corporis robur, et hoc ita, ut sciat esse aliud in se valentius. Malam valetudinem tolerabit, bonam optabit. Quędam enim, etiamsi in summam rei parva sunt, ait, et subduci sine ruina principalis boni possunt, adiciunt tamen aliquid ad perpetuam letitiam et ex virtute nascentem: sic illum afficiunt divitię et exhilarant, ut navigantem secundus et ferens et ventus, ut dies bonus et in bruma ac frigore apricus locus. Quis porro sapientium, nostrorum dico, quibus unum est bonum virtus, negat etiam hęc, quę differentia vocamus, habere aliquid in se precii et[10]) alia aliis esse potiora? Quibusdam ex iis tribuitur aliquid honoris, quibusdam autem[11]) multum. Ne erres itaque, inter potiora divitię sunt. „Quid ergo, inquis, me derides,[12]) cum eundem apud te locum habeant,[13]) quam[14]) apud me?" Vis scire, quam non eundem habeant locum? Michi divitię si effluxerint, nichil auferent nisi semetipsas: tu stupebis et videberis tibi sine te relictus, si ille a te recesserint. Apud me divitię aliquem locum habent, apud te summum ac postremum. Divitię meę sunt, tu divitiarum es. Desine ergo philosophis pecunia[15]) interdicere: nemo sapientiam paupertate damnavit. Habebit philosophus amplas opes, sed nulli detractas nec alieno sanguine cruentas, sine cuiusquam iniuria partas, sine sordidis questibus, quarum tam honestus sit exitus quam introitus, quibus nemo ingemescat nisi malignus. In quantum vis exaggera illas: honestę sunt, in quibus cum multa sint, * in sua quisque dicit velit, nichil est, quod quisquam suum possit dicere. Ille[16]) vero fortunę benignitatem a se non summovebit et patrimonio per honesta quęsito nec gloriabitur nec erubescet. Habebit tamen etiam

De vita beata

De Marco Catone

* censorium

* Corrige proavum

* Corrige riem

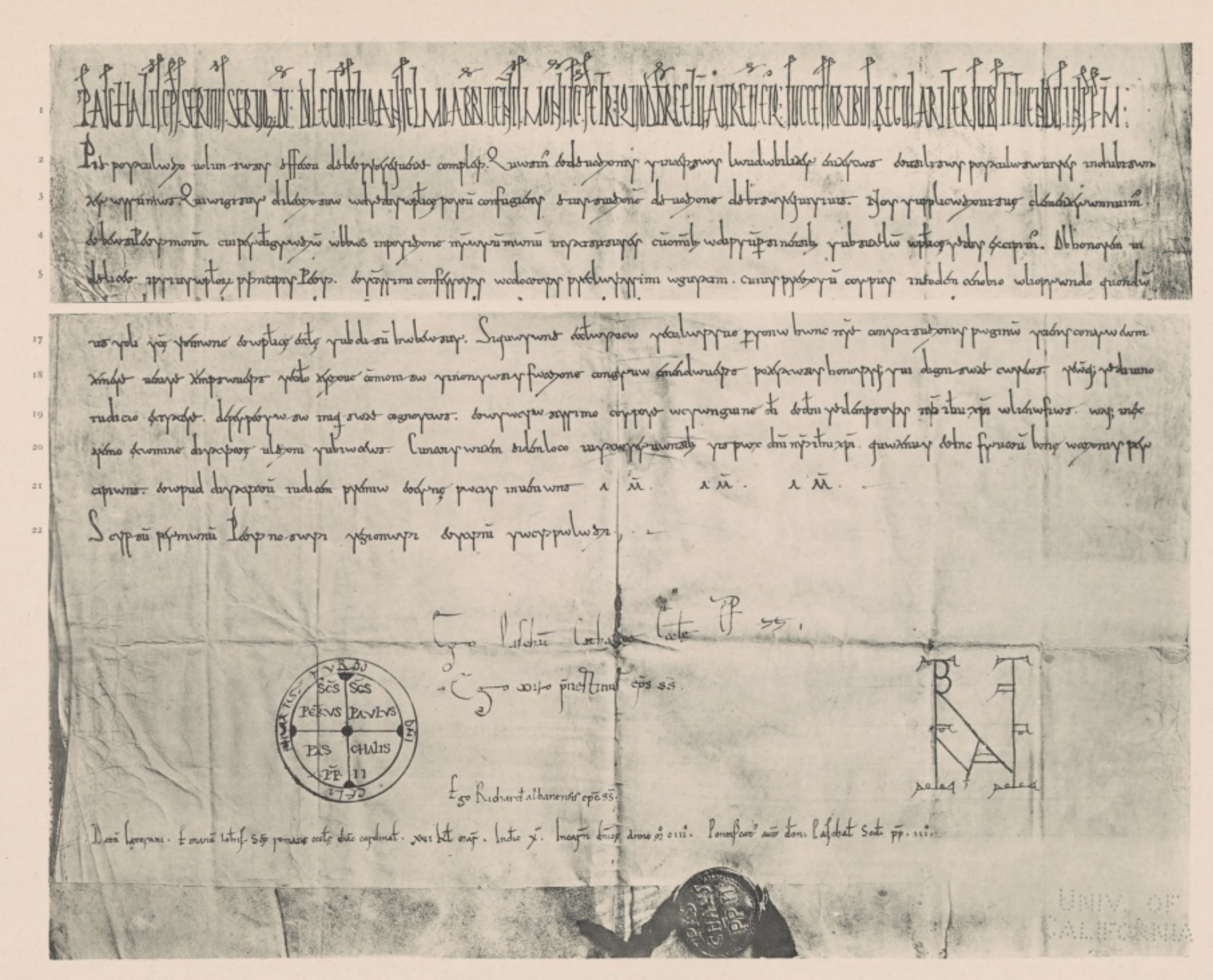
* Corrige que sua quisque dici velit.

Curius Coruncanius

Crassus Cato Censorius

NB. de divitiis non spernendis sed non appetendis etc. usque in finem.

[1]) Corrigé de *querella*. [2]) Ms. *illiud*; à ce qu'il semble, il y avait primitivement *illi ut*. [3]) Au-dessus : *corrige vinceretur*. [4]) Primitivement *materię*; à la barre dans le texte correspond une barre en marge où il y a la correction. [5]) De *volt*. [6]) *quin* et la correction *hęc* au lieu de *nec* sont d'une main postérieure. [7]) *ac unum genus* ont été ajoutés après coup. [8]) Corrigé. [9]) Après *amisso* on a laissé un petit vide. [10]) *cii et* sont d'une main postérieure. [11]) *quibusdam autem* également. [12]) Corrigé. [13]) Au-dessus : *scilicet divitie*; il y avait auparavant, à ce qu'il semble, *habeat*; le trait abréviatif est d'une main postérieure. [14]) Au-dessus : *corrige quem*. [15]) Une main postérieure a mis un s rond au-dessus de *pecunia*. [16]) Au-dessus : *scilicet philosophus*.



A. D. 1102. — Privilège de Pascal II. Ancienne écriture curiale.

Milan, Archivio di Stato.

A. D. 1102. — Privilège de Pascal II. Ancienne écriture curiale.

Milan, Archivio di Stato.

Exorde et conclusion d'un Privilège pontifical sur parchemin. Grandeur : 57×47 cm. Notre Fac-similé est réduit. Regeste : Le Pape Pascal II, à la demande de l'abbé Anselme, confirme les possessions et les droits du monastère de San Pietro in Cielo d'Oro, à Pavie, et le prend sous sa protection; il accorde à l'abbé et à ses successeurs l'usage de la dalmatique, des sandales et des gants. Latran, 14 Février 1102. Imprimé dans Pflugk-Harttung, *Acta pontificum Romanorum inedita*, II, 173, N° 210; regeste dans Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, N° 5891 (4408).

Au bas se trouvent la rota, les souscriptions et le *Bene valete* (voir les explications pl. 73).

La rota a une croix extérieure et une devise; au milieu il y a la croix intérieure et on lit les noms de SCS PETRUS, SCS PAULUS, PASCHALIS PP II.

Entre la rota et le *Bene valete* se trouvent les souscriptions du Pape et de deux cardinaux évêques. Pascal II est le premier qui introduisit les souscriptions de cette sorte dans les Privilèges. Les souscriptions sont de différentes mains. L'encre des souscriptions, aussi bien que celle de la croix extérieure et de la devise, est plus pâle que celle du contexte; l'encre des noms au milieu de la rota et celle du *Bene valete* répond pourtant à celle du contexte.

Le *Bene valete* forme un monogramme orné.

La Date est en minuscule carolingienne. L'année de l'incarnation devrait être 1102 (au lieu de 1103), les années de l'indiction et du pontificat sont justes (Pascal II fut élu le 13 Août 1099 et consacré le 14 Août).

Le sceau de plomb est attaché avec des fils de soie, passant par quatre trous; ces fils ont presque tous une couleur jaune foncé, quelques uns seulement sont rouges. Sur la face antérieure du sceau se voient les bustes des apôtres Pierre et Paul et entre les deux une croix sur une tige; au-dessus des têtes se trouvent les lettres : SPA, SPE (= Sanctus Paulus, Sanctus Petrus); au verso, on a le nom et le titre du Pape : PASCHALIS PP II., entouré d'un cercle de perles.

Ecriture curiale du commencement du XII[e] siècle. C'est sous Pascal II (1099—1118) que cette écriture se retrouve pour la dernière fois. Des quatre lettres, qui caractérisaient l'ancienne curiale, l'**a** et le **t** ont gardé la forme primitive, **e** pourtant a souvent la forme carolingienne; **q** a toujours la forme carolingienne. Les traits ornés de la minuscule diplomatique font défaut. Les hastes supérieures, au sommet, sont un peu épaissies. La première ligne a des lettres allongées; ces lettres sont empruntées à l'alphabet majuscule; **s** et **f** pourtant ont le plus souvent la forme minuscule; dans cette ligne les mots ne sont pas séparés. Les signatures et la date sont en minuscule carolingienne.

Lettres isolées. **a** a la forme d'oméga; en bas il est anguleux et ressemble à un **W** majuscule (*postulatio, voluntatis*, 2); la diphthongue **ae** ne se présente pas; à sa place on a l'ę cédillé ou **e** simple (*Pie*, 2; *apostolicę*, 3). **d** a toujours la forme droite (*devotionis, laudabiliter*, 2). **e** prend ou bien la forme curiale ou la forme carolingienne (*Pie*, 2; *tuitionem devotione*, 3); l'ę cédillé a toujours la forme carolingienne (*apostolicę, tuę*, 3); en ligature **e** a la forme longue de cursive d'autrefois (*compleri, et*, 2). **f** dépasse la ligne aussi bien en haut qu'en bas (*effectu*, 2). **g** est fermé en haut et ouvert en bas; la boucle inférieure est très petite (*igitur*, 3). **i**, dans la ligature *ti* avec le son de **z**, est très long (*postulatio*, 2). **q** est carolingien (*quondam*, 5); en ligature, il a une forme ouverte archaïque (*prosequente*, 2); sa haste décrit en bas une courbe vers la gauche. **r** et **s** sont fourchus et se ressemblent fort; en tous deux le premier coup de plume forme avec la hampe un angle aigu; ils se distinguent comme dans la cursive romaine: l'épaule de l'**r** se dirige en haut, le trait final de l'**s** en bas (*voluntatis*, 2; *igitur*, 3). **t** est curial; il est facile de le confondre avec **e** (*voluntatis*, 2); en ligature il a des formes multiples (*postulatio, effectu debet prosequente*, 2).

Abréviations. Voir l'abréviation pour *bus* (4. 20), *que* (19), *qui* (19), *per* (4), et le crochet rond pour la finale *us* (2. 3. 4). Le signe commun d'abréviation dans l'écriture allongée a la forme d'un nœud (1).

Les ligatures sont nombreuses; les lettres souvent y changent de forme.

La séparation des mots est imparfaite. Pour la séparation des phrases on a un point; les nouvelles phrases et souvent aussi les membres de phrases commencent par une lettre majuscule. Les points, qui, dans l'écriture allongée de la première ligne, séparent les mots, sont manifestement d'une main postérieure; pourtant les trois points placés les uns au-dessous des autres après *Dei* et *perpetuum*, ainsi que les trois crochets qui marquent l'abréviation de *que* sont de la première main. La première lettre du texte, ligne 2, est en saillie.

Les traces du réglage sont particulièrement faciles à reconnaître aux endroits libres près du monogramme.

1 Paschalis episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Anselmo, abbati venerabilis monasterii sancti Petri, quod dicitur Celum aureum, eiusque successoribus, regulariter substituendis. In perpetuum.
2 Pie postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri, quatinus et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat et utilitas postulata vires indubitan-
3 ter assumat. Quia igitur dilectio tua ad sedis apostolicę portum confugiens eius tuitionem devotione debita requisivit, nos supplicationi tuę clementer annuimus
4 et beati Petri monasterium, cui per Dei gratiam abbas inpositione nostrarum manu[u]m institutus es, cum omnibus ad ipsum pertinentibus sub tutelam apostolicę sedis excipimus. Ob honorem vi-
5 delicet ipsius apostolorum principis Petri et sanctissimi confessoris ac doctoris preclarissimi Agustini, cuius pretiosum corpus in eodem cenobio a Lioprando, quondam
(regem, dignoscitur honore reconditum. Sanctorum igitur predecessorum nostrorum, sedis apostolicę pontificum, vestigiis insistentes, presentis decreti auctoritate statuimus,
ut, quęque bona, quęque predia, urbana sive rustica, culta vel inculta, quęque possessiones in villis, silvis, colonis, servis et ancillis seu aldionibus, in
ecclesiis, decimis sive primitiis, cenobium vestrum legitime possidet sive in futurum concessione pontificum, liberalitate principum vel oblatione fidelium iuste atque canonice
poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata permaneant. Decernimus ergo, ut nulli omnino hominum liceat, idem cenobium temere perturbare aut
10 eius possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur, eorum, pro quorum sustenta-
tione et gubernatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Obeunte te, nunc eius loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet surrep-
tionis astutia seu violentia preponatur, nisi quem fratres communi consensu, vel fratrum pars consilii sanioris secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam
elegerint. Electus autem ad Romanum pontificem consecrandus accedat. Crisma, oleum sanctum, consecrationes altarium sive basilicarum, ordinationes monachorum,
qui ad sacros fuerint ordines promovendi, a quibus malueritis catholicis[1]) accipietis episcopis. Missas sane publicas in eodem monasterio celebrari aut stationem sive
15 ordinationem aliquam preter abbstis voluntatem ab episcopo quolibet fieri, prohibemus. Ad hec dalmatice, sandaliorum, necnon cirothecarum usum tibi tuisque
legitimis successoribus iuxta predecessorum nostrorum statuta concedimus. Sicque ab omni iugo seu dicione cuiuscumque personę vestrum cenobium liberum permanere sancimus,)
17 uti soli sanctę Romane et apostolicę ecclesię subditum habeatur. Si qua sane ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens, contra eam
18 temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino
19 iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Iesu Christi aliena fiat, atque in ex-
20 tremo examine districtę ultioni subiaceat. Cunctis autem eidem loco iusta servantibus sit pax Domini nostri Iesu Christi, quatenus et hic fructum bonę actionis per-
21 cipiant, et apud districtum iudicem premia eternę pacis inveniant. AMEN. AMEN. AMEN. —
22 Scriptum per manum Petri, notarii, regionarii et scriniarii sacri palatii. —

(*Rota cum sententia:* † VERBO DOMINI CAELI FIRMATI SUNT.) Ego Paschalis catholicę ecclesię episcopus subscripsi. (*Monogramma:* BENE VALETE.)

Ego Milo Prenestinus episcopus subscripsi.

Ego Richardus Albanensis episcopus subscripsi.

Datum Laterani, per manum Iohannis, sanctę Romanę ecclesię diaconi cardinalis, XVI. kalendas Martii, indictione X[a], incarnationis dominicę anno M° CIII°, pontificatus autem domni Paschalis secundi pape III°.

[1]) Ms. *cotholicis*.

cum quinquaginta et eo amplius hominum milibus regnum eorum aggressus, Coloniam usque venit. Filiis Ludowici aliud occupatis, Ludowicus iunior legatione ad patruum missa rogabat ea que pacis sunt. Quod cum impetrare non posset, viriliter cum bello excepit, eumque victum cum nimio exercitus damno et multo dedecore fugere compulit. Ingruente in Germania pecorum pestilentia, dum canes undique collecti cadaveribus incuberent, ita disparuerunt, ut nec vivi nec mortui reperirentur.

II XXIIII VIIII

Karolus imperator Roma secedens profectus, Bosoni germano uxoris sue neptem suam filiam Ludowici imperatoris uxorem dedit, et data ei provintia in regem eum coronavit, ut etiam regibus imperare videretur. Qui audiens fratrueles suos Karlomannum et Karolum contra se exercitum adducere, pavore solutus reditum parat, et inter redeundum a quodam Sedechia Iudeo male potionatus, Mantue moritur. Filius eius Ludowicus cognomento Balbus sedis post divisionem regnat in Francia annis duobus. Iunior vero Karolus filius Ludowici Germanorum regis imperium adeptus est, annitentibus sibi quibusdam nobilium Romanorum, Iohanne autem papa satagente imperium transferre ad Ludowicum Balbum filium recens defuncti Karoli imperatoris.

I I X

Iohannes papa a Romanis iniuriatus, ita ut etiam in custodia teneretur, pro eo quod Karolo non faveret, in Franciam veniens cum rege Ludowico Balbo pene annum moratus est. Northmannorum plusquam quinque milia a Francis in Gallia cesa sunt. Hoc tempore clarebat Milo monachus sancti Amandi, qui vitam sancti Amandi metrice edidit, et librum de sobrietate ad Karolum Calvum scripsit. Sub hoc Milone adolescebat etiam nepos eius Hubaldus, qui in septem liberalium artium peritia clarus, egregie preter cetera in musica claruit, et de multis sanctis cantus dulci et regulari modulatione composuit.

II II XI

Sol hora diei nona ita obscuratus est, ut stelle in celo apparerent. Rex Francorum Ludowicus Balbus moritur, uxorem suam ex se gravidam relinquens. De regno eius Francis varie sententibus, aliis illud filiis Ludowici Balbi ex concubina deberi iudicantibus, aliis Bosoni provintie regulo ad illud iniuste invadendum assentientibus, aliis vero illud regno Germanie resociare volentibus, nascitur interim ex legitima uxore Ludowici Balbi filius, qui ex nomine avi Karolus nominatus est. Filii tamen Ludowici Balbi ex concubina Ludowicus et Karlomannus dicti interim regnum Francorum inter se dividentes regnant annis IIII, et Bosonem semper persecuti sunt. In silva Francie Carbonaria plusquam novem milia Northmannorum a Francis ceduntur.

I I XII

Karolus imperator fratre suo Karlomanno defuncto, et non multo post Ludowico altero fratre suo immatura morte prerepto, post claras de inimicis victorias regnum Germanie optinuit.

II II XIII

Karolus Rome a papa Iohanne in imperatorem benedicitur. Northmanni adiunctis sibi Danis Franciam et Lotharingiam pervagantes, Ambianis, Atrebatis, Corbeiam, Cameracum, Taruennam, fines Morinorum, Menapiorum, Bracbatensium, omnemque circa Scaldum flumen terram, monasteria sanctorum Walarici et Richarii ferro et igni devastant. Inde Wal fluvium ingressi, totam Batuam, palatium etiam Neomagi incendunt. Eodem anno Godefridus et Sigifridus reges Northmannorum cum inestimabili multi

A. D. 1101–1106. — Autographe de Sigebert de Gembloux.

Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 18239–40, fol. 33.

A. D. 1101—1106. — Autographe de Sigebert de Gembloux.

Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. 18 239—40, fol. 33.

Page d'une chronique écrite par Sigebert de Gembloux († 1112), entre 1101 et 1106. Original autographe. Grandeur : 28 × 18,2 cm. En voir la description dans L. C. Bethmann, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores,* VI, Hanovre 1844, p. 284; Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi,* 2e éd., p. 1016; Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique,* II, p. 322, et dans Van den Gheyn, *Album belge de Paléographie,* Jette-Bruxelles 1908, pl. 10.

En marge les années de l'ère chrétienne sont marquées de *decennium* en *decennium*; voir ligne 23 de la transcription, à droite, en marge : DCCCLXXX (non reproduit sur notre Fac-similé). Comparer avec la chronique d'Eusèbe-Jérôme, pl. 17, où les années après la naissance d'Abraham sont données en marge de *decennium* en *decennium.* Au-dessus de chaque paragraphe on trouve des chiffres qui désignent les années de règne des souverains de l'empire romain, du royaume des Francs et de l'empire de Constantinople. Voir en haut, en marge, les lettres **R** (= *Romanorum*), **F** (= *Francorum*), **C** (= *Constantinopolitanum*). Le chiffre II au-dessus du premier paragraphe, ligne 6, se rapporte à Charles-le-Chauve, qui fut couronné empereur en 876. Le chiffre XXXIIII se rapporte aussi à Charles-le-Chauve et donne l'année de son règne comme roi de France; ce royaume lui était échu au traité de Verdun, et notre chronique à l'année 844 dit : *post factam ergo divisionem Karolus regnat in Francia annis XXXIIII.* Enfin on indique encore la VIIIIe année de l'Empereur Basilius de Constantinople, qui commença à régner en 869.

Minuscule carolingienne. Sigebert écrivit sa chronique dans un âge avancé, aussi son écriture offre plutôt le caractère du XIe siècle que du XIIe. Les lettres sont fortes, larges et de parfaite régularité. Les hastes supérieures commencent par un petit coup de plume, ce qui souvent leur donne l'apparence d'une fourche (1. 2. 28). Il y a peu d'abréviations. L'**i** double n'a pas encore de traits diacritiques. **w** ne se trouve pas. La division des mots n'est pas indiquée à la fin des lignes. **s** pourtant a parfois la forme ronde. — Les noms propres commencent la plupart du temps par une petite initiale, plus rarement par une grande (1. 2. 7. 41).

Lettres isolées. Pour **ae** on a régulièrement l'**ę** cédillé (2. 7. 10). **d** est droit (2). Voir le **g** orné de la dernière ligne. L'épaule de l'**r** est la plupart du temps brisée (24); voir l'**r** majuscule dans *cęduntur* (31). **s** à la fin des mots a souvent la forme ronde (*pacis,* 2; *imperatoris,* 14); de même au commencement des mots il est quelquefois rond, il a pourtant ici une grande forme et est manifestement employé comme majuscule (*sanctorum,* 39; *Sigifridus,* 41). **u** est quelquefois pointu (*cęduntur,* 31; *adiunctis,* 36). **w** ne s'emploie pas encore; dans le corps des mots on a **uu** (2), au commencement **vu** ou **vv** (39. 40).

Les abréviations ordinaires.

Ligatures. Voir l'ancienne ligature de **NT** (*sunt,* 30). Voir aussi *ct* (*dicti,* 29), *et* (1) et *st* (*pestilentia,* 4).

Sur la préposition **a** se trouve un accent (10. 16. 18).

Comme signe de ponctuation pour la grande pause on a un point placé en haut (4. 5. 8); pour la petite pause, on a d'ordinaire un point placé à mi-hauteur des lettres (2. 3), et parfois un point d'exclamation (4. 34).

(Ludouuicus rex Germanorum moritur, relinquens tres filios suos heredes, Ludouuicum iuniorem, et Karolum, qui non multo post imperavit, et Karlomannum patrem Arnulfi imperatoris. Karolus imperator de morte fratris sui gavisus iniustitiam, quam contra fratrem conceperat, contra filios fratris perficere paratus,**)**

Romanorum ***Francorum*** ***Constantinopolitanum***

cum quinquaginta et eo amplius hominu*m* milib*us* regnu*m* eoru*m* aggressus, Colonia*m* usq*ue* venit, filiis Ludouuici alias occupatis. Ludouuic*us* iunior legatione ad patruu*m* missa rogabat ea, quę pacis sunt. Q*uo*d cu*m* impetrare non posset, viriliter eu*m* bello excepit, eu*m*q*ue* victu*m* cu*m* nimio exercit*us* damno et multo dedecore fugere co*m*pulit. Ingruente in Germania pecoru*m* pestilentia, du*m* canes undiq*ue* collecti cadaverib*us* incu*m*berent, ita disparuerunt, ut nec vivi nec mortui reperirentur.

II **XXXIIII** **VIIII**

Karolus imp*erator* Roma*m* se*cun*do p*ro*fectus, Bosoni, germano uxoris suę, nepte*m* sua*m*, filiam Ludouuici imp*eratoris*, uxore*m* dedit, et data ei P*ro*uintia, in regem eu*m* coronavit, ut etia*m* regib*us* imp*er*are videretur. Qui audiens fratrueles[1]) suos Karlomannu*m* et Karolu*m* contra se exercitu*m* adducere, pavore solutus reditu*m* parat, et inter redeundu*m* a quoda*m* Sedechia Iudęo male potionat*us*, Mantuę morit*ur*. Filius ei*us* Lud*ouuicus* cognomento Balbus, se*cun*d*us* post divisione*m* regnat in Francia ann*is* duob*us*. Iunior v*ero* Karolus filius Lud*ouuici* Germanor*um* regis, imp*er*ium adeptus est, annitentib*us* sibi q*ui*busda*m* nobilium Romanoru*m*, Iohanne aute*m* p*a*p*a* satagente imp*er*ium transferre ad Ludouuicu*m* Balbu*m*, filiu*m* recens defuncti Karoli imp*er*atoris.

I **I** **X**

Iohannes papa a Romanis iniuriat*us*, ita ut etia*m* in custodia teneret*ur*, p*ro* eo q*uo*d Karolo non favebat, in Francia*m* veniens cu*m* rege Ludouuico Balbo pęne annu*m* morat*us* est. Northmannorum plus qua*m* quinq*ue* milia a Francis in Gallia cęsa sunt. Hoc t*em*p*o*re clarebat Milo monachus[2]) s*an*c*t*i Amandi, q*ui* vita*m* s*an*c*t*i Amandi metrice edidit, et librum de sobrietate ad Karolu*m* Calvu*m* scripsit. Sub hoc Milone adolescebat etia*m* nepos ei*us* Hubaldus, q*ui* in septe*m* liberaliu*m* artium peritia clarus, egregie p*rę*ter cętera in musica claruit, et de multis s*an*c*t*is cantus dulci et regulari modulatione co*m*posuit.

II **II** **XI** DCCCLXXX[3])

Sol hora diei nona ita obscurat*us* est, ut stellę in cęlo apparerent. Rex Francor*um* Ludouuicus Balb*us* morit*ur*, uxore*m* sua*m* ex se gravida*m* relinquens. De regno ei*us* Francis varie sentientib*us*, aliis illud filiis Ludouuici Balbi ex concubina deberi iudicantib*us*, aliis Bosoni P*ro*uintię regulo ad illud iniuste invadendu*m* assentientib*us*, aliis v*ero* illud regno Germanię resociare volentib*us*, nascit*ur* interi*m* ex legitima uxore Ludouuici Balbi filius, q*ui* ex nomine avi Karolus nominat*us* est. Filii tam*en* Ludouuici Balbi ex concubina, Ludouuic*us* et Karlomann*us* dicti, interi*m* regnu*m* Francor*um* inter se dividentes regnant ann*is* IIIIor, et Bosone*m* semp*er* p*er*secuti sunt. In silva Francię carbonaria plus qua*m* novem milia Northmannor*um* a Francis cęduntur.

I **I** **XII**

Karolus imp*erator* f*rat*re suo Karlomanno defuncto, et n*on* multo post Ludouuico altero fratre suo immatura morte p*rę*repto, post claras de inimicis victorias regnu*m* Germanię optinuit.

II **II** **XIII**

Karolus Romę a papa Iohanne in imp*er*atore*m* benedicit*ur*. Northmanni, adiunctis sibi Danis, Francia*m* et Lotharingia*m* p*er*vagantes, Ambianis, Atrebatis, Corbeia*m*, Cameracu*m*, Taruuenna*m*, fines Morinoru*m*, Menapioru*m*, Bracbatensiu*m*, omne*m*q*ue* circa Scaldum flumen terra*m*, monasteria s*an*c*t*orum VUalarici et Richarii, ferro et igni devastant. Inde VVal fluvium ingressi, tota*m* Batuam, palatium etiam Neomagi incendunt. Eodem anno Godefridus et Sigifridus reges Northmannoru*m* cum inęstimabili multi**(**tudine iuxta Mosam in loco Haslon considentes, Leodium, Traiectum, Tungris, Coloniam Agrippinam, Bunnam cum adiacentibus castellis comburunt;**)**

---

[1]) Le premier e est suscrit. [2]) Après *monachus, de* est effacé. [3]) Ces nombres ne sont pas reproduits dans le Fac-similé.

a)

b)

A. D. 1106. — Document de la comtesse Mathilde.

Milan, Casa E. Gnecchi.

A. D. 1159. — Document de l'archevêque Hillin de Trèves.

Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, H. 16.

A. D. 1106. — Document de la comtesse Mathilde.

Milan, Casa E. Gnecchi.

Document sur parchemin. Grandeur : 28 × 14 cm. Regeste : A la requête du prieur Liutharius de Corte Melaria, agissant au nom de l'abbé Jean de San Salvatore de Pavie, et d'après enquête judiciaire, Mathilde de Canossa défend à ses gens de Reveri de conduire leurs troupeaux de porcs pâturer dans le bois de Corte Melaria, appartenant au monastère de San Salvatore. Apud Custellum, 9 Janvier 1106. Imprimé dans Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi*, V, 424, dissertatio 65 (ed. Mediolani 1741). Nous devons ce document à l'amabilité de M. Ercole Gnecchi, de Milan.

Minuscule carolingienne des documents privés. L'écriture répond en général à la minuscule des livres de cette époque; pourtant les hastes supérieures des lettres sont plus allongées et les hastes inférieures sont plus petites que dans les livres. L'extrêmité des hastes supérieures est un peu appuyée ou divisée en forme de fourche (1 5). La première ligne est en saillie; à la place du nom de la comtesse, il y a un monogramme, et les mots commencent presque tous par une majuscule. La signature de la comtesse est en grandes majuscules, celle du juge Ubaldus en minuscules (28).

Lettres isolées. Au lieu de **ae** on a presque toujours **ę**, une fois seulement on a la ligature de **a** et de **e** (*quae*, 2). Parfois **c** est mis pour **t**, là où **t** a le son de **z** (*negociis*, 2. 18; *iniusticiam*, 6). **d** a aussi bien la forme droite que la forme ronde (2. 3). L'**i** double n'a pas encore de traits diacritiques (5). Souvent **r** dépasse un peu la ligne en dessous; l'épaule en est d'ordinaire pointue (2. 3). L'**s** rond ne se présente pas. La haste du **t** coupe très souvent la barre (voir par exemple lignes 16. 22). **n** est quelquefois pointu (28).

Abréviations. Pour *con* on a **c̄** (15), pour *qui* on a **q** avec un trait oblique coupant la queue (6. 15. 24). Voir la forme du signe spécial pour *ur* (6. 26).

En ligature se trouvent *ae* (2), *TR* (1), *NS* (5), *qr* (15), *qd* (6). Parfois on a les liaisons des boucles (*negotiis*, 2; *prior*, 3; *domni*, 4; voir pl. 68).

On a parfois un accent sur les noms de lieux (5. 34. 35).

Comme signe de ponctuation, on a pour les grandes pauses un point; pour les petites, soit un point, soit un point d'exclamation (5. 9. 13).

A la fin des lignes, on a un simple trait d'union (4. 11. 21).

In nomine sanctę et individuę Trinitatis. *(Monogramma)* Dei gratia si quid est. Dum olim in comitatu Ueronensi apud Nogariam de multis negociis, quae prę manibus habebamus, comitante Dei gratia iusticiam faceremus, venit ad nos frater Liutharius, prior curtis Melarię, ex parte domni Iohannis, sancti Salvatoris de Papia venerabilis abbatis, querimoniam faciens de quibusdam controversiis, a nostris hominibus de Réveri iniuste sibi illatis: scilicet nostram clementiam postulans et clementer exorans, ne sancti Salvatoris ecclesię aliquam iniusticiam fieri pateremur, de hoc siquidem quod prędicti homines[1]) nostri de Réveri referebant, se per totam silvam curtis Melarię iuste ac usualiter absque omni redditu debere porcos suos pascere et glandibus et ceteris pascuis retinere. Cuius dignis precibus annuentes, et rem diligentius relatione nostrorum fidelium cognoscentes, tandem invenimus multorum congruo testimonio, quod in illa silva quę terminatur a via sancti Michaelis de Capite Trognóni usque in Arnariam, et ab Arnaria usque ad Corrigium de Capite Fraxini, violentia qualiter supradiximus iniuste fuerat prędictę curti Melarię a nostris illata. Notum igitur fieri volumus omnibus nostris fidelibus tam prę̨sentibus quam futuris prędictam violentiam a curte Melarię removisse, et ne aliquis nostrorum intra prędictę silvę suprascripta confinia absque consensu illius prioris qui pro tempore aderit in curte Melarię porcos suos audeat retinere, firmiter pręcepisse. Ad memoriam itaque posterorum et nostrę animę ac parentum nostrorum memoriale perpetuum, apud Custellum, ubi hoc negocium in prę̨sentia domni Vgonis venerabilis Mantuani episcopi et Vbaldi iudicis de Carpineto multorumque nostrorum fidelium, plurimum ventilatum est atque discussum, iussimus super hac re fieri prę̨sens videlicet scriptum, nostra autoritate suffultum, multorumque etiam testimonio roboratum. Si quis autem contra hanc nostrę institutionis paginam venire temptaverit, et de hoc quod fecimus pro remedio animę nostrę prędictam curtem sive iuste sive iniuste molestare voluerit, sciat se nostram iram incurrere et banni nostri poenam quinquaginta libras argenti debere persolvere, medietatem prę̨fatę ecclesię sancti Salvatoris, medietatem vero camerę nostrę, hoc tamen scripto in suo semper robore permanente. Quod ut verius credatur et futuris temporibus firmius habeatur, proprię manus subscriptione firmavimus.

† Ego Vbaldvs iudex
interfui et subscripsi.

MA | TIL
DA | DEI
GRATIA | SI
QUID | EST
SubScripsi

(Chrismon) Actum anno dominicę incarnationis millesimo CVI., V^to idus[2]) Ianuarii, apud Custellum per manum Frugerii archipresbiteri et capellani. Testes vero interfuerunt Gvibertus filius Gandulfi. Albericus de Nonantula. Girardus et Vgicio de Herbéra. Bosolinus filius Guizoli. Sasso de Bibianello. Vgo Massarius et Delbertus de Réveri. Iohannes Riuarius[3]). Paulus Caneuarius. Albertus de Melaria. Albinus. Stephanus. Petrus. Paganus, et reliqui plures.

[1]) e corrigé de i. [2]) Corrigé. [3]) Impossible de distinguer avec certitude s'il faut lire *Riuarius* ou *Rinarius*.

A. D. 1159. — Document de l'archevêque Hillin de Trèves.

Trèves, Stadtbibliothek, Archiv, H. 16.

Document sur parchemin. Grandeur : 39,5 × 26,5 cm. Notre Fac-similé est réduit. Regeste : L'archevêque Hillin confirme de nouveau en faveur du monastère de Sainte-Marie près de Trèves, en présence de personnes ecclésiastiques et laïques, le testament du *ministerialis* archiépiscopal Otto de Minheim, que deux autres *ministeriales*, Embricho et Otto, contestaient, bien que l'archevêque dans un lit de justice tenu à Wittlich se fut déjà prononcé en faveur du monastère. Trèves, 11 Mars 1159. Imprimé dans Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien*, Coblence 1860, I, 669, N° 608; comp. II, 714, N° 670. — Dans la Date on suit le style de l'annonciation *more Trevirensi*, d'après lequel l'année commençait au 25 Mars. Ainsi, au 11 Mars, l'année 1158 n'était point encore terminée, alors que d'après notre façon de compter, l'année 1159 était déjà commencée. De fait, les autres dates appartiennent à l'année 1159, il n'y a que celle du règne de l'Empereur Frédéric (couronné le 9 Mars 1152) qui soit en retard d'une année.

Minuscule carolingienne des documents privés. La minuscule diplomatique et la minuscule papale sont imitées (comp. pl. 72. 80. 82). Les hastes supérieures sont très longues et le plus souvent décrivent une courbe vers la droite; les hastes inférieures sont très petites et sont recourbées vers la gauche. Les hastes supérieures de l'**f** et de l'**s** ont des traits d'ornementation. Le signe commun d'abréviation a la forme d'un nœud. Le commencement des phrases se signale par de grandes lettres renforcées (1. 6. 9. 12). — A remarquer que certaines lettres montrent la tendance à briser leurs traits ronds; voir par exemple **a** dans *gratia* (1) et **e** dans *diem* et *eodem* (7. 8). — Les mots de l'invocation, à la première ligne, sont en écriture allongée.

Lettres isolées. Au lieu de **ae** on a soit **ę**, soit **e** (2. 3. 6). **d** a aussi bien la forme droite que la forme ronde (3). La panse de l'**h** descend un peu au-dessous de la ligne (*Hillinus*, *humilis*, 1). Sur l'**i** double on a le plus souvent deux traits diacritiques et en même temps le second **i** est prolongé en bas (2. 5. 21); **i**, quand il est seul, est aussi souvent prolongé (*Dei*, 1; *Lodowici*, 2; *calumpniati*, 5). **m** a quelquefois une forme issue de l'onciale (*statuimus*, 9; *malberch*, 18; *millesimo*, 21). **r** descend ordinairement un peu au-dessous de la ligne et fait une courbe vers la gauche (1); après **o** il a la forme ronde (*tor*, 18; *imperatore*, 22). **s** a parfois à la fin des mots la forme ronde (*futuris*, 3; *illis*, 7); une fois il a aussi cette forme dans le corps du mot (*est*, 12); on trouve aussi toujours l'**s** rond dans l'abréviation **s** (= *sanctus*, 15. 16); ligne 21 on a un **s** rond suscrit. Après **c** et **s**, **t** est très long et orné en haut (*dilecti*, 2; *minister*, 1). A remarquer que dans les noms propres allemands on a parfois un petit **o** sur l'**u** (15. 18. 20; comp. pl. 63 et 84, où souvent un petit **u** se trouve placé sur l'**o**). Voir **W** et **w** (7. 17. 19).

Abréviations. Pour *er* on a souvent un trait oblique et ondulé (3. 19. 20. 22); le même trait sert aussi de trait commun d'abréviation (*ecclesię*, *Treuerensis*, 20; *centesimo*, 21); ce trait devint plus tard le signe spécial pour *er* et *re*; quelquefois on a ici un trait horizontal pour *er* (18. 20). Pour *et* on a soit la note tironienne, soit l'ancienne ligature (1. 3. 4).

Une ligature d'un genre spécial est formée par *de* (20). La ligature *et* se trouve une fois à la fin du verbe *presumeret* (11). *ct* et *st* ne sont pas liés, mais la forme de la ligature d'autrefois agit encore sur la forme allongée et ornée de **t** (1. 2. 5. 21).

Comme signe de ponctuation on a pour la grande pause un point à mi-hauteur; pour la petite pause on a soit un point, soit un point d'exclamation (3. 6. 7).

Un simple trait d'union à la fin des lignes (2. 9).

In nomine sanctę et individuę Trinitatis. Ego Hillinus Dei gratia Treuirorum humilis minister et servus, apostolicę sedis legatus, ex peticione dilecti[1]) filii nostri Lodowici abbatis sanctę Marię super ripam Mosellę, notum esse volo omnibus Treuirensis ecclesię filiis et universis fidelibus tam presentibus quam futuris, qualiter quidam ministerialis noster Otto omnem hereditatem suam apud Minneheim, tam in agris quam in vineis et in omnibus quę ibi habebat, tradidit beatę Marię et fratribus ibidem Deo servientibus. Quod quidem donum alii quidam de ministerialibus nostris, Embricho et Otto, calumpniati sunt, magis profecto pro voluntate quam pro iusticia, quod postmodum finis probavit, in nostra et multorum fidelium presentia. Cum enim predictus abbas de illata sibi iniuria nobis querimoniam faceret, apud quandam villam nostram Wittheliche diem tam abbati quam illis denominavimus, ubi in presentia et astipulatione multorum circummanentium abbas libere ius suum in eodem dono obtinuit. Sed cum nec sic prenominati viri ab iniuria cessarent, nos detrimentum ecclesię de cetero pati nolentes, statuimus predictos ministeriales nostros Treueri in presentia nostra sepedictam iniuriam omnino deponere, et, quod ecclesię collatum fuerat, banni nostri munimento diligenter studuimus confirmare, ne qua deinceps persona de collato beneficio prenominatam ecclesiam presumeret fraudare. Ut igitur filius noster suique deinceps successores hoc quod prenominatum est, quiete in posterum possideant, in presentia tam ecclesiasticarum quam secularium personarum, nullo contradicente, scripto presentis paginę et sigilli nostri impressione corroboravimus, testesque qui interfuerunt, subterannotari precepimus. Quorum hec sunt nomina: Albertus Uirdunensium episcopus. Godefridus maioris domus Treuerensis prepositus. Rûdolfus decanus. Alexander archidiaconus. Bruno archidiaconus. Iohannes archidiaconus. Sigerus abbas sancti Maximini. Bertholdus abbas sancti Eucharii. Godefridus abbas sancti Martini. Richardus abbas Sprenkerbacensis. Randulfus abbas de Claustro. Wichmannus abbas de Lunneche. Cunradus prepositus sancti Paulini. Baldricus magister scolarum et prepositus sancti Symeonis. Henricus cantor. Testes laici: frater Warnerus. Eberhardus de Burgensheim. Eberhardus de Petra. Cûno de Malberch. Godefridus de Breidescheit[2]). Wilhelmus de Logenstein. Lodowicus de Hirenbrehtesstein[3]). Gerardus de Hasch. Iohannes de Nentersburc. Theodericus de Sareburc. Garsilius de Cûnz. Fridericus de Marceto, eiusdem ecclesię advocatus. Boemundus Treuerensis. Fridericus de Palatio. Engelbertus de Cunchreve[4]).

Acta sunt hec Treueri anno dominicę incarnationis millesimo centesimo LVIII°, indictione VII., epactis nullis, concurrente III°, V. idus Martii, regnante Friderico imperatore, anno regni eius VII°, ordinationis etiam nostrę similiter VII°,[5]) legationis vero IIII°.

[1]) Corrigé. [2]) Corrigé de *Breidesceit*; **h** a la forme de l'esprit dur grec. [3]) **i** est suscrit et un petit trait placé en-dessous marque où il doit être placé. [4]) **h** est suscrit. [5]) Corrigé.

a)

b)

A. D. 1114. — Saint-Jérôme.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 1873.

A. D. 1137. — Frontinus, De aquaeductibus urbis Romae.

Montecassino, Cod. 361.

A. D. 1114. — Saint-Jérôme.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 1873.

Page d'un manuscrit sur parchemin. Il a l'inscription suivante en lettres grecques et latines : «Anno ab incarnatione Domini nostri Iesu Christi M° P° Id° explicatum est hoc librum Aimerici presbiteri a W. scriptore Lande Vetule. Erat autem indictio sexta, concurrens tertius, epacta Ha IIa, pridie nonas Iulii, dominica advesperascente, luna vero YA, temporibus Pascalis pape urbis Rome. O sancte Micael, arcangele Christi, miserere Guillelmo scriptori scribenti librum tuum.» Voir L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, III, 285. Il y a des divergences dans les dates. On ne sait quel est ce monastère de S. Michel pour lequel le Codex a été écrit. Voir le texte dans Migne, *Patrologia latina*, t. 30, col. 188 (parmi les écrits apocryphes de S. Jérôme sous ce titre : *De cereo paschali*). Le texte est rempli de fautes.

Minuscule carolingienne du XIIe siècle. L'écriture a une forte tendance aux formes angulaires; voir par exemple **a** et **e** (1. 2). Les lettres sont plus longues que larges; voir en particulier la forme de **n**, **e** et **u** (1. 2). Les hastes supérieures ont souvent la forme de fourche; voir **d** et **l** (5. 7).

Lettres isolées. Au lieu de **ae** on a le plus souvent **e**, plus rarement **ę** (8. 15); cette dernière forme est aussi employée dans les mots *ecclesia*, *eloquencia*, *evangelia* (7. 15. 18. 28). **c** remplace souvent **t** où ce dernier a le son de **z** (7. 10. 12). **d** est le plus souvent droit, quelquefois il est rond (11. 18). **g** est ouvert en bas (13). Sur l'**i** double on a des traits diacritiques (8. 13. 26); c'est l'exemple le plus ancien de ces signes, que nous avons dans nos planches. La haste de **q** est courbée vers la gauche (6). L'épaule de l'**r** est petite et en pointe (1); **r** a souvent en bas une ligne de fuite oblique (2); on rencontre très souvent l'**r** rond dans la syllabe *or* (9). L's rond à la fin des mots est encore rare (*fotos*, 27); une fois l's rond est suscrit (*flores*, 17).

Les abréviations sont assez nombreuses:

1° Abréviations par suspension : pour *bus* **b;** (7. 9); pour *que* **q;** (1. 7); pour *sed* **s;** (15. 26); pour *non* **n̄** (12). — A la fin des mots et des syllabes **m** est remplacé par un trait ondulé (1. 18. 19). — La suspension syllabaire est fréquemment employée, en particulier pour les finales *en*, *er*, *is* (1. 2. 5. 18. 23).

2° Abréviations par contraction (1. 4. 7. 28).

3° Abréviations par lettres suscrites (2. 16. 20); l'**a** suscrit a d'ordinaire l'ancienne forme cursive ouverte (8. 12. 28); voir une exception dans *qua* (16).

4° Abréviations par signes spéciaux : voir les signes pour *ur* et *us* (1. 3. 4. 10. 11); le signe pour *ur* a une double forme : voir *confitetur* (3) et *loquitur* (20); la dernière forme se trouve aussi employée deux fois pour *er* (10. 14). Voir en outre le signe pour *rum* (9. 13), le signe tironien pour *est* (1. 2) et pour *et* (6. 11).

5° Abréviations particulières de certains mots : voir les abréviations en connexion avec les lettres **p** (13. 25) et **q** (6. 21); voir aussi l'abréviation pour *vel* (25).

On trouve des ligatures pour *et* (19. 20) et *st* (21. 22). De même pour *et* on a parfois l'ancienne ligature (10. 15. 23). Voir de plus *NS* (16) et *pp* (23).

Comme ponctuation on a un point pour la grande pause, un point ou un point d'exclamation pour la petite pause. Voir les signes d'interrogation, lignes 7. 18. 19.

Un trait d'union à la fin des lignes (8. 9).

absque nomine saltem descriptione signatus est, neminem specialiter meus sermo pulsavit. Generalis de viciis disputacio est. Qui mihi irasci voluerit, ipse de se quod talis sit, confitetur. **Incipit ad Presidium[1]) diaconen.**

Hieronimus Presidio fratri salutem. Nulla res, vetus inquit Commodus[2]), tam facilis est quin difficilis fiat, quam invitus facias. Quod si ille rem facilem difficulter fieri invito animo putavit, est, quid me facere posse estimas in re maxima et nullius unquam disserta ęloquencia? Nam quicunque voluerunt de laudibus cerei dicere, plenis ut aiunt ventis ingenii sui tetendere vela, et quasi quedam pelagi alta penitrantes vicina abscondere littora: statim in orationis foribus retorum clamor, florum pratorumque descripcio, et in modum sonantis molliter verba candencia, dum describuntur apes, quod sine coitu generantur et generant, quod sole a concubitu libere natos ore legunt, arte conponunt, et quadam racione vitali animas opusculis non de suo inserunt.

Preterea Virgilii totus Georgicorum liber profertur in medium: rex avolans agmen inducitur, tantoque strepitu diversa narrantur munia, ut militaribus castris interesse te credas. Sed cum hęc audieris sive legeris, lauda oratoris ęloquencia; et ut breviter signem, puta te Quintilliani controversiam recordari, in qua pauper causatur, dolens ob interitum apium, flores ab inpotentissimo divite venenatos. Esto hęc iocunda sint, et aurem composito pede mulceant, quid dico, numquid ad ęcclesię sacramenta?

Quid, ad tempus Pasche agnus occiditur, cum accinctis lumbis carnes cum ossibus devorantur, cum, tacente[3]) episcopo et presbiteris in plebium quodammodo cultum redactis, levita loquitur docetque, quod pene non didicit, et festissimo predicans tempore toto dehinc anno iu[stitium][4]) vocis eius indicitur, videsne quam grandia sint? Intelligis te difficilia postulare? In eodem quippe momento et predicanda consscribere, et cur ita predicta sint dicere, omnium difficillimum est. Nam illud me pene preteriit, divinis magis quam humanis vocibus disserendum est. Lege Pentaticum[5]), instrumentum percurre vetus.

Numquam in Dei sacrificiis mella, nusquam cere usum, sed lucernarum lumina et oleo fotos videbis igniculos. Quid causer de veteri testamento? Novos percurre libros; hi, ut opinor, sunt ęvangelia quatuor, apostolorum actus et epistolę, Iohannis apocalipsis; nichil preter ista. Numquid alicubi cereus? Nonne in finem ęvangelii detonantis inter septem

[1]) Corrigé de *Nepocianum*. [2]) Corrigé. Dans l'édition de Migne : *Comicus*. [3]) Corrigé. [4]) Ainsi dans Migne. [5]) Suscrit: vel Penthatheucum.

A. D. 1137. — Frontinus, De aquaeductibus urbis Romae.

Montecassino, Cod. 361.

Page d'un Codex en parchemin où nous a été conservé l'écrit de Sex. Iulius Frontinus, *De aquaeductibus urbis Romae*. Voir J. Polenus, Padoue 1722, p. (19) et p. 171. Sur d'autres éditions voir Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*, 5e éd., 1890, I, 810. Nous devons notre Fac-similé à l'amabilité du bibliothécaire de Montecassino, le Père A. M. Amelli.

Minuscule carolingienne du XIIe siècle. L'écriture a un caractère particulier. Certaines lettres ont une tendance aux formes angulaires. Les hastes tant supérieures qu'inférieures sont petites. — Selon toute vraisemblance le Codex a été écrit à Montecassino : là aux XIIe et XIIIe siècle on se servait encore de la *littera Beneventana*, mais on connaissait également l'écriture carolingienne. L'écriture de notre Codex accuse la main d'un savant plutôt que d'un calligraphe.

Lettres isolées. **a** est oncial; mais le trait de droit est petit et la boucle à gauche commence haut (1); pour **ae** on a **e** (1. 7. 10. 12). **d** est droit (4. 5). La boucle de l'**h** se compose de deux traits: l'un droit, l'autre oblique; le trait oblique descend au-dessous de la ligne (10. 22). Les points sur l'**i** double l. 16, 22, 27 sont manifestement d'une main plus récente; le trait sur *Cominius*, l. 14 est peut-être ancien. **r** est bref, quelquefois pourtant il descend légèrement au-dessous de la ligne (17. 18); son épaule est pointue; dans la syllabe *or* **r** a la forme ronde (2. 15). **s** est toujours long, jamais rond.

Abréviations. Pour *bus* on a **b** avec un point et une grande virgule anguleuse (3); *us* est abrégé de la même façon (1. 7. 16. 40); quelquefois seulement (dans le mot *senatus*) on trouve le crochet rond ordinaire (24). Pour *que* on a **q** avec une virgule ronde (26. 28). Pour *et* on a la note tironienne. A remarquer en outre *autem* (āu, 22. 37), *post* (1), *qui* (32. 49) et le signe pour *ur* (34. 36). A la ligne 22 on a comme signe d'abréviation un trait avec un point au-dessus.

La séparation des mots est très imparfaite. Comme ponctuation la grande pause est marquée par un point, la petite également par un point ou un point d'exclamation (6. 8).

Le texte est très fautif. De temps en temps il y a des lacunes. (Dans les notes en bas nous avons corrigé quelques-unes des fautes.)

saliret. Primus Marcus Agrippa post edilitatem, quam gessit consularis, operum suorum et munerum velut perpetuus curator fuit; qui iam copia permidtente descripsit, quid aquarum publicis operibus, quo lacibus, quid privatis daretur. Habuit et familiam propriam, aquarum que tueretur ductus adque castella et lacus. Hanc Augustus ereditati ab eo sibi relictam publicavit. Post eum, Quinto Elio Tuberone Paulo Fabio Maximo consuli[1]), in re, que usque in id tempus, quasi potostate acta, certo iure eguisse, senatus[2]) consulto acta sunt, ac lex promulgata. Augustus quoque edicto complexus est, quo iure uterentur, qui ex commentariis Agrippe aquas haberent, tuta re in sua beneficia translata. Modulos etiam, de quibus dictum est, constituit; et rei continende exercendeque curatorem[10]) fecit Messalam Corvinum; cui adiutores dati Postumius Sulpicius pretorius et Lucius Cominius pedarius: insignia eis quasi magistratibus concessa, de quo eorum officio[2]) senatus consulto factum, quod infra scriptum est: „Senatus consultum, Quod que[3]) Elius Tubero Pullus Fabius Maximus consul[1]) verba fecerunt[4]) de iis, qui curatores aquarum publicarum ex consensu senatus a Cesare Augusto nominati essent, ordinandis, de ea re quid fieri placeret de ea re .e. consuerunt[5]), placere huic ordini, eos, qui aquis publicis preessent, cum ius[6]) rei causa extra urbem essent, lictores binos, et servos publicos ternos, archytectos singulos et scribas et librarios, accensos preconesque totidem habere, quot habent ii, per quos frumentum plebei datur; cum autem in urbe eiusdem rei causa aliquid ageret, ceteris apparitoribus isdem preterquam lictoribus, utique quibus apparitoribus ex hoc senatus consulto curatoribus aquarum uti liceret, eos diebus decem [pr]oximis, quibus senatus consulto factum esset, ad erarium deferenti, quique ita dilati essent, iis pretoris erarii mercede cibaria, quanta prefecti frumento dando (?) dare deferreque solent, annua darent et adtribuerent; isque eas pecunias sine fraude sua facere liceret. Utique tabulas, chartas ceteraque, que eius curationis causa opus essent, iis curatoribus prebenda, que eius[7]) Paulus Fabius consul[1]), ambo [alte]rve, si is videbitur [adhi]bitis pretor[ibus], qui erario presint, et prebenda locent. Itemque, cum viarum curatoresque frumentique parte, quarta anni publico fungebantur ministerio, ud curatores quarum[8]) iudiciis vacent privatis publicisque."[9]) Apparitores et ministeria, quamvis perseveret adhuc erarium in eos eroget, tamen esse curatorum videntur desisse inertia ac segnitia non agentium officium. Egressis autem urbem dumtaxat agende rei causa senatus presto esse lictores iusserat: nobis circumeuntibus rivos fides nostra et auctoritas a principe data pro lictoribus erit. Cum perduxerimus rem ad initium curatorum, non est alienum subiungere, qui post Messalam huic officio ad nos usque prefuerint. Messale successit, Plancus et Silius consulibus, Ateius Capito; Capitoni . . . . . . Caio Antistio Vetere consule, Tarius Rufus; Taurio, et Serio Cornelio Cethego Lucio Visellio Varrone con-[10])sulibus, Marcus Cocceius Nerva, divi Nerve avus, scientia etiam iuris inlustris; huic successit, Favio Persico Lucio Vitellio consule, Caius Octavius Laenas; Laenati, Aquila Iunianus et Nonius Asprenate consulibus, Marcus Porcius Cato; huic seiccessit post quem Servius Asinius Celera . . . . onio[11]) Quintiliano consulibus, Aulus Didius Gallius; Gallo, que[12]) Veranius

[1]) Au lieu de *consulibus*; et ainsi ligne 16. 31 *consul* au lieu de *consules*. [2]) Corrigé. [3]) Pour *Quintus*. [4]) Polenus donne cette transcription. [5]) Voir Valerius Probus, *De notis antiquis*, pl. 114, texte, page 3, ligne 20; pourtant à l'avant dernier passage (la dernière lettre de notre ligne) on a I au lieu de e, que l'on a transcrit par *ita*. [6]) Pour *eius*. [7]) Pour Quintus Elius. [8]) Pour *aquarum*. [9]) Le senatus-consulte va, à ce qu'il semble, jusque là. [10]) Trait d'abréviation superflu. [11]) Avant onio il y a encore un trait qui pourrait être le trait final d'un n; I avant o est écrit d'une autre façon, voir Cato, ligne 48. [12]) Pour *Quintus*.

A. D. 1127. — Privilège d'Honorius II. Minuscule papale.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Abteilung Pfaefers, III. 6. a.

A. D. 1127. — Privilège d'Honorius II. Minuscule papale.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Abteilung Pfaefers, III. 6. a. Fascikel D.

Regeste : Honorius II, à la demande de l'abbé Wikram, prend sous sa protection apostolique le monastère de Pfaefers et confirme de nouveau le jugement, ratifié déjà par Pascal II, des évêques et cardinaux dans le différend qui s'était produit entre Pfaefers et l'évêque de Bâle au sujet de la liberté du monastère; il défend toute aliénation des biens, et assure au monastère le droit de libre élection de l'abbé. Latran, 23 Janvier 1127. Imprimé dans Pflugk-Harttung, *Acta pontificum Romanorum inedita*, I, 133, N° 152; regeste dans Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, N° 7283 (5254). Grandeur : 60 × 44 cm. Notre Fac-similé est réduit.

En bas se trouve la rota, la signature du Pape et le *Bene valete*.

Dans la rota il y a la croix extérieure et la devise; la croix est d'une autre encre que le reste; elle est vraisemblablement de la main du Pape lui-même; voici ce que dit un formulaire du XIVe siècle à ce sujet : *In rota nichil scribatur, quousque sit lectum privilegium et signatum per papam signo crucis* (voir L. Delisle, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 19, p. 73). Au milieu de la rota se trouvent la croix intérieure et les noms : SCS PETRUS, SCS PAULUS, HONORIUS PP II.

La signature du Pape et la devise dans la rota sont d'une autre main que le contexte.

Le *Bene valete* se compose d'un monogramme orné.

La Date, à l'exception de l'**A** dans le nom du chancelier, parait être de la main de celui qui écrivit le contexte. L'**A** est probablement de la main du chancelier *Aimericus* lui-même. L'année de l'incarnation aussi bien que celle du pontificat sont correctement données (Honorius II fut élu le 15/16 Décembre 1124 et consacré le 21 Décembre); mais l'indiction se trouve en retard d'une année; au lieu de IIII on devrait avoir V.

Le sceau de plomb pend à des fils de soie, qui passent par trois trous pratiqués dans le pli; la soie aujourd'hui est de couleur pourpre. Le sceau présente sur le *recto* les têtes des apôtres Pierre et Paul entourées d'auréole; entre les deux têtes se trouve une croix, et au-dessus on a les lettres SPA, SPE (= Sanctus Paulus, Sanctus Petrus); sur le revers on a le nom et le titre du Pape : HONORIUS PP II.

Minuscule papale. Dans la chancellerie pontificale la minuscule carolingienne d'abord ne fut employée que pour la date; le premier exemple connu se trouve dans un Privilège de Jean XIII de l'année 967. Sous le Pape allemand Clément II (1046—1047) elle fut aussi employée pour le contexte. Sous les Papes suivants on se servait soit de la minuscule soit de la curiale ou d'une écriture mélangée. Gélase II (1118—1119) et Calixte II (1119—1124) usaient d'une sorte d'écriture de transition. Sous Honorius II (1124—1130) apparait enfin une minuscule forte et belle, qui pendant longtemps fut en usage à la chancellerie pontificale. Cette minuscule papale est une imitation de la minuscule diplomatique des documents impériaux, elle a pourtant un caractère particulier. Les lettres sont très bien formées, les lettres brèves sont petites, les hastes supérieures sont grandes et les inférieures petites. Les hastes des lettres longues sont légèrement inclinées: les traits d'en haut décrivent une légère courbe vers la droite, ceux d'en bas vers la gauche. Les lettres **s** et **f** ainsi que les ligatures *ct* et *st* sont ornées en haut. **c** et **t**, ainsi que **s** et **t**, dans les ligatures *ct* et *st* sont fort distants l'un de l'autre et sont réunis par une longue barre. Le signe commun d'abréviation consiste dans un nœud. Les mots sont fort séparés. Le commencement des phrases est signalé par des initiales. La première ligne de notre Privilège est en écriture allongée, la suite du protocole initial est écrite, à la seconde ligne, en lettres moyennes.

Lettres isolées. Le trait de droite de l'**a** est à peu près vertical; il porte en haut un petit coup de plume (2. 3); pour **ae** on a soit la ligature de **a** et **e** soit le **ę** cédillé soit l'**e** simple (2. 3. 4). **c** en ligature avec **t** a la grande forme brisée (3). **d** a aussi bien la forme ronde que la forme droite (3). Voir la forme onciale de l'**e** dans le premier mot de la signature du Pape (23). **f** est orné en haut. A remarquer la forme du **g** dans la signature (23); **g** est fermé en haut et en bas (2. 4). Parfois l'**i** double est surmonté de traits diacritiques (voir *privilegii* l. 6, et *consilii* l. 12); quelquefois pourtant on allonge le second **i** (*monasterii*, 11; *cancellarii*, 24); et quelquefois il n'y a aucun signe de distinction (8. 15); en ligature avec **t** **i** est long et dépasse la ligne en dessous (3. 4). **r** tantôt descend assez bas au-dessous de la ligne, tantôt il est bref (2. 3. 4). La plupart du temps **s** a la forme longue et il est orné dans le haut; souvent pourtant à la fin des mots il a la forme ronde (3. 5); dans *Paschalis* l. 5 on a la forme ronde au milieu du mot et dans la date deux fois au commencement du mot; il est manifeste pourtant qu'il est pris ici comme majuscule. Voir **W** (1. 3).

Les abréviations sont très rares, seulement dans la date on rencontre beaucoup de mots abrégés. Le plus souvent la particule *que* et la finale **m** sont abrégées. Les abréviations des *nomina sacra* se présentent aussi parfois, pourtant *Deus* et *Dominus* sont d'ordinaire écrits tout au long (1. 3. 8. 12. 20). A la ligne 11 dans *qualibet* on a la note tironienne pour la finale *et*. Le même signe se rencontre dans la date.

On trouve en ligature *ae* (2), *ſi* (24), et *ti* lorsque **t** a le son de **z** (2. 3; voir une exception dans *protectionis*, l. 3). La ligature de *ct* et de *st* est imitée de la ligature de ces mêmes lettres dans la minuscule diplomatique, ici pourtant les lettres sont plus distantes les unes des autres (voir pl. 72).

Les mots sont bien séparés. Quelquefois pourtant un petit mot se trouve uni au mot suivant (3. 6. 10. 19). Comme séparation de phrases et de membres de phrases, on a un simple point. Les phrases nouvelles commencent par de grandes lettres majuscules, les membres de phrases commencent souvent par une majuscule de moyenne grandeur (12). Dans l'écriture allongée de la première et de la seconde ligne, on a une virgule de forme particulière; après *perpetuum* on a deux virgules; le même signe se rencontre à la fin de la date.

A la fin des lignes, on a un trait d'union, lorsque le mot est coupé pour continuer à la ligne suivante (3. 6).

On remarque des traces de réglage en particulier près de la signature.

Honorius episcopus, servus servorum Dei, dilecto in Christo filio Wicrammo, abbati monasterii sanctę Marię Fabariensis, quod in Curiensi episcopatu situm est, eiusque successoribus, regulariter substituendis. In perpetuum. Apostolici moderaminis clementiae convenit, religiosas personas diligere, et earum loca apostolicae protectionis munimine defensare. Ideoque, dilecte in Domino fili Wicramme abbas, tuis rationabilibus postulationibus inclinati, beatę Mariae Fabariense monasterium, cui auctore Deo presides, in tutelam beati Petri nostramque protectionem suscipimus, et presentis scripti nostri pagina communimus. Iuxta diffinitionem igitur predecessoris nostri, papae Paschalis felicis memoriae, super controversia, quae inter vestrum Fabariense monasterium et Basiliensem episcopum agitata fuerat, iuditio episcoporum et cardinalium factam, ut abbatia vestra in sua semper libertate permaneat, presentis privilegii auctoritate firmamus. Statuentes, ut, quaecumque bona, quascumque possessiones idem monasterium in presentiarum iuste et legitime possidet, sive in futurum largiente Domino liberalitate regum, largitione principum, oblatione fidelium, seu aliis iustis modis poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. Nullus autem advocatus audeat preter abbatis voluntatem et fratrum consensum in monasterio vestro exactionem aliquam exercere. Ad hec adicientes precipimus, ut neque tibi neque alicui successorum tuorum predia et possessiones monasterii liceat vendere, alienare, aut inbeneficiare. Obeunte vero te, nunc eius loci abbate, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia preponatur; sed quem fratres communi consensu, vel fratrum pars consilii sanioris secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam providerint eligendum. Decernimus ergo, ut neque imperatori neque regi nec alicui omnino hominum liceat predictum monasterium temere perturbare, aut eius possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum, pro quorum sustentatione et gubernatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura; salva diocesani episcopi reverentia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostrę constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino iuditio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Iesv Christi aliena fiat, atque in extremo examine districtę ultioni subiaceat. Cunctis autem e[i]dem loco iusta servantibus sit pax Domini nostri Iesv Christi, quatenus et hic fructum bonae actionis per[c]ipiant, et apud districtum iudicem premia aeternae pacis inveniant. AMEN. AMEN. AMEN.

(*Rota cum sententia:* † Oculi Domini Super Iustos.) Ego Honorius catholicae aecclesiae episcopus subscripsi. (*Monogramma:* BENE VALETE.)

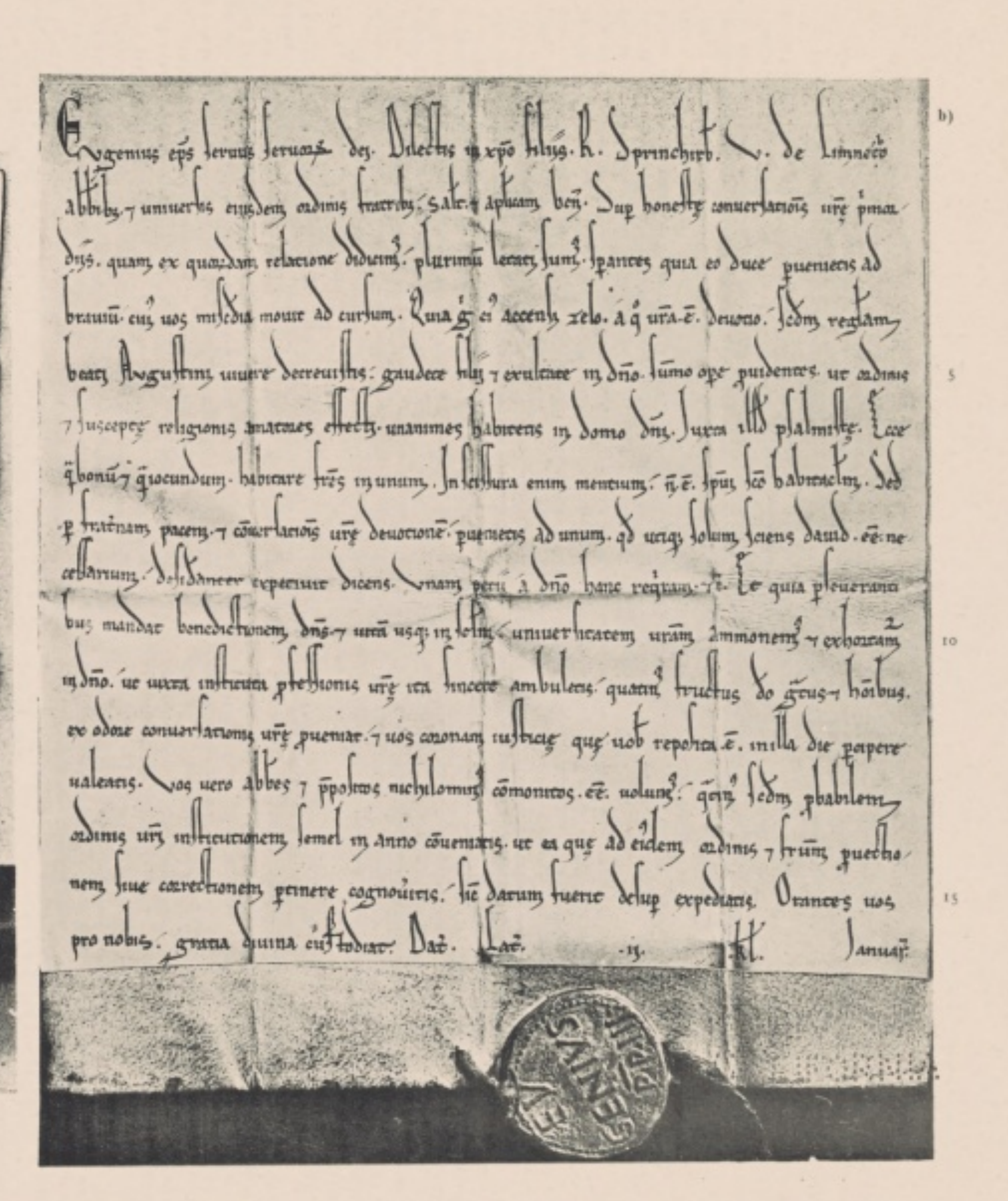
Dat. Laterani, per manum AIMERICI, sanctae Romanę ecclesię diaconi cardinalis et cancellarii, X. kalendas Februarii, indictione IIII, incarnationis dominicę anno [M° C° XX° VII°, pontificatus autem domni HONORII secundi PAPAE anno III.

a)

A. D. 1138. — Bulle d'Innocent II. Minuscule papale.

Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, U. 79.

b)



A. D. 1145. — Bulle d'Eugène III. Minuscule papale.

Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, Q. 23.

A. D. 1138. — Bulle d'Innocent II. Minuscule papale.

Trèves, Stadtbibliothek : Archiv, U. 79.

Regeste : Innocent II fait savoir aux archevêques, évêques, abbés, au clergé, aux princes et au peuple des archevêchés de Trèves, Mayence, Cologne, Magdebourg et Brême, qu'il a nommé l'archevêque Albéro de Trèves légat du Siège apostolique dans leurs provinces; il leur commande de lui prêter obéissance et, à sa voix, de paraître aux assemblées synodales. Albano, 17 Juillet 1138. Grandeur : 17 × 17 cm. Imprimée dans H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien,* I, 553, Nº 497; regeste dans Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum,* Nº 7905 (5640). — La Bulle ne porte pas de date. Selon Jaffé, qui se base sur l'itinéraire d'Innocent II, il faut la placer à l'année 1138. Le sceau de plomb pend à des fils de soie, qui passent par deux trous faits dans le pli; la couleur en est maintenant tout-à-fait passée, elle paraît avoir été rouge-jaune. Sur la face du sceau se trouvent les têtes des apôtres Pierre et Paul, entre elles une croix sur un bâton, et au-dessus les lettres SPA, SPE; au verso, on a le nom et le titre du Pape : INNOCENTIUS PP II. — On remarquera la différence entre cette petite Bulle et les Privilèges solennels (pl. 80): le protocole initial n'est pas en écriture allongée; à la fin du contexte, on ne trouve pas de clauses finales, il n'y a pas non plus d'Amen; la rota, les signatures, ainsi que le monogramme font défaut; la formule de la date est simple; les abréviations sont en plus grand nombre.

Minuscule papale des petites Bulles. Voir les explications à la Bulle ci-contre d'Eugène III. L'écriture répond sensiblement à celle des Privilèges (voir pl. 80), seulement elle est plus simple et n'est pas ornée : **ſ** et **s** n'ont pas d'ornements en haut, les lettres de *ct* et *st* ne sont point séparées par une longue barre, le signe commun d'abréviation ne consiste pas non plus dans un nœud. Les mots sont plus rapprochés. Les phrases nouvelles commencent par une simple majuscule. Par là, l'écriture se rapproche de la minuscule des livres du XIIe siècle. Les extrémités des hastes supérieures de **b**, **h**, **l** ont souvent la forme de fourche. Dans le nom du Pape il n'y a que les trois premières lettres qui soient allongées. On remarquera que le nom du Pape n'est pas écrit tout au long et que le nom de l'archevêque n'est désigné que par l'initiale (10); après l'une et l'autre abréviation, il y a un point. Les noms de personnes et de lieux, ainsi que les titres des personnes commencent par une majuscule (1. 2).

Lettres isolées. La diphthongue **ae** ne se trouve plus; la plupart du temps on a **ę**, plus rarement **e** (3. 4. 6. 9. 14). **d** est presque toujours rond, ce n'est que par exception qu'il est droit (13. 14). **g** est fermé par une ligne fine et oblique (7. 8). Sur l'**i** double on a des traits diacritiques et le second **i** est allongé (1. 4); **i** après **t** et **l** est souvent prolongé (3. 15). Une fois **m** a la forme onciale (*assumpsimus*, 12). A la fin des mots **s** a presque toujours la forme ronde (voir quelques exceptions, lignes 1 et 3), et une fois aussi au milieu du mot (*eiusque*, 4). Plusieurs fois, au commencement des mots, **u** est pointu (*universis*, 1; *venerabilem*, 10; *ut*, 15).

Abréviations. Pour *et* on a la note tironienne (1. 2. 3), de même dans la finale de *licet* (7).

Voir les liaisons des boucles dans *Innoc.* (1), *Madeburgensem* (2), *beato* (4).

Voir les signes de transposition (12).

Pas de réglage.

INNOCentius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus archiepiscopis, episcopis, et dilectis [filiis universis, abbatibus, clero, principibus et populo per Treuerensem, Maguntinam[1]), Coloniensem, Madeburgensem et Bremen- [sem provincias constitutis, salutem et apostolicam benedictionem. Potestas atque amministratio ecclesię Dei et cura [christiani populi ab ipso salvatore nostro Domino Iesu Christo beato Petro apostolorum principi eiusque vicariis cęlesti privilegio est commissa. Ipsi enim a Domino specialiter dictum est: „Tu, aliquando conversus, confirma fratres tuos"; et „Quecumque ligaveris super terram, erunt ligata et in celo"; et, „Quecumque [solveris super terram, erunt soluta et in cęlo". Hoc nimirum intuitu nos, qui, licet indigni, in sede apostolica constituti vices eiusdem cęlorum clavigeri gerimus, fratribus nostris prope vel longe positis salubriter providere optamus, quatenus, quibus presentiam nostram exhibere non possumus, eis per ministros nostros vitę pabula ministremus. Huius rei gratia venerabilem fratrem nostrum Alberonem Treuerensem archiepiscopum, virum utique sapientem, discretum, et in necessitatibus ecclesiasticis ab ineunte ętate probatum, in partem sollicitudinis[2]) nostrę assumpsimus, eumque in partibus vestris legatum sedis apostolicę constituimus. Mandamus itaque vobis et presentium auctoritate precipimus, quatenus eidem fratri nostro obedientiam et reverentiam deferatis, et pro celebrandis conventibus synodalibus ad eius vocationem conveniatis, ut vestro fretus consilio et auxilio corrigenda corrigere, et, que recta sunt, cooperante Domino valeat stabilire. Data Albani XVI. kalendas Augusti.

[1]) Quelques lettres ne ressortent pas nettement à cause des plis du parchemin. [2]) Les petits traits sur *nostrę* et *sollicitudinis* indiquent que l'ordre des mots doit être renversé.

A. D. 1145. — Bulle d'Eugène III. Minuscule papale.

Trèves, Stadtbibliothek : Archiv, Q. 23.

Regeste : Eugène III loue les abbés Richard de Springiersbach et Volmar de Lonnig de ce que dans leurs monastères nouvellement fondés ils vivent fidèlement selon la règle de S. Augustin; il les excite à l'unité et à la persévérance, et demande aux abbés et aux prévôts de réunir, chaque année, selon les statuts de l'ordre, une assemblée générale pour y traiter des affaires de l'ordre. Latran, 31 Décembre 1145. Grandeur : 19,5 × 17,5 cm. Imprimée dans H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien,* I, 597, Nº 539; regeste dans Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum,* Nº 8812. — La Bulle ne porte pas de date. Selon Jaffé, qui se base sur l'itinéraire d'Eugène III, il faut la placer à l'année 1145. Le sceau de plomb est suspendu à un cordon de chanvre, passant par deux trous faits dans le pli. Il montre sur la face les têtes des apôtres Pierre et Paul; entre les deux une croix sur un bâton, et au-dessus les lettres : SPA, SPE; au verso on a le nom et le titre du Pape : EUGENIUS PP III.

Minuscule papale des petites Bulles. Voir les explications à la Bulle ci-contre d'Innocent II. Les hastes supérieures sont grandes, les inférieures petites. Dans le nom du Pape il n'y a que la première lettre qui est fort agrandie. Pour les noms des abbés on n'a que l'initiale entre deux points (1).

Lettres isolées. Pour **ae** on a le plus souvent **ę**, plus rarement **e** (3). Le copiste semble prendre un plaisir particulier à employer le **d** rond, avec une grande haste ondulée (1. 2); ce n'est que par exception que l'on rencontre le **d** droit (14). L'**e** majuscule a une forme particulière, ondulée (6. 9; dans le diplôme d'Henri III, pl. 72, ligne 15, l'**e** a une forme semblable). La courbe inférieure du **g** est fermée par un trait oblique (4. 5. 16). Sur l'**i** double il y a des traits (1. 3. 5), et le second **i** a d'ordinaire en bas une petite queue (*petii*, ligne 9, forme exception); **i** a aussi la queue à la fin des mots (3. 4. 5. 6). **m** et **n** à la fin des mots ont une queue, comme l'**i** (2. 3. 4). L'épaule de l'**r** est petite, comme un point (2); dans *or* **r** a la forme ronde (2. 14. 15). **s** à la fin des mots est toujours rond, quelquefois aussi au milieu du mot (*eiusdem*, 2; *susceptę*, 6; *usque*, 10); la courbe inférieure de l'**s** est d'ordinaire très ouverte; on voit parfaitement dans le mot *abbates*, ligne 13, comment l'**s** était formé. Voir la forme de **z** (4).

Abréviations. Le crochet pour *us* a souvent une forme allongée et ornée (3. 10. 11. 13). **ē** pour *est* et **ēē** pour *esse* sont placés entre deux points (4. 7. 8. 12. 13).

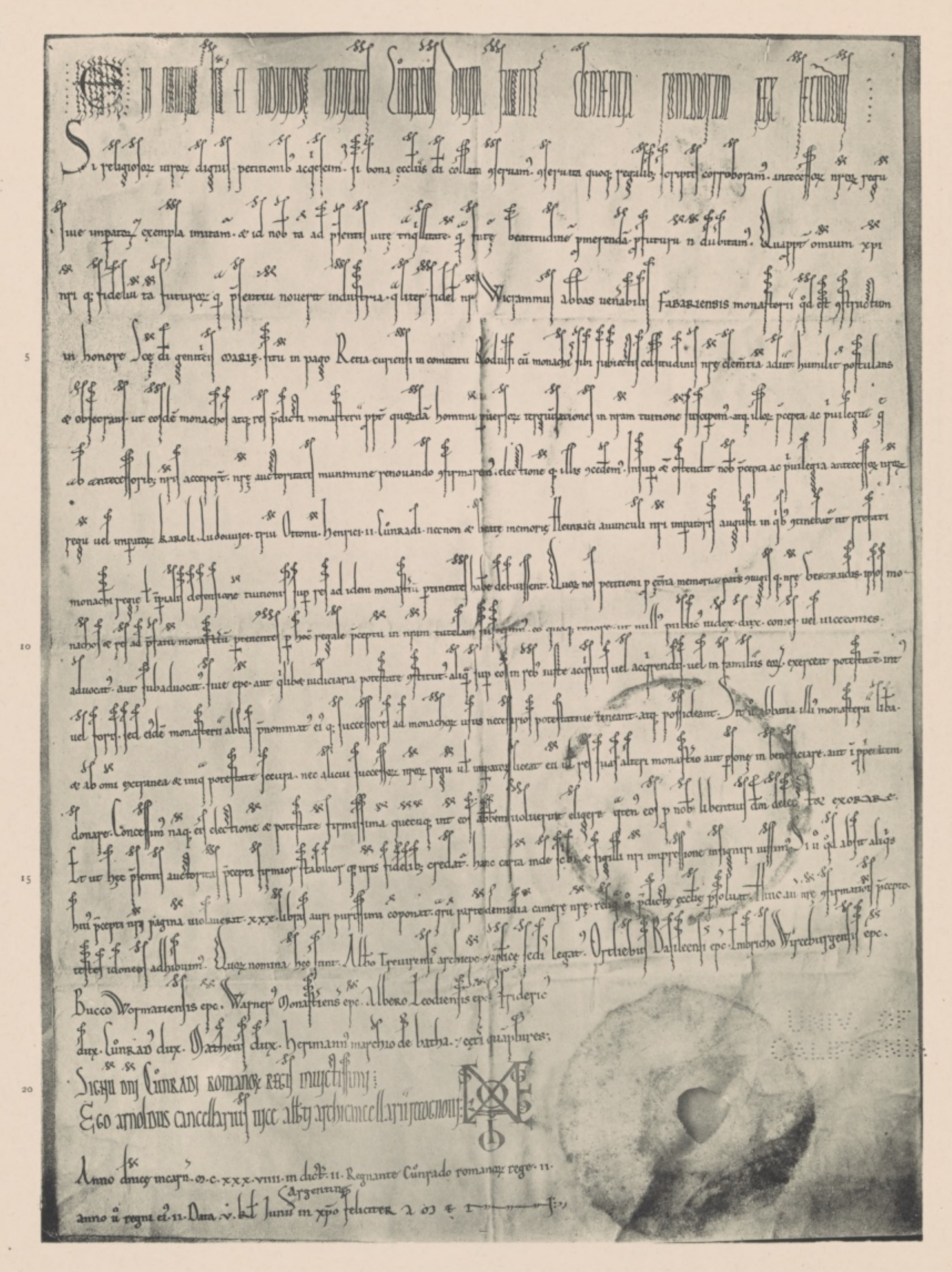
On a en ligature *ct* et *st*; **c** a la forme brisée et **t** est très long (1. 2. 5 6); une fois, dans *custodiat* (16), on a imité la forme de ligature des Privilèges.

Voir le trait d'union à la fin des lignes (2. 14).

Evgenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiis Ricardo Sprinchirbacensi, Volmaro [de Limnecho[1]) abbatibus, et universis eiusdem ordinis fratribus, salutem et apostolicam benedictionem. Super honestę con- [versationis vestrę primordiis, quam ex quorundam relatione didicimus, plurimum letati sumus, sperantes, quia eo duce pervenietis ad bravium, cuius vos misericordia movit ad cursum. Quia igitur eius accensi zelo, a quo vestra est devotio, [secundum regulam beati Avgustini vivere decrevistis, gaudete filii et exultate in Domino, summo opere providentes, ut ordinis et susceptę religionis amatores effecti, unanimes habitetis in domo Domini, iuxta illud psalmistę: „Ecce quam bonum et quam iocundum, habitare fratres in unum"! In scissura enim mentium non est Spiritui [sancto habitaculum. Sed per fraternam pacem, et conversationis vestrę devotionem, pervenietis ad unum, quod utique solum sciens [David esse necessarium desideranter expetivit dicens: „Unam petii a Domino, hanc requiram", etcetera. Et quia per- [severantibus mandat benedictionem Dominus, et vitam usque in seculum, universitatem vestram ammonemus et [exhortamur in Domino, ut iuxta instituta professionis vestrę ita sincere ambuletis, quatinus fructus Deo gratus et [hominibus ex odore conversationis vestrę proveniat, et vos coronam iustitię que vobis reposita est in illa die [percipere valeatis. Vos vero abbates et prepositos nichilominus commonitos esse volumus, quatinus secundum [probabilem ordinis vestri institutionem semel in anno conveniatis, ut ea que ad eiusdem ordinis et fratrum provectionem sive correctionem pertinere cognoveritis, sicut datum fuerit desuper, expediatis. Orantes vos pro nobis gratia divina custodiat. Dat. Laterani II. kalendas Ianuarii.

[1]) Corrigé. Il devait y avoir *Lunnecho*.





A. D. 1139. — Diplôme de l'empereur Conrad III. Minuscule diplomatique.

Saint-Gall, Stiftsarchiv: Abteilung Pfaefers.

A. D. 1139. — Diplôme de l'empereur Conrad III. Minuscule diplomatique.

Saint-Gall, Stiftsarchiv : Abteilung Pfaefers.

Regeste : Conrad III, à la demande de l'abbé Wikram, qui lui avait présenté les privilèges des rois et des empereurs, ses prédécesseurs, prend sous sa protection le monastère de Pfaefers, lui assure la libre possession de ses biens et accorde aux moines le droit de libre élection de leur abbé. Strasbourg, 28 Mai 1139. Regeste dans J. F. Böhmer, *Die Urkunden der römischen Könige und Kaiser* etc., Francfort-sur-le-Main 1831, p. 114, N° 2189; voir aussi K. F. Stumpf-Brentano, *Die Reichskanzler des X., XI. und XII. Jahrhunderts,* Innsbruck 1865—1883, regeste 3386, et B. Hidber, *Schweizerisches Urkundenregister,* I, Berne 1863, 557, N° 1733. Notre Fac-similé est fortement réduit. Sur les documents de Conrad III, voir W. Schum dans *Kaiserurkunden in Abbildungen* de Sybel et Sickel, texte, p. 341.

Pour la Date, on a d'abord l'année de l'incarnation, l'indiction et l'année du règne; puis vient le mot *data* avec indication du jour et du lieu. Conrad III est désigné du titre de *Romanorum rex secundus,* parce que, à la chancellerie, on ne comptait pas comme roi des Romains le premier roi de ce nom (911—918).

Le sceau est perdu.

Le scribe de ce diplôme parait être le même que celui du diplôme reproduit planche 1, livraison X des *Kaiserurkunden in Abbildungen* (Stumpf R. 3369); parlant de ce scribe, Schum dit que, dans sa manière d'écrire, il a subi des influences liègeoises, mais malgré cela c'est plutôt à Aix-la-Chapelle qu'on doit chercher sa patrie (op. cit. p. 362).

Minuscule diplomatique. Les lettres ont de nombreux traits d'ornementation. Ce ne sont pas seulement les hastes supérieures de l'**f** et de l'**s**, mais aussi celles du **b**, du **d** et de **l** qui ont de grands entrelacs (2. 3); seul, l'**h** est sans ornement (5. 6). De plus les entrelacs sont souvent doubles (*conservamus,* 2; *exempla,* 3). Les hastes inférieures des lettres sont à peu près aussi grandes que les hastes supérieures; souvent aussi elles sont ornées; le **g** en particulier se distingue par sa forme particulière. Le signe commun d'abréviation se compose souvent d'un nœud double (*nostrorum regum,* 2). Les lettres **a** et **r** ont parfois des formes archaïques. Le Chrismon au commencement du document est garni de points et de lignes ondulées. La première ligne est en écriture allongée; là aussi il y a beaucoup de lettres ornées. Les souscriptions ont des lettres moins ornées et de moyenne longueur. Dans les noms propres, qui se présentent dans le contexte, il y a beaucoup de lettres en petite capitale; en particulier, on trouve souvent le grand **R** (*Fabariensis,* 4; *Marię,* 5).

Lettres isolées. **a** parfois encore a l'ancienne forme ouverte de la cursive (*privilegia,* 6; *ab antecessoribus,* 7); il a toujours cette forme, quand il est employé comme signe d'abréviation (3. 4); la diphthongue **ae** ne se présente pas, la plupart du temps on a **ę**, plus rarement **e** (*vitę, futurę,* 3; *prefati,* 8; comme ici le copiste écrit *prefati,* nous rendons l'abréviation de **p̄** par *pre,* non par *prae*). La courbe inférieure du **g** est souvent formée de plusieurs traits ondulés (2); comparer la forme du **g** dans la signature du Pape, pl. 80, l. 23. Le double **i** a deux traits (2. 4. 5). **r** est long et descend bien au-dessous de la ligne (2). A la fin des mots **s** a parfois la forme ronde (*ęcclesiis,* 2; *postulans,* 5); quelquefois l'**s** rond à la fin des mots est suscrit (*monachis,* 5; *Treuirensis, sedis,* 17). Voir **W** majuscule dans les noms propres (4. 17. 18).

Le nombre des abréviations est beaucoup plus grand que dans les diplômes de l'époque précédente. On peut dire que l'on a déjà ici presque tout le système d'abréviations du moyen âge (voir les explications pl. 79a et 85). A noter la note tironienne pour *con* (*conservamus, conservata,* 2), et pour *et* (17. 19); pourtant au lieu du signe pour *et* on a le plus souvent l'ancienne ligature (3. 7). Le crochet pour *us* est souvent orné (*acquiescimus,* 2); dans la finale *bus,* on a soit le crochet soit le point-tiret (*petitionibus, regalibus,* 2). Voir le signe pour *er* dans *venerabilis,* 4; *Monasteriensis,* 18; *cęteri,* 19; le même signe est aussi usité comme signe commun d'abréviation (*autem,* 16; *episcopus,* 17; *Monasteriensis,* 18); d'autre part, en d'autres passages, on a pour *er* un trait horizontal (*tergiversationes,* 6; *concederemus,* 7). Voir l'abréviation pour *quę,* l. 6 : la cédille de l'ę est placée sous la boucle de **q**. Voir aussi la manière dont *quam* et *quod* sont abrégés (3. 4). $\overline{\text{au}}$ = *autem* (16). Le signe commun d'abréviation est de diverses formes : assez souvent il se compose d'un nœud, souvent d'un trait horizontal, souvent aussi d'un trait vertical ondulé (3. 4. 22).

On a en ligature *ct, et, st* et *or* dans la finale *orum* (*constructum,* 4; *quilibet,* 11; *industria,* 4; *religiosorum,* 2). On remarquera encore la ligature et l'abréviation de *etiam* (7).

A la fin des lignes on a un trait d'union (9).

(Chrismon) In nomine sancte et individuę Trinitatis Cûnradus, divina favente clementia Romanorum rex secundus.

Si religiosorum virorum dignis petitionibus acquiescimus, si bona ęcclesiis Dei collata conservamus, conservata quoque regalibus scriptis corroboramus, antecessorum nostrorum regum sive imperatorum exempla imitamur, et id nobis tam ad presentis vitę tranquillitatem quam futurę beatitudinem promerendam profuturum non dubitamus. Quapropter omnium Christi nostrique fidelium tam futurorum quam presentium noverit industria, qualiter fidelis noster Wicrammus, abbas venerabilis FABARIENSIS monasterii, quod est constructum in honore sanctę Dei genitricis MARIę, situm in pago Retia Curiensi in comitatu Rodulfi, cum monachis sibi subiectis celsitudinis nostrę clementiam adiit, humiliter postulans et obsecrans, ut eosdem monachos atque res predicti monasterii propter quorundam hominum perversorum tergiversationes in nostram tuitionem susciperemus, atque illorum [precepta ac privilegia,[1]) quę ab antecessoribus nostris acceperunt, nostrę auctoritatis munimine renovando confirmaremus, electionemque illis concederemus. Insuper etiam ostendit nobis precepta ac [privilegia antecessorum nostrorum regum vel imperatorum Karoli, Ludouuici, trium Ottonum, Henrici II., Cûnradi, necnon et beatę memorię Heinrici avunculi nostri imperatoris augusti, in quibus contine- [batur, ut prefati monachi regię vel imperialis defensionem tuitionis super res ad idem monasterium pertinentes habere debuissent. Quorum nos petitioni pro ęterna memoria patris coniugisque [nostrę Gertrudis ipsos monachos et res ad prefatum monasterium pertinentes per hoc regale preceptum in nostram tutelam suscepimus, eo quoque tenore, ut nullus publicus iudex, dux, comes vel vicecomes, advocatus aut subadvocatus, sive episcopus, aut quilibet iudiciaria potestate constitutus, aliquam super eos in rebus iuste acquisitis vel acquirendis vel in familiis eorum [exerceat potestatem intus vel foris, sed eiusdem monasterii abbas prenominatus eiusque successores ad monachorum usus necessarios potestative teneant atque possideant. Sit vero abbatia illius [monasterii libera et ab omni extranea et iniqua potestate secura, nec alicui successorum nostrorum regum vel imperatorum liceat eum vel res suas alteri monasterio aut personę inbene- [ficiare aut in proprietatem donare. Concessimus namque eis electionem et potestatem firmissimam, quemcunque inter eos abbatem voluerint eligere, quatenus eos pro nobis libentius Deum delectet exorare. Et ut hęc presentis auctoritas precepti firmior stabiliorque nostris fidelibus credatur, hanc cartam inde scribi et sigilli nostri impressione insigniri iussimus. Si vero quod absit aliquis huius precepti nostri[2]) paginam violaverit, XXX libras auri purissimi componat, quarum partem dimidiam[3]) camerę nostrę, reliquam vero predictę ęcclesię persolvat. Huic [autem nostrę confirmationis precepto testes idoneos adhibuimus. Quorum nomina hęc sunt: Albero Treuirensis archiepiscopus et apostolicę sedis legatus. Ortliebus Basileensis episcopus. Embricho Wirce- [burgensis episcopus. Bucco Wormatiensis episcopus. Warnerus Monasteriensis episcopus. Albero Leodiensis episcopus. Fridericus dux. Cûnradus dux. Mathęus dux. Herimannus marchio de Batha. *Et* cęteri quamplures.

Signum domni Cûnradi Romanorum regis invictissimi. *(Monogramma.)* *(Locus sigilli deperditi.)*

Ego Arnoldus cancellarius vice Alberti archicancellarii recognovi.

Anno dominicę incarnationis MCXXXVIIII., indictione II., regnante Cûnrado Romanorum rege II., anno vero regni eius II. Data V. kalendas Iunii Argentinę[4]). In Christo feliciter. AMEN.

---

[1]) Corrigé. [2]) Corrigé. [3]) Corrigé de *demidiam.* [4]) *Argentinę* est suscrit.

a)

b)

c)

A. D. 1138. — Evangéliaire de Maelbrigte. Ecriture irlandaise.
Londres, British Museum, Harlei Ms. 1802, fol. 128.

A. D. 1141. — Martyrologe.
Berne, Stadtbibliothek, Ms. 226, fol. 24ᵛ.

A. D. 1154. — [Cicéron] De arte rhetorica.
Milan, Biblioteca Ambrosiana, E. 7, fol. 28ᵛ and 29ʳ.

A. D. 1138. — Evangéliaire de Maelbrigte. Ecriture irlandaise.

Londres, British Museum, Harlei Ms. 1802, fol. 128.

Page d'un Evangéliaire achevé à Armagh en Irlande, vers 1138, par un copiste nommé Maelbrigte Hua Maeluanaigh, alors âgé de 28 ans. Pendant longtemps ce manuscrit fut conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris. Il y fut volé au XVII[e] siècle par Jean Aymon. Il arriva plus tard à la bibliothèque du comte d'Oxford et de là passa au Musée britannique. Notre Fac-similé est un peu réduit. Voir les Fac-similés de la *Palaeographical Society*, pl. 212; et Kenyon, *Biblical Manuscripts in the British Museum*, pl. 18. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons notre Fac-similé avec l'aimable permission de M. Kenyon.

Ecriture irlandaise pointue. Voir les exemples d'écriture insulaire, pl. 21a, 26, 30, 31, 32, 50 et 65.

L'écriture irlandaise, pendant tout le moyen âge, a conservé généralement la forme qu'elle avait précédemment. Aujourd'hui encore elle est employée pour les textes gaëliques. Voir les formes anciennes et caractéristiques des lettres **a**, **e**, **f**, **g**, **q**, **r**, **s**, et les abréviations insulaires. A noter l'abréviation pour *quem* (25): **q** avec un trait ondulé; comp. l'abréviation pour *quae* (13). — Souvent il y a des lettres suscrites ou reliées par en bas; voir *ut* (9.10.11), *sanguinibus* (19), *quasi* (23). — Voir la forme de l'**x**.

In principio erat verbum et verbum erat apud Deum et Deus erat verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est. In eo vita est, et vita erat [1] lux hominum. Et lux in tenebris lucet, et tenebrę eam non comprehenderunt. Fuit homo misus a Deo, cui nomen erat Iohannis. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat enim lux vera quae illuminet omnem hominem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit. In propria venit, et sui eum non receperunt. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine eius, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. Et verbum caro factum est et habitavit in nobis, et vidimus gloriam eius, gloriam quasi unigeniti a [2] Patre, plenum gratiae et veritatis.

Iohannes testimonium perhibet de ipso et clamat dicens: Hic erat, quem dixi vobis

[1] Dans la plupart des autres manuscrits, ce verset commence par les mots : *In ipso vita erat*; c'est pourquoi, à ce qu'il parait, on a écrit *in ipso* en marge. [2] Cinq lettres sur un grattage.

A. D. 1141. — Martyrologe.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 226, fol. 24[v].

Page d'un Martyrologe écrit en 1144 dans l'abbaye bénédictine de Disibodenberg, près Kreuznach, en Allemagne. Dimensions : 30 × 20 cm. Notre Fac-similé est réduit. Voir Hagen, *Catalogus codicum Bernensium*, p. 276.

Minuscule carolingienne. A remarquer que beaucoup de lettres rondes ont quelquefois des traits anguleux; voir par exemple **a**, **c**, **e** (12. 13).

Avant la date des jours (1. 11) on trouve les lettres **A** et **B**. On sait que dans les anciens calendriers il y a une lettre pour chaque jour de l'année : **A** pour le 1, **B** pour le 2, **C** pour le 3, **D** pour le 4, **E** pour le 5, **F** pour le 6, **G** pour le 7 Janvier; puis la série recommence par la lettre **A**, continuant jusqu'à **G**, pour le 8 jusqu'au 14 Janvier, et ainsi de suite jusqu'au 31 Décembre. Or, quand le premier dimanche de l'année tombait le 1 Janvier, l'**A** était appelé la lettre dominicale de l'année, et tous les jours précédés d'un **A** étaient des dimanches dans cette année. Quand le premier dimanche tombait le 2 Janvier, c'était le **B** qui était la lettre dominicale de l'année. Ainsi de suite.

Au bas on a trois vers en minuscule diplomatique (comp. pl. 82). Le premier vers désigne le mois d'Août, le second et le troisième marquent les jours et les heures de ce mois qui portaient malheur (*dies Aegyptiaci*) : c'est le 1 Août et la première heure du 1 Août, ainsi que le 30 Août (*secunda*, compté à partir de la fin du mois) et la septième heure du 30 Août. Dans un manuscrit parisien du X[e] siècle (Ms. lat. 1338) il est dit de ces jours : *Isti sunt dies Egyptiaci, qui vocantur tenebrosi, qui male dicti sunt, quia non sunt apti nec boni ad nullum opus faciendum. In quibus diebus si quis sanguinem minuaverit aut aliquam potionem biberit, aut statim moritur aut vix evadet. Et si quis opus inquoaverit aut aliquam causam fecerit, non vertetur ad gaudium sed potius ad damnum.* Voir Schmitz, *Beiträge zur lateinischen Sprach- und Literaturkunde*, 1877, p. 307.

XIX. A. III. kalendas Augusti. Rome natalis sanctorum Abdon et Sennen subregulorum, qui cum in Cordula civitate Persarum vincula paterentur a Decio, ad ultimum duxit eos Rome catenis obligatos et diversis pęnis maceratos, ubi plumbatis primo cesi, et deinde gladio interfecti sunt. Apud Affricam civitate Lucernaria sanctarum virginum Maximę, Donatillę et Secundę, quę persecutione Galieni aceto et felle primum potatę, deinde plagis acerrimis cesę et eculei extensione cruciatę, postmodum etiam craticulis exustę, nec non ad bestias proiectę, sed ab his intactę, novissime gladio iugulatę sunt.

B. II. kalendas Augusti. Apud Rauennam transitus sancti Germani Autisiodorensis episcopi, genere, fide et doctrina atque miraculorum gloria clarissimi. Apud Cesaream passio beati Fabii martyris, qui cum ferre vexilla presidalia recusaret, primum diebus aliquot in carcerem trusus, deinde interrogatus semel et iterum in confessione Christi perdurat, et mox a iudice capitali sententia condempnatur. Civitate Sinnada sanctorum Democriti, Secundi et Dionisii.

Augustum mensem Leo fervidus igne perurit.
Horas dat primas Augusti datque kalendas.
Inde secunda dies septenas turbidat horas.

A. D. 1154. — [Cicéron] De arte rhetorica.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, E. 7, fol. 28[v] et 29[r].

Deux pages d'un Codex, contenant les livres *De arte rhetorica* attribués autrefois à Cicéron. Au folio 52 on trouve cette souscription du copiste : *Scribsit hunc rhetoricorum librum .....* (suit un grattage d'à peu près cinq lettres; c'était sans doute le nom du copiste) *scriba Stephano thesaurario Antiochie anno a passione Domini millesimo centesimo vicesimo primo.* Le Codex est donc de l'année 1154 (1121 + 33), et comme il était destiné au *thesaurarius* d'Antioche il est permis de supposer qu'il a été écrit dans cette ville. Il parvint à l'Ambrosiana en 1605.

Le Codex contient beaucoup de gloses marginales et interlinéaires d'une main plus récente. Les chiffres arabes sont fréquemment employés dans ces gloses (II, 11. 17. 23). — La ligne I, 24, contenant l'*Explicit* etc., est écrite à l'encre rouge. Le troisième livre est ici désigné comme *liber c*, et le quatrième comme *liber d*. — L'initiale **Q** (I, 25) est bleu, avec des traits intérieures rouges. Les initiales des phrases sont remplies à l'encre rouge (I, 2. 12. 15. 16).

Parmi les nombreuses abréviations on remarquera les signes pour *con* (I, 6. 12), *enim* (I, 15; II, 12), *et* (I, 10. 15), de plus les abréviations pour *aut* (I, 20; II, 14), *genus* (II, 30), *hoc* (I, 25. 29), *quare* (I, 16; II, 7), *quę* (I, 5; II, 4) et *tamen* (II, 31).

Ligatures. Voir les liaisons de **p** et **b** (II, 18. 24) et de **q** et **b** (I, 15). Nombreuses aussi sont les liaisons de boucles (*oportere*, II, 1; *poeta*, II, 2).

faciliores sine labore et molestia facile meminisse, in rebus difficilioribus esse ante exercitatos. Nec nos hanc verborum memoriam inducimus, ut versus meminisse possimus, sed ut hac exercitatione illa rerum memoria, quę pertinet ad utilitatem, confirmetur, ut ab hac difficili consuetudine sine labore ad illam facillitatem transire possimus. Sed [1] cum in omni disciplina infirma est artis preceptio [2] sine summa assiduitate exercitationis, tum vero in memoriis [3] minimum valet doctrina, nisi industria, studio, labore, diligentia [4] comprobetur, quam plurimos locos ut habeas et quam maxime ad precepta accommodatos curare [5] debebis. In imaginibus collocandis cotidie convenit exerceri. Non enim, sicut in ceteris studiis abducimur nonnunquam occupatione, ita ab hac re nos potest causa [6] deducere aliqua.

Non unquam est enim, quin aliquid memorię tradere velimus et tum maxime, cum aliquo maiore negotio detinemur. Quare cum sit utile facile meminisse, non te fallit; quod tantopere utile sit, quanto labore sit appetendum, quod poteris existimare utilitate cognita. Pluribus verbis ad eam te hortari non est sententia, ne aut tuo studio diffisi aut minus, quam res postulat, dixisse videamur. De quinta parte rethoricę deinceps dicemus. Tu primas quasque partes in animo frequenta et, quod maxime necesse est, exercitatione confirma.

Explicit liber c ad Erennium. Incipit d.

Quoniam in hoc libro, Heremi [7], de elocutione [8] conscripsimus [9] et, quibus in rebus opus fuit exemplis uti, nostris exemplis usi sumus, et id fecimus preter consuetudinem Grecorum, qui de [10] hac re scripserunt, necessario faciendum est, ut paucis rationem consilii nostri [11] demus. [12] Atque hoc necessitudine nos facere, non studio, satis erit signi, quod in superioribus libris nichil neque ante rem neque preter rem locuti sumus. Nunc, si pauca quę res postulat, dixerimus, tibi id, quod reliquum est artis, ita uti instituimus, persolvemus. Sed facilius nostram rationem intelliges, si prius, quid illi dicant, cognoveris. Compluribus [13]

[1] En marge : *Exhortatur Herennium ad exercitationem.* [2] Le copiste écrit sur la 2e page, ligne 11, *preterea*; c'est pourquoi nous rendons l'abréviation p̄ par *pre*. Il remplace d'ordinaire *ae* par l'ę cédillé (I, 13. 21). [3] Dans l'édition de Teubner : *mnemonicis*. [4] Glose : *desiderio adiscendi*. [5] Glose : *proponere*. [6] Corrigé. [7] Pour *Herenni*. [8] Glose : *ornatu*. [9] Glose : *perfecte*. [10] Suscrit. [11] Suscrit; un petit trait indique que *nostri* doit se mettre avant *de*. [12] En marge : *Excusatio*; après *demus* on a un signe de paragraphe d'une main plus récente. [13] En marge : *exequitur*.

de causis putant oportere, cum ipsi preceperint, [1] quo pacto oporteat ornare elocutionem, unius cuiusque generis ab oratore aut poeta probato sumptum ponere exemplum. Et primum se id modestia [2] commotos facere dicunt, propterea quod videatur esse ostentatio quędam non satis habere precipere de artificio, sed etiam ipsos videri velle artificiose gignere [3] exempla: hoc est, inquiunt, ostentare [4] se, non ar- [5] tem ostendere. Quare pudor inprimis est ad eam rem impedimento, ne nos [6] solos probare nos, nos amare, alios contempnere et deridere videamur. Etenim cum possimus [7] ab Ennio sumere aut a Graco [8] ponere exemplum, videtur esse arrogantię illam [9] relinquere, et ad sua devenire. Preterea exempla testimoniorum [10] locum optinent. Id enim, quod admonuerit et leviter fecerit preceptio, exemplo sicut testimonio comprobatur. Non igitur ridiculus sit, si quis in lite [11] aut in iudicio [12] domesticis testimoniis pugnet? [13] Ut enim testimonium, sic exemplum rei [14] confirmandę causa sumitur.

Non ergo oportet hoc nisi a probatissimo sumi, nec, quod aliud confirmare debeat, egeat id ipsum confirmatione. Etenim [15] necesse est aut se omnibus anteponant et sua maxime probent aut non negent optima esse exempla [16] quę a probatissimis oratoribus aut poetis sumpta sint. Si se omnibus anteponant, intollerabili arrogantia sunt; si quos sibi preponant et eorum exempla suis exemplis non putent prestare, non possunt dicere, quare sibi illos [17] anteponant. Quid [18] igitur ipsa auctoritas antiquorum? Nam tum res probabiliores tum hominum studia ad imitandum alacriora reddit; immo erigit omnium cupiditates et acuit industriam, cum [19] spes iniecta est, posse imitando Grati [20] aut Grassi [21] consequi facultatem. Postremo hoc ipsum summum est artificium, [22] res [23] varias et dispares in tot poematibus et orationibus sparsas et vage disiectas ita diligenter eligere, ut unum quodque genus exemplorum sub singulos artis locos subicere possis. Hoc si industria solum fieri posset, tamen essemus laudandi, cum talem laborem non fugissemus; nunc sine summo artificio non potest fieri. Quis enim est, qui non summe cum teneret [24] artem

[1] Le signe d'abréviation dans la haste du premier **p** est à effacer. [2] En marge : *declarat*. [3] Glose *invenire*. [4] Glose : *exempla propria*. [5] En marge : *adaptat*. [6] En marge : *epilogus*. [7] Corrigé de *possumus*. [8] Pour *Graccho*; en marge : *probacio*. [9] Pour *illa*. [10] Glose : *similitudine*; en marge : *secunda ratio*. [11] Glose : *coram pretore*; en marge : *epilogus*. [12] Glose : *coram iudice*. [13] On a écrit au-dessus dans une écriture presque illisible *et ipse abutatur testimonio sui ipsius*. [14] Glose : *notu*. [15] En marge : *tertia ratio. Et est ibi dilema.* [16] De *exemplam*. [17] En marge : *quarta ratio*. [18] Glose : *valebit*. [19] Glose : *quia*. [20] Pour *Gracchi*. [21] Pour *Crassi*. [22] En marge : *ultima ratio*. [23] Glose : *colores*. [24] De *conteneret*.

circa **A. D. 1150. — Codex traditionum de Salzbourg.**

Salzbourg, Archiv von St. Peter, CCCVIII. 6 (Ms. M), fol. 42v.

circa A. D. 1150. — Codex traditionum de Salzbourg.

Salzbourg, Archiv von St. Peter, CCCVIII. 6 (Ms. M), fol. 42v.

Page d'un Codex, qui du folio 21 au folio 56 contient des donations de biens, de personnes et de cens faites au monastère de Saint-Pierre à Salzbourg. On trouve une base pour dater les donations de notre page dans le document 331, par lequel le *ministerialis* Engilschalc de Carinthie fait au monastère une donation pour lui, pour son épouse Benedicta et pour l'archevêque Conrad, «mort récemment» († le 9 Avril 1147). Voir W. Hauthaler, *Salzburger Urkundenbuch,* I vol.: *Traditionscodices,* Salzbourg 1899, p. 249; Chroust, *Monumenta palaeographica,* livraison VIII, pl. 2. 4. 5. Nous devons notre Fac-similé à la bonté de Monsieur l'abbé Willibald Hauthaler.

Les numéros des documents sont de la main de l'abbé Amand Pachler († 1673). Notre page commence avec la conclusion du document 330 (dans Hauthaler, l. c., 292), puis suivent 331 (dans Hauthaler 291), et 332—336 (dans Hauthaler 293—297). Chaque document de notre page est d'une main différente, à l'exception du numéro 332, qui est de la main du copiste du document 331; de même l'addition au numéro 331, au bas de la colonne de droite, est d'une nouvelle main. Notre page offre ainsi des exemples de sept mains différentes.

Minuscule carolingienne du XIIe siècle. Certaines lettres rondes, par exemple **a**, **c**, **e**, **g**, **o**, **t** ont souvent des traits anguleux (I, 9—12; II, 3—7). De plus les lettres sont en général plus hautes que larges. — Une main plus récente a mis en marge les noms des endroits où les biens se trouvaient situés.

Lettres isolées. Pour le grand **e** on emploie l'**e** minuscule agrandi (I, 9. 42). Le double **l** a des traits diacritiques (I, 18. 22). Pour le grand **m** on a soit l'**M** capital (II, 24), soit un **m** oncial (I, 19. 47), soit un **m** minuscule agrandi (I, 20; II, 28. 36). A la fin des mots **s** a très souvent la forme ronde (I, 5. 6. 7); on emploie aussi l's rond dans les abréviations pour *sanctus* et *sunt* (II, 17. 18. 37. 38); parfois, à la fin des mots on trouve l's rond suscrit et allongé (I, 6. 31). **u** a quelquefois la forme pointue (I, 5. 14); dans les noms propres on a souvent un **v** pointu mis au-dessus de l'**o** (I, 10. 36. 37. 44). **w** se trouve parfois dans les noms propres; souvent pourtant on a deux **u** ou deux **v** placés côte à côte, ou deux **u** en ligature (I, 1. 2. 35. 36. 38; II, 3. 19). **z** a la plupart du temps une grande forme, dépassant fort la ligne en haut (II, 1. 22. 35. 47).

Abréviations. Voir les explications pl. 85. Le sigle **N**, entre deux points, signifie *nomine* (I, 40; II, 36. 40). Pour *con* on a soit **c̄** (I, 12; II, 8), soit la note tironienne (II, 28. 41); pour *et* on a d'ordinaire la note tironienne (I, 3. 17; II, 41. 44; voir la ligature pour *et* II, 27. 44. 48). Voir l'abréviation pour *quę* (I, 6; II, 25) et pour *quem* (II, 8). **s;** ou **s';** = *sed* (I, 7; II, 40). Pour *sunt* on a d'ordinaire **s̄** (II, 17. 18). Une fois l's (= *sancti*) est coupé par un trait oblique (II, 45).

Ligatures. Voir *de* (II, 19. 20. 22), *et* (II, 44. 48), *qd* (I, 23), *st* (I, 2. 34), *sst* (I, 44), *us* (I, 19; II, 24. 25), *ut* (II, 44). Voir aussi *st* en majuscule (II, 1).

Les traits d'union ne se rencontrent que rarement (I, 35—38; II, 1).

Signes de renvoi. Colonne I, ligne 22 on a une croix, entourée de points; une autre croix lui répond, colonne II, ligne 40. Cette addition doit donc être faite en haut. — Un autre signe de renvoi, composé d'un **h** traversé par un trait, se trouve col. II, ligne 5; un **d** barré lui répond en haut, en marge, au-dessus de la première ligne. Le plus souvent ces lettres, dans les manuscrits du moyen âge, se trouvent placées autrement: le **d** se trouve dans le texte, là où on avait omis quelques mots, et en marge **h** indique la correction. On donne ordinairement à **d** le sens de *deest,* et à **h** celui de *habes.*

(Wol)frammo, Heinrico, Wasigrimo. Traditione autem sub testibus confirmata idem Reginwardus communis vitę desiderio raptus fraternitatem petiit et accepit, ita sane, ut peracto itinere Ierosolimę sine contradictione inter fratres suscipiatur; si vero vita decesserit, presentis vitę bonis quę fiunt pro defunctis non destituatur, sed per omnia quasi unus ex nobis particeps efficiatur. (**Nr. 331.**)

Stetin

Cunctis Deum colentibus innotescat, Engilschalcum[1]) de Karinthia ministerialem sancti Rŏdberti tradidisse ad cenobium sancti Petri in Salzpurhc predium suum ad Stetin pro remedio animę suę coniugisque suę Benedicte simulque pro affectu beate memorię Cŏnradi archiepiscopi nuper defuncti post obitum suum in servitium fratrum redigendum. Quę traditio a successore eiusdem antistitis Ebberhardo venerabili viro suscepta est, astantibus Romano Gurcensi episcopo et Henrico predicti cenobii abbate. Huius rei testes sunt: Liutwin prepositus, Sigiboto et eius frater Megingoz, Hartnit et eius frater Marchuuart cognatusque eorum Hartnit de[2]) Uzilingin, Liutwin de Amphingin, Ekkihart de Tanna, et alii plures. ✻[3]) (**Nr. 332.**)

Alsa
Peslinsdorf

Cunctis christicolis innotescat, quoddam prediolum ad Alsa et Pezelinstorf situm, quod erat iuris cellule Houilin dicte in possessione Gebehardi comitis de Purchusin, cui tunc preerat Ascuinus sacerdos, comparatum a fratribus cenobitis sancti Petri in Salzpurh VIItem talentis et delegatum esse ab eis quos supra nominavimus viris in manus cuiusdam nobilis viri Regingeri scilicet de Rieda tradendum vice eorum ad prefatum monasterium. Quod et factum est super reliquias sanctorum illo allatas, eandem traditionem Ascuino prenominato approbante et venerabili Heinrico abbate una cum prefato comite suscipiente, istis testibus per aurem adtractis: UUerinhardo germano predicti Regingeri, Herimanno de Sazzowa, Ŏdalrico de Suuarihgin, Elbuino et filiis eius Rŏdigero et Reginberto de Alsa, Adalberto et Heinrico de Salzpurch, Ludewico de UUetzinisbrunnan. (**Nr. 333.**)

Waltingen

Omnibus Christi fidelibus notum sit, quod quidam nomine Gundaker tradidit predium suum apud UUaltingin situm per manum Chŏnonis de Engilhaltingin ad altare sancti Petri in alimoniam delegandum fratribus ibidem Deo servientibus.

Quam traditionem idem Chŏno fideliter implevit, asstante domino Heinrico abbate, in presencia comitis Gebehardi de Burchusin. Huius rei testes sunt: Meginhardus et nepotes eius Werinhardus et Pabo de

* quarum tres apud Potenprunnen, alie duę iuxta vicum sancti Ypoliti,

Idene, Heriman de Pinzgovve, Heinricus de Steuiningin, Otto, Dietmarvs de Rute. (**Nr. 334.**)

molendinum Treism
Potenprunn
Ypoliti vicum
vinee due

Wolframmus de Dorinperch filius Heinrici comitis de Scowinburch tradidit ad altare sancti Petri possessiones quasdam a V colonis possessas, *[5]) molendinum etiam iuxta fluvium Treisima, vineas quoque duas, quarum una integrę est dimensionis, altera dimidię, XXXa insuper mancipia in cottidianum servitium, excepto uno Pertholdo nomine, quem quasi libertum esse volebat,[4]) ea conditione interposita, ut quamdiu ipse in expeditione Ierosolomitica exularet,[5]) cuncta hęc supra nominata in usus fratrum cederent, datis tantum duobus talentis pro redemptione vinearum cuidam Rapotoni qui eas in beneficio acceperat. Quod si in eadem qua profectus peregrinatione vitam terminaverit, perpetuo iure prenominato altario servientibus stabiliantur: si vero sanus et incolomis reversus fuerit, in priorem statum usque ad obitum eius, si sic placuerit, redeant, post excessum vero ut supra diffinitum est perpetua stabilitate in ea qua tradita sunt conditione firma usque in seculum perdurent. Huiusce traditionis isti sunt testes: Heriman de Pinzgouua, Chŏnrat de Chalhemin,[6]) Wolfram de Offinwanch et eius cognatus Wolfram de Herpholtisheiman, Uolkolt senior de Ascouua, Heinrich cognomento coph, item Heinrich Sueuus, Adalram et eius frater Ŏdalrich de Tunstat, Ŏdalrich de Salzpurch, Hartuuich. (**Nr. 335.**)

Rinchelm
Perhtoldingen
Pusendorf
* predium ad Enstal in monte.

Omnibus Christi fidelibus notum sit, quod quidam ministerialis sancti Rŏdberti Egelolffvs nomine et uxor eius Mathilt tradiderunt predia sua, quę talibus nominibus prenominantur: Rinkheim Perhtolttin, ad Pûsendorf dimidiam hŏban, aquam apud Halle et, *[7]) Et cum ipse vellet ire Hierosolimam, et illa vellet se converti ad meliorem vitam, in manus Megingodi ministerialis sancti Rŏdberti de Engilhalmingen ea ratione, ut ipse traderet super altare sancti Petri manu potestativa, ubi monachi degunt. Quam traditionem[8]) ipse postea cum investitura astantibus testibus complevit: Liutwino castellano, Piligrimo de Trubinbach, Nankero de Chremise, Babo, Gotscalch, Heinrich, Perhttold, Purchart de Salzpurch. (**Nr. 336.**)

Matichoven

Noverint omnes, quod quidam nomine Perhtoldus de Matichouen dedit predium suum in eodem loco situm super altare sancti Petri in usum fratrum Deo inibi servientium. Cuius rei testes sunt: Rŏdpreht, Altolf, Perhtholt, Dietmar, Perhtere, Ŏdalrih.

✻ Sed huic traditioni quidam de familia sancti Rŏdberti nomine Sigboto importune cepit contradicere et idem predium per aliquot tempus iniuste sibimet vendicavit. Post modicum vero tempus munusculo a monachis accepto placatus, ut firma et stabilis foret predicta traditio, altare sancti Petri imposita manu omnem reinvasionis materiam interdixit. Cuius rei testes per aurem adtracti sunt: Megingoz, Gotscalch, Gotscalch, Lantoldvs, cives nostri, Dietricvs studigil, Otto latinus.

---

1) **h** est suscrit. 2) Après *de* on a quelques lettres grattées (*bu*). 3) Voir ci-dessus les explications: «Signes de renvoi». 4) Corrigé. 5) *et cunc-* se trouve sur un grattage et de plus un second *et* est suscrit avec un signe de correction. 6) Les deux **h** sont suscrits. 7) En marge quelques mots sont complétés par une autre main, et *et Et cum* se trouve sur un grattage. 8) Primitivement on avait écrit *tradidionet.*

A. D. 1162. — Document de l'évêque Landric de Lausanne.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales : Abbaye de Hauterive, I, 6.

85

A. D. 1162. — Document de l'évêque Landric de Lausanne.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales : Abbaye de Hauterive, I, 6.

Regeste : L'évêque Landric de Lausanne prend sous sa protection et celle de ses successeurs le monastère cistercien de Hauterive (Alta Ripa, Altenryf) et ses biens; il confirme au monastère la dîme de toutes ses cultures et de tous les fonds servant à son entretien. De plus, il reconnait : 1° la convention passée par le monastère avec Pierre de Gruyère et sa mère Juliana au sujet des donations de Guillaume de Glâne, et approuvée par Agnès, sœur de Pierre; 2° la convention passée avec Ulric de Neuchâtel au sujet des donations de son père Radulf et de Guillaume de Glâne, et approuvée par son épouse Berta; 3° la convention passée avec le comte Radulf de Gruyère au sujet des donations de Guillaume de Glâne et que son épouse Agnès, ses fils Guillaume, Pierre, Amédée et sa fille Agathe ont confirmée entre les mains de l'abbé Poncius; enfin, il confirme les dîmes qu'Ulric de Neuchâtel avait accordées au monastère à l'occasion de la translation des restes de Guillaume de Glâne. 1162. Imprimé dans le *Mémorial de Fribourg*, t. III, Fribourg 1856, 65, N° VIII; regeste dans B. Hidber, *Schweizerisches Urkundenregister*, vol. II, Berne 1877, 174, N° 2117. Parchemin. Grandeur : 30 × 24 cm. Au verso on lit, d'une main ancienne : *De laudatione donorum Willelmi de Glana*. Une main plus récente a ajouté : *Protection de l'évesque Landricus, et laudation de plusieurs parents de Guillaume de Glane, nôtre fondateur*. Le sceau est perdu, il n'y a plus que les cordons qui le maintenaient. Sur les indications contenues dans la Date voir les explications à propos de la table pascale, pl. 70.

Minuscule carolingienne du XIIe siècle. L'écriture correspond en général à celle des livres de l'époque; en quelques détails pourtant elle est influencée par l'écriture des documents impériaux et pontificaux; voir, par exemple, l'ornementation de l'**s** long et la forme du nœud comme signe d'abréviation, qui se rencontre parfois (1. 3). Les lettres sont bien formées. Leurs traits sont encore ronds, quelques-uns ont pourtant une tendance aux formes angulaires, voir, par exemple, **a**, **e**, **o**, ligne 6. A la première ligne le nom de l'évêque a quelques lettres allongées, empruntées partie à l'alphabet majuscule, partie à l'alphabet minuscule.

Lettres isolées. Le trait de droite de l'**a** est parfois très haut et monte bien au-dessus du trait de gauche (*pagina confirmamus, decimas*, 7); au lieu de **ae** on a **ę** ou **e** (1. 25). **d** est tantôt droit, tantôt rond (1. 2). **g** est ouvert en bas; le trait final est horizontal et ondulé (2). La panse de l'**h** descend un peu au-dessous de la ligne (*Iohannes*, 9; *Hec*, 19). Sur l'**i** double on a des traits et le second **i** est allongé et descend au-dessous de la ligne (19. 21); souvent aussi après **m**, **n**, **u** et après d'autres lettres **i** est allongé (*omnibus, servientibus*, 1; *succedentium, Marie, suis*, 5; *decimas*, 7; *omnium*, 8; *Raimundus*, 10; *investiti, sine*, 12; *muniminis*, 24); pourtant en d'autres passages, après ces lettres, **i** a la forme ordinaire (*amministratione*, 3). Le trait d'épaule de l'**r** est pointu (1); souvent **r** est long et descend au-dessous de la ligne (*vestri*, 7; *Alcrest*, 9); après **o**, **r** prend la forme ronde (1. 2. 3). Souvent **s** à la fin des mots est rond (*auctoritatis*, 6; *decimas*, 7), le plus souvent pourtant il est long; une fois aussi, isolé (abréviation pour *sibi*), il est rond (4); quelquefois l'**s** rond est suscrit à la fin des mots (2. 11. 12); souvent l'**s** long porte en haut un trait d'ornementation dans le genre des documents impériaux et pontificaux (*creditis*, 3; *procurantes*, 5). Après **c**, **t** est long et a un trait d'ornementation (*dilecto*, 1; *auctoritas*, 4); c'est un vestige de l'ancienne ligature *ct*. A remarquer le **W** dans les noms propres (12. 13).

Abréviations. On retrouve ici tous les éléments des méthodes antérieures d'abréviations:

1° Abréviations par suspension. Le sigle **P**, placé entre deux points, marque le nom du destinataire du document *Poncius* (1. 4. 17). Au lieu de *bus* et de *que* on a **b;** et **q;** (1. 4. 5); pourtant pour *que* on a aussi **q**, avec un trait, qui souvent coupe obliquement la queue de la lettre (1. 5). Voir aussi **s;** = *sed* (3). A la fin des mots et des syllabes **m** est remplacé par une barre (11).

2° Abréviations par contraction (1). On notera que *episcopus* est abrégé en $\overline{\text{epc}}$: **c** est pour la dernière lettre **s**; c'est là un vestige de l'ancienne abréviation grecque. A remarquer aussi l'abréviation de *Christi, Christo* (2. 4).

3° Abréviations par lettres suscrites (4. 5).

4° Abréviations par signes spéciaux. Voir les signes pour *con* (*consolatione*, 2), pour *et* (*videlicet*, 7; *quolibet*, 16), pour *rum* (*eorumque*, 2), pour *ur* (*calumpniabantur*, 8), pour *us* (*debemus*, 2), pour *er* (*venerabili*, 1; *agere*, 2).

5° Abréviations particulières de certains mots. Voir les abréviations en connexion avec les lettres **p** et **q** (2. 4. 6. 21); voir en outre l'abréviation pour *igitur* (23. 25).

Comme signe commun d'abréviation on a d'ordinaire un trait horizontal ondulé; parfois pourtant, en particulier pour les lettres à hastes supérieures, on a un petit trait oblique (*Dei, ibidem*, 1; *pastoralis*, 3; *beate*, 5; *Iohannes*, 9), et de temps en temps on rencontre un nœud (*fratribus*, 1; *omnia*, 4).

A noter la ligature *dr*, lignes 10, 17 (voir pl. 78b et 84). On ne trouve l'ancienne forme de ligature pour *et* que dans l'abréviation pour *etiam* (6. 7). — On rencontre parfois les liaisons de boucles; voir, par exemple, *Henguices*, 10; *donisque*, 12. Voir aussi la liaison de **pp** (4. 5) et de **bb** (9. 17).

La séparation des mots est à peu près parfaite. Comme signe de ponctuation tant pour la grande que pour la petite pause on a un point (2. 3). Au début de nouveaux paragraphes on a un signe de paragraphe (11. 14. 15. 21) ou bien une lettre en saillie et renforcée (7. 23. 26). Les nouvelles phrases commencent par une grande lettre. Les noms propres commencent soit par une grande soit par une petite lettre (8. 9. 10).

A la fin des lignes un simple trait d'union (1. 2. 3).

LANDRICVS Dei gratia sanctę ęcclesię Lausannensis episcopus, dilecto filio suo Poncio,[1] venerabili abbati Alte Ripe omnibusque fratribus ibidem Deo servientibus eorumque successoribus perpetua pace et consolatione gaudere. Quia Christi vices in ęcclesia Dei agere credimur, subditis nostris benigna sollicitudine preesse debemus, et de ovibus nobis creditis non honorem querere, sed in earum potius defensione atque amministratione laborem convenit suscipere. Illis tamen precipue pastoralis prospicere debet auctoritas, qui, sibi nichil Christo carius estimantes, omnia pro ipso dimisere, atque nudi nudam eius crucem amplecti proposuere. Eapropter, Ponci, fili karissime, pacem tuam omniumque tibi succedentium quietem paterne procurantes ęcclesiam Alte Ripe in honorem beate Dei genitricis Marie constructam cum omnibus appendiciis suis in nostra nostrorumque successorum providentia atque protectione suscepimus. Quod etiam apostolica generaliter sancto ordini vestro sancitum est auctoritate, et nos tibi tuisque successoribus auctoritatis nostre pagina confirmamus, decimas videlicet totius laboris ac nutrimenti vestri. Ad hec etiam assignamus pacem videlicet quam Petrus de Gruieria et Iuliana mater eius apud Fons castrum fecerunt, omnium quę calumpniabantur in donis Willelmi de Glana, et universorum quibus investiti eratis; concessionem laudationemque sine omni retentione ab eis factam vobis confirmamus. Testes: Magnus de Alcrest, et Iohannes de Tela, abbates. Ricardus de sancto Martino. Cono de Stauaiel. Radulfus de Rota. Alelz et Henguices de Fons. Wilencus de Cortiun. Hanc pacem laudavit Agnes soror eius. Testes: Cono de Seidors, presbiter. Raimundus de Orsenens. Vldricus de Scuuillens. Petrus de Stauaiel, clericus. — Item pacem, quam Uldricus de Novo Castro omniumque que calumpniabatur in donis Radulfi patris sui donisque prefati Wilelmi de Glana fecit, et etiam universorum quibus investiti eratis, concessionem atque laudationem sine omni retentione ab eis factam vobis confirmamus. Testes: Wilencus prior Paterniaci. Uldricus de Fons, et Giroldus de Lausanna, canonici. Wilencus de Cortiun. Cono de Stauaiel. Rainaldus de Corcelles. — Hec ipsa Berta, uxor eius, apud Novum Castrum laudavit atque donavit. Testes: Haimo, abbas de Marcens. Gislemarus de Asnens. Wibertus de Riuorio. Otto de Paterniaco. — Item pacem quam Radulfus comes de Gruieria in arenario de Pratellis omnium que calu[m]pniabatur in donis sepefati Wilelmi de Glana fecit; concessionem quoque atque laudationem universorum quibus investiti et quolibet modo eratis tenentes, sine omni retentione per manum nostram in manu Poncii abbatis in die festo sancte Lucię factam vobis confirmamus. Testes: Iohannes, abbas de Tela. Vuluricus, prior de Alcrest. Cono de Meriaco, monacus de Tela. Wibertus de Wisternens, canonicus. Radulfus, clericus de Curtili. Radulfus, clericus de Suprapetra. Conradus de Pelpa. Wilencus de Cortiun. Hec omnia eodem modo Annes, uxor predicti comitis, et filii eius Wilelmus, Petrus, Amedeus, filiaque Agatha, apud Grueriam in manu Poncii abbatis donaverunt atque laudaverunt. Testes: Martinus, prior de Marcens. Radulfus et Godefridus, frater eius, de Ponte. Wilencus et Cono, filius eius, de Cortiun. Radulfus maior de Bolla. Namtelmus, monacus de Paterniaco. — Assignamus etiam omnem decimam de laboribus propriis, quam predictus Uldricus de Novo Castro in translatione sepefati Willelmi de Glana, presentibus monachis atque conversis, sollempniter donavit. Testes: Borcardus de Britiniaco. Cono dal Dongion. Rainaldus et Ricardus, frater eius. Petrus, minister de Arcunci. Hec igitur et quecunque auctore Deo ęcclesia Alte Ripe possidet nunc vel in posterum legitime possessura est, sub nostri successorumque nostrorum muniminis clipeo protegenda atque conservanda perpetuo decernimus. Si qua igitur ęcclesiastica secularisve persona[2]) sciens hanc decreti paginam ęcclesię vestre esse defensatricem, quippiam exinde auferre vel minuere presumpserit, anathematis gladio feriatur, usque dum satisfactione congrua atque penitentia veniam consequatur. Actum sollempniter anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo II., concurrente VII., epacta III., regnante Friderico imperatore.

[1]) Voir ligne 19. [2]) Corrigé.

A. D. 1191. — Eusebius-Rufinus. *Minuscule gothique.*

Trèves, Dombibliothek, Cod. 133, fol. 2ᵛ.

A. D. 1191. — Eusebius-Rufinus. Minuscule gothique.

Trèves, Dombibliothek, Codex 133, fol. 2v.

Prologue de Rufinus à sa traduction latine de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe. Le Codex est en parchemin. Grandeur : 36 × 25,5 cm. Il appartenait autrefois au monastère de S. Mathias de Trèves; sur le premier feuillet on lit : *Codex sancti Eucharii sanctique Mathie apostoli Treverensis.* Sur le dernier feuillet, fol. 141, se trouve la souscription : *Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo LXXXXmo Io scriptus est hic liber ab Isenbardo diacono, labore Theoderici sacerdotis, temporibus domni Godefridi abbatis, ad honorem sanctorum apostolorum Iohannis et Mathie et sanctorum confessorum atque pontificum Eucharii, Valerii, Materni atque Agricii, et omnium sanctorum. Quem si quis de ecclesia vel furto vel vi subtraxerit, anathemati subiaceat, donec ablatum restituat. Amen, fiat, fiat.* Voir le texte dans Migne, *Patrologia latina,* t. 21, col. 462.

Minuscule gothique. Les caractéristiques de cette écriture sont les formes pointues et angulaires des lettres. La minuscule gothique se développa au cours du XIIe siècle, vers le même temps où, en architecture, l'arc rond fit place à l'ogive. Peu à peu elle remplaça partout la ronde carolingienne. Au XVe siècle les Humanistes revinrent à l'écriture ronde, et donnèrent à l'écriture pointue (comme d'ailleurs au style ogival) le nom de gothique, c'est-à-dire de barbare. Cette écriture, d'ailleurs, n'a aucun rapport avec les anciens Goths. Plus tard on l'appela aussi écriture allemande, mais à tort, car elle se répandit en même temps, et même plus tôt, en France. Notre Fac-similé représente l'écriture gothique déjà fort développée. Les lettres sont plus hautes que larges, et elles sont plus serrées que dans l'écriture carolingienne. Les traits principaux sont épais, les traits secondaires au contraire sont fins. Beaucoup de lettres ont de petits traits au commencement et à la fin, qui forment angle avec les traits principaux : voir, par exemple **c, e, h, i, m, n, r, t, u** (I, 8. 9. 13. 14. 15). Les traits ronds de **b, c, d, e, g, h, o, p, q** sont changés en des traits droits qui forment des angles de dimensions diverses. L'écriture rappelle l'écriture lombardique caractérisée par les formes angulaires et, dans sa dernière évolution, par des traits finaux allongés de certaines lettres (voir pl. 68 et 75).

Les quatre lignes du titre et les trois lignes à côté de l'initiale sont écrites en rouge. Le texte commence par une grande initiale, artistique, et dans laquelle on a employé le rouge, le jaune et le vert.

Lettres isolées. Le trait de droite de l'**a** est fort et passe bien au-dessus de l'arc de gauche; cet arc est petit (I, 11. 12); **ae** ne se trouve pas, à sa place on a d'ordinaire **e** ou bien souvent aussi l'ę cédillé (I, 1. 2; II, 2. 4. 5. 17. 23. 29). **d** a tantôt la forme droite tantôt la forme ronde (I, 8. 10. 12. 15. 16); dans la forme ronde, le trait principal est très petit et brisé, il dépasse à peine la ligne supérieure des lettres brèves (II, 26. 27. 29. 33). La languette de l'**e** est très fine et tournée obliquement vers le haut (I, 8. 9). **f** ne dépasse la ligne qu'en haut (II, 1). Voir la forme de **g** (II, 2). La panse de l'**h** se termine par un trait fin, tourné en dedans et dépassant la ligne en dessous (II, 6). L'**i** double a des traits et le second **i** se prolonge au-dessous de la ligne (I, 2; II, 1. 5. 25). Souvent **n** et **u** sont à peine distincts l'un de l'autre (*ubi imminere,* I, 9). **o** est en forme de losange (I, 8. 10. 11). **r** après **o** a la forme ronde aussi bien que la forme ordinaire (I, 7. 8. 11. 18. 20). A la fin des mots **s** est parfois rond, la plupart du temps pourtant il est long; à la fin des mots l'**s** rond est quelquefois suscrit en forme allongée (I, 9. 11. 13. 14. 17. 20; II, 2. 32); dans le nom propre *Eusebius* (II, 7) on trouve un **s** rond au milieu du mot; l'**s** long ne dépasse la ligne qu'en-dessus (II, 1. 2). La barre du **t** est très forte et longue; la hampe n'est pas recourbée en bas, mais droite (I, 8. 10); dans les liaisons *ct* et *st* **t** est long (II, 10). Le premier jambage de **u** n'est pas recourbé en bas, mais droit et a une ligne de fuite oblique; de là vient que l'**u** ressemble à deux **i** mis côte à côte (I, 8. 9). **y** descend bas au-dessous de la ligne et porte un point (II, 6. 22).

Les signes d'abréviation ont aussi d'ordinaire des formes anguleuses. Le signe commun d'abréviation se compose d'ordinaire d'une barre petite, forte, et d'un trait fin et oblique (II, 1. 2); quelquefois pourtant on a un trait oblique, recourbé, en forme de grande virgule, il s'emploie après les lettres longues **d** et **l** (II, 1. 6. 17. 21. 22. 26). *er* est remplacé par un trait vertical, ondulé dans II, 16. 33, par l'autre signe ordinaire en II, 30. Au-dessus de *ee* (= *esse*) on a deux traits verticaux ondulés (II, 27).

On a en ligature *ct* (II, 9), *st* (I, 19), *or* (I, 2; II, 12), *us* (I, 4), et les lettres de la particule *et* (I, 20; II, 14). La plupart du temps les lettres au moyen de leur trait initial ou final sont reliées les unes aux autres; **g** et **t** en particulier sont unis étroitement aux lettres voisines (I, 10. 16; II, 3. 11).

Comme signe de ponctuation aussi bien pour la grande que pour la petite pause on a un point placé à mi-hauteur (I, 11. 13. 15). Voir le signe d'interrogation (II, 30).

Un simple trait d'union à la fin des lignes (II, 4. 5. 6).

Incipit liber pr*i*mus eccl*esi*asticę hi-
storię Evsebii Cesariensis, de greco in
latinum a Rufino sapiente quoda*m*
translatus.
Pe-
ri-
toru*m*
dicunt esse medicorum,
ubi imminere urbibus
vel regionib*us* viderint
generales morbos, p*ro*vide-
re aliq*ui*d medicandi, vel
poculi genus[1]), quo p*re*mu-
niti homines ab immi-
nenti defendant*ur* p*er*iculo.
Quod tu, venerande pater
Chromati, medicine exequens
genus, tempore quo diruptis
Italię claustris a Thalarico[2]) du-
ce Gothoru*m*, se pestis et morbus[3])
infudit, et agnos[4]), armenta, viros
longe lateq*ue* vastavit, pop*u*lis t*ibi*

a D*e*o co*m*missis feralis exitii aliq*uo*d
remediu*m* querens, p*er* q*uo*d egre m*en*tes,
ab imminentis mali contagione
subtracte, meliorib*us* occupate stu-
diis tenerent*ur*: iniungis m*ihi*, ut ęc-
cl*esi*asticam hystoria*m*, qua*m* vir erudi-
tissim*us* Evsebius Cesariensis greco
sermone conscripserat, in latinum
verterem; cui*us* lectione anim*us* audi-
entiu*m* victus, du*m* noticia*m* reru*m* gesta-
rum avidius petit, oblivionem
quoda*m*modo malor*um*, que cernunt*ur*,
accip*er*et. A quo *ergo* opere cu*m* excusa
re me velle*m*, utiq*ue* inferior et impar,
et qui ta*m* in multis annis usu*m* lati-
ni sermonis amisera*m*, consid*er*avi, q*uo*d
n*on* absq*ue* aliquo ap*osto*lice institutionis
ordine nobis ista p*re*ceperis. Nam
et cu*m* D*omi*n*u*s aliquando, esurientibus
in deserto auditor*um* turbis, dixisset
ad ap*osto*los: „Date eis vos manducare",
Phylippus, un*us* ex ap*osto*lis, intelligens,
eo magis splendescere divine vir-
tutis insignia, si minimor*um* q*uo*ru*m*q*ue*
ministeriis, explerent*ur*, n*on* p*ro*tulit pa-
nes eis ap*osto*lice absconditos perę.[5]) sed
puerulu*m* ade*ss*e dicit, habente*m* q*ui*nq*ue*
panes et duos pisces. Que*m* verecun-
de excusans adiecit: „Sed hec quid
sunt int*er* tantos?" Quo magis in
angustis opib*us* et desperatis clara fie-
ret D*omi*ni potentia. Sciens *ergo* ex illis
te descend*er*e disciplinis, recordatus

[1]) Après *ge* on a un léger grattage. [2]) Dans Migne : *ab Alarico.* [3]) Dans Migne : *pestifer morbus.* [4]) Dans Migne : *agros.* [5]) La partie supérieure de l'**e**, **s** et **p** est effacée.

PLANCHES

III

A. D. 1203. — Registres d'Innocent III. A. D. 1272. — Registres de Grégoire X.

Rome, Archivio Vaticano, Regesti Vaticani 5, fol. 59, et 37, fol. 115.

A. D. 1203. — Registres d'Innocent III.

Rome, Archivio Vaticano, Regesti Vaticani 5, fol. 59.

(Dans la transcription du texte, nous avons, pour cette IIIe Partie, imprimé en entier les mots, qui sont abrégés dans l'original, sans recourir à des caractères italiques pour marquer les lettres ajoutées.)

Moitié d'une page d'un registre d'Innocent III. Les plus anciens registres conservés aux archives du Vatican remontent au règne d'Innocent III. (1198—1216). A l'exemple des Romains, les Papes faisaient transcrire leurs lettres dans des registres spéciaux; mais tous les registres des Papes antérieurs à Innocent III. se sont perdus, il n'y a que des copies de registres de quelques-uns, de Grégoire I. et de Grégoire VII. par exemple, qui aient été conservées. D'après le P. Denifle, les registres d'Innocent III. ne seraient pas les registres originaux de ce Pape, mais des copies, faites par des calligraphes peu après l'envoi des pièces originales. Sur les registres du Vatican, voir Gregorio Palmieri, *Ad Vaticani Archivi Romanorum pontificum regesta manuductio*, Rome, 1884. — Pour la date (ligne 21) selon la coutume de la chancellerie pontificale de cette époque, on se sert du style de l'Annonciation, d'après lequel l'année commence au 25 Mars; de sorte que le 24 Février 1202 d'après notre façon de compter correspond au 24 Février 1203; cela ressort aussi de l'indiction et de l'année du pontificat (Innocent III. fut élu le 8 Janvier 1198 et consacré le 22 Février). Les deux bulles de notre page sont imprimées dans Migne, *Patrologia latina*, t. 215, col. 9, 10; elles sont citées en regeste dans Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, Nos 1835, 1836; une reproduction de l'initiale en couleur se trouve dans Pitra, *Analecta novissima*, (typis Tusculanis, 1885) I, premier feuillet; voir aussi une reproduction phototypique de notre page dans Denifle, *Specimina palaeographica ex Vaticani tabularii Romanorum pontificum registris selecta* (Rome, 1888), tab. IV. C'est à ce travail que nous avons emprunté notre Fac-similé avec la bienveillante permission du regretté P. Denifle.

L'écriture correspond à l'écriture italienne des manuscrits de cette époque: en général les lettres sont encore rondes, mais elles montrent quelquefois une tendance à la forme anguleuse (voir par ex. **a**, **b**, **e**, **o**, ligne 5. 6).

Le copiste a indiqué à la personne chargée des rubriques le titre du livre et les adresses des lettres, à droite et à gauche, en marge; le „rubricator" les a insérés à l'encre rouge aux endroits laissés libres. L'initiale de la première bulle a été exécutée en couleurs (vert, rouge, bleu, blanc-grisâtre, et couleur chair); elle représente Innocent III., en habits pontificaux, la main droite levée pour bénir, tenant dans la gauche une feuille de parchemin; au-dessus de sa tête se lisent les mots *dominus papa*. A sa droite, il y a un cardinal, tenant en main un livre; au-dessus de sa tête on lit *dominus cardinalis Johannes* (qui n'est pas tout-à-fait visible sur notre Fac-similé): c'est sans doute le cardinal Jean, du titre de Santa Maria in Via Lata, qui en l'année 1203 fut revêtu de la charge de chancelier. Aux pieds du Pape sont agenouillées deux petites figures, tenant dans leurs mains une feuille de parchemin, avec les noms de *Rudolfus* et de *Mateus* (les noms ne sont pas reconnaissables sur le Fac-similé); sur la feuille du premier on lit le vers: *Sancte pater, iuste, succurre tuis, petimus te;* sur celle de l'autre: *Atque mihi pulici, precor, alme pater, benedici.* La réponse se trouve sur la feuille que tient le Pape: *Sic, pueri, nostra vobis benedictio prosit, In fructu vite presentis ut auxilio sit.*

Les mots *liber sextus* au-dessus de la page ainsi que la numérotation *(XLIX)* sont du XVe siècle; de même les chiffres arabes à la marge ont été ajoutés plus tard. En marge, à côté de la 2e lettre il y a un monogramme pour *Nota bene*. En haut, au milieu, la marge de notre feuille a été coupée, c'est pour cela que l'on y voit le chiffre du folio *L* de la feuille suivante.

Lettres isolées. Pour la diphthongue **ae** on met presque toujours **e**; on ne trouve qu'une fois **ae**, en ligature (*observantiae*, 7). Généralement **s** à la fin des mots est rond, quelquefois seulement à la fin des lignes il est long (8). Pour **u** on a presque toujours la forme ronde (2. 3); la forme pointue est usitée comme majuscule au commencement des phrases (9. 26), et dans le mot *urbem* (pour Rome, 14).

A remarquer les abréviations pour les formules qui reviennent souvent (28).

Les liaisons par boucles sont nombreuses (par ex. *co*, 5; *oc*, 4; *pe*, 2. 7; *po*, 6).

Regestorum domni Innocentii pape III. liber sextus[1]) incipit.

Johanni priori et fratribus iuxta specum beati Benedicti regularem vitam servantibus.

Inter holocausta virtutum nullum magis est medullatum, quam quod offertur Altissimo de pinguedine caritatis. Hoc igitur attendentes, cum olim causa devotionis accessissemus ad locum solitudinis vestre, quem beatus Benedictus sue conversionis primordio consecravit, et invenissemus vos ibi secundum institutionem ipsius laudabiliter Domino famulantes, ne pro temporalis sustentationis defectu spiritualis observantiae disciplina torperet, apostolicum vobis subsidium duximus impendendum, sperantes quod idem beatissimus Benedictus nostre devotionis affectum suis meritis et precibus apud pi[i]ssimum Patrem et iustissimum iudicem commendabit. Vestris itaque cupientes necessitatibus providere, sex libras usualis monete vobis et successoribus vestris de Camera beati Petri singulis annis percipiendas concessimus, donec in aliquo certo loco vobis essent utiliter assignate; statuentes ut ea, que ad sustentationem vestram consuevistis percipere de monasterio Sublacensi, vobis et successoribus vestris propter hoc minime negarentur. Postmodum autem, cum reversi fuissemus ad Urbem, quosdam de fratribus vestris ad nostram presentiam destinastis, humiliter implorantes, ut concessionem ipsam in aliquo certo loco dignaremur perpetuo stabilire, de quo prefatas sex libras percipere valeretis. Nos igitur, habito fratrum nostrorum consilio et assensu, iamdictas sex libras vobis et successoribus vestris percipiendas singulis annis de annuo censu castri Porciani concedimus, et concessionem ipsam presenti privilegio confirmamus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et constitutionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem *etcetera*,[2]) *usque* incursurum. Amen, Amen, Amen.[3]) Datum Laterani per manum Blasii, Turritani electi, VI. kalendas Martii, indictione VI., incarnationis dominice anno Mo CCo IIo, pontificatus vero domni Innocentii pape III. anno sexto. — . .[4]) **priori de Osene.**

Per tuas nobis litteras intimasti, quod W., lator presentium, post matrimonium cum quadam muliere contractum, cum sorore illius incestum simul et adulterium perpetravit, et per triennium sorduit in hac sorde, ita quod geminam prolem ex adultera predicta suscepit, per quod crimen devenit ad notitiam vicinorum. Verum idem W., in penitentiarii nostri presentia constitutus, nimiam paupertatem[5]) allegavit, asserens quod non posset Ierosolimitanam provinciam visitare. Quia igitur facultatem eius plenius nosse potes, ipsum ad te duximus remittendum, discretioni tue per apostolica scripta mandantes, quatinus iniungas ei penitentiam quam videris expedire. Ceterum, quia qualiter cum uxore sua de cetero habere se debeat . . . . .

[1]) Corrigé. [2]) Voir la formule complète pl. 88. [3]) Les *Amen* ont la même forme que dans les privilèges originaux de cette époque (voir pl. 91). [4]) Le nom est omis et remplacé par deux points. [5]) Les traits de transposition indiquent qu'on doit lire ainsi.

A. D. 1272. — Registres de Grégoire X.

Rome, Archivio Vaticano, Regesti Vaticani 37, fol. 115.

Moitié d'une page du registre de Grégoire X. (1271—1276). La partie du registre à laquelle notre Fac-similé est emprunté a ceci de particulier que l'écriture imite celle des bulles originales (voir les hastes supérieures et inférieures ondulées); de plus chaque bulle se trouve accompagnée d'un bref sommaire (3. 22). Les neuf premières bulles du registre ont été écrites avant le couronnement du Pape (Grégoire X. a été élu le 1er Septembre 1271 et couronné le 27 Mars 1272); c'est pourquoi le Pape s'est servi pour la date de ces bulles de l'expression *suscepti a nobis apostolatus officii* (20), et le sceau ne porte pas encore son nom (17). — Nous empruntons encore ce Fac-similé aux *Specimina* du regretté P. Denifle, tab. XXXII. La première bulle est citée en regeste dans Potthast, l. c., No 20516.

En général cette écriture a encore la forme ronde, pourtant on remarque fréquemment une tendance aux formes angulaires (voir par ex. **a**, **e**, **t**, **u**, ligne 3. 4). Dans les registres des deux dernières années de Grégoire X., l'écriture prend des formes plus pointues, de sorte qu'elle peut passer pour gothique; dans la période suivante on rencontre toujours dans les registres pontificaux la forme gothique (Denifle, l. c. p. 35). — Les sommaires en tête des lettres ainsi que les initiales sont à l'encre rouge. — Le chiffre du folio *CXV* en haut, en marge, a été ajouté plus tard.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.
Registrum domini Gregorii pape decimi.

Ut archiepiscopo Corinthiensi misso pro negociis ecclesie provideatur cotidie in certa summa.

I. Gregorius electus episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus archiepiscopis et episcopis ac dilectis filiis abbatibus, prioribus Cisterciensis et aliorum ordinum ac decanis, prepositis, archidiaconis, plebanis, capitulis, exemptis et non exemptis, et aliis ecclesiarum prelatis ac rectoribus, necnon hospitalis Ierosolimitani et milicie Templi magistris, preceptoribus et fratribus, ad quos littere iste pervenerint, salutem et apostolicam benedictionem. Cum venerabilem fratrem nostrum . . archiepiscopum Corinthiensem, latorem presentium, virum utique nobis et fratribus nostris carum admodum et acceptum, de cuius industria et circumspectione plenam in Domino fiduciam obtinemus, pro quibusdam magnis et arduis ecclesie Romane negociis destinemus, universitatem vestram rogandam attentius duximus et hortandam, vobis nichilominus presentium auctoritate mandantes, quatinus eidem ob reverentiam Apostolice Sedis et nostram, eundo, morando et redeundo de securo conductu et singulis diebus in triginta solidis Turonensibus pro suis necessariis liberaliter providere curetis. Alioquin sententiam, quam tulerit in rebelles, ratam habebimus et faciemus auctore Domino usque ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari. Nec miremini, quod bulla non exprimens nomen nostrum est appensa presentibus, que ante consecrationis et benedictionis nostre sollempnia transmittuntur, quia hii qui fuerunt hactenus in Romanos electi pontifices, consueverunt in bullandis litteris ante sue consecrationis munus modum huiusmodi observare. Datum Viterbii III. nonas Martii, suscepti a nobis apostolatus officii anno primo.

Ut rex Francie credat dicto archiepiscopo super subsidio Terre sancte.

II. Gregorius electus episcopus, servus servorum Dei, carissimo filio . . regi Francorum illustri, salutem et apostolicam benedictionem. Pleno quesumus intellectu, fili carissime, verba nostra suscipias et memorie suscepta commendas, ut, sicut prodeunt ex intimis nostris affectibus, sic sensibus tuis instanter adhere- . . . . .

88

A. D. 1208. — **Bulle d'Innocent III. Minuscule papale.**

Coire, Bischöfliches Archiv.

A. D. 1208. — Bulle d'Innocent III. Minuscule papale.

Coire, Archives épiscopales.

Regeste : Innocent III. prend sous sa protection le cloître de S. Lucius, à Coire; il prescrit qu'on continue d'observer la règle de S. Augustin; il confirme les possessions et les droits du cloître et lui assure le droit de libre élection du prévôt. Latran, 6 Mai 1208. La bulle a été imprimée dans Th. Mohr, *Codex diplomaticus*, collection de documents pour servir à l'histoire de la Rhétie et de la République des Grisons, I, Coire 1848, p. 245, N° 174; elle est citée en regeste dans Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, N° 3402. Dimensions du parchemin : 34×38 cm. Notre Fac-similé est réduit.

La date (18) ne contient que l'année du pontificat (Innocent III. a été élu le 8 Janvier 1198 et consacré le 22 Février). Plus tard une main a ajouté l'année de l'incarnation *anno Christi MCCVIII*; plus tard encore une autre main a ajouté un trait, de sorte que l'on a maintenant *anno Christi MCCVIIII*. C'est au 6 Mai 1208 que Innocent III. comptait la XI[e] année de son pontificat.

La bulle de plomb est attachée par un cordon composé de fils de soie d'une couleur passée, rose-jaune; ce cordon traverse le parchemin par deux trous pratiqués dans le pli. Le recto de la bulle porte, comme d'habitude, les têtes des apôtres Pierre et Paul, entourées d'une auréole; entre les deux têtes se trouve une croix et au-dessus on a les lettres SPA, SPE (= Sanctus Paulus, Sanctus Petrus); le tout encerclé d'une couronne de perles; au revers, on a le nom et le titre du Pape: INNOCENTIUS PP. III.

En bas, dans l'angle droit sur le pli on lit quelques lettres qui vraisemblablement désignent le nom du *scriptor* de la bulle. Peut-être faut-il lire M. de Are, nom que l'on rencontre aussi en d'autres bulles d'Innocent III. (voir L. Delisle, l. c., plus bas, p. 32). — Sur le verso du parchemin, en haut il y a un grand **C**, au milieu duquel on voit une croix. Au bas du verso et d'une main plus récente, on a un résumé de la bulle et la date fausse de 1209.

Sur les bulles d'Innocent III. voir L. Delisle, *Mémoire sur les actes d'Innocent III.* (dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 19, 1858, p. 1); W. Diekamp, *Zum päpstlichen Urkundenwesen des XI., XII. und der ersten Hälfte des XIII. Jahrhunderts* (dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 3, 1882, p. 565).

Minuscule papale. Voir les explications de la pl. 80. Les hastes supérieures et inférieures sont légèrement ondulées. **f** et **s** long ainsi que les ligatures *ct* et *st* sont ornés en haut. **c** et **t**, ainsi que **s** et **t**, dans les ligatures *ct* et *st*, sont fort distants l'un de l'autre et se trouvent réunis par une longue barre. Le signe commun d'abréviation se compose la plupart du temps d'un nœud. Le début des paragraphes et des phrases est marqué par des initiales. Le nom du Pape au commencement de la bulle est en écriture allongée, la première lettre est sillonnée de lignes blanches; les hastes supérieures de la première ligne sont allongées d'une façon extraordinaire. Les noms, qui se présentent au cours de la bulle, commencent par une majuscule, ou par une minuscule soit agrandie, soit renforcée (1. 8. 9. 18). De même, certains autres mots commencent par une majuscule ou une minuscule renforcée, par ex. *preposito* (1. 14), *pontificum, regum, principum* (6), *monasterium* (1. 8), *hospitale, ecclesia, capella* (8. 9), *alpem* (12). Quelques mots commencent tantôt par une majuscule et tantôt par une minuscule, par ex. *civitas* (8. 10), *curtis* (11. 12). — La forme de cette bulle est beaucoup plus simple que celle des privilèges solennels: la première ligne n'a pas l'écriture allongée, les formules à la fin du contexte sont plus simples, il n'y a pas les trois *Amen*, de même la rota, les signatures et le *Bene valete* manquent; la date aussi est plus simple (voir pl. 80 et 91). Les simples bulles de ce genre sont souvent désignées au temps d'Innocent III. du nom de *litterae* (voir Delisle, l. c. p. 17).

Lettres isolées. **ae** et **ę** ne se présentent plus, ils sont toujours remplacés par un **e** simple (1. 2. 3. 4. 5.); il est à remarquer que déjà les bulles d'Alexandre III. (1159—1181) n'ont que l'**e** (voir Denifle, *Specimina palaeographica*, p. 15). **C** majuscule de la première ligne a une longue queue et par là ressemble au **G** des siècles précédents (voir pl. 46, I, 11; 53. I, 2); en d'autres passages **C** a la forme habituelle (8. 9. 10). **d** a la forme ronde (1. 2). Voir la forme de **g** (*exigit*, 2). La boucle de **h** dépasse la ligne en-dessous (*honestum*, 2). L'**i** double est surmonté de traits; le second **i** est tantôt long, tantôt bref (*filiis, Lucii*, 1; *officii*, 2; *aliis*, 6); quelquefois aussi l'**i** simple est surmonté d'un trait (*iustum*, 2; *impresentiarum*, 6). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est très allongé à la fin des mots (1. 2). **r** souvent décrit en bas une petite courbe vers la droite, souvent pourtant il est droit, quelquefois il a une petite ligne de fuite (*servus servorum*, 1; *perturbare, auferre*, 16). L'**s** rond à la fin des mots a maintes formes: la plupart du temps il est ouvert en bas, fort étiré et dépassant la ligne en-dessous autant que les lettres longues; parfois il a la petite forme habituelle; et quelquefois il a une forme moyenne (*equitatis*, 2; *appenditiis suis*, 12); dans le dernier mot de la ligne 12 l'**s** rond est suscrit; voir la forme de l'**s** rond au commencement du mot dans *sancti, salutem* (1) et dans *salva* (17), pourtant on doit le considérer ici comme majuscule. Le jambage du **t** coupe la barre (1. 2). Voir **W** (11), **x** (2), **y** (8). A remarquer la forme de **z** (12): **z** a déjà la forme que nous rencontrerons plus tard dans le codex de Dante de l'année 1337 (Tab. 103).

On a les abréviations habituelles. Le signe d'abréviation dans *bus* et *que* (un point-virgule) est très long et dans *que* il coupe la queue de **q** (*postulationibus*, 3; *quecumque*, 5). *et* s'écrit tout au long ou bien est remplacé par la note tironienne (1. 4.) Le signe pour *ur* a la forme d'un trait ondulé (*petitur*, 1). Le signe commun d'abréviation a la forme d'un nœud, mais quelquefois il se compose d'un trait vertical ondulé (5).

Voir les ligatures de *ct* et *st*: la barre reliant les lettres par en haut est brisée au milieu (1. 2). Souvent on rencontre les liaisons de boucles (*eps, Dei*, 1; *ordo, per, debitum*, 2). On observera aussi les liaisons **ff**, **pp**, **ss** (2. 3).

La séparation des mots est désormais complète. A la fin des phrases il y a un point; la séparation des membres de phrases se marque soit par un point, soit par un point avec un trait pardessus (1. 2. 3. 4). La date se termine par un point-virgule (19).

Il semble que dans cette bulle on n'ait pas fait usage de traits d'union, du moins maintenant on n'en trouve pas trace (3. 6. 9).

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Conrado preposito et conventui monasterii sancti Lucii de Curia, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod iustum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit rationis, ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris iustis postulationibus grato concurrentes assensu, personas vestras cum omnibus bonis tam ecclesiasticis quam mundanis, que impresentiarum rationabiliter possidetis aut in futurum iustis modis prestante Domino poteritis adipisci, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. Statuentes, ut ordo canonicus qui secundum Deum et beati Augustini regulam in ecclesia vestra noscitur institutus perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Preterea, quascumque possessiones, quecumque bona idem monasterium impresentiarum iuste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis iustis modis largiente Domino poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis: Locum ipsum, in quo idem monasterium situm est, cum omnibus pertinentiis suis; in civitate Curiensi hospitale, cum omni iure ac pertinentiis suis; ecclesiam sancti Hylarii, ubi moniales morantur incluse; ecclesiam sancti Petri de Prades; ecclesiam sancte Marie in Benedur, cum capella ex ea pendente; capellam sancti Antonii secus stratam; domos, molendina, vineas, agros et prata, que habetis in civitate Curiensi; proventus, quos habetis de cu[ri]is Prades, Sweinig et Lasc; in villa Vmbilico curtem unam; in Amedes familiam, agros et prata; Maladres curtem unam; Paisten curtem unam; Waltramsburc curtem unam; Varin curtem unam; Flimis curtem unam; Augime curtem unam et vineas; Trisune curtem unam; Escam curtem unam, cum appenditiis suis; Vinonne curtem unam, cum appenditiis suis; decimas curtis de Vinonna; curtem de Turring, et vineas, et alpem de Ramoz, cum pascuis suis; sicut predicta omnia iuste ac pacifice possidetis, vobis et per vos ecclesie vestre auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Obeunte vero te, nunc eiusdem loci preposito vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet surreptionis astutia seu violentia preponatur, nisi quem fratres communi consensu, vel eorum pars consilii sanioris secundum Dei timorem et beati Augustini regulam providerint eligendum. Decernimus ergo, ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut eius possessiones auferre, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum, pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura; salva Sedis Apostolice auctoritate et diocesani episcopi canonica iustitia. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum eius, se noverit incursurum. Datum Laterani II. nonas Maii, pontificatus nostri anno undecimo.

✝ IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDUE TRINITATIS AMEN. Ego Kunradus dei gratia constanciensis ecclesie episcopus. Ut negocia que rationabiliter fuerint
tractata valeant ad posteros propagari, poni debent in lingua testium et scripture memoria perennari. Declaratur igitur tam presentibus quam post futuris
omnibus bone voluntatis hominibus qualiter Hugo miles civis constanciensis vulgo dictus de Swinde: dum iter sacre expeditionis ad liberandum sepul-
chrum domini ob amorem dei cum Friderico imperatore bone memorie quondam arripuisset, mansum unum terre sue in Langinowe in pago Turgowe situ-
quam nomine prediu inconcusse possederat, monasterio sancti Johannis iuxta fluvium qui vocatur Turia sito, pro remedio anime sue et parentum suorum in presen-
cia domini sui comitis Diethalmi de Toggenburch cuius ministerialis erat liber, et sano consensu nullis reclamantibus certa verborum sollempnitate salubriter contu-
didit. huiusmodi tamen forma pactionis concepta, ut ipse Hugo et heredes sui qui de lumbis eius processerint, eandem terram de manu abbatis eiusdem ec-
nobii haberent, et quinque solidos denariorum decurrentis monete prenotato cenobio annuatim persolverent. Si vero ipse Hugo absque liberis decederet eadem
terra in usus fratrum monasterii inmutabiliter rediret. Ordinavit etiam idem Hugo ut singulis annis dies anniversarii eius in prefato monasterio celebraretur. Donatione
autem illa celebrata, primo tantum anno statutum censum persolvit, sequentibus vero pluribus annis et censum neglexit et terram violenter retinuit.
Post modum idem Hugo se recognoscens, videns quod iniusticia predicto claustro in hac parte afficeret, nostris se cum filiis suis obtulit conspectibus, et ipse et filii sui
violentiam et iniustam eiusdem terre possessionem porrectis manibus et doctis verbis coram nobis publice resignarunt, et ipsam scilicet possessionem fra-
tribus memorati monasterii liberam et quietam ~~relinquerunt. eandem~~ terram de manu Kunradus sepedicti monasterii abbatis pro annuo censu in priori donatione
constituto in continenti susceperunt. Cetera etiam que in eadem donatione pro ipso Hugone et filiis suis post eandem terram ordinata fuerant, incon-
cusse et inviolabiliter observanda sunt. Acta sunt hec in aula episcopali constanciensi. Anno dominice incarnationis M. CC. X. Indictione XIII. Anno decenno-
venalis cycli XIIII. Epactis XXIII. Concurrentibus IIII. C. littera dominicali. Sexto idus aprilis. presidentibus nobis. Presidente sedi apostolice Innocentio III. Anno
apostolatus eius XIII. Regnante gloriosissimo Romanorum imperatore Ottone. Anno regni eius II. Imperii vero I. Nobis kathedram constanciensem gubernantibus.
Anno electionis nostre II. Consecrationis vero I. Ne autem tam racionabile negocium aliquorum calumnia in posterum valeat attemptari vel ullo modo
infringi vel etiam ad future noticiam per oblivionis caliginem impediatur transferri. hanc paginam fecimus inde conscribi et sygilli nostri impres-
sione communiri. Si quis autem huic scripto in posterum ausu temerario contraire presumpserit, in die districti examinis ab auditione mala
non timescat. Testes qui aderant et hec viderunt sunt hii. Berhtoldus de Annewilare. Ulricus de Thegervelt. Heinricus filius Lutfridi. constanciensis
canonici. Laici. Heinricus quondam constanciensis causidicus. et filius suus Kunradus. et Marquardus constanciensis causidicus. Ulricus de Schophe. Hein-
ricus filii filii Salme. Anno pontomiarius. Kunradus et Ulricus de curia. et plures alii tam clerici quam laici in domino feliciter. A M E N;

A. D. 1210. — Document de l'évêque Conrad de Constance.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Urkunden P. P. 5. B. 1.

A. D. 1210. — Document de l'évêque Conrad de Constance.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, Documents P. P. 5. B. 1.

Regeste: L'évêque Conrad de Constance déclare que le chevalier Hugo de Biunde, bourgeois de Constance, qui avait cédé au monastère de S. Jean de Turia un domaine situé à Langenau, pour le repos de son âme et de celles de ses parents et pour la célébration d'une messe annuelle de Requiem, et qui ensuite avait omis, pendant de nombreuses années, de payer pour ce domaine le cens de 5 *solidi*, a renouvelé de concert avec ses enfants et en présence de l'évêque, la même donation. Constance, 8 avril 1210. Imprimé dans H. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen*, III, Saint-Gall 1882, p. 55, N° 839. Parchemin. Dimensions : 22×26 cm. A remarquer dans la date les nombreuses indications chronologiques (voir pl. 70c et 83b). Les années du règne d'Otto IV. sont comptées à partir de la mort de Philippe (21 Juin 1208). Le sceau de forme ovale de l'évêque est bien conservé; il est attaché au parchemin par un cordon de soie décoloré.

Ecriture gothique. Comparer cette écriture avec celle du document de Lausanne de l'année 1162, pl. 85. Dans celle de Lausanne, en général, les lettres sont encore rondes, dans la présente les formes pointues l'emportent : les traits autrefois arrondis sont la plupart du temps brisés, ça et là seulement on rencontre encore les formes arrondies, en particulier dans le **d** rond, de même que dans **g**, **o**, **q** (14. 17. 18); les lettres sont plus hautes que larges. En général l'écriture répond à celle des manuscrits de l'époque, pourtant elle a emprunté à l'écriture des documents impériaux et pontificaux quelques formes de lettres, en particulier les hastes supérieures et inférieures légèrement ondulées et les entre-lacs de l'**f** et de l'**s** long (2. 3). Les jambages droits ont la plupart du temps au bas une petite ligne de fuite oblique. Les hastes supérieures de **b**, **d**, **h**, **l** sont souvent fourchues (3. 4. 5). Les majuscules rondes **C**, **E**, **S** ont le trait double (14. 16. 20); on remarquera aussi la forme qu'affectent ici certaines autres majuscules; voir en particulier **A** (17. 18), **D** (2. 9), **L** (21. 22), **N** (17, 18), **T** (21), **U** (1). Les noms commencent tantôt par une lettre majuscule, tantôt par une minuscule (3. 4. 23). L'invocation du début du document a l'écriture allongée; elle consiste en un mélange de capitales, d'onciales et de minuscules.

Lettres isolées. **a** prend trois formes : la plupart du temps il a la forme ordinaire issue de l'onciale (*negocia*, 1); souvent pourtant il a une forme dans laquelle le trait de droite a une longueur exceptionnelle (*ad*, 2. 3; *anime*, 5); uni à certaines lettres, **a** prend la forme simple, sans trait penché (*rationabiliter*, 1; *tractata*, 2); au lieu de **ae** on a **ę** ou **e** (1. 4). La haste de **b** et de **l** est souvent ondulée (1. 3). **c** est souvent employé pour **t** où ce dernier a le son de **z** (*Constanciensis*, 1. 3; *donacione*, 9). **d** a la forme ronde (1. 2); le copiste se plaît à donner au trait supérieur du **d** une forme développée qui coupe les hastes supérieures des lettres voisines (*ad*, 3; *eiusdem*, 7; *sedi*, 16). **f** n'a que la haste supérieure (1. 2). Voir **g** (1. 2). La boucle de **h** descend au-dessous de la ligne (3. 4). L'**i** est quelquefois surmonté d'un trait et cela dans la liaison *in* et *ui* (10. 11); souvent **i** est long et descend au-dessous de la ligne, en particulier à la fin des mots (*Dei*, 1; *propagari*, 2). Le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est parfois allongé et décrit une courbe vers la gauche, comme l'**i**, en particulier à la fin des mots, mais aussi au milieu (*fuerint*, 1; *memorie*, 2; *mansum*, 4; *anno*, 16). **p** a en bas une ou deux petites lignes de fuite obliques (2. 3). De même **q** a une ligne de fuite (2. 3). Le trait vertical de l'**r** décrit une courbe vers la droite ou bien a une ligne de fuite oblique (*posteros propagari*, 2); de temps en temps il est très long (*romanorum*, *katedram*, 17). A la fin des mots on ne rencontre que l'**s** long (1. 2); voir un **s** rond suscrit, ligne 6 (*ministerialis*). Le jambage de **t**, la plupart du temps, descend tout droit et a une petite ligne de fuite; il coupe la barre (1. 2). **u** a parfois la forme pointue et cela dans le corps des mots (*anniversarii*, 9; *gubernantibus*, 17). Voir **w** (4. 21), **x** (3. 10), **y** (16. 19).

On a les abréviations habituelles. Voir les notes tironiennes pour *con* et *et* (1. 3. 5. 6); la note pour *et* est encore simple, sans ornement (voir la note, pl. 93). Pour *er* on a parfois le trait vertical ondulé (*ministerialis*, *libero*, 6; *anniversarii*, 9). L'**a** suscrit pour marquer une abréviation, est fermé en haut par un long trait (*contra*, 6; *transferri*, 19; *quam*, 23). Voir *igitur* (2).

Ligatures. Voir *ct* (*dictus*, 3), *st* (*post*, 2), *de* (6. 7. 13; voir pl. 78b). Beaucoup de liaisons de boucles (voir par ex. 6. 7. 8); parfois des lettres rondes sont liées a des lettres droites (voir *ob*, 4; *de lumbis*, 7; *cenobio*, 8). Voir aussi **bb** (7), **pp** (2), **ss** (12).

Séparation de mots et de phrases. Les prépositions sont encore souvent unies à leur mot (*ob amorem*, 4). Pour la ponctuation on a le point aussi bien pour la grande que pour la petite pause; c'est rarement qu'on trouve pour la petite pause un point avec un trait au-dessus (3). A la fin du document, on a un point-virgule (23). Dans l'invocation (1) après chaque mot, il y a un petit cercle. Les chiffres sont placés entre deux points (15. 16. 17).

A la fin des lignes, on a un trait d'union (3. 5).

† In nomine sanctę et individuę Trinitatis. Amen. Ego K°uradus, Dei gratia Constanciensis ecclesie episcopus. Ut negocia, que rationabiliter fuerint tractata, valeant ad posteros propagari, poni debent in lingua testium et scripturę memoria perennari. Declaretur igitur tam presentibus quam post futuris omnibus bone voluntatis hominibus, qualiter Hugo miles, civis Constanciensis, vulgo dictus de Bivnde, dum iter sacre expeditionis ad liberandum sepulchrum Domini ob amorem Dei cum Friderico imperatore bone memorię quondam arripuisset, mansum unum terrę suę in Langinowe, in pago T°rgowe sito, quam nomine predii inconcusse possederat, monasterio sancti Iohannis iuxta fluvium, qui vocatur Turia, sito pro remedio animę suę et parentum suorum in presencia domini sui comitis Diethalmi de Togginburch, cuius ministerialis erat, libero et sano consensu, nullis reclamantibus, docta verborum sollempnitate salubriter contradidit; huiusmodi tamen forma pactionis concepta, ut ipse Hûgo et heredes sui, qui de lumbis eius procrearentur, eandem terram de manu abbatis eiusdem cenobii haberent et quinque solidos denariorum acceptę monetę pretaxato cenobio annuatim persolverent; si vero ipse Hugo absque liberis decederet, eadem terra in usus prefati monasterii in integrum[1]) rediret. Ordinavit etiam idem Hugo, ut singulis annis dies anniversarii eius in prefato monasterio celebraretur. Donacione autem illa celebrata primo tantum anno statutum censum persolvit, sequentibus vero pluribus annis et censum neglexit et terram violenter retinuit. Postmodum idem Hugo se recognoscens vidit, quod iusticia pro sepedicto claustro in hac parte astaret, nostris se cum filiis suis obtulit conspectibus, et ipse et filii sui violentam et iniustam eiusdem terrę possessionem porrectis manibus et doctis verbis coram nobis publice resignarunt et ipsam scilicet possessionem fratribus memorati monasterii liberam et quietam restituerunt et eandem terram de manu K°nradi sepedicti monasterii abbatis pro annuo censu in priori donatione constituto incontinenti susceperunt. Cetera etiam, que in eadem donatione pro ipso Hugone et filiis suis pro eadem terra ordinata fuerant, inconcusse et inviolabiliter observanda sunt. Acta sunt hec in aula episcopali Constantiensi, anno dominice incarnationis M°CC°X°, indictione XIIIa, anno decemnovenalis cycli XIIII°, epactis XXIII, concurrentibus IIII, C litera dominicali, sexto idus Aprilis, presidentibus nobis, presidente Sedi Apostolicę Innocentio III°, anno apostolatus eius XIII°, regnante gloriosissimo Romanorum imperatore Ottone, anno regni eius II°, imperii vero I°, nobis katedram Constanciensem gubernantibus, anno electionis nostre II°, consecrationis vero I°. Ne autem tam racionabile negocium a perversorum calumnia in posterum valeat attemptari vel ullo modo infringi vel etiam ad futurorum noticiam per oblivionis caliginem impediatur transferri, hanc paginam fecimus inde conscribi et sygilli nostri impressione communiri. Si quis autem huic scripto in posterum ausu temerario contraire presumpserit, in die districti examinis ab auditione mala pertimescat. Testes, qui aderant et hec viderant, sunt hii: Berhtoldus de Anniwilare, V̂lricus de Thegirvelt, Heinricus filius Livtfridi, Constancienses canonici; laici: Heinricus quondam Constanciensis causidicus et filius suus K°nradus, et Marquardus Constanciensis causidicus, V̂lricus de Schophe, Heinricus filius filii Salme, Anno pontomiarius,[2]) K°nradus et V̂lricus de Curia et plures alii tam clerici quam laici. In Domino feliciter. Amen.

[1]) La correction de ce mot n'est pas très nette. [2]) Voir Fickler, *Quellen und Forschungen*, Documents 34, p. 70: il s'agirait du passeur ou du propriétaire du bac (Wartmann, l. c., X).

A. D. 1221. — Registres du cardinal Hugo d'Ostia.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 5152 A, fol. 1v.

A. D. 1221. — Registres du cardinal Ugo d'Ostia.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 5152a, fol. 1v.

Page du registre, où le cardinal-légat Ugo d'Ostia (Ugolino, plus tard Grégoire IX.) a consigné les actes de sa légation. Dans le 1er document le légat mande à l'archevêque de Pise et à l'abbé de Saint-Paul, d'absoudre, après pénitence accomplie, les habitants de Lucques frappés d'excommunication pour avoir chassé leur évêque et leur clergé. Le 2e document contient une lettre de Guillaume de Montferrat à Honorius III., dans laquelle il demande que le Pape veuille bien donner au légat des instructions en sa faveur. Le 3e document se compose d'un acte notarié par lequel la ville de Florence s'engage à fournir certains subsides pour la croisade. Enfin dans le 4e document le légat fait part au Pape de cette décision de la ville de Florence et lui recommande chaudement les Florentins.

Après sa légation, le cardinal conserva ce registre, car on y trouve des documents des années suivantes ayant trait à son évêché d'Ostia et de Velletri. Le registre passa vraisemblablement aux archives pontificales lorsque le cardinal Ugolino fut promu au Saint-Siège. Dans un inventaire des archives de l'année 1339, il est mentionné comme *Regestrum de quibusdam processibus factis in Lombardia tempore domini Honorii pape per legatum qui tunc erat in Lombardia.* Plus tard il fut égaré; finalement il passa à la bibliothèque Colbert, puis à la Nationale. — Le registre a été imprimé dans Guido Levi, *Registri dei cardinali Ugolino d'Ostia e Ottaviano degli Ubaldini* (Rome 1890, *Istituto Storico Italiano. Fonti per la storia d'Italia,* p. 10—13, No VII—X). Voir la description dans Levi, l. c., p. XXI, et dans Denifle, *Die päpstlichen Registerbände des 13. Jahrhunderts und das Inventar derselben vom Jahre 1339* (Berlin 1886), p. 20. Nous empruntons notre Fac-similé au † P. Denifle, *Specimina palaeographica ex Vaticani tabularii Romanorum pontificum registris selecta* (Rome 1888), tab. XV.

L'écriture tend à la cursive: elle est plus courante et plus simple que dans les manuscrits. Elle correspond à l'écriture des documents privés de cette époque en Italie. Le troisième et quatrième document sont d'une autre main que les deux précédents; leur écriture est moins élégante.

Lettres isolées. **a** prend ordinairement la forme simple, celle où le trait de droite ne dépasse pas la boucle de gauche; lorsque **a** est employé comme lettre majuscule, le trait de droite dépasse de beaucoup en hauteur la boucle de gauche (1). **d** est rond (1). Non-seulement l'**i** double, mais aussi l'**i** isolé est parfois surmonté d'un trait (*redituros, iuraverint,* 3; *placuit,* 9; *intuitu,* 12; *dignemini,* 13). Voir **k** (7). **m** a parfois la forme issue de l'onciale (*metuendo,* 7; *militis,* 21); le dernier jambage de l'**m** et de l'**n** est allongé à la fin des mots et décrit une forte courbe vers la gauche (1). Souvent **r** est long et courbé vers la gauche (2. 3). A la fin des mots **s** est presque toujours rond (voir un **s** long dans *hiis,* 5); d'ordinaire cet **s** rond est un peu allongé, largement ouvert par en bas, et dépassant la ligne en-dessous (1. 2). Le copiste des documents 3 et 4 écrit au commencement des mots généralement **v** pour **u**, souvent aussi dans le corps des mots lorsque **u** a le son de la consonne (17. 18. 32. 39. 43); le copiste des documents 1 et 2 a toujours **u** (9).

Abréviations. Pour *con* et *et* on emploie les notes tironiennes (1. 5. 18). Voir la forme du signe pour *ur* chez le premier et le second copiste (*exequatur,* 6; *colligetur,* 36; *liberentur,* 43); un signe semblable s'emploie quelquefois pour **r** seul (*oportebat,* 39; *portum,* 41). L'**a** ouvert suscrit a ici une forme dont on ne reconnaît presque plus l'origine (*supra,* 12; *gravati,* 34); le même signe se retrouve aussi pour **r**, *er* et *ua* (*stare,* 3; *nolueritis,* 6; *intimare,* 9; *amoris,* 12; *facere, quatinus,* 41). Voir d'autres abréviations par suscription dans *crucesignati* (25. 26); *dignetur* (43); *ingredi* (39); *nec* (40). Voir de plus les abréviations pour *huiusmodi* (43), *quia* (15. 16. 39), *sunt* (27). Nous rencontrons ici pour la première fois dans nos planches l'abréviation pour *ut,* composée d'un **u** avec un point suscrit (*aput,* 41; *ut,* 43). Quelquefois on trouve des points à côté des abréviations (1. 3. 4. 17).

Nombreuses sont les liaisons de boucles. Les lettres des mots sont étroitement reliées entre elles.

Comme signe de ponctuation on a un point seul ou un point avec un trait suscrit (1. 2. 3). A la fin des documents le second copiste met ., (29. 31. 43).

Ligne 25 il y a *iusta* pour *iuxta*; ligne 36 *soldos* pour *solidos.*

IV. Archiepiscopo Pisano et abbati sancti Pauli de Ripa Arni. Ad vestram credimus notitiam pervenisse, quod potestas et populus Lucanus venerabilem fratrem episcopum et clericos Lucanos eiecerunt, eorum bona et ecclesiarum per violentiam auferentes. Unde, quia credimus ipsos ad cor, dante Domino, redituros, presentium vobis auctoritate mandamus, quatenus[1]) si dicti potestas et populus primo ablata restituerint, et postmodum iuraverint stare mandatis domini pape et ecclesie Romane ac vestris, interdicti et[2]) excommunicationis sententiam relaxantes, absolutionis eisdem beneficium impendatis, ad nos confectum ex eo instrumentum publicum remittentes. Quod si non ambo hiis exequendis potueritis vel nolueritis interesse, alter vestrum hec nichilominus exequatur.

V. Sanctissimo patri et domino suo karissimo metuendo Honorio, sacrosancte Romane ecclesie summo pontifici, Willelmus, marchio Montisferrati, tam debitum quam devotionis famulatum. Litteras quidem paternitatis vestre leta facie et alacri vultu vidimus et recepimus diligenter, et de hoc quod michi placuit vestra Sanctitas intimare, vobis ut domino referimus innumeras grates. Significantes vobis quod pro posse meo in omnibus et per omnia vestris obediam mandatis, et nullatenus deviabo a precepto vestro. Cum autem totam meam spem et fiduciam habeam in vobis, paternitatem vestram, de qua non modicum confido, vobis humiliter et devote flexis genibus exoramus, quatenus intuitu Dei amoris supra negociis nostris memor estote, et cum legato vestro antequam ad partes nostras veniat, taliter ordinare dignemini, ut negotia et facta nostra promovere debeat, et prout Deus dederit ei gratiam effectui mancipare intendat, ita ut per vos valeam obtinere, quia vero speramus et credimus per vos ad bonam pacem cum inimicis nostris pervenire. Et si quid est quod vultis ut faciam, mihi vestro fideli intimare,[3]) quia enim paratus et intentus sum vestris obedire mandatis.

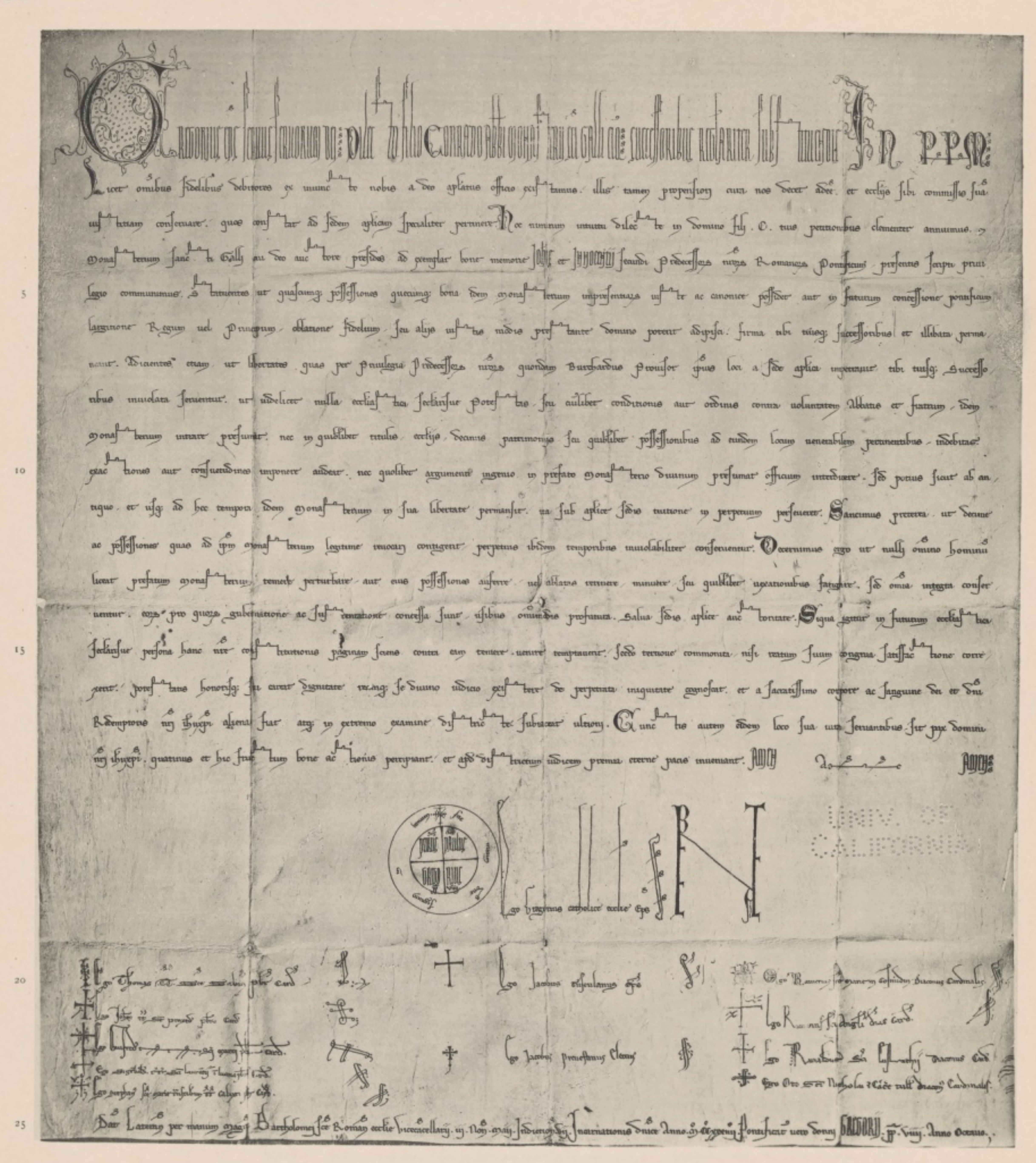
VI. § In Dei nomine, Amen. Millesimo ducentesimo vigesimo primo, pridie nonas Aprilis, indictione nona. § Ego Buonbarone, Perusinus civis, Dei gratia civitatis Florentie potestas, de plena ac libera voluntate et consensu totius consilii Florentini, ad sonum canpane coadunati, do et concedo tibi domino Hugoni, Ostiensi et Velletrensi episcopo, Apostolice Sedis legato, ob reverentiam Dei et remissionem peccatorum nostrorum, ad preces domini Honorii summi pontificis et domini Frederici imperatoris, pro communi Florentie viginti solidos denariorum Pisanorum per quodlibet foculare militis, et decem solidos per quodlibet foculare peditis, qui solvere potuerit, sine fraude ab subsidium Terre Sancte, et promitto et obligo me nomine totius communitatis civitatis eiusdem, quod prefatam pecuniam fideliter colligam et colligi faciam hinc ad per totum mensem Iunii proximi, eamque tibi domino legato vel nuntio tuo, cui tibi placuerit, infra eundem terminum faciam assignari, distribuendam et dandam militibus civitatis Florentie et eius districtus, si tot fuerint crucesignati, quibus tota summa dicte pecunie iusta vestre discretionis arbitrium fuerit dispensanda, vel aliis, si tot de civitate Florentie et eius districtu non fuerint crucesignati, sicut vestra paternitas duxerit disponendum. Acta sunt hec in civitate Florentie, in palatio domini episcopi Florentini, in presentia domini Iohannis divina providentia Florentini episcopi, Marabuttini de Campi, abbatis Radulfi, Berlingerii Iacoppi, Boncabii[4]) Soldi, Berlingerii, Cipriani et Albertini et aliorum plurium.

§ Ego Iohannes Galitii, iudex Herici imperatoris idemque notarius hec omnia me presente acta scripsi[5]) et in publicam formam redegi.

VII. § Sanctissimo in Christo patri domino Honorio, divina providentia summo pontifici, Hugo, mis[er]atione divina Ostiensis et Velletrensis episcopus, salutem et tam debite quam devote reverentie famulatum. Noverit Sanctitas vestra, quod Florentini, licet eos in banno Metensis episcopus, domini imperatoris cancellarius, posuisset, et Pisani, sicut asserunt, magnam pecuniam detineant eorumdem, et alias plurimum sint gravati, recipientes tamen devotissime pro reverentia Dei et Sedis Apostolice verbum Dei, dederunt et concesserunt michi per militem viginti solidos illius monete et decem soldos per quodlibet foculare peditis ad subsidium Terre Sancte; que pecunia per totum mensem Iunii colligetur michi vel nuntio meo, cui voluero, assignanda, et conferenda militibus Florentinis, quorum multi parati sunt recipere signum crucis, si tot fuerint et tales quibus conferri valeat pecunia supradicta, vel aliis crucesignatis, sicut videro expedire, confecto ex his omnibus publico instrumento; unde, quia oportebat[6]) me ingredi provinciam Lombardie[7]) propter marchionem Montisferrati, qui volebat transire ad regnum Arelatense, quod ei commisit dominus imperator, sicut a plurimis dicebatur et ego per suas litteras intellexi, nec potui moram facere aput eos, Sanctitatem vestram precor attentius, quatinus Florentinos predictos, qui ad vos tamquam tutissimum portum salutis recurrunt, habeatis propensius commendatos, et, ne impediatur Terre Sancte succursus, ad quem magnifice preparantur, in eorum negotiis vestra dignetur dominatio providere, ut per studium apostolice pietatis ab huiusmodi gravaminibus liberentur.

---

[1]) Voir ligne 12. [2]) *et* a été suscrit après coup. [3]) A suppléer *dignemini* ou un mot semblable (voir Levi, l. c.). [4]) Pour *Boncambii* (Levi, l. c.). [5]) Corrigé. [6]) Corrigé. [7]) Suscrit après coup.



A. D. 1234. — Privilège de Grégoire IX.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, A. 4. B. 3.

A. D. 1234. — Privilège de Grégoire IX.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, A. 4. B. 3.

Regeste: Grégoire IX. renouvelle à l'abbaye de Saint-Gall le privilège de protection apostolique accordé par les Papes Jean et Innocent II. et confirme les franchises obtenues des Papes précédents par Burchard. Latran, 5 Mai 1234. Imprimé dans Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen,* III, 86, Nº 872. Dimensions: 68×58 cm. Notre Fac-similé est notablement réduit.

En bas on trouve la rota, les souscriptions, et le *Bene valete* (voir là-dessus les explications, pl. 73, 76 et 80).

La petite croix extérieure de la rota est d'une encre plus foncée que le reste. La devise du Pape semble être de la main de celui qui a écrit le contexte. Entre les bras de la croix intérieure on lit: SANCTUS PETRUS, SANCTUS PAULUS, GREGORIUS papa VIIII.

La signature du Pape est de la main du scribe du contexte, il n'y a que l'initiale **E** qui paraît être d'une autre main. Au-dessous de la signature du Pape, se trouvent celles des cardinaux-évêques, à gauche celles des cardinaux-prêtres, à droite celle des cardinaux-diacres. Ces signatures sont de mains et d'encres différentes. Souvent aussi l'encre des noms n'est pas celle de la croix qui se trouve par-devant; on voit que les noms étaient tracés par les scribes des cardinaux, qui, eux, se contentaient de marquer la croix; à propos de ces signatures on lit dans le formulaire de la chancellerie du XIVe siècle, cité plus haut, pl. 80: *Quilibet cardinalis debet se subscribere manu propria cum signo crucis depicto vel alio signo, si alio est usus.*

La date est de la main du copiste du contexte; il n'y a que l'initiale **B** dans le nom du vice-chancelier *Bartholomeus* qui dénote une main et une encre différentes et est du vice-chancelier lui-même.

Le sceau de plomb (qui n'est pas visible sur notre reproduction) est attaché au parchemin par un cordon de soie rouge-jaune.

Au verso du parchemin il y a un signe d'enregistrement, consistant en un grand **R**; dans la boucle supérieure, il y a une abréviation pour *scriptor,* dans la boucle inférieure une lettre qui semble être un **c**.

Minuscule papale des privilèges solennels. Les lettres sont tracées avec soin et bien proportionnées. Voir la minuscule papale de l'année 1127 et 1208, pl. 80 et 88. Les hastes tant supérieures qu'inférieures sont petites. Beaucoup de hastes supérieures se terminent par un trait dirigé vers la droite, au contraire beaucoup de hastes inférieures ont un trait dirigé vers la gauche. **f** et **s** long ont en haut de petits entrelacs. **c** et **t**, ainsi que **s** et **t** dans les ligatures *ct* et *st* sont fort distants l'un de l'autre et sont réunis par une longue barre, brisée au milieu (*iniuncto, existamus,* 2). Le signe commun d'abréviation se compose d'un nœud (*episcopus,* 1; *omnibus,* 2); là pourtant où les lettres ont des hastes supérieures, ce signe se compose d'un trait simple, recourbé (*abbati,* 1; *ecclesiis,* 2; *apostolicam,* 3). Les mots sont fort séparés les uns des autres. La première ligne est en écriture allongée; l'initiale est grande et richement ornée; elle a des traits percés par des traits blancs. Les noms des Papes qui se présentent dans le contexte, ainsi que le nom dans la date, et le premier et le troisième *Amen* à la fin sont en lettres allongées (4. 25. 18). La première lettre de l'adresse aussi bien que celle du nom du destinataire sont en saillie et ornées (*Dilecto, Conrado,* 2); il en est ainsi de la formule *In perpetuum* (1) et de la première lettre du contexte et des paragraphes (*Licet,* 2; *Hoc,* 3; *Sancimus,* 11; *Decernimus,* 12; *Si qua,* 14; *Cunctis,* 17). Voir l'écriture particulière du second *Amen* à la fin du contexte (18). Beaucoup de mots commencent par une majuscule ou une minuscule agrandie (4. 5. 6. Cf. pl. 88).

Lettres isolées. Dans l'**a** le trait de droite monte bien au-dessus de la boucle à gauche et parfois s'incline jusqu'à cette boucle: ainsi commence déjà à apparaître l'**a** à double panse, qui plus tard au XIVe siècle prédominera généralement (*bona, ac,* 5); dans certaines liaisons, en particulier dans *ca* et *ra* on a souvent l'**a** simple, dont le trait de droite ne monte pas au-dessus de l'autre (*impetravit,* 7; *vicecancellarii,* 25); **ae** pas plus que **ę** ne se rencontrent; ils sont toujours remplacés par **e** (4). **d** a la forme ronde (2). Dans **h** la boucle descend bien au-dessous de la ligne (18. 25). L'**i** double est surmonté de traits et le second **i** est allongé (2. 6); parfois aussi l'**i** simple est allongé à la fin des mots, en particulier dans les liaisons *li* et *ri* (*propensiori,* 2; *fili,* 3). Le dernier jambage de **m** et de **n** à la fin des mots descend fort au-dessous de la ligne et décrit une courbe vers la gauche (2. 3). Le bas de la haste de l'**r** décrit une courbe vers la droite (3). L'**s** rond à la fin des mots est la plupart du temps fermé en haut et en bas; quelquefois pourtant il est ouvert (2. 5); l'**s** est rond aussi au milieu du mot *tuisque,* ligne 6; dans les signatures des cardinaux l'**s** affecte diverses formes. Le jambage du **t** le plus souvent dépasse un peu la barre, en particulier au milieu des mots (*debitores, apostolatus,* 2).

Les abréviations sont rares. Le nom de l'abbé, ligne 3, est remplacé par le sigle **C** entre deux points. Voir les abréviations pour *que* (5. 6), et pour **m** à la fin des mots (2); voir les signes pour *et* (3), pour *rum* (4), pour *us* (1. 8). Particulièrement nombreux sont les mots abrégés par contraction (2. 3. 4).

Voir la forme des ligatures *ct* et *st,* lignes 1, 2, 3, 5. On rencontre souvent des liaisons de boucles (*Deo,* 4; *possessiones,* 5). Les lettres des mots sont très étroitement liées entre elles, voir par ex. *iustitiam conservare* (3).

Ponctuation. Pour la séparation des phrases on a un point (3. 11); les membres de phrases sont également séparés par un point, ou par un point surmonté d'un trait ou par un simple trait (2. 3. 6. 8. 9). Un grand nombre de signes ornés, ayant la forme de nœuds, se rencontre à la fin de la première ligne et aussi à la fin du contexte (18). A la fin de la date on a deux points et un trait. Voir aussi les divers signes après les **ss** (= *subscripsi*) des cardinaux.

A la fin des lignes on a un léger trait d'union (6. 7. 10).

A gauche de la rota on distingue très bien des lignes à la pointe sèche.

Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Conrado, abbati monasterii sancti Galli eiusque successoribus, regulariter substituendis. In perpetuum. Licet omnibus fidelibus debitores ex iniuncto nobis a Deo apostolatus officio existamus, illis tamen propensiori cura nos decet adesse et ecclesiis sibi commissis suam iustitiam conservare, quos constat ad Sedem Apostolicam specialiter pertinere. Hoc nimirum intuitu, dilecte in Domino fili C*onrade*, tuis petitionibus clementer annuimus, et monasterium sancti Galli, cui Deo auctore presides, ad exemplar bone memorie IOHANNIS et INNOCENTII secundi, predecessorum nostrorum Romanorum pontificum, presentis scripti privilegio communimus; statuentes, ut, quascumque possessiones, quecumque bona idem monasterium impresentiarum iuste ac canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis iustis modis prestante Domino poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata permaneant. Adicientes etiam, ut libertates, quas per privilegia predecessorum nostrorum quondam Burchardus, provisor ipsius loci, a Sede Apostolica impetravit, tibi tuisque successoribus inviolata serventur, ut videlicet nulla ecclesiastica secularisve potestas seu cuiuslibet conditionis aut ordinis contra voluntatem abbatis et fratrum idem monasterium intrare presumat, nec in quibuslibet titulis, ecclesiis, decimis, patrimoniis, seu quibuslibet possessionibus, ad eundem locum venerabilem pertinentibus, indebitas exactiones aut consuetudines imponere audeat, nec quolibet argumenti ingenio in prefato monasterio divinum presumat officium interdicere; sed potius, sicut ab antiquo et usque ad hec tempora idem monasterium in sua libertate permansit, ita sub Apostolice Sedis tuitione in perpetuum perseveret. Sancimus preterea, ut decime ac possessiones, quas ad ipsum monasterium legitime revocari contigerit, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter conserventur. Decernimus ergo, ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut eius possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum, pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura; salva Sedis Apostolice auctoritate. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate, reamque se divino iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Iesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districte subiaceat ultioni. Cunctis autem eidem loco sua iura servantibus sit pax Domini nostri Iesu Christi, quatinus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum iudicem premia eterne pacis inveniant. AMEN AMEN AMEN.

(*Rota cum sententia:* † Fac mecum, Domine, signum in bonum.) Ego Gregorius catholice ecclesie episcopus subscripsi. (*Monogramma.* BENE VALETE.)

† Ego Thomas tituli sancte Sabine presbiter cardinalis subscripsi.
† Ego Iohannes tituli sancte Praxedis presbiter cardinalis subscripsi.
† Ego Guifredus tituli sancti Marci presbiter cardinalis subscripsi.
† Ego Sigenbaldus[1]) tituli sancti Laurentii in Lucina presbiter cardinalis subscripsi.
† Ego Stephanus sancte Marie trans Tiberim tituli Calixti presbiter cardinalis subscripsi.

† Ego Iacobus Tusculanus episcopus subscripsi.
† Ego Iacobus Prenestinus electus subscripsi.

† Ego Rainerius sancte Marie in Cosmidin diaconus cardinalis subscripsi
† Ego Romanus sancti Angeli diaconus cardinalis subscripsi.
† Ego Rainaldus sancti Eustachii diaconus cardinalis subscripsi.
† Ego Oto sancti Nicholai in carcere Tulliano diaconus cardinalis subscripsi.

Datum Laterani, per manum magistri **B**artholomei, sancte Romane ecclesie vicecancellarii, III. nonas Maii, indictione VII., incarnationis dominice anno Mº CCº XXXIIIIº, pontificatus vero donni GREGORII pape VIIII. anno octavo.

---

[1]) Ce pourrait être aussi *Sigenboldus.*

A. D. 1240. — Registres de l'empereur Frédéric II.

Naples, Regio Archivio di Stato, Regestum Friderici II. imperatoris, fol. 71v.

A. D. 1240. — Registres de l'empereur Frédéric II.

Naples, Regio Archivio di Stato, Regestum Friderici II. imperatoris, fol. 71ᵛ.

Page du « Regestum » de l'empereur Frédéric II. Le manuscrit contient des copies de lettres de Frédéric II. d'Octobre 1239 au commencement de Juin 1240. Toutes ces lettres traitent des affaires de Sicile. Au-dessus de chaque feuillet se trouve le nom de mois et de lieu; le jour du mois est noté avec chaque écrit (1). Les lettres commencent par des indications sur l'ordre impérial pour l'expédition de la pièce, sur l'officier qui transmettait l'ordre et sur le nom du notaire qui écrivait la lettre. En marge il y a le sommaire. — Les 116 feuillets encore conservés du manuscrit sont en papier arabe fort et bien lisse; malheureusement ils ont souffert de l'humidité; leur grandeur moyenne semble avoir été de 30×21 cm., elle est maintenant un peu réduite, car les marges ont été coupées. Le manuscrit est un des plus anciens manuscrits de papier de l'Occident. — Le registre a été imprimé dans Cajetan Carcani, *Constitutiones regum regni utriusque Siciliae mandante Friderico II. imperatore per Petrum de Vinea* etc., Naples 1786, p. 233—420; notre page (dans l'édition *pag. 70 adversa*) se trouve p. 345—347; voir aussi Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici II.*, Paris, 1859, V, p. 747. Un Fac-similé de deux autres pages (73ʳ et 102ʳ) se trouve dans Sybel et Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen,* livr. VI, pl. 17. Sur le registre voir J. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre,* II, Innsbruck 1878, p. 15. 37. 42; F. Philippi, *Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufern,* Münster 1885, p. 30; H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre,* I, Leipzig, 1889, p. 104.

Cette écriture a déjà beaucoup de formes cursives. Le scribe s'efforce de lier étroitement les lettres des mots et autant que possible d'en écrire beaucoup d'un seul trait de plume; pour cela, il donne souvent des coulées à **d**, **p**, **s** et les forme d'un coup de plume tout différent que précédemment.

Lettres isolées. **d** prend soit la forme habituelle ronde (*faciendas*, 18), soit la forme cursive, dans laquelle la haste supérieure forme une boucle (*ad*, 19. 30; *dominice*, 26; *quamdiu*, *differretur*, 35); à remarquer que le copiste forme la boucle d'après le même procédé que nous employons aujourd'hui dans l'écriture courante; c'est la première fois que nous rencontrons cette forme de **d**. Le dernier jambage de **m** et de **n** est parfois allongé à la fin des mots (12. 29). La haste de **p** forme quelquefois une boucle (*Petrus*, 16; *per*, 29). **r** descend la plupart du temps au-dessous de la ligne, souvent très bas (16. 19. 20. 21). L'**s** rond mérite une attention particulière: il se lie le plus souvent avec la lettre précédente et est écrit d'une nouvelle façon, de sorte qu'il ressemble à l'**s** rond de l'allemand moderne (19. 20. 28). Voir **z** (39).

Abréviations. Les noms et les mots qui reviennent souvent sont ordinairement abrégés, par ex. **f. n.** = *fidelis noster* ou *fideles nostri* (3. 4. 17. 22), **f. t.** = *fidelitas tua* (4. 19), **g. p. r.** = *generale pondus regni* (19); pour la transcription de ces abréviations nous suivons l'édition mentionnée de Carcani. Le point et le trait dans les abréviations de *bus* et *que* sont tantôt séparés, tantôt écrits d'un seul coup de plume (3. 5. 6. 10). Les finales des mots sont souvent remplacées par de longs traits obliques, particulièrement dans le petit mot *de* (3. 5. 12. 14. 33). Pour *er* on a la plupart du temps un trait vertical ondulé (*poteritis*, 21; *existeret*, 24); mais souvent *er* est remplacé par l'**a** ouvert suscrit (*duxerat*, 14; *camere*, 20; *gerentibus*, 28); dans *fuerint* (8) il est remplacé par un trait horizontal ondulé. Le signe pour *ur* sert également pour l'**r** seul (*Porta*, 16. 33). Comme signe commun d'abréviation le scribe emploie quelquefois un trait horizontal doublé (*reditum*, *regnum*, 10; *uncias*, 17), et quelquefois un trait vertical ondulé (*officiales*, 31; *custodes*, 33).

Les liaisons de boucles sont nombreuses. Voir par ex. *bo* (24), *oe* (23), *os* (25).

Comme signes de ponctuation on a un trait oblique, un point avec un trait par-dessus, et un point (9. 10. 15. 29. 30).

Februario in Cuccuione.

[§] Alexandro filio Henrici pro expensis falconum et canum Lombardelli et aliorum.

§ XIº. **De imperiali mandato facto per magistrum Albertum scripsit Laurentius Alexandro filio Henrici:** Lombardellum de Ymola, Renaldum de Aquino, Malgerium Sorellum, Iacobum de Gaudio, Riccardum Filangerium, Roggerium Portastrellum, Fridericum Muscatum, Obaldinum fratrem Lombardelli, Scornauaccam, Renaldum de Castañ[1]), et Berardum de Aquauiua, falconerios et fideles nostros, cum avibus nostris et canibus, necnon Berardum de Schultro infirmum, vallettum et fidelem nostrum, in regnum mittimus moraturos; fidelitati tue mandamus, quatenus Lombardello predicto pro se, duobus scuteriis et tribus equis, pro XX diebus huius mensis Februarii XIII. indictionis tres uncias auri ad pondus curie, necnon cuilibet predictorum vallettorum tantum[2]) pro eisdem diebus, sicut recipere soliti sunt in curia nostra, et Iacobo de Imola falconerio, quem mittimus cum eisdem, pro se, uno scuterio et duobus equis, pro predictis diebus uncias duas ad idem pondus exhibeas; ac deinde inantea, donec in regno pro nostris serviciis fuerint, secundum assisam curie et sicut dari consuevit in regno, ad requisitionem dicti Lombardelli et per manus eiusdem, pro quolibet predictorum, videlicet pro se, duobus scuteriis et tribus equis, dicto Iacobo de Imola pro se, uno scuterio et duobus equis, predicto Berardo de Schultro pro se, duobus scuteriis et tribus equis, usque ad reditum nostrum in regnum, necnon tribus scuteriis marestalle, quos cum canibus destinamus, pro se et tribus mulis, ac Thomasio Bruno falconerio pro se et uno equo, a mense Marcii inantea, quia pro toto mense Februarii de camera solutus est ipse Thomasius, secundum quod etiam fiet auctio vel diminucio personarum, avium sive canum, de pecunia curie nostre, que est per manus tuas, expensas debeas exhibere, daturus necessaria pro avibus et canibus nostris quos custodiunt, prout idem Lombardellus a te duxerit requirenda, et recepturus ab eo de omnibus, que sicut dictum est dederis, apodixam.

[§] Angelo de Marra et Eufrenoni de Porta, custodibus erarii, pro Petro Magno et Alberto Busoli, mercatoribus Parmensibus, de unciis XXXVI.

§ **Item scripsit Angelo de Marra et Eufrenoni de Porta, custodibus erarii in Castro Salvatoris ad mare:** Quia Petrus Magnus et Albertus Busoli, mercatores Parmenses, fideles nostri, vallettis nostris de Lubech nuper redeuntibus triginta sex uncias auri ad generale pondus regni pro parte nostre curie mutuarunt, ad faciendas videlicet expensas pro se et falconibus quos portabant, fidelitati tue[3]) precipiendo mandamus, quatenus statim visis hiis litteris triginta sex uncias auri ad generale pondus regni restituatis dicto Petro, omni difficultate remota; ipsos etiam et socios eorundem de alia pecunia, quam nostre camere mutuarunt, pro quibus super eadem vobis scripsimus, iuxta tenorem litterarum quas habent, quam citius poteritis, integre quietare curetis.

[§] Eisdem custodibus pro Nicolao Iohannis de Angelo, mercatore Romano, de unciis CXXIIII.

§ **Item scripsit litteras patentes:** Fridericus *etc.* Notum *etc.*, quod Nicolaus Iohannis de Angelo, civis Romanus, fidelis noster, dum nobis humiliter supplicasset, quod, cum Thomasius de Galiano de Lentino, qui pro amministratione quam super extractione frumenti pro curia nostra minus bene exercuit[4]), captus fuit, infiscatis omnibus bonis suis, debitor eius existeret in unciis auri centum viginti quatuor ad generale pondus regni, nos ipsam pecuniam sibi restitui mandaremus, nos, facta pridem de ipso debito nostre curie plena fide, dictam pecuniam usque ad festum nativitatis dominice huius XIII. indictionis eidem Nicolao curiam nostram promisimus soluturam, prius etiam, si prius in regnum redire nos personaliter contigisset; super quo scripsimus venerabilibus Iacobo, Capuano archiepiscopo, et Petro, episcopo Rauellensi, dilectis familiaribus nostris, tunc temporis in regno gerentibus vices nostras, ut, si contingeret nos in regnum dicte nativitatis dominice termino non redire, dicto Nicolao solvi facerent pecuniam memoratam; idem vero nuper rediens et ostendens per litteras archiepiscopi Capuani, cui soli nostras litteras dederat, absente episcopo Rauellensi, qui ad nos iam venerat vocatus a nobis, dictam pecuniam sibi non fuisse solutam, eo quod officiales mutati erant et mandatum de assignanda cuiquam pecunia non habebant, sed de ea ad nostrum erarium transmittenda conventionem cum curia nostra fecit, quod in kalendis Augusti proximo futuri huius XIII. indictionis debeat integre de ipso debito quietari per Angelum de Marra et Eufrenonem de Porta custodes etc., ad quos ipsum cum litteris nostris duximus transmittendum; quod si pecunia non soluta dictus solutionis terminus pertransiret, deinde inantea, quamdiu solutio differretur, ana tres[5]) uncias per centenarium[6]) in mense pro dampnis et interesse ipsi[7]) solvere tenebuntur de pecunia nostra ipsorum custodie deputata, et nichilominus de eadem solvent integre uncias[8]) supradictas eidem. Ad cuius *etc.* presentes litteras *etc.*

§ **Similes clausas per eadem verba scripsit pro eodem ad eosdem custodes, addita conclusione:** quod ipso termino solvant uncias ipsas ei vel nuntio aut procuratori.

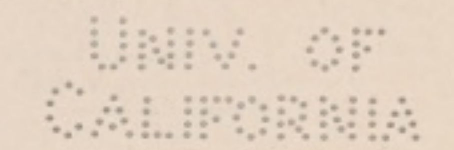
§ **Similes apertas et clausas per eadem verba scripsit idem pro Iohanne Guiczonis Romano de unciis auri centum triginta sex ad generale pondus.**

---

1) Carcani et après lui Huillard-Bréholles transcrivent *Castro maris*; il paraît qu'il faut lire *Castanea*; dans l'*Index nominum* d'Huillard-Bréholles on trouve le nom *Gentilis de Castanea* (p. 1296). 2) Après *tantum* il y a un grattage. 3) Le sens exige v̄ = *vestre*, ainsi l'interprète Carcani. 4) Carcani: *exercuerit*. 5) *ana tres*: voir Ducange, *Glossarium*, au mot *ana*. 6) Carcani: *pro centenario*. 7) Carcani: *ipsa*. 8) Carcani: *tres uncias*.

A. D. 1249. — **Charte des franchises de Fribourg en Suisse.**

Fribourg (Suisse), Archives cantonales.



A. D. 1249. — Charte des franchises de Fribourg en Suisse.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales.

Début de la charte des franchises (la «Handfeste») de Fribourg en Suisse. Le texte se trouve contenu sur trois grandes feuilles de parchemin, retenues ensemble par les cordons des sceaux. Le premier feuillet mesure 60×52 cm., le second et le troisième 60×47 cm. Chaque feuillet a deux colonnes. Notre Fac-similé donne la partie supérieure de la première colonne du premier feuillet. Regeste : Les comtes Hartmann et Hartmann de Kiburg (oncle et neveu) confirment à la ville de Fribourg en Uechtland les franchises et les droits qui lui ont été accordés à sa fondation par le duc Berchtold IV. de Zähringen. Fribourg, 28 Juin 1249. Au verso du troisième feuillet et d'une main ancienne se trouvent les mots: *Ly chartre et libertey de la ville de Fribourg.* La ‹Handfeste› a été imprimée par Ernst Lehr, *La Handfeste de Fribourg dans l'Uechtland* (Lausanne 1880); dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg,* I, 22. N° 10; dans Richard Zehntbauer, *Die Stadtrechte von Freiburg im Uechtland und Arconciel-Illens,* Innsbruck 1906. Voir aussi Friedrich Emil Welti, *Beiträge zur Geschichte des älteren Stadtrechtes von Freiburg im Uechtland,* Berne 1908 (dans les *Abhandlungen zum schweizerischen Recht,* de Max Gmür, livraison 25; Welti croit pouvoir prouver que la Handfeste n'est qu'un faux de l'année 1288; mais il ne nous a pas convaincu). Les deux sceaux de cire verte, en forme d'écu pointu, avec des cordons rouges, se ressemblant parfaitement, avec la même inscription, sont encore bien conservés; on lit en exergue: S. COMITIS HARTMANNI DE KIBVRCH. Ces sceaux correspondent à celui du jeune Hartmann de Kiburg, reproduit dans les *Siegelabbildungen zum Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich* (Zurich 1891), livraison 1, pl. III, N° 15. — Dans la date par méprise on a écrit *Junii* au lieu de *Julii,* comme le prouve la phrase *in vigilia apostolorum Petri et Pauli* (= 28 Juin).

Ecriture gothique. En général les lettres correspondent à celles de l'écriture gothique des manuscrits, elles sont pourtant d'une main plus libre et les hastes inférieures et supérieures sont plus longues. L'invocation à la première ligne a des lettres allongées, qui en majeure partie sont empruntées à l'alphabet minuscule. Les initiales **I** et **N** sont en rouge. De même les traits entre les mots de la première ligne et les signes de paragraphe sont en rouge (11. 12. 13). Les chiffres arabes en marge appartiennent à une période plus récente.

Lettres isolées. Le crochet de **c** forme angle avec le trait principal (*noticiam,* 2); souvent **c** s'emploie pour **t**, quand ce dernier a le son de **z** (*noticiam,* 2; *eciam,* 23). Le plus souvent **d** est rond, quelquefois pourtant il est droit (*Bertoldus, Burgundie,* 4). Voir la forme de **g** (2. 3). La boucle de **h** descend fort au-dessous de la ligne (2. 4). L'**i** simple porte quelquefois un trait (*contingat,* 2; *initio,* 5; *munimine,* 7; *iura,* 16); très souvent **i** est allongé, au commencement, au milieu et à la fin du mot (2. 3. 4). Souvent **r** se trouve recourbé en bas vers la droite (*posteri, Bertoldus,* 4); souvent pourtant on trouve en bas un petit trait délié comme à la pl. 86 (*res, scripture,* 3); l'**r** rond ne se rencontre pas seulement après **o**, mais aussi après **p** (*prudentum,* 3) ainsi que dans l'abréviation *arum* et *quarum* (2. 16); d'autre part souvent l'**r** droit se rencontre après **o** (*vero,* 11; *foro,* 19); quelquefois on trouve un **R** majuscule (*ter,* 13). L'**s** rond à la fin des mots est le plus souvent fermé par le bas (*temporis,* 2), parfois pourtant il est ouvert et étiré (*cursus,* 15; *nostris,* 17); une fois il est suscrit, à la fin de la ligne (17); de temps en temps on a l'**s** long à la fin des mots (*Bertoldus,* 4; *eis,* 16; *obtimas,* 20). La haste de **t** passe par-dessus la barre (2. 3).

Beaucoup d'abréviations. Le signe commun d'abréviation se compose ordinairement d'une barre, parfois pourtant il a la forme d'un nœud (4. 7. 8. 18. 23). On remarquera que le signe tironien pour *et* porte au milieu un petit trait (5. 7); c'est la première fois que nous rencontrons dans nos planches le signe tironien orné.

On rencontre fréquemment des liaisons de boucles, par ex. *be* (2. 9), *bg* (18), *bo* (7), *de* (3), *do* (8. 23), *od* (24), *pe* (29), *po* (2. 10). En d'autres endroits les mêmes lettres sont séparées (4. 6 etc.).

Séparation de mots et de phrases. Les prépositions sont encore de temps en temps reliées aux mots suivants (*a memoria,* 2; *per se,* 11).

Comme signe de ponctuation on a ordinairement un point, tant pour les grandes que pour les petites pauses; quelquefois seulement pour la petite pause on a un point avec un trait au-dessus (2. 3. 10. 11). Les nouveaux paragraphes sont marqués par un signe orné, à l'encre rouge (11. 12. 13).

A gauche, en marge, on distingue les piqûres du compas pour le réglage.

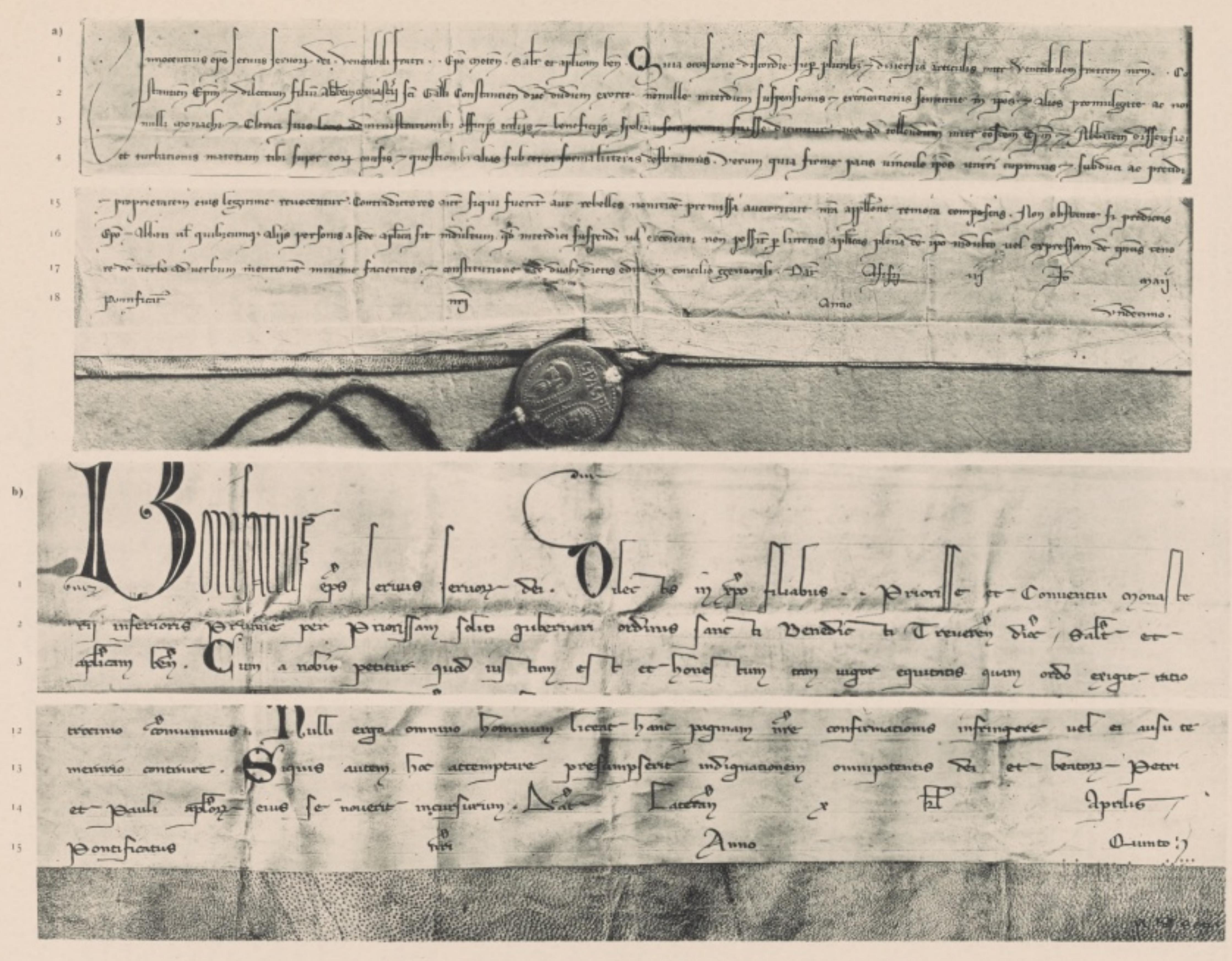
In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.

Ne ea, quorum inpresentiarum habemus noticiam, per processum temporis labi contingat a memoria, consuevit prudentum antiquitas res gestas prout geste sunt scripture testimonio commendare. Eapropter noverint universi tam posteri quam presentes, quod Bertoldus, dux de Cheringen[1] et rector Burgundie, iura que in presenti volumine sunt scripta, burgensibus suis de Friburgo in Burgundia et eidem ville contulit in initio fundationis ville supradicte. Nos igitur H*artmannus* et H*artmannus,* comites[2] de Kiburc, eadem iura eisdem burgensibus de Friburgo in Burgundia et eidem ville confirmamus et sigillorum nostrorum[3] munimine prestito iuramento roboramus. Et hec sunt iura statuta: Quod nunquam alium advocatum, nunquam alium sacerdotem, nunquam thelonearium burgensibus nostris de Friburgo, absque eorum electione, preficiemus; sed quoscumque ad hoc elegerint, hos, nobis confirmantibus, habebunt. Et dum bene eis advocatus et thelonearius placuerint, ipsos habere debent; si autem eis displicuerint, libere possunt eos destituere et alios instituere. § Scolasticum vero, matricularium, ianitores et preconem per se, nullo ad nos respectu habito, eligent, instituent et destituent, et quicquid super his ordinaverint, id ratum tenemus[4]), et debem[us] inviolabiliter observare. § Nunquam nos[5]) vel aliquis loco nostri secundum propriam voluntatem aut cum potestate aliqua in urbe iudicare debemus. § Ter in anno contionem ante nos vocabimus, in Februario, in Mayo, in autumno. Nosmet faciemus pretorium, ubi sedebimus pro tribunali, quando contionem habebimus, et secundum decreta et iura burgensium iudicabimus, et non aliter. § Omnibus burgensibus nostris pascua, flumina, cursus aquarum, silvas, nigra iura et nemora, que vulgus appellat triboluz[6]), damus, ut eis sine banno utantur. § Omnibus burgensibus nostris theloneum damus, ut non persolvant. § Nunquam stipendia vel presidium aliquod pecunie aut aliquid pro exercitu a nostris burgensibus, ipsis nolentibus, petere possumus, nec debemus, nisi cum in expeditionem regiam fuerimus ituri ultra montes, cum nobis mandaverit rex; tunc minister noster in foro publico de unoquoque sutore post primos meliores sotulares, quoscumque voluerit, ad opus nostri accipiat, et de incisoribus caligarum meliores, post optimas[7]), et a quolibet fabro quatuor ferramenta, et de mercatoribus, qui pannos laneos vendunt, a quolibet unam ulnam accipiat de illo panno, quem pre manibus habuerint. Nec ipsos burgenses nostros in exercitu ducere possumus, nisi tam longe, quod eodem die ad domos suas possint redire. § Preterea ipsis nolentibus nunquam eorum domos causa hospitandi nos et nostros promittimus intraturos, sed eciam ipsos alios in hospitando inquietare prohibebimus. § Quodlibet casale urbis debet habere centum pedes in longitudine et LX in latitudine, et de unoquoque casali in festo sancti Martini XII denarii pro censu annuatim debent dari. § Si hospes vel advena aliquem civium percusserit, ligatur ad truncum, abstracta sibi cute capitis; si vero e converso infra terminos ville burgensium tantummodo burgensis hospitem vel advenam percusserit, tenetur sculteto in LX solidis, et percusso in tribus solidis; si autem sanguinolentum fecerit, tenetur sculteto in LX solidis et vulnerato in LX solidis. § Ius preconis est, quod, antequam eat dormitum, debet vigiles quemlibet in suo loco ponere. Ius preconis est, quod, quicunque vel qualicunque modo sibi ad custodiendum traditus fuerit, statim cum intraverit domum suam, ...

(Datum Friburgi anno gratie millesimo ducentesimo quadragesimo nono, quarto kalendas Iunii[8]), in vigilia apostolorum Petri et Pauli, Willelmo novo rege feliciter regnante.)

---

[1]) Pour *Zeringen.* [2]) Les mots *supradicte. Nos igitur H. et H., comites* se trouvent sur un grattage; ils sont d'une teinte plus foncée. [3]) Les deux *or* avec le trait abréviatif dans *sigillorum nostrorum* se tiennent également sur un grattage; leur teinte est aussi plus foncée (Welti, l. c., p. 102). [4]) Correction de *tenemur.* [5]) Ms. *vos.* [6]) Pour *tribholz.* [7]) Le ms. a *obtimas.* [8]) Pour *Julii;* voir les explications ci-dessus.



A. D. 1254. — Bulle d'Innocent IV. Saint-Gall, Stiftsarchiv, A. 4. B. 12.

A. D. 1299. — Bulle de Boniface VIII. Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, Q. 28.

A. D. 1254. — Bulle d'Innocent IV. A. D. 1299. — Bulle de Boniface VIII.

Saint-Gall, Stiftsarchiv, A. 4. B. 12. — Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, Q. 28.

1. Saint-Gall, Stiftsarchiv, A. 4. B. 12. Début et fin d'une bulle pontificale, dont le sceau de plomb est attaché par un cordon de chanvre *(cum filo canapis)*. Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste: Innocent IV. charge l'évêque de Metz (Jacob) de lever lui-même ou par un délégué toutes les condamnations de suspension et d'excommunication prononcées au cours du conflit entre l'évêque de Constance (Eberhard), et l'abbé de Saint-Gall (Berchtold); il enjoint également d'arrêter les procès intentés par Conrad de Strasbourg ou par d'autres en faveur de l'un des deux partis; de remettre le différend au point où il en était avant le commencement des procès; de donner dispense à ceux qui peut-être ont encouru l'irrégularité ensuite de ces condamnations; de donner ordre, qu'on rétablisse dans leur place et emploi les moines et les ecclésiastiques chassés et qu'on restitue à l'abbé les églises qui lui appartiennent; le Pape ajoute que l'abbé de Saint-Gall doit conserver ses droits sur le monastère de Rheinau. Assise, 13 Mai 1254. Imprimée dans Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei St. Gallen*, III, 130, N° 925; mentionnée dans Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, N° 15361; citée en regeste dans Ladewig et Müller, *Regesta episcoporum Constantiensium* (Innsbruck 1895), N° 1851.

On remarquera la différence dans la forme extérieure de cette bulle qui, par son contenu, appartient aux *litterae de iustitia* et celle de la lettre de grâce *(litterae de gratia)* ci-dessous de l'année 1299. — Voir la division des mots dans la date: selon une règle de chancellerie, chaque fois que ces mots ne pouvaient être écrits en une ligne, ils devaient être divisés de telle façon que *pontificatus nostri anno tali* se trouvât sur la seconde ligne. Seule l'année du pontificat se trouve indiquée (Innocent IV. fut élu le 25 Juin 1243 et couronné le 28 Juin).

Minuscule papale. Voir les explications pl. 88 et 91. Les hastes inférieures ont les traits fortement allongés vers la gauche; les hastes supérieures au contraire sont recourbées vers la droite. Dans la première ligne les hastes supérieures arrivent jusqu'à la ligne du haut. Selon une règle de chancellerie, les noms propres de personnes et de lieux, aussi bien que les noms d'emplois ou dignités, commencent par une lettre majuscule (1. 2. 16). Contrairement à ce que nous voyons dans la lettre de grâce ci-dessous, ici seulement l'initiale du nom du Pape est agrandie; elle n'est pas ornée; les autres lettres sont d'une écriture ordinaire (1); il n'y a que l'initiale du contexte qui fasse saillie (*Quia*, 1); le signe commun d'abréviation se compose d'un simple trait; les lettres *ct* et *st* ne sont pas séparées par une barre (*dilectum, Constantiensis*, 2).

Lettres isolées. A remarquer la forme du **d** rond (1). La boucle de **h** descend fort au-dessous de la ligne (3). L'**i** simple porte quelquefois un trait (*causis, vinculo, uniri*, 4; *minime*, 17). L'**s** rond, à la fin des mots, est fermé en haut et en bas (1).

Abréviations. A la place des noms on a deux points (1. 2). Le signe d'abréviation dans *bus* et *que* (point et virgule) est fait d'un seul coup de plume; il ressemble maintenant au chiffre arabe **8** (1. 16). Voir la forme de la note tironienne pour *et* (1. 2). D'après une règle de chancellerie les abréviations pour *pro, per, ur* et d'autres similaires devaient être évitées dans les bulles pontificales; malgré cela, on rencontre ici et fréquemment aussi en d'autres bulles, quelques-unes de ces abréviations, par ex. pour *per* (*super*, 1; *per*, 16), et pour *pre* (*predicti*, 11). *quod* est souvent abrégé (16).

Comme signe de ponctuation pour la grande pause on a un point; pour la petite, un point et un trait par-dessus ou bien un simple trait (1. 2. 3). A la fin de la date on a un point-virgule (18).

1 Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri . .[1]), episcopo Metensi, salutem et apostolicam benedictionem. Quia occasione discordie super pluribus et diversis articulis inter venerabilem [fratrem nostrum . .[2]), Con-
2 stantiensem episcopum, et dilectum filium . .[3]), abbatem monasterii[4]) sancti Galli, Constantiensis diocesis[5]), dudum exorte, nonnulle interdum suspensionis et excommunicationis sententie in ipsos et alios promulgate, ac non-
3 nulli monachi et clerici suis locis, administrationibus, officiis, ecclesiis et beneficiis spoliati seu privati fuisse dicuntur, nos, ad tollendum inter eosdem episcopum et abbatem dissensionis
4 et turbationis materiam, tibi super eorum causis et questionibus alias sub certa forma litteras destinamus. Verum quia firme pacis vinculo[6]) ipsos uniri cupimus, et subduci ac precidi
. . . . .
15 et proprietatem eius legitime revocentur. Contradictores autem, si qui fuerint, aut rebelles monitione premissa auctoritate nostra, appellatione remota, compescas, non obstante, si predictis
16 episcopo et abbati vel quibuscumque aliis personis a Sede Apostolica sit indultum, quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas, plenam de ipso indulto vel expressam de ipsius teno-
17 re de verbo ad verbum mentionem minime facientes, et constitutione de duabus dietis edita in concilio generali. Datum Assisii III. idus Maii,
18 pontificatus nostri anno undecimo.

---

[1]) L'évêque de Metz d'alors s'appelait *Jacobus*. [2]) L'évêque de Constance s'appelait *Eberhardus*. [3]) L'abbé de Saint-Gall s'appelait *Bertoldus*. [4]) *abbatem monasterii* se trouve sur un grattage. [5]) Les lettres *oc* sur un grattage. [6]) Un trait superflu sur *u*.

2. Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, Q. 28. Début et fin d'une bulle pontificale, dont le sceau de plomb est attaché par des fils de soie *(cum filo serico)*. Notre Fac-similé est un peu réduit. Regeste: Boniface VIII. confirme la donation des nobles ‹Walramus de Monzoie, Henricus de Schonecke et Johannes de Bifersheit› qui, avec l'assentiment de l'archevêque (Boemund) de Trèves, avaient transmis le patronat de l'église de Pronsfeld au monastère de Niederprüm. Latran, 23 Mars 1299.

On notera la différence dans la forme extérieure de cette bulle qui, par son contenu, appartient aux lettres de grâce et accorde un privilège durable, et celle de la lettre de justice ci-dessus. — Dans la date seule l'année du pontificat est indiquée (Boniface VIII. fut élu le 24 Décembre 1294 et couronné le 23 Janvier 1295). — En bas, sur le pli à droite, il y a le nom du scriptor.

Minuscule papale. Cette écriture subit fortement l'influence de l'écriture gothique. Voir les explications, pl. 88 et 91. Les hastes supérieures ou inférieures finissent par une barre formant un angle droit ou un angle aigu. Dans certaines lettres souvent un trait oblique adhère à cette barre (*hominum, hanc, vel*, 12). Les hastes supérieures de la première ligne sont très longues. **f** et **s** long n'ont pas d'ornement en haut, mais un trait final oblique (1. 2). Toutes les lettres du nom du Pape sont allongées, la première lettre est ornée et sillonnée de traits blancs (1); pas seulement la première lettre du contexte (*Cum*, 3) mais aussi la première lettre de l'adresse (*Dilectis*, 1) et des clauses finales (*Nulli ergo*, 12; *Si quis autem*, 13) sont en saillie et ornées; le signe commun d'abréviation consiste en un nœud (1. 2); les lettres *ct* et *st* sont séparées par une longue barre (*dilectis*, 1; *iustum*, 3).

Lettres isolées. **a** a la forme simple (1. 2); il prend la forme onciale quand il est employé comme majuscule en forme de minuscule agrandie (*Aprilis*, 14). Le crochet de **e** est long (*sancti Benedicti*, 2). Voir la forme de **e** (*priorisse*, 1; *se*, 14). Voir **h** (*honestum*, 3). L'**i** simple est souvent surmonté d'un trait fin (*confirmationis infringere*, 12). **r** porte au-dessus de l'épaule un trait délié d'ornement (*servis*, 1). L'**s** rond est le plus souvent fermé en haut et en bas; quelquefois seulement il est ouvert en haut (1. 2). **t** à la fin des mots a un trait d'ornementation allongé; souvent le trait vertical dépasse beaucoup la barre (*salutem et*, 2).

Les abréviations sont très rares.

Ligatures. En dehors des liaisons de *ct* et de *st* on trouve souvent les liaisons de boucles, par ex. *be* (2. 3), *de* (13), *ob* (3), *oc* (2. 12. 13), *od* (3), *ol* (2), *pa* (12), *pe* (2), [illegible] (13. 14), *po* (1. 13).

Comme signes de ponctuation on a pour la grande pause un point, pour la petite pause un trait (2. 3. 12). A la fin de la date on a un double point avec un trait (15).

1 Bonifatius episcopus, servus servorum Dei, dilectis in Christo filiabus . . priorisse et conventui monaste-
2 rii inferioris Prumie per priorissam soliti gubernari, ordinis sancti Benedicti, Treverensis diocesis, salutem et
3 apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod iustum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit ratio-
. . . . .
12 trocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu te-
13 merario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri
14 et Pauli, apostolorum eius, se noverit incursurum. Datum Laterani X. kalendas Aprilis,
15 pontificatus nostri anno quinto. N. di Setia.

A. D. 1261–1264. — Autographe de S. Thomas d'Aquin.

Milan, Biblioteca Ambrosiana.

A. D. 1261—1264. — Autographe de S. Thomas d'Aquin.

Milan, Biblioteca Ambrosiana.

Page d'un manuscrit en parchemin que la tradition donne comme autographe de S. Thomas d'Aquin. Le manuscrit se trouve à la Bibliothèque Vaticane, l'Ambrosiana n'en possède qu'un feuillet. Sur le fol. 3v des feuillets de la Vaticane, une main de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle a écrit la note suivante: *Ligentur omnes sicut stant in ista carta et procuretur si posset inveniri aliquis qui sciret legere istam litteram, quia est de littera fratris Th.* Le manuscrit appartenait primitivement au couvent des Dominicains de Naples; d'après le renseignement qui se trouve sur la couverture en parchemin, c'est en 1354 qu'il a été apporté à Bergame. On lit, en effet: *Contra Gentiles sancti et reverendi doctoris beati Thome de Aquino ordinis fratrum Predicatorum, a quo exemplati sunt omnes alii; quem librum ipse propriis manibus scripsit; quem ad nos fratres Iacobus de Crema et Iacobus de Braganiolis portaverunt de Neapoli anno MCCCLIIII.* Pendant l'invasion française, au temps de la Révolution, le manuscrit s'égara dans les mains d'un particulier. L'évêque Speranza de Bergame, aidé par ses diocésains, l'acheta en 1876 pour la somme de 10000 francs et le donna à Pie IX comme offrande de son diocèse.

Notre Fac-similé contient les chapitres 49 et 50 du 2. livre de la *Summa contra Gentiles,* composée entre 1261 et 1264. Le texte est pur et sans faute. Les corrections sont nombreuses, ce ne sont point cependant des corrections d'écriture, mais des améliorations de la pensée, faites évidemment au cours de la rédaction: l'auteur barrait d'un trait certains mots pour les remplacer ensuite par de meilleurs (voir par ex. col. I, lignes 11. 40, et col. II, lignes 14. 22). En d'autres pages du manuscrit on trouve des lignes entières et de grands paragraphes biffés de la sorte, ou corrigés ou transportés en d'autres endroits; souvent de longs passages, sont ajoutés; quelquefois aussi c'est la division des chapitres qui a été changée. Tout cela nous confirme dans l'opinion que le manuscrit est bien de saint Thomas lui-même; autrement on aurait pu se figurer être en présence d'un texte dicté ou d'une copie. Voir Pietro Antonio Uccelli, *S. Thomae Aquinatis Summae de veritate catholicae fidei contra Gentiles quae supersunt ex codice autographo qui in bibliotheca Vaticana adservatur . . . edita,* Rome 1878. Les Dominicains préparent en ce moment une nouvelle édition du manuscrit tout entier. (Un autre manuscrit d'une écriture absolument identique et que la tradition attribue également à S. Thomas, se trouve à la Bibliothèque nationale de Naples; il appartenait primitivement au couvent des Dominicains de la même ville, par conséquent à la même maison d'où provient l'exemplaire du Vatican.) Nous devons notre Fac-similé à l'amabilité de † Mgr. Ceriani, autrefois préfet de l'Ambrosiana.

Exemple d'écriture d'un savant du XIII. siècle. Ce qui frappe en particulier, c'est le caractère des lettres formées de traits séparés. A ce point de vue cette écriture rappelle les tablettes de cire de Rome (voir pl. 5 et 8).

Lettres isolées. **a** est souvent ouvert en bas (II, 1. 2. 7). Voir la forme du **d** (*dividitur,* II, 3). L'œil de l'**e** est remplacé par un petit trait oblique, qui est séparé du trait principal (*esse,* II, 1; *est,* II, 4). La forme du **g** est particulièrement curieuse (*intelligens,* II, 4; *igitur,* II, 5. 15). **h** est fait d'un trait vertical et d'un petit trait oblique (II, 6). Le trait final de l'**n** est souvent allongé et tourné vers la gauche (*non,* II, 1; *sine,* 6, 7; *unde,* 13). **o** ressemble à l'**a** et à l'**e** (*ostensum,* II, 4; *forma,* 5). **r** est quelquefois très long (*rerum,* II, 10); voir la forme de l'épaule de **r** (*forma,* II, 5). L'**s** a toujours la forme longue; il consiste en un trait vertical et un autre oblique ou à peu près horizontal (*diversitas,* II, 1).

Abréviations. Le plus souvent l'auteur abrège les mots qui reviennent fréquemment, en suscrivant la dernière lettre (*materia,* II, 1. 2; *forma,* II, 5. 8; *potest,* II, 1; *sicut,* II, 6; *sit,* II, 20; *adhuc,* II, 16; *nec,* II, 17; *nature,* II, 37). Pour *bus* et *que* on a **b** et **q** avec deux traits (*unumquodque,* I, 43; *rebus sensibilibus,* II, 28). Souvent aussi **m** à la fin des mots est remplacé par deux traits de ce genre (II, 18. 22. 29. 44). On a prétendu que saint Thomas avait connu ou découvert un système de sténographie; en réalité il ne connaît que les abréviations d'un usage commun au moyen âge et celles qui de son temps étaient employées dans les écrits philosophiques et théologiques.

Ligatures. Dans *ex* (II, 8. 10) le second trait de l'**e** sert en même temps de premier trait pour **x**.

La séparation des mots est imparfaite; souvent en particulier les prépositions sont unies aux mots suivants (II, 12). Comme ponctuation on a un point, plus rarement un point-virgule (II, 1. 3. 5. 6. 8). Les paragraphes sont indiqués par un signe de paragraphe; lorsque ce signe se trouve au commencement des lignes, il avance un peu sur la marge; la première lettre des nouveaux paragraphes est un peu agrandie (I, 1. 5. 42; II, 6. 16. 27).

Signe de renvoi (I, 41).

Un trait d'union à la fin des lignes (I, 26; II, 12).

est corpus. § Item. Nihil agit nisi secundum suam speciem, eo quod forma est [principium
agendi in unoquoque. Si igitur intellectus sit corpus actio eius
ordinem corporum non excedit. Non igitur intelligit nisi corpora. Hoc autem
patet esse falsum; intelligimus enim multa que non sunt corpora. Intellectus
igitur non est corpus. § Adhuc. Si substantia intelligens est corpus
aut est finitum, aut infinitum. Corpus autem esse infinitum
actu est impossibile, ut in Phisicis probatur. Est igitur finitum corpus
si corpus esse ponitur. Hoc autem est impossibile. In nullo enim corpore
finito potest esse potentia infinita, ut supra probatum est. Potentia autem
intellectus est quodammodo infinita, in intelligendo; in infinitum
enim intelligit species numerorum [1]
augendo, et similiter species figurarum
et proportionum; cognoscit etiam universale quod est [2]
virtute infinitum, secundum suum ambitum; continet enim individua
que sunt potentia infinita. Intellectus igitur non est corpus. § Amplius. Impossibile
est duo corpora se invicem continere, cum continens
excedat contentum. Duo [3] autem intellectus [4]
se invicem continent et comprehendunt, dum unus
alium intelligit. Non est igitur intellectus corpus. § Item.
Nullius corporis actio reflectitur super agentem;
ostensum est enim in Phisicis quod nullum corpus a seipso
movetur, nisi secundum partem ita scilicet quod una pars eius sit movens
et alia mota. Intellectus autem [5] supra seipsum agendo
reflectitur; intelligit enim seipsum [6], non solum secundum partem
sed secundum totum. Non est igitur corpus. § Adhuc. Actio corporis
ad actionem non terminatur, nec motus ad motum, ut in Phi-
sicis est probatum. Actio autem substantie intelligentis
ad actionem terminatur; intellectus enim sicut intelligit rem
ita intelligit se intelligere, et sic in infinitum. Substantia
igitur intelligens non est corpus. § Hinc est quod sacra
Scriptura substantias intellectuales [7] spiritus nominat per
quem modum consuevit Deum incorporeum nominare
secundum illud Ioannis IIII.: „Deus spiritus est." Dicitur autem Sapientia VII.: [„Est autem
in illa", scilicet divina sapientia, „spiritus intelligentie" „qui capiat omnes
spiritus intelligibiles". § Per hec autem excluditur
error antiquorum naturalium qui nullam substantiam nisi corpoream
esse ponebant; unde et animam dicebant esse corpus
vel ignem vel aerem vel aquam vel aliquid huiusmodi; quam quidem opinionem
in fidem christianam quidam inducere sunt conati, dicentes
animam esse corpus, effigiatum sicut [8]
corpus exterius figuratum. *)
§ Ex hoc autem apparet quod substantie intellectuales sunt immateriales.
Unumquodque enim ex materia et forma compositum est corpus; diversas
enim formas materia nonnisi secundum diversas partes recipere

***) Quod substantie intellectuales sunt immateriales.**

potest; que quidem diversitas partium esse in materia non potest, nisi secundum [quod
per dimensiones in materia existentes una communis materia in
plures dividitur; subtracta enim quantitate substantia [9] indivisibilis est.
Ostensum est autem quod nulla substantia intelligens est corpus.
Relinquitur igitur quod non sit ex materia et forma composita.
§ Amplius. Sicut homo non est sine hoc homine, ita materia non est
sine hac materia. Quicquid igitur in rebus est subsistens
ex materia et forma compositum, est compositum ex forma
et materia individuali. Intellectus autem non potest esse compositus
ex materia et forma individuali; species enim rerum
intellectarum fiunt intelligibiles actu per hoc
quod a materia individuali abstrauntur; secundum autem quod sunt intelli-
gibiles actu fiunt unum cum intellectu; unde
et [10] intellectum oportet esse absque materia individuali.
Non est igitur substantia intelligens ex materia et forma composita [11].
§ Adhuc. Actio cuiuslibet ex materia et forma compositi, non est
tantum forme nec tantum [12] materie sed compositi; eius enim
est agere cuius est esse; esse autem est compositi per formam
unde et compositum per formam agit. Si igitur substantia intelligens
sit composita ex materia et forma, intelligere erit ipsius
compositi. Actus autem terminatur ad aliquid simile agenti;
unde [13] et compositum generans non generat formam
sed compositum. Si igitur intelligere sit actio
compositi, non intelligetur nec [14] forma nec materia sed
tantum compositum. Hoc autem patet esse falsum. Non est igitur
substantia intelligens composita ex materia et forma.
§ Item. Forme rerum sensibilium perfectius esse habent [15]
in [16] intellectu quam in rebus sensibilibus; sunt [17] enim simpliciores
et ad plura se extendentes; per unam enim formam hominis intelligibilem, [18]
omnes homines intellectus cognoscit. Forma autem perfecte
in materia existens facit esse actu tale, scilicet vel ignem
vel [19] coloratum; si autem non faciat aliquid [20] esse tale
est imperfecte in illo, sicut forma coloris in aëre
ut in deferente et sicut virtus primi agentis
in instrumento. Si igitur intellectus sit ex materia et forma compositus
forme rerum intellectarum facient intellectum
esse actu talis nature qualis est quod intelligitur;
et sic sequitur error Empedoclis, qui dicebat quod ignem
igne cognoscit anima, et terra terram et sic de aliis;
quod patet esse inconveniens. Non est igitur intelligens substantia
composita ex materia et forma. § Preterea. Omne quod est in aliquo
est in eo per modum recipientis. Si igitur intellectus
sit compositus ex materia et forma, forme rerum
erunt in intellectu materialiter, sicut sunt extra animam.

[1] *per additionem unitatis* est barré. [2] Deux lettres barrées. [3] Correction de *duorum.* [4] Correction de *intelectuum;* dans la ligne suivante *unus* est barré. [5] *actio* est barré. [6] Quelques lettres barrées. [7] Quelques lettres barrées. [8] *homo exterior figura* barré; évidemment l'auteur voulait dire *figuratus;* il a pourtant barré les trois mots avant d'avoir achevé le dernier. Suit un signe de renvoi, auquel répond en marge un signe semblable, avec le titre du chapitre. [9] Correction de *materia* à ce qu'il semble. [10] *et* a été ajouté après coup et *intelligens* a été barré. [11] Corrigé. [12] Après *tantum,* il y a une lettre barrée. [13] On a barré *sicut igitur comp.* [14] *nec* est suscrit. [15] *esse habent* a été ajouté, et *sunt intellectu* a été barré. [16] Avant *in* on a barré *quam.* [17] On a barré *in quantum.* [18] *intelligibilem* semble avoir été ajouté après coup. [19] Après *vel* on a barré une lettre. [20] *aliquid* est suscrit.

A. D. 1275. — Deux diplômes de Rodolphe de Habsbourg.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, diplômes 2 et 41.

A. D. 1275. — Deux diplômes de Rodolphe de Habsbourg.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, diplômes 2 et 41.

1. Diplôme de Rodolphe de Habsbourg, sur parchemin. Dimensions: 12×24 cm. Regeste: Rodolphe I. prend sous sa protection et celle de l'empire la ville de Fribourg en Uechtland et ses habitants, avec tous leurs biens et leurs droits et cela pour 12 ans à partir de la prochaine fête de Noël. Aarau, 20 Juillet 1275. Imprimé dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg,* I, 110, N° 30; cité en regeste dans Böhmer-Redlich, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII.,* Innsbruck 1898, N° 407.

Le grand sceau royal en cire blanche, tenu par un cordon de soie rouge, est encore bien conservé, seule l'inscription est endommagée; il correspond au sceau décrit dans Heffner, *Die deutschen Kaiser- und Königssiegel* (Würzburg 1875), pl. VII, N° 59 et p. 17, 74. — Au verso du diplôme une main plus récente a écrit: *Romischen künnigs Rodolph schirm.* Le parchemin est fort pîqué des vers.

Sur les diplômes de Rodolphe de Habsbourg voir S. Herzberg-Fränkel, *Kaiserurkunden in Abbildungen* de Sybel et Sickel, texte p. 207.

Cursive gothique. Beaucoup de lettres et des séries de lettres sont écrites d'un même trait de plume. La forme de certaines lettres, telles que **d**, **g**, **l**, **s**, est modifiée de façon à obtenir de meilleures liaisons.

Lettres isolées. **a** prend trois formes: 1. la forme habituelle issue de l'onciale (*Romanorum,* 1); 2. la forme simple, que nous avons déjà rencontrée souvent (voir pl. 89 et 90), et dans laquelle le trait de droite ne dépasse pas la boucle de gauche (on peut l'appeler la forme cursive de l'**a** gothique); elle se rencontre en particulier dans les liaisons *ra* et *ta* (*gracia, litteras,* 1); 3. la forme à double panse (*suam, universitatis, villam,* 2). Les hastes supérieures de **b**, **h**, **l** se recourbent en haut vers la droite et forment de grandes boucles; celles-ci sont quelquefois tout à fait fermées (*villam,* 2; *iuribus,* 3). Souvent on ne peut distinguer **c** et **t**, car la barre du **t** ne se compose souvent que d'un crochet comme dans le **c** (*nunc nativitate,* 10). **d** est écrit ici comme dans le registre de Frédéric II. (voir pl. 92): la haste supérieure forme une coulée, faite de la même façon que nous l'écrivons aujourd'hui dans l'écriture courante (*conductum,* 4; *tantummodo,* 10); le **D** majuscule est formée de la même façon (11). Voir la forme de **g** (*gracia,* 1). L'**i** simple est très souvent surmonté d'un trait (1. 2). La haste de **p** se recourbe en bas vers la gauche et forme souvent un nœud (1. 2). Voir la forme de l'**r** (*universis, inspecturis,* 1): il semble que ce soit là le point de départ de l'évolution qui plus tard devait conduire à l'**r** avec double trait vertical, qu'on trouve aujourd'hui encore dans l'écriture gothique allemande (voir pl. 121). L'**s** rond ne se retrouve pas seulement à la fin, mais souvent aussi au commencement des mots; il est écrit de différentes manières: en haut, il est tantôt ouvert et tantôt fermé; quand il est ouvert, il ressemble à l'**s** rond de l'écriture allemande d'aujourd'hui (1. 3. 5. 7; voir **s** pl. 92). On emploie pour **u** et **v** au commencement des mots le plus souvent la forme pointue (*vestre, volumus, villam,* 2; *universis, umbraculum,* 5; *vel,* 6; **u** a la forme ronde dans *vel,* 6. 9); au milieu des mots on ne rencontre que l'**u** rond (*universis,* 1).

A remarquer la forme des majuscules gothiques: **B** (3), **C** (5), **D** (9. 11), **F** (2), **G** (2), **I** (1. 10), **K** (11), **M** (4), **N** (10), **Q** (7), **R** (1. 12).

Ponctuation. Pour les pauses finales on a un point (2. 10), pour les petites pauses, un trait allongé; très souvent on trouve des traits, là où il n'y a pas de pause. A la fin de la date on a deux points et un trait.

Rudolphus Dei gracia Romanorum rex semper augustus universis imperii Romani fidelibus presentes litteras inspecturis graciam suam et omne bonum. Universitatis vestre noticie presencium serie volumus notum esse, quod nos villam de Friburgo in Ohttlandia ac eiusdem loci burgenses cum [o]mnibus suis rebus, iuribus, possessionibus, vestituris singulis et honestis ac bonis consuetudinibus eorumdem in nostram et imperii protectionem, defensionem recipimus et conductum. Mandantes vobis universaliter singul[is] et singulariter universis, ne quis vestrum predictos cives, contra nostre protectionis seu defensionis umbraculum, in se vel suis rebus, iuribus, possessionibus, vestituris et honestis consuetudinibus contra iusticiam aliqualiter molestare vel inquietare presumat. Quod qui fecerit, gravissimam nostre serenitatis offensam se sentiet incurrisse. Predicta indulgentia seu gracia universaliter se ad omnes Friburgenses cives, in villa et extra villam, et bona, iura, possessiones, vestituras et consuetudines, quas in villa vel extra tenent, habent vel possident, extendente. Presentibus tamen per duodecim annos continuos, ab instante nunc nativitate Domini numerandos, tantummodo valituris. In cuius testimonium maiestatis nostre sigillum presentibus est appensum. Datum apud Arowe XIII° kalendas Augusti, i[n]dictione IIIª, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, regni vero nostri anno secundo.

2. Diplôme de Rodolphe de Habsbourg, sur parchemin. Dimensions: 16×25 cm. Regeste: Rodolphe I. accorde aux bourgeois de Fribourg en Uechtland ce privilège que les actions judiciaires qui leur seront intentées ne pourront être jugées que par le tribunal de Fribourg; d'autre part, dans le cas où ils porteraient plainte contre les officiers du roi, de ses fils ou contre des étrangers, ils sont obligés de porter l'affaire devant le juge du parti inculpé. Aarau, 23 Juillet 1275. Imprimé dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg,* I, 114, N° 33; en regeste dans Böhmer-Redlich, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII.,* N° 408. Le sceau royal est le même que dans le document précédent (fortement endommagé); il est attaché par un cordon de soie rose-jaunâtre.

Minuscule diplomatique. L'écriture se rapproche de la gothique. Elle n'a plus les longues hastes supérieures de la minuscule diplomatique de l'époque antérieure, **f** et **s** n'ont pas d'entrelacs, le signe commun d'abréviation n'a plus la forme d'un nœud. Les lettres sont pourtant écrites d'une main plus légère que dans les manuscrits, les hastes tant supérieures qu'inférieures sont fortement courbées, et quelques lettres (**b**, **d**, **l**) forment des nœuds comme dans la cursive. Les hastes supérieures sont souvent ornées (*vel, habuerit,* 6; *fidelibus,* 2; *kalendas,* 11; *suis,* 2). L'initiale de *Rudolfus* est grande et ornée (1). De même les initiales du contexte, de la corroboration et de la date font saillie et sont ornées (2. 10. 11). A comparer la forme de ces diplômes avec celle des bulles pontificales, pl. 94.

Lettres isolées. L'**a** a deux panses (1). L'**i** simple est souvent surmonté d'un trait (2. 3); à la fin des mots **i** est quelquefois long (11. 12). **m** et **n** ici n'allongent pas leur trait final (1. 2). **r** la plupart du temps est très long et descend au-dessous de la ligne (1); voir un **r** petit dans *semper* (1); l'**r** rond ne se trouve pas seulement après **o**, mais aussi après **p** et **v** (*forum, vestrum,* 6; *preiudicio,* 4). L'**s** rond est fermé en haut et en bas et ressemble au chiffre arabe **8** (1). **t** avec le son de **z** est remplacé par **c** (4. 5. 6. 7); voir la forme de **t** dans la ligature *ct* (*dilectis,* 2). Pour **u** et **v** au commencement des mots on a le plus souvent **v**, quelquefois pourtant on trouve aussi **u** (*vero vos vel vestrum,* 7); au milieu du mot, on a **u**.

Abréviations. Le signe commun d'abréviation se compose d'un double trait horizontal (1. 2). Dans *putaverit* (6) le signe pour *er* est relié à la lettre finale: cet usage de relier le signe d'abréviation avec la lettre finale ou une autre lettre se trouve fréquemment dans les documents de l'époque postérieure.

Rudolfus Dei gracia Romanorum rex semper augustus prudentibus viris . . sculteto, consulibus et universis civibus de Friburgo in Oetlandia, dilectis fidelibus suis, graciam suam et omne bonum. Meruit multipliciter intemerate fidei vestre sinceritas, ut votivis vestris desideriis clementer, quantum sine alieni iuris preiudicio possumus, per exaudicionis beneficium occurramus. Hinc est, quod vobis hanc graciam de liberalitate regia duximus faciendam, quod, quicumque scilicet contra vos vel ex vobis aliquem vel aliquos accionem seu questionem habuerit vel habere se putaverit, forum vestrum sequens villam Friburgensem intrabit, ibi recipiens quod sentencialiter fuerit diffinitum. Si vero vos vel vestrum aliqui contra nostros vel filiorum nostrorum ministeriales aut homines extraneos aliquid habueritis questionis, coram illius iudice quem convenire volueritis reum convenietis, et ibi recipietis, quod dictaverit iuris ordo. In cuius rei testimonium presentem paginam exinde conscriptam maiestatis nostre sigillo iussimus communiri. Datum Arouwe X° kalendas Augusti, indiccione tercia, anno Domini millesimo ducentesimo LXX° V^to,
regni vero nostri anno secundo.

A. D. 1279—1292. — Statuts diocésains de Cantorbéry.

Londres, Record-Office, Exchequer of Receipt, Registrum munimentorum, liber A, fol. 256.

A. D. 1270. — Arrêts de l'ancien Parlement de Paris.

Paris, Archives Nationales, X 1a no 1, fol. 64v.

A. D. 1279—1292. — Statuts diocésains de Cantorbéry.

Londres, Record-Office, Exchequer of Receipt, Registrum munimentorum, liber A, fol. 256.

Statuts diocésains de l'archevêque Jean Peckham de Cantorbéry (1279—1292). Les constitutions d'Ottoboni, dont il est fait mention, sont du cardinal Ottoboni Fieschi (plus tard Adrien IV.), qui, envoyé par Clément IV., visita l'Angleterre en 1264. M. Hubert Hall a eu l'obligeance de nous procurer ce Fac-similé.

«Official Book-hand.» L'écriture ressemble à celle des documents royaux anglais, pourtant les hastes supérieures et inférieures sont plus petites et sans ornements; elle tient donc le milieu entre l'écriture des diplômes anglais et l'écriture de manuscrits. Elle a une forte tendance à la cursive : les lettres sont écrites d'une main légère; elles sont maintes fois reliées entre elles; les hastes supérieures de **b**, **d**, **h**, **l** forment la plupart du temps une boucle arrondie et fermée (4. 6. 7). **b**, **h**, **l** ont en avant un grand trait d'ornementation, qui d'ordinaire se lie à la lettre précédente (*Paschatis*, 4; *absque periculo*, 7); de même la haste inférieure de l'**f** et de l'**s** long forme la plupart du temps une boucle fermée (4. 8). Les autres hastes inférieures se terminent en pointe.

Lettres isolées. **a** le plus souvent a deux panses, parfois pourtant il conserve la forme ancienne (4. 8). La haste supérieure de **d** est écrite comme dans le registre de Frédéric II. (pl. 92). La boucle inférieure de **g** est très petite (4. 5). L'arc de **h** décrit quelquefois en bas une boucle (*hactenus*, 5). **i** la plupart du temps a un trait (4. 5). **r** est souvent très long, d'une forme caractéristique pour l'écriture anglaise (*pueris*, 4). **s** a la forme ronde pas seulement à la fin mais quelquefois aussi au commencement des mots (*subiaceat*, 24; *sub*, 31). **t** et **c** se confondent souvent (*Pentecostes*, 4). **z** porte une barre au milieu; il ressemble à la note tironienne pour *et* (*baptizandis*, 4. 7).

A remarquer la forme des lettres majuscules : **A** (9. 18. 28), **B** (2. 4), **C** (1), **D** (1), **E** (17), **N** (8), **O** (2), **P** (6), **Q** (4. 12. 15), **R** (1. 16), **S** (1. 14. 27).

Abréviations. Le copiste, d'ordinaire, trace l'abréviation pour *er* en la reliant à la dernière lettre du mot, sans lever la plume (12); le même signe, consistant en un trait vertical ondulé, remplace quelquefois la finale des mots (*Pentecostes*, 4; *mortis*, 12); ce trait est appuyé très fortement, comme le trait intérieur de **d**. L'**a** suscrit est fermé en haut par un trait allongé (16). Le signe pour *ur* a deux formes (*cavetur*, 4; *videtur*, 5). La note tironienne pour *et* est ornée d'un trait au milieu; elle est arrondie par le haut et anguleuse en bas (4. 6).

Processus domini *Iohannis* Dei gracia Cantuariensis archiepiscopi in congregacione sua Radingie, et aliarum litterarum[1]). § Super capitulo de baptismo de constitucionibus Ottoboni.

Fo. CCLVI.

Quod in presenti constitucione cavetur de pueris baptizandis usque generale baptisma Paschatis et Pentecostes videlicet reservandis; pró ipsius statuti reverencia, quod hactenus videtur esse neglectum[2]), sic duximus declarandum, ut pueri, per octo dies ante Pascha et per dies totidem ante Pentecosten nati de matrum uteris, si absque periculo servari valeant, reserventur usque illa tempora baptizandi. Ita tamen quod medio tempore inter na[ti]vitatem puerorum huiusmodi et baptismum perfectum recipiant cathacismum, solaque diebus baptismi supersit inmersio facienda. Alios autem qui aliis temporibus anni nati exstiterint, tum propter mortis periculum, quod sepe pueris imminet improvisum, tum propter simplicitatem parentum, qui circa formam baptismi sunt facile erraturi, absque ulla offensionis[3]) nota iuxta vetustam[4]) consuetudinem vel incontinenti cum nati fuerint, vel postea, prout placuerit ipsis parentibus, baptizentur. Quod si forte contigerit, pueros propter mortis periculum [a laicis baptizari, caveant sacerdotes, ne baptismum legitime factum audeant iterare.

Super constitucione de concubinariis.

Quia incontinencie vicium clerum maculat et lamentabiliter dehonestat, in scandalum plurimorum, statutum domini Ottoboni contra concubinarios editum precipimus in suo rigore inviolabiliter observari. Et ne criminis contagio caliginem obducente mentibus viciosis se per ignoranciam vel oblivionem valeant excusare, precipimus archideaconis universis in virtute obediencie et sub pena suspensionis ab officio et beneficio, quam in ipsos ferimus, si sponte circa hoc fuerint negligentes[5]), quatenus constitucionem predictam faciant in quatuor anni principalibus capitulis ruralibus per se vel eorum officium, vel saltem per decanos rurales seu gerentes vices eorum, distincte et aperte coram toto capitulo, exclusis laicis, recitari. Quam recitacionem pro monicione haberi volumus, ut liberius contra omnes huiusmodi procedi valeat viciosos, ne causari possint, cum ad [ex]ecucionem privacionis in eos late sentencialiter in predicto statuto processum fuerit, se[6]) monitos non [fuisse. Si quis autem dicti statuti recitacionem maliciose impediverit, excommunicacioni subiaceat ipso facto. Si quis vero [recitare neglexerit, seu decanus seu gerens vicem eius, omni sexta feria in pane et aqua ieiunare[7]) per obedienciam, nisi infirmitas impedeat, teneatur, donec in sequenti capitulo ipsum fecerit recitari.

Super constitucione de institucionibus.

Audistis, fratres conscripti, constitucionis istius tenorem; novistis et canones sanctorum patrum super hac materia editos tam in Toletano quam Remensi consilio, necnon et capitulum Dionisii, que omnia, seu qui omnes pluralitatem beneficiorum cum cura inhibent uni committi, singulas ecclesias[8]) singulis sacerdotibus committentes. Secuta sunt deinde concilia, Lateranense sub Alexandro papa, et generale sub Innocencio tercio, in quibus [omnibus ista pluralitas inhibetur; hoc addito in ultimo concilio, quod per recepcionem secundi beneficii vacat primum.

[1]) *Et aliarum litterarum* mis en surcharge par une autre main. [2]) Ms. *negglectum*. [3]) Avant *offensionis* il y a un petit grattage. [4]) Ms. *vestustam*. [5]) Ms. *necgligentes*. [6]) Ms. *sé*. [7]) La seconde leture est corrigée. [8]) Ms. *ecclesiaas*.

A. D. 1270. — Arrêts de l'ancien Parlement de Paris.

Paris, Archives Nationales, X 1ª nº 1, fol. 64ᵛ.

Une page du premier volume des *Olim*. On appelle ainsi les registres du Parlement de Paris, qui tirent leur nom du premier mot du second volume : *Olim homines de Baiona* .... Ils contiennent les jugements du Parlement royal de Paris en matière civile de 1254 à 1318. Le premier registre en majeure partie est de la main de Jean de Montluçon, que l'on peut désigner comme le plus ancien greffier du Parlement de Paris. Voir la description dans l'*Album paléographique* de la Société de l'Ecole des chartes, Paris 1887, pl. 38. C'est à cet ouvrage qu'avec la gracieuse permission de M. Léopold Delisle nous avons emprunté notre Fac-similé.

L'écriture tend fortement à la cursive. Elle tient le milieu entre la cursive et l'écriture ordinaire des manuscrits. Les hastes supérieures de **b**, **h**, **l** forment souvent des boucles; de même **f** et l'**s** long ont le plus souvent une longue boucle (1. 2. 3. 4). **d** et **s** rond sont formés comme dans le registre de Frédéric II. (voir pl. 92). Les signes d'abréviation sont parfois reliés à une lettre du mot (*inquesta*, 17; *ulterius*, 24; *parlamento*, 25). **a** prend soit la forme cursive simple, soit une grande forme à double panse (1. 2). La boucle de **h** descend fort au-dessous de la ligne et finit par se recourber vers la droite (4. 5). — A comparer cette gracieuse écriture parisienne à l'écriture anglaise ci-contre.

[1] dicebant iniurias huiusmodi illatas fuisse, sit in castellania, territorio, iusticia et garenna sua de Courmissiaco, [2] in qua garenna contra ius ipsius chaciabant, sicut dicebat, et multas gentibus suis iniurias irrogarunt. Econtra dicebant [3] monachi, quod nec in castellania nec in territorio nec in iustitia sua erant, set erant de garda regis, nec in ortis, vineis [4] ac nemoribus eorum de Chalemel garennam h[ab]ebat; set ipsi et alii erant in saisina chaciandi ibidem. Quod ab ar- [5] chiepiscopo negabatur. Tandem inquesta super hiis facta, quia per inquestam ipsam non fuit sufficienter probata intencio ar- [6] chiepiscopi, pronunciatum fuit, quod nec saisina gardie nec alia probata erant pro archiepiscopo, per que respondere non debeat [7] ad ea, que contra ipsum proposuerunt monachi antedicti.

[8] § Cum vicecomitissa Lemouicensis proponeret contra dominum regem nomine filie sue existentis in ballo suo, quod rex Ludouicus genitor [9] domini regis qui nunc est, a Guidone quondam vicecomite Lemouicensi, patre vicecomitis Guidonis viri sui ultimo defuncti, habuit [10] precario iuramentum hominum castri Lemouicensis, pro transquillitate patrie et gencium securitate servanda, hoc a domino [11] rege revocare intendens, [ad] defensionem domini regis fuit propositum, quod, cum iuramentum spectaret ad ducatum [12] Aquitanie, et ratione ducatus ipsius reges quondam Anglie Henricus et Richardus, unus post alium, successive, iure suo [13] tanquam duces Aquitanie huiusmodi habuerint iuramentum, dictus rex Ludouicus non precario dictum iuramentum habuit, set sibi [14] petenti iuramentum quod duci Aquitanie factum fuerat; iuramentum huiusmodi recepit tanquam ius pertinens ad ducem [15] Aquitanie, et sibi tanquam duci Aquitanie factum fuit. Rursus ad defensionem domini regis fuit prescripcio proposita, que su- [16] ficere dicebatur ad repellendum agentem. Contra quam prescripcionem fuit ex parte vicecomitisse ex causis variis inter- [17] rupcio allegata. Facta quoque postmodum inquesta de mandato domini regis per magistros Nicholaum de Kathalauno et Thomam [18] de Parisius, clericos domini regis, tam super precario predicto quam super dictis defensionibus a procuratore regis Anglie ad hoc spe- [19] cialiter vocato ad defensionem domini regis propositis, quia tam per inquestam ipsam quam per quamdam apprisiam de man- [20] dato ipsius domini regis antea inde factam sufficienter inventa est probata intencio vicecomitisse, pronunciatum fu- [21] it, quod dominus rex non habebat ius in iuramento eodem; quod etiam illud tradere non potuit regi Anglie, qui ex tradicione sua habet [22] illud; et mandabitur regi Anglie, quod illud domino regi reddat dissolvendum per ipsum seu vicecomitisse restituendum, vel veniat dicturus et os- [23] tensurus novas defensiones, alias ab eis quas alias proposuit, si quas habet, et que de novo [24] emerserint, quare ad restituendum iuramentum predictum minime teneatur, quia super iam propositis non audietur ulterius.

[25] **§ Inqueste expedite et terminate Parisius in parlamento Penthecostes, anno Domini Mº CCº LXXº.**

[26] § Homines de Fayaco petebant usagium suum in foresta Bierie, videlicet ad mittendum porcos suos tempore pessone, quemlibet [27] porcum pro tribus denariis, dicentes quod super hoc usi fuerant multo tempore; econtra dicebatur pro rege, quod huiusmodi usagium nec ha- [28] buerant nec habebant. Tandem facta super hoc inquesta de mandato curie per Stephanum Tastesaueur, ballivum Senonensem, quia per [29] inquestam ipsam nichil inventum est probatum pro ipsis hominibus, quare habere debeant usagium predictum, pronunciatum fuit, [30] quod ipsi homines de Fayaco dictum usagium non haberent.

[31] § Cum domina de Castro Gonterii peteret resaisiri de quodam homine capto per gentes ipsius apud Herouillam, pro suspi- [32] cione furti, et de quibusdam aliis, quos similiter ceperant gentes sue, pro mesleia facta ibidem de nocte usque ad effusionem san- [33] guinis, de quibus ballivus Medontensis eam dissaisiverat, dicens insuper ipsa domina, omnimodam iusticiam ville de Herouilla ad [34] se pertinere; ballivo econtra dicente, quod ad dominum regem pertinebat iusticia dicti loci de iure communi, cum esset idem locus in cas- [35] tellania Pontisarensi, in qua rex habet talem iusticiam, exceptis terris domini de Insula et quorumdam ecclesiarum privilegiatarum; pro- [36] curatorque dicte domine confessus fuerit in iure dominum regem usum fuisse omnimoda iusticia dicte ville a XLª annis citra, [37] set tunc tenebatur in dotalicium, ut dicebat, non tamen aliter fuit probatum. Visis attestacionibus testium a dicta domina [38] productorum et audita confessione dicti procuratoris pronunciatum fuit, nichil probatum esse pro dicta domina, propter quod dominus rex [39] a saisina huiusmodi debeat amoveri. Verumtamen quia ballivus Medontensis predictus, cui super hoc fidem adhibuit curia, retulit curie, quod [40] ipsa domina habet ibidem iusticiam de fundo terre usque ad duellum et cogniciones mesleiarum sine sanguine et sine discereura, [41] etiam si ibidem fuerit aliqua percussio, de qua mehaneium vel mors minime teneatur, et cogniciones super debitis, si ad ipsam primo [42] ventum fuerit; ita tamen quod si aliquis ad ballivum vel ad prepositum venerit, qui super debitis conqueratur, dicta domina curiam non habebit.

XV

A. D. 1286. — S. Thomas d'Aquin.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms. II, 934, tome II, fol. 35.

A. D. 1286. — S. Thomas d'Aquin.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms. II, 934, tome II, fol. 35.

Page d'un manuscrit en parchemin, contenant le commentaire de S. Thomas d'Aquin sur le quatrième livre des Sentences de Pierre Lombard. Notre page donne la fin de l'article IV et le commencement de l'article V de la *distinctio V., quaestio I.* L'article IV a pour titre : *Utrum satisfactionem oporteat fieri per opera poenalia.* A la fin du 2e vol. du manuscrit, fol. 243, se trouve la note suivante : *Iste liber est magistri Berneri Niuella. Quem perfici fecit Parizivs, anno Domini M° CC° LXXX° sexto.* Ainsi donc le manuscrit a été écrit à Paris en 1286. Cette note est sans doute du premier possesseur, Bernier de Nivelles, *curator ecclesiae sancti Martini Leodiensis.* Voir Van den Gheyn, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique,* II, p. 318 et III, p. 13. On trouve le nom de Bernier de Nivelles aussi dans L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits,* III, p. 144 : il légua 25 manuscrits à la Sorbonne. Notre manuscrit appartint longtemps, à ce qu'il semble, à l'abbaye de Villers; au commencement du 19e siècle il fut acquis par Sir Thomas Phillipps et passa en Angleterre; le gouvernement belge l'acheta en 1888. Nous devons notre Fac-similé et la description du manuscrit à l'amabilité du P. Van den Gheyn de Bruxelles.

Littera Parisiensis de la fin du XIIIe siècle. En général l'écriture a le caractère gothique, on y rencontre pourtant beaucoup de formes arrondies, voir par ex. **d** et **o** (I, 6).

Lettres isolées. La plupart du temps l'**a** a deux panses, souvent pourtant il conserve l'ancienne forme habituelle (I, 8. 13. 40. 41; II, 48. 49). L'**i** simple a quelquefois un trait, en particulier avant et après **m**, **n**, **u** (I, 15. 38. 39; II, 45). L'**r** rond ne se rencontre pas seulement après **o**, mais aussi après d'autres lettres se terminant par un arc rond, par ex. après **b**, **d** et **v** (II, 24. 27. 50). **s** à la fin des mots est la plupart du temps rond, mais quelquefois il est long (I, 2. 9. 16. 17). Au commencement des mots **u** est le plus souvent pointu, souvent pourtant il est rond (I, 1. 4. 5. 6).

Chiffres arabes. Nous rencontrons ici pour la première fois dans nos planches des chiffres arabes; voir **3** et **4** (I, 11. 33; II, 7. 18). Sur ces chiffres, voir notre introduction, p. XL.

Nombreuses abréviations. Comme dans les autres manuscrits de contenu philosophique ou théologique de cette époque, certains mots qui reviennent souvent sont abrégés de la façon la plus concise; voir, par ex. : *dicendum* (I, 2. 6), *natura* (I, 13. 15), *persona* (I, 12. 16), *potest* (II, 12. 26), *preterea* (II, 30. 34), *respectum* (I, 11), *respondere* II, 7. 21), *secundum* (I, 6. 42), *videtur* (II, 27). Souvent aussi nous rencontrons ici la nouvelle manière d'abréger par suscription, que nous avons déjà vue dans l'autographe de S. Thomas d'Aquin : une ou plusieurs lettres finales sont placées à droite en haut des premières lettres du mot (*necessitate,* I, 5; *corporis,* I, 23; *suavitatem,* I, 47). Le signe d'abréviation dans les finales *bus* et *que* ainsi que dans le mot *sed* — consistant en un point-virgule — est la plupart du temps fait d'un coup de plume (I, 1. 12. 14; II, 15. 24); ce signe remplace aussi la finale *et* (*debet,* I, 21; II, 52; *oportet,* I, 18. 19; *patet,* II, 39; *quodlibet,* II, 11. 12). La note tironienne pour *et* a un trait au milieu (I, 1. 5). L'**a** suscrit est ouvert, ou il est fermé par un trait; souvent il a la forme d'un trait ondulé (I, 17. 21. 22. 26. 31. 34); on ne le rencontre pas seulement pour *ar, ra* et *ua,* mais quelquefois aussi pour d'autres syllabes où **a** se trouve (I, 7. 28; II, 5).

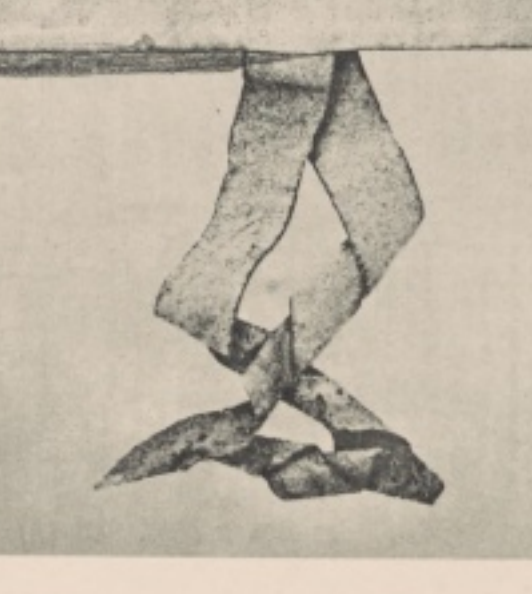
XV

modo ipsius; et ideo non habent rationem satisfactionis, sed vindicationis tantum. § Ad primum ergo dicendum, quod quamvis illa flagella non sint omnino in potestate nostra, tamen quantum ad aliquid sunt, ut scilicet eis patienter utamur; et sic homo facit de necessitate virtutem; unde et meritoria et satisfactoria esse possunt. § Ad secundum dicendum, quod sicut ex eodem igne, ut Gregorius dicit, aurum rutilat et palea fumat, ita eisdem flagellis et boni purgantur et mali magis inficiuntur per impatientiam; et ideo quamvis flagella sint communia, tamen satisfactio est tantum bonorum. § Ad 3. dicendum, quod flagella respectum habent ad culpam preteritam semper, sed non semper ad culpam persone, sed ad culpam nature. Si enim in natura humana nulla culpa precessisset, nulla pena fuisset. Sed quia culpa in natura precessit,[1]) persone alicui divinitus pena infertur sine culpa persone, ad meritum virtutis et cautelam peccati sequentis; et hec etiam duo necessaria sunt in satisfactione: oportet enim esse opus meritorium, ut honor Deo exhibeatur; et oportet esse virtutum custodiam, ut a futuris peccatis preservemur. § Ad terciam questionem dicendum, quod satisfactio, ut dictum est, debet esse talis, per quam aliquid nobis subtrahamus ad honorem Dei. Nos autem non habemus nisi tria bona, scilicet bona anime et bona corporis et bona fortune, scilicet bona exteriora. Ex bonis quidem fortune subtrahimus aliquid nobis per eleemosinam; sed ex bonis corporalibus per ieiunium; ex bonis autem anime non oportet quod aliquid subtrahamus nobis quantum ad essentiam vel quantum ad diminutionem ipsorum, quia per ea efficimur Deo accepti, sed per hoc, quod ea submittamus Deo totaliter; et hoc fit per orationem. Competit etiam iste numerus ex parte illa qua satisfactio peccatorum causas excidit; quia radices peccatorum tres ponuntur I. Iohannis 3., scilicet concupiscentia carnis, concupiscentia oculorum et superbia vite. Et contra concupiscentiam carnis ordinatur ieiunium; contra concupiscentiam oculorum eleemosina; contra superbiam vite oratio, ut Chrisostomus[2]) dicit super Mattheum. Competit etiam quantum ad hoc quod satisfactionis est, peccatorum suggestionibus aditum non[3]) indulgere; quia omne peccatum vel in Deum committimus, et contra hoc ordinatur oratio; vel in proximum, et contra hoc eleemosina; vel in nos ipsos, et contra hoc ordinatur ieiunium. § Ad primum ergo dicendum, quod secundum quosdam duplex est oratio: quedam que est contemplativorum, quorum conversatio in celis est; et talis, quia totaliter est delectabilis, non est satisfactoria; alia est que pro peccatis gemitus fundit; et talis habet penam et est satisfactionis pars. Vel dicendum melius, quod quedam oratio habet rationem satisfactionis, quia quamvis habeat suavitatem spiritus, habet tamen afflictionem carnis, quia, ut dicit Gregorius super Ezechielem, dum crescit in nobis fortitudo amoris intimi, infirmamur proculdubio fortitudine carnis; unde et nervus femoris Iacob ex luctu angeli emarcuisse legitur (Genesis). § Ad secundum dicendum, quod

peccatum carnale dicitur dupliciter: uno modo quod in ipsa delectatione carnis completur, ut gula et luxuria; alio modo quod completur in hiis que ad carnem ordinantur, quamvis non in delectatione carnis, sed in delectatione anime magis, ut avaritia. Unde talia peccata sunt quasi media inter spiritualia et carnalia; et ideo oportet quod eis etiam respondeat aliqua satisfactio propria, scilicet eleemosina. § Ad 3. dicendum, quod quamvis singula istorum per quandam convenientiam singulis peccatis approprientur, quia congruum est, ut in quo quis peccavit, in hoc puniatur, et quod peccati commissi per satisfactionem radix absci[n]datur, tamen quodlibet horum pro quolibet peccato[4]) satisfacere potest. Unde ei qui non potest unum ex eis perficere, iniungatur aliud; et precipue eleemosina aliorum vices supplere potest, inquantum alia satisfactionis opera per eleemosinam sibi quisque mereatur quodammodo in illis quibus eleemosinam tribuit; unde non oportet quod si eleemosina omnia mundat peccata, quod propter hoc satisfactiones alie superfluant. § Ad 4. dicendum, quod quamvis sint multa peccata in specie, tamen omnia ad illas tres radices vel ad illa tria peccatorum genera, quibus diximus dictas satisfactiones respondere, reducuntur. § Ad V. dicendum, quod quicquid in afflictione[5]) corporis pertinet, totum ad ieiunium refertur; et quicquid in proximi utilitatem expenditur, totum eleemosine rationem habet. Et similiter quecunque latria exhibeatur Deo, orationis accipit rationem. Et ideo etiam unum opus potest habere plures rationes satisfaciendi.

Ad V. sic proceditur. Videtur quod restitutio sit satisfactionis pars. Quia satisfactio reconciliat Deo et proximo. Sed per restitutionem homo reconciliatur proximo. Ergo restitutio[6]) est satisfactionis pars. § Preterea. Satisfactio fit per contrarium peccati, sicut per ieiunium satisfacimus de gula. Sed contrarium peccati male ablationis est restitutio. Ergo restitutio est quedam satisfactionis pars. § Preterea. Ambrosius dicit, quod vera penitentia est a peccato cessare. Sed qui restituit, a peccato cessat; quia quamdiu quis alienum eo invito detinet, peccat. Ergo restitutio est penitentie pars. Sed non nisi ratione satisfactionis. Ergo est pars satisfactionis. § Sed contra. Satisfactio fit Deo ut patet per diffinitionem Anselmi supra positam. Sed restitutio fit proximo. Ergo satisfactio non est restitutionis pars.[7]) § Preterea. Satisfactio ponitur in arbitrio sacerdotis penitentiam iniungentis; non autem restitutio. Ergo restitutio non est satisfactionis pars. § Ulterius. Videtur quod ablatum non semper debeat restitui. Fama enim restitui non potest. Sed fama aufertur. Ergo non de omni ablato potest fieri restitutio. § Preterea. Dampna in personam illata sunt maxima. Sed huiusmodi dampna non possunt restitui, ut ablatio virginitatis, abscis[s]io membri alicuius. Ergo non omne ablatum potest restitui. § Preterea. Qui impedit aliquem a consecucione alicuius, videtur[8]) hoc sibi auferre. Sed hoc non debet ei restituere vel

[1]) Le signe d'abréviation sur **p** fait défaut. [2]) Sur un grattage. [3]) Après *non* on a une lettre barrée. [4]) On remarquera les signes de transposition. [5]) L'édition Vivès porte : *ad affictionem.* [6]) Le *non* suivant est barré. [7]) Pour *Ergo restitutio non est satisfactionis pars.* [8]) La première lettre n'est pas distincte; elle ressemble plutôt à **s** qu'à **u**.







A. D. 1291. — Premier traité d'alliance entre Schwyz, Uri et Underwald.

Schwyz, Kantonsarchiv.

A. D. 1291. — Premier traité d'alliance entre Schwyz, Uri et Underwald.

Schwyz, Kantonsarchiv.

Regeste : Les hommes de la vallée d'Uri, de la vallée de Schwyz et de la vallée basse d'Unterwalden renouvellent pour toujours leur ancienne alliance. 1291, au commencement d'Août. Document sur parchemin. Imprimé dans Ph. Segesser, *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede,* I, Lucerne 1876, p. 241; dans W. Oechsli, *Die Anfänge der Schweizerischen Eidgenossenschaft,* Berne 1891, p. 381. Un Fac-similé se trouve dans W. Oechsli, l. c., et dans C. Hilty, *Die Bundesverfassungen der Schweizerischen Eidgenossenschaft,* Berne 1891. C'est à cet ouvrage qu'avec l'aimable permission de M. Hilty, nous avons emprunté notre Fac-similé.

Quant au texte, il y a à noter que quelques paragraphes ont la forme objective et d'autres la forme subjective. D'après le professeur Bresslau, qui, le premier, attira l'attention des historiens sur cette particularité et en déduisit des conclusions historiques importantes, cela s'explique ainsi : Les passages de forme objective contiennent l'ancien traité d'alliance, l'*antiqua confederationis forma.* Les passages de forme subjective contiennent les additions nouvelles de l'an 1291 : *Communi etiam consilio et favore unanimi promisimus, statuimus ac ordinavimus . . . . . accipiamus vel acceptemus.* Quant à la phrase *ita tamen quod quilibet homo iuxta sui nominis conditionem domino suo convenienter subesse teneatur et servire,* qui se trouve entre deux paragraphes de l'an 1291, il est probable, qu'elle est aussi une addition de 1291, mais ce n'est pas tout à fait certain. (Voir H. Bresslau, *Das älteste Bündnis der Schweizer Urkantone,* dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte,* 20, Zürich 1895, p. 31.)

Des trois sceaux de cire qui étaient attachés au document il n'existe plus que ceux d'Uri et d'Unterwalden. Le sceau de Schwyz est tombé, il n'en reste plus que la bande de parchemin, qui le reliait au document. Les sceaux de Schwyz de la même époque, qui sont encore conservés, représentent S. Martin, à cheval, et divisant son manteau avec une longue épée; devant lui, par terre, un mendiant, avec deux béquilles, saisissant un bout du manteau. En exergue on lit : † S. VNIVERSITATIS IN · SWITES · * Le sceau d'Uri représente un écu avec une tête de taureau portant un anneau dans le nez; en exergue : † S. HOMINVM · VALLIS VRANIE. Le sceau d'Unterwalden représente une clef; en exergue : † S. UNIVERSITATIS HOMINVM DE STANNES; à l'intérieur, autour de la clef, on lit : ET VALLIS SVPIORIS (pour *superioris*); la forme des lettres de cette inscription intérieure diffère un peu de celle des lettres de l'inscription extérieure. Ce sceau est donc celui de tout le pays d'Unterwalden : aussi bien des gens de Stans (de la communauté de Nidwalden) que de la vallée Obwalden. Dans le document lui-même (ligne 2) on ne parle que des hommes de la vallée inférieure. On infère de là que Obwalden n'entra dans la confédération que plus tard; comme document de cette adhésion on aurait ajouté au sceau, qui n'appartenait primitivement qu'à Nidwalden, les mots *et vallis superioris* et on s'en serait servi comme du sceau commun pour tout le pays d'Unterwalden; peut-être cette modification fut faite entre la conclusion de l'alliance et l'apposition des sceaux sur le document (Oechsli, l. c., p. 303); Bresslau opine que le sceau appendu originairement au document ne servait que pour Stans, et que plus tard il fut enlevé et remplacé par le sceau de tout le pays d'Unterwalden (l. c., p. 7, note 3). Voir les reproductions des sceaux dans E. Schultess, *Städte- und Landes-Siegel der Schweiz,* pl. X, XI (dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich,* vol. IX, Zürich 1853—1856); voir aussi Jos. Jg. von Ah, *Die Bundesbriefe der alten Eidgenossen,* Einsiedeln 1891, p. 11.

Ecriture de documents privés. Elle tient le milieu entre l'écriture de manuscrits et la cursive. Les lettres sont nettement tracées, mais sans recherche ou soin spécial. Les hastes supérieures sont souvent assez longues et recourbées en haut vers la droite; les hastes inférieures de l'**f** et de l'**s** long ont souvent un petit trait d'ornement (comp. les bulles pontificales, pl. 94). — **a** la plupart du temps a la forme cursive simple, quelquefois pourtant il a la forme onciale (*pacta*, 1). **i** a très souvent un trait (1). **r** prend la forme ronde non seulement après **o**, mais aussi après **b** (*salubriter*, 16), **e** (*intulerint*, 4), **g** (*igitur*, 1), **h** (*haberi*, 11), **p** (*temporis*, 2). **s** la plupart du temps est long, rarement il est rond (*vallis*, 1). **u** la plupart du temps est pointu au commencement des mots, parfois aussi au milieu et à la fin (*utilitatis*, *noverint*, 1; *nisu*, 3); à remarquer que le **v** pointu n'est employé au milieu des mots que lorsqu'il est consonne (1. 4. 5. 7. 11). — Abréviations nombreuses. — Beaucoup de liaisons de boucles (voir par ex. : *de*, 2; *he*, *ho*, 3).

In nomine Domini, Amen. Honestati consulitur et utilitati publice providetur, dum pacta [1]) quietis et pacis statu debito solidantur. Noverint igitur universi, quod homines vallis Vranie universitasque vallis de Switz ac communitas hominum intramontanorum vallis inferioris, maliciam temporis attendentes, ut se et sua magis defendere valeant et in statu debito melius conservare, fide bona promiserunt, invicem sibi assistere auxilio, consilio quolibet ac favore personis et rebus, infra valles et extra, toto posse, toto nisu, contra omnes ac singulos, qui eis [2]) vel alicui de ipsis aliquam intulerint violenciam, molestiam aut iniuriam, in personis et rebus malum quodlibet machinando; ac in omnem eventum quelibet universitas promisit alteri accurrere, cum necesse fuerit ad succurrendum, et in expensis propriis, prout opus fuerit contra impetus malignorum resistere, iniurias [3]) vindicare, prestito super hiis corporaliter iuramento, absque dolo servandis, antiquam confederationis formam iuramento [vallatam presentibus innovando.

Ita tamen, quod quilibet homo iuxta sui nominis conditionem domino suo convenienter subesse teneatur et servire. Communi etiam consilio et favore unanimi promisimus, statuimus ac ordinavimus, ut in vallibus [prenotatis nullum

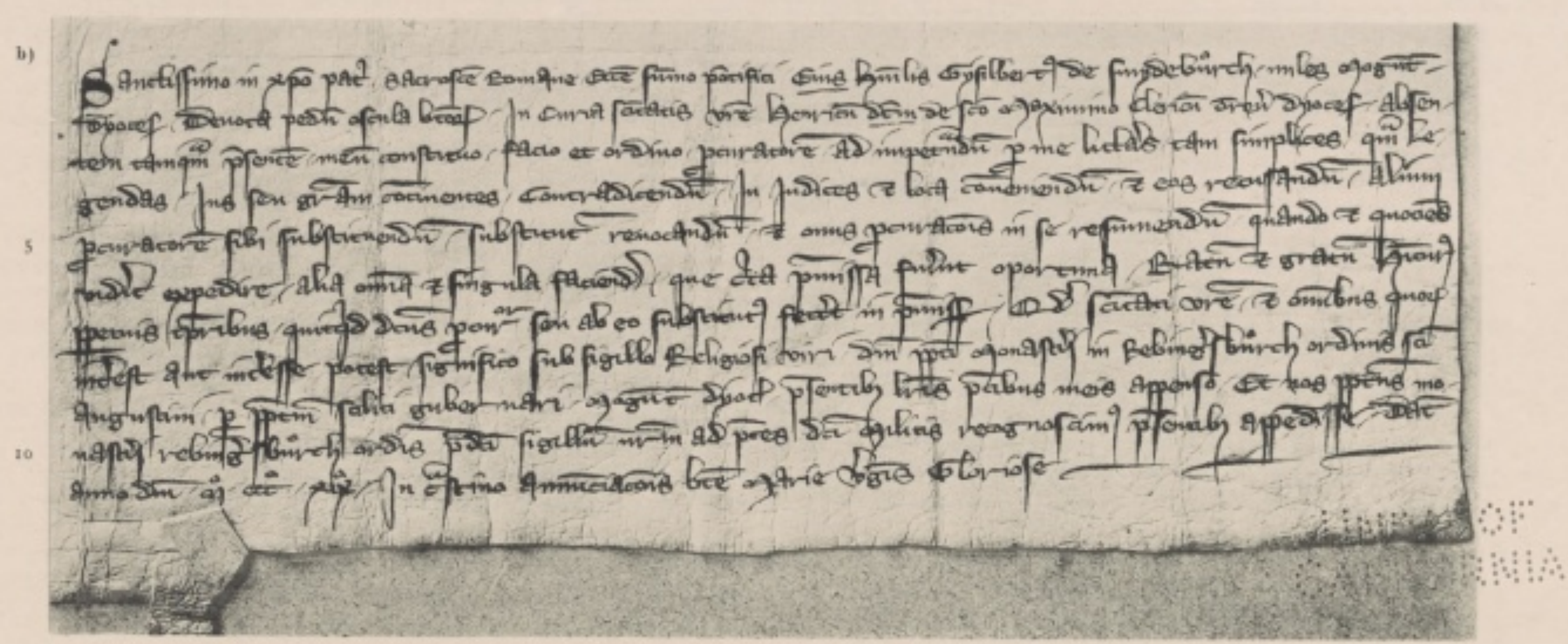
iudicem, qui ipsum officium aliquo precio vel peccunia aliqualiter comparaverit, vel qui noster incola vel conprovincialis non fuerit, aliquatenus accipiamus vel acceptemus. Si vero dissensio suborta fuerit [inter aliquos conspiratos, prudencio-

res de conspiratis accedere debent ad sopiendam discordiam inter partes, prout ipsis videbitur expedire, et que pars illam respueret ordinationem, alii contrarii deberent fore conspirati. Super omnia autem inter ipsos extitit statutum, ut qui alium fraudulenter et sine culpa trucidaverit, si deprehensus fuerit, vitam ammittat, nisi suam de dicto maleficio valeat ostendere innocenciam, suis nefandis culpis exigentibus, et si forsan discesserit, nunquam remeare debet. Receptatores et defensores prefati malefactoris a vallibus segregandi sunt, donec a coniuratis provide revocentur. Si quis vero quemquam de conspiratis, die seu nocte silentio, fraudulenter per incendium vastaverit, is nunquam haberi debet pro conprovinciali. Et si quis dictum malefactorem fovet et defendit infra valles, satisfactionem prestare debet dampnificato. Ad hec si quis de coniuratis alium rebus spoliaverit vel dampnificaverit qualitercunque, si res nocentis infra valles possunt reperiri, servari debent ad procurandam secundum iusticiam lesis satisfactionem. Insuper nullus capere debet pignus alterius nisi sit manifeste debitor vel fideiussor, et hoc tantum fieri debet de licencia sui iudicis speciali. Preter hec quilibet obedire debet suo iudici, et ipsum si necesse fuerit iudicem ostendere infra [vallem] [4]) sub quo parere potius debeat iuri. Et si quis iudicio rebellis exstiterit ac de ipsius pertinatia quis de conspiratis dampnificatus [5]) fuerit, predictum contumacem ad prestandam satisfactionem iurati compellere tenentur universi. Si vero guerra vel discordia inter aliquos de conspiratis suborta fuerit, si pars una litigantium iusticie vel satisfactionis non curat recipere complementum, reliquam defendere tenentur coniurati. Supra scriptis statutis, pro communi utilitate salubriter ordinatis, concedente Domino, in perpetuum duraturis. In cuius facti evidentiam presens instrumentum, ad pet[it]ionem [6]) predictorum confectum, sigillorum prefatarum trium universitatum et vallium est munimine roboratum. Actum anno Domini M° CC° LXXXX° primo, incipiente mense Augusto.

[1]) Oechsli (l. c.) lit *peracta*, mais à tort; en effet le petit trait qui se trouve au pied de **p** n'est pas un trait abréviatif, mais un trait d'ornement. Le copiste écrit tout autrement le trait abréviatif (voir *personis*, 3. 4; *super*, *corporaliter*, 5; *pertinatia*, 14). On trouve des exemples de **p** avec un trait d'ornement pl. 87a, a. 6 et pl. 104 I, 29; II, 14). Aussi selon le sens du texte *pacta* est préférable (voir Bresslau, l. c., p. 27, note 1, et *Neues Archiv*, 17, 1891, p. 453). [2]) Ms. *eos.* [3]) Ici et dans les lignes suivantes quelques lettres ne sont pas distinctes à cause du pli du parchemin. [4]) *vallem* a été omis par mégarde. [5]) Ms. *dampnifacatus.* [6]) Ms. *petionem.*

a)

b)



A. D. 1310. — Document du duc Léopold I.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, diplômes 38.

A. D. 1319. — Délégation d'un procureur à la Curie Romaine.

Trèves, Stadtbibliothek: Archiv. S. 62.

A. D. 1310. — Document du duc Léopold I.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, diplômes 38.

Regeste : Le duc Leopold I. reconnaît avoir pris à son service pour 200 marcs d'argent le comte Pierre de Gruyère et le noble Guillaume, seigneur de Montagny, pour le suivre dans une expédition en Italie avec 8 chevaux et deux arbalétriers, bien équipés et bien armés; pour leur assurer ces 200 marcs, il leur abandonne d'abord les droits de douane et les impôts d'immeubles de Fribourg, en second lieu 60 livres de deniers de Lausanne qui lui sont dues annuellement par les prêteurs Manuel Thome, Albertinus Thome, Georgius Asinarius et Menfriodus Alferius d'Asti et leurs collègues de Fribourg. Fribourg, 7 Novembre 1310. Document sur parchemin. Dimensions : 19,5 × 33 cm. Imprimé dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, II, 49, N° 86. Au verso une main plus récente a écrit : *Les vendes et li Lombars de Fribor*; une autre main a écrit : *Versatzung des zols zu Fryburg durch ein Hertzogen von Österrych. 1310.* — Le sceau de cire grisâtre est attaché par une bande de parchemin; il est encore bien conservé, seule l'inscription a souffert.

Cursive gothique. Les lettres sont tracées couramment et le plus souvent liées les unes aux autres. Les hastes supérieures de **b**, **d**, **h**, **l** ont des boucles fermées (*Luppoldus, nobiles*, 1; *Wilhelmum*, 2). Les noms propres et les mots désignant une dignité commencent par une majuscule ou par une minuscule agrandie; beaucoup d'autres mots aussi sont abitrairement écrits avec de majuscules (*octo, balistariis*, 2; *ducentis*, 3; *quoquomodo, et*, 6; *robur*, 23).

Lettres isolées. **a** la plupart du temps a une double panse; dans les liaisons *ac* et *ta* il a la forme cursive (*armatura*, 3; *predicta*, 7). **d** a la forme cursive ronde, que nous avons rencontrée dans le registre de Frédéric II. (pl. 92). Voir **g** (*gratia*, 1). La boucle de **h** descend fort au-dessous de la ligne (*Wilhelmum*, 2). La plupart du temps l'**i** est surmonté d'un trait (1. 2). **o** est arrondi et souvent très petit (1); **oe**, dans les mots allemands, s'exprime par **o** avec un petit **e** suscrit (*Oechtlandie*, 4. 24). L'épaule de l'**r** est reliée au trait principal par un trait fin, partant de la ligne (1). A la fin des mots on trouve le plus souvent l'**s** rond, quelquefois pourtant on rencontre encore l'**s** long (*servitores*, 3); l'**s** rond a la forme cursive que nous avons vue pl. 92. Le bas du trait vertical de **t** est ou droit ou recourbé; dans ce dernier cas, souvent on ne peut distinguer le **t** du **c** (*presentium tenore profitemur*, 1; *ytalie*, 2; *ducentis, aut*, 4). Au commencement des mots **u** a la plupart du temps la forme pointue, au milieu du mot, au contraire, il prend la forme ronde (*viros*, 1; *ut*, 2; *langravius*, 1; voir des exceptions dans *vel*, 6; *ut*, 10. 11. 14); à remarquer que la plupart du temps **v** est arrondi à la base, comme dans l'écriture latine moderne; le trait qui commence le **v** forme souvent une boucle (*universos*, 5; *venire*, 22). **x** est fait d'un seul coup de plume (*dux*, 1; *sexaginta*, 6).

Abréviations nombreuses. Le signe commun d'abréviation consiste d'ordinaire en un simple trait horizontal, légèrement ondulé (*gratia*, 1); souvent pourtant quand il est relié à une lettre du mot, il a un long trait de liaison (*cum*, 3; *fratribus*, 6; *pecunia*, 8). L'**a** suscrit est fermé par un trait (2). La note tironienne pour *et* porte au milieu un petit trait (2). Dans l'abréviation d'*ione* et dans les finales semblables, il n'y a pas seulement l'**n** mais l'**i** aussi qui soit supprimé (*obligatione*, 7. 10; *solutionibus*, 13; voir une exception, ligne 19, où l'**i** seulement est supprimé); à comparer pl. 87, 6. 12; pl. 90, 4. 25; pl. 92, 23; pl. 96a, 5, où l'**n** seulement est supprimé; pl. 96b, 11, et pl. 97a, 4. 19 l'**i** seul est supprimé.

Dans la forme du **t** dans *octo* (2) et *pretactas* (15) on voit encore la trace de l'ancienne ligature *ct*.

Nos Luppoldus, Dei gratia dux Austrie et Stirie, langravius Alsacie, ac de Habsburg et de Kyburg comes, presentium tenore profitemur, quod nos nobiles viros Petrum comitem Gruierie et Wilhelmum dominum Montaniaci, ut nobiscum ad partes Ytalie se transferant cum octo dextrariis et duobus balistariis cum armatis et armatura decenter munitis, nostros elegimus et acquisivimus servitores pro ducentis marchis argenti boni et legalis, ponderis Friburgi Oechtlandie; pro quibus ducentis marchis argenti iamdictis obligamus et deputamus eisdem Petro et Wilhelmo et eorum heredibus, quamdiu eis a nobis aut a nostris fratribus seu heredibus ipse ducente marche persolute non fuerint, totum theloneum dicti Friburgi; universosque et singulos census casalium dicti loci Friburgi nobis et fratribus nostris quoquomodo pertinentes; et sexaginta libras denariorum monete Lausannensis annuatim dandas et persolvendas eisdem Petro et Wilhelmo vel eorum heredibus exnunc annis singulis, predicta obligatione durante, per Manuelem Thome, Albertinum Thome, Georgium Asinarium et Menfriodum Alferium, cives et merchatores Astenses, suosque collegas in dicto Friburgo commorantes, de pecunia quam iidem merchatores nobis annuatim dare tenentur, aut per alios qui in dicto Friburgo post eosdem merchatores imposterum prestum seu mutuum exercerent. Quibus merchatoribus predictis sociisque ipsorum sive aliis prestum exercentibus mandamus et precipimus per presentes, ut ipsi, dicta obligatione durante, non expectato alio mandato, prefatis Petro et Wilhelmo et eorum heredibus dictas sexaginta libras ex parte nostri annuatim, ut predictum est, expediant et persolvant. De quibus sexaginta libris annualibus iamdictis pro tempore, per quod[1]) iidem merchatores seu alii prestum exercentes eas eisdem Petro et Wilhelmo vel eorum heredibus persolvent, ipsos merchatores sociosque suos ac eorum heredes et alios prestum exercentes pro nobis et nostris fratribus et heredibus, in perpetuum absolvimus et quitamus, ac eisdem super solutionibus, que per ipsos predictis Petro et Wilhelmo et eorum heredibus fient, promittimus pro nobis et nostris heredibus esse boni et legiti[mi] werentes et proprehensores erga fratres nostros et heredes eorundem. Volentes et concedentes pro nobis nostrisque fratribus et heredibus, ut prenominati Petrus [et] Wilhelmus et eorum heredes ad opus sui exnunc semper et singulis annis dictum theloneum censusque predictos et sexaginta libras annuales pretactas integre, libere et pacifice habeant, percipiant et recuperent, quamdiu eis a nobis aut a nostris fratribus seu heredibus prescripte ducente marche non fuerint integre persolute, dicta perceptione thelonei censuumque et sexaginta librarum annualium iamdictarum in sortem aliquam minime computanda. Dantes pro nobis nostrisque fratribus et heredibus pura donatione et irrevocabili eisdem nostris servitoribus Petro et Wilhelmo, tamquam bene meritis, et eorum heredibus, quicquid ipsi per se aut per aliquem alium, ipsorum nomine, pendente obligatione prehabita, ex theloneo, censibus et sexaginta libris annualibus predictis percipient ulla forma, predictis tamen ducentis marchis argenti non propterea decrescentibus ullo modo. Promittimus etiam pro nobis et nostris heredibus bona fide dictis Petro et Wilhelmo et eorum heredibus, quotiescunque eis et cuilibet ipsorum necesse fuerit, dictam obligationem et omnia predicta manutenere, defendere ac eis super predictis omnibus et singulis erga fratres meos et alios quoscunque bonam et firmam warandiam ferre, et contra predicta vel subscripta vel aliquod eorundem modo aliquo non venire nec consentire alicui contravenire volenti. In quorum predictorum omnium testimonium et firmum robur tradi iussimus eisdem Petro et Wilhelmo et eorum heredibus presentem litteram sigilli nostri munimine roboratam. Datum et actum Friburgi Oechtlandie VII° idus Novembris, anno Domini millesimo tricentesimo decimo.

[1]) Ms. *quod*.

A. D. 1319. — Délégation d'un procureur à la Curie Romaine.

Trèves, Stadtbibliothek : Archiv, S. 62.

Regeste : Le chevalier «Gysilbertus de Smydebûrch» fait savoir au Pape qu'il a constitué le clerc Heinrich de S. Maximin son procureur en cour de Rome. 26 Mars 1319. Parchemin. Le sceau de cire grisâtre, petit et fort endommagé, est attaché, à l'angle gauche, par une bande de parchemin.

Cursive gothique. — **a** est grand, avec panse double (1). Voir la forme de l'**a** ouvert suscrit (3. 11). Noter que *st* dans le mot *litteras* (3) est écrit comme *ct*.

Abréviations. Parfois les finales sont indiquées par un trait oblique ou par un trait vertical ondulé (*dyocesis*, 2; *faciendum*, 6). Voir l'abréviation pour *procurator* (7).

Sanctissimo in Christo patri, sacrosancte Romane ecclesie summo pontifici, eius[1]) humilis Gysilbertus de Smydebûrch, miles Moguntine dyocesis, devota pedum oscula beatorum. In curia Sanctitatis Vestre Henricum dictum[1]) de sancto Maximino, clericum Treverensis dyocesis, absentem tamquam presentem meum constituo, facio et ordino procuratorem, ad impetrandum pro me litteras tam simplices quam legendas, ius seu graciam continentes, contradicendum, in iudices et loca conveniendum, et eos recusandum, alium procuratorem sibi substituendum, substitutum revocandum et onus procuracionis in se resumendum, quando et quociens viderit expedire, alia omnia et singula faciendum, que circa premissa fuerint oportuna, ratum et gratum habiturus perpetuis temporibus, quidquid[2]) dictus procurator seu ab eo substitutus fecerit in premissis. Quod Sanctitati vestre et omnibus quorum interest aut interesse potest, significo sub sigillo religiosi viri domini prepositi monasterii in Rebingersbûrch, ordinis sancti Augustini, per prepositum soliti gubernari, Moguntine dyocesis, presentibus litteris precibus meis appenso. Et nos p[re]positus monasterii Rebingersbûrch, ordinis predicti, sigillum nostrum ad preces dicti militis recognoscimus presentibus appendisse. Datum anno Domini M° CCC° XIX°, in crastino annunciacionis beate Marie virginis gloriose.

[1]) *eius* et *dictum* sont soulignés, vraisemblablement pour les supprimer. [2]) Ms. *quitquid*.

Saec. XIV. ineunte. — Le Virgile de Pétrarque.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, fol. 35.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, fol. 35.

Manuscrit sur parchemin de Virgile (avec les scolies de Servius), ayant appartenu à Pétrarque (1304—1374). Dimensions : 41,5 × 26,5 cm. Sur le 1er feuillet il y a plusieurs notes de la main de Pétrarque, entre autres celle-ci : *Liber hic furto mihi subreptus fuerat anno Domini M° III^c XXVI° in kalendis Novembris ac deinde restitutus anno M° III^c XXXVIII° die XVII° Aprilis apud Auenionem.* Ainsi donc le manuscrit était déjà possédé par Pétrarque en 1326; il est par conséquent du commencement du XIVe siècle, sinon de la fin du XIIIe. Sur le second feuillet se trouve une peinture de Simone da Siena (1285?—1344?). — Après la mort de Pétrarque le codex s'égara; dans la 2e moitié du XVe siècle il fait partie de la bibliothèque du château des Visconti-Sforza, à Pavie; c'est de cette époque qu'est la note qu'on lit sur le premier feuillet: *Galeaz Maria Dux Mediolani Quintus;* à la fin du XVIe siècle il appartenait à un certain abbé Marc' Antonio Maffa, qui était au service du cardinal Agostino Cusani; c'est de ce dernier que le cardinal Federigo Borromeo l'obtint pour l'Ambrosiana. Au temps de l'invasion française de 1796 le codex fut emporté à Paris; il fut rendu à l'Ambrosiana en 1815. Voir Achille Ratti, *Ancora del celebre codice manoscritto delle opere di Virgilio già di F. Petrarca ed ora della biblioteca Ambrosiana* (dans la publication *F. Petrarca e la Lombardia. Miscellanea di studi storici e ricerche critico-bibliografiche raccolta per cura della Società Storica Lombarda, ricorrendo il sesto centenario della nascita del poeta,* Milan 1904, p. 217).

Au bas de notre page (l. 49) se trouve une des nombreuses gloses, écrites par Pétrarque lui-même. Sur ces gloses, voir P. de Nolhac, *Pétrarque et l'Humanisme,* Paris 1902, p. 121 (dans la Revue *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études.* Sciences philologiques et historiques, fasc. 91, p. 121).

Minuscule gothique italienne. Les lettres du texte de Virgile sont grandes et larges; leur forme est très soignée. Les hastes supérieures et inférieures sont petites. Souvent les lettres rondes sont deux fois brisées (comme dans les *lettres de forme*), voir par ex. : **a, d, g, o** (12. 16. 25). Les titres, lignes 1, 2 et 7 sont en rouge. L'initiale **T**, l. 3 est bleue, celle de la l. 8 est rouge. Au-dessus des mots, expliqués dans les scolies, se trouve une petite lettre entourée de points, à laquelle répond une même lettre, en marge des scolies. A propos des scolies de notre page, il faut noter que les scolies de **t, v, x, y, z** et le commencement de la scolie **a** se rapportent à la page précédente. Toujours les mots à éclaircir se tiennent dans les scolies au commencement des lignes; ils sont soulignés; mais s'il se trouve encore de la place, à la ligne précédente, le texte continue dans cette ligne précédente; ce qu'indique un trait vertical et orné. Ligne 12, au-dessus du mot *inlaudati* se trouve un signe de renvoi d'un autre genre : un signe semblable lui répond en marge, l. 49, où Pétrarque lui-même cherche à expliquer ce mot. — Les scolies de Servius sont écrites de la même main, que le texte de Virgile. Pourtant l'écriture est plus courante et plus ronde. — L'écriture de Pétrarque est petite et fine.

Lettres isolées. Voir la forme de l'**a** dans le texte de Virgile et dans les scolies (I, 8. 26). Parfois à côté de la forme ronde **d** a la forme droite (19. 21. 23). L'**r** rond ne se trouve pas seulement après **o**, mais aussi après d'autres lettres, finissant par un trait arrondi, par ex. après **d, G, h, p** (9. 25. 36. 43). L's rond la plupart du temps est petit et large (3. 4), souvent pourtant il est allongé et étiré (10. 13). Voir **y** (9. 11).

Abréviations. Le signe commun d'abréviation se compose d'un petit trait ondulé (8. 11). Le trait horizontal ondulé se met aussi bien pour *ra, ua, er* que pour **r** seulement (*gramina,* 4; *aquam,* 21; *cetera,* 10; *laudari,* 27; voir pl. 90). Parfois à la fin des mots **m** est remplacé par un trait vertical ondulé (II, 71. 72). La finale *ione* ou bien est écrite tout au long ou abrégée : io͞e (II, 41. 47; au contraire Pétrarque abrège o͞e, I, 50). A remarquer la forme de l'abréviation pour *modo* (17).

Beaucoup de liaisons de boucles; voir par ex. *be, de* (3), *pe* (4), *oc* (5).

Eiusdem Virgilii liber secundus explicit.
Incipit carmen thetrasticon Ouidii Nasonis.
Teque, Pales, et pastorum memorande per orbem,
Et pecorum cultus, et gramina pascua leta,
Quis habitant armenta locis, stabulantur et agni,
Omnia divino monstravit carmine vates.
Explicit [secund]us [1]) Georgicorum. Incipit [terti]us. [1])
Te t) quoque, magna Pales, et te memorande canemus
Pastor v) ab Amphryso, vos, silve x) amnesque Licey.
Cetera y) que vacuas tenuissent carmina mentes,
Omnia iam vulgata: quis z) aut Eurystea durum,
Aut a) inlaudati * nescit Busyridis aras?
Cui b) non dictus Hylas puer, et Latonia c) Delos,
Hyppodameque d) [2]) humeroque e) Pelops insignis eburno,
Acer f) equis? Temptanda via g) est, qua me h) quoque possim
Tollere humo victorque i) virum volitare per ora.
Primus k) ego in patriam mecum, modo l) vita supersit,
Aonyo m) rediens deducam vertice Musas;
Primus Idimeas n) referam tibi, Mantua, palmas,
Et viridi in campo templum de marmore ponam
Preter aquam, tardis ingens ubi flexibus errat
Mintius et tenera pretexit arundine ripas.
In o) medio michi Cesar erit templumque tenebit:
Illi victor ego et Tyrio p) conspectus in ostro
Centum q) quadriiugos agitabo ad flumina currus.

huius laudem scripsit Isocrates, unde inlaudati participium est pro nomine, ut sit illaudabilis non qui laudatus non sit, sed qui laudari non meruit, ut est illud in VII. Eneide: „Dives inaccessos ubi solis filia lucos," pro inaccessibiles, non ad quos nullus accessit sed ad quos nullus accedere debeat.

b **Cui non dictus Hylas puer?** Id est: a quo? Horatius: „Scriberis Vario fortis" pro „a Vario". Hylas autem socius Herculis fuit, qui aquatum profectus raptus est a Nymphis in Misia.

c **Latonia Delos:** In qua Latona enixa est Apollinem et Dianam; quam insulam ante vagam Apollo, ut in tercio legimus, a Miconoe celsa Gyaroque revinxit, ubi fabulam plenius diximus.

d **Hypodameque:** Greca que in e exeunt, plerumque ipsum e in ia solvunt, ut Yppodame Yppodamia, Penelope Penelopia. Fabula talis est: Yppodame filia fuit Oenomai regis Elidis et Pisarum. Hic equos habuit velocissimos utpote ventorum flatu creatos. Qui procos filie multos necavit, sub hac conditione provocatos ad curule certamen, ut aut victus traderet filiam, aut victos necaret. Postea cum Pelopem amasset Hyppodamia, corrupit Myrtillum, aurigam patris sui, primi coitus pactione. Qui factis cereis axibus cum, victore Pelope, a puella promissum posceret premium, ab eius marito precipitatus in mare est, cui nomen imposuit; nam ab eo Myrteum dicitur pelagus.

e **Humeroque Pelops insignis eburno:** Tantalus pater Pelopis volens deorum temptare divinitatem, invitatis filium suum epulandum apposuit; a quo omnes dii abstinuerunt excepta Cerere, que brachium eius consumpsit. Postea dii petente Tantalo cum voluissent eius filium revocare ab inferis, Ceres ei eburneum brachium restituit. Quod ideo fingitur, quia Ceres est terra, que universa corpora consumit, ossa tantum reservans.

f **Acer equis:** Victor etiam Oenomai.

g **Via,** id est ratio.

h **Me quoque possim tollere humo:** Sicut se alii sustulerunt carminis merito.

i **Victor:** Effector propositi; sic paulo post: illi victor ego.

k **Primus ego in patriam:** Quod ante ipsum nullus Mantuanus fuit poeta, vel quia exinde nullus talis emersit.

l **Modo:** Tantummodo.

m **Aonio:** Boetio: Eliconia a ipsa est Boetia, in qua est Elicon mons Musis dicatus.

n **Idimeas palmas:** Habundantes quante sunt apud Ydimen civitatem Fenicis. Lucanus: „Et arbusto palmarum dives Ydime."

o **In medio michi Cesar erit,** id est: Ipsi templum dabo. Et verbo usus est pontificali; nam qui templum dicabat postem tenens dare se dicebat numini, quod ab illo necessarie fuerat iam teneri et ab humano iure discedere. Quod autem dicit „in medio", eius templum significat fore; nam ei numini sacratus semper locus est cuius simulachrum in medio collocatur. Alia enim tantum ad ornatum pertinent.

p **Tyrio conspectus in ostro:** In habitu pontificis, cuius se officium dicit in templi consecratione sumpturum.

q **Centum quadriiugos,** id est: Unius diei exhibebo circenses, quia, ut Varro dicit in libris de gente populi Romani, olim XXV missus fiebant, sed vicesimus quintus dicebatur erarius, eo quod de collatione populi exhibebatur erarius; qui desiit esse, postquam conferende pecunie consuetudo est sublata. Unde hodieque permansit, ut ultimus missus appellaretur erarius. Ergo „centum currus" secundum antiquitatem dixit, sicut etiam „ad flumina". Olim enim in littoris flumine circenses agitabantur, in altero latere positis gladiis, ut ab utraque esset parte ignavie presens periculum. Unde et circenses dicti sunt, qui exhibebantur in circuitu ensibus positis, licet alii a circumeundo dicant circenses vocari. r) **Cuncta michi:** In honorem meum. Et hoc dicit: Ex aliis agonibus ad me certatura horum multitudo conveniet. Per Alpheum autem Iovis Olimpici agonem significat, nam Alpheus fluvius est Elidis, que civitas iuxta Pisas est, in qua colitur Olimpicus Iupiter. s) **Lucosque Molorchi,** id est: Silvam Nemeam, in qua celebratur agon in honorem Archemori. Molorchus autem pastor fuit, qui Herculem venientem ad occidendum Nemeum

* Hoc verbum „illaudati" non videtur ydoneum ad exprimendam sceleratissimi hominis detestationem, qui, quod homines gentium omnium immolare solitus fuit, non laude indignus sed detestatione execratione que totius humani generis dignus est. Et Servius: De „illaudato" duo videntur responderi posse; unum est eiusmodi: Nemo tam efflictus est moribus, quin faciat aut dicat nonnunquam aliquid quod laudari queat. Unde hic antiquissimus versus vice proverbii celebratus est: grecum [3]). Sedenim qui omni in re atque omni tempore laude omni vacat, is illaudatus est, isque omnium pessimus deterrimusque est. Ac sicuti omnis culpe privatio inculpatum facit, inculpatus autem instar est absolute virtutis, sic omnis laudis privatio illaudatum facit. Illaudatus quoque igitur finis est extrema malitie. Itaque Homerus non virtutibus appellandis sed vitiis detrahendis laudare solet. Hoc enim est: grecum. Epycurus quoque simili modo maximam voluptatem privationem detractionemque omnis doloris finivit his verbis: grecum. Eadem ratione idem Virgilius inamabilem dixit Stigiam paludem, nam sicut illaudatum, grecum, laudis, ita inamabilem pro amoris, grecum, detestatus est. Altero modo „illaudatus" ita defendatur: Laudare significat prisca lingua nominare appellareque; sic in nationibus civilibus auctor laudare dicitur, quod est nominare. Illaudatus ergo est quasi illaudabilis, id est nunquam nominandus. Sicuti quondam a communi consilio Asie decretum est, uti nomen eius qui templum Dyane Ephesie incenderat, ne quis ullo in tempore nominaret. Macrobius.

[1]) Le copiste, à ce qu'il semble, avait écrit par erreur *primus* au lieu de *secundus*, et *secundus* au lieu de *tertius*; d'où le grattage. [2]) Le second e est exponctué. [3]) Au fol. 218, on a : *Grecum debet hic poni.* De fait on trouve souvent des citations grecques dans les notes marginales. Voir Ratti, l. c., p. 230.

A. D. 1312. — Isidore de Séville.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 129, fol. 34.

A. D. 1312. — Isidore de Séville.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. 129, fol. 34.

Codex en parchemin. Grandeur : 32,5 × 23,5 cm. Notre Fac-simile donne les chapitres 3—8 du 6e livre des Etymologies de S. Isidore. A la fin, fol. 120^{v}, on trouve la note suivante : *Hunc librum scripsit frater Iohannes de Ronchaux monachus Balm. In vigilia Penthecostes finivit anno Domini M° CCC° duodecimo. Quicumque legerit, dicat : Anima eius requiescat in pace. Amen. Amen. Amen. Amen. Amen. Amen.* Le Codex a donc été écrit en 1312 à l'abbaye bénédictine de Balma, en Franche-Comté, aujourd'hui Baume-les-Messieurs, auparavant Baume-les-Moines, département du Jura en Franche-Comté. C'est par Bongars que le Codex parvint à Berne. Voir la description dans Hagen, *Catalogus codicum Bernensium,* p. 181. Voir le texte dans Migne, *Patrologia latina,* t. 82, col. 235—238 (d'après l'édition d'Arevalo).

Minuscule gothique. Les lettres ne sont pas aussi pointues, ni aussi anguleuses qu'en beaucoup d'autres manuscrits de ce temps. Les titres des chapitres sont en rouge, les initiales des chapitres alternent en rouge et bleu : sur notre page **B**, **R**, **M** sont en rouge, **D**, **A**, **O** en bleu. Les hastes supérieures de **b**, **h**, **l** portent en haut, à gauche, un petit trait d'ornementation (I, 4).

Lettres isolées. **a** n'a pas encore la double panse; il conserve la forme onciale, usitée aux siècles précédents (I, 3). **d** la plupart du temps a la forme ronde, quelquefois pourtant il a la forme droite (I, 11. 42. 43). **i** le plus souvent est surmonté d'un trait (I, 1. 6). Le trait vertical de l'**r** décrit souvent en bas une légère courbe vers la droite; souvent pourtant il est droit; l'épaule souvent est séparée du trait vertical (I, 1. 3. 4. 8); voir la forme de l'**r** rond après **o**, col. I, l. 36. 37. 38. **s**, à la fin des mots, a presque toujours la forme longue, rarement la forme ronde (I, 5); voir la forme de l'**s** rond, col. I, l. 9. 12; col. II, l. 8. 12. Le trait vertical de **t** dépasse le plus souvent la barre. L'**u** rond se trouve en général pour **u** et **v**, il n'y a qu'au commencement des phrases ou des membres de phrases que l'on trouve le **v** pointu (I, 8. 9; II, 33. 44).

Les abréviations sont nombreuses; elles sont nettement formées et faciles à transcrire. Le signe commun d'abréviation consiste le plus souvent en une barre, parfois pourtant, surtout après les lettres à hastes supérieures, on a un trait vertical, ondulé (I, 7. 15. 25; II, 40. 42). Les abréviations par lettres suscrites sont très nombreuses (I, 4. 5. 9); *re* est remplacé par un **e** suscrit, *er* par un trait vertical ondulé (I, 3. 5. 6. 11. 15). Dans la syllabe *io* on a supprimé l'**i** et dans *ione* l'**i** et l'**n** (*examinatōe*, I, 1; *repositō*, I, 4). L'**a** suscrit est ouvert ou fermé par un long trait (II, 4. 5. 23. 30). La note tironienne pour *et* est barrée par le milieu (I, 15). Voir la note tironienne pour *cum* (I, 33).

Les liaisons de boucles sont nombreuses; voir par ex. *ce* (II, 38. 39), *co* (II, 4), *de* (II, 28), *de* (II, 1. 19), *he* (I, 5), *po* (II, 13. 23).

Comme signe de ponctuation, tant pour les grandes que pour les petites pauses, on a un point, placé d'ordinaire à mi-hauteur des lettres (I, 4. 5. 8. 9). Les nouvelles phrases commencent par une grande lettre, la plupart du temps rehaussée par un trait noir (I, 4. 5. 10. 14).

A la fin des lignes on a quelquefois un trait d'union (I, 3. 4); souvent il est omis (I, 29. 42).

Le copiste écrit *linga* pour *lingua* (I, 16. 24. 28. 34), *loquntur* pour *loquuntur* (II, 25).

VI^{us}

auctoritate canonica diligenti examinatione remota sunt. **III. De bibliotheca.**

Bybliotheca a greco nomen accepit, eo quod ibi recondantur libri. Nam „byblio" librorum, „theca" repositio interpretatur.[1] Bybliothecam veteris testamenti Esdras scriba post incensam legem a Caldeis, dum Iudei regressi fuissent in Ierusalem, divino afflatus spiritu reparavit; cunc[ta]que legis ac prophetarum volumina, que fuerant a gentibus corrupta, correxit, totumque vetus testamentum in XXII libros constituit, ut tot libri essent in lege quot habeantur et littere. Apud Grecos autem bibliothecam primus instituisse Pisistratus creditur, Atheniensium tyrannus, quam deinceps ab Atheniensibus auctam Xerses, incensis Athenis, evexit in Persas, longoque post tempore Seleucus Nichanor rursus in Greciam retulit. Hinc studium regibus urbibusque ceteris natum est comparandi volumina diversarum gentium, et per interpretes in grecam lingam vertendi. **IV. De interpretibus.**

Dehinc magnus Alexander, vel successores eius, instituendi omnium librorum bybliothecis animum intenderunt, maxime Ptolomeus cognomento Philadelfus, omnis litterature sagacissimus, cum studio bybliothecarum Pisistratum emularetur, non solum gentium scripturas sed etiam divinas litteras in bybliothecam suam contulit. Nam LXX milia librorum huius temporibus Alexandrie inventa sunt. Hic et ab Eleazaro pontifice petens scripturas veteris testamenti in grecam vocem linga ex hebrea per LXX interpretes transferre curavit, quas in Alexandrina bybliotheca habuit. Singuli siquidem in singulis cellulis separati ita omnia per Spiritum sanctum interpretati sunt, ut nichil in alicuius eorum codice inventum esset, quod in ceteris, vel in verborum ordine, discreparet. Fuerunt et alii interpretes, qui ex hebrea linga in grecam sacra eloquia transtulerunt, sicut Aquila, Symachus et Theodocion, sicut etiam et vulgaris illa interpretatio, cuius auctor non apparet, et ob hoc sine nomine interpretis quinta editio nuncupatur. Preterea VI^{tam} et VII^{mam} editionem Origenes miro labore repperit et cum ceteris editionibus coaptavit. Presbiter quoque Ieronimus, trium lingarum peritus, ex hebreo in latinum eloquium easdem scripturas convertit, eloquenter transfudit, cuius interpretatio merito ceteris antefertur. Nam est et verborum tenatior et perspicuitate sententie clarior, atque, utpote a christiano, interpretatio verior. **V. Qui primum libros Romanis advexerit.**

Rome primum librorum copiam advexit Emilius Paulus, Perse Macedonum rege devicto; deinde Lucullus e pontica preda. Post hos Cesar dedit Marco Varroni negotium maxime bybliothece construende. Primum autem bybliothecas publicavit Pollio, grecas simul atque latinas, additis auctorum imaginibus in atrio, quod de manubiis magnificentissimum instruxerat. **VI. Qui apud nos bibliothecas instituerunt.**

Apud nos quoque Pamphilus martyr, cuius vitam Eusebius Cesariensis conscripsit, Pisistratum in sacre bibliothece studio primus adequare contendit. Hic enim in bybliotheca sua prope XXX voluminum milia habuit. Ieronimus quoque atque Gennadius ecclesiasticos scriptores toto orbe querentes ordine prosecuti sunt, eorumque studia in uno voluminis indiculo comprehenderunt. **VII. Qui multa scripserunt.**

Marcus Terentius Varro apud Latinos innumerabiles libros scripsit. Apud Grecos quoque Calciterus miris attollitur laudibus, quod tantos libros ediderit, quantos quisque nostrum alienos scribere propria manu vix posset. De nostris quoque apud Grecos Origenes in scripturarum labore tam Grecos quam Latinos operum suorum numero superavit. Denique Ieronimus sex milia librorum eius se legisse[2] fatetur. Horum tamen omnium studia Augustinus ingenio vel scientia sua vicit. Nam tanta scripsit, ut diebus ac noctibus non solum scribere libros eius quisquam sed nec legere quidem occurrat. **VIII. De generibus opusculorum.**

Opusculorum genera esse tria. Primum genus excerpta sunt, que grece scolia nuncupantur: in quibus ea que videntur obscura vel difficilia, summatim ac breviter perstringuntur. Secundum genus omelie sunt, quas Latini verbum appellant, que proferuntur in populis. Tercium est thomi,[3] quos nos libros vel volumina nuncupamus. Omelie autem ad vulgum loquntur. Thomi vero, id est libri, maioris sunt disputationis, dialogus duorum vel plurimorum, quem Latini sermonem dicunt. Nam quos Greci dialogos vocant, nos sermones vocamus. Sermo autem dictus, quia inter utrumque seritur. Unde in Uirgilio: „Inter se multa serebant." Tractatus autem est unius rei multiplex expositio, eo quod trahat sensum in multa sentiendi vel sentientis contrectando secum. Differt autem sermo, tractatus et verbum. Sermo enim altera eget persona, tractatus specialiter ad se ipsum est, verbum autem ad omnes. Unde et dicitur: „Verbum fecit ad populum." Commentaria dicta quasi „cum mente". Sunt enim interpretationes, ut commenta iuris, commenta evangelii. Apologicum est excusatio, in quo solent quidam accusantibus respondere. In defensione enim[4] aut negatione sola positum est, et est nomen grecum. Panagiricum est licenciosum et lasciviosum genus dicendi in laudibus regum, in cuius compositione homines multis mendaciis adulantur. Quod malum a Grecis exortum[5] est, quorum levita[s] instructa dicendi facultate et copia incredibili multas mendaciorum nebulas suscitavit. Fastorum libri sunt, in quibus reges et consules scribuntur, a „fascibus", id est potestatibus, dicta. Unde et Ouidii libri fastorum

[1]) Au lieu de *byblio* il devait y avoir le mot grec βιβλίων, de même θήκη pour *theca*. [2]) L'édition Migne porte *selegisse*. [3]) Dans le manuscrit *themnii* ou *thennii*; voir la ligne suivante. [4]) **n**, entre deux points, est suscrit. [5]) Dans le manuscrit *extortum*.

103

A. D. 1337. — Dante.

Milan, Biblioteca Trivulziana, Cod. 1080, fol. 1 et 36.

A. D. 1337. — Dante.

Milan, Biblioteca Trivulziana, Cod. 1080, fol. 1 et 36.

Deux pages d'un des plus anciens manuscrits de Dante. Parchemin. Grandeur : 37 × 26 cm. Le manuscrit se termine ainsi : *Explicit liber commedie Dantis Alagherii de Florentia per eum editus sub anno dominice incarnationis millesimo trecentesimo de mense Martii, sole in ariete, luna XIV^a in libra. Ser Franciscus ser Nardi de Barberino vallis Pese curie summe Fontis scripsit hunc librum sub anno Domini M CCC^o XXXVII°.* Le manuscrit a donc été achevé, en 1337, par Francesco di ser Nardo da Barberino au Val di Pesa, en Toscane; on dit que ce Francesco di ser Nardo fit 100 copies de la Divine Comédie; voir U. Marchesini, *I Danti „del Cento"* (Florence 1890; *Estratto dal n. 2. 3. e 4 del Bullettino della Società dantesca italiana*). Voir la description de notre manuscrit dans Porro, *Catalogo dei codici manoscritti della Trivulziana* (Turin 1884), p. 106; Bassermann, *Dante's Spuren in Italien* (Heidelberg 1897), p. 214. 277; Volkmann, *Bildliche Darstellungen zu Dante's Divina Commedia* (Leipzig 1892), p. 16.

Ecriture italienne du XIVe siècle. Tendance à la cursive. La plupart du temps les lettres affectent une forme ronde, rappelant l'écriture des privilèges pontificaux du XIIIe siècle et celle des documents privés en Italie (voir pl. 90 et 91). Beaucoup de lettres sont faites d'un seul trait. Les hastes supérieures de **b**, **h**, **l** ont d'ordinaire en haut à droite un trait oblique, auquel adhère encore une ligne fine qui forme une boucle ou un triangle, comme dans la cursive (II, 1. 3. 9. 10. 19). Les hastes inférieures finissent d'ordinaire en pointe (II, 1. 2). **p** et **s** décrivent quelquefois en bas une boucle pointue, comme dans la cursive (*sito*, IV, 8; *pregione*, IV, 23). On remarquera les majuscules col. I, l. 7—18 et col. III, l. 10—21, de même les majuscules au commencement des strophes : la forme de la plupart est empruntée à l'onciale. Les premières lignes, avec les sommaires, sont écrites en rouge. Les miniatures sont de couleurs variées; celles de la première page sont fortement endommagées.

Lettres isolées. **a** prend la forme de cursive simple (I, 1). La haste supérieure du **d** forme une boucle, qui, la plupart du temps, est recourbée en dedans (I, 3. 4), quelquefois pourtant, en dehors (I, 1. 19). La boucle inférieure du **g** est grande le plus souvent, parfois pourtant elle est petite (I, 2. 20; II, 2. 3. 4). La haste supérieure de **h** ou décrit une courbe vers la droite et quelquefois forme une boucle fermée; ou bien elle a à gauche un grand trait d'ornementation (II, 1. 4 6. 9). **l** a diverses formes (I, 1. 2. 3. 5). **r** ne prend pas seulement la forme ronde après **o**, mais aussi après **e** et **p** (I, 5. 20. 29); mais dans les mêmes liaisons on a aussi l'**r** droit (I, 2. 4). **s** est long (I, 19. 20). Le trait principal du **t** dépasse un peu la barre (I, 2); *tt* est le plus souvent écrit comme *ct* (*tutte*, IV, 2; *etterna*, IV, 23; *quattro*, IV, 5; au contraire dans *tutte*, II, 28; *quattro*, IV, 19, il a la forme habituelle); comp. la forme de *tt* pl. 102b, 3 et pl. 105a, 1. Au milieu du mot on trouve l'**u** rond aussi bien pour **u** que pour **v** (I, 1. 23. 24); au commencement des mots, le plus souvent, on trouve le **v** pointu, pourtant, même là, on se sert souvent de l'**u** rond (I, 4. 20. 23. 27. 29). Voir la forme caractéristique du petit **z** (I, 2. 3; II, 31. 33. 35), et du grand **Z** (I, 7. 8); la même forme se rencontre déjà dans la bulle d'Innocent III. de 1208 (pl. 88, 12).

Les abréviations sont très rares. **n** est remplacé par une barre (I, 36; II, 18). On a une préférence pour abréger *per, par* (I, 6. 23). *et* le plus souvent est remplacé par la note tironienne (I, 3. 4); au commencement des strophes *et* est écrit tout au long (I, 19; II, 10. 13).

Les liaisons de boucles sont nombreuses, par ex. *de, do, he, oe, pa, pe, po, poco* (IV, 1. 2. 3. 5. 7. 9. 10. 11. 26. 30).

Séparation de mots et de phrases. Les petits mots, tels que les articles et les prépositions, sont souvent unis au mot suivant. Comme signe de ponctuation on a généralement à la fin de chaque strophe un point, aussi bien pour la grande que pour la petite pause (I, 21. 30); quelquefois pourtant le point est oublié (II, 21. 27). Souvent on trouve un petit trait entre les mots, pourtant il n'a pas toujours la même signification que notre virgule (II, 2. 13. 35); on a l'impression que certains de ces traits ont été ajoutés après coup (II, 2. 5).

Parfois on a placé un point au-dessous des voyelles : ce qui signifie ici sans doute que, dans la lecture, ces voyelles ne doivent pas se prononcer (III, 35; IV, 4. 17. 18. 23). De même dans les poésies françaises on place quelquefois un point sous une lettre, pour indiquer, que la lettre ne doit pas se prononcer; voir Siméon Luce, *D'un emploi du point souscrit dans les manuscrits français* (dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 19. 1858, p. 360); comp. Wattenbach, *Anleitung zur lateinischen Paläographie*, 4e éd., p. 45. en bas. Du reste, il y a à noter que, dans notre manuscrit, beaucoup de ces points ne sont autre chose que de petites taches (voir par ex. II, 28. 30).

Incomincia la Comedia di Dante Alleghieri di Fiorenza. Nela quale tratta dele pene et punimenti de vizii et de meriti et premii dele virtù.
§ Comincia il canto primo dela prima parte nela quale fa proemio a tutta l'opera.
Nel mez-
zo del
cammi-
n di no-
stra[1]) vi-
ta Mi ri-
trovai
per una s-
elva o-
bscura, Che la diri-
tta via era smarri-
ta.
Et quanto, a dir qual' era, e cosa dura,
Questa selva selvaggia et aspra et forte,
Che nel pensier rinova la paura!
Tant' è amara, che poco è più morte;
Ma per trattar del ben ch' io vi trovai,
Dirò dell' altre cose ch' io v' o scorte.
Io non so ben ridir com' io v' intrai:
Tant' era pien del sonno a quel punto,
Che la verace via abbandonai.
Ma poi ch' i'[2]) fui al piè d' un colle giunto,
Là dove terminava quella valle
Che m' avea di paura il cor conpuntto,
Guardai in alto, et vidi le sue spalle
Vestite già de' raggi del pianeta,
Che mena dritto altrui per ogni calle.
Allor fu la paura un poco queta.
Che nel lago del cor m' era durata[3])
La notte, ch' io passai con tanta pièta.

E[t] come quei, che con lena affanna[ta]
Uscito fuor del pelago ala riva,
Si volge al' acqua periglosa, et guata;
Così l' animo mio, ch' ancor fuggiva,
Si volse arietro a rimirar lo passo,
Che non lasciò giamai persona viva.
Com' io posato un poco il corpo lasso,
Ripresi via per la piaggia diserta,
Sì che 'l piè fermo sempre era 'l più basso.
Et ecco, quasi al cominciar dell' erta,
Una lonza leggiera et presta molto,
Che di pel macolato era coverta.
Et non mi si partia dinanzi al volto;
Anzi inpediva tanto il mio cammino,
Ch' i' fu per ritornar più volte volto.
Temp' era del principio del matino,
Che 'l Sol montava su con quelle stelle
Ch' eran con lui, quando l' Amor divino
Mosse di prima quelle cose belle;
Sì ch' a bene sperar m' era cagione
Di quella fiera la gaetta pelle,
L' ora del tempo, et la dolce stagione:
Ma non sì, che paura non mi desse
La vista, che m' aparve, d' un leone.
Questi parea che contra me venisse
Con la testa alta, et con bramosa fame,
Sì che parea che l' aere ne temesse:
Et d' una lupa, che di tutte brame
Sembiava carca nella sua magrezza,
Et molta gente fe già viver grame.
Questa mi porse tanto di gravezza
Con la paura c' uscia di sua vista,
Ch' io perdei la speranza del' altezza.
Et qual' è quei che voluntieri acquista.
Et giugne 'l tempo che perder lo face,
Che 'n tutt' i suoi pensier piange et s' attrista;

[1]) Ms. nosra. [2]) Corrigé. [3]) Avant d on peut encore distinguer la lettre n; peut-être y avait-il d'abord *indurata*.

Comincia la seconda parte overo canticha dela Conmedia di Dante Allaghieri di Firenze. Nella quale parte si purgano li conmessi peccati et vizii, de' quali l' uomo è confesso et pentuto con animo di sodisfatione. Et contiene XXXIII canti. Qui sono quelli che sperano di venire quandochè sia alle beate genti.
Per cor-
rer mi-
glor
acqua
alza le
vele
Omai
la navi-
cella
del mio ingeng-
no, Che lascia die-
tro a sè mar sì crudele:
Et canterò di quel secondo regno,
dove l' umano spirito si purga,
Et di salire al ciel diventa degno.
Ma qui la morta poesi resurga,
O sante Muse, poi che vostro sono,
Et qui Caliope alquanto surga,
Seguitando il mio canto con quel suono,
Di cui le Piche misere sentiro
Lo colpo tal, che disperàr perdono.
Dolce color d' oriental zaffiro,
Che s' accogleva nel sereno aspetto
Dal mezo puro infino al primo giro,
Agl' occhi miei ricominciò diletto
Tosto ch' io[1]) usci' fuor dell' aura morta,
Che m' avea contristati gl' occhi e 'l petto

Lo bel pianeto che d' amar conforta,
Faceva tutto rider l' oriente,
Velando i Pesci, ch' erano in sua scorta.
I' mi volsi a man[2]) destra et puosi mente
Al' altro polo, et vidi quattro stelle
Non viste mai fuor c' ala prima gente.
Goder pareva il ciel di lor fiammelle.
O settentrional vedovo sito,
Poichè privato se' di veder quelle!
Com' io da loro sguardo fu partito,
Un poco me volgendo al' altro polo,
Là, onde il Carro già era sparito,
Vidi presso di me un veglo solo,
Degno di tanta reverenza in vista,
Che più non dee al padre alcun figliuolo.
Lunga la barba di pel bianco mista
Portava[3]), ai suoi[4]) capelli simigliante,
De' quai cadeva[5]) al petto doppia lista.
Li raggi delle quattro luci santte
Fregiavan sì la sua faccia di lume,
Ch' i' 'l vedea, come 'l Sol fosse davante.
„Chi siete voi, che contro al cieco fiume
Fuggita[6]) avete la pregione etterna"?
Diss' el movendo quelle honeste piume.
„Chi v' a guidati, o che vi fu lucerna,
Usciendo fuor della profonda notte,
Che sempre nera fa la valle inferna?
Son le leggi d' abisso così rotte?
O è mutato in ciel novo consiglio,
Che dannati venite ale mie grotte"?
Lo Duca mio allor mi diè di piglio,
Et con parole et con mani et con cenni,
Reverenti mi fe le gambe e 'l ciglio.
Poscia rispuose lui: „Da me non venni:
Donna scese del ciel, per li cui preghi
Della mia compagnia[7]) costui sovenni.

Voir le point souscrit sous: [1]) e; [2]) a; [3]) a; [4]) i; [5]) a; [6]) a. [7]) i est suscrit.

A. D. 1339. — Iura archiepiscopi Trevirensis.

Trèves, Dombibliothek, Cod. 300, fol. 3v et 4r.

104

A. D. 1339. — Iura archiepiscopi Trevirensis.

Trèves, Dombibliothek, Cod. 300, fol. 3v et 4r.

Deux pages d'un petit manuscrit en parchemin, intitulé : *Iura domini archiepiscopi Treuerensis.* Grandeur : 22,5 × 14,5 cm. Date : A. D. 1339.

Minuscule gothique. Les lettres sont larges et formées avec soin. Les hastes supérieures et inférieures sont petites. Dans **p** et **q** la haste inférieure a quelquefois un petit trait d'ornement (6); d'autres lettres ont souvent un trait final délié, allongé et recourbé au-dessous de la ligne; voir **h** (1. 2), **x** (18), le second **i** dans l'**i** double (7), le signe d'abréviation pour *et* et *ur* (3. 11). Les traits de beaucoup de lettres ont une double brisure : ils sont écrits comme dans l'écriture qui a reçu le nom de *lettre de forme*; voir par ex. **d** (3. 13), **e** (2), **g** (15), **o** (1), **q** (7. 13).

Lettres isolées. **a** a la double panse (1. 2). L'**i** est le plus souvent surmonté d'un trait, quelquefois pourtant d'un point : c'est la première fois que nous rencontrons dans nos planches le point sur l'**i** (5. 9. 10. 11). **p** a quelquefois en bas un trait d'ornement (6. 29; comp. avec le **p** du traité d'alliance suisse de l'année 1291, pl. 99). Voir la forme de l'**r** rond (9. 10). Le trait vertical du **t** dépasse de beaucoup la barre (2. 3). Au commencement des mots pour **u** et **v** on a presque toujours le **v** pointu (1. 3); il y a pourtant quelques exceptions (*vas*, 29; *villis*, II, 23); à l'intérieur des mots on a l'**u** rond (2. 4); à remarquer la forme **w** pour **vu** (I, 8. 15).

Abréviations. Le signe commun d'abréviation consiste soit en un petit trait horizontal, soit (particulièrement après les lettres à hastes supérieures) en un trait vertical ondulé (1. 3. 8. 13). Ce dernier trait sert aussi comme signe particulier pour *er* et quelquefois aussi pour **r** seulement (1. 15). Les mots qui reviennent souvent sont abrégés par suspension; le plus souvent ces abréviations ne sont pas seulement indiquées par un trait, mais aussi par un point (*denarium*, 3; *solidos, denarium*, 4; *theloneum*, 5. 7). Le sigle **s** = *sancti* est traversé par un long trait oblique (17. 20). Il faut noter l'abréviation par suscription pour *domini* (II, 21. 29; dans le titre, II, 19, on se sert de l'ancienne abréviation connue). On remarquera aussi l'abréviation *dur*, avec un signe pour *ur*, pour *dicuntur* (15. 21. 27); pour *dicitur* on a dr̄ (10. 26). Voir aussi les abréviations pour *dabit* (31), pour *debent* (II, 13. 19). Le signe pour *ur* a deux formes : voir d'une part *daturus* (II, 5), *invenitur* (II, 17), d'autre part *currum* (II, 11. 12), *ematur* (II, 17). Le signe pour *us* a une forme angulaire (17).

De duobus agnis obulum[1]). De capra qui vendiderit obulum. De hirco obulum.

Si cives Metenses pennas chûnis (?)[2]) **De theloneo inter pellifices.** huc attulerint et vendiderint, de qualibet unum denarium dabunt. Si vero pennas agninas attulerint, si penna IIIIor solidos solverit, unum denarium dabunt; si minus, obulum. Si aliunde fuerint, talentinum theloneum dabunt. Item, si Epternacenses huc pennas et pellicia attulerint, de mensa sua in foro posita obulum dabit quilibet, in annualibus festis denarium. Si quid vero in hospiciis vendiderint, talentinum theloneum solvent. Item, de pelle vulpina, si masculus fuerit denarium, si femina obulum. Item, de pellibus mardrinis similiter.[3]). De pellibus scurinis, de numero qui „cunber" dicitur, obulum. Item, si quid aliud super mensas in foro quam pennas et pellicia vendiderint, talentinum theloneum dabunt. Item, de pellibus leporinis et cattinis talentinum theloneum dabunt. **De theloneo inter lineos pannos.**

De quibuscunque finibus linei panni huc delati fuerint ad vendendum, talentinum theloneum solvent. **De theloneo inter herbarios qui „cremere" dicuntur.**

Quicunque herbarii, qui vulgari nomine „cremere" dicuntur, in die sancti Petri hic tentoria sua fixerint, quilibet ipsorum dat magistro suo III denarios, in die sancti Maximini I denarium, in[4]) die sancti Paulini I denarium. Item, cuicunque magister et thelonearius pondus ad ponderandum sive ceram sive piper aut alias res prestiterit, usque ad XXX libras, obulum dabit; si ad LX, denarium. Omnes vero censum magistro suo solventes proxima die post festum sancti Maximini quilibet daturus est ei argenteum nummum cuiuscunque sit monete de hoc archiepiscopatu. Item, in annualibus festis quicunque extranei herbarii, qui „cremere" dicuntur, hic tentoria fixerint, quilibet denarium dabit. Item, de mensa in foro posita obulum. Huius thelonei tercia pars est camerarii. **De theloneo officiati ad cippum.**

Quicunque carratam circulorum ad liganda vasa, que „reife" dicuntur, huc attulerint, obulum dabunt. De carrata feni similiter. De carrata carbonum aut trabium aut canalium similiter. De carrata quod „loi" dicitur, similiter. De pondere lagenarum[5]) vel vasorum que „gelten" dicuntur, obulum. Qui linum attulerint, talentinum theloneum dabunt. De pondere saccorum quod stuppa dicitur, obulum. De XXX caseis obulum. De centum ovis IIIIor ova. De pondere asinino ollarum unum[6]) vas. In annualibus foris quodlibet novum plaustrum obulum, unde tercia pars est camerarii. Quicunque herbas feni vendiderit, pondus unum dabit, exceptis censuariis sculteti. Quicunque pondus vasorum quod „sumberen" aut „vierzalen" aut „mulensestere" dicitur, vendiderit, unum vas de minoribus dabit. Quicunque carratam tegularum vendiderit, unam dabit. Quicunque carratam lignorum que „keffere" dicuntur, attulerit, lignum unum quod „bant" dicitur, dabit. Quicunque carratam lignorum quod „latten" dicitur, attulerit, unam debit. Quicunque carratam lignorum ad comburendum attulerit, lignum unum dabit. In annualibus festis, qui cordas puteorum et instrumenta in quibus equi trahunt, quod „seylen" dicitur, attulerit, unam dabit. Ipse vero magister huius officii daturus est in feria secunda post ebdomadam Pasche et feria secunda post octavam Epiphanie ligna et sal et ollas ad serviendum schulteto et scabinis. Item ipse latrocinio deprehensos et non ligatos sculteto presentatos servare debet. Item ipse de abiudicatis iusticiam facere debet. **Ville preparantes trabes ad pontem.**

Quandocunque defectus trabis in ponte fuerit, in quacunque silva sive episcopi sive ecclesiarum inveniri potest, inprimis illi[1]) de Warneswilre et ad eos spectantes amministrare debent dimidium currum ad ipsam adducendam. Illi autem de Piattene et ad eos spectantes preparandi sunt alium dimidium currum. Illi vero de Altrey et ad eos spectantes preparare et adducere debent trabem usque ad litus apud ecclesiam sancte Barbare. Ibi centuriones ad placitum huius civitatis spectantes cum suis subditis assumendi sunt trabem et trans aquam ducere et per vicum qui „Porz" dicitur et apud vallum in viam qua itur ad Vrium et directe per viam illam et per curiam Berewici et sic usque ad pontem et in locum suum ponere [debent]. Si vero trabs in confinio non invenitur et necesse fuerit ut ematur, hii de Altrey et ad eos spectantes empturi sunt eam. Illi vero de Heranc et de Palzele et de Byuere administrare debent ligna ad transiendum que vulgari nomine „diele" dicuntur. **Iura domini palatini vel advocati in civitate et villis circumiacentibus.**

Quicquid scultetus domini archiepiscopi placitis lucratur, tercia pars cedit in usus domini palatini. Preterea tria placita celebrare debet in civitate per circulum anni. In quibus placitis quelibet domus tam in civitate quam in villis ad sua placita spectantes in singulo placito obulum dabit, ita si placitum celebraverit, exceptis domibus canonicorum, que sunt infra munitatem, et domibus ministerialium et scabinorum. Item sutores in civitate pro redempcione cuiusdam placiti in feria IIII. Pasche quilibet dat sculteto IX denarios, quorum tercia pars est advocati, exceptis illis qui manent apud Biez, qui singulare placitum celebrant circa festum sancti Martini coram sculteto et advocato. Illi vero de Cûnz placitum celebraturi sunt coram sculteto et advocato circa festum sancti Martini, licet iura domini palatini sint beneficiata. Illi vero de sancto Euchario singulare placitum celebrant advocato et domino abbati. Item illi de Zeuene et de Kerriche et de altero[2]) Kerriche placitum celebrare debent sculteto et advocato. Item illi apud Vrium placitum celebrare debent similiter. Item illi apud Pontem similiter. Illi apud Palienne similiter. Item illi apud El-

[1]) Ainsi se trouve écrit tout au long *obulum* ligne 18. [2]) Nous ne savons ce que cela signifie. Mais comme à la ligne suivante on a *pennas agninas*, il faut conclure qu'il doit y avoir là *pennas ovinas*. [3]) Le parchemin est endommagé. [4]) A gauche, en marge, on a écrit en cursive : *talentinum theloneum*. [5]) Le premier **n** est exponctué. [6]) Au-dessus du **v** on a un trait entre deux points : probablement le chiffre pour *unum*.

[1]) Ms. *illis*; originairement le copiste avait écrit *villis*. [2]) e et e sont exponctués.

a)

b)

A

1	1	2	3	
2	1	2	4	
3	3	4	6	
4	3	5	6	
5	2	4	5	
6	1	4	6	
7	6	8	9	
8	6	7	9	
9	4	6	7	
10	3	5	8	

circa **A. D. 1346. — Registre de lettres reçues par l'archevêque Baudouin de Trèves.**

Trèves, Stadtbibliothek, Balduineum Kesselstatt, fol. 379.

A. D. 1411. — Chiffres arabes.

Berne, Stadtbibliothek, Ms. A 50, fol. 190.



circa **A. D. 1346. — Registre de lettres reçues par l'archevêque Baudouin de Trèves.**

Trèves, Stadtbibliothek, Balduineum Kesselstatt, fol. 379.

Page d'un manuscrit, dans lequel l'archevêque Baudouin (1308—1354) fit consigner tous les documents pontificaux, impériaux ou autres concernant l'archevêché de Trèves (deux autres exemplaires du «Balduineum» se trouvent aux archives d'état à Coblentz, un quatrième aux archives secrètes d'état à Berlin). Jusqu'à la Révolution française le manuscrit était conservé aux archives archiépiscopales de Trèves; d'après une note du fol. 1 vers 1810 il passa entre les mains de Wirtz, autrefois enregistreur à la cour du prince électeur; c'est de la veuve de ce dernier que l'acheta en 1824 le comte Edmund von Kesselstatt; la famille von Kesselstatt l'a déposé à la bibliothèque de Trèves. Parchemin. Grandeur des feuillets : 27 × 21 cm. Notre page n'est pas remplie jusqu'au bas. Voir Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben*, II, p. 684; Bastgen, *Untersuchungen zum Trierer Balduineum* (dans *Trierisches Archiv*, fasc. 13). — Notre page contient des copies de documents de l'empereur Charles IV., de l'année 1346. Le 3e document (27) transcrit et confirme un document de l'archevêque Theodericus de l'année 1239. (Voir Böhmer-Huber, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Karl IV.*, N° * 292; le document ici transcrit est reproduit d'après l'original par Eltester et Goerz, *Urkundenbuch der mittelrheinischen Territorien*, III, p. 500, N° 658).

L'écriture est petite et fine; elle est plus rapide et courante que dans les manuscrits de luxe; les lettres des mots sont la plupart du temps liées les unes aux autres; les hastes supérieures de **b**, **d**, **h**, **l** forment des boucles. On peut désigner cette écriture du nom de mi-cursive gothique. On remarquera les chiffres arabes en haut de la page, en marge, et dans la date (25).

379

unserm vetern und sinem stifte zû lehen entphinge und von yn zû lehene vorbaz hette, die doch vore des selben unsern vetern, ertzebischof[1]) zû Trire, und sines stiftes achterlehen waren, und unser vorgenanter vader leider nû vervaren und die egenant graschaft an uns vervallen ist, so han wir die lehenschaft der vorgenanten marke zû Taluang und Tronecke und waz dar zû horet, unserm egenanten vetern, ertzebischof zû Trire, und sinem stifte vor vierdusent cleine gulden von Florentz ufgetragen und an sie gewendet und tragen sie yn auch uf und wenden an sie an disem brive, also daz der egenante wildegreve von Kirberg und sine erben die vorgenante marke von Taluang und Tronecke und waz dar zû horet, in alle der wise als er sie biz her von unserm egenanten vader seligen und sinen[2]) aldern greven zû Lutzillinburg zû lehene gehabt hait und von uns haben solde, entphan sollen von unserm egenanten vetern und sinem stifte zû lehene und vorwerter von yn zû lehen haben mit eiden und diensten als von sulichen lehen recht und gewonlich ist zû dune, biz daz wir oder unser erben, greven zû Lutzillinburg, die selben lehenschaft umb die vorgenante summen geldes umb unsern vorgenanten vetern und sinem stift wider gekeufen oder gewinnen, und wanne daz geschen were, so sullen die vorgenanten Friderich wildegreve und sine . . erben die egenante marke und waz dar zû horet, wider von uns und unsern erben, greven zû Lutzillinburg, zû lehen han und entphan, und sullen wir und unser erben, greven zû Lutzillinburg, sie dan ouch von unserm egenanten vetern, sinen nakomen und stifte als vor zû lehen han und entphan, vortine so sullen wir dem egenanten wildegreve mit unsern briven vesticlichen gebiden, daz er die egenante marke und waz dar zû horet, von unserm egenanten vetern und sinem stifte zû lehen entpha und habe als vor begriffen[3]) ist, und entede er des nit, so sullen wir yn dar zû mit aller unser mûge[4]) helfen dringen, daz er sie von unserm egenanten vetern und sinem stifte entpha vor sich und sine erben, in alle der wise als vor ist begriffen. Und diser dinge zû urkunde han wir unser ingesigel von unser margraschaft von Merern, des wir zû disem male gebruchen, an disen brif dun henken. Der gegeben ist czu Lutzillinburg, da man zalte nach Crists geburte dusend druhundert ses und viertzig jar, uf sente Matheus abent des heiligen aposteln und ewangelisten.

§ Feodum comitis Lutzillinburgensis.

Karolus Dei gratia Romanorum rex semper augustus, rex Bohemie et comes Lutzillinburgensis, universis sacri imperii fidelibus volumus esse notum, quod nos ratione comitatus nostri Lutzillinburgensis recepimus in feodum et recepisse nos recognoscimus a venerabili Bald*ewino* archiepiscopo Treuerensi principe et patruo nostro karissimo marchionatum de Arluno cum suis attinentiis universis. Item officium supremum marschalcatus sui et ecclesie sue Treuerensis cum ipsius officii iuribus, onere et honore. Item septuaginta duas ecclesias matrices cum iuribus patronatus, decimis, ac aliis earum pertinentiis et quidquid nos obtinemus seu alii ulterius a nobis optinent in terminis earumdem. Item advocatias super curias et bona monasterii sancti Maximini extra muros Treuerenses, sive in manibus et potestate nostris ipsas advocatias adhuc teneamus sive alii eas vel aliquas earum a nobis tenere ulterius dinoscantur. Item opidum Bydeburg prout in litteris super feodo eiusdem opidi inter nostros progenitores et ecclesiam Treuerensem specialiter confectis plenius continetur, quodque nos et nostri heredes comites Lutzillinburgenses premissa omnia et singula a predicto archiepiscopo et sua ecclesia eiusque successoribus recipere et tenere debebimus in feodum perpetuis successivis temporibus cum onere fidelitatis et aliis de talibus feodis debitis de consuetudine vel de iure. In quorum testimonium sigillum regni nostri Bohemie et comitatus Lutzillinburgensis presentibus est appensum. Datum Treueri die 3a mensis Decembris anno Domini M° CCC° XLVI°, regnorum nostrorum anno primo.

§ Karolus confirmat feodum et litteram de Bydeburg.

Nos Kar*olus* Dei gratia Romanorum rex semper augustus, rex Boemie ac comes Lutzillinburgensis, universis sacri imperii fidelibus volumus esse notum, quod cum alias inter venerabilem quondam Theodericum Treuerensis ecclesie archiepiscopum pro se et eadem ecclesia Treuerensi ab una parte, ac pie memorie Ermesindim comitissam Lutzillinburgensem et Henricum eiusdem comitisse filium, progenitores nostros, ex altera, super feodo opidi Bydeburg, a predicta ecclesia Treuerensi dependente, quedam littere conscripte et sigillate sint et fuerint tenoris et continentie per omnia in hec verba: „Th*eodericus* Dei gratia Treuirorum archiepiscopus omnibus presens scriptum inspecturis notum esse volumus, quod nos Ermesindi comitisse Lutzillinburgensi et Henr*ico* filio suo concessimus in feodo, de assensu capituli nostri, quidquid iuris habuimus in opido Bydeburg[5]) et concedere poteramus, reservatis nobis redditibus pertinentibus ad cameram nostram, ascendentibus ad quatuor libras tantum annuatim; quas eiusdem opidi . . scultetus colliget nomine archiepiscoporum Treuerensium, qui pro tempore fuerint, et eas ipsis annis singulis assignabit. Opidum ipsum munient comitissa et suus filius, et eisdem primum et secundo nobis et successoribus nostris fidelitatem facient ipsius opidi omnes inhabitatores. In eadem[6]) episcopi Treuerenses domum habebunt honestam, non tamen muratam,[7]) cuius inhabitator non subiacebit oneribus quarumcunque exactionum. Insuper ab ipso subsidium habebunt episcopi Treuerenses contra quemlibet, excepta[8]) comitissa Lutzillinburgensi et eius successoribus comitibus Lutzillinburgensibus. Et si guerram habuerint eiusdem tempore, per homines suos ibidem locandos et recipiendos se poterunt adiuvare. Idem[9]) facient comites Lutzillinburgenses contra quemlibet, exceptis episcopis Treuerensibus. Nullus in eo hominum residentium in bonis episcoporum recipietur absque consensu eorumdem. Item dictus filius comitisse et eius successores comites Lutzillinburgenses castrenses nostri erunt in castro Kilburg, ibidem pro se militem locaturi,[10]) qui habebit ab episcopis Treuerensibus pro eo, quod vulgariter dicitur „sezlen", quidquid sibi a comite Lutzillinburgensi pro residentia in dicto castro facienda fuerit assignatum. Et ex eodem se poterunt adiuvare comites Lutzillinburgenses eo modo, quo Treuerenses episcopi ex opido prenotato, scilicet Bydeburg. Ut autem hec rata permaneant et debita stabilitate firmentur, presens scriptum inde confectum communiri fecimus nostro et capituli nostri sigillis. Nos autem E*rmesindis* comitissa Lutzillinburgensis et Henr*icus* ipsius comitisse filius approbantes omnia prescripta, in eiusdem approbationis testimonium scripto presenti apposuimus etiam nostra sigilla. Datum anno Domini M° CC° XXXIX°, IX° kalendas Augusti." — Nos dictis litteris visis, perlectis et examinatis ac plenius intellectis, quia invenimus predictas litteras illesas, non cancellatas, nec in aliqua sui parte viciatas, ipsasque veris sigillis et integris prefati quondam Theod*erici* archiepiscopi Treuerensis et sui capituli necnon quondam Ermesindis et Henr*ici* eius filii, progenitorum nostrorum, sigillatas, easdemque litteras ex causis legitimis et rationabilibus fore ordinatas et conscriptas, nec aliquid invenerimus, propter quod effectus dictarum litterarum et contentorum in ipsis deberet vel posset aliqualiter impediri, ipsas litteras cum omnibus et singulis contentis in eisdem approbandas, ratificandas et confirmandas duximus, easque ex certa nostra scientia approbamus et ratificamus ac presentis scripti patrocinio confirmamus; promittentes pro nobis et nostris heredibus comitibus Lutzillinburgensibus bona fide, si dictum opidum Bydeburg, quod iam in potestate et dominio venerabilis Bald*ewini* archiepiscopi Treuerensis patrui et principis nostri karissimi et sue ecclesie consistit, ad nos vel nostros heredes per receptionem vel alias revolvi contigerit in futurum, quod pretactas litteras in omni earum forma et continentia observabimus easque plene observare debebimus et tenebimur, aliqua defensione vel exceptione in contrarium non obstante, dolo et fraude in premissis penitus proculmotis. In quorum testimonium atque robur sigillum regni nostri Boemie et comitatus Lutzillinburgensis, quo in hiis utimur litteris, appendi mandavimus ad presentes. Datum in Theonisuilla anno Domini M° CCC° XLVI°, die Va mensis Decembris.

§ Karolus rex dat domino Treuerensi quicquid habet in Vedelich.

Wir Karle von Gots gnaden Romescher kuning alle zijt merer des richs, kuning zû Behem und greve zû Lutzillinburg, bekennen an diesem brive, wan wir dem erwirdigen Bald*win*, ertzebischof zû Trire, unserm lieben fursten und vetern, und sime stifte die vesten genant Koppe, gelegen bij Dûne[11]) in der Eyflen mit alle dem daz dar zû gehoret und mit andern vesten und guden, als in den brieven dar uber gemachet und besigelt vollichen begriffen ist, gegeben han, und zû der selben vesten Koppe gehorig waren dru funder wines jerlicher gulde zû Bredail, gelegen uf der Musel bij Sentmerienburg[12]), die unser vader selige Iohan kuning zû Behem[13]) kaufte umb die grevinnen von Salmen in Öszling, die itzû vervaren ist und sie an der selben gulde nit langer enhatte wan yr lifzuch, und die der selbe unser vader getirmet hatte zû der vorgenanten vesten Koppe, daz wir vor die selben gulde umb daz unser vorgenanter veter dar uf mûtwillichen verzigen hat, yme und sime stifte von Trire erflichen gegeben und an sie gewant han, geben und wenden an sie an disem brieve die losunge eines fuder wingeldes, daz Welther Brechwalt von Pilliche von unserm vorgenanten vader seligen zû pande hait zû Vedelich uber Sure gelegen bij Mesenich, und waz wir da selbes han, wan der selbe unser vetter, sin stift und yr gotshuser, da und dar umbe gude und gulde han, umb daz wir und unser amptlude allezijt die fridelicher und fruntlicher leben mit einander, als wir begeren und uns wol gelustet. Und diser dinge zû urkunde und ewiger stedikeit han wir unser ingesigel von Behem[13]) und unser vorgenanten graschaft von Lutzillinburg, des wir an disen sachen gebruchen, an disen brif dûn henken. Der gegeben ist zû Dydenhouen, da man zalt na Gots geburte drutzenhundert sesz und viertzig jar, uf den sibenden dag des mandes, dem man sprichet December zû latine, des ersten jares unser kuningriche.

[1]) Cf. l. 54. [2]) Corrigé de *sinem*. [3]) Devant *begriffen* on a annulé *ist*. [4]) Ici et en d'autres passages il est difficile de reconnaître si la lettre suscrite est un o ou un e. [5]) Dans l'édition ci-dessus mentionnée d'Eltester et de Goerz faite d'après l'original on a : *Bideburg*; [6]) *eodem*; [7]) *munitam*; [8]) *exceptis*; [9]) *Item*. [10]) Ms. *locaturi*. [11]) Ici la lettre suscrite paraît être e; cf. l. 58. [12]) *Marienburg* près d'Alf sur Moselle. [13]) Le copiste a mis un trait sur *Behem* probablement parce qu'il avait l'habitude d'abréger le nom; voir ligne 54.

A. D. 1411. — Chiffres arabes.

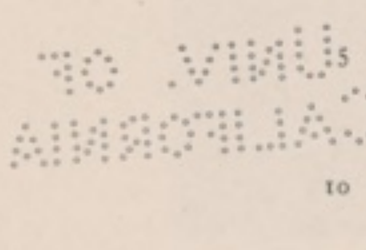
Berne, Stadtbibliothek, Ms. A 50, fol. 190.

Fin de l'*Arismetica* de Bredwardin (ordinairement appelé *Bradwardinus, doctor profundus*), le plus célèbre mathématicien anglais du XIVe siècle († 1349). Voir Moritz Cantor, *Geschichte der Mathematik*, II, p. 102. Voir la description du manuscrit dans Hagen, *Catalogus codicum Bernensium*, p. 75. Parchemin. Grandeur : 25 × 18 cm.

secundus liber Arismetice

inter maximum et minimum ad differenciam inter maximum et medium, ut in 3. 5. 8. Exemplum omnium istarum proporcionum patet in hac figura **a**. Consimiliter possunt et alie due combinaciones signari, in quarum prima maior sit ad medium, sicut differencia inter maximum et minimum ad differenciam inter medium et minimum; sed ista proporcionalitas est impossibilis. § Secunda est quod maior sit ad medium, sicut differencia inter maximum et minimum ad differenciam inter maximum et medium, ut in 3. 6. 8. Unde hec proporcio et armonica in eisdem numeris resultabunt, et ideo hec non variatur ab ista secundum rem, sed potest ista combinacio dici una proprietas proporcionalitatis armonice predicte. De istis autem duabus combinacionibus non facit Boetius mencionem. Possumus autem 4 solidos numeros signare, ut 6. 8. 9. 12, quorum aliqui ab equalibus per equales equaliter sunt producti, ut 8, et aliqui ab inequalibus ad inequalia inequaliter, ut 6 ex uno bis ter, alii vero ex inequalibus ad equalia equaliter, ut 9 ex semel tria ter, et 12 ex bis duo ter. In quibus 4 numeris 3 proporcionalitates prime habentur et omnes consonancie musicales. Ista igitur sufficiant pro sentencia huius libri Arismetice.

Explicit Arismetica doctoris profundi magistri Thome Brawardin, anno Domini 1411°, 4a die mensis Iunii.



a

1	1	2	3
2	1	2	4
3	3	4	6
4	3	5	6
5	2	4	5
6	1	4	6
7	6	8	9
8	6	7	9
9	4	6	7
10	3	5	8



A. D. 1353. — Commentaire aux Décrétales de Grégoire IX.

Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. lat. 1456, fol. 179.

A. D. 1353. — Commentaire sur les Décrétales de Grégoire IX.

Rome, Biblioteca Vaticana, Vat. lat. 1456, fol. 179.

Début de la *Novella* de Johannes Andreae sur le 2e livre des Décrétales de Grégoire IX. L'illustration représente un évêque siègeant au tribunal; devant lui, les partis s'efforcent de faire valoir leurs droits. Au bas du cadre de l'illustration, commençant par la gauche, le miniaturiste a écrit: *Ego Nicholaus de Bononia feci hoc opus anno Domini milesimo trecentesimo L.III., die tercio mensis Iunii.* Le Codex a donc été écrit en 1353 ou peu auparavant et il provient de Bologne. Sur Nicolò da Bologna voir Lisetta Ciaccio, *Appunti intorno alla miniatura Bolognese del secolo XIV* (dans *L'Arte,* Rome 1907, p. 105) et les ouvrages qui y sont cités. Notre Fac-simile est un peu réduit.

(Pour une meilleure compréhension du texte, nous donnons aussi ci-dessous le chapitre des Décrétales qui est commenté.)

La façon de citer les livres du *Corpus iuris canonici* et du *Corpus iuris civilis* offre de grandes difficultés pour la lecture. Voici quelques exemples qui montreront comment les anciens canonistes citaient ces livres:

d. VIII. quo iure = in prima parte Decreti, distinctione VIII., canone qui incipit „Quo iure".

I. q. I. principatus = in secunda parte Decreti, causa prima, quaestione prima, canone „Principatus". — De poen. d. VII. qui egerit = in tractatu „De poenitentia", distinctione VII., canone qui incipit „Qui egerit".

De cons. d. I. nocte sancta = in tertia parte Decreti (quae inscribitur „De consecratione") distinctione I., canone „Nocte sancta".

De iur. pa. quia clerici = in libro Decretalium, sub titulo „De iure patronatus", capite quod incipit „Quia clerici" (voir ligne 15).

De elec. indempnitatibus. §. si vero. li. VI. = in libro Sexto, sub titulo „De electione", capite „Indempnitatibus", paragrapho „Si vero" (voir l. 23).

De reliq. et vene. sanct. si dominum in Clemen. = in constitutionibus Clementinis, sub titulo „De reliquiis et veneratione sanctorum", capite „Si dominum".

Instit. de iur. nat. gen. et civi. §. sine scripto = in libro Institutionum Iustiniani imperatoris, sub titulo „De iure naturali, gentium et civili", paragrapho „Sine scripto".

ff. ex quibus causis. ma. l. ab hostibus §. sed quod = in libro Digestorum Iustiniani imperatoris, sub titulo „Ex quibus causis maiores", lege quae incipit „Ab hostibus", § „Sed quod" (voir l. 44).

C. de praescript. XXX vel XL ann. l. si quis §. pe. = in libro Codicis, sub titulo „De praescriptione XXX vel XL annorum", lege „Si quis", § penultima.

in Authen. de trien. et semis. §. consideremus collat. III. = in libro Authenticorum, sub titulo „De triente et semisse", § „Consideremus", sub collatione tertia.

Voir le traité *Modus legendi abbreviaturas passim in iure civili quam pontificio occurrentes,* Venise 1566; Fr. Laurin, *Introductio in corpus iuris canonici,* Fribourg-en-Brisgau 1889, p. 9.

L i t t e r a B o n o n i e n s i s. Ecriture gothique de Bologne. Le corps des lettres est grand et large, les hastes supérieures et inférieures sont très petites. Souvent les traits des lettres ont une double brisure, comme dans l'écriture qu'on appelle «lettre de forme»: voir **a**, **d**, **e**, **o**, **t** (2). Les signes d'abréviation sont très petits.

L e t t r e s i s o l é e s. Voir **a** (I, 1. 2; II, 4. 5). **c** et **e** sont difficiles à distinguer; pourtant, en général, le crochet du **c** a une direction plus horizontale, celui de l'**e** une direction plus oblique (*iudicem,* 27; *peticio,* 30). **d** a quelquefois la forme droite (I, 2; II, 17. 30). On ne rencontre pas seulement l'**r** rond après **o**, mais aussi après **a** (41), **b** (19), **h** (24), **p** (14), **u** (22). **s** à la fin des mots a quelquefois la forme longue (4. 17). **u** au commencement des mots a le plus souvent la forme ronde (4. 14. 19); à la fin des mots, il a quelquefois la forme pointue (14. 43).

Beaucoup d' a b r é v i a t i o n s caractéristiques. Voir **c.** = *capite* (8. 10), **e.** = *eodem* (il faut suppléer *titulo* ou *libro*), **G.** = *glossa* (II, 37. 38), **i.** long = *infra* (7. 10), **l.** = *lex, lege* (II, 1), etc.; ces sigles sont suivis d'un point, ou mis entre deux points. Le signe **ff** (II, 1. 5) mérite une attention spéciale: il indique les d i g e s t a ou p a n d e c t a e de l'empereur Justinien; originairement c'était un **D** barré par le milieu; ce signe souvent était mal formé, et les copistes lurent par erreur **ff**. Voir Fitting, *Über die Entstehung des Zeichens ff für die Digesten* (dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte,* 12, Weimar 1876, p. 300). Les noms des juristes aussi bien que les mots cités des livres de droit sont abrégés, généralement par suspension (Gof. = *Goffredus,* 16; fi. = *filii,* 23; ob. = *oblatione,* 17); toutes ces abréviations sont accompagnées d'un ou quelquefois de deux points. Voir la forme de l'abréviation pour *ur* et *us* (28. 44).

N o m b r e u s e s l i a i s o n s d e b o u c l e s. Voir par ex. *pe,* **pp** (2), *dc* (5), *de* (7).

A la fin des lignes on trouve quelquefois un trait vertical pour remplir la ligne (5. 7; voir Reusens, *Eléments de paléographie,* p. 160).

(De iudiciis. Ex concilio Africano. Cap. I.: De Quodvultdeo Centuriensi episcopo, quem cum adversarius ipsius eum petiisset ad concilium introduci, interrogatus, an cum eo vellet experiri, primo id promiserat, et altera die respondit, hoc sibi non placere, atque discessit: Placuit, ut nullus eidem communicet, donec satisfactione praemissa fuerit absolutus. Nam adimi sibi episcopatum ante causae eius exitum nulli potest iure videri.)

Incipit liber secundus. De iudiciis. Rubrica.

Expeditis preparatoriis iuditiorum ad iuditia veniamus. Et dictum est in plurali, quia iuditiorum aliud criminale, de quo infra, eodem, *At si clerici* et capite *Cum non ab homine,* aliud civile, de quo infra, eodem, *Ceterum* et capite *Quia V.*; aliud ordinarium, de quo infra, eodem, *Dilecti* et capite *Examinata,* aliud extraordinarium, infra, eodem, *Novit*; aliud spirituale, infra, eodem, *Exhibita,* aliud temporale, infra, eodem, *Venerabilis.* Non est addendum de annexo spirituali, infra, eodem, *Quanto,* quia illud spirituale est, infra, *De iure patronatus, Quia clerici,* secundum Goffredum. Item iuditiorum aliud universale, aliud generale, aliud speciale, aliud commune; de hiis, infra, *De libelli oblatione,* capite II, et in *Speculo,*[1]) hoc eodem titulo per totum. XV significationes iudicii, quas posuit Ioannes Monachi super rubrica ista VI. libri, vide eodem libro, *De regulis iuris, In iudiciis* super I. glossa. Ad materiam facit II, questio I; et V, questio IIII; et XIIII, questio I; XV, questio VII; XVI, questio VI; et XXX, questio ultima, § *Hiis ita,* usque ad finem. Et repetitur in VI. et in Clementinis; cui convenit *De officio delegati, Consuluit; Qui filii sint legitimi,*[2]) *Causam,* II.;[3]) *De electione, Indempnitatibus,* § *Si vero,* libro VI.; *De hereticis,* capite finali, in principio; *De immunitate ecclesiarum, Decet,* ad finem, ubi non valet seculare iudicium factum in ecclesia.

De Quovultdeo. Casus. Qui promisit non declinare iudicem, penitere non potest. Et dividitur in duas partes: in prima ponitur factum et contumacis punitio; in secunda repellitur accusatoris iniusta peticio. Secunda ibi: „Nam adimi."[4]) Vel secundum Petrum dividitur in III: in prima ponitur facti narratio; in secunda iuris positio; in tercia incidentis questionis decisio. II. ibi: „Placuit". **De Quovultdeo:** supple „statutum est". Tancredus.[5]) Sed sine hoc subauditu sufficit littera „Placuit", que sequitur, secundum Ostiensem. Et hic est „de" prepositio, „Quovultdeo" proprium nomen, quod decidi poterat, sicut „Deodatus", infra, *De symonia,* capite III., in suprascriptione, Ostiensis, et „Deusdedit" eodem titulo, *Tanta.* **Quem,** alias quoniam, et est Parisiensis littera et melior, secundum Petrum. **Eum:** episcopum. Vincentius. **Pecïisset:** arguit, quod quis non debet proponere nisi prius audientia concessa. Item arguit, quod licet partes sint presentes coram iudice die et loco assignatis, non tenetur pars experiri, nisi prius requiratur, et componat sarcinulas, et in hoc modicum tempus est consumendum. Digestis, *Ex quibus causis maiores,* lex, *Ab hostibus,* § *Sed quod.* Vincentius. **Ad concilium:** provinciale, ubi cause tractabantur, *De libelli oblatione,* capite I., *Petrus.* **Introduci:** quasi advocari, ut causetur. Innocentius. **Interrogatus:** nota quod circa principalem questionem iudex interrogare potest in XI casibus, qui notantur Digestis, *De interrogatione actionibus,*[11]) lex I. Sed extra illos casus, et extra principalem questionem interrogare potest, ubi movet equitas, ut: quis prius conduxit hospitium vel lectum, vel quando fuisti citatus, vel vis litigare sub nobis, ut hic; et *De fide instrumentorum, Cum Iohannes*; Digestis, *De interrogatione actionibus, Ubicumque.* Post litem contestatam omnia plenius veniunt quoad interrogationes et quoad alia, Digestis, *De edilitio edicto, Ediles,* § ultima; et infra, *De appellationibus, Significante.* Vincentius. **Vellet:** in antiqua erat „apud episcopos".[6]) **Promiserat:** idem, si non promisisset. Innocentius. **Discessit:** contumaciter; propter quod fuit excommunicatus ab episcoporum concilio. Tancredus.[5]) **Placuit:** hic incipias constructum: „Placuit" scilicet „concilio Affricano de Quovultdeo" et cetera. **Nullus:** excommunicatus enim ab omnibus est vitandus, XI., questione III., *Sicut apostoli* et capite sequenti, secundum Hostiensem[7]) etiam privilegiatis, infra, *De sententia excommunicationis, Nulli.* **Eidem** episcopo **communicet:** plane videtur velle hec littera, quod per hec verba „nullus Ticio communicet" feratur excommunicatio, et facit, quod dicam *De appellationibus, Preterea,* II., super verbum *Cognoscas*; et maxime cum adduntur verba que secuntur, et hoc concedatur, ubi apparet quod iudex hoc intendit, et talis erat, qui excommunicare poterat; et tunc procedat quod dicitur, non referre quid ex equipollentibus fiat; alias cum talia verba cadant etiam in iudices, qui excommunicare non possunt, *De immunitate ecclesiarum,* capite ultimo, libro VI. ex sua significatione non excommunicant, ex quo sequitur, quod talis communicando aliis non peccaret vel celebrando irregularis non esset. **Satisfactione:** an absente adversario et non vocato excommunicatus possit absolvi, et an, si absolvatur, absolutio teneat, notant hic Petrus et Abbas et Egidius, et remissive dabo infra, *De appellationibus, Qua fronte.* **Nam:** subintellige: nec exaudiatur adversarius, qui petebat, illum episcopatu privari, quasi convictum propter contumaciam. „Nam adimi" et cetera. Ostiensis. **Adimi sibi:** tamquam deposito. Vincentius. **Episcopatum:** redditus tamen subtrahi possunt, *De appellationibus, Pastoralis,* in fine. Innocentius. **Exitum,** alias ingressum, id est litem contestatam; si habes „exitum", id est donec constet de causa iuris, ordine observato. Ostiensis. Et dixerunt Petrus et Abbas, quod iste finis probat causam fuisse criminalem. Item secundum Franciscum Vercellensem hic fuit contumacia iudicii, propter contumaciam[8]) enim non residendi in ecclesia, bene privaretur quis episcopatu. Et sic solvitur, infra, *De clericis non residentibus, Ex tue.*

§ Secunda glossa obiectionem dupliciter solvit, et secundam reprobat.[9])

§ IIII. glossa signat[10]) contrarium, et respondet illud non solvendo.

§ In glossa II ibi, *Inter stipulantem* § I. ponit casum, quod nil valet stipulatio, cum stipulor a te Stycum, et tu de uno intelligis, ego de alio; sed secus, cum in iuditio a me petis, „quia iuditium" et cetera; et quia reus semper negaret, se de illo intellexisse, quem actor exprimeret. Et ibi § *Ex causa* ponit casum de eo, qui respondit, se heredem, et producto testamento reperitur exheredatus, vel reperiuntur alie tabule. Et ibi *Si post datum* dicit, quod procurator superveniente capitali inimicicia inter ipsum et dominum causam prosequi non tenetur, etiam si satisdedit. § In glossa *Sed nonne* ibi *Si convenerit* penitet ante additionem, qui

[1]) L'ouvrage *Speculum iudiciale* de Guilelmus Durantis (Guillaume Durand). Une autre main a écrit au-dessus de la ligne *in IIII^a parte.* [2]) Il semble qu'il y ait là une faute de copiste. [3]) = *secundo,* parce que dans ce titre il y a deux chapitres, commençant par *Causam.* [4]) *et ibi* est exponctué. [5]) L'édition de Venise de notre commentaire, de l'an 1612, au lieu de **t** a *Tan* = *Tancredus.* [6]) C'est-à-dire *in antiqua compilatione* (dans l'ancienne collection de droit) après «vellet» on lit «apud episcopos». [7]) En marge et d'une autre main *Hostiensem.* [8]) En marge trois mots d'une autre main. [9]) Après *reprobat* quelque chose a été barré. [10]) Edition de Venise. [11]) Le titre complet est: *De interrogationibus in iure faciendis et interrogatoriis actionibus.*

Wir Karl von gots gnaden Romischer keiser zu allen zeiten merer des Reichs und kunig zu Behem. Bekennen und tun kunt offenlich mit disem briefe allen den die yn sehen oder horen lesen Wann wir als eyn kunig zu Behem fur uns fur den hochgebornen Wenczla kunig zu Behem unsern sun fur den hochgebornen Johansen Marggrafen zu Merhern unsern bruder und fur unser aller erben und nachkomen

lande bleiben wollen lazzen bi allen iren rechten fryheiten genaden hantfesten und guten gewonheiten als sie die von den herzogen von Osterreich von alter her bracht haben und meynen und wollen sie dobei behalden und beschirmen wider allermenniclich die sie doran hindern oder irren wolten in dheineweis Mit urkunde diz briefs versigelt mit unserr keiserlichen Maiestat Insigel Der geben ist zu Sulczbach Nach Cristes geburte dreuzenhundert Jar darnach in dem Sechs und Sechzigstem Jare an der mitwochen nach sant Lucien tag Unser Reiche in dem Eynundzweinzigsten und des keisertums in dem zwelften Jare.

p dnm .. Imperatore

.. Derm̄ Nagomen

A. D. 1366. — Diplôme de l'empereur Charles IV.
Fribourg (Suisse), Archives cantonales, diplômes 35.

A. D. 1360. — Registres de l'empereur Charles IV.
Dresde, Königlich Sächsisches Staatsarchiv, Register Karls IV., fol. 17.

A. D. 1366. — Diplôme de l'empereur Charles IV.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, diplômes 35.

Début et fin d'un diplôme de Charles IV. Regeste : L'empereur Charles IV. déclare que si à la suite du contrat de succession qu'il a passé avec les archiducs d'Autriche, les territoires et principautés de ceux-ci revenaient à lui ou à ses héritiers, les rois de Bohème, lui et ses héritiers conserveront à la ville de Fribourg en Uechtland tous ses anciens droits, franchises et privilèges. Sulzbach, 15 Décembre 1366. Edité dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg,* IV, 25, N° 216. Cité en regeste dans Böhmer-Huber, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV.,* N° 4458. Parchemin. Grandeur : 19,7 × 26,3 cm. — Le grand sceau de majesté, de cire blanche, retenu par un cordon de parchemin, est encore bien conservé. Le revers du sceau porte un contre-sceau en cire rouge. Voir Heffner, *Die deutschen Kaiser- und Königssiegel,* pl. XI, N° 83 et pl. X, N° 84. — Sur les documents de Charles IV. voir Theodor Lindner, *Das Urkundenwesen Karls IV. und seiner Nachfolger,* Stuttgart 1882.

Minuscule diplomatique. Elle tient le milieu entre l'écriture soignée des manuscrits et la cursive courante des documents privés.

Lettres isolées. **a** d'ordinaire a la forme simple, quelquefois pourtant il a une double panse (3. 20. 21). **i** est surmonté d'un point (1). **ö** a deux points obliques (*hören,* 3). L'**s** rond semble un petit **B** majuscule (3). **ü** porte deux points obliques, trahissant quelquefois leur origine de **e** (1. 4). Au commencement des mots on a toujours le **v** pointu (2. 3. 4). Souvent on a **y** pour **i** (2. 3. 17). **z** est la plupart du temps renforcé par un **c** placé devant (1. 4. 5).

Abréviations. L'**e** de la finale *en* est souvent omis et remplacé par un trait horizontal (20. 21). Souvent aussi on a un signe d'abréviation pour *er* (5. 16. 19). Voir l'abréviation pour *ser* (19. 21).

Wir Karl von Gots gnaden Romischer keiser czu allen czeiten merer des reichs und künig zu Behem, bekennen und tun kunt offenlich mit disem brieve allen den, die yn sehen oder hören lesen: wann wir als eyn künig zu Behem fur uns, fur den hochgebornen Wenczla, kunig zu Behem, unsern sün, für den hochgebornen Iohansen marggrafen czu Merhern, unsern bruder, und für unser aller erben und nachkommen, (kunige zu Behem, an eynem teyl, und die hochgebornen Albrecht und Leupolt, herczogen zu Osterreich, zu Steyrn und zu Kernden etc., unsern lieben sünen und fürsten, an dem andern, alle unsere lande und herscheffte einander vorschreben und vermachet haben, nach laute der brieve, die wir beiderseit enander doruber geben haben, so meynen und wollen wir, und globen für uns, unser erben und nachkomen, kunigen zu Behem: wer das sache daz ire lande und herscheffte sich an uns oder unser erben und nachkomen, kunige zu Behem, vorvilen, von todes wegen der egenant herczogen, also daz sie verschieden und hinder yn nicht liezen eliche erben, daz wir denne den burgermeister, den rat, und die burger gemeinlich der stat zu Fryburg in Öchte-) lande bleiben wollen lazen by allen iren rechten, fryheiten, genaden, hantfesten, und guten gewonheiten, als sie die von den herczogen von Osterreich von alter herbracht haben, und meynen und wollen sie doby behalden und beschirmen wider allermenniclich, die sie doran hindern oder irren wolten in dheineweis. Mit urkunde dicz briefs versigelt mit unserer keiserlichen maiestat insigel. Der geben ist zu Sulczbach, nach Crists geburte dreuczenhundert jar dornoch in dem sechsundsechczigstem jare, an der mitwochen nach Sant Lucientag, unserer reiche in dem eynundczwenczigsten, und des keisertums in dem zwelften jare

Per dominum . . imperatorem
decanus Glogouiensis.[1]

[1] Johann von Glogau, notaire de la chancellerie de Charles IV. (voir Lindner, l. c. p. 23).

A. D. 1360. — Registres de l'empereur Charles IV.

Dresde, Königlich Sächsisches Staatsarchiv, Register Karls IV., fol. 17.

Partie supérieure et inférieure d'une page du registre de la chancellerie impériale de Charles IV. Regeste du premier document : L'empereur Charles IV. déclare par serment qu'il n'a ajouté aucune foi aux bruits mauvais répandus contre le bon renom et contre l'honneur du roi Louis de Hongrie, et que jamais il n'y ajoutera foi. Tyrnau, 15 Mai 1360. — Le roi Louis établissait un document dans les mêmes termes; les changements de noms et de titres requis pour ce document sont marqués au-dessus de la ligne et ils le sont d'une autre main et d'une autre encre. Cette même main a ajouté la date (12. 13). Lindner en conclut que la lettre de Charles, inserée dans le registre, n'était qu'un plan et qu'on s'en servit en même temps pour écrire la contre-réponse de Louis. Voir Theodor Lindner, *Das Urkundenwesen Karls IV. und seiner Nachfolger,* Stuttgart 1882, p. 164. Le document est cité en regeste par Böhmer-Huber, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV.,* Innsbruck 1877, N° * 3115. Quant à la date, Böhmer-Huber ont montré par les dates de l'itinéraire de Charles IV., qu'il faut lire *feria VI. post ascensionem* (= 15 Mai), au lieu de *feria sexta ante ascensionem* (= 8 Mai). — Les deux documents suivants de notre Fac-simile sont cités en regeste l. c., N°s 3160 et 3136. — Avec l'aimable permission du M. le Directeur général des archives du royaume de Prusse, nous empruntons notre Fac-simile à l'ouvrage de Sybel et Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen,* livr. VI, pl. 21. — Notre Fac-simile est un peu réduit.

L'écriture est presque aussi courante que la cursive pl. 100.

Lettres isolées. D'ordinaire **a** prend la forme simple, seulement au commencement des mots, il y a quelquefois deux panses ou la forme onciale (*aspidum,* 1; *amiciciis, aurem,* 8; *ante ascensionem,* 13). *ct* et *tt* sont tout à fait semblables (*auctore,* 3; *promittimus,* 5). **e** le plus souvent, en haut, n'a pas d'œil, seulement un crochet, comme le **c** (1. 2) : ce semble être le point de départ de l'évolution, qui aboutira plus tard à l'**e** cursif gothique avec deux traits verticaux; **c**, **e** et **t** sont souvent difficiles à distinguer; en beaucoup d'endroits pourtant la distinction est nette (*prosecuti, credulitatis,* 8). **i** porte un point; souvent pourtant on l'omet; l'**i** double a deux points et le second est allongé (9. 10). Au commencement du mot on a le plus souvent **v**, plus rarement **u** (3. 5. 7). Voir **x** (6).

Abréviations. Les finales sont parfois remplacées par un trait oblique, relié à la dernière lettre et souvent formant coulée (*Ungarie,* 2; *honoris,* 4; *eciam,* 5; *progenitores,* 7; *eiusdem,* 11). De même d'autres signes abréviatifs sont souvent reliés à une lettre du mot et le plus souvent avec la dernière (*venenum,* 1; *veritatis,* 4; *dicti nostri fratris, pretextu, poterant,* 5). Dans *obstitisset* (4) et *quomodolibet* (10) on a pour *et* le même signe qui est employé pour *bus* et *que* (1. 4). La note tironienne pour *et* est arrondie en haut et anguleuse en bas (2. 3). Les signes pour *con* et *us* ont une longue queue (1).

Karolus[1] etc. Notum facimus etc. Sicut venenum aspidum insanabile quidem confiditur, si proditorie suggestionis vicio humanis fuerit carnibus applicatum, sic et lingue pestifere virulente saniei delibute versuciis inter serenissimum principem dominum Ludowicum[2] regem Ungarie illustrem fratrem nostrum carissimum ab una, et nos parte ab alia, turpis utique mali odiosam perniciem seminassent, nisi tantis perfidiis et viciosis conatibus nostra utrobique sollercia auctore Domino et rationis adiuta suffragiis prudencius obstitisset. Ideoque ut de corde carissimi nostri fratris omnis mali tollatur suspicio, sibi in verbo nostre veritatis honoris et fraternalis fidei ac eciam virtute[3] corporalis super hoc prestiti iuramenti promittimus et spondemus, quod talibus detractivis[3] susurrancium loquelis et malis sermonibus, qui statum, famam vel honorem dicti nostri fratris quovis pretextu videbantur seu poterant in aliquo sugillare, habito respectu ad consanguinitatis, affinitatis et parentele vincula, quibus nos utrobique divina clemencia federavit, et ad sinceram fidem ac mutue dilectionis flagranciam, quibus se nostri progenitores dum viverent sunt quidem benignis et constantibus amiciciis prosecuti, nunquam aurem credulitatis nostra magestas[4] apposuit nec apponet inantea aut fidem habebit in tam proditoriis et vanis relatibus, sed omnibus eliminatis[3] a nostro corde et animo necnon cuiuscunque sinistre informacionis conceptuum vestigiis reliquiisque penitus evulsis, si que sine inpressione credulitatis nostro forsitan animo[5] inhesisse quomodolibet potuissent, auxiliante Deo, gubernatore bonorum operum, pro nostris viribus ad omnia illa nitemur, que honoris, fame ac profectus eiusdem nostri fratris augmentum necnon principatuum et dominiorum eius uberem statum prospiciunt; idipsum sperantes indubie erga predictum carissimum nostrum fratrem relative dilectionis affectibus invenire. Datum[6] in Tyrnauia anno[7] M° CCC° LX°, feria VI^a^ ante[8] ascensionem Domini etc., regnorum etc. Cancellarius.

Karolus quartus etc. nobili Dyciano de Czeneta, iuris civilis perito, et nobilibus Byachino de Portziliis et Bartholomeo de Capitibus vacco de Padua, legum doctori, suis et imperii sacri dilectis fidelibus graciam suam et omne bonum. Pridem animo deliberato et sano procerum nostrorum

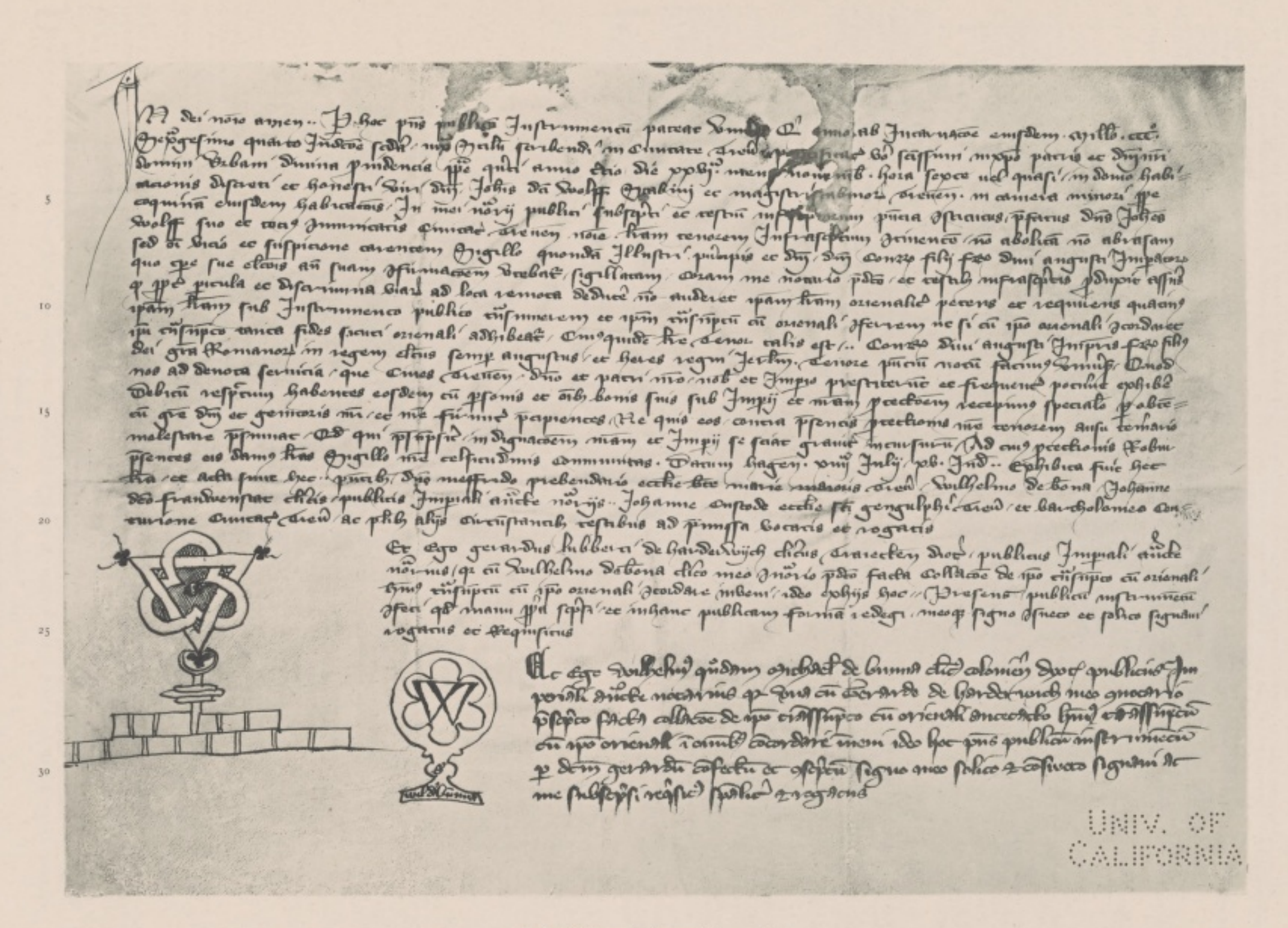
. . .

presencium etc. Datum Prage anno sexagesimo, indictione XIII^a^, VI. idus Iunii, regnorum nostrorum anno XIIII°, imperii sexto. (Duplicata)[9]

Karolus quartus etc. Notum facimus etc., quod nos animo deliberato ex certa nostra sciencia promittimus bona fide spectabili Burghardo burgravio Magdeburgensi, imperialis curie magistro, suis heredibus, et nobili Iesconi de Wartenberg dicto de Wessel, burgravio Pragensi, fidelibus nostris dilectis, suo et heredum suorum nomine, quingentas sexaginta[10] grossorum denariorum Pragensium, in quibus ipsis obligari dinoscimur, ad festum sancte Walburgis futurum proxime in castro Welisch dare et solvere contradictione vel mora quibuslibet proculmotis. Quas quidem pecunias illustres Bolko Swydnicensis et Bolko Opoliensis duces et principes et sororii nostri dilecti una nobiscum insolidum dicto Burghardo suis heredibus, aut dicto Iesconi, ipsorum nomine, prout annotatur superius dare promiserunt et solvere, prout in litteris ipsorum super eo confectis plenius dinoscitur contineri. Presencium etc. Datum Prage anno sexagesimo, indictione XIII^a^, II. nonas Iunii, regnorum nostrorum anno XIIII°, imperii vero sexto. Per dominum Mindensem. Hinricus Australis.

Tenor[11] secunde littere duplicate prout narratur sic incipit, scilicet „Karolus quartus etc., nobilibus Byachino et Archiconi de Porcziliis et Bartholomeo de Capitibus vacce[12] de Padwa, legum doctori, et Dyciano de Czeneta, iuris civilis perito, suis et imperii sacri dilectis fidelibus graciam" etc.; per omnia quibus supra.

[1] Au-dessus de *Karolus* on a d'une autre main et d'une autre encre : *Ludowicus Dei gracia Ungarie rex.* [2] Au-dessus de *Ludowicum* on a : *et dominum dominum Karolum etc.* [3] Corrigé. [4] Au-dessus de *magestas : providencia.* [5] A ce qu'il semble on a là une correction pour *nostre forsitan anime.* [6] *Datum* et la suite a été ajouté de la même main, qui a écrit les mots au-dessus des lignes. [7] Pour la date de l'année le copiste n'avait écrit tout d'abord que LX°, puis il l'a barré et mis le chiffre complet de l'année. [8] Voir les explications ci-dessus. [9] D'une autre main et d'une autre encre. Voir les deux dernières lignes de la page (47. 48). [10] Ms. *sexagen̄.* [11] Renvoi, comme le second exemplaire de la lettre ci-dessus (14) doit être écrit. [12] Le *de* suivant est écrit deux fois.



A. D. 1364. — Instrument de notaire.

Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, E. 22.

A. D. 1364. — Instrument de notaire.

Trèves, Stadtbibliothek : Archiv, E. 22.

Copie notariée *(transumptum)* d'un diplôme de Conrad IV. Parchemin. Grandeur : 24 × 35 cm. Regeste du diplôme : En retour de la fidélité qu'ils ont montrée au service de son père et au sien, Conrad IV. prend sous sa protection spéciale et celle du royaume les bourgeois de Trèves. Le diplôme a été édité par Leopold Eltester et Adam Goerz, *Urkundenbuch der mittelrheinischen Territorien,* vol. 3, Coblentz 1874, p. 567, N° 751; cité en regeste par Böhmer-Ficker, *Die Regesten des Kaiserreichs* etc. *1198—1272,* Innsbruck 1882, N° 4466. — Le diplôme n'est daté ni par l'année de l'incarnation, non plus que par celle du règne, mais uniquement par la 15e indiction. Conrad IV, second fils de l'empereur Frédéric II., avait été élu roi à Vienne en 1237; il mourut en 1254; la 15e indiction de cette époque tombe l'année 1242. L'acte notarié porte l'année de l'incarnation, l'indiction et l'année du pontificat (l. 1. 2. 3). A l'indiction *(indictione secunda)* on a ajouté : *iuxta stilum scribendi in civitate Treuerensi* : c'est-à-dire qu'à Trèves on suivait l'indiction romaine qui commençait au 1 Janvier ou le 25 Décembre et non pas l'indiction impériale ou de Béda, qui commençait au 24 Septembre; d'après l'indiction impériale le 26 Novembre 1364 aurait été dans l'*indictione tertia.* — En bas, à gauche, on a les *signa* ou seings manuels des notaires. Le premier porte au milieu un **G**, initiale du prénom du notaire Gerardus de Harderwijch; le second contient un **W** et les mots *signum Wilhelmi de Bunna.* Les plus anciens seings manuels de notaires pour l'Allemagne remontent à la fin du XIIIe siècle. Ils se composent de figures arbitrairement choisies, que l'on dessinait, jusque vers la fin du XVIe siècle, avec la plume et l'encre; à la fin du XVIe siècle on commença de se servir d'une estampille ou griffe; au XVIIIe siècle s'introduisit la coutume de se servir de petites feuilles gravées que l'on collait à la place du signe. Souvent le signe donne en entier le nom du notaire ou du moins les initiales du prénom ou du nom et du prénom; souvent aussi on trouve ajouté la lettre **S.** (= *signum*) ou **S. N.** (= *signum notarii*) ou bien **N. P.** (= *notarii publici*). Assez souvent la figure exprime le nom ou fait allusion au nom (Fabri — une enclume, Jäger — un paysage avec chien et chasseur). Souvent pourtant la lettre ou le dessin n'exprime le nom en aucune sorte. A leur entrée en charge les notaires traçaient le signe dont ils entendaient se servir dans leur actes, sur un registre déposé à la cour du ressort où ils étaient admis à instrumenter. On trouve de nombreux exemples de signes de notaires dans l'ouvrage de J. G. Th. Büsching, *De signis seu signetis notariorum veterum,* Breslau 1820; et dans Fried. Leist, *Die Notariatssignete. Ein Beitrag zur Geschichte des Notariats, sowie zur Lehre von den Privaturkunden,* Leipzig 1896. Sur le dernier ouvrage voir un compte-rendu de W. Lippert dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* XVIII, Innsbruck 1897, p. 635. Voir aussi F. Österley, *Das deutsche Notariat,* Hannovre 1842; A. Giry, *Manuel de Diplomatique,* Paris 1894, p. 603.

Ecriture gothique. La copie est de la main du premier notaire (voir sa signature); l'écriture tient le milieu entre l'écriture des manuscrits et la cursive. L'écriture du second notaire est plus cursive que celle du premier. **b**, **d**, **h**, **l** et aussi **v** forment une boucle en haut (1. 2. 3. 4). A volonté le copiste commence beaucoup de mots avec une majuscule, spécialement les mots dont l'initiale est **c**, **i**, **s** (*instrumentum, incarnacione,* 1; *sexagesimo, indictione, stilum, civitate,* 2; *sigillo, illustri, imperatoris,* 7; *debitum,* 14; *robur,* 16). Ces majuscules sont d'ordinaire renforcées d'un ou de deux traits (*in, per, instrumentum, quod,* 1).

Lettres isolées. **a** a une double panse (1). Souvent il est impossible de distinguer **c**, **e** et **t** (*vicio et,* 7; *tempore sue electionis,* 8); quelquefois pourtant on reconnaît le **t** parce que le trait vertical dépasse la barre et souvent il est droit et ne se courbe pas vers la gauche (*pateat,* 1; *discreti,* 4). Voir la forme du **d** rond (2. 3), celle du **g** (11. 12) et de **h** (4. 5). La plupart du temps **i** est surmonté d'un trait, quelquefois pourtant il porte un point (*scabini, minori,* 4); l'**i** double a toujours des points et le second **i** est allongé (5. 7. 14. 17); de même l'**i** simple à la fin des mots est quelquefois allongé (*domini,* 2; *scabini,* 4). Voir la forme de **r** dans *instrumentum* (1); l'**r** rond ne se rencontre pas seulement après **o**, mais une fois aussi après **V** (*Urbani,* 3). L'**s** rond ressemble au chiffre arabe **8** (1. 5); à noter la forme de l'**S** majuscule (*sexagesimo,* 2; *scabini,* 4). Le trait initial de **v** et **w** est le plus souvent allongé et forme une coulée; **v** est la plupart du temps arrondi en bas; pour **u** et **v** au commencement des mots on a presque toujours **v**, au milieu du mot on a **u** (*universis,* 1; *viri, wolff,* 4; *vicio,* 7. *uel,* 3, forme exception).

Abréviations. Les signes abréviatifs sont souvent liés à une lettre du mot (*secunda, Treuerensis,* 2; *principis,* 7). Comme abréviation de la finale on a quelquefois un trait oblique relié à la dernière lettre (*pontificatus,* 2; *imperatoris,* 7; *universis,* 12); voir aussi les abréviations des noms *Conradus* et *Fridericus* (7. 11). Le signe pour *con* est très long et forme une coulée (5. 6).

Les signes de ponctuation sont irréguliers. Les paragraphes sont séparés par deux points (1. 11. 17. 18. 19).

A remarquer le double trait d'union à la fin des lignes (3. 14. 19).

In Dei nomine, Amen. Per hoc presens publicum instrumentum pateat universis, quod anno ab incarnacione eiusdem millesimo CCC^{o} sexagesimo quarto, indictione secunda iuxta stilum scribendi in civitate Treuerensi, pontificatus vero sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Vrbani, divina providencia pape quinti, anno tercio, die XXVI^{a} mensis Novembris, hora sexte vel quasi, in domo habitacionis discreti et honesti viri domini Iohannis dicti Wolff, scabini et magistri scabinorum Treuerensium, in camera minori prope coquinam eiusdem habitacionis in mei notarii publici subscripti et testium infrascriptorum presencia constitutus prefatus dominus Iohannes Wolff suo et tocius communitatis civitatis Treuerensis nomine litteram tenorem infrascriptum continentem, non abolitam, non abrasam, sed omni vicio et suspicione carentem, sigillo quondam illustri[s] principis et domini domini Conr*adi* filii Fr*iderici* divi augusti imperatoris, quo tempore sue electionis ante suam confirmacionem utebatur, sigillatam, coram me notario predicto et testibus infrascriptis produxit, asserens, quod propter pericula et discrimina viarum ad loca remota deducere non auderet ipsam litteram orienaliter, petens et requirens, quatinus ipsam litteram sub instrumento publico transumerem et ipsum transumptum cum orienali conferrem, ut, si cum ipso orienali concordaret, ipsi transumpto tanta fides sicuti orienali adhibeatur. Cuius quidem littere tenor talis est: „Conr*adus,* divi augusti imperatoris Fr*iderici* filius, Dei gracia Romanorum in regem electus semper augustus et heres regni Ierusalem. Tenore presencium notum facimus universis, quod nos, ad devota servicia, que cives Treuerenses domino et patri nostro, nobis et imperio, prestiterunt et frequenter poterunt exhibere, debitum respectum habentes, eosdem cum personis et omnibus bonis suis sub imperii et nostram protectionem recepimus specialem, per obtentum gracie domini et genitoris nostri et nostre firmiter precipientes, ne quis eos contra presentis protectionis nostre tenorem ausu temerario molestare presumat. Quod qui presumpserit, indignacionem nostram et imperii se sciat graviter incursurum. Ad cuius protectionis robur presentes eis damus litteras sigillo nostre celsitudinis communitas. Datum Hagen*owe* XIV^{a} Iulii, XV. indictione." Exhibita fuit hec littera, et acta sunt hec presentibus domino Meffrido prebendario ecclesie beate Marie maioris Treuerensis, Wilhelmo de Bonna, Iohanne dicto Frauwenstat, clericis, publicis imperiali auctoritate notariis, Iohanne custode ecclesie sancti Gengulphi Treuerensis, et Bartholomeo, centurione civitatis Treuerensis, ac pluribus aliis circumstantibus testibus ad premissa vocatis et rogatis.

(Signum notarii.) Et ego Gerardus Lubberti de Harderwijch clericus Traiectensis diocesis, publicus imperiali auctoritate notarius, quia cum Wilhelmo de Bonna clerico, meo connotario predicto, facta collacione de ipso transumpto cum orienali huiusmodi transumptum cum ipso orienali concordare inveni, ideo ex hiis hoc presens publicum instrumentum confeci, quod manu propria scripsi, et in hanc publicam formam redegi, meoque signo consueto et solito signavi, rogatus et requisitus.

(Signum notarii.) Et ego Wilhelmus quondam Michaelis de Bunna clericus Coloniensis dyocesis, publicus imperiali auctoritate notarius, quia una cum Gerardo de Harderwich, meo connotario prescripto, facta collacione de ipso transsumpto cum orienali antetacto huiusmodi transsumptum cum ipso orienali in omnibus concordare inveni, ideo hoc presens publicum instrumentum per dictum Gerardum confectum et conscriptum signo meo solito et consweto signavi ac me subscripsi, requisitus specialiter et rogatus.

A. D. 1380. — Salluste, Bellum Iugurthinum.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 68, parte superiore.



A. D. 1422. — Cicéron, De oratore.

Rome, Biblioteca Vaticana, Ottoboniana lat. 2057, fol. 1.

A. D. 1380. — Salluste, Bellum Iugurthinum.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, L. 68, parte superiore.

Page d'un Codex contenant le *Bellum Catilinare* et le *Bellum Iugurthinum* de Salluste. Notre page donne le début du *Bellum Iugurthinum*. Le Codex se termine ainsi : *Explicit liber Salustii, Iugurtini. Deo gratias. Scriptus manu Petri de Volcanis de Verona tunc Massarii communis Vincentie in millesimo CCCLXXX.* Le Codex a donc été écrit par un Véronais en 1380. Il appartint d'abord au monastère de Santa Maria Coronata de Milan; en 1607, ce monastère en fit don au cardinal Federigo Borromeo, pour l'Ambrosiana. Parchemin. Grandeur : 26 × 18,5 cm.

Gothique italienne. Les lettres sont bien séparées et nettement formées. Leur trait est léger; elles ont aussi bien les formes rondes que les formes anguleuses. Les hastes inférieures finissent en pointe. — Le titre est en rouge (1. 2); l'initiale **F** est rouge et bleue (3). A droite et à gauche l'écriture est encadrée de lignes ornées.

Lettres isolées. **a** est simple (4. 5). **c** et **e** sont souvent difficiles à distinguer; tous deux pourtant se distinguent aisement de **t** (6. 7. 8). **i** tantôt a un trait et tantôt n'en prend point (6. 7. 14). Pour **m** on a souvent un trait vertical ondulé (11. 23). On trouve l'**r** rond non-seulement après **o**, mais aussi après **a** et **e** (I, 13. 18; II, 2). L'**s** rond a souvent une forme ouverte allongée (6. 7).

Les abréviations ne sont pas nombreuses. On met de préférence un trait horizontal ondulé pour *er* et pour **r** seul, une fois aussi pour *ur* (I, 21. 29; II, 8. 15. 21. 22).

Gaii Crispi Salustii liber Iugurtinus incipit.

Falso queritur de natura sua genus humanum, quod[1] imbecilla etas atque brevis evi potius sorte quam virtute regatur. Nam contra[2] reputando, neque maius aliud neque prestabilius invenies virtute, magisque nature industriam hominum quam vim aut tempus deesse. Sed dux atque imperator vite mortalium animus est, qui[3] ubi ad gloriam virtutis via crassatur[4], abunde pollens potensque et clarus est, neque fortuna[5] eget, quippe que[6] probitatem, industriam aliasque bonas artes neque dare neque eripere cuiquam potest. Sin captus[7] pravis cupidinibus ad inertiam et voluptates corporis pessundatus[8] est, perniciosa libidine paulisper usus, ubi per socordiam[9] vires, tempus, etas, ingenium defluxere, nature infirmitas accusatur; suam quique culpam auctores ad negocia transferunt. Quod[10] si hominibus bonarum rerum tanta cura esset, quanto studio aliena ac nichil profutura multoque etiam periculosa petunt, neque regerentur a casibus magis quam regerent casus, et eo[11] magnitudinis procederent, ut pro mortalibus gloria eterni fierent. Nam uti genus hominum compositum ex corpore et anima est, ita res cuncte studiaque omnia nostra corporis alia, alia animi naturam sequuntur. Igitur preclara facies, magne divitie, ad[12] hoc vis corporis et alia omnia huiuscemodi brevi dilabuntur. At ingenii egregia facinora[13] sicuti anima immortalia sunt. Postremo corporis et fortune[14] bonorum ut inicium sic finis est. Omniaque orta occidunt et aucta senescunt. Animus incorruptus eternus rector humani generis agit atque habet cuncta, neque ipse habetur. Quo magis pravitas eorum admiranda est, qui, dediti corporis gaudiis, per luxum et ignaviam etatem agunt. Ceterum[15] ingenium, quo neque melius neque amplius aliud in natura mortalium est, incultu[16] atque socordia torpescere illi sinunt, cum presertim tam multe varieque sint animi artes, quibus[17] summa claritudo paratur.[18] Verum ex his[19] magistratus et imperia, postremo omnis cura rerum publicarum minime[20] michi hac tempestate[21] cupienda videtur[22], quoniam neque virtuti honos[23] datur, neque illi[24], quibus per fraudem ius fuit, utique

Suscrit : [1] *dicens;* [2] *ea;* [3] *animus;* [4] *impinguescit.* [5] Après *fortuna* on a un *e* exponctué. [6] Suscrit : *fortuna;* [7] *aliquis;* [8] *summissus;* [9] *inerciam;* [10] *pro sed;* [11] *ad id;* [12] *preterea;* [13] *id est facta;* [14] *est;* [15] *pro sed.* [16] En marge on a le mot décliné : *incultus, us, ui.* [17] Suscrit : *artibus;* [18] *acquiritur;* [19] *artibus;* [20] *id est non;* [21] *tempore.* [22] **n** est annulé par un trait qui le souligne; en marge : *hoc dicit propter quosdam qui arguebant eum quod recesserat a re publica et redierat ad studium.* [23] Suscrit : *hoc tempore;* [24] *homines.*

A. D. 1422. — Cicéron, De oratore.

Rome, Biblioteca Vaticana, Ottoboniana lat. 2057, fol. 1.

Page d'un manuscrit qui fut copié en 1422 d'un ancien Codex, qui avait été découvert dans les archives du chapitre de Lodi *(Codex Laudensis)*. Sur le dernier feuillet, en marge (124r) on lit : *MCCCCXXII, die penultimo Novembris in sero finit. Am[en].* Cet ancien Codex Laudensis s'est égaré. En marge et quelquefois aussi entre les lignes on trouve de nombreuses corrections et variantes, la plupart du temps avec la mention : *vetus* (1.12). Au dernier feuillet (124r) on trouve la note suivante, de Franciscus Viglevius de Ardiciis : *M. Tullii Ciceronis de oratore, orator, Brutus libri feliciter expliciunt, qui sunt reverendissimi in Christo patris et domini domini Francisci Bossii Mediolanensis, episcopi Cumani ac comitis, iurisque utrius doctoris, virique gravissimi et pacatissimi domini Anthonii Bossii filii, ducalis consiliarii et quęstoris. Qui tres oratorii libri correcti, auscultati, collecti, emendati, conformati et iustificati fuerunt cum codice illo vetustissimo et ipsa intuitione religionem quandam mentibus hominum inferente, quem reverendus pater et dominus dominus Gęrardus Landrianus, episcopus Laudensis et comes, in archivio ecclesię suę repperit, litterarum cupidior, per Antonium Iohannis Simonem Petri Bossios et me Franciscum Viglevium de Ardiciis, quanvis cursim, MCCCCXXV, die XXVI. Aprilis, indictione tercia, in civitate Papię studiorum matre .....* Voir le Fac-simile et la transcription de ce feuillet dans Chatelain, *Paléographie des classiques latins,* pl. XXB. — L'illustration du haut représente les personnages qui dans une propriété de Crassus, à Tusculum, vers l'an 91 avant J.-Ch., tinrent soi-disant les discours rapportés par Cicéron dans son écrit : au milieu on voit assis L. Licinius Crassus et M. Antonius, à droite P. Sulpicius Rufus, à gauche C. Aurelius Cotta et Q. Mucius Scaevola. Au fond est assis Cicéron, qui écrit sur un rouleau : *Cogitanti michi* etc. Les noms des personnages sont donnés au bas du cadre de l'illustration. Au-dessus on lit *Tusculanum* et *platanus.*

Gothique italienne. Ce n'est pas encore l'écriture humanistique; les lettres, en effet, ne montrent pas encore d'imitation prononcée de l'ancienne minuscule carolingienne; cependant il y a comme un pressentiment de l'écriture humanistique dans ces lettres soigneusement formées, bien proportionnées, nettement séparées, moitié anguleuses et moitié rondes (voir l'écriture humanistique pl. 114. 115). On remarquera la forme de l'**a** (1), **g** (1. 2), **s** (9), **u** (1. 2).

Très peu d'abréviations. Un trait horizontal ondulé (semblable à l'ancien **a** ouvert) se retrouve aussi bien dans les mots *numero* et *vero* que dans *ur* (1. 9. 17).

Cogitanti michi[1] sepenumero et memoria vetera repetenti perbeati fuisse, *Quinte* frater, illi videri solent, qui in optima re publica, cum et honoribus et rerum gestarum gloria florerent, eum vite cursum tenere potuerunt, ut vel in negocio sine periculo vel in ocio cum dignitate esse possent. Ac fuit tempus illud cum michi quoque initium requiescendi atque animum ad utriusque nostrum preclara studia referendi fore iustum et prope ab omnibus concessum esse arbitrarer, si infinitus forensium rerum labor et ambitionis occupatio decursu honorum etiam etatis flexu constitisset. Quam spem cogitationum et consiliorum meorum cum graves communium temporum tum varii nostri casus fefellerunt. Nam qui locus quietis et tranquillitatis plenissimus fore videbatur, in eo maxime molles molestiarum et turbulentissime tempestates extiterunt. Neque vero nobis cupientibus atque optantibus fructus ocii datus est ad eas artes, quibus a pueris dediti fuimus, celebrandas inter nosque recolendas; et[2] etate incidimus in ipsam perturbationem discipline veteris et consulatu devenimus in medium rerum omnium certamen atque discrimen, et hoc tempus omne post consulatum obiecimus his fluctibus, qui per nos a communi peste depulsi in nosmetipsos redundarent. Sed tamen in his vel asperitatibus rerum vel angustiis temporis obsequar studiis nostris, et quantum michi vel fraus inimicorum vel cause amicorum vel res publica tribuet ocii, ad scribendum potissimum conferam. Tibi vero, frater, neque hortanti deero neque roganti; nam neque autoritate quisquam apud me plus te valere potest neque voluntate.

Suscrit : [1] *alias mihi, vetus;* [2] *alias prima.*

A. D. 1384. — Glossaire allemand-latin.

Fribourg (Suisse), couvent des Cordeliers, Cod. 66, p. 19.

A. D. 1404. — Sermons de S. Vincent Ferrier.

Fribourg (Suisse), couvent des Cordeliers, Cod. 62, fol. 61.

A. D. 1384. — Glossaire allemand-latin.

Fribourg (Suisse), couvent des Cordeliers, Cod. 66, p. 19.

Une page d'un glossaire allemand-latin et latin-allemand composé par Closener de Strasbourg et que Frédéric d'Amberg, gardien du couvent des Franciscains de Fribourg en Suisse, fit copier à Fribourg-en-Brisgau en 1384. A la page 202 on trouve la note suivante : *Ego frater Fridericus, minister fratrum minorum provincie superioris Alemanie, sacre theologie professor, feci conscribi hoc vocabularium in Friburgo Brisgawie anno Domini M. CCC. LXXXIV., compositum per quendam presbiterum de Argentina dictum Closener.* Manuscrit sur papier. Grandeur : 21,5 × 14 cm. Le glossaire allemand-latin est l'œuvre de deux copistes : le premier a travaillé jusqu'à la page 30, le second de 31 à 42; du second aussi est le glossaire latin-allemand. Il a mis son nom à la fin, p. 202 : *Qui me scribebat Gregorius nomen habebat. Deo gratias.* Notre Fac-simile offre un exemple de l'écriture du premier copiste. Sur d'autres glossaires voir Laurentius Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum mediae et infimae aetatis*, Francfort-sur-le-Main 1857.

L'écriture est fortement cursive. — Les initiales des mots sont mises en vedette par un trait.

Lettres isolées. **a** est simple (1. 2). **c** et **t** sont souvent impossibles à distinguer; souvent pourtant dans le **t** le trait vertical dépasse la barre (8. 9); dans les cas douteux j'ai consulté le texte du glossaire latin-allemand ou j'ai choisi la lecture qui se trouve dans le glossaire de Diefenbach. L'**e** ressemble au **c**, pourtant son crochet, qui remplace l'œil d'autrefois, est souvent séparé du trait principal (4. 7). **i** prend un trait ou un point (I, 4; II, 8. 12). Au-dessus de l'**o** on a un petit **e** et une fois un petit trait, pour marquer **ö** (I, 3. 9; II, 15. 20). De même, on a mis au-dessus de l'**u** un petit crochet pour marquer **ü** (II, 30. 40). Souvent pour signifier **u** long, on se sert d'un petit accent circonflexe (I, 3. 44; II, 9. 31. 32. 33). Le **v** ressemble fort au **b**, il est pourtant plus arrondi (27. 33).

kolb	clava [1]), contus
kol	carbo
kölekrût	caulis vel bassica
Kolle [2]), civitas,	Colonia
koltorse	maguderis
koler	collarium
kopete, piscis,	capito
kopfe oder napf	ciphus vel crater
köpfelin, strix	est avis nocturna
kor	corus
korp	cophinus vel corbis
korbelin	sportula vel calatus
korbischof	archydiaconus
korherre	pellicatus
korschuler	coralis
korn	frumentum vel bladum
kornhus	granarium, tysanarium
kornmincz	calamentum, herba
kornköffer	annovenditor [3])
kost	expense
koste an geistlichem geriht	sportula
Kostencze [4])	Constancia, civitas
kottefleisch	tripa vel omasum
kotze	lodex
koczenkleit	melota vel lacerna
koczung	vomitus
kraft	vigor vel vis
krag	lien
kralle	corallus
krampf	spasmus
kranch	grus vel greon
kranichsnabel	aquilegia, herba
kranker	debilis vel vilis
krappfe	artocrea
krebs	cancer
krege [5])	cornix vel esternulus
kreis	circus vel circulus
kremer	institor
kremerhutte	cadirca [6])
kresse	gracius, piscis
kresse, herba,	nasturtium
kretenstein	creta
krecze, avis,	alietus
kreczigehût	prurigo
kride	creta

krieche	prunum vel prunellum
kriechbôm	prunus vel prunellus
Kriechenlant	Grecia, Achadia, Dalmacia, Elladas, Empirus, Illiricus, Macedonia
Kriechenvolg	Greci, Mirmidones, Argivi, Athinienses, Danay, Iones
krieg	lis vel briga
krieger oder kriegmacher	procax.
krimelkrût	flamula
krimmend siechtage	colica vel yliaca passio
krimmen	colera
krippe	presepe
kristalle	cristallus
kriczelfleisch	titillicus
kröger eins helmes	crista vel conus
krone	corona, dyadema
kropf	struma
kröpfe	ungula vel fuscinula
krostel	cartilago
kröse	viscera vel intestinum
krotte	buffo vel botraca
krottenblûme	butalmos
kruft	cripta
krûg	amphora, situla, idria
krugelin	curuca
krucke	podium, gipsa vel gerula
krump	curvus
krumpoder	varica
krumbestege oder krumbersnek	coclea
krumpfüssiger	simeris
krûselehter	crispus vel crisper
krûselin	crusibulum
krût	herba vel olus
kruteler	herbularius
krutelehte	herbule
krutgarte	ortus herbarum
kruczgang	ambitus vel processio
krucze	crux
kruczeblûme	iris
krüczelunge	titillacio
kû	vacca
kûfleisch	carnes vaccine
kubel	cuppa vel teca
kubelin	cubele
kûche	torta vel torotusta
kûchelin	tustula vel tortulus

[1]) On avait écrit, par erreur, k. [2]) Dans la partie latine-allemande on a *Kölle*. [3]) = *annone venditor*. [4]) *Costencz* dans la partie latine-allemande. [5]) r est suscrit. [6]) On a *cadurca* dans la partie latine-allemande.

A. D. 1404. — Sermons de S. Vincent Ferrier.

Fribourg (Suisse), couvent des Cordeliers, Cod. 62, fol. 61.

Manuscrit sur papier, 21 × 15 cm., écrit par Frédéric d'Amberg, gardien du couvent franciscain de Fribourg en Suisse, et provincial pour la province de la Haute-Allemagne (de l'obédience d'Avignon). Frédéric d'Amberg accompagna S. Vincent Ferrier et transcrivit les sermons que le Saint prêcha à Fribourg et dans les environs. Au fol. 45, il commence les sermons par les mots suivants : *Notandum est, quod anno Domini M° CCCC. IV° quidam famosus predicator de ordine Iacobitarum, nomine magister Vincencius Ferrarii, de Valencia magna oriundus, ad Friburgum Oechtlandie applicuit, et in medio Quadragesime ibidem predicare cepit, per totam illam septimanam, postea vero se transtulit ad villas circumiacentes. Quem ego frater Fridericus minister fratrum minorum provincie superioris Alemanie, sacre theologie professor, associans et sequens usque ad dominicam Palmarum reportavi omnes sermones, quos tunc predicavit, de ore suo, meliori modo quo potui, et in sexternis sequentibus propria manu conscripsi etc.*

L'écriture est fortement cursive. La plupart du temps les lettres des mots sont liées les unes aux autres.

Lettres isolées. **a** a toujours la forme simple (1. 2). **e** n'a pas d'œil, mais seulement un petit crochet, la plupart du temps séparé du trait principal (1). **i** a d'ordinaire un trait, quelquefois un point (*avaricia*, 34; *recipere*, 37). La boucle du **p** est d'ordinaire ouverte en haut (37). **v** a une coulée et ressemble à **b** (*bonis vero vitam*, 5).

Les signes d'abréviation sont souvent unis à une lettre du mot (1. 4. 5). La finale des mots est souvent remplacée par un trait oblique ou par une coulée (*mundum*, 4; *eciam*, 14; *caritatis*, 20). Souvent pour marquer l'abréviation, plusieurs lettres finales sont suscrites (*notandum*, 3; *incarnacione*, 11; *faciendo*, 15). Le signe pour *et* prend ici une autre forme qu'autrefois; auparavant, en effet, c'était un trait droit en haut et arrondi vers la base, maintenant au contraire il est droit en bas et arrondi en haut; le signe ressemble à l'**r** rond (18. 23). Voir l'abréviation pour *quilibet* (37).

Beaucoup de chiffres arabes (1. 2. 7. 8. 24).

On remarquera la façon d'écrire *cottidie* (25. 29. 36), *dingnatus* (12), *dingna* (17), *ewangelium* (10).

In Friburgo feria quinta post Letare.[1]) De extremo iudicio. 61

„Visitavit plebem suam", Luce 7°. De extremo iudicio loquendo notandum, quod dies illa vocatur dies finalis retribucionis, quia tunc Deus visitabit mundum, malis dando perpetuam dampnacionem, bonis vero vitam eternam. Quapropter in sacra scriptura reperiuntur tres visitaciones Dei a principio mundi usque in finem. § Prima est [2]) de misericordia copiosa. § 2ª de gracia [3]) virtuosa. § 3ª de iusticia rigorosa [4]). § Prima fuit in incarnacione; § 2ª in hostie consecracione [5]), ubi semper presens est; § 3ª in iudicii extremi prima execucione. Dicit igitur ewangelium: „Visitavit" etc. Dico igitur primo, quod Christus Iesus visitavit nos propria in persona in incarnacione, quando de sinu Patris propter nostram salutem descendere dingnatus est in uterum matris, nostram naturam assumens. § In qua eciam in hoc mundo humiliter conversatus est, de loco ad locum eundo, predicando, ieiunando, orando, miracula faciendo, nos sua [6]) magna misericordia convertendo, etc. de aliis.[7]) Ecce quam dingna visitacio plena misericordie! § Sicut enim sol nos visitat a mane usque radios et calorem nobis emittendo, sic Christus Iesus ab hora prime sue vite [8]) usque in mortem misit nobis habundanter calorem sue caritatis, radiis [9]) sue doctrinalis instruccionis nos illuminando. Dicamus igitur sibi: „Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit" etc. Luce 1°. [10]) „Illuminare [11]) hiis qui in tenebris" etc. Psalmo.[12])
2ª Dicit ergo: „Visitavit plebem" etc. § 2ª visitacione est nobis presens cottidie in altaris sacrificio, quando ipse Filius Dei ad verba sacerdotis descendit de celo sub accidentibus latitando. § Ista est certa graciosa visitacio. Exemplum: Nam si hospitale pauperum haberet multos infirmos, et unus medicus visitaret eos cottidie, gratis de ipsis curam habendo, faceret eis magnam graciam. § Sic est de nobis. Nam nos sumus infirmi in peccatis multis. Quapropter ad medicum nostrum devote clamare debemus dicentes: „Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum, sana me." Psalmo. Nam quasi omnes sumus infirmi, unus de superbia, alter de avaricia, etc. § Ideo medicus noster Iesus sua graciosa misericordia nos visitat cottidie, dans nobis preciosam medicinam sui sacri corporis et sanguinis, quam quilibet in festo Pasce recipere

[1]) Le dimanche *Laetare* est le quatrième dimanche de Carême; il tire son nom du premier mot de l'introït de la messe. En 1404, Pâques tombant le 30 Mars, le dimanche *Laetare* était donc le 9 Mars et la *feria quinta post Laetare* (jeudi) le 13 Mars. [2]) *est* suscrit. [3]) *gracia* suscrit; les deux traits, placés au-dessous, indiquent que *gracia* doit être intercalé ici. [4]) *rigorosa* suscrit. [5]) Il y a un mot rayé et *hostie* a été écrit après coup. [6]) Le trait abréviatif est annulé. [7]) Après *aliis* vient un signe marquant le paragraphe et un grand I exponctué. [8]) *vite* suscrit. [9]) Corrigé. [10]) Suscrit. [11]) A ce qu'il semble, le copiste avait mis d'abord un signe abréviatif pour *ur* et ensuite il l'effaça. [12]) *Luce* est barré.

Daz ander ob er sin e wip lat. Daz dritte ob er gotshiuser zerstöret. Disz recht hat er so er ze keiser gewihet wirt. vnd tut er da vor einem bischof vt. oder einem andern er sol es aber bi dem ersten klagen dem phallentz grafen. der sol sine ertzbischofe klagen. vnd der mag in mit recht bannen.

Wie man den künig erwelet. Cxxj.

Als man einen künig erwelen wil daz sol man tun ze frankefurth. vnd lat man die fürsten nüt in die stat. so mugen si in mit rechte wol erwelen vor der stat. Vnd als si den künig kiesent. so sol er die lüte. die da inne sint ze achte tun. e. das er von der stat var. Vnd als si sechs wuchen in der ahte sint gewesen. so sol si der bischof von megentze ze banne tun. Als si dar inne sint sechs wüchen vnd einen tag. so süllent si mit rechte alle bischoffe ze banne tün vnd wil der künig er mag si bringē in des babstes pan.

Wer den küng erwelet. Cxxij.

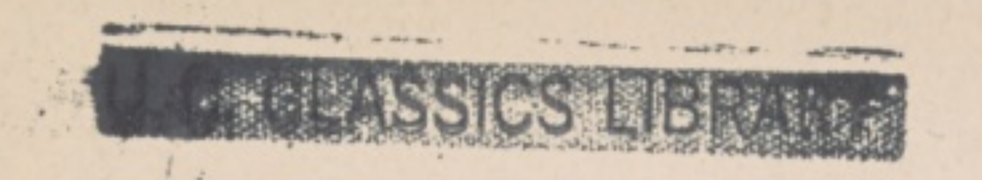
Den künig süllen erwelen dri phaffen fürsten vnd vier leyē fürsten. Der bischof von megentz ist kantzler ze tütschem lande. der hat die ersten stimme an der wal. Der bischof von triere die andern. Der bischof von kölne die drittē. Vnder den leyen ist d' erst ze welē an der stimme der phallentz grafe vom rine des riches truchseze. der sol dem künig die ersten schüzlon für tragen. Der ander an der stimme ist der hertzog von sachsen des riches marschalch. der sol dem künige sin swert tragen. Der bischof von kölne der ist kantzler ze lamparten. Der von trier d' ist kantzler zu dem küngrich ze arle. daz sint drü ampt die hörent zu der küre. Der dritte ist d' markgraue von brandenburg des riches kamerer der sol dem künige wass' geben. Der vierde ist der hertzog von peyern. des riches schenke. der sol dem künige den ersten becher tragen. Die vier süllen tütsche man sin von vatter vnd von mutē oder von eintwedr̄ne. Vnd wenne si in erwelen so süllen si ein sprache gebieten hin ze franckenfurt. die süllen gebieten dem bischof von megentz bi dem panne. vnd sol si der phallentz grafe vom rine gebieten by der ahte. si süllen dar gebieten zu dem gesprechē vñ gesellen die mit in da welen süllen. dar nach den andern fürsten als vil si er gehalten mügen. Da von ist der fürsten vngerade gesetzet ob dri an ein geuallent. vier an den andern. das die dry den vieren süllen volgen. vnd ie sol die minre volge der mere volge volgen. daz ist an all' kür recht.

E si die fürsten erwelen. Cxxiij.

So si die fürsten erwelen so süllen si uf den heiligen swn daz si durch liebe noch durch leide noch durch gütes miete das nige

A. D. 1410. — Collection de lois dite «Schwabenspiegel».

Fribourg (Suisse), Archives cantonales: Diverses, 42, fol. 60ᵃ.



A. D. 1410. — Collection de lois dite «Schwabenspiegel».

Fribourg (Suisse), Archives cantonales : Diverses, 42, fol. 60[R].

Manuscrit sur parchemin. Grandeur : 50 × 36 cm. Notre Fac-simile contient les chapitres sur l'élection du roi. A la fin, fol. 135ᵛ on lit : *Diss buoch ist Henslin Verbers, geborn von Bresslaw, eins des rates und burger ze Friburg in Öchtelant. Der selbe Henslin Verber hiess schriben diss buoch, und hat geschriben Bruoder Gerhart von Franken, barfuossen orden, do man zalt nach Gottes geburt viertzehen hundert iar und zehen iar.* Le Codex a donc été écrit par Gérard de Franconie, des frères mineurs, en 1410. — Les feuillets sont comptés de façon à ce que, le livre étant ouvert, on a à gauche la foliotation marquée en bleu et à droite la même foliotation en rouge. — Voir la description du manuscrit dans J. Schneuwly, archiviste d'état, dans le *Fribourg artistique à travers les âges,* 1891, planches VI. XIV.

Minuscule gothique. L'écriture se rapproche de la grosse gothique, appelée *lettre de forme,* qui fut employée en particulier pour les Missels et autres manuscrits liturgiques, d'où l'appellation en allemand d'écriture de Missel («Missale» ou «Missale-Schrift»). Pourtant on n'y trouve pas toujours la double brisure des traits des lettres, caractéristique dans la *lettre de forme*; à comparer par ex. **b** dans *ob* (1. 2) avec **b** dans *bischof* (5); **d** dans *daz* (12), *der* (15) avec **d** dans *den, die* (16. 17); de plus les **e** dans *einen, erwelen* (11); comp. aussi **d**, **e**, **o** lignes 1. 2. 26. 27. 28. — Certaines lettres, en particulier **r** et **t**, ont souvent des traits d'ornementation déliés; voir par ex. **r** (1. 2), **t** (1. 3. 4), de plus **f** (32. 33), **g** (10. 11. 26). — Les titres de chapitres sont écrits à l'encre rouge (10. 26). Les initiales sont alternativement bleues et rouges : sur notre page **A** est bleu, **D** rouge, **S** bleu. De même les signes de paragraphes (grand **C**) sont alternativement bleu et rouge : ligne 1, le signe est rouge; ligne 2 il est bleu.

Lettres isolées. **a** a la double panse (1). Souvent **i** porte un trait délié, en particulier en liaison avec **m**, **n**, **u**; souvent le trait fait défaut (1—9). Voir la forme de **k** (3. 6). **n** tant en haut qu'en bas est généralement fermé par un trait fin; **u** au contraire n'est fermé qu'en bas (1. 2. 4). Sur l'**o** on a un point ou deux traits obliques pour indiquer **ö** (I, 3. 33; II, 5. 8). Voir **sz** (3). Le trait vertical du **t** dépasse de beaucoup la barre; celle-ci se trouve souvent tout entière du côté droit du trait vertical (1. 2. 3). Au commencement des mots **u** et **v** sont la plupart du temps rendus par **v** pointu, dans le corps des mots par **u** rond (I, 4. 5. 15; II, 10. 29; voir des exceptions dans «nüt», I, 13, «tûn», I, 23, et dans «uf», II, 35); **ü** est la plupart du temps marqué par **u** surmonté d'un point, une fois par **u** surmonté de deux points obliques (2. 5. 10. 11. 13); l'**o** qui souvent se trouve placé sur l'**u**, est fait d'un petit trait très fin (4. 12). Voir la forme de **y** (col. I, l. 28. 34), et de **z** (col. II, l. 6. 7. 8).

Peu d'abréviations. Il n'y a d'abréviations que pour **m**, **n** et *er* (7. 32. 33. 34).

Beaucoup de liaisons de boucles; voir *be* (I, 6), *de* (I, 1. 5. 6), *he* (II, 12. 15), *ho* (I, 8. 20).

Pour la ponctuation aussi bien pour la grande que pour la petite pause on a un point à mi-hauteur des lettres (1. 2. 3. 4).

A la fin des lignes un trait d'union délié (2. 3. 20).

§ Daz ander, ob er sin e-wip lat. § Daz dritte, ob er gotshûser zerstöret. Disz recht hat er, so er ze keiser gewihet wirt; und tût er da vor einem bischof üt, oder einem andern, er sol es aber bi dem ersten klagen dem phallentzgrafen; der sol sinem ertzbischofe klagen, und der mag in mit recht bannen.

Wie man den künig erwelet. CXXII.[1])

Als man einen künig erwelen wil, daz sol man tûn ze Frankenfurth. Und lat man die fürsten nüt in die stat, so mügen si in mit rechte[2]) wol erwelen vor der stat. Und als si den künig kiesent, so sol er die lüte, die da inne sint, ze achte tûn, e das er von der stat var. Und als si sechs wuchen in der ahte sint gewesen, so sol si der bischof von Megentze zebanne tûn. Als si dar inne sint sechs wûchen und einen tag, so süllent si mit rechte alle bischoffe zebanne tûn. Und wil der künig, er mag si bringen in des babstes pan.

Wer den künig erwelet. CXXIII.[3])

Den künig süllen erwelen dri phaffen fürsten und vier leyen fürsten. § Der bischof von Megentz ist kantzler ze tütschem lande; der hat die ersten stimme an der wal. § Der bischof von Triere die andern. § Der bischof von Kölne die dritten. § Under den leyen ist der erst ze welen an der stimme der phallentzgrafe vom Rine, des riches truchseze; der sol dem künig die ersten schüzlon für tragen. § Der ander an der stimme ist der hertzog von Sachsen, des riches markschalch; der sol dem künige sin swert tragen. § Der bischof von Kölne der ist kantzler ze Lamparten. § Der von Trier der ist kantzler zû dem küngrich ze Arle. Daz sint drü ampt die hörent zû der kûre. § Der dritte ist der markgrave von Brandenburg, des riches kamerer; der sol dem künige wasser geben. § Der vierde ist der hertzog von Peyern, des riches schenke; der sol dem künige den ersten becher tragen. § Die vier süllen tütsche man sin von vatter und von mûter oder von einwederme. Und wenne si in erwelen, so sullen si ein sprache gebieten hin ze Frankenfurt. Die süllen gebieten dem bischof von Megentz bi dem panne, und sol si der phallentzgrafe vom Rine gebieten by der ahte. Si süllen dar gebieten zû dem gespreche ir gesellen, die mit in da welen süllen; dar nach den andern fürsten, als vil si ir gehaben mügen. Da von ist der fürsten ungerade geseczet: ob dri an ein gevallent, vier an den andern, das die dry den vieren süllen volgen. Und ie sol die minre volge der mere volge volgen. Daz ist an aller kür recht

E si die fürsten erwelen. CXXIV.[4])

So si die fürsten erwelen, so süllen si uf den heiligen swern, daz si durch libe noch durch leide noch durch gûtes miete, das in ge-

1) Corrigé de CXII. 2) Il semble que les traits après *rechte* aient été faits pour remplir la ligne (comp. pl. 107). 3) Corrigé de CXIII. 4) Corrigé de CXIV.

xlvii

nostri Johannes dissipatus ad constitucionem a nobis sollicitati generalis et ycumenici concilii pro unione premeditata ecclesiarum Christi et dedimus eis ambasiatoribus perfectam et plenam potestatem et bayliam super et in predictis mandat distinctis imperii nostri per presens crisobulum sive quod omnia et singula illa que ordinaverint (et ordinaverint) promiserint iuraverint fecerint et constituerint per scripturam sive scripturas super predictis prefati nostri ambasiatores reputentur a nostro imperio et affirmata sint tanquam si a persona nostra personaliter facta ordinata promissa et iurata forent et si contingeret impedimentum aliquod vel mors in aliquo dictorum ambasiatorum tunc quod factum est et promissum erit per duos ex eis firmum et validum sit tanquam si per omnes tres factum foret et in robur et firmitatem predictorum iurat imperium nostrum per iuramentum debitum et condecens nobis tanquam christiano fideli imperatori et per oracionem et benedictionem sancti mei imperatoris domini et patris nostri felicis memorie et per animam meam factumque est presens crisobulum imperii nostri anno a mundi creacione sex millesimo nongentesimo quadragesimo secundo et domini nostri Ihesu Christi nativitate millesimo quadringentesimo tricesimo tercio die xi novembris Constantinopoli in pallacio nostro imperiali et subscriptum litteris rubeis manu nostra propria more imperiali cum pendenti aurea bulla

Littera patriarche Constantinopolitani sub bulla plumbea

Joseph gracia dei archiepiscopus constantinopolitanus nove Rome universalis patriarcha reverendissimis cardinalibus Romane ecclesie et reverendis episcopis et omnibus aliis devotis congregatis in synodo Basiliensi condignam et condecentem in Christo vobis omnibus ea qua teneor caritate et amicicia spirituali salutem. Litteras R. V. recepimus per reverendum Anthonium episcopum Sudensem et fratrem Albertum de Crispis sacre theologie magistrum oratores vestros ex quibus et etiam relacionibus prefatorum bene notavimus optimam disposicionem atque intencionem deo amabilem quas V. R. pro tota christianitate gerit et specialiter pro nobis id est pro unitate ecclesie sancte Christi et super hoc letati fuimus maxime quoniam hortamini nos pro illis pro quibus et nos iam diu hortati sumus instanter ecclesiam Romanam multociens enim sepissime et nuper illuc pro unitate predicta ut omnibus patet. Tantis legacionibus ex parte nostra factis et tanta sollicitudine ostensa non permiserunt tamen circumstancie rerum ut finem acciperet nostra voluntas et tractatus. Ad presens igitur desideriis eiusdem et consilii et eadem disposicione V. R. scribimus querentes fieri concilium ycumenicum sub presencia omnium personarum necessario debencium adesse secundum antiquum ordinem et consuetudinem et tale concilium fieri canonicum liberum inviolatum et simpliciter secundum formam antiquorum ycumenicorum conciliorum et illud omne quod deo dante in tali concilio unanimiter et concorditer conclusum fuerit hoc firmum habere indubitanter et sine contradictione et lite quacumque. Que omnia dicta fuerunt concessa et confirmata a sancta Romana ecclesia per plures legaciones ad eam nostri parte factas. Impedita vero fuit istorum conclusio et effectus propter temporales circumstancias ut supra dictum est. Sed quoniam V. R. in presenti tempore tantam promptitudinem super istis ostendit quod legacionem specialem fecit pro istis et hortata nos fuit litteris et relacionibus suorum oratorum propter hoc et nos inclinati ambasiatores nostros familiares imperii prothonestiarium Demetrium Paleologum Metochitem et honorandissimum in sacris monachis

post A. D. 1433. — Décrets du concile de Bâle.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 12101, fol. 47.

post A. D. 1433. — Décrets du concile de Bâle.

Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. lat. 12101, fol. 47.

Page d'une copie des décrets du concile de Bâle, collationnée et vérifiée par les notaires du concile Michel Galteri et Thomas Chesneloti. On trouve l'attestation originale de ces notaires sur nombre de feuillets du manuscrit, par ex. fol. 95 : *Collationata et auscultata sunt decreta suprascripta cum originalibus ipsius sacri generalis concilii Basiliensis per me Michaelem Galteri, notarium eiusdem, et concordant. Michael Galteri. Idem per me Thomam Chesneloti* (après chaque signature, un paraphe de notaire). Parchemin. Grandeur : 34,5 × 25 cm. Notre page donne, traduites en latin, les lettres de créance, des envoyés de l'Empereur et du Patriarche de Constantinople. Voir Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio,* 29, 96; *Monumenta conciliorum generalium saeculi XV.* de l'Académie de Vienne, 2, 756. Les notaires en question sont souvent mentionnés dans les documents du concile de Bâle; voir les noms dans le registre de Haller, *Concilium Basiliense, Studien und Dokumente,* Bâle, depuis 1896; dans le II[e] vol., pag. 540, Chesneloti est appelé *decanus S. Simphoriani Remensis.* — Dans la date (15) l'année est indiquée selon l'ère byzantine et selon l'ère chrétienne : pour convertir les années byzantines en années chrétiennes, on retranche 5508 toutes les fois qu'il s'agit de dates de Janvier au 31 Août, et 5509 quand il s'agit de dates du 1[er] Septembre à la fin de l'année.

Minuscule gothique. Elle s'inspire de l'écriture humanistique. Les lettres sont aussi larges que hautes. Les formes arrondies y sont nombreuses. Peu d'abréviations. Sans doute le copiste avait vu des manuscrits anciens ou connaissait la nouvelle écriture humanistique. — Le titre, ligne 20, est d'une autre main; il se trouve sur un grattage; on peut encore parfaitement distinguer le mot *plumbea* de la première écriture.

Lettres isolées. **e** parfois a une forme qui imite l'ancienne onciale, en particulier dans *et* (2. 21). **i** souvent est surmonté d'un trait; souvent le trait est omis (1. 2). Le double **l** est relié en haut par un trait (1. 18). Les jambages de **m**, **n**, **u** ne sont pas reliés du tout, ou ils ne le sont que par un petit trait fin, à peine visible, aussi ces lettres sont-elles difficiles à distinguer (21. 22). On trouve l'**r** rond après **o**, **a**, **d**, **e** (5. 16. 22); on remarquera la forme du grand **R** (21. 22. 25). Voir l'**s** rond (1), **tt** (24. 27), **y** (2).

Peu d'abréviations. Le signe commun d'abréviation est le plus souvent un long trait horizontal, avec un point au milieu (21. 22); le point fait défaut quand le trait croise la haste supérieure d'une lettre (1. 2. 5). Parfois on rencontre comme signe commun d'abréviation, surtout avec les hastes supérieures, un petit crochet arrondi (21. 35. 42). Le même crochet arrondi se rencontre pour *er* et pour **r** seul (19. 21. 36. 38. 40). De même un trait horizontal ondulé remplace quelquefois *er* (22. 25); on trouve aussi ce trait pour *ra* (41).

Trait d'union à la fin des lignes (16. 17).

Tenor mandati imperatoris Grecorum sub bulla aurea de greco in latinum translati.

(Quoniam missi fuerunt ad sacrosanctum concilium generale Basiliense nostri et imperii nostri ambasiatores familiaris noster prothovestiarius Demetrius Paleologus Methodites, et honorandissimus in sacris monachis abbas sacri monasterii sancti Demetrii, et familiaris)

noster Iohannes Dissipatus, ad constitucionem a nobis sollicitati generalis XLVII
et ycumenici [1]) concilii, pro unione premeditata ecclesiarum Christi, et dedimus eis ambasiatoribus [2]) perfectam et plenam potestatem et bayliam super et in predictis, mandat, diffinit et ordinat [3]) imperium nostrum per presens crisobulum [4]) suum quod omnia et singula illa que ordinaverint, promiserint, iuraverint, fecerint et constituerint per scripturam sive scripturas super predictis prefati nostri ambasiatores, reputentur a nostro imperio et affirmata sint, tamquam si a persona nostra presencialiter facta, ordinata, promissa et iurata forent. Et si contingeret impedimentum aliquod vel mors in aliquo dictorum ambasiatorum, tunc quod factum est et promissum erit per duos ex eis, firmum et validum sit, tamquam si per omnes tres factum foret. Et in robur et firmitatem predictorum iurat imperium nostrum per iuramentum debitum et condecens [5]) nobis, tanquam christiano fideli imperatori, et per oracionem et benedictionem sancti mei imperatoris domini et patris nostri felicis memorie, et per animam meam. Factumque est presens crisobulum imperii nostri a mundi creacione sex [6]) millesimo nongentesimo [7]) quadragesimo secundo, et Domini nostri Yesu [8]) Christi nativitate millesimo quadringentesimo tricesimo tercio, die XI. Novembris, Constantinopoli in pallacio nostro imperiali, et subscriptum litteris rubeis manu nostra propria more imperiali, cum pendenti aurea bulla.

Littera patriarche Constantinopolitani sub bulla plunbea.

Ioseph gracia Dei archiepiscopus Constantinopolitanus nove Rome universalis patriarcha reverendissimis cardinalibus Romane ecclesie et reverendis episcopis et omnibus aliis devotis congregatis in synodo Basiliensi. Condignam et condecentem mitto vobis omnibus ea qua teneor caritate et amicicia spirituali salutem. Litteras reverencie vestre recepimus per reverendum Anthonium episcopum Sudensem et fratrem Albertum de Crispis, sacre theologie magistrum, oratores vestros, ex quibus et etiam relacionibus prefatorum bene notavimus optimam disposicionem atque intencionem Deo amabilem, quas [9]) vestra reverencia pro tota christianitate gerit et specialiter pro nobis, id est pro unitate ecclesie sancte Christi. Et super hoc letati fuimus maximum, [10]) quoniam hortamini nos pro illis, pro quibus et nos iam diu hortati sumus [11]) instanter ecclesiam Romanam. Multociens [12]) enim scripsimus et misimus illuc pro unitate predicta, ut omnibus patet, tantis legacionibus ex parte nostra factis et tanta solicitudine ostensa; non permiserunt tamen circumstancie rerum, ut finem acciperet nostra voluntas et tractatus. Ad presens igitur de istis hiisdem, [13]) et consimili et eadem disposicione, vestre reverencie scribimus, querentes fieri concilium ycumenicum sub presencia omnium personarum necessario debencium adesse, secundum antiquum ordinem et consuetudinem, et tale concilium fieri canonicum, liberum, inviolatum, et simpliciter secundum formas antiquorum ycumenicorum conciliorum; et illud omne, quod Deo dante in tali concilio unanimiter et concorditer conclusum fuerit, hoc firmum habere [14]) indubitanter et sine contradictione et lite quacunque. Que omnia dicta fuerint [15]) concessa et confirmata a sancta Romana ecclesia [16]) per plures legaciones ad eam nostri [17]) parte factas. Impedita vero fuit istorum conclusio et effectus propter temporales circumstancias, ut supra dictum est. Sed quoniam vestra reverencia in presenti tempore tantam promptitudinem super istis ostendit, quod [18]) legacionem specialem fecit pro istis, et hortata nos fuit litteris et relacionibus suorum oratorum, propter hoc et nos mittimus ambasiatores nostros familiarem imperii prothovestiarium Demetrium Paleologum Methotidem [19]) et honorandissimum in sacris monachis

(abbatem sacri monasterii sancti Demetrii Ysidorum et Iohannem Dissipatum, per quos petimus et rogamus vestram reverenciam, quod ad hoc Deo amabile opus unionis conferatis omnem curam et solicitudinem, ut fiat et concludatur dictum laudabile opus, vestris studio et diligencia nostris correspondentibus. Cum vero sint aliqua necessaria ad hec et eius operis executiva, commisimus de istis predictis nostris ambasiatoribus, qui vestre reverencie lacius et clarius omnia referent et manifestabunt, placeatque reverencie vestre iis eisdem plenam fidem adhibere. Datum in urbe Constantinopoli, millesimo quadringentesimo tricesimo tercio, die XV. mensis Octobris.)

---

[1]) Mansi a : *oecumenici;* [2]) *ambasiatoribus.* [3]) *et ordinat* a été ajouté après coup par le correcteur avec une encre plus pâle. [4]) Mansi : *chrysobulum;* [5]) *concedens;* [6]) *sexies.* [7]) **n** dans *nonagentesimo* a été annulé par un trait mis au-dessous; il semble que le trait soit du correcteur, car il est d'une encre plus pâle; Mansi donne : *nonagentesimo.* [8]) Mansi : *Iesu.* [9]) Mansi : *quam;* [10]) *maxime;* [11]) *fuimus;* [12]) *multoties;* [13]) *de istis et eisdem;* [14]) *haberi;* [15]) *fuerunt.* [16]) Ms. *ecclesie.* [17]) Mansi : *nostra;* [18]) *per legationem specialem quam.* [19]) Les noms ont été ajoutés après coup par le correcteur; Mansi écrit le dernier nom *Masotidem.*

a)

A. D. 1455. — Fabulae moralizatae.

Fribourg (Suisse), couvent des Cordeliers, Cod. 25, fol. 72v.

b)

A. D. 1465. — Document concernant Jean Gutenberg.

Wurzbourg, Königliches Kreisarchiv, Mainz-Aschaffenburger Ingrossaturbuch No 30, fol. 172.

A. D. 1455. — Fabulae moralizatae.

Fribourg (Suisse), couvent des Cordeliers, Cod. 25, fol. 72v.

Codex sur papier. Grandeur : 28,5 × 21 cm. Le titre *Fabulae moralizatae* est d'une main plus récente. Au fol. 78 on lit cette note : *Explicit iste liber. Deo gracias. Scriptum per manum domini Francisci de Gallandia de Yvonans iuxta Verdunum anno Domini M° CCCC° qui° V°., die VIa Octobris.* Par *Verdunum,* il faut entendre Yverdon en Suisse (appelé ordinairement *Iverdunum*) : il y a, en effet, une localité du nom d'Yvonand, dans laquelle se trouvait une famille *de Gallandia* (Gallandat).

Minuscule gothique avec beaucoup de formes cursives.

Lettres isolées. D'ordinaire **a** prend la forme simple, souvent pourtant il a une grande forme caractéristique que l'on rencontre fréquemment dans les écrits de cette époque (*taxus, ad,* 1; *accomoda,* 2). **e** à la fin des mots a un trait final oblique (*hunc,* 1). Le **d** rond a deux formes : l'une pointue, l'autre arrondie (*dormiens,* 1; *fideliter dividere,* 3; *fideiussores des,* 5). Au lieu de la boucle inférieure le **g**, le plus souvent, a un trait fort petit et légèrement courbé; par là il ressemble à **q** (*graviter,* 14; *litigare,* 15). Souvent **l** prend un trait (1. 3). On ne peut souvent distinguer **n** de **u** (*manum,* 5; *sunt,* 13). **r** au milieu et à la fin des mots a presque toujours la forme ronde (1. 2. 3; il y a une exception pour *notatur,* 18); au commencement des mots **r** a une forme empruntée à la majuscule (7. 8; comp. le grand **r** pl. 112). Le trait vertical du **t** dépasse de beaucoup la barre; à la fin des mots **t** a un trait final, pareil à celui du **e** (1. 2. 3). Voir **x** (1).

Abréviations. Le signe pour *us* est grand, il est placé non pas au-dessus, mais à côté de la dernière lettre (*manus,* 7; *vulneratus,* 14). Voir la note tironienne pour *et* (5. 10). Pour la finale on a quelquefois un trait oblique (*quedam,* 19; *pietosis,* 20).

En ligature *se* est fait comme *st* (*quiescere,* 4; *instrumentum,* 5); et *tt* comme *ct* (*nottarii,* 5; *debitta,* 16; *gutture,* 31).

Comme signe de ponctuation on a parfois des traits épais, qui paraissent avoir été ajoutés par une autre main; l'encre en est plus pâle que celle du texte (après *peropto,* 4; après *caveto,* 18; après *comodatoris,* 19).

Taxus est animal multum dormiens. Ad nunc accessit simia dicens: Frater, accomoda michi centum marchas, quia cupio in partibus utramontanis negociari, et lucrum tecum fideliter dividere. § Cui taxus: Hoc libenter annuam, quoniam quiescere peropto,[1]) si michi fideiussores des et instrumentum[1]) per manum nottarii facias. § Symia autem bubulum et thaurum fideiussores instituit, et cyrographum per manus[2]) sonipedis relinquens, ad partes suas peragravit, et nunquam rediit. § Taxus autem videns, quod illusus[1]) esset a symia, a fideiussoribus peciit accomodata. § Ipsi vero sibillabant[1]) post ipsum et quam plurimum spernebant. § Taxus autem hoc iudici indicavit ostendens ei cyrographum. § Iudex itaque fideiussores citari fecit et sentenciam propalavit, quod restituerent, que per cartam obliti fuerant. § Ipsi vero indignati taxum semper persequuti sunt, et ad extremum graviter percuserunt. § Taxus autem vulneratus ait: § Qui non cupit mut[u]are, nunquam cupit litigare. § Sic eciam multociens accidit, quod homo perdit amicos, cum repetit sibi debitta. § Tamen dicit Psalmus: § Iocundus homo, qui miseretur et accomodat. Sed scribit[3]) Catho: Cui des, caveto. Hic notatur discrecio accomodatoris. Fabulatur enim, quod quedam tag . . ola (?)[4]) pregnans venit ad aliam habentem domunculam, et verbis dulcibus et pietosis lamentans de partu peciit domum, promittens se post partum daturam suam domunculam. Hec abiit, illa manet. Sed post partum per plures dies rediit petens sua iura. At illa obstruxit aures et edem nolens reddere, quod promiserat, ait: Non timeo tuo[s] dentes, quia dentes filiorum meorum te laniabunt. Per hoc docetur homo, quod non semper credere debet verbis mellitis, quia multi decipiuntur causa pietatis. § Unde versus: Non satis est tutum, mellitis credere verbis, Ex hoc melle solet pestis amara sequi. § Prout refert Ysopus, quod nil prodest prodesse malis, quoniam prava mens malorum non verecundatur immemor esse accepti beneficii, unde ait, quod lupus masticando in gutture ipsius os transversatum est, qua de causa misit ad gruem, ut suo rostro ipsum extraheret. Grus osse revulso de faucibus peciit promissa, que multa promiserit lupus. § Cui

(lupus: An non, infelix, vivis munere meo? Nonne potui prendere collum tuum morsu meo? Ergo tua vita sit tibi munus meum.)

1) Corrigé. 2) *magnus* a été barré. 3) Ms. *scripbit.* 4) Le signe d'abréviation a la même forme que sur l'*as* ligne 2; on s'est manifestement trompé pour *canicola* ou *canicula* (en italien *cagnuola,* la chienne) ou un mot semblable.

A. D. 1465. — Document concernant Jean Gutenberg.

Wurzbourg, Königliches Kreisarchiv, Mainz-Aschaffenburger Ingrossaturbuch N° 30, fol. 172.

Codex sur parchemin. Copie du document — daté d'Eltville, 17 Janvier 1465 — par lequel l'archevêque Adolf de Mayence désigne Jean Gutenberg pour faire partie de sa domesticité; Gutenberg recevra chaque année l'habillement des nobles de la cour et de plus 20 muids de blé avec 2 foudres de vin. L'original du document est perdu. La copie se trouve dans un registre de la chancellerie archiépiscopale de Mayence, aujourd'hui aux archives de Wurzbourg. Voir le Fac-simile, le texte et les explications dans Karl Schorbach, *Die urkundlichen Nachrichten über Johann Gutenberg* dans le *Mainzer Gutenberg-Festschrift,* Mayence 1900, p. 220, pl. 22, et dans *Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekwesen,* vol. 8, fasc. 23, p. 290, Leipzig 1900. C'est au premier de ces ouvrages qu'avec l'aimable autorisation de M. le bibliothécaire Dr. Schorbach nous empruntons notre Fac-simile.

Cursive gothique. A remarquer le redoublement fréquent des consonnes (*Adolff, brieff,* 3; *angesehenn,* 4). On rencontre souvent *sz* (*unnszerm,* 4; *dieszs,* 8). A la fin des mots, surtout après **n** et **r**, le copiste fait un grand crochet qui ressemble au signe usité pour *er*; en d'autres manuscrits ce crochet indique souvent le redoublement des consonnes, il n'est pourtant ici qu'un ornement (du moins en beaucoup de cas); voir par ex. *myn, Iohann* (1); *unnszern* (12. 18). Voir aussi le petit crochet qui se trouve souvent aussi bien à la fin qu'au milieu du mot au-dessus de l'**r** (*er,* 9; *jars,* 13).

Lettres isolées. Voir la forme de **h** (1. 2. 3). **l** au commencement des mots est tantôt long, tantôt bref (5. 11); rarement il a un point (14. 15); dans l'**i** double, qui indique la voyelle longue, le dernier **i** est long (6. 14. 15); très souvent on a **y** pour **i** (22. 24). Souvent on ne peut distinguer l'**n** de l'**u** (*thun kunt,* 3). **r** a la plupart du temps la forme ronde (5. 6); parfois pourtant il a la forme droite et d'ordinaire avec la hampe fortement recourbée vers la droite (1. 2. 3). Au commencement des mots on a **v** aussi bien pour **u** que pour **v**, dans le corps des mots on a **u** (3. 4. 27). **w** prend diverses formes (*getruwer,* 5; *wol,* 6; *truwen,* 26).

A la fin des lignes on a deux traits d'union (11. 17. 24).

Als myn gnediger herre von Menntz Iohann Gudenberg zu Siner Gnaden diener und hoffgesinde empfangen hat.

Wir Adolff etc. bekennen und thun kunt uffintliche mit diesem brieff, das wir haben angesehenn annemige und willige dinst, die uns und unszerm stifft unser lieber getruwer Iohann Gudenberg gethain hait, unnd inn kunfftigen zijten wol thun sall unnd mag, dar umb und von besundern gnaden ine zu unnserm dhiener unnd hoiffgesinde uffgnommen unnd emphangen, emphaen unnd nemen ine uff geynwertiglich in crafft dieszs brieffs. Wir sullen unnd wollen ime auch solichen dinst, dwile er lebet, nit uffsagen, und uff das er solichs dinstes destabas gewesen moge, so wollen wir ine alle iar unnd eyns iglichen iars, wan wir unnser gemeynn hoiffgesinde kleyden werden, zu iglichen zijten glich unnszern edeln kleyden unnd unser hoiffkleydung geben laiszen, unnd alle iar eyns iglichen iars zwenczig malder korns und zweij fuder wins zu gebruchung sines huszs — doch das er die nit verkeuffe ader vorschengke — frij ane ungelt nydderlage unnd wegegelt inn unser staidt Mentze inngeen laiszen; ine auch, dwile er lebet unnd unnser dhiener sine unnd blibet wirdet, wachens, vollge dynste, schatzunge unnd anderer die wir andern unnszern burgern unnd innwonern der bemelten unnser staidt Mentze biszher uffgesatzt haben oder hernachmals uffsetzen werden, gnediglich erlaiszen. Unnd hait uns daruber der egenant Iohann Gudenberg in truwen globt und lipliche eynen eydt zu den heyligen gesworn, uns getruwe unnd holt zu sind, unnszern schaden zu warnen unnd bestes zu werben, und alles das zu thun, das eyn getruwer dyener sinem rechten hern schuldig vorbunden und pflichtig ist zu thun. Alle obgeschribben stugke, puncte und artigkel gereden unnd vorsprechen wir in guten, waren, truwen in crafft dieszs brieffs ware, stede, veste unnd unverbrochlich zu halten, dar widder nit zu thun ader schaffen gethan werden in dheyne wisze, uszgescheyden alle argeliste und geverde, unnd des zu urkunde so haben wir unszer ingesiegel thun hengken an diesen brieff, der gebenn ist zu Eltuil am donrstag sant Anthonii tag anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto.

Dedit litteram reversalem etc.

1)

C·LX·

·VA·PROA DE·
·NOTIS·AN·

VALERIVS PROBVS DE NOTIS
ANTIQVIS.

ST etiam circa prescribendas ut
paucioribus literis notandas uo-
cesstudiū neciūm: qd partī p uoluntate
cuiqꝫ fit: partim p usu publico & obser-
uatioē coī. Namqꝫ apud ueteres, cū usus
notaꝝ nullus esset pp scribendi facultatē
maxime ī senatu q scribendo aderāt
ut celeriter dicta cōphenderēt: qupdā
ūba atqꝫ noīa ex coī cōsensu pmis li-
teris notabāt: & singule litere qd signi
ficarēt ī prōptu erat. Quod nō in pre-
nominibus legibus publicis pontificumqꝫ
monumentis. & in iuris ciuilibus libris
& nūc manet. Ad quas notationes pu-
blicas accedit & studiosoꝝ uoluntas &
unus quisqꝫ familiares sibi notas p uo-
luntate signaret: quas cōprehendere
infinitū est. publice sane tenēde qꝫ ī
monumentis plurimis & in historiarū

2)

·VA·DE·

librissacrisqꝫ publicis repiunt ut. P. publius.
G. gaius. M. marcus. GN. gneus. Q. qui
tus MA. macuuius. TI. tiberius. CL. cla
udius. SP. spurius. SEX. sextus. SER. ser-
uius. A.V.C. ab urbe cōdita. P.R.E. post
reges exactos. P.C. patres cōscripti. S.P.
Q.R. senatus populusqꝫ romanus. EQ.R.
eques romanus. V.R. urbs romana. C.R.
ciuis romanus. COL. colone ut columen.
MVN. municipia ut municeps. NL. nom
inis latini. L.C. latini coloniarij. S.N.L. So
cij nois latini & similia. Secundū hec cur-
iarū noīa. tribuū comicioꝝ. sacerdocioꝝ.
potatum. magistratuū. pfecturaꝝ. sacroꝝ
ludoꝝ. rerū urbanaꝝ. rerū militarium.
colegioꝝ. decuriaꝝ. fastorū numeroꝝ. mē-
suratū. iuris ciuilis. & similiū ceterorū
notationes ppas hnt.
Litere singulares in iure ciuili. de legib
& plebesins.
P.I.R. P.Q.I.S. I.F. P.R.E.A.D.P. Populū

3)

iure rogauit. populusque iure suscepit
in foro pro rostris ex ante diem pdie. E.
H.O.L.N.R. eius hac oībus lege nihilum
rogatur. S.R.L.E.C.Q.O.R.E. Si rem lex
ex eius cā que oīum rerum esto. S.N.L.
Socij nominis Latini. L.P.C.R. Latini pri-
sci ciues romani. M.E.M.D.D.E. Munic-
ipijs eius municipij dare damnas esto.
C.E.C. colonis eius colonie. Q.E.R.F.E.D.
Quod eius recte factū ēē dicet. L.I.D.
A.C. Lex iulia de adulterijs cohercēdis.
A.D.P.R.L.P. Vnde de plano recte legi possit
A.A.A.F.F. Aere argento auro flando
feriondo. I.N.Q.Q. Iustis nuptijs quesitos
quesitus. S.Q.S.S.E.Q.N.I.S.R.E.I.H.L.
N.R. Siquid sacri sancti est [illegible]
re sit rogatū ei hac lege nihil rogatur
P.R. possessori reditū. V.A. Veterano
ad signatū. V.F. vsus fructus. S.C.P.S.
Senatus cōsultū plebis sitū. Q.D.E.R.
F.P.D.E.R.V.I.C. Quod de ea re fieri

Margin: ut rogetur

4)

placere de ea re uniusi ita censuerunt.
Q.F.E.I.S.F. Quod factū est ī senatu
fuerūt. D.C.S. De cōsulis sententia.
S.Q.M.D.E.R.A.P.P.V.O.F.CON
SPR.TR.PL.Q.N.S.Q.E.N.A.P.
PL.F. Si qd mes de ea re ad populū
plebum ualeto opus est cōspreto tribu-
ni plebis qui nūc sūt qd eius uidebitur
ad populū plebis ferāt. Quod si nō tuler
it eos ptores tribuni plebis q deinceps
erūt qd eis uidebitur ad populū plebē
ue ferāt. S.F.S. Sine fraude sua.
In Legis actionibus hec
A.T.M.D.O. Aio te m dare oppor
tere. Q.N.T.S.Q.P. Quādo ne
gas te sacramēto quingenario puo-
co. Q.NQ.A.NQ.N. Quādo neqꝫ
ais neqꝫ negas. E.I.M.C.V. Ex iure
manu cōsertum uocauit. S.N.S.Q.
Si negat sacramento quento. S.S.C.
A.D.E.T.V. Secūdū suā causā sicut

Margin: plebem

A. D. 1457. — Valerius Probus, De notis antiquis.

Berne, Stadtbibliothek, B 42, fol. 160, 161.

A. D. 1457. — Valerius Probus, De notis antiquis.

Berne, Stadtbibliothek, B 42, fol. 160. 161.

Quatre pages d'un Codex sur parchemin, ayant appartenu autrefois au Vénitien Marchanova. Au fol. IV^{v} on lit : *Pataui opus incoeptum Caesenae scribi absolutum Bononiae in hanc formam redigere sua pecunia fecit Ioannes Marchanoua artium et medicinae doctor. P. MCCCCLX.* Il ressort d'une note du folio 190 que notre copie de Valerius Probus fut achevée en 1457. Grandeur des feuillets : 23 × 14,5 cm, de la surface écrite : 14 × 7 cm. Notre Fac-simile contient le fragment de M. Valerius Probus *De notis antiquis.* Voir Hagen, *Catalogus* etc., p. 49; Mommsen, *M. Valerii Probi de litteris singularibus fragmentum* dans *Notarum laterculi* (dans Keil, *Grammatici latini,* IV, p. 267), et dans le *Corpus inscriptionum latinarum,* III, p. XXIX. Sur Marchanova, voir Léon Dorez, *La Bibliothèque de Giovanni Marcanova* dans les *Mélanges G. B. de Rossi* (Supplément aux Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome, t. XII, Rome 1892), p. 113—126.

(Après la transcription du Fac-simile nous donnons la conclusion du fragment, d'après le texte de Marchanova; les notes reproduisent les lectures divergentes de l'édition de Mommsen.)

Ecriture humanistique. Imitation de la minuscule ronde carolingienne. Les capitales ont la forme de l'ancienne capitale romaine. Beaucoup de lettres sont tracées d'un seul coup de plume, et souvent des groupes de lettres sont reliés entre eux (voir par ex. *litteris,* 4). Les titres sont en rouge. Les corrections en marge sont d'une écriture plus courante (pages 2. 3. 4). Sur la première page on a, en bas de la marge, mais invisible sur notre Fac-simile : *hinc collata*; page 6, à la fin : *hactenus collata.*

Lettres isolées. **a** est oncial (3); pour **ae** reparaît de nouveau le **ę** cédillé, qui avait disparu des manuscrits depuis le XIIIe siècle (3. 12). **d** a la forme droite (3. 4). Voir la forme de **g** (12). **i** a un point ou un petit trait, mais souvent aucun signe (3. 4. 5). **r** a la forme droite; il a quelquefois une ornementation en bas (4. 15); il a la forme droite aussi dans l'abréviation *rum* (8. 17); on ne rencontre pas la forme ronde. **s** à la fin des mots est tantôt long, tantôt rond; l's long a la haste supérieure et la haste inférieure, il se signale par sa forme allongée et oblique (3. 4. 14). Le trait vertical de **t** dépasse de beaucoup la barre (4). Pour **u** et **v** on a presque toujours **u**, même au commencement des mots (3. 4. 5; pourtant *vt,* II, 1).

Au-dessus de l'abréviation pour *que* on a un petit trait (6).

Voir les ligatures pour *ct* (10), *st* (21); la ligature *et* se trouve aussi pour la finale *et* (16. 19), et — avec un trait suscrit — pour *ent* (10. 13).

Liaisons de boucles. Voir *be* (3), *he* (10), *oe* (7) et d'autres.

Un trait d'union à la fin des lignes (4. 6).

(pagina 1)

Valerius Probus, De notis antiquis.
Valerius Probus, De notis antiquis.

Est etiam circa pręscribendas [1]) vel paucioribus litteris notandas voces studium necessarium: quod partim pro voluntate cuiusque fit, partim pro usu publico et observatione communi. Namque apud veteres cum usus notarum nullus esset, propter scribendi facultatem, [2]) maxime in senatu qui scribendo aderant, ut celeriter dicta comprehenderent, quędam verba atque nomina ex communi consensu primis litteris notabant, et singulę litterę quid significarent, impromtu [3]) erat. Quod non mihi [4]) pręnominibus legibus publicis pontificumque monumentis et in viris civilibus [5]) libris etiamnunc manet. Ad quas notationes publicas accedit etiam studiosorum voluntas; et [6]) unusquisque familiares sibi notas pro voluntate signaret quas [7]) comprehendere infinitum est. Publicę sane tenendę, quę in monumentis plurimis et in historiarum

(pagina 2)

Valerius De

libris sacrisque publicis reperiuntur, ut: **P.** Publius. **G.** [8]) Gaius. **M.** Marcus. **GN.** [9]) Gneus. **Q.** Quintus. **MA.** Macuuius. [10]) **TI.** Tiberius. **CL.** Claudius. **SP.** Spurius. **SEX.** Sextus. **SER.** Seruius. [11]) **A. V. C.** ab urbe condita. **P. R. E.** post reges exactos. **P. C.** patres conscripti. **S. P. Q. R.** senatus populusque Romanus. **EQ. R.** eques Romanus. **V. R.** urbs Romana. [12]) **C. R.** civis Romanus. **COL.** colone vel columen. [13]) **MVN.** municipia vel municeps. [14]) **N[.] L.** nominis Latini. **L. C.** Latini coloniarii. [15]) **S. N. L.** socii nominis Latini. Et similia. Secundum hęc curiarum nomina, tribuum, comiciorum, sacerdociorum, potestatum, magistratuum, pręfecturarum, sacrorum, ludorum, rerum urbanarum, rerum militarium, colegiorum, decuriarum, fastorum, numerorum, mensurarum, iuris civilis, et similium cęterorum notationes proprias habent.

alias municipes

Litterę singulares in iure civili de legibus et plebesitis: [16])

P. I. R. P. Q. I. S. I. F. P. R. E. A. D. P. populum

(pagina 3)

iure rogavit populus quę iure suscepit [17]) in foro pro rostris ex ante diem pridie. **E. H. O. L. N. R.** eius hac omnibus lege nihilum rogatur. **S. R. L. E. E. C. Q. O. R. E.** si rem lex ex eius causa quę omnium rerum esto. [18]) **S. N. L.** socii nominis Latini. **L. P. C. R.** Latini prisci cives Romani. **M. E. M. D. D. E.** municipiis [19]) eius municipii dare damnas esto. **C. E. C.** colonis eius colonię. **Q. E. R. F. E. D.** quod eius recte factum esse dicetur. **L. I. D. A. C.** lex Iulia de adulteriis cohercendis. **V. D. P. R. L. P.** unde de plano recte legi possit. **A. A. A. F. F.** aere argento auro flando fertondo. [20]) **I. N. Q. Q.** iustis nuptiis quęsitos quęsitus. [21]) **S. Q. S. S. E. Q. N. I. S. R. E. H. L. N. R.** si quid sacri sancti est, quod non iure sit rogatum, eius hac lege nihil rogatur. **P. R.** possessori reditum. [22]) **V. A.** veterano adsignatum. **V. F.** usus fructus. **S. C. P. S.** senatus consultum. Plebissitum. [23]) **Q. D. E. R. F. P. D. E. R. V. I. C.** quod [24]) de ea re fieri

alias rogavit

(pagina 4)

placere, [25]) de ea re universi ita censuerunt. **Q. F. E. I. S. F.** quod factum est. In senatu fuerunt. [26]) **D. C. S.** de consulis [27]) sententia. **S. Q. M. D. E. R. A. P. P. V. O. E. CON SPR. TR. PL. Q. N. S. Q. E. V. A. P. PL. F.** si quid me de ea re ad populum plebis* valeto opus est conspreto tribuni plebis qui nunc sunt, quod eius videbitur, ad populum plebis ferant; quod si non tulerint, eos pretores tribuni plebis qui deinceps erunt, quod eis videbitur, ad populum plebemve ferant. [28]) **S. F. S.** sine fraude sua.

* plebeum

In legis actionibus hęc:

A. T. M. D. O. aio te mihi dare oportere. **Q. N. T. S. Q. P.** quando negas, te sacramento quingenario provoco. **Q. NQ. A. NQ. N.** [29]) quando neque ais neque negas. **E. I. M. C. V.** ex iure manu consertum vocavit. **S. N. S. Q.** si negat, sacramento querito. [30]) **S. S. C. S. D. E. T. V.** secundum suam causam sicuti [31])

(dixi ecce tibi vindicta. **Q. I. I. T. C. P. A. F. A.** quando in iure te conspicio, postulo anne far auctor. **T.** [32]) **I. A. V. P. V. D.** tento [33]) iudicem arbitrumve postulo uti des. **I. D. T. S. P.** in diem tertium sive perendimium. [34]) **A. L. E.** arbitrum liti extimandę. [35]) **Q. B. F.** quaere [36]) bonum factum. **In ędictis perpetuis hęc: I. D. P. E.** iure dicundo pręerit. **I. D. C.** iuris dicundi causa. **Q. R. F. E. V.** quod recte factum esse videbitur. **V. B. A.** viri boni arbitratu. **D. M. F. V. C.** doli mali [37]) fraudisve causa. **I. D. ID.** iudicium dabo. Iuris dictio. [38]) **Q. E. R. E. T. P. I. R. D. T. Q. P. DT. D. D. P. F.** quanti ea res erit, tantę pecunię iudicium recuperatorium dabo testibusque publice dumtaxat decem denunciandi potestatem facit. [39]) **Q. S. S. S.** quę suprascripta sunt. **I. C. E. V.** iusta causa esse videbitur. **N. K. C.** non calumnię causa. **C. C.** consilium coepit [40]) (([41]) **I. D. I. C.** iuditium dabo iuris edicto. **B. E. R.** bona ex re. **C. C.**)) vel causa cognita. **F. C.** fraudare creditores vel fiducię causa vel fidei commissum. **P. C.** [42]) pactum conventum vel pecunia constituta. **C. E. D.** convinctum esse dicetur. [43]) **H. S.** hęc sic vel hora secunda. [44]) **C. V.** centum virum vel clarissimi viri. **S. T. A.** sine tutoris autoritate. **T. A.** tutore auctore. **F. E. D.** factum esse diceret. [45]) **Q. MA.** [46]) quemadmodum. **Q. M.** quo modo vel quo magis. **P. P. L. V.** pro prędi litis vindicarium. [47]) **I. S.** iudicium solvi. (([48]) **M. F. P.** malę fidei possessor)).)

Texte dans l'édition de Mommsen (ce qui est imprimé en cursive l'est aussi chez Mommsen et a donc été suppléé par lui) : [1]) perscribendas. [2]) *diffi*cultatem. [3]) in promptu. Corrigé de promtu. [4]) Quod in (pour Quod non mihi). [5]) iuris civi*lis.* [6]) *set.* [7]) *quas signarit* (au lieu de signaret quas). [8]) **C.** [9]) ***Cn.*** [10]) **M'.** *Manius.* [11]) Après Servius il y a chez Mommsen **OP.** Opiter. [12]) *Roma.* [13]) *coloniae* vel coloni. [14]) municipes. [15]) colo*niari.* [16]) plebiscitis. [17]) populusque iure *sciuit.* [18]) **S. R. L. R. I. C. Q. O. R. E.** si *remps* lex *res* ius causaque omnium rerum esto. [19]) munici*pibus.* [20]) feriundo. [21]) quaesitas. [22]) **V. P. R.** veteri possessori redditum. [23]) **S. C.** senatus consultum. **P. S.** plebi scitum. [24]) *quid.* [25]) plac*eret.* [26]) **Q. F. E.** quod factum est. **I. S. F.** in senatu fuerunt. [27]) consilii. [28]) **S. Q. M. D. E. R. A. P. P. V. L. O. E. COS. PR. TR. PL. Q. N. S. Q. E. V. A. P. P. V. F.** ***Q. S. N. T. COS. PR. TR. PL. Q. D. E. Q. E. V. A. P. P. V. F.*** si quid mee de ea re ad populum ple*bemve lato* opus est, cos. praetores tribuni plebis qui nunc sunt, quod *eis* videbitur, ad populum ple*bemve* ferant; quod si non tulerint, *cos.* praeteres tribuni plebis qui deinceps erunt, quod eis videbitur, ad populum plebemve ferant. [29]) **Q. N. Q. A. N. Q. N.** [30]) quaerito. [31]) sicut. [32]) Entre **T** et **I** encore **PR.** [33]) te *praetor.* Primitivement il y avait tentor; corrigé en in tento. [34]) perendinum. [35]) **A. L. A.** arbitrum liti aestimandae. [36]) quaeso. [37]) dolo malo. [38]) **I. D.** iudicium dabo. **I. D.** iuris dictio. [39]) faci*am.* [40]) cepit. [41]) Ce qui se trouve ici entre doubles parenthèses a été ajouté en marge, au bas, en deux lignes par une autre main et d'une encre plus pâle; cela manque chez Mommsen; après la parenthèse commence une page nouvelle et le premier mot *vel* est annulé par un trait qui le souligne, manifestement dans le but d'unir les mots suivants aux mots ajoutés. [42]) Entre **C** et pactum il y a intercalé patres conscripti vel. [43]) Cette phrase manque dans Mommsen. [44]) Cette phrase se retrouve plus tard chez Mommsen, après factum esse dicetur. [45]) dicetur. Notre Ms. portait primitivement dicetur ou diceretur; ur a été exponctué. [46]) **Q. A. M.** [47]) prae*de* litis vindiciarum. [48]) Les mots suivants ont été ajoutés par une autre main et d'une encre plus pâle; ils manquent chez Mommsen; à leur place Mommsen a : **B. E. E. P. P. V. Q. *I.*** bona ex e[*dicto* possideri proscribi venirique iubebo].

a)

Libeous Disconious

Jhesu crist oure savioure
and his modyr that swete flowre
helpe us at oure nede
that lysteneth of a conqueroure
that was wis of witte & wyzt weryoure
a dowzty man of dede
his name was hote Gyngeleyn
y gete he was of sir Gaweyn
bi a forestes side
of a better knyzt ne profitable
with Arthur at the round table
hurd never yet man rede
Gyngeleyn was fayre and bryzt
gentil of body and fayre of syzt
bastard thowze he were
and his moder kepte him with myzt
that he shulde se no knyzt
y armid in no manere
for that he was so savage
and blithely wolde do outrage
to his felowes in fere
for dowte of wikked loos
his moder keped him in cloos
as dowzty childe and dere
for he was so fayre of vis
his moder called him beaufitz
and none other name
and he him silve was nyce
that he ne axed never y wis
whate he hizt of his dame
till hit bifille vppon a day
the childe wente him to play
of dere to have his game
he founde a knyzt where he lay
in armes that was stout and gay
slayne and made ful tame
the childe dede of the knyztes wede
and him silve ther in he schredde
in that riche armoure
and when he had do that dede
a none to Glastonbury he yede
ther was kyng Arthour
as he satte in his halle
amonge his knyztes alle
he grete hem with honour

and seide Arthour my lord
graunte me to speke a worde
y pray yowe pur amour
y am a childe unknowe
come out of the forrethe
and wol be made a knyzt
lord y pray yow nowthe
and with yowr mery mowthe
graunte me that a none ryzht
than seid Arthur the kyng
a none with out lesyng
telle me thi name a ryzt
for sithen y was bore
ne say y never bi fore
none so fayre a wyght
the childe seid bi seint Jame
y note whatte is my name
y am the more nyce
but whan y was at home
my moder in her game
called me beaufice
than seid Arthur the kyng
this is a wonder thing
bi god and seint denys
when he wol ben a knyzt
and wote never whate he hyght
and is so fayre of vis
y wol him yeve a name
bi fore yow al in same
for he is so fayre and fre
bi god and bi seint Jame
so called him never his dame
who woman so ever she be
nowe calleth him alle thus
Lybeous Dysconus
for the love of me
than may ye witen on a rowe
the fayre unknowe
certis so hatte he
kyng Arthur anone ryzht
gan him to make a knyght
vppon the silve day
and yave him armoure bryzht
and with a swerde bryzht of myzt
he gurde him sothe to say

A. D. 1457. — Le Bel Inconnu. Poème anglais.

Naples, Biblioteca Nazionale, XIII, B 29, p. 87.

b)

in quas quisque uoluit formas: aqua prius adiecta defunditur. eamque concretam facile est eximere: quoniam qui subest humor non patitur formis inhaerere. Sed iam consumata disputatione de uillaticis pecudibus atque pastionibus: quae reliqua nobis rusticarum rerum pars subest de cultu hortorum Publi Siluine: de incepsi ita ut et tibi et Gallioni nostro complacuerat in carmen conferremus:)



OENORIS TVI SILVINE: QVOD quod stipulanti spoponderam tibi: reliquam pensiunculam percipe. Nam superioribus decem libris hac minus parte debitum: quod nature persoluo reddideram. Superest ergo cultus hortorum segnis ac neglectus quondam ueteribus agricolis: nunc uel celeberrimus. Siquidem cum parcior apud priscos esset frugalitas: largior tamen pauperibus fuit usus epularum lactis copia: ferinaque ac domesticarum pecudum carne: uelut aqua frumentoque summis atque humillimis uictum tolerantibus. Mox consequens et praecipua nostra aetas dapibus libidinosis pretia constituerit. Coenaeque non naturalibus desideriis: sed censibus aestimentur: Plebeia paupertas summota pretiosioribus cibis ad uulgares compellitur. Quare cultus hortorum: quoniam et fructus magis in usu est diligentius nobis quam tradiderunt maiores: praecipiendus est. Isque sicut institueram prosa oratione prioribus subnecteretur exordiis: nisi propositum expugnasset frequens postulatio tua: quae peruicit ut poeticis numeris explerem georgici carminis omissas partis quas tamen ut ipse Vergilius significauerat: post se memorandum reliquit. Neque enim aliter istud nobis fuerat audendum: quam ex uoluntate uatis maxime uenerandi: cuius quasi numine instigante: pigre sine dubio propter difficultatem operis: uerumtamen non sine spe prosperi successus aggressi sumus tenuem admodum et pene uiduatam corpore materiam: quae tam exilis est ut in consumatione quidem totius operis annumerari uelut particula possit laboris nostri: per se uero et quasi suis finibus terminata nullomodo speciose confici. Nam et multa sunt eius quasi membra: de quibus aliquid possumus affari: tamen eadem tam exigua sunt: quod aiunt graeci

A. D. 1488. — Columella, De re rustica.

Naples, Biblioteca Nazionale, V, A 5.

A. D. 1457. — Le Bel Inconnu. Poème anglais.

Naples, Biblioteca Nazionale, XIII, B 29, p. 87.

Page d'un manuscrit sur papier, contenant des recettes médicales et une poésie anglaise. Sur la dernière page, le copiste a écrit : *Hic pennam fixi. Penitet me si male scripsi .... Anno Domini 1457.* Sur le 1er feuillet une main italienne du XVIe siècle a écrit : *Questo manoscritto in lingua tedesca* (une main plus récente a corrigé *inglese*) *l' ho havuto da Diomede di Leonardis e fu primieramente* (la note est interrompue ici). Grandeur du feuillet : 28 × 19,5 cm, de la surface écrite : 23 × 14,5 cm. Voir sur ce manuscrit et cette poésie M. Kaluza, *Libeaus Desconus. Die mittelenglische Romanze vom schönen Unbekannten*, Leipzig 1890 (vol. 5 de E. Kölbing, *Altenglische Bibliothek*). Le poète anglais n'est pas connu. La poésie est en strophes rimées de douze vers; en général le schème de la rime est : a a b a a b c c b d d b; beaucoup de strophes pourtant suivent ce schème : a a b a a b c c b c c b (voir les vers 25—36).

Gothique anglaise. L'écriture est fortement cursive. Deux fois l'on rencontre pour **th** (2. 82) le signe formé du caractère runique; il ressemble à **p**. En outre on se sert souvent du **g** demi-oncial, issu de l'ancienne écriture insulaire : il remplace **gh** dans le corps ou à la fin des mots, et de fait souvent ces mêmes mots ont le **gh** à sa place (5.17.34.51.60.70.86).

Lettres isolées. **a** prend parfois la grande forme singulière que nous avons déjà rencontrée pl. 113a (4. 11). **e** ressemble au petit **d** rond et à l'**s** rond (2. 3). **f** et **s** ont un jambage fort et allongé (2. 6). **g** a deux formes (54. 55). Le trait ne se trouve sur l'**i** que rarement (80). **n** et **u** ne se peuvent distinguer (10. 11). **r** a trois formes : l'une issue de l'**r** droit et qui ressemble au **v** (1. 11. 55; comp. pl. 119); la forme ronde (46. 47); une forme allongée, issue de l'**r** anglo-saxon fourchu (2. 11). De même **s** a trois formes : voir *his, was* (2. 5); *us, wis, so* (3. 5. 25); *side, sight* (9. 14).

Voir les abréviations pour *and* (= *et*, 5), *armour* (35), *par* (28), *that* (2), *with* (16).

Aucun signe de ponctuation.

Libious Discoinnous [1])

Iesus [2]) Criste, owre saviour,
And his modir, that swete flour,
Helpe us at our nede,
That listenith of a conquerour,
That was wis witty and wight werrour
A doughti man of dede.
His name was hote Gyngeleyn;
Y gete he was of sir Gaweyn
Bi a forestis side.
Of a betir knyght ne profitable
With Arthur at the round table
Hurd never yet man rede.

Gyngeleyn was feire and bright,
Gentil of body and feire of sight,
Bastard thoughe he were.
And his modir kepit him with myght
That he schulde se no knyght
Y armed in no manere,
For that he was so savage
And blitheli wolde do outrage
To his felowis in fere.
For dout of wikkid loos
His modir kepid him in cloos
As doughti childe and dere.

For he was so feire of vise
His modir callid hym Beaufits
And none othir name,
And he him silve was nyce
That he ne axid never y wis,
Whate he hight, of his dame.
Tille hit bi fille uppon a day,
The childe went him to play,
Of dere to have his game;
He founde a knyght, where he lay,
On armour, that was stout and gay,
Slayne and made ful tame.

The childe drowe of the knyghtis wede
And him silve ther in he schrede
In that riche armour.
And whan he had do that dede,
A none to Glastonbury he yede.
Ther was kyng Arthour
As he sate in his halle
Amonge his knyghtis alle
He grete hem with honour
And seide: „Arthour, my lord,
Graunt me to speke a worde;
Y pray yow par amour.

Y am a childe unknowe
I come out of the sowthe
And wol be made a knyght.
Lord, y pray you nowthe,
And with your mery mowthe
Graunt me that a none right."
Than seid Arthur the kyng:
„A none, with out lesyng,
Telle me thi name a plight!
For sithen y was bore,
Ne say y never bi fore
None so feire a wight."

The childe seid: „Bi seint Jame!
Y note, whate is my name;
Y am the more nyce;
But whan I was tame at home,
My modur in hur [3]) game
Callid me Beaufice."
Than seid Arthur the king:
„This is a wondir thing,
Bi God and seint Denyce!
When he wol ben a knyght,
And wote never, whate he hight,
And is so feire of vis.

Y wol him yeve a name
Bi fore yow al in same,
For he is so feire and fre.
Bi God and bi seint Jame,
So callid him never his dame,
Who woman so ever scho be.
Nowe callith him alle thus:
Lybeus Dysconius, [4])
For the love of me!
Than may ye witen on a rowe
The feire on thatte y knowe
Certis, so hate he!"

Kyng Arthur a none right
Gan him to make a knyght
Uppon the silve day
And yave him armour bright
And with a swerde bright of myght
He gurde him sothe to say;

[1]) Il semble, du moins, qu'on doive lire ainsi, ou *Discoinous*. Dans le texte (d'une autre main) il y a *Dysconius* (80). [2]) Le copiste avait tracé un I long comme initiale, mais elle n'a pas été exécutée. [3]) Comp. *hurd* (12). [4]) = *Le beau desconnu (inconnu)*, avec la prononciation anglaise.

A. D. 1488. — Columella, De re rustica.

Naples, Biblioteca Nazionale, V, A 5.

Page d'un manuscrit, exécuté par le calligraphe Giovanni Rinaldo Mennio de Sorrente pour le roi Ferdinand I. d'Aragon. On lit, à la fin : *Divo Fernando regi Aragonio Ioanrainaldus Mennius millesimo quadringentesimo LXXXVIII quod bene vortat transcripsit.* Dans les «Cedole di Tesoreria aragonese», à Naples (Regº 124, fol. 198) on trouve à la date du 25 Février 1488 une note d'après laquelle Mennio aurait reçu pour la copie de 7 feuilles 10 ducats, 2 tari et 10 grana : *per lo scrivere de septe quinterni de pergamino de litera antiqua de uno volume intitulato Lucio Columella de agricoltura a ragione de XV carlini lo quinterno. . . . .* — Beau parchemin blanc. Grandeur des feuillets : 37 × 25,5 cm, de la surface écrite : 24 × 14 cm. Sur le manuscrit voir Nicola Barone, *Notizia della scrittura umanistica nei manoscritti e nei documenti Napoletani del XVº secolo* (dans les *Atti dell' Accademia di Archeologia, Lettere e Belle Arti*, Naples 1899); G. Mazzatinti, *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, Rocca S. Casciano, p. LXV et 167. — Notre page donne la fin du 9e livre et le commencement du 10e livre de Columella, *De re rustica*.

Ecriture humanistique. Les lettres sont rondes, larges, bien proportionnées et bien formées. A comparer les lettres de la minuscule carolingienne, pl. 71b. 77. 85. Les lettres des mots sont maintes fois reliées entre elles par le trait final. Les lettres longues, finissant par un jambage droit, ont une petite ligne horizontale ou oblique : voir **d**, **p**, **q**, **s** (10. 11); les hastes supérieures, au contraire, sont un peu épaissies en haut : voir **b**, **d**, **h**, **l** (10—14). De même les lettres brèves, qui finissent par un jambage droit, ont la plupart du temps un petit trait final : voir **i**, **m**, **n**, **r**, **u** (12. 13). — Le fond de l'initiale (9) est d'or, le cadre est vert; la lettre **F** est verte, les figures d'ornement sont bleues en haut et grenat en bas. La première ligne du livre (9) a des capitales.

Lettres isolées. La plupart du temps **a** est oncial, souvent pourtant il a une double panse (10. 11); pour **ae** on a une ligature (3. 13). **d** est droit (10). Voir **g** (13. 14). **i** est souvent surmonté d'un point léger (34. 35. 36). Le trait vertical de l'**r** est tantôt droit, tantôt recourbé vers la droite (5. 6); nous n'avons pas ici d'**r** arrondi. **s**, à la fin des mots, est tantôt rond, tantôt long (11. 12). Le jambage du **t** ne dépasse que peu la barre (10). Pour **u** et **v** on a toujours **u** (15. 17).

Très peu d'abréviations. Voir l'abréviation pour **m** et pour *quam* (10. 24).

Beaucoup de liaisons de boucles : voir par ex. lignes 10. 11. 12.

Ponctuation. On remarquera que pour la petite pause on a un double point (12. 15). Pour la grande pause on a un point (13. 16). Voir le grand signe à la fin du 9e livre (7).

Un trait d'union délié à la fin des lignes (4).

in quas quisque voluit formas, aqua prius adiecta defunditur. Eamque concretam facile est eximere, quoniam qui subest humor non patitur formis inhaerere. Sed iam consumata disputatione de villaticis pecudibus atque pastionibus, quae reliqua nobis rusticarum rerum pars subest, de cultu hortorum, Publi Siluine, deinceps ita, ut et tibi et Gallioni nostro complacuerat, in carmen conferemus.

[Lucii Iunii Moderati Columellae rei rusticae liber undecimus.] [1])

Foenoris tui, Silvine, quod- quod stipulanti spoponderam tibi, reliquam pensiunculam percipe. Nam superioribus decem libris hac minus parte debitum, quod naturae persolvo, reddideram. Superest ergo cultus hortorum segnis ac neglectus quondam veteribus agricolis, nunc vel celeberrimus. Siquidem cum partior apud priscos esset frugalitas, largior tamen pauperibus fuit usus epularum, lactis copia ferinaque ac domesticarum pecudum carne velut aqua frumentoque summis atque humillimis victum tolerantibus. Mox consequens [2]) et praecipua nostra aetas dapibus libidinosis praetia constituerit, coenaeque non naturalibus desideriis, sed censibus aestimentur, plebeia paupertas summota praeciosioribus cibis ad vulgares compellitur. Quare cultus hortorum, quoniam et fructus magis in usu est, diligentius nobis quam tradiderunt maiores, praecipiendus est. Isque sicut institueram prosa oratione prioribus subnecteretur exor- [3]) diis, nisi propositum expugnasset frequens postulatio tua, quae pervicit, ut poeticis numeris explerem Georgici carminis omissas partes, [4]) quas tamen, ut ipse Virgilius significaverat, post se memorandum reliquit. Neque enim aliter istud nobis fuerat audendum, quam ex voluntate vatis maxime venerandi, cuius quasi numine instigante — pigre sine dubio propter difficultatem operis, verumtamen non sine spe prosperi successus — agressi sumus tenuem admodum et pene viduatam corpore materiam, quae tam exilis est, ut in consumatione quidem totius operis annumerari velut particula possit laboris nostri, per se vero et quasi suis finibus terminata nullomodo speciose confici. Nam et multa sunt eius quasi membra, de quibus aliquid possumus affari, tamen eadem tam exigua sunt, quod aiunt Graeci

[1]) Dans les éditions imprimées de Columella, le 10e livre. [2]) L'édition de Venise de 1528 a : *cum sequens*. [3]) r suscrit. [4]) Ms. *partis*.

a)

SIXTUS PP. IIII.

Dilecti filii. Salutem et apostolicam benedictionem. Accepimus litteras uestras quibus ut dilectum filium franciscum de Sabbaudia notarium nostrum Lausanen. ecclie preficeri in episcopum et pastorem uelimus supplicatis.
Nos filii dilecti franciscum ipsum tum ob familie dignitatem : tum ob uirtutes et merita eius singulari prosequimur caritatis affectu eumque domino auctore honorare : et ornare intendimus. In hoc tamen
nec ipsi. nec uobis possumus complacere quia minor est annis et propterea ut audire potuistis & nos alias ad uos scripsimus eccliam ipsam prouida consyderatione : dilecto filio nostro Juliano tt. sancti petri
ad uincula pbro cardinali nro secundum carnem nepoti contulimus. q. ecclie ipsi saluberrimus : uobisque omnibus iocundissimus esse poterit. Non consueuit hec apostolica sancta sedes prouisiones suas tam maturas presertim atque salu
bres mutare. Sed offeret se indies occasio in qua Franciscum ipsum poterimus honorare : et id libenti animo faciemus. Superest ut uos sicut bonos obedientie filios decet, perlatore dicti car.lis nepotis nostri sincera in domino
caritate recipiatis eique ad possessione ecclie antedicte pacifice consequendam omni studio et conatu curetis assistere. et ita p pntes hortamur uos in dno et apostolica auctoritate monemus. Dat. rome apud Sanctum petrum sub
annulo piscatoris. die xxiiii. Maii. Mcccclxxii. Pontificatus nostri Anno primo

L. Grifus

b)

IULIUS PP. II.

Dilecte fili nr salutem et apostolicam ben. Cum tue de nobis et s. r. e. cuius honorabile membrum est benemeritis ea paterne concedere uolentes per que ei honor accrescat salus proueniat
animaru et ciuitatibus, urbibus, atque locis, que ad s.me lige obediam redeunt, benignã se reddere possis et graciosam. Ultra ea que in nris legationis Tibi Comisse sub plumbo lris
confectis continentur, et expresso [illegible] earunde litterarum, ac omnium et singulorum in illis contentorum tenore presentibus pro sufficienter expresso haberi uolentes, ex nra certa scientia
ac de apostolice sedis Potestatis plenitudine, x duodecim in nros et apostolice sedis Notarios, Tot demque Comites et Equites aule sacri Palatii Lateranen. et accolitos apostolicos alios tot idoneos
et sufficientes, [illegible] nos tamen ultra eunde numeru duodecim ad Theologie, et utriusque Juris gradus doctoratus et sufficientes, duobus uel Tribus in eisdem facultatibus
Doctoribus, [illegible], eorumque uotis iuratis, sup quo tuã et illoru conscientiam oneramus. creare et aliquibus Cappellis de iure patronatus nobilium laycorum, usque ad numeru
duodecim indulgentias septe annorum iuxta formã Quinterni Cancellarie apostolice et Intercessionibus Benedictionum per te Populis dandis concedere. Hec no omnes et singulas quarum
cumque Ciuitatum Terrarum que ad s.me lige obedienã ut prefertur uenerint. Et Milites seu equites q Pedites undecumque sint, qui contra nos et s. r. e. res arma sumpserunt
ab omnibus et singulis Censuris et penis in Monitorio propterea per nos edito absoluere, penitentiãque salutarem iniungere diuina tamen in huiusmodi manibus iuramento emittant,
et solemne uotum, posthac ut prefertur arma no sument, neque ea sumentibus Scismaticis ac damnatis olim Cardinalibus, neque eoru Conciliabulo quouismodo fauebunt, ac
[illegible] quibus supposite Ciuitates Terre et oppida, ac loca huiusmodi sunt relaxare possis et ualeas, auctoritatem et facultatem concedimus per presentes. Non
obstantibus illis que in dictis legationis Tibi facte ac Monitorii ut prefertur a nobis emanati his uolumus no obstare. Ceterisque Contrariis Quibuscumque. Dat. Rome apud
Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die xiiii Junii. M. D. XII. Pont. nri Anno Nono

Bal.ar Turdus

c)

PAULUS. PP. V.

Dilecti filij Salutem et Apostolicam benedictionem. Periucundæ nobis fuerunt litteræ uestræ, in quibus primum summoperè laudamus pietatis, et fidei
uestræ singulare studium erga sanctam hanc sedem; deindè zelum charitatis, quo aliorum errata doletis, et conuersionem aberrantium ad meliora
consilia desideratis, valdè probamus. Planè opinionem, quam de prudentia, et pietate istius egregij Senatus habebamus, confirmastis. Iam
uero experimento cognoscimus; quod utiquè procul dubio semper credidimus; uos summo iure appellari Defensores Ecclesiasticæ libertatis. Vi
dimus quidem, quam benè virtutem uestrorum maiorum æmulamini, qui tantum, et tam splendidum nomen sibi comparauerunt: cum uos
eadem animi promptitudinè, qua illi, quoties opus fuit, fortiter, ac constanter pugnando, dignitatem huius sanctæ sedis tutati sunt; uires,
opes, copias nobis pro Sanctæ Romanæ Ecclesiæ matris uestræ amantissimæ maiestate retinenda, obtuleritis. Et nos quoquè hoc uestræ
deuotionis, et filialis obseruantiæ officium ea in uos animi propensione accepimus, vt re ipsa quantum cum Domino poterimus, declaraturi
simus uobis, uigerè semper in animo nostro memoriam significationis huius egregiæ voluntatis uestræ. Nec vllam vnquam prætermitte
mus occasionem, qua commodè possimus hac de causa vobis gratificari. Interea Deum precamur, à quo cuncta bona procedunt, ut uos cõ
tinua protectione custodiat, ac simul uobis peramanter benedicimus. Datum Romæ apud Sanctum Marcum sub Annulo Piscatoris.
Pridie Idus Augusti MDCvj. Pontificatus Nostri Anno Secũdo

Petrus Strozza

A. D. 1472. 1512. 1606. — Brefs de Sixte IV, de Jules II, de Paul V.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, et Milan, Biblioteca Ambrosiana.

A. D. 1472. 1512. 1606. — Brefs de Sixte IV, de Jules II, de Paul V.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales, et Milan, Biblioteca Ambrosiana.

1. A. D. 1472. Bref de Sixte IV. — Fribourg, Archives cantonales, affaires ecclésiastiques, 43. Grandeur : 41 × 9,5 cm. Adresse au dos : *Dilectis filiis sculteto et consulibus Friburgi.* — Ce fut sous Martin V. (1417—1431) que l'on commença à donner aux brefs une forme régulière et désormais ils sont d'un plus fréquent emploi. Les brefs se distinguent des bulles en plusieurs points : ils sont écrits sur un vélin blanc et fin, d'un format généralement allongé; ils sont scellés de cire rouge avec l'empreinte de l'anneau du pêcheur; cette façon de sceller est expressement spécifiée dans la date *(sub annulo piscatoris)*; depuis Eugène IV. (1431—1447) on se sert de l'écriture humanistique (les brefs antérieurs qui nous sont conservés sont en minuscule gothique); au-dessus de la première ligne on a le nom et le titre du Pape et ce titre est *papa* (non pas *episcopus, servus servorum Dei*); quand il y a eu plusieurs Papes de même nom, on ajoute leur numéro d'ordre; dans la date le jour est indiqué d'après la façon moderne (non par Calendes, par Nones ou Ides), et le commencement de l'année est le 1er Janvier et non pas le 25 Mars. Enfin les brefs sont expédiés par le Secrétariat des brefs et non par la Chancellerie apostolique. Voir sur les brefs N. Lichatscheff, *Brief des Papstes Pius V. an den Zaren Iwan den Grausamen, in Verbindung mit der Frage über die päpstlichen Breven* (écrit en russe), Saint-Petersbourg 1906.

Cursive humanistique. Les lettres sont penchées vers la droite; souvent elles sont étroitement liées; du reste, leur forme diffère peu de l'écriture de manuscrit (comp. pl. 114. 115b).

Lettres isolées. **a** est oncial; pour **ae** on a le plus souvent une ligature, plus rarement **e** (*ecclesiae, preficere*, 1). **d** est droit (1). Voir **g** (2). D'ordinaire **i** porte un point (1). **s** à la fin des mots est tantôt rond, tantôt long (1); de même au commencement des mots, il est quelquefois rond (*sanctum, sub*, 6). Pour **u** et **v** on a **u** (1).

Comme signe commun d'abréviation on se sert d'un trait horizontal ou oblique (4).

Ligatures. Pour *et* on a quelquefois l'ancienne ligature (3).

Comme signe de ponctuation on a pour la petite pause un double point ou un petit trait (3. 4).

SIXTUS PAPA IV.

1 Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Accepimus litteras vestras, quibus, ut dilectum filium Franciscum de Sabbaudia, notarium nostrum, Lausannensi ecclesiae preficere in episcopum et pastorem velimus, supplicatis
2 Nos, filii dilecti, Franciscum ipsum tum ob familiae dignitatem, tum ob virtutes et merita eius singulari prosequimur caritatis affectu, eumque Domino auctore honorare et ornare intendimus. In hoc tamen
3 nec ipsi nec vobis possumus complacere, quia minor est annis et propterea, ut audire potuistis et nos alias ad vos scripsimus, ecclesiam ipsam provida consyderatione dilecto filio nostro Iuliano tituli sancti Petri
4 ad vincula, presbitero cardinali, nostro secundum carnem nepoti, contulimus, qui ecclesiae ipsi saluberrimus vobisque omnibus iocundissimus esse poterit. Non consuevit hec apostolica Sancta Sedes provisiones suas,
[tam maturas presertim atque salu-
5 bres, mutare. Sed offeret se indies occasio, in qua Franciscum ipsum poterimus honorare, et id libenti animo faciemus. Superest ut vos, sicut bonos obedientiae filios decet, procuratorem dicti cardinalis, nepotis nostri, sincera in Domino
6 caritate recipiatis, eique ad possessionem ecclesiae antedictae pacifice consequendam omni studio et conatu curetis adsistere, et ita per presentes hortamur vos in Domino et apostolica auctoritate monemus. Datum
[Romae apud sanctum Petrum sub
7 annulo piscatoris die XXIV. Maii MCCCCLXXII., pontificatus nostri anno primo.

L. Grifus.

2. A. D. 1512. Bref de Jules II. — Milan, Biblioteca Ambrosiana, Z. 53 (55), parte superiore. Adresse au dos : *Dilecto filio nostro M[attheo] tituli sancte Potentiane presbytero cardinali Sedunensi, nostro et apostolice Sedis legato.* En marge, à gauche, traces du sceau. Voir Ratti, *Notice sur quelques lettres papales adressées au cardinal Matthieu Schinner, et qu'on croyait perdues, à la Bibliothèque Ambrosienne* (dans le *Compte rendu du quatrième congrès scientifique international des catholiques, Sciences historiques,* Fribourg, Suisse, 1898, p. 279).

L'écriture est plus cursive que dans le bref de 1472. Les hastes tant inférieures que supérieures sont légèrement ondulées. On rencontre beaucoup de formes gothiques. Beaucoup de mots commencent par une lettre majuscule.

Lettres isolées. **a** prend la forme de cursive simple; pour **ae** on a **e** (1. 2). **e** comporte souvent, surtout à la fin des mots, un long trait d'ornement (*tue*, 1; *equites*, 4); quelquefois il a la forme d'epsilon (*et*, 2. 8). Voir **g** (2). Voir les formes diverses de **q** (8). **r**, la plupart du temps, est droit, quelquefois rond (*litteris*, 2). **s** est le plus souvent rond, même au commencement et dans le corps du mot (*salus*, 1; *utriusque*, 5). **t** est beaucoup plus long que les lettres brèves; la barre se trouve d'ordinaire au milieu de la haste (1); souvent aussi la barre manque et il n'y a au-dessous qu'un trait de liaison oblique (*civitatibus, ultra*, 2). Pour **u** et **v** on a, au commencement des mots, tantôt **u** et tantôt **v** (1. 2. 3).

Abréviations. Voir les sigles (1. 8). A la fin des mots pour *us* ou *is* on a un **s** suscrit (*obstantibus, nobis*, 12). Voir les abréviations pour *circumspectioni* (1), *dummodo* (9), *quod* (4).

Ponctuation. On a pour la grande pause deux points, pour la petite, un seul (1. 11. 12). Voir les signes nombreux avant et après le titre, la signature et après la date.

IULIUS PAPA IIus.

1 Dilecte fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Circumspectioni tue, de nobis et sancta Romana ecclesia, cuius honorabile membrum est, benemerite, ea paterne concedere volentes, per que ei honor accrescat, salus proveniat
2 animarum, et civitatibus, urbibus atque lo[c]is, que ad sanctissime lige obedientiam redeunt, benignam se reddere possit et gratiosam, ultra ea que in nostris legationis tibi commisse sub plumbo litteris
3 confectis continentur et expressa sunt, earundem litterarum ac omnium et singulorum in illis contentorum tenorem presentibus pro sufficienter expresso haberi volentes, ex nostra certa scientia
4 ac de apostolice Sancte Sedis potestatis plenitudine: quod duodecim in nostros et apostolice Sedis notarios, totidemque comites et equites aule sacri palatii Lateranensis et accolitos apostolicos, alias tamen idoneos
5 et sufficientes, necnon nonnullos, non tamen ultra eundem numerum duodecim, ad theologie et utriusque iuris gradus doctoratus, etiam sufficientes, duobus vel tribus in eisdem facultatibus
6 doctoribus tecum adhibitis, eorumque votis iuratis, super quo tuam et illorum conscientiam oneramus, creare; et aliquibus cappellis de iure patronatus nobilium laycorum, usque ad numerum
7 duodecim, indulgentias septem annorum, iuxta formam quinterni cancellarie apostolice, etiam interessentibus benedictioni per te populis dande concedere; necnon omnes et singulas quarum-
8 cunque civitatum et terrarum, que ad sanctissime lige obedientiam, ut prefertur, venerint, et milites tam equites quam pedites, undecunque sint, qui contra nos et sancte Romane ecclesie res arma sumpserunt,
9 ab omnibus et singulis censuris et penis in monitorio propterea per nos edito absolvere, penitentiamque salutarem iniungere, dummodo tamen in tuis manibus iuramentum emittant
10 et solemne votum, quod posthac, ut prefertur, arma non sument neque ea sumentibus scismaticis ac damnatis olim cardinalibus, neque eorum conciliabulo quovismodo favebunt; ac
11 ecclesiasticum interdictum, quibus supposite civitates, terre et oppida ac loca huiusmodi sunt, relaxare possis et valeas — auctoritatem et facultatem concedimus per presentes. Non
12 obstantibus illis, que in dictis legationis tibi facte ac monitorii, ut prefertur, a nobis emanati litteris voluimus non obstare, ceterisque contrariis quibuscunque. Datum Rome apud
13 sanctum Petrum sub annulo piscatoris die XIIIIa Iunii M.D.XIImo, pontificatus nostri anno nono.

Balthasar Tuerdus.

3. A. D. 1606. Bref de Paul V. — Fribourg, Archives cantonales, affaires ecclésiastiques, 405. Grandeur : 40 × 20 cm. L'adresse au dos : *Dilectis filiis senatui Friburgensi, ecclesiasticae libertatis defensoribus.* — Par exception, le jour, dans la date, est indiqué d'après l'ancienne manière romaine.

La belle cursive des brefs subit l'influence de l'écriture italienne de chancellerie; on peut la regarder comme une forme particulière de cette écriture (comp. pl. 122). Les hastes tant inférieures que supérieures sont légèrement ondulées et épaissies ou bien elles sont ornées.

Lettres isolées. Pour **ae** on a une ligature (1). **d** est droit (1). **e** prend à la fin des mots un trait d'ornementation (1). Voir **h** (2). **r** est droit (1). Partout **s** est rond (1).

Il n'y a d'abréviation que pour **n** (*cum*, 10; *secundo*, 12).

Comme signes de ponctuation on a la virgule, le point-tiret, le double point et le point (1. 4. 5).

Au lieu du trait d'union à la fin des lignes, on a deux points (4. 9. 10).

PAULUS PAPA Vs.

1 Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Periucundae nobis fuerunt literae vestrae, in quibus primum summopere laudamus pietatis et fidei
2 vestrae singulare studium erga Sanctam hanc Sedem; deinde zelum charitatis, quo aliorum errata doletis et conversionem aberrantium ad meliora
3 consilia desideratis, valde probamus. Plane opinionem, quam de prudentia et pietate istius egregii senatus habebamus, confirmastis. Iam
4 vero experimento cognoscimus, quod utique procul dubio semper credidimus, vos summo iure appellari defensores ecclesiasticae libertatis. Vi-
5 dimus quidem, quam bene virtutem vestrorum maiorum aemulamini, qui tantum et tam splendidum nomen sibi comparaverunt: cum vos
6 eadem animi promptitudine, qua illi, quoties opus fuit, fortiter ac constanter pugnando dignitatem huius Sanctae Sedis tutati sunt, vires,
7 opes, copias nobis pro sanctae Romanae ecclesiae matris vestrae amantissimae maiestate retinenda obtuleritis. Et nos quoque hoc vestrae
8 devotionis et filialis observantiae officium ea in vos animi propensione accepimus, ut re ipsa quantum cum Domino poterimus, declaraturi
9 simus vobis, vigere semper in animo nostro memoriam significationis huius egregiae voluntatis vestrae. Nec ullam unquam praetermitte-
10 mus occasionem, qua commode possimus hac de causa vobis gratificari. Interea Deum precamur, a quo cuncta bona procedunt, ut vos con-
11 tinua protectione custodiat, ac simul vobis peramanter benedicimus. Datum Romae apud sanctum Marcum sub annulo piscatoris
12 pridie idus Augusti MDCVI., pontificatus nostri anno secundo.

Petrus Stroza.

a)

Datum Romae apud Sanctum Petrum Tertiodecimo kalendas Novembris Anno Septimo.

b)

BENEDICTUS PP. XIII.

Motu proprio &c.

A. D. 1477. — Supplique avec signature de Sixte IV.

Rome, Vatican, Archivio secreto, Instrumenta Miscellanea.

A. D. 1730. — Motu proprio de Benoit XIII.

Rome, Vatican, Archivio secreto, Instrumenta Miscellanea.

A. D. 1477. — Supplique avec signature de Sixte IV.

Rome, Vatican, Archivio secreto, Instrumenta Miscellanea.

Supplique adressée au Pape Sixte IV et que celui-ci a signée de sa main. Document sur papier. La signature du Pape se compose des mots *Fiat ut petitur* et de l'initiale de son nom de baptême *Franciscus (della Rovere).* Voir ligne 18. De même à côté des lignes 19—21, contenant les clausules, le Pape a de nouveau écrit *Fiat* avec l'initiale de son nom de baptême. — La date (22) a été ajoutée par le «Prodatarius». La 7e année du pontificat de Sixte IV commençait le 25 Août 1477 (Sixte IV ayant été élu le 9 Août 1471 et couronné le 25 du même mois). En haut, en marge, se trouve indiqué le sommaire de la supplique. Au verso se trouve un grand **R** (= *registrata*) avec le nom du «registrator» *de Caronellis*; de même, en haut, en marge, vers le milieu au-dessus de l'**R**, on lit *libro 3° fol. LXXXVI*; en haut et dans l'angle droit on a : *pro fratribus in Algua.* Nous devons les deux Fac-simile de cette planche à l'amabilité de Mgr. P. M. Baumgarten.

Cursive humanistique. Voir les explications sur l'écriture des brefs, pl. 116. Beaucoup de formes gothiques.

Lettres isolées. **i** est surmonté d'un point ou d'un petit trait (1). **m** à la fin des mots a souvent une forme ondulée (*eisdem*, 5). **r** à la fin des mots a ordinairement la forme majuscule (1. 2). **s** a quelquefois la forme de cursive gothique (*predecessoris*, 10). La barre du **t** se trouve souvent un peu au-dessus du milieu du jambage vertical, du côté droit (1. 2).

Abréviations. Le trait horizontal ondulé est parfois mis pour **r** seul (*correctores*, 6). Pour *et* on a la plupart du temps la note tironienne, quelquefois pourtant on trouve la ligature (8). Le signe pour *ur* rappelle parfois encore l'ancienne forme de ce signe, la plupart du temps pourtant il imite le signe ancien pour *ur* (*videntur, reperiuntur*, 1; *videbantur*, 4). Voir l'abréviation pour *verbo, verbum* (17).

Dominus Paulus II. pro sedandis certis controversiis, que tunc pululabant inter canonicos congregationis sancti Georgii in Alga Venetiarum, commisit patriarche Venetiarum [et certo abbati, quod esse deberent eisdem canonicis tamquam communes patres et amicabiles compositores, correctores, diffinitores etc. Et licet dicta commissio per obitum dicti domini Pauli credatur expirasse, tamen emanant sepe certa mandata a dictis patriarcha et abbate pro rebus minime necessariis sub pena excommunicationis late sententie, quam contrafacientes incurrunt eo ipso: que sunt ipsis canonicis quasi quotidie celebrantibus [valde formidolosa et periculosa. Petunt declarari, dictam commissionem per obitum mandantis expirasse, seque restitui in pristinum statum. A[ntique] controversie huiusmodi iam fine debito terminate fuerunt.

Beatissime pater. Quia ea, que ab initio videntur utilia, aliquando successu temporis reperiuntur inefficacia, iccirco exponitur humiliter Sanctitati vestre pro parte devotorum eiusdem moderni rectoris generalis et canonicorum congregationis sancti Georgii in Alga Venetiarum, quod dudum postquam felicis recordationis Paulus papa II. predecessor vester, qui personas dicte congregationis singulari complectebatur dilectionis affectu, pro sedandis certis controversiis, que instigante pacis emulo et inimico tunc in dicta congregatione pullulare videbantur, patriarche Venetiarum et abbati sancti Georgii maioris Venetiarum et eorum successoribus per suas litteras commiserat, ut eisdem rectori et canonicis atque personis tanquam communes et amicabiles patres, compositores, correctores, diffinitores, censores et iudices essent in quibuscunque causis, litibus, controversiis, dissensionibus et reliquis casibus et rebus, honorem, commodum, utilitatem et conservationem ipsius congregationis publice vel privatim concernentibus, quotienscunque per ipsos canonicos forent requisiti, et nonnulla alia exequerentur et facerent, prout in dictis litteris plenius continetur. Controversie huiusmodi fine debito terminate fuerunt. Itaque congregatio predicta iuxta traditam eis a Deo intelligentiam et adiuvante divina misericordia cum pace et caritate regitur et gubernatur; et protectio seu commissio dicti predecessoris — que etiam per obitum ipsius a nonnullis asseritur expirasse — eis minime necessaria, sed potius officiens quieti, tranquillitati et observantie ac severitati dicte congregationis necnon animabus ipsorum periculosa esse dinoscitur, cum interdum etiam pro rebus minimis et sine aliqua necessitate emanent certa mandata sub pena excommunicationis late sententie, quam contrafacientes incurrant eo ipso. Que quidem mandata personis ecclesiasticis et divinis mysteriis continuo vacantibus formidolosa nimium existunt. Quare pro parte rectoris et canonicorum predictorum Sanctitas vestra humiliter supplicatur, ut eorum quieti et tranquillitati ac animarum saluti pie consulentes eos in pristinum statum restituere ac litteras huiusmodi per obitum dicti predecessoris expirasse, et omnia abinde citra facta et emanata nulla et invalida [1]) esse declarare et decernere dignemini de gratia speciali. Non obstantibus litteris Pauli predecessoris huiusmodi, quarum tenores, ac si de verbo ad verbum insererentur presentibus, habere dignemini pro expressis. Ceterisque in contrarium facientibus quibuscunque et cum clausulis opportunis. Fiat ut petitur. *F*

Et cum declaratione et decreto predictis.
Et quod expediatur in forma brevis, cum insertione presentis supplicationis. } Fiat. *F*

Datum Rome apud sanctum Petrum terciodecimo kalendas Novembris anno septimo.

[1]) Corrigé de *invallida.*

A. D. 1730. — Motu proprio de Benoit XIII.

Rome, Vatican, Archivio secreto, Instrumenta Miscellanea.

Début et fin d'un *Motu proprio* pontifical. Papier. Le Pape a de sa propre main signé son nom au-dessous du document. En d'autres documents de ce genre la signature du Pape se compose des mots *Fiat ut petitur,* ou *Placet motu proprio* ou des mots semblables, avec l'initiale du nom de baptême du Pape. — Il semble que le chiffre arabe **24** dans la dernière ligne (23), indiquant le jour du mois, soit aussi de la main du Pape. — Au verso du document il y a le sommaire de ce que le Pape est prié d'accorder : . . . *si degna Vostra Santità permetter' alli padri di detto convento . . . con le deroghe, preserve, et altro più diffusamente espresso nella presente cedola di Suo moto proprio.* — Ecriture italienne moderne. Voir les explications sur la lettre de S. Charles Borromée, pl. 122.

BENEDICTUS PAPA XIII.

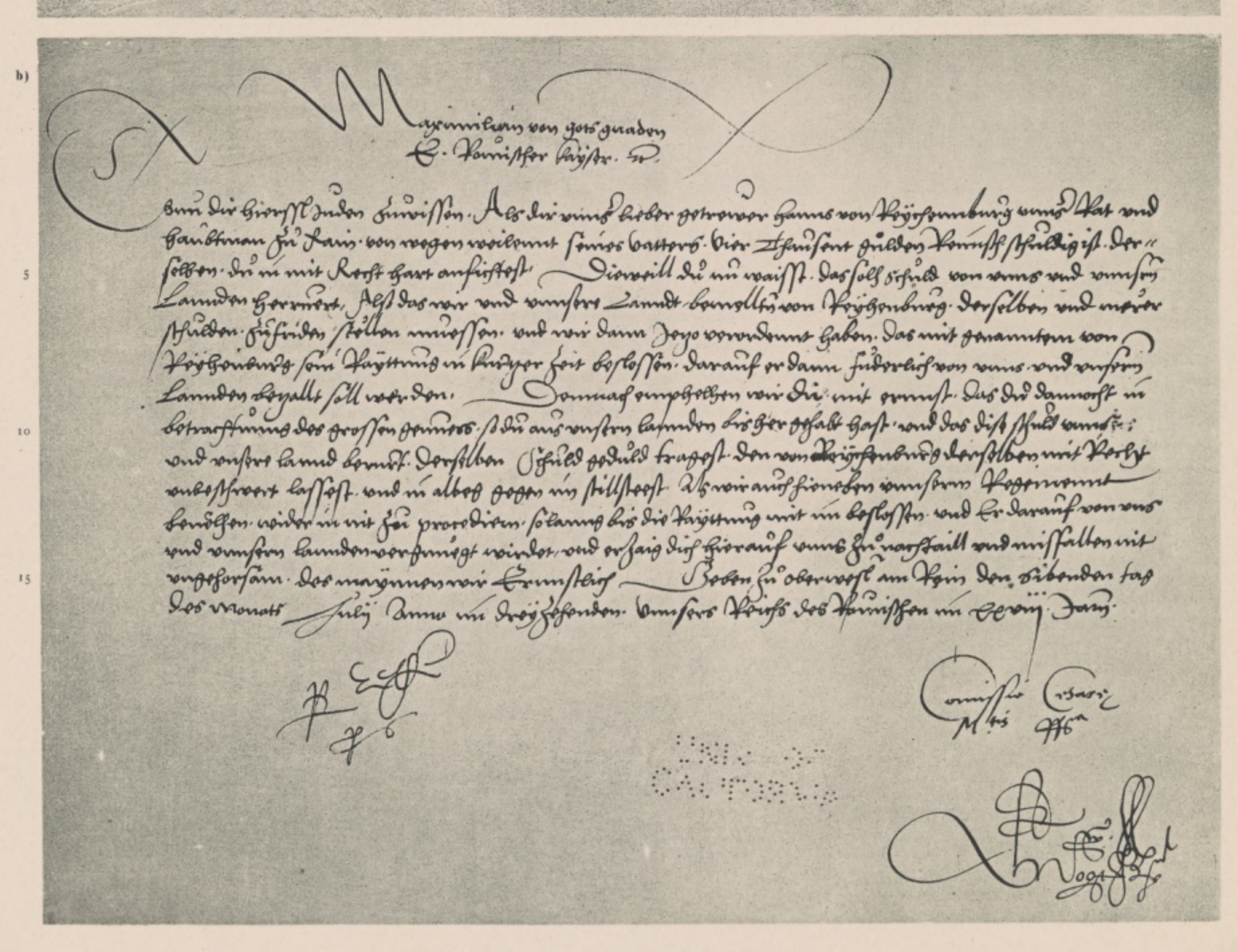
Motu proprio etc. Ci è stato rappresentato per parte del priore e religiosi del convento del nostr' ordine di San Domenico di Modena, e con essi e per essi dal maestro Fra Giovanni Domenico Agnani figlio di detto convento, che fin sotto li 30 Maggio 1685 Giovanna Mantovani Foresti e Filippo Foresti, suo figlio, donarono a detta loro chiesa per servizio et ornato dell' altar maggiore, che insieme di quel tempo era dedicato al detto Padre San Domenico, un tabernacolo di mole assai grande, composto di molto legno diviso in più parti, et al di fuori coperto di puro argento lavorato di peso oncie novecento settantatre, come apparisce da istrumento pubblico stipolato lo stesso giorno, nel quale da detti Foresti donanti fu dichiarato con le seguenti precise parole, che tal donazione la facevano a gloria et onore del Santissimo Sagramento e del glorioso patriarca San Domenico, avvocato de' medesimi, per esporsi sopra detto altar maggiore, dove abbia ad esser depositato il Santissimo, a di lui onore e gloria e del detto glorioso San Domenico, quando non paresse bene alli padri sudetti, coll' assenso sempre delli nominati Foresti o in loro difetto de' loro descendenti, e non altrimente nè in altro modo, di levarlo per riporlo e custodirlo in luogo sicuro, ad effetto di meglio preservarlo, e poscia esporlo nelle feste solenni della chiesa tanto universali quanto particolari della religione Domenicana, e caso che mai si dovesse distruggere detto altar maggiore per qualche accidente e per ridurlo forse a miglior forma, allora et in tal caso intendono e vogliono essi donanti, che detto tabernacolo si debba riporre sopra l' altar maggiore, che si fabricarà in luogo dello stesso, come così li predetti padri presenti spontaneamente per essi e per li loro successori in detto convento promettono e s' obligano di riporlo nell' accennato altar maggiore, con espressa condi-
. . . . .

del presente nostro moto proprio, quale vogliamo che vaglia e debba aver sempre il suo pieno effetto, esecuzione e vigore, colla semplice nostra sottoscrizione, benchè non vi siano stati chiamati, sentiti, nè citati i predetti eredi de' sudetti Giovanna Mantovani e Filippo Foresti, il capitolo e canonici della catedrale di detta città per l' interesse della loro cappella del Santissimo Sagramento, sostituita nella donazione di detto tabernacolo, Monsignor vescovo della medesima città esecutore deputato di detta disposizione, et altre qualisisiano persone ancorchè privilegiate e privilegiatissime, ecclesiastiche, e luoghi pii, che vi avessero o pretendessero avervi qualunque interesse, non ostanti tutte e singole cose premesse, e specialmente la donazione di detto tabernacolo fatta dalli predetti Giovanna e Filippo Foresti, gl' oblighi, patti, condizioni, proibizioni, pene anche di caducità a favore di detta cappella del Santissimo Sagramento nella chiesa catedrale in caso di contravenzione o d' inosservanza, et altri pesi e gravami risultanti dal sopra riferito istrumento, e da qualunque altra disposizione d' ogn' altro benefattore e donatore degl' altri argenti sudetti, la bolla di Pio IV. nostro predecessore *De registrandis*, la regola della nostra cancellaria *De iure quaesito non tollendo*, la disposizione de concili generali, provinciali e sinodali, e qualisisiano altre costituzioni et ordinazioni apostoliche, nostre, e de' nostri predecessori, leggi civili e canoniche, statuti, riforme, stili, usi, consuetudini, e qualunque altra cosa, che facesse o potesse fare in contrario, alle quali tutte e singole, avendone il tenore qui per espresso e di parola in parola inserto, e supplendo noi colla pienezza della nostra potestà pontificia ad ogni vizio e difetto quantunque sostanziale e formale che vi potesse intervenire, per questa volta sola, e per la piena e total' esecuzione et effetto di quanto s' esprime nella presente cedola di nostro moto proprio, ampiamente et espressamente deroghiamo. Dato dal nostro palazzo apostolico Vaticano questo dì 24 Gennaro 1730.

Benedictus papa XIII.

a) Beatissime p̄r, R^me d̄ne, Nisi sciremus v̄ram S. tam his n̄ris q̄ re ipsa satis intellexisse, quantum strictissime et verissime lige seu confoederationi n̄re, imo universe rei publice christiane nocuerit, et adversus fuerit, ac adhuc hostis existat Episcopus Sedunensis, id etiam latius explicare possemus. Cum igitur et constet eundem ep̄um non modo apostolicis et imperialibus monitis noluisse parere, sed etiam in sua rebelli pertinacia continue perseverare, et iam eius sic requirentibus meritis in ep̄atu suum successor electus fuerit alter Nicolaus Schinner, vir non modo nobis charus et gratus, sed et confoederationi n̄re accomodatissimus futurus, de quo V. S. etiam per alios confoederatos n̄ros viciniores iam scriptum est proprium; ipsam V. S.tem rogamus atque requirimus, ut ipsum electum etiam n̄ro intuitu charum et comendatum habere, eum quoque in omni favore in ipso ep̄atu confirmare et stabilire velit, In quo etiam nos quantum ad nos spectat omne ei auxilium favoremque prestabimus. Et rem nobis gratissimam ac ut speramus confoederationi n̄re utilissimam faciet eadem V. S.tas quam deus conservet. Ex civitate n̄ra imperiali Augusta xi. maij 1496.

Maximilianus divina clementia Rex Romanorum semper Augustus
Hungarie Dalmatie Croatie etc. Rex. Archidux Austrie, Dux Burgundie etc.

b) 

Maximilian von gots gnaden Erwelter Römischer kayser etc.

…en dir hiemit gnediclich zu wissen. Als dir vnns lieber getrewer Hanns von Reichenburg vnnser Rat vnd Haubtman zu Rain von wegen weilennt seines vatters vier Tausent gulden Reinisch schuldig ist, derselben du in mit Recht hart anfichtest. Dieweil du nu waisst, das solh schuld von vnns vnd vnnsern Lannden herrüert, Also das wir vnd vnnser Lanndt bemellten von Reichenburg derselben vnd merer schulden zufriden stellen muessen, vnd wir dann yetzo verordennt haben, das mit gemeltem von Reichenburg sein Raittung in kurtzer zeit beslossen, darauf er dann furderlich von vnns vnd vnnsern Lannden bezallt soll werden. Demnach emphelhen wir dir mit ernnst, das du dannocht in betrachtung des grossen gewynns so du aus vnnsern lannden bisher erhalten hast, vnd das dise schuld vnns vnd vnnser lannd beruert, derselben schuld gedult tragest, den von Reichenburg derselben mit Recht vnbeswert lassest, vnd in alles gegen im stillsteest, Als wir auch hieneben vnnsern Regiment bevolhen, wider in nit zu procediren, solanng bis die Raittung mit im beslossen vnd er darauf von vns vnd vnnsern lannden vergnuegt wirdet, vnd erzaig dich hierauf vnns zu nachtaill vnd missfallen nit vngehorsam. Das mainen wir ernnstlich. Geben zu Oberwesl am Rein den sibenden tag des Monats July Anno im dreyzehenden, vnnsers Reichs des Römischen im XXviij Jarn.

Commissio Cesaris Mtis propria

A. D. 1496. 1513. — Deux lettres de l'empereur Maximilien I.

Vienne, K. u. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.

A. D. 1496. 1513. — Deux lettres de l'empereur Maximilien I.

Vienne, K. u. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.

1. Lettre sur parchemin. Regeste : L'empereur Maximilien recommande Nicolas Schinner au Pape pour le siège épiscopal de Sion. Augsbourg, 11 Mai 1496. Au-dessous se trouve la signature originale de l'empereur. L'adresse au verso porte : *Sanctissimo domino nostro papę.* Avec la permission de M. le Directeur général des Archives prussiennes nous empruntons ce Fac-simile ainsi que le suivant aux *Kaiserurkunden in Abbildungen* de Sybel et Sickel, livr. XI, pl. 26ᵇ et 28ᶜ.

Cursive humanistique. Les lettres sont inclinées vers la droite. Sous beaucoup de rapports l'écriture correspond à la cursive des brefs pontificaux (voir pl. 116); les lettres pourtant sont moins soignées et moins belles; à remarquer aussi que les lettres ont plus souvent la forme gothique; voir par ex. **e**, **r**, **t**.

Lettres isolées. **a** prend la forme simple; pour **ae** on a soit une ligature soit l'ę cédillé (*ligae, nostrę*, 2). **e** finit en bas soit par un trait droit, soit par un trait recourbé; souvent on ne peut distinguer **c** de **t** (*pertinacia continue*, 4; *suffectus et electus*, 5). **d** a la forme droite (1). **e**, comme le **c**, finit souvent en bas par un trait droit, souvent pourtant il est rond, comme autrefois; au lieu de l'œil on n'a souvent qu'un crochet (*sciremus, re*, 1; *confoederationi*, 2). Voir **g** (10. 11). **r** a presque toujours la forme ronde de l'écriture gothique, rarement il a la forme droite (*pater, vestram*, 1). **s** a la forme ronde à la fin des mots, quelquefois aussi au commencement et au milieu (*sciremus, ipsa*, 1). **t** est souvent plus long que les lettres brèves; son jambage vertical est droit; la petite barre est placée à droite (1. 2).

Abréviations. Voir les abréviations de la première ligne (1. 6. 9); voir en outre celles pour *quam* (1), *quantum* (8).

Pour *et* on a souvent l'ancienne ligature (2. 3).

Pour signes de ponctuation on a tantôt un point, tantôt une virgule (1. 7. 8. 9).

Chiffres arabes dans la date (9).

Beatissime pater, reverendissime domine. Nisi sciremus, Vestram Sanctitatem tam litteris nostris quam re ipsa satis intellexisse, quantum sanctissimae et serenissimae ligae seu confoederationi nostrę, imo universae rei publicae christianae, nocuerit et adversus fuerit ac adhuc hostis existat episcopus Sedunensis, id etiam latius explicare possemus. Cum igitur etiam constet, eundem episcopum non modo apostolicis et imperialibus monitis noluisse parere, sed etiam in sua rebelli pertinacia continue perseverare, et iam eius sic requirentibus meritis in episcopatum suum suffectus et electus fuerit alter, Nicolaus Schincus,¹) vir non modo nobis charus et gratus, sed etiam confoederationi nostrę accommodatissimus futurus, de quo Vestrę Sanctitati etiam per alios confoederatos nostros viciniores iam scriptum esse percepimus, ipsam Vestram Sanctitatem rogamus atque requirimus, ut ipsum electum etiam nostro intuitu charum et commendatum habere, eumque cum omni favore in ipso episcopatu confirmare et stabilire velit. In quo etiam nos, quantum ad nos spectat, omne ei auxilium favoremque praestabimus. Et rem nobis gratissimam, ac, ut speramus, confoederationi nostrę utilissimam faciet eadem Vestra Sanctitas, quam Deus conservet. Ex civitate nostra imperiali Augusta XI. Maii 1496.

Maximilianus divina clementia rex Romanorum semper augustus,
Hungarię, Dalmatię, Croatię etc. rex, archidux Austrię, dux Burgundię etc.
Maximilianus rex

Lu. Brunus ²)

¹) Erreur pour *Schinner*. ²) Ne se voit pas sur le Fac-simile.

2. Lettre sur papier. Regeste : L'empereur Maximilien défend au juif Hierssl de poursuivre pour le moment un procès contre Hans de Reychenburg à cause d'une dette. Oberwesel sur le Rhin, 7 Juillet 1513. En bas, à gauche, se trouve la signature *per regem per se,* faite avec une estampille. En l'année 1507 Maximilien, pour diminuer le travail, que lui donnaient les nombreuses signatures, se fit faire, ainsi qu'il le déclare dans un rescrit, une estampille, c'est-à-dire une espèce de timbre avec les mots *per regem per se*; comme on le voit dans les originaux, la signature imprimée porte un trait d'union tracé à l'encre de la propre main du roi; c'est comme une réminiscence de l'ancien «Monogramma firmatum» (voir Steinherz, dans *Kaiserurkunden in Abbildungen,* texte, p. 478). L'adresse du verso porte : *An Hirsl juden.* — Dans la date au lieu de l'année de l'incarnation complète on n'a que le nombre : *im dreyzehenden*; le millésime (1500) est omis. Cet usage, d'omettre le millésime, qui apparaît déjà au XIVᵉ siècle, se rencontre très souvent au XVᵉ et XVIᵉ siècle. Le règne de Maximilien est compté à dater du jour de l'élection (Maximilien avait été élu roi des Romains le 16 Février 1486).

Cursive gothique allemande. Cette écriture se rapproche déjà de l'écriture allemande moderne : quelques lettres correspondent tout à fait à celles d'aujourd'hui, d'autres ont des formes de transition; voir par ex. **a**, **b**, **d**, **f**, **h**, **l**, **r**, **s**, **t**, **u**, **v**, **w**. On remarquera l'abus des doubles consonnes — caractéristique pour l'écriture allemande, particulièrement au XVᵉ et XVIᵉ siècle (*unnser*, 3; *dieweill*, 5; *lanndt*, 6; *betzallt*, 9); de même le grand usage de **y** pour **i** (*kayser*, 2; *Reychennburg*, 3; *rayttung*, 8; *maynnen*, 15; *dreyzehenden*, 16).

Lettres isolées. Le trait droit de l'**a** souvent est indépendant à côté de la boucle à laquelle il se relie en haut par un petit trait; souvent pourtant **a** a la forme simple d'autrefois (*Maximilian*, 1; *lannden betzallt*, 9). **c** et **e** se terminent en bas par un trait droit (*Reychennburg*, 3); au-dessus de l'**e** on a parfois un petit crochet; l'œil de l'**e** est grand, formé d'un trait fort et arrondi (*stellen*, 7). **f** a des formes anciennes et nouvelles (*darauf, fuderlich*, 8; *hierauf, misfallen*, 14). Voir les formes du **g** (*Reychennburg*, 3; *albeg, gegen*, 12). **h** a souvent la forme de l'écriture moderne allemande (*Reychennburg*, 3; *thausent*, 4). La plupart du temps **i** est surmonté d'un point (*Rain, weilennt*, 4); parfois pourtant il a un trait, en particulier dans les petits mots *in* et *im* (5. 8. 12). Voir la forme de **k** (*kayser*, 2; *kurtzer*, 8). **l** a le plus souvent une boucle, quelquefois, en particulier dans **ll**, il est simple (*lieber*, 3; *dieweill*, 5). Pour **oe** on a **o** avec un petit crochet (2. 16). **r** a deux traits verticaux, reliés en bas par un petit trait; il ressemble par là à l'écriture moderne allemande (*kayser*, 2). L'**s** rond à la fin des mots ressemble à l'**s** rond de la gothique moderne; la plupart du temps, il dépasse un peu en hauteur les lettres brèves (*unnsers reichs des*, 16). De même **t** est le plus souvent plus long que les lettres brèves; le trait de côté, qui remplace l'ancienne barre, se trouve bas (*getrewer, rat*, 3; *tag*, 15). Au-dessus de l'**u** il y a un crochet; c'est par là que l'on distingue maintenant l'**u** de l'**n** (*thun, juden*, 3); de même au-dessus de **w** il y a un crochet, quand **w** a le sens de **u** (*getrewer*, 3). **v** et **w** ont des formes modernes (3); **v** au commencement des mots remplace aussi bien **u** que **v**; au milieu des mots **u** remplace aussi bien **u** que **v** (*unnser*, 3; *bevelhen*, 13). **y** prend deux points (3). Voir la forme de **z** (3. 14).

A remarquer aussi les formes des lettres majuscules : **A** (3. 6), **D** (5. 9), **E** (2. 13. 15), **G** (15), **I** (16), **L** (6), **M** (16), **R** (2. 4. 5), **S** (11), **T** (4).

Peu d'abréviations. Voir celles pour *er* et **n** (3. 5. 6. 8).

Comme signe de ponctuation pour la grande pause on a un point, pour la petite la plupart du temps également on a un point, quelquefois une virgule (3. 4. 14. 16). Les paragraphes nouveaux sont signalés par une grande initiale ondulée (5. 9. 15).

A la fin des lignes on a deux traits d'union obliques (4).

Maximilian von Gots gnaden
erwelter Römischer kayser etc.

Thun dir Hierssl juden zu wissen. Als dir unnser lieber getrewer Hanns von Reychennburg, unnser rat und haubtman zu Rain, von wegen weilennt seines vatters vier thausent gulden Reinisch schuldig ist, derselben du in mit recht hart anfichtest; dieweill du nu waisst, das solh schuld von unns und unnsern lannden herruert, also das wir und unnsere lanndt bemellten von Reyhenburg derselben und merer schulden zufriden stellen muessen, und wir dann jetzo verordennt haben, das mit genanntem von Reyhenburg sein rayttung in kurtzer zeit beslossen, darauf er dann fuderlich von unns und unnsern lannden betzallt soll werden: demnach emphelhen wir dir ¹) mit ernnst, das du dannocht in betrachtunng des grossen genuess, so du aus unsern lannden bisher gehabt hast, und das dise schuld unns ¹) und unsere lannd berurt, derselben schuld geduld tragest, den von Reychenburg derselben mit recht unbeschwert lassest und in albeg gegen im stillsteest, als wir auch hieneben unnserm regimennt ²) bevelhen, wider in nit zu procediern, so lanng bis die rayttung mit im beslossen, und er darauf von uns und unnsern lannden vergnuegt wirdet; und erzaig dich hierauf unns zu nachtaill und misfallen nit ungehorsam. Des maynnen wir ernnstlich. Geben zu Oberwesl am Rein ¹) den sibenden tag des monats Iulii,³) anno im dreyzehenden, unnsers reichs des Römischen im XXVIII. jaren.

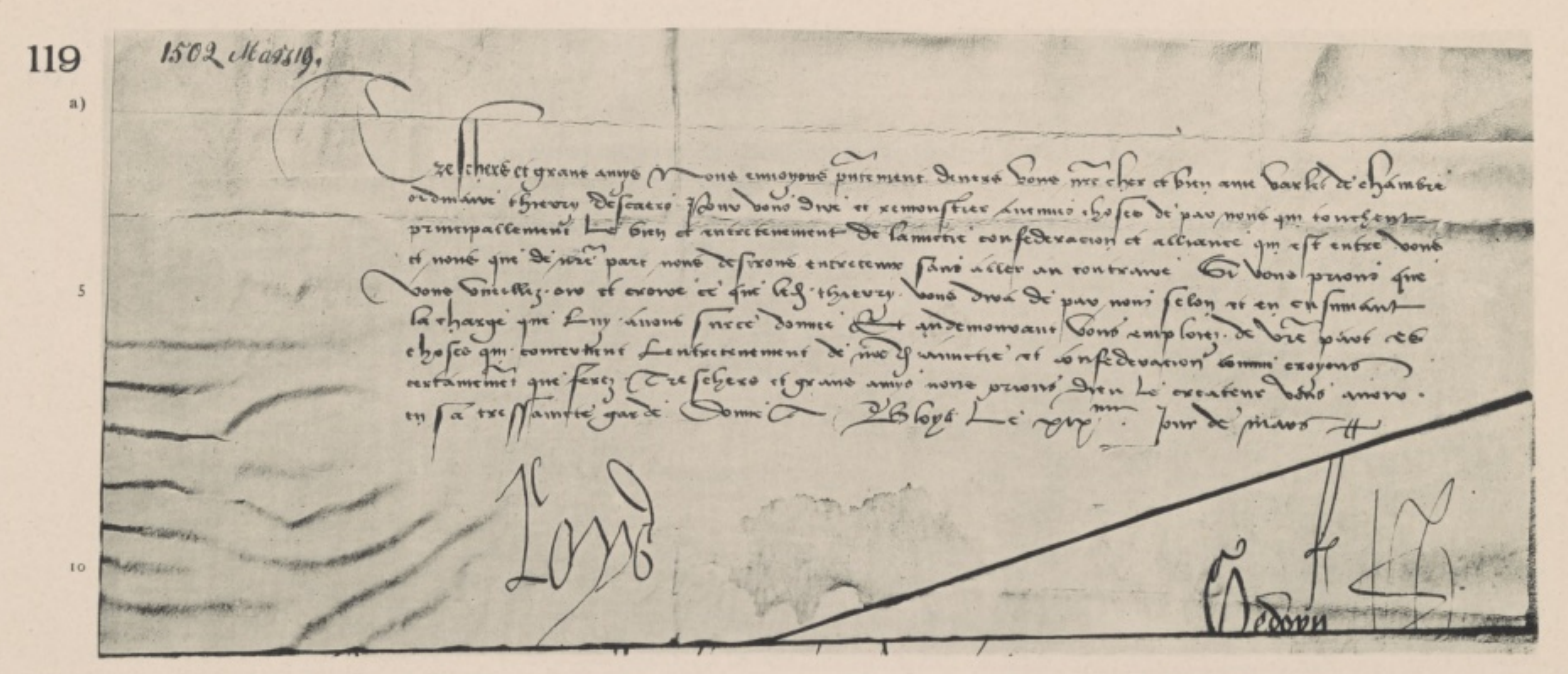
per regem
per se

Comissio cesarez ⁴)
maiestatis propria
H. Vogt

¹) Corrigé. ²) Corrigé de *regemennt*. ³) *Iulii* semble avoir été ajouté après coup. ⁴) Ms. *cesarę*.

119

a)



1502 Mars 19.

Tres chers et grans amys. Nous envoyons presentement devers vous nre cher et bien ame varlet de chambre ordinaire Thierry de Scatre pour vous dire et remonstrer aucunes choses de par nous qui touchent principallement le bien et entretenement de lamitie confederacion et alliance qui est entre vous et nous que de nre part nous desirons entretenir sans aller au contraire. Si vous prions que vous vueillez oir et croire ce que led. Thierry vous dira de par nous selon et en ensuivant la charge que luy avons sur ce donnee. Et au demourant vous employez de vre part es choses qui concernent lentretenement de nred. amytie et confederacion comme croyons certainement que ferez. Tres chers et grans amys nous prions Dieu le createur vous avoir en sa tressaincte garde. Donne a Bloys le xixme jour de mars.

Loys

Gedoyn

b)

Henry par la grace de dieu Roy de France et de Pologne. Treschers et grandz amys, alliez et Confederez. Vous pouvez assez juger quelle est la grande et urgente necessite de noz affaires a loccasion de la longueur des guerres qui ont cydevant affligé et affligent encores nre Royaume. Et comme nous pouvons nous trouvez grandement en arriere au faict de noz finances. Lesquelles ont este si fort espuisees par les susd. guerres, que sans layde des Princes Potentatz et Republicques, qui ont cydevant monstre quelque affection a la conservation de ce Royaume. Il nest pas a ceste heure en nre puissance de pouvoir satisfaire aux grandes sommes de deniers deues aux gens de guerre estrangers, que en faisant la paix nous avons promis de leur faire payer. Et pource que par beaucoup de bons et singuliers tesmoignages nous avons cydevant assez esprouve quelle est vre bienvueillance envers ceste couronne et combien que vous en desirez la manutention Nous avons aussi estime que a ce besoing, qui est le plus grand, qui se soit jamais pnte du temps de noz predecesseurs Roys et depuis la constitution de nred. Royaume Nous debvions avoir recours a vous. Comme a noz plus asseurez et parfaictz amys et alliez. Et vous prier, ainsi que faisons, de toute nre plus cordialle affection de nous vouloir secourir, par prest des sommes de deniers: et de la caution dont vous requerra de nre part le s^r de Haultefort Conseiller en nre conseil prive, et nre Ambassadeur pardevers les S^rs des Ligues. Qui sera ung plaisir, duquel la memoire ne nous demeurera pas seullement. Mais passera bien loing a noz successeurs, qui vous en sentiront une perpetuelle obligation. Vous priant de croire ce que vous dira plus amplement sur ce de nre part led. s^r de Haultefort selon que nous le luy mandons. Et a tant Nous supplirons le Createur, Treschers et grandz amyz alliez et confederez quil vous ayt en sa saincte et digne garde. Escript a Paris le Vme jour de May. 1576.

Henry

Brulart

A. D. 1502. — Lettre de Louis XII, roi de France.
Fribourg (Suisse), Archives cantonales.

A. D. 1576. — Lettre de Henri III, roi de France.
Fribourg (Suisse), Archives cantonales.

A. D. 1502. — Lettre de Louis XII, roi de France.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales.

Lettre de créance de Louis XII en faveur de son ambassadeur Thierry de Scaers à Fribourg en Uechtland. Parchemin. La date manque; Thierry de Scaers fut envoyé en ambassade extraordinaire en Suisse en Mars et Avril 1502; une main moderne a écrit cette date en haut, à gauche. Voir Edouard Rott, *Histoire de la Représentation diplomatique de la France auprès des cantons Suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés* (Berne 1900), I, p. 140. En bas, à gauche, on voit la signature originale du roi. L'adresse au verso porte : *A noz très chers et grans amis, confédéréz et alyéz, les advoer et conseil de la ville et quanton de Fribourg.*

(Pour pouvoir photographier le nom *Gedoyn* très éloigné du reste, on a dû plier le parchemin; de là ce grand trait oblique que l'on voit sur le Fac-simile. Le document suivant a été plié de la même manière.)

Cursive gothique française. Beaucoup de lettres ont deux, trois ou même quatre formes différentes. Les hastes supérieures de **d**, **h**, **l** ont parfois des boucles. Les hastes inférieures sont souvent très longues, pointues et descendent même jusqu'à la ligne suivante (2. 3. 4). **e** et **s** rond, à la fin des mots ont un trait d'ornement délié, avec un fort point final; souvent le trait est à peine visible et on serait tenté de prendre le point pour un accent (*vous dire*, 2). La forme de l'**r**, imitant la forme du **v**, est particulièrement caractéristique (*pour, dire*, 2). — Les premiers mots *Très chers* sont en saillie.

Lettres isolées. Souvent **a** est fermé par un trait oblique, délié (*chambre*, 1); en d'autres passages **a** prend soit la forme ordinaire de la cursive (*amys*, 1), soit la forme de l'**a** gothique allemand (*grans, amé*, 1). **d** a la forme ronde (*ordinaire, de, dire*, 2). **e** n'a pas d'œil, mais seulement un petit crochet; on le distingue difficilement de **c** (*cher*, 1). La forme de l'**h** varie beaucoup (*cher*, 1; *touchent*, 2; *charge*, 6). **i** n'a ni point ni trait (2). La forme de **l** au commencement des mots rappelle la capitale (*le*, 3; *luy*, 6); à l'intérieur des mots, la base de **l** est tantôt pointue, tantôt arrondie (*varlet*, 1; *alliance*, 3). Au commencement des mots le premier jambage de **n** est très long (*nostre*, 1; *nous*, 2). La boucle de **q** est parfois fermée par une ligne déliée et oblique, comme pour l'**a** (*qui*, 2; *que*, 4; voir pourtant *qui*, 3). **r** a une triple forme : 1° il se compose de deux traits verticaux et se rapproche de l'**r** gothique allemand (*grans*, 1; *croire*, 5); 2° le trait vertical décrit une courbe vers la droite; par là il ressemble au **v** (*pour, dire*, 2); 3° il a enfin la forme renversée de l'**r** rond d'autrefois (*chambre*, 1); cette forme est quelque peu modifiée dans *très* (1); *nostre* (4). On ne trouve l'**s** rond qu'à la fin des mots; voir ses formes dans *chers* (1); *vous* (7); *croyons* (7); *Bloys* (9); **s** long est fortement appuyé (1. 2). Souvent **t** a en haut un trait final délié; il est plus long que les lettres brèves et la barre se tient presque à mi-hauteur; à la fin des mots il a quelquefois la forme que nous avons déjà notée dans le bref de Jules II, pl. 116b (*touchent*, 2; *entretenement*, 3; *ensumant*, 5). Le trait initial du **v** est d'ordinaire très grand; ainsi le **v** ressemble au **b** (*vous vueillez, vous*, 5); au commencement des mots **v** se rencontre aussi bien pour **u** que pour **v**; au milieu des mots on a **u** aussi bien pour **u** que pour **v** (*devers vous*, 1). Voir **y** (1. 2. 10); le grand crochet dans la signature du roi appartient à **y**, il remplace le point ou les deux points de l'époque antérieure. Voir **z** (5. 6).

Aucun accent. (Dans la transcription les accents ont été ajoutés.)

A remarquer les abréviations qui reviennent souvent dans les documents français pour *nostre, vostre* (1. 4. 6), et pour *dict, dicte* (5. 7).

Aucune ponctuation.

Très chers et grans amys. Nous envoyons présentement devers vous nostre cher et bien amé varlet de chambre ordinaire Thierry de Scaers, pour vous dire et remonstrer aucunes choses de par nous, qui touchent principallement le bien et entretenement de l'amictié, confédéracion et alliance, qui est entre vous et nous, que de nostre part nous désirons entretenir sans aller au contraire. Si vous prions, que vous vueillez oir et croire ce que le dict Thierry vous dira de par nous, selon et en ensumant la charge, que luy avons sur ce donnée. Et au demourant vous emploiez de vostre part es choses, qui concernent l'entretenement de nostre dicte amictié et confédéracion, comme croyons certainement que ferez. Très chers et grans amys, nous prions Dieu le créateur vous avoir en sa très saincte garde. Donné à Bloys, le XIXme jour de Mars.

Loys Gedoyn

A. D. 1576. — Lettre de Henri III, roi de France.

Fribourg (Suisse), Archives cantonales.

Regeste : Henri III sollicite des bourgeois de Fribourg un emprunt et accrédite auprès d'eux, pour traiter de cette affaire, son ambassadeur, M. de Haultefort. Paris, 5 Mai 1576. Parchemin. En bas, à gauche, la signature originale du roi.

Cursive gothique française. A comparer avec l'écriture de la lettre ci-dessus de Louis XII. — Les lettres de la première ligne sont grandes, allongées, avec les hastes supérieures ondulées; au-dessus de l'**i** et de l'**y** on a de grandes coulées qui remplacent le trait ordinaire ou le point (*Henry, Dieu, roy*).

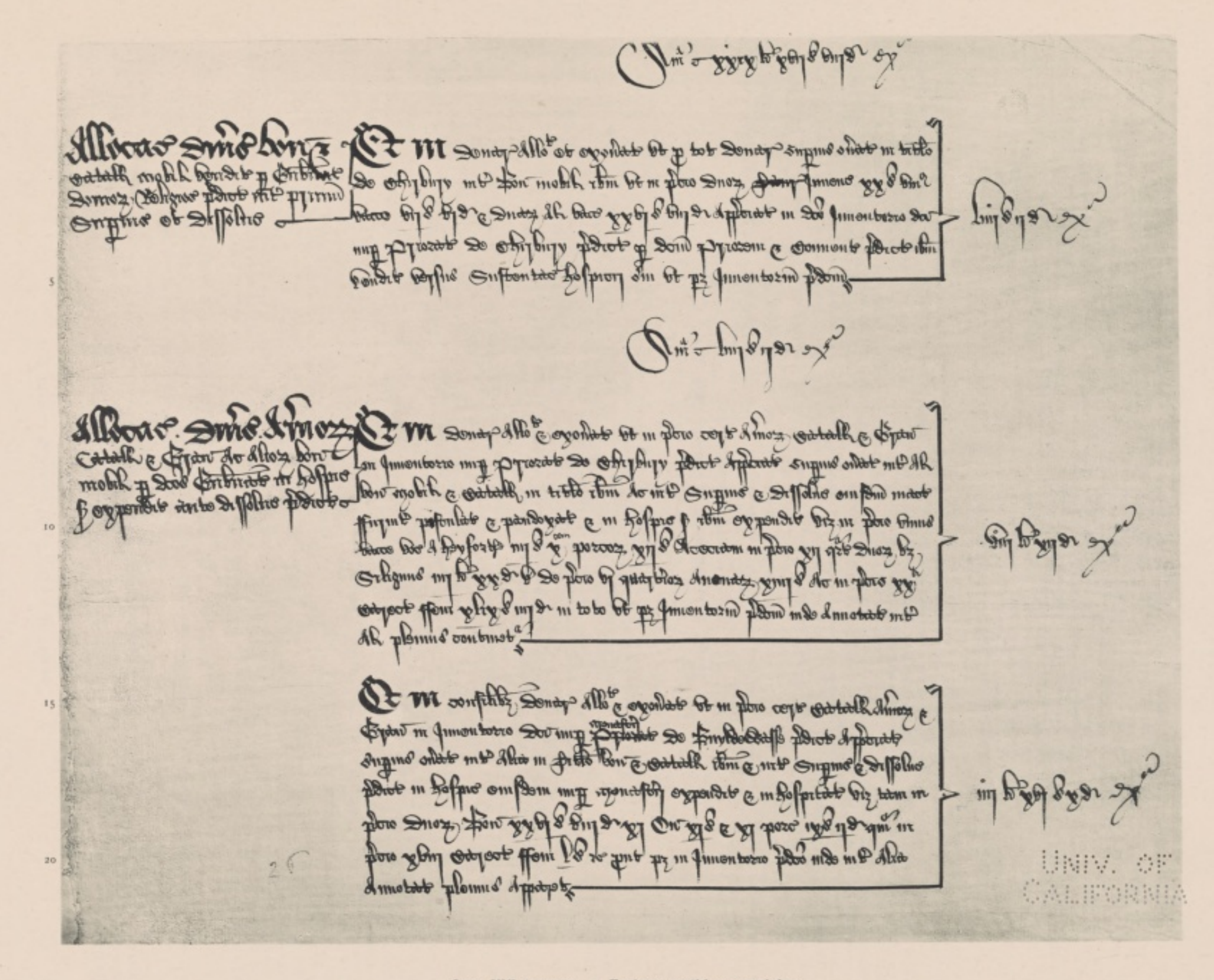
Lettres isolées. Voir les explications pour la lettre de Louis XII. **a** se rapproche de l'**a** gothique allemand (*cy-devant affligé*, 3). Le **d** rond est petit (2). **e** n'a pas d'œil, mais un petit crochet, ce qui le fait ressembler au **c**; à la fin des mots il a un trait d'ornement délié, finissant par un point (*urgente nécessité*, 2). Le jambage de **f** et de **s** long est fort et appuyé (2). **i** tantôt a un point et tantôt pas (4); au commencement des mots, il est très long (*juger*, 2; *il*, 5). **l** a une forme différente selon qu'il est seul ou double (2. 3). Le plus souvent **r** a la forme ronde (*grande, urgente*, 2), souvent pourtant il a une forme issue de l'**r** droit (*longueur*, 2). La forme de l'**s** rond est particulièrement intéressante (*amys, vous*, 2) : sa première partie est formée comme l'**e**; puis vient un trait vertical, quelque peu recourbé (comp. *finances, guerres*, 4). **t** est aussi long que les lettres à hastes supérieures; la barre est à peu près au milieu du jambage vertical (*est, et*, 2). **v** au commencement des mots se trouve aussi bien pour **u** que pour **v**; d'autre part dans le corps des mots **u** se rencontre aussi bien pour **u** que pour **v** (2). **z** se trouve souvent à la fin des mots au lieu de **s** (2).

Ni accents ni traits d'union ni apostrophes.

Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne. Très chers et grandz amys, alliéz et confédéréz. Vous pouvez assez juger, quelle est la grande et urgente nécessité de noz affaires à l'occasion de la longueur des guerres, qui ont cy-devant affligé et affligent encores nostre royaume, et comme nous pouvons nous trouver grandement en arrière au faict de noz finances, lesquelles ont ésté si fort éspuisées par les susdites guerres, que sans l'ayde des princes, potentatz et républicques, qui ont cy-devant monstré quelque affection à la conservation de ce royaume, il n'est pas à ceste heure en nostre puissance de pouvoir satisfaire aux grandes sommes de deniers deues aux gens de guerre éstrangiers, que, en faisant la paix, nous avons promis de leur faire payer. Et pour ce que par beaucoup de bons et singuliers tésmoignages nous avons cy-devant assez éspreuvé, quelle est vostre bienveillance envers ceste couronne et combien que vous en désirez la manutention, nous avons aussi estimé, que à ce besoing, qui est le plus grand qui se soit jamais présenté du temps de noz prédécesseurs roys et depuis la constitution de nostre dict royaume, nous debvions avoir recours à vous comme à noz plus asseuréz et parfaictz amys et alliéz, et vous prier, ainsi que faisons, de toute nostre plus cordialle affection de nous voulloir secourir par prest des sommes de deniers et de la caution, dont vous requerra de nostre part le sieur de Haultefort, conseiller en nostre conseil privé et nostre ambassadeur par devers les seigneurs des Ligues: qui sera ung plaisir, duquel la memoire ne nous demeurera pas seullement, mais passera bien loing a noz successeurs, qui vous en sentiront une perpétuelle obligation. Vous priant de croire ce que vous dira plus amplement sur ce de nostre part le dict sieur de Haultefort, selon que nous le luy mandons. Et à tant nous supplirons le créateur, très chers et grandz amyz, alliés[1]) et confédéréz, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Escript à Paris le cinquième[2]) jour de May 1576.

Henry Brulart

[1]) Corrigé pour *alliéz* (comp. ligne 2). [2]) Ajouté après coup.



Saec. XVI. ineunte. — Ecriture gothique anglaise.

Londres, Record-Office, Augmentation Office Miscellaneous Books.

Saec. XVI. ineunte. — Ecriture gothique anglaise.

Londres, Record-Office, Augmentation Office Miscellaneous Books.

Comptes d'un officier fiscal du temps de Henri VIII d'Angleterre (1509—1547). Papier. Là où la *Summa* d'un paragraphe se trouve en marge ou au-dessous du texte, une autre main a ajouté *ex* avec un signe d'abréviation : ce qu'il faut lire sans doute *examinata*. Les sommes mentionnées sont comptées selon l'usage du moyen âge en livres *(librae)*, sous *(solidi)* et deniers *(denarii)* : 12 deniers valent un sou, 20 sous une livre (ce système monétaire, comme on le sait, est encore d'usage en Angleterre). Sur l'écriture voir Wright, *Court Hand restored* (édition de Ch. Tr. Martin, Londres 1892). Pour la lecture des manuscrits historiques anglais ainsi que des documents on consultera avec grand profit l'ouvrage de Charles Trice Martin, *The Record Interpreter : a collection of abbreviations, latin words and names used in English historical manuscripts and records*, Londres 1892. Voir aussi Hubert Hall, *Studies in English Official Historical Documents*, Londres 1909. — Nous devons le Fac-simile à l'amabilité de M. Hubert Hall du Record-Office de Londres qui a bien voulu nous aider dans la transcription du texte.

Cursive gothique anglaise, telle qu'elle était en usage au tribunaux royaux, dans l'Angleterre du XVI[e] siècle. De là son nom de «Court-hand» (comp. avec elle le «Book-hand» officiel du XIII[e] siècle, pl. 97a et la gothique anglaise pl. 115a). Beaucoup de lettres ont une forme tout à fait caractéristique. Les hastes supérieures et inférieures ont leur trait fortement appuyé. Les hastes inférieures sont pointues et longues, elles atteignent souvent la ligne suivante (1. 2. 3).

Lettres isolées. Voir la forme de l'**a** au commencement des mots (*allocatis*, 1; nous avons déjà rencontré cette forme pl. 113a et 115a); dans le corps du mot **a** porte en haut une barre qui d'ordinaire se lie à la lettre suivante (*denariis, oneratis*, 1). **b** et **v** se ressemblent beaucoup, pourtant **b** est plus long que **v** et se trouve un peu moins recourbé vers la gauche (*ibidem, ut*, 2). La courbe inférieure du **c** monte si haut, qu'elle atteint le crochet en haut et forme une boucle fermée (*hospicii, predictum*, 5). Voir la forme du **d** rond (1. 4). La forme de l'**e** est particulièrement caractéristique : **e** ressemble à l'**o**, tout en ayant encore un trait tourné en dedans (*et exoneratis*, 1). Au commencement des mots **f** est surtout remarquable par son double jambage, de sorte qu'on le prendrait facilement pour **ff** (10. 13. 20). **g** ressemble au chiffre **8** (*siliginis*, 12). **i** n'a ni trait ni point; souvent il commence en haut par une petite barre et finit en bas par une courbe, de sorte qu'il ressemble à l'**r** rond renversé (*ibidem*, 2; *priorem*, 4); au commencement et à la fin du mot il est parfois fort long (*hospicii, inventorium*, 5). **n** et **u** souvent ne se peuvent distinguer, car souvent manque le trait du milieu (*inventorio*, 3). L'**r** droit rappelle le long **r** fourchu de l'ancienne écriture insulaire : il a une haste forte qui descend bien au-dessous de la ligne; à la fin des mots l'épaule est large, au milieu du mot l'épaule consiste en un trait délié qui est relié à la lettre suivante (*denar.*, 1; *Chirbury*, 2); après **o** on trouve l'**r** rond (*prioratus, priorem*, 4). Voir les formes de l'**s** rond (*superius*, 1. 8; *versus*, 5); au commencement du mot on a d'ordinaire **S** majuscule (5. 9. 12); quelquefois pourtant on trouve l's minuscule (*superius*, 1. 8). **t** monte fort au-dessus de la ligne; la barre se trouve à peu près à mi-hauteur (*ut, tot*, 1); **c** remplace le **t** là où le **t** a le son de **z** (*precio*, 2). Pour **u** et **v** on a au commencement des mots **v** (1. 2). Voir **x** (1). — A remarquer aussi les formes souvent étranges des lettres majuscules : **B** (2. 16), **C** (2. 4), **E** (1. 7), **G** (7. 16), **O** (19), **P** (4), **S** (5. 6).

Abréviations. La plupart du temps les abréviations sont en liaison avec une lettre du mot. Les finales en particulier sont souvent abrégées, soit par un trait oblique ou ondulé, soit par une coulée; cependant souvent il est difficile de deviner quel genre de finale est marqué par ces signes d'abréviation et nous ne savons pas si dans la transcription nous sommes toujours tombés juste. Dans l'abréviation pour *per* la barre est reliée à la boucle de **p** (1. 4). Voir la particule *et* (3. 4).

Les chiffres sont tous romains. Dans le texte les sommes d'argent sont soulignées.

Pas de ponctuation.

Summa: XXIX lb. XVII s. VIII d. Examinata.

Allocaciones diversorum bonorum et catallorum mobilium venditorum per gubernatores domorum religiosarum predictarum inter primum supervisum et dissolucionem.

Et in denariis allocatis et exoneratis ut pro tot denariis superius oneratur in titulo de Chirbury inter bona mobilia ibidem, ut in precio duorum iuvencorum [1]) XX s., unius vacce VII s. VI d., et duarum aliarum vaccarum XXVI s. VIII d. appreciatur in dicto inventorio dicti nuper prioratus de Chirbury predicta per dictum priorem et conventum predictum ibidem venditorum versus sustentacionem hospicii sui, ut paret [2]) inventorium predictum.

LIIII s. II d. Examinata

Summa: LIIII s. II d. Examinata.

Allocaciones diversorum averiorum catallorum et granorum ac aliorum bonorum mobilium per dictos gubernatores in hospicio secundum expendita ante dissolucionem predictam.

Et in denariis allocatis et exoneratis ut in precio certorum averiorum catallorum et granorum in inventorio nuper prioratus de Chirbury predicta appreciatur, superius oneratur inter alia bona mobilia et catalla in titulo ibidem ac inter supervisum et dissolucionem eiusdem mactata, furnita, pasculata [3]) et pandoxata et in hospicio secundum ibidem expendita videlicet in precio unius vacce vocate a heyforthe IIII s., X[cem] porcorum XII s., ac eciam in precio XII quarteriorum duorum bussellorum siliginis IIII lb. XX d., vel de precio VI quarteriorum avenarum XIIII s., ac in precio XX[ti] carectarum feni XLIX s. IIII d. in toto ut paret [2]) inventorium predictum, inde annotata inter alia plenius continetur.

VIII lb. XII d. Examinata

Et in consimilibus denariis allocatis et exoneratis ut in precio certorum catallorum averiorum et granorum in inventorio dicti nuper monasterii [4]) de Buyldewasse predicto appreciatur, superius oneratur inter alia in titulo bona et catalla ibidem et inter supervisum et dissolucionem predicta in hospicio eiusdem nuper monasterii expendita et in hospitatis videlicet tam in precio duorum boum XXVI s. VIII d., XI ovium XI s., et XI porcorum IX s. II d. quam in precio XVIII carectarum feni L s. etcetera, prout patet in inventorio predicto, inde inter alia annotata plenius apparet.

IIII lb. XVI s. X d. Examinata

[1]) Il y a un mot barré. [2]) Dans le livre déjà cité de Martin, *The Record Interpreter*, on trouve en appendice encore une autre transcription pour cette abréviation : *patet per*, qui est peut-être préférable (pag. 340; comp. page 101). [3]) Corrigé. [4]) Corrigé de *prioratus*.



a)

Von gottes gnaden, Wir Hanns Graue zu N. etc. Und wir Bernhard etc. Bekennen öffentlich für vns vnnd vnser erben, mit disem brief, Das wir dem Almechtigen Got zu lob, auch dem heyligen Römischen Reich (der glider wir sein) zu eren, vnnd vns gemeines nutz willen, zu erhaltung bestenndiger fridens, vnd rechtens, vns vnnsern lannden leuten angehörungen vnd verwanten Geistlichen vnd Weltlichen zwaintracht, merung vnnd aufgang vns mit zeitigem rath, vnd guter betrachtung vereinigt vnnd verschriben haben. Bekennen vnd verschreiben vns hiemit wissentlich in kraft dis briefs, Einer freundlichen verstentnus einigung vnd buntnus, die auf datum angeen, vnd zehen iar die nechsten nacheinannder volgende weren vnd besteen sol, alles in form wie hernachuolgt.

b)

Dem Allerdurchleuchtigisten Grosmechtigisten Fursten vnd herrn herren Karoln Römischen Kayser zu allen zeitten Merern des Reichs in Germania zu Hispanien beyder Sicilien Hierusalem zu Hungern Dalmatien Croatien etc. Königen Ertzherzogen zu Osterreich Hertzogen zu Burgundi zu Braband Grauen zu Habspurg Flandern vnd Tyrol etc. Unserm allergenedigisten Herrn.

c)

Mannicherlay verwandlung.

Die gemainen buchstaben

a b c d e f g h i k l m n o p q r s ſ r
t v u w x y z

d)

Saec. XVI. — Ecritures allemandes.

Saec. XVI. — Ecritures allemandes.

a) A. D. 1538. — Page de modèles d'écriture de Jean Neudörffer de Nurenberg : *Ein gute ordnung und kurtze unterricht der furnemsten grunde, aus denen die jungen, zierlichs schreybens begirlich, mit besonderer kunst und behendigkeyt unterricht und geubt mögen werden, durch Johann Newdörffer, burger und rechenmaister zu Nurmberg, seynen schulern zu mererm verstandt geordnet, im jar der geburt Ihesu Christi, unsers herren und seligmachers, M.D.XXXVIII.*

Cursive gothique allemande («Kurrentschrift»). A comparer avec l'écriture de la lettre de l'empereur Maximilien, de l'année 1513, pl. 118b. Beaucoup de majuscules sont renforcées d'un trait vertical, fait à l'encre d'or : voir **H**, **G**, **N**, **V** (1), **B**, **D** (2), **G** (3. 6), **V** (8), **E** (9).

Lettres isolées. Voir ci-dessous les explications sur **c)**. Le petit cercle rond sur l'**o** indique, a ce qu'il paraît, qu'il faut lire **oe** (*öffenlich*, 2; *Römischen*, 3); voir pl. 118b, ligne 2. **v** se trouve au commencement des mots pour **u** comme pour **v**; d'autre part, à l'intérieur des mots **u** se trouve aussi bien pour **u** que pour **v** (1. 2. 4); une fois au lieu de **u** on a **w** avec un crochet (*lewten*, 5).

Ponctuation. La petite pause est marquée par un petit trait, qui d'ordinaire (comme autrefois) se trouve au-dessus de la ligne; quelquefois pourtant le trait prend la place de notre virgule (1. 2. 3. 4). La grande pause est indiquée par un point (8 11). Les mots intercalés «des glider wir sein» ligne 3. 4 sont entre des parenthèses rondes.

Deux traits d'union verticaux à la fin des lignes (5).

Le petit mot *und* est écrit tantôt avec un, tantôt avec deux **n** (2. 4. 5. 6).

Von Gottis gnaden wir Hanns grave zu N. etc. und wir Bernnhard etc. bekennen öffenlich fur uns unnd unser erben mit disem brief, das wir dem almechtigen Got zu lob, auch dem heyligen Römischen reich (des glider wir sein) zu eren, unnd umb gemeines nutz willen, zu erhaltung bestenntlichs fridens und rechtens, uns, unnsern lannden, lewten, angehörungen und verwanten, geistlichen und weltlichen, zu ainigkeit, merung unnd aufganng, uns mit zeittigem rath und guter betrachtung vereinigt unnd verschriben haben, vereinen und verschreiben uns hiemit wissentlich in kraft dis briefs, einer freundlichen verstentnus, einigung und buntnus, die auf datum angeen und zehen iar die nechsten nacheinannder volgende weren und besteen sol, alles in form wie hernach volgt.

b) A. D. 1538. — Page d'un autre livre de modèles d'écriture de Jean Neudörffer de Nurenberg : *Anweysung einer gemeinen hanndschrift, durch Johann Newdörffer, burger und rechenmeister zu Nurmberg, geordnet und gemacht anno 1538.*

Ecriture allemande de chancellerie. Les lettres sont inclinées vers la gauche; en d'autres exemples de la même écriture les lettres se penchent vers la droite ou sont verticales. Les lettres sont longues, pourtant les hastes tant inférieures que supérieures sont petites. Pour le reste, les lettres ont généralement la même forme que dans l'écriture dite «commune»; pourtant elles sont tracées avec plus de soin et quelques unes se rapprochent davantage de l'ancienne écriture de manuscrit : voir par ex. **e**, **h**. — Au-dessus des voyelles **i**, **u**, **y** on a de petits crochets ou un cercle. De même au-dessus de **o** on a une fois un cercle et deux fois un point : sans doute ces signes indiquent, qu'il faut lire **oe** (*römischen*, 2; *königen*, 4; *Österreich*, 4). — On a longtemps employé cette écriture — appelée en allemand «Kanzlei» — dans les chancelleries des rois et des princes pour certains documents comme par ex. pour lettres de noblesse, de fief etc.

Dem allerdurchleuchtigsten, grosmechtigsten fursten und herrn herren Karoln, Römischen kayser, zu allen tzeitten merern des reichs, in Germanien, zu Hispanien, beyder Sicilien, Hierusalem, zu Hungern, Dalmatien, Croatien etc. königen, ertzhertzogen zu Österreich, hertzogen zu Burgundi, zu Braband, graven zu Habspurg, Flandern und Tyrol etc., unserm allergenedigsten herrn

c) A. D. 1538. — Une autre page du livre de modèles d'écriture de Jean Neudörffer, cité plus haut : *Anweysung* etc.

Alphabet des petites lettres gothiques allemandes. Chaque lettre a plusieurs formes. Les traits dont les lettres se forment sont plus ou moins brisés. Les formes diverses des lettres offrent en général une grande ressemblance, en quelques-unes pourtant les différences sont importantes : voir par ex. **g**, **h**, **s**, **t**, **x**. Dans beaucoup de lettres on distingue nettement les formes de transition à l'écriture allemande d'aujourd'hui, voir surtout **a**, **e**, **r**, **v**. — On remarquera aussi les liaisons de lettres **ff**, **pp**, **ss**, **st**, **tt**, **tz**.

Lettres isolées. Le trait de droite de l'**a** est indépendant de la boucle de gauche à laquelle il est relié par un petit trait. Le **b** et le **d** sont tracés avec ou sans coulée. Le trait principal de **c** est soit un peu arrondi avec un trait final, soit droit et sans ce trait. De même le trait principal de **e** est soit arrondi avec un trait final, soit droit et sans ce trait; l'œil est grand et pointu. **h** est fait avec ou sans coulée (on ne rencontre pas ici la forme moderne allongée que nous avons remarquée dans la lettre de l'empereur Maximilien, pl. 118b). Le premier **i** n'a ni trait ni point, le second a un crochet arrondi qui ressemble à celui de l'**u**. Le dernier jambage de l'**m** porte un coup de plume en haut. De même le dernier jambage de l'**n**, dans la seconde forme, a un coup de plume; le dernier jambage du premier **n** est arrondi en haut et prolongé en bas. Le premier **o** est arrondi, le second a la brisure simple, le troisième la double brisure. Le premier **p** ne se distingue du **v** que par la haste inférieure. On a aussi bien l'**r** droit que l'**r** rond. L'**s** allongé porte en haut une ligne de fuite. Le premier **t** est un peu recourbé; il a une petite ligne de fuite; le second est droit; la barre se trouve placée un peu au-dessus du milieu du jambage. **v** ressemble à un **a** retourné; il se compose de deux parties, réunies en bas par un petit trait. Des trois **u** il n'y a que le troisième qui porte un petit crochet. La seconde forme de l'**x** ne se distingue de **v** que par la queue largement recourbée. **z** a une grande forme et une petite.

d) A. D. 1553. — Page du livre de modèles d'écriture de Wolfgang Fugger de Nurenberg : *Ein nutzlich und wolgegrundt formular mannicherley schöner schriefften, als teutscher, lateinischer, griechischer und hebrayscher buchstaben, sampt unterrichtung, wie ein yede gebraucht und gelernt soll werden, menigklich zu nutz und gut in truck verordnet durch Wolffganng Fugger, burger zu Nurmberg, anno M.D.LIII.*

Alphabet de majuscules gothiques allemandes. Certaines de ces lettres sont contournées de telle sorte qu'il est difficile d'en distinguer la forme primitive. Beaucoup de lettres dans certaines formes se ressemblent assez : voir par ex. **B** et **G**, **C** et **E** et **L**, **K** et **R**, **O** et **Q**. — Au XVIe et XVIIe siècle l'usage s'est introduit en Allemagne d'écrire tous les noms substantifs avec une lettre majuscule, usage qu'on a conservé jusqu'à nos jours.

Ill.mo et R.mo S. mio oss.mo

Hauendo scritto lungamente in commune, non dirò à V. S. Ill.ma cosa alcuna particularm.te circa i negocij publici, più di quello ch'ella uederà per l'incluso foglio: Tanto più trouandomi nel fastidio che lei può imaginarsi per la morte di questo mio pouero fratello, il quale non potendo più sostenere la uiolenza del male, hiersera à due hore di notte rese l'anima al suo creatore, lasciando tutti noi, et principalm.te la S.tà di N. S. in amariss.o cordoglio, del quale non crederei che cosa del mondo bastasse à consolarci se la Diuina bontà non ci soccorresse con l'aiuto suo; dandoci patientia, et quella fortezza dela quale in un caso si duro hauemo di bisogno. V. S. Ill.ma ha perso ueramente un cordiale, et sincero ser.re ma in quello che potrò io reparare la perdita sua, non mancherò di farlo eternamente, amandola osseruandola, et seruendola per me, et per il Conte di bo: me: et per hora resto baciandoli humil.te le mani, et racc.mi in sua buona gratia, Di Roma à li 20. di Nouembre. [illegible]

D. V. S. Ill.ma et R.ma

Humill.o Ser.re
C. Car.le Borromeo

Il S. Car.le di Mantoua

A. D. 1562. — Lettre du cardinal Carlo Borromeo.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, I. 40, parte inferiore.

A. D. 1562. — Lettre du cardinal Carlo Borromeo.

Milan, Biblioteca Ambrosiana, I. 40, parte inferiore.

Lettre du cardinal Carlo Borromeo au cardinal de Mantoue (Ercole Gonzaga). Papier. Dimensions : 28,5 × 21 cm. Carlo Borromeo fait part de la mort de son frère, Federigo Borromeo. Rome, 20 Novembre 1562. En bas à droite on voit la signature originale de Carlo Borromeo. Dans l'angle de gauche est indiqué le destinataire de la lettre.

Ecriture de chancellerie italienne. Cette écriture est issue de la cursive humanistique (voir pl. 116. 117). Elle imite en général les lettres de la minuscule carolingienne, elle a pourtant quelques éléments de la cursive gothique: on rencontre par ex. le **d** rond à côté du **d** droit, à côté de l'**e** avec l'œil fermé on trouve l'**e** avec crochet séparé, et à côté de l'**r** droit on trouve l'**r** rond. En général les lettres sont rondes, souvent pourtant on trouve des formes pointues (voir par ex. **b**, **u** ligne 2). Les hastes tant inférieures que supérieures ont ceci de particulièrement caractéristique qu'elles sont ondulées et que leurs finales sont appuyées. Les lettres sont tracées couramment et fortement inclinées vers la droite; elles sont grandes et nettes. La plupart du temps les lettres sont reliées les unes aux autres, souvent pourtant elles sont séparées. — On rencontre cette écriture dans les correspondances de la secrétairerie d'Etat des Papes à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, dans les lettres des nonces et en général dans les lettres des chancelleries italiennes. Cette écriture atteignit son plus haut degré de développement en Espagne, où elle reçut le nom de «*bastarda*» ou «*bâtarde*», parce qu'elle était un composé d'élements de diverses écritures.

Lettres isolées. **a** prend la forme simple de la cursive (1). **d** la plupart du temps est droit, parfois pourtant il est rond; le **d** rond est tracé tantôt avec et tantôt sans coulée (*Havendo*, 1; *potendo*, 4; *di*, 9). **e** a soit un œil, soit un crochet oblique; ce crochet est d'ordinaire séparé de la haste; dans les deux formes **e** entre en de nombreuses liaisons (10. 11. 12). **g** est très long et fermé en bas (1. 2. 3). Voir la forme de **h** (2. 5). **i** a un point; dans l'**i** double, le second est long (*negocii*, 2). Dans **m**, **n** (et aussi dans **u**) le premier jambage est d'ordinaire un peu plus haut que le suivant (*commune*, *non*, 1). **p** et **q** ont, en bas, un grand trait d'ornementation appuyé (2. 3. 4). **r** a tantôt la forme droite, tantôt la forme ronde; celle-ci se rencontre particulièrement au commencement des mots et après **o** (4. 5. 13). L'**s** rond se trouve au commencement, à la fin et au milieu des mots; il a une double forme : une allongée dans laquelle il dépasse un peu la ligne au-dessus et est séparé des autres lettres; une autre petite dans laquelle il s'unit aux lettres voisines (*scritto*, *cosa*, 1; *imaginarsi*, *soccoresse*, 8). Souvent **t** dépasse un peu la ligne; le trait vertical coupe la barre (1. 2). Toujours on a **u** aussi bien pour **u** que pour **v** (1. 2). Voir **z** (*lenza*, 5; *tezza*, 9).

Abréviations. Pour les titres et les formules on a soit des sigles, soit des abréviations avec des finales suscrites. Après les sigles et au-dessous des lettres suscrites on a un point (1. 6. 9). On remarque une prédilection pour l'abréviation par suscription des finales : voir *principalmente*, *amarissimo* (6), *servitore* (10), *humilmente*, *raccomandandomi* (13). Voir de plus les abréviations pour *fratello* (4) et *bona memoria* (12).

Ligatures. Beaucoup de lettres sont si étroitement unies les unes aux autres que le trait final de l'une se confond avec le trait initial de l'autre. Certaines lettres subissent dans ces liaisons un changement de forme, par ex.: **b** (*bisogno*, 9; *baciandole*, 13; comp. la forme du **b** dans *publici*, 2); **o** (*foglio*, *tanto*, 3). Voir la double forme de *st*, d'une part dans *fastidio* (3), *bastasse* (7), d'autre part dans *questo*, *sostenere* (4).

Parfois on a des accents (*più*, *vederà*, 2); quelquefois on les trouve sur de petits mots que l'on écrit maintenant sans accent (*à*, 1. 7. 14; *hà*, 9; *mà*, 10).

Pour le quantième du mois on se sert de chiffres arabes, pour l'année de chiffres romains. Sur les deux chiffres il y a un long trait (14).

Deux traits d'union à la fin des lignes (4. 5).

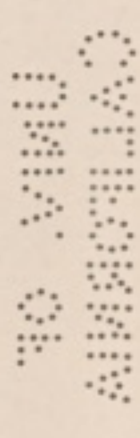
Illustrissimo et Reverendissimo Signor mio osservandissimo

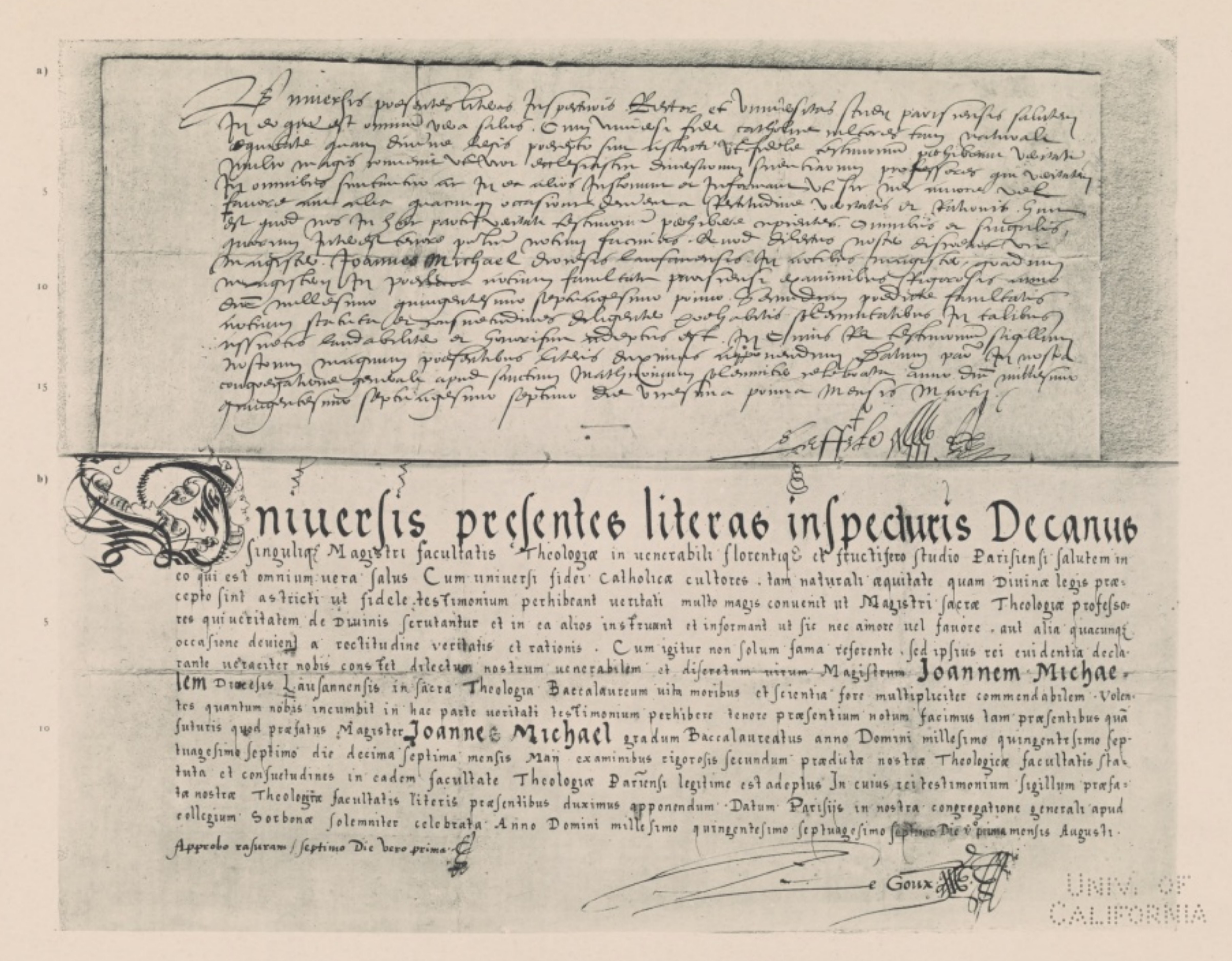
Havendo scritto lungamente in commune, non dirò a Vostra Signoria Illustrissima cosa alcuna particularmente circa i negocii publici più di quello ch' Ella vederà per l' incluso foglio: tanto più trovandomi nel fastidio che Lei può imaginarsi per la morte di questo mio povero fratello, il quale non potendo più sostenere la violenza del male, hiersera a due hore di notte rese l' anima al suo creatore, lasciando tutti noi, et principalmente la Santità di Nostro Signore in amarissimo cordoglio, del quale non crederei che cosa del mondo bastasse a consolarci, se la divina bontà non ci soccorresse con l' aiuto suo, dandoci patientia, et quella fortezza de la quale in un caso sì duro havemo di bisogno. Vostra Signoria Illustrissima ha perso veramente un cordiale et sincero servitore, ma in quello che potrò io reparare la perdita sua, non mancherò di farlo eternamente, amandola, osservandola, et servendola per me, et per il conte di bona memoria. Et per hora resto baciandole humilmente le mani, et raccomandandomi in Sua buona gratia. Di Roma a li 20 di Novembre, MDLXII.

Di Vostra Signoria Illustrissima et Reverendissima

humillimo servitore
Carlo Cardinale Borromeo.

(Al) Signor Cardinale di Mantua.





a)

b)

Uniuersis presentes literas inspecturis Decanus singulique Magistri facultatis Theologiæ in uenerabili florentique et fructifero studio Parisiensi salutem in eo qui est omnium uera salus Cum uniuersi fidei Catholicæ cultores . tam naturali æquitate quam Diuinæ legis præcepto sint astricti ut fidele testimonium perhibeant ueritati multo magis conuenit ut Magistri sacræ Theologiæ professores qui ueritatem de Diuinis scrutantur et in ea alios instruant et informant ut sic nec amore uel fauore . aut alia quacunque occasione deuient a rectitudine ueritatis et rationis . Cum igitur non solum fama referente . sed ipsius rei euidentia declarante ueraciter nobis constet dilectum nostrum uenerabilem et discretum uirum Magistrum Joannem Michaelem Diœcesis Lausannensis in sacra Theologia Baccalaureum uita moribus et scientia fore multipliciter commendabilem · Volentes quantum nobis incumbit in hac parte ueritati testimonium perhibere tenore præsentium notum facimus tam præsentibus quam futuris quod præfatus Magister Joannes Michael gradum Baccalaureatus anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo septimo die decima septima mensis Maii examinibus rigorosis secundum prædicta nostræ Theologicæ facultatis statuta et consuetudines in eadem facultate Theologiæ Pariensi legitime est adeptus In cuius rei testimonium sigillum præfatæ nostræ Theologicæ facultatis literis præsentibus duximus apponendum · Datum Parisiis in nostra congregatione generali apud collegium Sorbonæ solemniter celebrata Anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo septimo Die v° prima mensis Augusti ·

Approbo rasuram / septimo Die vero prima ·

e Goux

A. D. 1577. — Deux diplômes de l'Université de Paris.

Fribourg (Suisse), Archives du couvent des Cordeliers.

A. D. 1577. — Deux diplômes de l'Université de Paris.

Fribourg (Suisse), Archives du couvent des Cordeliers.

1. Regeste : Le Recteur et l'Université de Paris déclarent que Jean Michel du diocèse de Lausanne, après examen préalable, a obtenu avec distinction le grade de *magister artium*. Paris, 21 Mars 1577. Parchemin. Le sceau n'a pas été conservé.

Cursive gothique française. Voir les explications sur les documents de Louis XII et de Henri III, pl. 119. Beaucoup de lettres se distinguent par la multiplicité de leurs formes, en particulier **a**, **c**, **e**, **r**, **s**, **t**. Quelques lettres se ressemblent au point de se confondre. Le copiste cherche à tracer le plus de traits possible, sans lâcher la plume.

Lettres isolées. **a** prend soit la forme de cursive simple tantôt ouverte, tantôt fermée (*Parisiensis salutem*, 1; *vera, naturali*, 2), soit une forme caractéristique, commençant par un trait fin oblique, que nous avons rencontrée pl. 119; cette seconde forme est employée en particulier au commencement des mots; quelquefois pourtant, on la rencontre aussi dans le corps des mots (*astricti*, 3; *ac, alios*, 5; *magnum*, 14; *septuagesimo*, 16). **c** ressemble le plus souvent à un **i** sans point, il a la même forme que le **c** dans la cursive allemande moderne (*catholice cultores*, 2; *ac, sic, nec*, 5); voir d'autres formes dans *occasione* (6) et *cupientes* (7). Voir les formes multiples de l'**e** en ligature (1. 2. 3). **g** est très long; sa grande courbe inférieure est d'ordinaire ouverte (9; voir **g** avec la courbe fermée dans *gradum*, 9). La haste de **h** est d'ordinaire brisée (*perhibere*, 7), pourtant dans *hac* (7) elle est à peu près droite, comme dans la cursive allemande moderne. **i** au commencement du mot est long et sans point (*in*, 2. 5); souvent aussi le point manque sur le petit **i** (1); quelquefois le copiste a fait le point sans lâcher sa plume, et ainsi il se trouve une petite ligne d'union entre le point et l'**i** ou d'autres lettres (*divine*, 3; *devient*, 6). Voir la forme de l'**m** à la fin des mots (*salutem*, 1; *quam*, 3). La plupart du temps **o** est ouvert (*eo, omnium*, 2; *convenit*, 4). **q** a une grande queue tournée vers la gauche; souvent la queue forme coulée, s'unissant aux lettres suivantes; à cause de cela **q** ressemble au **g**; dans le **g** pourtant le trait d'union ne part pas de la courbe inférieure, mais de celle d'en haut (*qui*, 2; *quam*, 3; *quingentesimo*, 11); comp. la forme de **q** dans *conqueroor* dans l'écriture anglaise, pl. 115a, ligne 4. Voir les multiples formes de l'**r**, lignes 1. 2. 3. 4; à remarquer en particulier celle où il ressemble au **v** (*vera*, 2; *instruunt*, 5); au commencement des mots **r** a la forme majuscule (*rector*, 1; *rectitudine, rationis*, 6; *rei*, 13). A la fin des mots, l'**s** rond souvent ressemble tout à fait à l'**s** rond allemand (*salus*, 2; *talibus*, 12); au commencement et au milieu des mots on a l'**s** long et souvent avec des hastes dépassant fort la ligne (1. 11); on remarquera aussi la forme de l'**s** long dans le premier mot du diplôme (*universis*, 1) : **s** ressemble ici au **h** allemand; cette forme, souvent encore usitée aujourd'hui, provient de ce que, pour lier cette lettre aux voisines, on dotait l'**s** rond d'une coulée en haut et en bas. Voir les formes multiples du **t** lignes 1. 2. 3 (*presentes, rector*, 1; *cultores tam*, 2; *sint, perhibeant*, 3). **v** au commencement des mots et **u** au milieu s'emploie pour **u** comme pour **v** (*vera, universi*, 2; *ut*, 3).

On trouve quelquefois des abréviations pour **m** à la fin des mots (*omnium*, 2; *testimonium*, 3), et pour *que* (*quacunque*, 6). On trouve aussi abrégés *presentium* (8), *Domini* (11. 15), *Parisiis* (14).

De nombreuses ligatures avec changements de lettres, qui à beaucoup de points de vue rappellent les ligatures de l'ancienne cursive romaine. On remarquera par ex. *ec* (*inspecturis rector*, 1); *er* (*literas*, 1; *vera*, 2); *es* (*cultores*, 2); *ep* (*precepto*, 3). *st* a une double forme (*studii*, 1; *testimonium*, 3).

Universis presentes literas inspecturis rector et universitas studii Parisiensis salutem in eo qui est omnium vera salus. Cum universi fidei catholice cultores tam naturali aequitate quam divine legis precepto sint astricti, ut fidele testimonium perhibeant veritati, multo magis convenit, ut viri ecclesiastici diversarum scientiarum professores, qui veritatem in omnibus scrutantur ac in ea alios instruunt et informant, ut sic nec amore vel favore aut alia quacunque occasione devient a rectitudine veritatis et rationis. Hinc est quod nos in hac parte veritati testimonium perhibere cupientes omnibus et singulis, quorum interest, tenore presentium notum facimus, quod dilectus noster discretus vir magister Ioannes Michael, diocesis Lausanensis, in artibus magister, gradum magisterii in preclara artium facultate Parisiensi examinibus rigorosis anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo primo secundum predicte facultatis artium statuta et consuetudines diligenter prehabitis solemnitatibus in talibus assuetis laudabiliter et honorifice adeptus est. In cuius rei testimonium sigillum nostrum magnum presentibus literis duximus apponendum. Datum Parisiis in nostra congregatione generali apud sanctum Mathurinum solemniter celebrata anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo septimo die vicesima prima mensis Martii.

Laffete.

2. Regeste : La Faculté de théologie de l'Université de Paris certifie que Jean Michel du diocèse de Lausanne a obtenu, après examen préalable, le grade de Bachelier en théologie. Paris, 1er Août 1577. Parchemin. Le sceau n'a pas été conservé.

Cursive française humanistique. A comparer avec la cursive humanistique italienne, pl. 116 et 117a. Les lettres sont bien formées. Elles sont plus hautes que larges; elles sont distantes les unes des autres d'une façon spéciale. Leur forme se rapproche de l'écriture de manuscrit. L'influence de l'écriture gothique se fait encore sentir en quelques lettres, par ex. dans **a**, **b**, **r**, **t**, **u**. Les grandes lettres ont la forme de l'ancienne capitale romaine (2. 3). — On remarquera aussi l'initiale et les formes anguleuses des lettres grasses de la première ligne; l'**s** rond a deux fois la forme humanistique (carolingienne) et trois fois la forme gothique.

Lettres isolées. **a** prend la forme simple de la cursive gothique; sa grande boucle est anguleuse dans le bas (2); pour **ae** on a une ligature (*theologiae*, 2). Voir la façon dont **b** est formé (*venerabili*, 2). **d** est droit (2). Voir la forme ondulée de **f** et de **s** long (2). **i** prend un point; le second **i** dans l'**i** double se prolonge beaucoup en bas (11. 13). Voir les traits fins et allongés par lesquels se terminent **p** et **q** (9. 10. 11). **r** a la forme droite; au bas il a un petit trait final oblique ou bien il est recourbé vers la droite; le trait de l'épaule est très petit et souvent est fait comme un point (2. 3). On trouve l'**s** rond à la fin des mots et dans les liaisons *ss* et *st* (*magistri*, 2; *professores*, 4). **t** a une haste supérieure; il ne se distingue de **l** que par la barre; celle-ci se trouve presque au milieu de la hampe (2. 3). Pour **u** et **v** on a la plupart du temps l'**u** rond, parfois pourtant, au commencement des mots, on trouve le **v** pointu (*veritatis*, 6; *vero*, 14).

Les abréviations sont très rares. Voir l'abréviation pour *que* (*singulique*, 2), pour **m** (*quam*, 9), pour *Parisiensi* (12) et pour *vero* (14).

En ligature on a **ae** et **oe** (*theologiae*, 2; *dioecesis*, 8).

A la fin des lignes on a un ou deux traits d'union (3. 4. 6).

Universis presentes literas inspecturis decanus singulique magistri facultatis theologiae in venerabili florentique et fructifero studio Parisiensi salutem in eo qui est omnium vera salus. Cum universi fidei catholicae cultores tam naturali aequitate quam divinae legis praecepto sint astricti, ut fidele testimonium perhibeant veritati, multo magis convenit, ut magistri sacrae theologiae professores, qui veritatem de divinis scrutantur et in ea alios instruunt et informant, ut sic nec amore vel favore aut alia quacunque occasione devient a rectitudine veritatis et rationis. Cum igitur non solum fama referente, sed ipsius rei evidentia declarante veraciter nobis constet, dilectum nostrum venerabilem et discretum virum magistrum Ioannem Michaelem, dioecesis[1]) Lausannensis, in sacra theologia baccalaureum, vita moribus et scientia fore multipliciter commendabilem, volentes, quantum nobis incumbit, in hac parte veritati testimonium perhibere, tenore praesentium notum facimus [iis] praesentibus quam futuris, quod praefatus magister Ioannes Michael gradum baccalaureatus anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo septimo die decima septima mensis Maii examinibus rigorosis secundum praedictae nostrae theologicae facultatis statuta et consuetudines in eadem facultate theologiae Parisiensi legitime est adeptus. In cuius rei testimonium sigillum praefatae nostrae theologicae facultatis literis praesentibus duximus apponendum. Datum Parisiis in nostra congregatione generali apud collegium Sorbonae solemniter celebrata anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo septimo die vero prima[2]) mensis Augusti.

(Approbo rasuram „septimo die vero prima".)

De Goux.

---

[1]) Corrigé. [2]) Quatre mots sur un grattage. Ce grattage et la correction sont approuvés par les mots qui se trouvent en bas, à gauche, au-dessous du document : *Approbo* etc.; ces mots doivent être de la main du signataire du document : *de Goux*.

Form einer andern dergleichen Ordnüngs-mäßigen reinen Current-Schrifft. a)

Bevor sich Hammon durch einen Strick in die Grüben stürzte, welche er dem unschuldigen Mardochai gegraben hatte, würde er von anderen Hoffleüthen des Königs, welche gleichfalls in grossen Gnaden waren, gebetten, er solte sie doch lehren, wie sie ihres Mächtigsten Königs Huld und Gnade erhalten möchten. Hammon war zwar sehr betrübt, und hatte ein natürliches Abscheüen vor dem Galgen, doch wolte seine zu spat erlebende Klugheit mittelst folgender Lehre ein Gedächtnüß hinterlassen, sagend: Wer will daß seines Herren Gewogenheit beständig bleiben soll, der halte beide Augen unverrückt auf denselben und lasse sie nimmer von ihm kommen.

Form einer Aüffrechtstehenden zierlichen Cantzley. b)

Gordianus der Erste dieses Nahmens, würde Anno Christi 237. im 80.ten Jahr seines Alters durch einhellige Wahl der Räthe und der Gemein zu Rom, zum Römischen Kaiserthum befördert. Allein Er hat darinn wenig Freud genossen; dann da er gleich im Anfang seinen Sohn Gordianum den Andern wider seinen Feind den Römischen Kriegs-Obristen Capellianum schickte, und solcher in dem Treffen umkommen, hatte er über dessen Verlust sich so entsezet, daß Er sich selbsten nach einer Monatlichen Regierung, erhencket.

Form einer gründlichen ünd regulirten Rotund-Schrifft. c)

Lycurgus ille legislator, cum conaretur cives suos a moribus præsentibus ad temperantiorem vivendi rationem traducere [nam erant corrupti delitiis] duos educavit catulos eodem patre et eadem matre progenitos: quorum alterum passus est domi lautioribus cibis vesci, alterum eductum ad venationem exercuit. Deinde cum ambos in forum, vbi turba convocata erat, produxisset, spinis si mul et escis quibusdam delicatiorib. illic positis, mox leporem emisit. Sed cum uterq; raperetur ad assueta, & alter ad escas ferretur omni impetu alter leporem invaderet. An non videtis, inquit, cives, duos catulos, cum ex eodem sint genere, tamen ob diversam educationem admodum dissimiles inter se evasisse, plusque ad honestatem momenti habere exercitationem, quam naturam.

A. D. 1716. — Ecritures allemandes et écriture latine.

A. D. 1716. — Ecritures allemandes et écriture latine.

a) A. D. 1716. — Une page des modèles d'écriture de Michel Baurenfeind : *Vollkommene Wieder-Herstellung der bisher sehr in Verfall gekommenen gründ- und zierlichen Schreib-Kunst,* Nurenberg 1716. (En 1736 parut la seconde partie de ces modèles d'écriture, sous ce titre : *Der zierlichen Schreib-Kunst vollkommener Wiederherstellung anderer Theil, in welchem die rechten Fundamente derer gebräuchlichsten modernen Schrifften compendiös und leicht begreifflich, zu jedermans Nutzen, Aushülffe und Nachahmung, mit Figuren in Punctis und Linien, deutlich vorgestellet, demonstriret- und verschiedene Hand-Griffe und Vortheile angezeiget und gewiesen werden.* L'ouvrage porte aussi le titre : *Grund-mässige Anweisung zur teutsch-lateinisch-italienisch-französisch- und holländischen modernen Schreib-Kunst.*)

Cursive gothique allemande («Deutsche Kurrentschrift»). A comparer avec la cursive allemande du XVIe siècle, pl. 121. L'écriture se rapproche toujours de plus en plus de la cursive moderne allemande; il n'y a que quelques lettres, comme **e** et **h**, qui ont encore des formes de transition. Pour pouvoir tracer le plus possible de lettres couramment, sans avoir à lever la plume, on use beaucoup plus qu'auparavant de liaisons, de coulées et de petits crochets. **ä**, **ö**, **ü** (= ae, oe, ue) sont marqués par deux points. Tous les mots substantifs commencent avec une majuscule (1. 3).

Lettres isolées. Le trait final de **b** a un petit crochet, ménageant la liaison avec les lettres suivantes (*Gruben*, 1). Dans la liaison **ch**, le **c** ne se distingue de l'**i** que par l'absence du point (*sich, durch*, 1). Voir le **d** rond (1. 2). La forme de l'**e** marque le passage à l'**e** allemand moderne : le crochet, qui autrefois tenait place de l'œil, se trouve à une certaine distance et parallèle à la hampe, à laquelle il est relié par un petit trait; plus tard on fit le crochet aussi long que la hampe d'où la forme étrange de l'**e** allemand moderne, composé de deux traits verticaux et de trois traits obliques (*bevor, einen*, 1). **f** porte en haut une boucle et au milieu un petit trait oblique (*gleichfalls*, 3). La boucle supérieure du **g** ressemble à l'**o**; comme dans l'écriture allemande moderne, elle est reliée à la courbe inférieure par un petit trait (*gegraben*, 2). **h** a une boucle aussi bien en haut qu'en bas; la brisure du milieu (qu'on ne trouve plus dans l'écriture moderne) rappelle la forme ancienne (*sich, durch*, 1). **k** a en bas un trait de liaison (*kommen*, 10). **o** a en haut un petit crochet (1). **r** a deux traits verticaux, reliés en bas par un crochet (*durch*, 1). On se sert de l'**s** long au commencement et dans le corps des mots, de l'**s** rond à la fin des mots (en d'autres planches de Baurenfeind on a l'**s** rond aussi à la fin des syllabes dans le corps des mots); l'**s** long est légèrement arqué en haut; en certaines liaisons il est fortement courbé (*sagend, seines*, 8; *soll*, 9; voir pourtant *sich*, 1; *sie*, 10). **t** a la haste supérieure; il se lie aux lettres qui le précèdent par un long trait oblique, avec celles qui suivent par un petit trait horizontal (*stürzte*, 1). **u** et **v** sont enfin nettement distingués : **u** est pour la voyelle, **v** pour les consonnes (*Bevor*, 1; *unschuldigen*, 2); pour se distinguer de **n** **u** porte un crochet vertical ondulé. **z** dans le corps des mots a une petite forme, au commencement des mots, au contraire, il a une grande forme (*stürzte*, 1; *zwar*, 5); le petit **z** en avant porte un coup de plume; on serait tenté de prendre ce trait pour un **c** ou pour un petit **t**; de fait, autrefois, on écrivait souvent *cz* et *tz*, il ressort pourtant des alphabets donnés par Baurenfeind en d'autres planches de son livre, qu'on doive lire **z** (comp. *tz* dans le mot *entsetzet* de l'écriture de chancellerie ci-dessous, ligne 7). — On remarquera aussi les formes variées des grandes lettres. Le grand **A** n'est autre chose qu'un agrandissement du petit **a** (*Augen*, 9). De même une des formes du **G** répond à la forme du petit **g** (*Galgen*, 6; voir d'autres formes du **G** dans *Gnaden*, 3; *Gewogenheit*, 9).

Beaucoup de ligatures. *ff* (3), *sch* (2. 6), *sp* (7), *ss* (8. 10), *st* (1. 4. 7), *sz* (3. 8. 9), *tt* (2. 6). On remarquera aussi la ligature de la grande lettre **S** avec **t** (*Strick*, 1).

Ponctuation. La virgule marque la petite pause (1. 2). Devant le discours direct, on a un double point (8); voir aussi le double point ligne 5. A la fin des phrases on a un point (10).

Deux traits d'union à la fin des lignes (9).

Form einer andern dergleichen ordnungsmäszigen reinen Currentschrifft.

Bevor sich Hammon durch einen Strick in die Gruben stürzte, welche er den unschuldigen Mardochai gegraben hatte, wurde er von andern Hoffleuthen des Königs, welche gleichfalls in groszen Gnaden waren, gebetten, er solte sie doch lehren, wie sie ihres mächtigsten Königs Huld und Gnade erhalten möchten. Hammon war zwar sehr betrübt und hatte ein natürliches Abscheuen vor dem Galgen, doch wolte seine zu spat erlehrnte Klugheit mittelst folgender Lehre ein Gedächtnüsz hinterlassen, sagend: Wer will, dasz seines Herrn Gewogenheit beständig bleiben soll, der halte beede Augen unverruckt auf denselben und lasse sie nimmer von ihm kommen.

b) A. D. 1716. — Une autre page des modèles d'écriture de Michel Baurenfeind : *Vollkommene Wieder-Herstellung* etc.

Ecriture allemande de chancellerie. A comparer avec l'écriture allemande de chancellerie du XVIe siècle, pl. 121 b. Ici les lettres sont droites; il n'y a que les lettres longues qui soient un peu inclinées vers la droite; en d'autres exemples de la même écriture toutes les lettres sont inclinées vers la droite (*«geschobene Kanzlei»*) ou vers la gauche (*«gelegte Kanzlei»*). Les lettres de cette écriture se distinguent de l'écriture courante par des traits grands et forts; beaucoup de lettres sont imitées de l'ancienne écriture gothique : voir par ex. **c**, **d**, **e**, **f**, **h**, **r**, **t**.

Form einer auffrechtstehenden zierlichen Cantzley.

Gordianus der Erste dieses Nahmens wurde anno Christi 237 im 80ten Jahr seines Alters durch einhellige Wahl des Raths und der Gemein zu Rom zum römischen Kaiszerthum befördert. Allein er hat darinn wenig Freud genossen; dann da er gleich im Anfang seinen Sohn Gordianum den Andern wider seinen Feind, den römischen Kriegs-Obristen Capellianum, schickte, und solcher in dem Treffen umkommen, hatte er über dessen Verlust sich so entsetzet, dasz er sich selbsten nach einer monatlichen Regierung erhencket.

c) A. D. 1716. — Une autre page des modèles d'écriture de Michel Baurenfeind : *Vollkommene Wieder-Herstellung* etc.

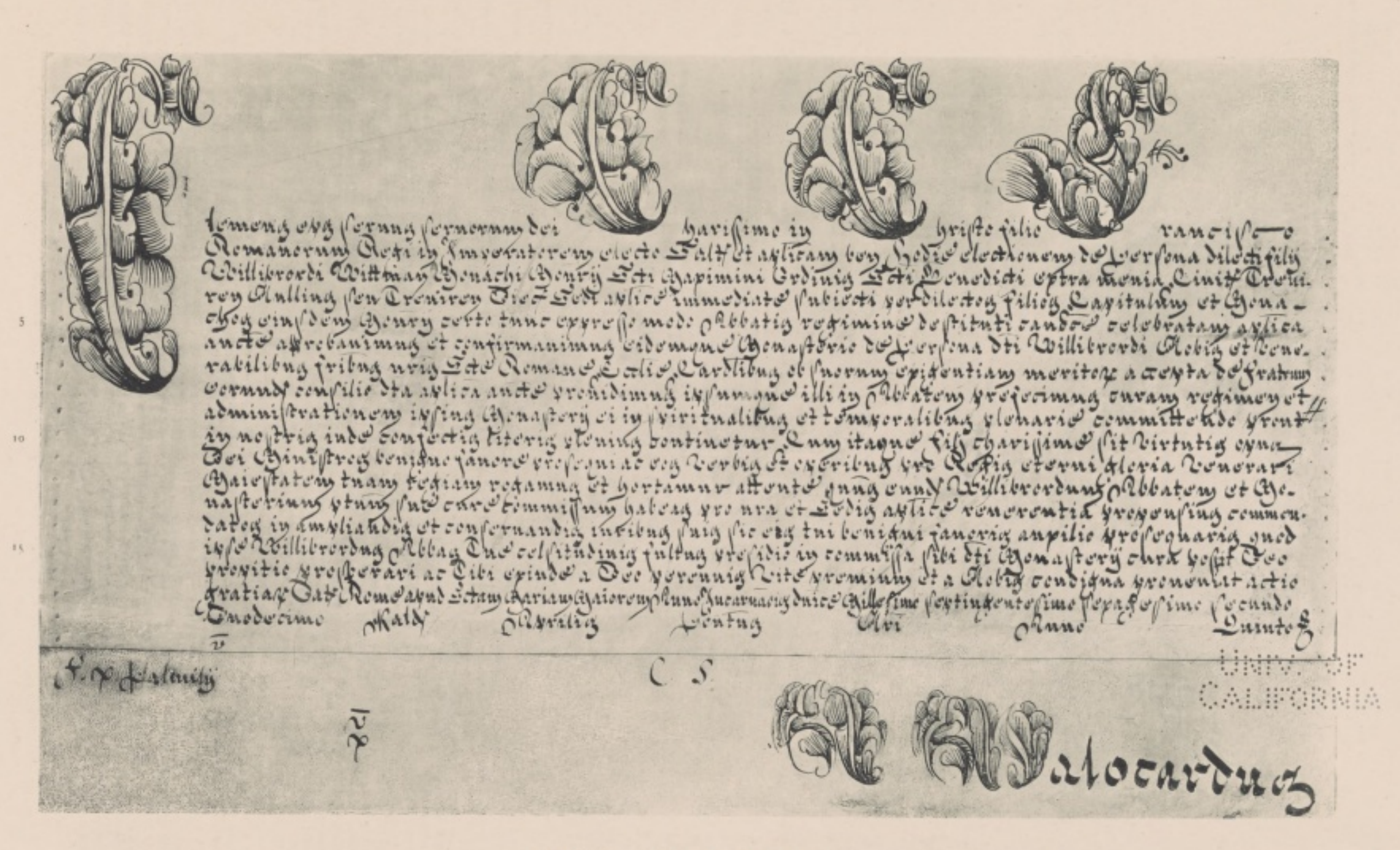
Ecriture ronde («Rotundschrift») : imitation de l'écriture humanistique de manuscrit (voir pl. 115 b). Baurenfeind reproche à cette vieille écriture en particulier de n'avoir pas de lettres majuscules et de les emprunter à l'écriture romaine ou carrée (il s'agit de la *Capitalis quadrata*).

Dans d'autres planches Baurenfeind donne des modèles de l'écriture latine cursive, dont les lettres correspondent presque entièrement aux lettres cursives, qu'on emploie aujourd'hui.

Form einer gründlichen und regulirten Rotund-Schrifft.

Lycurgus ille legislator, cum conaretur cives suos a moribus praesentibus ad temperantiorem vivendi rationem traducere (nam erant corrupti delitiis), duos educavit catulos eodem patre et eadem matre progenitos: quorum alterum passus est domi lautioribus cibis vesci, alterum eductum ad venationem exercuit. Deinde cum ambos in forum, ubi turba convocata erat, produxisset, spinis simul et escis quibusdam delicatioribus [1]) illic positis, mox leporem emisit. Sed cum uterque raperetur ad assueta, [2]) et alter ad escas ferretur omni impetu, iste leporem invaderet: „An non videtis," inquit, „cives, duos catulos, cum ex eodem sint genere, tamen ob diversam educationem admodum dissimiles inter se evasisse, plusque ad honestatem momenti habere exercitationem quam naturam?"

[1]) Ms. *delicatioribus*. [2]) Ms. *assucta*.



A. D. 1763. — Bulle de Clément XIII.

Trèves, Stadtbibliothek: Archiv, Nr. 11.

A. D. 1763. — Bulle de Clément XIII.

Trèves, Stadtbibliothek : Archiv, Nº 11.

Regeste : Le Pape Clément XIII fait savoir à l'empereur François I qu'il a confirmé l'abbé Willibrord Wittman, élu par les moines du monastère de S. Maximin près de Trèves, et qu'il lui a confié le gouvernement dudit monastère, et recommande à l'empereur le nouvel abbé et son monastère. Rome, 21 Mars 1763. Parchemin. Dimensions : 28 × 47 cm.

Dans la date on se sert encore du style de l'annonciation, d'après lequel l'année commençait au 25 Mars : ainsi le 21 Mars 1762 se trouve être d'après notre façon de compter le 21 Mars 1763. Cela ressort aussi de l'année du pontificat (ligne 18) : Clément XIII fut élu au S. Siège le 6 Juillet 1758; il s'ensuit que ce n'est pas le 21 Mars 1762, mais le 21 Mars 1763 qu'il se trouvait être dans la 5e année de son pontificat. Dans sa réorganisation de la curie romaine, par la constitution *Sapienti consilio* du 29 Juin 1908, le Pape Pie X a définitivement abrogé ce style : «In posterum vero in omnibus apostolicis litteris, sive a Cancellaria sive a Dataria expediendis, initium anni ducetur, non a die incarnationis dominicae, hoc est a die XXV mensis Martii sed a kalendis Ianuariis.»

Au bas, à gauche, se voit sur notre Fac-simile le nom du «*taxator*» Palmilii, devant se trouve une abréviation pour *taxa* et le chiffre **X**; c'était la taxe pour l'écrit. Un peu plus loin à droite on rencontre un autre signe de taxe : **X**, par-dessus **V**, surmonté d'un trait horizontal (= 16); c'est là un exemple du système particulier usité dans les comptes de la trésorerie, à la chancellerie pontificale. On écrivait 1, 2, 3, 4 avec des points ou des traits horizontaux; les nombres 5, 10, 50, 100, 1000 par les chiffres romains correspondants **V**, **X**, **L**, **C**, **M**, les nombres au-dessus de 5 etc. par des combinaisons de chiffres romains et de traits horizontaux : pour 6 par exemple, on se servait de **V** avec un trait horizontal par-dessus; pour 7 **V** et deux traits; pour 8 **V** et trois traits; pour 9 **V** et quatre traits; pour 11 on écrivait **X** surmonté d'un trait et ainsi de suite; pour 15 **X** avec **V** par-dessus; pour 16 **X** et **V** par-dessus, avec un trait. Le chiffre pour 16 se trouve dans notre bulle aussi au-dessous du pli (sur notre Fac-simile on ne voit que le **V**); plus bas, on lit les noms : *D. Sauze* et *P. Mattei*; ils étaient «*taxatores*» pour les «*vacabilisti*» (supprimés par Léon XIII). Sur ce système de comptabilité voir L. Schmitz-Kallenberg, *Die Lehre von den Papsturkunden* (dans A. Meister, *Grundriss der Geschichtswissenschaft*, I, Leipzig 1906, p. 218).

Vers le milieu, au-dessous de la dernière ligne se lisent les lettres **C. S.** D'ordinaire, à cet endroit des bulles on a trois lettres : **L** (= *lectum*), **C** (= *correctum*), et l'initiale du nom du cardinal vice-chancelier ou du régent *(Prelato Reggente)* de la chancellerie.

Vers le milieu au-dessous du pli (invisible sur notre Fac-simile) on trouve les noms *A. Cunonius* et *I. Caraffa cap̄* (probablement *cappellanus*) : c'étaient les *abbreviatori del parco maggiore.* — Au-dessous, sur le pli, à droite, on a le nom du *Scriptor apostolicus : N. Malocardus.* — Le sceau de plomb n'existe plus.

Au verso on voit le signe de l'enregistrement et un nom (illisible). Par-dessus, le nom *A. Cunonios.*

Ecriture des bulles pontificales, appelée aussi littera sancti Petri, en italien scrittura bollatica. Les premières traces de cette écriture caractéristique, difficile à lire, se rencontrent dans les bulles de la seconde moitié du XVIe siècle. Elle est caractéristique pour les bulles du XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle. C'est un produit de l'époque baroque. Elle a pour fondement l'écriture gothique des bulles pontificales de la fin du moyen âge. Léon XIII la supprima par un motu proprio en date du 29 Décembre 1878. Voici le texte de ce motu proprio (*Acta sanctae Sedis*, vol. XI, 1878, p. 465) :

„LEO PAPA XIII. Motu proprio etc. Universae ecclesiae regimen humilitati nostrae concreditum inter alia sollicitudinem a nobis expostulat, ut per eos, quorum opera et ministeriis utimur, eae meliorationes ac modificationes, quae magis publicae utilitati consulere magisque aetati huic nostrae respondere videntur, in re praesertim ecclesiastica procurentur atque afferantur. Quapropter, cum experientia compertum fuerit, characterem theutonicum, vulgo *bollatico*, utpote ab usu communi remotum, litterarum apostolicarum lectioni difficultatem ingerere et earundem remorari expeditionem, quousque authenticum exemplar, *transumptum* nuncupatum, signatum non fuerit, plumbeum vero numisma faciliori huiusmodi litterarum transmissioni haud leviter obesse, super quibus elatas quandoque fuisse querelas novimus, nos his aliisque minoris ponderis incommodis prospiciendum apostolici muneris esse reputamus.

Idcirco de consilio dilecti nostri filii cardinalis Pro-Datarii, et audito desuper etiam dilecto filio cardinali sanctae Romanae ecclesiae Vice-Cancellario, per praesentes litteras Motu proprio characteris, de quo supra, in apostolicis litteris usum sublatum et abolitum decernimus ac declaramus, mandantes, ut a praesentium publicatione litterae apostolicae communi latino charactere super charta pergamena, ut in more est, exscribantur et exarentur, firmis tamen manentibus omnium et singulorum officialium et ministrorum subscriptionibus cum proprii cuiusque muneris respectiva designatione.

Quoad plumbea numismata una cum adiectis cordulis praecipimus ea servanda tantum esse in apostolicis litteris collationum, erectionum et dismembrationum beneficiorum maiorum, necnon in aliis Sanctae Sedis solemnibus actis. In reliquis vero litteris et praesertim in illis, quae beneficia minora ac dispensationes super impedimentis matrimonialibus respiciunt, auctoritate nostra apostolica per praesentes eadem abolemus et abolita fore statuimus et mandamus, iisque substitui ac substitutam et subrogatam fore iubemus impressionem rubri coloris sigilli noviter conficiendi, imagines ipsorum apostolorum Petri et Pauli referentis, inscriptione nominis regnantis summi pontificis circumducta. Quae autem pro fideliter custodiendis et asservandis plumbi numismatum typis statuta sunt, eadem per praesentes confirmamus atque examussim observanda esse decernimus.

Quamobrem cardinalibus nostris Pro-Datario, et sanctae Romanae ecclesiae Vice-Cancellario eorumque pro tempore successoribus hoc nostro Motu proprio praecipimus et iniungimus, ut ipsi in posterum in quacumque litterarum apostolicarum huiusmodi expeditione, superius praemissa atque ordinata prae oculis habentes ea firmiter observent, et ab omnibus et singulis sibi respective subiectis officialibus, ministris ac personis quibuscumque inviolabiliter observari faciant.

Non obstantibus quibusvis constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac, quatenus opus sit, *De iure quaesito non tollendo*, aliisque nostris et cancellariae apostolicae regulis; necnon privilegiis, indultis, facultatibus, et litteris apostolicis speciali mentione dignis, et ex quacumque causa hic forsan de necessitate exprimenda, concessis approbatis et innovatis, usibus quoque, stylis, consuetudinibus etiam diuturnis et inveteratis in contrarium praemissorum quomodolibet facientibus vel extantibus. Quibus omnibus et singulis illarum omnium et singularum tenores pro plene et sufficienter expressis et insertis habentes ad praemissorum effectum specialiter et expresse praesentibus huius nostri Motus proprii litteris derogamus, caeteris contrariis quibuscumque.

Nulli ergo hominum liceat paginam hanc nostrae abolitionis, suppressionis, subrogationis, confirmationis, praecepti, statuti, mandati, et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc tentare praesumpserit, indignationem Dei omnipotentis et beatorum Petri et Pauli, apostolorum eius, se noverit incursurum.

Datum Romae apud sanctum Petrum die vigesima nona Decembris 1878.

LEO PAPA XIII. Carolus cardinalis Sacconi, Pro-Datarius."

Dans ce document la *scrittura bollatica* est appelée *character theutonicus*, sans doute, parce que Gaetano Marini dans sa *Diplomatica pontificia* avait soutenu qu'elle avait été introduite dans la chancellerie pontificale par le Pape allemand Adrien VI (1522—1523).

Lettres isolées. Au lieu de **ae** et **oe** on a **e** (*menia*, 3; *apostolice*, 4). **d** est rond (*dei*, 1). **e** porte en haut un petit crochet, qui d'ordinaire est séparé de la hampe; à la fin des mots, ce crochet est fort long; de plus, au-dessus du crochet se trouve un petit trait d'ornement; **e** ressemble à **o**, pourtant dans **o** il manque le trait d'ornement (*servorum*, 1; *hodie*, 2). Voir **g** (*regi*, 2; *regimine*, 5). **i** a un point (1). A la fin des mots **m** et **n** ont un long trait final (1. 2). Voir **p** (*propensius*, 13), et **q** (*eidemque*, 6). **r** est droit (1. 2). L's rond à la fin des mots a la forme la plus étrange (*Clemens episcopus, servus*, 1); voir **s** long (1).

Beaucoup de lettres majuscules ont des formes étranges : voir **A** (5. 8), **B** (3), **C** (3. 4), **D** (4. 11), **E** (7), **F** (7. 10), **H** (2), **I** (2. 17), **K** (18), **M** (3. 4), **N** (4. 6), **O** (3), **P** (2. 18), **R** (2. 7), **S** (2. 3), **T** (3. 4), **V** (16), **W** (3).

Les abréviations sont spécialement usitées pour les mots et formules qui reviennent souvent (2. 3. 4). Quelquefois la finale des mots est remplacée par un trait oblique (*civitatis*, 3; *eorundem*, 8).

Ligatures. Voir *cc* (7), *ct* (2), *et* (11), *pp* (6), *st* (3. 6), *tt* (3) etc.

Aucun signe de ponctuation.

Un trait d'union à la fin des lignes (3. 4. 6).

Les lignes sont tracées à la pointe sèche. A droite et à gauche en marge on remarque les [piqûres de compas.

Clemens episcopus, servus servorum Dei, charissimo in Christo filio Francisco, Romanorum regi in imperatorem electo, salutem et apostolicam benedictionem. Hodie electionem de persona dilecti filii Willibrordi Wittman, monachi monasterii sancti Maximini ordinis sancti Benedicti extra menia civitatis Treuirensis, nullius seu Treuirensis diecesis, Sedi apostolice immediate subiecti, per dilectos filios capitulum et monachos eiusdem monasterii certo tunc expresso modo abbatis regimine destituti, canonice celebratam apostolica auctoritate approbavimus et confirmavimus, eidemque monasterio de persona dicti Willibrordi, nobis et venerabilibus fratribus nostris sancte Romane ecclesie cardinalibus ob suorum exigentiam meritorum accepta, de fratrum eorundem consilio dicta apostolica auctoritate providimus ipsumque illi in abbatem prefecimus, curam, regimen et administrationem ipsius monasterii ei in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo, prout [1]) in nostris inde confectis literis plenius continetur. Cum itaque, fili charissime, sit virtutis opus, Dei ministros benigno favore prosequi ac eos verbis et operibus pro regis eterni gloria venerari, maiestatem tuam regiam rogamus et hortamur attente, quatenus eundem Willibrordum abbatem et monasterium predictum sue cure commissum habeas pro nostra et Sedis apostolice reverentia propensius commendatos, in ampliandis et conservandis iuribus suis sic eis tui benigni favoris auxilio prosequaris, quod ipse Willibrordus abbas tue celsitudinis fultus presidio in commissa sibi dicti monasterii cura possit Deo propitio prosperari, ac tibi exinde a Deo perennis vite premium et a nobis condigna proveniat actio gratiarum. Datum Rome apud sanctam Mariam Maiorem anno incarnationis dominice millesimo septingentesimo sexagesimo secundo, duodecimo kalendas Aprilis, pontificatus nostri anno quinto.

N. Malocardus

[1]) A côté de *prout* on a une *chiasmata* (signe de renvoi); on ne voit pas ici à quoi elle répond. Peut-être est-elle destinée à attirer spécialement l'attention sur l'autre bulle que l'on cite ici?